JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le jeudi 4 janvier 1973, jusqu'au mardi 26 février 1974
inclusivement, durant les vingt-deuxième et vingt-troisième années du règne
de notre Souveraine Dame la Reine Élizabeth II

PREMIÈRE SESSION DU VINGT-NEUVIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'HONORABLE LUCIEN LAMOUREUX, ORATEUR

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
AUG 8 1974
AOUT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SESSION DE 1973-1974

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1974

VOLUME CXIX

119e VOLUME

26370—A

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Proclamations	v
Journaux de la Chambre des communes	1
Liste des appendices aux Journaux	837
Procès-verbaux et témoignages des comités permanents non rapportés ou réputés rapportés à la Chambre des communes	843
Le Ministère et la liste des secrétaires parlementaires	845
Les hauts fonctionnaires de la Chambre des communes	847
Liste alphabétique des députés et de leur circonscription électorale	849
Liste alphabétique des circonscriptions électorales et de leur député	853
Index	857

PROCLAMATIONS

ROLAND MICHENER
[L.S.]

CANADA

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et des ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A TOUS CEUX À QUI les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner,—SALUT:

Le sous-procureur général suppléant
D. S. THORSON

PROCLAMATION

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de Nous rencontrer aussitôt que faire se pourra avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir son avis au Parlement;

NOUS FAISONS CONNAÎTRE Notre volonté et plaisir royal de convoquer un parlement et Nous déclarons en outre que, sur et suivant l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons aujourd'hui même donné des ordres en vue de l'émission de Nos Brefs d'élection en due forme et conformément à la loi, lesquels Brefs porteront la date du premier jour de septembre 1972, arrêteront comme jour de scrutin le trentième jour d'octobre 1972 et seront rapportables le vingtième jour de novembre 1972.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, dix-neuf cent soixante-douze, le vingt et unième de Notre Règne.

Par ordre,
Le sous-registraire général du Canada
G. F. OSBALDESTON

DIEU SAUVE LA REINE

ROLAND MICHENER
[L.S.]

CANADA

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et des ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A TOUS CEUX À QUI les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner,—SALUT:

Le sous-procureur général suppléant
D. S. THORSON

PROCLAMATION

SACHEZ que, désireux et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de Nous rencontrer avec Notre peuple du Canada, et d'obtenir son avis au Parlement, Nous, sur et suivant l'avis de Notre Premier ministre du Canada, par les présentes convoquons la Chambre des communes du Canada, et la sommons de se réunir en Notre Cité d'Ottawa, le lundi, vingtième jour de novembre prochain pour, là et alors, entrer en conférence et traiter avec le Sénat du Canada.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce premier jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-douze, le vingt et unième de Notre Règne.

Par ordre,
Le sous-registraire général du Canada
G. F. OSBALDESTON

DIEU SAUVE LA REINE

ROLAND MICHENER
[L.S.]

CANADA

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et des ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A NOS BIEN-AIMÉS ET FIDÈLES SÉNATEURS du Canada et aux MEMBRES élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,— SALUT:

Le sous-procureur général suppléant
D. S. THORSON

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve convoqué le lundi vingtième jour du mois de novembre 1972, date à laquelle vous étiez tenus et contraints d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, susdite, le jeudi quatrième jour du mois de janvier 1973, à 10 h. 30 du matin, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de Notre Ordre du Mérite militaire à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A Toronto, ce seizième jour de novembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-douze, le vingt et unième de Notre Règne.

Par ordre,
Le sous-registraire général du Canada
D. H. W. HENRY

DIEU SAUVE LA REINE

CANADA

Par Son Excellence le très honorable JULES LÉGER, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que par une Commission sous le Grand Sceau du Canada en date du cinquième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-treize, il a gracieusement plu à Sa Majesté la REINE ÉLIZABETH DEUX, de me nommer, durant le bon plaisir royal, Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, et qu'en outre, par ladite Commission, il lui a plu de me conférer l'autorité et le pouvoir et de m'enjoindre d'exercer les attributions et d'observer les instructions contenues dans certaines Lettres Patentes sous le Grand Sceau du Canada, en date du huitième jour de septembre en l'an de grâce mil neuf cent quarante-sept, constituant la charge de Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, et dans toutes autres Lettres Patentes comportant addition, modification ou substitution à cet égard.

ET ATTENDU qu'en conformité desdites Lettres Patentes, j'ai fait lire et publier avec toute la solennité voulue ladite Commission sous le Grand Sceau du Canada me nommant, durant le bon plaisir royal, Gouverneur général et Commandant en chef au Canada, en présence du juge en chef ou autre juge de la Cour suprême du Canada et des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, et que j'ai prêté les serments prescrits par lesdites Lettres Patentes.

SACHEZ donc maintenant que j'ai cru à propos d'émettre la présente proclamation aux fins de faire connaître ladite nomination par Sa Majesté et de faire savoir que j'ai assumé les fonctions de ladite charge de Gouverneur général et de Commandant en chef au Canada.

ET PAR LES PRÉSENTES, j'ordonne et j'enjoins à tous et à chacun des fonctionnaires et ministres de Sa Majesté au Canada de continuer l'exercice de leurs fonctions et emplois respectifs, et que les féaux sujets de Sa Majesté ainsi que tous les autres que les présentes intéressent prennent connaissance de ladite proclamation et agissent en conséquence.

DONNÉ sous mon Seing et Sceau d'Office à Ottawa, ce quatorzième jour de janvier en l'an de grâce mil neuf cent soixante-quatorze et le vingt-deuxième du règne de Sa Majesté.

[L.S.]

JULES LÉGER

N° 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 4 JANVIER 1973

Dix heures et demie du matin

Aujourd'hui est le premier jour de séance de la première session du vingt-neuvième Parlement, qui a été convoqué pour l'expédition des affaires. Monsieur Alistair Fraser, B.A., LL.B., greffier de la Chambre des communes, Monsieur J. Gordon Dubroy, greffier adjoint (administration et procédure) de la Chambre des communes, Monsieur Marcel R. Pelletier, B.A., B.Ph., LL.L., D.E.S.D., Greffier adjoint (affaires juridiques) de la Chambre des communes et le lieutenant-colonel David V. Currie, V.C., sergent d'armes de la Chambre des communes, commissaires nommés en vertu d'une ordonnance *dedimus potestatem* pour faire prêter serment aux membres de la Chambre des communes, sont présents dans l'exercice de leurs fonctions. Ledit M. Alistair Fraser dépose sur la Table la liste des députés qui ont été proclamés élus à ce Parlement, liste attestée et signée par M. J.-M. Hamel, directeur général des élections, et qu'il a reçue en sa qualité de Greffier de la Chambre des communes. Lesdites attestation et liste sont ainsi conçues:

VINGT-NEUVIÈME ÉLECTION GÉNÉRALE

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

La présente certifie que, à la suite de la dissolution du vingt-huitième Parlement le premier jour de septembre 1972, les brefs ont été émis le même jour, sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur en conseil, ordonnant l'élection dans chaque circonscription du Canada d'un député à la Chambre des communes. Ces brefs furent adressés individuellement à chacun des présidents d'élection mentionnés dans la liste ci-jointe et leur enjoignaient de pourvoir à la présentation des candidats, sauf dans les circonscriptions ci-après mentionnées, le dixième jour d'octobre 1972 et, si nécessaire, de tenir un scrutin le trentième jour d'octobre 1972. Dans les circonscriptions de Cochrane, Kenora—Rainy River, Thunder Bay, Abitibi, Manicouagan, Bonavista—Trinity-Conception, Burin—Burgeo, Gander—Twillingate, Grand Falls—White Bay—Labrador, Humber—Saint-Georges—Sainte-Barbe, Churchill, Mackenzie, Meadow Lake, Athabasca, Peace River, Rocky Mountain, Coast Chilcotin, Prince George—Peace River, Skeena, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, la présentation des candidats était fixée au deuxième jour d'octobre 1972.

Et que les personnes dont les noms figurent sur la liste ci-jointe furent au temps requis déclarées élues députés à la Chambre des communes en conformité desdits brefs. Leurs noms ont été dûment inscrits suivant l'ordre dans lequel les rapports ont été reçus dans un livre tenu à cette fin, conformément aux dispositions de la Loi électorale du Canada, et, subséquemment, les avis de ces rapports ont été dûment publiés dans la Gazette du Canada.

Signé sous mon seing, à Ottawa, ce treizième jour de décembre 1972.

Le Directeur général des élections
J.-M. HAMEL

LISTE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES VINGT-NEUVIÈME PARLEMENT

Circonscriptions électorales	*Députés élus*	*Présidents d'élection*
	PROVINCE D'ONTARIO	
Algoma	Maurice Foster	Farquhar Anglin
Brant	Derek Blackburn	M^me^ Kaye Davies
Bruce	Ross Whicher	Arthur Ernest Greer
Cochrane	Ralph W. Stewart	Robert Perras
Elgin	John Wise	Robert O. Burgess
Essex—Windsor	Eugene Whelan	Emmanuel Joseph Boutette
Fort William	Paul McRae	Walter J. Clemens
Frontenac—Lennox et Addington	Douglas Alkenbrack	Lawrence S. McCann
Glengarry—Prescott—Russell	Denis Ethier	Léo Séguin
Grenville—Carleton	Walter Baker	Justin J. Dervin
Grey—Simcoe	Gus Mitges	James B. Parsons
Halton	Terry O'Connor	Gordon B. Blake
Halton—Wentworth	Bill Kempling	Gordon Goodrow
Hamilton-Est	John Carr Munro	Jack C. Beemer
Hamilton Mountain	Duncan M. Beattie	John Thomas Lewington
Hamilton—Wentworth	Sean O'Sullivan	Deno L. Santi
Hamilton-Ouest	Lincoln M. Alexander	Joseph A. Petruccelli
Hastings	Jack Ellis	Reginald W. Dunham
Huron	Robert E. McKinley	A. Garnet Hicks
Kenora—Rainy River	John M. Reid	Maxwell Y. Cameron
Kent—Essex	Harold W. Danforth	William John Stein
Kingston et les Îles	Flora MacDonald	James Louis Keenleyside
Kitchener	Kieth R. Hymmen	Peter C. A. Frankland
Lambton—Kent	J. R. Bob Holmes	John P. Roberts
Lanark—Renfrew—Carleton	Paul Dick	R. Vernon McCarten
Leeds	Tom Cossitt	William John Jelly
Lincoln	Ken Higson	John B. Aikens
London-Est	Charles R. Turner	Kevin B. Kenny
London-Ouest	Judd Buchanan	John G. Kerr
Middlesex	Bill Frank	Ray McPhail
Niagara Falls	Joe Hueglin	Charles McClive Jacklin
Nickel Belt	John Rodriguez	Leo Jones
Nipissing	J.-J. Blais	A. Thomas Smith
Norfolk—Haldimand	Bill Knowles	George E. Pond
Northumberland—Durham	Allan Lawrence	Carroll Nichols
Ontario	Norman A. Cafik	Roger G. Conant
Oshawa-Whitby	Edward Broadbent	Ralph A. Wallace
Ottawa—Carleton	John Turner	Paul Landry
Ottawa-Centre	Hugh Poulin	Mathew John McGrath
Ottawa-Est	Jean-Robert Gauthier	Marcel Lavigne
Ottawa-Ouest	Peter Reilly	M^me^ Isobel Sparling
Oxford	Wally Nesbitt	W. David Richards
Parry Sound—Muskoka	Stan Darling	Robert James Newton
Peel—Dufferin—Simcoe	Ellwood Madill	Fred McDougall
Peel-Sud	Don Blenkarn	Keith Shaw
Perth—Wilmot	Bill Jarvis	John T. Walsh
Peterborough	Hugh Faulkner	M^me^ Amy B. Curtis
Port Arthur	Bob Andras	Joseph L. McCormack
Prince Edward—Hastings	George Hees	M^me^ Grace Radcliffe
Renfrew North—Nipissing East	Leonard D. Hopkins	Guy du Manoir
Sarnia-Lambton	Bud Cullen	Edward Kenneth Mercurio
Sault-Sainte-Marie	Cyril Symes	J. J. Hussey
St. Catharines	Trevor Morgan	George J. Findlay
Simcoe-Nord	P. B. Rynard	Allan Bernard Roach

Circonscriptions électorales	*Députés élus*	*Présidents d'élection*
	PROVINCE D'ONTARIO (*fin*)	
Stormont—Dundas	Lucien Lamoureux	Alphonse-H. Charron
Sudbury	Jim Jerome	Pierino Favretto
Thunder Bay	Keith Penner	William A. Dwyer
Timiskaming	Arnold Peters	G. Clifford Krick
Timmins	Jean Roy	M^me^ Viola Gravel
Victoria—Haliburton	Bill Scott	Guy Albert Mills
Waterloo	Max Saltsman	William Cardy Woods
Welland	Victor Railton	M^me^ Helen A. Durley
Wellington	Alfred Dryden Hales	John W. Becker
Wellington—Grey—Dufferin—Waterloo	Perrin Beatty	John S. Black
Windsor—Walkerville	Mark MacGuigan	Amédée-F. Janisse
Windsor-Ouest	Herb Gray	Roland J. Baldassi
York-Nord	Barnett J. Danson	Brian Bailey
York—Simcoe	Sinclair Stevens	Rex L. Smith
	RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO	
Broadview	John Gilbert	Joseph R. Galbraith
Davenport	Charles L. Caccia	Slough Bolton
Don Valley	Jim Gillies	M^me^ Bitten Sutton
Eglinton	Mitchell Sharp	M^me^ Florence J. Morson
Etobicoke	Alastair Gillespie	Ernest H. Farrow
Greenwood	Andrew F. Brewin	Edgar W. Gunn
High Park—Humber Valley	Otto Jelinek	Owen Forbes
Parkdale	Stanley Haidasz	Zenon Gutkowski
Rosedale	Donald S. Macdonald	M^me^ Cara Ruth Kaplan
St. Paul's	Ronald Atkey	M^me^ Bernice T. Murphy
Scarborough-Est	Reg Stackhouse	M^me^ Maureen J. Brown
Scarborough-Ouest	John Harney	James G. Bishop
Spadina	Peter Stollery	Terence G. Mott
Toronto—Lakeshore	Terry Grier	David Joseph Sandford
Trinity	Paul Hellyer	Frank Lofranco
York-Centre	James E. Walker	M^me^ Lillian Hassman
York-Est	Ian Arrol	M^me^ Zetta Howe
York-Scarborough	Robert Stanbury	M^me^ Rosemary L. Clark
York-Sud	David Lewis	M^me^ Mary Medline
York-Ouest	Jim Fleming	Kenneth L. Thompson
	PROVINCE DE QUÉBEC	
Abitibi	Gérard Laprise	Paul-Henri Poitras
Argenteuil-Deux-Montagnes	Francis Fox	André-M. Paré
Beauce	Yves Caron	Gérard Côté
Beauharnois-Salaberry	Gérald Laniel	Joseph Primeau
Bellechasse	Adrien Lambert	Ovila Prévost
Berthier	Antonio Yanakis	Gaston Fleury
Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine	Albert Béchard	Paul-Henri Leblanc
Brome-Missisquoi	Heward Grafftey	Gilles Desrosiers
Chambly	Yvon L'Heureux	Claude Geoffrion
Champlain	René Matte	Ernest Goulet
Charlevoix	Gilles Caouette	Fernand Tremblay
Chicoutimi	Paul Langlois	Henri-Charles Savard
Compton	Henry Latulippe	Paul Tellier

Circonscriptions électorales	*Députés élus*	*Présidents d'élection*
	PROVINCE DE QUÉBEC (*fin*)	
Drummond	Jean-Marie Boisvert	Lucien Gamache
Frontenac	Léopold Corriveau	Jos.-Luc Roy
Gaspé	J.-Alexandre Cyr	Ludger Gagné
Gatineau	Gaston Clermont	Germain Lesieur
Hull	Gaston Isabelle	Jean-Louis Garneau
Joliette	Roch La Salle	Claude Amyot
Kamouraska	Chs.-Eugène Dionne	Pierre Fafard
Labelle	Maurice Dupras	Charles-Édouard Rochon
Lac-Saint-Jean	Marcel Lessard	Noël Girard
Langelier	Jean Marchand	Léo Paquet
Lapointe	Gilles Marceau	Raymond Bélanger
Laprairie	Ian Watson	Yvon Joyal
Lévis	Raynald Guay	Mme Thérèse Atkinson
Longueuil	Jacques Olivier	Maurice Desmarais
Lotbinière	André Fortin	Lucien Lesage
Louis-Hébert	Albanie Morin	Marc-Édouard Côté
Manicouagan	Gustave Blouin	Mme Ghislaine Binet-Savard
Matane	Pierre De Bané	André-A. Lévesque
Montmorency	Ovide Laflamme	Charles Bolduc
Pontiac	Tom Lefebvre	J. Wallace McDonald
Portneuf	Roland Godin	Guy Renaud
Québec-Est	Gérard Duquet	Adrien Giguère
Richelieu	Florian Côté	Richard LeMay
Richmond	Léonel Beaudoin	J.-Philippe Bourque
Rimouski	Eudore Allard	Jules Bellavance
Rivière-du-Loup-Témiscouata	Rosaire Gendron	Lionel Larochelle
Roberval	C.-A. Gauthier	Roland Dion
Saint-Hyacinthe	Claude Wagner	Jean-Paul Brault
Saint-Jean	Walter B. Smith	Yves Deland
Saint-Maurice	Jean Chrétien	Jean-Paul Terriault
Shefford	Gilbert Rondeau	Paul Langlois
Sherbrooke	Irénée Pelletier	Rock A. Guertin
Témiscamingue	Réal Caouette	Patrick Riopel
Terrebonne	J.-Roland Comtois	Rosaire Gendron
Trois-Rivières-Métropolitain	Claude-G. Lajoie	François St-Arnaud
Villeneuve	Oza Tétrault	Jean-Paul Jolicoeur
	ÎLE DE MONTRÉAL ET ÎLE JÉSUS	
Ahuntsic	Jeanne Sauvé	René Malo
Dollard	Jean-Pierre Goyer	Louis-Philippe Chamberland
Duvernay	Yves Demers	J.-Maurice Charbonneau
Gamelin	Arthur Portelance	Léo Brûlé
Hochelaga	Gérard Pelletier	Gérard Provost
Lachine	Rod Blaker	J.-Aimé Rousseau
Lafontaine	Georges-C. Lachance	Maurice Courville
LaSalle	John Campbell	Hector Rousseau
Laurier	Fernand-E. Leblanc	Gérard Ouimet
Laval	Marcel Roy	Alexandre Joly
Maisonneuve-Rosemont	J.-Antonio Thomas	Edmond Goulet
Mercier	Prosper Boulanger	Paul Bourgeois
Montréal-Bourassa	Jacques-L. Trudel	Roland Vaillancourt
Mount Royal	Pierre Elliott Trudeau	Wilfred G. Brown
Notre-Dame-de-Grâce	Warren Allmand	Gérard-J. Michaud
Outremont	Marc Lalonde	Arthur Tremblay
Papineau	André Ouellet	J.-Armand Laurencelle

Circonscriptions électorales	*Députés élus*	*Présidents d'élection*
ÎLE DE MONTRÉAL ET ÎLE JÉSUS (*fin*)		
Saint-Denis	Marcel Prud'homme	M^lle Éliane Renaud
Saint-Henri	Gérard Loiselle	J.-A. Racicot
Saint-Jacques	Jacques Guilbault	Paul-Émile Jodoin
Sainte-Marie	Raymond Dupont	Lionel Marcil
Saint-Michel	Monique Bégin	Roger Hébert
Vaudreuil	Harold T. Herbert	M^me Gisèle Castonguay
Verdun	Bryce Mackasey	Raymond Savard
Westmount	C. M. Drury	M^me Margaret B. Sise
PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE		
Annapolis Valley	Pat Nowlan	Samuel T. Kempton
Cape Breton-East Richmond	Donald MacInnis	Daniel Wilson MacDonald
Cape Breton Highlands-Canso	Allan Joseph MacEachen	Walter J. Fougère
Cape Breton-The Sydneys	Robert Muir	John Hugh MacDonald
Central Nova	Elmer M. MacKay	W. Bernard MacLellan
Cumberland-Colchester-Nord	Robert C. Coates	Arthur H. Doane
Dartmouth-Halifax-Est	Mike Forrestall	Douglas R. Lester
Halifax	Robert Lorne Stanfield	M^me Alyce B. Chesterman
Halifax-East Hants	Bob McCleave	Robert J. MacLeod
South Shore	Lloyd R. Crouse	Sydney Ford Clements
South Western Nova	Charles E. Haliburton	Basil Belliveau
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK		
Carleton-Charlotte	Fred A. McCain	Daniel R. Bresnahan
Fundy-Royal	Gordon Fairweather	Arlie L. Palmer
Gloucester	Herb Breau	Frank E. Mersereau
Madawaska-Victoria	Eymard Corbin	Leroy J. Kavanaugh
Moncton	Charles H. Thomas	Cyril Abramson
Northumberland-Miramichi	G. A. Percy Smith	James B. Dalton
Restigouche	Jean-Eudes Dubé	Ronald Daigle
Saint-Jean-Lancaster	Tom Bell	James W. O'Brien
Westmorland-Kent	Roméo-Adrien LeBlanc	Amance LeBlanc
York-Sunbury	J. Robert Howie	Fred Blair
PROVINCE DE TERRE-NEUVE		
Bonavista-Trinity-Conception	Dave Rooney	N. Wilfred Lidstone
Burin-Burgeo	Don Jamieson	Philip R. Hollett
Gander-Twillingate	John Lundrigan	Edgar A. Baird
Grand Falls-White Bay-Labrador	Bill Rompkey	Hayward T. Burden
Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe	Jack Marshall	Percy H. Wheeler
Saint-Jean-Est	James A. McGrath	Clarence Day
Saint-Jean-Ouest	Walter Carter	Mark B. Davis
PROVINCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD		
Cardigan	Daniel J. MacDonald	Kenneth Stewart Clements
Egmont	David MacDonald	Ralph Carman MacNeill
Hillsborough	Heath Macquarrie	Keith Kennedy
Malpèque	J. Angus MacLean	Elmer Waugh

Circonscriptions électorales	*Députés élus*	*Présidents d'élection*
PROVINCE DU MANITOBA		
Brandon-Souris	Walter Dinsdale	Alfred G. Wood
Churchill	Keith Taylor	Norman R. Krueger
Dauphin	Gordon Ritchie	Roderick J. A. Dewar
Lisgar	Jack B. Murta	James Hunter Treble
Marquette	Craig Stewart	William Thomas Wherrett
Portage	Peter P. Masniuk	Elwood C. Brooker
Provencher	Jake Epp	Anthony Bertrand Bonner
Saint-Boniface	Joseph-P. Guay	Jean-Marie Deniset
Selkirk	Doug Rowland	Grant Del Bigio
Winnipeg-Nord	David Orlikow	Norman Sydney Goltsman
Winnipeg-Nord-Centre	Stanley H. Knowles	Tom Blaine
Winnipeg-Sud	James Richardson	Arthur Wortzman
Winnipeg-Sud-Centre	Dan McKenzie	Donald I. Cook
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE		
Burnaby-Richmond-Delta	John Reynolds	Arthur A. McDougall
Burnaby-Seymour	Ed Nelson	M^me^ Margaret Beattie
Capilano	Jack Davis	Robert S. Thorpe
Coast Chilcotin	Harry Olaussen	Albert John Pearsall
Comox-Alberni	Tom Barnett	Colin S. Wilson
Esquimalt-Saanich	Donald Munro	M^me^ Winnogene B. Lea
Fraser Valley-Est	Alex B. Patterson	Robert M. Riddell
Fraser Valley-Ouest	Mark Rose	Thomas M. Knight
Kamloops-Cariboo	Leonard S. Marchand	Wilfred Rimmer
Kootenay-Ouest	Randolph Harding	M^me^ Helen G. Fairbank
Nanaïmo-Cowichan-Les Îles	T. C. Tommy Douglas	Frederick G. Spencer
New Westminster	Stuart Malcolm Leggatt	M^me^ Caroline McDonald
Okanagan Boundary	George H. Whittaker	M^me^ Helen S. Frazer
Okanagan-Kootenay	Doug Stewart	A. R. Kaulback
Prince George-Peace River	Frank Oberle	Edward Lawrence Pollard
Skeena	Frank Howard	N. J. Gurvich
Surrey-White Rock	Barry Mather	Colin M. Anderson
Vancouver-Centre	Ron Basford	Humphry Mostyn
Vancouver-Est	C. Paddy Neale	Marino Culos
Vancouver Kingsway	Grace MacInnis	Arthur Walker, Sr.
Vancouver Quadra	Bill Clarke	M^me^ Margaret Evelyn Mirko
Vancouver-Sud	John A. Fraser	William Baillie Harriman
Victoria	Allan B. McKinnon	David R. Wilson
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN		
Assiniboia	Bill Knight	Murray McCormick
Battleford—Kindersley	Norval Horner	Frank J. Herback
Mackenzie	Stanley James Korchinski	A. B. Ferrie
Meadow Lake	Eli Nesdoly	Louis-N. Vey
Moose Jaw	Doug Neil	Robert F. Kern
Prince-Albert	John George Diefenbaker	G. Archie Anderson
Qu'Appelle—Moose Mountain	Alvin Hamilton	Frank Mather
Regina-Est	Jim Balfour	A. J. Selinger
Regina—Lake Centre	Les Benjamin	Arthur J. Joa
Saskatoon—Biggar	Alf A. P. Gleave	David Mark Geary
Saskatoon—Humboldt	Otto Lang	Walter M. Pappenfus
Swift Current—Maple Creek	Frank Hamilton	Irving Hansen
Yorkton—Melville	Lorne Nystrom	Henry Graf

Circonscriptions éleectorales	*Députés élus*	*Présidents d'élection*
	PROVINCE D'ALBERTA	
Athabasca	Paul Yewchuk	J.-Bernard Ouimet
Battle River	Harry Kuntz	Robert Elwyn Grattidge
Calgary-Centre	Harvie Andre	William E. Peters
Calgary-Nord	Eldon Woolliams	M^me^ Joan R. Anderson
Calgary-Sud	Peter Bawden	M^me^ Jean Hutton Atkinson
Crowfoot	Jack Horner	J. Lee Sims
Edmonton-Centre	Steven Eugene Paproski	M^me^ Justine J. Trottier
Edmonton-Est	William M. Skoreyko	James Salyzyn
Edmonton—Strathcona	Doug Roche	M^me^ Elizabcth S. Hunter
Edmonton-Ouest	Marcel Lambert	M^me^ Rosemary M. Mason
Lethbridge	Ken Hurlburt	Edwin N. Davidson
Medicine Hat	Bert Hargrave	Gilford J. Emery
Palliser	Stan Schumacher	Louis L. Schmaltz
Peace River	Ged Baldwin	Paul-É. Maisonneuve
Pembina	Dan Hollands	John L. Gorman
Red Deer	T. Gordon Towers	Neil K. Leatherdale
Rocky Mountain	Joe Clark	Herbert Alexander Robinson
Vegreville	Don Mazankowski	Roland-F. Rocque
Wetaskiwin	Stan Schellenberger	Lawrence F. Wilson
	TERRITOIRE DU YUKON	
Yukon	Erik Nielsen	Harold James MacDonald
	TERRITOIRES DU NORD-OUEST	
Territoires du Nord-Ouest	Wally Firth	Raymond John Price

Les députés qui ont prêté et souscrit le serment d'office prescrit par la loi prennent séance.

Le Greffier donne communication de la lettre ci-après:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 4 janvier 1973

Monsieur,

Je suis chargé de vous faire part que Le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en Chef du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat à 10 h. 30 du matin, le 4 janvier 1973 pour ouvrir la première session du vingt-neuvième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

Monsieur le Greffier
de la Chambre des communes

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

Son Honneur le Gouverneur général suppléant désire la présence immédiate des honorables députés dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, les députés se rendent à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le présent Parlement du Canada avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, conformément à la loi; mais, cet après-midi, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Au retour des députés;

S'adressant au Greffier, le très honorable Pierre Elliott Trudeau propose, avec l'appui de l'honorable Robert L. Stanfield: Que M. Lucien Lamoureux, député de la circonscription électorale de Stormont-Dundas, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Greffier ayant déclaré M. Lucien Lamoureux dûment élu, celui-ci est conduit au fauteuil par le très honorable Pierre Elliott Trudeau et l'honorable Robert L. Stanfield. M. Lamoureux exprime à la Chambre ses humbles remerciements pour le grand honneur qu'il lui a plu de lui conférer en le choisissant Orateur.

La masse est posée sur la Table.

A 11h. 08 du matin, la séance est suspendue jusqu'à trois heures cet après-midi.

Trois heures de l'après-midi

La Chambre reprend sa séance.

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 4 janvier 1973

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à trois heures de l'après-midi de ce jour, le 4 janvier 1973, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la première session du vingt-neuvième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER

L'honorable
Le Président de la Chambre des Communes

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

«Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.»

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat. M. l'Orateur dit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrivait de me tromper, je demande que la faute m'en soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur, et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Reine et la patrie, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans les débats, l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations soient interprétées par Votre Excellence de la manière la plus favorable.

L'honorable président du Sénat répond en ces termes:

«Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous déclarer qu'Il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté; et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion saura reconnaître, ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.»

Au retour de la Chambre;

M. l'Orateur fait connaître que les Communes se sont rendues au Sénat et qu'en leur nom il a réclamé les privilèges accordés d'ordinaire, qu'il a plu à Son Excellence de bien vouloir leur confirmer.

M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur fait connaître que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, il en a obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la vingt-neuvième Législature du Canada. Je veux saluer particulièrement ceux qui s'apprêtent à exercer pour la première fois leur importante fonction de législateur.

La nouvelle année s'annonce pleine d'intérêt pour vous tous, ainsi que pour l'ensemble des Canadiens. Sa Majesté la reine et Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg viendront au Canada à deux reprises. A la fin de juin et au début de juillet, la reine et le duc participeront aux fêtes qui marqueront le centenaire de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération canadienne, aux fêtes du tricentenaire de la ville de Kingston, fondée en 1673 par le comte de Frontenac, puis aux cérémonies du centenaire de la Gendarmerie royale du Canada. J'exprime le sentiment général des Canadiens en disant combien nous serons tous heureux d'accueillir, à l'occasion de ces fêtes nationales, notre gracieuse souveraine et Son Altesse Royale.

En août, les Canadiens accueilleront de nouveau Sa Majesté, non seulement comme leur reine mais aussi dans son rôle de chef du Commonwealth. La reine et le duc d'Édimbourg seront présents à Ottawa pour la rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth. Le Gouvernement, qui, pour la première fois, agira comme hôte à l'occasion de ces réunions périodiques, attache beaucoup d'importance au Commonwealth, ainsi qu'aux traditions, aux institutions et à la langue qu'il a en commun avec lui. A ce propos, je note que deux ans ne se sont pas écoulés depuis que se tenait au Canada une conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique, laquelle rassemblait des représentants de plusieurs pays d'expression française. Deux rencontres successives de ce genre montrent bien la richesse de la dualité linguistique du Canada et la qualité singulière des liens internationaux qu'il nous est ainsi permis de nouer.

Des entretiens multilatéraux préliminaires en vue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, depuis si longtemps attendue, sont en cours. Le Canada a insisté pour que la conférence elle-même, à laquelle il prendra part, accorde toute l'importance voulue aux questions de la liberté de déplacement des gens, de la liberté de commerce, d'information et de diffusion technologique entre l'Est et l'Ouest.

Distincte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, mais étroitement liée à celle-ci, la deuxième phase des Conversations sur la limitation des armements stratégiques entre les États-Unis et l'Union Soviétique se poursuit présentement, et l'on projette des pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie.

Parce qu'il est un des principaux pays commerçants du monde, le Canada est sensible à la moindre évolution des tendances du commerce mondial, ainsi qu'à toute modification des accords monétaires internationaux. Le gouvernement est très actif au sein du Groupe des vingt chargé de la réforme du système monétaire international. Voilà maintenant trois ans que le Gouvernement insiste auprès des pays du Marché Commun élargi sur la nécessité qu'il y a pour eux de faire preuve d'ouverture; il s'emploie, par d'intensives consultations, à raffermir, dans le domaine commercial comme dans d'autres domaines, les relations entre le Canada et le Marché Commun. C'est sur cette question qu'ont principalement porté les entretiens que le Premier ministre a eus avec le Premier ministre de Grande-Bretagne lorsqu'il lui a rendu visite le mois dernier. Le Gouvernement vient d'annoncer la nomination d'un ambassadeur exclusivement accrédité auprès des Communautés économiques européennes.

Tout en nous efforçant de resserrer avec l'Europe des liens économiques, culturels et politiques de longue date, nous ne perdons pas de vue notre allié le plus proche et notre marché extérieur le plus important, les États-Unis. Le Gouvernement poursuivra avec les États-Unis des discussions pour régler certaines difficultés qui sont survenues dans nos accords commerciaux avec ce pays, de même que pour y maintenir et étendre nos possibilités d'échanges commerciaux.

On prêtera une attention particulière à l'accès des exportateurs aux marchés étrangers. On prévoit, pour l'automne de 1973, une nouvelle série de négociations multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Gouvernement prendra une part active à ces négociations.

Pour ce qui est du pays lui-même, le Gouvernement demeure entièrement voué à la réalisation de deux objectifs primordiaux, l'unité nationale et l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

En poursuivant ces objectifs, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à deux secteurs:

—la politique économique, dans le dessein de réduire le chômage, contenir l'inflation et, de manière générale, renforcer l'économie;

—la politique sociale, dans le dessein de parvenir, en consultation avec les provinces, à une réorganisation des programmes de sécurité sociale existants.

Dans le domaine de la politique économique, le Gouvernement s'est fixé quatre objectifs:

—en premier lieu, multiplier les possibilités d'emploi à un rythme qui permettra une diminution aussi rapide que possible du nombre des chômeurs;

—en deuxième lieu, promouvoir une croissance économique stable à un rythme qui maintiendra la progression du niveau de vie de tous les citoyens et autorisera une réalisation plus satisfaisante de nos possibilités économiques;

—en troisième lieu, atteindre une stabilité raisonnable des prix;

—en quatrième lieu, faire en sorte que toutes les régions du pays bénéficient de la prospérité d'une économie en expansion.

Pour atteindre ses objectifs économiques, le Gouvernement a lancé un programme en deux phases.

La première phase comprend des mesures destinées à créer immédiatement plus d'emplois en renforçant et en élargissant des programmes existants. Ces mesures ont été annoncées et ont déjà de l'effet. Elles comportent:

—des crédits additionnels pour le programme d'Initiatives locales;

—des crédits additionnels pour le programme de Formation en cours d'emploi;

—d'importants projets de travaux saisonniers d'équipement, qui seront réalisés en collaboration avec les provinces et les municipalités;

—des crédits spéciaux affectés par le gouvernement fédéral à des projets faisant surtout appel à la main-d'œuvre pour stimuler la création directe d'emplois.

La deuxième phase comprend des mesures qui renforceront la base de notre économie, sur lesquelles on pourra se prononcer pendant la session et qui seront susceptibles d'avoir de l'effet à brève échéance.

—Des amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi sur l'accise et au Tarif des douanes, présentant à nouveau des mesures antérieurement annoncées.

—Un remaniement important du Plan d'aide générale de transition pour permettre à l'industrie de profiter des occasions qui se présenteront d'augmenter notre commerce extérieur.

—Une aide à la petite entreprise au moyen de nouvelles dispositions pour améliorer les services de gestion et de consultation et simplifier l'accès aux facilités de financement.

—Un élargissement du rôle de la Banque d'expansion industrielle et l'amélioration de ses services.

—Des mesures pour stimuler le tourisme au Canada.

—Des amendements à la Loi sur l'expansion des exportations, de manière à accroître le capital de la Société pour l'expansion des exportations et à relever les plafonds financiers des prêts, des garanties, des assurances à l'exportation, ainsi que des assurances des investissements à l'étranger.

—Une aide aux coopératives et aux caisses d'épargne et de crédit.

—Des mesures renouvelées visant à réduire des disparités régionales depuis longtemps persistantes. Le ministère de l'Expansion économique régionale sera davantage décentralisé afin que soient mieux évaluées les perspectives de développement économique.

—Un examen des programmes d'encouragement à la recherche et au développement, afin d'accroître leur efficacité en stimulant l'innovation dans le secteur privé de l'économie. Cet examen portera notamment sur le brevetage, l'octroiement de permis et d'autres aspects de la politique technologique.

—Des mesures visant à assurer aux Canadiens un meilleur contrôle de leur économie, par le filtrage de la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes; des mesures concernant la dissémination au Canada de techniques étrangères et leur mise à la disposition des industriels canadiens; des mesures visant à accroître la participation canadienne à la propriété et au contrôle des projets d'exploitation des richesses naturelles; et, en consultation avec les provinces, des mesures concernant les nouveaux investissements étrangers directs et la vente de propriétés foncières à des étrangers.

—Des mesures qui auront pour effet de réaménager la Loi sur les corporations canadiennes, y compris une disposition exigeant une majorité d'administrateurs canadiens dans les sociétés à charte fédérale.

—Le Gouvernement tiendra, dans les cinq grandes régions du pays, des réunions avec les gouvernements provinciaux, afin d'examiner l'influence des tarifs de transport des marchandises sur le développement économique et sur les prix à la consommation. Les compagnies de chemin de fer ont accepté de participer à ces réunions.

Toutes ensemble, ces mesures contribueront à l'élaboration et à la mise au point d'une politique industrielle cohérente au Canada.

Dans le domaine de la politique sociale, le Gouvernement estime que l'ensemble du régime canadien de sécurité sociale—au niveau fédéral et au niveau provincial—doit être réexaminé et réorganisé de façon à mieux répondre aux besoins des citoyens dans les différentes régions du pays.

Selon le Gouvernement, cette réorganisation devrait être fondée sur cinq principes qui, pris dans leur ensemble, constituent l'objectif de sa politique en matière de sécurité sociale.

Premièrement, le régime de sécurité sociale doit assurer aux personnes incapables de travailler, les vieillards, les aveugles et les invalides, un revenu annuel garanti à la fois honorable et équitable.

Deuxièmement, le régime de sécurité sociale tel qu'il s'applique aux personnes capables de travailler doit comporter des incitations au travail et des dispositions soulignant davantage la nécessité de remettre au travail les personnes émargeant à l'assistance sociale.

Troisièmement, il faut maintenir une juste corrélation entre les revenus des personnes qui ne touchent que le salaire minimum ou guère plus, les revenus garantis que perçoivent les personnes incapables de travailler et les allocations versées à celles qui sont en mesure de travailler mais qui se trouvent sans emploi.

Quatrièmement, il faut admettre que les provinces peuvent souhaiter voir les structures des régimes de sécurité varier en fonction des besoins sociaux, du niveau des revenus et du coût de la vie dans les différentes collectivités.

Enfin, il doit être reconnu que ce réexamen du régime de sécurité sociale canadien doit être mené conjointement par le gouvernement fédéral et ceux des provinces. Ce n'est que par une entente satisfaisante entre les gouvernements du Canada et des provinces que l'on parviendra à un meilleur régime de sécurité sociale. A cette fin, le Gouvernement conviera les provinces à une conférence des ministres du Bien-être en avril prochain.

Le Gouvernement prendra immédiatement certaines mesures en conformité des principes énoncés plus haut. Au sujet des personnes en mesure de travailler mais temporairement sans emploi, une loi sera présentée afin d'éclaircir certains aspects du Plan d'assurance-chômage et de mettre fin aux abus qui n'ont pas été éliminés au moyen de mesures administratives déjà appliquées.

Un plan d'allocations familiales équitable est indispensable à un régime de sécurité sociale efficace. On proposera un nouveau programme de sécurité du revenu familial qui tiendra compte particulièrement des besoins des familles à faibles revenus. On vous soumettra un projet de loi destiné à améliorer la situation économique des bénéficiaires de la pension de vieillesse.

Sous réserve d'une entente avec les provinces à ce sujet, on présentera, pour l'améliorer, des changements au régime des pensions du Canada, dans le dessein d'augmenter les pensions des veuves, des veuves ayant des enfants à charge, ainsi que les pensions des invalides. On procédera à d'autres amendements nécessaires.

Dans un autre domaine de la politique sociale, celui de l'habitat et de l'aménagement urbain, le Gouvernement

propose de prendre les mesures suivantes, en collaboration avec les provinces:

—une contribution à l'allocation de logements à loyer modique et autres résidences pour personnes agées;

—une aide aux familles à revenu faible ou modique qui veulent faire l'acquisition d'une maison;

—de nouveaux stimulants à l'intention des coopératives et des sociétés sans but lucratif pour la construction d'habitations;

—une aide au réaménagement des vieux quartiers;

—un plan d'aménagement des terrains pour faciliter la création de nouvelles villes et enrayer le développement urbain excessif;

—des mesures pour intéresser davantage les investisseurs à la construction domiciliaire afin de répondre aux besoins à cet égard;

—un système de garanties pour la protection des acquéreurs de nouvelles maisons;

—une aide au réaménagement des lignes de chemin de fer et autres installations;

—une étude des responsabilités du Gouvernement à l'égard du transport urbain en général.

Vu l'importance croissante d'une bonne condition physique pour le bien-être et la santé des Canadiens, et vu le besoin pour les gens de faire du sport davantage, on propose d'augmenter de plus du double, au cours des trois prochaines années financières, les dépenses actuelles prévues aux termes du Programme de la santé et du sport amateur. On annoncera des dispositions pour élargir et consolider ce programme.

Le problème de l'inflation se pose à l'échelle mondiale. Le Gouvernement est décidé à contenir l'inflation du Canada afin de protéger le dollar canadien, dont dépend le pouvoir d'achat des Canadiens, et de préserver la position du Canada sur le marché mondial. Bien que les prix des denrées alimentaires se soient quelque peu stabilisés au Canada depuis un mois ou deux, le Gouvernement accorde une attention particulière aux conséquences que pourrait avoir, dans l'avenir, la tendance mondiale à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Il propose de charger un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes de faire une étude spéciale de ce problème.

De bonnes communications entre toutes les régions du pays sont essentielles à l'unité et à la prospérité du Canada. Les progrès de la technologie peuvent avoir d'amples et profondes répercussions sur le bien-être social et économique de tous les Canadiens. Le Gouvernement soumettra prochainement au Parlement des propositions visant à établir une politique nationale des communications et à résoudre les problèmes que soulève l'interaction grandissante de la radio-télévision et des autres formes de télécommunication, les intérêts et les préoccupations des gouvernements provinciaux étant dûment en considération.

Le Gouvernement déposera un projet de loi formulant une politique relative à la concurrence afin de protéger et de renforcer le système de marché sur lequel est fondée notre économie. Cette nouvelle politique sera accordée aux politiques industrielles en général et à la politique concernant la capitalisation étrangère en particulier.

Nos produits agricoles, particulièrement le blé et autres céréales, sont en grande demande sur le marché mondial. Le Gouvernement accordera la plus grande attention aux problèmes de transport, d'entreposage et de manutention, afin d'assurer efficacement et régulièrement le mouvement et la livraison du grain et des autres produits agricoles.

Vous serez priés d'amender la Loi sur l'assurance-récolte afin de permettre au Gouvernement de rembourser aux provinces un maximum de cinquante pour cent des primes payées en vertu des contrats d'assurance, réduisant ainsi les frais d'assurance du fermier.

Le Gouvernement est favorable au principe d'une juste proportion entre les prix des grains de provende qu'utilisent les éleveurs de bétail des différentes régions du Canada. Le Gouvernement entend prendre, avant la prochaine saison agricole, des dispositions de nature à assurer le maximum de progrès à la production des grains de provende et à l'élevage du bétail au Canada.

On vous soumettra des mesures pour protéger le milieu naturel et pour stimuler la productivité des industries qui utilisent les ressources renouvelables. En plus d'amendements à la Loi prévoyant le développement de la pêche commerciale du Canada, vous sereZ priés d'étudier des projets de loi sur les agents de contamination de l'environnement et sur la faune du Canada.

Afin de protéger l'intégrité écologique des régions côtières et maritimes du Canada, on continuera à se préparer à la troisième Conférence des Nations unies sur le droit de la mer. En collaboration avec le ministère de l'Environnement et autres ministères intéressés, le ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie recommandera la mise sur pied d'un programme national de recherche et de perfectionnement dans le domaine de la science et de la technologie de la mer.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour venir à bout du problème toujours menaçant de la piraterie aérienne au moyen de mesures nationales, bilatérales et multilatérales. Vous serez priés en particulier de modifier la Loi sur l'aéronautique afin de pouvoir appliquer dans les aéroports de rigoureuses mesures de sécurité, y compris la fouille des personnes et des biens.

Vous serez appelés à examiner un projet de loi modifiant la Loi sur l'immigration de façon à prévenir les abus, notamment à l'égard des dispositions qui permettent aux visiteurs de demander pendant leur séjour au Canada d'être admis à titre d'immigrants. Vous serez également priés d'amender la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration afin de permettre que soient entendus, rapidement et avec équité, les appels en instance et d'éviter que ne se renouvelle l'encombrement du rôle des appels.

La complexité croissante de notre société requiert une coordination de plus en plus étroite des programmes des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Premier ministre proposera qu'ait lieu au printemps une rencontre avec les premiers ministres des provinces pour envisager de nouvelles démarches afin de mieux harmoniser, dans l'intérêt de tous les Canadiens, les objectifs, les orientations politiques et les programmes, particulièrement dans ces domaines qui engagent la responsabilité des deux niveaux de gouvernement.

On projette aussi des conférences fédérales-provinciales à l'échelon ministériel sur un certain nombre d'affaires urgentes, entre autres:

—la politique financière et économique;

—le rapport du Conseil économique du Canada;

—les programmes de soins médicaux;

—l'éducation post-secondaire;

—l'habitation;

—les restrictions quant à l'acquisition de terrains par des étrangers;

—la sécurité du revenu;

—la politique industrielle.

Le Gouvernement proposera aux gouvernements des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de convoquer avec lui une conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Une telle conférence serait sans précédent dans l'histoire des relations fédérales-provinciales au Canada. Elle pourrait être préparée conjointement et avoir lieu dans l'Ouest au cours de l'été. Le but de cette conférence serait de passer en revue les possibilités de progrès économique et social et plus particulièrement, d'envisager des programmes concrets destinés à stimuler et à élargir les bases économiques et industrielles de l'Ouest canadien.

Parmi ces programmes concrets, le Gouvernement soumettrait à la discussion la possibilité de créer de nouvelles institutions financières régionales qui seraient mieux à même de satisfaire aux besoins de financement des entreprises commerciales et à l'expansion industrielle de l'Ouest canadien.

Une autre proposition d'étude conjointe concernerait l'amélioration de l'ensemble du système de transport, si indispensable à la solution des problèmes de distance propres à cette région, éloignée des autre parties du Canada et des ports océaniques. On pourrait également examiner les besoins d'aménagement dans les régions frontalières septentrionales des quatre provinces.

Le Gouvernement reconnaît que les Canadiens de l'Ouest désirent édifier une structure industrielle sur la base des vastes ressources de leur région en matières premières et en énergie. Afin de parvenir à cet objectif au plan régional, et compte tenu de la croissance constante de l'ensemble de l'économie, il faudra davantage décentraliser l'activité industrielle.

Le Gouvernement estime que ces questions pourraient, avec d'autres, occuper une place importante dans un programme de mise en valeur de l'Ouest. Il est en outre disposé à entendre des avis et des recommandations sur des mécanismes permanents de consultation fédérale-provinciale à l'égard de cette mise en valeur, dans le cadre général de la croissance nationale.

Le Gouvernement entend élargir encore les possibilités qui s'offrent aux membres des Forces armées canadiennes de servir au Canada. En plus de maintenir un haut degré d'efficacité militaire, ainsi que l'exige le rôle principal et primordial des Forces armées, on mettra davantage en valeur ces nombreux domaines où les talents et la formation variés de cette fraction dévouée de la population canadienne peuvent contribuer à la réalisation des objectifs nationaux.

Vous serez priés d'amender la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Il sera demandé au Parlement de confirmer les principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant le bilinguisme dans la Fonction publique.

Le Gouvernement entend continuer à travailler à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Une aide supplémentaire sera offerte aux provinces afin que, dans la mesure du possible,

—les Canadiens puissent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix;

—les jeunes Canadiens puissent étudier, comme langue seconde, l'autre langue officielle;

—les gouvernements provinciaux puissent être de plus en plus à même de servir leurs citoyens dans les deux langues officielles, selon les besoins.

Par sa politique de multiculturalisme, le Gouvernement continuera à encourager le développement d'une société où les individus et les groupes peuvent s'épanouir et exprimer leur personnalité culturelle. Un conseil consultatif auprès du ministre d'État responsable du multiculturalisme sera constitué.

On présentera des mesures destinées à réformer le système pénal et le régime des libérations conditionnelles pour améliorer la réhabilitation des détenus et la protection du public.

La période d'essai de cinq ans durant laquelle la peine de mort ne s'appliquait que dans le cas du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison a pris fin. Vous serez appelés à vous prononcer, par vote libre, sur la question urgente de savoir ce qu'il en sera de la peine capitale dans l'application de la loi au Canada.

On vous soumettra des propositions concernant les conflits d'intérêts selon qu'ils peuvent toucher des membres du Parlement, des ministres de la Couronne et des fonctionnaires.

Vous serez priés d'examiner un projet de loi sur les dépenses d'élection.

Le Gouvernement recommandera à la Chambre des communes la transmission, complète ou partielle, par radio et par télévision, de ses travaux et des travaux de ses comités.

Vous serez priés de prendre en considération d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement compte présenter un budget peu après l'ouverture de la session. Le moment est venu de fournir au Parlement un rapport complet sur la situation économique et financière du Canada et de proposer des mesures fiscales, ainsi que d'autres mesures nécessaires à la bonne gestion de l'économie.

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen, il est ordonné,—Que le discours du Trône, que Son Excellence a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

M. Trudeau, membre du conseil privé de la reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général. M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

ROLAND MICHENER:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du Conseil nommant l'honorable Allan Joseph MacEachen, président du Conseil privé de la reine pour le Canada, l'honorable Charles Mills Drury, président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'honorable Donald Stovel Macdonald, ministre de l'Énergie, des Mines, et des Ressources pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts revisés du Canada, 1970, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen, il est résolu,—Qu'un Comité spécial soit institué en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement, aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les Comités permanents de la Chambre; ledit Comité se composant de Messieurs Baldwin, Bell, Fortin, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), Lefebvre et MacEachen, et que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement concernant le nombre des députés du Comité soit suspendue.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Stanfield, M. Robert McCleave, député de la circonscription électorale d'Halifax-East Hants, est élu président des comités pléniers de la Chambre.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. Caouette, M. Gérald Laniel, député de la circonscription électorale de Beauharnois-Salaberry, est nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

Sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen, M. Prosper Boulanger, député de la circonscription électorale de Mercier, est nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) du Bibliothécaire parlementaire, conformément à l'article 2 du Règlement, concernant la Bibliothèque du Parlement (Document parlementaire n° 291-1/3).

Par M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil économique du Canada, y compris l'état financier, ainsi que le rapport de l'auditeur y relatif, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 21(1) de la Loi sur le Conseil économique du Canada, chapitre E-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/125).

Par M. Trudeau,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la reine Élisabeth II sur les maladies de l'enfance, y compris les états financiers du Conseil et le rapport de l'auditeur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 15 de la Loi sur le Fonds canadien de recherches de la reine Élisabeth II, chapitre Q-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/224).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'avril 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/354).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de mai 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/355).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de juin 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/356).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de juillet 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/357).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'août 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/358).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de septembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/359).

Par M. Trudeau,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'octobre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/360).

Par M. Allmand, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère du Solliciteur général du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère du Solliciteur général, chapitre S-12, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/25).

Par M. Allmand,—Rapport (en français et en anglais) des comptes et de l'état financier de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, ainsi que le rapport de l'auditeur général, conformément à l'article 55(4) de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/232).

Par M. Allmand,—Rapport (en français et en anglais) des comptes et de l'état financier de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) pour l'année financière terminée le 31 mars 1972 ainsi que le rapport de l'auditeur général, conformément à l'article 55(4) de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/232A).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Leduc dans la province de l'Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Spruce Grove dans la province de l'Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266A).

Par M. Allmand,—Copie d'accords entre le gouvernement du Canada et certaines municipalités dans la province de l'Île du Prince-Édouard, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/273).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité d'Antigonish, Nouvelle-Écosse, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). Document parlementaire n° 291-1/275).

Par M. Davis, membre du conseil privé de la Reine—Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien du poisson salé, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 32 de la Loi sur le poisson salé, chapitre C-37 (1er supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/368).

Par M. Davis,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office des prix des produits de pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre F-23, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/148).

Par M. Dubé, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 34 de la Loi sur les travaux publics, chapitre P-38, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/21).

Par M. Dubé,—Rapport définitif (en français et en anglais) concernant les opérations relevant de la Loi sur la route Transcanadienne, pour la période écoulée entre le 10 décembre 1949 et le 31 mai 1971, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre 269, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 291-1/248).

Par M. Faulkner, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Secrétaire d'État du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère du secrétariat d'État, chapitre S-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/24).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Radio-Canada, comprenant les comptes et les états financiers ainsi que le raport de l'auditeur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 47 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970 (Document parlementaire n° 291-1/86).

Par M. Gillespie, membre du conseil privé de la Reine —Rapport (en français et en anglais) publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce sur l'application de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 17 de ladite loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/164).

Par M. Gillespie, Rapport (en français et en anglais) du Bureau fédéral de la statistique pour l'année financière terminée le 31 mars 1971. (Document parlementaire n° 291-1/122).

Par M. Gray, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 10 de la Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, chapitre C-27, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/7).

Par M. Gray,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1972-1873, en date du 29 août 1972, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160).

Par M. Gray,—Rapport (en français et en anglais) du directeur des enquêtes et recherches, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 49 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, chapitre C-23, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/112).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 13 de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, chapitre N-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/18).

Par M. Lalonde, Rapport (en français et en anglais) sur l'application du Régime d'assistance publique du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 19 du Régime d'assistance publique du Canada, chapitre C-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/77).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur les allocations familiales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 14 de ladite Loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/141).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de ladite Loi, chapitre H-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/156).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur la sécurité de la vieillesse, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/204).

Par M. Lalonde,—État (en français et en anglais) concernant les recettes et les dépenses en vertu de la Partie V (Marins malades) de la Loi sur la marine marchande du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 306 de ladite Loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/238).

Par M. Lalonde,—État (en français et en anglais) concernant les recettes et les dépenses en vertu de la Partie V (Marins malades) de la Loi sur la marine marchande du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 306 de ladite loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/238A).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 8 de ladite loi, chapitre U-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/251).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de la Loi sur les allocations aux jeunes pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre Y-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/262).

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du conseil privé de la Reine,—Rapports (en français et en anglais) du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 8 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre V-1 et à l'article 4(2) de la Loi sur les pensions, chapitre P-7, S.R.C., 1970, y compris, pour la même période, les rapports de la Commission des allocations aux anciens combattants, du Conseil de révision des pensions et du Bureau de services juridiques des pensions. (Document parlementaire n° 291-1/27).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre E-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/131).

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du conseil privé de la Reine,—Copies des Lettres Patentes modifiant et étendant les objets et pouvoirs de Télésat Canada, conformément au paragraphe (2) de l'article 33 de la Loi de la Télésat Canada, chapitre T-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/305).

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires extérieures, pour l'année terminée le 31 décembre 1971 conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre E-20, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/10).

Par M. Sharp,—Rapport (en français et en anglais) du Centre de recherches pour le développement international, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la Loi sur le Centre de recherches pour le développement international, chapitre 21 (1er Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/365).

Par M. Stanbury, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère du Revenu national pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère du Revenu national, chapitre N-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/19.)

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du président de la Banque d'expansion industrielle, pour l'année terminée le 30 septembre 1972, ainsi que le rapport des vérificateurs, conformément à l'article 30(4) de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre I-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/162).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume I,—Précis des États des Compagnies d'assurance au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 191-1/165).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Comptes publics du Canada, Volumes I, II et III, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 55(1) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais) (Document parlementaire n° 291-1/214).

Par M. Whelan, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne des grains, pour l'année 1971, conformément à l'article 14 de la Loi sur les grains du Canada, chapitre 7, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/153).

A 5 h. 07 de l'après-midi, sur motion de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 5 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre relatif à la prise en considération du discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général du Canada devant les deux Chambres du Parlement.

M. Blais, appuyé par M. Blaker, propose,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'une période, n'excédant pas une heure, soit allouée pour l'étude de la motion relative au Viet-nam qui doit être proposée plus tard au cours de la séance et que le porte-parole de chaque parti n'ait pas plus de quinze minutes à sa disposition.

M. Sharp, appuyé par M. Allmand, propose,—Que la Chambre

1. A noté avec une vive inquiétude la poursuite des hostilités au Nord et au Sud Viet-nam ainsi qu'au Cambodge et au Laos, et déplore les bombardements massifs récents de la région Hanoi-Haiphong;

2. Est consciente de la possibilité que le Canada soit appelé à jouer un nouveau rôle de surveillance après l'arrêt des hostilités au Viet-nam;

3. Est heureuse de la reprise des négociations visant à mettre fin aux hostilités au Viet-nam;

4. Est heureuse de l'arrêt du bombardement de la région Hanoi-Haiphong;

5. Demande à toutes les parties impliquées dans le conflit de s'abstenir de poser des actes guerriers qui pourraient compromettre le succès des présentes négociations;

6. Demande au gouvernement des États-Unis de s'abstenir de reprendre le bombardement aérien de la région Hanoi-Haiphong;

7. Demande au gouvernement de transmettre le texte de la présente résolution aux participants aux négociations de Paris sur le Viet-nam.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Exemplaire des Ordonnances, chapitres 17 à 25, sanctionnées le 13 octobre 1972, conformément à l'article 16(1) de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1972-2718, en date du 23 novembre 1972, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/200).

Par M. Chrétien,—État relatif aux deniers remboursés sous le régime de la Loi des remboursements (ressources naturelles), durant la période allant du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, conformément à l'article 3 de ladite Loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932 (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/225).

Par M. Chrétien,—État des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semences, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, conformément à l'article 2 de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/237).

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier), à 2 h. 50 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 8 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, du Comité spécial institué aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les Comités permanents de la Chambre en conformité des dispositions de l'article 65 du Règlement, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le comité recommande que le Comité permanent des prévisions budgétaires en général soit composé des députés suivants: MM. Alexander, Balfour, Caouette (Charlevoix), Clermont, Comtois, Demers, Gauthier (Ottawa-Est), Grafftey, Langlois, Leblanc (Laurier), Lundrigan, Mather, McGrath, Nielsen, Orlikow, Poulin, Reilly, Roy (Laval) et Woolliams.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Baldwin, ledit rapport est agréé.

M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

ROLAND MICHENER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1973, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1967», le Gouverneur général recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général, Ottawa.

Ledit budget supplémentaire (A) pour l'année expirant le 31 mars 1973, est enregistré à titre de document parlementaire n° 291-1/132.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le budget supplémentaire (A) 1972-1973 déposé aujourd'hui soit déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parle-

ment, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit:

M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin, propose l'amendement suivant,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance de cette Chambre.»

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de la Loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales, chapitre 59, Statuts du Canada, 1947. (Document parlementaire n° 291-1/124).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Classification des prêts des banques à charte du Canada au 30 septembre 1972, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970 (Textes français et anglais) (Document parlementaire n° 291-1/66).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Classification du passif-dépôts des banques à charte du Canada au 30 avril 1972, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291/70).

A 10 h. 18 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 9 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1971. (Document parlementaire n° 291-1/149).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance de cette Chambre.»

Le débat se poursuit;

M. Hees, appuyé par M. Bell, propose,—Que ledit débat soit maintenant ajourné.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 1)

POUR

Messieurs

Alexander	Clark (Rocky Mountain)	Frank
Andre	Clarke (Vancouver Quadra)	Fraser
Arrol	Coates	Gillies
Atkey	Cossitt	Grafftey
Baker	Crouse	Hales
Baldwin	Danforth	Haliburton
Balfour	Darling	Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Bawden	Dick	Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Beattie (Hamilton Mountain)	Diefenbaker	Hargrave
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)	Dinsdale	Hees
Bell	Ellis	Hellyer
Blenkarn	Epp	Higson
Carter	Fairweather	Hollands
	Forrestall	

Messieurs

Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—104.

CONTRE

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Firth
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guibault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—153.

Le débat reprend sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance de cette Chambre.»

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 9 h. 52 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de juin 1972, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/326).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de juillet 1972, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/327).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois d'août 1972, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/328).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de septembre 1972, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/329).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois d'octobre 1972, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/330).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de novembre 1972, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/331).

A 10 h. 17 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 10 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance de cette Chambre.»

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Walker en remplacement de M. Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Red Deer dans la province de l'Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/226B).

A 5 h. 58 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onzes heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 11 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Allmand, appuyé par M. Faulkner, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message demandant à cette Chambre de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité spécial mixte projeté.—*Le ministre de la Consommation et des Corporations.*

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance de cette Chambre».

Le débat se poursuit;

M. Boisvert soumet le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié en retranchant les mots après «de Votre Excellence», et en les remplaçant par ce qui suit:

«n'aient pas proposé les réformes du Crédit Social nécessaires pour garantir un revenu minimum annuel à tous les Canadiens, entre autres la pension de vieillesse à 60 ans.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député de Drummond (M. Boisvert) propose un amendement au sujet duquel j'ai des doutes très sérieux, pour ce qui est de la procédure. Mais avant de décider la question, je suis prêt à entendre les commentaires, les recommandations ou les avis de mes honorables collègues de la Chambre. L'amendement se lit comme il suit:

Que l'amendement principal soit amendé en substituant les mots après «de Votre Excellence», et en les remplaçant par ce qui suit: «n'aient pas proposé les réformes du Crédit Social nécessaires pour garantir un revenu minimum à tous les Canadiens, entre autres la pension de vieillesse, à 60 ans.»

La question devant la Chambre serait donc la suivante:

Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas proposé les réformes du Crédit Social nécessaires pour garantir un revenu minimum annuel...

A mon sens, il s'agit évidemment d'un nouvel amendement, et non d'un sous-amendement. Comme je l'ai dit, je serais heureux d'entendre les commentaires que les honorables députés voudront bien faire pour me permettre de trancher la question de la recevabilité de cette proposition d'amendement.

— — — — —

M. L'ORATEUR: A mon sens, il n'y a pas de doute, au point de vue procédure, que la proposition d'amendement de l'honorable député constitue une question entièrement nouvelle. Il ne vise pas à préciser la substance de l'amendement proposé par l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) mais tend plutôt à y substituer une proposition entièrement nouvelle.

La motion de l'honorable député aurait été recevable sous forme de motion principale, et non comme motion secondaire tendant à se greffer à une motion dont la Chambre est déjà saisie. Pour cette raison, je regrette de dire à l'honorable député que sa motion n'est pas recevable comme sous-amendement.

Le débat reprend sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance de cette Chambre.»

Après plus ample débat, à 9 h. 30 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 2)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt

Messieurs

Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—107.

CONTRE

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Éthier
Faulkner
Firth
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guibault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)

Messieurs

Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (M^me)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Rodriguez
Rompkey
Rondeau
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (M^me)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—148.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Forrestall en remplacement de MM. Woolliams et Lundrigan sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Gauthier (Ottawa-Est) et Trudel en remplacement de MM. Walker et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Rapport (en français et en anglais) du directeur général des élections, conformément au paragraphe (3) de l'article 59 de la Loi électorale du Canada, chapitre 14, (1^er supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/4).

A 10 h. 03 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 12 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Gillespie, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur l'expansion des exportations de façon à faire passer le capital-actions autorisé de la Société pour l'expansion des exportations de soixante-quinze millions de dollars à cent vingt-cinq millions de dollars, et de façon à faire passer le plafond des prêts et garanties en cours consentis par la Société en vertu de l'article 29 de la Loi et de l'ancien article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation de huit cent cinquante millions de dollars à un milliard cinq cent millions de dollars.

M. Davis, appuyé par M. Dubé, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur le développement de la pêche, prévoyant des paiements en application des règlements pour la construction et l'outillage d'installations commerciales destinées à la fabrication et à l'entreposage de la glace et à la réfrigération du poisson qui contribueront à accroître la productivité de la pêche commerciale.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QUIL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

M. Crouse, appuyé par M. Bell, propose l'amendement suivant,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

Cette Chambre déplore que les conseillers de Votre Excellence à cause de leur inertie, de leur indifférence et de leur incompétence parlementaire n'aient pas jugé opportun de s'attaquer immédiatement aux problèmes qui confrontent les Canadiens, particulièrement la situation alarmante qui découle des hausses récentes et simultanées dans le chômage et le coût de la vie».

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Clermont en remplacement de M. Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Approvisionnements et Services pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, chapitre S-18, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/29).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Postes sur l'activité de l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur les postes, chapitre P-14, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/20).

A 4 h. 51 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 15 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des mandats spéciaux émis depuis la dissolution du Parlement le 1er septembre 1972, ainsi qu'une cédule y afférent, conformément à l'article 23(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/258).

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Puis-je me reporter à une procédure suivie ces dernières années en ce qui a trait à la présentation et à la première lecture des bills publics.

Le Feuilleton d'aujourd'hui renferme quelque cent vingt bills émanant des honorables députés.

Il serait difficile pour la présidence de passer en revue en ce moment les dispositions de chacun de ces bills. En conséquence, la Chambre voudra peut-être adopter la façon de procéder qu'elle a suivie au cours de sessions récentes, c'est-à-dire, présenter ces bills et leur faire subir la première lecture, de sorte que chacun d'eux puisse être examiné minutieusement d'ici au moment désigné pour la deuxième lecture, afin de permettre à la présidence de déceler toute erreur allant à l'encontre des coutumes de la Chambre.

Je suggère donc que, de l'assentiment unanime, tous les bills publics paraissant aujourd'hui au Feuilleton pour fins de présentation au nom de députés soient réputée avoir été présentés et lus une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun.

Plaît-il à la Chambre de procéder de la façon dont je viens de faire motion?

En conséquence, du consentement unanime, les bills ci-après sont réputés avoir été présentés et lus une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre:

Bill C-5, Loi modifiant la Loi sur les normes des prestations de pension (renseignements aux employés).—*M. Rose.*

Bill C-6, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation (projets municipaux contre la pollution des eaux et des sols).—*M. Alexander.*

Bill C-7, Loi modifiant la Loi sur la statistique (statistiques de zone).—*M. MacDonald* (Egmont).

Bill C-8, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (article 239).—*M. Lambert* (Edmonton-Ouest).

Bill C-9, Loi garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (communication de renseignements administratifs).—*M. Mather.*

Bill C-10, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.—*M. Thomas* (Moncton).

Bill C-12, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat).—*M. Nielsen.*

Bill C-13, Loi concernant la semaine nationale d'appréciation de la jeunesse.—*M. Reynolds.*

Bill C-14, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Banque du Canada.—*M. Caouette* (Témiscamingue).

Bill C-15, Loi concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.—*M. Peters.*

Bill C-16, Loi modifiant la Loi sur les Indiens.—*M. Foster.*

Bill C-17, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente).—*M. Buchanan.*

Bill C-18, Loi prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (route de l'Alaska).—*M. Oberle.*

Bill C-19, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (comptes publics).—*M. Hales.*

Bill C-20, Loi modifiant le nom de la Corporation de disposition des biens de la Couronne.—*M. Cullen.*

Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo).—*M. Douglas.*

Bill C-22, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).—*M. McGrath.*

Bill C-23, Loi modifiant la Loi sur les pêcheries.—*M. Barnett.*

Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (fonction judiciaire).—*M. Fairweather.*

Bill C-25, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.—*M. Andre.*

Bill C-26, Loi créant l'Administration nationale du transport urbain.—*M. Stevens.*

Bill C-27, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.—*M. Rynard.*

Bill C-28, Loi réglementant les dépenses d'élections.—M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles).

Bill C-29, Loi modifiant le Code criminel (maîtrise d'un véhicule à moteur.—*M. Nesbitt.*

Bill C-30, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes.—*M. Stewart* (Cochrane).

Bill C-31, Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.—*M. Blaker.*

Bill C-32, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (avis d'observations à formuler aux séances).—*M. Howie.*

Bill C-33, Loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport).—*M. Forrestall.*

Bill C-34, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—*M^me^ MacInnis.*

Bill C-35, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (ceintures de sécurité).—*M. Mather.*

Bill C-36, Loi créant un Conseil de révision administrative.—*M. Rose.*

Bill C-37, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.—*M. Mather.*

Bill C-38, Loi concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes.—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-39, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port.—*M. Reynolds.*

Bill C-40, Loi prvoyant la tenue d'un plébiscite national sur la suppression des dispositions relatives à l'avortement que comporte le Code criminel du Canada.—*M. Reynolds.*

Bill C-41, Loi ayant pour objet la protection des sources d'information (privilèges de la presse).—*M. Peters.*

Bill C-42, Loi visant à restreindre l'usage du tabac.—*M. Mather.*

Bill C-43, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (prisonniers habilités à voter).—*M. MacDonald* (Egmont).

Bill C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (normes) (indemnité de cessation d'emploi).—*M. Peters.*

Bill C-45, Loi concernant le taux des tarifs applicable aux invalides sur les moyens de transport fédéraux (gratuité ou réduction des tarifs).—*M. Nesbitt.*

Bill C-46, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).—*M. Mather.*

Bill C-47, Loi modifiant le Code criminel (communications téléphoniques harcelantes).—*M. Mather.*

Bill C-48, Loi concernant la sécurité des bateaux).—*M. Mather.*

Bill C-49, Loi concernant la divulgation des dossiers de solvabilité.—*M. McGrath.*

Bill C-50, Loi sur l'obligation de placer le drapeau national du Canada dans les deux Chambres du Parlement.—*M. Stewart* (Cochrane).

Bill C-51, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.—*M. Lambert* (Edmonton-Ouest).

Bill C-52, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-53, Loi prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (route de l'Alaska).—*M. Reynolds.*

Bill C-54, Loi concernant le plateau continental.—*M. McGrath.*

Bill C-55, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente).—*M. Fleming.*

Bill C-56, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration).—*M. Horner* (Crowfoot).

Bill C-57, Loi modifiant la Loi sur les petits prêts.—*M. Rowland.*

Bill C-58, Loi concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques.—*M. Baldwin.*

Bill C-59, Loi modifiant le Code criminel (jeunes contrevenants).—*M. Woolliams.*

Bill C-60, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages électoraux).—*M. Coates.*

Bill C-61, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée de la Chambre des communes).—*M. Caouette* (Témiscamingue).

Bill C-62, Loi désignant le parc Major's Hill.—*M. Stewart* (Cochrane).

Bill C-63, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.—*M. Mather.*

Bill C-64, Loi modifiant le Code canadien du travail (distinction injuste en matière d'âge ou de sexe).—*M. Forrestall.*

Bill C-65, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement (Pêches).—*M. McGrath.*

Bill C-66, Loi modifiant la Loi nationale sur les transports (service de voyage par chemin de fer).—*M. Whicher.*

Bill C-67, Loi créant le poste d'Ombudsman.—*M. Reid.*

Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale.—*M. MacDonald* (Egmont).

Bill C-69, Loi modifiant le Code criminel (manifestation au Parlement).—*M. Stewart* (Cochrane).

Bill C-70, Loi modifiant la Loi sur les enquêtes (publication des rapports).—*M. Alexander.*

Bill C-71, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.—*M. MacDonald* (Egmont).

Bill C-72, Loi concernant les emplois au gouvernement du Canada qui ne sont pas du ressort de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.—*M. Orlikow.*

Bill C-73, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.—*M. Rose.*

Bill C-74, Loi concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté).—*M. Fortin.*

Bill C-75, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne.—*M. Andre.*

Bill C-76, Loi modifiant le Code canadien du travail (augmentation du salaire horaire minimum).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-77, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations.—*M. Mather.*

Bil C-78, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes).—*M. Orlikow.*

Bill C-79, Loi modifiant le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-80, Loi modifiant le Code criminel (suppression des numéros de série des véhicules à moteur).—*M. Mather.*

Bill C-81, Loi concernant la protection des dossiers des entreprises canadiennes.—*M. Mather.*

Bill C-82, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-83, Loi concernant l'étiquetage des produits domestiques dangereux.—*M. Mather.*

Bill C-84, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.—*M. Mather.*

Bill C-85, Loi concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la colline du Parlement.—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-86, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de votes d'essai).—*M. Peters.*

Bill C-87, Loi modifiant le Code criminel (détention préventive).—*M. Orlikow.*

Bill C-88, Loi concernant la protection des espèces menacées d'extinction.—*M. Watson.*

Bill C-89, Loi réglementant l'activité des démarcheurs parlementaires.—*M. Mather.*

Bill C-90, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.—*M. Reynolds.*

Bill C-91, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (arriération mentale).—*M. Mather.*

Bill C-92, Loi créant l'Administration du passage de Terre-Neuve.—*M. Marshall.*

Bill C-93, Loi créant le poste de commissaire parlementaire.—*M. Reynolds.*

Bill C-94, Loi concernant l'aéroport international d'Ottawa.—*M. Isabelle.*

Bill C-95, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald.—*M. Macquarrie.*

Bill C-96, Loi modifiant la Loi sur l'Administration financière (commissaire du Parlement à l'administration).—*M. Reynolds.*

Bill C-97, Loi modifiant la Loi sur le divorce.—*M. Fairweather.*

Bill C-98, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (décisions arbitrales).—*M. Reilly.*

Bill C-99, Loi concernant le creusement dans les cimetières d'Indiens ou d'Inuits.—*M. Harney.*

Bill C-100, Loi concernant les denrées périssables emballées.—*M. Mather.*

Bill C-101, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (membre d'une Commission).—*M. Rose.*

Bill C-102, Loi relative aux bruits industriels.—*M. Mather.*

Bill C-103, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (liberté de conscience).—*M. Peters.*

Bill C-104, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée du mandat de la Chambre des communes).—*M. Rowland.*

Bill C-105, Loi créant un Conseil des transports de l'Atlantique.—*M. Nowlan.*

26370—3½

Bill C-106, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée du mandat de la Chambre des communes).—*M^me^ MacInnis.*

Bill C-107, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada).—*M. Isabelle.*

Bill C-108, Loi modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois ans).—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-109, Loi modifiant la Loi sur l'étiquetage des textiles (interdictions et étiquettes).—*M^me^ MacInnis.*

Bill C-110, Loi établissant le Code national de contrôle du bruit.—*M. Grier.*

Bill C-111, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste en matière d'âge).—*M. Forrestall.*

Bill C-112, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (durée du mandat de la Chambre des communes).—*M. Peters.*

Bill C-113, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.—*M. Orlikow.*

Bill C-114, Loi modifiant le Code criminel (sécurité des pneumatiques).—*M. Mather.*

Bill C-115, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.—*M. Rowland.*

Bill C-116, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice (rapport annuel).—*M. Fortin.*

Bill C-117, Loi prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur l'abolition de la peine capitale.—*M. Reynolds.*

Bill C-118, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition).—*M. Orlikow.*

Bill C-119, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (règles).—*M. Reid.*

Bill C-120, Loi modifiant le Code criminel (captation de messages télégraphiques, etc.)—*M. Orlikow.*

Bill C-121, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (forme des bulletins).—*M. Rowland.*

Bill C-122, Loi ayant pour objet la protection des sources d'informations (privilège de la presse).—*M. Fairweather.*

Bill C-123, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional.—*M. MacDonald* (Egmont).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Crouse, appuyé par M. Bell,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Cette Chambre déplore que les conseillers de Votre Excellence à cause de leur inertie, de leur indifférence et de leur incompétence parlementaire n'aient pas jugé opportun de s'attaquer immédiatement aux problèmes qui confrontent les Canadiens, particulièrement la situation alarmante qui découle des hausses récentes et simultanées dans le chômage et le coût de la vie».

Le débat se poursuit;

A 9 h. 30 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 3)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Caouette
(Témiscamingue)
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Tétrault
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—114.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—139.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Nowlan et Trudel en remplacement de MM. Balfour et Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Arts du Canada, y compris le rapport de l'Auditeur général concernant les relevés financiers du Conseil, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre C-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/80).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,— Copies (en français et en anglais) de l'Ordonnance modificatrice n° 2 rendue par les juges le 16 octobre 1972 concernant les règles de la Cour fédérale ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1972-3044, en date du 19 décembre 1972, approuvant ladite ordonnance, conformément à l'article 46(5) de la Loi sur la Cour fédérale, chapitre 1, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/404).

Par M. Lang,—Premier rapport annuel (en français et en anglais) de la Commission de réforme du droit du Canada, pour la période du 1er juin 1971 au 31 mai 1972, conformément au paragraphe *c*) de l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23 (1er Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/409).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1972-1042, en date du 16 mai 1972, modifiant le Tarif des honoraires des élections fédérales, établi par le décret en conseil C.P. 1971-785, en date du 23 avril 1971, conformément à l'article 61(2) de la Loi électorale du Canada, chapitre 14 (1er Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/402).

A dix heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 16 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, du rapport annuel de la Commission permanente d'ingénieurs aux gouvernements des États-Unis et du Canada, pour la période allant du 1er octobre 1971 au 30 septembre 1972, relatif au traité sur le fleuve Columbia. (Document parlementaire n° 291-1/264).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 9 h. 55 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne pour l'année financière terminée le 31 mars 1972,

ainsi que l'état financier et le rapport de l'auditeur général à ce sujet, conformément à l'article 20 de la Loi sur la Société de développement de l'Industrie cinématographique canadienne, chapitre C-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/91).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office national du film du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément au paragraphe 2 de l'article 20 de la Loi nationale sur le film, chapitre N-7, S.R.C., 1970, y compris les états financiers dudit Office. (Document parlementaire n° 291-1/189).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) des musées nationaux du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la Loi sur les musées nationaux du Canada, chapitre N-12, S.R.C., 1970, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent. (Document parlementaire n° 291-1/300).

A 10 h. 19 du soir, la Chambre s'ajourne à demain à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 2 du Règlement.

N° 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 17 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de lettres, en date du 15 janvier 1973, adressées par le très honorable Premier ministre aux (1) premiers ministres des provinces de l'Ontario, du Québec de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick;

(2) Premiers ministres des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, relativement à des réunions fédérales-provinciales proposées, au niveau ministériel. (Document parlementaire n° 291-5/29).

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du surintendant des assurances du Canada sur les sociétés coopératives de crédit, pour l'année terminée le 31 décembre 1971. (Document parlementaire n° 291-1/114).

M. Turner (Ottawa-Carleton), dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du surintendant des assurances du Canada au sujet des compagnies de petits prêts et des prêteurs d'argent détenant des permis en vertu de la Loi sur les petits prêts, pour l'année terminée le 31 décembre 1971. (Document parlementaire n° 291-1/241).

M. Turner (Ottawa-Carleton), dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'ordre du jour proposé de la conférence du Comité fédéral-provincial des ministres des Finances et des trésoriers provinciaux devant être tenue à Ottawa, les 18 et 19 janvier 1973. (Document parlementaire n° 291-5/30).

M. Andras, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (n° 1), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage de façon à supprimer la limite des avances fixée par l'article 137 et de façon à prévoir que la somme autorisée en vertu du crédit L30a (Main-d'œuvre et Immigration) du budget supplémentaire (A) de 1972-1973 est réputée être une avance faite en vertu de cet article et non une affectation de crédit visée à l'alinéa 133b) de cette Loi.

M. Andras, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-125, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (n° 2), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (n° 2) relativement aux périodes de prestations et aux taux des prestations.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'ai eu le privilège de lire le projet de loi proposé par l'honorable député de Skeena (M. Howard) intitulé «Loi modifiant la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche» et les notes explicatives accompagnant le bill m'ont particulièrement intéressé, pour ne pas dire fasciné. Je crois que la présidence a déjà rappelé à l'honorable député, à une occasion au moins, que les notes explicatives doivent respecter des principes établis depuis longtemps.

A ce propos, puis-je rappeler à l'honorable député le commentaire 357 de la 4e édition de Beauchesne, selon lequel les notes explicatives doivent être brèves. La concision est une qualité toute subjective et les normes du député peuvent être différentes de celles de la présidence. Mais la présente note explicative ne me semble pas conforme aux traditions et aux usages de la Chambre.

Je dirais à tous les honorables députés que les notes explicatives ne devraient pas être un discours prononcé à l'étape de la deuxième lecture. L'honorable député semble faire valoir des arguments au lieu de donner une note explicative. Il a demandé que la question soit réservée; je lui suggère donc de prendre quelques minutes pour examiner les notes explicatives et les rendre peut-être un peu moins polémiques.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), il est ordonné,—Que ladite Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par M. l'Orateur.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), il est ordonné, conformément à l'article 58 du Règlement,—Que la Chambre prenne en considération à sa prochaine séance les travaux relatifs aux subsides.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission, y compris le rapport de l'auditeur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 138 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970—1971—1972. (Document parlementaire n° 291-1/253).

A 5 h. 50 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 18 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, du Comité spécial institué aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les Comités permanents de la Chambre en conformité des dispositions de l'article 65 du Règlement, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande que les Comités permanents de cette Chambre se composent des députés dont les noms suivent:

N° 1

Agriculture

Messieurs

Beaudoin
Caron
Corriveau
Côté
Danforth
Ethier
Fox
Gleave
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Hurlburt
Knight
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
La Salle
Lessard
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McCain
McKinley
Murta
Nesdoly
Peters
Roy (Laval)
Smith (Saint-Jean)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Whicher
Whittaker
Wise—(30).

N° 2

Radiodiffusion, Films et Assistance aux arts

Messieurs

Alkenbrack
Arrol
Bégin (M[lle])
Blaker
Fleming
Grafftey
Guilbault
Jarvis
Marceau
Matte
Mitges
Nowlan
Paproski
Rose
Roy (Timmins)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Yewchuk—(19).

N° 3

Affaires extérieures et Défense nationale

Messieurs

Balfour
Brewin
Corbin
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Douglas
Dupras
Fairweather
Forrestall
Harney
Hees
Hopkins
Hymmen
Lachance
Langlois
Laprise

Matte
McKinnon
Munro (Esquimalt-Saanich)
Nesbitt
Patterson
Pelletier (Sherbrooke)
Reilly
Rowland
Stackhouse
Stewart (Marquette)
Wagner
Walker—(30).

N° 4

Finances, Commerce et Questions économiques

Messieurs

Baker
Breau
Buchanan
Clermont
Comtois
Danforth
Danson
Dick
Gillies
Hellyer
Herbert
Lambert (Edmonton-Ouest)
Orlikow
Ritchie
Rondeau
Saltsman
Stevens
Trudel
Whicher—(19).

N° 5

Pêches et Forêts

Messieurs

Allard
Barnett
Béchard
Blenkarn
Campbell
Crouse
Cyr
Fraser
Guay (Lévis)
Haliburton
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lundrigan
MacLean
McCain
Olaussen
Rempkey
Rooney
Smith (Northumberland-Miramichi)
Wise—(19).

N° 6

Santé, Bien-être social et Affaires sociales

Messieurs

Bégin (M^lle)
Cafik
Corbin
Gauthier (Ottawa-Est)
Grafftey
Holmes
Hueglin
Isabelle
Jelinek
Lambert (Bellechasse)
MacInnis (M^me)
Macquarrie
Nystrom
Railton
Reynolds
Roche
Rynard
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Walker—(19).

N° 7

Affaires indiennes et Développement du Nord canadien

Messieurs

Buchanan
Clark (Rocky Mountain)
Côté
Cyr
Firth
Gauthier (Roberval)
Hollands
Howard
Lajoie
L'Heureux
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Oberle
Schellenberger
Taylor
Watson—(19).

N° 8

Justice et Questions juridiques

Messieurs

Atkey
Béchard
Blaker
Boisvert
Fairweather
Gilbert
Guay (Lévis)
Jerome
Lawrence
Leggatt
Morgan
Morin (M^me)
O'Connor
O'Sullivan
Poulin
Prud'homme
Wagner
Woolliams
Yanakis—(19).

N° 9

Travail, Main-d'œuvre et Immigration

Messieurs

Alexander
Andre
Beattie (Hamilton Mountain)
Caccia
Dionne
Fleming
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Loiselle
MacGuigan
McGrath
Muir
Neale (Vancouver-Est)
Olivier
Portelance
Reilly
Skoreyko
Stollery
Turner (London-Est)
Yewchuk—(19).

N° 10

Bills privés en général et Règlement

Messieurs

Baker
Campbell
Clermont
Coates
Duquet
Fortin
Lambert (Edmonton-Ouest)
McKenzie
Nelson
Scott
Stollery
Yanakis—(12).

N° 11

Ressources nationales et Travaux publics

Messieurs

Andre
Bawden
Blackburn
Blais
Dinsdale
Ethier
Gendron
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Harding
Higson
Hymmen
Lajoie
McRae
Paproski
Rompkey
Rooney
Stevens
Tétrault—(19).

N° 12

Privilèges et Élections

Messieurs

Baker
Benjamin
Blais
Caccia
Clark (Rocky Mountain)
Forrestall
Howard
Jerome
Lachance
Laflamme
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
Macquarrie
Matte
McKinley
McKinnon
O'Connor
Poulin
Reid
Stewart (Okanagan-Kootenay)—(19).

N° 13

Procédure et Organisation

Messieurs

Fortin
Foster
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lambert (Edmonton-Ouest)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Morgan
Nielsen
Nowlan
Penner
Reid
Walker
Woolliams—(12).

N° 14

Comptes publics

Messieurs

Caouette (Charlevoix)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cossitt
Crouse
Cullen
Darling
Demers
Dupont
Dupras
Frank
Gauthier (Ottawa-Est)
Hales
Knight
Leblanc (Laurier)
Mather
Olivier
Schumacher
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Towers—(19).

N° 15

Expansion économique régionale

Messieurs

Blais
Broadbent
Cossitt
Dick
Dupont
Epp
Gauthier (Roberval)
Howie
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lessard
Lundrigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Prud'homme
Rodriguez
Smith (Saint-Jean)
Stewart (Marquette)—19.

N° 16

Transports et Communications

Messieurs

Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Benjamin
Blouin
Campbell
Carter
Duquet
Ellis
Godin
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Horner (Crowfoot)
Kuntz
Loiselle
Mazankowski
McKenzie
Railton
Stewart (Cochrane)
Thomas (Moncton)
Trudel—(19).

N° 17

Affaires des anciens combattants

Messieurs

Allard
Beattie (Hamilton Mountain)
Cullen
Dupras
Foster
Guay (Saint-Boniface)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Herbert
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Loiselle
Madill
Masniuk
Marshall
Peters
Scott
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Turner (London East)—(19).

Le Comité recommande également que les Comités mixtes se composent des députés dont les noms suivent:

N° 18

Bibliothèque du Parlement

Messieurs

Bell
Blackburn
Boisvert
Cafik
Caron
Gauthier
(Ottawa-Est)
Jelinek
L'Heureux
MacDonald
(Egmont)
MacGuigan
MacKay
Mitges
O'Sullivan
Pelletier
(Sherbrooke)
Prud'homme
Reid
Ritchie
Roche
Rose—(19).

N° 19

Impressions

Messieurs

Barnett
Caouette
(Charlevoix)
Corbin
Dupont
Ellis
Ethier
Forrestall
Fox
Grafftey
Hopkins
Howie
Hymmen
Marshall
Masniuk
McRae
Morin (M^me^)
Patterson
Rowland
Stackhouse—(19).

N° 20

Règlements et autres textes réglementaires

Messieurs

Atkey
Balfour
Béchard
Brewin
Clark
(Rocky Mountain)
Fairweather
Fortin
Fox
Marceau
Morin (M^me^)
Poulin
Ritchie—(12).

Et que l'application des dispositions du paragraphe (3) de l'article 65 du Règlement, concernant le nombre des députés devant siéger au sein des Comités permanents mixtes de la bibliothèque du Parlement et des impressions, soit suspendue à cet égard.

Le Comité recommande que les députés devant siéger au sein du Comité mixte du restaurant du Parlement, soient les suivants:

N° 21

Restaurant du Parlement

Messieurs

Allard
Bégin (M^lle^)
Bell
Crouse
Danson
Foster
Gleave
Guay
(Saint-Boniface)
Hales
Harding
Langlois
Leblanc (Laurier)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Paproski
Portelance
Roy (Laval)
Schumacher
Thomas
(Moncton)—(20).

Et qu'un message soit transmis au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre pour former les Comités mixtes de la bibliothèque du Parlement, des impressions, des règlements et autres textes réglementaires et du restaurant du Parlement.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Sharp, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Richardson, il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre pour former les Comités mixtes de la bibliothèque du Parlement, des impressions, des règlements et autres textes réglementaires et du restaurant du Parlement, et que les députés devant faire partie de chacun des comités susdits pour y représenter cette Chambre soient ceux dont il est fait mention dans le deuxième rapport du Comité spécial qui a été présenté aujourd'hui.

M. Dubé, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, du rapport, en date du 29 décembre 1972, de l'Officier enquêteur, (M. J. W. Swackhamer) conformément au paragraphe 4(*d*) de l'article 8 de la Loi sur l'Expropriation, S.R.C. 1970 (1^er^ supplément), y compris un compte rendu verbatim de l'audition tenue le 7 décembre 1972 relativement au site de l'aéroport international de Toronto à Pickering, Ontario. (Document parlementaire n° 291-7/1).

M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-126, Loi modifiant la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Gray, appuyé par M. MacEachen, propose,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message demandant à cette Chambre de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité mixte projeté.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les discours sur ladite motion soient limités à vingt minutes, sauf dans le cas du premier orateur de chaque parti.

Le débat reprend sur la motion de M. Gray, appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message demandant à cette Chambre de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité mixte projeté.

Le débat se poursuit;

M. Lawrence, appuyé par M. Jarvis, propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée comme suit: *a*) en retranchant les mots comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, dans le premier paragraphe et en leur substituant comité spécial de cette Chambre; *b*) en retranchant le mot mixte dans le deuxième paragraphe; *c*) en retranchant également le mot mixte dans le quatrième paragraphe.

Il s'élève un débat;

M^me^ MacInnis, appuyée par M. Nystrom, soumet le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié en remplaçant le point à la fin par une virgule, et en y ajoutant les mots suivants:

> «Et de plus, que le Comité présente un rapport intérimaire avec recommandations, et ce, en dedans de deux mois depuis son institution en plus d'un rapport final lorsqu'il aura complété son enquête».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: La présidence éprouve quelques difficultés avec le sous-amendement proposé par l'honorable représentante. A première vue, je suis enclin à penser qu'il est irrecevable car il ne porte pas sur l'amendement présenté par l'honorable député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) mais plutôt sur la motion principale. Je suis prêt à entendre les avis avant de prendre une décision finale en ce qui concerne la validité de ce sous-amendement.

— — — — —

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Il est réconfortant pour moi, qui n'ai jamais eu à statuer sur une question telle que celle-ci, de bénéficier de l'aide de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), de l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) et de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il est quelque peu impressionnant de recevoir des conseils de telles sommités. Toutefois, j'estime que personne n'a présenté d'argument valable en faveur de la fusion du sous-amendement et de la motion et en faveur d'une mise aux voix et personne ne semble considérer qu'il y aurait de graves inconvénients si la présidence rejetait le sous-amendement, puisque les députés auront la possibilité de la présenter à un moment ultérieur. Cela ne signifie pas que la présidence l'acceptera obligatoirement alors. En tout état de cause, ayant énoncé brièvement ces quelques motifs, je dois malheureusement statuer que le sous-amendement est inacceptable pour l'heure sous sa forme actuelle, mais je remercie néanmoins les experts en procédure pour leur participation.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gray, appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message demandant à cette Chambre de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité mixte projeté.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lawrence, appuyée par M. Jarvis,—Que la motion soit modifiée comme suit: *a*) en retranchant les mots «comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes» dans le premier paragraphe et en leur substituant comité spécial de cette Chambre; *b*) en retranchant le mot mixte dans le deuxième paragraphe; *c*) en retranchant également le mot mixte dans le quatrième paragraphe.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Les honorables députés se souviendront que 120 projets de loi d'initiative parlementaire furent déposés lundi dernier conformément à l'ancienne tradition et, puisqu'il n'était pas possible à la présidence d'examiner les dispositions de chacun pour déterminer s'ils étaient admissibles du point de vue de la procédure, il fut décidé qu'ils seraient tous considérés comme déposés et lus pour la première fois et que l'impression en serait ordonné sous réserve de leur étude ultérieure.

J'ai maintenant eu la possibilité d'examiner la plupart de ces projets de loi et j'aimerais en énumérer un certain nombre qui ont, du moins à mon sens, des implications d'ordre financier.

Tout d'abord, le deuxième projet de loi sur la liste des bills d'initiative parlementaire, le bill C-6, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, inscrit au nom de l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et le bill C-24, inscrit au nom de l'honorable député de Kingston et Les îles (M[lle] MacDonald). Il y a le n° 26, le bill C-30, proposé par l'honorable député de Cochrane (M. Stewart); le n° 29, loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports; puis un bill figurant au nom de l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt), loi concernant le taux des tarifs applicables aux invalides sur les moyens de transport fédéraux, qui porte le n° 41 sur la liste.

Je crains que nous ne parvenions à étudier qu'un petit nombre des bills figurant au bas de la liste mais il y a également le n° 88, loi créant l'Administration du passage de Terre-Neuve, qui figure au nom de l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Bien sûr, ces bills resteront sur la liste. Je ne prends actuellement aucune décision à leur égard mais si les députés étudiaient soigneusement les bills que j'ai énumérés ils verraient dans bien des cas, sinon dans tous, qu'il s'agit de bills de finance ou qu'ils empiètent sur les prérogatives financières de la Couronne.

Je me propose de les laisser figurer pour le moment au *Feuilleton* et lorsque leur tour viendra, en commençant par le prochain bill privé dont nous serons saisis et qui figure au nom de l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), j'écouterai les arguments tendant à prouver qu'il s'agit ou non d'un bill de finance et déciderai si oui ou non la Chambre peut en débattre. Je ne prends aucune décision pour le moment mais je serais ravi d'entendre les arguments de députés susceptibles de convaincre la présidence de l'inexactitude de sa première décision. Nous passons maintenant au premier bill privé.

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-5, Loi modifiant la Loi sur les normes des prestations de pension (renseignements aux employés).

M. Rose, appuyé par M. Benjamin, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gray, apuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des com-

munes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message demandant à cette Chambre de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité spécial mixte projeté.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lawrence, appuyé par M. Jarvis,—Que la motion soit modifiée comme suit: *a*) en retranchant les mots comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, dans le premier paragraphe et en leur substituant comité spécial de cette Chambre; *b*) en retranchant le mot mixte dans le deuxième paragraphe; *c*) en retranchant également le mot mixte dans le quatrième paragraphe.

Le débat se poursuit;

M. Allard, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), soumet le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié en remplaçant le point par une virgule, et en y ajoutant les mots suivants:

> «et que le comité ainsi formé soit mandaté de plus pour étudier les possibilités de réduire les taux d'intérêts aux consommateurs, afin d'augmenter leur pouvoir d'achat vis-à-vis les biens de consommation.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: L'honorable député de Rimouski (M. Allard) propose comme sous-amendement la motion qu'il vient de lire. La présidence a des doutes fort sérieux quant à la recevabilité de cet amendement et serait heureuse d'entendre les commentaires des honorables députés qui voudraient bien l'éclairer sur ce sujet. S'il n'y a pas de commentaires, je suis prêt à rendre ma décision.

— — — — —

M. L'ORATEUR: Je remercie l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) de ses commentaires en vue d'éclairer la présidence. L'amendement proposé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard) est évidemment intéressant, mais, comme je l'ai dit, j'ai certains doutes quant à sa recevabilité, principalement parce qu'il tend à modifier la motion principale plutôt que l'amendement.

En d'autres mots, ce que l'honorable député propose à la Chambre, c'est un nouvel amendement plutôt qu'un sous-amendement. L'honorable député tente, en d'autres mots, de modifier la motion principale dont la Chambre est saisie plutôt que l'amendement, qui vise à éliminer la référence au Sénat. Le sous-amendement devrait forcément et nécessairement se rattacher au sujet traité dans l'amendement qui est maintenant à l'étude.

L'honorable député pourrait peut-être proposer une motion comme celle qu'il vient de suggérer comme modification à la motion principale.

Je dois cependant faire une mise en garde à l'honorable député. Je ne dis pas que même cette motion serait recevable, particulièrement en ce qui a trait aux dispositions du commentaire 291 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne 4e édition.

De toute façon, cela est hypothétique, et ce qui est proposé est un amendement bien précis qui, à mon sens, ne peut être considéré comme un sous-amendement.

C'est donc avec regret que je dois en venir à cette décision, qui est d'ailleurs aussi celle qui a été rendue il y a un moment par le vice-président de la Chambre, relativement à un amendement proposé par un représentant du Nouveau parti démocratique.

C'est donc avec regret que j'avise l'honorable député que sa motion ne peut être présentée à la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gray, appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial mixte et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Qu'il soit transmis au Sénat un message demandant à cette Chambre de se joindre à la Chambre des communes pour les fins précitées et de désigner, si le Sénat le juge utile, certains de ses membres pour siéger au comité mixte projeté.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lawrence, appuyé par M. Jarvis,—Que la motion soit modifiée comme suit: *a*) en retranchant les mots comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, dans le premier paragraphe et en leur substituant comité spécial de cette Chambre; *b*) en retranchant le mot mixte dans le deuxième paragraphe; *c*) en retranchant également le mot mixte dans le quatrième paragraphe.

Après plus ample débat, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote nº 4)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Broadbent
Caouette (Charlevoix)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gilbert
Gillies
Gleave
Godin
Grafftey
Grier
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Lambert (Bellechasse)
Laprise
Lawrence
Leggatt
Lewis
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M[lle]) Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (M[me])
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Mather
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesbitt
Nesdoly
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Roche
Rose
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Taylor
Tétrault
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—128.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Basford
Béchard
Bégin (M[lle])
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Demers
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guibault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Hymmen
Isabelle
Jerome
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (M[me])
Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sauvé (M[me])
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stollery
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—102.

En conséquence, ladite motion telle que modifiée se lit ainsi:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Whicher, Neale (Vancouver-Est), Jerome, Balfour et Blenkarn en remplacement de MM. Comtois, Mather, Demers, Nowlan et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Côté en remplacement de M. Jerome sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, Exemplaire des Ordonnances rendues par le Conseil du Territoire du Yukon sanctionnées le 8 décembre 1972, conformément à l'article 20(1) de la Loi sur le Yukon, chapitre Y-2, S.R.C., 1970 ainsi qu'une copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-83, en date du 9 janvier 1973, approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/263).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport annuel (en français et en anglais) de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 115 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, chapitre P-35, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/219).

A 10 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 19 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Le débat se poursuit;

M. McGrath, appuyé par M. Hellyer, propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement à la suite du troisième paragraphe, ce qui suit:

"Que ledit Comité présente son rapport final avec recommandations en moins de trois mois depuis la date de son institution".

Il s'élève un débat;

M. Harney, appuyé par M. Symes, propose le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié en retranchant les mots «en moins de trois mois depuis la date de son institution» et en les remplaçant par ce qui suit:

"une fois son enquête terminée, il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion."

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Marshall, appuyé par M. Baker, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, il est opportun que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer un minis-

tère d'État chargé de formuler une nouvelle politique générale sur la jeunesse. (*Avis de motion n° 1*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les disposiitons de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Jerome en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Compte rendu (en français et en anglais) des délibérations de la Commission de la Régie intérieure, pour la période allant du 24 avril 1972 au 27 décembre 1972 en conformité des dispositions de l'article 78 du Règlement. (Document parlementaire n° 291-1/2).

A cinq heures du l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 22 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une note canadienne remise au Département d'État du gouvernement des États-Unis le 19 janvier 1973, relativement à l'imposition de droits compensateurs à l'endroit de la Société Canadienne des pneus Michelin Ltée. (Document parlementaire n° 291-6/132).

M. Marchand (Langelier), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-127, Loi modifiant la Loi sur le pilotage, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marchand (Langelier), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur l'aéronautique de façon à prévoir l'établissement de mesures de sécurité dans les aérodromes et la désignation d'agents de sécurité.

M. Whelan, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur l'assurance-récolte de façon à permettre à toute province qui avance une partie de la prime d'assurance-récolte de se faire rembourser jusqu'à concurrence de cinquante pour cent des primes acquittées pour le compte des personnes assurées, si aucune contribution n'est demandée au gouvernement canadien pour les frais d'administration du plan d'assurance-récolte provincial.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-130, Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or en prorogeant la Loi du 30 juin 1973 au 30 juin 1976.

M. Davis, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-131, Loi concernant la faune du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure ayant trait aux animaux sauvages du Canada; prévoyant des accords avec le gouvernement d'une province, avec des administrations municipales, des organisations ou avec des personnes, relativement à des programmes et mesures de conservation et de meilleure connaissance des animaux sauvages ainsi qu'à des recherches sur ces animaux de même qu'à la répartition du coût de ces programmes et mesures; prévoyant l'achat, l'acquisition ou la location de terres; prévoyant que toutes les dépenses faites pour l'application de la loi seront acquittées par prélèvement sur les crédits affectés par le Parlement; et prévoyant des dispositions pour appliquer la loi.

La Chambre reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Sur la proposition d'amendement de M. McGrath, appuyé par M. Hellyer,—Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement à la suite du troisième paragraphe, ce qui suit:

«Que ledit Comité devra présenter son rapport final avec recommandations en moins de trois mois depuis la date de son institution.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Harney, appuyé par M. Symes,—Que l'amendement soit modifié en retranchant les mots «en moins de trois mois depuis la date de son institution» et en les remplaçant par ce qui suit:

«une fois son enquête terminée, il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion.».

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15 (4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Ellis, appuyé par M. Kempling, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour porter à $75,000 le montant maximum d'un prêt. *(Avis de motion nº 2)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que tout vote par appel nominal pour disposer de toutes les questions maintenant devant la Chambre soit différé à demain et pris en considération comme premier ordre sous la rubrique des Ordres inscrits au nom du gouvernement, alors que l'on procédera sur-le-champ à la mise aux voix des amendements et des sous-amendements dont la Chambre est saisie.

Le débat reprend sur la motion, tel que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les

membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Sur la proposition d'amendement de M. McGrath, appuyé par M. Hellyer,—Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement à la suite du troisième paragraphe, ce qui suit:

«Que ledit Comité devra présenter son rapport final avec recommandations en moins de trois mois depuis la date de son institution.».

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Harney, appuyé par M. Symes,—Que l'amendement soit modifié en retranchant les mots «en moins de trois mois depuis la date de son institution» et en les remplaçant par ce qui suit:

«une fois son enquête terminée, il devra présenter un rapport intérimaine avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion.».

Après plus ample débat, ladite proposition de sous-amendement est mise aux voix et en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, le vote est différé.

Le débat reprend sur la motion, tel que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Et sur la proposition d'amendement de M. McGrath, appuyé par M. Hellyer,—Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement à la suite du troisième paragraphe, ce qui suit:

«Que ledit Comité devra présenter son rapport final avec recommandation en moins de trois mois depuis la date de son institution.»

Après plus ample débat, ladite proposition d'amendement est mise aux voix et en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, le vote est différé.

Le débat reprend sur la motion, tel que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Le débat se poursuit;

M. Woolliams, appuyé par M. Dinsdale, propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en retranchant le nombre «20» à la première ligne du second paragraphe et en le remplaçant par le nombre «19».

Il s'élève un débat;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Knight, propose le sous-amendement suivant,—Que l'amendement proposé soit modifié en retranchant le nombre «19» et en lui substituant le nombre «25».

Après débat, ladite proposition de sous-amendement est mise aux voix et en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, le vote est différé.

Le débat reprend sur la motion, tel que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Et sur la proposition d'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. Dinsdale,—Que la motion soit modifiée en retranchant le nombre «20» à la première ligne du second paragraphe et en le remplaçant par le nombre «19».

Après débat, ladite proposition d'amendement est mise aux voix et en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, le vote est reporté.

Le débat reprend sur la motion, tel que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Le débat se poursuit;

M. Atkey, appuyé par M. MacDonald (Egmont), propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en insérant dans le premier paragraphe, immédiatement après le mot «Canada», les mots «depuis 1967».

Après débat, ladite proposition d'amendement est mise aux voix et en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, le vote est différé.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 02 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Comtois en remplacement de M. Jerome sur la liste des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 7 de la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, chapitre I-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/13).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) exposant l'activité du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1972, conformément à l'article 8 de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, chapitre I-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/12).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 23 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le lundi 22 janvier 1973, la Chambre procède aux votes différés et à la mise aux voix de toutes questions nécessaires pour disposer des amendements dont la Chambre est maintenant saisie relativement à la formation du Comité spécial pour enquêter sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Gray, appuyé par M. MacEachen, propose,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

M. McGrath, appuyé par M. Hellyer, propose,—Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement à la suite du troisième paragraphe, ce qui suit:

«Que ledit comité devra présenter son rapport final avec recommandations en moins de trois mois depuis la date de son institution.».

M. Harney, appuyé par M. Symes, propose,—Que l'amendement soit modifié en retranchant les mots «en moins de trois mois depuis la date de son institution» et en les remplaçant par ce qui suit:

«une fois son enquête terminée, il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent et ce, en moins de deux mois depuis sa première éunion.».

Ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 5)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caron
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Éthier
Faulkner
Firth
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rondeau
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—152.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—102.

Ladite proposition d'amendement, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Woolliams, appuyé par M. Dinsdale, propose,—Que la motion soit modifiée en retranchant le nombre «20» à la première ligne du second paragraphe et en lui substituant le nombre «19».

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Knight, propose,—Que l'amendement proposé soit modifié en retranchant le nombre «19» et en lui substituant le nombre «25».

Ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 6)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caron
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson

Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guibault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rondeau
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—152.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—101.

Ladite proposition d'amendement, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Atkey, appuyé par M. MacDonald (Egmont), propose,—Que la motion soit modifiée en insérant dans le premier paragraphe, immédiatement après le mot «Canada», les mots «depuis 1967».

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 7)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Caouette (Charlevoix)
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Latulippe
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape-Breton-East-Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley

McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Tétrault
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—115.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—139.

Le débat reprend sur la motion, telle que modifiée, de M. Gray, appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 25 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Que ledit comité devra présenter son rapport final avec recommandations une fois son enquête terminée et il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-8, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (article 239).

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Bell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion, tel que modifiée, de M. Gray, appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances

des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 25 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Que ledit comité devra présenter son rapport final avec recommandations une fois son enquête terminée et il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion.

Après plus ample débat, ladite motion, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée, sur division.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Forrestall, Hales et Demers en remplacement de MM. Blenkarn, Grafftey et Poulin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Jerome en remplacement de M. Comtois sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Dubé, membre du Conseil privé de la Reine,—Copie du rapport, en date du 29 décembre 1972, de l'Officier enquêteur (M. J. W. Swackhamer), conformément au paragraphe 4 (*d*) de l'article 8 de la Loi sur l'Expropriation, S.R.C. 1970 (1er supplément), y compris un compte rendu verbatim de l'audition tenue le 7 décembre 1972 au sujet du site de l'aéroport international de Toronto à Pickering, Ontario. (Document parlementaire n° 291-7/1).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport trimestriel (en français et en anglais) sur l'application de la Loi de soutien de l'emploi pour la période se terminant le 30 juin 1972, conformément à l'article 21, chapitre 56 de ladite loi, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/180).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 24 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué, en date du 23 janvier 1973, émis à la suite de la Conférence fédérale-provinciale sur l'habitation, tenue à Ottawa les 22 et 23 janvier 1973. (Document parlementaire n° 291-5/33).

M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et la création de nouvelles entreprises au Canada par certaines personnes; prévoyant la création d'une Agence d'examen de l'investissement étranger et la nomination d'un commissaire de l'agence; prévoyant la désignation de toute personne pour effectuer une enquête sous le régime de la loi; prévoyant des indemnités aux personnes sommées de comparaître à des enquêtes en vertu de la loi; et prévoyant des dispositions relatives à l'application de la loi.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie d'un rapport exposant les dépenses globales d'élection de chaque candidat à l'élection du 30 octobre 1972, établi par circonscription et fondé sur l'état des dépenses d'élection que fournit chaque candidat comme l'exige l'article 63 de la Loi électorale du Canada, indiquant, en outre, les noms des candidats, dans chaque circonscription, dont l'état des dépenses d'élection n'a pas été transmis.—(*Avis de motion portant production de documents n° 1—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)*.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'ensemble de la correspondance, des dépêches, des mémoires et de tous autres documents touchant la réorganisation et la mécanisation de la Direction des douanes au ministère du Revenu national.—(*Avis de motion portant production de documents n° 2—M. Coates*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les plébiscites ou référendums qui ont eu lieu depuis 1867 et, dans chaque cas le texte figurant sur le bulletin de vote ainsi que les résultats et la disposition légale.—(*Avis de motion portant production de documents n° 30—M. Forrestall*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie d'une liste des sociétés pharmaceutiques qui se conforment à la norme gouvernementale (74 - GP - 1 c) établie pour le gouvernement par le Conseil consultatif de l'acquisition des drogues.—(*Avis de motion portant production de documents n° 46—M. Orlikow*).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (n° 1).

M. Andras, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

M. Baldwin, appuyé par M. Wagner, soumet l'amendement suivant,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la Chambre, tout en reconnaissant la nécessité de fournir des fonds pour le paiement de prestations d'assurance-chômage à ceux qui y ont droit, refuse d'approuver une mesure qui, d'une part supprime toutes restrictions sur des avances en vertu de l'article 137 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et, d'autre part, cherche à légaliser et à ratifier les actes abusifs et illégaux accomplis par le gouvernement en faisant des avances supérieures à la limite prévue par la loi».

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé;

M. l'Orateur suppléant remet sa décision.

Le débat reprend sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 25 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Lefebvre, appuyé par M. Foster, il est ordonné,—Que le Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation soit composé des députés dont les noms suivent, à savoir mesdames MacInnis (Vancouver Kingsway) et Morin et messieurs Atkey, Boisvert, Cullen, Danforth, Fleming, Fox, Gauthier (Ottawa-Est), Gauthier (Roberval), Gleave, Grafftey, Horner (Crowfoot), Lawrence, LeBlanc (Westmorland-Kent), McGrath, Mitges, Murta, Penner, Roy (Laval), Saltsman, Scott, Whicher, Whittaker et Yanakis.

La Chambre reprend l'étude du rappel au Règlement soulevé par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin).

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Avant de donner la parole à l'honorable ministre de la Justice (M. Lang), je pourrais peut-être parler du rappel au Règlement dont il a été question hier. Il faisait suite à l'amendement présenté par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin). En termes techniques, il s'agit d'un amendement motivé et la plupart d'entre eux suscitent des difficultés extraordinaires à la présidence. Le présent amendement offre des difficultés de ce genre.

L'amendement de l'honorable député est ainsi conçu: La Chambre, tout en reconnaissant la nécessité de fournir des fonds pour le paiement de prestations d'assurance-chômage à ceux qui y ont droit, refuse d'approuver une mesure qui, d'une part, supprime toutes restrictions sur les avances faites en vertu de l'article 137 de la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et, d'autre part, cherche à légaliser et à ratifier les actes répréhensibles et illégaux dont le gouvernement s'est rendu coupable en faisant des avances supérieures à la limite prévue par la loi.

Divers députés ont présenté des arguments à l'appui de son admissibilité ou pour demander qu'il soit rejeté. On s'y oppose parce que la motion est en réalité un rejet amplifié, c'est-à-dire une tentative en vue de rejeter la motion à l'étape de la deuxième lecture en expliquant pourquoi l'étude de la mesure ne devrait pas être poursuivie. S'il en était ainsi, la motion de l'honorable député de Peace River serait irrecevable, car il est très clair selon Beauchesne que: Un amendement proposant une négation directe, même si celle-ci se dissimule sous du verbiage, n'est pas conforme au Règlement.

On trouve cette disposition à la page 174 de la 4e édition de Beauchesne, de même que d'autres phrases dans le même sens qui sont très claires.

Il me fallait ensuite me demander si, en fait, cette motion n'était pas un rejet amplifié. La recommandation imprimée dans ce projet de loi en expose le principe. En fait, il y a deux principes. Le premier supprimerait le plafond sur les avances aux termes de l'article 137 de la loi, et le second prévoierait qu'un montant autorisé au titre du crédit L30*a* de la main-d'œuvre et de l'immigration sera considéré comme une avance aux termes de l'article 137.

Il m'a semblé en lisant cette motion qu'elle traitait en fait de ces deux principes. Restait alors à savoir si elle le faisait de telle manière à pouvoir bénéficier de la protection du règlement relatif aux amendements motivés? Les honorables députés trouveront qu'on en traite brièvement dans le commentaire 382 du Beauchesne qui dit ce qui suit: Un député qui désire exprimer des raisons spéciales de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill peut aussi proposer, à titre d'amendement, une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux qui sont consacrés par le bill lui-même, à son opportunité ou à ses dispositions, ou en différant ou exprimant certaines opinions sur les circonstances se rattachant à la présentation du bill, ou son étude, ou autrement opposée à ce qu'il suive son cours, ou demandant la présentation de renseignements complémentaires concernant le bill par des comités, ou des commissaires, ainsi que la production de documents ou d'autres témoignages ou l'opinion de juges.

Ma première réaction après avoir lu ce commentaire, après avoir étudié des cas qui s'y rapportaient et les références plus détaillées contenues aux pages 487 et 488 de la 18e édition des Procédures et Usages du Parlement d'Erskine May, a été que la protection accordée à un amendement motivé s'appliquerait dans ce cas. La question concernant les restrictions sur les avances m'a clairement paru être déclaratoire d'un principe différent de l'un des principes du projet de loi.

Ceci étant, et ayant toujours des doutes à ce sujet, je me suis dis que je laisserais la Chambre le trancher. Mais j'ai été troublé par les premières lignes de la motion de l'honorable député de Peace River, qui disent: tout en reconnaissant la nécessité de fournir des fonds pour le paiement des prestations d'assurance-chômage à ceux qui y ont droit . . .

L'utilisation de ces mots, à mon avis, fait sortir cette motion du cadre du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie, bien qu'elle semble en fait se rapporter au bill C-125. N'aimant pourtant pas me servir de raisons étroites et techniques pour prendre une décision, j'ai le sentiment qu'il faut que cela soit fait si l'on veut que les amendements motivés aient du sens, et, par conséquent, je déclare que la motion est irrecevable.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

M. Nielsen, appuyé par M. Alexander, soumet l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en retranchant tous les mots qui suivent le mot «Que» et en y substituant ce qui suit:

«la Chambre, constatant que, par l'article 2 du Bill C-124, le gouvernement propose de modifier la loi de façon à imposer aux travailleurs canadiens présents et futurs et à leurs employeurs le paiement de la somme de $454,000,000 au détriment du plan d'assurance-chômage; constatant également que le gouvernement éviterait ainsi de rendre compte de cette somme dans son exposé des revenus et des dépenses budgétaires pour la présente année financière; et constatant en outre que le gouvernement éviterait ainsi de demander au Parlement de voter cette somme à titre de dépense budgétaire et éviterait de présenter une motion de voies et moyens par laquelle cette somme pourrait être obtenue en soumettant les contribuables et les corporations à des impôts additionnels, comme la loi l'exige présentement, adopte la résolution que le Bill C-124 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet en soit déférée au Comité permanent des prévisions budgétaires en général».

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin);

M. l'Orateur suppléant remet sa décision à plus tard aujourd'hui.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-9, Loi garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (communication de renseignements administratifs).

M. Mather, appuyé par M. Knight, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: L'honorable député du Yukon (M. Nielsen) a soulevé une question intéressante au sujet de laquelle je dois maintenant rendre une décision.

L'honorable député a signalé que l'article 2 du bill C-124 dont la Chambre est saisie, concerne une affectation qu'un des comités de la Chambre est en train d'examiner. Cette constatation l'a incité à demander à la présidence de décider si toute discussion actuelle sur le bill C-124 ne serait pas contraire au Règlement.

Dans son exposé, l'honorable député s'est référé à la 18e édition de *Parliamentary Practice* d'Erskine May. On y lit ce qui suit à la page 364: Une motion ne doit pas anticiper sur une question qui doit être étudiée par la Chambre soit sous forme d'un projet de loi soit sous forme d'une motion dont de débat a été ajourné.

L'honorable député a également cité un extrait de la page suivante qui parle d'un ordre décroissant de valeurs au sujet des questions soumises au processus parlementaire. On lit ce qui suit:

...on ne doit pas anticiper sur une question donnée si elle est contenue dans une forme ou dans une procédure plus efficace que la procédure projetée d'anticipation, mais on peut anticiper si la deuxième procédure est d'une efficacité égale ou supérieure.

La Chambre n'a pas vraiment été saisie de ce crédit et elle n'a pris aucune décision à ce sujet, si ce n'est de le soumettre à l'examen d'un comité. Néanmoins, le projet de loi a subi la première lecture et la Chambre étudie maintenant l'opportunité du lui faire subir la deuxième. Il me semble que le projet de loi dont la Chambre est saisie représente la procédure la plus efficace relativement au crédit à l'étude. Le bill C-124 servirait de base statutaire et le crédit n'en serait que la conséquence.

Un passage de la page 731 de la 18e édition d'Erskine May me renforce dans ma décision. Voici ce qu'on peut y lire: Dépenses faites par anticipation avant l'autorisation statutaire.—Un cas analogue à ceux susmentionnés se présente lorsqu'un crédit est présenté et l'argent dépensé par anticipation, avant l'adoption d'un projet de loi pendant la même session autorisant cette dépense.

Dans son second rapport de la session 1931-1932 (para. 5) le comité des comptes publics a critiqué deux catégories de cas qui avaient donné lieu à cette pratique. Le Trésor a justifié l'inclusion de tels postes de dépenses dans le budget comme renseignements nécessaires à la Chambre, mais a convenu:—

(1) qu'une note devrait être ajoutée au budget pour indiquer que ces crédits exigeaient une autorisation statutaire supplémentaire; et

(2) que le projet de loi d'autorisation doit devenir loi avant que la loi des subsides n'autorise le crédit en cause.

Cette décision est rendue sans préjudice de l'argument invoqué par le président du Conseil privé (M. MacEachen) en disant que l'honorable député du Yukon aurait dû soulever cette question plus tôt dans le débat. Néanmoins, je ferais remarquer que la Chambre en a été plus ou moins avisée hier. Je le répète, c'est une opinion discutable.

Je n'oublie pas non plus la remarque de l'honorable député le Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) concernant la troisième lecture, mais cela reste également une proposition ouverte.

Il faudrait peut-être également faire remarquer que la présidence, du fait d'une longue coutume et de son pouvoir discrétionnaire, n'intervient pas dans les questions juridiques ou constitutionnelles. Il suffit à la présidence de s'occuper des questions de procédure.

La présidence voudrait remercier le député du Yukon pour avoir soulevé cette question. Il s'agit peut-être là d'une matière qui a entraîné de nombreuses décisions au cours des années mais, assez bizarrement, elle est restée tapie dans l'ombre de la pratique parlementaire. L'honorable député l'a mise au grand jour de manière compétente et honnête et nous a demandé d'examiner les méthodes procédurales les plus précises.

Je dois également décider de la validité de la motion présentée par l'honorable député du Yukon. Puisque nous avons passé beaucoup de temps, pendant la période du dîner, à examiner la première question importante, je demanderais l'indulgence du député et de la Chambre avant de rendre ma décision.

Le débat reprend sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

Un rappel au Règlement ayant été soulevé,

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Je pense bien que l'on a déjà fait ces remarques mais la présidence tente depuis un certain temps de séparer les débats du comité de ceux de la Chambre.

Plus tôt dans la soirée, l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) a proposé la motion suivante: Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

la Chambre, constatant que, par l'article 2 du bill C-124, le gouvernement propose de modifier la loi de façon à imposer aux travailleurs canadiens présents et futurs et à leurs employeurs le paiement de la somme de $454,000,000 au détriment du programme d'assurance-chômage; constatant également que le gouvernement éviterait ainsi de rendre compte de cette somme dans son relevé des recettes et des dépenses budgétaires pour l'année financière en cours; et constatant en outre que le gouvernement éviterait ainsi de demander au Parlement de voter cette somme à titre de dépense budgétaire et de présenter une motion de voies et moyens par laquelle cette somme pourrait être obtenue en percevant des particuliers et des sociétés des impôts additionnels, comme la loi l'exige présentement, décide

que le bill C-124 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Par autorisation indulgente de la Chambre, la question de la recevabilité de la motion a été mise de côté afin de régler un autre point. Il existe une formule habituelle d'amendement qui prévoit que l'objet d'un bill peut être renvoyé à un comité permanent. Cette motion, de l'avis de la présidence, devrait être établie en bonne et due forme et ne pas contenir des allégations qui pourraient être considérées uniquement comme matière à controverse. Toutefois, d'autres questions sont soulevées dans la motion qui la rendent irrecevable.

Comme en a décidé monsieur l'Orateur, le 26 janvier 1971: Il ne l'est pas. En grande partie, il s'agit d'une déviation ou d'une modification de la forme consacrée d'amendement proposant que l'objet d'un bill ou d'une motion soit envoyé à un comité spécial ou à un comité permanent.

Ce que je trouve répréhensible dans cet amendement, du point de vue de la procédure, c'est qu'il porte sur les détails du bill.

J'éprouve aussi certains doutes quant à la suggestion que le bill devrait être renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat reprend sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 8)

POUR

Messieurs

Allmand
Andras
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Benjamin
Blais
Blaker
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caron
Clermont
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Godin
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Matte
McRae
Morin (M^me)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rondeau
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (M^me)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—139.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
Macquarrie
Madill
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—92.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Asselin, Bélisle, Cameron, Choquette, Côté, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Gouin, Heath, Hicks, Kinnear, Lapointe, McIlraith, O'Leary, Quart et Yuzyk, ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat, comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Asselin, Bonnell, Bourque, Duggan, Fournier (*Restigouche-Gloucester*), Gouin, Greene, Haig, Heath, Isnor, Macdonald, McGrand, Michaud, Neiman, O'Leary et Sullivan, ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdites impressions du Parlement.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que les honorables sénateurs Flynn, Forsey, Goldenberg, Lafond, Neiman, Rowe, Thompson et Walker, ont été désignés pour agir comme représentants du Sénat au sein du Comité mixte des deux Chambres au sujet des règlements et autres textes réglementaires.

Le Sénat transmet un message dont voici le texte:

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la Table, pour l'informer que l'honorable Président, les honorables sénateurs Heath, Inman, Langlois, Macdonald, Norrie et Welch, ont été constitués en un comité chargé de diriger la gestion du Restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Côté, Herbert, Ritchie, Scott et Hueglin en remplacement de MM. Whicher, Jerome, Reilly, Forrestall et McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Blais, Roy (Laval) et Jerome en remplacement de MM. Roy (Laval), Blais et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Reilly, McGrath, Forrestall et Lundrigan en remplacement de MM. Scott, Hueglin, Ritchie et Hales sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 38 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 26 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel.

M. Allmand, appuyé par M. Haidasz, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-10, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique 1867 (abolition du Sénat).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Douglas, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été comuniqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Thomas (Moncton) en remplacement de M. Skoreyko sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 janvier 1973, demandant copie de tous les plébiscites ou référendums qui ont eu lieu depuis 1867 et, dans chaque cas le texte figurant sur le bulletin de vote ainsi que les résultats et la disposition légale.—(*Avis de motion portant production de documents n° 30*). (Document parlementaire n° 291-3/30).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine—Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1972, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1-67).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 29 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du texte de notes remis aux parties aux accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam, ainsi qu'aux protocoles de ces accords, signés à Paris le 27 janvier 1973. (Document parlementaire n° 291-6/60).

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Puis-je attirer l'attention de la Chambre sur une erreur dans la version française de la recommandation qui accompagne le Bill modifiant la Loi nationale sur l'habitation.

La recommandation stipule que la somme totale des prêts sera portée de 15 à 19 milliards de dollars. La somme devrait se lire 16 milliards au lieu de 15 milliards de dollars. La version anglaise de cette recommandation est correcte.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 166—*M. Broadbent*

1. Quels sont les noms des sociétés qui ont profité des subventions accordées en vertu du Programme de subventions au transport du charbon (STC) pour chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 jusqu'à ce jour et quels étaient les montants des subventions dans chaque cas?

2. Quels sont les objectifs du Programme précité?

3. Le ministère a-t-il fait faire une estimation du Programme et, dans l'affirmative, quelle était la date de son dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/166).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Fortin, appuyé par M. Matte, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, un comité spécial d'étude sur les

corporations de la Couronne exerçant une activité financière, commerciale ou industrielle soit formé afin d'étudier les diverses lois établissant les corporations de la Couronne s'adonnant à une activité financière, commerciale ou industrielle, la Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, les articles 76 à 88 de la Loi de l'administration financière et de toute autre loi relative aux corporations de la Couronne et de conseiller à la Chambre l'adoption d'une loi-cadre sur les entreprises publiques fédérales; de plus, ce comité examinera, mais non limitativement les sujets suivants: *a*) le régime juridique des employés de ces corporations, *b*) leur structure financière, *c*) leur mode de financement, *d*) le contrôle gouvernemental sur lesdites corporations, *e*) le régime fiscal (taxes municipale, scolaire, provinciale, fédérale, *f*) le statut des administrateurs, *g*) les privilèges de ces corporations résultant de leur qualité de mandataire de Sa Majesté, *h*) le statut des filiales de ces entreprises, *i*) leur politique d'achat, *j*) le problème de la vérification financière par l'auditeur général du Canada ou des vérificateurs privés, *k*) l'opportunité de l'intervention de l'État dans le domaine économique sous forme d'entreprises et toutes autres matières.—(*Avis de motion n° 3*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Corbin en remplacement de M. LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Barnett en remplacement de M. Neale (Vancouver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Blais en remplacement de M. Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Fox en remplacement de M. MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Transports pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 34 de la Loi sur le ministère des Transports, chapitre T-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/26).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 30 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la déclaration du ministre des Transports, en date du 30 janvier 1973, sur le choix de l'emplacement pour le second aéroport international de la région de Toronto. (Document parlementaire n° 291-7/1A).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Marchand (Langelier), dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la Réponse du ministère des Transports au résumé du rapport de l'Agent aux auditions qui a trait au nouvel aéroport de Toronto. (Document parlementaire n° 291-7/1B).

M. Basford, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi nationale sur l'habitation; étendant la définition de projet coopératif d'habitations et prévoyant que les prêts s'y rattachant seront assurables; permettant à la Société de rembourser les prêteurs agréés de leurs frais légaux engagés pour acquérir le bien hypothéqué dont le titre est par la suite transféré à la Société; prévoyant que la Société peut effectuer un paiement directement à l'acheteur pour lui permettre de faire terminer sa maison lorsque le constructeur ne l'a pas terminée; augmentant de seize milliards à dix-neuf milliards de dollars le montant global de tous les prêts à l'égard desquels des polices d'assurance ont été émises sous le régime de la loi; prévoyant, suivant certaines modalités, des prêts à des sociétés sans but lucratif pour des projets d'habitations à bas loyer couvrant jusqu'à cent pour cent de la valeur d'emprunt du projet, et le versement à ces sociétés de contributions ne dépassant pas dix pour cent du coût en capital du projet; prévoyant, suivant les modalités établies à la Partie VI.1, que la Société peut participer à des projets concernant de nouvelles collectivités jusqu'à concurrence de l'ensemble de cent millions de dollars et toutes sommes supplémentaires que le Parlement autorise à dépenser à ces fins; prévoyant, suivant les modalités établies à la Partie III.1, que la Société peut participer à un programme d'amélioration de quartiers jusqu'à concurrence de l'ensemble de trois cents

millions de dollars et toutes sommes supplémentaires que le Parlement autorise à dépenser à cette fin; prévoyant, suivant les modalités établies à la Partie IV.1, que la Société peut participer à un programme de restauration de logements familiaux existants jusqu'à concurrence de l'ensemble de cent millions de dollars et toutes sommes supplémentaires que le Parlement autorise à dépenser à cette fin; prévoyant, suivant les modalités établies à la Partie IV.2, que la Société peut consentir des prêts pour faciliter l'acquisition d'une maison et consentir des prêts ou contributions à des associations coopératives; sous le régime de la Partie V de la loi et suivant les modalités prescrites, précisant le pouvoir qu'a la Société d'offrir des programmes de formation et des facilités d'enseignement, d'étendre ses opérations de recherche et de développement, et prévoyant que la Société a le pouvoir d'assurer la vente de certains équipements et autres parties constituantes de maisons jusqu'à concurrence de dix millions de dollars en sus de l'ensemble des paiements autorisés sous le régime de ladite Partie, prévoyant, par prélèvement sur les fonds que le Parlement y affectera, que la Société peut verser une contribution sous le régime de la Partie V jusqu'à concurrence de dix mille dollars pour un projet particulier, sauf disposition contraire des règlements, à toute personne qui entreprend un projet pour une famille à faible revenu; prévoyant, par prélèvement sur les fonds que le Parlement y affectera, le remboursement des frais subis et dépenses faites pour l'application de la Partie V; prévoyant un montant ne dépassant pas l'ensemble de vingt-cinq millions de dollars et toutes sommes supplémentaires que le Parlement autorise pour les pertes subies en exécution de projets et pour les dépenses faites en exécution des dispositions de la Partie V; prévoyant que la Société peut entreprendre avec les provinces des projets visant à l'acquisition et à l'aménagement de terrains qui ne sont pas destinés uniquement à des fins d'habitation; prévoyant, suivant les modalités prescrites, que la Société peut consentir des prêts à une province, une municipalité ou un office du logement public afin de les aider à acquérir et à équiper des terrains qui ne sont pas destinés uniquement à des fins d'habitation; faisant passer à trois cents millions de dollars le montant mis à la disposition de la Société pour lui permettre de consentir des prêts destinés à des projets municipaux de traitement des eaux d'égout; prévoyant que la Société peut consentir des prêts à un Indien dans le but d'acheter et d'améliorer des projets d'habitations sur les réserves indiennes; accordant à la Société un montant n'excédant pas dix milliards de dollars pour lui permettre de consentir des prêts en vertu des Parties II, IV.2, VI, VI.1, destinés à des projets municipaux de traitement des eaux d'égout et à des projets d'habitations sur les réserves indiennes; et prévoyant que la Société peut être remboursée, par prélèvement sur les fonds que le Parlement affecte à ces fins, des contributions versées à des sociétés sans but lucratif et à des associations coopératives, des sommes qu'elle aura prêtées et au remboursement desquelles elle aura renoncé en vertu de la Partie VI.1, des pertes subies en vertu des Parties II, IV.2, VI et VI.1, et des frais subis et des dépenses faites pour l'application des Parties IV.2 et VI.1.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des Communications du Bill C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

M. Thomas (Moncton), appuyé par M. Patterson, propose,— Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Du consentement unanime, M. MacEachen, au nom de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Sharp, propose,—Que le Bill C-127, Loi modifiant la Loi sur le pilotage, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité plénier.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Yewchuk et Schumacher en remplacement de MM. McGrath et Horner (Crowfoot) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Ritchie en remplacement de M. Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Stanfield, MacInnis (Cape Breton-East Richmond), Poulin, Roche, Skoreyko, Darling, Ellis, Herbert et Ritchie en remplacement de MM. Alexander, Lundrigan, Jerome, McGrath, Stanfield, Reilly, Forrestall, Roy (Laval) et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Dupont en remplacement de M. Fox sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Hollands et Alexander en remplacement de MM. Ellis et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 31 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 31 janvier 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 31 janvier à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Commissaire aux langues officielles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 34(1) de la Loi sur les langues officielles, chapitre O-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/301.).

M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions en date du 1er novembre 1972 (M. A. O. Solomon, président). (Document parlementaire n° 291-4/51).

M. Dubé, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, du rapport de l'Agent aux auditions (M. A. W. Fisher, c.r.), en date du 20 janvier 1973, au sujet de l'expropriation de certaines propriétés sises sur Lancaster Crescent dans la subdivision de Burkeville, à Sea Island, (C.-B.), conformément à l'article 8(4)d) de la Loi sur l'expropriation, chapitre 16, S.R.C., 1970 (1er supplément). (Document parlementaire n° 291-7/2).

M. Howard, appuyé par M. Peters, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-134, Loi concernant les terres des Indiens en Colombie-Britannique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des lettres, télégrammes, notes de service et autres documents ou correspondance échangés entre le gouvernement, le CP, le CN et toute municipalité ou tout particulier au sujet du déplacement éventuel de la voie ferrée à Wetaskiwin (Alberta). (*Avis de motion portant production de documents n° 74—M. Schellenberger*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-127, Loi modifiant la Loi sur le pilotage.

Un message est reçu du très honorable juge Gérald Fauteux, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-127, Loi modifiant la Loi sur le pilotage.—Chapitre n° 1.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et MacGuigan en remplacement de MM. McGrath et Loiselle sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Horner (Battleford-Kindersley), Hurlburt, Neil (Moose-Jaw), Schellenberger, Towers, Murta, Gleave et Nesdoly en remplacement de MM. Skoreyko, Alexander, Roche, MacInnis (Cape Breton-East Richmond), Lambert (Edmonton-Ouest), Darling, Hollands, Orlikow et Neale (Vancouver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Lessard et Corriveau en remplacement de MM. Demers et Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Korchinski, Mazankowski, Nowlan, Roy (Laval, Forrestall, Skoreyko, Lundrigan, O'Sullivan et Dick en remplacement de MM. Horner (Battleford-Kindersley), Nielsen, Korchinski, Clermont, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Hurlburt, Neil (Moose Jaw), Schellenberger et Towers sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Jelinek et Balfour en remplacement de MM. Murta et Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir;

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, chapitre M-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/17).

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du département d'État chargé des Affaires urbaines, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement, chapitre C. 42, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/31).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport revisé sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juin 1972, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/326).

Par M. Jamieson,—Rapport revisé sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juillet 1972, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/327).

Par M. Jamieson,—Rapport revisé sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'août 1972, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/328).

Par M. Jamieson,—Rapport revisé sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de septembre 1972, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/329).

Par M. Jamieson,—Rapport revisé sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'octobre 1972, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/330).

Par M. Jamieson,—Rapport revisé sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de novembre 1972, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/331).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de décembre 1972, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/332).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume III, États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuels, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/167).

A 6 h. 07 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 1er FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Basford, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure créant des mécanismes et des institutions supplémentaires dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada; créant la Bourse fédérale d'hypothèques et prévoyant ses objets, son capital social, ses pouvoirs et ses administrateurs, et autorisant en outre le gouvernement du Canada à souscrire des actions de la Société pour un montant n'excédant pas cent millions de dollars et le ministre des Finances à consentir à la Société des prêts ne devant à aucun moment excéder la somme de trois cents millions de dollars.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen plus tard aujourd'hui, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

La Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.—*Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.*

M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton) propose,—La Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les discours sur ladite motion soient limités à vingt minutes, sauf dans le cas du premier orateur de chaque parti, qui disposera de 40 minutes.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—La Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.

Le débat se poursuit;

M. Wagner, appuyé par M. Stackhouse, propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée en y ajoutant, immédiatement après les mots «cessez-le-feu vietnamien», ce qui suit:

«et déclare que le gouvernement du Canada ne pourra décider de prolonger sa participation ou établir les conditions de cette participation à ladite Commission après la période initiale de 60 jours que si sa décision est préalablement confirmée par une résolution de la Chambre».

Il s'élève un débat;

M. Lewis, appuyé par M. Brewin, propose le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié en y ajoutant, après les mots «prolonger sa participation», les mots «ou de retirer».

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés, est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—La Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.

Sur la proposition d'amendement de M. Wagner, appuyé par M. Stackhouse,—Que la motion soit modifiée en y ajoutant, immédiatement après les mots «cessez-le-feu vietnamien», ce qui suit:

«et déclare que le gouvernement du Canada ne pourra décider de prolonger sa participation ou établir les conditions de cette participation à ladite Commission après la période initiale de 60 jours que si sa décision est préalablement confirmée par une résolution de la Chambre».

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Lewis, appuyé par M. Brewin,—Que l'amendement soit modifié en y ajoutant, après les mots «prolonger sa participation», les mots «ou de retirer».

Le débat se poursuit

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel—*Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.*

M. Portelance, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 25 janvier 1973, le Comité a étudié le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1) et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 1 et 2*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 1 aux* Journaux)

Le débat reprend sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—La Chambre se réjouit de la signature des accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam et constate, comme partie des accords de cessez-le-feu, la présence de dispositions constituant une Commission internationale de contrôle et de surveillance à laquelle le Canada a accepté de participer pour une période initiale de 60 jours comme le mentionne la note datée du 27 janvier 1973 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressée aux quatre parties au cessez-le-feu vietnamien.

Sur la proposition d'amendement de M. Wagner, appuyé par M. Stackhouse,—Que la motion soit modifiée en y ajoutant, immédiatement après les mots «cessez-le-feu vietnamien», ce qui suit:

«et déclare que le gouvernement du Canada ne pourra décider de prolonger sa participation ou établir les conditions de cette participation à ladite Commission après la période initiale de 60 jours que si sa décision est préalablement confirmée par une résolution de la Chambre».

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Lewis, appuyé par M. Brewin,—Que l'amendement soit modifié en y ajoutant, après les mots «prolonger sa participation», les mots «ou de retirer».

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Caron, Jerome, Poulin, Nielsen, MacKay, Clermont, Macquarrie, Marshall et Fraser en remplacement de MM. Poulin, Corriveau, Caron, Mazankowski, Jelinek, Côté, Skoreyko, O'Sullivan et Dick sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Grafftey sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

Mlle Bégin en remplacement de M. Olivier sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Mather, Neale (Vancouver-Est), O'Sullivan, Yanakis et Dick en remplacement de MM. Gleave, Nesdoly, Lundrigan, Roy (Laval) et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Olivier, McRae, Schellenberger et Loiselle en remplacement de Mlle Bégin, et MM. MacGuigan, Lambert (Edmonton-Ouest) et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Rodriguez, Skoreyko, Lundrigan, Béchard, Demers et Hollands en remplacement de MM. Mather, Macquarrie, MacKay, Poulin, Lessard et Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Roy (Laval) et Schumacher en remplacement de MM. Yanakis et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Orlikow, Alexander et Poulin en remplacement de MM. Rodriguez, Dick et Jerome sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, —Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de novembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/343).

Par M. Turner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur l'aide aux améliorations municipales pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 11 de ladite Loi, chapitre M-16, S.R.C., 1970.—(Document parlementaire n° 291-1/178).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 2 FÉVRIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 8 janvier 1973, le Comité a étudié le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 et le recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os^ 1 à 9 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 2 aux* Journaux)

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies de la correspondance adressée au Premier ministre du Canada, au sujet des Jeux olympiques de 1976; (1) lettre, en français et en anglais, en date du 1^er^ février 1973, de M. C. O. R. Rousseau, Président et Commissaire général du comité organisateur; (2) lettre, en français et en anglais, en date du 1^er^ février 1973, de Son Honneur le maire de la ville de Montréal; (3) lettre, en français et en anglais, en date du 31 janvier 1973, du Premier ministre de la province de Québec, M. Robert Bourassa. (Document parlementaire n° 291-5/34).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*).

(*Avis de motions*)

M. Hurlburt, appuyé par M. Hellyer, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait

étudier sans délai l'élaboration d'une politique nationale sur le camionnage qui permettrait le mouvement de denrées d'une province du Canada à l'autre sans que les entreprises de camionnage et les fabricants de camions aient à faire face aux frais prohibitifs qu'entraînent l'immatriculation, les taxes sur l'essence et les permis, ce qui pourrait être évité si le gouvernement fédéral délivrait des permis aux transporteurs interprovinciaux. —(*Avis de motion n° 4*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Ethier, Caron, Jerome, Jarvis, Forrestall et Towers en remplacement de MM. Demers, Roy (Laval), Béchard, Hollands, Skoreyko et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte pendant l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre C-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/116).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 5 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Douglas, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), il est ordonné,—Que le rapport annuel du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, soit déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics afin qu'il l'étudie et en fasse rapport.

M. Nelson, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-136, Loi concernant le jour du drapeau canadien, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 119—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le département d'État chargé de la Science et de la Technologie a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/119)

N° 204—*M. Firth*

1. Quels ont été les bénéficiaires du Programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord (AEMN) durant chacune des années financières de 1968-1969 jusqu'à maintenant, et quels montants sont en cause dans chaque cas?

2. Quels sont les objectifs du programme précisé?

3. Le Ministère a-t-il fait une évaluation du programme et, dans l'affirmative, à quand remonte le dernier rapport sur la question? (Document parlementaire n° 291-2/204)

N° 208—*M. Lambert* (Bellechasse)

Au 31 décembre 1972, combien de projets le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il recus en

vertu du Programme d'initiatives locales, *a*) pour quel montant total, *b*) quel est le nombre de projets acceptés au 31 décembre 1972, *c*) pour quel montant, *d*) à cette même date, quel est le nombre de projets approuvés pour la province de Québec, *e*) dans quels comtés et combien par comté? (Document parlementaire n° 291-2/208)

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), rapporté sans amendement par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Alexander, appuyé par M. Baldwin, propose,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit modifié par le retranchement, à la page 1, des lignes 4 et 5 et la substitution de ce qui suit:

«1. Le paragraphe 137(4) de la *Loi de 1971 sur l'asurance-chômage* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(4) Le total non remboursé des avances faites en vertu du présent article ne doit à aucun moment dépasser neuf cents millions de dollars sauf lorsqu'une avance est approuvée par une résolution de la Chambre des communes présentée et adoptée en conformité des règles de cette Chambre».»

M. Nielsen, appuyé par M. Wagner, propose,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit modifié par le retranchement, à la page 1, des lignes 4 et 5 et la substitution de ce qui suit:

«1. Le paragraphe 137(4) de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(4) Nonobstant les dispositions de l'article 23 de la *Loi sur l'administration financière,* le total non remboursé des avances faites en vertu du présent article ne doit à aucun moment dépasser neuf cents millions de dollars.

M. Baldwin, appuyé par M. Alexander, propose,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit modifié par le retranchement, à la page 1, des lignes 6 à 27 inclusivement et la substitution de ce qui suit:

«2. La somme, s'il en est, qui peut être autorisée aux fins de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, en vertu du crédit L30a (Main-d'œuvre et Immigration) du budget supplémentaire (A) de 1972-1973 déposé à la Chambre des communes le 8 janvier 1973, est, nonobstant toute autre disposition de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage,* réputée être une affectation de crédit visée à l'alinéa 133b) de cette loi.»

Il s'élève un débat;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Les honorables députés pourraient se reporter au commentaire 246 (3) ainsi qu'au commentaire 250 (4). J'ai l'impression et je crains que, non seulement l'amendement proposé par l'honorable député, mais les autres aussi introduiraient peut-être un principe nouveau, et je crois de plus qu'ils empiéteraient sur les droits de la Couronne en matière de finance. C'est un domaine qui me crée des difficultés et c'est un domaine dont a traité l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

— — — — —

Je remercie les honorables députés de leurs commentaires très intéressants. Comme je l'ai dit plus tôt cet après-midi, j'ai mûrement réfléchi à ces nombreux amendements et ils me préoccupent vivement. Je les ai étudiés en me référant à May, Beauchesne, Bourinot et, il va sans dire, au Règlement. J'ai espéré trouver là certains éclaircissements qui auraient permis à la présidence de les accepter. Je comptais aussi que les députés pourraient me persuader que ces amendements étaient recevables en vertu de l'article 55 du Règlement afin qu'on pût discuter de cette mesure importante.

Malgré les arguments qu'on a avancés cet après-midi, j'éprouve beaucoup de difficultés à accepter la recevabilité de ces amendements. J'insiste sur le fait que j'ai pris la peine d'étudier les arguments apportés par les participants à ce débat à l'appui de la recevabilité des amendements. J'ai été particulièrement impressionné par les arguments de l'honorable député du Yukon (M. Nielsen). Les précédents qu'il a cités m'ont donné l'impression que si je siégeais au tribuanl, j'aurais conclu qu'il s'est donné beaucoup de peine pour présenter des arguments très convaincants en faveur de ce qui, fondamentalement, était un cas difficilement défendable.

L'honorable député admettra, comme tout député qui s'intéresse aux précédents et à la procédure, que ces amendements ne représentent même pas un cas limite. Il me serait extrêmement difficile de concilier mon opinion de questions de ce genre avec mon acceptation des amendements. J'espérais qu'on parviendrait à un accommodement mais, je le répéte, il me serait difficile de les accepter.

Mes objections à leur égard sont celles que j'ai exposées quand, à la suggestion faite précédemment au cours de la discussion par le député du Yukon, j'ai émis mes réserves à leur sujet. Des arguments contre ont été présentés et l'honorable député du Yukon a cité un très intéressant commentaire du chapitre XXVII de la 18e édition de May. J'ai l'impression que cette citation est plus historique qu'autre chose. Il a lui-même reconnu qu'une

partie de sa citation concernait une procédure utilisée au XVIII[e] siècle et au cours de la première moitié du XIX[e] siècle.

Ce très intéressant paragraphe de May illustre l'évolution du contrôle du Trésor. Il est évident que quiconque lit ces paragraphes aboutit à la conclusion que ce contrôle n'a pas évolué dans le sens qu'indique le premier paragraphe mais plutôt en sens inverse. Le premier paragraphe s'établit comme suit:

> Lorsque la fréquence croissante de pareils amendements avait familiarisé la Chambre avec la nature du mécanisme permettant à l'initiative de la Couronne en matière de finance de s'exprimer; et qu'il était admis que les termes de la résolution de finance recommandée par la Couronne décidait une fois pour toutes des limites de l'amendement au bill lui-même . . .

Et plus loin:

> La Chambre n'a pas accepté ce changement de procédure sans protester.

Je comprends fort bien que les députés veuillent protester contre les changements au cours des siècles, mais je trouve difficile d'accepter l'argument académique présenté par l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), d'après lequel la présidence, d'une façon ou d'une autre, devrait passer outre au Règlement ou l'oublier pour permettre aux députés, en tant que défenseurs de leurs droits contre la Couronne, de présenter des amendements ou de proposer des mesures législatives qui, d'une certaine façon, enfreindraient l'initiative qui appartient à la Couronne dans le domaine financier. L'honorable député de Hamilton-Ouest a présenté à la présidence une proposition très intéressante, mais je me demande si en l'acceptant, l'Orateur ne finirait pas, comme d'autres orateurs des siècles passés, par se faire trancher la tête s'il l'acceptait.

Qu'il me soit permis de me reporter aux arguments invoqués par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) et que j'ai trouvés très intéressants. Il a prétendu que la présidence, dans le passé, avait admis la recevabilité d'un amendement qui retranchait une disposition. Bien entendu, c'est la vérité, mais une telle décision ne doit pas s'appliquer nécessairement à un bill qui ne renferme qu'un seul article et que cet article tend à faire disparaître un article de la loi qu'il s'agit de modifier.

Je dirai à l'honorable député de Peace River que son argumentation pourrait peut-être être acceptable dans le cas où il s'agirait de plus d'un article, si l'amendement cherchait à n'en faire disparaître qu'un, mais dans un cas où la motion, de fait, cherche à faire entièrement échec au bill, la situation est quelque peu différente. A cet égard, je me reporte à la page 550 de la 17[e] edition de May, dont le président du Conseil privé (M. MacEachen) a cité un passage. C'est la disposition suivante: Un amendement qui équivaut à la négation du bill ou qui prend le contre-pied du principe du bill adopté en deuxième lecture est irrecevable.

Je crains que ce soit là une objection qu'il soit extrêmement difficile de surmonter.

Je me demande s'il m'est nécessaire de lire une fois de plus les commentaires de Beauchesne dont on a déjà fait lecture, mais je vous réfère à la première partie du paragraphe (3) du commentaire 246, que se lit comme il suit: Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande royale de recommandation est annexée, doit être considérée comme établissant, *une fois pour toutes* (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais ausi ses objectifs, ses buts, ses conditions, et les réserves qui s'y rattachent.

L'honorable député du Yukon m'a fait remarquer que, selon ce commentaire, un amendement ne peut pas changer ou amender le montant d'un prélèvement. Le commentaire, toutefois, se rapporte, non seulement au montant d'un prélèvement mais aussi à ses objectifs, à ses buts, à ses conditions, et aux réserves qui s'y rattachent, ce que l'on ne peut d'ailleurs, pas changer. Par conséquent, même lorsqu'il ne s'agit pas d'un montant, à mon avis, la Chambre doit toujours tenir compte du principe qu'on ne peut proposer un amendement qui pourrait de quelque façon changer les objectifs, les buts, les conditions et les réserves de la recommandation royale.

Les honorables députés ont aussi mentionné le paragraphe (4) du commentaire 250. Il se lit comme suit: Ne peuvent être modifiés les termes fondamentaux de la résolution de finance soumise à l'examen de la Chambre avec la recommandation du gouverneur général, et dont s'inspire la formation du comité plénier. Les amendements ne seront réguliers que s'ils coïncident avec les termes de la résolution.

J'ai l'impression que l'amendement proposé par l'honorable député ne coïncide pas avec les termes de la résolution. En fait, il me semble contraire à la résolution dans ce sens qu'il semble introduire un principe entièrement nouveau. A mon avis, il faut signaler qu'en plus des mots qui forment la première partie de l'amendement du député, ceux qui suivent introduisent un autre principe: . . . sauf lorsqu'une avance est approuvée par une résolution de la Chambre des communes présentée et adoptée en conformité des règles de cette Chambre.

Ceci dépasserait entièrement la mention concernant la recommandation royale et semblerait être un principe qui dépasserait celui du bill lui-même, tel qu'adopté par la Chambre des communes en deuxième lecture.

Respectueusement et pleinement conscient de l'importance de cette question et en tenant compte des arguments très valables présentés par divers députés, je ne vois pas comment je pourrais, en ma conscience, à la lumière de mes obligations envers la Chambre, accepter des amendements qui pourraient faciliter à la Chambre son étude des points soulevés par les députés. J'espère toutefois que ce sera possible quand nous aurons atteint une autre étape du bill. Les honorables députés auront alors l'occasion de présenter des amendements qui, je l'espère, seront recevables. Si nous

passons à la troisième lecture du bill et que soient présentés des amendement qui permettront à la Chambre d'examiner les aspects très intéressants des questions insérées dans ces amendements, j'étudierai certainement les amendements de façon objective et, s'ils sont conformes au Règlement, je permettrai que la Chambre en soit saisie.

Je regrette beaucoup d'avoir eu à prendre cette décision. Elle m'a causé beaucoup de déchirement et de douleur, et j'espère que tous les honorables députés se rendront compte de la position difficile dans laquelle la présidence se retrouve dans de telles circonstances.

Sur motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen, ledit bill est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Andras, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé par l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander);

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 5 à 12 inclusivement sont réservés et conservent leur rang.

M. Baker, appuyé par M. MacLean, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait apporter des modifications à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et au Code du travail du Canada, pour que toutes les dispositions du Code du travail du Canada concernant les justes méthodes d'emploi s'appliquent à la Fonction publique du Canada.—*(Avis de motion n° 13)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et sur le rappel au Règlement de l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander);

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Je remercie les députés de leurs interventions. Plus tôt dans la journée, alors que le bill C-124 revenait à la Chambre pour la troisième lecture, l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) invoquait le Règlement déclarant que le bill C-124 ne pouvait faire l'objet d'une étude à ce moment-ci. Le député prétendait qu'étant donné que le crédit L.30a allait prévoir certains fonds qui ne pourraient être autorisés avant l'adoption d'un bill de finance incorporant le crédit L.30a, le libellé de l'article 2 du bill C-124 ne voulait rien dire et n'avait aucune validité. L'honorable député est d'avis que le mot «autorisée» employé à l'article (2) du bill C-124, signifie autorisée par une loi des subsides. Bien que la présidence ait fait l'examen préliminaire du rappel au Règlement le 25 janvier comme en fait foi la page 661 du hansard, au cours des dernières années, il est arrivé parfois que l'on ait soulevé la question de l'étude de bills concurrents ou interdépendants, si on peut les appeler ainsi.

Le 20 avril 1970, comme en font foi les pages 6046 et 6047 du hansard, l'honorable député de South Shore (M. Crouse) a invoqué le Règlement à propos du bill C-204, loi modifiant la loi des pêcheries. Il soutenait que le bill comportait un vice de forme puisqu'il incorporait, par renvoi, certaines dispositions de deux lois inexistantes, la loi sur les ressources en eau du Canada et la loi sur les eaux intérieures du Nord. L'honorable député affirmait qu'il y avait lieu de croire que ces renvois avaient trait au bill C-144, loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation, et au bill C-187, loi concernant les ressources en eau à l'intérieur du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ces deux mesures faisant alors l'objet d'une étude article par article de la part de comités permanents de la Chambre.

Il disait: «On ne saurait nous demander de présumer que ces bills reviendront du comité non modifiés ou qu'ils ne subiront aucune modification au cours des autres étapes qu'ils devront franchir à la Chambre et à l'autre endroit. Nous ne pouvons même pas présumer que les dispositions similaires dans ce bill et dans les deux autres bills auront, en fin de compte, la même forme au point de vue législatif. Trois comités distincts vont se pencher sur eux; le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics et le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, et ce bill-ci va être envoyé au comité permanent des pêches et des forêts. Tant que ces deux autres bills n'auront pas leur forme définitive en tant que textes de loi, ce bill-ci devra être considéré comme incomplet.» C'est la fin de la citation du l'argument avancé par l'honorable député de South Shore. La présidence a laissé entendre à ce moment-là que le rappel au Règlement était fort intéressant et non sans mérite, mais peut-être prématuré. La question n'a pas été remise sur le tapis.

Je pourrais peut-être aussi vous reporter au hansard du 30 juillet 1958 aux pages 2872 à 2874, qui renferment le texte d'une discussion sur d'autres bills associés, c'est-à-dire des bills renfermant des dispositions interdépendantes. A ce moment-là, la Chambre était saisie de projets de loi pour amender la Loi sur la taxe d'accise et la loi sur le tarif des douanes et bien qu'aucune décision n'ait été rendue par l'Orateur, il serait juste de supposer, à mon avis, qu'on estimait, à cette époque qu'il s'agissait non pas d'un rappel au Règlement mais plutôt de voir

comment on pouvait assurer à la Chambre le cheminement logique de bills associés ou interdépendants.

Je ne doute aucunement qu'il y ait un bon nombre de bills associés qui aient été étudiés simultanément à la Chambre. Par exemple, je suis certains que l'on peut trouver des dispositions étroitement reliées presque chaque année dans les bills visant le budget et l'impôt. On peut en trouver d'autres exemples comme lorsque, en 1967, la Chambre étudiait simultanément à une étape quelconque des bills portant sur la revision de la loi sur la Banque du Canada, la loi sur les banques et les opérations bancaires, ainsi que la loi sur les banques d'épargne de Québec.

Au cours de la même session, la Chambre a étudié concurremment des bills modifiant la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, la loi sur l'administration financière et la loi modifiant le droit statutaire (Pensions) qui comportent toutes des dispositions interdépendantes. A cet égard, je conseille aux députés de consulter le compte rendu des délibérations du comité mixte sur la Fonction publique du Canada au cours de la session de 1966-1967. En ce qui concerne la session de 1967-1968, on pourrait se référer aux amendements apportés à la loi sur l'administration financière et à la loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada qui ont toutes deux reçu la sanction royale le 28 mars 1969.

J'ai consacré quelque temps à ces exemplaires parce que j'en ai été prié par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles); je sais en outre que d'autres députés s'intéressent également à la question.

On aurait pu dire que le bill et le crédit pertinent, qui constitue en réalité une partie intégrale de l'étape préliminaire à l'adoption d'un bill de subsides dont est présentement saisi la Chambre, n'ont pas été étudiés par le même comité et que des dispositions importantes de l'un d'entre eux pourraient ou auraient pu être modifiées ou amendées de façon que l'un aurait pu ne pas être conforme en harmonie avec l'autre. Ce problème pourrait à mon avis être résolu à l'étape de l'étude en comité plénier ou du rapport sur le deuxième bill à atteindre l'une ou l'autre de ces étapes.

Quelle serait l'autre solution possible? Ce serait sûrement de remettre l'étude du présent bill et de procéder à toutes les étapes de l'examen du crédit dans le budget supplémentaire. Cela n'impliquerait pas seulement l'adoption du crédit tel qu'il figure actuellement en tant que Crédit 5 à la page viii du *Feuilleton* d'aujourd'hui sous les avis de motions présentés conformément à l'article 58(4)a) du Règlement. Cela signifierait en réalité l'amendement d'un statut du Parlement au moyen d'un poste budgétaire, procédure à laquelle les membres de la Chambre des communes se sont toujours opposés fermement par le passé.

C'est en effet ce que la présidence voulait dire le 25 janvier comme en fait foi la page 69 des Procès-verbaux, —j'ai déjà donné la page du hansard—lorsque j'ai déclaré en partie, «que le projet de loi d'autorisation doit devenir loi avant que la loi des subsides n'autorise le crédit en cause». Puis-je signaler l'utilisation des termes «autorisation» et «autorise» qui figuraient dans le commentaire tiré de la 18e édition de May, à la page 731.

S'ils en avaient le choix, je crois que les honorables députés s'attendraient à ce que la présidence favorise la méthode qu'eux-mêmes ont constamment prônée auparavant. La présidence a toujours soutenu cette position et c'est pour me conformer à des décisions antérieures que je soutiens que la procédure à l'étude est celle à retenir, et que, par conséquent, la troisième lecture se poursuivra.

Le débat reprend sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Olivier en remplacement de M. Yanakis sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Blaker en remplacement de M. Thomas (Maisonneuve-Rosemont) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Direction des rentes sur l'État, pour l'année financière terminée le 31

mars 1972, conformément à l'article 16 de la Loi relative aux rentes sur l'État, chapitre G-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/57).

Par M. Dubé, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport de l'Agent aux auditions (M. A. W. Fisher, c.r.), en date du 20 janvier 1973, au sujet de l'expropriation de certaines propriétés sises sur Lancaster Crescent dans la subdivision de Burkeville, à Sea Island, (C.-B.), conformément à l'article 8(4)d) de la Loi sur l'expropriation, chapitre 16, S.R.C., 1970 (1er supplément). (Document parlementaire n° 291-7/2).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 6 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Howard, appuyé par M. Peters, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-137, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (forme du bulletin de vote), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-138, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes offensives et des armes à feu), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-6, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation (projets municipaux contre la pollution des eaux et des sols).

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: J'ai écouté avec grand intérêt les arguments très intéressants avancés par les honorables députés au sujet du bill C-6. Si vous me permettez, j'aimerais faire mes observations en français.

Au cours de son intervention, l'honorable député de Hamilton-Ouest, (M. Alexander) s'est référé à une certaine procédure étrangère au rappel au Règlement et ses observations étaient très intéressantes mais je ne crois pas devoir les commenter en ce moment. Cependant, une partie de ses remarques était pertinente et je me ferai un devoir de les soumettre à Monsieur l'Orateur.

En ce qui concerne le rappel au Règlement je vais lire certaines explications et ma décision sera basée sur le paragraphe (1) du commentaire 246 du Précis de Beauchesne, 4e édition, après quoi je ferai allusion à un autre commentaire.

Le bill de l'honorable député propose des modifications à la Partie VII de la Loi nationale sur l'habitation qui a trait aux prêts destinés à des projets municipaux de traitement d'eaux vannes.

La loi stipule que des prêts peuvent être consentis pour faciliter la construction ou l'agrandissement d'un

projet de traitement des eaux vannes. L'article 1 du bill proposé par l'honorable député prévoit que des prêts pourraient être consentis dans le but de faciliter la construction ou l'agrandissement de grosses canalisations d'eau et de collecteurs des eaux de ruissellement. La loi actuelle, cependant, prévoit, suivant certaines conditions, une remise de 25 p. 100 du prêt et de l'intérêt. L'article 2 du bill augmenterait à 50 p. 100 et, en certains cas, jusqu'à 75 p. 100 cette remise.

Comme la loi en vigueur fixe également une limite aux prélèvements sur le Fonds du revenu consolidé effectués relativement à ces prêts, le bill proposé supprimerait cette limite.

Enfin, l'article 3 du bill de l'honorable député prévoit que les dépenses exigées aux termes du bill seront comblées par voie de lois portant affectation de crédits.

Il semble donc à la présidence que tous ces travaux entraîneraient une dépense de deniers publics. Ce bill est donc véritablement ce qu'on pourrait appeler un «bill de finance».

L'article 1 du bill ajouterait un autre sujet pouvant donner lieu à des prêts. L'article 2 adoucirait les conditions et les restrictions à l'obtention des prêts. Pour ce qui est de l'article 3, il prévoit que le Parlement pourrait affecter des deniers aux fins du bill et, finalement, la suppression de la limite des prélèvements sur le Fonds du revenu consolidé rendrait possibles des prêts d'un montant indéfini.

L'honorable député soulève un point précis en suggérant qu'un bill émanant d'un député peut prévoir que le gouvernement adoucisse les conditions de remise de prêts.

J'estime que l'objet du bill présenté par l'honorable député comporte des éléments qui font qu'un tel bill ne peut être présenté que par un ministre de la Couronne et qu'une recommandation de Son Excellence doit y être attachée.

Je ne parlerai pas des arguments apportés par l'honorable député de Laprairie (M. Watson) quand il invoque le commentaire 249; je m'en tiendrai au Règlement.

L'article 62 (1) du Règlement stipule que:

La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

Pour ce qu'il est du point précis de la remise de prêts, je me référerai, comme je l'ai dit il y a un instant, à un extrait du commentaire 246(1) de Beauchesne, 4e édition, qui se lit ainsi:

L'approbation de l'exécutif est de rigueur pour des mesures comme les projets de loi relatifs... à la remise ou à la réduction de sommes dues à la Couronne.

Je citerai aussi le commentaire 256(1):

Une résolution tendant à imposer au gouvernement fédéral l'obligation de donner suite à une convention que n'avait pas remplie le gouvernement de l'ancienne province du Canada et portant que les colons devaient recevoir l'argent provenant des terres de la Couronne, a été déclarée irrégulière parce qu'elle n'émanait pas du comité et qu'elle n'était pas munie de la recommandation du Gouverneur général.

Dans les circonstances, il serait difficile de laisser le bill suivre son cours. C'est pourquoi la présidence déclare qu'on ne peut pousser plus loin l'étude du bill.

Le débat reprend sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 9)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M[lle])
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caron
Carter
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M[me])
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (M[me])
Muir
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly

Messieurs

Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Northumberland-
Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Okanagan-
Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-
Est)
Turner
(Ottawa-
Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—148.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton
Mountain)
Beatty
(Wellington-
Grey-Dufferin-
Waterloo)
Bell
Blenkarn
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver-
Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-
Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-
Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-
Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-
Ouest)
La Salle
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston
et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Munro
(Esquimalt-
Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Thomas
(Moncton)
Towers
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—98.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Douglas en remplacement de M. Blackburn sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 7 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Benjamin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-139, Loi modifiant la Loi sur l'Immigration, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 70—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/70).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du rapport intitulé «Groupe d'étude sur le traitement des égouts municipaux» rédigé par George Seaden à la demande du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. —(*Avis de motion portant production de documents n° 27—M^me^ MacInnis*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des comptes rendus des délibérations du Comité de liaison Canada—Colombie-Britannique relativement au fleuve Columbia, de 1958 jusqu'à la signature du Traité avec les États-Unis en janvier 1961.—(*Avis de motion portant production documents n° 34—M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)*)

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et ceux des États-Unis et du Vietnam du Nord, au sujet du rôle éventuel du Canada touchant le maintien de la paix au Vietnam du Sud.—(*Avis de motion portant production de documents n° 85—M. Broadbent*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance et de tous télégrammes, mémorandums et autres documents adressés au gouvernement

insistant sur l'émission d'un timbre commémorant le 25e anniversaire de mariage du couple royal ainsi que les réponses y afférentes.—(*Avis de motion portant production de documents n° 124—M. Dinsdale*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 1er décembre 1969 entre la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada, ou toute personne leur servant de mandataire, ainsi que les cartes et tout autre document, y compris la convention et les procès-verbaux de toutes les réunions qui ont été tenues par le comité consultatif mixte fédéral-provincial, concernant l'aménagement d'un troisième parc national dans la province de la Nouvelle-Écosse, le long de la côte Est de cette province.—(*Avis de motion portant production de documents n° 131—M. Forrestall*).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

Un rappel au Règlement ayant été soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie les honorables députés de leurs excellentes observations. Les honorables députés qui n'ont pas étudié de très près cette question de procédure très intéressante en seront probablement venus à la même conclusion que moi: l'affaire est assez embrouillée. Comme certains participants à la discussion l'ont signalé, c'est la première fois que nous faisons face à une difficulté semblable; aussi, elle exigera vraisemblablement un peu d'imagination et beaucoup de bonne volonté de la part de la présidence et des honorables députés, dans l'interprétation du Règlement pour rendre justice à la Chambre et à tous les députés. C'est peut-être pour cette raison que j'ai essayé d'interpréter les arguments des honorables députés au cours de cette discussion.

J'aimerais d'abord me reporter à ceux de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il a fait tout d'abord allusion à la forme de ces avis. L'honorable président du Conseil privé a aussi mentionné ce point tout comme, je pense, l'honorable député du Yukon (M. Nielsen). Tous ceux qui en ont parlé étaient d'accord pour dire qu'il ne constituait pas le fond de la discussion, et je suis de leur avis. Par contre, je n'ai pas abandonné mon intention de faire une mise en garde quant à la forme de l'avis. Bien qu'elle ait déjà servi, il s'agissait de circonstances où la présidence n'avait pas trop le temps de faire objection. Il est toujours difficile pour la présidence de déclarer irrecevables de telles motions, ce qui prive les députés d'une mise aux voix. Voilà pourquoi, en pareils cas, la présidence doit se montrer indulgente et signaler aux honorables députés que ce que le Règlement prévoit, c'est un avis d'objection et non pas une motion ou un amendement comme tel.

Si les honorables députés devaient prendre l'habitude de présenter ces avis sous forme de motions plutôt que des avis d'objection à un crédit, ce qui entraînerait des discussions et des délibérations, alors nous connaîtrions certaines difficultés car il y aurait plus de motions, sur lesquelles on ne pourrait pas voter, que d'avis. J'espère que la tendance contraire se dessinera et que les honorables députés feront un effort pour présenter ces avis sous forme d'avis d'objection au lieu d'en faire des amendements qui donnent lieu à une argumentation. Par conséquent, je conviens avec les honorables députés qu'une décision sur une question aussi importante ne devrait pas porter sur la forme des avis dont nous sommes saisis.

Le deuxième point soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre—il y a si longtemps que j'oublie si c'était le deuxième, le troisième ou le quatrième point, mais je crois que c'était bien le deuxième—était que les avis d'opposition sont censés donner lieu à une mise aux voix sur certains crédits seulement à l'expiration du délai prévu ou lorsque la clôture entre en jeu—si jamais le cas se produit. J'ai l'impression que c'est la procédure que nous avons suivie jusqu'à maintenant. Les avis ont été étudiés puis un vote a été pris sur le crédit qui fait l'objet d'opposition seulement à la toute dernière minute, lorsque la clôture a été appliquée à la fin de la période.

De fait, rien n'empêche la Chambre d'étudier ces motions indépendamment des dispositions de l'article 58 du Règlement. Je signale aux honorables députés la possibilité de le faire en vertu des dispositions de l'article 32(1) *k*) qui se lit comme suit: «Peuvent faire l'objet d'un débat: *k*) Les motions portant la prise en considération de toute motion inscrite en vue de l'examen des subsides;». Je me suis même demandé pourquoi la Chambre n'avait pas invoqué ces dispositions afin que ces crédits soient mis en délibération avant la toute dernière minute d'un jour prévu. C'est un parti qui s'offre toujours à la Chambre, et pour cette raison, je ne crois pas pouvoir accepter l'argument avancé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre sur ce point en particulier.

J'ai été également impressionné, si je puis dire, par son argument concernant la difficulté de la procédure maintenant proposée par les honorables députés qui ont déposé ces avis de motion, c'est-à-dire que la Chambre pourrait être appelée à voter deux fois sur la même question. On pourrait prétendre que cette situation est hypothétique ou que l'objection est prématurée, que l'on pourrait reprendre l'argument plus tard lorsque l'on sera appelé à voter pour la deuxième fois sur la question.

Rendre maintenant une décision sur cette question constitue peut-être une opinion personnelle, mais il est peut-être bon de reporter les honorables députés à la 18e édition de May et de leur conseiller de lire le dernier paragraphe au bas de la page 483 et le premier paragraphe au haut de la page 484. Je ne lirai pas tout car il faudrait trop de temps, mais ce savant auteur laisse entendre qu'il n'y a rien de mauvais dans cette façon

de procéder. Il dit: «Les diverses étapes que franchit un bill (normalement mais pas nécessairement des jours différents) ont pour but, selon la pratique parlementaire, de fournir autant de possibilités non seulement d'examen, mais également de réexamen. Ces étapes peuvent inclure l'adoption de toute résolution de finance nécessaire. Ainsi, un bill au complet peut être considéré comme une question unique qui n'est pas réglée tant qu'il n'a pas été adopté. On ne peut donc s'opposer à un amendement présenté à une étape particulière parce qu'il soulève de nouveau une question tranchée à une étape antérieure».

Et l'auteur poursuit dans la même veine. Je crois que ce commentaire s'applique en l'occurrence et que les députés aimeraient y réfléchir. De toute façon, je ne crois pas que cela ait été le principal sujet de contestation de l'honorable député.

Le président du Conseil privé, appuyant l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, a déclaré qu'aujourd'hui est soit un jour prévu ou ne l'est pas. Je n'ai aucune difficulté à décider que ce n'est pas un jour prévu. D'après mon interprétation du Règlement présenté à la Chambre et adopté par elle en 1968, il vise l'établissement d'une procédure tout à faite nouvelle en matière de finance et l'élimination de toutes les procédures de finance antérieures, de sorte qu'il n'y ait plus qu'une seule procédure applicable aux finances: soit un jour prévu, c'est-à-dire un certain jour qu'on appelle jour de l'opposition, ou jour réservé au gouvernement, lorsque le gouvernement estime qu'il y a urgence et demande à la Chambre d'étudier une certaine question, pendant le temps alloué au gouvernement. Cela se fait, je le répète, pendant le temps alloué au gouvernement, et à mon avis, c'est la seule différence entre les deux procédures. Dans un cas, la Chambre étudie une question pendant le temps réservé à l'opposition; dans l'autre, lorsque le temps presse ou que le gouvernement juge la question urgente—et c'est au gouvernement d'en décider—on la traite pendant le temps réservé au gouvernement.

A mon avis, il faudrait que le gouvernement soit fermement convaincu qu'il y a urgence, car il lui faut consacrer une partie du temps qui lui est alloué à l'étude de questions qui normalement seraient traitées à la Chambre pendant une période allouée à l'opposition, conformément aux dispositions de l'article 58 du Règlement. Le texte du Règlement révisé en 1968 établit, pour ainsi dire, un mécanisme pour l'étude des questions financières et cette procédure vise essentiellement le renvoi des prévisions à un ou plusieurs comités, leur retour à la Chambre selon un calendrier prévu et un débat qui se déroule pendant les jours prévus.

On doit interpréter l'article 58(18) du Règlement comme stipulant que, dans certains cas, l'examen des subsides doit se faire pendant un temps alloué au gouvernement et non pendant les jours prévus, réservés à l'opposition en vertu du Règlement. Les deux procédures sont semblables, sauf que l'on ne peut consacrer les jours prévus réservés à l'opposition à des travaux de subsides lorsque le gouvernement présente des subsides en dehors du cycle prévu au Règlement. Le même mécanisme doit s'appliquer aux deux cas, sauf en ce qui concerne les dispositions d'attribution de temps du Règlement et l'utilisation de certains jours par l'opposition.

Dans ce cas particulier, l'avis d'opposition à l'adoption de postes du budget a été donné conformément à l'article 58(4)*a*) du Règlement. La conclusion en est que la Chambre est saisie de ces avis conformément au Règlement et que les motions requises doivent être présentées afin que les subsides soient débattus.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1a, au montant de $200,000 du ministère des Finances, pour le Programme des politiques financières et économiques—Dépenses du programme, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Ladite motion est réservée à la demande du gouvernement.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit L12a, au montant de $350,000,000 du ministère des Finances, pour le Programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver—Fonds d'investissement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Horner (Crowfoot) et McGrath en remplacement de MM. Schumacher et Yewchuk sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M^me^ Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du département d'État chargé des Sciences et de la Technologie, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement, chapitre C. 42, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/30).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère de

l'Agriculture du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre A-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/6).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne du lait, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la Loi sur la Commission canadienne du lait, chapitre C-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/90).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 8 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-140, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (personne dont le nom ne figure pas sur la liste électorale), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Que le rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions, déposé le 31 janvier 1973, soit déféré au Comité permanent des affaires des anciens combattants.—*Le ministre des Affaires des anciens combattants.*

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, appuyé par M. MacEachen,—Que le crédit L12a, au montant de $350,000,000 du ministère des Finances, pour le Programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver—Fonds d'investissement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1).

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 8 février 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 8 février à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un bill.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires l'article 15(4) du Règlement*)

(*Bills publics*)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-13, Loi concernant la semaine nationale d'appréciation de la jeunesse.

M. Reynolds, appuyé par M. Higson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

Un message est reçu du très honorable juge Gérald Fauteux, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-124, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (N° 1).—Chapitre n° 2.

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, appuyé par M. MacEachen,—Que le crédit L12a, au montant de $350,000,000 du ministère des Finances, pour le Programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver—Fonds d'investissement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A 10 h. 02 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Balfour et Hopkins en remplacement de MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) et Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Latulippe en remplacement de M. Allard sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) indiquant tous les permis du ministre délivrés durant l'année civile 1972, conformément au paragraphe 5 de l'article 8 de la Loi sur l'immigration, chapitre I-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/158).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Exemplaire des budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1972, conformément au paragraphe (2) de l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre C-10 et du paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1972-1865, en date du 25 août 1972, approuvant lesdits budgets. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/98).

Par M. Marchand (Langelier),—Budget d'établissements d'Air Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1972; conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-138, en date du 18 janvier 1973, approuvant ledit budget. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/56).

Par M. Marchand (Langelier).—Budget d'établissement de la Société des Transports du Nord Limitée, pour l'année se terminant le 31 décembre 1972, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté

en conseil C.P. 1972-1866, en date du 25 août 1972, approuvant ledit budget. (Textes anglais) (Document parlementaire n° 291-1/202).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

26370—8½

N° 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 9 FÉVRIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, appuyé par M. MacEachen,—Que le crédit L12a, au montant de $350,000,000 du ministère des Finances, pour le Programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver—Fonds d'investissement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. Lang, propose,—Que le crédit 35a, au montant de $850,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour le Programme de sécurité de revenu et d'assistance sociale—Dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. Drury, appuyé par M. Lang, propose,—Que le crédit 40a, au montant de $2,685,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour le Programme de sécurité de revenu et d'assistance sociale—Contributions, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. Drury, appuyé par M. Lang, propose,—Que le crédit 45a, au montant de $1,000,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la santé et le sport amateur—dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 1 à 4 inclusivement sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-16, Loi modifiant la Loi sur les Indiens.

M. Foster, appuyé par M. Lefebvre, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Expansion économique régionale pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, chapitre R-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/28).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur le rétablissement agricole des Prairies et les opérations s'y rattachant, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de la Loi sur le rétablissemnt agricole des Prairies, chapitre P-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/211).

A 4 h. 35 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 12 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Que le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année terminée le 31 mars 1972, déposé le 22 janvier 1973, soit déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.—*Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.*

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 71—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère de la Défense nationale pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire 291-2/71).

N° 92—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère de l'Environnement pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire 291-2/92).

N° 104—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le Conseil national de recrerches a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire 291-2/104).

N° 170—*M. Rodriguez*

1. Quels sont les noms des sociétés qui ont profité du Programme d'amortissement fiscal accéléré (ACCH) relatif aux installations et à l'équipement anti-pollution, pour chacune des années financières 1971-1972 et 1972-1973 jusqu'à ce jour et, dans chaque cas, quels coûts a-t-on admis à l'amortissement accéléré aux termes du Programme?

2. Quels sont les objectifs de ce programme?

3. Le ministère a-t-il fait faire une estimation du Programme et, dans l'affirmative, à quelle date remonte son dernier rapport sur la question? (Document parlementaire 291-2/170).

N° 205—*M. Forrestall*

1. Combien a-t-on reçu de demandes de concessions relativement au centenaire de la GRC et de la part de qui?

2. Combien a-t-on approuvé de demandes et qui en ont été les bénéficiaires?

3. Pour chaque cas approuvé, quelles sont les grilles de redevances?

4. La Monnaie royale canadienne a-t-elle demandé une concession et, dans la négative, pourquoi?

5. Pourquoi les permis n'ont-ils pas été délivrés de la même façon que pour l'année du centenaire de la Confédération? (Document parlementaire 291-2/205).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Lang,—Que le crédit 35a, au montant de $850,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour le Programme de sécurité de revenu et d'assistance sociale—Dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Et sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Lang,—Que le crédit 40a, au montant de $2,685,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour le Programme de sécurité de revenu et d'assistance sociale—Contributions, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Et sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Lang,—Que le crédit 45a, au montant de $1,000,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la santé et le sport amateur—dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Après plus ample débat, lesdites motions, mises aux voix, sont agréées.

M. MacEachen, au nom de M. Drury, appuyé par M. Pelletier, propose,—Que le crédit 10a, au montant de $292,263,037 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour le Programme de perfectionnement et d'utilisation de la main-d'œuvre, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. MacEachen, au nom de M. Drury, appuyé par M. Pelletier, propose,—Que le crédit 1a, au montant de $200,000 du ministère des Finances, pour le Programme des politiques financières et économiques—Dépenses du programme, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. MacEachen, au nom de M. Drury, appuyé par M. Pelletier, propose,—Que le crédit 15a, au montant de $5,475,000 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour le Programme d'immigration—Dépenses du programme, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. MacEachen, au nom de M. Drury, appuyé par M. Pelletier, propose,—Que le crédit L30a, au montant de $454,000,000 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour le Programme d'administration, Commission d'assurance-chômage, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. MacEachen, au nom de M. Drury, appuyé par M. Pelletier, propose,—Que le crédit 5a, au montant de $60,000,000 du Conseil du Trésor—Éventualités du gouvernement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Lesdites motions, mises aux voix, sont agréées.

M. MacEachen, au nom de M. Drury, appuyé par M. Pelletier, propose,—Que le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, déposé à la Chambre le 8 janvier 1973, sauf les crédits agréés plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. MacEachen, au nom de M. Drury, appuyé par M. Pelletier, propose,—Que le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service

public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. MacEachen, au nom de M. Drury, appuyé par M. Pelletier, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité plénier.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré à un comité plénier.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés, est suspendue.

Le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, est étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Corbin en remplacement de M. LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Mazankowski et Yewchuk en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain) et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Pelletier, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère des Communications, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Communications, chapitre C-24, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/22).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 13 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, de la correspondance relative à la visite de Sa Majesté la Reine Elizabeth et de Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg à la province de l'Alberta le 5 juillet 1973. (Document parlementaire n° 291-7/3).

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), demande à présenter le Bill C-142, Loi modifiant le Code criminel (avortement); agréé.

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote n° 10)

POUR

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Balfour
Barnett
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Béchard
Bégin (M[11e])
Benjamin
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Clark
(Rocky Mountain)
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
De Bané
Demers
Dick
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Forrestall
Foster
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Grafftey
Gray
Grier
Guilbault
Haidasz
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Hellyer
Herbert
Hopkins
Howard
Howie
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jelinek
Jerome
Kempling
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis

Messieurs

L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
MacKay
Macquarrie
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McCain
McCleave
McKinley
McRae
Mitges
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Nielsen
Nowlan
Nystrom
O'Connor
Olaussen
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Wise
Yanakis—179.

CONTRE

Messieurs

Allard
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Caouette (Charlevoix)
Carter
Clarke (Vancouver-Quadra)
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Epp
Gauthier (Roberval)
Godin
Hales
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Higson
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Hurlburt
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
Latulippe
Madill
Masniuk
Matte
Mazankowski
McGrath
McKenzie
McKinnon
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stevens
Tétrault
Thomas (Moncton)
Wagner
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—56.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. McKenzie, appuyé par M. McKinnon, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-143, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur la motion de M. MacEachen, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), il est ordonné,—Que le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année terminée le 31 mars 1972, déposé le 22 janvier 1973, soit déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-14, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Banque du Canada.

M. Rondeau, au nom de M. Caouette (Témiscamingue), appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973 et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) *b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Smith (Northumberland-Miramichi) en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Dinsdale en remplacement de M. Hollands sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 14 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Cyr, appuyé par M. Stewart (Cochrane), il est ordonné,—Que le président de la Chambre, à la suite de l'adoption de cette motion soit autorisé, à compter du 15 février 1973, à déployer à la Chambre des communes, le drapeau canadien à l'endroit qu'il aura lui-même choisi.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

*N° 789—*M. Rynard*

1. Combien de personnes ont adressé une demande au Régime de pensions du Canada pour obtenir des prestations d'invalidité et n'y ont pas été admises pour les années 1969, 1970, 1971 et 1972?

2. Combien de personnes reconnues invalides, avec certificat de leur médecin personnel à l'appui, n'ont pas été admises à recevoir une pension au titre du Régime de pensions du Canada à la suite d'un examen effectué par les médecins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au cours des années 1969, 1970, 1971 et 1972? (Document parlementaire 291-2/789).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

L'avis de motion portant production de documents n° 33, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du rapport du Comité de la refonte des lois, dont M. John G. Bryden est le président,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Darthmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de Motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes instances reçues par le gouvernement, ou par tout organisme, ministère ou direction, depuis le 1er juillet 1971, ayant trait à l'application de la loi de l'impôt sur le revenu aux prospecteurs.—(*Avis de motion portant production de documents n° 35—M. Howard*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance en réponse aux extraits et recommandations du rapport établi à la suite de l'enquête officielle sur le naufrage du «*SS Patrick Morris*».—*Avis de motion portant production de documents n° 43—M. Marshall*).

L'avis de motion portant production de documents n° 86, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de ce qu'on nomme le rapport Bryden portant sur la révision de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, présenté au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en juin 1971,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les rapports établis par le gouvernement ou à son intention au sujet des incidences socio-économiques qu'aurait sur les moyens d'existence des indigènes la construction projetée du pipeline de la vallée du Mackenzie.—(*Avis de motion portant production de documents n° 115—M. Firth*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et le groupe de sociétés privées chargé de promouvoir la construction de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie.—(*Avis de motion portant production de documents n° 116—M. Saltsman*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les rapports préparés par le gouvernement ou pour ce dernier concernant les conséquences économiques qu'entraînerait la construction projetée de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie.—(*Avis de motion portant production de documents n° 117—M. Saltsman*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les accords conclus avec la province de Québec des dernières années pour l'établissement de parcs nationaux dans cette province.—(*Avis de motion portant production de documents n° 126—M. Knight*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du rapport Stanbury-Fields sur l'imposition des Indiens et des bandes indiennes de la Colombie-Britannique.—(*Avis de motion portant production de documents n° 133—M. Howard*).

Le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Nowlan et MacLean en remplacement de MM. Reilly et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Balfour en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Oberle en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget des immobilisations des Arsenaux canadiens Limitée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1973-281, en date du 1er février 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/85A).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 janvier 1973, demandant copie de l'ensemble de la correspondance, des dépêches, des mémoires et de tous autres documents touchant la réorganisation et la mécanisation de la Direction des douanes au ministère du Revenu national.(*Avis de motion portant production de documents n° 2*). (Document parlementaire n° 291-3/2).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 janvier 1973, demandant copie d'une liste des sociétés pharmaceutiques qui se conforment à la norme gouvernementale (74-GP-1 c) établie pour le gouvernement par le Conseil consultatif de l'acquisition des drogues. (*Avis de motion portant production de documents n° 46*). (Document parlementaire n° 291-3/46).

A 5 h. 57 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 15 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), il est ordonné,—Que, nonobstant la disposition des affaires inscrites au nom des députés, à cinq heures cet après-midi, la Chambre procède à l'étude du Bill C-136, Loi concernant le jour du drapeau canadien paraissant au nom de l'honorable député de Burnaby-Seymour.

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Cuba relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions. Fait à Ottawa le 15 février 1973. (Document parlementaire n° 291-6/86).

Du consentement unanime, l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la procédure et de l'organisation du Bill C-50, Loi sur l'obligation de placer le drapeau national du Canada dans les deux Chambres du Parlement, est révoqué et ledit bill est retiré.

M. MacKay, appuyé par M. Forrestall, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-144, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional (rapport sur l'application de la loi), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 60(2) du Règlement, un ordre du jour relatif à l'étude d'une motion des voies et moyens est désigné pour lundi le 19 février 1973, à huit heures du soir, en vue de permettre la présentation d'un exposé budgétaire par le ministre des Finances.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, à cinq heures de l'après-midi lundi le 19 février 1973, le débat sur l'ordre inscrit au nom du gouvernement soit ajourné afin que, à huit heures du soir, l'ordre numéro 2 inscrit au nom du gouvernement soit appelé pour la présentation du budget.

Sur motion de M. MacEachen, au nom de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Sharp, il est ordonné,—Que le rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions, déposé le 31 janvier 1973, soit déféré au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-136, Loi concernant le jour du drapeau canadien.

M. Nelson, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—(1) Que le Bill C-136, Loi concernant le jour du drapeau canadien, soit l'ordre numéro 1 sous la rubrique des «Bills publics»; (2) Que le Bill C-95, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald, soit l'ordre numéro 2 sous la rubrique des «Bills publics» et (3) Que les ordres suivants soient renumérotés en conséquence.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973 et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 03 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Macquarrie en remplacement de M. MacLean sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Latulippe en remplacement de M. Rondeau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Kuntz, Clark (Rocky Mountain) et Blais en remplacement de MM. Yewchuk, Mazankowski et Watson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Ritchie et Schumacher en remplacement de MM. Balfour, Higson et Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Woolliams en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février 1973, demandant copie de toutes instances reçues par le gouvernement, ou par tout organisme, ministère ou direction, depuis le 1er juillet 1971, ayant trait à l'application de la loi de l'impôt sur le revenu aux prospecteurs. (*Avis de motion portant production de documents n° 35.*) (Document parlementaire n° 291-3/35).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février 1973, demandant copie de toute la correspondance en réponse aux extraits et recommandations du rapport établi à la suite de l'enquête officielle sur le naufrage du «*SS Patrick Morris*». (*Avis de motion portant production de documents n° 43.*) (Document parlementaire n° 291-3/43).

Par M. MacEachen,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février 1973, demandant copie de tous les accords conclus avec la province de Québec des dernières années pour l'établissement de parcs nationaux dans cette province. (*Avis de motion portant production de documents n° 126.*) (Document parlementaire n° 291-3/126).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 16 FÉVRIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-145, Loi prévoyant la création de comités consultatifs d'aménagement d'aéroports ruraux, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel *Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.*

M. Buchanan, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Réuni pour étudier le Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année terminée le 31 mars 1972, le Comité a entendu les représentations de la Fraternité des Indiens du Yukon à propos du mémoire qu'elle a présenté au premier ministre le mercredi 14 février 1973 et il appuie la demande de cette association qu'on forme dès maintenant le comité de négociation demandé dans ledit mémoire et que ce comité de négociation commence ses travaux au plus tard le 31 mars 1973.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 3 aux* Journaux)

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973 et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Reid en remplacement de M. Pelletier (Sherbrooke) sur la liste des membres du Comtié permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Secrétaire d'État du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère du secrétariat d'État, chapitre S-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/24A).

Par M. Marchand (Langelier) membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1972, sous le régime de l'article 1 du chapitre 3, Statuts du Canada, 1968-1969, concernant la construction et l'achèvement par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir d'un point situé près du mille 17 du prolongement Windfall, sur la subdivision de Sangudo, en direction ouest jusqu'à Bigstone, province d'Alberta, conformément à l'article 8 de ladite loi. (Document parlementaire n° 291-1/99C).

A 5 h. 03 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) le l'article 2 du Règlement.

N° 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 19 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 23—*M. Coates*

Du 1er septembre au 30 octobre 1972, y a-t-il des personnes, à part le Premier ministre et les membres du Cabinet, qui ont utilisé les avions de l'État, et dans l'affirmative, *a*) en vertu de quelle autorisation l'appareil a-t-il été utilisé, *b*) quel était le but du vol, *c*) quelle en était la destination, *d*) quels sont les noms de ceux qui ont fait le voyage, *e*) étaient-ils tous à l'emploi du Gouvernement du Canada, et dans la négative, pourquoi étaient-ils du voyage? (Document parlementaire 291-2/23).

N° 66—*M. Wise*

Quelles sont les quantités respectives et la nomenclature des produits alimentaires, transformés ou non, que le Canada a importés en 1970 et en 1971? (Document parlementaire 291-2/66).

N° 108—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale la Commission de la fonction publique a-t-elle consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire 291-2/108).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

Les articles 5-12 et 14-20 sont réservés à la demande du gouvernement et conservent leur rang.

M. Dinsdale, appuyé par M. Macquarrie, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer, sans tarder, à mettre sur pied, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et des groupes bénévoles, des programmes spéciaux à l'intention de ceux qui souffrent de maladies chroniques ou d'infirmité graves y compris: *a*) des normes de construction prévoyant un accès facile aux édifices publics, des écoles et des universités, *b*) des services suffisants dans le domaine des écoles, de la formation professionnelle et de l'orientation, *c*) du matériel technique et électronique pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent contrôler leur milieu immédiat, (chaleur, lumière, radio, télévision, machine à écrire, magnétophone, et ainsi de suite) ce qui permettrait à un grand nombre de ces personnes de vivre dans leur famille au lieu de végéter dans des hôpitaux pour handicapés et malades chroniques qui coûtent très cher, *d*) des installations distinctes dans les hôpitaux pour les patients jeunes et ceux qui sont plus âgés et *e*) une coordination générale des politiques d'aide à ce groupe afin que «s'il est impossible d'ajouter des années aux vies de ceux qui sont gravement malades, que l'on redonne au moins un peu de vie aux années qu'il leur restent».—(*Avis de motion n° 21*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A huit heures du soir, il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion des voies et moyens;

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen propose,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat;

M. Turner (Ottawa-Carleton) membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/308);

(2) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/309);

(3) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/310);

(4) Avis de motion des voies et moyens relatif au Tarif des douanes. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/311).

Il est ordonné,—Que des tableaux supplémentaires relatifs au Budget soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/312).

Le débat se poursuit et ledit débat est ajourné sur motion de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baker.

A 9 h. 46 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 20 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

ROLAND MICHENER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des dépenses relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1974, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», le Gouverneur général recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général, Ottawa.

Ledit budget des dépenses 1973-1974, est enregistré à titre de document parlementaire n° 291-1/132A).

Le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1, 2 et 3 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-12, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat).

M. Nielsen, appuyé par M. Macquarrie, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes

d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, qui est rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) *b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Grier et LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de MM. Saltsman et Smith (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Lessard et Hopkins en remplacement de MM. Cullen et Loiselle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 21 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 165—*M. Broadbent*

1. Quels sont les noms des sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme de recherches industrielles pour la défense (DIR) au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés?

2. Quels sont les objectifs du Programme?

3. Le Ministère a-t-il fait une appréciation du Programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport sur le sujet? (Document parlementaire 291-2/165).

N° 187—*M. Grier*

Quelle est la valeur totale des contrats de fourniture de biens et de services pour les besoins civils et militaires, passés par le ministère des Approvisionnements et Services avec les sociétés suivantes, au cours des années financières 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973, jusqu'à ce jour: *Atlantic Sugar Refineries; Abitibi Paper Co. Ltd.;* Alcan Aluminium Ltée.; *Algoma Steel Corporation Ltd.; Bethlehem Copper Co. Ltd.; BP Oil and Gas Ltd.; Bell Canada; Canadian Pacific Railway Co.; Canadian Ingersoll-Rand Co. Ltd.; Consolidated Bathurst Ltd.; Canadian Johns-Manville Co.; Chemcell Ltd.; Chrysler Corp.; Canadian International Paper; Canadian Javelin; Canada Packers Ltd.; Dominion Foundries and Steel;* DuPont du Canada Ltée.; *Domtar Ltd.; Eddy Match Co. Ltd.; Eddy Paper Co. Ltd.; Ford Motor Co.; Foster Advertising; General Motors Corp.; Gordon Hill Advertising; Hudson's Bay Co.; Husky Oil Ltd.; Imperial Oil Ltd.; IBM Canada Ltd.; International Nickel Co. (Canada) Ltd.; Kates, Peat, Marwick Co.; McFarland Construction; Micro-Max Products Ltd.; McCain Foods Ltd.; MacMillan Bloedel Ltd.; Massey-Ferguson Ltd.; McLaren Advertising; National Sea Products Ltd.; Peat, Marwick, Mitchell Co.; Procter and Gamble Co. of Canada Ltd.; Petrofina Canada Ltd.; Steel Co. of Canada Ltd.; Shell Canada Ltd.; Simpson's Ltd.; Sperry Rand Canada Ltd.; Swift Canada Co. Ltd.; Texaco Co. Ltd.; Union Carbied of Canada Ltd.; Westinghouse Canada Ltd.; Canadian Admiral Corp.; Imperial Furniture Manufacturing Co. Ltd.; Pacific Petroleum Ltd.; Standard Aero Engine Ltd.; Canadian Motorola Electronics Co.; John Deere Ltd.; Dyer & Miller Bros. Ltd.; Honeywell Ltd.; International Harvester Co. of Canada Ltd.; Minnesota Mining & Manufacturing of Canada Ltd.; Molson Industries Ltd.; Xerox of Canada Ltd.; Aircraft Appliances & Equipment Ltd.; Computing*

Devices of Canada; General Foods Ltd.; North American Rockwell of Canada Ltd.; Sparton of Canada Ltd.; Bristol Aerospace Ltd.; Dominion Road Machinery Co. Ltd.; International Harvester Co. of Canada Ltd.; Orenda Ltd.; Litton Systems (Canada) Ltd.; Uniroyal Ltd.; Acme Seeley Ltd.; American Motors (Canada) Ltd.; Burrowes Manufacturing Ltd.; Canadian General Electric Co. Ltd.; Gulf Oil Canada Ltd.; Hewlett-Packard (Canada) Ltd.; Kodak Canada Ltd.; RCA Ltd.; Rolland Paper Co. Ltd.; Spartan Aero Ltd.; Sunar Industries Ltd.; Acres Consulting Services Ltd.; Boeing of Canada Ltd.; Canadair Ltd.; Canadian Industries Ltd.; Canadian Marconi Co.; DeHavilland Aircraft of Canada Ltd.; Digital Equipment of Canada Ltd.; Dominion Textile Ltd.; Irving Oil Co. Ltd.; United Aircraft; Microsystems International Ltd.; Northern Electric Ltd.? (Document parlementaire 291-2/187).

N° 203—*M. Firth*

1. Quels ont été les bénéficiaires du Programme d'aide aux prospecteurs (PAP) durant chacune des années financières, de 1968-1969 jusqu'à maintenant, et quels sont les montants en cause dans chaque cas?

2. Quels sont les objectifs du programme précité?

3. Le ministère a-t-il fait une évaluation du programme et, dans l'affirmative, à quand remonte le dernier rapport sur la question? (Document parlementaire 291-2/203).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, télégramme ou autre document échangés depuis le 1er janvier 1969, entre le gouvernement ou toute agence, direction ou ministère du gouvernement et le gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique et mettant en cause la *Pacific North Coast Native Co-operative.*—(*Avis de motion portant production de documents n° 39—M. Howard*).

Il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance, télégramme, circulaire, étude, rapport ou autre document échangés depuis le 1er janvier 1969, par toute agence, direction ou ministère du gouvernement, relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique et impliquant la *Pacific North Coast Native Co-operative.*—(*Avis de motion portant production de documents n° 40—M. Howard*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes, des notes de service et des autres documents échangés entre le maire de Montréal, le premier ministre du Québec et le gouvernement du Canada, au sujet des Jeux Olympiques prévus à Montréal en 1976.—(*Avis de motion portant production de documents n° 42—M. Marshall*).

L'avis de motion portant production de documents n° 47, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de M. le juge Tritschler sur l'enquête menée au sujet de la construction du chemin de fer du Grand Lac des Esclaves,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 48, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* Port Alberni, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 49, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* Nanaïmo, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 50, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Northwood Pulp Limited,* Prince-George, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972

au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 51, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Prince George Pulp and Paper Limited,* C.P. 6000, Prince-George, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 52, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Evironnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Rayonier Canada Limited,* Woodfibre, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 53, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Rayonier Canada Limited,* Port-Alice, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 54, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Scott Paper Limited,* B.P. 760, New Westminster, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 55, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Tahsis Company Limited,* Gold River, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 56, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Weyerhaeuser Canada Ltd.,* B.P. 800, Kamloops, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 57, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Cariboo Pulp and Paper Company,* Quesnel, Colombie-Britannique (Mise en train: fin 1972), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier

à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 58, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *British Columbia Forest Products Ltd.*, Mackenzie, Colombie-Britannique (en construction), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 59, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Belkin Paperboard Limited,* Burnaby, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 60, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *British Columbia Forest Products Limited,* Crofton, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 61, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Canadian Forest Products Limited,* New Westminster, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 62, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Canadian Forest Products Limited,* Port Mellon, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 63, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* B.P. 1000, Castlegar, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 64, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* Prince-Rupert, Colombie-Britannique, (Kraft) depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 65, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* Prince-Rupert, Colombie-Britannique (sulfite), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 66, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crestbrook Forest Industries Ltd.*, Skookumchuck, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 67, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crown Zellerbach Canada Limited*, Campbell River, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 68, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crown Zellerbach Canada Limited*, Ocean Falls, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 69, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Eurocan Pulp and Paper Co. Ltd.*, Kitimat, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 70, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Finlay Forest Industries Ltd.*, Mackenzie, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 71, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Intercontinental Pulp Company Ltd.*, B.P. 600, Prince-George, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 72, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris

tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* 1010 Derwent Way, Île Annacis, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents nº 73, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* Powell River, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit adressée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, des lettres, télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta au sujet du déplacement éventuel des voies ferrées qui traversent les municipalités de la province.—(*Avis de motion portant production de documents nº 75—M. Schellenberger*).

L'avis de motion portant production de documents nº 76, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'entente conclue et de tous les documents relatifs à l'offre garanti de prêt faite par le ministère de l'Expansion économique régionale à la *Commonwealth Holiday Inns Ltd.* de London (Ontario) pour la construction d'un hôtel à Winnipeg (Manitoba),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Compton (M. Latulippe), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de Motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents nº 78, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'entente conclue et, de tous les documents relatifs à l'offre de garantie de prêt faite par le ministère de l'Expansion économique régionale à l'Hôtel Parc Samuel Holland de Québec,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Bellechasse (M. Lambert), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de Motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents nº 79, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du contrat et, de tous les documents relatifs à l'offre de subvention qui aurait été faite par le ministère de l'Expansion économique régionale à la Corporation du journal Le Soleil de Québec,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Bellechasse (M. Lambert), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de Motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les rapports préparés par le gouvernement ou pour ce dernier concernant les conséquences qu'aurait sur l'écologie septentrionale la construction projetée de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie.—(*Avis de motion portant production de documents nº 81—M. Harding*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute documentation et de tous renseignements fournis par «l'industrie du pipeline et les groupes connexes» dont il est question à la page 61 du rapport annuel 1971-1972 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.—(*Avis de motion portant production de documents nº 129—M. Harding*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'étude faite dans le cadre de l'ARDA par R. Steven Rodd sur la culture de la betterave à sucre dans l'Ontario et le Québec, présentée en 1967 au titre du projet fédéral nº 15036.—(*Avis de motion portant production de documents nº 132—M. Danforth*).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin, propose l'amendement suivant,— Que tous les mots après «Que» soient rayés et remplacés par les suivants:

«tout en reconnaissant certaines dispositions bénéfiques dans les projets énoncés dans le budget, la Chambre déplore l'absence de mesures propres à réduire considérablement le chômage, à contrer efficacement la hausse du coût de la vie et à stimuler l'intérêt des citoyens dans la participation à l'entreprise canadienne et à son expansion».

Il s'élève un débat;

M. Matte, appuyé par M. Beaudoin, propose le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié par la substitution du point final par une virgule, et qu'on y ajoute ce qui suit:

«ainsi que l'absence de mesures propres à diminuer le fardeau de la dette publique fédérale et à encourager le financement public des provinces par des prêts sans intérêts consentis par la Banque du Canada».

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Pelletier (Sherbrooke) en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Saltsman en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Cullen et Loiselle en remplacement de MM. Lessard et Hopkins sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Railton en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Schumacher en remplacement de M. Horner (Crowfoot) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Environnement, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Environnement, chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/14).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 février 1973, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et ceux des États-Unis et du Vietnam du Nord, au sujet du rôle éventuel du Canada touchant le maintien de la paix au Vietnam du Sud.—(*Avis de motion portant production de documents n° 85*). (Document parlementaire n° 291-3/85).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 février 1973, demandant copie de tous les rapports établis par le gouvernement ou à son intention au sujet des incidences socio-économiques qu'aurait sur les moyens d'existence des indigènes la construction projetée du pipeline de la vallée du Mackenzie.—(*Avis de motion portant production de documents n° 115*). (Document parlementaire n° 291-3/115).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 février 1973, demandant copie du rapport Stanbury-Fields sur l'imposition des Indiens et des bandes indiennes de la Colombie-Britannique.—(*Avis de motion portant production de documents n° 133*). (Document parlementaire n° 291-3/133).

Par M. MacEachen,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 février 1973, demandant copie de la correspondance, des télégrammes, des notes de service et des autres documents échangés entre le maire de Montréal, le premier ministre du Québec et le gouvernement du Canada, au sujet des Jeux Olympiques prévus à Montréal en 1976.—(*Avis de motion portant production de documents n° 42*). Document parlementaire n° 291-3/42).

A 5 h. 57 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 22 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Schumacher, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, sur division, le Bill C-146, Loi sur l'obligation de placer les drapeaux du Canada dans les deux Chambres du Parlement, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Lalonde, appuyé par M. Dubé, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse de façon à augmenter le montant de base de la pension de vieillesse mensuelle, le portant à cent dollars, à compter du 1er avril 1973, la nouvelle indexation devant intervenir à compter du 1er avril 1974; et, sous le régime de la Partie II de la loi, de façon à préciser quelle est l'année de base de la formule d'indexation et à simplifier le calcul du revenu.

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-148, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants de façon à hausser, à compter du 1er avril 1973, le montant mensuel indiqué à l'alinéa 4(1)*a*) de la loi, le portant à deux cent cinquante-sept dollars et vingt et un cents, et à hausser le revenu total, les allocations comprises, en vertu de l'alinéa 4(1)*b*) de la loi, le portant à trois mille neuf cent vingt-six dollars et cinquante-deux cents; de façon à hausser, à compter du 1er avril 1973, jusqu'à concurrence des montants indiqués à l'annexe et pour les diverses catégories de bénéficiaires également indiqués à l'annexe, le taux mensuel des allocations et le maximum du revenu annuel total, les allocations comprises; de façon à supprimer les restrictions relatives au versement d'une allocation à une personne qui est propriétaire de biens mobiliers; de façon à supprimer certains pouvoirs relatifs

à des biens aliénés lorsqu'il s'agit de déterminer l'admissibilité à une allocation ou le montant d'une allocation; et de façon à prévoir que la nouvelle indexation des allocations interviendra à compter du 1er janvier 1974.

Il est ordonné,—Que les discours relatifs au débat sur le budget soient limités à quinze minutes, exception faite, savoir, 1) pour trois députés de l'opposition officielle, à qui on accordera trente minutes. Cependant, si l'un d'eux est le Chef de l'opposition, ce dernier aura quarante minutes à sa disposition. 2) A cinq ministres, il sera alloué trente minutes chacun; mais advenant que l'un d'eux soit le Premier ministre, celui-ci disposera alors de quarante minutes. 3) Le Chef du parti néo-démocrate ainsi que celui du Crédit social du Canada, ou leur porte-parole, pourront disposer de quarante minutes respectivement; et

Qu'il n'y ait aucune prolongation de temps.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin,—Que tous les mots après «Que» soient rayés et remplacés par les suivants:

«tout en reconnaissant certaines dispositions bénéfiques dans les projets énoncés dans le budget, la Chambre déplore l'absence de mesures propres à réduire considérablement le chômage, à contrer efficacement la hausse du coût de la vie et à stimuler l'intérêt des citoyens dans la participation à l'entreprise canadienne et à son expansion».

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Matte, appuyé par M. Beaudoin,—Que l'amendement soit modifié par la substitution du point final par une virgule, et qu'on y ajoute ce qui suit:

«ainsi que l'absence de mesures propres à diminuer le fardeau de la dette publique fédérale et à encourager le financement public des provinces par des prêts sans intérêt consentis par la Banque du Canada».

Le débat se poursuit;

A 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (6) de l'article 60 du Règlement.

Ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 11)

POUR

Messieurs

Allard
Beaudoin
Boisvert
Caouette (Charlevoix)
Dionne
Fortin
Gauthier (Roberval)
Godin
Laprise
La Salle
Latulippe
Matte
Rondeau—13.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Basford
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Benjamin
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Carter
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver-Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Forrestall
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Goyer
Grafftey
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner (Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lachance
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mather
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesbitt
Nesdoly
Nielsen
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds

Messieurs

Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—236.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre dont voici le texte:

Il est ordonné,—Que le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur les Règlements et autres textes réglementaires ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Mazankowski, Schellenberger, Yewchuk, Watson, Hurlburt, Ritchie et Stewart (Marquette) en remplacement de MM. Nielsen, Dinsdale, Kuntz, Blais, Mazankowski, Yewchuk et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Holmes et Alkenbrack en remplacement de MM. Mitges et Scott sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

A 10 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 23 FÉVRIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Dupras, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

En conformité de son Ordre de renvoi du 15 février 1973, le Comité a examiné le rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions, et il a convenu d'en faire rapport avec l'assentiment du Comité.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 4 aux* Journaux)

M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une lettre, en date du 20 février 1973, adressée au ministre des Communications de la province de Québec, par le ministre des Communications du Canada, relativement aux télécommunications. (Document parlementaire n° 291-5/155).

M. Saltsman, appuyé par M^me^ MacInnis, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-149, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (contributions et prestations de la maîtresse de maison), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Stevens, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-150, Loi concernant le jour des découvertes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Coates, appuyé par M. Muir, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-151, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 23 février 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 23 février à 12 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un bill.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que la Chambre approuve la poltique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin,—Que tous les mots après «Que» soient rayés et remplacés par les suivants:

«tout en reconnaissant certaines dispositions bénéfiques dans les projets énoncés dans le budget, la Chambre déplore l'absence de mesures propres à réduire considérablement le chômage, à contrer efficacement la hausse du coût de la vie et à stimuler l'intérêt des citoyens dans la participation à l'entreprise canadienne et à son expansion».

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, à titre de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait connaître qu'il s'est adressé à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR.

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

«Bill C-141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1973.»

«Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin,—Que tous les mots après «Que» soient rayés et remplacés par les suivants:

«tout en reconnaissant certaines dispositions bénéfiques dans les projets énoncés dans le budget, la Chambre déplore l'absence de mesures propres à réduire considérablement le chômage, à contrer efficacement la hausse du coût de la vie et à stimuler l'intérêt des citoyens dans la participation à l'entreprise canadienne et à son expansion».

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) *b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Mitges et Scott en remplacement de MM. Holmes et Alkenbrack sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Grier en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

A 5 h. 06 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 26 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Howard, appuyé par M. Firth, le premier rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le vendredi 16 février 1973, est agréé.

M. Blackburn, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-152, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à étudier le Règlement de la Chambre, ainsi que la procédure de la Chambre et de ses Comités, surtout en ce qui concerne toutes les questions dont M. l'Orateur a laissé entendre, au cours des 28e et 29e Parlements, qu'il pourrait être nécessaire de les soumettre à l'examen dudit Comité, et à faire rapport à la Chambre des vues sur tout aspect de ces questions qui pourrait nécessiter une réforme, en faisant des recommandations quant au genre de réforme qu'il y aurait lieu de faire;

Et que, lors de son étude des questions susmentionnées, ledit Comité soit autorisé à se déplacer à l'extérieur du Canada.—*Le président du Conseil privé.*

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 167—*M. Broadbent*

1. Quels sont les noms des bénéficiaires du Programme de subsides au transport (ST) pour chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-973 jusqu'à ce jour et quels ont été les montants en cause dans chaque cas?

2. Quels sont les objectifs du Programme précité?

3. Le ministère a-t-il fait faire une estimation du Programme et, dans l'affirmative, quelle était la date de son dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/167).

N° 220—*M. Cossitt*

Qui était employé au bureau du premier ministre et qui y était attaché ou prêté *a*) au 31 juillet 1972, *b*) au

30 octobre 1972, c) au 8 janvier 1973 et, dans chaque cas, i) quels étaient les fonctions et ii) le traitement de chacun d'eux? (Document parlementaire n° 291-2/220).

N° 239—*M. Matte*

Des contrats ont-ils été accordés de 1968 à 1973 pour la construction de maisons ou d'autres travaux à la réserve indienne de Weymontachie dans le nord du comté de Champlain et, dans l'affirmative, *a*) quelle est la nature de ces contrats, *b*) la somme, *c*) le nom des entrepreneurs? (Document parlementaire n° 291-2/239).

N° 288—*M. Fraser*

1. Quels sont les noms de toutes les personnes qui ont été employées, au bureau du Premier ministre, contre rémunération, du 1er janvier 1972 au 1er août 1972?

2. Quels ont été les traitements mensuels versés à ceux qui ont travaillé au bureau du Premier ministre du 1er janvier 1972 au 1er août 1972? (Document parlementaire n° 291-2/288).

N° 442—*M. Stevens*

De 1946 jusqu'à 1972 inclusivement, quel a été pour chacune de ces années *a*) le nombre total d'émigrants canadiens, *b*) leur destination, *c*) leur catégorie d'emploi en général, *d*) leur niveau d'instruction en général, *e*) le nombre d'émigrants nés au Canada, *f*) le nombre d'émigrants nés à l'extérieur du Canada, indiquant leur pays d'origine? (Document parlementaire n° 291-2/442).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Baldwin,—Que tous les mots après «Que» soient rayés et remplacés par les suivants:

«tout en reconnaissant certaines dispositions bénéfiques dans les projets énoncés dans le budget, la Chambre déplore l'absence de mesures propres à réduire considérablement le chômage, à contrer efficacement la hausse du coût de la vie et à stimuler l'intérêt des citoyens dans la participation à l'entreprise canadienne et à son expansion».

Le débat se poursuit;

A 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (7) de l'article 60 du Règlement.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 12)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Boisvert
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver-Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
Lawrence
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—111.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance

Messieurs

Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—140.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 8 de ladite loi, chapitre U-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/251A).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 31 janvier 1973, demandant copie des lettres, télégrammes, notes de service et autres documents ou correspondance échangés entre le gouvernement, le CP, le CN et toute municipalité ou tout particulier au sujet du déplacement éventuel de la voie ferrée à Wetaskiwin (Alberta). (*Avis de motion portant production de documents n° 74*). (Document parlementaire n° 291-3/74).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 février 1973, demandant copie de tous les rapports préparés par le gouvernement ou pour ce dernier concernant les conséquences qu'aurait sur l'écologie septentrionale la construction projetée de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie.—(*Avis de motion portant production de documents n° 81*). (Document parlementaire n° 291-3/81).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 février 1973, demandant copie de toute documentation et de tous renseignements fournis par «l'industrie du pipe-line et les groupes connexes» dont il est question à la page 61 du rapport annuel 1971-1972 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. (*Avis de motion portant production de documents n° 129*). (Document parlementaire n° 291-3/129).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 février 1973, demandant copie de l'étude faite dans le cadre de l'ARDA par R. Steven Rodd sur la culture de la betterave à sucre dans l'Ontario et le Québec, présentée en 1967 au titre du projet fédéral n° 15036. (*Avis de motion portant production de documents n° 132*). (Document parlementaire n° 291-3/132).

A 10 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 27 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier), il est ordonné,—Qu'en conformité des dispositions de l'article 59 du Règlement, les prévisions budgétaires des sommes requises pour l'administration du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre, comme suit:

Au Comité permanent de l'agriculture
Crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25 et 30—Ministère de l'Agriculture
Crédit 35—Commission canadienne du lait
Crédit 40 et 45—Office canadien des provendes
Crédit 50—Société du crédit agricole

Au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts
Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40—Secrétariat d'État
Crédit 45—Conseil des Arts du Canada
Crédits 50 et L55—Société Radio-Canada
Crédit 5—Information Canada
Crédit 60—Compagnie des jeunes Canadiens
Crédit 65—Corporation du Centre national des Arts
Crédits 70 et L75—Office national du film
Crédit 80—Bibliothèque nationale
Crédits 85 et 90—Musées nationaux du Canada
Crédits 95 et L100—Archives publiques

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale
Crédits 1, 5, 10 et 15—Ministère des Affaires extérieures
Crédits 20, 25 et L30—Agence canadienne de développement international
Crédit 35—Commission mixte internationale
Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25—Ministère de la Défense nationale
Crédit 30—Construction de défense (1951) Limitée

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques
Crédits 1, 5 et 10—Ministère des Finances
Crédit 20—Département des assurances
Crédit 25—Commission du tarif
Crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30 et 35—Ministère de l'Industrie et du Commerce
Crédit 40—Conseil canadien des normes

Crédit 45—Statistique Canada
Crédit 20—Conseil économique du Canada
Crédits 1 et 5—Ministère du Revenu national

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25—Ministère de l'Environnement

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Consommation et des Corporations
Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50—Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Crédits 55 et 60—Conseil de recherches médicales
Crédits 1 et 5—Département d'État chargé des Affaires urbaines
Crédits 10 et L15—Société centrale d'hypothèques et de logement
Crédits 20, 25 et L30—Commission de la Capitale nationale

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35, L40, L45, L50, L55, L60, L65, 70, 75 et 80—Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Crédit L85—Commission d'énergie du Nord canadien

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Crédits 1, 5, 10, L15 et 20—Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Crédits 25 et 30—Commission de contrôle de l'Énergie atomique
Crédits 35, 40, L45 et L50—Énergie atomique du Canada, Limitée
Crédit 55—Office national de l'Énergie
Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère des Travaux publics

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Crédit 1—Ministère de la Justice
Crédit 5—Commission de réforme du droit du Canada
Crédit 10—Commission de révision de l'impôt
Crédit 1—Ministère du Solliciteur général
Crédits 5, 10 et 15—Services correctionnels
Crédits 20 et 25—Gendarmerie royale du Canada

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Crédit 1—Ministère du Travail
Crédit 30—Commission d'assurance-chômage
Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration
Crédit 25—Commission d'appel de l'immigration

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25 et L30—Ministère de l'Expansion économique régionale
Crédit 35, 40 et 45—Société de développement du Cap-Breton

Au Comité permanent des transports et des communications

Crédits 1 et 5—Ministère des Communications
Crédit 15—Conseil de la Radio-Télévision canadienne
Crédit L10—Société canadienne de télécommunications transmarines
Crédits 1 et 5—Postes
Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère des Transports
Crédit 60—Administration de pilotage de l'Atlantique
Crédits 65 et 70—Commission canadienne des transports
Crédit 75—Administration de pilotage des Grands lacs, Ltée
Crédit 80—Administration de pilotage des Laurentides
Crédits 85 et L90—Conseil des ports nationaux
Crédit L95—Société des transports du Nord Limitée
Crédit 100—Administration de pilotage du Pacifique
Crédits 105 et 110—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Au Comité permanent des privilèges et élections

Crédit 10—Directeur général des élections

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère des Affaires des anciens combattants

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Crédit 1—Gouverneur général et Lieutenants-gouverneurs
Crédits 1 et 5—Conseil privé
Crédit 15—Commissaire aux langues officielles
Crédit 25—Commission des relations de travail dans la Fonction publique
Crédit 1—Département d'État chargé de la Science et de la Technologie
Crédit 5—Conseil des Sciences du Canada
Crédit 105—Commission de la Fonction publique
Crédits 1 et 5—Ministère des Approvisionnements et Services
Crédit 10—Les Arsenaux canadiens Limitée
Crédit 15—Auditeur général
Crédit 15—Corporation commerciale canadienne

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Conseil du Trésor
Crédits 25, 30 et 35—Conseil national de recherches du Canada
Au Comité permanent de la procédure et de l'organisation
Crédit 1—Le Sénat
Crédit 5—La Chambre des communes
Crédit 10—Bibliothèque du Parlement

M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-153, Loi réglementant le commerce, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Nielsen, Dinsdale et Schellenberger en remplacement de MM. Hurlburt, Ritchie et Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Balfour, Rooney, Mazankowski et Rompkey en remplacement de MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose-Mountain), Rompkey, Balfour et Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Hargrave en remplacement de M. Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, —Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de décembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/362).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Relevé des recettes de quayage, des droits de ports et une liste de tous les baux consentis sous le régime de la Loi sur les ports et jetées de l'État pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément aux articles 14 et 18 de ladite loi, chapitre G-9, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/261).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Liste des actionnaires des banques à charte du Canada à la fin des exercices financiers terminés le 31 octobre 1972, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/68).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Liste des actionnaires des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques d'épargne de Québec, à la fin des exercices financiers terminés le 31 octobre 1972, conformément à l'article 101(1) de ladite loi, chapitre B-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/71).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demaine, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 28 FÉVRIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 163—*M. Broadbent*

1. Quels sont les noms des sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme d'aide à la recherche industrielle (IRAP) au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés?

2. Quels sont les objectifs du Programme?

3. Le Ministère a-t-il fait une appréciation du Programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport sur le sujet? (Document parlementaire n° 291-2/163).

N° 209—*M. Gilbert*

1. Combien de prêts ont été approuvés en 1970 et 1971 par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le cadre du Programme spécial d'innovations en matière de logements (articles 16 et 40 de la Loi nationale sur l'habitation), pour tous genres de logements et modes d'occupation, répartis suivant les catégories de revenus familiaux (par tranche de $1,000 sans plafond), pour chaque province et territoire et pour chacune des vingt régions métropolitaines (Hull et Ottawa considérées séparément)?

2. Quelle était la moyenne de ces prêts répartis suivant les catégories de revenus familiaux (par tranches de $1,000 sans plafond) pour chaque province et territoire et pour chacune des vingt régions métropolitaines (Hull et Ottawa considérées séparément)? (Document parlementaire n° 291-2/209).

N° 210—*M. Gilbert*

Combien de logements unifamiliaux, jumelés, duplex et rangées de maisons ont été financés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation durant chacune des cinq dernières années civiles, répartis suivant les catégories de revenus familiaux (par tranches de $1,000 sans plafond) et le prix du logement (échelle de $5,000 sans plafond), pour chaque province et territoire, et pour chacune des vingt régions métropolitaines (Hull et Ottawa considérées séparément) à l'exclusion des travaux de construction effectués dans le cadre du Programme spécial d'innovations? (Document parlementaire n° 291-2/210).

N° 211—*M. Gilbert*

Combien de prêts ont été approuvés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation pour la construction d'unités de logements en copropriété (nouveaux logements) durant chacune des cinq dernières années civiles, répartis suivant la catégorie des revenus familiaux (par tranches de $1,000 sans plafond) pour chaque province et territoire, et pour chacune des vingt régions métropolitaines (Hull et Ottawa considérées séparément) à l'exclusion des travaux de construction exécutés dans le cadre du Programme spécial d'innovations? (Document parlementaire n° 291-2/211).

N° 253—*M. Forrestall*

1. Par province et pour chaque année depuis 1964 jusqu'au 31 décembre 1972, la Corporation de disposition des biens de la Couronne s'est départie de combien d'acres de terrains de la Couronne?

2. Combien d'acres de ces terrains sont allés à des municipalités légalement constituées et, donner leur nom, la superficie des terrains et les dates des dispositions?

3. Est-ce que toutes ces municipalités ont eu la première offre, sans qu'on tienne compte des autres prix offerts et, dans la négative, *a*) lesquelles ont été traitées et *b*) pour quelles raisons?

4. Le gouvernement a-t-il l'habitude de vendre les terrains de la Couronne aux plus offrants, sans tenir compte du tort causé aux intérêts des municipalités intéressées et, dans l'affirmative, pourquoi? (Document parlementaire n° 291-2/253).

N° 282—*M. Stevens*

1. Est-ce l'intention du Premier ministre de maintenir le nombre de ses secrétaires parlementaires à 16 et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. A-t-on demandé au président du Conseil du Trésor de réduire le nombre d'employés attachés au bureau du Premier ministre et, dans l'affirmative, qui l'a demandé?

3. *a*) Quels sont les traitements et les fonctions des membres faisant partie du personnel du Premier ministre, *b*) quelle est la description des tâches dans le cas de chaque employé?

4. *a*) Quels sont les traitements et les fonctions du personnel actuel du Conseil privé, *b*) quelle est la description des tâches dans le cas de chaque employé? (Document parlementaire n° 291-2/282).

N° 524—*M. Matte*

1. Combien de projets d'initiatives locales pour les années 1972-1973 ont été acceptés pour les circonscriptions électorales *a*) de Champlain, *b*) de Portneuf, *c*) de Saint-Maurice, *d*) de Trois-Rivières-Métropolitain *e*) de Villeneuve et *f*) de Berthier?

2. Quels sont, pour ces projets, *a*) le titre, *b*) l'endroit de leur exécution, *c*) les responsables, *d*) le nombre d'emplois créés par eux et *e*) les montants investis? (Document parlementaire n° 291-2/524).

N° 691—*M. Gauthier* (Roberval)

1. Quel est le nombre de projets d'Initiatives locales acceptés dans chacune des provinces depuis l'entrée en vigueur du Programme du même nom ainsi que les sommes d'argent y investies?

2. Quel est le nombre de projets d'Initiatives municipales, pour la même période?

3. Quel est le nombre des Initiatives locales et municipales pour chacun des comtés de la province de Québec, avec les sommes d'argent y investies? (Document parlementaire n° 291-2/691).

M. Breau, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du dernier rapport d'appréciation du Programme de subventions pour le transport de la houille (SCT).—(*Avis de motion portant production de documents n° 14—M. Broadbent*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du dernier rapport d'appréciation du Programme établi aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions (ADIA).—(*Avis de motion portant production de documents n° 18—M. Broadbent*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du dernier rapport d'appréciation du Programme d'exonération des droits de douane pour les machines (MACH).—(*Avis de motion portant production de documents n° 24—M. Rodriguez*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de l'appel d'offre numéro LKT 8080-2-1392 concernant la construction d'une estacade côtière contre la pollution par le pétrole ainsi que de la correspondance échangée par le ministère des Approvisionnements et Services à ce sujet.—(*Avis de motion portant production de documents n° 80—M. Hellyer*).

L'avis de motion portant production de documents n° 87, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de l'Industrie et du Commerce pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 88, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Affaires des anciens combattants pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 89, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du département d'État chargé des Affaires urbaines pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 90, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du Conseil du Trésor pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 91, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Transports pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 92, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Approvisionnements et Services pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 93, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère du Solliciteur général du Canada pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 94, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère du Secrétariat d'État pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 95, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du département d'État chargé de la Science et de la Technologie pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 96, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de l'Expansion économique régionale pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 97, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Travaux publics pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 98, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du Bureau du Conseil privé pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 99, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de la Justice pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 100, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère du Travail pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 101, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de la Défense nationale pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 102, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 103, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère du Revenu national pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 104, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Postes pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 105, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de l'Agriculture pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 106, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du Bureau de l'Auditeur général pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 107, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Communications pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Horonto Lakeshore (M. Grier), est reporté par le

Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 108, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de la Consommation et des Corporations pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 109, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 110, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de l'Environnement pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 111, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Affaires extérieures pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 112, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Finances pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 113, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 114, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Toronto-Lakeshore (M. Grier), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 130, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des accords de formation et d'emploi préparés en vue du projet du pipeline Mackenzie mentionné à la page 61 du rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Harding), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), *ments*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,— Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit;

A 5 h. 45 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (8) de l'article 60 du Règlement.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 13)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher—143.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Latulippe
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—102.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) *b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Oberle en remplacement de M. Jelinek sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Mather en remplacement de M. Neale (Vancouver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Horner (Crowfoot) en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Ritchie en remplacement de M. Grafftey sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Dupont en remplacement de M. Thomas (Maisonneuve-Rosemont) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de janvier 1973, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/322).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Exemplaire des budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1972, conformément au paragraphe (2) de l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre C-10 et du paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1972-1865, en date du 25 août 1972, approuvant lesdits budgets. (Document parlementaire n° 291-1/98).

Par M. Marchand (Langelier),—Budget revisé d'établissement d'Air Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1972, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-138, en date du 18 janvier 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/56).

Par M. Marchand (Langelier),—Budget revisé d'établissement de la Société des Transports du Nord Limitée, pour l'année se terminant le 31 décembre 1972, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1972-1866, en date du 25 août 1972, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/202).

A 6 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 1er MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport, en date du 24 avril 1972, de la Commission d'enquête sur le soulèvement survenu au pénitencier de Kingston, en avril 1971, sous la présidence de M. J. W. Swackhamer, C.R. (Document parlementaire n° 291-4/113).

M. Rodriguez, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-154, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. Lalonde, appuyé par M. Dubé, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des «Avis de motions émanant des députés.»

Du consentement unanime, M. Fairweather, appuyé par M. Danson, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, il y a lieu de prendre acte de la Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité européennes tenue à Helsinki, Finlande, du 26 au 31 janvier 1973.—*(Avis de motion n° 76)*.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, ladite motion est retirée et le sujet en est déféré au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Dubé,—Que le Bill C-147, Loi modifiant la Loi

sur la sécurité de la vieillesse, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 9 h. 59 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Foster, Lajoie et Watson en remplacement de MM. Lajoie, Watson et Foster sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Bell sur la liste des membres du Comité permanent mixte de la bibliothèque du Parlement.

M. Thomas (Moncton) en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Wise, Frank, Côté et Yanakis en remplacement de MM. Danforth, Horner (Crowfoot), Yanakis et Côté sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Laprise en remplacement de M. Gauthier (Roberval) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Nelson en remplacement de M. Douglas sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Corriveau, Caccia, Hamilton (Qu'Appelle-Moose-Mountain) et Rooney en remplacement de MM. Ethier, Hopkins, Paproski et Rompkey sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Ethier en remplacement de M. Corriveau sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Direction de la santé et du sport amateur pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de la Loi sur la santé et le sport amateur, chapitre F-25, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/150).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 2 MARS 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion de M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. Fraser, la Chambre exprime, par l'intermédiaire de M. l'Orateur, ses félicitations les plus chaleureuses à Karen Magnussen, de North Vancouver, qui a gagné non seulement le championnat mondial de patinage artistique hier soir, mais aussi le cœur de tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Dubé,—Que le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des «Bills publics.»

Du consentement unanime, sur motion de M. Reid, appuyé par M. Macquarrie, il est ordonné ce qui suit:

1) que l'ordre intitulé suite du débat portant deuxième lecture du Bill C-136, Loi concerant le jour du drapeau canadien;

2) que l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-95, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald; et

3) que l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-150, Loi concernant le jour des découvertes,

soient révoqués, lesdits bills retirés et que l'objet de la désignation d'un jour de congé national, au cours de la période s'étendant du mois de janvier au mois de mars, soit déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Ellis, Marshall et Douglas en remplacement de MM. Nowlan, Wagner et Nelson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 5 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) d'un communiqué, en date du 2 mars 1973, intitulé «Acte de la Conférence Internationale sur le Vietnam»;

(2) du texte du discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la séance inaugurale de la Conférence Internationale sur le Vietnam à Paris le 26 février 1973;

(3) d'un exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à la Conférence Internationale de Paris, session plénière, le 1er mars 1973. (Document parlementaire n° 291-6/50).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Barnett, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-155, Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 109—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale la Commission canadienne des transports a-t-elle consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/109).

N° 169—*M. Broadbent*

1. Quels sont les noms des sociétés qui, aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), ont reçu jusqu'ici, au cours de chacune des années financières 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973, des

garanties de prêts distribuées par la province où l'on devait faire les investissements?

2. Dans chaque cas, quel a été le montant de ces garanties de prêts?

3. Quels sont les objectifs du programme mentionné ci-dessus?

4. Le ministère a-t-il fait faire une évaluation du programme et, dans l'affirmative, quel est la date de son dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/169).

N° 570—*M. Macquarrie*

1. Quelle quantité de mousse d'Irlande chaque province a-t-elle importée et pour quel montant au cours de chacune des dix dernières années?

2. Au cours de chacune de ces années, quelle quantité de ce produit a-t-on envoyé *a*) au Danemark et *b*) aux États-Unis pour l'extraction de caragénane?

3. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a-t-il fait des instances pour la construction d'une usine d'extraction de caragénane dans l'Île?

4. Quelles études ont été entreprises concernant la possibilité de construire une telle usine?

5. Combien ont coûté ces études? (Document parlementaire n° 291-2/570).

M. Hopkins, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stevens, appuyé par M. Baldwin, propose,—La Chambre, constatant que les formules de déclaration d'impôt sur le revenu préparées par le gouvernement prêtent à confusion tout en étant illégales, prie le gouvernement d'accorder aux contribuables accablés une assistance financière et une prolongation de délai, d'accélérer le paiement de remboursements d'impôt à plus de six millions de contribuables, et de prendre des mesures immédiates en vue de régulariser à la fois le régime fiscal de 1972 et les formules.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Rooney en remplacement de M. LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Saltsman en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Baker et McGrath en remplacement de MM. O'Sullivan et Towers sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Grier en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, —Budget d'établissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 (textes français et anglais), tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1973-440, en date du 22 février 1973. (Document parlementaire n° 291-1/109).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 6 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

ROLAND MICHENER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (B) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1973, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», le Gouverneur général recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général, Ottawa.

Ledit budget supplémentaire (B) pour l'année expirant le 31 mars 1973, est enregistré à titre de document parlementaire n° 291-1/132B.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le budget supplémentaire déposé aujourd'hui soit déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

En conformité de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Knight, il est ordonné,—Que la Chambre déplore l'attitude de certains propriétaires et de certaines maisons de santé qui ont augmenté les loyers et autres frais exigés des pensionnés de la vieillesse immédiatement après ou depuis l'annonce des augmentations de pension faite dans l'exposé budgétaire du 19 février 1973.

M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-156, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stanfield, appuyé par M. Baldwin propose,—Que la Chambre déclare qu'elle doute que la combinaison des réductions de l'impôt sur les sociétés et des amortissements accélérés prévus au Budget de mai 1972 ainsi

que des propositions du Budget de février 1973 constitue une réponse satisfaisante et juste aux besoins du pays.

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé par l'honorable député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) quant à l'acceptabilité de cette motion;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie les honorables députés de leurs observations éclairées sur la la question de procédure. Je n'aurais jamais cru, au début du débat, qu'il puisse y avoir autant d'aspects à la question. J'y ai réfléchi sérieusement pendant des heures avant l'ouverture de la séance cet après-midi, même avec angoisse, cherchant la lumière.

La présidence apprécie les observations des honorables députés. Elles m'ont sûrement aidé à prendre une décision. On a invoqué bien des arguments; de fait, ils étaient si nombreux que je ne pourrai sûrement pas les mentionner tous. J'avais commencé à les prendre en note, espérant pouvoir m'y reporter individuellement dans la dernière heure; j'en aurai sûrement oublié. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) je crois, et d'autres peut-être, ont fait ressortir un point. L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) a trouvé à redire de la forme de la motion proposée par l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield). Je dois admettre avoir moi aussi des doutes sérieux sur le libellé de la motion en anglais.

Voici la version anglaise de la motion: «That this House expresses its lack of confidence that the combination of the corporate tax...» etc. Je soupçonne qu'on veut dire plutôt «That this House doubts that the combination of the corporate...» produira tel ou tel résultat, comme le dit la version française. «Que la Chambre déclare qu'elle doute que la combinaison des réductions de l'impôt sur les sociétés et des amortissements... constitue une réponse satisfaisante et juste aux besoins du pays».

J'éprouve moi-même de sérieuses réserves. Je dois dire que je doute beaucoup qu'il s'agisse d'une motion de défiance, mais la question est beaucoup trop technique pour me permettre de prendre une décision sur cette base, ce que je n'ai pas l'intention de faire. J'ajouterais que je suis pleinement d'accord avec ceux qui estiment que des motions de ce genre devraient être rédigées plus clairement.

Cela dit, j'en viens maintenant à ce que je considère comme les points les plus importants soulevés à cet égard. Il est évident que les graves objections de procédure susceptibles d'être soulevées et qui de fait l'ont été au cours de ce débat, et les lacunes les plus graves qu'on a signalées concernent la pratique bien établie selon laquelle on ne peut demander à la Chambre de voter deux fois sur la même question pendant la même session. De nombreux commentaires et précédents viennent à l'appui de cette règle. Des députés ont cité le commentaire 201 de la quatrième édition du Beauchesne. Tous les députés conviendront qu'il s'agit d'une règle fondamentale de procédure parlementaire. Il ne pourrait indéniablement y avoir de débat intelligent, logique et constructif si la même motion faisait l'objet de votes périodiques pendant la même session. Il ne fait aucun doute que cette règle est importante et que les députés ne devraient pas l'oublier tant dans leurs motions que dans leurs amendements.

Cependant, cette règle qui semble si claire en principe n'est pas toujours d'application facile et des difficultés s'élèvent fréquemment quant à savoir si une question mise aux voix n'est pas en fait la même sur laquelle la Chambre s'est déjà exprimée. On pourrait parfaitement argumenter, à l'appui de la recevabilité de cette motion, que celle dont on propose aujourd'hui la mise aux voix est différente de celle sur laquelle un vote a eu lieu à la suite du débat sur le budget. C'est l'argument vigoureusement défendu par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) appuyé par l'honorable député de Trinity (M. Hellyer). J'accorde une certaine valeur à l'argument du député de Trinity. Je conviens avec lui qu'il a exposé un aspect de la situation qui n'a peut-être pas jusqu'à présent été établi très clairement.

La Chambre a décidé lors d'un vote précédent qu'elle était d'accord dans l'ensemble avec la politique budgétaire du gouvernement. L'honorable député de Peace River a déclaré que la motion qui nous est proposée est différente du fait qu'elle s'applique plus particulièrement à une combinaison de certains éléments du budget de 1972 et de propositions contenues dans le budget de 1973. En d'autres termes, on a lit que même si la Chambre avait approuvé, par son vote, la politique budgétaire du gouvernement, elle pouvait ne pas approuver la combinaison des dernières propositions et de celles que contenait le budget de 1972. Cet argument, bien entendu, mérite que la présidence y accorde une très grande attention.

Je pense que l'argument soulevé par l'honorable député de Lotbinière est également très pertinent. L'article du Règlement permet la présentation de motions de défiance pendant les jours que l'on appelle journées de l'opposition. L'article 58(3) du Règlement qui l'autorise est formulé en termes très généraux et stipule: «Les motions d'opposition ... peuvent avoir trait à toute question relevant de la compétence du Parlement du Canada....»

L'honorable député de Lotbinière a soulevé cet argument et, à mon avis, il est très pertinent. L'article du Règlement, comme l'a fait remarquer l'honorable député, laisse une grande latitude à l'opposition pour les motions qu'elle présente. C'est l'une des raisons pour lesquelles depuis l'entrée en vigueur de cet article du Règlement, en 1968, aucune motion d'opposition n'a jamais été déclarée irrecevable. A plusieurs reprises, la présidence s'est demandée si une motion d'opposition ne soumettait pas à l'attention de la Chambre une question qui avait déjà été l'objet d'une décision au cours de la session. Cependant, dans tous les cas, on a donné au motionnaire le bénéfice du doute. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a signalé que cela s'était présenté et produit de temps en temps mais a déclaré que ce genre d'argument n'avait peut-être jamais été soulevé par la présidence ou qu'on n'avait jamais invoqué le Règlement

dans le cas d'une motion des subsides qui était en même temps une motion de défiance.

Une fois au moins la présidence est intervenue pour une question du même ordre. Il s'agissait d'une motion proposée le 29 janvier 1969 par le chef de l'opposition. J'ai alors exprimé des réserves, signalant que la motion proposée le 29 janvier 1969 par l'honorable chef de l'opposition. J'ai alors exprimé des réserves, signalant que la motion proposée par le chef de l'opposition aux termes de l'article 58 du Règlement pourrait peut-être ramener sur le tapis une question sur laquelle une décision avait déjà été rendue; mais, pour certaines raisons, car nous étions gouvernés par un article du Règlement de portée très large, et afin de ne pas étouffer le débat, la présidence a décidé que l'honorable député devait obtenir le bénéfice du doute.

Je serais porté en l'occurrence à en arriver à la même décision. Aujourd'hui est une journée réservée à l'opposition où le motionnaire peut présenter une motion de défiance portant sur un sujet de son choix. A mon avis, l'Orateur ne doit pas intervenir pour empêcher le débat ou une mise aux voix, à moins que la motion ne soit nettement et indubitablement irrégulière. Lorsque la question de procédure est raisonnablement discutable, je crois que la présidence a le devoir d'accepter la motion et de permettre à la Chambre de faire connaître sa décision sur la question de confiance.

Je suis persuadé que s'il y a lieu de discuter de la recevabilité ou de l'irrecevabilité d'un cas et qu'on peut raisonnablement soutenir qu'une motion est recevable, il serait extrêmement difficile à la présidence d'intervenir dans de telles circonstances et de déclarer que la motion est irrecevable, ne peut être présentée, ne peut être débattue, et ne peut faire l'objet d'un vote. Je n'écarte pas les arguments présentés par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen). Je reconnais l'importance du maintien des traditions et des principes d'après lesquels on ne doit permettre la Chambre en demeure de voter deux fois sur le même sujet au cours de la même session.

Comme j'éprouve des doutes, comme le montrent les arguments présentés et le long débat de procédure qui vient de se dérouler, sur le fait qu'il s'agit d'une question différente et qu'on demande aux honorables députés de voter une deuxième fois sur le même point, je crois que la présidence a le devoir d'accorder le bénéfice du doute au motionnaire. Cela étant, je crois qu'on a le droit de présenter la motion et que le chef de l'opposition doit être entendu.

Il s'élève un débat sur ladite motion;

A 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 14)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver-Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Wise
Woolliams
Yewchuk—108.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins

Messieurs

Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—147.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Wagner et Nowlan en remplacement de MM. Ellis et Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Rooney en remplacement de M. Watson sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Danforth, Ritchie, Schumacher et LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de MM. Wise, Scott, Ritchie et Rooney sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Demers, Reilly et Mme Morin en remplacement de MM. Ethier, Balfour et Jerome sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. O'Sullivan en remplacement de M. Lundrigan sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 7 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les onze questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 127—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère du Travail a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/127).

N° 136—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le Conseil de recherches pour la défense a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/136).

N° 142—*M. Grier*

1. Combien le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il dépensé dans chaque province pour l'achat de biens et de services durant chacune des trois dernières années financières?

2. A combien s'élèvent, pour chacune des trois dernières années financières et par pays, les dépenses faites par le ministère des Approvisionnements et Services pour l'achat de biens et de services à l'étranger? (Document parlementaire n° 291-2/142).

N° 175—*M. Rodriguez*

1. Quels sont les noms de ceux qui ont reçu des subventions ou des prêts aux termes du Programme d'expansion

des exportations, pour chacune des années financières 1971-1972 et 1972-1973 jusqu'à ce jour et quels sont les sommes en cause dans chaque cas?

2. Quels sont les objectifs du Programme?

3. Le ministère a-t-il fait faire une estimation du Programme et, dans l'affirmative, à quelle date remonte son dernier rapport sur la question? (Document parlementaire nº 291-2/175).

Nº 193—*M. Orlikow*

1. Quels sont les employeurs qui ont signé des contrats dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en vue de former le personnel, au sein de l'entreprise et en cours d'emploi, pour chacune des années financières 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973 jusqu'à ce jour?

2. Quel était, pour chacun d'eux et à l'égard de chaque année financière, le montant dépensé et quel est le montant engagé pour 1972-1973?

3. Quels sont les objectifs de ce Programme?

4. Le ministère a-t-il évalué ce Programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport d'évaluation? (Document parlementaire nº 291-2/193).

Nº 464—*M. Beaudoin*

1. Le ministère des Communications a-t-il une politique en matière de bilinguisme?

2. Quel est le nombre total et le pourcentage des employés de ce ministère qui sont *a*) unilingues anglais, *b*) unilingues français, *c*) bilingues?

3. En 1960, 1962, 1964, 1966, 1968 et 1970, quel était le nombre total et le pourcentage des employés du même ministère qui étaient *a*) unilingues anglais, *b*) unilingues français, *c*) bilingues?

4. Pour chaque année depuis 1960, quel a été le budget octroyé à ce ministère pour le développement du bilinguisme? (Document parlementaire nº 291-2/464).

Nº 598—*M. Gillies*

1. Quelle est la valeur, en dollars, du matériel de communication sans fil acheté par le ministère de la Défense nationale pour chaque année financière à partir de 1968-1969?

2. Combien de ce matériel, en dollars, le ministère a-t-il acheté d'entreprises installées *a*) au Canada, *b*) aux États-Unis, *c*) en Grande-Bretagne, *d*) au Japon et *e*) dans d'autres pays? (Document parlementaire nº 291-2/598).

Nº 722—*M^lle MacDonald* (Kingston et les Îles)

1. Parmi les familles indiennes qui vivaient dans des réserves au Canada en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972, combien occupaient des logements de trois pièces ou moins?

2. Quel est le pourcentage des logements indiens dans les réserves qui disposaient de l'électricité en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972?

3. Quel pourcentage de logements indiens dans les réserves disposaient de service d'égoût ou de fosses septiques en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972?

4. Quel pourcentage de logements indiens dans les réserves disposaient de l'eau courante, de salles de bain et de toilettes intérieures en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972? (Document parlementaire nº 291-2/722).

Nº 725—*M^lle MacDonald* (Kingston et les Îles)

Combien d'Indiens ont été incarcérés dans des pénitenciers canadiens en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972? (Document parlementaire nº 291-2/725).

Nº 760—*M. Hollands*

1. Au cours de l'année 1972, combien de têtes de bétail *a*) ont été vendues par la ferme expérimentale de Lacombe (Alberta), *b*) quelle en était la valeur et qui était l'acheteur?

2. Durant l'année 1972, combien de porcs ont été vendus, à qui et à quel prix l'unité? (Document parlementaire nº 291-2/760).

Nº 1033—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Depuis 1960, quels ont été les surintendants de chacun des parcs nationaux du Canada et, dans chaque cas, pour quels motifs ceux-ci ont-ils été changés?

2. Est-ce la politique du gouvernement de laisser quelqu'un surintendant d'un parc pendant une période de temps minimale et/ou maximale et, dans l'affirmative, quelle est *a*) la période minimale habituelle et *b*) la période maximale habituelle? (Document parlementaire nº 291-2/1033).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents nº 7, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme d'aide au dessin industriel (IDAP),

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents nº 9, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme pour l'accroissement de la productivité (PEP),

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents nº 10, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme stimulant la recherche et le développement industriel (IRDIA),

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 11, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme pour l'avancement de la technologie (PAIT),

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 16, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme de subventions en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or (EGMA),

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 23, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme général d'aide de transition (GAAP),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Nickel Belt (M. Rodriguez), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 28, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un exemplaire du dernier rapport d'estimation du programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 136, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes, memorandums et autres documents reçus par le gouvernement au sujet du nouveau code postal ainsi que les réponses afférentes,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Brandon-Souris (M. Dinsdale), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 141, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'aide de transition à l'industrie de l'automobile (AAA) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 143, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'aide à la construction de navires (SCSP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 144, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme pour l'accroissement de la productivité (PEP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 145, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme pour l'avancement de la technologie (PAIT) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 146, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'exonération des droits de douane pour les fabricants de véhicules à moteur (MVM) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 147, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'exonération des droits de douane pour les machines (MACH) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 148, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 149, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'aide au dessin industriel (IDAP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 150, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme d'aide générale de transition (GAAP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 151, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor, ces deux dernières années, sur le programme de soutien de l'emploi (ESP) administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tout mémoire, de toute correspondance et de tout autre document échangés, du 1er janvier 1968 à ce jour, par le gouvernement du Canada avec toute municipalité, tout organisme et tout particulier de la circonscription fédérale de Compton, relativement à la construction de bureaux de poste ou de tous autres édifices fédéraux dans ladite circonscription.—(*Avis de motion portant production de documents n° 160—M. Latulippe*).

M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier) propose,—Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à étudier le Règlement de la Chambre, ainsi que la procédure de la Chambre et de ses Comités, surtout en ce qui concerne toutes les questions dont M. l'Orateur a laissé entendre, au cours des 28e et 29e Parlements, qu'il pourrait être nécessaire de les soumettre à l'examen dudit Comité, et à faire rapport à la Chambre des vues sur tout aspect de ces questions qui pourrait nécessiter une réforme, en faisant des recommandations quant au genre de réforme qu'il y aurait lieu de faire;

Et que, lors de son étude des questions susmentionnées, ledit Comité soit autorisé à se déplacer à l'extérieur du Canada.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Saltsman en remplacement de M. Gleave sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Blais en remplacement de M. Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Frank en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. LeBlanc (Westmorland-Kent) et Corbin en remplacement de MM. Rooney et LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapport déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies, en français et en anglais, du budget revisé d'établissement de la Commission d'énergie du Nord canadien, pour l'année terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C. 1970, ainsi que copie, en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1973-279, en date du 1er février 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/198).

Par M. Chrétien,—Budget d'établissement de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-280, en date du 1er février 1973, approuvant ledit budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/198A).

A 6 h. 03 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 8 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Neale (Vancouver-Est), appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-157, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (cabotage), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Atkey, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-158, Loi concernant la semaine nationale d'embauchage des handicapés, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Atkey, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-159, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (handicapés), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Dubé,—Que le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants du Bill C-148, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Gillespie, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des «Bills publics».

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-31, Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. Blaker, appuyé par M. Saltsman, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, ladite motion, mise aux voix est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-156, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

M. Saltsman, appuyé par M. Blaker, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le débat reprend sur la motion de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Gillespie,—Que le Bill C-148, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Stollery en remplacement de M. McRae sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Rompkey en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Lundrigan et Ethier en remplacement de M. McGrath et M^me^ Morin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Horner (Crowfoot), Scott et LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de MM. Mitges, Whittaker et Corbin sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Stevens, Higson, Thomas (Moncton) et Blenkarn en remplacement de MM. Forrestall, Nielsen, Alexander et Reilly sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Railton en remplacement de M. Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M^me^ Morin en remplacement de M. Pelletier (Sherbrooke) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Breau, Morgan et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Poulin, Thomas (Moncton) et Caron sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Alexander et Lawrence en remplacement de MM. Jarvis et Baker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 février 1973, demandant copie du dernier rapport d'appréciation du Programme de subventions pour le transport de la houille (SCT). (*Avis de motion portant production de documents n° 14*). (Document parlementaire n° 291-3/14).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 février 1973, demandant copie du dernier rapport d'appréciation du Programme d'exonération des droits de douane pour les machines (MACH). (*Avis de motion portant production de documents n° 24*). (Document parlementaire n° 291-3/24).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1973, demandant copie du rapport intitulé «Groupe d'étude sur le traitement des égouts municipaux» rédigé par George Seaden à la demande du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. —(*Avis de motion portant production de documents n° 27*). (Document parlementaire n° 291-3/27).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 9 MARS 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-North-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-160, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers (liberté religieuse), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier),—Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit autorisé à étudier le Règlement de la Chambre, ainsi que la procédure de la Chambre et de ses Comités, surtout en ce qui concerne toutes les questions dont M. l'Orateur a laissé entendre, au cours des 28e et 29e Parlements, qu'il pourrait être nécessaire de les soumettre à l'examen dudit Comité, et à faire rapport à la Chambre des vues sur tout aspect de ces questions qui pourrait nécessiter une réforme, en faisant des recommandations quant au genre de réforme qu'il y aurait lieu de faire;

Et que, lors de son étude des questions susmentionnées, ledit Comité soit autorisé à se déplacer à l'extérieur du Canada.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1, 2 et 3 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-18, Loi prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska).

M. Oberle, appuyé par M. Bell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité

permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Corbin et Lessard en remplacement de MM. Guay (Lévis) et Rompkey sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Guay (Lévis) et Rompkey en remplacement de MM. Corbin et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M^me^ MacInnis sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les soins médicaux, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 9 de ladite Loi, chapitre M-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/298).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 12 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Baldwin, appuyé par M. MacDonald (Egmont), il est ordonné,—Que la Chambre exprime son regret à l'annonce de la retraite prochaine de M. Maxwell Henderson, auditeur général du Canada, et consigne au compte rendu sa haute appréciation des loyaux services rendus par M. Henderson au Parlement et à la population, ainsi que de l'impartialité et de l'objectivité dont il a fait preuve dans l'exécution de ses fonctions.

M^me^ MacInnis, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-161, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (citoyen canadien de naissance), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 26—*M. Coates*

1. Combien ont coûté à la Commission d'assurance-chômage les centres d'informatique qu'elle a installés d'un bout à l'autre du Canada, à quel endroit sont-ils installés, et quel est présentement l'effectif de chacun d'entre eux?

2. Combien y a-t-il eu de pannes majeures à chacun de ces centres depuis leur installation, et combien de temps chacune des pannes a-t-elle duré?

3. Combien y a-t-il eu de pannes mineures dans chacun de ces centres depuis leur installation, et combien de temps chacune d'entre elles a-t-elle duré? (Document parlementaire n° 291-2/26).

N° 490—*M. Beaudoin*

Depuis le 30 avril 1970, le gouvernement canadien a-t-il consenti des prêts avec ou sans intérêt à des pays étrangers et, dans l'affirmative, *a*) à quels pays, *b*) à quelle date, *c*) pour quel montant, *d*) à quel taux d'intérêt et *e*) pour combien d'années? (Document parlementaire n° 291-2/490).

N° 535—*M. Wagner*

1. Dans le cadre du Programme des initiatives locales, quelles subventions ont été accordées en 1972 dans la circonscription de Saint-Hyacinthe?

2. Quels sont les noms et adresses des bénéficiaires de ces subventions en 1972 et quels sont également les noms et adresses des parrains impliqués?

3. Quels sont les noms et adresses des requérants et des parrains de chacun des requérants qui n'ont pas reçu de subventions suite aux demandes formulées en 1972 dans le cadre du Programme des initiatives locales?

4. Quelle évaluation le Cabinet du ministre a-t-il faite de ces subventions accordées en 1972 dans la circonscription de Saint-Hyacinthe, par rapport à leur utilisation effective?

5. Qui a fait l'évaluation des subventions versées en 1972 dans la circonscription de Saint-Hyacinthe?

6. Le ministère a-t-il des bilans vérifiés de ces subventions et peut-on en prendre connaissance? (Document parlementaire n° 291-2/535).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Laprise, appuyé par M. Gauthier (Roberval), propose,—Que la Chambre déplore la hausse continuelle du chômage ainsi que le refus ou la négligence du gouvernement de proposer des mesures efficaces pour fournir plus d'emplois rémunérateurs aux Canadiens et elle blâme les autorités en place qui imposent ou tolèrent des mesures quasi-répressives qui sont imposées à des citoyens qui ne font que réclamer le respect de leur droit fondamental à un niveau de vie décent et de leur dignité de personnes humaines qui veulent vivre dans un climat de liberté et de sécurité.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gleave en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Kempling, Jarvis, Hees, Poulin et Caron en remplacement de MM. Blenkarn, Alexander, Lawrence, Smith (Saint-Jean) et Breau sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Turner (London-Est) en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

MM. Korchinski et Kuntz en remplacement de M. Nielsen et M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Nesdoly en remplacement de M. Mather sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Watson en remplacement de M. Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Nowlan et McKenzie en remplacement de MM. Higson et Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 37 du soir la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 13 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) du Communiqué de Presse du Conseil des Ministres des Finances de la Communauté Économique Européenne réuni à Bruxelles le 11 mars 1973. (Document parlementaire n° 291-6/12);

(2) Du Communiqué de Presse de la Réunion Ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté Économique Européenne tenue à Paris le 9 mars 1973. (Document parlementaire n° 291-6/12A).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre déplore l'impuissance du gouvernement à élaborer, indépendamment de l'Accord canado-américain de 1965 sur la production automobile, une politique qui profiterait aux Canadiens et contribuerait à résoudre le conflit canado-américain en ce domaine à l'avantage commun des deux pays; et, par conséquent, la Chambre presse le gouvernement de prendre certaines mesures immédiates dans le but de réduire le coût des automobiles aux consommateurs canadiens et de protéger l'emploi des travailleurs canadiens de l'industrie automobile.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Whicher en remplacement de M. Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Whicher sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Olivier en remplacement de M. Cafik sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Marchand (Kamloops-Cariboo) et Smith (Northumberland-Miramichi) en remplacement de MM. Poulin et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Gleave, Dinsdale, Clark (Rocky Mountain), Schellenberger, Neil (Moose Jaw), Taylor, Jarvis, Lessard et Corriveau en remplacement de MM. Orlikow, Hees, Kempling, Nowlan, Stevens, Morgan, McKenzie, Ethier et Blais sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Whittaker et Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de MM. Murta et Hargrave sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Cafik en remplacement de M. Olivier sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Blais, Ethier, Poulin et Clermont en remplacement de MM. Lessard, Corriveau, Marchand (Kamloops-Cariboo) et Smith (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Murta en remplacement de M. Frank sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Horner (Battleford-Kindersley) et Hurlburt en remplacement de MM. Oberle et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Mitges en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 janvier 1973, demandant copie d'un rapport exposant les dépenses globales d'élection de chaque candidat à l'élection du 30 octobre 1972, établi par circonscription et fondé sur l'état des dépenses d'élection que fournit chaque candidat comme l'exige l'article 63 de la Loi électorale du Canada, indiquant, en outre, les noms des candidats, dans chaque circonscription, dont l'état des dépenses d'élection n'a pas été transmis.—(*Avis de motion portant production de documents n° 1*). (Document parlementaire n° 291-3/1).

Par M. MacEachen,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 février 1973, demandant copie des comptes rendus des délibérations du Comité de liaison Canada—Colombie-Britannique relativement au fleuve Columbia, de 1958 jusqu'à la signature du Traité avec les États-Unis en janvier 1961.—(*Avis de motion portant production de documents n° 34*). (Document parlementaire n° 291-3/34).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton) membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada sur les compagnies de prêt et de fiducie, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17 S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/170).

A 10 h. 29 du soir la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 14 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le premier raport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi le 8 mars 1973, le Comité a étudié le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 5 aux* Journaux)

M. Dupras, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

En conformité de son Ordre de renvoi du 8 mars 1973, le Comité a étudié le Bill C-148, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combatants, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 4*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 6 aux* Journaux)

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 113—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le Conseil du Trésor a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des

contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/113).

N° 235—*M. Andre*

1. Depuis que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a fait connaître sa décision d'affermer les travaux de recherche et de développement subventionnés par le gouvernement, combien de contrats ont été attribués?

2. Quelles sont les entreprises qui ont obtenu ces contrats et à combien s'élèvent-ils dans chaque cas?

3. Combien y a-t-il actuellement de contrats en cours de négociation ou d'étude? (Document parlementaire n° 291-2/235).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 119, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les ententes intervenues entre la Ligue nationale de hockey et Hockey Canada,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au nom de l'honorable représentant de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 121, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'accord conclu entre la Ligue nationale de Hockey et Hockey Canada concernant la série Canada-Union soviétique,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au nom de l'honorable représentant de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 152, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du memorandum intitulé «Rapport interministériel du Comité sur le contrôle de l'héroïne» adressé au Cabinet le 10 avril 1972,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 153, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du mémorandum intitulé «Rapport interministériel du Comité sur le contrôle de l'héroïne», adresé au Cabinet le 20 mars 1972,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance entre la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement, ou entre tout fonctionnaire ou organisme agissant en leur nom, touchant la possibilité de négocier le versement d'indemnités conjointes pour les dégâts causés par l'eau et le vent, ou tout autre dégât provoqué par le cyclone Bess en août 1971, y compris toute demande d'indemnité et tout avis de refus y afférent.—(*Avis de motion portant production de documents n° 186—M. Forrestall*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Jelinek en remplacement de M. Holmes sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Alexander et Fraser en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain) et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. McRae en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Grier en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Higson, Yewchuk, Reilly et MacDonald (Egmont) en remplacement de MM. Forrestall, Hees, Nowlan et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. McKinnon et Patterson en remplacement de MM. Ritchie et Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la santé; du bien-être social et des affaires sociales.

MM. MacLean, McCain, Haliburton, Grier, Côté et McKinnon en remplacement de MM. Dinsdale, Neil (Moose Jaw), Taylor, Gleave, Ethier et MacLean sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Yanakis, Stollery et Jarvis en remplacement de MM. Leblanc (Laurier), Dupont et Cossitt sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Lessard en remplacement de M. Poulin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 15 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un exposé de la politique gouvernementale, en date du 16 février 1973, au sujet des avis de motions portant production de documents. (Document parlementaire n° 291-7/4).

M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de documents concernant le Programme d'initiatives locales et le Programme de formation en cours d'emploi ainsi qu'il suit:

(1) mémoire interministériel et message par télécommunication y afférents en date du 2 octobre 1972;

(2) message par télécommunication du 9 mars 1973;

(3) message par télécommunication du 15 mars 1973; et

(4) publication de la déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en date du 6 décembre 1972. (Document parlementaire n° 291-7/5).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdits documents soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, d'une convention, en date du 24 novembre 1972, entre le gouvernement fédéral et la Société de développement de la baie James pour des études écologiques dans la région de la baie James ainsi que copies, en français et en anglais, d'un communiqué, en date du 28 novembre 1972, au sujet de la signature de ladite convention. (Document parlementaire n° 291-5/156).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.

M. Basford, appuyé par M. Lang, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, l'ordre numéro 33 est réservé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Howard, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de ce qu'on nomme le rapport Bryden portant sur la révision de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, présenté au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en juin 1971.—*(Avis de motion portant production de documents n° 86)*

Il s'élève un débat;

Il est ordonné,—Que l'exposé de la politique gouvernementale, en date du 16 février 1973, au sujet des avis de motions portant production de documents, déposé plus tôt aujourd'hui par le Président du Conseil privé (M. MacEachen), soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. Knowles (Norfolk-Haldimand), soumet l'amendement suivant,—Que le sujet dont la Chambre est actuellement saisie soit renvoyé au comité des privilèges et élections, et, notamment, les principes directeurs concernant la production des documents déposés par le président du Conseil privé, afin d'examiner ces principes directeurs pour voir s'il convient de les accepter, de les rejeter ou de les modifier.

M. l'Orateur suppléant déclare ladite proposition d'amendement irrecevable parce que c'est une motion de fond et non un amendement.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'avis de motion portant production de documents n° 86 soit réservé.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Smith (Saint-Jean), Hees, Forrestall, McKinnon et Nowlan en remplacement de M^me^ Morin, MM. Higson, Yewchuk, Reilly et MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Gauthier (Roberval) en remplacement de M. Laprise sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Gleave en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Howard et Rose en remplacement de MM. Benjamin et Grier sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Hargrave et Hollands en remplacement de MM. Murta et Danforth sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Whittaker en remplacement de M. Hueglin sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Portelance en remplacement de M. Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Kempling en remplacement de M. Thomas (Moncton) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Pelletier (Sherbrooke) en remplacement de M^me^ Morin sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Ethier en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Towers, Wise, Murta, Hargrave, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Horner (Crowfoot) et Whittaker en remplacement de MM. Fraser, Jarvis, Alexander, O'Sullivan, McCain, McKinnon et Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Tribunal antidumping pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 32 de la Loi antidumping, chapitre A-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/282).

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 16 MARS 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport présenté à la Commission canadienne des transports en octobre 1972, sur les conséquences pour la navigation canadienne des Grands Lacs de l'octroi de subventions d'exploitation aux navires américains pratiquant le commerce canado-américain de vrac sur les Grands Lacs. (Document parlementaire n° 291-4/52).

M. Watson au nom de M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un spécimen de lettre adressée par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines aux ministres provinciaux de Logement ou des Affaires municipales, selon le cas, proposant un gel des loyers des ensembles de logements publics pour les personnes âgées. (Document parlementaire n° 291-5/35).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

Du consentement unanime, les articles 5 à 8 inclusivement sont réservés et conservent leur rang.

M. O'Sullivan, appuyé par M. Bell, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mener une enquête publique complète sur le projet d'agrandissement de l'aéroport de Mount Hope et qu'il faudrait immédiatement étudier la possibilité de choisir d'autres emplacements pour ce projet.—(*Avis de motion n° 9*).

Il s'élève un débat;

M. Howard appuyé par M. Broadbent, propose,—Que la Chambre aborde maintenant une autre question, savoir:

L'avis de motion n° 49 inscrit au nom de l'honorable député des territoires du Nord-Ouest, laquelle motion a trait à l'institution d'un comité spécial en vue d'enquêter sur tous les aspects des droits des aborigènes.

Ladite motion, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 15)

POUR

Messieurs

Baker
Baldwin
Barnett
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Brewin
Broadbent
Clarke
(Vancouver-Quadra)
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Ellis
Epp
Fairweather
Firth
Fraser
Gleave
Grier
Hales
Haliburton
Harding
Hargrave
Horner
(Crowfoot)
Howard
Howie
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Leggatt
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
MacLean
Macquarrie
Marshall
Masniuk
McCain
McGrath
McKenzie
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
O'Sullivan
Patterson
Peters
Reilly
Rose
Schumacher
Stanfield
Stevens
Symes
Whittaker
Woolliams—55.

CONTRE

Messieurs

Andras
Basford
Béchard
Boisvert
Buchanan
Cafik
Caouette
(Charlevoix)
Clermont
Cullen
Cyr
De Bané
Dubé
Ethier
Faulkner
Fleming
Fortin
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gillespie
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Lachance
Latulippe
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
L'Heureux
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacGuigan
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Morin (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Poulin
Prud'homme
Railton
Rondeau
Roy
(Laval)
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Tétrault
Trudeau
Turner
(London-Est)
Walker
Watson
Whicher—53.

En conséquence, M. Firth, appuyé par M. Howard, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, un comité spécial, composé de onze membres, soit institué en vue d'enquêter sur tous les aspects des droits des aborigènes indiens et esquimaux du Canada; que ce comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre de ses observations, opinions et recommandations sur la question; et

Qu'il soit autorisé à convoquer des témoins et à faire déposer des dossiers et des documents, à se réunir durant les séances de la Chambre ou en d'autre temps, à délibérer en divers endroits, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns, à former avec ses membres les sous-comités qu'il jugera souhaitables ou nécessaires et à leur déléguer tous ses pouvoirs ou certains d'entre eux, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre et à embaucher le personnel qu'il jugera opportun ou nécessaire.—(*Avis de motion nº 49*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Pelletier (Sherbrooke) en remplacement de M. Hymmen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Turner (London-Est) en remplacement de M. Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapport déposés auprès du Greffier

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société d'assurance-dépôts du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 46 de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, chapitre C-3, S.R.C., 1970, ainsi que les comptes et les états financiers. (Document parlementaire nº 291-1/78).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume II, États annuels—compagnies d'assurance incendie et risques divers, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/166).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 19 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Mather, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-162, Loi modifiant le Code criminel (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Caccia, appuyé par M. Roy (Laval), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-163, Loi sur la signature et l'application de la Convention 96 de la Conférence internationale du Travail concernant les bureaux de placement payants, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Chrétien, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure visant à autoriser les Chemins de fer Nationaux du Canada à faire, en l'année civile 1973, des dépenses d'établissement, y compris des placements en valeurs de compagnies affiliées, n'excédant pas dans l'ensemble $225,500,000; à permettre au réseau national de faire des dépenses d'établissement n'excédant pas dans l'ensemble $75,000,000 (y compris le montant ne dépassant pas $8,000,000 pour des embranchements) au cours des premiers six mois de l'année civile 1974 en vue de s'acquitter d'obligations contractées avant le 1er janvier 1974; à conclure avant le 1er juillet 1974, pour des montants n'excédant pas $167,500,000, des contrats de matériel, d'additions et de transformations exigeant des paiements après l'année civile 1973; au cours de la période comprise entre le 1er janvier 1973 et le 1er juillet 1974, à emprunter soit à Sa Majesté, soit par voie d'émissions de valeurs garanties par Sa Majesté, un montant ne dépassant pas $21,000,000 pour la construction d'embranchements; à autoriser Sa Majesté à consentir des prêts directement à Air Canada ou à garantir des

valeurs émises par Air Canada, n'excédant pas $140,000,000, en vue d'acquitter des obligations de la compagnie aérienne devenues échues et payables au cours de la période allant du 1er janvier 1973 au 30 juin 1974; à autoriser la garantie par Sa Majesté de débentures n'excédant pas l'équivalent de £13,000,000 en dollars canadiens devant être émises par Air Canada au cours de la période comprise entre le 1er juillet 1972 et le 31 décembre 1976 pour le paiement de certains systèmes de propulsion et pièces rapportées fournis en vertu de contrats conclus avant le 1er juillet 1972; à autoriser Sa Majesté à continuer d'acheter, jusqu'au 31 décembre 1973, de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, des actions privilégiées à 4 pour cent pour un montant annuel n'excédant pas 3 pour cent des revenus bruts de la Compagnie; à porter à un milliard de dollars le maximum du remboursement pouvant être effectué en vertu de la Loi de 1955 sur le remboursement d'obligations des Chemins de fer Nationaux du Canada; à autoriser Sa Majesté à consentir des prêts à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et à Air Canada afin de pallier toute insuffisance de recettes d'exploitation jusqu'au 30 juin 1974, ces prêts devant être remboursés sur les revenus de la Compagnie des Chemins de fer et ceux d'Air Canada ou, si les revenus se révèlent insuffisants, au moyen de crédits subséquemment votés par le Parlement.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 81—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé Statistique Canada pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat ?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/81).

N° 158—*M. Broadbent*

1. Quels sont les noms des sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme pour l'avancement de la technologie indutrielle (PAIT) au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés?

2. Quels sont les objectifs du Programme?

3. Le Ministère a-t-il fait une appréciation du Programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport sur le sujet? (Document parlementaire n° 291-2/158).

N° 183—*M. Harding*

1. Combien chaque ministère et organisme fédéral a-t-il acheté de matériel de bureau des catégories suivantes au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 à ce jour et combien en a-t-il coûté pour *a*) machines à écrire, *b*) dictaphones, *c*) enregistreurs sur ruban, *d*) machines à additionner et *e*) machines à calculer?

2. Quelle réserve totale en détient chaque ministère et organisme fédéral pour chacune des catégories mentionnées au premier paragraphe? (Document parlementaire n° 291-2/183).

N° 812—*M. Marshall*

Quels travaux a réalisés le ministère des Travaux publics dans la circonscription d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe durant chacune des années 1968 à 1972, et à quel prix? (Document parlementaire n° 291-2/812).

N° 855—*M. Korchinski*

1. Combien *a*) de naissances et *b*) de décès ont été enregistrés dans chacune des trois provinces des Prairies depuis 1945?

2. Quelle était la population de chaque province, chaque année, depuis 1945? (Document parlementaire n° 291-2/855).

N° 871—*M. Orlikow*

Des amendes ont-elles été imposées l'an dernier à des personnes ou à des sociétés pour des infractions à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou à l'article 411 ou 412 du Code criminel et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les noms des personnes ou des sociétés ainsi condamnées, *b*) quel était le montant de l'amende dans chaque cas, *c*) à quelle date a-t-elle été imposée et *d*) quelles infractions l'ont provoquée? (Document parlementaire n° 291-2/871).

N° 895—*M. Stevens*

1. Quels prêts accordés en vertu de l'article 29 de la Loi pour l'expansion des exportations comportaient des versements en souffrance de 30 jours ou plus au 31 janvier 1973, et pour chaque prêt quel est *a*) le nom et le pays du débiteur, *b*) l'exportateur canadien bénéficiant de cet emprunt, *c*) la date de l'emprunt, *d*) le montant premier du principal, *e*) le taux d'intérêt, *f*) le versement dû depuis le plus longtemps et *g*) la somme totale à recouvrir en principal et versement en souffrance (indiquant le principal, les intérêts et le total de ces versements en souffrance)?

2. La Société pour l'expansion des exportations a-t-elle refinancé ou reprêté un ou des prêts accordés en vertu de l'article 29 et, dans l'affirmative, quelle est la raison de ce refinancement ou des nouveaux prêts? (Document parlementaire n° 291-2/895).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12 et 14 sont réservés.

M. Neil (Moose Jaw), appuyé par M. Oberle, propose, —Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur le Régime de pensions du Canada en vue de permettre aux agriculteurs qui le désirent de participer à ce Régime quel que soit leur revenu net.—*(Avis de motion n° 15)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, d'une lettre en date du 11 janvier 1973, adressée par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (1) en français, au ministre des Affaires sociales du Québec et (2) en anglais, aux autres ministres provinciaux du Bien-être au sujet d'une collaboration plus étroite entre les Centres de Main-d'œuvre du Canada et les bureaux du bien-être social. (Document parlementaire n° 291-5/36).

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités et modifiée ainsi qu'il suit:

M. Danforth en remplacement de M. Hollands sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Nielsen, Dinsdale, Jarvis, O'Sullivan, Atkey, Haliburton, Marshall et Paproski en remplacement de MM. Lundrigan, Towers, Wise, Murta, Hargrave, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Horner (Crowfoot) et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Arrol, Blais et Poulin en remplacement de MM. Atkey, Demers et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Hollands en remplacement de M. Paproski sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) relatifs à la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 8 de ladite Loi, chapitre V-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/257).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Copie (en anglais) du budget d'établissement de l'Énergie atomique du Canada Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1972-1062, en date du 23 mai 1972, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/63).

A 10 h. 28 du soir la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 20 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Communiqué de Presse de la Réunion Ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté Économique Européenne tenue à Paris le 16 mars 1973. (Document parlementaire n° 291-6/12B).

M. Turner (London-Est) au nom de M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport d'Information Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972. (Document parlementaire n° 291-1/304).

L'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) présente une pétition.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Mazankowski, appuyé par M. Thomas (Moncton), propose,—Que la Chambre, constatant l'impuissance du gouvernement à réaliser une politique nationale globale des transports, et constatant en outre l'insuffisance des solutions gouvernementales aux problèmes des transports au Canada, déplore que le gouvernement n'ait pas reconnu que les transports au Canada sont essentiels à l'unité canadienne, à l'égalité régionale, à l'encouragement au développement des ressources, à l'accroissement du commerce international et local et à l'amélioration de la qualité de la vie urbaine et rurale, et réclame que des mesures immédiates soient prises en vue d'établir une politique nationale globale des transports afin d'atteindre ces objectifs.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M^me^ MacInnis en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Hollands en remplacement de M. Horner (Crowfoot) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Baker, Lambert (Edmonton-Ouest) et Whittaker en remplacement de MM. Dinsdale, Arrol et Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Reilly en remplacement de M. Danforth sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M^me^ Morin et MM. Rose, Demers, Lessard, Béchard et Morgan en remplacement de MM. Caron, Gleave, Blais, Ethier, Côté et Baker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Blenkarn, Kempling et McKinley en remplacement de MM. Marshall, Hollands et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Mather, Reilly, Stackhouse, Wise et Hollands en remplacement de MM. Rose, Jarvis, Lambert (Edmonton-Ouest), McKinley et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Hales en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Blais et Côté en remplacement de M^me^ Morin et M. Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Holmes, Ritchie et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Jelinek, Oberle et Walker sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Stackhouse sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stackhouse en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 26 de ladite Loi, chapitre E-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/137).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Gouverneur de la Banque du Canada et relevé des comptes, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 26(3) de la Loi sur la Banque du Canada, chapitre B-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/65).

A 10 h. 27 du soir la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 21 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 6 mars 1973, le Comité a examiné les crédits suivants qui figurent au Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973:

Crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 20b et 25b: Agriculture;

Crédits 1b, 5b et L6b: Communications;

Crédit 5b: Consommation et Corporations;

Crédits 1b, 5b, 15b et 25b: Énergie, Mines et Ressources;

Crédits 1b, 5b, 10b, 20b, 21b, 25b et L27b: Environnement;

Crédits 1b, 5b, 10b, L16b, L17b, 30b, L40b, L45b et 50b: Affaires extérieures;

Crédits 1b, L11b, 14b, 16b et 20b: Finances;

Crédit 1b: Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs;

Crédits 5b, 10b, 20b, 25b, 30b, L55b, L61b, 65b, 70b, 75b et 79b: Affaires indiennes et Nord canadien;

Crédits 1b, 10b, 11b, L16b, L17b, L18b, 20b, 30b, 31b, 32b et 45b: Industrie et Commerce;

Crédits 5b et 10b: Justice;

Crédit 25b: Travail;

Crédits 1b, 5b, 10b et 15b: Main-d'œuvre et Immigration;

Crédits 5b et 15b: Défense nationale;

Crédits 1b, 15b, L16b, 20b, 30b, 35b, 40b, 45b et 50b: Santé nationale et Bien-être social;

Crédits 1b et 5b: Revenu national;

Crédits 10b et 20b: Conseil privé;

Crédits 5b, 10b, 15b, L16b, 20b, 25b, L30b et 35b: Travaux publics;

Crédits 1b et L15b: Expansion économique régionale;

Crédits 15b, 30b, 40b, 45b, 60b, 70b, 75b, 90b, 95b, 105b et L107b: Secrétariat d'État;

Crédits 1b, 5b, 10b, 15b et L16b: Solliciteur général;

Crédits 1b, 5b, L6b, L7b, L8b, 10b, 15b et 20b: Approvisionnements et Services;

Crédits 5b, 20b, 25b, 30b, 40b, 100b et 130b: Transports;

Crédits 20b, 25b et 30b: Conseil du Trésor;

Crédit 20b: Affaires urbaines; et

Crédits 1b, 5b, 20b et 45b: Affaires des anciens combattants.

Le Comité rapporte le Budget supplémentaire (B) de l'année financière se terminant le 31 mars 1973 sauf le crédit 16b: FINANCES, qui n'a pas été adopté.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 10 à 18 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 7 aux* Journaux)

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur la Table le premier rapport du greffier des pétitions, dont il est donné lecture, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition signée par 29,880 personnes dans la cité d'Edmonton (Alberta), ayant trait aux pensions de vieillesse et aux pensions des anciens combattants, présentée par M. Douglas Roche, député, le mardi 20 mars 1973, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 20 décembre 1972, sur une enquête relative aux chemises pour hommes et pour garçons. (Document parlementaire n° 291-4/151).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 20 décembre 1972, sur une enquête relative aux filés acryliques. (Document parlementaire n° 291-4/152).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 19—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)

1. Des membres du Cabinet sont-ils administrateurs de sociétés, de compagnies, etc., et, dans l'affirmative, quels sont-ils, de quelles sociétés ou compagnies sont-ils administrateurs, et quand ces ministres ont-il été nommés administrateurs?

2. Des membres du Cabinet ont-ils démissionné de leurs postes d'administrateur depuis leur assermentation comme membres du Conseil privé et, dans l'affirmative, quels sont ces ministres, à quand remontent leurs démissions respectives et quelles sont les sociétés ou compagnies concernées? (Document parlementaire n° 291-2/19).

N° 52—*M. Diefenbaker*

1. A combien se sont élevées, depuis juillet 1971, les différentes formes de subventions d'aide accordées dans chaque province, par les ministères fédéraux, à divers types d'entreprises pour qu'elles installent de nouvelles industries ou agrandissent celles qui existent déjà?

2. A-t-on enregistré des faillites parmi les bénéficiaires qui ont déjà obtenu une aide?

3. Quels sont *a*) les noms et adresses de ces derniers, *b*) les montants accordées ou payés à chacun d'eux et les dates correspondantes, et *c*) la date de chaque jugement déclaratif de faillite? (Document parlementaire n° 291-2/52).

N° 88—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère de l'Industrie et du Commerce pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/88).

N° 101—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de la Défense nationale a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/101).

N° 591—*M. Alexander*

1. Le gouvernement a-t-il reçu de M. E. Zeigler, des rapports préliminaires, provisoires ou autres à la suite de la publication d'un document intitulé *Background Objectives and methodology of the Longitudinal Study of the Economic and Social Adaptation of Immigrants* et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il reçus et seront-ils publiés, *b*) dans la négative, pourquoi n'en a-t-il pas reçu?

2. Depuis 1966, a-t-on fait des études quelconque au sujet des conséquences de l'immigration sur l'offre et la demande en économie et, dans l'affirmative, *a*) combien d'études a-t-on faites, *b*) quand ont-elles été terminées, *c*) quels en sont les titres, *d*) qui les a rédigées et *e*) seront-elles publiées?

3. Depuis 1966, le gouvernement a-t-il mené des enquêtes au sujet de l'adaptation économique et sociale des

immigrants et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) à quelle date ont-elles été terminées, *c*) quels en sont les titres, *d*) qui les a rédigées et *e*) seront-elles publiées?

4. Recueille-t-on, deux fois par an (en février et en novembre), des renseignements sur les immigrants pour les publier en appendice à l'enquête mensuelle sur la main-d'œuvre et, dans l'affirmative, le public y a-t-il accès?

5. De 1966 à 1971 inclusivement, quelles sont les données statistiques complètes, par profession, relative aux immigrants parrainés et non-parrainés au Canada? (Document parlementaire n° 291-2/591).

N° 786—*M. Lawrence*

Quelles personnes demeurant dans le comté de Northumberland (Ontario), ou les organismes s'y trouvant établis ont reçu des subventions en vertu du Programme des initiatives locales en 1972 et quelles sont leurs adresses, quel est le but des subventions et combien a été versé dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/786).

N° 807—*M. Latulippe*

1. En ce qui a trait à la circonscription électorale de Compton, *a*) combien de projets d'initiatives locales ont été présentés et *b*) combien ont été acceptés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. Est-il possible d'obtenir la liste, *a*) des projets présentés et *b*) des projets acceptés? (Document parlementaire n° 291-2/807).

N° 1278—*M. Rowland*

1. *a*) Dans les flottilles des Forces armées canadiennes sur les côtes Est et Ouest (élément maritime), quels sont les noms, classe et type des navires en service et *b*) des navires en radoub?

2. Quelle est la durée utile prévue de la coque de chacun de ces navires?

3. Lesquels de ces navires ont présentement *a*) un effectif de guerre complet, *b*) un effectif de paix complet, *c*) un effectif suffisant pour aller en mer, *d*) un effectif insuffisant pour aller en mer?

4. Existe-t-il une réserve d'officiers et d'hommes capables d'armer les destroyers de la classe DDH280 qui ne sont pas encore en service ou bien faudra-t-il, à cet égard, puiser dans les équipages d'autres navires en service? (Document parlementaire n° 291-2/1278).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Industrie et du Commerce et les fabricants d'automobiles au sujet du prix des modèles 1973.—(*Avis de motion portant production de documents n° 3—M. Broadbent*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des études, analyses et rapports de toutes sortes déjà faits ou en train d'être faits par tout organisme, direction ou ministère de l'État touchant l'aménagement d'installations portuaires en eaux profondes sur la côte du Pacifique.—(*Avis de motion portant production de documents n° 45—M. Leggatt*).

L'avis de motion portant production de documents n° 122, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'évaluation du Programme d'Initiatives locales pour l'année 1972,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 158, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, étude, mémoire et ordonnance, etc. relativement à la fermeture du bureau de la Commission d'assurance-chômage, à Montmagny (Québec),

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du télégramme du 6 février 1973 et des lettres du 9 février 1973, du 31 mai 1972, du 15 mars 1972 et du 3 décembre 1972 de l'honorable Gérard Pelletier à M. Jean-Paul L'Allier.—(*Avis de motion portant production de documents n° 189—M. Nowlan*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les procès-verbaux des réunions que le Comité exécutif du Comité de coordination des transports du Manitoba a tenues au sujet des installations ferroviaires de Winnipeg.—(*Avis de motion portant production de documents n° 190—M. Rowland*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le Canadien-Pacifique et le président du Comité de coordination des transports du Manitoba.—(*Avis de motion portant production de documents n° 191—M. Rowland*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le président du Comité de coordination des transports du Manitoba et les principaux expert-conseils dont le Comité a retenu les services.—(*Avis de motion portant production de documents n° 192—M. Rowland*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la première réponse qu'a donnée le Canada à la deuxième enquête des Nations-Unies sur l'accroissement et l'évolution démographiques.—(*Avis de motion portant production de documents n° 195—M. Rowland*).

L'avis de motion portant production de documents n° 196, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport soumis en juin 1969 au ministère des Postes par la firme Samson, Belair, Riddell, Stead Inc.,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-31, Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Bill C-156, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres du comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M^me^ Morin en remplacement de M. Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M^me^ MacInnis sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Grier en remplacement de M. Nesdoly sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Wise en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendance des prix de l'alimentation.

MM. Cossitt et Ritchie en remplacement de MM. Morgan et Blenkarn sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Oberle, Nielsen et Schellenberger en remplacement de MM. Kuntz, Korchinski, Horner (Battleford-Kindersley) et Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Béchard en remplacement de MM. Stackhouse et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Mazankowki et Towers en remplacement de MM. McCain et Horner (Crowfoot) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Blenkarn en remplacement de M. Wise sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Stevens et Jarvis en remplacement de MM. Reilly et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rose en remplacement de M. Mather sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'administration des allocations aux aveugles du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la Loi sur les aveugles, chapitre B-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/73).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration du Régime de pensions du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 118 de ladite loi, chapitre C-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/83).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration des allocations aux invalides du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la Loi sur les invalides, chapitre D-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/121).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'assistance-vieillesse, chapitre O-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/203).

Par M. MacEachern, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mars 1973, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Industrie et du Commerce et les fabricants d'automobiles au sujet du prix des modèles 1973.—(*Avis de motion portant production de documents n° 3*). (Document parlementaire n° 291-3/3).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1973, demandant copie de toute correspondance et de tous télégrammes, mémorandums et autres documents adressés au gouvernement insistant sur l'émission d'un timbre commémorant le 25e anniversaire de mariage du couple royal ainsi que les réponses y afférentes.—(*Avis de motion portant production de documents n° 124*). (Document parlementaire n° 291-3/124).

Par M. MacEachen,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 mars 1973, demandant copie du télégramme du 6 février 1973 et des lettres du 9 février 1973, du 31 mai 1972, du 15 mars 1972 et du 3 décembre 1972 de l'honorable Gérard Pelletier à M. Jean-Paul L'Allier.—(*Avis de motion portant production de documents n° 189*). (Document parlementaire n° 291-3/189).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 22 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Copies, en français et en anglais, d'un Livre Vert intitulé «Vers une politique nationale de la télécommunication—Exposé du gouvernement du Canada» mars 1973. (Document parlementaire n° 291-4/53).

(2) Copies, en français et en anglais, du texte de la lettre d'invitation à une conférence fédérale-provinciale, en date du 16 mars 1973, envoyée aux ministres provinciaux responsables des communications, par le ministre fédéral des Communications. (Document parlementaire n° 291-5/50).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

M. Forrestall, appuyé par M. Baker, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du rapport du Comité de la refonte des lois, dont M. John nationale de la télécommunication—Exposé du gouvernement du Canada» mars 1973. (Document parlementaire n° 291-4/53).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 20 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Ritchie et Bawden en remplacement de MM. Hales et Danforth sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Reynolds et Hueglin en remplacement de MM. Ritchie et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Reilly, Lambert (Edmonton-Ouest), Baker, Caron, Lessard, Mather, Smith (Saint-Jean) et Clarke Vancouver-Quadra) en remplacement de MM. Cossitt, Ritchie, Stevens, Blais, Demers, Rose, Béchard et Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Broadbent en remplacement de M. Harding sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Frank et Corbin en remplacement de MM. Reilly et LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Marshall, Carter et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Haliburton, McCain et Lundrigan sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Walker en remplacement de M. Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Hurlburt en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Morgan en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Korchinski en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Towers en remplacement de M. Atkey sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 35 de ladite loi, chapitre 25, (1er Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/173).

A 10 h. 42 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 23 MARS 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, d'un rapport intérimaire, en date du mois de mars 1973, intitulé «*Great Lakes Shore Erosion Studies*». (Document parlementaire n° 291-4/54).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Lewis, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre déplore l'impuissance du gouvernement à élaborer des politiques visant à créer et à exploiter des sociétés de la Couronne au bénéfice du public, et blâme le gouvernement de s'être départi de ses titres et d'avoir accordé un traitement préférentiel aux sociétés privées dans le domaine du transport public au détriment de sociétés appartenant à la population du Canada.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Reilly en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Lessard, Hurlburt, Murta, Smith (Saint-Jean) et Horner (Crowfoot) en remplacement de M^me^ Morin, MM. Frank, Wise, Corbin et Hollands sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Howard en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 33(3) de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, chapitre C-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/108).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 26 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Harney, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-165, Loi concernant la protection des espèces menacées d'extinction, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les neuf questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 24—*M. Coates*

1. Du 1er septembre au 30 octobre 1972, combien de fois le Premier ministre et des ministres du Cabinet ont-ils utilisé les avions de l'État?

2. Dans chaque cas, *a*) qui a utilisé l'avion, *b*) de quel genre d'avion s'agissait-il, *c*) combien de temps l'a-t-on utilisé, *d*) quelles escales a-t-on faites, *e*) quelle a été la distance totale parcourue, *f*) combien cela a-t-il coûté à l'État?

3. Dans chaque cas, comment s'appellaient tous les passagers de chaque vol, et s'ils n'étaient pas au service de l'État, pourquoi étaient-ils du voyage? (Document parlementaire n° 291-2/24).

N° 106—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère des Postes a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/106).

N° 110—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le Conseil de la radio-télévision canadienne a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/110.)

N° 182—*M. Harding*

1. Combien chaque ministère et organisme, y compris le bureau du Premier ministre, a-t-il consacré aux frais de déplacement de son personnel au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972?

2. Combien chaque ministère et organisme, y compris le bureau du Premier ministre, a-t-il consacré aux réceptions (compte tenu des conférences qui ont eu lieu hors du siège central) au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972? (Document parlementaire n° 291-2/182).

N° 199—*M. Lewis*

1. Quels ont été les montants déclarés par les «sociétés industrielles» au poste «provision pour impôts sur le revenu—période à venir», pour chacune des années 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972 jusqu'à maintenant, pour chacun des 37 groupes d'industries (en plus des neuf groupes d'industries), classés a) selon l'importance de l'actif (i) moins de $1,000,000, (ii) $1,000,000 à $4,999,999, (iii) $5,000,000 à $9,999,999 (iv) $10,000,000 à $24,999,999 (v) $25,000,000 et plus et b) selon que l'industrie est possédée par (i) des étrangers (ii) par des Canadiens?

2. A combien se chiffraient, à la date de compilation la plus récente, les montants accumulés qu'ont déclarés les sociétés au poste «réserve pour impôts futurs sur le revenu», pour les 37 groupes d'industries (en plus des neuf groupes d'industries), classés selon l'importance de l'actif (mêmes catégories qu'à la question 1) et selon que l'industrie est possédée par des étrangers ou par des Canadiens? (Document parlementaire n° 291-2/199).

N° 818—*M. Lambert* (Bellechasse)

1. Au 31 janvier 1973, combien de projets le ministère de la main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il reçus en vertu du programme d'initiatives locales, *a*) pour quel montant total, *b*) quel est le nombre de projets acceptés au 31 janvier 1973, *c*) pour quel montant, *d*) à cette même date, quel est le nombre de projets approuvés pour la province de Québec et *e*) dans quelles circonscriptions et combien pour chacune?

2. Les circonscriptions où un plus grand nombre de projets ont été approuvés sont-elles plus lourdement éprouvées par le chômage? (Document parlementaire n° 291-2/818).

N° 885—*M. Orlikow*

1. Au cours de l'année dernière, combien de fois le gouvernement a-t-il porté des accusations ou intenté des poursuites contre des sociétés qui avaient violé la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, sauf pour les cas relevant de l'article 33(*c*)?

2. Dans chaque cas, *a*) quelles étaient les sociétés en cause et *b*) quelles sociétés a-t-on reconnues coupables lors des poursuites et quelles peines le tribunal a-t-il imposées?

3. Quelle somme le gouvernement a-t-il consacrée à l'enquête et aux poursuites dans les cas mentionnés ci-dessus, exception faite des traitements des fonctionnaires permanents mais y compris les émoluments versés aux avocats, aux sténographes et aux autres fonctionnaires ainsi que les frais de déplacement des représentants du ministère, le coût de la transcription, etc.,? (Document parlementaire n° 291-2/885).

N° 971—*M. Korchinski*

1. Au cours des cinq dernières années, dans chaque province, *a*) combien d'élévateurs à grain fonctionnaient, *b*) quelle était la capacité totale des élévateurs?

2. Au cours des cinq dernières années, combien de points de livraison n'ont plus eu d'élévateur? (Document parlementaire n° 291-2/971).

N° 1001—*M. Caouette* (Charlevoix)

Au cours des dix dernières années, *a*) à combien s'élevait le coût d'entretien du quai aux Escoumains et *b*) pour chaque contrat d'entretien (i) qui a présenté une soumission et (ii) à quel prix était chaque soumission présentée? (Document parlementaire n° 291-2/1001).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Nielsen, appuyé par M. Baldwin, propose,—Que la Chambre condamne la vente effectuée par le gouvernement le 27 juillet 1972, par l'arrêté en conseil C.P. 1972-1715, de la totalité du capital social de la Société Polymer Limitée à la Corporation de développement du Canada.

Il s'élève un débat;

Ce jour étant le septième et dernier jour prévu pour la période se terminant le 26 mars 1973, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur, interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote n° 16)

POUR

Messieurs

Alexander	Beattie	Carter
Alkenbrack	(Hamilton Mountain)	Clark
Andre	Beatty	(Rocky Mountain)
Arrol	(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)	Clarke
Atkey	Bell	(Vancouver-Quadra)
Baker	Blenkarn	Coates
Baldwin		Cossitt
Balfour		Crouse
Bawden		

Messieurs

Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Frank
Fraser
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M[lle]) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—101.

CONTRE

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M[lle])
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Caouette (Charlevoix)
Caron
Chrétien
Clermont
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M[me])
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (M[me])
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (M[me])
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—145.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1b, au montant de $1.00 du ministère de l'Industrie et du Commerce, programme commercial et industriel—dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 17)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M[lle])
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Caouette (Charlevoix)
Caron
Chrétien
Clermont
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey

Messieurs

MacInnis (Mme)
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—146.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver-Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Fortin
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—100.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 25b, au montant de $19,000 du ministère du Travail, Information Canada—dépenses du programme, Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agrée.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 18)

POUR

Messieurs

Allmand
Andras
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Chrétien
Clermont
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—107.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Boisvert
Broadbent
Caouette (Charlevoix)
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale

Messieurs

Dionne
Douglas
Ellis
Epp
Fairweather
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Gillies
Gleave
Grafftey
Grier
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harding
Harney
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
Latulippe
Lawrence
Leggatt
Lewis
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mather
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesbitt
Nesdoly
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reilly
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rowland
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Symes
Tétrault
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—138.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1b, au montant de $1.00 du ministère du Revenu national, Douanes et accise—dépenses du programme, Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1b, au montant de $209,000 du ministère du Solliciteur général, Administration—dépenses du programme, Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 19)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Caouette (Charlevoix)
Caron
Chrétien
Clermont
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—141.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver-Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse

Messieurs

Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle^ (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reilly
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—105.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1973, déposé à la Chambre le 6 mars 1973, sauf le crédit 16b, Finances, le crédit 1b, Industrie et Commerce, le crédit 25b, Travail, le crédit 1b, Revenu national et le crédit 1b, Solliciteur général, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Bill C-166, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que les crédits provisoires soient adoptés, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas $2,722,427,083.92, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total de tous les postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, présenté à la Chambre des communes le 20 février 1973, $2,526,603,492.25;

b) des sept douzièmes du montant total du poste 20, Finances, et du poste L95, Transports, dudit budget énoncés à l'annexe A, $17,319,750;

c) des cinq douzièmes du montant total du poste 10, Conseil du Trésor, dudit budget énoncé à l'annexe B, $22,692,916.67;

d) des quatre douzièmes du montant total du poste 10, Affaires urbaines, dudit budget énoncé à l'annexe C, $25,675,000;

e) des trois douzièmes du montant total du poste 30, Énergie, Mines et Ressources, du poste 10, Main-d'œuvre et Immigration, des postes 35 et 40, Expansion économique régionale, ainsi que des postes 35 et 45, Transports, dudit budget énoncés à l'annexe D, $92,333,500;

f) des deux douzièmes du montant total du poste 5, Finances, du poste 35, Transports, et du poste 5, Conseil du Trésor, dudit budget énoncés à l'annexe E, $25,524,000: et

g) du douzième du montant total du poste 70, Affaires indiennes et Nord canadien, du poste 60, Santé nationale et Bien-être social, des postes 1 et 5, Approvisionnements et Services, et du poste 50, Affaires des anciens combattants, dudit budget énoncés à l'annexe F, $12,278,425;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Bill C-167, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté avec un amendement et agréé tel que modifié à l'étape du rapport.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M^me^ MacInnis en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Rodriguez en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Dinsdale et McKenzie en remplacement de MM. Clarke (Vancouver Quadra) et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Knight en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Danforth en remplacement de M. Horner (Crowfoot) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Jarvis en remplacement de M. Blenkarn sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M^me^ Morin, MM. Atkey, Frank et LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de MM. Lessard, Towers, Hargrave et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 19, sanctionnées le 9 février 1973, conformément à l'article 16(1) de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-622, en date du 13 mars 1973, approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais). (Document parlementaire N° 291-1/200A).

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les opérations du Registraire général du Canada comme registraire aux termes de la Loi sur les syndicats ouvriers pour l'année terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 30 de ladite Loi, chapitre T-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/411).

Par M. Gray,—Copies (en français et en anglais) de l'État détaillé des cautionnements enregistrés au Bureau du registraire général du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 32 de la Loi sur les fonctionnaires publics, chapitre P-30, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/412).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 février 1973, demandant copie, de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et le groupe de sociétés privées chargé de promouvoir la construction de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie.—(*Avis de motion portant production de documents n° 116*). (Document parlementaire n° 291-3/116).

A 11 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 27 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Bill C-148, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants, rapporté sans amendement par le Comité permanent des affaires des anciens combattants, est agréé à l'étape du rapport.

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Et des amendements devant être proposés, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en retranchant les mots cent dollars, à la ligne 9 de l'article 1 et en les remplaçant par deux cents dollars.—*M. Laprise.*

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne, qui a atteint l'âge de 60 ans.»

et que les paragraphes subséquents soient renumérotés,—*M. Fortin.*

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve des dispositions de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne, même si son âge est inférieur aux dispositions de la présente loi, si son conjoint reçoit cette pension mensuelle dès qu'il a atteint l'âge d'admissibilité prévue dans la présente loi.»

et que les paragraphes subséquents soient renumérotés.—*M. Lambert* (Bellechasse).

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve des dispositions de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension men-

suelle à toute personne dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, et qui en fait la demande, en prenant sa retraite.»

et que les paragraphes subséquents soient renumérotés. —*M. Matte.*

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne handicapée qui a atteint l'âge de 50 ans.»

et que les paragraphes subséquents soient renumérotés. —*M. Godin.*

Un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à la régularité desdites propositions d'amendements;

Il s'élève un débat;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15*(4) *du Règlement*)

(*Bills publics*)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 6 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-22, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).

M. McGrath, appuyé par M. Penner, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Il s'élève un débat;

M. Reid, appuyé par M. Lundrigan, propose l'amendement suivant,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'objet soit déféré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts est révoqué et l'objet dudit bill est déféré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend l'étude du rappel au Règlement relatif à la régularité des propositions d'amendements, ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en retranchant les mots cent dollars, à la ligne 9 de l'article 1 et en les remplaçant par deux cents dollars.—*M. Laprise.*

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne, qui a atteint l'âge de 60 ans.»

et que les paragraphes subséquents soient renumérotés.— *M. Fortin.*

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve des dispositions de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne, même si son âge est inférieur aux dispositions de la présente loi, si son conjoint reçoit cette pension mensuelle dès qu'il a atteint l'âge d'admissibilité prévue dans la présente loi.»

et que les paragraphes subséquents soient renumérotés. —*M. Lambert* (Bellechasse).

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve des dispositions de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, et qui en fait la demande, en prenant sa retraite.»

et que les paragraphes subséquents soient renumérotés. —*M. Matte.*

Qu'on modifie le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, en ajoutant à l'article 1 le paragraphe suivant:

«(2) Sous réserve de la présente loi et des règlements, il peut être payé une pension mensuelle à toute personne handicapée qui a atteint l'âge de 50 ans.»

et que les paragraphes subséquents soient renumérotés. —*M. Godin.*

M. l'Orateur suppléant déclare les propositions d'amendements irrecevables parce que dans certains cas elles impliquent une dépense des deniers publics imprévue dans la recommandation royale tandis que dans

d'autres elles tentent de contourner le bill dont la Chambre est saisie et ainsi modifier la loi existante.

Sur motion de M. Lalonde, appuyé par M. Goyer, ledit bill est agréé à l'étape du rapport.

M. Lalonde, appuyé par M. Lang, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Matte, appuyé par M. Caouette (Charlevoix), soumet l'amendement suivant,—Que le Bill C-147 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales afin que soit discuté l'abaissement de l'âge de la pension de la sécurité de la vieillesse de 65 à 60 ans et l'acceptation automatique du conjoint à la pension dès que l'un des deux a atteint l'âge de 60 ans.

M. l'Orateur suppléant cite le commentaire 418 de la 4e édition du Précis de porcédure parlementaire de Beauchesne ainsi que l'article 61 du Règlement pour déclarer ladite proposition d'amendement irrecevable à l'effet qu'elle outrepasse la portée du bill dont la Chambre est saisie et impose une dépense des deniers publics imprévue dans la recommandation qui accompagne ce bill.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

M. Rondeau, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), soumet l'amendement suivant,—Que le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social pour étude plus approfondie quant aux conditions d'admission aux bénéfices prévus dans ladite Loi.

Il s'élève un débat;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Plus tôt ce soir, l'honorable député de Shefford (M. Rondeau) a présenté un amendement et je rendrai maintenant ma décision à ce sujet. Je désire remercier l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) de l'assistance qu'ils ont fournie à la présidence au sujet de la question qui m'a causé de grandes difficultés.

Le bill à l'étude contient une disposition simple. Il porte sur la pension de base aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. A mon avis, rien dans le bill ne va beaucoup plus loin. Je me demande à quoi vise l'amendement. Je soutiens qu'il propose qu'un comité de la Chambre étudie les conditions à réunir pour une pension aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. La motion ne dit pas si le montant de la pension devrait être modifié. Cependant, le député de Shefford propose dans son amendement l'étude des conditions à réunir pour qu'une personne ait droit à la pension. Selon moi, il tente d'utiliser le bill à l'étude pour modifier la loi d'autorisation. Autrement, pourquoi le comité étudierait-il la formule? Ce faisant, sa proposition ne se rapporte pas vraiment à la disposition du bill à l'étude et, selon la règle fondamentale, l'amendement doit se rapporter à la question.

Je puis comprendre son empressement à tenter de modifier une importante mesure. Toutefois, en tant que serviteur de la Chambre je ne peux m'occuper des questions qu'en me conformant à ce qui représente, à mon avis, les restrictions imposées pour la gouverne de la présidence.

Puis-je signaler aux honorables députés une partie du commentaire 418 de la quatrième édition de Beauchesne. La deuxième phrase se lit ainsi qu'il suit: «Tous les amendements qui peuvent être proposés à l'étape de la deuxième lecture d'un bill peuvent l'être à celle de la troisième lecture sauf qu'ils ne peuvent porter sur un sujet étranger au bill.»

Je reviens sur le point qu'à mon avis l'amendement n'est pas pertinent, mais qu'il se rapproche de si près de la question que j'ai eu de la difficulté à rendre cette décision. A regret je ne peux le mettre en délibération.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et Jelinek en remplacement de Mme MacInnis et M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

MM. Balfour, Symes, Loiselle, Guay (Lévis), Demers et Stevens en remplacement de MM. Baker, Grier, Clermont, Smith (Saint-Jean), Guay (Lévis) et O'Sullivan sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Harding en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Higson en remplacement de M. Jelinek sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. O'Sullivan en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Haliburton en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Harney en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Neil (Moose Jaw) en remplacement de M. Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. McCain et Lundrigan en remplacement de MM. Marshall et Carter sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Rodriguez en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

États et rapports déposés auprès du Greffier

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'exécution de la Loi sur la pension du service public pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément aux articles 36 et 49 de ladite loi, chapitre P-36, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/220).

Par M. Drury,—Rapport (en français et en anglais) sur l'exécution de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 11, chapitre 43, (1er Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/366).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien des provendes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1972, conformément à l'article 22 de la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, chapitre L-9, S.R.C., 1970, y compris les comptes et les états financiers. (Document parlementaire n° 291-1/94).

A 11 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 28 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un Communiqué du Comité du Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International, en date du 27 mars 1973, sur la réforme du système monétaire international et les questions connexes. (Document parlementaire n° 291-6/24).

Du consentement unanime il est ordonné que ledit Communiqué soit publié en appendice aux Débats de ce jour.

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 20 décembre 1972, sur une enquête relative aux filés de filament de polyester et d'un communiqué, en date du 28 mars 1973, à ce sujet. (Document parlementaire n° 291-4/153).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 30—*M. Coates*

1. Combien de détenus des institutions pénitentiaires fédérales ont participé en 1972, aux programmes des sorties spéciales, pour chacune des institutions du pays?

2. Parmi ceux-ci, combien n'ont pas respecté les conditions de sortie spéciale, et parmi ceux qui ne les ont pas respectées ont aussi commis un délit? (Document parlementaire n° 291-2/30).

N° 137—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de l'Agriculture a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/137).

N° 641—*M. Fortin*

1. Combien y a-t-il d'usines produisant du papier au Canada et où sont-elles situées?

2. Depuis 1968, le gouvernement a-t-il versé des subventions *a*) d'agrandissement, *b*) d'exploitation à des moulins à papier au Canada?

3. Combien d'usines ont *a*) complètement, *b*) partiellement cessé leurs opérations?

4. Combien d'ouvriers travaillant dans des moulins à papier au Canada ont été, depuis 1968, remerciés de leurs services *a*) pour fermeture, *b*) en raison d'une diminution de la production? (Document parlementaire n° 291-2/641).

N° 995—*M. Diefenbaker*

1. *a*) Quel est le nombre des contrats de films du gouvernement que l'Office national du film a confiés à des sous-traitants de l'entreprise privée au cours de chacune des cinq dernières années et *b*) quel pourcentage des contrats passés entre le gouvernement et l'ONF ces contrats représentent-ils pour chaque année?

2. *a*) Quelles ont été les dix plus grosses sociétés cinématographiques qui ont eu ces sous-contrats de l'ONF et *b*) quel est le montant total des contrats qu'elles ont eus chaque année et quel pourcentage du total ce montant représentait-il?

3. Lesquels de ces sous-traitants n'appartenaient pas à des Canadiens?

4. *a*) Combien de projets de films l'ONF a-t-il présentement confiés à des sous-traitants non-canadiens, *b*) quelle est la valeur de chacun de ces contrats et *c*) pour lesquels de ces contrats des sociétés possédées par des Canadiens ont-elles fait des offres concurrentielles? (Document parlementaire n° 291-2/995).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes ou autres documents échangés depuis le 1er janvier 1969, entre le gouvernement ou toute agence, direction ou ministère du gouvernement et toute personne ou société s'occupant de transformation de poisson en Colombie-Britannique relativement à l'achat possible d'usines de transformation de poisson ou de conserveries, appartenant à ladite personne ou à ladite société ou exploitées par ces dernières depuis le 1er janvier 1969.—(*Avis de motion portant production de documents n° 36—M. Howard*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute étude, analyse et rapport faits par toute agence, direction ou ministère du gouvernement depuis le 1er janvier 1969, ou commandés par contrat relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique, que ces études, analyses ou rapports concernent ou non la *Pacific North Coast Native Co-operative*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 37—M. Howard*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes ou autres documents échangés depuis le 1er janvier 1969, entre le gouvernement ou toute agence, direction ou ministère du gouvernement et toute personne, groupe ou organisation relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique et impliquant la *Pacific North Coast Native Co-operative*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 38—M. Howard*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et le conseil du grand Toronto et de la ville de Toronto au sujet de la construction de la tour de télécommunications du CN et du CP.—(*Avis de motion portant production de documents n° 135—M. Stackhouse*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du rapport du groupe d'étude chargé de la question des pipe-lines du Nord.—(*Avis de motion portant production de documents n° 188—M. Rowland*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du rapport intitulé «*Economic Prospects for the Goose Bay Area*» préparé pour le gouvernement par le *Bureau of Management Consulting*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 202—M. Rompkey*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

M. La Salle, appuyé par M. Matte soumet l'amendement suivant,—Que le Bill C-147 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour permettre au ministre responsable de comparaître de nouveau devant ledit Comité afin de modifier le projet de loi de façon à ce qu'il réponde mieux aux besoins de la population canadienne.

Après débat, ledit amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(*Vote n° 20*)

POUR

Messieurs

Allard	Fortin	Laprise
Beaudoin	Gauthier (Roberval)	La Salle
Boisvert	Godin	Latulippe
Caouette (Charlevoix)	Lambert (Bellechasse)	Matte
Dionne		Rondeau
		Tétrault—15.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Carter
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver-Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Goyer
Grafftey
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Harding
Harney
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Masniuk
Mather
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neale
(Vancouver-Est)
Neil
(Moose Jaw)
Nelson
Nesbitt
Nesdoly
Nowlan
Nystrom
Oberle
Olaussen
Olivier
Orlikow
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier
(Hochelaga)
Penner
Peters
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Symes
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Thomas
(Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Turner
Yewchuk—216.

Messieurs

La motion principale, mise aux voix, est agréée, par le vote suivant:

(Vote nº 21)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Basford
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caron
Carter
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Duquet
Epp
Ethier
Fairweather
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Godin
Goyer
Grafftey
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Harding
Harney
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux

Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Masniuk
Mather
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesbitt
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Penner
Peters
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rondeau
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Watson
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—228.

CONTRE

NIL

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Broadbent, Gilbert et Caccia en remplacement de MM. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), Nystrom et Cafik sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. McGrath en remplacement de M. Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Fraser en remplacement de M. Blenkarn sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Nesbitt, Blenkarn, Andre, Alexander et Clermont en remplacement de MM. Nielsen, Dinsdale, Jarvis, McKenzie et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Olivier en remplacement de M. LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Balfour en remplacement de M. Reilly sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Hueglin en remplacement de M. Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Barnett en remplacement de M. Howard sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Nesbitt, Andre, Blenkarn et Alexander en remplacement de MM. Nielsen, Jarvis, Dinsdale et McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Neale (Vancouver-Est) et Balfour en remplacement de MM. Balfour et Reilly sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Darling en remplacement de M. Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 12 de ladite Loi, chapitre 39, (1er Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/367).

A 6 h. 10 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 29 MARS 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Dupras, du Comité permanent des affaires des anciens combattants, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits sous le titre Affaires des anciens combattants, du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os^ 2, 3, 5, 6 et 7*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 8 aux* Journaux)

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi de l'impôt sur le revenu. (Texte français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/308A);

(2) Avis de motion des voies et moyens relatif aux Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/309A);

(3) Avis de motions des voies et moyens relatif à la Partie IV du Chapitre 63 des Statuts de 1970-1971-1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/313);

(4) Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi sur la taxe d'accise. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/310A);

(5) Avis de motion des voies et moyens relatif au Tarif des douanes. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/311A).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du conseil privé de la Reine, désigne le mardi 3 avril 1973 pour l'étude de motions des voies et moyens.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier), il est ordonné,—Que, le vendredi 30 mars 1973, la Chambre se réunisse à dix heures du matin et s'ajourne une heure plus tard alors qu'on aura pris en considération et disposé des affaires courantes, en vertu des dispositions des paragraphes (1) et (2) de l'article 15 du Règlement; et qu'elle se réunisse à nouveau de deux heures à cinq heures de l'après-midi pour aborder l'ordre des travaux prévu au paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier), il est ordonné,—Que le discours que doit prononcer le Président du Mexique, M. Luis Echeverria, le 30 mars 1973, devant les députés et les sénateurs réunis à la Chambre des communes, les allocutions de présentations de même que les allocutions qui s'y rattachent figurent en appendice aux Débats de la Chambre des communes pour faire partie des archives de ce Parlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du Bill C-130, Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

M. MacDonald (Rosedale), appuyé par M. Dubé, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 29 MARS 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable D. C. Abbott, C.P., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 29 mars, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, les bills suivants:

Bill C-166, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1973.

Bill C-167, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1974.

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions (documents)*)

Suite de la prise en considération de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Howard:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de ce qu'on nomme le rapport Bryden portant sur la révision de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, présenté au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en juin 1971.—(*Avis de motion portant production de documents n° 86*).

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, M. Reid, appuyé par M. Foster, propose,—Que l'ordre soit annulé et que le document intitulé «Avis de motions portant production de documents», déposé le 15 mars 1973, soit déféré au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires;

Et qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que ledit document a été déféré à ce Comité.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, l'avis de motion portant production de documents n° 86 est annulé et le document intitulé «Avis de motions portant production de documents», déposé le 15 mars 1973, est déféré au Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

Un message est reçu de l'honorable juge D. C. Abbott, C.P., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-31, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 6.

Bill C-156, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.—Chapitre n° 7.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public:

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

«Bill C-166, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1973».

«Bill C-167, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1974».

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte.

M. Whelan, appuyé par M. Faulkner, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Blenkarn, Atkey, Woolliams, McKenzie, Hellyer, Baker, Carter et Rondeau en remplacement de MM. McKinnon, Patterson, Hueglin, Rynard, Higson, Holmes, Roche et Lambert (Bellechasse) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Yewchuk, Nielsen, Horner (Battleford-Kindersley), M^lle MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Barnett en remplacement de M^lle MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Taylor, Hurlburt, Korchinski et Firth sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Hargrave en remplacement de M. Scott sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Barnett en remplacement de M. Neale (Vancouver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Balfour et Neil (Moose Jaw) en remplacement de MM. Neil (Moose-Jaw) et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Korchinski en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Nielsen, Whittaker, Jarvis et Forrestall en remplacement de MM. Hollands, Nesbitt, Andre et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Watson en remplacement de M. Walker sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Smith (Saint-Jean) et Reynolds en remplacement de M^lle Bégin et M. Hellyer sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Reilly et Stackhouse en remplacement de MM. Neil (Moose Jaw) et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Nelson (Burnaby-Seymour) en remplacement de M. Knight sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Nelson (Burnaby-Seymour) en remplacement de M^me MacInnis (Vancouver Kingsway) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Stollery, Lessard, Béchard et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Côté, Clermont, Caron et Poulin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de la liste des commissions délivrées durant l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 4 de la Loi sur les fonctionnaires publics, chapitre P-30, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/413).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Budgets d'établissement de la Société de développement du Cap-Breton, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément aux articles 21 et 26 de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, chapitre C-13, S.R.C., 1970, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-650, en date du 22 mars 1973, approuvant lesdits budgets. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/107).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport annuel (en français et en anglais) des activités de la Commission de révision de l'impôt, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 17 de la Loi sur la Commission de révision de l'impôt, chapitre 11, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/297).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, chapitre E-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/9).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1973, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et le conseil du grand Toronto et de la ville de Toronto au sujet de la construction de la tour de télécommunications du CN et du CP.—(*Avis de motion portant production de documents n° 135*). (Document parlementaire n° 291-3/135).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1973, demandant copie du rapport intitulé «*Economic Prospects for the Goose Bay Area*» préparé pour le gouvernement par le *Bureau of Management Consulting*.—(*Avcis de motion portant production de documents n° 202*). (Document parlementaire n° 291-3/202).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à dix heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

N° 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 30 MARS 1973

Dix heures du matin

PRIÈRE

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration faite le 30 mars 1973, sur le système bivalent de prix du blé. (Document parlementaire n° 291-7/6).

A onze heures du matin, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, conformément aux dispositions de l'ordre spécial adopté le jeudi 29 mars 1973.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Deux heures;

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada.

M. Gillespie, appuyé par M. Dubé, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement).

(Avis de motions)

M. Coates, appuyé par M. Hales, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement la possibilité d'instaurer, conjointement avec les provinces, un programme garantissant à tout couple, dont l'un des conjoints atteint l'âge de 65 ans, un revenu de base qui ne soit pas inférieur à celui que les deux conjoints de ce couple auraient perçu, en vertu de la législation fédérale présente, s'ils avaient atteint simultanément l'âge de 65 ans.—*(Avis de motion n° 5)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du Greffier

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie II, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, conformément au paragraphe 18(1) de ladite Loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/115).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Séquestre des biens ennemis, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 3 de la Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires), chapitre 24, Statuts du Canada, 1947. (Document parlementaire n° 291-1/118).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne des transports, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 28(2) de la Loi nationale sur les transports, chapitre N-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/105).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et de la Loi sur l'Association internationale de développement, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 7 de la première loi susmentionnée et de l'article 5 de la deuxième loi, chapitres B-9 et I-21 respectivement, S.R.C. 1970. (Document parlementaire n° 291-1/74).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les accords conclus en vertu de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles, pour l'année se terminant le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de ladite loi, chapitre A-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/53).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 2 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Cullen, du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le mardi 23 janvier 1973, la Chambre des communes adoptait la résolution suivante:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances;

Que les 25 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes;

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Que ledit comité devra présenter son rapport final avec recommandations une fois son enquête terminée et il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion.

Le Comité a tenu 21 séances du 30 janvier 1973 au 30 mars 1973 et il a entendu les témoins suivants:

L'hon. Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations; l'hon. Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture; M^me^ Sylvia Ostry, statisticien en chef du Canada; le Gouvernement du Manitoba; le Gouvernement de l'Alberta; l'Association canadienne des consommateurs; l'Organisation nationale antipauvreté; l'Association canadienne de l'emballage; le Syndicat national des cultivateurs; l'Association des éleveurs de bovins du Canada; la Commission canadienne du lait; le Conseil des salaisons du Canada; l'Association canadienne des manufacturiers de produits alimentaires; le Conseil national de l'industrie laitière du Canada; l'Institut canadien de la distribution alimentaire; les Fabricants canadiens de produits alimentaires; l'Association des manufacturiers canadiens; la Fédération canadienne de l'agriculture; le Conseil canadien du commerce de détail; l'Association des marchands détaillants du Canada; l'Association canadienne des annonceurs incorporée; les Coopératives fédérées, Limitée; le Congrès du Travail du Canada; l'Union des producteurs agricoles.

Comme le Comité, conformément à son ordre de renvoi, devait présenter un rapport provisoire dans les deux mois suivant sa première séance, il a été recommandé par le sous-comité du programme et de la procédure et agréé par le comité principal qu'après avoir entendu Statistique Canada et deux ministres du gouvernement fédéral, à savoir le ministre de la Consommation et des Corporations et le ministre de l'Agriculture, le Comité devrait alors limiter ses témoins aux organismes représentatifs. Les Gouvernements des provinces du Manitoba et de l'Alberta ont tous deux demandé la permission de déposer devant le Comité en vue de présenter leurs points de vue et le Comité a accueilli volontiers ces demandes.

Plusieurs particuliers, groupes et organismes ont accepté l'invitation que leur a faite le Comité de lui soumettre pour examen des lettres et des mémoires.

Observations générales

Le présent rapport part du fait que l'aspect social et l'aspect économique, quand il s'agit des prix de l'alimentation, doivent être examinés ensemble.

Les augmentations générales des prix de l'alimentation sont imputables à un certain nombre de facteurs, dont chacun, à des degrés divers, a exercé une pression à la hausse sur les prix. D'abord, les grands producteurs internationaux d'un certain nombre de denrées alimentaires ont connu des conditions climatiques exceptionnellement mauvaises qui ont entraîné une diminution de l'ensemble de la production des denrées alimentaires, situation qui a engendré à son tour une diminution des réserves mondiales de blé, de provendes et de graines oléagineuses. De plus, le délai nécessaire pour approvisionner en viande les marchés, est venu aggraver la situation, vu qu'une offre excédentaire avait contraint, en 1971, un grand nombre de producteurs primaires à réduire leur production pour 1972. Il existait donc une pénurie de viande, tant au Canada que dans le reste du monde.

En deuxième lieu, depuis quelques années, la courbe de la demande s'est modifiée tant au Canada qu'à l'étranger. Les goûts changent au fur et à mesure de l'augmentation des revenus, et, partout, dans le monde, le consommateur exige des aliments d'une meilleure qualité nutritive. Le Comité a reçu des données statistiques qui l'ont amplement renseigné sur l'augmentation de la demande de viande de bœuf et de porc, dont la teneur protéique est habituellement plus élevée, tandis que celle des aliments riches en amidon fléchissait parallèlement. Bref, les Canadiens aiment la viande et ils sont prêts à en payer le prix. La demande des consommateurs dans le cas du porc et de bœuf est forte, d'où une pénurie qui s'est traduite par une augmentation des prix.

Facteurs qui influent sur le prix des denrées alimentaires

Sans vouloir qualifier aucun facteur d'excessif (s'il en est), on peut signaler que les facteurs suivants jouent un rôle dans le prix global des aliments:

a) Les frais de fonctionnement auxquels font face à la fois les producteurs primaires et les pêcheurs. (D'après les témoignages, il semble que la plupart des producteurs primaires obtiennent maintenant un prix plus équitable pour leurs produits);

b) Coûts de la transformation;

c) Coûts du transport;

d) Coûts de l'emballage;

e) Frais publicitaires;

f) Coûts de la vente au gros et de la vente au détail.

Il faudrait remarquer que chacun des facteurs susmentionnés comprend les frais de main-d'œuvre, les frais d'investissements, le revenu de l'investissement et les impôts. On compte parmi les facteurs, les tarifs d'importation qui nécessitent une étude. «L'inflation n'est pas vraiment un facteur distinct mais on peut faire la distinction entre les influences inflationnistes profondes et d'autres facteurs en évaluant les augmentations des prix. On a remarqué que le fait de prévoir l'imposition de contrôle des prix contribue peut-être à leur augmentation.»

Répercussion de l'augmentation du prix des denrées alimentaires

Un nombre important de Canadiens touche un revenu tellement bas que leur situation était précaire même avant la période récente d'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires. Un fait important se dégage des audiences: l'augmentation du prix des aliments a transformé ces situations précaires en situations presque désespérées. L'Organisation nationale antipauvreté a fait ressortir les difficultés auxquelles font face les pauvres qui travaillent, les gens qui sont à la retraite et les gens à faible revenu, par suite de l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Les pauvres souffrent excessivement de ces augmentations, parce que le pourcentage de revenu consacré normalement à l'alimentation est naturellement plus élevé dans le cas des groupes à faible revenu que dans celui des groupes à revenu plus élevé. Nous reconnaissons que le Parlement s'est beaucoup occupé de ce problème mais nous estimons que d'autres mesures s'imposent et nous en aurons plus long à dire à ce sujet dans nos recommandations.

Les Fabricants canadiens de produits alimentaires ont résumé l'opinion d'un grand nombre d'autres témoins qui ont d'une façon ou d'une autre présenté des données indiquant que l'augmentation des revenus en 1972, comme au cours des années précédentes, a régulièrement été supérieure à l'augmentation des prix à la consommation en général. Bien entendu, cela n'est pas contradictoire avec notre conclusion que les groupes à faibles revenu et à revenu fixe sont dans une situation vraiment difficile.

Au Canada, l'efficacité du producteur primaire alliée à celle des autres qui contribuent à la production de l'économie a beaucoup ajouté au pouvoir d'achat de la famille moyenne. Le mémoire du Gouvernement de l'Alberta, fondé sur le salaire moyen des ouvriers d'usines a présenté des données intéressantes sur ce que le salaire horaire permettait d'acheter en 1951, en 1961 et en 1971:

BŒUF	1951	1961	1971
Steak de surlonge	1.51 livre	1.88 livre	2.47 livres
Côte de bœuf de choix	1.24 livre	2.07 livres	2.85 livres
PORC			
Côtelette	1.79 livre	2.51 livres	3.81 livres
Poulet (Catégorie A)	non disponible	4.21 livres	6.66 livres
Lait (frais)	5.97 pintes	7.79 pintes	9.80 pintes
Oeufs (Catégorie A gros)	1.63 douz.	3.25 douz.	6.85 douz.
Pommes de terre (N° 1 pour la cuisson)	33.6 livres	38.3 livres	60.7 livres
Pommes	10.4 livres	10.3 livres	15.2 livres
Pain (blanc, emballé)	10.0 pains	11.5 pains	16.1 pains

(Source: Ministère de l'Agriculture de l'Alberta)

Le Comité a établi une comparaison entre les indices des prix de l'alimentation au détail dans le cas de vingt-sept pays industrialisés. De 1967 à 1972, il s'avère que le taux d'augmentation propre au Canada est resté inférieur à celui de tous ces pays sauf six d'entre eux: l'Allemagne de l'Ouest, l'Australie, la Suisse, l'Autriche, le Mexique et l'Italie et que, d'autre part, il n'a été que très légèrement supérieur à ceux de ces puissances économiques.

Le producteur primaire

Le Comité a appris que bien que le cultivateur ait augmenté considérablement sa productivité afin de pouvori gagner un revenu normal, il n'a pas toujours réussi à le faire. De fait, on a montré que le rendement annuel moyen du travail et de l'investissement du cultivateur est bas comparativement à celui des autres classes du Canada.

Au cours des discussions sur la condition des producteurs primaires, il a été souvent question des offices de commercialisation. Votre Comité convient que ces organismes peuvent contribuer à atteindre et à maintenir une croissance équilibrée aussi bien dans le domaine agricole que dans d'autres secteurs de la chaîne alimentaire. La croissance équilibrée avantage au mieux les producteurs et les consommateurs.

Contrôle des prix de l'alimentation

C'est presque à l'unanimité qu'on s'est opposé à l'imposition d'un contrôle des prix uniquement sur les denrées alimentaires. Le Gouvernement de l'Alberta, en commentant ce point, a fait la déclaration suivante: «Bien que nous admettons que le contrôle des prix de l'alimentation éliminerait à court terme la tendance à l'augmentation constante des prix des aliments, nous estimons qu'à long terme, l'industrie de l'alimentation et le consommateur en ressentiraient les effets néfastes. L'industrie de l'alimentation, aux prises avec l'augmentation des frais d'approvisionnement et des prix fixes des produits, se verrait contrainte de maintenir les niveaux nécessaires de production. Le rétrécissement des marges de profit mettrait beaucoup de producteurs, de conditionneurs et de manutentionnaires dans une position économique précaire; si bien que la production aurait tendance à diminuer au fur et à mesure que s'amenuiseraient les stimulants aux bénéfices. Une telle situation irait à l'encontre des intérêts tant des consommateurs que des producteurs.» Dans leur témoignage, les représentants du Gouvernement de l'Alberta ont déclaré qu'ils s'inquiétaient aussi de l'apparition d'un marché noir.

Pour une étude ultérieure

Le Comité estime qu'à la prochaine étape de ses enquêtes, il devrait faire un effort spécial pour déterminer où on peut réaliser des économies importantes dans l'utilisation des ressources de la chaîne de production des denrées alimentaires. Les gains de productivité au niveau de l'exploitation agricole ont été considérables depuis vingt-cinq ans et par conséquent, le Comité se propose de concentrer ses efforts sur d'autres maillons de la chaîne dans l'enquête qu'il poursuit sur le facteur d'efficacité. Jusqu'ici, les témoins qui ont comparu comme porte-parole des conditionneurs, des grossistes et des détaillants sont des représentants des organismes auxquels ces entreprises appartiennent. Les organismes en question ne possèdent pas les renseignements précis que le Comité demande dans son enquête sur l'utilisation des ressources et il faudra donc attendre la comparution des représentants des grandes entreprises pour qu'il soit en mesure d'en arriver à des conclusions définitives en ce domaine. Toutefois, le Comité a pu tirer quelques conclusions provisoires. Le voici:

a) Quoique le regroupement des grossistes, des conditionneurs, des emballeurs et des détaillants en quelques grandes sociétés pourrait contribuer, en certains cas, à une augmentation de la productivité, cet état de choses pourrait avoir des effets nuisibles sur le plan de l'efficacité dans d'autres domaines.

b) La concurrence en matière de place sur les rayons peut agir au détriment de petites entreprises de distribution, pourtant efficaces.

c) On peut consacrer une somme exagérée à la publicité de quelques denrées alimentaires.

d) Les économies réalisées à l'emballage pourraient constituer une source importante 'damélioration de l'efficacité globale dans l'emploi des ressources.

e) la surproductivité peut également amener des problèmes, en particulier dans le domaine de la distribution des produits alimentaires.

Le Comité cherchera aussi à savoir si certains intermédiaires de la chaîne alimentaire réalisent des profits trop élevés.

RECOMMANDATIONS

Le Comité recommande:

1. Que le Gouvernement étudie l'opportunité de présenter une loi créant une commission indépendante de révision des prix de l'alimentation ayant les pouvoirs d'examiner les prix et qui devrait faire rapport au ministre de la Consommation et des Corporations. Dans ce rapport présenté au ministre, la Commission pourrait recommander des mesures convenables.

De plus, les rapports périodiques de la Commission de révision des prix de l'alimentation peuvent être confiés à un Comité permanent de la Chambre. La Commission aura l'autorité d'inclure dans son rapport périodique une demande de comparaître devant ledit Comité permanent.

Après le renvoi d'un rapport, le Comité pourrait demander à la Commission de comparaître.

2. Que certaines dispositions de la loi sur la concurrence qu'on propose, traitant de la protection du consommateur (ex: publicité trompeuse, attrape-nigauds et vente par remplacement), fassent partie d'une autre loi et soient adoptées immédiatement et qu'elles ne soient pas comprises avec les dispositions concernant les monopoles, le fusionnement, etc., exigeant une concordance avec des directives politiques plus larges concernant la stratégie industrielle et les investissements étrangers.

3. Que le Gouvernement étudie l'opportunité de présenter une loi concernant la teneur nutritive des produits alimentaires vendus aux consommateurs et qui exige un étiquetage faisant montre de cette valeur, car il s'impose de faire comprendre aux consommateurs l'information sur l'alimentation.

4. Que les radiodiffuseurs en particulier et tous les grands organes d'information en général soient encouragés à continuer et à augmenter les programmes et articles visant l'information du consommateur. Les renseignements destinés aux consommateurs doivent être diffusés à toutes les couches de la population et le Comité invite les média d'information à entreprendre plus de reportages d'enquêtes sur la protection du consommateur.

Le consommateur est un peu responsable de l'augmentation croissante des prix des produits alimentaires actuels. Avec le temps le consommateur agit avec de moins en moins de sagesse en matière d'achats. Un vaste programme d'éducation du consommateur est nécessaire, mais il s'avérera inutile si les particuliers ne réussissent pas à tirer profit d'un tel service. Les consommateurs doivent demander des renseignements aux média d'information, aux établissements de détail et aux services gouvernementaux. Il incombe aux consommateurs, et particulièrement à ceux qui sont les plus désavantagés par la hausse des prix, d'étudier les méthodes rationnelles en matière d'achats.

5. Nous recommandons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les différents gouvernements provinciaux, étudie la possibilité de lancer des programmes à frais partagés permettant aux gens à faible revenu de bien se nourrir.

Le Comité est d'avis que des programmes devraient permettre la distribution directe de denrées alimentaires à des groupes particuliers, c'est-à-dire principalement aux enfants, aux vieillards, aux personnes qui ne peuvent quitter leur foyer, et aux nécessiteux.

6. Que le ministère de la Consommation et des Corporations alloue des sommes d'un montant déterminé aux groupes de consommateurs pour la présentation de mémoires aux diverses commissions gouvernementales, comme il convient.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 1 à 17 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 9 aux* Journaux)

M. Dubé, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, du rapport de l'agent aux auditions (M. Isidor M. Wolfe, avocat) en date du 28 février 1973, au sujet de certaines expropriations projetées en vue de l'expansion de l'aéroport international de Vancouver (C.-B.) conformément à l'article 8(4)*d*) de la Loi sur l'expropriation, chapitre 16, S.R.C., 1970 (1er supplément). (Document parlementaire n° 291-7/2A).

M. Baldwin, appuyé par M. Hellyer, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-168, Loi concernant la mise en accusation, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les onze questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 611— *M. Broadbent*

1. Quels sont les noms des personnes de l'entreprise privée qui sont temporairement prêtées à la Fonction publique et dans chaque cas, *a*) quel est le nom et l'adresse de leur compagnie, *b*) quel poste ces personnes occupent-elles dans la Fonction publique, *c*) quelles sont leurs fonctions, *d*) quelle est leur rémunération et *e*) quelle est la durée des affectations?

2. Quels sont les noms des fonctionnaires temporairement prêtés à l'entreprise privés et dans chaque cas, *a*) quel poste détiennent-ils dans la Fonction publique et quelle est leur rémunération, *b*) à quelles sociétés ont-ils été prêtés et *c*) pour combien de temps? (Document parlementaire n° 291-2/611).

N° 690—*M. Cossitt*

1. Depuis avril 1968, a-t-on vendu des jeeps appartenant aux Forces armées canadiennes et, dans l'affirmative, dans quelles conditions?

2. Depuis avril 1968, a-t-on vendu des jeeps appartenant aux Forces armées canadiennes et, dans l'affirmative, pour chaque véhicule, *a*) quel était le nom de l'acheteur, *b*) quelle a été la date de la vente et *c*) quel prix l'a-t-on vendu? (Document parlementaire n° 291-2/690).

N° 837—*M. Rowland*

1. A combien évalue-t-on actuellement le coût total de la construction de l'édifice de la Commission des grains à Winnipeg?

2. Ce chiffre est-il plus élevé que ce qu'on avait d'abord prévu et, dans l'affirmative, de combien?

3. A-t-on fait des réparations, des rajouts ou apporté des modifications dans ou à l'édifice à la demande ou sur l'ordre du ministère des Travaux publics ou du directeur du projet en utilisant des «ordres de changement», des «avis de changement» ou d'autres moyens et, dans l'affirmative, quelle est la description de chaque réparation, rajout ou modification et les frais qui en ont résultés? (Document parlementaire n° 291-2/837).

N° 882—*M. Orlikow*

1. Quelles sommes le gouvernement a-t-il consacrées l'an dernier à la recherche agricole touchant: a) les services du ministère de l'Agriculture, b) le Conseil national de recherches et c) les facultés universitaires d'agriculture?

2. Combien se propose-t-il d'affecter cette année à la recherche agricole pour les trois catégories mentionnées ci-dessus? (Document parlementaire n° 291-2/882).

N° 960—*M. Lessard*

Au 10 février 1973, quel était le nombre de projets d'initiatives locales acceptés et quels sont les montants qui ont été répartis dans chaque comté de la province de Québec? (Document parlementaire n° 291-2/960).

N° 1058—*M. McKinnon*

Le gouvernement permet-il à certains fonctionnaires de prendre leur retraite à l'âge de 55 ans et de bénéficier chaque année de l'augmentation de 2% indexée sur le coût de la vie, quand ils touchent leur pension et, dans l'affirmative, *a*) dans quels ministère travaillent ces fonctionnaires, *b*) la même possibilité est-elle offerte aux retraités du ministère de la Défense nationale et si tel n'est pas le cas, pourquoi? (Document parlementaire n° 291-2/1058).

N° 1089—*M. Paproski*

1. Combien y avait-il d'employés salariés à plein temps au ministère du Revenu national *a*) le 1er janvier 1963, *b*) le 1er janvier 1973?

2. Combien d'employés, pendant chacune de ces années, touchaient des traitements *a*) inférieurs à $10,000, *b*) de $10,000 à $20,000, *c*) supérieurs à $20,000 (Document parlementaire n° 291-2/1089).

N° 1201—*M. Towers*

1. A combien se sont élevés en 1972, les articles de bureau importés des États-Unis?

2. Le Canada exporte-t-il aux États-Unis ou à d'autres pays des articles de bureau de fabrication canadienne et, dans l'affirmative, pour quel montant? (Document parlementaire n° 291-2/1201).

*N° 1380—*M. Diefenbaker*

Quelles mesures le Premier ministre et le gouvernement ont-ils prises pour tenir la promesse faite durant les élections à l'effet que le gouvernement financerait l'aménagement d'un parc de 80 acres près du port de Toronto? (Document parlementaire n° 291-2/1380).

N° 1462—*M. Orlikow*

1. Combien de personnes purgeaient des peines dans chaque pénitencier du Canada au cours de 1972?

2. Parmi celles-ci combien étaient *a*) des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens, *b*) des gens d'ascendance indienne, dans chaque pénitencier? (Document parlementaire n° 291-2/1462).

N° 1507—*M. Caouette* (Charlevoix)

1. Quelles ont été depuis 1967, par province, *a*) la superficie de l'ensemencement, *b*) la production totale et *c*) la valeur de la production de la graine de colza?

2. Quelle quantité de cette production a été exportée et quelle autre a été consommée au Canada?

3. A quelles fins, la graine de Colza et ses produits ont-ils été utilisés au Canada?

4. Quels genres d'industries ou d'entreprises sont les plus gros acheteurs de la graine de colza et de ses produits, et à quelles fins les utilisent-elles?

5. Le gouvernement verse-t-il des subventions, d'une nature ou d'une autre aux producteurs de la graine de colza, et, dans l'affirmative, sous quelles formes? (Document parlementaire n° 291-2/1507).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

M. Lewis (York-Sud), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence et énonce ainsi la question: la décision de la Commission canadienne des transports d'autoriser presque toutes les hausses de tarifs demandées par Bell Canada dans sa demande A et la nécessité pour le gouvernement de suspendre immédiatement l'application de la décision et d'en envisager l'annulation parce qu'elle est inacceptable et contraire à l'intérêt public.

En conformité des dispositions du paragraphe (6) de l'article 26 du Règlement, M. l'Orateur remet sa décision jusqu'à plus tard au cours de la séance, quant à l'opportunité de discuter de cette affaire.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Dubé,—Que le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A l'ordre, je vous prie. Avant de passer à la suite des travaux, je devrais peut-être parler de la question soulevée aujourd'hui lorsque l'honorable député de York-Sud (M. Lewis) a proposé l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une ordonnance de la Commission canadienne des transports. Les honorables députés ont convenu d'accorder à la présidence le temps d'étudier la motion. Lorsqu'elle a été présentée, j'ai exprimé des doutes quant à l'opportunité d'un débat sur une motion d'ajournement pour étudier cette importante question, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une question d'envergure nationale, urgente.

Après mûre délibération, je dirai que le caractère pressant de la question, le fait qu'elle fait l'objet d'un intérêt et d'une préoccupation nationales et, facteur encore plus important, le fait qu'il ne semble pas devoir se présenter de si tôt une occasion de la débattre, me portent à croire que la Chambre et la présidence seraient d'accord pour accepter la motion. Il s'agit essentiellement d'un cas marginal et, ne voyant aucune occasion proche pour la Chambre d'en discuter, je pense qu'on doit accorder au député le bénéfice du doute. Il se pourrait, il est vrai, qu'un moyen plus approprié soit offert aux députés de débattre la question, mais tout bien considéré, je dois décider qu'on devrait accepter la motion.

En conséquence, la permission ayant été accordée de débattre ladite question, M. l'Orateur, en conformité des dispositions du paragraphe (9) de l'article 26 du Règlement, ordonne que ladite question reste en suspens jusqu'à huit heures ce soir.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Nesbitt, appuyé par M. Hellyer, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, lorsque le revenu d'une personne ne lui permet pas d'acquitter en tout ou en partie le prix des médicaments prescrits par un médecin à son intention ou à celle d'une personne à sa charge, le gouvernement, de sa propre initiative ou de concert avec les provinces, devrait étudier l'opportunité de prendre les mesures permettant à cette personne d'obtenir ces médicaments.—*(Avis de motion n° 6)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les discours sur la motion devant être débattue, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, soient limités à dix minutes, sauf dans le cas du premier orateur de chaque parti, qui disposera de quinze minutes; et

Que les délibérations se terminent à onze heures ce soir, au plus tard.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Lewis, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Kempling, Morgan et Blenkarn en remplacement de MM. Baker, Dick et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. McKinley, Stackhouse, Danforth, Kempling, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) et Grier en remplacement de MM. Lundrigan, MacLean, Haliburton, Crouse, McCain et Olaussen sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Nielsen, Ritchie et Baker en remplacement de MM. Stackhouse, Blenkarn et Alexander sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. McGrath, Hueglin et Forrestall en remplacement de MM. Muir, Ritchie et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Holmes en remplacement de M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Taylor, Dinsdale et Fraser en remplacement de MM. Yewchuk, Horner (Battleford-Kindersley) et Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de février 1973, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/323).

A onze heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

N° 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 3 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. L'Heureux, appuyé par M. Trudel, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-169, Loi concernant l'emploi contre rémunération symbolique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 291-1/308A), déposée sur la Table le jeudi 29 mars 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 291-1/309A), déposée sur la Table le jeudi 29 mars 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier la Partie IV du chapitre 63 des statuts de 1970-1971-1972 (document parlementaire n° 291-1/313), déposée sur la Table le jeudi 29 mars 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, le Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise (document parlemen-

taire nº 291-1/310A), déposée sur la Table le jeudi 29 mars 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, le Bill C-171, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens concernant le Tarif des douanes (document parlementaire nº 291-1/311A), déposée sur la Table le jeudi 29 mars 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, le Bill C-172, Loi modifiant le Tarif des douanes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Dubé,—Que le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, l'ordre numéro 1 est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-15, Loi concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.

M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-North-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Dubé, que le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité pemanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Symes, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Reynolds, Yewchuk et Marchand (Kamloops-Cariboo) en remplacement de MM. Orlikow, Yewchuk, Paproski, Grafftey et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Harney en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Reilly en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Neale (Vancouver-Est) et Frank en remplacement de MM. Barnett et Thomas (Moncton) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Clermont en remplacement de M. Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Reilly sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Thomas (Moncton) en remplacement de M. Frank sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Herbert en remplacement de M. Rompkey sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Crouse, Haliburton, Lundrigan, MacLean, McCain et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. McKinley, Stackhouse, Danforth, Kempling, Holmes et Knowles (Norfolk-Haldimand) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Caron, Smith (Saint-Jean) et Gauthier (Ottawa-Est) en remplacement de MM. Stollery, Roy (Laval) et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Herbert et Taylor en remplacement de MM. Rompkey et Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Nielsen en remplacement de M. Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, —Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de janvier 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/351).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société pour l'expansion des exportations, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, ainsi que l'état financier, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/289).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1973, demandant copie du rapport du groupe d'étude chargé de la question des pipe-lines du Nord.—(*Avis de motion portant production de documents n° 188*). (Document parlementaire n° 291-3/188).

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 4 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Buchanan, du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude du Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, votre Comité a convenu de faire rapport à la Chambre dans les termes suivants:

Votre Comité accepte et sanctionne la notion de titre de propriété des autochtones, telle qu'elle est exposée dans le document intitulé «Titre de propriété territoriale des autochtones», présenté au Comité par M. George Manuel, président de la Fraternité nationale des Indiens du Canada, le jeudi 29 mars 1973, et il prie le premier ministre, au nom du gouvernement du Canada, d'accepter et de sanctionner publiquement ladite notion de titre de propriété des autochtones et de prendre immédiatement des mesures pour entamer des négociations avec la population indienne au sujet dudit titre.

Une copie des procès-verbaux et témoignages (*fascicules n°s 8 et 9*) est déposée.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit raport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 10 aux* Journaux)

M. Buchanan, du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude du Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, votre Comité a convenu de faire rapport à la Chambre dans les termes suivants:

Votre Comité recommande à la Chambre que des fonds suffisants soient immédiatement mis à la disposition des associations d'Indiens et de Métis non inscrits du Canada pour leur permettre d'étudier la question des titres de propriété des autochtones d'Indiens et de Métis non inscrits du Canada et que le gouvernement canadien négocie le règlement de toute revendication provenant de ces Indiens et Métis non inscrits dès que ladite étude sera terminée.

Une copie des procès-verbaux et témoignages (*fascicule n° 9*) a été déposée en même temps que le deuxième rapport de votre Comité.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 6—*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)

1. Combien de personnes au Canada, par province, touchent la pension de vieillesse?

2. Des bénéficiaires de la pension de vieillesse, combien au Canada reçoivent, par province, le supplément de revenu garanti?

3. Des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, combien au Canada en perçoivent le montant intégral, par province?

4. Quel montant moyen, pour le Canada et pour chaque province, les bénéficiaires de la pension de vieillesse touchent-ils à titre de supplément de revenu garanti?

5. Les réponses aux questions ci-dessus tiennent-elles compte des personnes vivant à l'étranger et touchant la pension de vieillesse et, dans l'affirmative, de combien de personnes s'agit-il et, si celles-ci sont réparties par province, quel en est le nombre par province? (Document parlementaire n° 291-2/6).

N° 69—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère du Travail pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/69).

N° 522—*M. Reynolds*

En 1972, à combien se sont élevées en tout les subventions du ministère de l'Expansion économique régionale et celles qui ont été accordées aux termes du Programme de production de l'industrie de défense et du Programme pour l'avancement de la technologie industrielle et, *a*) quelle en a été la répartition en dollars par province, *b*) quel a été le nombre de projets pour chaque programme? (Document parlementaire n° 291-2/522).

N° 653—*M. Holmes*

1. Au 31 décembre 1972, combien de projets ont été autorisés pour la Caisse d'aide à la santé?

2. Pour chaque projet *a*) quand chacun d'eux a-t-il été approuvé, *b*) quels sont les nom et adresse de chaque bénéficiaire, *c*) quel était l'objectif de chacun, *d*) quel a été le montant accordé? (Document parlementaire n° 291-2/653).

N° 1392—*M. Hamilton* (Qu'Appelle-Moose Mountain)

Des demandes de concessions d'exploitation ont-elles été faites en vertu du règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont les sociétés auxquelles on a octroyé des concessions et *b*) quels sont les accords intervenus entre chaque société et le gouvernement quant au partage de la superficie? (Document parlementaire n° 291-2/1392).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et la province de Québec au sujet du projet de loi relatif au régime de sécurité du revenu familial. (Bill C-170, 4e session du 28e Parlement)—(*Avis de motion portant production de documents n° 41—M. Marshall*).

L'avis de motion portant production de documents n° 159, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous documents, mémoires et correspondance ayant trait à l'étude du PIL n° M-1101 «OMNIBUS» présenté par *Peace in this House Inc.*, est

appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Selkirk (M. Rowland), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Dubé,—Que le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la durée des discours soit limitée à 15 minutes chacun et que la question sur ladite motion soit mise aux voix à six heures ce soir.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Olaussen en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Gilbert et Orlikow en remplacement de MM. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et Neale (Vancou-

ver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Ritchie en remplacement de M. Kuntz sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Hales, Carter, Schumacher et Gauthier (Ottawa-Est) en remplacement de MM. Jarvis, Reynolds, Arrol et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Grier et Benjamin en remplacement de MM. Howard et Rose sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Thomas (Moncton) en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Horner (Crowfoot) en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. MacGuigan en remplacement de M. Olivier sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 5 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/424).

M^me^ MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-173, Loi concernant les passeports délivrés aux femmes mariées, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer quil a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Bill C-148, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 5 AVRIL 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 5 avril, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

M. Benjamin, appuyé par M. Knight, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de M. le juge Tritschler sur l'enquête menée au sujet de la construction du chemin de fer du Grand Lac des Esclaves.—(*Avis de motion portant production de documents n° 47*)

Il s'élève un débat;

Un message est reçu du très honorable juge Gérald Fauteux, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.—Chapitre n° 8

Bill C-148, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants.—Chapitre n° 9

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, Que le Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Kuntz en remplacement de M. Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Dick en remplacement de M. Morgan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Corbin et Marshall en remplacement de MM. Rompkey et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Walker en remplacement de M. Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Schellenberger et Korchinski en remplacement de M. Oberle et M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Woolliams en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Skoreyko, Arrol, Ritchie et Atkey en remplacement de MM. Andre, Forrestall, McGrath et Thomas (Moncton) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Hales, Crouse, Jarvis, Balfour, Roy (Timmins), Korchinski et Towers en remplacement de MM. Alkenbrack, Baker, Whittaker, Ritchie, Smith (Saint-Jean), O'Sullivan et Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Haliburton, Yanakis et Railton en remplacement de MM. Cossitt, Blais et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Rose en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. McKenzie et Grafftey en remplacement de MM. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Blenkarn, Olivier et Hales en remplacement de MM. Ritchie, Loiselle et Reilly sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. McGrath, Dupont et Olivier en remplacement de MM. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Portelance et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Stevens, Darling et Stackhouse en remplacement de MM. Baker, Clarke (Vancouver Quadra) et Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Kempling en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Dupras, Reilly, Arrol, Jarvis, Carter et Firth en remplacement de MM. Roy (Timmins), Mitges, Carter, Horner (Crowfoot), Jarvis et Rose sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport, (en français et en anglais) de l'Office national de l'énergie, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, chapitre N-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/188).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 6 AVRIL 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Portelance, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'imigration, présente le deuxième raport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné le crédit 15 sous le titre Main-d'œuvre et Immigration du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 4*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 11 aux* Journaux)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*).

(*Bills publics*)

Du consentement unanime, les ordres n^{os} 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des comptes publics du Bill C-19, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (comptes publics).

M. Hales, appuyé par M. Bell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des comptes publics.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Harding en remplacement de M. Olaussen sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 février 1973, demandant copie du dernier rapport d'appréciation du Programme établi aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions (ADIA).—(*Avis de motion portant production de documents nº 18*). (Document parlementaire nº 291-3/18).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'état financier sur l'exploitation et l'entretien, de même qu'un état montrant les immobilisations nettes pour l'année terminée le 31 décembre 1972, en vertu du chapitre 56, Statuts du Canada, 1960-1961, concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir d'un point situé à proximité de Grimshaw, dans la province d'Alberta, vers le nord jusqu'au Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, conformément à l'article 9 de ladite loi. (Document parlementaire nº 291-1/99).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 9 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Reynolds, appuyé par M. Paproski, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-174, Loi interdisant de tuer des ours polaires au Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les dix questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 22—*M. Coates*

1. Combien de candidats défaits aux élections fédérales du 30 octobre 1972 ont été recrutés jusqu'à présent par le Premier ministre ou des ministres du Cabinet et combien ont obtenu au sein du gouvernement un poste rémunéré à même le Trésor fédéral?

2. Pour chacun de ces cas, *a*) comment s'appelle l'intéressé, *b*) de quel poste s'agit-il, *c*) quel en est le traitement annuel, *d*) quelles sont les fonctions en question, et quand l'intéressé les a-t-il assumées? (Document parlementaire n° 291-2/22).

N° 73—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère du Revenu national pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/73).

N° 111—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale l'Agence canadienne de développement international a-t-elle consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours,

à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/111).

N° 123—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère des Communications a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/123).

N° 126—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et d'autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/126).

N° 976—*M. Gillies*

1. Pour chacune des années financières 1970-1971 à 1973-1974, combien *a*) de citoyens canadiens de naissance, *b*) d'immigrants reçus d'origine américaine (i) ont obtenu du Conseil des Arts du Canada des subventions dans le domaine des humanités et des sciences sociales (ii) ont présenté des demandes à cet effet?

2. Combien d'immigrants reçus, d'origine américaine, ayant obtenu des subventions dans le domaine des humanités et des sciences sociales, sont retournés à l'enseignement universitaire au Canada, après avoir terminé leurs cours de perfectionnement *a*) en 1970-1971, *b*) 1971-1972 et *c*) en 1972-1973 jusqu'à ce jour?

3. Pour chacune des années financières 1970-1971 à 1973-1974, combien d'immigrants reçus, d'origine non américaine *a*) ont obtenu du Conseil des Arts du Canada des subventions dans le domaine des humanités et des sciences sociales, *b*) ont présenté des demandes à cet effet?

4. Combien d'immigrants reçus, d'origine non américaine, ayant obtenu des subventions dans le domaine des humanités et des sciences sociales, sont retournés à l'enseignement universitaire au Canada après avoir terminé leurs cours de perfectionnement, en *a*) 1970-1971, *b*) 1971-1972 et *c*) 1972-1973 jusqu'à ce jour?

5. Quels sont les divers critères utilisés par le Conseil des Arts du Canada pour évaluer les demandes de subventions qu'il reçoit dans le domaine des humanités et des sciences sociales?

6. Qui fait partie du Comité chargé d'accorder les subventions du Conseil des Arts du Canada dans ce domaine? (Document parlementaire n° 291-2/976).

N° 1181—*M. Kempling*

Dans le cadre du Programme de formation en cours d'emploi, quels ont été pour chacune des deux dernières années financières *a*) le nombre total des demandes reçues, *b*) la date à laquelle chaque demande est parvenue, *c*) les montants en dollars visés par chaque demande approuvée, *d*) les dates d'approbation de chaque demande formulée par les succursales, les filiales et les compagnies associées des maisons Eaton, Hudson Bay et Simpsons-Sears, *e*) les directives suivies quant à la somme maximum qu'une compagnie peut toucher au cours d'une année financière en vertu de ce programme de formation? (Document parlementaire n° 291-2/1181).

N° 1466—*M. Orlikow*

1. Pour chaque mois de 1971 et pour chaque province, quel est le nombre des néo-Canadiens qui ont suivi des cours spéciaux d'anglais aux termes de la Loi sur la formation de la main-d'œuvre?

2. Pour chaque mois de 1971 et pour chaque province, quel est le nombre de ceux qui ont suivi des cours spéciaux d'anglais aux termes de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle? (Document parlementaire n° 291-2/1466).

N° 1468—*M. Orlikow*

1. Pour chaque mois de 1971 et pour chaque province, quel est le nombre des adultes qui ont suivi des cours aux termes de la Loi sur la formation de la main-d'œuvre?

2. Pour chaque mois de 1971 et pour chaque province, quel est le nombre de ceux qui ont suivi des cours aux termes de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle? (Document parlementaire n° 291-2/1468).

N° 1532—*M. Matte*

1. Combien y a-t-il de banques à charte actuellement au Canada?

2. Quels sont les noms de ces banques?

3. Quelle est la réserve de chacune d'elles?

4. Quel a été le montant des prêts consentis par chacune d'elles en 1972? (Document parlementaire n° 291-2/1532).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu, est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'une analyse de certains articles ou de certains paragraphes dont il n'est pas fait mention dans la motion des voies et moyens; mais qui apparaissent dans le Bill C-170, soit imprimée en appendice aux *Débats* de ce jour.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article nº 7 est réservé.

M. Balfour, appuyé par M. Towers, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de proposer une mesure tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon qu'un contribuable puisse déduire, lors du calcul annuel de son revenu imposable, l'intérêt du prêt ayant servi à financer la construction ou l'achat de sa résidence principale.—*Avis de motion nº 8).*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu et, après avoir fait de nouveau rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table (textes français et anglais) des motions de voies et moyens ainsi qu'il suit:

1. Qu'on modifie le Bill C-170 par l'insertion, immédiatement après l'article 20, de l'article suivant:

«20.1 (1) L'article 73 de ladite loi est modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«Transfert entre vifs de biens agricoles par un agriculteur à son enfant

(3) Aux fins de la présente Partie, lorsque à une date quelconque après 1971, un fonds de terre d'un contribuable qui est situé au Canada ou un bien amortissable d'une catégorie prescrite d'un contribuable qui est situé au Canada a été transféré par un contribuable à un enfant du contribuable qui résidait au Canada immédiatement avant le transfert, et que le bien était, immédiatement avant le transfert, utilisé par ce dernier, son conjoint ou l'un de ses enfants dans le cadre d'une entreprise agricole, les règles suivantes s'appliquent:

a) lorsque le bien transféré était un bien amortissable d'une catégorie prescrite du contribuable, le contribuable est réputé avoir disposé du bien à la date du transfert et avoir reçu en contrepartie de cette disposition,

(i) dans tout cas auquel ni le sous-alinéa (ii) ni le sous-alinéa (iii) ne s'applique, le produit de la disposition autrement déterminé,

(ii) si le produit de la disposition autrement déterminé dépassait le plus élevé des deux montants suivants:

(A) la juste valeur marchande du bien immédiatement avant la date du transfert, ou

(B) la partie de la fraction non amortie du coût en capital qu'il a supporté, immédiatement avant la date du transfert, et pour tous les biens amortissables de cette catégorie du contribuable, représentée par le rapport existant entre la juste valeur marchande, à cette date, des biens ainsi transférés et la juste valeur marchande, à cette date, de tous les biens amortissables de cette catégorie du contribuable,

un produit égal au plus élevé des deux montants mentionnés dans les dispositions (A) et (B), ou

(iii) si le produit de la disposition autrement déterminé était inférieur au moindre des deux montants mentionnés dans les dispositions (ii) (A) et (B), le moindre de ces deux montants;

b) lorsque le bien transféré était un fonds de terre du contribuable, ce dernier est réputé avoir disposé du bien à la date du transfert et avoir reçu, en contrepartie de ladite disposition,

(i) dans tout cas auquel ni le sous-alinéa (ii) ni le sous-alinéa (iii) ne s'applique, le produit de la disposition autrement déterminé,

(ii) si le produit de la disposition autrement déterminé dépasse le plus élevé des deux montants suivants:

(A) la juste valeur marchande du fonds de terre immédiatement avant la date du transfert, ou

(B) le prix de base rajusté, pour le contribuable, du fonds de terre immédiatement avant la date du transfert,

un produit égal au plus élevé des deux montants mentionnés dans les dispositions (A) et (B), ou

(iii) si le produit de la disposition autrement déterminé était inférieur au moins élevé des deux montants mentionnés dans les dispositions (ii) (A) et (B), un produit égal au moins élevé de ces montants;

c) l'article 69 ne s'applique pas pour déterminer le produit de la disposition du bien amortissable ou du fonds de terre;

d) l'enfant est réputé avoir acquis le bien amortissable ou le fonds de terre, selon le cas, pour un montant égal au produit de la disposition qui est réputé avoir été reçu en vertu de l'alinéa *a*) ou *b*), respectivement; et

e) lorsque l'enfant est réputé avoir acquis des biens amortissables d'une catégorie prescrite, appartenant au contribuable, pour une somme calculée en vertu de l'alinéa *c*), et que le coût en capital supporté par le contribuable pour ces biens excède la somme calculée en vertu de cet alinéa, aux fins des articles 13 et 20 et de tous règlements établis aux termes de l'alinéa 20(1)*a*)

(i) le coût en capital supporté par l'enfant pour les biens est réputé être le montant qui représentait le coût en capital supporté par le contribuable pour lesdits biens, et

(ii) l'excédent est réputé, aux termes des règlements établis en vertu de l'alinéa 20(1)*a*), avoir été admis en déduction au titre des biens, en faveur de l'enfant, lors du calcul du revenu pour les années d'imposition antérieures à l'acquisition de ces biens.

Sens large du mot «enfant»

(4) Aux fins du paragraphe (3), «enfant» d'un contribuable comprend les petits-enfants et arrière-petits-enfants.»

(2) Le présent article s'applique aux années d'imposition 1972 et suivantes.

20.2 (1) Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article 75, de l'article suivant:

«Gain ou perte présumés pour l'auteur du transfert

75.1 (1) Lorsque,

a) après 1971, un contribuable a transféré des biens (lesdits biens étant désignés au présent paragraphe comme les «biens transférés») à un enfant du contribuable dans des circonstances telles que le paragraphe 73(3) s'appliquait à l'égard du transfert,

b) le transfert a été fait pour une somme inférieure à la juste valeur marchande que les biens transférés avaient immédiatement avant la date du transfert, et

c) dans une année d'imposition, le bénéficiaire des biens transférés en a disposé et n'a pas, avant la fin de cette année, atteint l'âge de 18 ans,

dans le calcul du revenu de l'auteur du transfert pour toute année d'imposition, la fraction, si fraction il y a,

d) du total des gains en capital imposables du bénéficiaire du transfert tirés, pour l'année, de la disposition des biens transférés,

qui est en sus

e) du total des pertes en capital déductibles du bénéficiaire du transfert provenant, pour l'année, de la disposition des biens transférés,

est réputé, durant la vie de l'auteur du transfert, tandis que ce dernier réside au Canada, être un gain en capital imposable de l'auteur du transfert, tiré, pour l'année, de la disposition de biens, et tout gain ou perte inclus dans le calcul du total visé à l'alinéa *d*) ou du total visé à l'alinéa *e*) est réputé, aux fins du calcul du revenu du bénéficiaire du transfert pour une année d'imposition, ne pas avoir été un gain ni une perte du bénéficiaire du transfert.

Sens large du mot «enfant»

(2) Aux fins de cet article «enfant» d'un contribuable comprend les petits-enfants et arrière-petits-enfants.»

(2) Le présent article s'applique aux années d'imposition 1972 et suivantes. (Document parlementaire n° 291-1/308B).

2. Qu'on modifie davantage la Loi de l'impôt sur le revenu par l'addition des alinéas suivants:

«(64) Que pour les années d'imposition 1972 et suivantes, ladite Loi soit modifiée pour comporter une disposition à l'effet suivant:

Aux fins de la Partie I,
lorsque à une date quelconque après 1971, un fonds de terre d'un contribuable qui est situé au Canada ou un bien amortissable d'une catégorie prescrite d'un contribuable qui est situé au Canada a été transféré par un contribuable à un enfant du contribuable qui résidait au Canada immédiatement avant le transfert, et que le bien était, immédiatement avant le transfert, utilisé par ce dernier, son conjoint ou l'un de ses enfants dans le cadre d'une entreprise agricole, les règles suivantes s'appliquent:

a) lorsque le bien transféré était un bien amortissable d'une catégorie prescrite du contribuable, le contribuable est réputé avoir disposé du bien à la date du transfert et avoir reçu en contrepartie de cette disposition,

(i) dans tout cas auquel ni le sous-alinéa (ii) ni le sous-alinéa (iii) ne s'applique, le produit de la disposition autrement déterminé,

(ii) si le produit de la disposition autrement déterminé dépassait le plus élevé des deux montants suivants:

(A) la juste valeur marchande du bien immédiatement avant la date du transfert, ou

(B) la partie de la fraction non amortie du coût en capital qu'il a supporté, immédiatement avant la date du transfert, et pour tous les biens amortissables de cette catégorie du contribuable, représentée par le rapport existant entre la juste valeur marchande, à cette date,

des biens ainsi transférés et la juste valeur marchande, à cette date, de tous les biens amortissables de cette catégorie du contribuable,

un produit égal au plus élevé des deux montants mentionnés dans les dispositions (A) et (B), ou (iii) si le produit de la disposition autrement déterminé était inférieur au moindre des deux montants mentionnés dans les dispositions (ii) (A) et (B), le moindre de ces deux montants;

b) lorsque le bien transféré était un fonds de terre du contribuable, ce dernier est réputé avoir disposé du bien à la date du transfert et avoir reçu, en contrepartie de ladite disposition,

(i) dans tout cas auquel ni le sous-alinéa (ii) ni le sous-alinéa (iii) ne s'applique, le produit de la disposition autrement déterminé,

(ii) si le produit de la disposition autrement déterminé dépasse le plus élevé des deux montants suivants:

(A) la juste valeur marchande du fonds de terre immédiatement avant la date du transfert, ou

(B) le prix de base rajusté, pour le contribuable, du fonds de terre immédiatement avant la date du transfert,

un produit égal au plus élevé des deux montants mentionnés dans les dispositions (A) et (B), ou

(iii) si le produit de la disposition autrement déterminé était inférieur au moins élevé des deux montants mentionnés dans les dispositions (ii) (A) et (B), un produit égal au moins élevé de ces montants;

c) l'article 69 ne s'applique pas pour déterminer le produit de la disposition du bien amortissable ou du fonds de terre;

d) l'enfant est réputé avoir acquis le bien amortissable ou le fonds de terre, selon le cas, pour un montant égal au produit de la disposition qui est réputé avoir été reçu en vertu de l'alinéa *a*) ou *b*) respectivement; et

e) lorsque l'enfant est réputé avoir acquis des biens amortissables d'une catégorie prescrite, appartenant au contribuable, pour une somme calculée en vertu de l'alinéa c), et que le coût en capital supporté par le contribuable pour ces biens excède la somme calculée en vertu de cet alinéa, aux fins des articles 13 et 20 et de tous règlements établis aux termes de l'alinéa 20(1)*a*)

(i) le coût en capital supporté par l'enfant pour les biens est réputé être le montant qui représentait le coût en capital supporté par le contribuable pour lesdits biens, et

(ii) l'excédent est réputé, aux termes des règlements établis en vertu de l'alinéa 20(1)*a*), avoir été admis en déduction au titre des biens, en faveur de l'enfant, lors du calcul du revenu pour les années d'imposition antérieures à l'acquisition de ces biens,

(65) Que pour les années d'imposition 1972 et suivantes, ladite Loi soit modifiée pour comporter une disposition à l'effet suivant:

Lorsque,

a) après 1971, un contribuable a transféré des biens (lesdits biens étant désignés au présent paragraphe comme les «biens transférés») à un enfant du contribuable dans des circonstances telles que le paragraphe 73(3) s'appliquait à l'égard du transfert,

b) le transfert a été fait pour une somme inférieure à la juste valeur marchande que les biens transférés avaient immédiatement avant la date du transfert, et

c) dans une année d'imposition, le bénéficiaire des biens transférés en a disposé et n'a pas, avant la fin de cette année, atteint l'âge de 18 ans,

dans le calcul du revenu de l'auteur du transfert pour toute année d'imposition, la fraction, si fraction il y a,

d) du total des gains en capital imposables du bénéficiaire du transfert tirés, pour l'année, de la disposition des biens transférés,

qui est en sus

e) du total des pertes en capital déductibles du bénéficiaire du transfert provenant, pour l'année, de la disposition des biens transférés,

est réputé, durant la vie de l'auteur du transfert, tandis que ce dernier réside au Canada, être un gain en capital imposable de l'auteur du transfert, tiré, pour l'année, de la disposition de biens, et tout gain ou perte inclus dans le calcul du total visé à l'alinéa *d*) ou du total visé à l'alinéa *e*) est réputé, aux fins du calcul du revenu du bénéficiaire du transfert pour une année d'imposition, ne pas avoir été un gain ni une perte du bénéficiaire du transfert.» (Document parlementaire n° 291-1/308C).

3. Qu'on modifie le Bill C-170 en retranchant les lignes 34 à 37, à la page 123, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Transfert entre vifs de terrains agricoles par un agriculteur à son enfant

(19) Lorsqu'un contribuable était propriétaire d'un fonds de terre mentionné au paragraphe 73(3) le 31 décembre 1971 et par la suite pendant toute la période allant jusqu'à son transfert par lui à son enfant, dans des circonstances auxquelles ce paragraphe de la loi modifiée s'applique, les règles suivantes s'appliquent:

a) l'alinéa 73(3)*c*) de la loi modifiée ne s'applique pas aux fins du calcul du coût, pour l'enfant, du fonds de terre, et

b) le paragraphe (5) s'applique relativement au transfert du fonds de terre à l'enfant comme si les mentions «18 juin 1971» qui y sont faites étaient remplacées par des mentions «31 décembre 1971».

Sens large du mot «enfants»

(2) Aux fins des paragraphes (18) et (19) «enfant» d'un contribuable comprend les petits-enfants et les arrière-petits-enfants.» (Document parlementaire n° 291-1/309B).

4. Qu'on modifie davantage les Règles de 1971 concernant l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu, par l'addition de l'alinéa suivant:

«(26) Que lesdites Règles soient modifiées pour comporter une disposition à l'effet suivant:

(19) Lorsqu'un contribuable était propriétaire d'un fonds de terre mentionné au paragraphe 73(3) le 31 décembre 1971 et par la suite pendant toute la période allant jusqu'à son transfert par lui à son enfant, dans des circonstances auxquelles ce paragraphe de la loi modifiée s'applique, les règles suivantes s'appliquent:

a) l'alinéa 73(3)*d*) de la loi modifiée ne s'applique pas aux fins du calcul du coût, pour l'enfant, du fonds de terre, et

b) le paragraphe (5) s'applique relativement au transfert du fonds de terre à l'enfant comme si les mentions «18 juin 1971» qui y sont faites étaient remplacées par des mentions «31 décembre 1971». (Document parlementaire n° 291-1/309C).

Du consentement unanime, lesdites motions de voies et moyens sont agréées et il est ordonné, qu'elles soient imprimées en appendice aux *Débats* de ce jour.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Langlois en remplacement de M. Caron sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Romkey en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Blais et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Yanakis et Railton sur la liste des membres du Comité premanent de l'expansion économique régionale.

M[lle] Bégin et M. Safik en remplacement de MM. Dupont et Watson sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Rompkey en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Mitges, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Clark (Rocky Mountain) et Jarvis en remplacement de MM. Reilly, McKenzie, Kempling et Carter sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Peters en remplacement de M. Harding sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Hollands, Jarvis et O'Sullivan en remplacement de MM. Nielsen, Hales et Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, —Budget d'établissement de la Commission de la Capitale nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1973-870, en date du 5 avril 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/182).

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Exemplaires des ordonnances rendues par le Conseil du Territoire du Yukon, sanctionnées le 6 mars 1973, conformément à l'article 20(1) de la Loi sur le Yukon, chapitre Y-2, S.R.C., 1970 ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-859, en date du 3 avril 1973 approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/263A).

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 41(2) de ladite Loi, chapitre F-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/145).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 10 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'on limite la durée des discours sur la motion portant adoption du premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le lundi 2 avril 1973, à vingt minutes chacun, sauf dans le cas du principal orateur de chaque parti qui disposera de trente minutes.

Il est donné lecture de l'ordre portant adoption du premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le lundi 2 avril 1973 et on soulève un rappel au Règlement relativement à une certaine recommandation dudit rapport.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie les honorables députés d'avoir éclairé la présidence de leur opinion et de leurs avis. Sauf erreur, le président du Conseil privé voulait attirer l'attention afin de signaler le très intéressant rappel au Règlement qu'il a soulevé et auquel j'ai fait allusion au moment où l'avis a été déposé.

Je dois dire que je ne peux accepter le point de vue exprimé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et qu'a repris ensuite, bien naturellement, l'honorable député de Peace River (M. Baldwin). Je dois dire en même temps que je n'empêche nullement l'examen du rapport à ce moment-ci. Lorsque la Chambre a été saisie de la question, j'ai dit que nous allions examiner en fait une des nombreuses recommandations faites par le comité. Je suis certain que les honorables députés désirent oublier l'aspect procédural de cette affaire et passer au débat des recommandations contenues dans le rapport.

Les honorables députés ne pourront me convaincre cependant que la présidence devrait mettre de côté une pratique qui existe depuis de nombreuses années, voire même plus d'une centaine d'années. Les honorables députés peuvent prétendre que le fait de recommander une mesure à la Chambre n'est qu'une recommandation et que le gouvernement n'y est pas tenu. Vous vous souviendrez, il y a juste quelques années, que la Chambre avait adopté un rapport prônant certaines mesures; parce que le gouvernement, dans sa sagesse ou son manque de sagesse, selon le côté de la Chambre où l'on siège, n'avait pas donné suite à la recommandation—et j'insiste sur ce mot—proposée par le comité, on a prétendu que le gouvernement méprisait la Chambre et que le mot «recommander» ne pouvait être utilisé selon le sens que lui donne l'honorable député de Peace River, mais que la mesure en question constituait un ordre de la Chambre auquel le gouvernement devait se soumettre. C'est là le problème qui surgit, je crois, lorsqu'il est question

de dépenses d'argent. C'est un principe fondamental de notre régime parlementaire que l'initiative financière revienne à la Couronne et, à mon avis, c'est contourner cette pratique bien établie que de prétendre qu'un comité ayant recommandé certaines dépenses, la Chambre peut approuver le rapport du Comité puis juger qu'un ordre a été donné, auquel le gouvernement est tenu d'obéir, portant la dépense de certaines sommes d'argent sur lesquelles aucune recommandation n'a été faite. Voilà le problème. C'est aussi simple que cela.

Les honorables députés se sont reportés à des précédents. Moi aussi, avec l'aide des greffiers à la Table de la Chambre, et de fait bien peu de précédents existent à l'appui de la position adoptée par le député de Winnipeg-Nord-Centre et celui de Peace River.

* * * * *

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé d'un tout récent précédent concernant une recommandation de dépenser des fonds qui figurait dans un rapport du comité des affaires des anciens combattants, comme en font foi les *Journaux* de la Chambre du 22 et du 23 juin 1970. A remarquer qu'il s'agissait alors d'un rapport dont l'étude avait fait l'objet du consentement unanime. Voici la motion: «Que l'avis de motion inscrit au *feuilleton* des avis au nom de l'honorable député d'Ottawa-Ouest au sujet de l'adoption du deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants soit étudié et que la question soit mise aux voix sans débat».

Voilà qui explique à mon avis, pourquoi on n'a pas pu invoquer le Règlement. Je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur cette question mais je dirai encore aux honorables députés qu'il est bon de respecter les précédents de longue date.

Un usage en vigueur depuis longtemps à la Chambre veut que dans les recommandations d'un comité qui exigent la dépense de fonds, figure la formule traditionnelle priant le gouvernement d'envisager l'opportunité de dépenser des fonds. Les députés devraient sérieusement songer à inclure cette formule magique dans les rapports de leurs comités lorsqu'ils font de telles recommandations.

Ceci dit, nous ne nous occupons, comme je l'ai dit l'autre jour, que d'un seul aspect de ce rapport. A mon avis, tous les députés devraient avoir hâte de passer immédiatement à l'étude de ce rapport très important et si les honorables députés sont entièrement ou à demi satisfaits des remarques que j'ai faites, je vais maintenant mettre en délibération la motion inscrite au nom du député de Vancouver-Kingsway.

En conséquence, le paragraphe 6 contenant les recommandations du premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation est modifié pour se lire ainsi qu'il suit:

6. Que le gouvernement étudie l'opportunité pour le ministère de la Consommation et des Corporations d'allouer des sommes d'un montant déterminé aux groupes de consommateurs pour la présentation de mémoires aux diverses commissions gouvernementales, comme il convient.

M^me^ MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que le premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le lundi 2 avril 1973, tel que modifié, soit agréé.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M^me^ MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que le premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le lundi 2 avril 1973, tel que modifié, soit agréé.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Ritchie et Danforth en remplacement de MM. Danforth et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Ritchie, Broadbent et Grier en remplacement de MM. Blenkarn, Saltsman et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Andre, Oberle, Darling et Blenkarn en remplacement de MM. MacLean, McCain, Crouse et Lundrigan sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Watson, Harney, Orlikow et Gilbert en remplacement de MM. Cafik, Broadbent, Gilbert et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Dupras, Yanakis et Schumacher en remplacement de MM. Blaker, Olivier et Atkey sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Neale (Vancouver-Est) en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Ritchie, Corbin, Cossitt, Munro (Esquimalt-Saanich) et Marceau en remplacement de MM. Reilly, Clermont, Crouse, Towers et Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Roy (Timmins) et Danforth en remplacement de MM. Rompkey et Hueglin sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Roche en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Stewart (Marquette) en remplacement de M. Lundrigan sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Olivier en remplacement de M. Yanakis sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Clermont en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Oberle, Horner (Battleford-Kindersley) et M^lle MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de MM. Nielsen, Fraser et Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Rose en remplacement de M. Firth sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Leggatt en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Harding en remplacement de M. Peters sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Hollands en remplacement de M^lle MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Reynolds, Langlois, Roy (Timmins) et MacDonald (Egmont) en remplacement de MM. Mitges, Fleming, Gauthier (Ottawa-Est) et Yewchuk sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Roche et Ritchie en remplacement de MM. Baker et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^lle MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M^lle Bégin et MM. Corriveau, Reilly et McGrath en remplacement de MM. Olivier, Dupont, Hales et Atkey sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Forrestall en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Andre en remplacement de M. Hueglin sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Lundrigan en remplacement de M. Beattie (Hamilton Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 10 de ladite Loi, chapitre I-22, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/168).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 11 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Hymmen, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 29 mars 1973, le Comité a étudié le Bill C-130, Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 12*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 12 aux* Journaux)

M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1972. (Document parlementaire n° 291-1/149A).

M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles), appuyée par M. Howard, propose,—Que le deuxième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le mercredi 4 avril 1973, soit agréé.

On soulève un rappel au Règlement relativement à une certaine recomandation dudit rapport.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie de nouveau les honorables députés d'avoir éclairé la présidence. On a soulevé cette question deux fois au cours des derniers jours. Alors que j'exprimais mes vues au sujet de motions dont la Chambre est saisie, j'avais précisé que je nourrissais surtout des doutes sur le troisième rapport du comité plutôt que sur le deuxième. Pour reprendre les propos de l'honorable député de Skeena (M. Howard) j'estime que la deuxième partie du deuxième rapport traite de principes. Si erreur il y a dans les termes du libellé du rapport, on la découvrirait dans la dernière partie qui se lit comme suit: «...et de prendre immédiatement des mesures pour entamer des négociations avec la population indienne au sujet dudit titre.»

J'aurais espéré et j'espère encore qu'on aurait pu modifier ce texte et parvenir au même résultat en le modifiant comme suit: «...et d'étudier l'opportunité d'en-

tamer des négociations avec la population indienne au sujet dudit titre».

Il ne s'agit peut-être pas là d'une modification substantielle, mais, si l'on ajoutait ces mots au rapport dont la Chambre est saisie, nous respecterions une pratique de vieille date à la Chambre et nous nous épargnerions bien des difficultés. Je me demande si la Chambre consentirait unanimement à faire cette modification tout de suite. Si oui, il n'y aurait pas de problème. Y a-t-il consentement unanime?

Par conséquent, du consentement unanime, le rapport est ainsi modifié. Puisque c'est chose faite, la motion ne présente aucune difficulté procédurale et elle sera mise en délibération.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'on aborde l'étude de cette motion à la conclusion des affaires courantes ordinaires et, qu'à ce moment, on limite la durée des discours à quinze minutes chacun, sauf dans le cas du principal orateur de chaque parti qui disposera de trente minutes.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 36—*M. Reynolds*

1. Combien d'ex-députés du 28e Parlement occupent maintenant un poste au service de l'État, à un titre quelconque?

2. *a*) Quels sont les noms des intéressés, *b*) quels postes occupent-ils présentement, *c*) de quel ministère relèvent-ils, *d*) quels traitements touchent-ils respectivement? (Document parlementaire n° 291-2/36).

N° 135—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objet de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/135).

N° 153—*M. Broadbent*

1. Quelles sont les sociétés qui ont reçu des subventions en espèces dans le cadre du Programme de subventions pour la construction de navires (SCSP) au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973 jusqu'à maintenant et à combien s'élevait chaque subvention?

2. Qui étaient les propriétaires des navires et autres vaisseaux construits dans le cadre du Programme durant chacune de ces années financières?

3. Qui étaient les propriétaires de navires avec ports d'attache à l'étranger qui ont commandé des navires et autres vaisseaux dans le cadre du Programme et quels sont ceux qui ont bénéficié de subventions fédérales à l'exportation et quel en a été le montant dans chaque cas au cours de ces années financières?

4. Quels sont les objectifs du Programme précité?

5. Le ministère a-t-il fait une appréciation du Programme et, dans l'affirmative, à quand remonte le dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/153).

N° 181—*M. Harding*

Combien chaque ministère et organisme gouvernemental a-t-il dépensé pour la location de bureaux et d'espaces d'entreposage au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972? (Document parlementaire n° 291-2/181).

N° 429—*M. Whittaker*

1. Le Canada importe-t-il des mandarines du Japon et, dans l'affirmative, quelle quantité en a-t-on importée durant chaque année financière de 1968-1969 à 1971-1972?

2. A quel port ces mandarines ont-elles été déchargées et dans quelle région du pays en a-t-on vendu la majeure partie?

3. Quelle a été la valeur totale en dollars des importations de ces mandarines durant chacune des années financières indiquées à la question 1?

4. Le Canada exporte-t-il des pommes au Japon et, dans la négative, pour quelles raisons?

5. Le gouvernement du Canada a-t-il fait des représentations au gouvernement du Japon au sujet de l'exportation de pommes au Japon et, dans l'affirmative, *a*) quand les a-t-il faites et *b*) des pourparlers à ce sujet sont-ils en cours présentement entre les deux pays? (Document parlementaire n° 291-2/429).

N° 506—*M. Forrestall*

1. Quelle est la superficie totale, en pieds carrés, des bureaux et autres locaux appartenant au gouvernement du Canada ou loués par celui-ci *a*) dans la région de la capitale nationale, *b*) dans l'agglomération de Halifax-Dartmouth, *c*) dans l'agglomération de Montréal, *d*) dans l'agglomération de Toronto, *e*) dans l'agglomération de Vancouver-Victoria, *f*) dans l'agglomération de Winnipeg, *g*) dans l'agglomération d'Edmonton, *h*) dans l'agglomération de Calgary, *i*) dans l'agglomération de London (Ontario) et *j*) dans l'agglomération de Québec?

2. Dans chacun de ces cas, quel est le pourcentage des locaux *a*) dont le gouvernement est propriétaire, *b*) qu'il loue? (Document parlementaire n° 291-2/506).

N° 544—*M. Latulippe*

1. Quelles ont été les réalisations du gouvernement fédéral (par ministère) dans la circonscription électorale

de Compton au cours de la présente année fiscale (1972-1973)?

2. Quels sont les projets du gouvernement fédéral (par ministère) dans la même circonscription électorale pour la prochaine année fiscale (1973-1974)? (Document parlementaire n° 291-2/544).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les notes et instances officielles faites par ou au nom du gouvernement du Canada au gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la taxe compensatrice imposée sur les pneus Michelin de fabrication canadienne. —(*Avis de motion portant production de documents n° 197—M. Lawrence*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les notes et instances officielles faites par ou au nom du gouvernement du Canada au gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le programme DISC.—(*Avis de motion portant production de documents n° 198—M. Lawrence*).

On reprend l'étude de la motion de M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles), appuyée par M. Howard,—Que le deuxième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le mercredi 4 avril 1973, tel que modifié du consentement unanime aujourd'hui, soit agréé.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions du paragraphe (5)*a*) de l'article 6 du Règlement, M. Barnett, appuyé par M. Peters, propose,—Que la Chambre continue de siéger après six heures ce soir afin de continuer l'étude de la motion d'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Et plus de dix députés s'étant levés pour s'y opposer, ladite motion est réputée retirée en conformité des dispositions du paragraphe (5)b) de l'article 6 du Règlement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Marshall en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Wise, Towers et Baker en remplacement de MM. Ritchie, Cossitt et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de M. Penner sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Portelance en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Gleave et Nesdoly en remplacement de MM. Broadbent et Grier sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M^me^ MacInnis, MM. Dupont, Reynolds, Roy (Laval) et M^lle^ Bégin en remplacement de MM. Gilbert, Gauthier (Ottawa-Est), Carter, M^lle^ Bégin et M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Poulin, Lessard et Herbert en remplacement de MM. Béchard, Loiselle et Marceau sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Hueglin et Rompkey en remplacement de MM. Danforth et Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 12 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Jerome, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits 1, 5 et 10 sous le titre Justice du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 1, 2, 3, 4, 5 et 6*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 13 aux* Journaux)

M. Portelance, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné le crédit 1 sous le titre Travail du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 3, 5 et 6*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 14 aux* Journaux)

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Compte rendu de la situation économique», avril 1973. (Document parlementaire n° 291-1/315).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, intitulé «Investissements privés et publics au Canada—Perspectives de 1973 et estimations d'ordre régional». (Document parlementaire n° 291-1/213).

L'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) présente une pétition.

M^me^ MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-175, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (mêmes exigences de résidence appliquées aux aubains conjoints de Canadiens), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu, est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, sur motion de M. Howard, les avis de motions (documents) qui paraissent ci-dessous, sont étudiés en bloc et adoptés sur division.

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* Port Alberni, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 48—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* Nanaïmo, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 49—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Northwood Pulp Limited,* Prince George, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 50—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Prince George Pulp and Paper Limited,* B.P. 6000, Prince George, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 51—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Rayonier Canada Limited,* Woodfibre, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 52—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Rayonier Canada Limited,* Port Alice, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 53—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Scott Paper Limited,* B.P. 760, New Westminster, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 54—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Tahsis Company Limited,* Gold River, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 55—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Weyerhaeuser Company Ltd.,* B.P. 800, Kamloops, Colombie-Britannique, depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionné.—(*Avis de motion portant production de document n° 56—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Cariboo Pulp and Paper Company,* Quesnel, Colombie-Britannique (Mise en train: fin 1972), depuis le 1^er^ janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 57—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *British Columbia Forest Products Ltd.*, Mackenzie, Colombie-Britannique (en construction), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 58—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Belkin Paperboard Limited*, Burnaby, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 59—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *British Columbia Forest Products Limited*, Crofton, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 60—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Canadian Forest Products Limited*, New Westminster, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 61—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Canadian Forest Products Limited*, Port Mellon, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 62—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited*, B.P. 1000, Castlegar, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 63—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited*, Prince-Rupert, Colombie-Britannique (Kraft), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 64—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited*, Prince-Rupert, Colombie-Britannique (sulfite), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 65—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crestbrook Forest Industries Ltd.*, Skookumchuck, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 66—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crown Zellerbach Canada Limited*, Campbell River, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 67—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crown Zellerbach Canada Limited*, Ocean Falls, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 68—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Eurocan Pulp and Paper Co. Ltd.*, Kitimat, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 69—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Finlay Forest Industries Ltd.*, Mackenzie, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 70—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Intercontinental Pulp Company Ltd.*, B.P. 600, Prince George, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 71—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMilan Bloedel Limited*, 1010 Derwent Wau, Île Annacis, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 72—M. Howard*).

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMilan Bloedel Limited*, Powell River, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 73—M. Howard*).

M. Latulippe, appuyé par M. Allard, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'entente conclue et de tous les documents relatifs à l'offre de garanti de prêt faite par le ministère de l'Expansion économique régionale à la *Commonwealth Holiday Inns Ltd.* de London (Ontario) pour la construction d'un hôtel à Winnipeg (Manitoba).—(*Avis de motion portant production de documents n° 76*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu, qui est rapporté avec des amendements et agréé tel que modifié à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Stanbury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-171, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Stanbury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Hees en remplacement de M. Reilly sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Murta, Horner (Crowfoot), Horner (Battleford-Kindersley), Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Hurlburt, Towers, Neil (Moose Jaw) et Whittaker en remplacement de MM. Stevens, Ritchie, Bawden, Gillies, Hellyer, Kempling, Lambert (Edmonton-Ouest) et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lawrence en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Gilbert en remplacement de Mme MacInnis sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Fraser, Horner (Battleford-Kindersley) et Forrestall en remplacement de MM. Horner (Battleford-Kindersley), Neil (Moose Jaw) et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Atkey en remplacement de M. Morgan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Beattie (Hamilton Mountain), Hueglin, Forrestall et Atkey en remplacement de MM. Reilly, Arrol, Skoreyko et Blenkarn sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Harney, Schumacher et Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) en remplacement de MM. Grier, Carter et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Lundrigan et Balfour en remplacement de MM. Stewart (Marquette) et Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Corbin en remplacement de M. Portelance sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Morgan en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Masniuk en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Skoreyko en remplacement de MM. Jarvis et Hollands sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Ritchie en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Darling et Hollands en remplacement de MM. Balfour et Skoreyko sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Blais, Ethier, Caron et McGrath en remplacement de MM. Stewart (Cochrane), Olivier, Dupon et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie I—Corporations, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, conformément au paragraphe 18(1) de ladite Loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/115A).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Polymer Limitée, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/208).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne du blé, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1972, ainsi que le rapport des vérificateurs, conformément à l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre C-12, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/259).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 avril 1973, demandant copie de toutes les notes et instances officielles faites par ou au nom du gouvernement du Canada au gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la taxe compensatrice imposée sur les pneus Michelin de fabrication canadienne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 197*). (Document parlementaire n° 291-3/197).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 avril 1973, demandant copie de toutes les notes et instances officielles faites par ou au nom du gouvernement du Canada au gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le programme DISC.—(*Avis de motion portant production de documents n° 198*). (Document parlementaire n° 291-3/198).

A 10 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 13 AVRIL 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur la Table le deuxième rapport du greffier des pétitions, dont il est donné lecture, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition signée par environ 10,000 personnes dans la province de la Colombie-Britannique, ayant trait à l'augmentation constante du prix des aliments, présentée par M. John Reynolds, député, le jeudi 12 avril 1973, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

M. Trudel, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 15 mars 1973, le Comité a étudié le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 7, 8 et 11*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 15 aux* Journaux)

M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un Livre Vert intitulé «Principes directeurs d'une politique téléinformatique». (Document parlementaire n° 291-4/55).

M. Lang, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels concernant la protection de la vie privée; pour créer des infractions ayant rapport aux atteintes à la vie privée; et pour prévoir que la Couronne doit, dans certaines circonstances, être responsable des dommages-intérêts punitifs d'une somme ne dépassant pas $5,000 et de la totalité des pertes ou dommages causés par l'interception d'une communication privée, et

des dommages-intérêts punitifs d'une somme ne dépassant pas $5,000 et de la totalité des pertes ou dommages causés par l'utilisation ou la divulgation de cette communication privée ou par la divulgation de son existence.

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles, comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.—*Le Premier ministre.*

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Stanbury,—Que le Bill C-171, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-172, Loi modifiant le Tarif des douanes.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Goyer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement).

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude de l'ordre nº 4.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo).

M. Douglas, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Schellenberger, Yewchuk, Fleming et Nowlan en remplacement de MM. Reynolds, Grafftey, Langlois et Hales sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Gillies, Stevens, Kempling, Lambert (Edmonton-Ouest), Dick, Baker, Hellyer, Whittaker et Saltsman en remplacement de MM. Murta, Horner (Crowfoot), Horner (Battleford-Kindersley), Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Hurlburt, Towers, Neil (Moose Jaw), Hellyer et Gleave sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Comtois sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Hymmen en remplacement de M. De Bané sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

État et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société de développement du Cap-Breton pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 33(1) de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, chapitre C-13, S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/106).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en anglais) concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports, aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada, dans les cas où l'on n'a pu obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant le certificat et l'expérience exigés, au cours de l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 134(2) de ladite Loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/239).

A 4 h. 31 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 16 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lachance, du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a étudié les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale. Il s'est particulièrement attardé sur l'engagement du Canada envers le NORAD et a convenu de présenter le rapport suivant:

1. *Introduction*

En 1958, un échange de notes entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis a entraîné la création du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Cet accord concrétisait et augmentait l'étroite collaboration bilatérale qui s'était développée durant la première moitié des années 50, en instituant un commandement intégré pour coordonner les efforts des deux pays dans le domaine de la défense aérienne du continent. Il n'obligeait aucun des partenaires à engager des effectifs militaires déterminés, et laissait chaque gouvernement libre de décider de l'ampleur et de la nature de sa contribution.

L'accord avait une durée de dix ans, et ses dispositions pouvaient faire l'objet d'un réexamen n'importe quand sur demande de l'un des deux pays. Le 30 mars 1968, les deux gouvernements ont prolongé l'accord pour cinq ans; il était encore une fois stipulé qu'on pouvait le réviser n'importe quand et le résilier moyennant un an de préavis sur demande de l'un ou l'autre des deux pays. Cette prolongation de cinq ans expire le 12 mai 1973.

Les crédits du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires extérieures ont été renvoyés au Comité le 27 février. L'expiration prochaine de l'accord du NORAD a amené le Comité à considérer en priorité la question de l'avenir de cet accord. Le Comité a aussi jugé nécessaire de tenir plusieurs séances sur la situation au Vietnam.

2. *Étude antérieure du Comité*

Au printemps de 1969, le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes a fait une étude approfondie de l'accord du NORAD, avec visite du quartier général de la région nordique du NORAD à North Bay. Le Comité a tenu dix-neuf séances et entendu neuf témoins et invités, y compris le ministre de la Défense nationale et le Secrétaire d'État aux affaires extérieures. Le Comité a conclu, entre autres, que

«le Canada doit demeurer dans le NORAD et (le Comité) ne recommande pas d'apporter des modifications fondamentales aux accords actuels étant donné le déboursé considérable que cela entraînerait à ce moment-ci ... et vu en particulier que l'importance relative de la menace des bombardiers ennemis a diminué.»

En même temps, étant donné les incertitudes concernant «le nouveau système de défense aérienne envisagé actuellement par les États-Unis», le Comité ne jugeait pas «souhaitable de prendre maintenant une décision concernant la participation du Canada au nouveau système.»

Enfin, le Comité proposait que

«si l'on en vient à décider d'y participer ..., tout accord futur de coopération avec les États-Unis devra tenir compte ... du principe que, dans toute la mesure du possible et compte tenu de la sécurité du Canada, la défense du territoire et de l'espace aérien du Canada (y compris les opérations ordinaires de surveillance et de police) devra être assurée par les Forces canadiennes commandées par des Canadiens.»

Cependant, tous les partis n'étaient pas d'accord avec ces conclusions. Le Nouveau Parti Démocratique a publié un communiqué de presse dans lequel il disait:

«Nous n'endossons par la conclusion du Comité selon laquelle la menace des bombardiers existe encore, bien qu'allant en diminuant, et qu'elle exige par conséquent des mesures de défense active. A notre avis, la menace des bombardiers est inexistante, et c'est gaspiller de l'argent que d'entretenir un système de défense coûteux pour y faire face.»

Le parti ajoutait cependant qu'il ne s'opposait pas à la collaboration avec les États-Unis en ce qui concerne la surveillance et la défense de l'espace aérien de l'Amérique du Nord.

3. *La présente étude du Comité*

Étant donné la profondeur de son étude de 1969, et comme la situation qui régnait à cette époque demeure en très grande partie la même, le Comité a limité son étude à un examen des faits nouveaux survenus depuis ce rapport. Il a entendu le Ministre de la Défense nationale, M. Richardson, le sous-commandant en Chef du NORAD, le major-général Reginald Lane, et M. David Kirkwood, sous-ministre adjoint (politiques) au ministère de la Défense nationale. Le Comité a aussi invité M. Colin Gray, (auteur du livre *Canadian Defence/ Priorities: A Question of Relevance*) mais une maladie soudaine l'a malheureusement empêché de comparaître. Cependant, le Comité a étudié son article sur le NORAD publié dans la série *Behind the Headlines* par l'Institut canadien des affaires internationales, et il a aussi examiné l'exposé écrit que M. Gray entendait présenter (annexé au fascicule n° 9 des comptes rendus des délibérations du Comité).

Le Comité a aussi tenu compte des deux articles de M. Roger Swanson parus dans le numéro de novembre-décembre 1972 de la revue *Perspectives internationales*.

En plus du fait le plus important, c'est-à-dire que les États-Unis n'ont pris aucune décision concernant les nouveaux systèmes de défense aérienne, le Comité a tenu compte des faits nouveaux suivants survenus depuis son rapport de 1969:

(1) l'heureuse issue de la première étape des négociations SALT, qui a ralenti la course aux armements stratégiques et a contribué à renforcer l'équilibre stratégique actuel,

(2) la conclusion de traités entre l'Union soviétique et l'Allemagne et entre la Pologne et l'Allemagne, les accords de Berlin, et l'ouverture de discussions à Helsinki sur la sécurité et la coopération européennes, et à Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, autant de faits qui renforcent la progression vers une détente Est-Ouest,

(3) le Livre blanc de 1971 sur la Défense, qui réaffirmait le besoin persistant de préserver la stabilité internationale en continuant à collaborer avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord,

(4) le retrait des missiles Bomarc,

(5) la modification des frontières divisionnaires et régionales au sein de la région du NORAD dans le sens dont le Comité s'est fait l'avocat, c'est-à-dire de façon à permettre aux Forces canadiennes commandées par des Canadiens d'assumer de plus grandes responsabilités pour la défense du territoire canadien, et

(6) le maintien par l'URSS d'une flotte de bombardiers importante, dont la faible réduction a été plus que compensée par les améliorations technologiques et la mise au point de prototypes d'un nouveau bombardier supersonique qui pourra peut-être avoir un rayon d'action intercontinental.

Le Comité a également noté la réduction continuelle de l'effectif militaire du NORAD de 1961 à 1972. Le nombre de réseaux avancés de pré-alerte est passé de 75 à 31, les 98 postes du réseau du Canada moyen ont été abandonnés et les postes de radar du réseau Pinetree et des États-Unis continentaux sont passés de 256 à 103. De plus, le nombre d'escadrilles de chasseurs-intercepteurs est passé de 103 à 29. Le Canada fournit actuellement 48 appareils au NORAD contre 162 en 1961 et une réduction correspondante a eu lieu pour les appareils américains. L'effectif total du NORAD est actuellement de 85,000 alors qu'il était de 248,000 en 1961. Cette réduction reflète non seulement une certaine amélioration des possibilités du système de défense aérienne, mais aussi une diminution de l'importance relative accordée à la menace des bombardiers soviétiques.

Le Comité a décidé qu'il est en mesure de dire si ces développements ou d'autres encore ont modifié la situation qui existait lors de la rédaction de son rapport de 1969 et de reviser la recommandation qu'il a faite alors, selon laquelle l'accord NORAD devait être prolongé jusqu'à ce que les États-Unis prennent une décision quant au nouveau système de défense aérienne et c'est alors que toute la question de la participation du Canada aux accords de défense aérienne de l'Amérique du Nord devrait faire l'objet d'une révision complète.

4. *Considérations d'ordre stratégique*

Le Comité est d'accord avec la déclaration faite dans le document intitulé *La défense dans les années 70* à savoir

> «que la coopération avec les Forces armées des États-Unis dans la défense de l'Amérique du Nord sera toujours nécessaire, aussi longtemps que la sécurité commune des deux pays dépendra de la stabilité de l'équilibre des forces stratégiques.»

M. Richardson a dit aux membres du Comité qu'en raison de sa position géographique, le Canada peut contribuer efficacement aux systèmes de surveillance et d'alerte ainsi qu'aux forces d'interception que les deux gouvernements jugent nécessaire pour la sécurité mutuelle des deux pays et pour s'assurer que les bombardiers soviétiques ne seront pas employés efficacement contre les forces de représailles des États-Unis.

La nature exacte de cette collaboration n'apparaît cependant pas très clairement. Le Général Lane a dit au Comité notamment «Je dis bien possibilités, car ne connaissant pas les intentions des Soviétiques, le NORAD doit fonder sa planification sur les moyens dont ils disposent.» M. Gray n'est pas d'accord avec cette déclaration. Il prétend qu'aucun pays ne peut fonder sa politique de défense uniquement sur les desseins ennemis.

> «Affirmer que notre planification doit s'inspirer du potentiel ennemi, c'est faire comme un particulier qui choisirait de prendre une police d'assurance contre le risque d'être frappé par un météorite. Cela peut arriver, mais est-ce probable?»

M. Swanson a signalé une autre difficulté lorsqu'il a déclaré que:

> «Le nœud des divergences éventuelles entre les États-Unis et le Canada réside dans la question de l'importance qu'il faut attribuer tant à la dissuasion qu'à la détente.»

Toutefois, cela ne veut pas dire que pour le Canada, il soit inutile de conserver une défense anti-aérienne puissante. Le ministre de la Défense nationale a déclaré au Comité que les bombardiers pilotés,

> «s'il peuvent atteindre leur objectif subrepticement et sans avoir rencontré de résistance, seraient une arme très efficace contre les installations américaines de missiles au sol et les forces de bombardiers stratégiques, et qu'ils pourraient sérieusement réduire la capacité de représailles des États-Unis.»

De l'avis du Comité, on ne devrait pas oublier que puisque le NORAD n'est qu'un mécanisme de contrôle qui assure la coordination des efforts des deux pays, il est concevable que le Canada continue à y adhérer, même si sa contribution en hommes et en matériels est très réduite. Le rôle militaire précis du Canada dans le cadre d'une défense aérienne continentale remanié ne peut être établi qu'en fonction d'une série de questions auxquelles on ne peut encore répondre.

Les progrès récemment accomplis par les États-Unis et par l'URSS au cours des entretiens SALT ont aussi conduit à des conclusions mutuelles contradictoires. D'une part, les dispositions de l'article 1, section 2 du Traité ABM pouvaient conduire aux conclusions que les efforts défensifs à grande échelle sont un anachronisme dans une période de détente accrue. D'autre part, il est toujours possible de prétendre qu'une limitation des systèmes de missiles de nature défensive (et peut-être même offensive) pourrait augmenter l'importance des bombardiers dans un rôle de première frappe et par cela même l'importance de la défense anti-aérienne.

L'insuffisance des seules considérations stratégiques à fournir des réponses positives quant à ce que devrait être la politique canadienne appropriée envers NORAD est incommensurablement accrue par l'incertitude qui règne aux États-Unis sur les moyens militaires les plus appropriés pour faire échec à la menace des bombardiers. Lorsque le Comité préparait son rapport en 1969, on discutait de plusieurs systèmes d'armement nouveaux et dans une certaine mesure étroitement liés entre eux, que les Américains étudiaient pour remédier aux lacunes des structures existantes: un système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS); un radar outre-horizon (OTH-B); et un intercepteur piloté amélioré (IMI). En 1973, ces trois systèmes sont encore à l'étape de projet tout comme le missile à tête chercheuse (SAM-D). Tout comme il était impossible au Comité, en 1969 de recommander une politique canadienne à long terme envers NORAD, il en est de même en 1973. Jusqu'à ce que les décisions finales aient été prises aux États-Unis sur la fourniture de l'un ou de plusieurs de ces systèmes de défense proposés, il est impossible pour le Canada de savoir quel pourra être son rôle à long terme dans le cadre de NORAD, et si rôle il y a. La part des frais qu'assumerait le Canada et la mesure dans laquelle ces nouveaux systèmes exigeront l'utilisation de bases ou d'espace aérien canadiens sont les deux questions principales qui demandent des réponses avant que le gouvernement canadien puisse songer à s'engager pour longtemps à participer au NORAD. Le Comité est d'avis qu'il serait futile en ce moment de proposer des réponses à des situations hypothétiques qui dépendent de décisions qui n'ont pas encore été prises aux États-Unis.

5. *La défense de la souveraineté canadienne*

Plutôt que de réchauffer l'ancienne controverse qui est de savoir si le Canada devrait, pour des raisons stratégiques et militaires, continuer à participer à un système de défense anti-bombardiers, le Comité a préféré se pencher sur d'autres considérations qui permettraient de décider si le Canada doit demeurer dans le NORAD. Vu que la première priorité du gouvernement, d'après le *Livre blanc sur la Défense dans les années 70,* est «la surveillance de notre propre territoire et de nos côtes, c'est-à-dire la protection de notre souveraineté,» il est raisonnable de se demander jusqu'à quel point la participation au NORAD augmente ou réduit l'aptitude du Canada à garantir sa propre souveraineté.

Le Comité en a conclu qu'une des justifications fondamentales de notre participation continue au NORAD est le fait que le Canada peut ainsi éviter de recevoir de la part des États-Unis une demande en vue d'utiliser des installations au Canada dont l'octroi pourrait empiéter (du moins aux yeux de certains Canadiens) sur la souveraineté canadienne. Dans les discussions sur la défense aérienne continentale, on parle aujourd'hui du postulat que l'espace aérien canadien est la contribution

la plus importante que le Canada apporte; les radars installés dans le Nord canadien sont nécessaires pour annoncer à temps une attaque ennemie et permettre l'interception des appareils dans les régions nordiques relativement isolées, plutôt qu'au-dessus des régions situées plus au Sud, fortement peuplées, du Canada et des États-Unis. C'est pourquoi beaucoup d'observateurs bien informés trouvent inconcevable que le Canada se retire de ce genre de défense aérienne nord américaine. Les postes de radar installés au Canada sont tellement vitaux pour le système actuel de défense anti-bombardiers qu'il faudrait que quelqu'un s'en occupe, même si le Canada n'était pas membre du NORAD. De l'avis du Comité, tant que ces fonctions de détection et d'identification seront importantes elle devront être assurées par un personnel canadien, dans des bases administrées par des Canadiens. Bien qu'il soit peut-être nécessaire de recourir à quelque personnel militaire étranger qui serait cantonné au Canada, ce personnel devrait être aussi limité que possible. Le Comité croit que le Canada, de par son adhésion au NORAD, peut plus facilement confier autant des fonctions de surveillance et de détection nécessaires que possible aux membres de ses propres Forces armées.

Plusieurs de ces mêmes conditions s'appliquent à l'avion intercepteur Voodoo 48 CF-101 attaché au NORAD. Le Comité convient que la capacité d'interception exerce un effet salutaire, puisqu'un avion étranger pénétrant dans l'espace aérien du Canada serait aussitôt identifié et sommé de se retirer; en l'absence d'une telle capacité, tout empiétement, si accidentel soit-il, pourrait être considéré comme le prélude à une attaque ennemie et entraînerait le déploiement de pleines mesures de représailles. Tant que leur fonction d'interception est utile, le Comité estime que celle-ci devrait, dans la mesure du possible, être exercée par des appareils canadiens, basés au Canada et pilotés par des Canadiens.

Le Comité juge aussi digne de mention le fait que l'aviation canadienne d'interception joue un grand rôle dans la protection de la souveraineté canadienne contre les incursions non militaires. Un grand nombre des plus importantes routes aériennes reliant les États-Unis, l'Europe et l'Asie traversent le territoire canadien et il importe que le Canada puisse déterminer quand il y a eu infraction aux règlements et qu'il soit en mesure d'identifier l'appareil en cause. Comme l'a fait remarquer David Kirkwood, cette exigence

> «a probablement pris un regain d'importance que la piraterie aérienne est devenue un phénomène plus fréquent. Les installations de radar et l'aviation d'interception permettent au Canada de repérer, d'identifier et au besoin de maîtriser par la force ou la menace de la force tout appareil étranger susceptbile de mettre en danger la souveraineté canadienne.»

On peut soutenir que ces installations de surveillance et de contrôle seraient maintenues, que le Canada participe ou non à NORAD, mais, de l'avis du Comité le fait de confier des tâches multiples à cet élément du Commandement de la défense aérienne des Forces armées canadiennes permet de tirer le meilleur parti possible tant des installations que des ressources de ces dernières. La contribution à la défense aérienne continentale est relativement peu coûteuse puisque le Canada maintiendrait la plupart des installations qu'il participe ou non à NORAD. Le Comité estime donc que le fait d'être membre de NORAD donne au Canada le double avantage de pouvoir limiter les demandes américaines d'installations militaires sur son territoire tout en utilisant dans une large mesure à des fins purement nationales ses propres installations destinées à l'origine à NORAD.

Toutefois, on invoque également que la participation au NORAD diminue au lieu d'augmenter les efforts du Canada pour protéger sa propre souveraineté. Comme le déclare Roger Swanson:

> «le NORAD symbolise le degré d'entente qui peut exister entre deux pays souverains devant une menace extérieure. Toutefois, le NORAD symbolise également ce que plusieurs Canadiens voudraient éviter—une symbiose avec les États-Unis d'une nature bilatérale plutôt que multilatérale...»

Tout en reconnaissant les mérites de cet argument, le Comité estime qu'il est plus que compensé par d'autres moyens déjà mentionnés, alors que l'appartenance au NORAD a un important effet de retour sur l'aptitude du Canada à protéger sa propre souveraineté.

6. *Observations politiques*

Le Comité estime difficile, sinon impossible, de recourir exclusivement à des critères politiques pour déterminer la politique du Canada à l'égard du NORAD. Même si des personnes bien informées affirment que l'appartenance donne au Canada une occasion d'influencer certaines des politiques de défense des États-nUis, d'autres soutiennent que cette influence est illusoire. Ainsi, Colin Gray écrit que les arguments politiques sont grandement hors de propos:

> «L'appartenance au NORAD n'apporte aucun avantage important pour le Canada, ni non plus le retrait.»

D'autre part, le ministre de la Défense nationale a déclaré au Comité que les relations mutuelles engendrées dans le contexte de l'accord du NORAD donne au Canada un instrument utile pour faire connaître ses vues à l'autorité américaine à un échelon élevé aux heures de tension, même lorsque le Canada n'est pas directement mêlé à la crise.

D'après une autre opinion, une décision du Canada de se retirer du NORAD serait grandement préjudiciable aux relations canado-américaines et aliénerait sans nécessité l'administration des États-Unis; cependant, d'autres soutiennent que les États-Unis se contenteraient d'assumer la responsabilité entière de la défense même de l'air en Amérique du Nord, pourvu que leur serait accordé au besoin l'accès aux bases et à l'espace aérien du Canada.

Le Comité croit impossible de parvenir à une évaluation précise sur la question. Il proposerait seulement que tout débat sur la question de la participation continue au NORAD se limite à des faits concrets plutôt qu'à des arguments de nature émotive. Même si le Canada décidait de se retirer du NORAD, cela ne nuirait pas nécessairement aux relations canado-américaines si ce retrait était fait de façon rationnelle; les relations bilatérales en souffriraient probablement si le débat était mené de façon

hargneuse ce qui mettrait en question le principe fondamental voulant que les relations entre les deux pays demeurent étroites et harmonieuses.

7. *Considérations économiques*

Bien que les multiples tâches dévolues aux Forces armées canadiennes empêchent de préciser le pourcentage exact du budget de la défense qui est consacré au NORAD, M. Richardson a déclaré au Comité que le Canada et les États-Unis affectent annuellement au NORAD près de 1,270 millions de dollars; la contribution du Canada est de 150 millions de dollars, soit un peu moins de 12 p. 100 de ce total. Le ministre a ajouté que le coût annuel direct de toutes les activités de la défense aérienne de l'Amérique du Nord au Canada est évalué à 250 millions de dollars desquels le gouvernement américain assume environ 100 millions. Puisqu'il faudrait maintenir de nombreuses fonctions se rattachant au NORAD pour défendre la souveraineté nationale même si le Canada se retirait de cet organisme, le Comité est d'avis qu'une dépense annuelle de 150 millions de dollars pour la défense aérienne continentale n'est pas excessive.

Le Comité reconnaît qu'il est difficile de tirer une conclusion définitive de l'Accord sur la participation à la production de défense signé après l'Accord du NORAD en 1958. Bien que cet accord se soit traduit par un surplus commercial global pour le Canada (de 1959 à 1969, le Canada a profité d'une balance commerciale favorable de 505 millions de dollars), certains observateurs, notamment Colin Gray, soutiennent que ce résultat a eu un effet «malsain» et «déformant» sur l'économie. Toutefois, la plupart d'entre eux estiment que le Canada en a profité. Le Livre blanc sur la Défense de 1971 déclare que cet accord et d'autres du même genre ont permis au Canada «de doter ses Forces armées du meilleur matériel possible à des prix très avantageux.» Dans un rapport sur les relations canado-américaines présenté en 1970, le Comité permanent de la Chambre des communes des affaires extérieures et de la défense nationale avait fait remarquer que l'accord a été «pour bon nombre d'industries canadiennes de fabrication l'un des moyens les plus efficaces de se tenir au courant des progrès techniques dans des domaines comme l'électronique et la science aérospatiale.»

Cependant il est possible que l'accord de partage de la production pour la défense sera à l'avenir moins important pour le Canada étant donné que l'achat de matériel militaire par les États-Unis diminuera comparé aux sommets atteints au milieu des années 1960. De plus l'accord ne peut être considéré comme faisant partie de l'accord du NORAD. On peut concevoir que cet accord serait maintenu même si le Canada décidait de se retirer du NORAD. De plus, l'accord constitue actuellement davantage un aspect des relations commerciales canado-américaines que des relations de défense bilatérale. Pour toutes ces raisons, le Comité croit qu'à elles seules les considérations économiques ne peuvent jouer un rôle important dans l'établissement de la politique canadienne appropriée face à NORAD.

8. *Conclusions et recommandations*

Le Comité a essayé d'établir dans les paragraphes susmentionnés certains des principaux facteurs que l'on doit considérer au moment où les Canadiens étudient la question à savoir si le Canada devrait continuer de participer au commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. En s'appuyant en grande partie sur les faits déjà disponibles, il n'a pas essayé d'évaluer en détail l'accord de NORAD. Il a tenté plutôt de faire ressortir les points qu'il considère les plus pertinents à mesure que la date limite du 12 mai approche.

En se basant sur les considérations déjà mentionnées, le Comité en est arrivé à plusieurs conclusions générales:

a) Le Comité croit que le gouvernement canadien devrait négocier avec le gouvernement américain un *prolongement à court terme* de l'accord actuel du NORAD. Il s'agirait d'un prolongement de deux ans à la fin duquel le gouvernement américain aurait pris une décision concernant les systèmes des nouvelles armes, qu'il se procurera s'il y a lieu pour la défense aérienne continentale. Cette conclusion se fonde sur le fait que même si on peut discuter le maintien de notre participation en invoquant des raisons d'ordre stratégique, politique et économique, les installations militaires du NORAD jouent certainement un rôle primordial dans la capacité qu'a le Canada de protéger sa souveraineté. Le Comité croit que cette affectation des Forces armées du Canada à de multiples tâches entraîne un emploi maximum de leurs installations et de leurs ressources et permet au Canada de remplir, à un prix raionnable, deux fonctions importantes.

b) Le Comité croit aussi que le gouvernement ne devrait prendre *aucun engagement à long terme* concernant le maintien de sa participation au NORAD, au-delà de la période de 2 ans proposée. Tant qu'on n'aura pas pris de décision sur les futurs systèmes d'armement, le Canada ne pourra pas décider s'il doit continuer ou non à contribuer à la défense aérienne de l'Amérique du Nord et à quelles conditions. C'est seulement après cette décision qu'il saura quelle part du coût des nouveaux systèmes il peut s'attendre à assumer et dans quelle mesure les nouveaux systèmes exigeront l'utilisation du territoire ou de l'espace aérien canadiens.

c) Le Comité croit, qu'entre temps, le gouvernement doit élaborer des plans pour parer aux imprévus, afin d'assurer que le Canada conserve les *moyens de protéger sa souveraineté*, qu'il reste dans le NORAD ou non. Le gouvernement devrait disposer d'une évaluation indépendante permettant de prévoir dans quelle mesure chacun des nouveaux systèmes d'armement proposés dépendra du territoire canadien, et indiquant la capacité du Canada d'assumer lui-même certaines des tâches qui en résulteront. Il devrait également commercer à envisager le remplacement du Voodoo (qui, a-t-on dit au Comité, cessera d'être utilisable d'ici 1978 ou 1980), si l'on juge qu'un intercepteur continue d'être essentiel au maintien d'une surveillance et d'une capacité de contrôle efficaces, assumées par le Canada. Comme on a dit au Comité qu'il y a «même actuellement de réelles limites» quant à la capacité du Canada d'exercer efficacement sa souveraineté «dans des parties de notre espace aérien ou l'absence d'une telle capacité serait un sujet de grave préoccupation», le gouvernement devrait préciser dans quelle mesure il est nécessaire pour le Canada d'exercer cette souveraineté.

Pour sa part, après avoir terminé l'examen du budget des dépenses des ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures, le Comité tient à revenir à la question du NORAD afin d'étudier ses implications à long terme et de voir comment les accords NORAD se rattachent aux autres accords bilatéraux de défense que le Canada a passés avec les États-Unis.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 2, 9 et 10*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 16 aux* Journaux)

M. Lang, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-177, Loi modifiant la Loi sur les juges, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les juges de façon à prévoir le traitement

a) de deux juges supplémentaires de la Cour d'appel fédérale,

b) de deux juges supplémentaires de la Division de première instance de la Cour fédérale,

c) d'un premier juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec,

d) d'un juge supplémentaire de la Division d'appel de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse,

e) d'un juge supplémentaire de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique,

f) de quatre juges et juges junior supplémentaires des cours de comté et de district de l'Ontario,

g) d'un juge supplémentaire de la cour de comté du Nouveau-Brunswick,

h) d'un juge en chef des cours de comté du Manitoba,

i) de quatre juges supplémentaires des cours de comté de la Colombie-Britannique,

j) de deux juges supplémentaires des cours de district de l'Alberta,

k) d'au plus cinq juges nommés à des cours d'appel des provinces, d'au plus dix juges nommés à des cours supérieures des provinces autres que des cours d'appel et d'au plus dix juges nommés à des cours de comté des provinces lorsqu'une loi provinciale crée ces postes avant que la rémunération ne soit fixée par la Loi sur les juges.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les cinquante questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 130—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/130).

N° 498—*M. Beaudoin*

1. Pour chaque pays où le gouvernement canadien a consenti des prêts sans intérêt ou à un taux d'intérêt moindre que 4 pour cent, quel a été le taux d'exportation du Canada vis-à-vis chacun de ces pays, et ce, année par année, depuis 1960?

2. Dans combien de ces pays, et lesquels, la balance commerciale du Canada a-t-elle été déficitaire depuis 1960? (Document parlementaire n° 291-2/498).

N° 1097—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à chacun des pays de l'Amérique latine pour leur développement

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans chacun de ces pays? (Document parlementaire n° 291-2/1097).

N° 1098—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Bangla-desh pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1099—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Pakistan pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1100—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à l'Inde pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1101—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Sri Lanka pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1102—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années aux Îles Fidji pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1103—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à Hong Kong pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1104—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Corée pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1105—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années aux Îles Maldives pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1106—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Samoa Occidental pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1107—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années aux Îles Philippines pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1108—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Turquie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1109—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à l'Iran pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1110—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à l'Indochine pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1111—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Thaïlande pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1112—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à l'Indonésie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1113—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Malaisie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1114—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à Singapour pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1115—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Birmanie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1098-1115).

N° 1116—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Nigeria et au Sierra-Leone pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ces pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1117—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Ghana pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1118—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Gambie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1119—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Liberia pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1120—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Kenya pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1121—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à Malte pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1122—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à l'Ouganda pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1123—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à l'Éthiopie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1124—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Somalie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1125—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à Chypre pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1126—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Zambie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1127—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Malawi pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlemenaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1128—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Rhodésie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1129—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Namibia pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlemenaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1130—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Tanzanie et à l'Île Maurice pour leur développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ces pays? (Document parlementaire n° 291-2/1116-1130).

N° 1131—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Honduras britannique (Belize) pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1132—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Jamaïque pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1133—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à Antigua pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1134—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Barbade pour son développement

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1135—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la République dominicaine pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1136—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Grenade pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1137—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années aux Îles Windward pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1138—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à Montserrat pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1139—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à St. Kitts pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1140—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à Sainte-Lucie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1141—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à Saint-Vincent pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1142—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Guyane pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1143—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Trinité et Tobago pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1131-1143).

N° 1538—*M. McKenzie*

1. A combien s'élèvent les sommes versées par le ministère de la Consommation et des Corporations à chacune des cinq régions du Canada au cours des années financières 1968-1969 à 1971-1972?

2. Que représentaient ces sommes, par personne et par région? (Document parlementaire n° 291-2/1538).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article n° 7 est réservé.

M. Reynolds, appuyé par M. Yewchuk, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de transférer les terres de la Couronne, généralement désignées sous le nom de Station Ladner des Forces canadiennes ou d'ancien aéroport de Boundary Bay ainsi que les immeubles qui y sont édifiés, à la municipalité de Delta et, en coopération avec celle-ci, faire de cette région un ensemble industriel et récréatif, comprenant des industries secondaires non polluantes, des parcs, des plages maritimes et des stades aménagés pour le plus grand bien de Delta, de Richmond et de Lower Mainland et qui serviraient d'exemple à d'autres collectivités urbaines et régionales d'importance moyenne. —(*Avis de motion n° 10*).

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Orlikow et Nystrom en remplacement de MM. Nesdoly et Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Mme MacInnis en remplacement de M. Nelson sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. MacGuigan en remplacement de M. McRae sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Grier et Gilbert en remplacement de MM. Rose et Grier sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Hurlburt, Neil (Moose Jaw) et Clark (Rocky Mountain) en remplacement de MM. Horner (Battleford-Kindersley), Fraser et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Caccia en remplacement de M. Dupont sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du directeur de la Monnaie royale canadienne, ainsi que les comptes et les états financiers, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/176).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 février 1973, demandant copie de l'appel d'offre numéro LKT 8080-2-1392 concernant la construction d'une estacade côtière contre la pollution par le pétrole ainsi que de la correspondance échangée par le ministère des Approvisionnements et Services à ce sujet—(*Avis de motion portant production de documents n° 80*). (Document parlementaire n° 291-3/80).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mars 1973, demandant copie des études, analyses et rapports de toutes sortes déjà faits ou en train d'être faits par tout organisme, direction ou ministère de l'État touchant l'aménagement d'installations portuaires en eaux profondes sur la côte du Pacifique.—(*Avis de motion portant production de documents n° 45*). (Document parlementaire n° 291-3/45).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 17 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, appuyé par M. Davis, propose,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 18 avril 1973, demeure ajournée jusqu'au lundi 7 mai 1973. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur suppléant ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. MacEachen, appuyé par M. Chrétien, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-178, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de façon à ajouter à la Commission au plus trois présidents suppléants et à prévoir leur traitement et autre rémunération.

Il est ordonné,—Qu'à huit heures ce soir, la Chambre aborde l'étude de l'ordre numéro 31 inscrit au nom du gouvernement et qu'à dix heures, elle mette aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire à disposer de la motion dont la Chambre est saisie.

Le Bill C-130, Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, rapporté sans amendement par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, est agréé à l'étape du rapport.

M. Chrétien, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Dubé, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

En conformité de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-178, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

M. MacEachen, appuyé par M. Chrétien, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, rapporté sans amendement par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est agréé à l'étape du rapport.

M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M^me^ MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que le premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le lundi 2 avril 1973, tel que modifié soit agréé.

Le débat se poursuit;

M. Lawrence, appuyé par M. Clarke (Vancouver Quadra), soumet l'amendement suivant,—Que la motion (pour agréer le rapport intérimaire du comité parlementaire étudiant la tendance des prix de l'alimentation) soit modifiée.

(1) par la suppression de tous les mots qui suivent le chiffre 1973, et la substitution des mots «ne soit pas agréé», et

(2) par l'adjonction de ce qui suit:

«et que ledit rapport intérimaire soit renvoyé audit Comité lui enjoignant de recommander à la Chambre que:

a) son mandat soit élargi pour comprendre une étude de tous les prix et coûts, et non seulement les prix de l'alimentation, et

b) le gouvernement examine l'opportunité d'ordonner un gel immédiat de 90 jours sur tous revenus, coûts et prix, exemptant uniquement le prix des aliments «à la sortie de la ferme», et

c) le gouvernement examine l'opportunité de prendre des mesures pour stabiliser les coûts dans l'économie canadienne et mettre fin à la hausse du coût de la vie au pays, après la période du gel de 90 jours».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A l'ordre. La présidence doute sérieusement de la recevabilité de cet amendement. Je suis prêt à écouter les arguments des honorables députés, qu'ils soient pour ou contre les aspects procéduraux le l'amendement. Je pourrais ajouter que la principale réserve que j'y apporte, c'est que la question semble être entièrement nouvelle et, à mon avis, on ne peut la considérer comme un amendement. Pourtant je veux bien écouter les députés, mais je crois qu'ils auront fort à faire pour convaincre la présidence que cette motion peut être considérée comme amendement. Les honorables députés qui voudraient offrir leur avis à la présidence peuvent en même temps me citer des précédents à cette sorte d'amendement à une motion tendant à l'adoption d'un rapport de comité.

Les honorables députés semblent hésiter à débattre une question de procédure. Je me rends bien compte que la limite de temps n'aide pas les choses et que les honorables députés ont hâte de participer au débat, après quoi, selon l'ordre de la Chambre, il y aura un vote à 10 heures ce soir. Je crois aussi comprendre pourquoi les honorables députés trouvent difficile de présenter des arguments à l'appui de la recevabilité de la motion.

S'il existait une raison quelconque qui inciterait la présidence à accepter l'amendement, étant donné que nous procédons en vertu du consentement, de l'accord unanime et d'un ordre de la Chambre, je serais assurément disposé à l'accepter, autrement dit, si les honorables députés convenaient à l'unanimité que l'amendement doit être accepté en dépit du vice de procédure. Mais je dois décider maintenant qu'il s'agit là d'une nouvelle question sous réserve des échanges qui peuvent avoir lieu plus tard entre les députés.

La motion dont est saisie la Chambre vise l'adoption du rapport d'un comité. Les honorables députés voudront peut-être se reporter au mandat initial, qui est passablement restreint et sur lequel se fonde bien sûr le rapport qui nous est présenté. L'amendement dont nous sommes saisis soulève une tout autre question puisqu'on y suggère que le rapport ne soit pas adopté mais que le comité soit invité à étudier un certain nombre de solutions de rechange dont le mandat initial créant le comité ne faisait

aucune mention. C'est pourquoi, je crois qu'il s'agit d'une question tout à fait nouvelle et je ne vois pas comment les règles de procédure pourraient permettre de l'accepter.

— — — — —

M. L'ORATEUR: Non. A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que puisqu'il y a un accord, nous devrions essayer de terminer le débat et que le mieux serait que nous en restions là. Je pensais que l'amendement était irrecevable. Il constituait une belle tentative de présenter une question entièrement nouvelle. Il y aura sans doute une autre occasion pour la Chambre de l'étudier et peut-être qu'alors il pourra y avoir un vote. Je pense que les honorables députés devraient se contenter de voter sur la question principale qui est celle qui sera soumise à la Chambre à 10 heures.

Le débat reprend sur la motion de Mme MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que le premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le lundi 2 avril 1973, tel que modifié, soit agréé.

A dix heures du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 22)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blais
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Caouette (Charlevoix)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gleave
Goyer
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Hymmen
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
Latulippe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lewis
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rondeau
Rooney
Rowland
Roy
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Trudeau
Trudel
Turner
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—129.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver-Quadra)
Cossitt
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Epp
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hellyer
Higson
Holmes
Horner
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—90.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Alkenbrack et Ritchie en remplacement de MM. Danforth et Kuntz sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Mitges, Grafftey, Jarvis, Nowlan, Munro (Esquimalt-Saanich), Reynolds et Arrol en remplacement de MM. Nowlan, Munro (Esquimalt-Saanich), MacDonald (Egmont), Arrol, Jarvis, Grafftey et Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Kuntz en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Dinsdale, Haliburton, Atkey et Carter en remplacement de MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Taylor, Stevens et Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. McKenzie en remplacement de M. Andre sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Nowlan en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Forrestall et Stewart (Marquette) en remplacement de MM. Lundrigan et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Grier, Fraser, Reynolds, Atkey, Blenkarn, Herbert et Ellis en remplacement de MM. Gilbert, McGrath, Masniuk, McKenzie, Ellis, Campbell et Thomas (Moncton) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Beattie (Hamilton Mountain) en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Roche en remplacement de M. Atkey sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Comtois, Saltsman, Hellyer et Bawden en remplacement de MM. Whitcher, Orlikow, Ritchie et Baker sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Stevens et Duquet en remplacement de MM. Beattie (Hamilton Mountain) et Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Ritchie en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Guilbault, Gendron et Fox en remplacement de MM. Blais, Caron et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 18 AVRIL 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 18 AVRIL 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 18 avril, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable

Le Président de la Chambre des Communes

M. l'Orateur dépose sur la Table,—copie du texte d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne, tenue le mardi 17 avril 1973, concernant les dépenses encourues par les députés, pour appels téléphoniques (Document parlementaire n° 291-1/1A), qui se lit ainsi:

Copie d'un extrait des délibérations d'une réunion des commissaires de la régie interne de la Chambre des communes tenue à Ottawa le mardi 17 avril 1973 concernant les frais de téléphone, qui se lit ainsi:

En application du paragraphe 43(1) de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, des cartes de crédit peuvent être délivrées aux députés dans le but de leur permettre de placer des appels téléphoniques interurbains de tout endroit de leur circonscription électorale respective à tout autre endroit de leur circonscription électorale respective, et dans le but de leur permettre de placer des appels téléphoniques interurbains de tout endroit de leur circonscription électorale respective ou de leur résidence, à leur bureau respectif du Parlement et à tout ministère, département ou agence du gouvernement fédéral à Ottawa ou à tout bureau régional d'un ministère, département ou agence du gouvernement fédéral situé au Canada.

Ce qui précède est ajouté aux services téléphoniques existants accessibles aux membres de la Chambre des communes.

Du consentement unanime, sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), ledit extrait est agréé.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne, tenue le mardi 17 avril 1973, concernant la revision des traitements des employés de la Chambre des communes. (Document parlementaire n° 291-1/1).

M. Penner, du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande qu'il lui soit accordé l'autorisation de se déplacer d'un endroit à un autre au Canada d'ici le 31 mai 1973 pendant son étude du Budget du ministère de l'Expansion économique régionale pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et que, d'autre part, il soit autorisé à se faire accompagner par le personnel nécessaire.

Une copie des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 5*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 17 aux* Journaux)

M. Lalonde, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document de travail, en date du 18 avril 1973, sur la sécurité sociale au Canada. (Document parlementaire n° 291-4/56).

M. Andras, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport provisoire, en date du 16 avril 1973, du Comité consultatif de l'assurance-chômage, conformément à l'article 110(4), chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/252).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Saint-Jean-Est, Gander-Twillingate, Saint-Jean-Ouest, Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, Bonavista-Trinity-Conception, Burin-Burgeo, Grand Falls-White Bay-Labrador, Assiniboia, Cape Breton Highlands-Canso et Dauphin, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-Verbaux de ce jour.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les vingt-sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 29—*M. Coates*

1. Combien de détenus se sont évadés des institutions pénitentiaires fédérales en 1972 et *a*) de quelles institutions se sont-ils évadés, *b*) quand, respectivement, et à raison de quel nombre, *c*) dans chaque cas, pendant combien de temps les évadés ont-ils été en liberté et *d*) combien n'ont pas encore été repris?

2. Quels sont les chiffres correspondant à ceux de *a*), *b*), c) et *d*) du premier paragraphe, pour 1968, 1969, 1970 et 1971?

3. Parmi les évadés de 1972, combien ont commis un délit entre leur évasion et leur récupération?

4. Est-il arrivé que des évadés repris plus tard n'aient pas été poursuivis en justice pour s'être enfuis et dans l'affirmative, combien de fois, et pourquoi dans chaque cas, n'a-t-on pas entamé d'autres poursuites? (Document parlementaire n° 291-2/29).

N° 77—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère de l'Expansion économique régionale pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/77).

*N° 790—*M. Rynard*

De janvier 1971 à janvier 1972, combien de produits pharmaceutiques la Direction des aliments et drogues a-t-elle approuvés qui, à la connaissance du gouvernement, ne l'avaient pas été par le Programme *Parcost* de l'Ontario et quels sont les noms de ces produits? (Document parlementaire n° 291-2/790).

N° 1144—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Sénégal pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1145—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Mali pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1146—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Mauritanie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1147—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Guinée pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1148—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Tunisie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1149—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la République Malgache pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1150—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Côte d'Ivoire pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1151—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Niger pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1152—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la Haute-Volta pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1153—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Togo pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1154—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Dahomey pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1155—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à l'Algérie pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1156—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Maroc pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1157—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Zaïre pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1158—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Rouanda pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1159—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Burundi pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1160—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Congo-Brazzaville pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1161—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Cameroun pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1162—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Gabon pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1163—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années à la République Centrafricaine pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1164—*M. Paproski*

1. Quelle assistance financière a été fournie au cours des cinq dernières années au Tchad pour son développement?

2. Quels sont les principaux projets de développement à long terme actuellement patronnés par le Canada dans ce pays? (Document parlementaire n° 291-2/1144-1164).

N° 1172—*M. Gauthier* (Roberval)

1. Les ordinateurs installés dans les cinq bureaux chef de la Commission d'assurance-chômage (Moncton, Belleville, Montréal, Vancouver, Winnipeg), ont-ils été achetés ou loués?

2. *a*) Quand ont-ils été achetés ou loués, *b*) est-ce un produit neuf ou d'occasion, *c*) quel en est le prix, *d*) si payé par versement, quelles étaient les conditions et le taux d'intérêt, *e*) combien a-t-on payé pour l'entretien depuis l'achat ou la location jusqu'au 31 décembre 1972, *f*) combien de personnes ont-ils remplacées, *g*) combien a-t-on payé aux spécialistes américains pour la mise en marché de ces ordinateurs et *h*) combien y a-t-il de préposés à l'entretien?

3. Quel est le total des salaires payés par la Commission d'assurance-chômage pour les douze derniers mois?

4. Combien touchent un salaire de *a*) $30,000 à $25,000, *b*) $25,000 à $20,000, *c*) $20,000 à $15,000, *d*) $15,000 à $10,000 et *e*) $10,000 à $5,000?

5. Combien y a-t-il d'employés dans les bureaux de *a*) Moncton (N.-B.), *b*) Belleville (Ontario), *c*) Montréal (Québec), *d*) Vancouver (C.-B.) et *e*) Winnipeg (Manitoba)?

6. Combien y a-t-il d'employés dans chacun des bureaux régionaux du Québec?

7. Quel est le nombre total des personnes travaillant pour la Commission d'assurance-chômage?

8. Quel était le nombre d'employés de bureaux *a*) avant l'installation des ordinateurs et *b*) le 31 décembre 1972? (Document parlementaire n° 291-2/1172).

N° 1372—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

1. Combien de demandes de subventions provenant de la Colombie-Britannique le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il reçues, depuis sa création?

2. Combien de demandes ont été agréées, lesquelles et de quel montant s'agit-il dans chaque cas?

3. Combien de demandes ont été rejetées, lesquelles et pour quelles raisons?

4. Quelles sont les entreprises établies en Colombie-Britannique qui ont créé des emplois après avoir reçu une subvention?

5. Combien d'emplois ont été réellement créés dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/1372).

N° 1673—*M. Orlikow*

1. Pour chacune des dix dernières années, combien d'argent a été souscrit ou de marchés ont été conclus par la Société pour l'expansion des exportations, ou par la Société d'assurance des crédits à l'exportation qui l'a précédée, pour chacune des cinq régions et chacune des dix provinces du Canada?

2. Quels montants cela représente-t-il par tête pour chacune des cinq régions et pour chaque province du Canada? (Document parlementaire n° 291-2/1673).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 161, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programe de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *MacMillan Bloedel Limited,* Port Alberni (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 162, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *MacMillan Bloedel Limited,* Nanaïmo (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 163, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de

pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Northwood Pulp Limited,* Prince George (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 164, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Prince George Pulp and Paper Limited,* B.P. 6000, Prince George (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 165, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Rayonier Canada Limited,* Woodfibre (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 166, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Rayonier Canada Limited,* Port Alice (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 167, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Scott Paper Limited,* B.P. 760, New Westminster (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 168, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Tahsis Company Limited,* Gold River (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 169, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Weyerhaeuser Canada Ltd.,* B.P. 800, Kamloops (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 170, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Cariboo Pulp and Paper Company,* Quesnel (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 171, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *British Columbia Forest Products Ltd.,* Mackenzie (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 172, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Belkin Paperboard Limited,* Burnaby (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 173, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *British Columbia Forest Products Limited,* Crofton (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 174, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Canadian Forest Products Limited,* New Westminster (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 175, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Canadian Forest Products Limited,* Port Mellon (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 176, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* B.P. 1000, Castlegar (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 177, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* Prince Rupert (Colombie-Britannique), (Kraft),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 178, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* Prince Rupert (Colombie-Britannique), (sulfite),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 179, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Crestbrook Forest Industries Ltd.,* Skookumchuck (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 180, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Crown Zellerbach Canada Limited,* Campbell River (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 181, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Crown Zellerbach Canada Limited,* Ocean Falls (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 182, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *European Pulp and Paper Co. Ltd.,* Kitimat (Colombie-Britannique) et *Finlay Forest Industries Ltd.,* Mackenzie (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 183, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *Intercontinental Pulp Company Ltd.,* B.P. 600, Prince-George (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 184, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *MacMillan Bloedel Limited,* 1010 Derwent Wau, Île Annacis (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 185, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du programme de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier que le gouvernement essaie de négocier avec la société *MacMillan Bloedel Limited,* Powell River (Colombie-Britannique),

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 201, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des projets de principes du Comité mixte international, datés du 31 octobre 1959, et du Projet n° 2 Canada-Colombie-Britannique, daté du 26 novembre 1960, dont il est fait mention dans le procès-verbal des réunions du Comité de liaison Canada-Colombie-Britannique sur la politique relative au fleuve Columbia,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes, requêtes ou autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère du gouvernement et toute personne, groupes ou organisations relativement à la construction d'un bureau de poste ou d'un édifice abritant le ministère des Postes à Taschereau (Québec).—*Avis de motion portant production de documents n° 203—M. Laprise*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des documents d'examen du CRTC pour *a*) *MSA Cablevision Ltd.,* 70-255 4-73, *b*) *Western Cablevision,* 71-226 5-75, *c*) *Coquitlam Cablevision,* 71-301-76, *d*) *Fraser Valley Cablevision,* 71-229-3-75, *e*) *Canadian Wirevision Ltd.,* 71-301-2-76.—(*Avis de motion portant production de documents n° 204—M. Rose*).

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

Bill C-178, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Bill C-130, Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu.

Bill C-171, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Bill C-172, Loi modifiant le Tarif des douanes.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Whelan, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de l'agriculture.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de l'agriculture.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-177, Loi modifiant la Loi sur les juges.

M. Lang, appuyé par M. Dubé, propose,—Que lelit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.

M. Marchand (Langelier), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-172, Loi modifiant le Tarif des douanes.—Chapitre n° 10

Bill C-130, Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.—Chapitre n° 11

Bill C-171, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.—Chapitre n° 12

Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.—Chapitre n° 13

Bill C-170, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu.—Chapitre n° 14

Bill C-178, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.—Chapitre n° 15.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M[lle] Bégin en remplacement de M. Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, pour l'année terminée le 30 avril 1972, conformément à l'article 33 de la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, chapitre F-13, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/294).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—États financiers du Conseil des ports nationaux, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, chapitre N-8, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/154).

A 6 h. 02 du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures de l'après-midi le lundi 7 mai 1973, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le mardi 17 avril 1973.

N° 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 7 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, sur motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp, il est ordonné,—Que le rapport annuel de la Commission canadienne du blé, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1972, déposé sur la Table le 12 avril 1973, soit déféré au Comité permanent de l'agriculture.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, (*déposées auprès de M. l'Orateur le 27 avril 1973*) du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Île du Prince-Édouard, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/427).

M. Turner (London-Est) au nom de M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «La situation au Canada concernant les conventions et recommandations adoptées aux 55e (Maritime) et 56e sessions de la Conférence internationale du Travail, Genève, octobre 1970 et juin 1971». (Document parlementaire n° 291-6/20).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les dix-huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 89—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/89).

N° 134—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de l'Environnement a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organisations de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière au cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/134).

N° 157—*M. Broadbent*

1. Quels sont les noms des sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (DIP), au cours de chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés?

2. Quels sont les objectifs du Programme?

3. Le Ministère a-t-il fait une appréciation du Programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport sur le sujet? (Document parlementaire n° 291-2/157).

N° 180—*M. Harding*

Quel est le coût total de l'achat et de l'installation des accessoires de bureau suivants *a*) ameublement, *b*) tapis et pose de tapis, *c*) rideaux et stores, *d*) plantes (naturelles et artificielles), *e*) autres, dans chacun des ministères et des organismes fédéraux et pour chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973 jusqu'à ce jour? (Document parlementaire n° 291-2/180).

N° 487—*M. Beaudoin*

Chaque année depuis 1867, le gouvernement canadien a-t-il prêté de l'argent à des municipalités du Canada et dans l'affirmative, *a*) à quel taux d'intérêt et *b*) pour combien de temps? (Document parlementaire n° 291-2/487).

N° 529—*M. McKenzie*

Au cours de chaque année civile 1970, 1971 et 1972 respectivement, *a*) combien de postes ont été reconnus bilingues dans la Fonction publique fédérale à Winnipeg, *b*) combien de nouvelles nominations ont été faites pour pourvoir ces postes, *c*) dans quelle proportion ces nouveaux postes devaient-ils être occupés par des employés bilingues, *d*) dans quelle proportion ces employés bilingues étaient-ils surtout francophones, *e*) combien de fonctionnaires fédéraux de Winnipeg ont été déplacés par suite de l'imposition du bilinguisme? (Document parlementaire n° 291-2/529).

N° 585—*M. Mather*

Au cours de chacune des années 1970, 1971 et 1972, quels ont été *a*) les revenus que le gouvernement fédéral a retirés grâce aux cigarettes, *b*) les sommes totales consacrées par le gouvernement fédéral à la relation entre le tabac et la santé et *c*) les prévisions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social concernant le nombre de décès et de jours de travail perdus à cause de la maladie et le coût, pour l'économie, des maladies causées par l'usage de la cigarette? (Document parlementaire n° 291-2/585).

N° 850—*M. Lambert* (Bellechasse)

Quel a été le montant dépensé par le gouvernement canadien pour aider aux garderies d'enfants pour chacune des provinces durant l'année financière 1971-1972? (Document parlementaire n° 291-2/850).

N° 887—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Au cours de chacune des dix dernières années, quelles études ont été entreprises en ce qui concerne *a*) la location de terrains dans les parcs nationaux du Canada, *b*) la politique de tenure par bail dans les parcs nationaux du Canada, *c*) l'aménagement de lotissements dans les parcs nationaux du Canada, *d*) les évaluations foncières dans les parcs nationaux du Canada et *e*) toute autre question portant sur les changements administratifs ou les changements de méthode concernant les parcs nationaux du Canada?

2. Pour chaque étude *a*) quel en a été le coût, *b*) qui l'a effectuée, *c*) quelle date a-t-elle été achevée et *d*) à quelle date a-t-elle été publiée, et si elle ne l'a pas été (i) quelle en est la raison (ii) à quelle date sera-t-elle publiée? (Document parlementaire n° 291-2/887).

N° 1010—*M. Fortin*

Pour chaque circonscription fédérale de la province de Québec en 1972-1973, *a*) combien de projets d'initiatives locales ont été soumis pour acceptation, *b*) combien ont été acceptés, quel est le montant de chaque acceptation et à quelle date chaque projet a-t-il été accepté, *c*) combien de projets ont été rejetés et quel est le montant exact de l'ensemble des projets rejetés, *d*) combien y a-t-il de projets encore à l'étude? (Document parlementaire n° 291-2/1010).

N° 1011—*M. Fortin*

1. Combien de projets d'initiatives locales ont été soumis par des citoyens de la circonscription fédérale de Lotbinière en 1972-1973?

2. *a*) Combien de projets ont été acceptés, *b*) quel est le montant de l'acceptation de chaque projet, *c*) à quelle date chaque projet a-t-il été accepté?

3. *a*) Combien de projets ont été refusés, *b*) à quelle date, *c*) pour quelles raisons, *d*) quel est le montant exact de chacun de ces projets?

4. *a*) Quels sont les projets encore à l'étude, *b*) quel est le montant de chacun de ces projets? (Document parlementaire n° 291-2/1011).

N° 1060—*M. Lambert* (Bellechasse)

1. Combien de fonctionnaires ont été chargés d'analyser, de sélectionner et d'approuver les projets soumis dans le cadre du Programme d'initiatives locales (PIL) en provenance de la province de Québec?

2. Quel est le nom de chacun de ces fonctionnaires?

3. Le bureau régional de Montréal avait-il la responsabilité et l'autorité d'approuver ou de rejeter ces projets, et dans la négative, y avait-il un autre Comité de sélection à Ottawa, et dans l'affirmative, quels sont le nom et la fonction de chacune des personnes de ce Comité?

4. Existait-il des normes spécifiques que les fonctionnaires devaient strictement observer pour juger de l'acceptabilité ou du refus d'un projet, et dans l'affirmative, quelles étaient-elles?

5. Les projets prioritaires étaient-ils *a*) ceux qui se rapportaient aux loisirs et soumis par des organismes privés ou *b*) ceux soumis par des corps publics pour des travaux publics? (Document parlementaire n° 291-2/1060).

N° 1196—*M. Matte*

Quel est le montant total accordé à chacune des 74 circonscriptions du Québec dans les cadres du PIL? (Document parlementaire n° 291-2/1196).

N° 1272—*M. Matte*

Pour chacune des 74 circonscriptions électorales du Québec, *a*) combien de projets furent acceptés dans les cadres du PIL et *b*) quel est le taux de chômage? (Document parlementaire n° 291-2/1272).

N° 1414—*M. Knight*

1. Combien d'employés travaillaient à plein temps au ministère du Revenu national, au 31 janvier 1970?

2. Combien parmi eux gagnaient plus de $15,000 par an, réparti par tranches de $1,000 de traitement?

3. Combien d'employés travaillaient à plein temps au ministère du Revenu national, au 31 janvier 1973?

4. Combien parmi eux gagnaient plus de $18,000 par an, réparti par tranches de $1,000 de traitement? (Document parlementaire n° 291-2/1414).

N° 1461—*M. Haliburton*

1. Quel montant a-t-on consacré au Programme d'initiatives locales pour la saison 1972-1973?

2. Quels sont, au total, les frais administratifs et de surveillance assumés par le gouvernement dans le cadre du Programme d'initiatives locales?

3. Quels montants ont été affectés, dans chaque province, au PIL?

4. Quels montants ont été affectés au PIL dans chaque circonscription de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba?

5. Quel est le montant total affecté à des projets qui laisseront des installations permanentes comme des maisons, des édifices publics, des terrains de jeu, etc.?

6. Quel est le montant total affecté à des projets qui, une fois atteint leur objectif principal, ne laisseront pas d'installations permanentes pour la communauté?

7. Quel est le montant total affecté à des projets auxquels les gouvernements provinciaux ou municipaux participent directement ou indirectement?

8. Combien de subventions a-t-on accordées?

9. Combien de programmes sont actuellement exécutés par un organisme qui a reçu des fonds dans le cadre du PIL, en 1971-1972? (Document parlementaire n° 291-2/1461).

N° 1546—*M. Masniuk*

1. Combien de wagons-trémies à céréales sont présentement utilisés *a*) par le CN, *b*) par le CP?

2. Quelles sont les voies principales utilisées pour ces wagons-trémies *a*) par le CN, *b*) par le CP?

3. Quel est le nombre maximum de wagons-trémies à céréales qui peuvent circuler sur ces voies principales?

4. Le gouvernement juge-t-il la capacité actuelle suffisante et, dans la négative, quelles mesures entend-il prendre pour corriger la situation? (Document parlementaire n° 291-2/1546).

N° 1735—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

Combien d'ambassades et de consulats y a-t-il au Canada, quels sont les pays représentés et quelle est l'adresse de chaque ambassade et de chaque consulat? (Document parlementaire n° 291-2/1735).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels.

M. Lang, appuyé par M. Richardson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles n^{os} 7 et 11 sont réservés.

M. Wagner, appuyé par M. Bell, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, dans le cadre de programmes appropriés, étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour désigner St-Hyacinthe comme zone spéciale en vue d'assurer l'expansion économique de cette ville moyennant certains stimulants en faveur de ses industries, d'y faire sensiblement progresser le secteur industriel et, moyennant une aide financière, d'assurer des services communautaires tels que l'adduction d'eau, l'installation d'égouts et la construction de routes et d'écoles.—(*Avis de motion n° 12*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Richardson,—Que le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 02 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Nielsen en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Horner (Crowfoot), Mazankowski, Danforth et Neil (Moose Jaw) en remplacement de MM. Alkenbrack, Whittaker, Towers et Wise sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Grafftey en remplacement de M. Wagner sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Broadbent en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Firth en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Nielsen en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Benjamin en remplacement de M. Harney sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Balfour, Bawden et Andre en remplacement de MM. Hueglin, Haliburton, McKenzie et Roche sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Orlikow en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Ellis en remplacement de MM. Dick et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Dubé, membre du Conseil privé de la Reine,—Copie du rapport de l'agent aux auditions (M. Isidor M. Wolfe, avocat) en date du 28 février 1973, au sujet de certaines expropriations projetées en vue de l'expansion de l'aéroport international de Vancouver (C.-B.) conformément à l'article 8(4)*d*) de la Loi sur l'expropriation, chapitre 16, S.R.C., 1970 (1er supplément). (Document parlementaire nº 291-7/2A).

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Arrêté en conseil C.P. 1973-710, en date du 27 mars 1973, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1954-1976, en date du 15 décembre 1954, établissant les Règles régissant la faillite dans leur forme modifiée, conformément à l'article 180(2) de la Loi sur la faillite, chapitre B-3, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire nº 291-1/284).

Par M. Gray,—Copies (en français et en anglais) de l'État détaillé des cautionnements enregistrés au Bureau du registraire général du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 32 de la Loi sur les fonctionnaires publics, chapitre P-30, S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/412A).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de mars 1973, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/324).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application du Régime d'assistance publique du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 19 du Régime d'assistance publique du Canada, chapitre C-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/77A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement (en français et en anglais) du Conseil des ports nationaux, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et arrêté en conseil C.P. 1973-977, en date du 12 avril 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire nº 291-1/155).

M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de la Société des Transports du Nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 (Document parlementaire nº 291-1/201).

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les mesures prises en vertu du Code canadien du travail—Partie V—(Relations industrielles), pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 170 de ladite Loi, chapitre, L-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/406).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement de la Société du crédit agricole, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2), de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1973-1015, en date du 19 avril 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire nº 291-1/143).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 8 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Richardson,—Que le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres n[os] 1 à 3 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts du Bill C-23, Loi modifiant la Loi sur les pêcheries.

M. Barnett, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Richardson,—Que le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts du Bill C-131, Loi concernant la faune du Canada.

M. Davis, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des pêches et des forêts.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Stewart (Marquette) en remplacement de M. Danforth sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Fairweather et Cossitt en remplacement de MM. Lawrence et Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Thomas (Moncton) et Reilly en remplacement de MM. Atkey et Andre sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Muir en remplacement de M. Dick sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Fleming, Railton, Blouin et Cafik en remplacement de MM. Loiselle, Duquet, Guilbault et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. MacLean, Crouse, McCain et Fraser en remplacement de MM. Andre, Oberle, Darling et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Mather et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Harding et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Darling en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Harney, Rose et Danson en remplacement de MM. Benjamin, Grier et Fox sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Kempling, Stackhouse et Thomas (Moncton) en remplacement de MM. Blenkarn, Fraser et Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. McKenzie et Stollery en remplacement de MM. Stackhouse et Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Duquet en remplacement de M. Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 4 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et la province de Québec au sujet du projet de loi relatif au régime de sécurité du revenu familial. (Bill C-170, 4e session du 28e Parlement)—(*Avis de motion portant production de documents nº 41*). (Document parlementaire nº 291-3/41).

Par M. MacEachen,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 février 1973, demandant copie de toute la correspondance, des lettres, télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta au sujet du déplacement éventuel des voies ferrées qui traversent les municipalités de la province.—(*Avis de motion portant production de documents nº 75*). (Document parlementaire nº 291-3/75).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 9 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Nouveau-Brunswick, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/423).

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un dossier énonçant la position prise par le fédéral, lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances tenue à Ottawa le 8 mai 1973, au sujet de nouvelles dispositions financières dans le domaine des soins et de l'enseignement postsecondaire. (Document parlementaire n° 291-5/37).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 79—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère du Secrétariat d'État pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/79).

N° 586—*M. Mather*

1. Au cours du mois précédant la création d'Information Canada, quel était, au sein de tous les ministères du gouvernement, le nombre total des fonctionnaires affectés à l'information, y compris les employés de soutien et autres?

2. Quel était ce nombre pour le mois de décembre 1972? (Document parlementaire n° 291-2/586).

N° 1499—*M. Godin*

Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il investi des fonds dans la circonscription électorale de Portneuf et, dans l'affirmative, *a*) combien, au total, depuis la création de ce ministère, *b*) quelle est la liste intégrale des entreprises ayant ainsi bénéficié de subventions, c) quels sont les détails des ententes conclues dans ladite circonscription depuis la création de ce ministère, *d*) des entreprises ayant bénéficié de subventions combien ont-elles fait faillite et, dans l'affirmative, (i) à quel moment après avoir touché une subvention, (ii) en vertu de la loi, quel montant le gouvernement a-t-il récupéré? (Document parlementaire n° 291-2/1499).

N° 1797—*M. Lewis*

A combien se chiffrent globalement et en détail les contributions en argent versées aux partis politiques (voir p. 33 de la publication de Statistique Canada «Statistique fiscale des sociétés, 1970») déclarées par les corporations pour 1968, comme «montants qui ne peuvent être comptés comme dépenses réelles», selon les neuf groupes d'industries et selon que l'industrie est sous contrôle étranger ou canadien? (Document parlementaire n° 291-2/1797).

N° 1798—*M. Lewis*

A combien se chiffrent globalement et en détail les contributions en argent versées aux partis politiques (voir p. 33 de la publication de Statistique Canada «Statistique fiscale des sociétés, 1970») déclarées par les corporations pour 1969, comme «montants qui ne peuvent être comptés comme dépenses réelles», selon les neuf groupes d'industries et selon que l'industrie est sous contrôle étranger ou canadien? (Document parlementaire n° 291-2/1798).

N° 1815—*M. Orlikow*

1. En mai, juin, juillet et août de 1971, quel était le nombre de sans-travail dans chaque province?

2. En mai, juin, juillet et août de 1970 et 1971, dans chaque province, combien d'élèves d'école secondaire et d'étudiants d'université étaient sans travail? (Document parlementaire n° 291-2/1815).

N° 1897—*M. Lambert* (Bellechasse)

1. Quel était le nombre de personnes âgées de 60 à 65 ans au 31 mars 1972?

2. Quel était, à cette date, le nombre de personnes du sexe masculin et, quel était le nombre du sexe féminin?

3. Quel était le nombre de ces catégories de personnes pour chacune des provinces? (Document parlementaire n° 291-2/1897).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 194, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de la Commission d'enquête sur les dégâts causés au *HMCS Restigouche* pendant qu'il était en réparation,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Selkirk (M. Rowland), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tout document, lettres et ententes survenues entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de la province de Québec relativement aux subventions offertes aux producteurs agricoles du Québec dont les pertes de récoltes ont été causées par les pluies abondantes de l'été 1972.—(*Avis de motion portant production de documents n° 213—M. Lambert* (*Bellechasse*)).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Davis, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-131, Loi concernant la faune du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des pêches et des forêts.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des pêches et des forêts.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les ordres portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts des bills suivants:

Bill C-88, Loi concernant la protection des espèces menacées d'extinction

Bill C-165, Loi concernant la protection des espèces menacées d'extinction

soient révoqués, lesdits bills retirés et que l'objet en soit déféré au Comité permanent des pêches et des forêts.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Rowland et Olaussen en remplacement de MM. Barnett et Mather sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Orlikow en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Andre en remplacement de MM. Nielsen et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. McCain en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Haliburton et Ritchie en remplacement de MM. Ritchie et Andre sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Loiselle en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 70(1) de la Loi sur les Indiens pendant l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(6) de ladite Loi, chapitre I-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/161).

Par M. Chrétien,—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général concernant l'examen des comptes et des états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 12 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908, et l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/194).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Eldorado Nucléaire Limitée et Eldorado Aviation Limitée, y compris leurs comptes et leurs états financiers, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/129).

A 6 h. 05 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 10 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Hymmen, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits suivants du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport:

Crédits 25 et 30 sous le titre Commission de contrôle de l'énergie atomique;

Crédits 35, 40, L45 et L50 sous le titre de l'Énergie atomique du Canada, Limitée.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 11 et 15*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 18 aux* Journaux)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies d'instruments diplomatiques, ainsi qu'il suit:

(1) Convention relative à l'Institut interaméricain des sciences agricoles. Washington, le 15 janvier 1944. En vigueur pour le Canada le 4 novembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/159).

(2) Convention portant création d'un Conseil de coopération douanière (avec annexe). Bruxelles, le 15 décembre 1950. En vigueur pour le Canada le 12 octobre 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/160).

(3) Convention douanière relative aux *Containers* et protocole de signature. Genève, le 18 mai 1956. En vigueur pour le Canada le 7 décembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/161).

(4) Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement (avec annexes). Washington, le 8 avril 1959. En vigueur pour le Canada le 3 mai 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/162).

(5) Accord pour la sauvegarde mutuelle du secret des inventions intéressant la défense et ayant fait l'objet de demandes de brevet. Paris, le 21 septembre 1960. En vigueur pour le Canada le 1er septembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/163).

(6) Convention douanière (avec annexes) sur le carnet A.T.A. pour l'admission temporaire de marchandises (Convention A.T.A.). Bruxelles, le 6 décembre 1961. En vigueur pour le Canada le 10 septembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/164).

(7) Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, Monaco, le 3 mai 1967. En vigueur pour le Canada le 22 septembre 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/165).

(8) Accord sur le statut du personnel des états d'origine attaché à un quartier général militaire international de l'O.T.A.N. en République fédérale d'Allemagne. Bonn, le 7 février 1969. En vigueur pour le Canada le 29 janvier 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/88).

(9) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la terminaison des accords relatifs aux installations des communications mondiales des États-Unis à Terre-Neuve. Washington, le 9 mai 1969. En vigueur le 9 mai 1969. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/136).

(10) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Trinité et Tobago concernant des services aériens commerciaux réguilers. Port of Spain, le 11 août 1970. En vigueur le 3 novembre 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/129).

(11) Accord OTAN sur la communication, à des fins de défense, d'informations techniques. Bruxelles, le 19 octobre 1970. En vigueur pour le Canada le 7 févrer 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/22).

(12) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République Dominicaine permettant aux stations radio d'amateur des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Saint-Domingue, le 31 mars 1971. En vigueur le 31 mars 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/113).

(13) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Singapour constituant un accord relatif aux investissements canadiens à Singapour et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Kuala Lumpur et Singapour, le 26 et le 30 juillet 1971. En vigueur le 30 juillet 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/125).

(14) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Italie constituant un accord entre les deux gouvernements pour la formation au Canada de cinquante-deux recrues de l'aviation italienne. Ottawa, le 24 août 1971. En vigueur le 24 août 1971. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/103).

(15) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Confédération Suisse portant renouvellement de l'Accord de coopération du 6 mars 1958 concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Berne, le 1er décembre 1971. En vigueur le 1er décembre 1971 (avec effet rétroactif au 1er août 1971). (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/126).

(16) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Brésil constituant un accord réciproque sur l'exploitation de radioamateurs. Brasilia, le 6 janvier et le 1er février 1972. En vigueur le 1er février 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/80).

(17) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Trinité et Tobago afin de permettre aux stations radio d'amateur du Canada et de la Trinité et Tobago d'échanger des messages ou d'autres communications émanant de tierces parties ou destinés à des tierces parties. Port of Spain, le 11 février 1972. En vigueur le 13 mars 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/129A).

(18) Accord entre le gouvernement du Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Vienne, le 21 février 1972. En vigueur le 21 février 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/42).

(19) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique concernant la création à Terre-Neuve d'une installation temporaire de pistage spatial qui se rattacherait au projet Skylab. Ottawa, le 20 décembre 1971 et le 23 février 1972. En vigueur le 23 février 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/138).

(20) Accord entre les gouvernements du Canada, de la République d'Islande et du Royaume de Norvège concernant un programme d'observateurs internationaux pour les stations baleinières terrestres situées dans la région de l'Atlantique Nord. Oslo, le 7 avril 1972. En vigueur le 15 avril 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/166).

(21) Échange de notes entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique prorogeant d'un an, à compter du 24 avril 1972, l'Accord signé à Ottawa le 24 avril 1970 concernant des privilèges de pêche réciproques à l'égard de certaines parties de leur littoral respectif. Ottawa, le 7 avril et le 21 avril 1972. En vigueur le 21 avril 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/141).

(22) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne modifiant l'accord du 8 juillet 1969 concernant l'utilisation du polygone de recherche Churchill. Ottawa, le 28 avril 1972. En vigueur le 28 avril 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/88A).

(23) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Israël constituant un accord relatif aux investissements canadiens en Israël et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Ottawa, le 1er mai 1972. En vigueur le 1er mai 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/105).

(24) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de St. Vincent (Antilles britanniques)

constituant un accord concernant les investissements canadiens à St. Vincent assurés par le gouvernement du Canada par son agent, la Société pour l'expansion des exportations. Port of Spain et Kingston (Antilles britanniques), le 27 avril et le 8 mai 1972. En vigueur le 8 mai 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/150).

(25) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et l'Organisation européenne de recherches spatiales (CERS) concernant la coopération dans le domaine de la technologie spatiale avancée. Neuilly-sur-Seine, le 18 mai 1972. En vigueur le 18 mai 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/167).

(26) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas concernant l'entraînement au Canada d'élèves-pilotes de l'aviation royale des Pays-Bas. Ottawa, le 24 mai 1972. En vigueur provisoirement le 24 mai 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/119).

(27) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis prorogeant jusqu'au 30 juin 1973 l'Accord du 5 décembre 1952 relatif à la location de certains terrains situés dans les limites de la station de l'A.R.C. à Goose-Bay. Ottawa, le 13 juillet 1972. En vigueur le 13 juillet 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/133).

(28) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique amendant l'Accord du 9 mars 1959 concernant le tarif des péages de la voie maritime du Saint-Laurent. (avec memorandum d'accord). Washington, le 27 juillet 1972. En vigueur le 27 juillet 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/140).

(29) Accord commercial entre le Canada et la Tunisie. Tunis, le 8 août 1972. En vigueur le 8 août 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/151).

(30) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire au sujet de la vente de blé par le Canada. Ottawa, le 18 août 1972. En vigueur le 18 août 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/74).

(31) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Guatemala constituant un accord de réciprocité sur l'exploitation des stations de radio d'amateur. Guatemala, le 28 août 1972. En vigueur le 12 septembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/114).

(32) Échange de notes entre le gouvernemnt du Canada et le gouvernement de la République d'Italie constituant un accord qui modifie l'accord sur les services aériens selon les dispositions du protocole du 28 avril 1972. Toronto, le 28 août 1972. En vigueur le 28 août 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/103A).

(33) Accord de commerce entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République des Philippines (avec échange de lettres). Manila, le 29 août 1972. En vigueur le 29 août 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/99).

(34) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la préservation de la qualité d'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Jean. Ottawa, le 21 septembre 1972. En vigueur le 21 septembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/132A).

(35) Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Irlande relatif au Régime de pensions du Canada. Ottawa, le 21 novembre 1972. En vigueur le 1er janvier 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/106).

(36) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Libéria constituant un accord relatif aux investissements canadiens au Libéria et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Monrovia, le 24 novembre 1972. En vigueur le 24 novembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/112).

(37) Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'État espagnol concernant des relations de pêche entre les deux pays. Ottawa, le 18 décembre 1972. En vigueur le 18 décembre 1972. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-6/149).

M. Gillespie, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) d'un rapport de la Commission du textile et du vêtement en date du 27 septembre 1972, sur une enquête relative aux tissus larges de filaments de polyester. (Document parlementaire n° 291-4/153A).

(2) d'un rapport de la Commission du textile et du vêtement en date du 24 janvier 1973, sur une enquête relative aux tricots doubles et tricots sur métier chaîne. (Document parlementaire n° 291-4/154).

M. Basford, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un exposé sur la première conférence tripartite de l'Ontario qui aura lieu le 28 et 29 mai 1973 à l'université Trent, à Peterborough. (Document parlementaire n° 291-5/135).

M. Knight, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-179, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (déviations, changements et déplacements), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Gillies, au nom de M. Baldwin, appuyé par M. Fraser, propose,—Que la Chambre déplore l'impuissance du gouvernement à prendre des mesures concrètes et efficaces contre la hausse du coût de la vie, particulièrement évidente dans les prix des loyers, de l'alimentation et du vêtement; et, par conséquent, presse le gouvernement d'imposer immédiatement un gel temporaire de façon à lui permettre de mettre au point, conjointement avec les provinces, l'industrie et le monde ouvrier, un plan satisfaisant en vue de maintenir le coût de la vie dans des limites convenables.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Yanakis, Towers, Wise, Danforth, Jarvis et Alkenbrack en remplacement de MM. Fox, Hargrave, Korchinski, Mazankowski, Stewart (Marquette) et Horner (Crowfoot) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. O'Connor en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Danforth, Ritchie et McCain en remplacement de MM. Wise, Darling et Blenkarn sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Fox et Stackhouse en remplacement de MM. Dupras et O'Sullivan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Ritchie, Blenkarn et Frank en remplacement de MM. Lundrigan, Reilly et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Campbell, Forrestall, Nielsen, Ellis, Blais et Trudel en remplacement de MM. Turner (London-Est), Kempling, Thomas (Moncton), McKenzie, Cafik et Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Grier et Ritche en remplacement de MM. Saltsman et Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Dinsdale, Nielsen, Ellis, Hales, Jarvis et Schellenberger en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Andre, O'Sullivan, Forrestall, Hollands et Wise sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Roche en remplacement de M. Morgan sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Andre en remplacement de M. Carter sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Turner (London-Est), Kuntz et Kempling en remplacement de MM. Trudel, Atkey et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement d'Air Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-975, en date du 12 avril 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/56A).

Par M. Marchand (Langelier),—Exemplaires (en français et en anglais) des budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément au paragraphe (2) de l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre C-10 et du paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-976, en date du 12 avril 1973, approuvant lesdits budgets. (Document parlementaire n° 291-1/98A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 11 MAI 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Schumacher, appuyé par M. Hales, présente avec la permission de la Chambre, le Bill C-180, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Douglas, appuyé par M. Howard, propose,—Que la Chambre désapprouve la proposition du gouvernement de se retirer progressivement des présentes ententes sur le partage des coûts en matière de programmes de soins hospitaliers et médicaux et prie le gouvernement de financer tous les services de santé dans une proportion de 50% et d'étendre le fonds de ressources de santé de façon à permettre aux gouvernements provinciaux d'améliorer leurs services de santé.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Wagner en remplacement de M. Grafftey sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Barnett en remplacement de M. Harding sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Harding et Barnett en remplacement de MM. Olaussen et Rowland sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les opérations du Registraire général du Canada, comme registraire aux termes de la Loi sur les syndicats ouvriers, pour l'année terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 30 de ladite Loi, chapitre T-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/411A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, ainsi que l'état financier, conformément à l'article 7 de la Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, chapitre 19, Statuts du Canada, 1964-1965. (Document parlementaire n° 291-1/229).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 14 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/428).

En conformité de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Harding, appuyé par M. Mather, il est ordonné,—Que la Chambre des communes du Canada prie de nouveau toutes les puissances nucléaires de mettre fin à tout essai d'appareils nucléaires et exhorte en particulier le gouvernement de la France à annuler tous ses projets d'essais nucléaires dans l'océan Pacifique.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les treize questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 80—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère du Solliciteur général pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/80).

N° 114—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale la Commission de l'assurance-chômage a-t-elle consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres

services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/114).

N° 538—*M. Wagner*

1. Quels sont les noms des avocats et des études légales de la province de Québec qui ont travaillé pour le ministère de la Justice, du 1er janvier 1972 au 1er janvier 1973?

2. Quels travaux spécifiques ont été accomplis par chacun d'eux?

3. Quelle somme d'argent a été versée à chacun d'eux *a*) en honoraires, *b*) en déboursés et *c*) en frais de voyages? (Document parlementaire n° 291-2/538).

N° 856—*M. Korchinski*

1. Combien de projets de travaux publics y a-t-il eu dans chaque province en 1972?

2. Quelle somme totale a été affectée à ces projets en 1972?

3. De ces projets, combien était des bureaux de poste?

4. Où se trouvent ces bureaux de poste, en Saskatchewan? (Document parlementaire n° 291-2/856).

N° 964—*M. Mather*

Quel est le montant total en dollars des dépenses publicitaires engagées par le gouvernement auprès de tous les media en 1972? (Document parlementaire n° 291-2/964).

N° 1006—*M. Boisvert*

1. Quel est la liste des projets d'initiatives locales acceptées dans la circonscription de Drummond pour les années 1971 et 1972?

2. Quels ont été les montants versés à chacun de ces projets?

3. Quels étaient les coordonnateurs de chacun des projets? (Document parlementaire n° 291-2/1006).

N° 1028—*M. Matte*

1. Combien y a-t-il d'adjoints spéciaux dans les différents ministères du gouvernement fédéral?

2. Quels sont les ministères qui ont des adjoints spéciaux?

3. *a*) Qui sont ces adjoints spéciaux, *b*) comment sont-ils nommés, *c*) ont-ils tous le même salaire (i) dans l'affirmative, quel est-il (ii) dans la négative, quelles en sont les raisons? (Document parlementaire n° 291-2/1028).

N° 1171—*M. Macquarrie*

1. Quelles subventions ont été versées aux programmes d'aide légale au citoyen *a*) dans quels centres et *b*) pour quels montants?

2. Quelles formes d'aide non financière le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accorde-t-il à ces programmes?

3. Combien le ministère estime-t-il qu'il existe au Canada de programmes de ce genre? (Document parlementaire n° 291-2/1171).

N° 1270—*M. Cossitt*

1. Quelles sont les personnes à l'emploi des secrétaires parlementaires, prêtées à leurs bureaux ou qui y sont attachées et, dans chaque cas, *a*) quelles sont les fonctions de chacune d'elles et *b*) quel traitement touchent-elles pour l'année financière en cours?

2. Parmi ces personnes y en a-t-il qui reçoivent indirectement des sommes provenant de fonds versés par le gouvernement au parti Libéral du Canada pour effectuer des recherches et, dans l'affirmative, qui sont ces personnes et combien touchent-elles? (Document parlementaire n° 291-2/1270).

N° 1293—*M. Matte*

Quels sont les titres, les endroits et les montants des projets acceptés dans les cadres du PIL dans les circonscriptions de, *a*) Champlain, *b*) Portneuf, *c*) Trois-Rivières-Métropolitain, *d*) Saint-Maurice, *e*) Berthier et *f*) Villeneuve? (Document parlementaire n° 291-2/1293).

N° 1441—*M. Caouette* (Témiscamingue)

1. Combien de projets ont été reçus en provenance du Québec dans le cadre du Programme des initiatives locales?

2. Quel est le nombre de projets soumis par chacun des comtés de la province de Québec?

3. Combien de ces projets ont été, *a*) acceptés et *b*) rejetés? (Document parlementaire n° 291-2/1441).

N° 1818—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

1. Combien d'organismes de bienfaisance ont été constitués en sociétés chaque année de 1960 à 1972 inclusivement?

2. *a*) Combien d'entre eux ont cessé de fonctionner chaque année de 1960 à 1972 inclusivement, *b*) quel est le nom de chacun d'eux, *c*) où chacun se situe-t-il? *d*) pour quelle raison, chacun a-t-il cessé de fonctionner? (Document parlementaire n° 291-2/1818).

N° 1829 *M. Marchand* (Kamloops-Cariboo)

1. Depuis 1971, combien de subventions a-t-on accordées à des succursales de la Légion Royale canadienne au Canada aux termes du programme d'initiatives locales?

2. A quelles succursales a-t-on accordé ces subventions et quelle somme a-t-on versée dans chaque cas?

3. Quelle était la nature de chacun des projets? (Document parlementaire n° 291-2/1829).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 7, 11 et 14 sont réservés.

M. Morgan, appuyé par M. McKinley, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour que, dans sa déclaration d'impôt, le contribuable puisse déduire de son revenu imposable de l'année *a*) le montant qu'il a versé au cours de l'année en taxes municipales jusqu'à concurrence de $500 et *b*) le montant qu'il a payé durant cette année à titre d'intérêts sur l'hypothèque de sa demeure principale jusqu'à concurrence de $2,000.—*(Avis de motion nº 16)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Carter en remplacement de M. Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Broadbent en remplacement de M. Harney sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Dinsdale, McKenzie, Madill et Haliburton en remplacement de M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Stevens, Kuntz et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Dinsdale, Hueglin, McKenzie et Roche en remplacement de MM. Schumacher, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Ritchie et Andre sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Gauthier (Ottawa-Est) en remplacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Abbotsford dans la province de la Colombie-Britannique, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire nº 291-1/268).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 15 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Horner (Crowfoot), du Comité permanent des transports et des communications, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits suivants du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport:

Crédits 15, 20, 25 et L30 ayant trait au Programme des transports aériens sous le titre Ministère des Transports.

Lors de l'étude de ces crédits, le Comité a convenu de faire rapport à la Chambre dans les termes suivants:

Le Comité recommande au gouvernement d'étudier l'opportunité de considérer que la révision du règlement sur les taxes des Services aéronautiques relativement à l'atterrissage des avions aux aéroports du ministère n'entrera pas en vigueur le 1er juillet 1973, comme il a été proposé, mais qu'elle sera suspendue pour en permettre l'étude et l'évaluation en consultation avec les représentants des clubs, des écoles commerciales et des associations aéronautiques.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 1, 5, 6 et 7*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 19 aux* Journaux)

Mme Morin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Au cours de l'étude du budget pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, du ministère du Solliciteur général, sous la rubrique Programme des services correctionnels, le Comité a convenu de faire rapport à la Chambre de ce qui suit:

Le Comité recommande qu'un Comité spécial soit constitué afin d'enquêter sur l'administration du système pénitentiaire, y compris la sécurité, la libération conditionnelle et les congés temporaires, que ce comité ait le pouvoir de convoquer les témoins et de visiter les institutions et qu'il fasse rapport de ses recommandations dans un délai raisonnable afin qu'on puisse procéder à une enquête approfondie.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 9*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 20 aux* Journaux).

M. Sharp, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de Communiqués, en date du 8 mai 1973, à la suite d'entretiens canado-américains relativement aux problèmes de la pêche du saumon du Pacifique. (Document parlementaire n° 291-6/141A).

M. Lalonde, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Une liste, en date du 23 mars 1973, des lots de médicaments qui n'étaient pas conformes aux spécifications de l'étiquetage à l'analyse par les Laboratoires de la Direction générale de la protection de la santé selon le Programme de contrôle de la qualité des médicaments (QUAD) 1972-1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-7/7).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit et ledit débat est réputé ajourné.

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Bills publics*)

Du consentement unanime, les ordres n^{os} 1 à 5 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-26, Loi créant l'Administration nationale de transport urbain.

M. Stevens, appuyé par M. Baker, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'une motion, autorisant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques à faire enquête sur le système pénitentiaire, soit prise en considération à huit heures ce soir:

Que ladite motion ne soit pas modifiée et que lorsque le débat y afférent aura pris fin, elle soit réputée adoptée; et

Que les discours soient limités à une durée de quinze minutes chacun.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, M. Reynolds, appuyé par M. Nielsen, propose,—Que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à faire enquête sur l'administration du système pénitentiaire, y compris la sécurité, la libération conditionnelle et les absences motivées, et qu'il fasse rapport de ses recommandations dans le plus bref délai, une fois son enquête approfondie terminée.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Gauthier (Ottawa-Est), et Grafftey en remplacement de MM. Dupras et Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Carter, Fraser et McRae en remplacement de MM. Danforth, Munro (Esquimalt-Saanich) et LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Nystrom en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Masniuk, Oberle et Caccia en remplacement de MM. McKenzie, Stackhouse et Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Dinsdale, Nielsen et Fraser en remplacement de MM. Oberle, Hurlburt et Kuntz sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Demers, Lawrence, M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Howard, Côté et Munro (Esquimalt-Saanich), en remplacement de MM. Béchard, Fairweather, Atkey, Leggatt, Olivier et M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Forrestall, O'Sullivan, Reilly, Schellenberger et Yewchuk en remplacement de MM. Nielsen, Dinsdale, Schellenberger, Hales et Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Morgan en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Benjamin, Trudel, Stewart (Marquette) et Demers en remplacement de MM. Rose, Railton, Ellis et Danson sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Hopkins en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. De Bané et Matte en remplacement de MM. Langlois et Caouette (Charlevoix) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Mitges en remplacement de M. Danforth sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Whittaker, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Herbert, McKinley, Mme Morin, MM. Lachance et McKenzie en remplacement de MM. Reynolds, Blenkarn, Mlle Bégin, MM. Marshall, Walker, Smith (Saint-Jean) et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Taylor en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Atkey en remplacement de M. Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Orlikow et Blais en remplacement de MM. Grier et Buchanan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Walker, Symes et Mlle Bégin en remplacement de Mme Morin et MM. Gilbert et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Towers, Blouin, Holland, Gendron, Mme Morin et M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Nielsen, Trudel, Haliburton, Blais, Campbell et Demers sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Blenkarn en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Masniuk en remplacement de M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de la liste des commissions délivrées durant l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 4 de la Loi sur les fonctionnaires publics, chapitre P-30, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/413A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et arrêté en conseil C.P. 1973-1028 en date du 19 avril 1973, approuvant ledit budget. (Textes français et anglais) (Document parlementaire n° 291-1/243).

A 12 h. 56 du matin mercredi, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 16 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Horner (Crowfoot), du Comité permanent des transports et des communications, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits suivants du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport:

Crédits 1 et 5 sous le titre Ministère des Postes.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 8*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 21 aux* Journaux.)

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 121—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère des Travaux publics a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/121).

N° 548—*M. Latulippe*

1. En 1972, quel est le nombre *a*) d'automobiles, *b*) de camionnettes, *c*) de camions, *d*) de bateaux et *e*) d'avions appartenant au gouvernement fédéral?

2. Quel est le prix d'achat moyen de ces véhicules?

3. De quelle marque de commerce sont les *a*) automobiles, *b*) camionnettes et *c*) camions?

4. Ces véhicules sont-ils achetés par soumissions et, dans la négative, quelle est la personne (pour chaque ministère) qui décide de l'achat des véhicules et comment se fait le choix de la marque de commerce? (Document parlementaire n° 291-2/548).

*N° 1168—*M. Bell*

1. Un questionnaire relatif aux postes de catégorie technique, signé par M. Walter Scott Hoar du bureau de Saint-Jean, Division de la protection des végétaux au ministère de l'Agriculture, a-t-il été transmis au bureau de révision de la classification et, dans l'affirmative, à quelle date?

2. Un questionnaire révisé a-t-il été substitué et présenté avec des changements ou des suppressions et, dans l'affirmative, *a*) par qui, *b*) qui a signé le document, *c*) en vertu de quelle autorité la substitution a-t-elle été apportée?

3. Le poste de M. Hoar a-t-il été reclassifié et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) pour quelles raisons, *c*) quelle est la nouvelle classification?

4. Des formules ont-elles été envoyées par M. Hoar demandant une révision de son poste et, dans l'affirmative, combien et à quelles dates?

5. Qu'a-t-on fait pour réviser le poste de M. Hoar en ce qui concerne ses fonctions avant 1968? (Document parlementaire n° 291-2/1168).

N° 1476—*M. Benjamin*

Pour chaque année financière depuis 1968-1969 et jusqu'aux prévisions budgétaires de l'année financière 1973-1974 inclusivement, quelles sommes a-t-on versées à chaque société de chemins de fer en vertu de chacun des articles 256, 258, 261, 272 et 413 de la Loi sur les chemins de fer? (Document parlementaire n° 291-2/1476).

N° 1859—*M. Fortin*

1. Depuis combien de temps monsieur et madame Ryten sont-ils à l'emploi de Statistique Canada?

2. Quel est le degré de la formation universitaire de madame Ryten?

3. Par qui ont-ils été recommandés?

4. Ont-ils obtenu leur emploi à la suite d'un concours ouvert et, dans l'affirmative, quels étaient les autres candidats et quels étaient les membres du jury d'examen?

5. Madame et monsieur Ryten ont-ils reçu des promotions depuis lors et, dans l'affirmative, comment sont-elles justifiées?

6. Combien de voyages ont-ils fait depuis leur engagement et dans quel but chacun a-t-il été fait? (Document parlementaire n° 291-2/1859).

N° 1887—*M. Orlikow*

Quelle a été au Canada, en 1961, 1966, 1971 et 1972, d'après les déclarations d'impôt sur le revenu, les données de Statistique Canada, ou toute autre source, la répartition des contribuables, familles et particuliers, suivant les groupes de revenus, et notamment pour ceux dont le revenu était, *a*) (i) supérieure à $1,000,000, (ii) $500,000, (iii) $250,000, (iv) $100,000 et *b*) inférieur à (i) $6,000, (ii) $5,000, (iii) $4,000, (iv) $3,000, (v) $2,000, (vi) $1,000 par an? (Document parlementaire n° 291-2/1887).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Oberle, Horner (Crowfoot) et Kuntz en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain), Reynolds et Arrol sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Harney et Grier en remplacement de MM. Orlikow et Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Brewin, Atkey et Skoreyko en remplacement de MM. Orlikow, Frank et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai 1973, (Question n° 1270), demandant:

1. Quelles sont les personnes à l'emploi des secrétaires parlementaires, prêtées à leurs bureaux ou qui y sont attachées et, dans chaque cas, *a*) quelles sont les fonctions de chacune d'elles et *b*) quel traitement touchent-elles pour l'année financière en cours?

2. Parmi ces personnes y en a-t-il qui reçoivent indirectement des sommes provenant de fonds versés par le gouvernement au parti Libéral du Canada pour effectuer des recherches et, dans l'affirmative, qui sont ces personnes et combien touchent-elles? (Document parlementaire n° 291-2/1270A).

A 6 h. 06 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 17 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M^me^ Morin, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 18 avril 1973, le Comité a étudié le Bill C-177, Loi modifiant la Loi sur les juges et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill (*fascicule n° 10*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 22 aux* Journaux.)

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 22 mars 1973, le Comité a étudié le Bill C-133, loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, et il a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 4

Retrancher les lignes 4 et 5 de la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

«vertu de l'hypothèque prise sur la maison,»

Article 7

Retrancher les lignes 34 et 35 de la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

«but lucratif qui est

a) constituée exclusivement à des fins caritatives, ou

b) une association coopérative qui construit, acquiert ou améliore un projet d'habitations dans l'intention de fournir des habitations à des personnes dont la majorité sont membres de l'association et qui occuperont ces habitations à un titre autre que celui de propriétaire après l'achèvement du projet,

peut être égal à la»

Retrancher la ligne 5 de la page 4 et la remplacer par ce qui suit:

«caritatives,»

Retrancher la ligne 10 de la page 4 et la remplacer par ce qui suit:

«organisme provincial ou municipal, ou

c) une association coopérative qui construit, acquiert ou améliore un projet d'habitations dans l'intention de fournir des habitations à des personnes dont la majorité sont membres de l'association et qui occuperont ces habitations à un titre autre que celui de propriétaire après l'achèvement du projet,»

Article 8

Retrancher la ligne 1, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit:

«des articles 15.1, 34.16 et 34.18, des sommes»

Article 10

Insérer immédiatement après l'alinéa *e*) de la page 6, ce qui suit:

«*e*.1) prévoir que la municipalité démontre la disponibilité d'autres logements à la portée des personnes physiques dépossédées;»

Retrancher les lignes 39 et 40 de la page 7 et les lignes 1 et 2 de la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

"ainsi que d'un régime de mise en application de ces normes,

(vi) pour la conclusion de prêts destinés à des améliorations»

Retrancher les lignes 33 à 37 de la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

«molition

a) de terrains et d'immeubles résidentiels situés en dehors des quartiers choisis en application de la présente Partie et ne satisfaisant pas aux normes minimales d'habitation énoncées dans l'accord; et

b) de terrains et d'immeubles, autres que des immeubles résidentiels, situés en dehors des quartiers choisis en application de la présente Partie et

(i) situés dans une zone comportant des logements occupés surtout par des particuliers ou des familles à faible revenu, et

(ii) utilisés à une fin qui est incompatible avec les caractéristiques générales de la zone où sont situés les immeubles,

lorsque les terrains serviront, après leur acquisition et leur dégagement, à l'aménagement d'habitations ou de facilités récréatives ou sociales.»

Insérer immédiatement après la ligne 39 de la page 8, l'alinéa suivant:

«*aa*) se limiter à de petits projets décrits dans les règlements;»

Retrancher la ligne 40 à la page 8 et la remplacer par ce qui suit:

«*a*) énoncer, aux fins de l'alinéa *a*) de ce paragraphe,»

Ajouter, immédiatement après l'alinéa *d*) de la page 9, ce qui suit:

«*d*.1) prévoir que la municipalité démontre la disponibilité d'autres logements à la portée des personnes physiques dépossédées;»

Retrancher la ligne 30 de la page 9 et la remplacer par ce qui suit:

«immeuble, la Société peut ap-»

Retrancher la ligne 38 de la page 9 et la remplacer par ce qui suit:

«*b*) acquérir ou démolir des immeubles,»

Retrancher la ligne 41 de la page 9 et la remplacer par ce qui suit:

«tion des immeubles, telle que le déter-»

Insérer immédiatement après le mot «conseil» à la ligne 37 de la page 10, ce qui suit:

«mais ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux qu'approuverait le gouverneur en conseil, sous le régime de l'article 37 de la *Loi sur l'administration financière*, à l'occasion d'un emprunt d'un montant comparable et soumis à des modalités comparables contracté au nom de Sa Majesté;»

Retrancher le titre «Remise en état des logements familiaux existants», qui précède l'article 34.1, à la page 12, et le remplacer par celui qui suit:

«REMISE EN ÉTAT ET TRANSFORMATION DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS EXISTANTS»

Retrancher les lignes 1 à 24, à la page 12, et les remplacer par ce qui suit:

«34.1 (1) La Société peut, dans les circonstances que peut prescrire un règlement du gouverneur en conseil, consentir un prêt

a) au propriétaire d'un logement familial, aux fins d'aider à la réparation, la remise en état et l'amélioration de ce logement, lorsque celui-ci est situé

(i) dans un quartier choisi en conformité d'un accord conclu en vertu de l'article 27.1, ou

(ii) dans une zone d'une province, autre qu'un quartier visé au sous-alinéa (i), que le gouverneur en conseil a, avec l'assentiment de la province, désigné par décret comme étant une zone dans laquelle la Société pourra consentir des prêts en vertu de la présente Partie;

b) au propriétaire d'un logement familial ou de facilités de logement du type foyer ou pension, aux fins d'aider à leur réparation et à leur remise en état, lorsque le propriétaire est une corporation sans but lucratif, définie au paragraphe 15.1 (3) et visée au paragraphe 15.1 (2); ou

c) à une corporation sans but lucratif, définie au paragraphe 15.1 (3), aux fins d'aider à la transfor-

mation d'un immeuble résidentiel existant, que possède cette corporation, en un immeuble offrant

(i) un plus grand nombre de logements familiaux, lorsque l'immeuble existant comporte un ou plusieurs logements familiaux,

(ii) des facilités de logement du type foyer ou pension, ou

(iii) un plus grand nombre de lits, du type foyer ou pension, lorsque l'immeuble existant offre des facilités de logement du type foyer ou pension.»

Ajouter, immédiatement après le mot «conseil», à la ligne 29, page 12, ce qui suit:

«mais ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux qu'approuverait le gouverneur en conseil, sous le régime de l'article 37 de la *Loi sur l'administration financière,* à l'occasion d'un emprunt d'un montant comparable et soumis à des modalités comparables contracté au nom de Sa Majesté;»

Retrancher la ligne 34, à la page 12, et la remplacer par ce qui suit:

«cède pas la durée utile du logement, des facilités de logement ou de l'immeuble»

Retrancher la ligne 39, à la page 12, et la remplacer par ce qui suit:

«ou des facilités de logement, ou la transformation de l'immeuble ont commencé;»

Retrancher la ligne 41, à la page 12, et la remplacer par ce qui suit:

«thèque grevant le logement familial, les facilités de logement ou l'immeuble»

Retrancher la ligne 13, à la page 13, et la remplacer par ce qui suit:

«le logement familial, les facilités de logement ou l'immeuble n'ont pas adopté de»

Retrancher les lignes 19 à 24, à la page 13, et les remplacer par ce qui suit:

«vertu de l'article 34.1 a été utilisé pour la réparation et la remise en état du logement familial ou des facilités de logement, ou pour la transformation de l'immeuble résidentiel, relativement auxquels il a été consenti, la Société peut faire remise à l'emprunteur:

a) d'un montant calculé en fonction du revenu de l'emprunteur selon les règlements pour chaque logement familial; ou

b) d'une somme ne dépassant pas cinq cents dollars pour chaque lit du type foyer ou pension fourni après la réparation et la remise en état, ou la transformation.»

Retrancher les lignes 29 à 46 de la page 13 et les lignes 1 à 6 de la page 14 et les remplacer par ce qui suit:

«ne réside pas dans ce logement à moins que le propriétaire n'ait passé avec la Société un contrat prévoyant que

a) les frais de réparation, de remise en état et d'amélioration de chaque logement entrepris par le propriétaire qui ne réside pas dans ce logement est égal ou supérieur au montant du prêt consenti pour chaque logement;

b) le loyer qu'il fera payer ne dépassera pas, pendant la période que fixe la Société, le loyer que celle-ci estime juste et raisonnable compte tenu du revenu familial probable du locataire du logement;

c) le logement ne sera ni vendu ni autrement aliéné pendant la durée du contrat, si ce n'est du consentement de la Société et aux conditions qu'elle peut approuver; et,

d) si l'emprunteur commet une infraction au contrat, la Société aura le droit de déclarer échu et exigible immédiatement le principal impayé du prêt ou d'augmenter l'intérêt exigible par la suite sur le solde impayé dudit prêt à un taux que le gouverneur en conseil peut fixer.

Retrancher les lignes 1 et 2 de la page 17 et les remplacer par ce qui suit:

«de les vendre à ses membres; ou»

Retrancher les lignes 6 et 7 de la page 17 et les remplacer par ce qui suit:

«ragraphe 15.1 (3), et»

Retrancher les lignes 19 à 22, à la page 17, et les remplacer par ce qui suit:

«nées au paragraphe 34.15 (2); et»

Retrancher la ligne 24 de la page 17 et la remplacer par ce qui suit:

«nées au paragraphe 15.1 (1) ou 34.15 (2), lorsque le»

Retrancher les lignes 43 et 44 de la page 17 et les remplacer par ce qui suit:

«selon la définition qu'en donne le paragraphe 15.1 (3), et»

Article 14

Retrancher la ligne 6 à la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

«pour un particulier ou des familles à faible revenu, un»

Article 17

Ajouter après le mot «conseil» à la ligne 2, page 22, ce qui suit:

«mais ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux qu'approuverait le gouverneur en conseil, sous le régime de l'article 37 de la *Loi sur l'administration financière,* à l'occasion d'un emprunt d'un montant comparable et soumis à des modalités comparables contraté au nom de Sa Majesté»

Retrancher la ligne 19 de la page 22 et la remplacer par ce qui suit:

«fins d'habitation ou à toute autre fin connexe par la province, la»

Article 18

Ajouter immédiatement après la ligne 6 de la page 23 l'article suivant:

«18.1 Le paragraphe 44(1) de ladite loi est révoqué et remplacé par ce qui suit:

44.(1) La Société peut passer des accords avec

a) une province, une municipalité ou un office du logement public pour un projet de logement public, ou

b) une corporation à but non lucratif au sens du paragraphe 15.1 (2) ou une association coopérative au sens de l'alinéa 34.18(1)*b*) pour un projet de logement public désigné par la province aux fins de cet article

par lesquels la Société versera des contributions dans le but de l'aider à offrir des logements aux individus ou familles à faibles revenus pour un loyer dont le montant est inférieur au montant normalement requis pour financer les frais d'amortissement et de fonctionnement du projet de logement public.»

Ajouter immédiatement après le mot «Finances» à la ligne 41, page 24, ce qui suit:

«à un taux d'intérêt qui, s'il en est, ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux qu'approuverait le gouverneur en conseil, sous le régime de l'article 37 de la *Loi sur l'administration financière*, à l'occasion d'un emprunt d'un montant comparable et soumis à des modalités comparables contracté au nom de Sa Majesté,»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-133, tel que modifié.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os^ 6, 7, 8, 9, 10 et 11*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 23 aux* Journaux.)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration des ministres fédéraux et provinciaux responsables de la politique minérale, intitulée «Objectifs d'une politique minérale canadienne». (Document parlementaire n° 291-4/57).

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'Ordre du jour de la conférence des premiers ministres du 23 au 25 mai 1973. (Document parlementaire n° 291-5/29A).

M. Haidasz, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du texte du mandat du Conseil Consultatif Canadien du Multiculturalisme, ainsi qu'une liste des membres du Conseil Consultatif Canadien pour le Multiculturalisme. (Document parlementaire n° 291-1/414).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement. M. Matte, appuyé par M. Fortin, propose,—Que cette Chambre déplore la décision du gouvernement de surseoir à l'application intégrale de la politique contenue dans la Loi sur les langues officielles et condamne les solutions proposées par le gouvernement et, par conséquent, presse ce dernier à trouver des moyens réalistes et concrets qui sauvegarderaient de façon beaucoup plus juste et raisonnable les droits des canadiens francophones et anglophones.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Hargrave en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Oberle et Horner (Battleford-Kindersley) en remplacement de MM. Nielsen et Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Laflamme, Leggatt et Béchard en remplacement de MM. Côté, Howard et Demers sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Hollands, Jelinek et Cossitt en remplacement de MM. Towers, Reilly et Baker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Ellis, Roche, Stevens, Railton et McRae en remplacement de MM. Bawden, Taylor, Carter, McRae et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Ritchie en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Coates en remplacement de M. Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Blais en remplacement de M. MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Gilbert en remplacement de M. Neale (Vancouver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Campbell, Poulin, Duquet et Symes en remplacement de M. Gendron, M^me^ Morin, MM. Smith (Saint-Jean) et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Dupont, Cafik et Corbin en remplacement de MM. Walker, Caccia et Lachance sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Frank, Roy (Laval), Clermont, Cullen, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Ritchie et Paproski en remplacement de MM. McGrath, Stollery, M^lle^ Bégin, MM. Corriveau, Hueglin, Skoreyko et Thomas (Moncton) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Rowland et Nesdoly en remplacement de MM. Barnett et Harding sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Fraser en remplacement de M. Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Herbert en remplacement de M. Prud'homme sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

États de rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,— Copies (en français et en anglais) du budget des immobilisations de la Monnaie royale du Canada, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1973-1026, en date du 19 avril 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/176A).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 18 MAI 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Béchard, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Au cours de l'étude du Budget du ministère de l'Environnement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, le Comité a décidé de rapporter ce qui suit à la Chambre:

Le Comité recommande que le rapport annuel de 1971-1972 de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce soit renvoyé à ce Comité qui l'étudiera puis en fera rapport à la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 13*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 24 aux* Journaux.)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le débat sur la motion des subsides soit interrompu à 4 h. 45 cet après-midi et qu'à ce moment, l'objection concernant le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve, 1973, soit prise en considération.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement. M. Marshall, appuyé par M. Baldwin, propose,—Que la Chambre presse le gouvernement de présenter des mesures prioritaires dans le but de remédier aux présentes injustices causées aux anciens combattants et, en particulier, de supprimer les injustices résultant des taux de base des pensions d'invalidité et autres, des services de traitement, des allocations et de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Après débat, à 4 h. 45 de l'après-midi, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées, en conformité de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une objection au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve, en conformité de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le 18 avril 1973, un avis d'une objection sous forme d'une motion a été présenté à M. l'Orateur dans les termes suivants:

Province de Terre-Neuve

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre

E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Terre-Neuve, déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le jeudi 5 avril 1973, pour les motifs ci-après énoncés:

1. A Terre-Neuve, la Commission n'a pas accordé d'attention spéciale aux considérations d'ordre géographique, à la dispersion, à la densité et au taux relatif de croissance de la population, et a ignoré ou négligé les problèmes particuliers de communication et de transport lorsqu'elle a divisé ladite province en six (6) nouvelles circonscriptions électorales.

2. La Commission n'a pas accordé d'attention ni de considération spéciale à l'accessibilité d'une région à une autre dans plusieurs circonscriptions électorales rurales lorsqu'elle en a fixé les limites.

3. La Commission n'a pas porté ni accordé d'attention appropriée à la cohésion physique, sociale ou économique dans plusieurs des nouvelles circonscriptions électorales qu'elle a établies et a semblé ignorer et a effectivement ignoré la question d'unité ou de communauté d'intérêt, rendant ainsi une représentation adéquate de la population au parlement une tâche pratiquement impossible.

4. La Commission n'a pas pris en considération le fait que les limites de la plupart des circonscriptions électorales de Terre-Neuve, comme elles existaient avant la redistribution, étaient conformes à l'esprit des conditions de l'union entre Terre-Neuve et le Canada.

5. Les difficultés que rencontrerait un député à tenter de garder contact avec des commettants éparpillés dans certaines circonscriptions électorales seraient considérables. Les frais de déplacement encourus pour tenter de garder ce contact pourraient fort bien être considérés comme exorbitants.

6. Et toutes autres objections que les députés soussignés peuvent estimer applicables dans le but de réaliser l'esprit et les modalités de la loi en cause.

Signature des députés:

J. A. McGrath (Saint-Jean-Est)
J. Lundrigan (Gander-Twillingate)
W. Carter (Saint-Jean-Ouest)
J. Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe)
D. Rooney (Bonavista-Trinity-Conception)
D. Jamieson (Burin-Burgeo)
W. Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador)
B. Knight (Assiniboia)
A. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso)
G. Ritchie (Dauphin)

Plus ample considération de ladite objection est différée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Gendron en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Epp en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Mackasey en remplacement de M. Danson sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Watson en remplacement de M. McRae sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

*M. Lundrigan en remplacement de M. Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Barnett et Harding en remplacement de MM. Rowland et Nesdoly sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M^me^ MacInnis (Vancouver-Kingsway) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. MacGuigan en remplacement de M. Laflamme sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Hopkins en remplacement de M. Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Cyr en remplacement de M. De Bané sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

*Pour corriger l'avis déposé le 17 mai 1973.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu de l'article 65(1) de la Loi sur l'immigration pendant l'année terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 65(6) de ladite Loi, chapitre I-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/159).

A 5 h. 03 de l'après-midi, le Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 22 mai 1973, à deux heures de l'après-midi en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.

N° 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 22 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/422).

M. Buchanan, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, votre comité a décidé de faire rapport à la Chambre dans les termes suivants:

Votre comité recommande qu'on accède aux demandes réitérées du Conseil territorial du Yukon visant une réforme gouvernementale au niveau du Territoire, que la résolution n° 40 du Conseil, présentée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, soit acceptée par le gouvernement et que celui-ci étudie l'opportunité de proposer les amendements appropriés à la Loi sur le Yukon.

Un exemplaire de la résolution n° 40 du Conseil est annexé.

APPENDICE

* * *

EXTRAIT—PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL DU TERRITOIRE DU YUKON

PREMIÈRE SESSION—1966

Motion n° 40
Présentée par: M. Taylor
Appuyée par: M. Thompson

Il est résolu que le commissaire fasse parvenir au ministre des Affaires du Nord et des Ressources nationales, dans les plus brefs délais, la résolution du Conseil ci-jointe.

Il est résolu que le ministre des Affaires du Nord et des Ressources nationales renvoie le bill C-146, loi visant à modifier la Loi sur le Yukon, au comité permanent des affaires du Nord et des ressources nationales de la Chambre des communes afin de permettre au Conseil du territoire du Yukon de justifier les amendements inhérents, pertinents ou autrement nécessaires à l'application des

principes implicites dans les modifications suivantes aujourd'hui requises du ministre à savoir:

a) Le Conseil du territoire du Yukon sera connu sous le nom d'Assemblée législative du Yukon;

b) Le nombre de membres de l'Assemblée législative du Yukon sera porté à 15 et le mandat de l'Assemblée à 4 ans;

c) Le comité consultatif des finances sera remplacé par un comité exécutif comprenant au moins 5 membres. ayant le plein pouvoir exécutif dans les domaines suivants:

(i) Éducation, santé et bien-être

(ii) Ressources territoriales y compris les biens-fonds

(iii) Travaux publics

(iv) Justice et correctionnelle

(v) Revenu et finances

(vi) Forêt

(vii) Pêche

(viii) Toute autre fonction exécutive et administrative, y compris l'industrie et le travail, contrôlée ou effectuée par le gouvernement fédéral,

l'Assemblée législative ayant la juridiction législative exclusive lui permettant de rédiger des ordonnances pour le gouvernement du Territoire portant sur les sujets mentionnés ci-dessus, sans préjudice des pouvoirs législatifs qui lui sont reconnus aux termes de l'article 16 de la Loi sur le Yukon;

d) Le nombre des membres de l'Assemblée législative du Yukon passera de 15 à 21 ou à tout autre nombre plus élevé que l'Assemblée législative du Yukon pourra déterminer, à l'expiration des 12 ans qui suivront la mise en vigueur des amendements à la Loi sur le Yukon implicites dans cette résolution, alors qu'on procédera aux changements législatifs ou autres qui s'imposeront pour constituer la province du Yukon en lui accordant les mêmes pouvoirs législatifs et exécutifs que ceux des autres provinces du Canada;

e) Les députés jouiront de tous les pouvoirs nécessaires à l'instar des députés des autres Assemblées législatives provinciales en vue de fixer leurs indemnités et leurs allocations et d'instituer un régime de pension ou d'y participer, ou à un régime collectif d'assurance-maladie;

f) L'article 24 de la Loi sur le Yukon sera abrogé;

g) Le statut de l'Assemblée législative du Yukon sera élargi afin de lui permettre de participer à toutes les conférences interprovinciales et fédérales-provinciales, ainsi qu'aux entretiens et aux ententes qui s'ensuivront;

h) La Loi sur les titres de biens-fonds sera annulée en ce qui a trait au territoire du Yukon et remplacée par l'ordonnance sur les titres de biens-fonds;

i) Tout biens-fonds de la Couronne sera détenu au nom de celle-ci du chef du Territoire.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule nº 15*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice nº 25 aux* Journaux.)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Bills publics*)

Du consentement unanime, l'ordre nº 1 est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-17, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente).

M. Buchanan, appuyé par M. Reid, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'objet dudit bill soit déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Clark (Rocky Mountain) et Orlikow en remplacement de MM. Oberle et Rose sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Broadbent, Nystrom et Schumacher en remplacement de MM. Harney, Grier et O'Connor sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Holmes, Macquarrie, Higson, Rynard, Ritchie, Patterson, Reynolds et Roche en remplacement de MM. Atkey, Woolliams, Darling, Oberle, Whittaker, McKenzie, Blenkarn et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Saltsman, LeBlanc (Westmorland-Kent), Harney, Holmes et Patterson en remplacment de MM. Harney, Demers, Saltsman, Cossitt et Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Neil (Moose Jaw), Stewart (Marquette), Corbin, Hopkins, Railton et Prud'homme en remplacement de MM. Howie, Muir, Pelletier (Sherbrooke), Smith (Saint-Jean), Dupont et Blais sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Horner (Crowfoot), Horner (Battleford-Kindersley), Murta, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Hargrave, Neil (Moose Jaw), Hurlburt et Stewart (Marquette) en remplacement de MM. Gillies, Stevens, Kempling, Lambert (Edmonton-Ouest), Hellyer, Bawden, Schumacher et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Thomas (Moncton), Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Forrestall, Taylor, Fraser et Ellis en remplacement de MM. Dinsdale, McKenzie, Madill, Stewart (Marquette), Towers et Hollands sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Langlois, Demers et Gauthier (Ottawa-Est) en remplacement de MM. Cyr, LeBlanc (Westmorland-Kent) et Hopkins sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Dupont, Pelletier (Sherbrooke), Blais et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Railton, Corbin, Prud'homme et Hopkins sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Grafftey en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Howard en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Schellenberger et Ellis en remplacement de MM. Alkenbrack et Wise sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. McRae en remplacement de M. Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Neil (Moose Jaw) en remplacement de M. Oberle sur le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Lundrigan et Carter en remplacement de MM. Hueglin et Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Thomas (Moncton) en remplacement de M. Paproski sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Rodriguez et Harney en remplacement de MM. Brewin et Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Railton en remplacement de M. Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Bawden et Hees en remplacement de MM. Macquarrie et Wagner sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) et Bell en remplacement de MM. Forrestall et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Poulin, Béchard, Guay (Lévis), Whicher et Roy (Laval) en remplacement de MM. Breau, Mackasey, Blais, Comtois et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Schumacher en remplacement de M. Thomas (Moncton) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 10 de la Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations, chapitre C-27, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/7A).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 23 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du mandat de la Commission d'enquête nommée afin d'examiner l'ensemble du programme de sécurité des pénitenciers situés dans la Région du Québec par rapport au programme de sécurité national du Service canadien des pénitenciers ainsi qu'un communiqué, en date du 16 mai 1973, à ce sujet. (Document parlementaire 291-4/160).

M. Sharp, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table, —Copies, en français et en anglais, du rapport de l'auditeur général à la Chambre des communes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972. (Document parlementaire n° 291-1/64).

En conformité de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Baldwin, appuyé par M. Bell, il est ordonné, —Que les comptes publics de l'année terminée le 31 mars 1971 et de l'année terminée le 31 mars 1972 ainsi que les rapports de l'Auditeur général, y afférents, accompagnés des témoignages recueillis par le Comité au cours de la quatrième session du 28e Parlement, soient déférés au Comité permanent des comptes publics.

M. Basford, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en anglais, d'une lettre en date du 13 avril 1973, du ministre d'État chargé des Affaires urbaines à *Chairman, Metropolitan Board of Commissioners of Police, Toronto, Ontario* au sujet du collège Rochdale. (Document parlementaire n° 291-7/8).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Sur motion de M. Penner, appuyé par M. Jerome, le premier rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présenté à la Chambre le mercredi 18 avril 1973, est agréé.

M. Reynolds, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-181, Loi modifiant la Loi sur les stupéfiants, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Blais, appuyé par M. Corbin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-182, Loi modifiant le

Régime de pensions du Canada (enfant d'un cotisant invalide), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. MacEachen, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Chrétien, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-183, Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de credit, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit de façon à autoriser la Société d'assurance-dépôts du Canada à consentir des prêts aux associations afin de leur permettre de disposer des liquidités dont elles ont besoin pour s'acquitter du paiement de leurs titres de créance venant à échéance; de façon à autoriser la Société à consentir des prêts aux corporations créées ou maintenues aux termes ou en application des lois d'une province afin de leur permettre de faire face à leurs besoins à court terme de liquidités qui découlent de leurs opérations; et de façon à prévoir, sur le Fonds du revenu consolidé, des avances à la Société n'excédant pas la somme de deux cents millions de dollars aux fins de consentir les prêts, et à autoriser le remboursement à la Société des pertes qu'elle subit relativement aux prêts.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 99—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère des Approvisionnements et des Services a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/99.)

N° 555—*M. Latulippe*

Quel est le pourcentage *a*) des personnes unilingues (i) français (ii) anglais et *b*) de personnes bilingues dans chacun des ministères fédéraux de la région de la Capitale nationale? (Document parlementaire n° 291-2/555.)

N° 956—*M. Grier*

1. Quelles sont les raisons des différences qu'il y a dans les relevés mensuels des chômeurs faits par le Relevé de la main-d'œuvre (Statistique Canada), la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (clients sans emploi et cherchant de l'emploi)?

2. Quelles sont les définitions respectives du terme «chômeur» dans chacun des trois cas susmentionnés?

3. Comment s'établit quantitativement la concordance entre ces trois dénombrements des chômeurs?

4. Quelle est l'explication des chiffres résiduels, s'il y en a? (Document parlementaire n° 291-2/956.)

N° 1533—*M. Haliburton*

1. Combien a coûté en tout l'aide prodiguée aux pays en voie de développement en 1960, 1965, 1968 et 1972?

2. Combien a coûté l'aide accordée aux pays membres de diverses organisations internationales dont le Canada fait partie ou plus exactement, *a*) à quels pays du Commonwealth et pour quel montant, *b*) à quelles associations de pays francophones et pour quel montant, *c*) à quels pays membres des Nations Unies à l'exclusion de *a*) et *b*) et pour quel montant, *d*) à quels autres pays? (Document parlementaire n° 291-2/1533.)

N° 1765—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

1. Combien y a-t-il de bureaux de douane au Canada et à quel endroit chacun est-il situé?

2. Quel a été le total des frais d'entretien et de dotation en personnel de chacun de ces bureaux pour chacune des années de 1960 à 1972 inclusivement?

3. Combien y a-t-il de douaniers dans chacun des bureaux de douane du Canada? (Document parlementaire n° 291-2/1765.)

N° 1821—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

Combien de refuges pour la faune y a-t-il au Canada et *a*) où est situé chacun d'eux, *b*) quelle est la superficie de chaque refuge, *c*) quel genre de faune chacun protège-t-il, *d*) combien coûte au gouvernement l'entretien de chaque refuge? (Document parlementaire n° 291-2/1821.)

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du tarif-marchandises de la *Trident Steamships Limited.* —(*Avis de motion portant production de documents n° 214—M. Beattie* (*Hamilton Mountain*)).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les détails concernant les propriétaires du navire *M.V. Travetal.*—(*Avis de motion portant production de documents n° 216—M. Beattie* (*Hamilton Mountain*)).

L'avis de motion portant production de documents n° 218, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du tarif-marchandises de la *Newfoundland Steamships Limited,*

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Hamilton Mountain (M. Beattie), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de Motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les détails concernant les propriétaires des navires *M.V. Chimo et M.V. Cabot.*—(*Avis de motion portant production de documents n° 220—M. Beattie (Hamilton Mountain)*).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'ordre pour la reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit arrêté pour le jeudi 24 mai 1973, et que, si nécessaire, à 9 h. 30 du soir le mardi 29 mai 1973, l'on mette aux voix, sur-le-champ, toutes questions nécessaires pour disposer de la motion principale et de tout amendement, à moins que le débat ayant pris fin auparavant ne nécessite un vote qui a été différé; et

Que le vendredi 25 mai 1973 et le lundi 28 mai 1973 soient désignés comme jours prévus, en conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Gleave et Nesdoly en remplacement de MM. Broadbent et Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Peters en remplacement de M. Harney sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Grier en remplacement de M. Harney sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Lessard en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Breau et Comtois en remplacement de MM. Roy (Laval) et Poulin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lundrigan en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Fairweather et M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de MM. Stackhouse et Cossitt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Towers, Baker et Blenkarn en remplacement de MM. O'Sullivan, Jelinek, Yewchuk et Patterson sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Balfour en remplacement de M. Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Korchinski et Mazankowski en remplacement de MM. Hurlburt et Stewart (Marquette) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. O'Sullivan en remplacement de M. Wagner sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Foster et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. Dupont et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Ritchie en remplacement de M. Horner (Battleford-Kindersley) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Nielsen en remplacement de M. Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Turner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Partie II de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 27 de ladite Loi, chapitre 105, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 291-1/139).

A 6 h. 02 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 24 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Horner (Crowfoot), du Comité permanent des transports et des communications, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits 85 et L90 ayant trait au Conseil des ports nationaux sous le titre Transports du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport.

Lors de l'étude de ces crédits, le Comité a convenu de faire rapport à la Chambre dans les termes suivants:

Le Comité recommande au gouvernement d'étudier l'opportunité de mettre à la disposition du Comité le rapport sur les améliorations à apporter au port de Churchill.

Le Comité recommande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'entreprendre immédiatement la réalisation d'un programme complet d'amélioration au port de Churchill portant notamment sur le dragage, les quais, la manutention des grains et les installations d'entreposage du grain.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 9*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 26 aux* Journaux.)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la correspondance échangée entre le ministère des Affaires extérieures et M. Marc Cayer, au sujet des dépenses encourues par ce dernier, pour son rapatriement, ainsi qu'une note inter-ministérielle spécifiant ces dépenses. (Document parlementaire n° 291-7/9).

M. Reynolds, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-184, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Stackhouse, appuyé par M. Reynolds, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-185, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (congé), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Sherbrooke, Gloucester, Madawaska-Victoria, Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, Lapointe, York-Sunbury, Westmorland-Kent, Carleton-Charlotte, Glengarry-Prescott-Russell et Sarnia-

Lambton, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Nouveau-Brunswick.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-Verbaux de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, les ordres numéros 78 et 79 sont réservés.

M. Grier, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère de l'Industrie et du Commerce pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses. (*Avis de motion portant production de documents n° 87*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Danson, Blais, Leblanc (Laurier), Broadbent, Nystrom, Lambert (Edmonton-Ouest), Gillies, Stevens et Kempling en remplacement de MM. Béchard, Guay (Lévis), Whicher, Gleave, Nesdoly, Horner (Crowfoot), Murta, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Hellyer, Bawden et O'Connor en remplacement de M. Neil (Moose Jaw), Korchinski et Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Kuntz en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Hellyer, Bawden et Cossitt en remplacement de M. Lawrence, M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles), M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Gendron en remplacement de M. Cullen sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Marshall en remplacement de M. Atkey sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Harney en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. O'Sullivan en remplacement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Harding et Crouse en remplacement de MM. Barnett et McCain sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Madill et Higson en remplacement de MM. O'Connor et Roche sur la liste ds membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de M. Coates sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Mitges en remplacement de M. Atkey sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Duquet en remplacement de M. Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de M. Rompkey sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Roy (Timmins) en remplacement de M. LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Hollands en remplacement de M. Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Walker en remplacement de M. Dupont sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Cullen en remplacement de M. Gendron sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Hargrave, Neil (Moose Jaw), Reid et Howie en remplacement de MM. Neil (Moose Jaw), Stewart (Marquette), Pelletier (Sherbrooke) et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Andre en remplacement de M. Hollands sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Blouin en remplacement de M. Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Nielsen en remplacement de M. Baker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Mitges en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Direction de la sécurité automobile et routière, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, chapitre 26, (1er Supplément) S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/370).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 25 MAI 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Howard, appuyé par M^me^ MacInnis, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-186, Loi modifiant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Baldwin, appuyé par M. MacLean, propose,—Que la Chambre, s'élevant contre le fait que le gouvernement s'approprie constamment le contrôle parlementaire des deniers publics et contre la mauvaise administration dont fait preuve le gouvernement dans la dépense de revenus publics croissants, donne avis que des mesures immédiates et concluantes doivent être prises dans le but de rétablir le contrôle parlementaire des fonds publics.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Barnett et Haliburton en remplacement de MM. Harding et Lundrigan sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Balfour et Railton en remplacement de MM. Howie et Reid sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Jerome en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des ports nationaux, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, chapitre N-8, S.R.C. 1970. (Document parlementaire n° 291-1/154A).

Par M. Marchand (Langelier),—Budget d'établissement de la Société des Transports du Nord Limitée, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-1172, en date du 17 mai 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/202A).

Par M. Marchand (Langelier)—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, y compris les comptes et les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 75(3) et de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 (Document parlementaire n° 291-1/242).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de la *Seaway International Bridge Corporation, Ltd.*, ainsi que ses comptes et états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/235).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 28 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué émis à l'issue de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa du 23 au 25 mai 1973. (Document parlementaire n° 291-5/29B).

M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1973-1239, en date du 25 mai 1973, qui nomme les commissaires, constitue la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et spécifie son mandat. (Document parlementaire n° 291-4/165).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 117—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère du Solliciteur général a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/117).

N° 125—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de

consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/125).

N° 612—*M. Broadbent*

1. Messieurs M. Ervin Pringle, Murray A. McBride, John Roberts, Raymond J. Perrault, Paul St. Pierre, Martin P. O'Connell et Jervis Black sont-ils au service du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) quand sont-ils entrés en fonction, *b*) quelles sont leurs fonctions et *c*) quelle est leur rémunération?

2. D'autres candidats aux dernières élections fédérales figurent-ils sur la liste de paie du Trésor fédéral et, dans l'affirmative, *a*) qui sont-ils, *b*) quel poste occupent-ils et *c*) quelle est leur rémunération? (Document parlementaire n° 291-2/612).

N° 864—*M. Korchinski*

1. Où sont situés les bureaux d'assurance-chômage au Canada?

2. Combien de demandes ont été traitées dans chaque bureau depuis la modification apportée à la Loi sur l'assurance-chômage en 1971?

3. Combien de fonctionnaires occupent un emploi dans chaque bureau chargé de décider si l'on doit accorder ou rejeter les demandes?

4. Dans chaque bureau, combien de demandes de prestations d'asurance-chômage ont été rejetées?

5. Combien d'appels ont été interjetés dans chaque bureau à la suite des décisions rendues?

6. Combien de décisions la Commission d'appel a-t-elle annulées et de quels bureaux provenait la décision initiale? (Document parlementaire n° 291-2/864).

N° 1215—*M. Beaudoin*

1. Quelle est la liste de tous les projets des initiatives locales présentées pour la circonscription fédérale de Richmond en 1972?

2. Pour chacun de ces projets, *a*) quels étaient les coordonnateurs, *b*) quel était le montant demandé pour créer combien d'emplois, *c*) quels sont les projets qui ont été acceptés et selon quels critères, *d*) quels sont les projets qui ont été refusés et quelles ont été les raisons invoquées pour ces refus, *e*) quelle est la date d'acceptation ou de refus de chaque projet qui a été présenté et *f*) quelle a été la date de réception de chaque projet présenté? (Document parlementaire n° 291-2/1215).

N° 1500—*M. Godin*

1. Quel montant a été investi par la Société centrale d'hypothèques et de logement *a*) dans le Québec, *b*) en Ontario, pour chacune des années 1968, 1969, 1970, 1971?

2. En regard de la construction domiciliaire pour les mêmes années, quel a été le nombre d'unités de logement construites *a*) dans le Québec, *b*) en Ontario, selon les modèles suivant (i) maison unifamiliale (ii) duplex semi-détaché (iii) maison appartements et (iv) maison à loyer? (Document parlementaire n° 291-2/1500).

N° 1527—*M. Jarvis*

1. Quel est le montant total des subventions, allocations ou autres formes d'aide financière, directe ou indirecte, qui sera accordé par le gouvernement à la *Cirtex Knitting Incorporated* lorsqu'elle s'installera au Nouveau-Brunswick?

2. Quel est le montant total des subventions, allocations ou autres formes d'aide financière dépensé en 1972 par le gouvernement pour aider des bonneteries appartenant à des sociétés et à des entrepreneurs canadiens et exploitées par eux dans chacune des dix provinces et chacun des territoires?

3. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne les restrictions aux importations de textiles au Canada? (Document parlementaire n° 291-2/1527).

N° 1833—*M. Grier*

1. *a*) Quels ont été les frais de construction du traversier *Pelee Islander, b*) à qui ont-ils été versés et par qui, *c*) quelles sont les modalités d'utilisation de ce navire par la *Pelee Shipping Company Limited?*

2. A combien s'élèvent les subventions versées à la *Pelee Shipping Company Limited* chaque année de 1960 à 1967 inclusivement?

3. Où en est le litige entre le syndicat et la *Pelee Shipping Company Limited,* et est-il d'ordre économique ou bien se rapporte-t-il à la mise en vigueur du Code canadien du travail (Normes)?

4. *a*) La subvention à la *Pelee Shipping Company Limited* a-t-elle augmentée en 1968 et, dans l'affirmative, cette augmentation avait-elle en vue l'application du Code canadien du travail (Normes), *b*) quel est le montant des subventions versées chaque année de 1968 à 1972 inclusivement et à ce jour?

5. La politique du gouvernement est-elle de subventionner des employeurs, comme le *Pelee Shipping Company Limited,* alors qu'ils subissent une grève légale de la part de leurs employés?

6. Quel a été le revenu d'exploitation du navire subventionné *Pelee Islander* au cours des années 1970, 1971 et 1972?

7. Les tarifs imposés au public par l'exploitant du *Pelee Islander* sont-ils approuvés par la Commission canadienne des transports et, dans la négative, pour quelle raison?

8. *a*) Qui est propriétaire du *Pelee Islander, b*) qui en était propriétaire auparavant, *c*) le navire est-il en vente et, dans l'affirmative, par qui est-il vendu, à qui et suivant quelles modalités?

9. Le *Pelee Islander* est-il la seule source de revenu de l'exploitant actuel et, dans la négative, quelles sont les autres sources de revenu, connues du gouvernement, de cette personne? (Document parlementaire n° 291-2/1833).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

L'avis de motion d'opposition concernant la participation du Canada au Vietnam, inscrite au nom de l'honorable député de Greenwood, M. Brewin, ayant été appelé mais non étudié, est révoqué.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Douglas, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose,—Que la Chambre voit avec inquiétude les récentes augmentations des prix du pétrole brut, de l'essence et d'autres produits épurés ainsi que des quantités accrues d'essence exportées du Canada et exhorte donc le gouvernement à prendre des dispositions immédiates dans le but d'appliquer les mesures suivantes:

a) Établir des moyens de contrôler l'exportation d'essence et d'autres produits pétroliers épurés;

b) Établir un régime de deux prix pour l'essence et le pétrole: un prix à l'exportation représentant le prix sur les marchés d'exportation et un prix canadien sensiblement moins élevé;

c) Supprimer la frontière de la vallée de l'Outaouais et permettre au pétrole importé et au pétrole canadien de circuler librement au bénéfice de la concurrence des prix.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. McRae et Muir en remplacement de MM. Smith (Saint-Jean) et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Saltsman en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Buchanan et Whicher en remplacement de MM. Danson et Blais sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. LeBlanc (Westmorland-Kent) et Rooney en remplacement de MM. Watson et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Dupont en remplacement de M. Walker sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. MacGuigan en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Loiselle et Stollery en remplacement de MM. Roy (Laval) et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Gauthier (Ottawa-Est) en remplacement de M. Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Gendron et Rompkey en remplacement de MM. Railton et LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Leblanc (Laurier) et Thomas (Maisonneuve-Rosemont) en remplacement de MM. Yanakis et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Poulin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Grier en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Orlikow et Saltsman en remplacement de MM. Broadbent et Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Korchinski et Nielsen en remplacement de MM. Horner (Battleford-Kindersley) et Kuntz sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. McCain en remplacement de M. Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Clermont en remplacement de M. Olivier sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Symes, Howie, Dick, Prud'homme et Pelletier (Sherbrooke) en remplacement de MM. Rodriguez, Epp, Balfour, Stewart (Cochrane) et Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Barnett en remplacement de M. Harding sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de M. Foster sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, y compris les comptes et les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/415).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage des Laurentides, y compris les comptes et les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à

l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/416).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, y compris les comptes et les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/417).

Par M. Marchand (Langelier),—Rapport (en français et en anglais) de l'Administration de pilotage du Pacifique, y compris les comptes et les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 28 de la Loi sur le pilotage, chapitre 52, Statuts du Canada 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/418).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 29 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Alberta, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/420).

M. Béchard, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le comité a examiné les crédits sous le titre Environnement du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et il en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 1 à 16 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 27 aux* Journaux.)

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié les dispositions du Budget pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, énumérées dans son Ordre de renvoi daté du mardi 27 février 1973 et il en fait rapport.

En étudiant ces prévisions budgétaires, le Comité qui a constaté d'une part la nécessité d'élargir et d'améliorer la recherche et le développement scientifiques au Canada et d'autre part, le manque d'énergie et de souplesse dont le département d'État chargé de la Science et de la Technologie fait preuve dans la réalisation de ces objectifs, recommande que le gouvernement étudie l'opportunité de présenter les mesures législatives nécessaires pour faire relever le Conseil national des recherches du Canada du département d'État chargé de la Science et de la Technologie.

Une copie des procès-verbaux et témoignages pertinents est déposée (*fascicules n°s 11 et 19 à 35 inclusivement*).

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 28 aux* Journaux.)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Un Livre Blanc intitulé: «Vietnam: Participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance telle qu'envisagée par le Canada du 25 octobre 1972 au 27 mars 1973». (Textes français et anglaisa). (Document parlementaire n° 291-6/61).

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/314);

(2) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/314A);

(3) Projet de modification des Règlements de l'impôt sur le revenu: «Amortissement accéléré du coût en capital applicable à la fabrication et la transformation, la machinerie et l'équipement». (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/314B).

L'honorable député de Victoria (M. McKinnon) présente une pétition.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 7 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la procédure et de l'organisation du Bill C-30, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

M. Stewart (Cochrane), appuyé par M. Trudel, propose, —Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Il s'élève un débat;

Un rappel au Règlement est soulevé quant à la recevabilité de ce bill. L'Orateur adjoint remet sa décision.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'étude des «Ordres inscrits au nom du gouvernement».

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-177, Loi modifiant la Loi sur les juges, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Lang, appuyé par M. Lalonde, propose,—Qu'on modifie le Bill C-177, Loi modifiant la Loi sur les juges, en retranchant la ligne 11 de l'article 5 à la page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*b*) Cent quatre juges et juges junior des».

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général est le suivant:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes que le Bill C-177, Loi modifiant la Loi sur les juges, présentement devant la Chambre, soit modifié par le retranchement de la ligne 9 de l'article 5 à la page 2 et son remplacement par ce qui suit:

«*b*) Cent quatre juges et juges junior des».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. Lalonde, ledit bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, sur motion de M. Lang, appuyé par M. Lalonde, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre revient à l'étude des «Bills publics».

Le débat reprend sur la motion de M. Stewart (Cochrane), appuyé par M. Trudel,—Que le Bill C-30, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après plus ample débat, à 9 h. 30 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations, suivant les dispositions de l'ordre spécial adopté le mercredi 23 mai 1973.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 23)

POUR

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Atkey
Baker
Baldwin
Barnett
Basford
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Blackburn
Blais
Blaker
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Diefenbaker
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Ellis
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Forrestall
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Goyer
Grafftey
Gray
Grier
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Hellyer
Herbert
Holmes
Howard
Hymmen
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lewis
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Macquarrie
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
McGrath
McRae
Morgan
Munro
(Hamilton-Est)
Neale
(Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
O'Connor
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sharp
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Stanbury
Stanfield
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Trudeau
Turner
(Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan—138.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corriveau
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
Dupras
Duquet
Epp
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Godin
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Hales
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Higson
Hollands
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Laflamme
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Latulippe
Lawrence
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Madill
Masniuk
Mather
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Skoreyko
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Thomas
(Moncton)
Towers
Trudel
Turner
(London-Est)
Wagner
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—114.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Arrol, Herbert, Mazankowski, Horner (Crowfoot), Hees, Gendron, Blenkarn et McKinley en remplacement de MM. Horner (Crowfoot), Fleming, Kuntz, Grafftey, Munro (Esquimalt-Saanich), Gauthier (Ottawa-Est), Horner (Crowfoot) et Arrol sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. McRae et Watson en remplacement de MM. LeBlanc (Westmorland-Kent) et Cyr sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. McKenzie, Masniuk, Oberle et Grier en remplacement de MM. Clarke (Vancouver Quadra), Lawrence, Mitges et Gleave sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Nowlan, Arrol, Poulin, Stollery et Thomas (Moncton) en remplacement de MM. Bell, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Turner (London-Est), Duquet et Taylor sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure de l'organisation.

MM. Rodriguez et Foster en remplacement de MM. Symes et LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Fairweather et Wagner en remplacement de MM. Hellyer et Bawden sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Clermont en remplacement de M. Loiselle sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Grafftey et Paproski en remplacement de MM. Hees et Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Paproski en remplacement de M. Nesbitt sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Paproski en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M^me^ Morin et MM. Jarvis et Whittaker en remplacement de MM. Lessard, Ritchie et Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Railton, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Marshall et Stevens en remplacement de MM. Hopkins, Roche, Carter et Paproski sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Cullen en remplacement de M. Prud'homme sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Nystrom en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Harding en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A 10 h. 23 du soir, la Chambre s'ajourne à demain à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 30 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Deux pétitions introductives de bills privés sont présentées suivant les dispositions de l'article 67(1) du Règlement.

M. Railton, au nom de M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à Son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a étudié les crédits sous le titre Santé nationale et Bien-être social du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 2, 3, 4, 5, 12, 13 et 14*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 29 aux* Journaux.)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table—Copies, en français et en anglais, d'une lettre personnelle du ministre des Affaires étrangères de la Zambie, en date du 28 mai 1973, au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. (Document parlementaire n° 291-6/153).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 574—*M. Muir*

1. Dans la région de la capitale nationale, combien de compagnies de taxis ont signé des contrats permettant au gouvernement d'utiliser un certain nombre de leurs taxis?

2. Quel est le nombre de taxis prévu dans le contrat passé avec chaque compagnie et à quel prix? (Document parlementaire n° 291-2/574).

N° 857—*M. Korchinski*

1. Jusqu'à présent, combien de fonctionnaires ont suivi des cours de langue et combien d'entre eux ont suivi, *a)* des cours d'anglais et *b)* des cours de français?

2. Combien ont coûté ces cours?

3. Combien y avait-il de fonctionnaires de chaque ministère?

4. Combien d'entre eux ont rempli les conditions nécessaires pour toucher la prime spéciale accordée aux fonctionnaires bilingues?

5. Combien a-t-on déboursé pour payer la prime spéciale de 7% depuis l'institution de cette prime? (Document parlementaire n° 291-2/857).

N° 993—*M. Forrestall*

Quels ont été jusqu'ici la durée, l'effectif et le coût total de toutes les missions internationales de contrôle de paix assurées par le gouvernement canadien, ces renseignements étant ventilés par le ministère intéressé? (Document parlementaire n° 291-2/993).

N° 1023—*M. Hueglin*

1. Le total des prestations d'assurance-chômage versées en 1972 atteint-il le double des $1,020,000,000 d'abord prévus et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

2. Sur quoi s'est-on fondé pour établir ces prévisions de $1,020,000,000? (Document parlementaire n° 291-2/1023).

N° 1810—*M. Dinsdale*

1. Quels résultats ont été obtenus en vue de l'établissement d'un réseau électrique national au Canada?

2. Quelles provinces sont reliées entre elles de telle façon à pouvoir satisfaire aux besoins des périodes de pointe par voie d'alimentation réciproque en électricité?

3. Un comité chargé de l'organisation du réseau a-t-il été institué, et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les membres du comité, *b*) à quelle date s'est-il réuni pour la dernière fois?

4. *a*) La construction de centrales importantes, telles que celles du fleuve Nelson au Manitoba et de la baie James au Québec, a-t-elle été envisagée en vue de l'économie d'électricité qui résulterait de liaisons avec le réseau national, *b*) quelles consultations ont eu lieu avec l'Hydro-Québec sur cette question, *c*) quels accords ont été conclus?

5. Dans le cas de la centrale de la baie James, quelle diminution du coût de l'électricité produite résultera de cette liaison? (Document parlementaire n° 291-2/1810).

N° 1936—*M. Rodriguez*

1. Combien d'agents de contrôle des prestations la Commission d'assurance-chômage employait-elle au 15 avril 1973 et, *a*) combien étaient de sexe masculin, *b*) combien étaient de sexe féminin?

2. Combien d'agents de contrôle des prestations, *a*) ne parlent qu'anglais, *b*) ne parlent que français, *c*) parlent les deux langues?

3. Combien parlent l'anglais ou le français et une autre langue?

4. Combien d'agents de contrôle des prestations ont de l'expérience dans le domaine de l'application de la loi?

5. *a*) Quels sont les paliers d'emploi à la Commission d'assurance-chômage et *b*) quels sont les traitements afférents à ces différents paliers? (Document parlementaire n° 291-2/1936).

N° 2018—*M. Laprise*

1. Au cours de chaque année financière, au 31 mars 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973, quel nombre de prêts et pour quels montants, la Banque d'expansion industrielle a-t-elle consentis dans chacune des provinces et territoires canadiens?

2. Au cours de chaque année financière, au 31 mars 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973, quels ont été pour chaque province le nombre et le montant de créances non remboursées, et combien sont considérées comme perdues? (Document parlementaire n° 291-2/2018).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 187, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des bilans financiers, vérifiés ou non, suivant le cas, de tous les projets réalisés en Colombie-Britannique en 1971-1972 dans le cadre du Programme Perspectives-Jeunesse et du Programme des initiatives locales,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes notes, correspondance ou mémoires échangés entre le gouvernement fédéral, la ville de Toronto, l'Association des pilotes de ligne du Canada, l'Association canadienne des propriétaires d'avions et des pilotes et tout autre ministère ou organisme fédéral relativement à la décision visant à approuver le projet de construction d'une Tour de 1,800 pieds pour le CN dans le centre de la ville de Toronto.—(*Avis de motion portant production de documents n° 205—M. Forrestall*).

L'avis de motion portant production de documents n° 219, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les détails concernant les propriétaires de la *Newfoundland Steamships Limited,*

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Hamilton Mountain (M. Beattie), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Yewchuk, appuyé par M. Epp, propose,—Que la Chambre, affirmant à nouveau que des générations de personnes de races diverses et de nombreuses nationalités se sont unies en temps de paix et en temps de guerre pour bâtir un Canada libre et façonner une nationalité canadienne, déplore le manque d'empressement et de conviction avec lequel le gouvernement reconnaît cette réalité.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Lessard en remplacement de M^me^ Morin sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Gauthier (Ottawa-Est) et Fleming en remplacement de MM. Gendron et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Whittaker et Danson en remplacement de MM. Hollands et Breau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Gauthier (Ottawa-Est), Paproski et Walker en remplacement de MM. Corbin, Reynolds et Watson sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Caron et Lawrence en remplacement de MM. Prud'homme et Atkey sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Baker en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Epp, Kempling, Oberle, et Ellis en remplacement de MM. Muir, Dick, Lundrigan, et Howie sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Taylor en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Roy (Laval) en remplacement de M. Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Turner (London-Est) en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Herbert, Mitges, Jarvis, Rose et Corbin en remplacement de M^lle^ Bégin, MM. McKinley, Schellenberger, Symes et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Macquarrie en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et des élections.

M. MacGuigan en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Atkey en remplacement de M. Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Atkey en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'avril 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/325).

A 6 h. 01 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 31 MAI 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation soit chargé d'étudier la question des déclarations faites par des députés à l'extérieur de la Chambre à l'égard de délibérations tenues à la Chambre et de déterminer de quelle façon et dans quelle mesure ces déclarations peuvent être traitées, commentées ou débattues par les députés à la Chambre.

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le troisième rapport du greffier des pétitions, dont il est donné lecture, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition signée par environ 4,000 personnes de différents endroits au Canada, ayant trait à l'uniforme écossais pour les régiments canadiens des Highlands de la milice et des cadets, présentée par M. Allan McKinnon, député, le mardi 29 mai 1973, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

M. Portelance, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié le crédit 25 du budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 du ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Au cours de son étude dudit crédit, le Comité a décidé d'en faire rapport comme suit:

Que le comité recommande au gouvernement d'examiner s'il est souhaitable de présenter des modifications à la loi sur la Commission d'appel de l'immigration avant les vacances d'été.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 9 et 13*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 30 aux* Journaux.)

M. Portelance, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le cinquième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits 25 et 30 sous le titre Main-d'œuvre et Immigration du Budget des

dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os 9, 10, 11, 12 et 13*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 31 aux* Journaux.)

M. Penner, du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le comité a étudié les crédits sous le titre Expansion économique régionale du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et il fait les recommandations suivantes:

Le comité recommande à la Chambre que le gouvernement étudie l'opportunité de transmettre les études faites par le ministère de l'Expansion économique régionale ou pour son compte, à tout groupe régional, organisme municipal ou provincial qui en fera la demande.

Le comité recommande à la Chambre que le gouvernement étudie l'opportunité de constituer un groupe d'étude mixte représentant le ministère des Transports et celui de l'Expansion économique régionale, sous la direction de ce dernier: le comité recommande, en outre, que ce groupe d'étude se fixe les objectifs suivants: l'identification des domaines de responsabilité ministérielle mutuelle, les répercussions des divergences des taux de tranpsort des marchandises sur l'expansion régionale, les rôles que les transports peuvent et devraient jouer pour pallier les disparités régionales, et les modalités grâce auxquelles le gouvernement fédéral peut coordonner et intégrer l'élaboration d'une politique nationale des transports et une politique d'atténuation des disparités régionales. Le comité recommande également que le ministre de l'Expansion économique régionale lui fasse rapport des progrès accomplis par le groupe d'étude, dans un an à compter de ce jour ou, si le Parlement ne siège pas alors, à la date ultérieure la plus rapprochée à laquelle ce comité siégera ou sera reconstitué, selon le cas.

Le comité appuie la position des mineurs du Cap-Breton, à savoir que la Société de développement du Cap-Breton n'a pas agi au mieux des intérêts mineurs en déduisant, des versements de pension de retraite, des sommes provenant légalement des Programmes fédéraux d'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada. En outre, le comité recommande à la Chambre de prendre une décision énergique en faveur des demandes légitimes des mineurs du Cap-Breton et au gouvernement de songer à la possibilité d'enjoindre la Société de développement du Cap-Breton de satisfaire aux dites demandes.

Lors de l'étude des prévisions budgétaires, le comité s'est servi de l'autorité accordée par la Chambre lui permettant d'ajourner d'un endroit à l'autre au Canada avant le 31 mai 1973, en tenant une séance à Sudbury (Ontario) le 30 mai 1973.

Le comité recommande à la Chambre que le gouvernement songe à la possibilité d'établir, en négociant avec la province de l'Ontario, des régions désignées spéciales dans le Nord de l'Ontario.

Le comité recommande qu'il ait le droit de voyager d'un endroit à l'autre au Canada afin de s'occuper de questions ayant rapport au ministère de l'Expansion économique régionale.

Le comité est d'avis qu'il n'a pu remplir toutes ses obligations envers le public du Canada, car les renseignements demandés n'ont pas tous été donnés et recommande que le Comité permanent de la procédure et de l'organisation revoie les pouvoirs et prérogatives des divers comités de la Chambre relativement à la demande de renseignements.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os 1 à 14*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 32 aux* Journaux.)

M. Penner, du Comité permanent de l'expansion économique régionale, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février, votre comité a étudié les crédits sous le titre Expansion économique régionale du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et en fait rapport.

Une copie des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os 1 à 14*) est déposée.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 33 aux* Journaux.)

M. Jerome, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits sous le titre Solliciteur général du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Le Comité a modifié le crédit 1^er—Administration—Dépenses du programme, subventions inscrites au Budget et contributions—en réduisant le montant dudit crédit de $278,000.00, soit de $2,978,000.00 à $2,700,000.00, et fait rapport dudit crédit modifié.

Le Comité fait également rapport des autres crédits sous le titre Solliciteur général.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 34 aux* Journaux.)

M. Stewart (Cochrane), du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié le crédit 50 sous le titre du Secrétariat d'État du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et a convenu de présenter le rapport suivant à la Chambre:

Le Comité a modifié le crédit 50—Paiement à la Société Radio-Canada—en réduisant le montant dudit crédit de $1,000.00, soit de $232,797,000.00 à $232,796,000.00.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 2, 3, 4 et 12*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 35 aux* Journaux.)

M. Whicher, du Comité permanent de l'agriculture, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits sous le titre Agriculture du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport.

Lors de l'étude de ces crédits, le Comité a convenu de faire rapport à la Chambre dans les termes suivants:

Le Comité recommande que le ministre de l'Agriculture étudie la possibilité d'intensifier le programme de stérilisation de la pyrale de la pomme entrepris dans la région de Keremeous-Cowston Valley par la station de recherche Summerland jusqu'à l'élimination de la pyrale de cette vallée isolée de Colombie-Britannique afin de prouver que cette éradication est possible et de démontrer qu'on peut limiter l'emploi des insecticides qui contribuent à polluer l'environnement.

Le Comité recommande que la Société du crédit agricole étudie l'opportunité de réviser les règlements en collaboration avec les provinces en ce qui a trait aux programmes de développement des petites exploitations agricoles afin d'établir une certaine péréquation entre les provinces quant au montant maximum payable pour l'achat de terres par la Société en vertu de la loi et du programme de développement des petites entreprises agricoles.

Le Comité recommande que le ministre de l'Agriculture étudie l'opportunité d'éliminer le droit de réacheminement et le droit frappant les silos de tête de ligne sur les expéditions directes par voie ferroviaire des céréales fourragères de l'Ouest du Canada aux zones d'utilisation de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.

Le Comité recommande que le ministre de l'Agriculture étudie la possibilité de réviser la politique et les règlements suivis dans la concession des permis pour l'importation du bétail exotique afin qu'un comité sur la sélection des races exotiques puisse fonctionner entre le gouvernement et les producteurs comme un moyen de communication pour expliquer le mode de sélection et pour faire des recommandations.

Le Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'imposer une surtaxe qui frapperait automatiquement les fruits importés au Canada ou qui risquent de l'être lorsque le niveau des prix risque de compromettre la situation de l'Association canadienne des producteurs de fruits.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 1 à 4 inclusivement et 6 à 12 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 36 aux* Journaux.)

M. Hymmen, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

En étudiant le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, sous le titre des Travaux publics, le Comité a institué un sous-comité chargé de faire enquête sur les besoins en installations portuaires et en quais dans les ports pour petites embarcations des régions de l'Atlantique.

Voici le rapport du sous-comité, adopté par le Comité le mardi 29 mai 1973:

Le mardi 17 avril 1973, le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics ordonnait:

> Que le Comité forme un sous-comité pour faire enquête sur les besoins en installations portuaires et en quais dans les ports pour petites embarcations des régions de l'Atlantique et faire rapport au Comité dans les 30 jours qui suivront et, au besoin, que le Comité sollicite un Ordre de renvoi de la Chambre des communes à cet effet.

Le mardi 8 mai 1973, le Comité ordonnait aussi:

> Que le sous-comité chargé de faire enquête sur les besoins en installations portuaires et en quais se compose de huit membres: trois représentants libéraux, trois représentants conservateurs progressistes, un représentant du nouveau parti démo-

cratique et un représentant du parti du crédit social qui seront désignés par le président après les consultations habituelles; et

Que ledit sous-comité ait le pouvoir d'élire son propre président et son vice-président, de convoquer des témoins, d'entendre les témoignages, et d'ordonner d'imprimer chaque jour les documents et les témoignages requis.

Conformément à l'ordre du 8 mai 1973, les députés dont les noms suivent ont été nommés au sous-comité: MM. Barnett, Carter, Haliburton (vice-président), McCain, McRae (président), Rompkey, Rooney et Tétrault.

Les députés dont les noms suivent ont également participé aux travaux du sous-comité à l'occasion: MM. Bell, Crouse, Forrestall, LeBlanc (*Westmorland-Kent*), Lundrigan, Marshall, McGrath, Schumacher et Smith (*Northumberland-Miramichi*).

Votre sous-comité s'est réuni les 11, 14, 22, 23, 25 et 28 mai 1973, et les personnes dont les noms suivent ont comparu ou ont tenu des réunions avec lui:

l'hon. Jack Davis, ministre de l'Environnement et ministre des Pêches;

l'hon. Jean-Eudes Dubé, ministre des Travaux publics;

l'hon. Charles M. Drury, président du Conseil du Trésor;

Du ministère des Travaux publics: M. G. B. Williams, sous-ministre adjoint principal; M. C. K. Hurst, ingénieur en chef;

Du ministère de l'Environnement: M. W. A. Reid, directeur, Direction des installations portuaires pour petites embarcations;

Du ministère des Transports: M. W. Nicholl, de l'Administration du transport maritime du Canada, section des havres et ports.

Votre sous-comité a rencontré les personnes dont les noms suivent:

De Terre-Neuve: M. Rupert Prince, sous-ministre des Pêches de Terre-Neuve; le père James A. Berresford, de l'Association de développement du centre de Bonavista, King's Cove; M. Albert Bird, de Cartwright, Labrador; M. Richard Cashin, président du Syndicat des pêcheurs, travailleurs de l'alimentation et autres employés; M. Wayne Quinlan, de Bay de Verde; M. Gordon Weir, de Little Bay Islands.

De la Nouvelle-Écosse: M. Martin Cottreau, de Wedgeport; M. Harold Crocker, de Freeport, comté de Digby; M. Rudolph Link, de Clark's Harbour, comté de Shelburne; M. Roy Payzant, de Liverpool, comté de Queen's.

Du Nouveau-Brunswick: M. Adrice Dorion, de Barachois; M. Theodore Green, de Seal Cove, Grand Manan; M. Normand Maillet, de Côte Ste-Anne; M. Gale McLaughlin, de Grand Manan; M. Stanley Savage, de Wilson's Beach, Campobello; M. Ernest Wentworth, de St. Andrew's; M. Leonard Wilson, de Lorneville, St. John West.

De l'Île-du-Prince-Édouard: M. Elwood Cook, de Cape Wolfe, Howard's Cove, directeur de l'Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard; M. Adélard Gallant, d'Egmont Bay, secrétaire de l'Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard.

Votre sous-comité remercie les témoins d'avoir comparu. M. W. Blizard, du service des recherches de la Bibliothèque du Parlement a apporté aux travaux du sous-comité une aide précieuse.

Le groupe de travail interministériel sur les ports pour petites embarcations définit ces ports de la façon suivante: toute zone abritée, naturelle ou artificielle, où les petites embarcations peuvent s'amarrer ou accoster et qui sert à l'une ou l'autre ou à l'ensemble des activités suivantes: pêche commerciale, pêche sportive et récréative et mouillage des embarcations de plaisance. En 1971, il y avait 2,304 ports de ce genre au Canada. Plus de 50 p. 100 d'entre eux étaient situés dans la région de l'Atlantique.

La conception, les plans, l'aménagement, l'entretien, l'administration et le financement des ports pour petites embarcations font intervenir directement les ministères fédéraux suivants: Transports, Travaux publics, Environnement (Pêches), et Expansion économique régionale.

En 1968, le groupe de travail interministériel sur les ports canadiens a recommandé de charger un seul organisme de l'État de toutes les activités fédérales concernant les ports et les havres du Canada. Le groupe en était arrivé à la conclusion que le Canada avait, comparativement à sa population, beaucoup plus de ports que les pays européens, en incluant les centaines de petits ports de pêche. De l'avis du groupe, ce grand nombre de ports tenait au fait que le Canada n'avait pas de zones d'arrière-pays à forte densité démographique et industrielle et à faible superficie, mais par contre, des côtes exceptionnellement longues.

Conclusions

Les témoignages rendus devant votre sous-comité ont couvert un vaste éventail de questions concernant les ports pour petites embarcations des régions de l'Atlantique. Le sous-comité est d'avis que les ports pour petites embarcations des régions de l'Atlantique ont été grandement négligés. Les témoignages permettent de croire qu'il se pose beaucoup de problèmes dans ce domaine. Vu l'importance fondamentale de ces ports pour l'économie de la région atlantique, la demande mondiale toujours plus forte pour les produits canadiens de la pêche, les prix intéressants, les grandes répercussions sociales et économiques de la situation actuelle, et le peu de temps dont il a disposé jusqu'à présent, le sous-comité recommande que l'on prenne des mesures afin d'assurer la continuation du travail déjà commencé. Une recommandation à cet effet sera présentée dans un autre rapport.

La centralisation des ports pour petites embarcations a soulevé beaucoup de discussions; en effet certains seraient

fermés et d'autres, moins nombreux, mais plus grands et de meilleure qualité, seraient construits dans le but de concentrer les activités de la pêche dans une région donnée. La plupart des témoignages présentés par les pêcheurs indiquent que ces mesures augmenteraient la distance «de navigation», et entraîneraient des problèmes de réinstallation, une congestion, la perte d'heures ouvrées et un produit de qualité inférieure.

Votre sous-comité conclut donc:

1. Qu'une politique nationale sur la centralisation des ports pour petites embarcations ne pourrait s'appliquer efficacement dans des nombreuses régions; et

2. Que, dans certaines régions de l'Atlantique, il est possible d'améliorer les installations maritimes actuelles.

On a déclaré au sous-comité qu'il y avait beaucoup d'installations portuaires et de quais qui se détérioraient dans de nombreuses collectivités de l'Atlantique. Il s'agit dans bien des cas d'extensions de quai, de la nécessité de dragage et de brise-lames, d'entrepôts et de services de réparation. Fréquemment, il semble qu'une somme relativement peu élevée permettrait à de petits ports de donner leur plein rendement. Les installations maritimes actuelles accroissent souvent les dangers d'incendie et les pêcheurs voient leurs bateaux et leur équipement considérablement endommagés à cause d'installations encombrées et délabrées qui empêchent un chargement, un déchargement, une entrée au bassin et un entreposage efficaces.

Votre sous-comité conclut donc:

3. Que l'état actuel des installations portuaires et des ports pour petites embarcations dans les régions de l'Atlantique est lamentable et qu'il constitue un grave danger ainsi qu'un problème social et économique critique pour de nombreuses collectivités locales de l'Atlantique; et

4. Que, dans bon nombre de cas, une somme relativement peu élevée permettrait de remédier à la situation.

Votre sous-comité a la preuve de trop de cas dans lesquels les installations projetées et construites se sont révélées inutiles ou inadéquates pour la pêche. Dans presque tous les cas, les hauts fonctionnaires du gouvernement n'avaient pas consulté les besoins et les exigences du pêcheur local.

Votre sous-comité conclut donc:

5. Que les installations portuaires pour petites embarcations sont projetées, conçues, construites et réparées sans qu'on ait, au préalable, consulté les premiers usagers, les pêcheurs locaux.

Les témoignages présentés au sous-comité suggèrent que l'état actuel de ces installations portuaires et des quais pose de graves problèmes financiers aux collectivités locales relativement aux frais supplémentaires de réparation de vaisseaux et d'équipement et à la qualité et à la quantité inférieures des produits de la pêche.

Il semble y avoir confusion quant à la responsabilité des divers ministères d'État pour ce qui est des ports pour petites embarcations. Les témoignages soulignent le cas de nombreuses requêtes, toutes apparemment justifiées, que l'on s'obstine pourtant à refuser. Prenons le cas de réponses contradictoires provenant de différents ministères et celui d'approbation de fonds, au sujet desquelles aucune mesure ultérieure n'a été prise.

Votre sous-comité conclut donc:

6. Que l'un des principaux facteurs contribuant au retard de l'évaluation et de la mise en vigueur de programmes et de demandes sur les ports pour petites embarcations est que trop de ministères partagent la responsabilité.

Recommandations

En se basant sur ces conclusions, le sous-comité recommande:

1. Que le gouvernement songe à la possibilité d'augmenter sensiblement les dépenses budgétaires courantes s'appliquant aux installations portuaires et de quais dans les ports pour petites embarcations des régions de l'Atlantique.

2. Qu'en tenant compte de la conclusion 2 de ce rapport, le gouvernement songe à la possibilité de présenter, pour l'année financière en cours, un budget supplémentaire permettant de passer immédiatement à l'action, dans le cas de tout projet approuvé localement acceptable, et de réaménager ou de réparer d'autres ports afin de les rendre sûrs et utilisables.

3. Que le gouvernement songe à la possibilité de faire une étude complète des programmes sur les ports pour petites embarcations dans les régions de l'Atlantique en s'attardant spécialement à toute proposition visant à la centralisation d'installations portuaires pour petites embarcations.

4. Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les divers gouvernements provinciaux, songe à la possibilité d'élaborer des politiques et des programmes provinciaux et régionaux sur les ports pour petites embarcations et sur les infrastructures connexes dans les régions de l'Atlantique.

5. Que le gouvernement, en élaborant ce genre de programmes provinciaux et régionaux visant à l'amélioration des installations portuaires pour petites embarcations, songe à tenir compte de l'opinion des pêcheurs locaux, de leurs syndicats et des organisations et des intérêts locaux de la collectivité.

6. Que le gouvernement étudie la possibilité d'appliquer le plus tôt possible le projet de transférer à un seul organisme de l'État fédéral la responsabilité des ports pour petites embarcations des régions de l'Atlantique.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité (*fascicules n^os^ 14, 15 et 21*) ainsi que du sous-comité (*sous-fascicules n^os^ 1 à 4 inclusivement*) s'y rapportant, est déposé,

---

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 37 aux* Journaux.)

M. Hymmen, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

En étudiant le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, sous le titre des Travaux publics, le Comité a convenu de présenter le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'un Comité spécial de la Chambre soit immédiatement chargé de poursuivre l'enquête et de faire rapport sur les besoins en installations portuaires et en quais dans les ports pour petites embarcations des régions de l'Atlantique et que ledit Comité reçoive copie des procès-verbaux et témoignages et de tout document présenté au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics et au sous-comité sur les installations portuaires et les quais dans les ports pour petites embarcations des régions de l'Atlantique.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité (*fascicules n^os^ 14, 15 et 21*) ainsi que du sous-comité (*sous-fascicules n^os^ 1 à 4 inclusivement*) s'y rapportant, est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 38 aux* Journaux.)

M. Hymmen, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le cinquième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 27 février 1973, le Comité a examiné les crédits sous le titre Énergie, Mines et Ressources et sous le titre Travaux publics du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et en fait rapport, sauf les crédits 25, 30, 35, 40, L45 et L50 sous le titre Énergie, Mines et Ressources, dont le Comité a déjà fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os^ 13, 14, 15, 18, 19, 20 et 21*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 39 aux* Journaux.)

M. Munro (Hamilton-Est), membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Un dossier, en français et en anglais, relativement à l'institution et au mandat d'un Conseil consultatif de la condition de la femme. (Document parlementaire n° 291-4/104).

L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser) présente une pétition.

M. Blenkarn, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-187, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-6, Loi concernant la *Centre Amusement Co. Limited.—M. Poulin.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 100(2) du Règlement.

M. Trudeau, appuyé par M. Drury, propose,—Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bi-

lingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.*

M. Jerome, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le cinquième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que le nombre de ses membres soit augmenté en y ajoutant les noms suivants: Messieurs Beaudoin, Fox, Howard, Lawrence, M[lle] MacDonald (*Kingston et les Îles*), Messieurs O'Connor, Olivier et Prud'homme, et que les dispositions de l'article 65(1)(i) du Règlement s'y rapportant, soient suspendues, afin que deux sous-comités soient formés pour commencer l'enquête sur l'administration du régime pénitentiaire alors que le Comité continue l'étude des projets de loi qui lui sont présentement renvoyés, que le quorum du Comité soit établi à dix membres et que les dispositions de l'article 65(6) du Règlement s'y rapportant soient suspendues.

Votre Comité recommande de plus que lesdits sous-comités aient le pouvoir d'ajourner d'un endroit à un autre au Canada, accompagnés du personnel de soutien nécessaire, dans le but de visiter les pénitenciers.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n[os] 11 et 12*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 40 aux* Journaux.)

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions (documents)*)

M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'entente conclue et, de tous les documents relatifs à l'offre de garantie de prêt faite par le ministère de l'Expansion économique régionale à l'Hôtel Parc Samuel Holland de Québec. (*Avis de motion portant production de documents n° 78*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—

Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonc-

tions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles, comme exigeant la connaissance de l'usage de français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Le débat se poursuit;

M. Stanfield, appuyé par M. Baker, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en ajoutant au paragraphe (i), à la suite des mots: «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», ce qui suit:

«et que le gouvernement du Canada, comme mesure prioritaire, dépose un projet de loi incorporant les principes susmentionnés à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à tous autres Statuts appropriés».

Il s'élève un débat;

M. Matte, appuyé par M. Rondeau, soumet une proposition d'amendement:

Qu'on modifie la motion en remplaçant, après les mots «objectifs susmentionnés:» du quatrième paragraphe, les neuf principes qui y sont énumérés, par les principes suivants:

(1) Le bilinguisme ne peut être considéré comme un facteur essentiel de compétence.

(2) La connaissance des deux langues officielles n'est requise que dans les postes administratifs où cela devient un critère de compétence comme les postes de téléphonistes, d'hôtesses, de conducteurs de trains, de préposés à la réception, etc.

(3) Chacun est libre au Canada de parler la langue de son choix.

(4) Compte tenu des circonstances géographiques et démographiques, chacun a le droit au Canada d'être servi et administré dans la langue officielle qu'il veut.

(5) L'unilinguisme ne peut empêcher un fonctionnaire de l'administration canadienne d'accéder à des postes supérieurs. En conséquence le gouvernement s'engage à organiser, à structurer et à réaliser une administration parallèle, l'une anglophone et l'autre francophone, dans tous les ministères du gouvernement fédéral.

a) chaque ministère aura deux sections, l'une anglaise l'autre française. Ces sections auront une envergure proportionnelle aux exigences des besoins administratifs respectifs, ce qui signifie que

les ministères ne comporteront pas nécessairement le même nombre de fonctionnaires.

b) Ces ministères seront des touts autonomes à responsabilité égale jusqu'au niveau des sous-ministres. Le sous-ministre francophone et le sous-ministre anglophone ayant même compétence et même responsabilité.

c) les promotions seront exclusivement au mérite dans chacun des ministères.

M. l'Orateur adjoint déclare cette proposition d'amendement irrecevable à l'effet qu'elle n'est pas réellement un amendement à l'amendement dont la Chambre est présentement saisie.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 9 h. 54 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Kuntz, Masniuk, Danforth, Frank, Roy (Laval) et Wise en remplacement de MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Hurlburt, McKinley, Ellis, Lessard et Hargrave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Schellenberger, McGrath et Arrol en remplacement de MM. Jarvis, Grafftey et Paproski sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Stackhouse et Blaker en remplacement de MM. O'Connor et Fox sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Paproski, Wise, O'Sullivan, Buchanan et Hymmen en remplacement de MM. Marshall, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Blenkarn, Cullen et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Dick, Howie, Prud'homme, Muir, Railton et LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacemnt de MM. Oberle, Ellis, Cullen, Taylor, Jerome et McRae sur la liste des membres du Comité de l'expansion économique régionale.

M. Atkey en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. McKenzie en remplacement de M. Arrol sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Gauthier (Ottawa-Est) et Andre en remplacement de MM. Roy (Timmins) et Midges sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Roy (Timmins), Blouin et Gendron en remplacement de MM. Cullen, Cyr et Pelletier (Sherbrooke) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Breau en remplacement de M. Whicher sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de M. Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Ethier en remplacement de M. Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Macquarrie en remplacement de M. Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Bawden en remplacement de M. O'Connor sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Roy (Timmins) en remplacement de M. Buchanan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lajoie et Kuntz en remplacement de MM. Watson et Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. LeBlanc (Westmorland-Kent) et Towers en remplacement de MM. Corbin et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Blaker, M[lle] Bégin, MM. Turner (London-Est), Lambert (Bellechasse), Beattie (Hamilton Mountain) et Fleming en remplacement de MM. LeBlanc (Westmorland-Kent) MacGuigan, Roy (Laval), Matte, Yewchuk et Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 13 de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, chapitre N-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/18A).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mai 1973, demandant copie de toutes notes, correspondance ou mémoires échan-

gés entre le gouvernement fédéral, la ville de Toronto, l'Association des pilotes de ligne du Canada, l'Association canadienne des propriétaires d'avions et des pilotes et tout autre ministère ou organisme fédéral relativement à la décision visant à approuver le projet de construction d'une Tour de 1800 pieds pour le CN dans le centre de la ville de Toronto.—(*Avis de motion portant production de documents n° 205*). (Document parlementaire n° 291-3/205).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'examen actuariel du Compte de pension de retraite des Forces canadiennes au Fonds du revenu consolidé au 31 décembre 1970, conformément à l'article 27 de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes—Partie 1—Chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/221).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) sur l'examen actuariel du Compte de prestations de décès des Forces régulières au Fonds du revenu consolidé au 31 décembre 1970, conformément à l'article 40 de la Loi sur la pension de retraite des Forces candiennes—Partie II—chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/223).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations du compte du fonds de change, ainsi que l'état financier, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 17 de la Loi sur la monnaie et les changes, chapitre C-39, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/133).

Quatrième rapport du greffier des pétitions, conformément à l'article 67(7) du Règlement, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître que les pétitions des requérants dont les noms suivent, déposées le mercredi 30 mai 1973, sont conformes aux prescriptions de l'article 67 du Règlement. Toutefois, ces pétitions ont été déposées après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement.

Fred Schofield, John Ebbs, Elizabeth Ann LeBoldus, Michael LeBoldus et John Gerard Dunlap, de la cité d'Ottawa (Ontario), demandant l'adoption d'une loi considérant l'avis de dissolution de *Centre Amusement Co. Limited* comme n'ayant jamais eu d'effet.— *M. Poulin.*

The National Dental Examining Board of Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi le constituant en société et prévoyant des dispositions concernant l'examen que doivent subir tous les dentistes omnipraticiens, dentistes spécialistes, hygiénistes dentaires, dentistes-assistants et auxiliaires de dentisterie, ainsi que leur homologation.—*M. Railton.*

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 1er JUIN 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le cinquième rapport du greffier des pétitions, dont il est donné lecture, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition signée par sept cent soixante-dix-huit personnes de différents endroits au Canada, ayant trait à l'émission d'un timbre commémoratif à l'effigie de Sa Majesté (couronnée), en l'honneur de Sa visite royale cette année, présentée par M. John Fraser, député, le jeudi 31 mai 1973, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—La Revue des comptes de l'État pour l'année financière 1972-1973. (Document parlementaire n° 291-1/316).

Il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

M. Breau, au nom de M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 9 mai 1973, sur une enquête relative aux serviettes et aux tissus pour serviettes de cotton-éponge. (Document parlementaire n° 291-4/155).

M. Prud'homme, appuyé par M. Fleming, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-188, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (exigence minimum de résidence), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baker,—Qu'on modifie la motion en ajoutant au paragraphe (i), à la suite des mots: «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», ce qui suit:

«et que le gouvernement du Canada, comme mesure prioritaire, dépose un projet de loi incorporant les principes susmentionnés à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à tous autres Statuts appropriés».

Le débat se poursuit;

M. Latulippe, appuyé par M. Matte, soumet une proposition d'amendement:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant, après les mots «et aux autres lois pertinentes;» les mots suivants:

«et que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'organiser, de structurer et de réaliser une administration parallèle, l'une anglophone et l'autre francophone, dans tous les ministères du gouvernement fédéral;

a) chaque ministère aura deux sections, l'une anglaise, l'autre française. Ces sections auront une envergure proportionnelle aux exigences des besoins administratifs respectifs, ce qui signifie que les ministères ne comporteront pas nécessairement le même nombre de fonctionnaires,

b) ces ministères seront des touts autonomes à responsabilité égale jusqu'au niveau du poste de sous-ministre. Le sous-ministre anglophone ayant même compétence et même responsabilité que le sous-ministre francophone.

c) les promotions seront exclusivement au mérite dans chacun des ministères.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Boulanger): En ce qui a trait au sous-amendement qui vient d'être proposé par l'honorable député de Compton (M. Latulippe), j'ai des

doutes quant à sa recevabilité n'étant pas, semble-t-il pertinent. Si je me reporte au paragraphe (3) du commentaire 202, à la page 173, de la 4e édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, on lit ce qui suit: «L'objet d'un sous-amendement étant de modifier un amendement, il ne devrait pas élargir la portée de l'amendement mais se rapporter à des questions non visées par celui-ci; si l'intention est de soulever des questions étrangères à l'amendement, le député devrait attendre qu'il ait été statué sur l'amendement pour en proposer un nouveau.»

Me basant sur ce commentaire, je veux assurer l'honorable député qu'il pourra de toute façon présenter sa motion plus tard au cours du débat, parce que lorsque la Chambre aura disposé de l'amendement dont elle est présentement saisie, qu'il soit rejeté ou accepté, il lui sera toujours loisible de soumettre un amendement pertinent. Il pourra même à ce moment-là, élaborer davantage pour revenir avec un amendement semblable à celui qui avait été proposé hier.

Donc, pour cette raison et surtout en vertu du commentaire que je viens de citer et étant donné que l'honorable député aura l'occasion de présenter un amendement plus tard au cours du débat, je suis obligé, avec regret, de rejeter la proposition d'amendement de l'honorable député de Compton.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—

Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles, comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même qce les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baker,—Qu'on modifie la motion en ajoutant au paragraphe (i), à la suite des mots: «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», ce qui suit:

«et que le gouvernement du Canada, comme mesure prioritaire, dépose un projet de loi incorporant les principes susmentionnés à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à tous autres Statuts appropriés».

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Gleave et Nelson en remplacement de MM. Grier et Saltsman sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 4 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Stanbury, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-189, Loi modifiant la Loi sur les douanes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Lalonde, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant le Régime de pensions du Canada; prévoyant, suivant les modalités prescrites, le remboursement de contributions à un cotisant qui, appartenant à une secte religieuse reconnue ou à partie de celle-ci, a choisi de ne pas verser de contributions; prévoyant le paiement d'intérêt à un taux prescrit à l'égard d'une plus-payé; et prévoyant le paiement des frais judiciaires de l'intimé lors d'un appel interjeté par le Ministre devant la Commission d'appel des pensions.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 228—*M. Mazankowski*

1. Quelle a été la recette totale provenant des média de communications, dans le cadre du tournoi de hockey Canada-Russie *a*) au Canada, *b*) en Russie?

2. Quelle a été la recette totale provenant de toutes autres sources dans le cadre du tournoi de hockey Canada-Russie *a*) au Canada, *b*) en Russie?

3. Quelle a été la grille de répartition de ces recettes?

4. Comment se répartit la grille des dépenses globales effectuées par le gouvernement fédéral pour le tournoi de hockey Canada-Russie? (Document parlementaire n° 291-2/228).

N° 926—*M. Knight*

1. Quels sont les fonctionnaires ministériels (y compris le personnel du cabinet du Premier ministre) qui, durant l'année civile 1972, ont reçu plus de $1,000 de surtemps?

2. Quel a été le surtemps payé dans chaque cas et quelle était l'échelle de traitement de chacun de ces employés? (Document parlementaire n° 291-2/926).

N° 997—*M. McKinnon*

1. Combien de contrats ont été accordés à la compagnie *German & Milne* (G. & M.) Montréal chaque année, depuis dix ans?

2. Combien de contrats indiqués en 1. ont été accordés à cette société, sans qu'il y ait eu appels d'offre?

3. Combien d'entreprises sont inscrites sur la liste des fournisseurs du ministère des Approvisionnements et Services comme étant des constructeurs de navires et qui sont-elles? (Document parlementaire n° 291-2/997).

N° 1047—*M. Barnett*

1. Depuis le 1er septembre 1968, *a*) des subventions ont été versées pour la construction de combien de bateaux de pêche sur la côte du Pacifique, *b*) à qui ces subventions ont-elles été versées, à l'égard de quels bateaux et quels en sont les montants?

2. Combien de propriétaires de bateaux de pêche, sur la côte du Pacifique, ont vendu leur bateau en vertu du «Programme de rachat» et *a*) détiennent présentement un permis pour la pêche commerciale du saumon, *b*) ont obtenu une subvention pour la construction d'un nouveau bateau de pêche?

3. Combien d'Indiens détenaient un permis pour la pêche commerciale du saumon *a*) en 1968, *b*) en 1972? (Document parlementaire n° 291-2/1047).

N° 1656—*M. Harding*

1. Quels sont les lacs et les rivières du Canada où la pêche est interdite à cause de la pollution par le mercure et, dans chaque cas, quel est le délai d'interdiction?

2. A combien estime-t-on la perte d'emplois et de revenus de la pêche suite à cette interdiction?

3. Dans chaque cas, à quoi faut-il attribuer la pollution par le mercure?

4. Quelles mesures ont été prises pour nettoyer les endroits pollués par le mercure? (Document parlementaire n° 291-2/1656).

N° 1693—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

1. Combien de travailleurs sociaux le gouvernement fédéral emploie-t-il *a*) dans chaque ministère et *b*) dans chaque province du Canada?

2. Combien de travailleurs sociaux au service de l'État ont *a*) un diplôme de travailleur social, *b*) un baccalauréat en service social, *c*) une maîtrise en service social, *d*) suivi des cours pour adultes, *e*) reçu leur formation en cours d'emploi et *f*) d'autres qualifications?

3. Combien de travailleurs sociaux œuvrent dans le secteur *a*) médical, *b*) psychiatrique et *c*) de l'action sociale communautaire?

4. Combien de travailleurs sociaux au service de l'État sont qualifiés pour *a*) le travail sur les cas individuels, *b*) le travail sur les groupes et *c*) l'action sociale communautaire (Document parlementaire n° 291-2/1693).

N° 1742—*M. Nielsen*

1. Combien de personnes sont employées par *a*) le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, *b*) le gouvernement du Canada à (i) Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest et (ii) dans le reste des Territoires du Nord-Ouest?

2. Quelle est la somme totale versée en traitement et en allocations aux fonctionnaires de *a*) et de b), (i) et (ii) ci-dessus? (Document parlementaire n° 291-2/1742).

N° 1904—*M. Lambert* (Bellechasse)

Quel est le nom et la profession de chacun des 40 membres du Conseil consultatif attaché au ministère de l'Industrie et du Commerce et, *a*) à quelle date chacun d'eux est-il entré en fonction, *b*) quelle est la durée de leur mandat, *c*) quel est précisément leur rôle, *d*) reçoivent-ils des honoraires et, dans l'affirmative, (i) quels sont ces honoraires et (ii) comment sont-ils déterminés, *e*) quelle est la langue maternelle de chacun d'eux et *f*) combien d'entre eux sont bilingues? (Document parlementaire n° 291-2/1904).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baker,—Qu'on modifie la motion en ajoutant au paragraphe (i), à la suite des mots «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», ce qui suit:

«et que le gouvernement du Canada, comme mesure prioritaire, dépose un projet de loi incorporant les principes susmentionnés à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à tous autres Statuts appropriés».

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit

de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation del a langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baker,—Qu'on modifie la motion en ajoutant au paragraphe (i), à la suite des mots: «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», ce qui suit:

«et que le gouvernement du Canada, comme mesure prioritaire, dépose un projet de loi incorporant les principes susmentionnés à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à tous autres Statuts appropriés».

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 05 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Saltsman en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. MacKay en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Scott, Clarke (Vancouver Quadra) et Horner (Crowfoot) en remplacement de MM. MacKenzie, Danforth et Masniuk sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1973, demandant copie de tous les détails concernant les propriétaires du navire *M.V. Traveltal.*—(*Avis de motion portant production de documents n° 216*). (Document parlementaire n° 291-3/216).

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 5 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Société Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 27 de la Loi constituant Air Canada, chapitre A-11 S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/54).

M. Marchand (Langelier), dépose sur la Table,—Copies en français et en anglais, du rapport des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 40 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre C-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/96).

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, désigne le mercredi 6 juin 1973 pour l'étude de motions des voies et moyens en date du lundi 19 février 1973 et du mardi 29 mai 1973.

Sur motion de M. Jerome, appuyé par M. Poulin, le cinquième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le jeudi 31 mai 1973, est agréé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés

comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baker,—Qu'on modifie la motion en ajoutant au paragraphe (i), à la suite des mots «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», ce qui suit:

«et que le gouvernement du Canada, comme mesure prioritaire, dépose un projet de loi incorporant les principes susmentionnés à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à tous autres Statuts appropriés».

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le débat présentement en cours sur la proposition d'amendement dont la Chambre est saisie prenne fin à l'ajournement de ce soir et que le vote par appel nominal pour en disposer soit différé à demain après-midi, lors de l'appel des ordres inscrits au nom du gouvernement.

Qu'à ce moment, le débat reprenne sur la motion principale; et

Qu'à 5 h. 45 de l'après-midi, l'on procède à la mise aux voix de toutes questions nécessaires pour disposer et de la motion principale et de tout amendement.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baker,—Qu'on modifie la motion en ajoutant au paragraphe (i), à la suite des mots «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», ce qui suit:

«et que le gouvernement du Canada, comme mesure prioritaire, dépose un projet de loi incorporant les principes susmentionnés à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à tous autres Statuts appropriés».

Après plus ample débat, la question sur la proposition d'amendement est mise aux voix et en vertu des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal est différé à demain après-midi.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 02 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. McKinley, Lessard, Hargrave, Mitges, Rooney, Railton, Kempling et Mackay en remplacement de MM. Horner (Battleford-Kindersley), Yanakis, Danforth, Kuntz, Roy (Laval), Gendron, Masniuk et Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Broadbent en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Prud'homme en remplacement de M. Caron sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Schumacher en remplacement de M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Roche en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Mitges en remplacement de M. Horner (Crowfoot) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Danforth et Macquarrie en remplacement de MM. Atkey et O'Sullivan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Blais et O'Sullivan en remplacement de MM. Prud'homme et Wagner sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Grier en remplacement de M. Nelson sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix à l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du rapport annuel de 1972 de Télésat Canada, conformément à l'article 37 de la Loi de la Télésat Canada, chapitre T-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/305A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 6 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-5, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.—*M. Guay* (Saint-Boniface).

M. Allmand, appuyé par M. MacEachen présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle des détenus, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe 2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus de façon à prévoir la nomination d'au plus dix membres spéciaux supplémentaires à la Commission ainsi que leur rémunération et leur frais.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les neuf questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 100—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale Statistique Canada a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/100).

N° 107—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le Bureau du Conseil privé a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/107).

N° 1007—*M. Boisvert*

1. *a*) Combien d'industries ont bénéficié de subventions dans la région de Drummondville par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale depuis la création de ce dernier et *a*) quel est le nom de ces industries, *b*) quel montant chacune d'elles a-t-elle reçu, *c*) avant de recevoir leur première subvention, quel était le nombre de leurs employés?

2. Une fois les subventions versées, quel a été le nombre global d'employés dans ces industries et, *a*) le nombre dans chaque industrie, *b*) le nombre de situations, *c*) la durée en années de ces situations?

3. Parmi les industries fermées depuis 1968, combien d'entre elles ont reçu des subventions et, *a*) quel a été le nombre de mises à pied, *b*) quels ont été les montants versés à chacune de ces industries, *c*) quel est leur nom, *d*) quel est le nom des principaux actionnaires de ces compagnies? (Document parlementaire n° 291-2/1007).

N° 1190—*M. Atkey*

1. Quels ministères fédéraux suivent, le cas échéant, une politique précise quant à l'emploi des infirmes, et quelle en est la nature?

2. *a*) Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il déjà lancé des programmes de publicité ou d'encouragement visant à informer les employeurs du secteur privé des possibilités et des avantages qu'offre l'emploi des infirmes et, dans l'affirmative, (i) de quelle nature étaient ces programmes (ii) quels étaient les dépenses engagées par le gouvernement pour les faire appliquer durant chacune des cinq dernières années financières, *b*) certains de ces programmes sont-ils encore en vigueur et, sinon, pour quelle raison?

3. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il des conseillers spéciaux en main-d'œuvre, dans les Centres de main-d'œuvre et les centres régionaux, pour s'occuper exclusivement du placement des infirmes et, dans l'affirmative, *a*) quel en est le nombre, *b*) où se trouvent-ils, *c*) quelles aptitudes exige-t-on au minimum de ce personnel et de quel ordre en sont approximativement les traitements?

4. Existe-t-il des conseillers en main-d'œuvre spécialement désignés dans les différents Centres de main-d'œuvre du Canada pour s'occuper du reclassement des infirmes dans la population active (même s'ils ne s'occupent pas exclusivement de cette question) et, dans l'affirmative, *a*) combien sont ainsi désignés, *b*) où se trouvent-ils, *c*) quelles aptitudes exige-t-on au minimum de ce personnel et de quel ordre en sont approximativement les traitements?

5. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il lancé un programme de travail auprès des employeurs du secteur privé en vue de recenser et augmenter le nombre des emplois auxquels les infirmes peuvent prétendre et, dans l'affirmative, de quelle nature est ce programme et quels sont les engagements pris par le gouvernement tant sur le plan financier qu'en années-hommes à ce sujet au cours des cinq dernières années financières?

6. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration participe-t-il à des comités ou conférences au niveau fédéral-provincial en vue d'examiner précisément les besoins et les exigences de l'emploi des infirmes et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) quelle est leur fréquence, *c*) quelle est la nature des discussions?

7. Le Programme de rééducation professionnelle a-t-il été transféré du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à celui de la Santé nationale et du Bien-être social et, dans l'affirmative, quand ce changement s'est-il produit et pour quelle raison? (Document parlementaire n° 291-2/1190).

N° 1478—*M. McKinnon*

1. Quels sont les noms et adresses des avocats et cabinets d'avocats de la circonscription de Victoria (C.-B.) dont le gouvernement fédéral a retenu les services durant les années 1972, 1971, 1970, 1969 et 1968?

2. Quels honoraires a-t-on versés annuellement à chacun d'eux? (Document parlementaire n° 291-2/1478).

N° 1556—*M. Latulippe*

Quel est le nombre des projets d'initiatives locales qui furent acceptés dans la province d'Ontario et quels sont les montants qui ont été ainsi répartis dans chaque circonscription au 13 mars 1973? (Document parlementaire n° 291-2/1556).

N° 1567—*M. Latulippe*

Quel est le nombre des projets d'initiatives locales qui furent acceptés dans la province de Québec et quels sont les montants qui ont été ainsi répartis dans chaque circonscription au 13 mars 1973? (Document parlementaire n° 291-2/1567).

N° 1740—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

1. Quelle est la politique du gouvernement à l'égard de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada?

2. Combien l'OMU compte-elle de sous-unités au Canada?

3. Quels sont les objectifs confiés à chaque sous-unité?

4. Où sont situées ces unités?

5. Combien chaque unité a-t-elle coûté de 1960 à 1972 inclusivement?

6. Le gouvernement accorde-t-il des subventions aux municipalités pour leur permettre de créer de telles unités?

7. Les municipalités participent-elles financièrement à l'activité de l'OMU chez-elles?

8. Les municipalités accordent-elles une aide à l'OMU sous forme de bâtiments ou de services et, le cas échéant, quelle en est la valeur?

9. Combien l'OMU a-t-elle coûté en tout aux contribuables canadiens, par province, pour chaque année, de 1960 à 1972 inclusivement?

10. Combien l'OMU a-t-elle coûté dans chacune des villes suivantes, *a*) Montréal, *b*) Toronto, *c*) Winnipeg, *d*) Vancouver, *e*) Calgary, *f*) Edmonton, *g*) London, *h*) Windsor, *i*) Ottawa, *j*) Québec, *k*) Victoria, *l*) Halifax, *m*) Saskatoon, *n*) Regina, *o*) Saint-Jean (T.-N.)?

11. Le gouvernement fédéral entend-il poursuivre ce programme?

12. Quels sont les services dispensés par l'OMU?

13. Combien de Canadiens, chaque année, ont été formés par l'OMU de 1960 à 1972 inclusivement et quel genre de formation ont-ils reçu et quel diplôme leur a-t-on décerné?

14. De 1960 à 1972 inclusivement, a-t-on fait des frais publicitaires pour l'OMU et, dans l'affirmative, combien a-t-on dépensé chaque année?

15. Quels sont les cours de formation offerts par l'OMU et qui peut en profiter?

16. L'activité de l'OMU est-elle coordonnée avec celle des Forces canadiennes, font-elles des exercices conjointement et, dans l'affirmative, quand et où les derniers exercices ont-ils eu lieu?

17. Quelle est la composition de l'OMU?

18. Quels sont les administrateurs de l'OMU?

19. Combien de personnes participent directement à l'OMU?

20. Combien y a-t-il de sous-unités et *a*) où se trouvent-elles, *b*) qui les dirigent, *c*) quel en est le personnel, *d*) quel entraînement se donne dans chacune, *e*) quels cours y offre-t-on? (Document parlementaire n° 291-2/1740).

N° 1741—*M. Nielsen*

1. Combien de personnes sont employées par *a*) le gouvernement du Territoire du Yukon, *b*) le gouvernement du Canada à (i) Whitehorse, Yukon et (ii) dans le reste du Yukon?

2. Quelle est la somme totale versée en traitements et en allocations aux fonctionnaires de *a*) et de *b*), (i) et (ii) ci-dessus? (Document parlementaire n° 291-2/1741).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 207, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude sur la presse ethnique du Canada faite pour le gouvernement dans le cadre du Programme de développement culturel,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Peace River (M. Baldwin), au nom de l'honorable représentant d'Athabasca (M. Yewchuk), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 209, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport du gouvernement sur les études ethniques canadiennes,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Peace River (M. Baldwin), au nom de l'honorable représentant d'Athabasca (M. Yewchuk), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 210, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du document sur les politiques éventuelles rédigé en fonction du rapport sur les études ethniques canadiennes qui a été remis au gouvernement,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Peace River (M. Baldwin), au nom de l'honorable représentant d'Athabasca (M. Yewchuk), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 212, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports que l'«IAAC» à terminés jusqu'à présent,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Peace River (M. Baldwin), au nom de l'honorable représentant d'Athabasca (M. Yewchuk), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motion* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlemenaire n° 291-1/314), déposée sur la Table le mardi 29 mai 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 291-1/314A), déposée sur la Table le mardi 29 mai 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, le Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, le Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (document parlementaire n° 291-1/310), déposée sur la Table le lundi 19 février 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, le Bill C-194, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens concernant le Tarif des douanes (document parlementaire n° 291-1/311), déposée sur la Table le lundi 19 février 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, le Bill C-195, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Et sur la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baker,—Qu'on modifie la motion en ajoutant au paragraphe (i), à la suite des mots «prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés», ce qui suit:

«et que le gouvernement du Canada, comme mesure prioritaire, dépose un projet de loi incorporant les principes susmentionnés à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à tous autres Statuts appropriés».

En conformité de l'ordre spécial adopté le mardi 5 juin 1973, la Chambre procède à la mise aux voix différée de la proposition d'amendement de M. Stanfield, appuyé par M. Baker.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 24)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hargrave
Hees
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Peters
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams—96.

CONTRE

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (M^me)
Munro
(Hamilton-Est)
Neale
(Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (M^me)
Sharp

Messieurs

Smith (Northumberland-Miramichi)	Stewart (Cochrane)	Turner (Ottawa-Carleton)
Smith (Saint-Jean)	Stollery	Walker
Stanbury	Symes	Watson
Stewart (Okanagan-Kootenay)	Trudeau	Whelan
	Trudel	Whicher
	Turner (London-Est)	Yanakis—143.

Le débat reprend sur la motion de M. Trudeau, appuyé par M. Drury,—Que la Chambre,

(i) sachant que, comme le stipule la Loi sur les langues officielles, les langues française et anglaise ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

sachant qu'il incombe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada de veiller à ce que, conformément à ladite Loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles; tout en

reconnaissant que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix;

reconnaisse et approuve par les présentes les principes suivants en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés:

(1) les postes qui sont considérés, dans les circonstances actuelles comme exigeant la connaissance et l'usage du français et de l'anglais seront d'abord identifiés et ensuite désignés comme bilingues au cours de la période se terminant le 31 décembre 1978;

(2) les postes où l'anglais est une exigence essentielle du travail seront également identifiés, de même que les postes où le français est essentiel et ceux où le français ou l'anglais peuvent être utilisés au choix;

(3) une connaissance du français et de l'anglais est un des éléments constitutifs du mérite dans la sélection des candidats aux postes bilingues;

(4) les concours aux postes bilingues seront ouverts tant aux candidats bilingues qu'aux candidats unilingues qui ont officiellement indiqué leur volonté de devenir bilingues;

(5) les concours aux postes unilingues continueront d'être ouverts aux candidats unilingues ou bilingues qui satisfont aux exigences linguistiques de l'emploi;

(6) tout titulaire unilingue d'un poste bilingue peut choisir d'entreprendre une formation linguistique et de devenir bilingue, ou d'être muté à un autre poste dont le salaire maximal est le même que celui du poste dont il était titulaire; ou encore, s'il devait refuser une telle mutation, de conserver son poste même si celui-ci a été désigné comme bilingue;

(7) les employés qui, le 6 avril 1966, avaient à leur crédit dix années consécutives de service dans la Fonction publique fédérale et qui y ont travaillé de façon continue depuis, auront droit de postuler n'importe quel poste qui a été identifié en vue d'être désigné ultérieurement comme bilingue sans avoir à indiquer leur volonté de devenir bilingues;

(8) les unilingues francophones et les unilingues anglophones à l'extérieur de la Fonction publique qui expriment leur volonté de devenir bilingues peuvent postuler des postes bilingues faisant l'objet de concours publics;

(9) la formation linguistique sera offerte, à même les fonds publics, aux fonctionnaires unilingues ainsi qu'aux personnes venant de l'extérieur de la Fonction publique qui sont nommées à des postes bilingues;

approuve en outre que le gouvernement du Canada, et, en particulier, le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les principes susmentionnés; et

(ii) approuve enfin que des mesures soient prises, après consultation auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, en offrant des programmes de formation en français et en élaborant avec les gouvernements de la province de l'Ontario et du Québec, des projets visant à rehausser le caractère bilingue de la Région de la capitale nationale, facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone.

Le débat se poursuit;

M. Caouette (Témiscamingue), appuyé par M. Matte, propose l'amendement suivant,—

Qu'on modifie la motion en remplaçant, après les mots «objectifs susmentionnés: «du quatrième paragraphe, les neuf principes qui y sont énumérés par les principes suivants:

(1) Le bilinguisme ne peut être considéré comme un facteur essentiel de compétence.

(2) La connaissance des deux langues officielles n'est requise que dans les postes administratifs où cela devient un critère de compétence comme les postes de téléphonistes, d'hôtesses, de conducteurs de trains, de préposés à la réception, etc.

(3) Chacun est libre au Canada de parler la langue de son choix.

(4) Compte tenu des circonstances géographiques et démographiques, chacun a le droit au Canada d'être servi et administré dans la langue officielle qu'il veut.

(5) L'unilinguisme ne peut empêcher un fonctionnaire de l'administration canadienne d'accéder à des postes supérieurs. En conséquence le gouvernement devrait étudier la possibilité d'organiser, de structurer et de réaliser une administration parallèle, l'une anglophone et l'autre francophone, dans tous les ministères du gouvernement fédéral;

a) chaque ministère aura deux sections, l'une anglaise, l'autre française. Ces sections auront une envergure proportionnelle aux exigences des besoins administratifs respectifs, ce qui signifie que les ministères ne comporteront pas nécessairement le même nombre de fonctionnaires.

b) ces ministères seront des touts autonomes à responsabilité égale jusqu'au niveau du poste de sous-ministre. Le sous-ministre anglophone ayant même compétence et même responsabilité que le sous-ministre francophone.

c) les promotions seront exclusivement au mérite dans chacun des ministères.

Il s'élève un débat;

A 5 h. 45 de l'après-midi, M. l'Orateur interrompt le débat en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le mardi 5 juin 1973.

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 25)

POUR

Messieurs

Allard
Beaudoin
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Dionne
Fortin
Gauthier (Roberval)
Godin
Lambert (Bellechasse)
Laprise
Matte—11.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Basford
Bawden
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Forrestall
Foster
Fox
Frank
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Goyer
Grafftey
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mather
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesdoly
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Olivier
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Yanakis—227.

La motion principale, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 26)

POUR

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Basford
Bawden
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp.
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Forrestall
Foster
Fox
Frank
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Goyer
Graffrey
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Herbert
Higson
Holmes
Hopkins
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops)
Cariboo)
Marshall
Mather
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neale
(Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nowlan
Nystrom
O'Connor
Olaussen
Olivier
Orlikow
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas
(Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Yanakis—214.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack
Cossitt
Diefenbaker
Hollands
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Korchinski
Masniuk
McKenzie
Neil
(Moose Jaw)
Oberle
Ritchie
Schumacher
Skoreyko
Stewart
(Marquette)
Taylor—16.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Caouette (Charlevoix) en remplacement de M. Matte sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Béchard en remplacement de M. Campbell sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Danforth en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du conseil privé de la Reine,—État relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays

pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 17(2) de ladite Loi, chapitre 59, Statuts du Canada, 1951. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/228).

Par M. MacDonald (Cardigan),—État relatif aux opérations découlant de la Loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 18(2) de ladite Loi, chapitre V-3, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/254).

A 6 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 7 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

A la page 379 des Procès-verbaux d'hier, il est dit que le Bill S-5, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, est réputé lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 100(2) du Règlement.

Par inadvertance on a traité ce bill comme un bill privé plutôt qu'un bill public.

Cette entrée dans les Procès-verbaux sera rayée et le Bill S-5 apparaîtra au Feuilleton de demain sous la rubrique «Première lecture des bills publics émanant du Sénat».

M. Horner (Crowfoot), du Comité permanent des transports et des communications, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 13 avril 1973, le Comité a étudié le Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo) et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 11*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 41 aux* Journaux).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les discours sur la motion relative aux travaux des subsides se limitent à quinze minutes, exception faite du proposeur et du principal orateur du gouvernement qui disposeront de trente minutes et des principaux orateurs du Nouveau Parti Démocratique et du Parti Crédit Social du Canada à qui on accordera vingt minutes.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stanfield, appuyé par M. MacLean, propose,—Que la Chambre reconnaisse le principe voulant que le Canada et les autres états côtiers soient propriétaires des ressources de la pêche sur leurs plateaux et talus continentaux respectifs, que l'administration de ces ressources relève de l'état côtier, que d'autres états ne

puissent y pratiquer la pêche qu'avec l'autorisation de l'état côtier; et

Que la Chambre convienne que, dans l'application de cette politique, le Canada doit exercer une surveillance appropriée de sorte que des mesures rapides puissent être prises lorsque les intérêts canadiens sont menacés ou violés.

Il s'élève un débat;

M. Barnett, appuyé par M. Olaussen, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en ajoutant une virgule après les mots «avec l'autorisation de l'état côtier» et en y insérant ce qui suit:

«et que la Chambre affirme le droit de propriété du Canada sur le poisson anadrome frayant à l'intérieur de nos frontières et son droit exclusif d'en faire la pêche».

Après débat, les délibérations sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Orlikow en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jarvis en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Rose, Kempling, Forrestall, Reynolds, Frank et Duquet en remplacement de MM. Benjamin, Thomas (Moncton), Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Schumacher, Nowlan et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et communications.

M. Blenkarn en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Atkey et Wagner en remplacement de MM. Danforth et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Peters en remplacement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Danforth et Yanakis en remplacement de MM. Murta et Railton sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Bawden en remplacement de M. Crouse sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand) en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. Taylor en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 juin 1973, demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 1er décembre 1969 entre la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada, ou toute personne leur servant de mandataire, ainsi que les cartes et tout autre document, y compris la convention et les procès-verbaux de toutes les réunions qui ont été tenues par le comité consultatif mixte fédéral-provincial, concernant l'aménagement d'un troisième parc national dans la province de la Nouvelle-Écosse, le long de la côte Est de cette province.—(*Avis de motion portant production de documents n° 131*) (Document parlementaire n° 291-3/131).

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 8 JUIN 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, Montmorency, Montréal-Bourassa, Gaspé, Témiscamingue, Saint-Maurice, Lac-Saint-Jean, Berthier, Lapointe, Matane, Lotbinière et Pontiac, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

M. Whicher, du Comité permanent de l'agriculture, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude de son Ordre de renvoi du mercredi 18 avril 1973 concernant le Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, le Comité a convenu de faire rapport à la Chambre dans les termes suivants:

Le Comité recommande au gouvernement d'étudier l'opportunité d'amender la *Loi sur l'assurance-récolte*, afin d'y inclure une disposition prévoyant l'indemnisation complète et immédiate de toute perte résultant de la destruction ou du dommage causé à une récolte ou à des récoltes, de toute façon assurée(s) en vertu de la présente loi, et provenant d'un hasard particulier à une région ou à des régions dans une province.

Le Comité recommande que le gouvernement continue d'étudier la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, en ayant comme objectif d'inclure dans le programme d'assurance des récoltes, une mesure afin de faire face aux désastres régionaux dans de telles régions comme celles appelées régions sèches de la région triangulaire de Pallister en Saskatchewan et en Alberta.

M. Whicher, du Comité permanent de l'agriculture, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 18 avril 1973, le Comité a étudié le Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill (*fascicules n°s 13 et 14*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 42 aux* Journaux.)

Du consentement unanime, sur motion de M. Stollery, appuyé par M. Poulin, il est ordonné,—Que la pétition de la *Centre Amusement Co. Limited,* déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déférée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le Quatrième Rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 31 mai 1973, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un communiqué, en date du 28 décembre 1972, ayant trait au Règlement de l'impôt sur le revenu proposé au sujet des bénéfices de fabrication et de transformation. (Document parlementaire n° 291-7/10).

M. MacEachern, au nom de M. Drury, appuyé par M. Chrétien, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure concernant les Jeux olympiques de 1976; prévoyant la mise en circulation au Canada de pièces commémorant les Jeux olympiques ainsi que la fabrication et la vente de timbres et de produits postaux connexes; établissant dans les comptes du Canada un Compte des jeux olympiques et créditant à ce Compte les produits, moins les frais de production, que retire le Canada de la frappe et de la vente de pièces des Jeux olympiques et les produits nets que retire le Canada de la vente de timbres et de produits postaux connexes; prévoyant le paiement par prélèvement sur le Fonds du revenu consolidé et porté au débit du Compte de tous les frais qu'engage le Canada à l'occasion de la diffusion et de la vente de pièces des Jeux olympiques; prévoyant, au cours des douze premiers mois qui suivront l'entrée en vigueur de la présente mesure, un déficit n'excédant pas $500,000 au Compte lorsqu'utilisé pour payer les frais qu'engage le Canada à l'occasion de la diffusion et de la vente de pièces des Jeux olympiques; et autorisant le paiement à la Société des Jeux olympiques de sommes figurant au crédit du Compte et qui dépassent la somme qui peut être nécessaire au règlement des frais qu'a engagés le Canada à l'occasion de la diffusion et de la vente de pièces des Jeux olympiques avant que l'autorisation de paiement ne soit établie.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Dinsdale, appuyé par M. Hellyer, propose,—Que la Chambre regrette la détérioration incroyable du service postal au Canada au cours des six dernières années: y compris la fermeture de bureaux de postes ruraux; la réduction de six à cinq jours du service urbain; l'élan précipité et coûteux vers l'automatisation et l'utilisation d'ordinateurs causant l'insécurité d'emploi et l'affaiblissement du moral parmi les employés—tout ceci en dépit de tarifs postaux nettement accrus qui ont gravement affecté les publications canadiennes de moindre envergure, forçant plusieurs d'entre elles à fermer leurs portes; et exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la qualité antérieure de ce mode de communication d'importance capitale.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Paproski sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

A 5 h. 01 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 11 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les neuf questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 72—*M. Nystrom*

1. Combien d'argent a dépensé le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financières actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats? (Document parlementaire n° 291-2/72).

N° 246—*M. Andre*

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris des mesures à la suite des recommandations publiées le 1er octobre 1969 par la Commission sur les troubles émotifs et les problèmes scolaires des enfants *Commission on Emotional and Learning Disorders in Children* dans un volume intitulé «Un million d'enfants» *One Million Children* et, dans l'affirmative, quelles recommandations a-t-on acceptées et quelles mesures le ministère a-t-il prises? (Document parlementaire n° 291-2/246).

N° 486—*M. Beaudoin*

1. Depuis le 30 avril 1970, le gouvernement canadien a-t-il prêté de l'argent à l'une ou l'autre des dix provinces canadiennes, et dans l'affirmative, quel montant a été prêté *a*) par province chaque année, *b*) par l'entremise de quelle institution bancaire?

2. Pour chaque prêt, quel en était le taux d'intérêt et la date d'échéance? (Document parlementaire n° 291-2/486).

N° 726—*Mlle MacDonald* (Kingston et les Îles)

1. Quelle proportion du budget total du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été directement allouée aux bandes indiennes du Canada en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972?

2. Quelle proportion du budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été consacrée à l'étude de problèmes indiens déterminés en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972 et quelles ont été les études entreprises?

3. *a*) Combien parmi ces études qu'a financées le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont été entreprises par (i) des Indiens uniquement (ii) des Indiens en collaboration avec d'autres (iii) par d'autres que des Indiens et *b*) quelles sont les études qui ont été entreprises uniquement par des Indiens? (Document parlementaire n° 291-2/726).

N° 797—*M. Fortin*

1. Quels sont les noms de toutes les agences de publicité auxquelles le gouvernement fédéral et chacune des socié-

tés de la Couronne ont eu recours pendant les années financières *a*) 1968-1969, *b*) 1969-1970, *c*) 1970-1971 et *d*) 1971-1972?

2. Quelle rémunération chaque agence de publicité a-t-elle reçue au cours de ces années financières et à même quels crédits s'est-on procuré les fonds nécessaires? (Document parlementaire n° 291-2/797).

N° 894—*M. Korchinski*

1. *a*) Combien de grain la Commission canadienne du blé a-t-elle vendu dans chaque province au cours des dix dernières années et *b*) quel genre de grain a été vendu dans chacune d'elle?

2. Lorsque l'expédition du grain s'est faite en conformité de la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, *a*) quelle en était la provenance et *b*) quelle en était la destination?

3. Combien et quel genre de grain a été expédié à chaque port du Canada au cours des dix dernières années?

4. De quelle aide a bénéficié chaque port en vertu de la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme? (Document parlementaire n° 291-2/894).

N° 898—*M. Stackhouse*

Combien ont payé en 1971 et en 1972, les ministères fédéraux aux agences de publicité et aux maisons de relations publiques? (Document parlementaire n° 291-2/898).

N° 1378—*M. Godin*

Pour l'année 1972, les convois du Canadien National ont-ils été impliqués dans des accidents et, dans l'affirmative *a*) quel est le nombre de ces accidents, *b*) à quelle date se sont-ils produits, *c*) quels genres de train étaient impliqués, (i) passagers, (ii) marchandises, *d*) a-t-on décelé les causes desdits accidents, *e*) à combien se sont élevés les dommages matériels pour chacun de ces accidents et *f*) combien y a-t-il de pertes de vie? (Document parlementaire n° 291-2/1378).

N° 2073—*M. McKenzie*

Au cours des années 1969 à 1972, pour chaque province, quels sont les édifices fédéraux qui ont été construits ou loués au moyen d'appels d'offres, et dans chaque cas, pour quelles raisons le contrat n'a-t-il pas été adjugé au plus bas soumissionnaire? (Document parlementaire n° 291-2/2073).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

M. Sharp, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, d'une lettre, en date du 7 juin 1973, adressée à M. et M^me^ D. R. Sinclair par le Président de la République de la Zambie. (Document parlementaire n° 291-1/154).

Il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'allais proposer aux députés que nous étudions d'abord l'amendement n° 1 puis le n° 2, puis, globalement, les n^os^ 3, 5, 9 et 11, également globalement les n^os^ 4, 6, 10 et 12 et, séparément, les n^os^ 7, 8 et 13.

M. Woolliams, appuyé par M. Crouse, propose,—Qu'on modifie le décret du Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant les lignes 1 à 3 de la page 1 et en les remplaçant par ce qui suit:

«le Parlement du Canada, déclarant par les présentes qu'il est du devoir du gouvernement du Canada d'offrir, ou de veiller à ce que soit offert, le plus grand nombre d'habitations au plus grand nombre de résidents du Canada à des coûts raisonnables, en principal et intérêt, compte tenu de leurs moyens respectifs, et de garantir davantage qu'on s'acquittera de cette obligation dans le but de réaliser cet objectif, conformément aux modalités de la présente loi;

En conséquence, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:»

Il s'élève un débat;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Si aucun autre député ne veut prendre la parole au sujet de cette question très intéressante, la présidence va essayer de prendre une décision qui, j'espère, semblera acceptable à tous les honorables députés, y compris l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Je pense qu'il faut insister sur le fait que nous avons là une question fort intéressante. Il n'arrive pas souvent que l'on cherche à modifier un bill modificateur de la façon dont a parlé l'honorable député de Calgary-Nord. En écoutant les arguments avancés par un certain nombre de députés, il m'a semblé que certains d'entre eux n'avaient peut-être pas compris que nous parlions d'un bill modificateur et non d'un bill principal.

L'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander), par exemple, a parlé d'un préambule du Code du travail. Bien entendu, ce qui figure dans le Code du travail et ce dont la Chambre fut saisie était un bill qui comportait un préambule. Il va sans dire que quand la Chambre est saisie d'un préambule, celui-ci peut être amendé, modifié ou supprimé. Il n'en demeure pas moins que le bill à l'étude ne comporte pas de préambule et que l'amendement cherche à ajouter à ce bill un préambule qui, s'il était adopté, serait ajouté à la loi principale, la loi nationale sur le logement, de sorte qu'en modifiant le bill modificateur, nous modifierions la loi principale. C'est la difficulté que j'ai.

Je répète qu'il n'en y aurait aucune si le bill à l'étude renfermait un préambule. Alors, si certains honorables députés, y compris l'honorable député de Calgary-Nord tenaient à le modifier, il n'aurait aucune difficulté à le faire puisque nous en serions saisis. Toutefois, nous n'en sommes pas saisis en ce moment, pas plus que de bien d'autres articles du bill original et, par conséquent, nous ne pouvons pas essayer d'apporter des modifications à des

articles qui ne sont pas à l'étude comme nous ne pouvons pas modifier un préambule qui n'est pas à l'étude.

Il va sans dire que les anciens parlementaires à ma gauche qui ont pris part à ce débat, l'honorable député de Calgary-Nord, l'honorable député de Hamilton-Ouest et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), par exemple, connaissent les commentaires que je dois signaler à votre attention. Ceux-ci sont des plus pertinents, à mon avis.

Personne ne peut, à mon avis, fermer les yeux sur le commentaire 398 qu'on retrouve à la page 289 de la quatrième édition de Beauchesne et que voici: «Il est premis de proposer des amendements à n'importe quelle partie d'un bill, qu'il s'agisse du préambule, . . .»

Et je dis que, quand il y a un préambule à l'étude, il peut être amendé: «. . .des articles ou des annexes; on peut retrancher ou ajouter des articles, ou ajouter des annexes. Cependant, il n'est pas permis de proposer quelque amendement que ce soit à la partie déclaratoire des bills qui accordent une aide ou des subsides à la Couronne, ou à l'article déclaratoire d'autres bills.»

Autrement dit, nous ne pouvons amender l'article déclaratoire du bill. Ce que l'honorable député de Calgary-Nord cherche à réaliser en amendant le décret pour en faire un décret et préambule combinés, c'est d'introduire dans la loi un préambule qui n'est pas à l'étude. Ce serait là évidemment une conséquence logique du travail de la Chambre si nous décidions d'étudier cet amendement et s'il était adopté.

Un autre commentaire dont les honorables députés ont parlé il y a un instant est tiré de la dix-huitième édition de May, à la page 519, et se lit comme suit: «Quand le bill ne renferme pas de préambule lors de sa présentation, il n'appartient pas au comité d'en présenter un.»

Il est bien clair pour moi que le bill n'a pas de préambule. Tout ce que nous avons, c'est un article déclaratoire, et cet article déclaratoire ne peut être modifié de la façon proposée par l'honorable député de Calgary-Nord. Comme s'en doutent probablement les honorables députés, il y a beaucoup de précédents qu'on pourrait citer, mais je ne crois pas que ce soit là ce que les honorables députés attendent de moi. Au cours des deux derniers jours, j'ai étudié tous les précédents que j'ai pu trouver. J'ai demandé l'avis des hauts fonctionnaires de la Chambre et je leur ai demandé d'aider la présidence à trouver des précédents. Il n'a pas été possible de trouver un seul précédent qui justifierait la présidence de permettre que soit présentée la motion de l'honorable député de Calgary-Nord.

Un précédent a été porté à mon attention, à la page 508 de la dix-huitième édition de May, mais ce cas remonte à 1932. Il est signalé dans l'ouvrage de May, que l'on a déjà accepté que des amendements soient proposés aux termes du décret du Import Duties Bill de 1932. Je pense que ce qu'il est important de mentionner ici, c'est que dans ce cas particulier de précédent remontant à 1932 au Royaume-Uni, le comité étudiait un bill de finance, et il est bien reconnu évidemment, même dans la pratique canadienne, que dans le cas de lois de finance, le décret est une combinaison de préambule et de décret. Voilà ce dont traitait le comité dans le cas de ce précédent de 1932 au R.-U. C'était un bill de finance qui débutait par une combinaison de préambule et de décret, et le président du comité avait jugé qu'un amendement pouvait être proposé sous cette forme. Dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas un bill de finance ordinaire que nous étudions, et il ne s'agit pas non plus d'une combinaison de préambule et de décret. Nous sommes en présence d'un décret très simple et très direct, et je maintiens en toute déférence pour les honorables députés, que je ne pense pas que le bill puisse être amendé de la façon proposée par l'honorable député de Calgary-Nord.

Tout en respectant profondément les arguments très intéressants présentés par l'honorable député de Calgary-Nord, je puis difficilement accepter son affirmation. Je comprends qu'il n'ait pas voulu pousser l'affaire plus loin de crainte d'abuser du temps de la Chambre. Peut-être que, sans cette restriction, il aurait pu présenter d'autres arguments aptes à amener la présidence à prendre une autre décision. A la lumière, cependant, des arguments proposés de fait à la réflexion de la présidence, je ne puis faire autrement que de mettre fin ici à la discussion sur cette motion. Si l'honorable député veut vraiment exposer à la Chambre et au ministre ses vues sur la motion, il trouvera sûrement l'occasion de le faire à l'étude des autres articles.

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en ajoutant, immédiatement après la ligne 38 de la page 3 de l'article 7 du Bill, ce qui suit:

«c) une corporation d'habitation dont toutes les actions appartiennent à une municipalité ou à un organisme municipal,».

Après débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Woolliams, appuyé par M. Hales, propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 37 à 45 de la page 10 et leur remplacement par ce qui suit:

«en conseil, et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du

gouvernement du Canada en circulation sur le marché; et».

M. Woolliams, appuyé par M. Hales, propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 5 à 13 de la page 13 et leur remplacement par ce qui suit:

«verneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché;».

M. Woolliams, appuyé par M. Hales, propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 29 à 37 de la page 22 et de la ligne 1 de la page 23 et leur remplacement par ce qui suit:

«prescrit le gouverneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, les paiements».

M. Woolliams, appuyé par M. Hales, propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 32 à 40 de la page 26 et leur remplacement par ce qui suit:

«que le cas échéant, le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, et la Société doit».

Il s'élève un débat sur lesdites motions;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 7, 11, 14 et 17 sont réservés.

M. Blenkarn, appuyé par M. Stackhouse, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, étant donné que les parcs sont aménagés à l'intention de la population et pour ses loisirs, le gouvernement devrait étudier l'opportunité, *a)* de négocier sans délai, par l'entremise de ses Comités, avec les autorités provinciales et municipales, l'aménagement de grands parcs de loisirs dans les centres urbains en voie de développement et dans leurs alentours, et *b)* créer un organisme ou un ministère chargé d'acquérir des parcs près des centres urbains, conformément à la nouvelle politique des parcs nationaux. *(Avis de motion nº 18)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat reprend sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 37 à 45 de la page 10 et leur remplacement par ce qui suit:

«en conseil, et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché; et».

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 5 à 13 de la page 13 et leur remplacement par ce qui suit:

«verneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché;».

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales, —Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 29

à 37 de la page 22 et de la ligne 1 de la page 23 et leur remplacement par ce qui suit:

«prescrit le gouverneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, les paiements».

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 32 à 40 de la page 26 et leur remplacement par ce qui suit:

«que, le cas échéant, le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, et la Société doit».

M. Broadbent, appuyé par M. Grier, soumet la proposition de sous-amendement suivante,—Qu'on modifie l'amendement par le retranchement des mots «de plus d'une demie de un pour cent».

Et un rappel au Règlement est soulevé quant à l'acceptabilité dudit sous-amendement;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): Je remercie beaucoup les honorables députés qui ont essayé d'aider la présidence à prendre cette décision très difficile. Je pense qu'il me faut toutefois reprendre certains des arguments présentés par les honorables députés.

Le premier argument a été soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui m'a demandé de me reporter au commentaire n° 202 de Beauchesne. Je ne conteste pas le point soulevé par l'honorable député selon lequel un député a le droit de proposer un amendement à une motion qui est en réalité un amendement à un projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie. La question soulevée par la présidence lorsque l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a proposé son amendement se basait sur un article bien précis du Règlement que nous avons accepté et respecté depuis 3 ans et qui régit la procédure à l'étape du rapport d'un bill à la Chambre.

En expliquant son point de vue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre semblait essayer de convaincre l'Orateur qu'un vote sur les motions présentées par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) empêcherait, à l'étape du rapport, la présentation d'autres amendements dont l'avis a déjà été donné et qui figurent dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je ne suis pas d'accord car cela est contraire au Règlement de la Chambre, notamment l'article 75(5) du Règlement qui permet à l'Orateur d'en établir l'ordre. Je ne crois pas qu'une motion que l'on pourrait considérer comme annulant ou contredisant une autre motion sur laquelle la Chambre s'est prononcée pourrait être rejetée par l'Orateur, sauf pour des raisons de procédure.

A mon avis, le simple fait que l'honorable député d'Oshawa-Whitby ait donné avis des motions 4, 6, 10 et 12 indique à la présidence—c'est là, du moins, mon interprétation—que c'est une motion de fond, l'avis ayant été donné conformément à l'article 75 du Règlement. De même, la motion proposée conformément à la même procédure par l'honorable député de Calgary-Nord est une motion de fond.

Je n'ai pas l'intention de faire des commentaires sur toute décision ultérieure prise par la Chambre. Je ne crois pas être maintenant en mesure de porter un jugement sur une décision de la Chambre. L'honorable député a entendu les commentaires du ministre au sujet de sa motion, mais je ne crois pas que la présidence puisse fonder sa décision sur le simple fait qu'une motion, appuyée par des députés des deux côtés de la Chambre, puisse être adoptée. Cette décision n'a pas encore été prise. Il est également possible que certaines motions à l'étude soient rejetées, mais cela n'empêcherait pas la discussion d'autres motions. Je ne devrais pas non plus rendre de décision relativement à ce que la Chambre décidera de faire quand viendra le moment d'étudier les motions de l'honorable député d'Oshawa-Whitby dont avis a été donné.

Je suis convaincu que si je donnais raison à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, l'article 75(5) du Règlement n'aura plus aucun effet puisque, à l'occasion, des honorables députés présentent des amendements qui sont presque identiques. Dans le passé, la présidence n'a pas essayé de les restreindre quand il s'est agi d'amendements de ce genre.

Nous avons entendu les arguments de l'honorable député de St. Catharines (M. Morgan), de l'honorable ministre et de l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) qui ont fait valoir que l'amendement était en fait une motion de fond et on a dit que la présidence ne devrait pas fonder sa décision sur celle rendue cet après-midi par l'Orateur quant à l'ordre. Je peux assurer les députés que ce n'est pas de cette manière que j'envisage l'amendement proposé par l'honorable député d'Oshawa-Whitby. Je considère comme une motion de fond dont on a donné préavis et j'envisage le fait que l'honorable député essaie d'annexer une motion à celle dont la Chambre est saisie.

Je suis d'avis qu'en se fondant sur l'article 75(5) du Règlement au meilleur avantage des députés et pour préserver l'ordre et les coutumes de la Chambre, la présidence ne peut permettre que l'on procède ainsi. Je ne sais pas si j'ai repris tous les arguments qu'ont fait valoir les députés, mais en me fondant sur celui de l'honorable ministre et de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, il serait impossible de reporter l'amendement après le vote.

Pour ce qui est de la différence dans les taux d'intérêt, l'amendement de l'honorable député d'Oshawa-Whitby n'exige pas cette différence. La pratique que nous avons adoptée fournit parfois l'occasion aux députés de débattre un certain nombre d'amendements présentés en même temps par un député avant la mise aux voix. Je ne pense pas qu'il existe une restriction générale à la motion dont le député d'Oshawa-Whitby a donné préavis.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'il est du meilleur intérêt de la Chambre que la présidence considère comme motion de fond l'amendement que l'honorable député essaie d'annexer à la motion dont la Chambre est saisie. Je ne sais pas si je me suis fait comprendre, mais pour cette raison, la présidence ne peut accepter l'amendement.

Le débat reprend sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 37 à 45 de la page 10 et leur remplacement par ce qui suit:

«en conseil, et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché; et».

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales, —Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 5 à 13 de la page 13 et leur remplacement par ce qui suit:

«verneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché;».

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant le Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 29 à 37 de la page 22 et de la ligne 1 de la page 23 et leur remplacement par ce qui suit:

«prescrit le gouverneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, les paiements».

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 32 à 40 de la page 26 et leur remplacement par ce qui suit:

«que, le cas échéant, le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, et la Société doit».

M. Gilbert, appuyé par M. Orlikow, propose le sous-amendement suivant,—Qu'on modifie l'amendement par le retranchement des mots «une demie» et son remplacement par les mots «un quart».

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Symes en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Corbin en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget revisé des immobilisations de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière terminée le 31 mars 1973 et de l'arrêté en conseil C.P. 1973-393, en date du 15 février 1973, approuvant ledit budget, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/368A).

Par M. Davis,—Copies (en français et en anglais) du budget des immobilisations de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et de l'arrêté en conseil C.P. 1973-394, en date du 15 février 1973, approuvant ledit budget, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/368B).

A 10 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 12 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Lafontaine, Nipissing, Welland, Sherbrooke, Kingston et les Îles, Prince George-Peace River, Saint-Denis, Gloucester, Lapointe, Saint-Jean, Bruce et Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des rapports provinciaux sur le Programme fédéral-provincial de coopération pour la promotion du bilinguisme dans le domaine de l'éducation aux niveaux pré-universitaires daté du mois de mai 1973. (Document parlementaire n° 291-5/51).

A l'appel de la rubrique *Première lecture des bills publics émanant du Sénat,* le Bill S-5, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Ce Bill semble irrecevable puisqu'il propose une modification à la disposition financière de la Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Lorsqu'en 1968 on a modifié la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la recommandation royale déclarait spécifiquement qu'en vertu de cette loi la somme maximale de n'importe quel prêt consenti à un emprunteur serait de $25,000. La recommandation royale qui apparaissait à ce Bil lse lisait en partie . . .

> «portant de $15,000 à $25,000 le montant maximum d'un prêt qui peut être consenti à un emprunteur en vertu de la loi, y compris tout montant dû relativement aux autres prêts garantis pour améliorations agricoles;».

Le Bill S-5 propose maintenant que le montant maximum de tout prêt soit porté à $40,000.

Un amendement du même genre n'aurait pu être proposé lors de l'étude du Bill précédent, en 1968. On soutiendra peut-être que le Bill S-5 ne pourvoit pas une dépense directe. Il n'en demeure pas moins que ce Bill S-5 augmente substantiellement les sommes d'argent garanties. Le paragraphe (3) du commentaire 246 de la 4e édition de Beauchesne se lit en partie comme suit:

> «En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication, par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement.».

Dans des circonstances semblables, en 1969, lorsque la Chambre a été saisie d'un bill public émanant du Sénat et contenant une disposition financière, la Présidence a dit ceci:

«En permettant que ces dispositions relatives aux crédits subsistent dans un bill public émanant du Sénat, les privilèges de la Chambre ont, à mon avis, été lésés. Le paragraphe 1 de l'article 62 du Règlement, qui est explicite à cet égard, est ainsi conçu: «La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.» ».

Je dois donc en venir à la conclusion qu'étant donné que les dispositions du Bill S-5 relativement à l'affectation de deniers publics enfreignent les privilèges de cette Chambre, ce Bill doit être rejeté. Alors, l'avis portant première lecture de ce Bill sera rayé du Feuilleton.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des pêches et des forêts du Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche.

M. Davis, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des pêches et des forêts.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des pêches et des forêts.

Le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, rapporté avec amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 37 à 45 de la page 10 et leur remplacement par ce qui suit:

«en conseil, et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché; et».

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 5 à 13 de la page 13 et leur remplacement par ce qui suit:

«verneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché;»

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 29 à 37 de la page 22 et de la ligne 1 de la page 23 et leur remplacement par ce qui suit:

«prescrit le gouverneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, les paiements».

Et sur la motion de M. Woolliams, appuyé par M. Hales,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 32 à 40 de la page 26 et leur remplacement par ce qui suit:

«que, le cas échéant, le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, et la Société doit».

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Orlikow,—Que l'amendement soit modifié par le retranchement des mots «une demie» et son remplacement par les mots «un quart».

Après plus ample débat, lesdites motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant les lignes 37 et 38 de la page 10 de l'article 10 du Bill et en y substituant ce qui suit:

«en conseil ne doit pas excéder le».

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation en retranchant les lignes 6 et 7 de la page 13 de l'article 12 du Bill et en y substituant ce qui suit:

«excéder le taux qu'approuverait le».

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant les lignes 30 et 31 de la page 22 de l'article 17 du Bill et en y substituant ce qui suit:

«ne doit pas excéder le taux qu'ap-».

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant les lignes 32 et 33 de la page 26 de l'article 19 du Bill et en y substituant ce qui suit:

«qui, s'il en est, ne doit pas excéder le».

Après débat, lesdites motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Basford, appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant les lignes 10 à 13, à la page 14, et en y substituant ce qui suit:

«*a*) au montant que le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement à l'égard de chaque logement familial; ou».

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en retranchant les lignes 19 à 46, de la page 14 et les lignes 1 à 4, à la page 15 et en les remplaçant par ce qui suit:

«34.12 Sous réserve des dispositions de l'alinéa 34.1(1)*b*), un prêt ne peut, en vertu de l'article 34.1, être consenti au propriétaire d'un logement familial qui ne réside pas dans ce logement, à moins que ce dernier ne soit situé dans un quartier visé à l'alinéa 34.1(1)*a*) et que le propriétaire n'ait passé avec la Société un contrat prévoyant que

a) le loyer qu'il fera payer ne dépassera pas, pendant la période que fixe la Société, le loyer que celle-ci estime juste et raisonnable compte tenu du revenu familial probable du locataire du logement;

b) le logement ne sera ni vendu ni autrement aliéné pendant la durée du contrat, si ce n'est du consentement de la Société et aux conditions qu'elle peut approuver; et

c) si l'emprunteur commet une infraction au contrat, la Société aura le droit de déclarer échu et exigible immédiatement le principal impayé du prêt ou d'augmenter l'intérêt exigible par la suite sur le solde impayé dudit prêt à un taux que le gouverneur en conseil peut fixer.»

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Oberle, appuyé par M. Darling, propose,—Qu'on modifie l'article 21 du Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 27 à 34 à la page 29 et leur remplacement par ce qui suit:

«59. Sous réserve et en conformité des règlements du gouverneur en conseil, la Société peut consentir des prêts

a) aux Indiens, selon la définition qu'en donne la *Loi sur les Indiens*, en vue d'aider à l'achat, l'amélioration ou la construction de projets d'habitations sur les réserves indiennes; et

b) aux personnes physiques ou aux corporations en vue de leur faciliter l'acquisition, l'amélioration ou la construction de logements unifamiliaux, comportant les installations sanitaires que la loi peut exiger, dans des régions rurales non constituées en municipalité et autres régions constituées et dans des régions rurales non dotées de réseaux d'égout sanitaire collectif et de canalisations d'eau.»

Et un rappel au Règlement est soulevée quant à l'acceptabilité de ladite motion.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: La présidence fait face à plusieurs difficultés devant l'amendement proposé par le député de Prince George-Peace River. Il en a signalé une vers la fin de son intervention dans la discussion sur le rappel au Règlement. A mon avis, la première partie de l'amendement, qui incorpore les mots figurant déjà dans la mesure à l'étude, diffère beaucoup de la dernière partie. Si je n'avais à rendre une décision sur une question de rigueur juridique, je devrais me demander si l'on peut vraiment trouver dans la recommandation royale ce que propose l'article 59 *b*).

J'ai l'impression que le député cherche à permettre aux habitants des régions rurales de profiter de certains avantages offerts par la loi nationale sur l'habitation. Aussi louable que cela puisse être, ayant lu la recommandation royale je n'y trouve pas ce que propose son amendement. Je regrette donc, pour cette simple raison, de ne pouvoir mettre l'amendement en délibération.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en ajoutant, immédiatement après la ligne 38 de la page 3 de l'article 7 du Bill, ce qui suit:

«c) une corporation d'habitation dont toutes les actions appartiennent à une municipalité ou à un organisme municipal,».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 27)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Brewin
Broadbent
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver-Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Douglas
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Gillies
Gleave
Godin
Grafftey
Grier
Hales
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Harney
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
Latulippe
Lawrence
Leggatt
Lewis
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mather
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neale
(Vancouver-Est)
Neil
(Moose Jaw)
Nelson
Nesdoly
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rowland
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Taylor
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—133.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Basford
Béchard
Bégin (M^lle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc
(Laurier)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (M^me)

Messieurs

Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—101.

La Chambre aborde la mise aux voix différée du sous-amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Orlikow,—Que l'amendement soit modifié par le retranchement des mots «un demi» et son remplacement par les mots «un quart».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 28)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Dionne
Douglas
Fortin
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Gleave
Godin
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lambert (Bellechasse)
Laprise
Latulippe
Leggatt
Lewis
Mather
Matte
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Peters
Rodriguez
Rowland
Saltsman
Symes—38.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Basford
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Carter
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver-Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Cossitt
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick

Messieurs

Diefenbaker
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Forrestall
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nowlan
Oberle
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roche
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—196.

La Chambre aborde la mise aux voix différée des motions numéros 3, 5, 9 et 11, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'ha-

bitation, par le retranchement des lignes 37 à 45 de la page 10 et leur remplacement par ce qui suit:

«en conseil, et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché; et».—*M. Woolliams.*

Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 5 à 13 de la page 13 et leur remplacement par ce qui suit:

«verneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché;».—*M. Woolliams.*

Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 29 à 37 de la page 22 et de la ligne 1 de la page 23 et leur remplacement par ce qui suit:

«prescrit le gouverneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché les paiements».—*M. Woolliams.*

Qu'on modifie le Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, par le retranchement des lignes 32 à 40 de la page 26 et leur remplacement par ce qui suit:

«que, le cas échéant, le gouverneur en conseil peut prescrire par règlement et qui ne doit pas excéder de plus d'une demie de un pour cent le taux d'intérêt que produiraient sur le marché des obligations du gouvernement du Canada qui, au moment où ce taux d'intérêt est prescrit en vertu du présent paragraphe, arriveraient à échéance dans vingt ans, intérêts que le gouverneur en conseil doit fixer en se fondant sur le rendement des émissions les plus comparables d'obligations du gouvernement du Canada en circulation sur le marché, et la Société doit».—*M. Woolliams.*

Lesdites motions, mises aux voix, sont agréées par le vote suivant:

(Vote n° 29)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (M^lle)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Carter
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Cossitt
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Godin
Goyer
Grafftey
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Harney
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^lle)
(Kingston et Les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mather
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Morgan
Morin (M^me)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)

Messieurs

Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesdoly
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Olivier
Orlikow
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rooney
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—235.

CONTRE

AUCUN

Sur motion de M. Basford, appuyé par M. MacEachen, ledit bill, modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, sur motion de M. Basford, appuyé par M. MacEachen, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement-

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres nos 1 à 3 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (fonction judiciaire).

M. Fairweather, appuyé par M. Wagner, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada.

M. Basford, appuyé par M. Gillespie, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Gauthier (Ottawa-Est), Foster, Mitges, Roy (Timmins), Roche, Nowlan et Yewchuk en remplacement de MM. Blaker, Herbert, Blenkarn, Fleming, Andre, Beattie (Hamilton Mountain) et Towers sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Kempling, Munro (Esquimalt-Saanich), Clermont et Smith (Northumberland-Miramichi) en remplacement de MM. Bawden, Lambert (Edmonton-Ouest), Roy (Timmins) et Danson sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Caron en remplacement de M. Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Paproski, Higson, Neil (Moose Jaw) et McKinnon en remplacement de MM. Schumacher, Jarvis, Towers et Paproski sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Caron en remplacement de M. Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Rynard et Buchanan en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich), McKay et Corbin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Thomas (Moncton) et Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) en remplacement de MM. Reynolds

et Frank sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Nesdoly en remplacement de M. Harding sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Stollery en remplacement de M. Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 13 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Duquet, du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 8 juin 1973, le Comité a étudié la pétition de la *Centre Amusement Co. Limited*, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le Quatrième Rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, présenté à la Chambre le jeudi 31 mai 1973.

M. Poulin, député, parrain de la pétition, a fait valoir que le délai, au delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté de la *Centre Amusement Co. Limited*. Néanmoins, il a déclaré qu'il était essentiel que le projet de loi soit adopté au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, le Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas *a*) et *c*) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à $300.

La pétition susmentionnée et le Quatrième Rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 1*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 43 aux* Journaux.)

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Saskatchewan, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/429).

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-7, Loi concernant *The National Dental Examining Board of Canada.—M. Railton.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 100(2) du Règlement.

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de déclarations concernant la longueur des pistes cyclables de la Commission de la Capitale nationale ainsi que les promenades dans la Capitale nationale. (Document parlementaire n° 291-7/11).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 132—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère des Finances a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/132).

N° 639—*M. Fortin*

1. Pour quels postes, le gouverneur en conseil jouit-il d'un pouvoir de nomination exclusif?

2. Quel est le traitement correspondant à chacun de ces postes?

3. Quels en sont les titulaires actuels et depuis quand le sont-ils?

4. Quelle est la formation de chacun de ces titulaires et quel est leur âge? (Document parlementaire n° 291-2/639).

N° 640—*M. Fortin*

1. Pour quels postes le cabinet jouit-il d'un pouvoir de nomination exclusif?

2. Quels sont *a*) l'âge, *b*) la formation professionnelle, *c*) l'expérience, *d*) l'origine ethnique, *e*) le degré de bilinguisme et *f*) le traitement de chaque sous-ministre, de chaque sous-ministre associé et de chaque sous-ministre adjoint? (Document parlementaire n° 291-2/640).

N° 2090—*M. Frank*

1. Quels étaient le nombre et la valeur totale des prêts consentis en 1971-1972 et 1972-1973 par la Banque d'expansion industrielle pour les catégories suivantes de prêts *a*) moins de $25,000, *b*) de $25,000 à $49,999, *c*) de $50,000 à $99,999, *d*) de $100,000 à $499,999, *e*) de $500,000 à $999,999 et *f*) plus de 1 million?

2. Quels sont le nombre et la valeur des créances irrecouvrables dans ces catégories pour 1971-1972 et 1972-1973?

3. Pour chaque province en 1971-1972 et 1972-1973, quels sont le nombre et la valeur des prêts consentis à des entreprises *a*) de commerce en gros, *b*) de commerce au détail, *c*) de fabrication, *d*) de transport et communications, *e*) d'exploitation minière, *f*) de construction, *g*) d'exploitation agricole, *h*) de pêche, *i*) d'exploitation forestière, *j*) de services et *k*) de tourisme?

4. Pour chaque province en 1971-1972 et 1972-1973, quels sont le nombre et la valeur des prêts consentis à des entreprises en affaires dans les régions métropolitaines (population supérieure à 100,000) comparativement au reste de la province?

5. Dans chaque province, pour les mêmes années financières, combien de nouveaux bureaux la Banque d'expansion industrielle a-t-elle ouverts et à quels endroits? (Document parlementaire n° 291-2/2090).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la publication d'exemplaires de tous les examens de fin d'études sur tous les sujets écrits en français et en anglais dans les collèges militaires royaux du Québec.—(*Avis de motion portant production de documents n° 224—M. McKenzie*).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2).

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Roche en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Bawden, McRae et MacKay en remplacement de MM. Ritchie, Buchanan et Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Howard en remplacement de M. Nesdoly sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/216).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) sur les postes ou les personnes soustraits en totalité ou en partie à l'application de la Loi sur l'emploi de la Fonction publique pour la période allant du 1er janvier 1972 au 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/217).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de la Fonction publique sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour la période allant du 1er janvier 1972 au 31 décembre 1972, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, chapitre P-32, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/218).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 14 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Dauphin, Winnipeg-Sud-Centre, Provencher, Churchill, Brandon-Souris, Lisgar, Marquette, Portage, Crowfoot et Moose Jaw, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une opposition signée par les députés de Crowfoot, Vegreville, Athabasca, Edmonton-Ouest, Calgary-Nord, Red Deer, Rocky Mountain, Battle River, Wetaskiwin, Medicine Hat, Lethbridge, Pembina et Edmonton-Est, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

Sur motion de M. Clermont, appuyé par M. Laflamme, il est ordonné,—Que la pétition de *The National Dental Examining Board of Canada*, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déférée au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le Quatrième Rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 31 mai 1973, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Il est ordonné,—Que lorsque la Chambre s'ajournera le vendredi 22 juin, elle demeure ajournée au mardi 26 juin 1973.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Gillies, appuyé par M. Baldwin, propose,—Que la Chambre déclare que le gouvernement a perdu sa confiance parce qu'il s'entête, par faiblesse, à suivre des politiques démodées qui accablent la population du Canada de hausses de plus en plus pénibles du coût de la vie.

Il s'élève un débat;

M. Godin, appuyé par M. Gauthier (Roberval), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après les mots «coût de la vie», ce qui suit:

«et parce qu'il n'a pas songé à des réformes financières permettant de combattre la hausse des prix et l'inflation en appliquant les principes économiques suivants: l'escompte compensé et l'émission de crédits nouveaux par la Banque du Canada pour financer toutes productions nouvelles.»

Il s'élève un débat;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): A l'ordre. Avant de donner la parole à l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert) qui l'avait à 6 heures, je désire revenir à l'amendement qu'a proposé l'honorable député de Portneuf (M. Godin). Avant d'inviter les honorables députés à prendre la parole sur les aspects de la procédure, puis-je dire que je suis presque prêt à saisir la Chambre de l'amendement pour les motifs que je vais expliquer.

Les honorables députés savent que la présidence a laissé entendre, avant la suspension de la séance, à 6 heures, au moment de la présentation de l'amendement par l'honorable député de Portneuf, qu'elle serait prête, à 8 heures, à entendre les arguments relatifs à la recevabilité de l'amendement.

Je peux dire, à ce moment-ci que j'ai beaucoup d'hésitation, au point de vue de la procédure, à accepter l'amendement dans sa forme actuelle. Tout d'abord, la première partie de l'amendement, à mon avis, n'entraîne aucun changement à la motion principale, et si je réfère les honorables députés au paragraphe (15) du commentaire 202 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, la présidence devrait, en temps normal, refuser un amendement qui, en somme, ne constituerait qu'une confirmation de qui est contenu dans la motion principale.

La plus grande difficulté se pose relativement à la deuxième partie de l'amendement du fait que la proposition de l'honorable député de Portneuf constitue une motion complètement nouvelle dont l'objet n'est pas prévu dans la motion principale.

La présidence hésite à accepter un tel genre d'amendement, parce que nous tenons aujourd'hui un débat sur une motion de défiance à l'égard du gouvernement. Le motionnaire a tout de même le privilège de choisir le sujet de sa motion, et si l'on permet de présenter des amendements qui s'écartent du sujet, même s'ils touchent à un domaine connexe, ces amendements constituent des propositions complètement différentes, et je pense qu'on abuse des prérogatives de celui qui a présenté la motion principale.

Ceci dit, je pense que les honorables députés peuvent retrouver tous les arguments sur une telle décision qui pourrait être rendue dans le Précis de procédures parlementaire de Beauchesne, aux paragraphes (1), (3) et (5), du commentaire 203.

A mon avis, la deuxième partie de l'amendement présenté par l'honorable député de Portneuf devrait nécessiter normalement un préavis qui aurait dû paraître au *Feuilleton*, mais, de toute façon, étant donné les circonstances, ce point n'influencera pas ma décision. Je veux seulement mettre les honorables députés en garde contre le danger de permettre ce genre de relâche dans la procédure, principalement dans le cas d'une motion de défiance, relâche dont les premiers à en souffrir seraient les honorables députés qui, à l'occasion, veulent proposer de telles motions de défiance.

Cependant, nous tenons aujourd'hui un débat de la plus haute importance, parce que la question à l'étude est tout de même fondamentale sur le plan de la vie ou de la survie d'un gouvernement, et plutôt que d'utiliser une période de 30 à 60 minutes pour discuter de procédure, inviter les honorables députés à éclairer la présidence et, finalement, en arriver à une décision finale, j'ai cru, en toute justice pour ceux qui ont présenté la motion principale, devoir accepter l'amendement en réaffirmant toutefois mes doutes quant à sa forme et plus particulièrement quant à la teneur de la deuxième partie dudit amendement.

Compte tenu de ces réserves, et tout en mettant les honorables députés en garde, je me propose donc d'accepter l'amendement et de le soumettre à la Chambre.

Le débat reprend sur la motion de M. Gillies, appuyé par M. Baldwin,—Que la Chambre déclare que le gouvernement a perdu sa confiance parce qu'il s'entête, par faiblesse, à suivre des politiques démodées qui accablent la population du Canada de hausses de plus en plus pénibles du coût de la vie.

Et sur la motion d'amendement de M. Godin, appuyé par M. Gauthier (Roberval),—Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après les mots «coût de la vie», ce qui suit:

«et parce qu'il n'a pas songé à des réformes financières permettant de combattre la hausse des prix et l'inflation en appliquant les principes économiques suivants: l'escompte compensé et l'émission de crédits nouveaux par la Banque du Canada pour financer toutes productions nouvelles.»

Après plus ample débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement.

Ledit amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

(Vote nº 30)

POUR

Messieurs

Allard	Gauthier	Latulippe
Caouette	(Roberval)	Matte
(Charlevoix)	Godin	Rondeau—8.
Dionne		

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Broadbent
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Ellis
Epp
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Howard
Hueglin
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mather
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Neil
(Moose Jaw)
Nelson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Olivier
Orlikow
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Schellenberger
Scott
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas
(Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—208.

La motion principale, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 31)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Frank
Fraser
Gillies
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Hueglin
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
(Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—89.

CONTRE

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Broadbent
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caron
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie

Messieurs

Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Harding
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Latulippe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-
Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-
Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Nelson
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rondeau
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Smith
(Northumberland-
Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Okanagan-
Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Trudeau
Trudel
Turner
(London-
Est)
Turner
(Ottawa-
Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—128.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Ritchie en remplacement de M. Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Fortin en remplacement de M. Boisvert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Towers en remplacement de M. Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Bawden et Rodriguez en remplacement de MM. MacKay et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Benjamin, Atkey et Mitges en remplacement de MM. Rose, Kempling et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Railton en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Oberle et Jarvis en remplacement de MM. Yewchuk et Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 30 mai 1973, (Question n° 993), demandant:

Quels ont été jusqu'ici la durée, l'effectif et le coût total de toutes les missions internationales de contrôle de paix assurées par le gouvernement canadien, ces renseignements étant ventilés par le ministère intéressé? (Document parlementaire n° 291-2/993A).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 104

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 15 JUIN 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion de M. Clermont, au nom de M. Duquet, appuyé par M. Cyr, le premier rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mercredi 13 juin 1973, est agréé.

M. Orlikow soumet la proposition de motion comme suit:

Que le troisième rapport du Comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le mardi 24 mai 1973, soit agréé.

Il s'élève un débat sur un rappel au Règlement soulevé quant à la régularité dudit rapport. M. l'Orateur diffère sa décision sur la question.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*).

(*Avis de motions*)

Du consentement unanime les ordres n°s 7, 11, 14 et 17 sont réservés.

M. Muir, appuyé par M. Bell, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier dès maintenant la possibilité de fournir gratuitement des médicaments aux Canadiens admissibles à la pension de vieillesse et au supplément de revenu garanti.—(Avis de motion n° 19).

Il s'élève un débat.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités et modifiée ainsi qu'il suit:

M. Fleming en remplacement de M^lle^ Bégin sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Orlikow en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Alexander, Blenkarn, Skoreyko et Roche en remplacement de MM. Atkey, Frank, O'Sullivan et Paproski sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Gillies en remplacement de M. McGrath sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix sur l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application des accords avec les provinces au titre de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre H-8, S.R.C. 1970. (Document parlementaire n° 291-1/157).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1973, demandant copies de tous les détails concernant les propriétaires des navires *M.V. Chimo* et *M.V. Cabot.—Avis de motion portant production de documents n° 220)*.—(Document parlementaire n° 291-3/220).

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Premier rapport, conformément à l'article 97(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

Fred Schofield, John Ebbs, Elizabeth Ann LeBoldus, Michael LeBoldus et John Gerard Dunlap, de la cité d'Ottawa (Ontario), demandant l'adoption d'une loi considérant l'avis de dissolution de *Centre Amusement Co. Limited* comme n'ayant jamais eu d'effet.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 105

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 18 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Sur la proposition de motion de M. Orlikow, portant que le troisième rapport du Comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le jeudi 24 mai 1973, soit agréé et sur un rappel au Règlement, concernant la régularité dudit rapport, soulevé le vendredi 15 juin 1973.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A l'ordre. Vendredi dernier, l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a soumis une proposition de motion portant sur l'adoption du troisième rapport du comité permanent des transports et des communications. A la suite d'un rappel du Règlement, on a mis en doute l'acceptabilité du rapport au point de vue de la procédure et, plus particulièrement, le droit de l'honorable député de proposer l'adoption du rapport.

Un certain nombre de députés ont participé à la discussion de procédure à la fin de laquelle il a été convenu que la présidence devrait avoir la chance d'examiner les arguments invoqués pour et contre l'acceptabilité de la motion de l'honorable député quant à la procédure.

Il est certain que seuls les fonctions et les pouvoirs du comité des subsides à l'égard des prévisions budgétaires, ont été transférés aux comités permanents lors de la modification du Règlement en 1968. Le paragraphe 14 de l'article 58 du Règlement est ainsi conçu: «Lors de chaque session, le budget principal visant la prochaine année financière à l'égard de chaque ministère du gouvernement doit être renvoyé à un comité permanent au plus tard le 1er mars de l'année financière en cours. Chaque comité en question doit étudier ce budget en en faire rapport, ou est censé en avoir fait rapport, à la Chambre au plus tard le 31 mai de l'année financière en cours.»

Voici l'article 59 du Règlement: «Une motion à décider sans débat ni amendement peut être faite à l'appel des affaires courantes ordinaires par un ministre de la Couronne en vue de renvoyer un ou plusieurs postes du budget principal des dépenses ou d'un budget supplémentaire des dépenses à un comité permanent ou à plusieurs comités permanents et, sur rapport de ces comités, les postes en question sont déposés sur la Table de la Chambre.»

L'ancien article 57 du Règlement qui précédait l'article 59 du Règlement actuellement en vigueur se limitait ainsi: «Une motion à décider sans débat ni amendement peut être faite sans avis pendant les opérations courantes ordinaires, par un ministre de la Couronne, à l'effet de retirer du comité des subsides un ou plusieurs postes des prévisions de dépenses et d'en saisir quelque comité permanent ou spécial. Sur rapport d'un tel comité, le ou les postes en questions se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides.»

Avant 1968, le comité des subsides pouvait étudier, rejeter réduire et adopter les prévisions budgétaires, mais l'adoption finale incombait à la Chambre après la présentation du rapport du comité des subsides. De même, les comités permanents peuvent maintenant étudier, adopter, rejeter, réduire les prévisions budgétaires et faire rapport à la Chambre à ce sujet, mais tout comme dans le cas du comité des subsides, l'adoption fiscale incombe encore à la Chambre.

On remarquera que le nouvel article 58 du Règlement n'étend pas les pouvoirs du comité permanent qui étudie les prévisions budgétaires. Il a fait seulement ce que la procédure de la Chambre exigeait, soit abolir le comité des subsides.

Les comités permanents ont, sans contredit, le pouvoir de présenter des rapports sur les prévisions qu'ils ont étudiées. Je signalerais un premier exemple de ces rapports, soit le 4e rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, présenté le 28 février 1969, sur le recours aux crédits d'un dollar pour légiférer. Ce rapport suivait l'adoption du nouveau Règlement en décembre 1968.

Il est intéressant de signaler que ce rapport est le seul exemple d'un rapport de comité sur les prévisions budgétaires qui soit proposé d'être pris en considération en vertu des dispositions de l'article 58 du Règlement.

Ce qu'il faut se demander avant tout, c'est qui doit primer, la Chambre ou le comité? Le comité donnera-t-il des directives à la Chambre par la voie de ses rapports, ou la Chambre donnera-t-elle des directives au comité au moyen des ordres de renvoi?

Si un comité permanent pouvait présenter des rapports de caractère indépendant à la suite de son étude des prévisions budgétaires d'un ministère, aucune limite ne pourrait être fixée au nombre de ses rapports. La Chambre aurait certes du mal à étudier tous ces rapports à l'appel des motions pendant la période réservée aux affaires courantes ordinaires.

Il a été dit que les pouvoirs et la portée des comités devraient être élargis et qu'ils l'ont été en vertu de la procédure adoptée récemment, mais on ne peut certes soutenir que ces pouvoirs surpassent ceux de la Chambre.

On pourrait dire que le «rapport d'un comité, quant à la forme aussi bien qu'au fond, devrait correspondre à l'autorité conférée au comité».

Pour illustrer ce que la présidence a à l'esprit, je propose qu'on se reporte aux commentaires que faisait le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lors d'un débat survenu le 10 avril. L'honorable représentant y évoque, en particulier, un rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants relativement à un document connu sous le nom de rapport Woods, lequel, selon les propres paroles de l'honorable représentant comprend «littéralement des vingtaines de recommandations dont l'application exigerait l'engagement de dépenses». Ce rapport était l'ordre de renvoi au comité et en tant que tel, le comité ne pouvait rien faire, sauf faire une étude et des recommandations sur l'opportunité de tels paiements. La forme et la teneur du rapport ne pouvaient être autres. Il faut remarquer aussi que le comité recommande la mise en œuvre de certaines propositions; en d'autres termes, il ne s'agissait pas d'une instruction adressée au gouvernement.

Voici un excellent exemple d'un comité permanent qui a fait son travail et présenté son rapport en se conformant rigoureusement à son mandat.

Il serait extrêmement risqué pour la présidence de se lancer dans une description générale de la forme et de la teneur acceptable d'un rapport d'un comité permanent sur des prévisions budgétaires, mais l'on peut dire en toute sûreté que, lors du débat qui a eu lieu vendredi dernier, aucun député n'a prétendu que la teneur des divers rapports mentionnés était conforme à la forme et à la teneur des mandats des divers comités permanents.

Néanmoins, disons que l'un ou plusieurs de ces rapports se fondaient sur les prévisions budgétaires qui font partie des mandats des comités. La présidence peut-elle écarter le mécanisme procédural prévu aux fins de l'étude des rapports des comités des prévisions budgétaires? Le paragraphe 16 de l'article 58 du Règlement est si clair et formel que la réponse ne laisse aucun doute. Voici ce qu'on y lit: «Il ne sera tenu aucun débat sur une motion tendant à l'adoption d'un rapport d'un comité permanent relativement aux prévisions budgétaires qui lui auront été renvoyées, sauf lors d'un jour désigné à cet égard».

Dans l'argument présenté à la Chambre vendredi dernier par le député de Winnipeg-Nord-Centre et celui de Peace River (M. Baldwin), à mon avis, l'on a admis, au moins tacitement, que compte tenu de l'article 58(16) du Règlement, la motion du député de Winnipeg-Nord ne pouvait l'être en ces termes et à ce moment-là.

Je n'ai pas l'intention pour le moment de traiter en particulier des rapports à l'égard desquels des motions d'acceptation ont été déposées, mais il faudrait, ce me semble, prévoir un moment où ces avis de motions pourraient, au besoin, être retirés et peut-être s'arranger pour que la question faisant l'objet du rapport soit soulevée aux jours réservés. C'est un fait qu'il reste bien peu de temps à cette fin, mais je ne vois pas comment nous pourrions agir autrement.

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du communiqué final du Conseil de l'Atlantique Nord émis à la suite de la session ministérielle, tenue à Copenhague les 14 et 15 juin 1973. (Document parlementaire n° 291-6/23).

M. Andras, appuyé par M. Marchand (Langelier), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-197, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'im-

migration, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration de façon à conférer au gouverneur en conseil, à titre permanent, le pouvoir de nommer sept membres à titre temporaire à la Commission et, à titre temporaire, le pouvoir de nommer à titre temporaire le nombre de membres qu'il considère nécessaire pour trancher l'arriéré d'appels de la Commission ainsi que les appels à venir.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 105—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère du Revenu national a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/105).

N° 1019—*M. Hueglin*

1. En ce qui concerne les réclamations frauduleuses d'assurance-chômage, quelle méthode, le cas échéant, a-t-on conçue pour éliminer les réclamations frauduleuses d'assurance-chômage?

2. Combien de réclamations, le cas échéant, a-t-on rejetées, par mois, *a*) durant l'année civile 1971, b) depuis le 1er janvier 1972 jusqu'au dernier mois pour lequel des statistiques sont disponibles?

3. Parmi les réclamations rejetées en *a*) 1972 et b) 1971, combien, par mois, étaient (i) des premières réclamations (ii) des renouvellements? (Document parlementaire n° 291-2/1019).

N° 1725—*M. Korchinski*

1. Combien de demandes de subventions dans le cadre du Programme des initiatives locales ont été faites par des associations d'Indiens ou par les Indiens vivant dans des réserves?

2. Quelles sont les réserves qui ont reçu des subventions en vertu de ce Programme, quels en ont été les montants et à quelles fins ont-elles été accordées? (Document parlementaire n° 291-2/1725).

N° 1727—*M. Muir*

1. Combien de demandes ont été approuvées en Nouvelle-Écosse en vertu du Programme d'initiatives locales?

2. Combien de demandes ont été approuvées pour chacune des circonscriptions fédérales de la Nouvelle-Écosse et, dans chaque cas, quel était le montant de la subvention et le nom du projet?

3. Combien de demandes sont venues de chacune des circonscriptions fédérales de la Nouvelle-Écosse? (Document parlementaire n° 291-2/1727).

N° 1893—*M. Beaudoin*

1. Le Canada a-t-il importé des pierres de «Granite» pour usages multiples d'autres pays depuis le 1er janvier 1971 et, dans l'affirmative, de quels pays?

2. Les industries non canadiennes qui exportent du «Granite» au Canada ont-elles des frais de douanes ou autres à payer et, dans l'affirmative, quels sont ces frais?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il déjà (depuis le 1er janvier 1971) aidé financièrement, soit par des prêts ou des dons, des compagnies canadiennes qui se spécialisent dans l'extraction du «Granite» et, dans l'affirmative, quelles sont ces compagnies et quelle a été la nature de l'aide fédérale? (Document parlementaire n° 291-2/1893).

N° 1900—*M. Forrestall*

1. Quels sont les noms, dates de construction, les modèles de navire et la durée de service prévue des navires de la Garde côtière canadienne?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir un programme de remplacement et de modernisation particulier pour la Garde côtière canadienne, *a*) dans l'affirmative, à quelle date, b) si ce n'est pas cette année, pour quelle raison? (Document parlementaire n° 291-2/1900).

N° 2052—*M. Matte*

1. *a*) Combien de conférences fédérales-provinciales ont eu lieu depuis 1936, b) quelle était la date de chacune et c) quelle en était la nature?

2. A-t-on discuté au cours de ces conférences de la constitution canadienne et, dans l'affirmative, quand? (Document parlementaire n° 291-2/2052).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), sont maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après plus ample débat, ladite motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions d'un ordre adopté aujourd'hui, un vote par appel nominal portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), est

différé à l'appel des Ordres inscrits au nom du gouvernement concernant la reprise du débat sur ladite motion, le mercredi 20 juin 1973.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3).

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Basford, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 7, 11, 14 et 17 sont réservés.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand), appuyé par M. Epp, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de réviser la Loi sur l'assurance-chômage afin d'en supprimer les dispositions qui tendent à détourner du travail ainsi que toutes celles qui se fondent sur le principe du bien-être social et non sur celui de l'assurance sociale.—*(Avis de motion n° 20)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Basford,—Que le Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après débat, la question mise aux voix est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Madill et Clark (Rocky Mountain) en remplacement de MM. Ritchie et Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Mackay, Buchanan et Danson en remplacement de MM. Rynard, Kempling, Smith (Northumberland-Miramichi) et Breau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil des recherches médicales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, y compris les états financiers, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Conseil de recherches médicales, chapitre M-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/299).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 106

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 19 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Davis, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, signé à Ottawa le 15 juin 1973 et en vigueur le 16 juin 1973, relativement aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes. (Document parlementaire n° 291-6/141B).

M. Macdonald (Rosedale), membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des modifications des Règlements sur l'Office national de l'énergie (Partie VI). (Document parlementaire n° 291-7/12).

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), il est ordonné,—Que le discours du Premier ministre de l'Inde, Madame Indira Gandhi, prononcé plus tôt aujourd'hui devant les sénateurs et les députés, les allocutions de présentations de même que les allocutions qui s'y rattachent figurent en appendice aux *Débats* de ce jour pour faire partie des archives de cette Chambre.

M. Firth, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-198, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (territoires du Nord-Ouest), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Benjamin, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que la Chambre exprime l'avis que le Canada a un besoin urgent d'une nouvelle politique nationale des transports, orientée vers la suppression des inégalités et disparités régionales, et comportant notamment l'équilibre de l'ensemble du tarif marchandises, la disparition de l'habitude d'abandonner des lignes et des services ferroviaires, et une plus grande utilisation des ports de Churchill et de Prince Rupert.

Il s'élève un débat;

M. Fortin, appuyé par M. Lambert (Bellechasse), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en remplaçant le point par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:

«et que cette nouvelle politique nationale des transports tienne particulièrement compte des différences

de coût dans le prix d'achat des grains de provendes, entre l'Est et l'Ouest du Canada, afin d'assurer un juste prix pour tous les producteurs agricoles du Canada.»

Après débat, les délibérations sont terminées.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-177, Loi modifiant la Loi sur les juges.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Forrestall et Paproski en remplacement de MM. Bawden et Epp sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Breau, Symes et Harney en remplacement de MM. Danson, Nystrom et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Paproski en remplacement de M. Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Peters sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Blaker en remplacement de M. Thomas (Maisonneuve-Rosemont) sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Kempling en remplacement de M. Madill sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Cyr, LeBlanc (Westmorland-Kent) et McCain en remplacement de MM. Smith (Northumberland-Miramichi), Campbell et Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Gillies et Danson en remplacement de MM. Clark (Rocky Mountain) et Breau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Olaussen en remplacement de M. Howard sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Fleming en remplacement de M. Béchard sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Nystrom et Knight en remplacement de MM. Symes et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Watson, Horner (Battleford-Kindersley), Mitges, Oberle et Neil (Moose Jaw) en remplacement de MM. LeBlanc (Westmorland-Kent), Dinsdale, Korchinski, Neilsen et Kuntz sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 107

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 20 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Duquet, du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 14 juin 1973, le Comité a étudié la pétition de *The National Dental Examining Board of Canada,* déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le Quatrième Rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, présenté à la Chambre le jeudi 31 mai 1973.

M. Railton, député, parrain de la pétition, a fait valoir que le délai, au delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté de *The National Dental Examining Board of Canada.* Néanmoins, il a déclaré qu'il était essentiel que le projet de loi soit adopté au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, le Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à cet égard et que la pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas *a*) et *c*) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à $300.

La pétition susmentionnée et le Quatrième Rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 2*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 44 aux* Journaux)

M. Marchand (Kamloops-Cariboo), appuyé par M. Penner, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-199, Loi modifiant le Code criminel (peine pour vol de bestiaux), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1767—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

1. Combien d'acres de terrain le gouvernement a-t-il exproprié au cours de chacune des années de 1960 à 1972 inclusivement dans chaque territoire et province du Canada?

2. Combien l'acquisition de ces terrains a-t-elle coûté dans chaque province et territoire du Canada au cours de chacune des années de 1960 à 1972 inclusivement? (Document parlementaire n° 291-2/1767).

N° 1929—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

1. A quels pays l'ACDI fournit-elle actuellement de l'aide à l'expansion économique?

2. Quels ont été les fonds alloués à chacun de ces pays au cours de l'année financière 1972-1973?

3. Quel est le nombre total de Canadiens travaillant à l'étranger sous les auspices de l'ACDI? (Document parlementaire n° 291-2/1929).

N° 1937—*M. Reynolds*

Quels projets la Direction des drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-elle financés ou approuvés et de quels mandats se sert-on à cet effet? (Document parlementaire n° 291-2/1937).

N° 1987—*M. Stevens*

Quels ont été, dans chaque circonscription électorale fédérale de la Province d'Ontario, de 1972 à 1973, *a*) le nombre de demandes adressées dans le cadre du programme PIL, *b*) le nombre de projets approuvés, *c*) le montant total impliqué, *d*) le nombre de semaines-hommes d'emploi créées par les projets approuvés? (Document parlementaire n° 291-2/1987).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

En conformité de l'ordre adopté le lundi 18 juin 1973, la Chambre procède à la mise aux voix différée de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 32)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allmand
Andras
Arrol
Baker
Baldwin
Balfour
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Bell
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
De Bané
Demers
Dick
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Epp
Ethier
Fairweather
Fleming
Forrestall
Fortin
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hurlburt
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (M^me)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
Oberle
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Reid
Reynolds
Richardson
Roche
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Sauvé (M^me)
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Thomas
(Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner
(Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams—194.

CONTRE

Messieurs

Barnett	Howard	Nelson
Benjamin	Knight	Nystrom
Blackburn	Knowles	Olaussen
Brewin	(Winnipeg-	Orlikow
Broadbent	Nord-Centre)	Peters
Douglas	Leggatt	Rodriguez
Firth	Lewis	Rose
Gilbert	MacInnis (Mme)	Rowland
Gleave	Mather	Saltsman
Grier	Neale	Symes—30.
Harding	(Vancouver-	
Harney	Est)	

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-197, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration.

M. Andras, appuyé par M. Gillespie, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Après débat, du consentement unanime, ledit débat est ajourné.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une objection au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Nouveau-Brunswick, en conformité de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le 24 mai 1973, un avis d'une objection sous forme d'une motion a été présenté à M. l'Orateur dans les termes suivants:

Province du Nouveau-Brunswick

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970), cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province du Nouveau-Brunswick déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mercredi 9 mai 1973, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Dans de nombreuses régions du Nouveau-Brunswick la Commission n'a pas accordé d'attention spéciale aux considérations d'ordre géographique et a ignoré ou négligé les problèmes de communication lorsqu'elle a divisé ladite province en de nouvelles circonscriptions.

2. La Commission n'a pas accordé d'attention particulière ni de considération appropriée à la cohésion physique, sociale ou économique dans plusieurs des nouvelles circonscriptions électorales qu'elle a établies et a semblé ignorer et a effectivement ignoré la question d'unité ou de communauté d'intérêt, rendant ainsi une représentation adéquate de la population au parlement une tâche pratiquement impossible.

3. La Commission n'a pas pris en considération le fait que les limites de la plupart des circonscriptions électorales du Nouveau-Brunswick, comme elles existaient avant la redistribution, étaient considérées comme acceptables par la grande majorité des électeurs de ces circonscriptions.

4. Les difficultés que rencontrerait un député à tenter de garder contact avec des électeurs éparpillés dans certaines circonscriptions électorales, difficultés qui sont déjà nombreuses, seraient accrues considérablement.

5. Et toutes autres oppositions que les députés soussignés peuvent estimer applicables dans le but de réaliser l'esprit et les modalités de la loi en cause.

Signature des députés:

I. Pelletier (Sherbrooke)	R. LeBlanc (Westmorland-Kent)
H. Breau (Gloucester)	
E. G. Corbin (Madawaska-Victoria)	F. McCain (Carleton-Charlotte)
A. Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	D. Ethier (Glengarry-Prescott-Russell)
G. Marceau (Lapointe)	J. Cullen (Sarnia-Lambton)
J. R. Howie (York-Sunbury)	

Plus ample considération de ladite objection est différée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Haliburton en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Rodriguez en remplacement de M. Nelson sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Nelson en remplacement de M. Gleave sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Orlikow en remplacement de M. Knight sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) relatif à la Loi sur la réadaption professionnelle des invalides, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de ladite Loi, chapitre V-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/257A).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1973, demandant copie de toute correspondance entre la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement, ou entre tout fonctionnaire ou organisme agissant en leur nom, touchant la possibilité de négocier le versement d'indemnités conjointes pour les dégâts causés par l'eau et le vent, ou tout autre dégât provoqué par le cyclone Bess en août 1971, y compris toute demande d'indemnité et tout avis de refus y afférent.—(*Avis de motion portant production de documents n° 186*). (Document parlementaire n° 291-3/186).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 108

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 21 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Béchard, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Lors de l'étude de son Ordre de renvoi du mardi 12 juin 1973, concernant le Bill C-4, Loi modifiant la loi sur le développement de la pêche, le Comité a convenu de faire rapport à la Chambre ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande au gouvernement d'étudier l'opportunité de proposer la modification suivante à l'étape du rapport:

Article 1

Retrancher les lignes 7 à 9, et les remplacer par ce qui suit:

ainsi que par l'abrogation de l'alinéa c) et son remplacement par les alinéas suivants:

«c) pour la construction, la transformation, la conversion et l'équipement de bateaux de pêche; et

M. Béchard, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 12 juin 1973, le Comité a étudié le Bill C-4, Loi modifiant la loi sur le développement de la pêche, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill (*fascicules n°s 17 et 18*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 45 aux* Journaux.)

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du mandat du Comité d'étude indépendant sur les besoins de transports aériens de la région de Toronto. (Document parlementaire n° 291-7/1C.)

M. Yewchuk, appuyé par M. Bell, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-200, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Yewchuk, appuyé par M. Bell, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-201, Loi modifiant la Déclaration canadienne des droits, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-202, Loi modifiant la Loi sur les pensions, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les pensions; afin de porter à mille cinquante dollars par année la pension attribuée à discrétion au père ou à la mère ou à une personne tenant lieu de père ou de mère d'un membre des forces; afin de porter à cinq cent un dollars par année la pension attribuée à discrétion à chaque père ou mère ou chaque personne tenant lieu de père ou de mère lorsque le membre des forces avait plus d'une de ces personnes à sa charge; et afin de prévoir, comme l'exposent les annexes, une hausse de l'échelle des pensions d'invalidité jusqu'à concurrence de $4,704 et une hausse de l'échelle des pensions de décès jusqu'à concurrence de $3,528.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Baldwin, propose,—Que la Chambre blâme le gouvernement et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé de ne pas avoir porté au maximum les ventes de blé aux prix les plus élevés du marché mondial et, par ailleurs, de ne pas avoir permis à la Commission d'agir de façon positive et efficace pour le plus grand avantage du producteur de blé canadien; et que la Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas annoncé, par l'intermédiaire de la Commission, un paiement immédiat de 30 cents le boisseau sur tout le blé vendu au cours de l'année-récolte 1972-1973.

Après débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 33)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Arrol
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver-Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
Lawrence
MacDonald (M^lle)
(Kingston et Les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Masniuk
Matte
Mazankowski
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Patterson
Reilly
Reynolds
Roche
Rynard
Schellenberger
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Thomas
(Moncton)
Towers
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—93.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Béchard
Bégin (M^lle)
Benjamin
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Fox
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lajoie
Lang
Langlois
La Salle
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Mackasey
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (M^me)
Munro
(Hamilton-Est)
Neale
(Vancouver-Est)
Nelson
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Ouellet

Messieurs

Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Rose
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Trudeau
Trudel
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—120.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Grafftey et Roche en remplacement de MM. Oberle et Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Herbert en remplacement de M. Foster sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Cyr en remplacement de M. Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Breau et Buchanan en remplacement de MM. Buchanan et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Peters, Kuntz, Stewart (Cochrane), Forrestall et Lessard en remplacement de MM. Benjamin, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Ethier, Atkey et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et de communications.

M. Oberle en remplacement de M. Atkey sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. O'Connor sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Blaker et Mlle Bégin en remplacement de MM. Gauthier (Ottawa-Est) et Fleming sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. McKenzie en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Centre national des Arts y compris l'état financier pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Centre national des Arts, chapitre N-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/179).

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—État détaillé des engagements financiers conclus et des dépenses faites sous le régime de Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 49 de ladite Loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais.) (Document parlementaire n° 291-1/256).

Par Mme Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Sciences du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des Sciences du Canada, chapitre S-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/234).

A 10 h. 11 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 109

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 22 JUIN 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Groupe d'étude sur la mise en liberté des détenus, en date du 30 novembre 1972. (Document parlementaire n° 291-4/58.)

Du consentement unanime, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Harding, appuyé par M. Firth, il est résolu,—Que la Chambre des communes approuve la position adoptée par la Cour internationale de justice priant la France de mettre fin à ses essais jusqu'à ce que la Cour, qui tiendra des audiences en septembre et décembre de l'année en cours, puisse rendre une décision finale, et exhorte le gouvernement français à remettre ces essais nucléaires projetés par la France dans le Pacifique Sud comme le demande la Cour.

Sur motion de M. Stollery, au nom de M. Duquet, appuyé par M. Dupras, le deuxième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mercredi 20 juin 1973, est agréé.

M. MacEachen, appuyé par M. Dubé, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection; de façon à prévoir que, sur réception des certificats prescrits du directeur général des élections, les candidats élus ou ceux qui ont obtenu un nombre de voix égal à 20% du nombre de votes exprimés dans la circonscription correspondante seront remboursés à concurrence de seize cents pour chacun des vingt-cinq mille premiers noms figurant sur les listes préliminaires des électeurs de leur circonscription et de quatorze cents pour chaque nom supplémentaire, de deux cent cinquante dollars; de façon à prévoir qu'un candidat d'une circonscription électorale mentionnée à l'annexe III de la loi sera remboursé d'une somme pour les frais de déplacement; de façon à prévoir que tous les autres candidats seront remboursés de deux cent cinquante dollars; et de

façon à prévoir que, lors de toute élection générale, les partis enregistrés seront remboursés de cinquante pour cent du coût de six heures et demie de temps d'émission aux heures d'écoute de pointe suivant la répartition de ce temps entre les partis enregistrés et suivant l'utilisation qu'ils en ont faite.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Andras, appuyé par M. Gillespie,—Que le Bill C-197, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants du Bill C-202, Loi modifiant la Loi sur les pensions.

Du consentement unanime, M. Dubé, au nom de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Lang, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après débat ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres nos 1 à 17 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-42, Loi visant à restreindre l'usage du tabac.

M. Mather, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Fleming en remplacement de M. Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Harding en remplacement de M. Olaussen sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États de rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,—Deuxième rapport, conformément à l'article 97(2) du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les requérants suivants ont observé les prescriptions de l'article 93 du Règlement:

The National Dental Examining Board of Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi le constituant en société et prévoyant des dispositions concernant l'examen que doivent subir tous les dentistes omnipraticiens, dentistes spécialistes, hygiénistes dentaires, dentistes-assistants et auxiliaires de dentisterie, ainsi que leur homologation.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à mardi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le jeudi 14 juin 1973.

N° 110

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 26 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Peace River (M. Baldwin) soulève un rappel au Règlement concernant la question d'effectuer des réductions dans le Budget des dépenses.

Il s'élève un débat;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Si aucun autre honorable député ne désire prendre la parole pour participer à ce si intéressant débat sur une question de procédure, je vais y aller de mes propres observations qui, en comparaison du temps que nous avons mis à discuter de cette affaire, seront fort brèves.

Si je comprends bien, l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) a inscrit au *Feuilleton*, ainsi qu'il en a le droit, un avis de motion qu'il propose à l'examen de la Chambre un jour réservé, dernier jour réservé de la présente période. En temps normal, dans les circonstances ordinaires, une telle motion, présentée par la présidence à l'appel de l'ordre du jour, aurait fait l'objet d'un débat jusqu'à la fin du temps alloué à l'étude des affaires du gouvernement, soit jusqu'à l'heure de l'ajournement.

Comme les honorables députés le savent, 25 jours sont réservés au cours de l'exercice financier ou des périodes de subsides. Au cours de chaque période, deux de ces motions sont mises aux voix. Les deux motions pouvant être mises aux voix ont déjà été proposées à la Chambre, il ne s'agit donc pas là d'une motion pouvant être mise aux voix. L'honorable député a présenté une motion très intéressante et très originale et si les honorables députés avaient décidé de la débattre, je n'y aurais pas vu d'objection car elle aurait permis à la Chambre d'étudier certain crédits particuliers que, de l'avis de l'honorable député du Yukon ou d'autres députés, la Chambre devrait étudier.

A mon avis, la difficulté provient de ce que nous ne pourrions pas voter. Telle est la difficulté que nous rencontrons. Les honorables députés de Peace River (M. Baldwin), Edmonton-Ouest (M. Lambert) et du Yukon ont souligné ce point. A leur avis, notre Règlement fait défaut en ce qu'il ne donne pas à la Chambre la possibilité de s'exprimer par vote, non pas nécessairement sur un crédit du budget mais sur un crédit réduit.

Les honorables députés signalent qu'en vertu de notre Règlement, tel qu'il existait avant 1968, le comité des subsides pouvait mettre aux voix un crédit réduit. Pourtant, par décision de la Chambre—il a été signalé qu'il s'agissait d'une décision unanime de la Chambre—on a modifié la

procédure. Au lieu d'étudier ces crédits en comité des subsides, on a proposé que les débats et les votes aient lieu dans les comités permanents de la Chambre. Aux termes de dispositions spéciales, nos prévisions budgétaires sont maintenant renvoyées à divers comités permanents qui étudient les prévisions budgétaires d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement et les députés, lors de l'examen de ces prévisions, ont l'occasion de se prononcer pour ou contre un poste ou de le réduire. C'est le droit ou le privilège que nous avions lorsque nous siégions en comité des subsides et que nous avons transmis aux comités permanents.

Telle n'était peut-être pas l'intention des honorables députés qui avaient travaillé avec zèle à réformer, changer ou modifier notre Règlement en 1968. Ils voulaient peut-être réserver une occasion à la Chambre elle-même, soit en comité des subsides, soit en comité plénier, soit à la Chambre sous la présidence de l'Orateur, de se prononcer sur la réduction d'un poste, mais je ne suis pas certain que cette occasion particulière ait été préservée. Évidemment durant les quatre années écoulées depuis la modification du Règlement, cette occasion ne s'est pas présentée.

Il se pourrait bien que des honorables députés veuillent modifier cette procédure et qu'une certaine interprétation du Règlement soit avancée d'ici quelques semaines pour permettre aux honorables députés de se prononcer non seulement contre un crédit mais aussi contre une partie d'un crédit. C'est pour atteindre à cette fin que parfois des honorables députés donnent avis de leur opposition à un crédit en en mentionnant une partie, mais comme l'honorable député d'Ontario (M. Cafik) l'a dit, ce genre d'intreprétation du Règlement qui permet à des honorables députés de donner avis de leur opposition à une partie d'un crédit au lieu de s'opposer à tout le crédit présente des difficultés. A toutes fins utiles, le résultat est le même, mais ce sur quoi nous sommes appelés à nous prononcer n'est pas la partie du crédit à laquelle l'honorable député s'oppose, mais tout le crédit. Telle est la procédure que nous avons suivie jusqu'ici et je crois qu'il serait difficile de donner une autre interprétation du Règlement.

Jusqu'à maintenant cette discussion qui s'est révélée des plus éclairées, de même que mes commentaires qui, je le crains, le sont bien moins, paraissent quelque peu hypothétiques, comme j'ai profité de l'occasion pour le dire plus tôt, car il existe pour nous en ce moment la possibilité d'un débat sur la motion de l'honorable député du Yukon. La Règlement établit bien clairement que l'honorable député n'est pas tenu de présenter sa motion, auquel cas ladite motion est retirée, et alors aux termes de l'alinéa 12 de l'article 58 du Règlement nous sommes limités à l'étude des subsides, et un jour réservé à l'opposition nous étudierons les motions qui figurent au nom du président du Conseil du Trésor (M. Drury).

Les honorables députés m'accorderont que la situation est hypothétique et que pour l'instant nous n'en sommes pas rendus là. J'ai cru que les honorables députés voulaient cette discussion pour permettre de déterminer quelle serait la position du gouvernement si l'honorable député du Yukon décidait de laisser tomber so motion. Ayant prétexté, je crois, un rappel au Règlement, l'honorable député sait maintenant quelle sera la position du gouvernement, telle que nous l'a exprimée l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), et aussi quelle sera celle de la présidence si l'on invoque le Règlement plus tard. Il ne nous reste plus qu'à entendre le dernier mot, celui de l'honorable député du Yukon; il nous dira s'il compte pousser sa motion plus avant; à cet égard, la Chambre aimerait, je crois, entendre l'honorable député lui-même ou son porte-parole.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Nielsen, appuyé par M. Baldwin, propose,—Que la Chambre s'oppose aux crédits suivants:

a) Crédit 70 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien consacré au Programme de Conservation, au montant de $1,000,000 (pour services professionnels et spéciaux);

b) (i) Crédit 5 du ministère du Travail consacré à Information Canada, excluant les dépenses du Programme de l'Imprimeur de la Reine;

b) (ii) Le fonds renouvelable des expositions d'Information Canada, autorisé en vertu du crédit L149b (Approvisionnements et Services) de la *Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits,* et augmenté en vertu du crédit L30 (Approvisionnements et Services) de la *Loi n° 3 de 1971 portant affectation de crédits.—M. Nielsen.*

c) Crédit 15 du ministère des Travaux publics consacré au Programme du logement—Dépenses en capital, au montant de $43,900,000 (immeubles polyvalents);

d) Crédit 1 du ministère de l'Expansion économique régionale consacré aux dépenses de fonctionnement, au montant de $1,000,000 (pour services professionnels et spéciaux);

e) Crédit 50 du ministère du Secrétariat d'État consacré à la Société Radio-Canada, au montant de $59,999 (salaire du président);

f) Crédit L30 du ministère des Transports consacré au Programme des transports aériens, au montant de $4,310,000 (construction et architecture), Aéroport international de Toronto n° 2 à Pickering;

g) Crédit 5 du Conseil du Trésor (sauf un montant de $60,000,000) consacré au Programme des éventualités du gouvernement et aux Programmes financés par l'administration centrale.

Il s'élève un débat;

Ce jour étant le treizième et dernier jour prévu pour la période des subsides se terminant le 30 juin 1973, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement.

L'honorable député du Yukon (M. Nielsen) soulève un rappel au Règlement à l'effet que certains crédits du Budget des dépenses sont irréguliers puisque leur portée

dépasse l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et que le message y afférent limite les dépenses estimatives à l'année financière en cours.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député du Yukon (M. Nielsen) a invoqué le Règlement à l'égard du premier des crédits des prévisions qui figurent à la page VI à la fin du *Feuilleton* d'aujourd'hui. L'honorable député a également envoyé à la présidence une liste intitulée «Crédits des prévisions principales de 1973-1974 qui s'appliquent au-delà de l'année financière en cours qui se termine le 31 mars 1974.»

Sauf erreur, l'argument de l'honorable député est fondé sur un article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, un article de la loi sur l'administration financière et sur l'article 62 (1) du Règlement. A son avis, la présidence ne devrait pas mettre le crédit en délibération parce que les dépenses afférentes à certains postes continueront après l'année financière se terminant le 31 mars 1974. J'ai fait remarquer que son argument ne s'appliquait à aucun des articles dans la liste qu'il m'a fournie, mais je pense que la Chambre admet que puisque l'argument a été présenté, je devrais m'occuper de l'objection, bien qu'il serait plus opportun de la soulever, comme l'honorable député l'a dit lui-même, lorsqu'il fera valoir son point de vue au sujet des articles 7 et 9.

Il a fallu à la présidence un peu de temps pour prendre une décision pour la bonne raison que les dossiers sont déjà un précédent à l'appui de l'argument avancé par l'honorable député du Yukon. Je voudrais lire à la Chambre l'article 62(1) du Règlement: «La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.»

Les honorables députés noteront que les mots «au cours de la session» s'appliquent à la session au cours de laquelle le crédit est demandé à la Chambre des communes. Rien dans cette disposition précise du Règlement ne stipule que la dépense se fera au cours de cette année financière ou session précise.

Je recommande aux honorables députés de réfléchir au fait que lorsqu'ils adoptent le budget à la Chambre des communes, par exemple pour des ouvrages publics tels qu'un quai, il n'est jamais nécessaire que le quai soit achevé vers le 31 mars, par exemple, ni que le crédit adopté pour le quai ne se trouve pas dans les mains de l'entrepreneur après le 31 mars, à la fin de l'année financière. Tout ce qui est exigé, c'est que la dépense ne soit pas proposée au cours d'une session sans avoir été précédée par la recommandation de Son Excellence le gouverneur en conseil.

Il existe d'autres exemples. Je pourrais parler de prêts, d'investissements et d'avances qui peuvent être décidés au cours d'une année financière donnée et porter sur d'autres années. Ce que l'honorable député propose, c'est que la présidence rende une décision qui aurait pour effet d'écarter une coutume bien établie de la Chambre, et la présidence ne peut ni ne veut le faire.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 70, au montant de $45,032,100 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Conservation—Dépenses de fonctionnement, Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 (moins la somme votée au titre des crédits provisoires), soit agréé,

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 5, au montant de $10,521,000 du ministère du Travail, Information Canada—Dépenses du programme, Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 (moins la somme votée au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 15, au montant de $193,978,000 du ministère des Travaux publics, Logement—Dépenses en capital, Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 (moins la somme votée au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1, au montant de $41,442,000 du ministère de l'Expansion économique régionale—Dépenses de fonctionnement, Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 (moins la somme votée au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 50, au montant de $232,797,000 du ministère du Secrétariat d'État, Société Radio-Canada—Frais de fonctionnement (moins la somme votée au titre des crédits provisoires et moins la somme pour laquelle ledit crédit a été réduit par le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts), Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1, au montant de $2,978,000 du ministère du Solliciteur général, Administration—Dépenses du Programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 (moins la somme votée au titre des crédits provisoires), soit rétabli au Budget principal des dépenses.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 34)

POUR

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (M^lle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (M^me)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (M^me)
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—126.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Caouette (Témiscamingue)
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dionne
Ellis
Epp
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reilly
Reynolds
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—105.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit L30, au montant de $157,596,000 du ministère des Transports, Programme des transports aériens—Avances pour les dépenses de fonctionnement et en capital des aéroports, Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 (moins la somme votée au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 5, au montant de $80,000,000 du Conseil du Trésor, Éventualités du gouvernement, Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 (moins la somme votée au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, à l'exception des crédits dont on a disposé plus tôt aujourd'hui et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Bill C-204, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation.

Bill C-202, Loi modifiant la Loi sur les pensions.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Woolliams en remplacement de M. Cossitt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Gilbert et Leggatt en remplacement de MM. Rodriguez et Peters sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Arrol, Atkey et Reilly en remplacement de MM. Ritchie, Skoreyko et Wise sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Blaker et Béchard en remplacement de MM. Caron et Fleming sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. O'Connor et Cossitt en remplacement de MM. Stackhouse et O'Sullivan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre A-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/58).

Par M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des mesures prises en vertu du Code canadien du travail Partie III (Normes du travail), pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 75 du Code canadien du travail (Normes), chapitre L-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/82).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—État concernant l'application de la Loi sur l'assurance du service civil, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 21(2) de ladite loi, chapitre 49, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/110).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/142).

A 11 h. 34 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 111

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 27 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Examen par le gouvernement du Canada de la décision rendue le 30 mars 1973 par la Commission canadienne des transports sur la requête «A» de la société Bell Canada». (Document parlementaire n° 291-7/13).

M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de tableaux indiquant, par zones de pêche et espèces de poissons dans l'Atlantique nord-ouest, les limites de prises pour le Canada en 1973 et en 1974 ainsi que les prises permises aux autres nations durant les mêmes années. (Document parlementaire n° 291-7/14).

M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-205, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-206, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-207, Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 625—*M. Rose*

1. Quels étaient les noms et les fonctions officielles des personnes dont les dépenses ont été défrayées en totalité ou en partie par le gouvernement ou par Hockey Canada pour assister en Europe aux jeux de 1972 de l'équipe nationale de hockey du Canada?

2. Quel a été le montant versé *a*) par Hockey Canada et *b*) par le gouvernement?

3. Combien a-t-on versé à chaque personne ou pour son compte? (Document parlementaire n° 291-2/625).

N° 1474—*M. Nielsen*

1. Sur les 55 recommandations de la Commission d'enquête relatives aux troubles qui ont eu lieu au pénitencier de Kingston en avril 1971 et le communiqué de presse du Solliciteur général en date du 1er mars 1973 concernant le rapport de la Commission, lesquelles des 48 recommandations ont été totalement appliquées et lesquelles étaient en voie de l'être à la réception du rapport?

2. Lesquelles des 7 autres recommandations sont encore à l'étude?

3. Quelles accusations de délit criminel ont été portées contre quels détenus, et quel a été le résultat du procès dans chaque cas?

4. Reste-t-il des accusations de délit criminel en instance contre des détenus ou des agents de correction et, dans l'affirmative, comment se propose-t-on d'en disposer?

5. D'autres sanctions disciplinaires ont-elles été prises contre des détenus ou des agents de correction et, dans l'affirmative, contre quels détenus et quels agents de correction et, dans chaque cas, comment a-t-on disposé des sanctions?

6. Depuis la présentation du rapport, y a-t-il eu une augmentation ou une diminution de personnel et, dans l'affirmative, de quelles fonctions s'agit-il?

7. Avant la présentation du rapport de la Commission, des normes autres que le mérite ont-elles été imposées pour les promotions aux postes supérieurs?

8. Quels sont les principaux critères actuels de promotion?

9. Quel est le nombre actuel de détenus au pénitencier de Kingston?

10. Combien de psychologues et (ou) de psychiatres font partie du personnel *a*) à plein temps et *b*) à temps partiel au pénitencier de Kingston?

11. Quel est le nombre total d'employés actuels au pénitencier de Kingston et combien font partie de chaque catégorie d'emploi? (Document parlementaire n° 291-2/1474).

*N° 1488—*M. Masniuk*

1. De quelle façon le secrétariat d'État décide-t-il de donner une subvention de voyages et d'échanges aux étudiants des écoles secondaires?

2. Quel critère utilise le comité de sélection pour évaluer un projet ?

3. Quels sont les membres du comité de sélection?

4. Les députés sont-ils invités à participer aux travaux du comité?

5. Si le comité de sélection rejette un projet, peut-on en appeler de sa décision?

6. Quels sont les bénéficiaires, les montants et la destination géographique des subventions *a*) approuvées, *b*) versées? (Document parlementaire n° 291-2/1488).

N° 1686—*M. Matte*

1. Quel est le nombre total d'employés au sein de chacun des ministères du gouvernement fédéral?

2. Quel est le nombre total d'employés au sein de chacune des corporations de la Couronne?

3. Quel est le nombre total d'employés au sein de chacun des départements gouvernementaux rattachés à l'un ou l'autre des ministères? (Document parlementaire n° 291-2/1686).

M. Comtois, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-192, Loi modifiant la Loi sur le revenu (n° 2), est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en anglais et en français, des règlements de l'impôt sur le revenu —Modification C.P. 1972-1611 27 juillet 1972. (Document parlementaire n° 291-7/15).

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'objections au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, en conformité de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Les vendredi 8 juin et mardi 12 juin 1973, des avis d'objections sous forme de motions ont été présentés à M. l'Orateur dans les termes suivants:

Province de Québec

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970) cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une objection aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le lundi 14 mai 1973, pour les motifs ci-après énoncés:

1) La Commission n'a pas tenu compte des considérations d'ordre géographique et économique et a ignoré ou négligé les problèmes de communications à l'intérieur et entre les circonscriptions proposées;

2) Dans les circonscriptions proposées, hors Montréal, la cohésion physique, sociale et économique est ignorée, détruisant les communautés d'intérêts et rendant une *représentation adéquate* quasi impossible;

3) Les différences géographiques et démographiques créées par le projet de redistribution rendent davantage impossible le travail des représentants particulièrement en milieu rural;

4) La Commission n'a nullement appliqué les dispositions de la loi prévoyant une marge allant jusqu'à 25%

de différence de population selon qu'il s'agissait de districts ruraux, semi ruraux et urbains;

5) Les soussignés se réservent d'ajouter tous autres motifs d'opposition qu'ils jugeront utiles et opportuns de soulever au cours du débat qu'ils réclament devant cette Chambre, notamment les noms proposés de certaines circonscriptions.

Signature des députés:

A. Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
O. Laflamme (Montmorency)
J. L. Trudel (Montréal-Bourassa)
A. Cyr (Gaspé)
R. Caouette (Témiscamingue)
J. Chrétien (Saint-Maurice)
M. Lessard (Lac-Saint-Jean)
A. Yanakis (Berthier)
G. Marceau (Lapointe)
P. De Bané (Matane)
A. Fortin (Lotbinière)
T. Lefebvre (Pontiac)

Circonscription électorale recommandée de ROSEMONT

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970) cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une objection aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de Québec déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le lundi 14 mai 1973, pour les motifs ci-après énoncés: (1) Suggestion que le nom soit LAFONTAINE ou le comté de LAFONTAINE-ROSEMONT. (2) Le nom de LAFONTAINE est un nom d'une importance historique qui ne devrait pas disparaître.

Signature des députés:

G. Lachance (Lafontaine)
J.-J. Blais (Nipissing)
V. Railton (Welland)
I. Pelletier (Sherbrooke)
F. MacDonald (Kingston et les Îles)
F. Oberle (Prince-George-Peace River)
M. Prud'homme (Saint-Denis)
H. Breau (Gloucester)
G. Marceau (Lapointe)
W. Smith (Saint-Jean)
R. Whicher (Bruce)
A. Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)

Plus ample considération desdites objections est différée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Rodriguez et Neale (Vancouver-Est) en remplacement de MM. Nystrom et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Darling et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Haliburton et Lundrigan sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Fleming, Fairweather, O'Sullivan et Stackhouse en remplacement de MM. Guay (Lévis), Munro (Esquimalt-Saanich), Cossitt et O'Connor sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Harney en remplacement de M. Harding sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 14 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, chapitre S-20, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/117).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Copie (en anglais) du budget d'établissement de l'Énergie atomique du Canada Limitée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-1539, en date du 14 juin 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/63A).

Par M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine,—État concernant la situation et les transactions du Compte de pension de retraite des forces canadiennes et état concernant les pensions, les allocations annuelles, les allocations de cessation en espèces et les remboursements de contributions, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 28 de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/92).

Par M. Richardson, rapport (en français et en anglais) de la Construction de Défense (1951) Limitée, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/120).

Par M. Richardson,—État concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 11(4) de la Loi sur la défense nationale, chapitre N-4, S.R.C., 1970 (Versions française et anglaise). (Document parlementaire n° 291-1/185).

Par M. Richardson,—Bilan et transactions du compte de prestations au décès de la Force régulière, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 41 de la partie II de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, chapitre C-9, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/226).

A 6 h. 05 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 112

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 28 JUIN 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A l'ordre. Hier, à l'appel des motions, l'honorable ministre des Communications (M. Pelletier) a proposé, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41, du Règlement, de déposer un document qu'il a appelé, et je cite: «L'examen par le gouvernement du Canada de la décision rendue le 30 mars 1973 par la Commission canadienne des transports sur la requête «A» de la Société Bell Canada».

L'honorable député de York-Sud (M. Lewis) a fait objection à cette procédure alléguant que le ministre aurait dû plutôt soumettre ce document sous forme de déclaration ministérielle, en vertu du paragraphe (2) de l'article 15, du Règlement. Ne connaissant pas alors la nature du document en litige, j'ai suggéré que l'on me permette de l'étudier afin de déterminer s'il était de ceux qui peuvent être déposés sur la Table de la Chambre, conformément au paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement. Il semble que les propos de la présidence n'aient été entendus à la Table que d'une oreille distraite, si bien que le document présenté par le ministre a été effectivement accepté tel qu'en témoignent les Procès-verbaux de la Chambre. Les commentaires de la présidence deviennent donc quelque peu académiques. Je me permets cependant de passer quelques commentaires au sujet du problème de procédure soulevé par l'honorable député de York-Sud, avec l'appui de son collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Il me semble que les règlements doivent être interprétés dans ce sens qu'une déclaration ministérielle tendant à annoncer une action ou une politique quelconque du gouvernement devrait être faite à l'appel des motions, en vertu de l'article 15 du Règlement. Ce règlement a évidemment pour but de fournir aux représentants des partis d'opposition l'occasion de faire des commentaires en réponse à l'annonce faite par un ministre.

Après avoir étudié le document déposé hier par le ministre des Communications, j'ai l'impression qu'il s'agit là plutôt d'un document d'information qui pourrait, à mon sens, être déposé conformément à l'article 41 du Règlement, comme l'a fait l'honorable ministre, hier.

De façon générale, j'accepte la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre et du député de York-Sud qu'une déclaration ministérielle du genre de celles qui sont normalement faites à l'appel des Motions, conformément à l'article 15 du Règlement, ne peut être déposée sur la Table en vertu de l'article 41 du Règlement. La difficulté ne semble pas se poser cependant dans ce cas puisque, à mon avis, le document en question était de ceux qui peuvent être déposés sur la Table plutôt que présentés en Chambre comme une déclaration ministérielle.

Il est possible que l'objection de l'honorable député de York-Sud puisse être interprétée dans ce sens que le ministre aurait dû faire une déclaration ministérielle, conformément à l'article 15, même après qu'il eut déposé un document en vertu de l'article 41 du Règlement. Dans

ce sens, le rappel au Règlement soulevé par l'honorable député ne se rapporte plus à l'interprétation du Règlement. Il s'agit plutôt d'un grief qui dépasse les frontières de la procédure.

Il est ordonné,—Qu'à huit heures ce soir, la Chambre revienne à l'appel des *Motions* afin que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources puisse faire une déclaration.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des prévisions budgétaires en général du Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976.

M. Drury, appuyé par M. Faulkner, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-204, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 28 JUIN 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 28 juin, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement du Bill S-6, Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited

M. Poulin, appuyé par M. Reid, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat se poursuit;

Un message est reçu de l'honorable juge Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-177, Loi modifiant la Loi sur les juges—Chapitre nº 17.

Bill C-133, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation—Chapitre nº 18.

Bill C-202, Loi modifiant la Loi sur les pensions—Chapitre nº 19.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

«Bill C-204, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1974.

«Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

A huit heures du soir, la Chambre revient à l'appel des *Motions*, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Exemplaires, en français et en anglais, Tome 1, Analyse et Tome 2, Annexes, intitulés: Politique canadienne de l'énergie. (Document parlementaire n° 291-4/59).

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Nystrom en remplacement de M. Neale (Vancouver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Korchinski en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. O'Connor, Munro (Esquimalt-Saanich), Caccia, Côté et Cossitt en remplacement de MM. Lawrence, Morgan, Olivier, Fox et Wagner sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Ritchie en remplacement de M. Thomas (Moncton) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Ritchie en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Schumacher et Kempling en remplacement de MM. Higson et Frank sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Roy (Laval), M[me] Morin et M. Prud'homme en remplacement de MM. Hymmen, Buchanan et Turner (London-Est) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Blouin en remplacement de M. MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Darling en remplacement de M. Reilly sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Schumacher, Ethier, Blais, Dupras et Gendron en remplacement de MM. McKenzie, Thomas (Moncton), Campbell, Guay (Saint-Boniface), Stewart (Cochrane) et Poulin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Poulin en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Alexander et Fox en remplacement de M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Poulin et Blais en remplacement de M[me] Morin et M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission d'assurance-chômage, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 130(2), chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/250).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du directeur général de la Bibliothèque nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre N-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/169).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des Arsenaux Canadiens Limitée, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/85).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/62).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin 1973, (Question n° 228) demandant: 1. Quelle a été la recette totale provenant des média de communications, dans le cadre du tournoi de hockey Canada-Russie *a*) au Canada, *b*) en Russie?

2. Quelle a été la recette totale provenant de toutes autres sources dans le cadre du tournoi de hockey Canada-Russie *a*) au Canada, *b*) en Russie?

3. Quelle a été la grille de répartition de ces recettes?

4. Comment se répartit la grille des dépenses globales effectuées par le gouvernement fédéral pour le tournoi de hockey Canada-Russie? (Document parlementaire n° 291-2/228A).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 113

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 29 JUIN 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Nouvelle-Écosse, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/425).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une objection signée par le très honorable député de Prince-Albert et les honorables députés d'Assiniboia, Lisgar, Dauphin, Vegreville, Mackenzie, Winnipeg-Nord-Centre, Palliser, Crowfoot et Burin-Burgeo, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Saskatchewan.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

M. Portelance, du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, présente le sixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 22 juin 1973, le Comité a étudié le Bill C-197, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 14 et 15*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 46 aux* Journaux.)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du texte des recommandations finales des consultations d'Helsinki au sujet de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. (Document parlementaire n° 291-6/18).

M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une série de documents de travail préparés par le ministère de l'Expansion économique régionale comme contribution aux consultations fédérales-provinciales relativement à une politique de développement régional au Canada concernant 1) l'Alberta, 2) la Colombie-Bri-

tannique, 3) le Manitoba, 4) le Nouveau-Brunswick, 5) la Nouvelle-Écosse, 6) l'Ontario, 7) le Québec, 8) la Saskatchewan, 9) Terre-Neuve, 10) la région de l'Atlantique, 11) la région de l'Ouest, 12) la région du Nord-Ouest. (Document parlementaire n° 291-4/60).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Tribunal antidumping concernant les effets des importations sur la production de la chaussure canadienne. (Document parlementaire n° 291-1/282A).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le débat se poursuit;

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 7, 11, 14, 17 et 22 sont réservés.

M. Stewart (Cochrane), appuyé par M. Reid, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait réexaminer l'opportunité de présenter un projet de la loi visant à prévoir la nomination de certains députés au sein des commissions gouvernementales et des conseils d'administration des différentes sociétés et organismes de la Couronne afin d'assurer un contrôle meilleur et plus direct de l'autorité législative sur le gouvernement et de rendre au Parlement une partie de ses pouvoirs en permettant aux députés de participer à l'exploitation d'organismes semi-indépendants tout en les mettant à même de surveiller les affaires de l'État de façon plus éclairée.—*(Avis de motion n° 23)*.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Campbell, Guay (Saint-Boniface) et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. Ethier, Gendron et Dupras sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de M. Alexander sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Olivier en rempacement de M. Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McGrath en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport du Conseil canadien des normes, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Conseil canadien des normes, chapitre 41 (1[er] supplément), S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/76).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 20(1) de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, chapitre A-19, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/61).

Par M. Pelletier (Hochelaga), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des télécommunications transmarines, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/102).

Par M. Pelletier (Hochelaga),—Rapport (en français et en anglais) du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, pour l'année terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 31 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/286).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à mardi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement

N° 114

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 3 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/421).

M. MacEachen, appuyé par M. Chrétien, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales de façon à prévoir, suivant les modalités prescrites, la fin et le rétablissement de la constitution et de la composition de commissions que vise cette Loi ainsi que la rémunération de certains de ses membres; et de façon à prévoir le paiement des frais de ses membres.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Le Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo), rapporté sans

amendement par le Comité permanent des transports et des communications, est agréé à l'étape du rapport.

M. Douglas, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-192, Loi modifiant la Loi sur l'impôt sur le revenu (n° 2), et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux.*

M. Jerome, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le sixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 29 mai 1973, le Comité a étudié le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher la ligne 13, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«3. (1) Les paragraphes 218(1) à (3) de»

Ajouter immédiatement après la ligne 32, à la page 2, le nouveau paragraphe suivant:

«(2) L'article 218 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

«(5) Nonobstant toute disposition de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et à moins que le Parlement du Canada n'ordonne le contraire, nulle personne

a) à qui une sentence d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre a été imposée après l'entrée en vigueur du présent paragraphe,

b) à qui une sentence d'emprisonnement à perpétuité est, aux termes de l'article 8 de la Loi modifiant le droit pénal (peine capitale), réputée avoir été imposée, ou

c) relativement à laquelle une sentence de mort pour meurtre a été commuée, après l'entrée en vigueur du présent article, en un emprisonnement à perpétuité,

ne doit être remise en liberté en vertu de l'octroi d'une libération conditionnelle aux termes de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, à moins

d) qu'elle n'ait purgé au moins dix années de cette sentence, calculées de la manière indiquée au paragraphe (7), et

e) que la Commission nationale des libérations conditionnelles n'ait décidé, par un vote d'au moins les deux tiers de ses membres, d'accorder à cette personne la libération conditionnelle visée par cette loi.

(6) Nonobstant l'alinéa (5)*d*), le juge qui préside le procès d'un accusé qui est ou a été déclaré coupable de meurtre, ou, lorsque ce juge est incapable de ce faire, un autre juge du même tribunal peut,

a) au moment de prononcer la sentence de l'accusé, s'il s'agit d'un cas visé à l'alinéa (5)*a*), ou

b) à tout moment, sur demande, pourvu que cette demande lui soit présentée dans un délai raisonnable

(i) Après l'entrée en vigueur du présent article, s'il s'agit d'un cas visé à l'alinéa (5)*b*), ou

(ii) après la signature d'un instrument ou d'un écrit mentionné au paragraphe 684(2), déclarant qu'une sentence de mort a été commuée, s'il s'agit d'un cas visé à l'alinéa (5)*c*),

compte tenu du caractère de l'accusé, de la nature de l'infraction et des circonstances qui ont entouré sa perpétration, ainsi que toute recommandation faite en application du paragraphe (8) remplacer par ordonnance le nombre d'années spécifié à l'alinéa (5)*d*) par un nombre d'années supérieur à dix mais ne dépassant pas vingt.

(7) Dans le calcul de la période mentionnée à l'alinéa (5)*d*) ou de celle par laquelle celle-ci est remplacée en application du paragraphe (6), il doit être inclus toute période passée sous garde,

a) dans le cas d'une sentence d'emprisonnement à perpétuité, entre le jour où la personne a été arrêtée et incarcérée par suite de l'infraction pour laquelle elle a été condamnée à l'emprisonnement à perpétuité et le jour où la sentence a été imposée ou est réputée, aux termes de l'article 8 de la Loi modifiant le droit pénal (peine capitale), avoir été imposée, ou

b) dans le cas d'une sentence de mort, entre le jour où la personne a été arrêtée et incarcérée par suite de l'infraction pour laquelle elle a été condamnée à mort et le jour où la sentence a été commuée.

(8) Lorsqu'un jury déclare un accusé coupable de meurtre punissable d'emprisonnement à perpétuité, le juge qui préside au procès doit, avant de dissoudre le jury, poser aux jurés la question suivante:

«Vous avez déclaré l'accusé coupable de meurtre punissable d'emprisonnement à perpétuité et la loi exige que je prononce maintenant contre lui la peine d'emprisonnement à perpétuité. Désirez-vous faire une recommandation quant aux nombre d'années qu'il doit purger avant de devenir admissible à la libération conditionnelle? Vous n'êtes pas tenus de faire une recommandation, mais si vous le faites,

je tiendrai compte de votre recommandation lorsque j'examinerai si je dois remplacer ou non par une période supérieure à dix ans mais ne dépassant pas vingt ans, la période de dix ans que l'accusé devrait autrement purger en vertu de la loi avant de devenir admissible à la libération conditionnelle.»

(9) Nonobstant la Loi sur les pénitenciers et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, dans le cas de toute personne visée à l'alinéa (5)*a*), *b*) ou *c*), aucune absence sans escorte ne peut être autorisée en vertu de l'article 26 de la Loi sur les pénitenciers et aucune libération conditionnelle de jour ne peut être accordée en vertu de l'article 10 de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus avant la troisième année précédant l'expiration de la période mentionnée à l'alinéa (5)*d*) ou de la période par laquelle celle-ci est remplacée en application du paragraphe (6).»

Nouvel article 6.1

Ajouter immédiatement après la ligne 34, à la page 3, le nouvel article suivant:

«6.1 La définition des termes «sentence» ou «condamnation» figurant à l'article 601 de ladite loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«sentence» ou «condamnation» comprend une déclaration faite aux termes du paragraphe 181(3), une ordonnance rendue aux termes de l'article 95, 653, 654 ou 655 ou du paragraphe 218(6), et une déclaration prise en vertu du paragraphe 662.1(1), du paragraphe 663(1) ou du paragraphe 664(3) ou (4.»

Article 7

Retrancher les lignes 1 à 12, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«(3) Nonobstant toute autre loi ou autorité, une personne,

a) à l'égard de qui une sentence de mort a été commuée en emprisonnement à perpétuité ou en un un emprisonnement à temps,

b) à qui une sentence d'emprisonnement à perpétuité a été imposée comme peine minimum, ou

c) à qui une sentence d'emprisonnement à perpétuité est, aux termes de l'article 8 de la Loi modifiant le droit pénal (peine capitale), réputée avoir été imposée,

ne doit pas être remise en liberté de son vivant ou pendant la durée de son emprisonnement, selon le cas, sans l'approbation antérieure du gouverneur en conseil; toutefois ce paragraphe ne s'applique pas à l'égard d'une absence autorisée en vertu de l'article 26 de la Loi sur les pénitenciers ou d'une libération conditionnelle de jour accordée en vertu de l'article 10 de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.»

Article 10

Retrancher la ligne 21, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit:

«loi, les paragraphes 218(5) à (9) du Code criminel, tel qu'ils sont édictés par le paragraphe 3(2) de la présente loi et les articles»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-2, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport, en application de l'article 75(2) du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 18, 19 et 20*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistré à titre d'Appendice n° 47 aux* Journaux.)

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Caccia en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Smith (Northumberland-Miramichi) et Olaussen en remplacement de MM. McRae et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

MM. Dinsdale et Darling en remplacement de M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Korchinski sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Roy (Timmins), Roche et Alkenbrack en remplacement de MM. Stollery, McKenzie et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Peters et MacDonald (Egmont) en remplacement de MM. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Stollery en remplacement de M. Guilbault sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de recherches du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 16 de la Loi sur le Conseil national de recherches, chapitre N-14, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/192).

Par M. Drury,—Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/104).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 115

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 4 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copies authentiques, en français et en anglais, du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario, 1973, conformément à l'article 19(1) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/426).

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-9, Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef.—*M. Marchand* (Langelier).

M. Béchard, du Comité permanent des pêches et des forêts, présente le cinquième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 9 mai 1973, le Comité a étudié le Bill C-131, Loi concernant la faune du Canada, et il a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

Article 12

Retrancher les lignes 30 à 33 de la page 5, et les remplacer par ce qui suit:

«à cette fin, nommer, avec l'approbation du gouvernement de toute province intéressée, tout agent de la pêche ou de la chasse de la province ou toute personne que la province emploie aux fins de l'application de toute loi se rattachant à la faune.»

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 19 et 20*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 48 aux* Journaux.)

M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du circulaire n° 1973-88 du Conseil du Trésor, en date du 29 juin 1973, ayant trait aux exigences linguistiques des postes, ainsi que le bulletin n° 73-12 de la Commission de la Fonction publique, en date du 29 juin 1973, concernant la dotation en personnel des postes bilingues. (Document parlementaire n° 291-7/16).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les neuf questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 118—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère du Secrétariat d'État a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/118).

N° 120—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Qules sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/120).

N° 154—*M. Broadbent*

1. Quelles sont les sociétés qui ont accepté des subventions en espèces aux termes de la Loi stimulant le développement de certaines régions (LSDCR) pour chacune des années financières 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973 jusqu'ici, réparties par province où les dépenses d'investissement devaient être faites?

2. Dans chaque cas a) quelles étaient les sommes engagées et quels versements en espèces ont été faits jusqu'ici, *b*) combien d'emplois s'est-on engagé à créer, *c*) combien de ces nouveaux emplois existent à l'heure actuelle, *d*) quelle était la date projetée du commencement de l'exploitation commerciale des installations en question?

3. Quels sont les bénéficiaires de subventions LSDCR qui *a*) sont, à l'heure actuelle, en retard sur la date prévue pour la mise en train de la production commerciale, *b*) ont avisé le ministère que les installations prévues n'entreront pas en production commericale, *c*) ont commencé la production commerciale dans les installations prévues, mais en ont, depuis lors abandonné l'exploitation, *d*) doivent encore commencer la production commerciale dans leurs installations?

4. Quels étaient les montants de subventions recouvrés par le ministère dans les cas mentionnés au paragraphe 3 *c*)?

5. Quels sont les objectifs du programme précité?

6. Le ministère a-t-il fait une étude d'évaluation du programme et, dans l'affirmative, quelle était la date du dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/154).

N° 561—*M. Wagner*

1. Dans le cadre des subventions accordées dans la province de Québec par le ministère de l'Expansion économique régionale depuis ses débuts, combien de demandes, en provenance du Québec, ont été faites au ministère?

2. Combien de ces demandes, lesquelles et pour quel montant dans chaque cas, ont été acceptées?

3. Combien de ces demandes, lesquelles et pour quels motifs, ont été rejetées par le ministère?

4. Quels sont les noms et adresses des industries au Québec qui, ayant déjà fait faillite ou cession de leurs biens ou encore fermé leurs portes un temps, ont, par la suite, reçu une subvention du ministère de l'Expansion économique régionale?

5. Quels sont les noms et adresses des industries au Québec, en spécifiant les détails de quelle catégorie elles relèvent, qui, après avoir reçu une subvention du ministère de l'Expansion économique régionale, ont déclaré faillite, fait cession de leurs biens, fermé leurs portes ou encore vendu leurs intérêts complets ou majoritaires à d'autres industriels canadiens ou américains?

6. Quels sont les noms des industries au Québec qui, ayant reçu une subvention, ont créé des emplois nouveaux?

7. Dans chacun des cas, combien d'emplois ont été effectivement créés?

8. Quels sont les noms des compagnies du Québec qui, après avoir reçu une subvention, n'ont créé aucun emploi?

9. Quels sont les noms des compagnies au Québec qui, après avoir reçu une subvention, ont procédé à des mises à pied et pour chaque compagnie nommée, combien de mises à pied ont été effectuées?

10. Quels sont les noms d'industries, de compagnies de publications ou de journaux quotidiens qui ont reçu une subvention, même après qu'une enquête du ministère eût démontré qu'elles ou qu'ils n'en avaient pas vraiment besoin?

11. Quels sont les noms des industries qui ont reçu une ou des subventions du ministère et dont les directeurs ou actionnaires actuels ou passés ont ou ont eu une association quelconque avec le gouvernement, un ministère, une compagnie de la Couronne ou le bureau d'un ministre? (Document parlementaire n° 291-2/561).

N° 634—*M. Grier*

1. Au cours de chacune des quatre dernières années financières, quel a été le montant des *a*) subventions, *b*) prêts, *c*) remises de droits, *d*) primes consentis par chaque ministère, société et organisme de l'État à la compagnie Bell Canada Limitée et à ses filiales, les sociétés (i) *Northern Electric Co. Ltd.* (ii) *North American Telegraph Ltd.* (iii) *Newfoundland Telephone Co. Ltd.* (iv)

Capital Telephone Company Ltd. (v) *Maitland Teleservices Ltd.* (vi) *Northern Telephone Ltd.* (vii) *The New Brunswick Telephone Company Ltd.* (viii) *Télébec Ltd.* (ix) *Caradoc-Ekfrid Telephone Company Ltd.* (x) *Oxford Telephone Ltd.* et (xi) *Micro Systems International?*

2. Quel a été, en dollars, le montant consacré par chaque ministère, société et organisme de l'État à l'achat de biens et de services à chacune des compagnies mentionnées ci-dessus?

3. Quel est le montant annuel de la location que paie chaque ministère, société et organisme de l'État pour l'utilisation de locaux dans les édifices possédés ou loués par la compagnie Bell Canada? (Document parlementaire n° 291-2/634).

N° 686—*M. Muir*

1. Combien a coûté en tout jusqu'ici la Commission Le Dain?

2. Combien de contrats de recherche la Commission Le Dain a-t-elle accordés?

3. Quel était l'objectif poursuivi par chacun et combien ont-ils coûté? (Document parlementaire n° 291-2/686).

N° 2037—*M. Boisvert*

Combien la marine militaire compte-t-elle d'unités pour assurer la défense du pays? (Document parlementaire n° 291-2/2037).

N° 2038—*M. Boisvert*

Combien l'aviation militaire compte-t-elle d'unités pour assurer la défense du pays? (Document parlementaire n° 291-2/2038).

N° 2165—*M. Wise*

1. A quels pays africains le Canada accorde-t-il de l'aide?

2. A combien s'élève l'aide accordée à ces pays au cours des années 1970, 1971 et 1972?

3. Sous quelle forme cette aide a-t-elle été versée à ces pays? (Document parlementaire n° 291-2/2165).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de document n° 235 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport rédigé par *P.S. Ross & Partners*, conseillers en gestion, relativement à une étude sur l'établissement du prix de revient pour le compte du ministère des Postes du Canada,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Le Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), est étudié de nouveau en Comité plénier, rapporté avec amendements et agréé à l'étape du rapport.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill, tel que modifié, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 35)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Bell
Blais
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Clermont
Corbin
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Frank
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hargrave
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Hueglin
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Latulippe
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
Lundrigan
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
O'Connor
Ouellet
Patterson
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Sauvé (M^me)
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Stanbury

Messieurs

Stevens	Thomas (Moncton)	Wagner
Stewart (Marquette)	Towers	Walker
Stewart (Okanagan-Kootenay)	Trudel	Watson
Stewart (Cochrane)	Turner (London-Est)	Whelan
Stollery	Turner (Ottawa-Carleton)	Whicher
Taylor		Whittaker
		Wise
		Yewchuk—165.

CONTRE

Messieurs

Barnett	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Nelson
Blackburn	Leggatt	Nystrom
Broadbent	Lewis	Olaussen
Douglas	MacInnis (Mme)	Orlikow
Firth	Mather	Peters
Gilbert	Neale (Vancouver-Est)	Rodriguez
Grier		Rose
Howard		Saltsman
		Symes—23.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3), et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/314C);

(2) Avis de motion des voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/314D);

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit avis de motions des voies et moyens, soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

Conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du conseil privé de la Reine, désigne un Ordre relatif aux voies et moyens pour le jeudi 5 juillet 1973.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux—*M. Chrétien.*

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Hellyer, Macquarrie et Jelinek en remplacement de MM. O'Sullivan, Holmes et Mitges sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Jarvis en remplacement de M. Coates sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Lessard en remplacement de M. Yanakis sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

MM. Wagner, Stevens, Epp, Kempling, Darling et Haliburton en remplacement de MM. Blenkarn, Towers, Andre, Baker, Macquarrie et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, conformément à l'article 16 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, chapitre 65, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/419).

A 6 h. 02 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 116

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 5 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Duquet, du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 28 juin 1973, le Comité a étudié le Bill S-6, Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 3*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 49 aux* Journaux.)

M. Baldwin, appuyé par M. Baker, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-209, Loi modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants, émanant du Sénat, sont lus une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-9, Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef.—*M. Marchand* (Langelier).

Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.—*M. Chrétien.*

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 291-1/314C), déposée sur la Table le mercredi 4 juillet 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier

les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 291-1/314D), déposée sur la Table le mercredi 4 juillet 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3), est étudié de nouveau en Comité plénier, rapporté avec amendements, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une objection au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba, en conformité de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le jeudi 14 juin 1973, un avis d'une objection sous forme d'une motion a été présenté à M. l'Orateur dans les termes suivants:

Province du Manitoba

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970) cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province du Manitoba déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mardi 22 mai 1973, pour les motifs ci-après énoncés:

1. Le fait que la Commission n'a pas tenu compte des marges procentuelles prévues par la loi et de la délimitation des circonscriptions de sorte que la représentation rurale est numériquement égale à la représentation urbaine quant au nombre d'électeurs dans chaque circonscription.

2. La délimitation des circonscriptions électorales ne tient pas compte des structures géographiques, commerciales et sociales, surtout celles des circonscriptions rurales.

3. La délimitation des circonscriptions, de façon que la ville de Winnipeg qui compte environ la moitié de la population du Manitoba, constitue une partie importante de neuf circonscriptions différentes du Manitoba.

4. Et toutes autres oppositions que les députés soussignés peuvent estimer applicables dans le but de réaliser l'esprit et les modalités de la Loi en cause.

Signature des députés:

G. Ritchie (Dauphin)
D. McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre)
J. Epp (Provencher)
K. Taylor (Churchill)
W. G. Dinsdale (Brandon-Souris)
J. B. Murta (Lisgar)
C. Stewart (Marquette)
P. P. Masniuk (Portage)
J. H. Horner (Crowfoot)
D. Neil (Moose Jaw)

Plus ample considération de ladite objection est différée.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude de l'article n° 7 des «Avis de motions».

M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Dinsdale, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'éliminer toutes réserves et restrictions concernant le droit aux pensions et aux pensions ou allocations de retraite de toutes sortes qui reviennent au personnel retraité des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi qu'aux sénateurs et aux députés, lorsqu'ils entrent au service du gouvernement du Canada soit, par l'intermédiaire de la Commission de la Fonction publique, ou qu'ils sont nommés par les autorités fédérales à une Commission, à un Conseil, à un organisme quelconque ou à la Magistrature du Canada.—(*Avis de motion n° 7*).

Après débat, du consentement unanime, ladite motion est réputée retirée et le sujet de la motion est déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. MacEachen, appuyé par M. Whelan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Masniuk, MacInnis (Cape Breton-East Richmond) et Neil (Moose Jaw) en remplacement de MM. Horner (Battleford-Kindersley), Oberle et Kuntz sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Barnett en remplacement de M. Howard sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Caron en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité de la justice et des questions juridiques.

MM. Portelance et Forrestall en remplacement de MM. Poulin et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Frank et Higson en remplacement de MM. Clarke (Vancouver Quadra) et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Orlikow en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Lawrence et Guay (Lévis) en remplacement de MM. Jarvis et Béchard sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Duquet en remplacement de M. Buchanan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Rose en remplacement de M. Mather sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Fraser et Kempling en remplacement de MM. Haliburton et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Guilbault en remplacement de M. Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Railton en remplacement de M. Roy (Timmins) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 117

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 6 JUILLET 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Whelan,—Que le Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement).

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 8 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-134, Loi modifiant le Code criminel (avortement).

M^me^ MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

*M. Railton en remplacement de M. Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Buchanan en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Poulin et Roy (Laval) en remplacement de MM. Railton et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

---

*Pour corriger l'avis déposé le 5 juillet 1973.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 118

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 9 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—(1) Copies, en français et en anglais, du texte d'une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne à Helsinki, le 4 juillet 1973. (Document parlementaire n° 291-6/18A).

(2) Copies, en français et en anglais, de la soumission du Canada conformément au paragraphe 6(*b*) du chapitre 1 des recommandations finales des consultations faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à Helsinki, le 5 juillet 1973. (Document parlementaire n° 291-6/18B).

(3) Copies, en français et en anglais, d'un communiqué sur la première phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. (Document parlementaire n° 291-6/18C).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 930—*M. Knight*

1. Quels sont les fonctionnaires à plein temps de chaque ministère fédéral, société ministérielle, organisme officiel et société propriétaire, dont le siège est à l'étranger et qui, durant l'année financière 1971-1972, ont voyagé et soumis des états de dépenses de voyage de plus de $1,000?

2. Dans chaque cas, quelles ont été ces dépenses de voyage, la destination du fonctionnaire en déplacement et son échelle de traitement? (Document parlementaire n° 291-2/930).

N° 1079—*M. Howard*

Pour les années financières *a*) 1970-1971, *b*) 1971-1972, *c*) 1972-1973 jusqu'à maintenant, à l'exception des bandes indiennes, quels sont les noms et adresses de chaque association d'Indiens ayant reçu des subventions, et quel a été le montant de la subvention dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/1079).

N° 1487—*M. Leggatt*

1. Combien d'hôpitaux canadiens ont un Comité d'avortements thérapeutiques et combien d'hôpitaux n'en ont pas et, dans chaque cas, quels sont les noms de ces hôpitaux et où sont-ils situés?

2. Dans le cas de chaque hôpital qui ne possède pas de Comité d'avortements thérapeutiques, pourquoi n'en a-t-on pas formé un? (Document parlementaire n° 291-2/1487).

N° 1711—*M. Kempling*

Quelle est la relation précise et détaillée entre l'indice des prix de vente de l'industrie et l'indice général des prix

de gros pour chacun des mois suivants *a*) décembre 1972, *b*) janvier 1973, c) février 1973 et *d*) quelle est l'extrapolation pour les six mois suivants? (Document parlementaire n° 291-2/1711).

N° 1912—*M. Yewchuk*

1. Quels, *a*) groupes ethniques, *b*) personnes ont reçu du Conseil des arts du Canada des subventions pour rédiger des livres d'histoire et faire des recherches sur les contextes culturels du Canada?

2. Combien d'argent a-t-on affecté aux 17 livres d'histoire concernant les groupes ethniques pour lesquels des subventions ont été approuvées? (Document parlementaire n° 291-2/1912).

N° 2101—*M. Yewchuk*

1. Jusqu'à présent, combien d'Ougandais *a*) ont immigré au Canada, *b*) se sont installés à (i) Montréal (ii) Ottawa (iii) Toronto (iv) Vancouver (v) ailleurs?

2. Combien d'Ougandais *a*) médecins, *b*) ingénieurs, *c*) architectes, *d*) économistes, *e*) artisans, *f*) commerçants, *g*) agronomes, *h*) autres diplômés universitaires se sont installés (i) au Québec (ii) en Ontario (iii) en Colombie-Britannique (iv) ailleurs?

3. Combien d'argent le gouvernement a-t-il affecté à des cours-immersion de français pour l'enseignement du français aux Ougandais *a*) à Montréal, *b*) dans la province de Québec?

4. *a*) Combien d'Ougandais sont dans la Fonction publique, *b*) combien suivent actuellement des cours-immersion de français?

5. Quels critères ont observés les autorités de l'immigration à Montréal pour déterminer où s'installeraient les Ougandais?

6. Jusqu'à présent, combien a coûté au gouvernement le logement et la pension des Ougandais à l'hôtel Beacon Arms d'Ottawa? (Document parlementaire n° 291-2/2101).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Whelan,—Que le Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article 11 est réservé.

M. Bell, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de redonner vie à la Marine marchande du Canada.—(*Avis de motion n° 14*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration et d'une liste de marchandises nécessitant une licence d'exportation. (Document parlementaire n° 291-7/17).

Le débat reprend sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Whelan,—Que le Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65 (4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Atkey en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité spécial des tendances des prix sur l'alimentation.

M. Nystrom en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Penner en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 119

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 10 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Whelan,—Que le Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-28, Loi régissant les dépenses d'élection.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: A l'ordre. Je crains de ne pouvoir permettre la présentation de cette motion à ce moment-ci sans au moins parler de la question du Règlement qui, comme M. l'Orateur nous en avait prévenus en janvier, devrait faire l'objet d'une étude de la part de la présidence et de la Chambre à l'étape de la deuxième lecture de plusieurs bills.

L'un des bills auxquels on a mis ce genre d'opposition est le projet présenté par le député de Kingston et les Îles, (M[lle] MacDonald). Je peux dire au député que ce qui ennuie la présidence, et qui ennuyait l'Orateur à cette époque, ce sont les articles 6, 7 et 9 qui, semble-t-il, portent affectation des recettes publiques et qui, si tel est le cas, tombent directement sous le coup de l'interdiction stipulée aux articles 62 et 63 du Règlement.

J'invite maintenant le député ou les autres députés qui désirent présenter leur opinion à cet égard afin d'aider la présidence, de le faire. Autrement, je puis décider que le bill ne peut être présenté pour le moment.

Le débat reprend sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Whelan,—Que le Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, sur division, et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection.

M. MacEachen, appuyé par M. MacDonald (Cardigan), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Murta et Hamilton (Swift Current-Maple Creek) en remplacement de MM. Danforth et Mitges sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Ritchie et Blais en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Béchard en remplacement de M. Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Roche en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Clermont et Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de MM. Penner et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Gleave, McGrath et Nelson en remplacement de MM. Nelson, Danforth et Grier sur la liste des membres du Comité spécial des tendances sur les prix de l'alimentation.

MM. Horner (Battleford-Kindersley) et Epp en remplacement de MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et Wise sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Clermont, Loiselle et Bawden en remplacement de MM. Buchanan, Trudel et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Blais et Mather en remplacement de MM. Poulin et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 120

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 11 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la substance de la déclaration concernant la petite entreprise et portant sur la création proposée de la Banque Industrielle et Agence de Développement, en date du 11 juillet 1973. (Document parlementaire n° 291-7/18).

M. Nesdoly, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-210, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 865—*M. Orlikow*

1. Quelles sociétés de relations publiques ou organismes de recherche économique ou sociale ont été chargés par les ministères, les organismes gouvernementaux ou les sociétés de la Couronne, de rédiger des dépliants, des brochures, des enquêtes économiques, etc., destinées à exposer et à expliquer au public la politique du gouvernement?

2. *a*) Quel ministère ou organisme a retenu leurs services, *b*) quelles tâches particulières leur ont été attribuées, *c*) combien ont-ils été payés et *d*) ont-ils été invités à présenter des soumissions et, sinon, comment ont-ils été choisis? (Document parlementaire n° 291-2/865).

N° 1068—*M. Howard*

Quel est *a*) le nom, *b*) le pays d'immatriculation et *c*) le pays d'appartenance de chacun des navires de la Marine marchande du Canada dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 688 de la session courante telle qu'elle figure à la page 1501 des Débats? (Document parlementaire n° 291-2/1068).

N° 2221—*M. Beattie* (Hamilton Mountain)

1. Combien de subventions ont été attribuées pour les services d'interprétation simultanée en 1972?

2. Quel a été le montant total de ces subventions?

3. Combien de subventions ont été accordées pour ces services entre le 1er janvier 1973 et le 31 mai 1973?

4. Quels groupes ont obtenu des subventions pour ces services en 1972?

5. De quelles villes provenaient-ils? (Document parlementaire n° 291-2/2221).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de document n° 77 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des télégrammes et des autres documents échangés entre le ministre des Finances et/ou tout autre ministre en cause et les vérificateurs-comptables Touche, Ross et Cie et *Peat, Marwick and Mitchell,* au sujet des services de vérification-comptable dispensés à Air Canada et au Canadien National,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Vegreville (M. Mazankowski), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de document n° 206 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de documents ou rapports préparés par des représentants de la SCHL à la suite d'une enquête faite le 22 janvier sur certaines maisons situées à Place de la Promenade à Neufchatel,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Portneuf (M. Godin), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de document n° 208 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude-pilote faite conjointement par le CRTC et la Direction de la citoyenneté à Montréal sur la radiodiffusion en ce qui concerne les groupes dont la langue n'est pas l'une des deux langues officielles,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant d'Athabasca (M. Yewchuk) est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 48(1) du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. MacDonald (Cardigan),—Que le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat se poursuit;

M. l'Orateur adjoint informe la Chambre que M. l'Orateur a reçu une objection signée par les députés de Cochrane, Parry Sound-Muskoka, Timmins, Kenora-Rainy River, York-Ouest, Nipissing, Renfrew-Nord-Nipissing-Est, Thunder Bay, Algoma et Grenville-Carleton, qui lui a été transmise aux termes de l'article 20 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux de ce jour.

Le débat reprend sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. MacDonald (Cardigan),—Que le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Forsey a été ajouté à la liste des sénateurs qui font partie du Comité mixte de la bibliothèque du Parlement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Stevens en remplacement de MM. Bawden et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gauthier (Ottawa-Est) en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stackhouse en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. O'Connor en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. Andre en remplacement de M. Paproski sur la liste des membres du Comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics.

MM. Clermont et Blais en remplacement de MM. Blais et Buchanan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Latulippe en remplacement de M. Caouette (Charlevoix) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur la Commission de la Capitale nationale, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, ainsi que les comptes et les états financiers, en conformité des dispositions de l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/181).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de mai 1973, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970 (Document parlementaire n° 291-1/325A).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office des produits agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la Loi sur l'Office des produits agricoles, chapitre A-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/51).

Par M. Whelan,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office de stabilisation des prix agricoles, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 14 de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre A-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/52).

Mémoires (en français et en anglais) de la Société royale du Canada, 1972, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en société la Société royale du Canada, chapitre 46, S.R.C., 1883. (Document parlementaire n° 291-1/233).

État financier de la Société royale du Canada, pour la période terminée le 28 février 1973. (Document parlementaire n° 291-1/233A).

A 5 h. 45 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 121

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 12 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Copie du texte d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne, tenue le mercredi 11 juillet 1973, concernant les services téléphoniques pour les députés (Document parlementaire n° 291-1/1B), qui se lit ainsi:

Conformément à l'article 43(1) de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, les députés peuvent utiliser le réseau téléphonique interurbain du gouvernement entre les points desservis par ce réseau.

Du consentement unanime, sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Sharp, ledit extrait est agréé.

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de documents préparés en prévision de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, qui aura lieu du 24 au 26 juillet 1973, à Calgary, intitulés: (1) «L'agriculture». (Document parlementaire n° 291-5/54);

(2) «Le financement et les institutions financières». (Document parlementaire n° 291-5/54A).

A l'appel de l'avis inscrit au nom de l'honorable député de Wellington (M. Hales), sous la rubrique «*Dépôt de Bill*», aux affaires courantes ordinaires, demandant la permission de présenter le Bill intitulé: Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer;

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Comme je l'ai dit au député (M. Hales) lors de conversations antérieures, le bill inscrit en son nom propose de modifier la loi sur les chemins de fer de façon à permettre une demande d'aide à partir du Fonds du revenu consolidé pour aider à financer les services de banlieue non rentables actuellement exclus explicitement de la loi. Lorsque ces dispositions furent présentées en 1960, le bill était accompagné d'une recommandation voulant que le Fonds serve à aider les sociétés ferroviaires dont on exige qu'elles assurent un service-voyageurs ou un service sur des lignes secondaires non rentables.

De prime abord, il semble donc que le bil lempiète sur une initiative financière de la couronne. D'autre part, je suis tout à fait disposé à entendre les observations du député de Wellington à cet égard; par ailleurs, il voudra peut-être y réfléchir et, quand il lui conviendra, demain ou la semaine prochaine, exprimer ses vues sur le point

que la présidence a soulevé pour s'orienter, après quoi une décision pourra être rendue. Pour l'instant, du consentement du député, le bill pourrait être reporté.

M. Gleave, de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence et énonce ainsi la question: La menace qui pèse sur l'agriculture canadienne du fait que les États-Unis soumettent à des autorisations et à des contrôles l'exportation de produits oléagineux, et la menace qui en résulte pour les consommateurs canadiens d'une hausse des prix de la viande, des volailles et des produits laitiers, et la pressante nécessité que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé expose au Parlement la nouvelle politique que le gouvernement entend établir quant à la vente et à la fixation du prix des grains de provende canadiens.

En conséquence, la permission ayant été accordée de débattre cette question;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ladite motion reste en suspens jusqu'à huit heures du soir, le lundi 16 juillet 1973.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. MacDonald (Cardigan),—Que le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills privés)

Le Bill S-6, Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited, rapporté sans amendement par le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une objection au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta en conformité de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le jeudi 14 juin 1973, un avis d'une objection sous forme d'une motion a été présenté à M. l'Orateur dans les termes suivants:

Province de l'Alberta

Que, conformément à l'article 20 de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (chapitre E-2, S.R.C., 1970) cette Chambre étudie le sujet sur lequel est fondée une opposition aux recommandations du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Alberta déposé par M. l'Orateur devant cette Chambre le mardi 29 mai 1973, pour les motifs ci-après énoncés:

1. En Alberta, la Commission n'a pas accordé d'attention spéciale aux considérations d'ordre géographique, à la dispersion, à la densité et au taux relatif de croissance de la population, et a ignoré ou négligé les problèmes particuliers de communication et de transport lorsqu'elle a divisé ladite province en dix-neuf (19) nouvelles circonscriptions électorales.

2. La Commission n'a pas accordé d'attention ni de considération spéciale à l'accessibilité d'une région à une autre dans plusieurs circonscriptions électorales rurales lorsqu'elle en a fixé les limites.

3. La Commission n'a pas porté ni accordé d'attention appropriée à la cohésion physique, sociale ou économique dans plusieurs des nouvelles circonscriptions électorales qu'elle a établies et a semblé ignorer et a effectivement ignoré la question d'unité ou de communauté d'intérêt, rendant ainsi une représentation adéquate de la population au parlement une tâche pratiquement impossible.

4. La Commission a commis une erreur de droit en n'appliquant pas les modalités de l'article 13 de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

5. La Commission n'a pas accordé d'attention à l'étendue de certaines des circonscriptions rurales qu'elle a créées et à la difficulté que comporte la représentation de circonscriptions aussi vastes. En augmentant la représentation d'Edmonton et de Calgary, l'Alberta rurale perd trois sièges, ce qui est inutile car la province de l'Alberta ne gagne ni ne perd aucun siège.

6. Et toutes autres objections que les députés soussignés peuvent estimer applicables dans le but de réaliser l'esprit et les modalités de la Loi en cause.

Signature des députés:

J. H. Horner (Crowfoot)
D. Mazankowski (Vegreville)
P. Yewchuk (Athabasca)
M. Lambert (Edmonton-Ouest)
E. M. Woolliams (Calgary-Nord)
G. T. Towers (Red Deer)
J. Clark (Rocky Mountain)
H. Kuntz (Battle River)
S. Schellenberger (Wetaskiwin)
B. Hargrave (Medicine Hat)
K. Hurlburt (Lethbridge)
D. Hollands (Pembina)
W. Skoreyko (Edmonton-Est)

Plus ample considération de ladite objection est différée.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.*

M. Laflamme, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi le 10 juillet 1973, le Comité a étudié le Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 4*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 50 aux Journaux).

Le débat reprend sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. MacDonald (Cardigan),—Que le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Le Bill C-197, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration, rapporté sans amendement par le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, est agréé à l'étape du rapport.

M. Andras, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (n° 3).

Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo).

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 9 h. 55 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Jarvis en remplacement de M. Alkenbrack sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Buchanan, Rodriguez et Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de MM. Loiselle, Orlikow et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jarvis en remplacement de M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Langlois en remplacement de M^lle^ Bégin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Barnett, Roy (Timmins), Gendron, Railton, Blouin et Duquet en remplacement de MM. Howard, Blais, Poulin, Jerome, Gendron et Railton sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Nelson et Schumacher en remplacement de MM. Rodriguez et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Gendron en remplacement de M. Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Nesdoly en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Campbell en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

*MM. Clermont, Blais, Loiselle et Bawden en remplacement de MM. Blais, Buchanan, Trudel et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. McRae en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Andre en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Foster en remplacement de M^lle^ Bégin sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion des films et de l'assistance aux arts.

M. Harney en remplacement de M. Mather sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Benjamin, Neale (Vancouver-Est), McKenzie, Masniuk, Ritchie, Turner (London-Est) et Peters en remplacement de MM. Peters, Howard, Forrestall, Mitges, Munro (Esquimalt-Saanich), Stewart (Cochrane) et Neale (Vancouver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications

---

*Pour corriger l'avis déposé le 10 juillet 1973.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société Radio-Canada, comprenant les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 47 de la Loi sur la radiodiffusion, chapitre B-11, S.R.C., 1970 (Document parlementaire n° 291-1/86A).

Par M. MacEachern, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1973, demandant copie du tarif-marchandises de la *Trident Steamships Limited.—(Avis de motion portant production de documents n° 214)*. (Document parlementaire n° 291-3/214).

Par M. MacEachen,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 6 juin 1973, (Question n° 1478), demandant: 1. Quels sont les noms et adresses des avocats et cabinets d'avocats de la circonscription de Victoria (C.-B.) dont le gouvernement fédéral a retenu les services durant les années 1972, 1971, 1970, 1969 et 1968?

2. Quels honoraires a-t-on versés annuellement à chacun d'eux? (Document parlementaire n° 291-2/1478A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des Assurances sur l'administration de la Loi sur les normes des prestations de pension, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de ladite loi, chapitre P-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire 291-1/207).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Classification du passif-dépôts des banques à charte du Canada au 30 avril 1973, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/70A).

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 122

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 13 JUILLET 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-194, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2).

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-195, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2).

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

Du consentement unanime, les articles 11, 17, 22, 24-30 inclusivement, 33 et 34 sont réservés.

M. Latulippe, appuyé par M. Gauthier (Roberval), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime des pensions du Canada pour que les pensions payables en vertu de ces deux lois soient versées à toute personne ayant atteint l'âge de 60 ans et qu'elles soient majorées à $200.00 dollars par mois pour un célibataire et pour un homme marié et à $150.00 dollars par mois pour l'épouse quelque soit son âge.—(*Avis de motion n° 35*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 71(1) du Règlement savoir:

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et les états financiers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 13(1) de la Loi sur la Corporation commerciale canadienne, chapitre C-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/88).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 14 mai 1973, (Question n° 1293), demandant: Quels sont les titres, les endroits et les montants des projets acceptés dans les cadres du PIL dans les circonscriptions de, *a*) Champlain, *b*) Portneuf, *c*) Trois-Rivières-Métropolitain, *d*) Saint-Maurice, *e*) Berthier et *f*) Villeneuve? (Document parlementaire n° 291-2/1293A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 123

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 16 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Stewart (Cochrane), du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le mardi 27 mars 1973, le Comité a reçu l'ordre de renvoi suivant:

«Il est ordonné,—Que l'objet du Bill C-22, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (programmes publicitaires destinés aux enfants), soit déféré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.»

Le Comité a tenu neuf séances au cours desquelles les témoins suivants ont été entendus et les témoignages ont été présentés:

1. M. McGrath, député, parrain du Bill C-22;
2. M^me^ Pamela Sigurdson, *Center for Public Interest Law*;
3. M^me^ Marie Vallée, Mouvement pour l'abolition de la publicité aux enfants;
4. M. John Liefeld, *Department of Consumer Studies*, Université de Guelph;
5. MM. M. E. Goldberg et Gerald Gorn, Faculté de la gestion, Université McGill;
6. M. Harold Buchwald, c.r., président, Conseil canadien des consommateurs;
7. M^me^ Marie Kurchak, représentant M. William Kurchak, producteur indépendant de programmes destinés aux enfants;
8. *De la Société Radio-Canada*:
   MM. Laurent Picard, président; Lister Sinclair, vice-président exécutif; Raymond David, vice-président et gérant général, Division des services français; M. Munro, gérant général adjoint, Division des services anglais; Pierre DesRoches, directeur du développement.
9. *De la Kellogg Co. of Canada*:
   M. Gerald D. Robinson, président;
   M. Arne G. Langbo, vice-président, vente et commercialisation;
   M. Gary Costly, directeur du Service de l'alimentation de la société.
10. *De l'Association des consommateurs du Canada*:
    M^me^ Helen Morningstar, co-présidente nationale de la recherche;
    M^me^ Hanna Lambek, Vice-présidente.
11. *Du Bureau consultatif de la publicité au Canada*:
    M. Robert E. Oliver, président;

M. John W. Twomey, président du département des arts, de la radio et de la télévision, Institut polytechnique Ryerson;
Mme Louise Heslop, *College of Family and Consumer Studies*, Université de Guelph.

12. *De l'Association canadienne des radiodiffuseurs*:
M. Gaston Bélanger, membre du comité exécutif;
M. T. J. Allard, vice-président exécutif;
M. D. W. Martz, président de CFCF-TV, Montréal.

13. M. Peter Adamakos, président de l'Association des producteurs de films.

14. *De l'Association canadienne des fabricants de jouets*:
M. A. T. Vernon, président;
M. Mac Irwin, vice-président exécutif de Irwin Toy Ltd.;
M. Boyd Browne, directeur.

15. *Des Fabricants canadiens des produits alimentaires*:
M. G. G. E. Steele, président;
M. Donald McCarthy, président de *Nestlé (Canada) Ltd.* et directeur des Fabricants canadiens de produits alimentaires;
M. Donald E. Loadman, directeur de *Corporate Development, General Foods Ltd.*

16. *Du Conseil de la radio-télévision canadienne*:
M. Pierre Juneau, président;
M. Harry J. Doyle, vice-président.

Le Comité a reçu des mémoires des organisations suivantes:

1. La Ligue canadienne de radiodiffusion.
2. Le *Citizens' Committee on Children.*
3. *Baton Broadcasting Incorporated.*

En étudiant la question de la publicité présentée au cours des programmes à l'intention des enfants, le Comité a entendu une large gamme d'observations y compris celles de groupes de consommateurs, de fabricants, de groupes de parents, de professeurs chargés de recherches et de représentants de la radio et de la télévision. En dernier lieu, des représentants du Conseil de la radio et de la télévision canadienne ont comparu devant le Comité et ont présenté un certain nombre de propositions intéressantes, et certaines d'entre elles seront incluses dans nos recommandations.

Au cours de l'étude qu'a effectuée le Comité, plusieurs choses se sont produites indiquant qu'il existe un important courant d'opinion en faveur de l'exercice d'un certain genre de contrôle sur la publicité présentée au cours des programmes à l'intention des enfants. De son propre chef, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a renforcé son code; la Société Radio-Canada a décidé d'interdire toute publicité au cours des programmes destinés aux enfants à condition que des fonds puissent être alloués par le Parlement; le CRTC a pris des mesures en vue d'étudier ce qui, à son point de vue, pourrait être fait au sujet de la publicité destinée aux enfants.

La plupart des témoignages présentés au Comité ont souligné l'inquiétude des parents au sujet de la publicité télévisée à laquelle leurs enfants sont exposés. Le Comité veut que les enfants soient protégés des effets préjudiciables d'une certaine forme de publicité qui exploite leur immaturité. Il est évident que, dans le passé, la publicité télévisée a souvent servi, intolérablement, à influencer les enfants. Les témoignages indiquent que les enfants sont plus influencés par la publicité prometteuse et qu'ils sont très déçus lorsque le produit même ne répond pas à leurs aspirations. Dans certains cas, les parents aussi ont été victimes du jeu lorsque les «surprises» offertes aux enfants dans les produits pour adultes sont utilisées en vue d'atteindre directement l'adulte par l'entremise de l'enfant. Comme le CRTC le fait remarquer dans son témoignage, des abus aussi évidents n'exigent aucune preuve scientifique.

Par ailleurs, des témoignages présentés devant le Comité montrent qu'il faudra faire encore beaucoup de recherches avant de connaître les répercussions à long terme de la publicité sur le développement de l'enfant et sur la famille. Le Comité a entendu beaucoup d'opinions contradictoires, mais très peu de preuves.

Nonobstant l'existence ou l'absence de preuves scientifiques, le Comité se préoccupe de l'opinion publique au regard de l'exploitation des enfants et il estime que l'intérêt public doit l'emporter sur l'intérêt individuel. Peu importe le degré de l'exploitation éventuelle, il faudrait l'éviter.

Bien que la plupart des témoins se soient penchés sur la publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans, le Comité se préoccupe spécialement des téléspectateurs d'âge pré-scolaire. Il semble que les tout-petits soient incapables de faire la distinction entre le programme lui-même et le message publicitaire. Il faut donc accorder une attention spéciale à la programmation destinée aux enfants en cours de semaine et qui touche surtout les tout-petits. A cet égard, le Comité endosse l'opinion du CRTC voulant que la publicité ne s'adresse pas à l'enfant, mais plutôt aux parents. Cependant, le Comité va encore plus loin et il estime que toute la publicité destinée aux enfants, quel que soit leur âge, devrait s'adresser aux parents ou au moins à toute la famille.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs et le Bureau consultatif de la publicité au Canada ont prouvé leur intention de se discipliner en présentant un nouveau code de radiodiffusion. Cependant, le Comité est d'avis que tout code, aussi bon soit-il, devrait être assorti de modalités plus sévères d'application. Bien qu'il n'y ait aucune disposition dans les règlements actuels du CRTC lui permettant de s'occuper séparément des programmes destinés aux enfants, le Comité estime qu'une telle disposition s'impose immédiatement et qu'un règlement du CRTC doit régir l'application d'un nouveau code plus restrictif. Cependant, il faudrait qu'il soit assez souple pour permettre au CRTC de répondre aux besoins évidents de l'industrie.

Conformément aux propositions faites par les témoins du CRTC, le Comité exhorte celui-ci, lorsqu'il mettra en vigueur le nouveau code, de faire tout son possible pour que le nombre des programmes du secteur privé destiné aux enfants ne diminue pas. En conséquence, le Comité encourage le CRTC à engager des pourparlers avec les

annonceurs et les radiodiffuseurs en vue de trouver de nouvelles modalités d'appui commercial. De plus, le CRTC est encouragé à maintenir sa proposition relative à la télédistribution, à l'effet de cesser, dans la mesure du possible, toute publicité au cours des programmes télédistribués, destinés aux enfants. On aura ainsi la certitude que les efforts déployés au Canada ne seront pas vains, en n'exposant pas nos enfants à la publicité diffusée par les postes américains.

Le Comité encourage également le CRTC, d'accord avec les témoignages que ses représentants ont apportés au Comité, à continuer de parrainer des recherches et d'en faire part aux télédiffuseurs, aux groupes de consommateurs et au public afin que les réflexions sur les conséquences de la publicité destinée aux enfants, soient largement connues du public.

Le Comité estime que l'interdiction complète des annonces publicitaires destinées aux enfants telle qu'on la préconise dans le Bill C-22, aurait des conséquences négatives sur de nombreux aspects de la vie canadienne. Le système nord américain de techniques marchandes fait la part des annonces publicitaires télévisées et le parlement canadien a décidé au cours des années, que le système de radiodiffusion du pays devrait être un mélange d'appui gouvernemental et commercial. Les témoins du CRTC ont mis l'accent sur ce point en expliquant que notre système de radiodiffusion comporte un élément commercial qui ne devrait pas disparaître. Cependant le Comité convient qu'il faudrait veiller afin que les techniques marchandes ne prédominent pas complètement sur les objectifs canadiens de notre politique.

Lors de sa comparution devant le Comité, la Société Radio-Canada a déclaré qu'elle avant l'intention de supprimer d'ici septembre 1974 toute publicité destinée aux enfants. Nombre de membres du Comité à l'époque ont pensé qu'une telle déclaration était prématurée, du fait que le Comité n'avait pas eu la possibilité d'examiner tous les aspects de la question et de présenter des recommandations. Toutefois, compte tenu des recommandations incluses dans ce rapport, la proposition de la Société Radio-Canada deviendra superflue et la condition d'une augmentation budgétaire de deux millions et demi de dollars, qu'elle jugeait nécessaire, n'aura pas à être retenue.

Le Comité juge que le Canada devrait œuvrer vers un programme général de production d'après une politique fondée sur le principe que l'industrie de production des programmes est aussi vitale pour le Canada que toute autre industrie. La créativité et l'expression canadiennes sont une question de dollars et de cents tout autant que d'art.

Le Comité juge, en outre, qu'il faudrait mettre au point une politique de cablovision qui contribuerait à favoriser l'expression, la créativité et la production au Canada, et écarter une politique qui ne pourrait qu'accélérer la pénétration des postes commerciaux américains et ébranler la base économique de la radiodiffusion canadienne.

De plus, le Comité estime que le mandat de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne devait être modifié afin qu'elle puisse contribuer à la production des programmes de télévision. Nous savons que, pour le moment, il n'est pas prévu de fonds disponibles à cette fin dans le budget de cette société. Le Comité reconnaît que son mandat ne lui permet pas de recommander une augmentation budgétaire pour la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, mais il juge de son devoir de souligner l'importance de cette société en rapport avec la production future des programmes.

Recommandations:

Le Comité recommande donc que le gouvernement étudie l'opportunité de prendre toutes les mesures qui pourront être nécessaires, y compris la présentation de projets de loi, pour atteindre les objectifs suivants:

1) que le Conseil de la radio-télévision canadienne adopte des règlements interdisant une publicité destinée exclusivement aux enfants;
2) que le Conseil de la radio-télévision canadienne limite le nombre de minutes commerciales par heure au cours des programmes pour les enfants;
3) que le Conseil de la radio-télévision canadienne exige la suppression de publicité destinée aux enfants dans les programmes américains distribués par les entreprises canadiennes de cablovision;
4) que la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée de manière à ce que la publicité destinée au Canada que font les postes de télévision étrangère ne soit plus considérée comme déductible de l'impôt sur le revenu;
5) que l'on trouve des moyens propres à amplifier l'industrie canadienne de production d'émissions en insistant surtout sur la création d'émissions pour enfants.

Conclusion:

Bien qu'il ne soit pas du ressort du Comité de faire des recommandations touchant la programmation, il estime qu'il est indispensable de souligner que les diffuseurs doivent reconnaître les responsabilités particulières qu'ils ont vis-à-vis des jeunes téléspectateurs, non seulement en ce qui a trait aux annonces publicitaires, mais encore dans la recherche de normes plus élevées dans la programmation des émissions pour enfants. Bien que, tout au cours des séances des comités, on ait cherché à s'en tenir strictement à la question de la publicité, il est évident que toute la question de la qualité des émissions s'y rattache étroitement et mérite que le gouvernement et les divers organismes de l'État lui consacrent une étude approfondie.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertiments (*fascicules n°s 14 à 22*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 51 aux* Journaux)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le lundi 16 juillet 1973, concernant la mort de deux touristes canadiennes à la frontière de la Zambie et de la Rhodésie, le 15 mai 1973. (Document parlementaire n° 291-6/155).

M. Lalonde, appuyé par M. Faulkner, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant, suivant les modalités prescrites, le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que le versement d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants, au montant de vingt dollars par mois pour chacun de ces enfants âgé de moins de dix-huit ans; prévoyant que ce montant peut être haussé pour tenir compte des variations du niveau des prix à la consommation; prévoyant, dans une province qui a, par un texte législatif provincial, spécifié des taux provinciaux, le versement d'allocations familiales mensuelles à l'égard de chaque enfant auquel ce texte législatif provincial s'applique, selon ces taux; et abrogeant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes présentement existantes.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 217—*M. Forrestall*

1. Du 30 septembre 1970 au 31 décembre 1972, combien de femmes ont été nommées à des postes ou employées à un titre quelconque par le gouvernement, autrement qu'en vertu des articles 8 et 9 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, à des conditions ou moyennant une rémunération équivalent à une somme de $10,000 ou plus par année et *a*) qui sont-elles, *b*) qui les a employées, *c*) quel est le niveau des postes qu'elles ont occupés?

2. Combien d'hommes ont été nommés à des postes ou ont été employés à un titre quelconque à des conditions identiques au cours de la même période? (Document parlementaire n° 291-2/271).

N° 1460—*M. Haliburton*

1. Du 1er janvier 1966 au 1er janvier 1973, combien a-t-on acheté de plantes tropicales pour décorer les immeubles et les bureaux du gouvernement, à Ottawa?

2. Combien en a-t-on achetées chaque année?

3. Quels sont les ministères fédéraux qui ont été pourvus de ces plantes et, au cours de cette même période, combien chaque ministère en a-t-il reçues?

4. Combien ont coûté au total l'achat et l'entretien de ces plantes pour chacune des années?

5. Quels en ont été les fournisseurs et quelles ont été les quantités en nombre, en espèce et en valeur? (Document parlementaire n° 291-2/1460).

N° 1841—*M. Mazankowski*

1. Combien y a-t-il de concessionnaires de location d'automobiles dans les aéroports du ministère des Transports à travers le Canada?

2. Qui sont-ils et où sont-ils établis?

3. Le ministère a-t-il des projets qui indiquent qu'une décision a été prise autorisant l'établissement d'un concessionnaire supplémentaire et, dans l'affirmative, qui est-il et à quel aéroport sera-t-il installé?

4. L'addition de ce concessionnaire est-elle rentable, par rapport aux présents concessionnaires, et, dans l'affirmative, sur quoi a-t-on fondé cette décision?

5. *a*) Fournit-on assez d'espaces de stationnement aux présents concessionnaires, *b*) envisage-t-on d'aménager des espaces supplémentaires, *c*) comment et sur quelle base la répartition est-elle faite?

6. Tient-on compte des services fournis par la société de location d'automobiles d'appartenance entièrement canadienne?

7. Pour quelle raison le ministère des Transports permet-il un nombre illimité d'exploitants de location d'automobiles aux aéroports, alors qu'il limite le nombre des concessionnaires de librairies, de services de limousine et de salons de coiffure? (Document parlementaire n° 291-2/1841).

N° 1883—*M. Matte*

Quels sont les plans fédéraux-provinciaux auxquels chacune des provinces prises séparément a signé un accord? (Document parlementaire n° 291-2/1883).

N° 2085—*M. Schumacher*

1. Le gouvernement a-t-il négocié ou participé d'une façon quelconque à l'importation de tracteurs Universal n° 65 de Roumanie?

2. De quelle façon y a-t-il participé?

3. A-t-on pris des dispositions ou reçu des promesses garantissant *a*) la qualité de ces machines, *b*) la disponibilité des pièces de rechange?

4. En quoi consistent ces dispositions? (Document parlementaire n° 291-2/2085).

N° 2088—*M. Yewchuk*

1. Au cours des années 1969 à 1972 inclusivement, quelles quantités, en boisseaux, *a*) de blé d'automne, *b*) de blé de printemps, *c*) de colza, ont été produites dans les provinces suivantes (i) Alberta (ii) Saskatchewan et (iii) Manitoba?

2. Au cours des mêmes années, quel a été le prix moyen, par boisseau, pour chacune de ces denrées, *a*) payé par la Commission canadienne du blé aux agriculteurs de ces provinces, *b*) vendu par la Commission canadienne du blé aux agriculteurs de chacune de ces provinces?

3. Au cours des mêmes années, *a*) quel a été le prix moyen d'exportation par boisseau pour chacune de ces denrées, *b*) de quelle façon la Commission canadienne du blé a-t-elle disposé des profits qu'elle a réalisés pour chacune de ces denrées vendues sur le marché d'exportation? (Document parlementaire n° 291-2/2088).

N° 2198—*M. MacLean*

1. Le Canada a-t-il ratifié les conventions suivantes, approuvées par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Genève, 1958: *a*) la Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë, *b*) la Convention sur la haute mer, *c*) la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer, *d*) la Convention sur le plateau continental?

2. Quels sont les autres pays qui ont ratifié chacune de ces conventions? (Document parlementaire n° 291-2/2198).

N° 2211—*M. Stackhouse*

1. Combien de demandes de subventions le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il reçues du secteur spécial de Montréal, depuis la création de ce Ministère?

2. Combien de demandes ont été *a*) acceptées, lesquelles, et quel en était le montant dans chaque cas, *b*) combien ont été refusées, lesquelles, et pour quelles raisons?

3. Quels étaient les noms des industries dans le secteur spécial de Montréal qui, après avoir fait faillite, après avoir transféré leurs propriétés, ou fermé leurs portes, ont obtenu une subvention du ministère de l'Expansion économique régionale? (Document parlementaire n° 291-2/2211).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Que les discours sur la motion, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, soient limités à quinze minutes, sauf dans le cas du premier orateur de chaque parti, qui disposera de vingt minutes.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-195, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 11 et 17 sont réservés.

M. Munro (Esquimalt-Saanich), appuyé par M. Schumacher, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, lorsqu'un programme gouvernemental prévoit une dépense annuelle de deniers publics supérieure à cinq millions de dollars à une fin qui n'est prévue que par une Loi portant affectation de crédits et que le programme reste en vigueur pendant plus d'une année financière, le gouvernement devrait proposer une mesure visant à incorporer un tel programme à une loi distincte et précise.—*(Avis de motion n° 22)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le jeudi 12 juillet 1973 et conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, M. Gleave, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-North-Centre), propose,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Symes et Harding en remplacement de MM. Gleave et Nelson sur la liste des membres du Comité spécial des tendances sur les prix de l'alimentation.

A 1 h. 07 du matin (mardi), la Chambre s'ajourne à deux heures cet après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 124

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 17 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de documents préparés en prévision de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, qui aura lieu du 24 au 26 juillet 1973, à Calgary, intitulés: (1) «Le développement industriel et commercial». (Document parlementaire n° 291-5/54B;

(2) «L'Exploitation des ressources minérales». (Document parlementaire n° 291-5/54C);

(3) « Perspectives de développement régional». (Document parlementaire n° 291-5/54D).

M. MacEachern, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un Livre Vert intitulé: «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», juillet 1973. (Document parlementaire n° 291-4/61).

Du consentement unanime, M. Andras, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-212, Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-195, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrits au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(*Bills publics*)

Du consentement unanime, les ordres 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du Bill C-25, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

M. Andre, appuyé par M. Hees, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Il s'élève un débat;

L'heure réservés aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-195, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté, sur division.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2).

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Campbell sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Morgan, Béchard, Railton et Ethier en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain), Blais, Prud'homme et Guay (Lévis) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Dinsdale et McKenzie en remplacement de MM. Towers et Crouse sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Oberle en remplacement de M. Frank sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix sur l'alimentation.

M. Rodriguez en remplacement de M. Nesdoly sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Beattie (Hamilton Mountain) en remplacement de M. Hellyer sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M[lle] Bégin en remplacement de M. Demers sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Guay (Lévis) et Prud'homme en remplacement de MM. Ethier et Railton sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Bawden et Caouette (Charlevoix) en remplacement de MM. Beattie (Hamilton Mountain) et Latulippe sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 125

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 18 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 3 juillet 1973, le Comité a étudié le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976 et il a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 3 de la version française à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

«olympiques et émises sous l'autorité de»

; et

retrancher la ligne 12 de la version française à la page 2 et la remplacer par ce qui suit:

«Jeux olympiques et émis sous l'autorité»

Article 5

Retrancher la ligne 17, à la page 3, et y substituer ce qui suit:

«(2) Le gouvernement du Canada ne doit émettre ni vendre aucune pièce des Jeux olympiques à un prix inférieur à sa valeur nominale ou en vertu d'aucun accord aux termes duquel la considération nette que reçoit le gouvernement du Canada pour la pièce est inférieure à sa valeur nominale.

(3) Le montant total de la valeur nominale de toutes les pièces des Jeux olympiques émises ou vendues en application de la présente loi ne doit pas excéder quatre cent cinquante millions de dollars sans compter le montant total de la valeur nominale de toutes pièces des Jeux olympiques qui sont rachetées.

(4) Lorsque, de l'avis du ministre des Finances, la quantité de pièces des Jeux olympiques en circulation au Canada peut nuire à la monnaie canadienne, le Ministre doit racheter la quantité de pièces des Jeux olympiques qu'il estime nécessaire.

(5) Aucune personne engagée dans la promotion ou l'exploitation des Jeux olympiques ou ayant un intérêt financier dans les Jeux olympiques ne doit offrir ou donner à une autre personne de prime, de commission, d'avantage ou d'autre encouragement financier pour l'achat de pièces des Jeux olympiques qui aurait comme résultat direct ou indirect que le prix net versé par cette autre personne pour ces pièces est inférieur à la valeur nominale des pièces ainsi achetées.

(6) Le ministre des Postes est chargé de»

Article 6

Retrancher le paragraphe 6(2), à la page 3, et le remplacer par ce qui suit:

«(2) Aux fins de la présente loi, l'expression «produits postaux connexes» désigne:

a) un produit philatélique ou un article connexe à un tel produit; ou

b) un produit représentant des timbres-poste ou des reproductions de timbres-poste et destiné à servir de souvenir, qu'il ait ou non un but pratique.»

Article 11

Retrancher les lignes 6 et 7, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit:

«que fixe le ministre des Postes;

b) le coût net, fixé par le ministre des Finances, du rachat de pièces olympiques en application du paragraphe 5(4); et

c) toutes les sommes versées à la Société»

Retrancher les lignes 19 à 21, à la page 6, et les remplacer par ce qui suit:

«règlement des frais visés aux alinéas (3)*a*) et *b*).»

Retrancher la ligne 22, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit:

«(5) Le montant total de tous les versements effectués à la Société des Jeux olympiques en vertu du présent article ne doit pas dépasser deux cent soixante millions de dollars et, sous réserve du paragraphe (6), nul»

Nouvel article 13

Immédiatement après l'article 12, à la page 6, ajouter l'article suivant:

«13. (1) Au plus tard quarante-cinq jours après la fin du mois de mars 1974, et par la suite, à l'expiration de toute période de six mois, le ministre des Finances doit rédiger un rapport sur toutes les questions dont il est responsable en ce qui concerne les pièces des Jeux olympiques, y compris, sans limiter la portée générale de ce qui précède,

a) les frais occasionnés par la frappe des pièces des Jeux olympiques;

b) la quantité de pièces des Jeux olympiques émises en application de la présente loi;

c) les dates et coupures respectives de ces pièces des Jeux olympiques;

d) le poids réglementaire, le titre réglementaire au millième et la part de tolérance respectifs prescrits à l'égard de ces pièces des Jeux olympiques par date et coupure;

e) la quantité et autres détails de toute pièce des Jeux olympiques rachetées par le ministre des Finances et le coût net de tout rachat de ce genre; et

f) le montant global de tous paiements versés à la Société des Jeux olympiques en application de la présente loi.

(2) Au plus tard quarante-cinq jours après la fin de mars 1974 et par la suite, à l'expiration de toute période de six mois, le ministre des Postes doit rédiger un rapport sur toutes les questions dont il est responsable en ce qui concerne les pièces des Jeux olympiques, y compris, sans limiter la portée générale de ce qui précède,

a) tous les frais d'administration, de commercialisation, de distribution de promotion, et autres frais engagés par le Canada à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada à l'occasion de la distribution et de la vente des pièces des Jeux olympiques; et

b) les détails de toute commission, toute escompte ou autre avantage payé, accordé ou donné par le ministre des Postes à toute personne à l'occasion de la distribution, de la promotion ou de la vente de pièces des Jeux olympiques à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, ainsi que les nom et adresse de chacun de ces personnes.

(3) Les rapports qui doivent être établis aux termes du présent article doivent être présentés au Parlement dans les quinze jours de leur rédaction ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, dans les quinze premiers jours où il siège par la suite.

(4) Lorsqu'une motion dont la Chambre des communes peut être saisie, demandant qu'un rapport présenté au Parlement en application du présent article soit renvoyé à un comité permanent donné de la Chambre, est signée par au moins soixante députés et est remise à l'Orateur, la Chambre des communes doit, dans les trente premiers jours où elle siège après la remise de la motion prendre cette dernière en considération conformément au règlement de la Chambre.»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-196, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport, en application de l'article 75(2) du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^os^ 36 à 40 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 52 aux* Journaux.)

M. Gray, appuyé par M. Andras, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-213, Loi concernant les corporations commerciales canadiennes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure concernant les corporations commerciales canadiennes afin de prévoir la nomination d'un Registraire et d'un ou de plusieurs Sous-registraires et de prévoir des dispositions relatives à l'application de cette mesure.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les cinq questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1289—*M. Godin*

1. Combien de projets d'initiatives locales pour les années 1972-1973 ont été acceptés pour les circonscriptions électorales de, *a*) Langelier, *b*) Montmorency et *c*) Portneuf?

2. Quels sont pour ces projets, *a*) le titre, *b*) l'endroit de leur exécution, *c*) les responsables, *d*) le nombre d'emplois créés par eux et *e*) les montants investis? (Document parlementaire n° 291-2/1289).

N° 1855—*M. Paproski*

1. Quels ministères accordent des subventions pour la recherche sur les soins de santé?

2. Quelles sont les différentes sortes de subventions accessibles?

3. Combien d'argent a été dépensé pour chacune de ces subventions au cours des trois dernières années?

4. Quels sont les buts de ce programme de subventions?

5. Des subventions ont-elles été utilisées pour faire des recherches opérationnelles sur les moyens de réduire les coûts des soins de santé dans les hôpitaux?

6. Des subventions ont-elles été utilisées pour étudier la possibilité de recourir à d'autres genres de services dans les hôpitaux afin de réduire les coûts et (ou) fournir de meilleurs soins? (Document parlementaire n° 291-2/1855).

N° 1898—*M. Cossitt*

1. Combien d'anciens candidats du Parti libéral aux élections du 30 octobre 1972 le gouvernement a-t-il nommés jusqu'à ce jour à un poste quelconque?

2. Quels sont leurs noms, leur poste et leur traitement annuel en dollars, dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/1898).

N° 1942—*M. Godin*

1. Dans le cadre du Programme d'Initiatives locales, pour l'hiver 1972-1973, dans la circonscription fédérale de Portneuf, combien de projets ont été présentés?

2. Pour chacun de ces projets, *a*) quel était le titre, *b*) quel était le responsable (nom et adresse) et *c*) quel était le coût prévu? (Document parlementaire n° 291-2/1942).

N° 2053—*M. Hellyer*

1. Le ministre de l'Industrie et du Commerce est-il tenu de déposer au Parlement un rapport contenant un résumé statistique et une analyse de renseignements sur les corporations et les syndicats ouvriers et, si tel est le cas, *a*) en vertu de quelle autorité et *b*) à quelle date?

2. De 1962 à 1972, à quelles dates les rapports annuels ont-ils été déposés au Parlement aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. *a*) en ce qui concerne les corporations (Partie I) et *b*) en ce qui concerne les syndicats ouvriers (Partie II)?

3. Au 15 mars 1973, pour quelles années le ministre n'a-t-il pas déposé de rapport annuel sur les corporations et les syndicats ouvriers comme l'exige la Loi, et quand entend-il s'acquitter de ses devoirs à cet égard?

4. Pour chacune des années de 1962 à 1972, combien de corporations ont produit leurs déclarations quand l'exigeait la Partie I de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers?

5. Pour les mêmes années, combien de corporations ont négligé de produire leurs déclarations quand la Loi l'exigeait et dans quelles catégories d'actif étaient-elles?

6. Combien de corporations ont été poursuivies pour ne pas avoir observé les dispositions de la Loi concernant les déclarations à produire, quels sont les noms des corporations jugées coupables, et quel fut le montant de l'amende dans chaque cas?

7. Comment le ministre concilie-t-il le long bilan des déficiences dans l'application de la Loi avec le désir du Parlement que cette Loi constitue un instrument d'information pour évaluer l'ampleur et les effets de la propriété et du contrôle étranger dans le secteur des corporations et celui du monde ouvrier? (Document parlementaire n° 291-2/2053).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de document n° 223 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, études, rapports et plans concernant l'amélioration du port de Churchill et la façon dont on entend utiliser le port,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Vegreville (M. Mazankowski) est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de document n° 229 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'autorisation de transférer les actions de la *Northgate Cable Company* à la Banque Royale du Canada,

est appelé et, à la demande de l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, rapporté sans amendement par le Comité permanent des privilèges et élections.

M. Blenkarn, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie l'article 4 du Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, en retranchant les mots «1er janvier 1975» des lignes 4 et 9 de la page 2 et en les remplaçant par les mots «1er juillet 1974».

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Rowland en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Frank et Towers en remplacement de MM. Gillies et Atkey sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix sur l'alimentation.

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Danson sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Railton en remplacement de M. Buchanan sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachern, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 mai 1973, demandant copie de tout document, lettres et ententes survenues entre le ministre fédéral de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de la province de Québec relativement aux subventions offertes aux producteurs agricoles du Québec dont les pertes de récoltes ont été causées par les pluies abondantes de l'été 1972.—(*Avis de motion portant production de documents n° 213*). (Document parlementaire n° 291-3/213).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 1972, sous le régime de la Partie IV de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 56(3) de ladite Loi, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/230).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Copies (en français et en anglais) d'un Extrait du procès-verbal C.T. 720862, d'une réunion du Conseil du Trésor tenue à Ottawa le 12 juillet 1973, concernant la répartition d'une partie du surplus qui existait le 31 mars 1972, dans la Caisse des pensions de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), conformément à l'article 57(3) de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/230A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 126

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 19 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Harding, il est ordonné,—Que M. l'Orateur soit chargé de demander la tenue immédiate d'une séance du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, afin que les parlementaires canadiens puissent faire connaître à leurs vis-à-vis américains leurs points de vue sur le mouvement du pétrole de l'Alaska le long de la côte ouest de la Colombie-Britannique et dans le détroit Juan de Fuca.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre, conçu dans les termes suivants:

Il est résolu,—Que le quorum du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires soit fixé à sept (7) membres, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions et recevoir des témoignages pourvu que cinq (5) membres soient présents, à condition que les deux Chambres soient représentées.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer et solliciter son agrément dans l'établissement du quorum tel qu'indiqué.

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document préparé en prévision de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, qui aura lieu du 24 au 26 juillet 1973, à Calgary, intitulé: «Les transports». (Document parlementaire n° 291-5/54E).

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier), il est ordonné,—Que le quorum du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires soit fixé à sept (7) membres, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions et recevoir des témoignages pourvu que cinq (5) membres soient présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'en informer Leurs Honneurs en conséquence.

M. Hueglin, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-214, Loi modifiant

la Loi sur la citoyenneté canadienne, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, rapporté sans amendement par le Comité permanent des privilèges et élections est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blenkarn, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie l'article 4 du Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, en retranchant les mots «1er janvier 1975» des lignes 4 et 9 de la page 2 et en remplaçant par les mots «1er juillet 1974».

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, rapporté sans amendement par le Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat reprend sur la motion de M. Blenkarn, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie l'article 4 du Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, en retranchant les mots «1er janvier 1975» des lignes 4 et 9 de la page 2 et en les remplaçant par les mots «1er juillet 1974».

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Whelan, ledit bill est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. MacEachen, appuyé par M. Whelan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-212, Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration.

Du consentement unanime, M. Andras, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-194, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (n° 2);

Bill C-197, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Fraser, Madill, Higson et Bawden en remplacement de MM. MacKay, Munro (Esquimalt-Saanich), Gillies et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Horner (Battleford-Kindersley) et Oberle en remplacement de MM. Taylor, MacInnis (Cape Breton-East Richmond) et Darling sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Rose en remplacement de M. Leggatt sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques.

MM. Darling et Schumacher en remplacement de MM. Murta et Scott sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Wagner, Harding et Demers en remplacement de MM. Madill, Rowland et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Kuntz en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Higson sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Kempling, Towers Andre et McKinnon en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Wagner, Fraser et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, —Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de février 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/352).

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport de la Commission d'énergie du Nord canadien, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 24 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, chapitre N-21, S.R.C., 1970, y compris les comptes, les états financiers et le rapport de l'Auditeur général, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/196).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 127

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 20 JUILLET 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Buchanan, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le cinquième rapport dudit Comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande que lui soit accordée la permission de voyager d'un endroit à un autre au Canada pendant le prochain ajournement afin de visiter plusieurs parcs nationaux de l'Ouest et du Nord et la région de la vallée du Mackenzie dans le cadre de son étude du rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1972 et que le personnel de soutien nécessaire l'accompagne.

Du consentement unanime, sur motion de M. Buchanan, appuyé par M. Côté, ledit rapport est agréé.

M. Herbert, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 4 avril 1973, le Comité a étudié le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, et il a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher les lignes 22 à 25 de la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

«*a*) l'effet de l'acquisition ou de la création sur le niveau et la nature de l'activité économique au Canada, y compris, sans limiter la portée générale de ce qui précède, l'effet sur l'emploi, la transformation des ressources, l'utilisation de pièces et d'éléments produits et de services rendus au Canada et sur les exportations en provenance du Canada;»

Retrancher la ligne 42 de la page 2 dans la version française et la remplacer par ce qui suit:

«la création avec les politiques nationales en»

Article 3

Retrancher les lignes 37 à 44 de la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

«*a*) un particulier qui n'est ni un citoyen canadien ni un immigrant reçu au sens de la Loi sur l'immigration et comprend

(i) un citoyen canadien qui ne réside pas habituellement au Canada et qui fait partie d'une catégorie de personnes prescrite par règlements aux fins de la présente définition, et

(ii) un immigrant reçu qui a résidé habituellement au Canada pendant plus d'une année à compter de la date où il est devenu pour la première fois admissible à demander la citoyenneté canadienne;»

Retrancher la ligne 45 de la page 4 et les lignes 1 à 13 de la page 5 et les remplacer par ce qui suit:

«b) le gouvernement d'un pays autre que le Canada ou une subdivision politique d'un tel pays, ou un organisme d'un tel gouvernement, ou

c) une corporation constituée au Canada ou ailleurs qui est, d'une manière qui aboutit à un contrôle de fait, que ce soit directement par l'intermédiaire de la propriété de ses actions ou indirectement par l'intermédiaire d'une fiducie, d'un contrat, de la propriété des actions de quelque autre corporation ou autrement, sous le contrôle d'une personne visée à l'alinéa *a*) ou *b*) ou d'un groupe de personnes dont un membre est une personne visée aux alinéas *a*) ou *b*);»

Retrancher les lignes 39 à 44 de la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

«non, est réputée, à moins que la personne ou le groupe de personnes qui ont acquis les actions n'aient, au moment de l'acquisition, exercé un contrôle de fait sur la corporation, constituer l'acquisition du contrôle de toute entreprise exploitée par la corporation, à l'exclusion de toute entreprise exploitée, dans un but sans rapport avec les dispositions de la présente loi, par elle en commun ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes; et»

Retrancher les lignes 3 à 7 de la page 9 et les remplacer par ce qui suit:

«tée, sauf dans le cas d'une fusion effectuée dans le cadre de la réorganisation d'une corporation, qui est menée dans un but sans rapport avec les dispositions de la présente loi et qui aboutit à donner le contrôle de la corporation fusionnée à la personne ou au groupe de personnes qui contrôlait chacune des corporations qui fusionnent, constituer l'acquisition, par la corporation fusionnée, du contrôle des entreprises qu'exploitaient les corporations qui fusionnent, à l'exception de toute entreprise qu'exploitait, dans un but sans rapport avec les dispositions de la présente loi, une des corporations»

Retrancher la ligne 11 de la page 9 et la remplacer par ce qui suit:

«fusionnent; et

f) en déterminant si l'acquisition du contrôle d'une entreprise commerciale canadienne ou la création d'une entreprise nouvelle au Canada par une ou plusieurs personnes en leur qualité de fiduciaires constitue une acquisition ou création par une personne non admissible ou par un groupe de personnes dont un membre est une personne non admissible, l'acquisition est réputée avoir été faite ou l'entreprise créée, selon le cas, par une corporation dont

(i) les personnes ayant un intérêt à titre de bénéficiaires dans la fiducie, et

(ii) les fiduciaires de la fiducie, sont réputés être respectivement les actionnaires et les membres du conseil d'administration.»

Retrancher les lignes 35 à 40 de la page 9 et les remplacer par ce qui suit:

«ou des immigrants reçus au sens de la Loi sur l'immigration (autres que des citoyens canadiens qui ne résident pas habituellement au Canada et qui font partie d'une catégorie de personnes prescrite aux fins de la définition de «personne non admissible» au paragraphe (1) et autres que des immigrants reçus qui ont résidé habituellement au Canada pendant plus d'une année à compter de la date où ils sont devenus pour la première fois admissibles à demander la citoyenneté canadienne), une dé-»

Retrancher les lignes 8 à 14 de la page 10 et les remplacer par ce qui suit:

«soit des citoyens canadiens soit des immigrants reçus au sens de la Loi sur l'immigration (autres que des citoyens canadiens qui ne résident pas habituellement au Canada et qui font partie d'une catégorie de personnes prescrite aux fins de la définition de «personne non admissible» au paragraphe (1) et autres que des immigrants reçus qui ont résidé habituellement au Canada pendant plus d'une année à compter de la date où ils sont devenus pour la première fois admissibles à demander la citoyenneté canadienne).»

Insérer immédiatement après la ligne 33 de la page 10, l'alinéa suivant:

«b.1) nonobstant toute autre disposition de la présente loi, lorsqu'un groupe de personnes (appelé au présent alinéa «le groupe») contrôle une corporation et que des membres du groupe qui ne sont pas des personnes non admissibles détiennent plus de 50% des actions de la corporation assorties du droit de vote qui peut être ordinairement exercé aux assemblées des actionnaires de la corporation, à défaut de preuve que le groupe comprend une ou plusieurs personnes non admissibles qui

(i) constituent plus de 20% du nombre total des membres du groupe, ou

(ii) détiennent plus de 20% des actions assorties du droit de vote qui peut être ordinairement exercé aux assemblées des actionnaires de la corporation,

la corporation est censée être contrôlée par un groupe de personnes composé des membres du groupe qui ne sont pas des personnes non admissibles et par nul autre groupe de personnes;»

Retrancher la ligne 40 de la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

«corporation, le droit d'en acquérir ou d'en disposer ou»

Retrancher les lignes 43 à 45 de la page 10 et les remplacer par ce qui suit:

«(ii) a un droit sur tout bien utilisé pour l'exploitation d'une entreprise ou le droit de l'acquérir ou d'en disposer,»

Retrancher la ligne 4 de la page 11 et la remplacer par ce qui suit:

«particulier qui y est désigné ou lorsqu'un droit quelconque de cette nature est conditionnel à l'autorisation de l'investissement, objet du droit, par le gouverneur en conseil), réputée»

Insérer immédiatement après la ligne 26 de la page 11, les alinéas suivants:

«*d*.1) l'exercice d'un droit visé à l'alinéa c) n doit pas être réputé constituer l'acquisition, par la personne qui détenait le droit, des actions ou des biens auxquels se rattachait ce droit, que l'acquisition du droit fut réputée ou non constituer, en vertu de l'alinéa *d*), l'acquisition des actions ou des biens;

d.2) lorsqu'une personne non admissible détient un droit visé à l'alinéa c) relativement aux actions d'une corporation ou à tous les biens, ou presque, utilisés pour exploiter une entreprise d'une corporation, cette corporation ne constitue pas une personne non admissible du seul fait que la personne disposant du droit est réputée, en vertu de l'alinéa c), avoir, relativement au contrôle de la corporation ou de l'entreprise, la position qu'elle aurait si elle possédait les actions ou les biens, selon le cas;»

Retrancher les lignes 40 à 44 de la page 11 et les remplacer par ce qui suit:

«*h*) une entreprise exploitée par une corporation qui est, d'une manière qui aboutit à un contrôle de fait, que ce soit directement par l'intermédiaire de la propriété de ses actions ou indirectement par l'intermédiaire d'une fiducie, d'un contrat, de la propriété des actions de quelque autre corporation ou autrement,»

Retrancher les lignes 39 à 45 de la page 12 et les remplacer par ce qui suit:

«nent le contrôle de cette corporation,

(i) si le nombre des membres de cet organisme qui sont des personnes ainsi visées n'excède pas 20% du nombre total de ses membres, la corporation doit être réputée ne pas être une corporation visée à l'alinéa c) de ladite définition,

(ii) si le nombre des membres de cet organisme qui sont des personnes ainsi visées excède 20% mais est inférieur à 50% du nombre total de ses membres, la corporation doit, s'il est prouvé qu'il n'y a pas de membres de cet organisme, qui sont des personnes ainsi visées et dont le nombre excède 20% du nombre total de ses membres, qui agissent de concert les uns avec les autres dans des domaines touchant à la gestion de la corporation, être réputée ne pas être une corporation visée à l'alinéa c) de ladite définition, et

(iii) si le nombre des membres de cet organisme qui sont des personnes ainsi visées est égal ou supérieur à 50% du nombre total de ses membres, la corporation doit être réputée être une corporation visée à l'alinéa c) de ladite définition.»

Insérer immédiatement après la ligne 14 de la page 13 le paragraphe suivant:

«(9) Pour plus de certitude, une personne, un groupe de personnes ou une corporation qui acquièrent et détiennent des fonds de terre, que ce soit avec l'inteniton d'en disposer dans un délai fixé ou déterminable ou autrement, n'exploitent pas une entreprise du seul fait qu'ils détiennent ces fonds de terre et qu'ils dépensent des fonds pour les entretenir dans l'état où ils se trouvaient lors de leur acquisition ou pour les améliorer pour l'usage personnel et la jouissance de la ou des personnes ou des actionnaires de la corporation les détenant.»

Article 4

Retrancher la ligne 41 de la page 13 et la remplacer par ce qui suit:

«ments et cette preuve et, si tous les faits essentiels lui ont été divulgués dans les renseignements et la preuve qui lui ont été présentés, cet exposé l'engage aussi longtemps que les faits essentiels ainsi divulgués demeurent sensiblement les mêmes ou pendant deux ans à compter de la date où l'exposé a été ainsi présenté si, durant cette période, les faits essentiels ainsi divulgués demeurent sensiblement les mêmes.»

Insérer immédiatement après la ligne 41 de la page 13, ce qui suit:

«(2) Le Ministre peut émettre et publier, de la façon qu'il estime appropriée, des principes directeurs relatifs à l'application et à l'administration de toute disposition de la présente loi ou de tout règlement établi en application de la présente loi.»

Article 8

Insérer immédiatement après la ligne 19 de la page 17 le paragraphe suivant:

«(3.1) Une mise en demeure spécifiée par le Ministre en vertu du paragraphe (3) doit indiquer la nature des procédures qui peuvent être intentées en vertu de la présente loi dans les cas où une personne à laquelle cette mise en demeure est signifiée ne s'y conformerait pas.»

Article 9

Retrancher la ligne 35 de la page 17 et la remplacer par ce qui suit:

«porte l'avis,»

Retrancher la ligne 41 de la page 17 et la remplacer par ce qui suit:

«mément à la présente loi, et

d) toutes observations qui lui ont été présentées par une province pour laquelle l'investissement proposé

ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables,»

Article 10

Retrancher la ligne 8 de la page 18 et la remplacer par ce qui suit:

«et que moins de soixante jours se»

Article 11

Retrancher la ligne 43 de la page 18 et la remplacer par ce qui suit:

«si moins de soixante jours se sont»

Retrancher les lignes 29 à 33 de la page 19 et les remplacer par ce qui suit:

«, de tous engagements écrits envers Sa Majesté du chef du Canada qui s'y rattachent, remis par une telle partie sous réserve d'autorisation de l'investissement, conformément à la présente loi, et de toutes observations présentées par une province pour laquelle l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables.»

Article 12

Retrancher les lignes 16 et 17 de la page 21 et les remplacer par ce qui suit:

«de l'article 10 et que moins de soixante jours se sont écoulés depuis la date à»

Article 13

Retrancher la ligne 37 de la page 21 et la remplacer par ce qui suit:

«*a*) soixante jours se sont écoulés»

Article 15

Retrancher les lignes 11 à 32 de la page 24 et les remplacer par ce qui suit:

«*a*) propose de mettre à exécution un investissement proposé ou a réalisé un investissement effectif sans se conformer à une mise en demeure que le Ministre lui a signifiée en vertu du paragraphe 8(3),

b) propose de mettre à exécution un investissement proposé ou a réalisé un investissement à un moment ou un avis de l'investissement a été donné en vertu du paragraphe 8(1), (2) ou (3) sans que le gouverneur en conseil ait, par décret, autorisé l'investissement ni qu'il soit réputé l'avoir autorisé, ou

c) propose de mettre à exécution un investissement proposé ou a réalisé un investissement effectif que le gouverneur en conseil a, par décret, autorisé ou est réputé avoir autorisé, selon des modalités qui s'écartent sensiblement de celles qui sont révélées dans l'avis donné en vertu du paragraphe 8(1), (2) ou (3) et dans quelque autre renseignement ou preuve fournis à ce sujet,»

Article 16

Retrancher le mot «and» à la ligne 27 de la version anglaise de la page 25 et le remplacer par ce qui suit:

«any»

Retrancher les mots «vingt et un» à la ligne 16 de la page 26 et les remplacer par ce qui suit:

«quatorze»

Article 20

Retrancher la ligne 3 de la version anglaise à la page 31 et la remplacer par ce qui suit:

«has been made vary materially»

Retrancher la ligne 44 de la page 31 et la remplacer par ce qui suit:

«raisonnables, mais aucune ordonnance semblable ne doit ordonner l'accomplissement de l'un des actes visés aux alinéas *a*) à *c*) par une personne qui n'a pas participé à l'investissement auquel a trait la demande prévue par le présent article et qui n'a pas participé à aucune transaction subséquente relative au bien, objet de ces investissements, sachant, ou dans des circonstances où elle aurait dû raisonnablement savoir, que cet investissement était susceptible d'être frappé de nullité en vertu de la présente loi.»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-132, tel que modifié.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 53 aux* Journaux.)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Andras, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-212, Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté avec un amendement et agréé sur division, à l'étape du rapport.

M. Andras, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, rapporté avec amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Peut-être la Chambre aimerait-elle que la présidence énumère certaines des motions dont nous sommes saisis. Je veux surtout parler des motions nos 1, 4 à 10 inclusivement et 12. Je dois dire que j'éprouve de sérieuses réserves quant à l'aspect procédural de ces motions. Je ne voudrais pas en juger prématurément car je sais que les honorables députés y ont beaucoup réfléchi.

Leur recevabilité procédurale a fait l'objet de débats au comité lorsqu'elles ont été étudiées en tant qu'amendements au bill et il est possible que des députés désirent exprimer leur point de vue procédural avant que la présidence ait à exprimer sa propre opinion sur ces motions. Je serais reconnaissant aux honorables députés d'éclairer la présidence à ce sujet.

Les motions numéros (1), (4), (5), (6), (7), (8), (9), (10) et (12) inscrites au nom de l'honorable député de York-Ouest (M. Fleming), sont appelées ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant le mot «et» de la ligne 10 et les lignes 11 à 27 inclusivement à la page 1 ainsi que les lignes 1 à 12 inclusivement à la page 2.

Qu'on modifie l'article 3 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant les lignes 16 à 32 de la page 2 et en y substituant ce qui suit:

«218.(1) Quiconque commet un meurtre est coupable d'un acte criminel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité.»

et en retranchant le nouveau paragraphe (2) commençant à la ligne 33 à la page 2 et se terminant à la ligne 27 inclusivement, à la page 5.

Qu'on modifie l'article 4 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant les lignes 29 à 34 de la page 5.

Qu'on modifie l'article 5 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, par le retranchement des lignes 36 à 44 de la page 5 ainsi que des lignes 1 à 7 de la page 6 et par la substitution de ce qui suit:

«est abrogé.»

Qu'on modifie l'article 6 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, par le retranchement des lignes 9 à 25 de la page 6 et par la substitution de ce qui suit:

«abrogé.»

Qu'on modifie l'article 7 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant les lignes 2 à 25 de la page 7 et en y substituant ce qui suit:

«autorité, une personne à qui une sentence d'emprisonnement à perpétuité a été imposée comme peine minimum ne doit pas être remise en liberté de son vivant sans l'approbation préalable du gouverneur en conseil sous réserve toutefois que, lorsqu'une personne a été déclarée coupable de meurtre qui a été prémédité et commis de propos délibéré ou, lorsqu'une personne a été déclarée coupable de meurtre en ayant, par son propre fait, causé ou aidé à causer la mort

a) (i) d'un officier de police, d'un agent de police, d'un constable, d'un shérif, d'un shérif adjoint, d'un officier de shérif ou d'une autre personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique, agissant dans l'exercice de ses fonctions, ou

(ii) d'un directeur, d'un sous-directeur, d'un instructeur, d'un gardien, d'un géôlier, d'un garde ou d'un autre fonctionnaire ou employée permanent d'une prison, agissant dans l'exercice de ses fonctions,

ou a conseillé à une autre personne de commettre un acte quelconque qui cause ou aide à causer la mort, ou a incité cette autre personne à commettre un tel acte,

b) d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre un viol,

c) d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre une infraction visée aux articles 76.1, 247 ou 302, ou

d) d'un être humain pendant qu'elle se livre au trafic de l'héroine,

cette personne ne doit pas être remise en liberté avant qu'elle n'ait purgé au moins vingt-cinq années de cette sentence.»

Qu'on modifie l'article 8 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la ligne 34 de la page 7 et en y substituant ce qui suit:

«trouvant dans cette période, et»

et les lignes 37 à 41 de la page 7 et en y substituant ce qui suit:

«sable de mort,»

Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, par le retranchement de l'article 10 et la substitution de ce qui suit:

«10. Le paragraphe 684(3) du Code criminel tel qu'il est édicté par l'article 7 de la présente loi demeurera en vigueur à moins qu'avant le 31 décembre 1980, le Parlement n'ordonne par résolution conjointe des deux Chambres l'expiration dudit paragraphe 684(3), tel qu'il est ainsi édicté.»

Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en supprimant l'article 11.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Les observations que j'ai faites il y a un instant ne portaient que sur les amendements inscrits au nom de l'honorable député de York-Ouest (M. Fleming). Je remercie l'honorable député pour les considé-

rations qu'il vient de soumettre à l'examen de la présidence. Les honorables députés se rendent bien compte de la difficulté qui se pose à moi pour le moment. Je pourrais dire que la difficulté principale vient de la forme sous laquelle le bill dont nous sommes saisis est revenu du comité.

Je doute sérieusement que certains des amendements faits au comité soient recevables du point de vue de la procédure, mais je me demande en même temps si la présidence doit exercer l'initiative requise pour refuser un bill qui revient à la Chambre du comité de la justice et des questions juridiques et demander qu'on le renvoie au comité permanent pour un examen plus approfondi.

Je n'ai pu découvrir aucun précédent récent, même avec l'aide des conseillers de la présidence à la Table du greffier qui permette à la présidence de prendre l'initiative assez osée de refuser, au nom de la Chambre, un bill avec les amendements qui y ont été apportés au comité. Je pense que, dans une certaine mesure, les comités doivent accepter des responsabilités et renvoyer à la Chambre des bills qui comportent des amendements acceptables du point de vue de la procédure.

Si la présidence devait prendre l'initiative de dire que certains amendements, surtout un ou des amendements qui en réalité modifient la loi sur la libération conditionnelle, ne peuvent être acceptés, je mettrais la présidence, les comités et la Chambre dans une situation telle que, chaque fois qu'un bill reviendrait d'un comité, il pourrait y avoir appel des décisions des présidents de comités pour que l'on révise la décision qu'un président a prise au sujet d'un élément de procédure, en acceptant ou refusant un amendement. Je me demande si les honorables députés voudraient mettre la présidence dans cette situation très difficile. Nous devrions peut-être réfléchir un peu à la question.

On trouve dans ce bill un échantillon d'opinions des deux côtés de la Chambre. S'il en était autrement, la présidence serait peut-être tentée de rendre une décision plus audacieuse, en refusant d'accepter le bill et en déclarant irrecevables certains des amendements proposés. Mais, étant donné la nature du bill et de la discussion qui a eu lieu à la fois au comité et à la Chambre en deuxième lecture, j'hésiterais énormément à rendre maintenant la décision que ce bill ne soit pas accepté, ne tenant ainsi aucun compte de toutes les heures, les jours et peut-être les semaines que le comité a passé à étudier cette question, à préparer des amendements et à soumettre le bill à la Chambre en vue de la troisième lecture.

C'est pourquoi je suis disposé, au nom des honorables députés, à dire que nous sommes saisis d'un bill qui comporte ces amendements et j'essaierai de prendre une décision au sujet des motions à l'étude en me basant sur le bill tel que nous l'a renvoyé le comité.

Mais, ce que j'en ai dit ne rend pas nécessairement les amendements de l'honorable député plus recevables. J'émets toujours, à l'égard des amendements ou des motions proposées par l'honorable député, les mêmes réserves que celles que le président du comité a faites lorsqu'il a été appelé à prendre une décision au sujet de ces amendements.

Je pense que les honorables députés hésitent autant que moi à accepter les amendements du député. L'honorable député a parlé du principe du bill et, bien sûr, c'est là que réside toute la difficulté. Si j'ai bien compris, le but du bill présenté en deuxième lecture à la Chambre est d'assurer le rétablissements de la loi relative à la peine de mort. Les motions présentées par l'honorable député supprimeraient ces dispositions du bill. Autrement dit, les amendements proposés vont à l'encontre du principe du bill tel qu'il a été approuvé en deuxième lecture. C'est là que la présidence éprouve une véritable difficulté.

A propos en particulier de ces diverses motions, je voudrais ajouter que les motions 2 et 3 me sembleraient irrecevables pour au moins deux raisons. Ces motions sont peut-être pertinentes en ce qui concerne le meurtre qualifié, mais le bill C-2 vise à mon avis tout particulièrement la peine capitale. J'espère que les honorables députés, lorsqu'ils comparent les deux bills, c'est-à-dire le bill dont nous étions saisis il y a cinq ans et le bill C-2 dont nous discutons actuellement, ont pris note qu'ils diffèrent l'un de l'autre en ce sens que l'accent n'est pas le même. Ainsi que je le disais, nous sommes saisis du bill C-2, qui vise essentiellement la peine capitale plutôt que le meurtre qualifié.

Deuxièmement, ces amendements tentent d'ajouter au bill des dispositions qui n'y étaient pas contenues lorsqu'il a été adopté par la Chambre en deuxième lecture.

La première série d'amendements vise à éliminer la peine capitale. Les motions nos 2 et 3 augmenteraient le nombre de délits punissables par la peine capitale tout en réduisant le nombre de ceux punis d'emprisonnement. Ce faisant, ces deux motions sont à mon avis contraires aux dispositions du bill qui a été adopté en deuxième lecture par la Chambre. Il me semble également que la motion n° 11 est imparfaite car elle veut ajouter au bill une disposition sans rapport avec l'objectif et les dispositions du bill C-2.

En ce qui concerne la motion n° 12, elle semble acceptable du point de vue procédure, mais, prise isolément, il est possible que l'honorable député de York-Ouest veuille la retirer. En d'autres termes, si la présidence considère cette motion de façon distincte comme visant seulement à retirer certains termes du bill, elle ne peut y trouver à redire, mais je suppose que l'honorable député ne propose cet amendement que si les autres amendements sont adoptés, après étude par la Chambre. C'est pour ces raisons, et après avoir longuement hésité, que je dois déclarer que les motions de l'honorable député sont irrecevables et ne peuvent être mises aux voix.

Les motions numéros (2) inscrite au nom de l'honorable député de Louis-Hébert (Mme Morin) et (3) inscrite au nom de l'honorable député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) sont réservées.

La motion numéro (11) inscrite au nom de l'honorable député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), est appelée ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, par l'insertion du nouvel article suivant comme article 11:

«11. L'article 669 de ladite Loi est retranché et remplacé par ce qui suit:

«669. La sentence à prononcer contre une personne condamnée à mort est que cette personne doit être exécutée par une drogue provoquant l'euthanasie.»

et par le changement de numérotation des articles 11 et 12 existants qui deviennent les articles 12 et 13.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie l'honorable député de Sudbury (M. Jerome) et l'honorable député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) de leurs conseils relatifs à cette très importante motion. Je puis assurer à l'honorable député de Northumberland-Durham que je suis pleinement conscient de la portée de son argumentation. C'est ce qui m'a le plus inquiété au cours de ces derniers jours alors que je réfléchissais sérieusement à cette question.

D'après l'honorable député, son amendement, ou sa motion, devait être traité de la même façon que les amendements acceptés et adoptés au comité et qui font maintenant partie intégrante du bill. J'estime qu'il faut faire une certaine distinction entre les deux. Outre la distinction évoquée par l'honorable député de Sudbury, il en est une autre et, bien qu'éprouvant certaines réserves quant à la recevabilité des amendements, je n'en n'étais pas au point de les déclarer totalement irrecevables. J'ai dit éprouver certaines réserves. A l'origine, en évoquant l'amendement du député de Northumberland-Durham, j'ai déclaré éprouver certains doutes quant à sa recevabilité procédurale. C'était peut-être une façon courtoise de m'exprimer. J'éprouvais probablement plus que des doutes. J'étais profondément convaincu de l'irrecevabilité de l'amendement pour la simple raison qu'il dépasse le cadre du bill à l'étude.

Du fait de sa longue expérience juridique et des affaires parlementaires et gouvernementales, l'honorable député sait qu'il est impossible de proposer, de modifier un statut dont la Chambre n'est pas saisie. Son amendement ne s'adresse pas au bill à l'étude mais à la loi qu'il intéresse, soit le Code criminel proprement dit.

D'après l'honorable député, qui a avancé cet argument à l'appui de sa proposition sans être totalement convaincu d'avoir raison, nous devrions accepter l'amendement parce qu'il se rapporte à la peine capitale. Ce n'est pas parce qu'un amendement ou une motion concerne en général la peine capitale qu'il est automatiquement recevable. Si l'amendement ne cherche pas à modifier le bill à l'étude mais plutôt la loi que le bill tend lui-même à modifier, la présidence n'a d'autre choix que de le déclarer inacceptable. C'est pourquoi j'hésite beaucoup à accepter la motion de l'honorable député du point de vue de la procédure.

Je le répète, j'éprouve certains doutes quant à la procédure qui a été suivie sur bien des plans au sujet de ce projet de loi. Je crois devoir également faire une distinction dont je vais parler. Le député a parlé d'un rapport qui n'est pas recevable, à son avis. Bien entendu, nous ne sommes pas en train d'étudier un rapport mais un bill qui nous a été présenté, et c'est bien d'un bill dont nous avons été saisis aux fins d'étude. Bien qu'il soit possible à la présidence de s'opposer, dans certains cas, à la forme d'un rapport qui lui est présenté, et qu'il existe un certain nombre de précédents qui justifient une telle intervention de la part de la présidence, je pense qu'il y a peu de précédents qui justifieraient l'intervention de la présidence dans le cas d'un projet de loi qui nous revient d'un comité sous une certaine forme.

C'est pourquoi je dois déclarer la motion de l'honorable député irrecevable.

Du consentement unanime, plus ample étude du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, est différée.

Le Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche, rapporté sans amendement par le Comité permanent des pêches et des forêts, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-131, Loi concernant la faune du Canada, rapporté avec amendement par le Comité permanent des pêches et des forêts, est agréé, tel que modifié, à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

M. MacEachen, pour M. Lalonde, appuyé par M. Lang, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement).

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 et 2 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-27, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.

M. Rynard, appuyé par M. Bell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-195, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 2).

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine—Rapport (en français et en anglais) de l'Office canadien du poisson salé, y compris les comptes et les états financiers pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 32 de la Loi sur le poisson salé, chapitre C-37 (1er supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/368C).

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-2161, en date du 17 juillet 1973, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160A).

Par M. Gray,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-2162, en date du 17 juillet 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160B).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 128

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 23 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Barnett, il est résolu,—Que la Chambre des communes déplore avec vigueur le geste du gouvernement de la France qui a fait exploser une bombe nucléaire dans le Pacifique Sud et réclame, au nom de l'humanité, l'annulation de tout autre essai dans l'atmosphère.

M. Rowland, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-215, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (tracteurs de ferme), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Allmand, au nom de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-216, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure établissant un Code maritime du Canada et prévoyant la nomination de sous-conservateurs et autres fonctionnaires et employés.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 97—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère des Transports a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats

aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/97).

N° 1940—*M. Cossitt*

1. Quels sont les vins canadiens offerts dans chacun des restaurants des aéroports qui sont sous l'autorité du ministère des Transports et quels sont pour chaque restaurant, *a*) la marque des vins, *b*) le nom du producteur, *c*) le restaurant et l'aéroport où on peut se les procurer?

2. Y a-t-il de ces restaurants qui n'ont pas de vins canadiens à offrir aux voyageurs?

3. Le ministère des Transports a-t-il cherché à obtenir le concours de ceux qui exploitent ces restaurants pour offrir plus souvent les vins canadiens dont ils disposent aux voyageurs et, dans l'affirmative, en quoi ont consisté ces efforts? (Document parlementaire n° 291-2/1940).

N° 1943—*M. Mazankowski*

1. Quelles quantités de provendes à haute teneur protéique sont importées au Canada, des É.-U. et, *a*) quel en est le volume, *b*) quelle en est la valeur, *c*) quelles provinces les importent et *d*) quelle quantité chaque province a-t-elle importée au cours des années 1969, 1970, 1971 et 1972?

2. Y a-t-il un commerce entre les É.-U. et le Canada pour les boulettes de luzerne déshydratée et, dans l'affirmative, à combien peut-on l'évaluer, *a*) en dollars, *b*) en tonnage et *c*) dans quelles provinces?

3. Impose-t-on un droit de douane sur les boulettes de luzerne déshydratée qui sont exportées du Canada vers les É.-U. ou vice versa et, dans l'affirmative, à combien s'élève-t-il? (Document parlementaire n° 291-2/1943).

*N° 2162—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Quels sont les fonctions et le nom de chaque employé affecté depuis le 30 avril 1973, à Ottawa, au service du Secrétariat d'État chargé de l'exécution du Programme Perspectives-Jeunesse?

2. Quels sont *a*) le nom *b*) les fonctions, *c*) le lieu d'affectation de chaque employé engagé par le gouvernement, depuis le 30 avril 1973, en dehors d'Ottawa, et dont les attributions se rattachent au Programme Perspectives-Jeunesse?

3. Quels sont les fonctions et le nom de chacune des personnes qui n'ont pas été mentionnées ci-dessus, mais qui ont été engagées par le gouvernement à compter du 30 avril 1973, et dont les attributions se rapportent d'une manière quelconque au Programme Perspectives-Jeunesse, y compris des membres du personnel particulier du Secrétariat d'État.

4. Parmi les personnes mentionnées dans la réponse aux questions 1, 2 et 3, combien *a*) sont actuellement mêlées, *b*) ou l'ont été à un groupe, à un projet ou à une entreprise ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du Programme Perspectives-Jeunesse?

5. Dans le cas de chaque personne mentionnée dans la réponse à la question 4a) de quels groupe, projet ou entreprise s'agissait-il, *b*) quel était le caractère de ces relations, *c*) à quelle date ont-elles pris fin, *e*) quel était le montant de chaque subvention, *f*) à quelle date chaque subvention a-t-elle été accordée, *g*) à quelle date l'intéressé a-t-il été affecté par le gouvernement à un poste comportant des attributions se rapportant au Programme Perspectives-Jeunesse?

6. Quels sont le nom et le rôle de chaque expert conseil ou de tout autre employé temporaire engagé par un représentant du gouvernement et dont les attributions se rapportent au Programme Perspectives-Jeunesse, depuis le début de l'exécution du programme initial?

7. Parmi les personnes mentionnées dans la réponse à la question 6, combien *a*) sont actuellement mêlées, *b*) ou l'ont été avec tout groupe, projet ou entreprise ayant reçu une aide dans le cadre du Programme Perspectives-Jeunesse?

8. Dans le cas de chaque personne mentionnée dans la réponse à la question 4a) de quel groupe, projet ou entreprise s'agissait-il, *b*) quel était le caractère de ces relations, *c*) quelle était la date du début de ces relations, *d*) à quelle date ont-elles pris fin, *e*) quel était le montant de chaque subvention, *f*) à quelle date chaque subvention a-t-elle été octroyée, *g*) à quelle date ont-ils été engagés par des représentants du gouvernement, *h*) à quelle date cet engagement s'est-il terminé en ce qui concerne le Programme Perspectives-Jeunesse?

9. Parmi les personnes mentionnées dans les réponses aux questions 1, 2, 3 et 6, combien ont ou avaient un conjoint, un frère, une sœur ou un proche parent *a*) actuellement mêlé, *b*) ou l'ayant été dans le passé à tout groupe, projet ou entreprise qui a reçu une aide dans le cadre du Programme Perspectives-Jeunesse?

10. Dans le cas de chacune des personnes mentionnées dans la réponse à la question 9, *a*) de quel groupe, projet ou entreprise s'agissait-il, *b*) quel était le caractère de ces relations, *c*) à quelle date ont-elles commencé, *b*) à quelle date se sont-elles terminées, *e*) quel était le montant de chaque subvention, *f*) à quelle date chaque subvention a-t-elle été octroyée?—(Document parlementaire n° 291-2/2162).

N° 2188—*M. McKenzie*

1. Quels sont les critères d'évaluation du personnel d'Information Canada à Winnipeg en vue de l'avancement aux postes *a*) d'agent chargé de la documentation, *b*) d'administrateur général du bureau-chef, *c*) de chef des services administratifs?

2. Quels sont les noms, traitements, compétences et fonctions de ceux qui occupent présentement les postes mentionnés ci-dessus et à quelle date ont-ils été engagés?

3. Y a-t-il parmi ceux qui occupent les postes ci-dessus des fonctionnaires qui ont été engagés ou promus sans avoir subi les examens pertinents de la Fonction publique et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

4. Quelle est la politique d'Information Canada en ce qui concerne l'engagement ou l'avancement d'anciens détenus?

5. Le gouvernement trouve-t-il souhaitable qu'Information Canada engage des criminels qui ont fait l'objet d'une condamnation?—(Document parlementaire n° 291-2/2188).

N° 2408—*M. Macquarrie*

1. Pour quelle raison le Canada a-t-il décidé de ne pas participer à l'Exposition internationale du commerce devant se tenir à Bagdad, en octobre 1973?

2. Envisage-t-on de revenir sur cette décision?

3. A la connaissance du ministère de l'Industrie et du Commerce, quels pays ont l'intention de prendre part à cette exposition?

4. A quelles expositions internationales du commerce le Canada a-t-il participé depuis 1963?—(Document parlementaire n° 291-2/2408).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

M^me^ Morin, appuyée par M. Trudel, propose,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «(*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et *b*), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant, immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard d'une personne du sexe masculin, lorsque cette personne cause la mort d'une personne du sexe féminin pendant qu'elle commet ou tente de commettre un viol, et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'il commet ou tente de commettre une infraction mentionnée à l'article 247, ou, si pendant qu'elle commet ou tente de commettre cette infraction, cette personne abandonne un être humain et qu'il en résulte la mort de cet être humain.»

Il s'élève un débat;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

Du consentement unanime, les articles numéros 11 et 17 sont réservés.

M. Kempling, appuyé par M. Stevens, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur l'assurance-chômage en vue d'éliminer l'injustice qui fait qu'aux termes de la loi, un cotisant qui ne réside pas au Canada n'a pas droit aux prestations s'il devient chômeur à l'étranger et ne reçoit pas non plus de compensation lors de son retour au Canada.—(*Avis de motion n° 24*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat reprend sur la motion de M^me^ Morin, appuyée par M. Trudel,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et *b*), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant, immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard d'une personne du sexe masculin, lorsque cette personne cause la mort d'une personne du sexe féminin pendant qu'elle commet ou tente de commettre un viol, et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre une infraction mentionnée à l'article 247, ou, si pendant qu'elle commet ou tente de commettre cette infraction, cette personne abandonne un être humain et qu'il en résulte la mort de cet être humain.»

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A 10 h. 04 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Blaker en remplacement de M. Olivier sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Grier en remplacement de M^me^ MacInnis sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de la Partie I de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 26 de ladite Loi, chapitre R-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 290-1/231).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur l'activité sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, conformément à l'article 12 de ladite Loi, chapitre P-16, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/210).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 129

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 24 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Stewart (Cochrane), appuyé par M. McGrath, propose,—Que le deuxième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présenté à la Chambre le lundi 16 juillet 1973, soit agréé.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M^me^ Morin, appuyée par M. Trudel,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et *b*), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant, immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard d'une personne du sexe masculin, lorsque cette personne cause la mort d'une personne du sexe féminin pendant qu'elle commet ou tente de commettre un viol, et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre une infraction mentionnée à l'article 247, ou, si pendant qu'elle commet ou tente de commettre cette infraction, cette personne abandonne un être humain et qu'il en résulte la mort de cet être humain.»

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Bills publics*)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 6 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-36, Loi créant un Conseil de révision administrative.

M. Rose, appuyé par M. Benjamin, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat reprend sur la motion de M^me^ Morin, appuyée par M. Trudel,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et *b*), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant, immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard d'une personne du sexe masculin, lorsque cette personne cause la mort d'une personne du sexe féminin pendant qu'elle commet ou tente de commettre un viol, et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre une infraction mentionnée à l'article 247, ou, si pendant qu'elle commet ou tente de commettre cette infraction, cette personne abandonne un être humain et qu'il en résulte la mort de cet être humain.»

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. MacGuigan et Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) en remplacement de MM. Blouin et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord Canadien.

MM. McKenzie, Railton, M^me^ MacInnis et MM. Gleave, Arrol, Kempling, Stevens et Roy (Timmins) en remplacement de MM. Oberle, Fox, Symes, Harding, Schumacher, Whittaker, Hargrave et Yanakis sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États de rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachern, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juin 1973, demandant copie de la publication d'exemplaires de tous les examens de fin d'études sur tous les sujets écrits en français et en anglais dans les collèges militaires royaux du Québec.—(*Avis de motion portant production de documents n° 224*). (Document parlementaire n° 291-3/224).

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 130

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 25 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Cullen, du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le mardi 23 janvier 1973, la Chambre des communes adoptait la résolution suivante:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances;

Que les 25 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes;

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables, et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire; et

Que ledit comité devra présenter son rapport final avec recommandations une fois son enquête terminée et il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion.

Le Comité a tenu 21 séances du 30 janvier 1973 au 30 mars 1973 et il a entendu des témoins de nombre d'associations et de gouvernements. Le lundi 2 avril 1973, le Comité a déposé son premier rapport à la Chambre des communes. Ce rapport contenait six recommandations qu'on peut résumer de la façon suivante:

(1) créer une Commission de révision des prix de l'alimentation pour contrôler les catégories de prix des produits alimentaires et enquêter à ce sujet;

(2) séparer de la loi sur la concurrence qu'on propose, certaines dispositions traitant de la protection du consommateur, qui seraient mises en application immédiatement et ne seraient pas liées aux dispositions relatives aux monopoles, aux fusionnements, etc...., et qu'il faudrait adapter en fonction des politiques plus générales sur la stratégie industrielle et les investissements étrangers;

(3) envisager une mesure législative obligeant les intéressés à fournir des renseignements sur la valeur nutritive des produits alimentaires;

(4) inciter les média d'information à appuyer les programmes d'éducation des consommateurs;

(5) étudier la possibilité d'instaurer des programmes visant à fournir des aliments aux Canadiens à faible revenu;

(6) étudier l'opportunité de mettre des fonds à la disposition des groupes de consommateurs pour leur permettre de présenter des mémoires aux commissions gouvernementales.

Du 30 mars 1973 au 21 juin 1973, le Comité a entendu deux détaillants indépendants et six chaînes importantes de magasins d'alimentation ainsi que les membres nouvellement nommés de la Commission de révision des prix de l'alimentation. Au cours de l'audition des représentants des chaînes de détaillants, le Comité était secondé par un conseiller spécial, M. K. G. Hardy, professeur en administration des affaires à l'université Western Ontario. L'interrogatoire des détaillants de produits alimentaires embrassait six sujets importants qui sont examinés dans l'ordre suivant: I. causes de la hausse des prix de l'alimentation au Canada, II. structure de l'industrie alimentaire, III. pratiques concurrentielles, IV. fonctionnement, V. intérêts des consommateurs et VI. recommandations.

Au cours des trois mois qui se sont écoulés depuis que le Comité a présenté son premier rapport, la tendance constante à la hausse des denrées alimentaires a suscité une inquiétude croissante chez les Canadiens, inquiétude que partage le Comité.

Ce rapport traite donc non seulement des sujets qui ont été abordés au cours de notre deuxième série d'audiences mais aborde également d'une façon générale la situation économique dans le domaine de l'alimentation au Canada.

Ce n'est un secret pour personne que le Comité n'est pas parvenu à faire l'unanimité sur une politique bien définie destinée à combattre le phénomène de la montée des prix des denrées alimentaires. Il estime cependant qu'il faut faire porter son attention sur certains domaines de l'activité que nous précisons plus loin avec une analyse et des commentaires sur le secteur du détail de l'industrie des denrées alimentaires au Canada.

I *CAUSES DE LA HAUSSE DES PRIX DE L'ALIMENTATION AU CANADA*

La cause première de cette dramatique hausse des prix de l'alimentation au Canada au cours de l'année écoulée semble imputable à une pénurie mondiale de nombreuses denrées alimentaires de base. Jusqu'à la fin de 1972, les prix canadiens de l'alimentation étaient alignés avec les prix des autres produits de consommation. D'après les témoignages des représentants des chaînes de magasins d'alimentation, deux faibles campagnes agricoles successives ont réduit les stocks alimentaires mondiaux et, en même temps, les populations d'autres pays ont commencé à consommer davantage et de meilleurs produits, poussant ainsi la demande de denrées alimentaires déjà insuffisante.

Cependant, il semblerait que, sur une période beaucoup plus longue, la complexité croissante de la chaîne de distribution des denrées alimentaires a provoqué l'apparition de facteurs de toutes sortes comme les méthodes de transport, de traitement, d'emballage, de vente en gros et de publicité, qui, pour certains d'entre eux, n'ont fait qu'ajouter au prix que doit payer le consommateur. Le Comité n'a pas encore eu l'occasion de les étudier en détail.

Les produits périssables ont représenté presque les deux tiers des augmentations de prix depuis 1961. Une meilleure productivité a quelque peu atténué l'augmentation des frais. On la doit à l'application d'une technologie innovatrice telle que la conteneurisation, la normalisation, la conception des magasins de vente et une commercialisation dynamique.

En même temps, les consommateurs canadiens ont de plus en plus tendance à choisir des aliments faciles à servir qui sont plus coûteux et nécessitent un emballage plus soigné et une pré-cuisson plus longue.

II *STRUCTURES DE L'INDUSTRIE*

Le Comité a travaillé très diligemment en vue d'apprécier la structure et le fonctionnement du commerce canadien de détail des aliments afin d'évaluer la mesure d'efficacité, des bénéfices de la concurrence et de l'adaptabilité. Six des huit témoins représentaient des magasins détaillants d'alimentation à succursales qui ont vendu plus de la moitié des neuf milliards de dollars figurant sur la facture annuelle de l'alimentation.

Parce que le volume des aliments est important et que leur valeur est peu élevée comparativement à leur poids et à leur volume, le réseau de distribution a tendance à être décentralisé. C'est-à-dire qu'il existe un grand nombre de vendeurs au gros et au détail dans toutes les régions du pays. L'étroit ruban de population qui traverse ce vaste pays impose des exigences spéciales au réseau de l'alimentation.

En outre, certaines fonctions des éléments *spécialisés* de la chaîne de distribution, notamment l'assemblage, le triage et l'attribution des produits alimentaires, sont exercées par les vendeurs au gros et les courtiers. Des six principaux magasins détaillants d'alimentation à succursales au Canada, seuls Safeway et IGA étaient largement intégrés à des fonctions de vente au gros et (ou) de transformation. Le Comité a tenté d'évaluer les répercussions de l'intégration verticale, mais un échantillon aussi peu important ne lui a pas permis de tirer une conclusion.

Le Comité a découvert dans la vente au détail des produits alimentaires une concentration régionale dont témoigne la position de Safeway dans l'Ouest canadien et des magasins Dominion et Steinberg en Ontario et au Québec. Cependant, en général, pour n'importe quel magasin à succursales de n'importe quelle province, la part du marché la plus élevée était inférieure à 30% et la part du marché en soi n'était pas un indice d'inaptitude à la concurrence. De fait, les magasins Dominion ont essayé d'envahir le territoire de Safeway et Safeway s'est installé à Toronto où Dominion et Loblaws faisaient d'excellentes affaires. Le témoignage a montré que la loyauté des clients des magasins d'alimentation est l'un des principaux obstacles que doivent surmonter les détaillants qui pénètrent sur de nouveaux marchés.

A la fin de 1968 le changement effectué par Steinberg qui a remplacé une stratégie en matière de ventes fondées sur les primes comportant l'allocation de bons-primes, par une formule de rabais, est peut-être l'exemple le plus probant de l'esprit concurrentiel. Deux années plus tard son principal concurrent a été forcé d'adopter la même stratégie en matière de ventes et les deux magasins à succursales ont réalisé des bénéfices importants en se

partageant le marché de l'Ontario et du Québec. Par contre, dans ces mêmes provinces deux autres magasins d'alimentation importants à succursales ont été obligés d'effectuer des réajustements majeurs tels que la fermeture d'un tiers de leurs succursales. Il est probable que les consommateurs ontariens et québécois ont été influencés par les prix moins élevés des produits alimentaires des autres magasins et ont décidé d'y effectuer leurs achats afin de réaliser des économies.

Les témoins représentant des grands magasins à succursales ont affirmé que dans tout secteur commercial leurs homologues étaient leurs principaux concurrents. La guerre des prix de 1970-1971 a provoqué la disparition de certains détaillants autonomes de produits alimentaires tout en ne débouchant que sur des réductions de prix temporaires. Ceux qui ont résolument baissé leurs prix ont renforcé leur position sur le marché. Le consommateur a pu en tirer profit à court terme mais le Comité n'est pas convaincu que cette situation ait fini par déboucher sur des avantages à long terme.

Le Comité a constaté des exemples de surplus périodiques dans le secteur des magasins d'alimentation de détail, mais cela a semblé particulier à une ou deux chaînes de magasins et découler de deux genres de bouleversements (1) la perte de leur clientèle à cause de la concurrence et (2) la préférence des consommateurs à faire leurs achats dans de plus grands magasins situés dans des centres commerciaux. Dans la plupart des cas, la réaction des détaillants de produits alimentaires à l'égard de ces surplus semble avoir été assez rapide. Par rapport aux autres industries, l'industrie des produits alimentaires semble caractérisée par un volume important de produits, leur écoulement rapide et de prompts renseignements au sujet du marché.

D'après tous les témoignages, le Comité n'a pu trouver que très peu d'indications de bénéfices excessifs ou d'inefficacité flagrante. En 1971 et 1972, la chaîne A & P a perdu de l'argent tandis que Loblaws a constaté une nette diminution de ses bénéfices. En certains cas, les augmentations, en termes de dollars, des bénéfices de certains grands magasins à succursales ont été mises en doute par les membres du Comité. Les témoignages ont démontré que de tels gains de bénéfices étaient au moins accompagnés d'un accroissement proportionnel du volume des ventes indiquant que les grands magasins à succursales réalisaient les bénéfices proportionnellement à la quantité de services assurés.

III *PRATIQUES CONCURRENTIELLES*

A. *Promotions*

Le Comité a étudié tous les aspects de la concurrence dans les chaînes de magasins d'alimentation au détail. Les questions ont porté sur les programmes de lancement, le catalogage des nouveaux produits, les allocations de tous genres, la publicité, les marques-maisons et la fixation des prix. Dans la plupart des cas, la concurrence entre les diverses chaînes semble être vigoureuse et ouverte. Les témoins ont déclaré à l'unanimité que ce n'est pas en abolissant les diverses allocations publicitaires qu'on provoquerait une baisse du prix des aliments. Ils ont affirmé que les réclames étaient un des aspects nécessaires du commerce de détail, et que les abolir n'aurait pour seule conséquence que de faire passer au niveau ou détaillant les frais qui existent au niveau de la fabrication ou de la transformation.

Selon des rapports émanant des industriels, les allocations ne sont pas appliquées de façon légale et équitable. Par exemple, certains détaillants auraient indûment prolongé leur période de rabais et bénéficié quand même de leur ristourne, parce qu'ils ont un grand pouvoir contre le fournisseur. Un deuxième rapport portait sur les paiements comptant à des administrateurs de société afin d'assurer de nouveaux catalogages des produits. Tous les administrateurs de magasins à succursales ont vivement nié le fait que de telles pratiques existent dans leurs exploitations. Ces questions tombent sous le coup de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et l'article VI de ce rapport fait des recommandations quant aux mesures à prendre dans de tels cas.

Toutes les chaînes soutiennent que la majorité de leur publicité était orientée vers les offres spéciales ayant pour but d'informer le public. D'après les administrateurs, ces renseignements d'ordre commercial sont essentiels pour conserver sa clientèle.

B. *La fixation des prix*

Dans le système de l'entreprise privée, les décisions relatives à la mise en marché sont prises par de nombreux organismes dans de nombreuses régions. Le prix n'est qu'un des secteurs où il faut prendre des décisions; d'autres, aussi importantes s'imposent quant au choix des produits, à l'emplacement, à la promotion, à la qualité du service, aux installations et à l'apparence du magasin, au système de manutention, au stationnement et aux renseignements. Le Comité s'est convaincu que la plupart des magasins d'alimentation à succursales essayaient de concentrer leur effort commercial sur la baisse des prix, mais il reconnaît la nécessité de créer des organismes chargés de s'occuper d'autres éléments que le prix comme la possibilité d'un plus grand choix de produits ou des heures d'ouverture plus longues. En effet, de nombreux détaillants indépendants ont survécu en approvisionnant une catégorie de consommateurs qui acceptent d'échanger le prix le plus bas contre d'autres avantages comme de bonnes relations, la proximité ou la commodité.

Selon les magasins d'alimentation à succursales, la guerre des prix, en Ontario et au Québec, a profité aux consommateurs. La plupart des principales chaînes de magasins d'alimentation employaient des acheteurs qui se fournissaient chez leurs concurrents et vérifiaient périodiquement les prix du marché afin de s'assurer que les leurs étaient concurrentiels. La plupart des chaînes ont déclaré que les décisions touchant les prix se prenaient au niveau régional et tenaient compte des secteurs commerciaux pertinents et des frais de distribution.

C. *Nouveaux produits*

A l'exception d'une chaîne qui semblait orientée vers une nouvelle stratégie commerciale s'adressant aux secteurs à revenus élevés, la plupart d'entre elles ont déclaré qu'elles faisaient preuve de beaucoup de circonspection avant d'adopter un nouveau produit. La majorité ont établi des procédés, des critères et des méthodes de révision qui ont servi à éliminer de nombreux nouveaux produits. L'un des premiers critères dont on tient compte est le potentiel de rentabilité qui, en retour, dépend de l'accep-

tation immédiate et constante d'un nouveau produit par le consommateur. Grâce à des rapports fréquents sur chaque produit, les chaînes peuvent éliminer rapidement tout article qui se vend peu, à moins que des raisons de concurrence les fassent passer outre aux bénéfices. Les représentants des magasins à succursales ont admis que chaque article offert s'associe à un coût. Le Comité a constaté le succès d'un magasin à succursales qui ne présente que 4,700 articles sur ses rayons au lieu des 8,000 articles que présente la majorité des autres.

D. *Produits-maison*

Tous les directeurs de magasins à succursales ont avoué que les produits alimentaires de marque-maison permettent aux consommateurs d'épargner pour un produit et un emballage identiques dans les marques nationales. Dans le cas de produits classés, comme les fruits, le choix du consommateur est simplifié encore davantage. Toutefois, les chaînes de magasins d'alimentation semblent être aussi circonspectes en ce qui concerne l'adjonction de marque-maison qu'elles le sont pour les marques nationales même si, très souvent, les premières leur assurent un bénéfice brut plus élevé. Cette attitude restrictive découle non pas des sources d'approvisionnement mais de l'acceptation du consommateur et de l'écoulement des produits-maison. La plupart des chaînes ont indiqué qu'elles aimeraient étendre leur programme de marque-maison.

IV *EXPLOITATION*

Malgré l'augmentation des coûts dans tous les secteurs de leur industrie, la plupart des chaînes de magasins d'alimentation ont augmenté sensiblement leur productivité. Les deux mesures de productivité les plus fréquemment utilisées ont été les ventes par pieds carrés et les ventes par heures-hommes. L'augmentation la plus importante des coûts a porté sur le coût des produits alimentaires eux-mêmes après quoi venaient ceux de la main-d'œuvre et des locations.

Il faudrait replacer dans une perspective plus juste les frais de fonctionnement des magasins d'alimentation à succursales, en particulier les frais de main-d'œuvre. Au niveau de la vente au détail, les salaires ne correspondent qu'à 10% du dollar-aliment alors que les coûts du produit montent à 80% du dollar-aliment. Par conséquent, on peut dire que l'augmentation des frais de main-d'œuvre a eu une influence beaucoup moins importante que celle des coûts du produit bien que celui-ci mette également en cause une partie salaire aux niveaux de la production, du traitement et de la distribution. Néanmoins, les salaires au niveau du détail ont accusé une hausse importante au cours des dernières années. Toutefois, un tiers à un demi pour cent des augmentations de salaire ont été amortis par l'augmentation de productivité. En décembre 1972, l'indice des prix agricoles se tenait à 127 alors que celui des prix à la consommation domestique atteignait 137. Bien que ce soit là un indicateur assez grossier, cette différence peut s'expliquer par une chute des prix agricoles qui ne faisaient que reprendre de la vigueur et des frais d'exploitation plus élevés. L'indice des frais de main-d'œuvre a montré des signes de hausse de plus en plus forte mais tous les contrats de main-d'œuvre du commerce de détail n'ont pas été renégociés en 1973 et l'ampleur des augmentations récentes ne peut être déjà à la base de la montée soudaine des prix.

Les loyers et les impôts ont subi des hausses importantes, en particulier les impôts municipaux.

Les bénéfices des chaînes de magasins d'alimentation restaient comparables à ceux des autres détaillants et des autres catégories industrielles comme l'industrie manufacturière. C'est le bénéfice réalisé par rapport à l'actif qui a servi de principale mesure d'évaluation des bénéfices comparativement aux autres industries.[1] Le Comité reconnaît la nécessité pour les détaillants de produits alimentaires de réaliser des bénéfices suffisants afin de pouvoir réinvestir dans des installations plus rentables et de continuer à disposer de sources d'investissements.

V *INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS*

La plupart des grandes chaînes de magasins d'alimentation prétendent qu'il appartient au consommateur de décider des produits et des prix dans la mesure où la chaîne peut faire à long terme un bénéfice sur un produit. Les chaînes soutiennent que les consommateurs ainsi qu'une forte concurrence ont toujours exercé une pression à la baisse sur les prix.

Elles ont rejeté l'idée que les lourdes dépenses consacrées à la publicité et à la promotion amenaient le consommateur à acheter des biens qu'il n'aurait pas été tenté d'acheter autrement et qui sont inutiles ou non économiques.

A l'exception de Loblaws et A & P, toutes les chaînes se sont prêtées à l'affichage des prix unitaires. L'importance du prix unitaire dans le processus de décision du consommateur n'était pas entièrement connue, mais la majorité des chaînes ont consenti à en faire l'expérience. Certaines ont mis au point des programmes particuliers d'éducation du consommateur, ont émis des manifestes et ont affecté des agents spéciaux au secteur des intérêts du consommateur.

Quant à l'emplacement, les chaînes prétendent faire des recherches approfondies afin d'évaluer quelle est la demande avant de construire ou de louer un nouvel établissement. Les consommateurs abandonnant les petits magasins indépendants en faveur des plus grands situés dans les centres d'achat, le choix des emplacements a représenté une importante activité.

VI *RECOMMANDATIONS*

Les recommandations découlant du premier rapport du comité ont été mentionnées. La plus importante a été la création de la Commission de révision des prix de l'alimentation dans le but de a) surveiller régulièrement les prix des produits alimentaires, b) déterminer quelles hausses de prix nécessitent une enquête et c) recommander des mesures au gouvernement.

A la suite des témoignages qui ont amené le premier rapport et aux témoignages présentés par les chaînes de détaillants de produits alimentaires, le Comité fait les recommandations suivantes:

---

[1] Des mesures comme celle de la moyenne procentuelle des ventes ne tiennent pas compte du caractère particulier de la vente au détail des produits alimentaires, et d'autres comme le rendement du capital sont compliquées par les diverses structures financières des sociétés.

1. Le Comité recommande que la Commission de révision des prix de l'alimentation commence immédiatement à étudier les répercussions des contrôles des prix décrétés par les autres pays sur les prix et la disponibilité des aliments dans ce pays. En outre le Comité lui déconseille toute tentative de s'ériger seulement en organisme d'éducation

2. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité de mettre en œuvre toutes les recommandations contenues dans le premier rapport, notamment à propos de celle demandant qu'on étudie la possibilité d'appliquer des programmes en vue de fournir des denrées alimentaires aux Canadiens à faible revenu.

A la suite de la présentation du premier rapport, le Gouvernement a pris les mesures suivantes: *a*) créé la Commission de révision des prix de l'alimentation, *b*) assuré des fonds aux comités de consommateurs et, *c*) étudié des mesures législatives exigeant que des renseignements sur la qualité nutritive des produits alimentaires figurent sur l'emballage des produits. Le comité est fermement d'avis qu'assurer une alimentation convenable aux Canadiens à faible revenu devrait être un objectif prioritaire du gouvernement fédéral. En conséquence, le comité aimerait qu'on lui signale les mesures à prendre quant à la possibilité d'assurer des aliments convenables à ces Canadiens.

3. La direction des enquêtes sur les coalitions devrait déterminer si les accords sur la vente au détail touchant les escomptes de caisse, les rabais sur la quantité, la publicité coopérative, les étalages à l'extrémité des allées, les échantillons gratuits d'un nouveau produit et les indemnités de publicité dans certains cas ont des conséquences préjudiciables sur les prix de détail, aident à restreindre la concurrence et/ou sont préjudiciables aux petits détaillants et aux grossistes. Si on découvre que lesdits accords ont des conséquences préjudiciables, la direction des coalitions devrait faire rapport des violations faites à la Loi actuelle et procéder à des poursuites judiciaires en conséquence. Quand la Loi actuelle ne répond pas aux exigences de la situation, la direction des enquêtes sur les coalitions devrait recommander que les modifications nécessaires soient apportées à la Loi.

Les journaux et des sources privées ont prétendu que des négociations injustes pouvaient avoir contribué à certaines intransigeances en matière de concurrence et partant, à la hausse du prix des aliments[2]. De l'avis du comité, il faudrait mettre fin à ces pratiques.

4. L'appréciation et l'examen de la guerre des prix (1969-1971) à laquelle on a fait allusion dans le rapport de 1971 du directeur des enquêtes et de la recherche dans le cadre de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions devrait être rendu public immédiatement.

Les membres du Comité estiment que ce rapport pourrait servir à toute autre enquête du Comité ou de la Commission de révision des prix de l'alimentation.

5. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité de proclamer immédiatement la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

Le Comité est d'avis que les dispositions de cette loi peuvent avoir des effets avantageux sur les prix de l'alimentation et devraient donc être proclamées en toute hâte.

6. La publicité sur les produits alimentaires devrait insister surtout sur des renseignements concernant les prix et la qualité.

7. On encourage les consommateurs à acheter, lorsque c'est possible, les produits-maison car ils représentent pour eux des économies avantageuses.

Les témoignages ont montré que les chaînes de magasins d'alimentation pouvaient acheter des articles d'une marque-maison mais de qualité satisfaisante à des prix de beaucoup inférieurs à ceux des produits des sociétés nationales. Les coûts réduits de publicité, l'absorption de la production excédentaire dans certains cas, ainsi que l'accès à des marchés plus vastes expliquent souvent ces économies. Dans le tableau ci-dessous on trouvera les prix de certains produits de marques nationales comparés à ceux des produits-maison tels que communiqués par six chaînes de magasins d'alimentation au détail.

[2] *Globe and Mail* «Report on Business», les 22 et 23 mars 1973.

TABLEAU I

DIFFÉRENCE ENTRE LES PRIX DES PRODUITS-MAISON ET CEUX DES SOCIÉTÉS NATIONALES, JUILLET 1973

Chaîne de supermarchés	Nombre d'articles choisis	Prix total des produits des sociétés nationales en $	Prix total des produits-maison en $	Différence en $	Différence en %
***Independent Grocers' Alliance (IGA) (présenté par le groupe d'Oshawa)	30	23.75	19.10	4.65	20
**The Great Atlantic and Pacific Company of Canada Limited (A&P)	34	24.88	19.31	5.57	22
***Steinberg Limitée					
Ontario	30	29.77	22.50	7.27	24
Québec	30	20.31	15.25	5.06	25
*Loblaw Groceterias Co. Ltd	21	16.70	12.98	3.72	22
***Dominion Limitée	30	19.33	14.98	4.35	23
**Canada Safeway Limitée	30	22.30	18.50	3.80	17

*Mémoire.
**Lettre.
***Conversation téléphonique.

8. Parce qu'un approvisionnement suffisant d'aliments essentiels est vital, le Comité recommande que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité de mettre en œuvre immédiatement des lignes de conduite visant a encourager les cultivateurs a augmenter constamment la production de denrées principales de façon à prévoir un revenu juste pour sa famille et les aliments nécessaires à un prix raisonnable pour le consommateur.

9. Le comité recommande que le gouvernement fédéral étudie l'opportunité de protéger le marché canadien des pressions qu'exercent sur lui les exigences mondiales en assurant que les prix nationaux soient le reflet de l'offre et la demande nationales.

Il est tout à fait injuste que le consommateur canadien ait à payer plus pour ses aliments à cause d'une pénurie ailleurs dans le monde. Par conséquent, on estime que les Canadiens devraient être protégés des prix élevés causés par la demande de produits canadiens par des étrangers. Le gouvernement devrait surveiller les tendances à travers le monde et, au moindre signe de pénurie imminente d'un certain produit, devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer qu'il y ait des provisions suffisantes pouvant répondre aux exigences nationales à des prix qui ont cours au pays.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n^os 18 à 27 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 54 aux* Journaux.)

M. MacEachen au nom de M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un accord de principe au sujet d'un Programme commun d'expansion des transports dans le nord de la Colombie-Britannique. (Document parlementaire n° 291-5/85).

M. Breau au nom de M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 15 juin 1973, sur une enquête relative aux filés de coton. (Document parlementaire n° 291-4/156).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 929—*M. Knight*

1. Quels sont les fonctionnaires à plein temps de chaque ministère fédéral, société ministérielle, organisme officiel et société propriétaire, dont le siège est au Canada et qui, durant l'année financière 1971-1972, ont voyagé à l'étranger et soumis des états de dépenses de voyage?

2. Dans chaque cas, quelles ont été ces dépenses de voyage, la destination du fonctionnaire en déplacement et son échelle de traitement? (Document parlementaire n° 291-2/929).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

L'avis de motion portant production de documents n° 226, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de tout travail de consultation exécuté pour Air Canada par la société *McKinsey Consultants Limited,*

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance, y compris télégrammes et documents, entre le gouvernement ou l'un de ses organismes ou directions connexes, et la succursale d'Halifax de l'Association internationale des débardeurs depuis le 1^er janvier 1973, au sujet du caboteur *Travetal.*—(*Avis de motion portant production de documents n° 232—M. Olaussen*).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents, échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses organismes ou directions connexes, et les propriétaires du caboteur *Travetal* depuis le 1^er janvier 1973 au sujet du navire lui-même.—(*Avis de motion portant production de documents n° 233—M. Olaussen*).

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents, échangés entre le gouvernement ou l'un de ses organismes ou directions connexes et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse, ou l'un de ses organismes ou directions connexes, depuis le 1^er janvier 1973 concernant le caboteur *Travetal.*—(*Avis de motion portant production de documents n° 234—M. Olaussen*).

Le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, est agréé à l'étape du rapport.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Peters, appuyé par M. Gilbert, propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-196 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Il s'élève un débat et ledit débat est ajourné sur motion de M. Stevens.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Bill C-212, Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration.

Après avoir rendu hommages à la mémoire du très honorable Louis Stephen St-Laurent qui fut Premier ministre du Canada, du 15 novembre 1948 au 21 juin 1957;

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Stanfield, à 4 h. 26 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

26370—33½

N° 131

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 26 JUILLET 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Drury, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et sur la proposition d'amendement de M. Peters, appuyé par M. Gilbert,—Que le Bill C-196 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des *Avis de motions (documents)*.

M. Laprise, au nom de M. Lambert (Bellechasse), appuyé par M. Fortin, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du contrat et, de tous les documents relatifs à l'offre de subvention qui aurait été faite par le ministère de l'Expansion économique régionale à la Corporation du journal Le Soleil de Québec. (*Avis de motion portant production de documents n° 79*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Et sur la proposition d'amendement de M. Peters, appuyé par M. Gilbert,—Que le Bill C-196 ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après plus ample débat, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 36)

POUR

Messieurs

Barnett	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Nystrom
Benjamin	Leggatt	Orlikow
Broadbent	Lewis	Peters
Firth	MacInnis (Mme)	Rodriguez
Grier	Nelson	Rose
Harding	Nesdoly	Rowland
Harney		Saltsman
		Symes—21.

CONTRE

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Baker
Baldwin
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Blais
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Clarke (Vancouver-Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Cullen
Darling
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupras
Duquet
Ellis
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillies
Goyer
Gray
Guay (Lévis)
Guilbault
Herbert
Higson
Hurlburt
Isabelle
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Langlois
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
Lefebvre
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
Madill
Marceau
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier (Hochelaga)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Rondeau
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Towers
Trudel
Turner (London-Est)
Wagner
Watson
Whicher
Yanakis
Yewchuk—114.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-4, Loi modifiant la loi sur le développement de la pêche.

Bill C-131, Loi concernant la faune du Canada.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 36 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Hollands, Kempling, Arrol, Frank, Paproski et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. Mazankowski, Kuntz, Masniuk, Ritchie, Schumacher et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Gendron en remplacement de M. Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Taylor et Oberle en remplacement de MM. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'établissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, pour les douze mois se terminant le 30 avril 1974, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1973-1822, en date du 29 juin 1973, approuvant ledit budget, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/295).

Par M. MacEachern, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juillet 1973, demandant copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents, échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses organismes ou directions connexes, et les propriétaires du caboteur *Travetal* depuis le 1er janvier 1973 au sujet du navire lui-même.—(*Avis de motion portant production n° 233*). (Document parlementaire n° 291-3/233).

Par M. MacEachen,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 juillet 1973, demandant copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents, échangés entre le gouvernement ou l'un de ses organismes ou directions connexes et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse, ou l'un de ses organismes ou directions connexes, depuis le 1er janvier 1973 concernant le caboteur *Travetal*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 234*). (Document parlementaire n° 291-3/234).

A 10 h. 59 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 132

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 27 JUILLET 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Du consentement unanime, M. Drury, appuyé par M. Dubé, propose,—Que, lorsque la Chambre reviendra après que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, aura reçu la sanction royale, elle s'ajourne et demeure ajournée jusqu'au 15 octobre 1973.

Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Et, qu'aux jours désignés pour l'étude du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, les heures de séance seront les suivantes:

Les lundis, mardis et jeudis	onze heures du matin à une heure de l'après-midi
	deux heures de l'après-midi à six heures du soir
	huit heures du soir à onze heures du soir
Les mercredis	deux heures de l'après-midi à six heures du soir
	huit heures du soir à onze heures du soir
Les vendredis	onze heures du matin à une heure de l'après-midi
	deux heures de l'après-midi à cinq heures de l'après-midi

Et, que les heures réservées aux affaires inscrites au nom des députés soient annulées et que les lundis, mardis et jeudis, lorsque la Chambre siège conformément aux dispositions de cet ordre, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront étudiés de onze heures du matin à une heure de l'après-midi et les affaires courantes ordinaires seront abordées à deux heures de l'après-midi.

Que, quinze minutes avant l'heure d'ajournement tel que spécifié dans l'ordre ci-haut décrit au jour suivant désigné pour la reprise de l'étude du Bill C-2, à l'étape du rapport, M. l'Orateur devra interrompre les délibérations alors en cours et mettre aux voix sans autre débat ni amendement toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du Bill C-2.

Qu'il ne soit permis de soumettre aucun amendement à la motion portant troisième lecture du Bill C-2 ni aucune motion dilatoire, motion de remplacement ou motion privilégiée, y compris toute motion conformément à l'article 46 du Règlement aux jours désignés pour l'étude du Bill C-2, sauf du consentement unanime de la Chambre.

Qu'au cours du débat sur la motion portant troisième lecture du Bill C-2, le premier orateur de chaque parti ne devra pas avoir le droit de parole pour une durée excédant trente minutes et les orateurs subséquents pas plus de vingt minutes; et

Que si un vote par appel nominal est demandé sur la motion portant troisième lecture du Bill C-2, ledit vote soit différé à une heure devant être annoncée par un ministre de la Couronne à la suite d'une entente conclue avec les représentants de chaque parti. Ce vote ne pourra pas être différé plus tard qu'à une semaine.

Il s'élève un débat.

Du consentement unanime, plus ample étude de ladite motion est différée.

Du consentement unanime, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Dubé,—Que, lorsque la Chambre reviendra après que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, aura reçu la sanction royale, elle s'ajourne et demeure ajournée jusqu'au 15 octobre 1973.

Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Et, qu'aux jours désignés pour l'étude du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, les heures de séance seront les suivantes:

Les lundis, mardis et jeudis	onze heures du matin à une heure de l'après-midi deux heures de l'après-midi à six heures du soir huit heures du soir à onze heures du soir
Les mercredis	deux heures de l'après-midi à six heures du soir huit heures du soir à onze heures du soir
Les vendredis	onze heures du matin à une heure de l'après-midi deux heures de l'après-midi à cinq heures de l'après-midi

Et, que les heures réservées aux affaires inscrites au nom des députés soient annulées et que les lundis, mardis et jeudis, lorsque la Chambre siège conformément aux dispositions de cet ordre, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront étudiés de onze heures du matin à une heure de l'après-midi et les affaires courantes ordinaires seront abordées à deux heures de l'après-midi.

Que, quinze minutes avant l'heure d'ajournement tel que spécifié dans l'ordre ci-haut décrit au jour suivant désigné pour la reprise de l'étude du Bill C-2, à l'étape du rapport, M. l'Orateur devra interrompre les délibérations alors en cours et mettre aux voix sans autre débat ni amendement toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du Bill C-2.

Qu'il ne soit permis de soumettre aucun amendement à la motion portant troisième lecture du Bill C-2 ni aucune motion dilatoire, motion de remplacement ou motion privilégiée, y compris toute motion conformément à l'article 46 du Règlement aux jours désignés pour l'étude du Bill C-2, sauf du consentement unanime de la Chambre.

Qu'au cours du débat sur la motion portant troisième lecture du Bill C-2, le premier orateur de chaque parti ne devra pas avoir le droit de parole pour une durée excédant trente minutes et les orateurs subséquents pas plus de vingt minutes; et

Que si un vote par appel nominal est demandé sur la motion portant troisième lecture du Bill C-2, ledit vote soit différé à une heure devant être annoncée par un ministre de la Couronne à la suite d'une entente conclue avec les représentants de chaque parti. Ce vote ne pourra pas être différé plus tard qu'à une semaine.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux.*

M. Horner (Crowfoot), du Comité permanent des transports et des communications, présente le cinquième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 18 avril 1973, le Comité a étudié le Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n°s 11 à 17 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 55 aux* Journaux.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel), dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un état concernant l'approbation des révisions de traitements, le reclassement, et nouvelles classes pour la Bibliothèque du Parlement. (Document parlementaire n° 291-1/3A).

Du consentement unanime, le Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, rapporté sans amendement par le Comité permanent des transports et des communications, est agréé à l'étape du rapport.

M. Turner (Ottawa-Carleton), au nom de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Sharp, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, appuyé par M. Dubé,—Que, lorsque la Chambre reviendra après que le Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, aura reçu la sanction royale, elle s'ajourne et demeure ajournée jusqu'au 15 octobre 1973.

Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Et, qu'aux jours désignés pour l'étude du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, les heures de séance seront les suivantes:

Les lundis, mardis et jeudis	onze heures du matin à une heure de l'après-midi deux heures de l'après-midi à six heures du soir huit heures du soir à onze heures du soir
Les mercredis	deux heures de l'après-midi à six heures du soir huit heures du soir à onze heures du soir
Les vendredis	onze heures du matin à une heure de l'après-midi deux heures de l'après-midi à cinq heures de l'après-midi

Et, que les heures réservées aux affaires inscrites au nom des députés soient annulées et que les lundis, mardis et jeudis, lorsque la Chambre siège conformément aux dispositions de cet ordre, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront étudiés de onze heures du matin à une heure de l'après-midi et les affaires courantes ordinaires seront abordées à deux heures de l'après-midi.

Que, quinze minutes avant l'heure d'ajournement tel que spécifié dans l'ordre ci-haut décrit au jour suivant désigné pour la reprise de l'étude du Bill C-2, à l'étape du rapport, M. l'Orateur devra interrompre les délibérations alors en cours et mettre aux voix sans autre débat ni amendement toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du Bill C-2.

Qu'il ne soit permis de soumettre aucun amendement à la motion portant troisième lecture du Bill C-2 ni aucune motion dilatoire, motion de remplacement ou motion privilégiée, y compris toute motion conformément à l'article 46 du Règlement aux jours désignés pour l'étude du Bill C-2, sauf du consentement unanime de la Chambre.

Qu'au cours du débat sur la motion portant troisième lecture du Bill C-2, le premier orateur de chaque parti ne devra pas avoir le droit de parole pour une durée excédant trente minutes et les orateurs subséquents pas plus de vingt minutes; et

Que si un vote par appel nominal est demandé sur la motion portant troisième lecture du Bill C-2, ledit vote soit différé à une heure devant être annoncée par un ministre de la Couronne à la suite d'une entente conclue avec les représentants de chaque parti. Ce vote ne pourra pas être différé plus tard qu'à une semaine.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 27 juillet 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Bora Laskin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 27 juillet, à quatre heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

La séance est suspendue à l'appel de la sonnerie.

La Chambre reprend la séance.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976.

Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique.

Un message est reçu de l'honorable Bora Laskin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-128, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique—Chapitre nº 20.

Bill S-6, Loi concernant la Centre Amusement Co. Limited.

Bill C-195, Loi modifiant le Tarif des douanes (nº 2)—Chapitre nº 22.

Bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales—Chapitre nº 23.

Bill C-194, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (nº 2)—Chapitre nº 24.

Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur le développement de la pêche—Chapitre nº 25.

Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port (Commission du port de Nanaïmo)—Chapitre nº 26.

Bill C-197, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration—Chapitre nº 27.

Bill C-212, Loi concernant certaines dispositions et procédures relatives à l'immigration—Chapitre nº 28.

Bill C-192, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (nº 2)—Chapitre nº 29.

Bill C-193, Loi modifiant la législation concernant l'impôt sur le revenu (nº 3)—Chapitre nº 30.

Bill C-196, Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976—Chapitre nº 31.

Bill C-131, Loi concernant la faune du Canada—Chapitre nº 21.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Poulin en remplacement de M. MacGuigan sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Saltsman en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

À 4 h. 44 de l'après-midi, sur motion de M. Faulkner, appuyé par M. Stanfield, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, le lundi 15 octobre 1973, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

N° 133

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 30 AOÛT 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre, qui était ajournée au lundi 15 octobre 1973, se réunit aujourd'hui conformément à la résolution adoptée le vendredi 27 juillet 1973 et à l'avis suivant publié par M. l'Orateur dans une édition spéciale de la *Gazette du Canada* (document parlementaire n° 291-7/19), en date du mardi 28 août 1973:

«En conformité des dispositions de la résolution adoptée par la Chambre le vendredi 27 juillet 1973, je donne par les présentes avis que la Chambre des communes se réunira à deux heures de l'après-midi le jeudi 30 août 1973 et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à ce jour.

Donné sous mon seing et sceau, à Ottawa, ce 28e jour d'août 1973.

L'Orateur,
LUCIEN LAMOUREUX»

En conformité des dispositions de l'article 42(2) du Règlement, M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Marchand (Langelier), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-217, Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Il est ordonné,—1. Que la Chambre suspende ses travaux pour une durée de deux heures suivant la période des questions orales soit jusqu'à l'appel de la sonnerie à 5 h. 05 cet après-midi;

2. Qu'à la reprise de sa séance, la Chambre entame le débat portant deuxième lecture du Bill C-217, Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, et

3. Que l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés soit suspendue.

M. Mather, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-218, Loi concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, à 3 h. 05 la séance est suspendue jusqu'à 5 h. 05 cet après-midi.

26370—34½

A 5 h. 05 de l'après-midi, la Chambre reprend la séance.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-217, Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Davis, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

M. Lewis soumet la proposition d'amendement comme suit:

Que le Bill C-217 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait examiner l'opportunité de présenter une mesure assurant aux employés des chemins de fer canadiens les augmentations de salaires que recommande le rapport Weldon et comportant des dispositions relatives à la sécurité d'emploi, et que les règlements régissant les conditions de travail ne soient pas soumis à l'arbitrage.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour ses observations éclairées, mais je suis certain qu'il comprendra les problèmes de la présidence au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député de York-Sud (M. Lewis).

Il y a très peu d'amendements que l'on puisse seulement proposer à la deuxième lecture. Les honorables députés les connaissent: il s'agit des amendements traditionnels comme le renvoi à trois mois, le renvoi à six mois et le renvoi de la substance d'un bill à un comité. Il y a également l'amendement motivé. Il est assez difficile pour la présidence de rendre des décisions générales pour établir quels amendements, quels amendements dits motivés, sont recevables, mais il est essentiel pour comprendre les amendements motivés que les honorables députés comprennent qu'ils essaient de montrer pourquoi on propose de voter contre le bill. L'amendement motivé doit porter mention de la raison pour laquelle son auteur votera contre le bill.

Dans le cas qui nous occupe, contrairement à ce que je viens de dire, il me semble que l'honorable député fasse une proposition entièrement nouvelle. Je trouve que cela ne va pas. Il est toujours difficile pour la présidence de dire qu'un amendement est hors de propos. J'emploie ce terme avec précaution parce que je ne dis pas que l'amendement proposé manque totalement d'à-propos par rapport à la question à l'étude, mais que les précédents et les auteurs veulent que ces amendements soient particulièrement à propos et dans certains cas ils ont employé le terme «strictement à propos».

Lorsqu'un amendement de ce genre vise à faire examiner une proposition totalement différente par la Chambre, je trouve qu'il ne correspond pas aux exigences établies par les précédents.

Pour cette raison et également parce que l'amendement de l'honorable député anticipe dans une certaine mesure sur l'étape du comité, je pense qu'il ne doit pas être accepté.

Le débat reprend sur la motion de M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Davis,—Que le Bill C-217, Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 37)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Baker
Baldwin
Balfour
Basford
Bawden
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Bell
Blais
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Clarke
(Vancouver-Quadra)
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Godin
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Hymmen
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Kuntz
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Laniel
Laprise
La Salle

Messieurs

Latulippe
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marchand (Langelier)
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Oberle
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reynolds
Ritchie
Roche
Rompkey
Rondeau
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Scott
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—192.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Blackburn
Broadbent
Gleave
Grier
Harding
Horner (Crowfoot)
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Lewis
MacInnis (Mme)
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Olaussen
Orlikow
Peters
Reilly
Rodriguez
Rose
Rowland
Saltsman
Symes—24.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déféré à un Comité plénier.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 13 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifié ainsi qu'il suit:

M. McRae en remplacement de M. L'Heureux sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Leggatt en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, —Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de mars 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/353).

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du Comité consultatif de l'assurance-chômage pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 109(3) de la Loi sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/252A).

Par M. Dubé, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 34 de la Loi sur les travaux publics, chapitre P-38, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/21A).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juin 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/326A).

A 10 h. 38 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 134

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 31 AOÛT 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE.

Le Bill C-217, Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, est étudié en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, il est ordonné,—1. Que l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés soit suspendue;

2. Que la Chambre siège en Comité plénier jusqu'à six heures puis s'ajourne à huit heures du soir alors qu'elle reprendra ses travaux jusqu'à ce qu'elle ait disposé du Bill C-217 à toutes ses étapes.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-217, Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés, qui est rapporté avec des amendements, et agréé à l'étape du rapport.

Minuit

M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Que ledit bill tel que modifié soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 38)

POUR

Messieurs

Alexander	Beaudoin	Chrétien
Alkenbrack	Béchard	Clark
Allard	Bégin (M^lle)	(Rocky Mountain)
Allmand	Bell	Clarke
Andre	Blais	(Vancouver
Arrol	Blenkarn	Quadra)
Atkey	Blouin	Clermont
Baker	Boulanger	Coates
Baldwin	Breau	Comtois
Balfour	Buchanan	Corbin
Basford	Caccia	Corriveau
Bawden	Cafik	Côté
Beatty	Campbell	Crouse
(Wellington-	Caouette	Cullen
Grey-Dufferin-	(Charlevoix)	Cyr
Waterloo)	Caron	Danforth

Messieurs

Danson
Darling
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Haidasz
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Herbert
Higson
Holmes
Hopkins
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Laniel
La Salle
Latulippe
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (M^lle) (Kingston et Les Îles)
MacEachen
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Matte
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (M^me)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sauvé (M^me)
Schumacher
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis—187.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Douglas
Gleave
Godin
Grier
Harding
Harney
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Lewis
MacInnis (M^me)
Mather
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Olaussen
Orlikow
Peters
Rodriguez
Rose
Rowland
Saltsman
Symes—26.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La séance est suspendue jusqu'à la prochaine convocation de la présidence.

La Chambre reprend la séance.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-217, Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 1^er septembre 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Ronald Martland, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 1^er septembre, afin de donner la sanction royale à un certain projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,

ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu de l'honorable Ronald Martland, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable suppléant de Son Excel-

lence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-217, Loi pourvoyant à la reprise et à la poursuite des opérations ferroviaires ainsi qu'au règlement des conflits relatifs aux conditions d'emploi entre les compagnies de chemins de fer et leurs employés—*Chapitre n° 32.*

A 6 h. 13 du matin, le samedi 1er septembre 1973, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 4 septembre 1973, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement.

N° 135

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 4 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Lalonde, appuyé par M. Faulkner, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-219, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée, et du consentement unanime, la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse de façon à prévoir un rajustement trimestriel de la pension et du supplément qui peuvent être payés à un pensionné basé sur les hausses trimestrielles de l'indice des prix à la consommation.

M. Drury, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-220, Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires de façon à supprimer à compter du 1er janvier 1974, la limite existante de 2% à la hausse de l'indice de pension et de façon à rattacher les prestations de retraite supplémentaires payables en vertu de la loi à l'indice des prix à la consommation; de façon à abaisser, suivant les conditions prescrites, l'âge auquel des augmentations de pension deviendront payables en vertu de cette loi; de façon à prévoir que le gouvernement se chargera de tous les frais occasionnés par la hausse des pensions des personnes qui ont pris leur retraite avant 1970 et, suivant les conditions prescrites, qu'il se chargera d'une fraction des frais dus à la hausse des pensions des personnes ayant pris leur retraite depuis 1969; et modifiant la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada de façon à prévoir certains rajustements des contributions visées par ces lois.

Il est ordonné,—1. Que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à l'appel de la sonnerie à quatre heures cet après-midi.

2. Que la Chambre étudie en Comité plénier le Bill C-219 déposé plus tôt aujourd'hui.

A quatre heures de l'après-midi, la Chambre reprend la séance.

L'honorable député de Kingston et les Îles soulève une question de privilège que M. l'Orateur accepte.

Puis, sur motion de M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles), appuyée par M. Fairweather, il est ordonné,—Que tous les faits entourant son interrogatoire (M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles)) et celui de son personnel, vendredi dernier, soient déférés au Comité permanent des privilèges et élections pour étude et rapport.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

M. Turner (Ottawa-Carleton) membre du conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des modifications apportées aux Règlements de l'impôt sur le revenu ainsi qu'un communiqué à ce sujet, en date du 30 août 1973. (Document parlementaire n° 291-7/20).

M. Oberle, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-221, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-219, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. Lalonde, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Il s'élève un débat.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Hollands sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Towers, Crouse et McKinnon en remplacement de MM. Dinsdale, McKenzie et Higson sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Gillies, Lawrence, Atkey et Whittaker en remplacement de MM. Arrol, Darling, Frank et Kempling sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 136

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Blenkarn, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-222, Loi concernant la revision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les dix-huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 115—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le département d'État chargé des Affaires urbaines a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/115).

N° 133—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère des Affaires extérieures a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des oragnismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/133).

N° 194—*M. Laprise*

1. Combien la taxe sur les boissons alcooliques a-t-elle rapporté annuellement au gouvernement fédéral de 1962 à 1970 inclusivement?

2. Combien le gouvernement fédéral a-t-il consacré annuellement aux problèmes posés par l'alcoolisme de 1962 à 1972 inclusivement? (Document parlementaire n° 291-2/194).

N° 584—*M. Mather*

Au cours de chacune des années 1970, 1971 et 1972, quels ont été *a*) les revenus que le gouvernement fédéral a retirés grâce à la bière, au vin et aux spiritueux, *b*) les fonds fédéraux consacrés à la prévention de l'alcoolisme et *c*) les pertes approximatives causées à l'économie par l'alcoolisme? (Document parlementaire n° 291-2/584).

N° 1514—*M. Nowlan*

1. Sous quelle forme précise les dollars américains sont-ils détenus dans les réserves de liquidités internationales du Canada?

2. Quels accords et ententes, implicites ou explicites, ont été conclus ou en vigueur ces cinq dernières années entre le Canada et les États-Unis au sujet du pourcentage des dollars américains détenus dans les réserves de liquidités internationales du Canada?

3. Le gouvernement a-t-il pour politique de chercher à obtenir des garanties de change quelconque à l'égard des dollars américains détenus dans les réserves de liquidités internationales du Canada?

4. La politique du gouvernement est-elle d'essayer de diversifier la composition du portefeuille des dollars américains détenus dans les réserves de liquidités internationales du Canada?

5. Au cours des cinq dernières années, quelles instances le gouvernement ou des hauts fonctionnaires canadiens ont-ils faites aux autorités américaines pour obtenir une garantie de change quelconque à l'égard des dollars américains détenus dans les réserves de liquidités internationales du Canada, et quelles furent la nature et la teneur de ces instances et des réponses qu'on y a apportées?

6. Au cours des cinq dernières années, *a*) quels accords de swap ont été conclus ou maintenus avec les pays membres du groupe des dix, *b*) quels furent (i) les particularités de chaque accord (ii) les sommes engagées (iii) les dates d'entrée en vigueur et de conclusion de chaque accord et *c*) quels étaient les pays en cause dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/1514).

N° 1809—*M. Hales*

1. *a*) Combien de plantes tropicales en pot les ministères de l'État ont-ils achetées durant les années civiles 1970, 1971 et 1972, *b*) quel en a été le coût pour chaque ministère, *c*) quel en a été le coût d'entretien durant ces années, *d*) pour combien a-t-on acheté de ces plantes durant les mois de janvier, février et mars 1973, *e*) quel a été le coût d'entretien de ces plantes durant ces mois?

2. Ces plantes ont-elles été achetées au Canada ou importées et, dans l'affirmative, quel en était le nombre dans chaque cas?

3. *a*) Quels sont le nom et adresse des maisons où ces plantes ont été achetées, *b*) y a-t-il eu des appels d'offres dans chaque cas?

4. *a*) Quels sont le nom et adresse des maisons qui ont obtenu les contrats d'entretien de ces plantes, *b*) y a-t-il eu des appels d'offres dans chaque cas?

5. *a*) Combien de plantes a-t-il fallu remplacer en 1970, 1971 et 1972, *b*) quel a été le coût total des nouvelles plantes durant ces années? (Document parlementaire n° 291-2/1809).

N° 1828—*M. Orlikow*

1. Depuis la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à combien de sociétés conseils des contrats ont-ils été adjugés pour des études au sein de ce ministère?

2. *a*) Quels sont les noms et adresses de chaque société conseil à laquelle des contrats ont été adjugés par le ministère depuis sa création, *b*) quel a été le paiement total fait à chaque société jusqu'ici?

3. *a*) Combien de recommandations de chaque société le ministère a-t-il adoptées jusqu'ici, *b*) quels sont les noms des sociétés dont les recommandations ont été adoptées? (Document parlementaire n° 291-2/1828).

N° 2029—*M. Boisvert*

Combien de projets d'Initiatives locales, *a*) ont été présentés dans la circonscription de Drummond, *b*) ont été acceptés dans la même circonscription, *c*) quel est le nom de chaque projet et *d*) quel est le montant versé par le gouvernement pour chaque projet accepté? (Document parlementaire n° 291-2/2029).

N° 2133—*M. Stevens*

1. *a*) Quand a-t-on décidé de rénover les bureaux et les installations de l'édifice de la Confédération à l'intention des députés, *b*) qui a pris cette décision?

2. Quand les appels d'offres ont-ils été faits pour *a*) l'ameublement, *b*) la rénovation des bureaux et des installations?

3. Est-ce que ces appels d'offres, tant pour l'ameublement que pour les travaux de rénovation, étaient publics et, dans l'affirmative, *a*) quels ont été les soumissionnaires invités à présenter des offres, *b*) quel délai leur avait-on accordé pour présenter leurs soumissions, *c*) quelles ont été les soumissions présentées et par qui, *d*) à qui a-t-on accordé le contrat concernant l'ameublement ou les travaux de rénovation?

4. *a*) Quand a-t-on ouvert les appels d'offres, *b*) l'ont-ils été en public et, dans la négative, pour quelle raison? (Document parlementaire n° 291-2/2133).

N° 2144—*M. Matte*

1. Combien d'instruments aratoires, de tous les genres utilisés au Canada, ont été fabriqués au pays?

2. Quel a été le coût de chacun?

3. Quelle est la provenance de la machinerie agricole qui n'a pas été fabriquée au pays? (Document parlementaire n° 291-2/2144).

N° 2149—*M. O'Sullivan*

1. Le gouvernement a-t-il fait de la publicité sous le nom de «*The Canadian Government Policy of Multiculturism*» (La politique de multiculturalisme de l'État canadien), *a*) à quelles dates et dans quelles publications cette publicité a-t-elle paru, *b*) quel a été le déboursé en cause dans chaque cas, *c*) a-t-on eu recours à une maison de publicité pour concevoir ces annonces et les faire paraître et, dans l'affirmative, (i) quels sont le nom et l'adresse de la maison de publicité (ii) combien a-t-elle touché en tout pour ses services publicitaires?

2. *a*) Quel est, pour l'année financière courante, le budget total de publicité du ministère d'État responsable du multiculturalisme, *b*) quel était le résidu de ce budget au 1er juin 1973, et quelle autre publicité le Ministère songe-t-il à faire pendant la présente année financière? (Document parlementaire n° 291-2/2149).

N° 2181—*M. Yewchuk*

1. Le gouvernement a-t-il entrepris des études sur les effets du syndicalisme et des grèves sur la hausse des prix des instruments aratoires et, *a*) dans la négative, pourquoi, *b*) dans l'affirmative, par l'entremise de qui et à quelle date?

2. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour réduire les frais d'expédition, par courrier postal ordinaire ou express, des pièces de machinerie agricole provenant ou destinées aux agriculteurs?

3. Le gouvernement a-t-il négocié avec le personnel des bureaux principaux de *a*) *John Deere*, *b*) *International Harvester*, *c*) *Ford*, *d*) *Massey-Ferguson*, *e*) *J. I. Case*, *f*) *Allis-Chalmers*, *g*) *Oliver*, *Cockshutt*, en vue d'abaisser les prix des instruments aratoires vendus au Canada?

4. Le gouvernement a-t-il négocié avec le personnel des bureaux principaux de la Ford et des autres sociétés d'instruments aratoires en vue d'autoriser l'importation directe au Canada de tracteurs de la Grande-Bretagne?

5. A l'égard de chaque année de 1961 à 1972 inclusivement, combien y a-t-il eu de vendeurs locaux indépendants d'instruments aratoires qui ont fait banqueroute dans les provinces de *a*) Alberta, *b*) Manitoba, *c*) Saskatchewan, *d*) Ontario, *e*) Québec?

6. Quels sont les fabricants d'instruments aratoires *a*) d'appartenance canadienne, *b*) d'appartenance non canadienne qui, depuis 1969, ont touché des subventions à titre d'encouragement du ministère de l'Expansion économique régionale?

7. A l'égard de chaque année de 1961 à 1972 inclusivement, combien le ministère de l'Agriculture a-t-il dépensé en tout pour la recherche et le développement des instruments aratoires?

8. *a*) Quelles sont les universités qui reçoivent du gouvernement un appui financier aux fins d'entreprendre des recherches dans le domaine de l'outillage aratoire, *b*) à combien s'élèvent en tout les subventions accordées à chacune de ces universités à l'égard de chacune des années de 1961 à 1972, inclusivement?

9. *a*) Quelles sont les dates d'application de chacune des recommandations de la commission Barber sur l'outillage agricole, *b*) quels en ont été les résultats dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/2181).

N° 2193—*M. Fortin*

1. Quels sont les noms des avocats et des études légales de la province de Québec qui ont travaillé pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du 1er janvier 1969 au 1er janvier 1973?

2. Quels travaux ont été accomplis par chacun d'eux?

3. Quel montant a été versé à chacun *a*) en honoraires, *b*) en frais de déplacements? (Document parlementaire n° 291-2/2193).

N° 2319—*M. Alexander*

1. Quels sont les détails de la procédure d'examen pour l'approbation de projets proposés dans le cadre du Programme des initiatives locales, en ce qui concerne la participation des députés, des ministres et des représentants régionaux?

2. Quels sont les représentants régionaux qui s'occupent du Programme des initiatives locales *a*) en Colombie-Britannique, *b*) en Alberta, *c*) en Saskatchewan, *d*) au Manitoba, *e*) en Ontario, *f*) au Québec, *g*) en Nouvelle-Écosse, *h*) au Nouveau-Brunswick, *i*) dans l'Île du Prince-Édouard, *j*) à Terre-Neuve, *k*) dans les Territoires du Nord-Ouest, *l*) dans le Yukon?

3. Quelles sont leurs attributions?

4. Quel pouvoir exerce-t-il en ce qui concerne la prise de la décision finale en matière de subventions aux termes du Programme des initiatives locales?

5. En vertu de quels critères approuve-t-on les projets proposés dans le cadre du Programme des initiatives locales?

6. *a*) Quelles sont les consultations entreprises au cas où les hauts fonctionnaires du Ministère et les représentants régionaux n'arrivent pas à se mettre d'accord, *b*) comment résout-on ce problème? (Document parlementaire n° 291-2/2319).

N° 2349—*M. Matte*

1. Combien de projets, dans le cadre du Programme Nouveaux horizons ont été acceptés et approuvés au 21 juin 1973 dans la circonscription électorale de Champlain?

2. Quels sont le titre, l'emplacement, le montant de l'aide accordée et la date limite pour la réalisation de chacun de ces projets?

3. Quels sont les critères appliqués dans le choix des projets Nouveaux horizons? (Document parlementaire n° 291-2/2349).

N° 2369—*M. McKinnon*

De 1968 à 1972, combien a-t-on dépensé annuellement pour la recherche sur le cancer dans chacune des provinces? (Document parlementaire n° 291-2/2369).

N° 2429—*M. Cossitt*

1. Quels sont le nom, l'adresse et les fonctions spécifiques de toutes les personnes présentement à l'emploi des Parcs nationaux des îles du Saint-Laurent ou qui l'ont été depuis le 1er janvier 1972?

2. Sur la recommandation de qui ces personnes ont-elles été embauchées?

3. A-t-on eu recours au service des centres de la main-d'œuvre pour les engager et, dans la négative, pour quelle raison? (Document parlementaire n° 291-2/2429).

N° 2452—*M. Baker*

1. Un tribunal a-t-il décidé que le ministère des Travaux publics était habilité à ordonner qu'un câble coaxial

soit enlevé du pont international de St. Stephen et la *Terra Cable Limited* s'est-elle opposée auprès du CRTC à sa présence et à son utilisation et, dans l'affirmative, pour quelle raison le Ministère autorise-t-il encore la présence et l'utilisation de ce câble?

2. La *Acadian Cable TV Ltd.* a-t-elle contribué de quelque façon que ce soit à la culture, aux affaires ou aux intérêts nationaux au Canada et, dans l'affirmative, *a*) de quelle façon et dans quelle mesure, *b*) le ministre des Communications ou le ministre des Travaux publics jugent-ils que cette contribution l'emporte sur la protection des entreprises de propriété canadienne et des citoyens qui exploitent une entreprise en vertu d'un permis à St. Stephen (Nouveau-Brunswick)?

3. Le gouvernement, un conseil, une commission ou un fonctionnaire ont-ils approuvé l'usage de ANIK I pour faire le raccord des émissions de télévision par câble provenant des États-Unis, c'est-à-dire que *TelPrompTer* ou d'autres sociétés américaines exercent leur activité dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario et, dans la négative, a-t-on fait une demande d'autorisation qui soit encore en suspens?

4. A la connaissance du gouvernement, quels sont les noms des représentants et des directeurs de la *TelPrompTer Corporation*, et celle-ci, ses représentants, directeurs ou actionnaires possèdent-ils des intérêts de quelque nature que ce soit, directs ou indirects dans une société connue sous le nom de *Acadian Cable TV Ltd.*? (Document parlementaire n° 291-2/2452).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-219, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Ethier et Yanakis en remplacement de M. Roy (Timmins) et M^me^ Morin sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. McKinley en remplacement de M. Madill sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Fairweather et Nielsen en remplacement de MM. Forrestall et Stackhouse sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-2482, en date du 21 août 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160C).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 137

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 6 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table—Rapport, en français et en anglais, du Centre de recherches pour le développement international, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la Loi sur le Centre de recherches pour le développement international, chapitre 21 (1er Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/365A).

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Exemplaires, en français et en anglais, du rapport du Trust des titres des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 17 de la Loi sur la revision du capital des chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 291-1/101).

Le Bill C-219, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, est étudié de nouveau en Comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des *Avis de motions (documents)*.

M. Grier, appuyé par M. Mather, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Affaires des anciens combattants pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses. *(Avis de motion portant production de documents n° 88)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Et une question de privilège ayant été soulevée par l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) concernant des déclarations faites à la presse par l'honorable Solliciteur général (M. Allmand), lors d'une interview, M. l'Orateur déclare qu'il ne s'agit pas à première vue d'une question de privilège;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Plus tôt aujourd'hui, l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) a posé la question de privilège au sujet de déclarations faites par l'honorable Solliciteur général (M. Allmand) durant une entrevue où il a été question d'une affaire que la Chambre avait renvoyée auparavant au comité des privilèges et élections. Il incombe à la présidence de décider s'il y a de prime abord une question de privilège qui permettrait au député du Yukon de présenter une motion de blâme contre le ministre.

L'honorable député a fait un exposé fouillé à la Chambre. Il a cité un certain nombre d'auteurs et de précédents que la présidence a consenti à examiner avant de rendre une décision. J'ai maintenant eu l'occasion de le faire, de sorte que je suis disposé à faire profiter les députés de l'avantage contestable que procurent les connaissances acquises par suite d'une étude des précédents cités par l'honorable député ainsi que d'autres précédents et commentaires.

Les honorables députés comprendront, j'en suis certain que pour la Chambre, le fait même de débattre une motion de blâme contre un de ses membres est une affaire extrêmement grave. Sauf erreur, le dernier débat de ce genre remonte à 1925. C'est bien la preuve que la Chambre ne prend pas ce parti à la légère et la présidence elle-même doit exercer la plus grande prudence avant de permettre la tenue d'un tel débat sous prétexte d'une prétendue violation du privilège parlementaire.

On prétend que des déclarations faites par un député à l'extérieur de la Chambre, à l'encontre d'un ordre de la Chambre au sujet de questions soumises à l'examen d'un comité, constituent une violation de privilège et un outrage au Parlement. A l'appui de sa thèse, l'honorable député a cité des commentaires de Beauchesne, de Bourinot et de May. D'abord, il a relevé un commentaire de May, 17e édition, page 119. L'auteur déclare que: «D'après un usage parlementaire de longue date, rien de ce qui se passe lors d'une séance de comité ne doit être divulgué avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre.»

Toutefois, ce principe s'applique de toute évidence aux séances à huis clos, et j'ai du mal à rattacher ce commentaire à la situation actuelle. Le député a cité la 4e édition de Bourinot, page 474. On invoque le même principe pour établir qu'il y a violation de privilège si les délibérations d'un comité sont publiées avant que la Chambre en soit officiellement saisie. Je le répète, il ne semble pas que ce commentaire s'applique au cas actuel. L'honorable député s'est reporté ensuite à la 4e édition de Beauchesne. L'auteur cite la règle suivante: «La Chambre des communes a une autorité disciplinaire sur ses membres, et le représentant qui abuse de son privilège de parole peut être puni, non seulement par une suspension du service de la Chambre, mais aussi par l'emprisonnement ou l'expulsion de la Chambre, ou par les deux peines.»

Il faudrait souligner toutefois qu'il s'agit d'un extrait du rapport d'un comité de la Chambre des communes britannique portant sur la loi britannique sur les secrets officiels. Je rappelle encore une fois que cette citation ne s'applique pas au cas à l'étude. Je crois que le point de procédure essentiel à étudier est la distinction entre des déclarations faites à l'intérieur de la Chambre et d'autres faites à l'extérieur. Selon une règle bien connue, les députés ne doivent pas commenter à la Chambre les délibérations d'un comité tant que ce comité n'a pas fait rapport à la Chambre. Cela ne saurait s'appliquer à des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre. La distinction est conforme à la décision rendue hier par la présidence au cours de la période des questions et aussi à une décision rendue par l'Orateur, M. Macnaughton, le 5 juin 1964. A cette occasion, la présidence a accepté l'argument avancé par l'honorable député du Yukon selon lequel lorsqu'on prétend qu'il y a violation de privilège, il faut faire une distinction entre des paroles prononcées à la Chambre et d'autres à l'extérieur.

L'honorable député s'est enfin reporté à un commentaire de la 18e édition de May qui se lit ainsi: «De façon générale, on peut affirmer que tout acte, ou toute omission qui gêne ou contrarie l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement dans l'exercice de ses fonctions, ou qui gêne ou contrarie tout membre ou fonctionnaire de ces Chambres dans l'exercice de ses fonctions ou qui tend, directement ou indirectement, à produire ces résultats peut être considéré comme constituant un outrage, même s'il n'existe aucun précédent». L'honorable ministre cherchait-il par ses propos à gêner et à contrarier les travaux du comité? En faisant une déclaration à l'extérieur de la Chambre, allait-il à l'encontre de l'ordre de la Chambre? De fait, l'ordre de la Chambre chargeait le comité des privilèges et élections d'étudier une question soulevée par l'honorable député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald). On allègue que l'ordre de la Chambre en vue de l'étude d'une question par un comité constitue par ailleurs, une interdiction de la commenter ailleurs qu'au comité.

Je n'ai pu trouver de précédent qui étaye cette hypothèse. A mon avis, le commentaire de la 18e édition de May quant au fait de gêner ou d'entraver les travaux de la Chambre envisage des situations tout à fait étrangères à la situation actuelle.

Les exemples d'inconduite que May cite en tant qu'outrage au Parlement concernent l'inconduite des étrangers, des conseillers et des témoins, ainsi que les manquements au règlement de l'une ou l'autre Chambre. Il cite notamment l'absence délibérée ou irréfléchie d'un témoin, le fait de ne pas déposer un rapport, le refus de quitter la Chambre lorsqu'on y est invité, la divulgation des délibérations d'une séance secrète. Ce sont tous là des exemples de malversations qui, selon moi, n'ont rien de commun avec la situation présente. Se fondant sur une citation de l'œuvre d'Eric Taylor, «The House of Commons at Work», l'honorable député allègue que toute violation de privilège est un outrage au Parlement. Peut-être en est-il ainsi; cependant, il n'en demeure pas moins que

selon un usage fort ancien, il faut démontrer qu'il s'agit bien de prime abord d'un cas de violation de privilège.

L'honorable député a fait connaître les termes de la motion qu'il a proposé de présenter à la Chambre. La motion s'énonce ainsi: «Que la conduite du député de Notre-Dame-de-Grâce qui a fait en public des allégations et des présumées déclarations de fait, le 5 septembre 1973, relativement aux aspects de la question de privilège qui, conformément à un ordre de la Chambre du 4 septembre 1973, ont été renvoyés au comité des privilèges et élections pour qu'il les étudie et en fasse rapport, le comité n'ayant pas fait rapport, constitue une infraction à cet ordre et un outrage à la Chambre, et que, par conséquent, la Chambre condamne la conduite du député de Notre-Dame-de-Grâce.» L'objet de la motion proposée est bien clair. L'honorable député demande à la Chambre de blâmer un honorable député pour une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre. Sur la foi de cette motion même, je dois reconnaître qu'il ne s'agit pas, au premier abord, d'une violation du privilège parlementaire.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-219, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui est rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Lalonde, appuyé par M. Drury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Frank, Hargrave et Darling en remplacement de MM. Lawrence, Towers et Hargrave sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. O'Connor, Macquarrie, Blais, Côté, Poulin, Marchand (Kamloops-Cariboo), Breau et O'Sullivan en remplacement de M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Fairweather, Roy (Timmins), Gendron, McRae, Lachance, Reid et Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Clarke (Vancouver Quadra), McCain, Dupras, Reid et Lachance en remplacement de MM. O'Sullivan, Higson, Blais, Breau et Caccia sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 138

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 7 SEPTEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. MacEachen au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Chrétien, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-223, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur les allocations familiales de façon à porter à douze dollars le montant de l'allocation familiale mensuelle qui peut être payée à l'égard d'un enfant âgé de moins de seize ans pour tout mois commençant après le 30 septembre 1973 et une mesure modifiant la Loi sur les allocations aux jeunes de façon à porter à douze dollars le montant de l'allocation mensuelle aux jeunes qui peut être payée à l'égard d'un adolescent à charge, suivant la définition qu'en donne la loi, pour tout mois commençant après le 30 septembre 1973.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-220, Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Drury, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-223, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes.

M. Lalonde, appuyé par M. Drury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

Du consentement unanime, les articles 11, 17 et 25 sont réservés.

M. Lundrigan, appuyé par M. Macquarrie, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de s'assurer la collaboration des provinces en vue de convoquer une conférence nationale sur l'éducation et les ressources humaines.—(*Avis de motion n° 26*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 139

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2070—*M. Carter*

1. Le gouvernement réglemente-t-il la publicité de la bière et de l'alcool à la radio et à la télévision?

2. Quelle somme le gouvernement a-t-il dépensée annuellement pour cette publicité depuis cinq ans?

3. Si le gouvernement ne réglemente pas encore cette publicité, a-t-il l'intention de le faire et sinon, pour quelles raisons?

4. Le CRTC a-t-il étudié, étudie-t-il ou va-t-il étudier la possibilité d'interdire la publicité de l'alcool et de la bière et sinon, pour quelles raisons?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention de donner des directives à ce sujet?

6. Combien *a*) d'accidents d'automobiles et *b*) de morts se sont produits annuellement depuis cinq ans à cause de l'alcool?

7. Quel est le pourcentage établi de malades mentaux dans les hôpitaux, en psychiatrie, en médecine et en chirurgie, dont la présence est due à l'alcool?

8. Quel est le pourcentage approximatif des arrestations dues à l'alcool?

9. A combien évalue-t-on les dépenses fédérales servant à stimuler la vente de l'alcool et de la bière? (Document parlementaire n° 291-2/2070).

N° 2480—*M. Dinsdale*

1. *a*) Combien de nouveaux camions postaux «*step vans*» ont été achetés par le ministère des Postes, *b*) à quel endroit ces camions se trouvent-ils et en quelle quantité?

2. A qui le contrat a-t-il été accordé et quelles étaient les soumissions concurrentielles?

3. Des consultations ont-elles eu lieu avec *a*) l'Union postale, *b*) le Syndicat des facteurs, avant de prendre une décision relativement à l'achat des véhicules et, dans l'affirmative, (i) à quelle date les consultations ont-elles eu lieu (ii) avec qui (iii) les syndicats ont-ils approuvé la décision?

4. Des plaintes ont-elles été formulées au sujet des véhicules et, dans l'affirmative, *a*) quelle est la nature de ces plaintes, *b*) de quelle source sont-elles parvenues? (Document parlementaire n° 291-2/2480).

N° 2541—*M. Marshall*

1. Quels emplois seront disponibles au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en rapport avec le parc national de Gros Morne?

2. Quelles sont les conditions requises des postulants dans le cas de chacun de ces postes?

3. Des consultations ont-elles eu lieu avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en ce qui concerne l'organisation par ce Ministère de cours de recyclage à l'intention de ceux qui feront des demandes pour ces postes et, dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises?

4. Des consultations ont-elles eu lieu entre les gouvernements fédéral et provincial afin d'assurer que toutes les chances seront accordées aux résidants de la région pour acquérir ces postes et, dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises?

5. Les emplois disponibles relevant de la compétence fédérale seront-ils assujettis aux règlements de la Commission de la Fonction publique?

6. Les emplois disponibles seront-ils assujettis aux exigences linguistiques aux termes de la Loi sur les langues officielles?

7. Les concessions du parc relèveront-elles de la compétence du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, dans l'affirmative, comment seront-elles annoncées?

8. Quelles sont les conditions que devront remplir les personnes qui voudront avoir des concessions dans le parc?

9. Les services fournis par les concessionnaires devront-ils l'être selon les conditions de la Loi sur les langues officielles et, dans l'affirmative, quelles sont ces conditions? (Document parlementaire n° 291-2/2541).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stanfield, appuyé par M. Hees, propose,—Que cette Chambre ne croit pas que les mesures gouvernementales annoncées le 4 septembre 1973 par le Premier ministre pour enrayer le coût de la vie, soient suffisantes à cette fin.

Après débat, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 39)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gillies
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Kuntz
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—102.

CONTRE

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (M^lle)
Benjamin
Blais
Blaker
Blouin
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
Davis
Demers
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gleave
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Laniel
Laprise
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
Matte
McRae
Morin (M^me)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nystrom
Olaussen
Olivier
Ouellet

Messieurs

Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Railton
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Rose
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—129.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États de rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) des comptes et de l'état financier de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) pour l'année financière terminée le 31 mars 1973 ainsi que le rapport de l'auditeur général, conformément à l'article 55(4) de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/232B).

A 10 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 140

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 11 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-223, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres n^os^ 1 à 5 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-35, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (ceintures de sécurité).

M. Mather, appuyé par M^me^ MacInnis, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux.*

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 septembre 1973, le Comité a étudié le Bill C-220, Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 15*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 56 aux* Journaux)

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Drury,—Que le Bill C-223, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et de affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Corbin, Caccia et Baker en remplacement de M. Walker, M^lle^ Bégin et M. Patterson sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Fairweather en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Blais en remplacement de M. Lachance sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Higson et O'Sullivan en remplacement de MM. Ritchie et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général concernant l'examen des comptes et des états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908. (Document parlementaire n° 291-1/194A).

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) de l'Office des prix des produits de pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, chapitre F-23, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/148A).

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 141

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 12 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Jerome, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le septième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Alors que votre Comité étudiait son Ordre de renvoi du mardi 15 mai 1973, son sous-comité chargé d'enquêter sur l'administration du régime pénitentiaire lui a soumis, le 6 septembre 1973, un rapport provisoire. Ce rapport a été adopté et le Comité a convenu de présenter à la Chambre le compte rendu suivant:

Le sous-comité a entendu, à Ottawa, des témoins représentant le Service canadien des pénitenciers, la Commission nationale des libérations conditionnelles, la section syndicale du ministère du Solliciteur général affiliée à l'alliance de la Fonction publique du Canada et des témoins autonomes au courant du sujet déféré.

Le sous-comité a également effectué les visites et écouté les témoins suivants:

a. Du 3 au 6 juillet 1973, dans la région de Kingston, en Ontario:

L'administration centrale régionale du Service canadien des pénitenciers;

Le pénitencier de Kingston;

La prison pour femmes;

L'établissement de Millhaven;

L'établissement de Joyceville;

L'établissement de Collins Bay;

L'établissement de Warkworth;

Un groupe de citoyens intéressés;

b. Du 17 au 19 juillet 1973, dans la région de Montréal, au Québec:

L'établissement Archambault;

L'établissement Saint-Vincent-de-Paul;

Le centre fédéral de formation professionnelle;

L'établissement Leclerc;

L'établissement de Cowansville.

Le sous-comité se propose de visiter, durant la semaine commençant le 23 septembre 1973, des établissements situés dans l'Ouest du Canada et, en octobre 1973, ceux qu'il reste à visiter dans les régions de l'Est.

Votre Comité est revenu sur sa décision antérieure voulant que le sous-comité se divise en deux groupes pour effectuer ses travaux dans l'Est et l'Ouest canadien et il a convenu qu'on devrait les poursuivre comme on l'a fait pour les institutions pénitentiaires de Kingston et de Montréal, c'est-à-dire que le sous-comité tout entier visite tous les pénitenciers.

Votre Comité prévoit la présentation d'un rapport final à la Chambre, en octobre 1973.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 25*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 57 aux* Journaux.)

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2191—*M. Fortin*

1. Quels sont les noms des avocats et des études légales de la province de Québec qui ont travaillé pour le ministère de la Justice du 1er janvier 1969 au 1er janvier 1973?

2. Quels travaux ont été accomplis par chacun d'eux?

3. Quel montant a été versé à chacun *a*) en honoraires, *b*) en frais de déplacements? (Document parlementaire n° 291-2/2191).

N° 2192—*M. Fortin*

1. Quels sont les noms des avocats et des études légales de la province de Québec qui ont travaillé pour le ministère de la Consommation et des Corporations du 1er janvier 1969 au 1er janvier 1973?

2. Quels travaux ont été accomplis par chacun d'eux?

3. Quel montant a été versé à chacun *a*) en honoraires, *b*) en frais de déplacements? (Document parlementaire n° 291-2/2192).

*N° 2234—*M. McKinnon*

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé dans chaque province, durant chacune des cinq dernières années, pour réhabiliter les narcomanes?

2. D'après l'estimation ou les données du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, combien de narcomanes comptait chaque province durant chacune des cinq dernières années? (Document parlementaire n° 291-2/2234).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des documents qui ont été utilisés les 16 et 21 juin lors de la discussion entre la section de l'aviation civile et du groupe d'étude canado-soviétique sur les transports relativement au projet d'aéroport international de Toronto à Pickering et au projet d'aéroport international de Montréal à Mirabel.—(*Avis de motion portant production de documents n° 237—M. Ellis*).

Du consentement unanime, le Bill C-220, Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales est adopté à l'étape du rapport.

M. Drury, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Marchand (Langelier),—Que le Bill C-223, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Lalonde, appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, rapporté sans amendement par le Comité permanent de l'agriculture est adopté à l'étape du rapport.

M. Whelan, appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Blaker et Fleming en remplacement de MM. Poulin et Marchand (Kamloops-Cariboo) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Jarvis, Ritchie et Haliburton en remplacement de MM. McKinley, Clarke (Vancouver Quadra) et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Poulin en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur les allocations familiales, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 14 de ladite Loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/141A).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la sécurité de la vieillesse comprenant un compte des recettes et déboursés, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 26 de ladite Loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/204A).

Par M. Lalonde,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les allocations aux jeunes pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de ladite Loi, chapitre Y-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/262A).

A 6 h. 11 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 142

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 13 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

A l'appel de l'avis inscrit au nom de l'honorable député de Scarborough-Est (M. Stackhouse), sous la rubrique Dépôt de bills, aux affaires courantes ordinaires, demandant la permission de présenter le Bill intitulé: Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: La première fois qu'il a été question à la Chambre de l'avis de dépôt d'un bill proposé par le député de Scarborough-Est, le 23 juillet dernier, la présidence a exprimé un certain doute sur la recevabilité du bill. Hier, il a semblé que le député ait convenu avec moi que ce bill empiétait sur la prérogative de la Couronne concernant une dépense imputable au Fonds du revenu consolidé. Selon la note explicative, le bill tend à prévoir le versement d'allocations familiales à un groupe ou une catégorie d'enfants que les dispositions actuelles de la loi sur les allocations familiales ne touchent pas. Un bill, ou un amendement à un bill, ne saurait proposer une dépense sans une recommandation de la Couronne. Comme le bill du député n'est pas accompagné de la recommandation de la Couronne, il ne peut être soumis à la Chambre en ce moment.

Je reporte le député au commentaire 249(1) de la quatrième édition de Beauchesne. Le principe qui y est exposé s'en trouve encore confirmé au commentaire 250 qui s'énonce ainsi: «Lorsqu'une motion, un projet de loi, ou un acte, est soumis en vue de la présentation, soit à la Chambre, soit au comité, et nécessite la recommandation de la Couronne qu'il ne réussit pas à obtenir, le président ou l'Orateur doit ou annoncer qu'on ne peut proposer de question relative à cette motion, ou ordonner que le bill soit retiré.»

A en juger d'après les observations faites hier par le député de Scarborough-Est, qui faisait notamment allusion à son entretien avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'en conclus qu'il accepte que le bill soit rayé du *Feuilleton*.

L'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence et énonce ainsi la question: «Les poussées inflationnistes non contrôlées, telles qu'illustrées par les chiffres sur le coût de la vie publiés aujourd'hui par Statistique Canada et l'augmentation des taux d'intérêt annoncée hier.»

Et l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), ayant donné avis à M. l'Orateur de son intention de demander la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence et énonce ainsi la question: «Le niveau record des taux d'intérêt au Canada, dans le cas particulièrement des hypothèques, situation qui sera sérieusement aggravée par l'annonce qu'à compter d'aujourd'hui, le taux préférentiel de la Banque du Canada sera accru d'un autre demi pour cent, et l'urgente nécessité pour le gouvernement de prendre des mesures correctives.»

En conséquence, la permission ayant été accordée à l'honorable chef de l'opposition de proposer une motion pour ajourner la Chambre en vue de la discussion d'une affaire dont il a fait part à la Chambre et du sujet dont l'honorable député d'Oshawa-Whitby a donné avis, la motion d'ajournement est réservée jusqu'à huit heures ce soir.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, ledit débat est ajourné.

Du consentement unanime, il est ordonné,—1. Que les délibérations suivant l'article 26 du Règlement débutent à quatre heures cet après-midi; 2. Que l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés soit suspendue.

A quatre heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, M. Stanfield, appuyé par M. Gillies, propose,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-219, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Nielsen en remplacement de M. Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Peters, Morgan et Taylor en remplacement de MM. Benjamin, Jarvis et O'Sullivan sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances sur l'application de la Loi sur les sociétés d'investissement, pour la période allant du 1er janvier 1972 au 31 mars 1973, conformément à l'article 27(1) de ladite Loi, chapitre 33, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/435).

A 5 h. 30 du matin, du consentement unanime, la Chambre s'ajourne à 2 h. de cet après-midi.

N° 143

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 14 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Un rappel au Règlement est soulevé relativement à une motion inscrite au Feuilleton des avis portant sur l'adoption du rapport d'un Comité permanent, semblable à un avis déjà inscrit au Feuilleton;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Le commentaire auquel se reporte l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) est bien connu, naturellement. Il stipule que la Chambre ne peut être saisie de plus d'une question à la fois. Mais cela, bien entendu, ne réfute pas l'argument de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Selon un usage qui remonte à au moins une centaine d'années, il peut y avoir au *Feuilleton* plus d'un avis de motion sur le même sujet. Comme l'ont signalé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et le secrétaire parlementaire, on trouve au *Feuilleton* d'aujourd'hui plusieurs exemples, exception faite de celui qui a été mentionné par l'honorable député de Yukon, de motions rédigées exactement de la même façon et soumises à l'examen de la Chambre. Comme l'a signalé un des honorables députés, c'est bien sûr lorsqu'une décision a été rendue par la Chambre, et surtout que la question a été examinée par la Chambre, que le point soulevé par l'honorable député peut entrer en ligne de compte.

L'honorable député du Yukon a invoqué l'article 19 du Règlement. L'article 19 est naturellement assez approprié, mais il n'appuie pas du tout la thèse de l'honorable député. Selon l'article 19, si une motion inscrite par un honorable député au *Feuilleton* n'est pas abordée, elle tombe au bas de la liste au *Feuilleton*, ou bien en est supprimée. Il me semble que ce n'est que du consentement de la Chambre, et selon l'usage qui s'est établi, que les motions qui ne sont pas abordées immédiatement peuvent conserver leur rang au *Feuilleton*. Si nous convenions avec le député d'appliquer strictement l'article 19 du Règlement, alors tous les avis figurant au *Feuilleton*, y compris l'avis au nom du député du Yukon, auraient disparu depuis longtemps. A mon avis, l'objection de l'honorable député n'est pas fondée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, soit mainte-

nant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 14 SEPTEMBRE 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, OBE, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 14 septembre, à 4 h. 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*).

(*Bills publics*)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 5 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-37, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.

M. Mather, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-220, Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé.

Bill C-223, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes.

Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte.

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, OBE, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte. —Chapitre nº 33.

Bill C-223, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur les allocations aux jeunes.—Chapitre nº 34.

Bill C-219, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse.—Chapitre nº 35.

Bill C-220, Loi modifiant le droit statutaire prévoyant le paiement de prestations de retraite supplémentaires à certaines personnes recevant des pensions payables sur le Fonds du revenu consolidé.—Chapitre nº 36.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. O'Sullivan en remplacement de M. Morgan sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, —Budget revisé d'établissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 (textes français et anglais), tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1973-2568, en date du 31 août 1973. (Document parlementaire nº 291-1/109A).

A 5 h. 05 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 144

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration concernant les problèmes à l'étude en date du 17 septembre 1973. (Document parlementaire n° 291-7/21).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la déclaration des ministres, à la suite de leur réunion relativement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, tenue à Tokyo du 12 au 14 septembre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/11).

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du communiqué conjoint émis à la suite de la rencontre Québec-Canada sur l'énergie. (Document parlementaire n° 291-5/157).

M. McGrath, appuyé par M. Baldwin, propose,—Que le deuxième rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le mercredi 25 juillet 1973, soit agréé.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'on aborde l'étude de cette motion à la conclusion des affaires courantes ordinaires et, qu'à ce moment, on limite la durée des discours à vingt minutes chacun, sauf dans le cas du principal orateur de chaque parti qui disposera de trente minutes; et

Que l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés soit suspendue.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2472—*M. Alexander*

1. Pendant les années 1971, 1972 et 1973 jusqu'à ce jour, combien de subventions dans le cadre du Programme des Initiatives locales et dans celui de Perspectives-Jeunesse ont été demandées, refusées et approuvées dans les circonscriptions d'Hamilton-Est, d'Hamilton-Wenworth, d'Halton-Wentworth, d'Hamilton-Mountain et d'Hamilton-Ouest?

2. Par circonscription, *a*) quel montant a été engagé dans chacun de ces cas, *b*) combien de projets des Initiatives locales ont été (i) prolongés (ii) pendant combien de temps (iii) à quel coût? (Document parlementaire n° 291-2/2472).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

On reprend l'étude de la motion de M. McGrath, appuyé par M. Baldwin,—Que le deuxième rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le mercredi 25 juillet 1973, soit agréé.

Il s'élève un débat;

M. Grier soumet l'amendement suivant,—Que le deuxième rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé audit Comité afin qu'il puisse réexaminer l'utilité d'y inclure une recommandation visant à la reconstitution de la Commission de révision des prix de l'alimentation avec tous les pouvoirs pour exiger la suppression ou la réduction de toutes hausses de prix injustifiées qu'elle découvre.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Je veux remercier les honorables députés de leurs opinions dans un cas de rappel au Règlement très intéressant.

La question est la suivante. L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a proposé l'adoption du deuxième rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation. Le rapport du comité figure aux pages 509 à 514 des Procès-verbaux du mercredi 25 juillet. On y trouve neuf recommandations. Aucune d'elles ne concerne directement les prix, sauf la première qui se lit ainsi: «Le Comité recommande que la Commission de révision des prix de l'alimentation commence immédiatement à étudier les répercussions des contrôles des prix décrétés par les autres pays sur les prix et la disponibilité des aliments dans ce pays. En outre le comité lui déconseille toute tentative de s'ériger seulement en organisme d'éducation.»

L'honorable député de Toronto-Lakeshore (M. Grier) a proposé un amendement à la motion d'adoption qui s'établit ainsi: «Que le deuxième rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé audit comité, afin qu'il puisse réexaminer l'utilité d'y inclure une recommandation visant à la reconstitution de la Commission de révision des prix de l'alimentation avec tous les pouvoirs pour exiger la suppression ou la réduction de toutes hausses de prix injustifiées qu'elle découvre.»

Une discussion de procédure est alors intervenue et la présidence a pu profiter des meilleurs exposés possibles. Je rappelle à la Chambre que le comité spécial existe toujours et que d'autres réunions doivent avoir lieu. La partie correspondante de la motion d'origine qui a donné lieu à la création du comité est la suivante, comme l'atteste la page 561 du hansard du 23 janvier: «Qu'un comité spécial de la Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix des denrées alimentaires au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.»

Aucun des honorables députés intervenant au cours de la discussion de procédure n'a contesté que l'objectif de l'amendement de l'honorable député de Toronto-Lakeshore n'était pas prévu dans le mandat d'origine créant le comité. Alors, l'honorable député nous demande-t-il de revenir sur notre décision d'adopter une recommandation visant à créer la Commission de surveillance du prix des denrées alimentaires? Quoi qu'il en soit, la question n'est pas là.

Les deux questions nécessitant une décision sont les suivantes: premièrement, l'amendement s'applique-t-il au contenu du deuxième rapport du comité spécial? La présidence éprouve certains doutes. Deuxièmement, le deuxième rapport est un rapport provisoire et bien que le comité ne souhaite peut-être pas revoir tout ou partie des sujets étudiés dans ses deux rapports provisoires, il semble à la présidence que rien ne l'empêche de rédiger un rapport supplémentaire définitif sur un sujet quelconque tant que ce sujet reste dans les limites de son mandat.

On a attiré l'attention de la présidence sur la décision rendue le 17 avril par M. l'Orateur. Cette décision, telle que l'interprète l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ne concerne pas la question dont je dois décider actuellement. J'ai décidé que l'amendement de l'honorable député de Toronto-Lakeshore est irrecevable pour les raisons que j'ai mentionnées.

Pour terminer, puis-je renvoyer la Chambre au commentaire 220(1) de la 4e édition de Beauchesne, à la page 187: «Si le sujet de l'instruction tombe sous la portée de la question déférée au comité, ladite instruction est alors inutile et irrecevable.»

Certaines autres citations qui semblaient autoriser la proposition voulant qu'il puisse y avoir une recommandation de renvoi au comité ont été rejetées par la présidence parce qu'il lui a semblé qu'elles concernaient les rapports finals et que le comité ne serait autrement plus en mesure de fonctionner de nouveau. Mais la présidence n'a aucun doute que le comité dont le rapport est à l'étude est encore vivant et qu'il tiendra d'autres séances.

Le débat reprend sur la motion de M. McGrath, appuyé par M. Baldwin,—Que le deuxième rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le mercredi 25 juillet 1973, soit agréé.

Le débat se poursuit;

M. Atkey soumet l'amendement suivant,—Que le deuxième rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé audit Comité avec mandat d'examiner la relation de l'effet, s'il en est, des mouvements des différents éléments principaux de l'indice des prix à la consommation au Canada pour août 1973 comme facteurs nationaux expliquant les tendances des prix

des denrées alimentaires au Canada; et avec mandat d'apporter toutes révisions qui s'imposent audit rapport à présenter à la Chambre aussi rapidement que possible.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je regrette de devoir désappointer l'aimable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) qui semble tenir à ce que l'amendement présenté par l'honorable député de St. Paul's (M. Atkey) soit acceptable selon les règles. Il m'est difficile de contredire la décision rendue cet après-midi par l'Orateur adjoint. Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député de St. Paul's pour dire qu'il s'agit d'un précédent. Je suis certain qu'on peut trouver dans l'histoire des délibérations de la Chambre plusieurs précédents de décisions de ce genre rendues à l'égard d'une modification proposée aux rapports de comités permanents.

L'honorable député de St. Paul's a d'abord avisé la présidence qu'il avait l'intention de proposer un amendement. Je l'ai entendu le lire. A première vue, à deuxième vue et même à dernière vue, cette question me semble tout à fait nouvelle. L'honorable député doit comprendre que la Chambre a déjà convenu du mandat le 25 janvier, je crois. Les honorables députés ne peuvent tenter soit par un amendement, soit par une proposition d'amendement au rapport d'un comité, soit par une motion concernant le rapport d'un comité, de changer le mandat convenu par la Chambre.

Plus tôt au cours du débat, peut-être même au tout début, pendant que l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) avait la parole, on a proposé que la Chambre évalue le travail qu'effectuent ces comités ainsi que les rapports qu'ils présentent. Je partage entièrement les opinions alors exprimées par l'honorable député de Saint-Jean-Est. Si la Chambre y consent, nous pourrions donner suite à cette idée en acceptant la recommandation qui nous a été faite par un comité, en l'étudiant tout au moins et en la mettant ensuite aux voix. Si la Chambre le veut ainsi, telle est la décision qu'elle doit prendre. Toutefois, la présentation d'un amendement, comme celui que vient de proposer le député de St. Paul's soulève une toute nouvelle question qui, je le signale en toute déférence, n'a rien à voir avec la recommandation émanant de l'excellent comité qui nous a soumis un excellent rapport dont l'examen et l'adoption ont été proposés à la Chambre par l'honorable député de Saint-Jean-Est, n'est pas conforme aux coutumes, aux traditions et aux usages de la Chambre.

Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il nous demande actuellement non pas de modifier la motion dont la Chambre est saisie, mais de modifier la décision prise ici même le 23 janvier dernier. Voilà pourquoi, je trouve l'amendement inacceptable.

Le débat reprend sur la motion de M. McGrath, appuyé par M. Baldwin,—Que le deuxième rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le mercredi 25 juillet 1973, soit agréé.

Le débat se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A 10 h. 04 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Morgan en remplacement de M. Higson sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Neil (Moose Jaw) en remplacement de M. Taylor sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Knight en remplacement de M. Grier sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. McKinnon en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. McKinley en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juillet 1973, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/327A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 145

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 18 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Lang,—Que le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Gillespie,—Que le Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-222, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

M. Blenkarn, appuyé par M. Bell, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-33, Loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport).

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): La présidence apprécie l'intérêt que l'honorable député manifeste pour le bill à l'étude et également l'objectif qu'il vise en présentant cette proposition à la Chambre. Je le remercie de ses observations, en particulier celles qui concernent le rappel au Règlement relatif à l'acceptabilité du bill. L'honorable député a déclaré au cours de ses remarques que le bill ne vise pas entraîner des dépenses. Cependent, la pré-

sidence n'a aucun pouvoir pour supprimer l'article 8 du projet de loi, qui demande de toute évidence au Parlement d'effectuer des dépenses. Cela est très clairement indiqué dans les deux dernières lignes de cet article.

Étant donné l'importance que l'honorable député accorde à cette question, il demande à la présidence de laisser de côté le règlement, les pratiques et les précédents de la Chambre et de fonder sa décision sur l'importance que lui-même accorde à la proposition contenue dans le bill C-33. L'honorable député a dit également que les règles étaient destinées à aider les honorables députés et non à les restreindre. Je suis sûr que l'honorable député, qui est à la Chambre depuis bien des années, se rendra compte que ces règles assurent notre protection. Le règlement, que l'honorable député semble trouver restrictif aujourd'hui, pourra un jour le protéger comme il l'a fait pour d'autres députés au cours des années passées.

L'honorable député ne semble pas contester le fait que la présidence hésite à accepter le bill pour la raison qu'il semble empiéter sur l'initiative financière de la Couronne et donc, à moins que les honorables députés ne me demandent de le faire, je ne citerai pas le commentaire pertinent dans Beauchesne. Si les honorables députés se reportent au commentaire 362 de Beauchesne, je pense qu'ils verront clairement qu'un député ne peut présenter un bill qui impose une charge sur le Trésor sans recommandation préalable. Le commentaire 249 dit la même chose.

Je suis sûr que si les honorables députés examinaient Beauchesne et May attentivement ils y trouveraient de nombreux commentaires pour défendre la cause de ce bill. En fait, comme les honorables députés se sont montrés indulgents et ont semblé tellement intéressés par la question que soulève le bill à l'étude, la présidence n'a pas essayé d'intervenir trop tôt et s'est donc montrée plus que juste envers l'honorable député. Il a présenté son argument peut-être sous couvert d'un argument procédural; aussi j'estime qu'il a eu l'occasion de faire valoir sa cause.

Pour l'instant, la présidence n'a pas d'autre solution que de refuser le bill sous sa forme actuelle, sauf si les honorables députés s'entendent pour accepter la suggestion du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) de porter cette question du bill à l'intention d'un comité. Autrement, je ne peux accepter d'autres discussions au sujet de ce bill sous sa forme actuelle.

Le débat reprend sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Gillespie,—Que le Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Blais, Gilbert, Alexander, Kempling et Bawden en remplacement de MM. Olivier, Rose, Munro (Esquimalt-Saanich), Cossitt et Stackhouse sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques.

MM. Hargrave, Murta, Reilly, Caccia, Towers et Hollands en remplacement de MM. Gillies, Atkey, Stevens, Ethier, Mitges et McKenzie sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Nielsen en remplacement de M. McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 146

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 19 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Skeena (M. Howard) soumet la motion ainsi qu'il suit:—Que le deuxième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le mercredi 4 avril 1973, soit agréé.

Un rappel au Règlement est soulevé relativement à la présentation de cette motion à l'effet qu'un ordre portant reprise du débat sur une motion semblable figure déjà sous la rubrique intitulée *Ordres inscrits au nom du gouvernement.*

Plus ample étude de ce rappel au Règlement est différée.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 772—*M. Matte*

1. Quels montants ont été versés en vertu de l'aide apporté au bilinguisme en 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972, *a*) dans la province de Québec et *b*) dans les autres provinces?

2. Combien de projets de lois déposés au cours de la 4e session du 28e Parlement ont-ils été directement élaborés en français d'abord? (Document parlementaire n° 291-2/772).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Basford, appuyé par M. Gillespie,—Que le Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote n° 40)

POUR

Messieurs

Alexander	Blenkarn	Danforth
Allmand	Buchanan	Darling
Andras	Caccia	Davis
Andre	Caron	Demers
Arrol	Carter	Dick
Atkey	Clark	Diefenbaker
Baker	(Rocky Mountain)	Dinsdale
Baldwin	Clarke	Drury
Basford	(Vancouver	Dupont
Bawden	Quadra)	Dupras
Beattie	Clermont	Epp
(Hamilton	Coates	Ethier
Mountain)	Comtois	Fairweather
Béchard	Corbin	Fleming
Bell	Côté	Foster
Blais	Cullen	Fox
Blaker	Cyr	Fraser

Messieurs

Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillies
Goyer
Gray
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Hueglin
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lachance
Laflamme
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (M^lle) (Kingston et Les Îles)
MacGuigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacLean
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Morin (M^me)
Muir
Munro (Hamilton-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Poulin
Railton
Reid
Richardson
Ritchie
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Schellenberger
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stollery
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Watson
Whicher
Whittaker
Woolliams
Yanakis—146.

CONTRE

Messieurs

Allard
Barnett
Beaudoin
Benjamin
Boisvert
Broadbent
Dionne
Douglas
Firth
Fortin
Gilbert
Godin
Grier
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lambert (Bellechasse)
Laprise
Latulippe
Leggatt
Lewis
MacInnis (M^me)
Mather
Nelson
Nystrom
Orlikow
Peters
Rodriguez
Symes—29.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Stollery et Caron en remplacement de MM. Fleming et Penner sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Epp, Horner (Crowfoot) et Jarvis en remplacement de MM. Baker, Ritchie, Rynard et Grafftey sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. McKinnon en remplacement de M. Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Andre en remplacement de M. Morgan sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Grier en remplacement de M^me MacInnis (Vancouver Kingsway) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

A 6 h. 10 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 147

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 20 SEPTEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Hier, lorsque l'honorable député de Skeena (M. Howard) a proposé l'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le 4 avril 1973, la Présidence a exprimé l'avis qu'il serait peut-être irrégulier de débattre alors ladite motion. Avec l'aide fournie par l'honorable député lui-même dans son exposé à la Chambre, la Présidence a étudié soigneusement la question. Il me semblerait qu'il n'y a pas que la règle d'anticipation qui entre en jeu ici, mais il y a également certains autres articles du Règlement qui trouvent, à mon avis, à s'appliquer à ce cas.

L'honorable député a de toute évidence étudié sérieusement la difficulté de procédure qui se pose ici. Il me semble que dans l'exposé de son argument, il a dit convenir que sa motion anticipait l'ordre du débat ajourné sur la motion présentée par le député de Kingston et des Îles (M^lle^ MacDonald). Incidemment, le compte rendu montre que l'honorable député de Skeena a appuyé la motion. Cela en soi présente une autre difficulté que je me contenterai de signaler sans prendre de décision à ce sujet.

Comme l'a fait remarquer l'honorable député hier, la Présidence, en interprétant la règle d'anticipation, devrait envisager l'éventualité que la question soit soulevée à la Chambre dans un délai raisonnable. Je croirais que la probabilité de la reprise du débat sur la motion de l'honorable député de Kingston et des Îles n'est pas une question réglée. La Présidence doit présumer que cette probabilité reste à décider.

A mon avis, il faut en ce moment considérer deux articles précis du Règlement portant sur une question de procédure. L'article 45(2) du Règlement stipule: «Lorsque le débat sur une motion présentée avant la lecture de l'ordre du jour est ajourné ou interrompu, l'ordre de reprise de ce débat est transféré sous la rubrique «Ordres du jour inscrits au nom du gouvernement» et considéré sous cette rubrique.»

Cet article du Règlement a été adopté de façon permanente en 1968 au même moment où la Chambre, selon l'expression de l'honorable député de Skeena, «a modifié le rôle des comités permanents.» La Présidence ne peut supposer que le Comité, et la Chambre également, n'étaient pas à l'époque tout à fait conscients des conséquences qu'entraînerait ce Règlement.

Enfin, la présidence doit rappeler l'article 18(2) du Règlement qui stipule: «Les ordres inscrits au nom du gouvernement sont appelés et examinés dans l'ordre établi par le gouvernement.»

Les dispositions de cet article sont, à mon avis, tellement claires et précises qu'elles empêchent la Présidence ou tout député autre que les ministériels de désigner un ordre inscrit au nom du gouvernement pour qu'il soit examiné à une séance donnée.

Comme en fait foi un passage du commentaire 13 de la 4e édition de Beauchesne: «... Un ordre formel de la Chambre, qu'il soit permanent ou occasionnel, l'emporte sur tout usage ou précédent ordinaire. S'il n'y a pas disposition expresse, «ce sont les usages et la procédure qu'ont suivis les Parlements antérieurs qui renseignent l'une ou l'autre Chambre sur ce qu'elle peut et doit faire».»

Nul doute qu'il faut tenir compte de la règle d'anticipation. Elle doit guider nos délibérations mais en l'occurrence nous devons en interpréter l'application dans le contexte des articles du Règlement que j'ai mentionnés.

La Présidence peut facilement voir à laisser la motion de l'honorable député au *Feuilleton* mais en ce qui le concerne il serait difficile, je pense, à cause de la procédure, de présenter et de débattre cette motion en ce moment.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

M. Allmand, appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des (Avis de motions (documents)).

M. Grier, appuyé par M. Firth, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du département d'État chargé des Affaires urbaines pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses.—*(Avis de motion portant production de documents n° 89)*

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Lalonde,—Que le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Horner (Battleford-Kindersley) et Neil (Moose Jaw) en remplacement de MM. Reilly et Hollands sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Barnett en remplacement de Mme MacInnis (Vancouver Kingsway) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Benjamin et Howard en remplacement de MM. Peters et Barnett sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais), sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada au cours de la période terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 36 de ladite Loi, chapitre 5, S.R.C., 1970 (1er supplément). (Document parlementaire n° 291-1/303).

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 148

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Stewart (Okanagan-Kootenay), au nom de M. Laflamme, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le deuxième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Votre Comité a étudié son Ordre de renvoi du mardi 4 septembre 1973 qui se lit comme suit:

Il est ordonné,—Que tous les faits entourant mon interrogatoire (M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles)) et celui de mon personnel, vendredi dernier, soient déférés au Comité des privilèges et élections pour étude et rapport.

Votre Comité a tenu huit réunions et obtenu les témoignages de sept témoins; il a convenu de faire les observations et les recommandations suivantes:

1. Il est bien établi que des forces policières de l'extérieur, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, ne pénétreront pas dans les lieux où siège le Parlement sans avoir obtenu au préalable la permission de M. l'Orateur qui est gardien des pouvoirs et privilèges du Parlement.

2. Les témoignages entendus par le Comité révèlent que des forces policières de l'extérieur, dans l'exercice de leurs fonctions officielles ont pénétré dans l'édifice de l'Ouest et se sont dirigés vers le bureau du député de Kingston et les Îles sans en avoir obtenu l'autorisation de M. l'Orateur. Par conséquent, le Comité doit reconnaître le bien-fondé de la question de privilège soulevée à la Chambre des communes.

3. Le Comité estime toutefois que les forces policières en question ont agi de bonne foi. Le Comité recommande donc respectueusement à M. l'Orateur de rappeler aux forces policières de l'extérieur et au personnel de sécurité de la Chambre des communes leurs obligations respectives à cet égard et que d'autres mesures ne soient pas prises.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^os^ 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 58 aux* Journaux.)

M. Macdonald (Rosedale) au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi sur la taxe d'accise. (Texte français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/310B).

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Muir, appuyé par M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond), il est ordonné,—Que l'objet de l'usage de la langue gaélique à un programme hebdomadaire de radio au Cap-Breton soit déféré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Lang, appuyé par M. Richardson, propose,—Que, lorsque la Chambre s'ajourne aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'au 15 octobre 1973. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Lalonde,—Que le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-183, Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit.

M. Goyer au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Lalonde, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Olivier et Stackhouse en remplacement de MM. Caron et Bawden sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

A 3 h. 53 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à deux heures de l'après-midi, le lundi 15 octobre 1973, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

N° 149

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 15 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie, en anglais, du Communiqué final de la Réunion des ministres des Finances du Commonwealth tenue à Dar Es-Salaam les 19 et 20 septembre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/12C).

M. Turner (Ottawa-Carleton), dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de Déclarations faites aux Assemblées annuelles de la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international tenues à Nairobi, Kenya, du 24 au 28 septembre 1973:

(1) Discours prononcé par le Ministre des Finances en date du 25 septembre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/12D);

(2) Allocution prononcée par le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général lors de la présentation du vingt-huitième Rapport annuel des Administrateurs au Conseil des Gouverneurs du Fonds en date du 24 septembre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/12E);

(3) Rapport adressé au Gouverneur par le Président du Comité chargé d'étudier la réforme et les questions connexes en date du 24 septembre 1973 ainsi que le premier Avant-projet de réforme. (Document parlementaire n° 291-6/12F);

(4) Allocution finale du Directeur général à la séance de clôture en date du 28 septembre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/12G);

(5) Discours prononcé devant le Conseil des Gouverneurs par le Président du Groupe de la Banque Mondiale en date du 24 septembre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/12H).

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en date du 15 octobre 1973, sur la politique du gouvernement en matière de ponts internationaux et plus particulièrement sur le pont Ambassador. (Document parlementaire n° 291-7/22).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les vingt-trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 128—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de

la Justice a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/128).

N° 131—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/131).

N° 152—*M. Broadbent*

1. Des subventions et des prêts ont-ils été accordés aux sociétés suivantes: *Atlantic Sugar Refineries; Abitibi Paper Co. Ltd.; Alcan Aluminum Ltd.; Alberta Gas Trunk Line Ltd.; Algoma Steel Corporation Ltd.; Bethlehem Copper Co. Ltd.; BP Oil and Gas Ltd.; Bell Canada; British Newfoundland Corp. Ltd.*; Banque de Montréal; Banque de la Nouvelle-Écosse; Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique; *Canadian Ingersoll-Rand Co. Ltd.; Consolidated Bathurst Ltd.; Canadian Johns-Manville Co.; Chemcell Ltd.; Chrysler Corp.; Consumer's Gas Co. Ltd.; Canadian International Paper*; Banque impériale de commerce du Canada; *Canada Permanent Mortgage Corporation; Canadian Javelin; Canadian Breweries Ltd.; Campeau Corp. Ltd.; Crown Life Insurance Co.; Canada Packers Ltd.; Davie Shipbuilding Ltd.; Dominion Textile Ltd.; Dominion Foundries and Steel Ltd.; Dome Mines Ltd.; Distillers Corp.-Seagrams Ltd.; DuPont of Canada Ltd.; Domtar Ltd.; Ecstall Mining Ltd.; Eddy Match Co. Ltd.; Eddy Paper Co. Ltd.; Ford Motor Co.; Falconbridge Nickel Mines Ltd.; Foster Advertising; General Motors Corp.*; Glaverbel Verrerie Ltée; *Gaspé Copper Mines Ltd.; General Electric Co.; Great Canadian Oil Sands Co.; Gordon Hill Advertising; Great West Life; Hudson's Bay Co.; Hiram Walker-Gooderham and Worts Ltd.; Husky Oil Ltd.; Iron Ore Co. Canada Ltd.; Imperial Oil Ltd.; IBM Canada Ltd.; International Nickel Co. (Canada) Ltd.; John Labatt Ltd.; Kates, Peat, Marwick Co.; Loblaw Companies Ltd.; London Life Insurance Co.; Laurentide Financial Corp.; Mercantile Bank of Canada; Metropolitan Trust Co.; McFarland Construction; Micro-Max Products Ltd.; Melchers Distilleries Ltd.; McCain Foods Ltd.; MacMillan Bloedel Ltd.; Mutual Life Assurance Co. of Canada Ltd.; Molson Industries Ltd.; Massey-Ferguson Ltd.; McLaren Advertising; Noranda Mines Ltd.; National Sea Products Ltd.; Peat, Marwick, Mitchell Co.; Power Corp. of Canada Ltd.; Prudential Assurance Co. Ltd.; Procter and Gamble Co. of Canada Ltd.; Petrofina Canada Ltd.*; Banque royale canadienne, *Rayonier Quebec Inc.; State Farm Insurance Co.; Steel Co. of Canada Ltd.; Shell Canada Ltd.; Steep Rock Iron Mines Ltd.; Saint John Shipbuilding and Dry Dock Co. Ltd.; Simpson's Ltd.; Sun Life Assurance Co.; Sperry Rand Canada Ltd.; Swift Canadian Co. Ltd.; Toronto-Dominion Bank; The Commercial Life Assurance Co. of Canada Ltd.; Trans Mountain Oil Pipe Lines Co. Ltd.; Trans Canada Pipe Lines Ltd.; Texaco Co. Ltd.; Union Carbide of Canada Ltd.; Union Gas Ltd.; Westinghouse Canada Ltd.*; par les ministères *a*) de l'Expansion économique régionale, *b*) de l'Industrie et du Commerce, *c*) de la Défense nationale, *d*) del 'Énergie, des Mines et des Ressources, *e*) de la Main-d'œuvre et de l'Immigration depuis l'année financière 1968-1969 et, dans l'affirmative, à raison de quels montants respectifs par année?

2. A-t-on accordé des remises à ces mêmes sociétés, au cours de la même période, en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière et, dans l'affirmative, à raison de quels montants respectifs par année financière? (Document parlementaire n° 291-2/152).

N° 155—*M. Broadbent*

1. Quelles sont les sociétés qui ont accepté des subventions en espèces aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR) pour chacune des années financières 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973 jusqu'ici, réparties par province où les dépenses d'investissement devaient être faites?

2. Dans chaque cas *a*) quelles étaient les sommes engagées et quels versements en espèces ont été faits jusqu'ici, *b*) combien d'emplois s'est-on engagé à créer, *c*) combien de ces nouveaux emplois existent à l'heure actuelle, *d*) quelle était la date projetée du commencement et l'exploitation commerciale des installations en question?

3. Quels sont les bénéficiaires de subventions LSDR qui *a*) sont, à l'heure actuelle, en retard sur la date prévue pour la mise en train de la production commerciale, *b*) ont avisé le ministère que les installations prévues n'entreront pas en production commerciale, *c*) ont commencé la production commerciale dans les installations prévues, mais en ont, depuis lors abandonné l'exploitation, *d*) doivent encore commencer la production commerciale dans leurs installations?

4. Quels étaient les montants de subventions recouvrés par le ministère dans les cas mentionnés au paragraphe 3 *c*)?

5. Quels sont les objectifs du programme précité?

6. Le ministère a-t-il fait une étude d'évaluation du programme et, dans l'affirmative, quelle était la date du dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/155).

N° 1502—*M. Alexander*

1. Combien le secrétariat d'État a-t-il dépensé au cours de chaque année financière depuis 1969 en matière de subvention à l'intention des groupes aux fins des visites d'échange internationales?

2. Pour chaque année financière depuis 1969, à quels groupes a-t-on accordé ces subventions et quel montant à chaque groupe?

3. Quel était le but avoué des visites faites par chaque groupe au cours de la période susmentionnée et quels pays chaque groupe a-t-il visité? (Document parlementaire n° 291-2/1502).

N°1504—*M. Stackhouse*

Combien a-t-on dépensé en 1972 pour verser des subventions en vertu du Programme de citoyenneté du secrétariat d'État aux associations de citoyens et de bénévoles *a*) dans chacune des provinces et dans les territoires, *b*) dans l'agglomération de Toronto, *c*) dans Scarborough (Ontario)? (Document parlementaire n° 291-2/1504).

N° 1819—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

Combien d'organismes de bienfaisance ont reçu des subventions du Trésor public chaque année de 1970 à 1972 inclusivement et *a*) quel montant chacun a-t-il reçu, *b*) pour quelle raison ces subventions ont-elles été accordées dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/1819).

N° 1835—*M. Cossitt*

Le ministère de la Justice tient-il à jour une liste par circonscriptions électorales des avocats qui sont autorisés à agir au nom du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les noms inscrits sur la liste de chaque circonscription électorale de la province de l'Ontario, *b*) ces personnes sont-elles membres d'un parti politique et, dans l'affirmative, lequel? (Document parlementaire n° 291-2/1835).

N° 2092—*M. Mather*

Combien a dépensé chaque ministère pour des services professionnels et spéciaux en 1967 et en 1972? (Document parlementaire n° 291-2/2092).

N° 2131—*M. Stevens*

1. *a*) Quel est le nom des personnes, compagnies, sociétés ou organismes dont le gouvernement loue présentement de l'immeuble dans la Région de la capitale nationale, *b*) lorsqu'il s'agit de sociétés, qui sont, dans chaque cas, les principaux membres, directeurs et actionnaires?

2. *a*) A-t-on procédé par appels d'offres pour adjuger les baux et, dans la négative, quelle méthode a-t-on employée pour arrêter le choix d'un immeuble, *b*) le renouvellement des baux se fait-il annuellement? (Document parlementaire n° 291-2/2131).

*N° 2190—*M. Peters*

1. Pour chacune des trois dernières années, combien de sociétés n'ont pas fait parvenir de rapport à Statistique Canada, conformément à la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers?

2. Quels en étaient les noms et adresses?

3. Pour chacune des trois dernières années, combien de sociétés ont été mises à l'amende en application du paragraphe 1) de l'article 7 de la Loi et à combien se sont élevées en tout les amendes imposées et perçues?

4. Combien de cadres supérieurs, de directeurs ou d'agents de ces sociétés ont été mis à l'amende au cours de chacune des trois dernières années et combien ont été condamnés à des peines de prison aux termes du paragraphe (2) de l'article 7 de la Loi?

5. Pour chacune des trois dernières années, combien de lettres recommandées le ministre de l'Industrie et du Commerce a-t-il envoyées aux sociétés délinquantes, en vertu de l'article 8 de la Loi, et combien en est-il résulté d'amendes et d'emprisonnements?

6. Pour chacune des trois dernières années, combien de syndicats n'ont pas fait parvenir de rapport à Statistique Canada, conformément à la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers?

7. Quels en étaient les noms et adresses?

8. Pour chacune des trois dernières années, combien de syndicats ouvriers ont été mis à l'amende en application du paragraphe (1) de l'article 12 de la Loi et à combien se sont élevées en tout les amendes imposées et perçues?

9. Pour chacune des trois dernières années, combien de cadres supérieurs de membres du conseil d'administration ou d'agents syndicaux ont été mis à l'amende ou condamnés à des peines de prison aux termes du paragraphe (3) de l'article 12 de la Loi?

10. Pour chacune des trois dernières années, combien de lettres recommandées le ministre a-t-il envoyées aux syndicats ouvriers délinquants, en vertu de l'article 13 de la Loi, et combien en est-il résulté d'amendes et d'emprisonnements? (Document parlementaire n° 291-2/2190).

N° 2272—*M. Cossitt*

Quels sont le nom, l'adresse et la circonscription électorale de tous les avocats attachés au ministère de la Justice pour les travaux juridiques du gouvernement dans la province de la Colombie-Britannique? (Document parlementaire n° 291-2/2272).

N° 2273—*M. Cossitt*

Quels sont le nom, l'adresse et la circonscription électorale de tous les avocats attachés au ministère de la Justice pour les travaux juridiques du gouvernement dans la province de l'Alberta? (Document parlementaire n° 291-2/2273).

N° 2274—*M. Cossitt*

Quels sont le nom, l'adresse et la circonscription électorale de tous les avocats attachés au ministère de la Justice pour les travaux juridiques du gouvernement dans la province de la Saskatchewan? (Document parlementaire n° 291-2/2274).

N° 2276—*M. Cossitt*

Quels sont le nom, l'adresse et la circonscription électorale de tous les avocats attachés au ministère de la Justice pour les travaux juridiques du gouvernement dans la province de Québec? (Document parlementaire n° 291-2/2276).

N° 2280—*M. Cossitt*

Quels sont le nom, l'adresse et la circonscription électorale de tous les avocats attachés au ministère de la Justice pour les travaux juridiques du gouvernement dans la province de l'Ontario? (Document parlementaire n° 291-2/2280).

N° 2295—*M. Yewchuk*

1. Combien de demandes le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il *a*) reçues, *b*) acceptées depuis 1969 pour la construction d'usines de broyage de graines de colza (i) en Alberta (ii) au Manitoba (iii) en Saskatchewan et (iv) dans les autres provinces?

2. Pour chaque année de 1969 à 1972 inclusivement, combien le gouvernement a-t-il dépensé en tout pour *a*) aider les provinces (i) de l'Alberta (ii) du Manitoba (iii) de la Saskatchewan (iv) les autres provinces, à construire et entretenir des usines de broyage de graines de colza, *b*) améliorer et développer les installations portuaires pour la manutention de la graine de colza et de ses produits de transformation?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'inclure les produits de transformation du grain en vertu du tarif ferroviaire Crowsnest, *a*) dans la négative, pourquoi, *b*) dans l'affirmative, à quelle date?

4. Quels sont les pays qui, pour chaque année de 1969 à 1972 inclusivement, ont importé du Canada, *a*) des graines de colza, *b*) de l'huile de colza, *c*) de la farine de colza, *d*) de la margarine de colza, *e*) de la graisse de colza?

5. Combien de pays ont été contactés par le personnel *a*) de la Commission canadienne du blé, *b*) du ministère de l'Industrie et du Commerce, en vue d'encourager l'exportation de la vente (i) de graines de colza (ii) des sous-produits de la graine de colza?

6. La Commission canadienne du blé a-t-elle l'intention d'enlever les contingentements de livraison de graine de colza et, *a*) dans l'affirmative, à quelle date, *b*) dans la négative, pour quelles raisons? (Document parlementaire n° 291-2/2295).

*N° 2346—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Quels sont les noms, les postes et les ministères des fonctionnaires qui participent à l'exécution de tout aspect du Programme de multiculturalisme?

2. Quel est le nombre des experts-conseils, ou des autres employés contractuels ou à temps partiel du gouvernement, qui participent à l'exécution de tout aspect du Programme de multiculturalisme et quels sont le nom et les attributions de chacun d'eux?

3. Parmi les personnes mentionnées dans la réponse aux questions 1 et 2, combien relèvent *a*) du ministre d'État responsable du multiculturalisme, *b*) du secrétaire d'État, *c*) d'un autre ministre, *d*) de plusieurs ministres?

4. Parmi les personnes qui relèvent de plusieurs ministres, dans chaque cas, *a*) de quels ministres s'agit-il, *b*) comment sont réparties les compétences?

5. Dans le cas des personnes qui relèvent du ministre d'État responsable du multiculturalisme, quel est le nombre de celles qui ne sont pas des membres du personnel particulier de ce ministre? (Document parlementaire n° 291-2/2346).

N° 2370—*M. McKinnon*

1. Comment se répartissent les navires de la Garde côtière selon *a*) le genre, *b*) l'usage prévu, *c*) le nombre de membres d'équipage, *d*) le port d'attache pour chacune des côtes?

2. Quels sont les frais d'administration et d'exploitation de la Garde côtière sur chacune des côtes?

3. Y a-t-il des frais d'administration centralisée de la Garde côtière qui n'apparaissent pas dans la partie 2 et, dans l'affirmative, quels sont-ils? (Document parlementaire n° 291-2/2370).

N° 2414—*M. Beatty* (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)

1. Pour chacune des années 1971, 1972 et 1973, quels ont été *a*) le nombre total de demandes reçues dans le cadre du Programme Perspectives-Jeunesse, *b*) le montant global des déboursés de Perspectives-Jeunesse, *c*) le montant global demandé à Perspectives-Jeunesse, *d*) le nombre global de subventions accordées par Perspectives-Jeunesse et, dans chaque cas, (i) à l'échelle nationale (ii) par province et par territoire (iii) par circonscription représentée par un membre du Cabinet (iv) par circonscription représentée par un scerétaire parlementaire?

2. Pour chacune des années 1971, 1972 et 1973, *a*) combien de requérants étaient employés l'année précédente dans les Programmes de Perspectives-Jeunesse, *b*) combien de ces requérants ont obtenu des subventions dans le cadre du Programme de Perspective-Jeunesse et, dans chaque cas, (i) à l'échelle nationale (ii) par province et par territoire (iii) par circonscription représentée par un membre du Cabinet (iv) par circonscription représentée par un secrétaire parlementaire?

3. Au cours des mêmes années, dans combien de cas les personnes qui ont donné des références, ou avec lesquelles on a communiqué, s'occupaient de faire des demandes à Perspectives-Jeunesse et étaient aussi membres du Conseil consultatif local et, dans chaque cas, *a*) quels étaient les noms des personnes avec lesquelles on a communiqué, *b*) quels étaient les noms de ceux qui ont donné des références, *c*) quel était le titre des projets en cause, *d*) quel était le nom de la circonscription, *e*) quelle somme a été accordée?

4. Au cours des mêmes années, combien de demandes a-t-on rejetées dans le cas desquelles la personne avec laquelle on communiquait ou celle qui donnait les références étaient membres du Conseil consultatif local et, dans chaque cas, *a*) quels étaient les titres des projets impliqués, *b*) quel était le nom de la circonscription? (Document parlementaire n° 291-2/2414).

N° 2501—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Combien d'auberges d'été, en 1973, sont *a*) subventionnées, *b*) aidées d'une autre façon, *c*) entièrement dirigées par le gouvernement?

2. Combien coûte au gouvernement le fonctionnement de chaque auberge d'été?

3. A-t-on fait des démarches auprès de *a*) l'Association canadienne des auberges de jeunesse, *b*) tout autre groupement non gouvernemental formé dans le but d'assurer le fonctionnement ou la gestion de ces auberges d'été et, dans la négative, pour quelle raison?

4. A-t-on fait des démarches auprès de *a*) l'Association canadienne des auberges de jeunesse, *b*) tout autre groupement pouvant fournir des possibilités de logement dans des auberges et, dans la négative, pour quelle raison?

5. Si des démarches ont été faites pour le fonctionnement d'auberges d'été pour l'obtention d'autres dispositions concernant le logement auprès de groupes autres que l'Association canadienne des auberges de jeunesse, quel est le nom de chacun de ces groupes?

6. Où est située chacune des auberges d'été qui seront entretenues toute l'année durant? (Document parlementaire n° 291-2/2501)

N° 2546—*M. McCain*

1. Quels ont été, pour chaque exercice financier, les dépenses d'investissement supplémentaires effectuées dans la voie maritime du Saint-Laurent, depuis son entrée en service?

2. *a*) A combien s'élevait chacun de ces nouveaux investissements, *b*) quelle a été la contribution (i) du Canada et (ii) des États-Unis dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/2546).

N° 2548—*M. McCain*

Combien ont coûté aux contribuables canadiens les subventions accordées au transport de marchandises durant chacune des années financières 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973 dans chacune des régions suivantes, *a*) les Maritimes, *b*) le Canada central (Ontario et Québec), *c*) les provinces des Prairies, *d*) la Colombie-Britannique? (Document parlementaire n° 291-2/2548).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Lalonde, appuyé par M. Faulkner, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles numéros 11 et 17 sont réservés.

M. Danforth, appuyé par M. McKinley, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le Gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre les mesures voulues, là où c'est nécessaire dans les eaux navigables intérieures du Canada, afin d'empêcher que le passage et les mouvements des navires, des bateaux et autres embarcations n'endommage les rives, les digues, les maisons, les terres et autres propriétés publiques et privées.—(*Avis de motion n° 25*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Brewin en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, —Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois d'avril 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/354A).

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Budget revisé d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/194B).

Par M. Chrétien,—Budget revisé d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/194C).

Par M. Chrétien,—Budget d'établissement de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année fiancière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/194D).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'août 1973, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/328A).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Budgets (en anglais) d'établissement de l'*Eldorado Nuclear Limited* et de l'*Eldorado Aviation Limited,* pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-554, en date du 8 mars 1973, approuvant lesdits budgets. (Document parlementaire n° 291-1/130).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 18 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, télégrammes, requêtes ou autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère du gouvernement et toute personne, groupes ou organisations relativement à la construction d'un bureau de poste ou d'un édifice abritant le ministère des Postes à Taschereau (Québec).—(*Avis de motion portant production de documents n° 203*). Document parlementaire n° 291-3/203).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 juillet 1973, demandant copie de toute la correspondance, y compris télégrammes et documents, entre le gouvernement ou l'un de ses organismes ou directions connexes, et la succursale d'Halifax de l'Association internationale des débardeurs depuis le 1er janvier 1973, au sujet du caboteur *Travetal.*—(*Avis de motion portant production de documents n° 232*). (Document parlementaire n° 291-3/232).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Comptes publics du Canada, Volumes I, II et III, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 55(1) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais) (Document parlementaire n° 291-1/214A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume I,—Précis des États des Compagnies d'assurance au Canada, pour l'année financière terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/165A).

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 150

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 16 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, à huit heures ce soir, une motion portant sur l'ajournement de la Chambre en vue de discuter de la situation au Moyen-Orient soit présentée;

Que les discours sur ladite motion soient limités à quinze minutes, exception faite du premier orateur de chaque parti qui disposera de vingt minutes; et

Que les délibérations se terminent à 10 h. 30 ce soir, au plus tard.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, ledit débat est interrompu.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 5 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill C-39, Loi modifiant la Loi sur les Commissions de port.

M. Reynolds, appuyé par M. McKinley, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Reynolds, McKenzie, Woolliams et Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de MM. Andre, Bawden, McKinnon et Towers sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Ritchie en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, suivant l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,—Deuxième rapport annuel (en français et en anglais) de la Commission de réforme du droit du Canada, pour la période du 1er juin 1972 au 31 mai 1973, conformément au paragraphe c) de l'article 18 de la Loi sur la Commission de réforme du droit, chapitre 23 (1er Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/409A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

N° 151

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 17 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la ou les personne(s) qui a (ont) enregistré les délibérations du caucus du Nouveau Parti Démocratique soit(ent) requise(s) de remettre sur-le-champ, les bandes magnétiques en question, soit à l'honorable député de York-Sud (M. Lewis) ou encore à M. l'Orateur.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. MacLean, M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Macquarrie et Stevens en remplacement de MM. McKinley, Nielsen, O'Sullivan et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Macquarrie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Saltsman en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Broadbent et Gilbert en remplacement de MM. Harding et Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le vendredi 27 juillet 1973.

N° 152

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 18 OCTOBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M^me^ Morin, appuyée par M. Trudel,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchement la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et *b*), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant, immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard d'une personne du sexe masculin, lorsque cette personne cause la mort d'une personne du sexe féminin pendant qu'elle commet ou tente de commetre un viol, et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre cette infraction, cette personne abandonne un être humain et qu'il en résulte la mort de cet être humain.»

Après plus ample débat, ladite motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Lawrence, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et *b*), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant, immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre une infraction visée à l'article 76.1 et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain et a été antérieurement reconnue coupable de meurtre, que ce meurtre soit ou non punissable de mort.»

Il s'élève un débat;

M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un «Mémoire traitant des effets sur les prix à la consommation découlant des modifications annoncées le 19 février 1973 dans les tarifs douaniers, les taxes de vente et d'accise» en date du 26 septembre 1973. (Document parlementaire n° 291-4/62).

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Lawrence, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et b), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre une infraction visée à l'article 76.1 et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain et a été antérieurement reconnue coupable de meurtre, que ce meurtre soit ou non punissable de mort.»

Après plus ample débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie par sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Le débat se poursuit;

A 10 h. 45 du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 27 juillet 1973, la Chambre procède à la mise aux voix différée de la motion de Mme Morin, appuyée par M. Trudel,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et b), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant, immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard d'une personne du sexe masculin, lorsque cette personne cause la mort d'une personne du sexe féminin pendant qu'elle commet ou tente de commettre un viol, et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre une infraction mentionnée à l'article 247, ou, si pendant qu'elle commet ou tente de commettre cette infraction, cette personne abandonne un être rumain et qu'il en résulte la mort de cet être humain.»

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 41)

POUR

Messieurs

Alkenbrack
Andre
Arrol
Beattie
(Hamilton Mountain)
Bell
Blenkarn
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Carter
Clarke
(Vancouver Quadra)
Crouse
Danforth
Darling
Dinsdale
Dionne
Dupras
Epp
Frank
Gauthier
(Roberval)
Godin
Hargrave
Higson
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Portelance
Reynolds
Schellenberger
Scott
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stevens
Thomas
(Moncton)
Towers
Trudel
Turner
(London-Est)
Wagner
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—78.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Atkey
Baker
Baldwin
Barnett
Basford
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bégin (Mlle)
Blackburn
Blais
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Cafik
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Holmes
Howard
Hymmen
Jamieson
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lalonde
Lang
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lewis
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
Egmont)

Messieurs

Macdonald (Rosedale)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Mackasey
Macquarrie
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morgan
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
O'Connor
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Sherbrooke)
Peters
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (M^me)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Stanbury
Stanfield
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Whelan—115.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Lawrence, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie l'article 2 du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, en retranchant la virgule de la ligne 15, à la page 1, en insérant un «*a*)» immédiatement avant le mot «à» de la ligne 16, en changeant les lettres indicatrices des alinéas *a*) et b), qui deviennent (i) et (ii), et en ajoutant, immédiatement après la ligne 9 de la page 2, les nouveaux alinéas suivants:

«*b*) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain pendant qu'elle commet ou tente de commettre une infraction visée à l'article 76.1 et

c) à l'égard de toute personne, lorsque cette personne cause la mort d'un être humain et a été antérieurement reconnue coupable de meurtre, que ce meurtre soit ou non punissable de mort.»

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 42)

POUR

Messieurs

Alkenbrack
Andre
Arrol
Beattie (Hamilton Mountain)
Bell
Blenkarn
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crouse
Danforth
Darling
Dinsdale
Dionne
Dupras
Epp
Frank
Gauthier (Roberval)
Godin
Hargrave
Higson
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lajoie
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
L'Heureux
Loiselle
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
McCain
McKenzie
McKinley
Mitges
Morin (M^me)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Portelance
Reynolds
Schellenberger
Scott
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stevens
Thomas (Moncton)
Towers
Trudel
Turner (London-Est)
Wagner
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—75.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Atkey
Baker
Baldwin
Barnett
Basford
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bégin (M^lle)
Blackburn
Blais
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Cafik
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Corbin
Côté
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Ethier
Fairweather
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Fraser
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gleave
Goyer
Gray
Grier
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Holmes
Howard
Hymmen
Jamieson
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lalonde
Lang
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lewis
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Mackasey
Macquarrie
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McKinnon
McRae
Morgan
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
O'Connor
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Sherbrooke)
Peters
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Laval)
Saltsman
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Stanbury
Stanfield
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Whelan—114.

Sur motion de M. Allmand, appuyé par M. MacEachen, ledit bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Trudel, Smith (Saint-Jean), Danson et Whicher en remplacement de MM. Blais, Clermont, Demers et Comtois sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Beaudoin en remplacement de M. Rondeau sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Reid en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Wagner en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. Hymmen, Macquarrie et Hueglin en remplacement de MM. Cafik, Paproski et Higson sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Walker en remplacement de M. Dupont sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 21 mars 1973, (Question n° 19), demandant: 1. Des membres du Cabinet sont-ils administrateurs de sociétés, de compagnies, etc., et, dans l'affirmative, quels sont-ils, de quelles sociétés ou compagnies sont-ils administrateurs, et quand ces ministres ont-il été nommés administrateurs?

2. Des membres du Cabinet ont-ils démissionné de leurs postes d'administrateurs depuis leur assermentation comme membres du Conseil privé et, dans l'affirmative, quels sont ces ministres, à quand remontent leurs démissions respectives et quelles sont les sociétés ou compagnies concernées? (Document parlementaire n° 291-2/19A).

A 11 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 153

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 19 OCTOBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Railton, au nom de M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le cinquième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 18 septembre 1973, le Comité a étudié le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n°s 16 et 17*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 59 aux* Journaux)

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'Accord de commerce entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Chine, fait à Pékin le treizième jour d'octobre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/84).

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel.

M. Allmand, appuyé par M. Marchand (Langelier), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission, y compris le rapport de l'auditeur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 138 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, chapitre 48, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/253A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté le vendredi 27 juillet 1973.

N° 154

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 22 OCTOBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Marchand (Langelier),—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, ladite motion est mise aux voix et, en conformité des dispositions d'un ordre spécial adopté le vendredi 27 juillet 1973, le vote par appel nominal est différé.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la séance soit suspendue jusqu'à deux heures cet après-midi;

Que, nonobstant les dispositions de l'ordre spécial adopté le vendredi 27 juillet 1973, à cinq heures cet après-midi, la Chambre procède à l'étude des affaires inscrites au nom des députés; et

Qu'on propose une motion d'ajournement, conformément aux dispositions de l'article 40(1) du Règlement.

M. Lalonde, appuyé par M. Marchand (Langelier), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (n° 2), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant le Régime de pensions du Canada de façon à supprimer la limite de deux pour cent à laquelle est soumis le relèvement annuel de l'indice de pension, au sens où l'entend la loi; de façon à fixer à $6,600, pour 1974, et à $7,400, pour 1975, le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension; et de façon à prévoir que par la suite des hausses de l'indice des prix à la consommation entraîneront un relèvement équivalent des prestations payables en vertu de la loi.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1984—*M. Yewchuk*

1. A ce jour, quels édifices *a*) appartiennent ou b) sont loués par le gouvernement à (i) Ottawa, (ii) Hull, (iii) Vanier?

2. Pour chaque année, de 1968 à 1972 inclusivement, quel a été le coût total de location des élifices loués par le gouvernement?

3. *a*) Qui est chargé de négocier les locations au nom du gouvernement, *b*) quelles sont les modalités qui régissent ces locations?

4. Pour cette même période de 1968 à 1972, combien *a*) d'édifices commerciaux, *b*) de maisons et *c*) d'immeubles ont été (i) achetés, (ii) démolis par le gouvernement?

5. Quelle était la valeur de chaque *a*) édifice acheté, *b*) de chaque terrain?

6. A combien s'élevaient les frais de démolition de chaque édifice?

7. Combien d'édifices sont *a*) actuellement en construction, *b*) seront construits au cours des cinq prochaines années par le gouvernement à (i) Ottawa, (ii) Hull, (iii) Vanier, (iv) Toronto, (v) Montréal, (vi) Québec, (vii) Halifax, (viii) Winnipeg, (ix) Vancouver, (x) Edmonton, (xi) dans d'autres villes? (Document parlementaire n° 291-2/1984).

N° 2445—*M. O'Sullivan*

1. Au cours de la période du 30 octobre 1972 au 1er juin 1973, combien d'avions appartenant au gouvernement ou loués par lui ou mis à sa disposition ont *a*) atterri à l'aéroport de Mount Hope, *b*) décollé de l'aéroport de Mount Hope?

2. Quels étaient le *a*) point de départ, *b*) lieu de destination de ces avions?

3. Quels étaient le nom et le poste occupé dans le gouvernement de toutes les personnes qui ont voyagé à bord de ces avions, à l'exception des membres de l'équipage?

4. Quel a été le coût de fonctionnement de chacun de ces vols?

5. Quelle était la raison de chacun de ces vols? (Document parlementaire n° 291-2/2445).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les discours prononcés par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald (Cardigan)) et le représentant de M. l'Orateur, l'honorable député de Mercier (M. Boulanger), lors de la présentation et le la consécration du Livre du souvenir de Terre-Neuve, qui a eu lieu le dimanche 21 octobre 1973, soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie par sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article n° 11 est réservé.

M. Hueglin, appuyé par M. Baker, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à établir une caisse nationale de dotation qui serait alimentée par des contributions privées non imposables, pour soutenir une équipe nationale de hockey rémunérée qui représenterait le Canada non seulement à l'étranger mais aussi contre des équipes locales dans toutes les régions du Canada, l'année durant; les recettes obtenues au Canala seraient réparties entre l'équipe nationale et les organisations sportives de la région où les parties auraient lieu. (*Avis de motion n° 17*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les délibérations alors en cours à 2 h. 30 mercredi après-midi soient interrompues et que la sonnerie se fasse entendre pendant quinze minutes précédant la mise aux voix, sur-le-champ, de la motion portant troisième lecture du Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Marshall en remplacement de M. Darling sur la liste des membres du Comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Nystrom en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Rose et Knight en remplacement de MM. Broadbent et Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 mars 1973, demandant copie de la première réponse qu'a donnée le Canada à la deuxième enquête des Nations Unies sur l'accroissement et l'évolution démographiques. —(*Avis de motion portant production de documents n° 195*). (Document parlementaire n° 291-3/195).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé le la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 13 de ladite Loi, chapitre F-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/144).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) concernant l'administration de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 11 de ladite Loi, chapitre S-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/240).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures le l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

26370—38½

N° 155

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 23 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) présente une pétition.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens relatif au Tarif des douanes. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/311B).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie par sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 6 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-41, Loi ayant pour objet la protection des sources d'information (privilège de la presse).

M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164,

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 9 h. 56 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Neil (Moose Jaw), Gillies et Taylor en remplacement de MM. Woolliams, Reynolds et McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Nielsen, Railton, Stollery et Fleming en remplacement de MM. Stevens, Côté, Laflamme et Railton sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

Mme MacInnis en remplacement de M. Knight sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Woolliams, Reynolds et McKenzie en remplacement de MM. Neil (Moose Jaw), Gillies et Taylor sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 156

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 24 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur fait savoir à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur la Table le sixième rapport du greffier des pétitions, dont il est donné lecture, ainsi qu'il suit:

Le greffier des pétitions a l'honneur de faire connaître qu'il a examiné la pétition de M^me^ Ann Young, M^me^ Marilyn Lister et M^me^ Natalie MacPhee, toutes de la cité d'Ottawa (Ontario), ayant trait à la publicité des diffuseurs destinée exclusivement aux enfants et à la publicité destinée aux enfants dans les programmes américains distribués par les entreprises canadiennes de cablovision, présentée par M. James A. McGrath, député, le mardi 23 octobre 1973, et il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie le député de ses observations; cependant, je dois lui signaler en toute déférence qu'elles ont bien peu à voir avec les difficultés de procédure qui m'assaillent. De fait, il se peut que ses observations confirment la difficulté que j'ai signalée à la Chambre d'étudier par voie d'une pétition une question dont le Parlement a déjà confié l'examen à un autre organisme.

Ce sont les précédents qui ont été cités de temps à autre à la Chambre dans des circonstances analogues. Sans doute les députés se rendent-ils compte qu'à l'égard des pétitions, droit très ancien et très traditionnel, la présidence doit faire preuve de beaucoup de soin et de prudence pour s'assurer que les pétitions, lorsqu'elles sont recevables et acceptables du point de vue de la procédure, sont dûment examinées et déférées au besoin au comité compétent. En toute déférence, je dois informer le député que je ne vois pas bien comment je pourrais ne pas tenir compte des précédents que j'aimerais examiner brièvement.

Que les députés se reportent au précédent dont il est fait état à la page 163 des Journaux de la Chambre du 16 février 1956. On y déclare la pétition irrégulière parce qu'elle expose un cas qui ne ressortit pas à la Chambre, le Parlement ayant accordé au gouverneur en conseil et au ministre des Transports l'autorisation exclusive d'approuver et de délivrer des licences pour l'exploitation des stations privées de télévision. La décision s'appuyait aussi sur un commentaire de Parliamentary Practice de May, qui se trouve à la page 814 de la 15^e^ édition et à la page 795 de la 18^e^ édition.

Un précédent plus récent est rapporté à la page 2921 du hansard du 7 juin 1972. Je signale aussi aux députés

ce bref passage de l'ouvrage de Dawson sur la procédure de la Chambre des communes canadienne, à la page 241: Une pétition doit, bien entendu, porter sur une question qui relève du Parlement. Dans une fédération, cette exigence limite d'emblée l'étude des sujets qui peuvent être soulevés. La Chambre n'acceptera pas une pétition portant sur une question qui a été soumise à un autre organisme. Depuis 1874 où elle a donné aux tribunaux le privilège de trancher les élections contestées, la Chambre n'a jamais accepté de pétitions touchant ces problèmes d'élections. Plus récemment, on a jugé qu'une question relevant d'une société publique en vertu d'une loi était hors de la compétence de la Chambre et une pétition qui priait la Chambre d'intervenir a été déclarée irrecevable.

Dans la pétition actuellement à l'étude, on se plaint que le Conseil de la radio-télévision canadienne n'a pas donné suite à certaines recommandations de la Chambre. Les recommandations en question figurent dans le deuxième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts présenté à la Chambre le 16 juillet dernier. Le rapport recommandait au gouvernement d'étudier l'opportunité que certaines mesures soient prises par le CRTC. Il me semble clair que le grief porte sur une question à propos de laquelle le Parlement a délégué son autorité au Conseil. Je dirai donc qu'il n'est pas loisible à la présidence, de passer outre à la pratique établie depuis longtemps par la Chambre de même qu'au précédent dont j'ai parlé.

Je comprends la position du député et je reconnais comme il l'a dit qu'il faut que cette question soit étudiée par la Chambre ou par un comité de la Chambre. Je lui ferai respectueusement observer cependant qu'il faudrait procéder par un autre moyen que celui de la pétition. A regret, je peux en donner l'assurance au député, après y avoir mûrement réfléchi, je dois décider que la pétition ne peut pas être étudiée.

M. Herbert, au nom de M. Trudel, du Comité des finances, du commerce et des questions économiques, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 21 septembre 1973, le Comité a étudié le Bill C-183, Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit, et il a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Ajouter après le mot «plus» à la ligne 36 de la page 2 les mots suivants:

«étant citoyens canadiens»

Article 4

Retrancher les lignes 14 à 23 de la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

«5. (1) Une association est une personne morale qui a la capacité de remplir toutes les fonctions d'une compagnie constituée et qui a tous les pouvoirs, privilèges et immunités indiqués dans la présente loi qui lui sont applicables.

(2) Une association est assujettie à toutes les limitations, responsabilités et obligations indiquées dans la présente Partie et dans les Parties II et III.»

Article 5

Retrancher les lignes 43 à 46 de la page 6 et les lignes 1 et 2 de la page 7 et les remplacer par ce qui suit:

«(i) à tout membre qui est une société coopérative de crédit

(A) constitué en corporation par une loi du Parlement ou en application d'une telle loi, ou

(B) réputée, en application du paragraphe 80(1), avoir été constituée en corporation par une loi spéciale,»

Retrancher les lignes 5 à 14 de la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

«*h*) offrir des programmes et des services d'éducation, de formation, de recherche et de consultation, et des programmes et des services administratifs et techniques, à ses membres, à toute caisse populaire ou coopérative au Canada, ou à toute personne ou à tout groupe de personnes qui se proposent de fonder ou d'exploiter une caisse populaire ou autre coopérative au Canada; et»

Article 7

Retrancher la ligne 30 de la page 16 et la remplacer par ce qui suit:

«de cette corporation,»

Retrancher la ligne 38 de la page 16 et la remplacer par ce qui suit:

«tives de la caisse, et si

(iv) les dépôts qui peuvent être faits par la caisse ou en son nom se limitent à des dépôts dans les banques à charte au Canada et dans les autres institutions autorisées à recevoir des sommes en dépôt par une loi du Parlement ou de la législature d'une province ou en application de telles lois.»

Retrancher la ligne 42 de la page 16 et la remplacer par ce qui suit:

«8.2, en actions ordinaires autres»

Article 19

Retrancher la ligne 18 de la page 25 et la remplacer par ce qui suit:

«43. (1) Dans la présente Partie,»

Ajouter immédiatement après la ligne 33 à la page 25 le paragraphe suivant:

«(2) Aux fins des articles 44 et 45, l'expression «somme en dépôt auprès de l'association» désigne une somme déposée auprès de l'association ou empruntée par celle-ci selon des modalités qui prévoient son remboursement sur demande ou dans un délai de cent

jours à compter de la demande de la personne à laquelle elle doit être remboursée, mais ne comprend pas une somme dont le remboursement est garanti en totalité.»

Article 36

Retrancher les lignes 24 à 30 de la page 35 et les remplacer par ce qui suit:

«semblable est assujettie aux limitations, responsabilités et dispositions énoncées dans les Parties II et III et dans la présente Partie et est investie de tous les pouvoirs, privilèges et immunités que confèrent aux associations les paragraphes 3(2) et 5(1), les articles 8, 8.1, 8.2, 8.3 et 10 et, nonobstant le sous-alinéa 8(1)b)(iii), toute semblable organisation peut consentir des prêts à ses membres sans l'approbation du surintendant.»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-183, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport, en application de l'article 75(2) du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule nº 44*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice nº 60 aux* Journaux).

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des principaux documents de travail et déclarations présentés par le gouvernement à la deuxième Conférence tripartite nationale, intitulés:

(1) Exposés de la position fédérale préparés par le département d'État chargé des Affaires urbaines. (Document parlementaire nº 291-5/31);

(2) Recueil fédéral de données préparé par le département d'État chargé des Affaires urbaines. (Document parlementaire nº 291-5/31A);

(3) Finances publiques préparé par le ministère des Finances. (Document parlementaire nº 291-5/31B);

(4) Remarques préliminaires concernant la stratégie en matière de logement et d'utilisation du sol. (Document parlementaire nº 291-5/31C);

(5) Déclaration sur la gestion de la croissance urbaine. (Document parlementaire nº 291-5/31D);

(6) Déclaration sur le transport. (Document parlementaire nº 291-5/31E).

M. Hales, appuyé par M. Nesbitt, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-225, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'avis inscrit au nom de l'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds), sous la rubrique *Dépôt de bills*, aux *Affaires courantes ordinaires*, demandant la permission de présenter le bill intitulé: Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'ai étudié très attentivement l'argument invoqué par le député. Il suffit de dire, je crois, que depuis 100 ans et même plus la Chambre des communes n'a jamais accepté un bill semblable à celui qu'a présenté le député. On a tenté une fois de proposer un bill de ce genre et il a été déclaré irrecevable pour les motifs que j'ai déjà mentionnés. La présidence est sensible à la collaboration du député et à sa suggestion de présenter le sujet sous forme de motion plutôt que sous forme de bill.

A 2 h. 30 de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 22 octobre 1973, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Allmand, appuyé par M. Marchand (Langelier),—Que le Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 43)

POUR

Messieurs

Alexander	Diefenbaker	Lalonde
Allmand	Douglas	Lang
Andras	Drury	Laniel
Atkey	Dubé	LeBlanc (Westmorland-Kent)
Baker	Dupont	Lefebvre
Baldwin	Ethier	Leggatt
Barnett	Faulkner	MacDonald (Cardigan)
Basford	Firth	MacDonald (Egmont)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)	Fleming	MacDonald (Rosedale)
	Foster	MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
	Fox	
Bégin (M^lle)	Gauthier (Ottawa-Est)	MacEachen
Blackburn	Gilbert	MacGuigan
Blais	Gillies	MacInnis (M^me)
Blaker	Goyer	Mackasey
Boulanger	Grafftey	Macquarrie
Breau	Gray	Marceau
Brewin	Grier	Marchand (Langelier)
Broadbent	Guilbault	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Buchanan	Haidasz	
Caccia	Harding	Marshall
Cafik	Harney	McGrath
Carter	Hellyer	McRae
Chrétien	Holmes	Morgan
Clark (Rocky Mountain)	Howard	
	Jamieson	
Corbin	Knight	
Côté	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	
Danson		
De Bané	Lajoie	
Demers		

Messieurs

Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
O'Connor
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Richardson
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Stanbury
Stanfield
Stollery
Symes
Trudeau
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Whelan—119.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Balfour
Beattie (Hamilton Mountain)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Clarke (Vancouver-Quadra)
Coates
Comtois
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
Dupras
Ellis
Epp
Fortin
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Godin
Guay (Saint-Boniface)
Hales
Haliburton
Herbert
Higson
Hollands
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Latulippe
Lawrence
Leblanc (Laurier)
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacKay
MacLean
Madill
Masniuk
Mather
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Portelance
Reynolds
Ritchie
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stevens
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Moncton)
Towers
Trudel
Turner (London-Est)
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—106.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2075—*M. Reynolds*

1. Quelle a été la subvention versée en vertu du Programme pour l'avancement de la technologie industrielle à *Collins Radio Canada Ltd* de Toronto, pour la mise au point d'un service radiomaritime à bande latérale unique?

2. *Collins Radio Canada Ltd* est-il sous le contrôle d'actionnaires résidant aux États-Unis?

3. Le ministre de l'Industrie et du Commerce sait-il que le service mentionné à la partie 1, a déjà été mis au point et qu'il est offert par *Triton Industries Ltd* de Richmond (Colombie-Britannique) société entièrement canadienne?

4. L'une des raisons pour lesquelles *Collins Radio Canada Ltd* a reçu une subvention en vertu du Programme pour l'avancement de la technologie industrielle est-elle que cette société a obtenu un contrat de la Garde côtière canadienne par l'intermédiaire du ministère des Transports, se chiffrant à environ deux millions de dollars?

5. Pourquoi le gouvernement accorderait-il un contrat à *Collins Radio Canada Ltd* de Toronto pour un service radiomaritime à bande latérale unique alors que cette société n'a pas mis au point ce service pendant qu'une société canadienne, l'offre déjà?

6. *a*) M. J. C. Dobby, agent d'approvisionnement technique, direction de l'électricité et de l'électronique, division n° 1, ministère des Approvisionnements et Services, a-t-il adressé une lettre, le 31 janvier 1972, à M. W. Courage, directeur de la commercialisation, *Triton Industries Ltd* et, dans l'affirmative, quels étaient les renseignements fournis à l'effet que la *Triton Industries Ltd* pouvait éventuellement fournir l'équipement de communication à bande latérale unique, *b*) a-t-on permis à *Triton Industries Ltd* de présenter une soumission et, dans la négative, pourquoi?

7. M. R. J. D. Brown, chef suppléant, achats et contrats, ministère des Transports, a-t-il adressé une lettre, le 23 avril 1971, à M. W. Courage et, dans l'affirmative, quels étaient les renseignements fournis à l'effet que la *Triton Industries Ltd* pouvait fournir l'équipement de communication à bande latérale unique?

8. S'agit-il d'une infraction au processus de soumission du gouvernement et, dans l'affirmative, pourquoi?

9. Le ministre annullera-t-il l'offre initiale pour lancer de nouveaux appels d'offres? (Document parlementaire n° 291-2/2075).

N° 2255—*M. Horner* (Crowfoot)

Quel est le nom, *a*) du gouverneur de la Banque du Canada, *b*) du président du Conseil économique du Canada, *c*) du président de la Société Polymer, *d*) du président d'Air Canada, *e*) du président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, *f*) du président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, *g*) du président du CN (à quelle date doit-il prendre sa retraite?), *h*) des président et vice-président du Conseil des ports nationaux, *i*) des président et vice-président de Radio-Canada, *j*) des président et vice-président du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, *k*) du sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, *l*) du sous-ministre de la Défense nationale, *m*) du chef d'État-major de la Défense, *n*) du sous-ministre du Revenu national, *o*) du directeur général de la Direction de la citoyenneté, *p*) du directeur de Statistique Canada, *q*) du sous-ministre des Approvisionnements et Services, *r*) des président et vice-président de la Commission canadienne des transports et à quelle date ont-ils été nommés et pour combien de temps? (Document parlementaire n° 291-2/2255).

N° 2647—*M. Stevens*

1. Au cours de chacune des années de 1960 à 1968, combien de personnes étaient employées par le Bureau de l'aide extérieure?

2. Au cours de chacune des années de 1968 à 1973, combien de personnes étaient ou sont employées par l'Agence canadienne de développement international?

3. Au cours de chacune des années financières de 1960-1961 à 1971-1972, quelles ont été les dépenses totales du Bureau de l'aide extérieure ou de l'Agence canadienne de développement internationale, selon le cas, quant à l'administration de son aide et comment se répartissent ces totaux pour chacune des années dans les catégories suivantes: *a*) traitement des employés, *b*) frais généraux relatifs aux locaux occupés par l'ACDI dans l'édifice Jackson, *c*) frais généraux relatifs aux locaux loués par l'ACDI pour ses activités d'outre-mer, *d*) fournitures de bureaux, *e*) coût des travaux de rénovation? (Document parlementaire n° 291-2/2647).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

La motion numéro (1) inscrite au nom de l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), est appelée ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, en supprimant les lignes 12 à 28 inclusivement à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«est un citoyen canadien en mesure de démontrer qu'il jouit d'assurances ou de pensions équivalant aux paiements du Régime de pensions du Canada.»

Et la motion numéro (2) inscrite au nom de l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), est appelée ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, en supprimant les lignes 39 à 41 inclusivement à la page 2, ainsi que les lignes 1 à 10 inclusivement à la page 3 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(6) Le Ministre reconnaît un individu ou un groupe de personnes aux fins du présent article

a) lorsqu'il est convaincu

(i) que l'individu ou groupe de personnes jouissent d'une assurance-groupe ou d'un plan de pension qui prévoit des versements en cas de décès, d'invalidité, de vieillesse ou de retraite.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je ne veux pas être injuste à son égard, mais comme j'ai mûrement réfléchi à la question avant de faire part de mes réserves du point de vue de la procédure sur les deux amendements, le député comprendra sûrement que je n'aurais pas fait cette proposition si je n'avais cru utile que nous les étudiions de nouveau.

Je pense que le point soulevé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vaut qu'on s'y arrête. Après étude des motions n°s 1 et 2, je suis d'avis qu'elles sont incorrectes en ce sens qu'elles tendent à remplacer par une condition financière la prescription d'ordre religieux énoncée dans le bill et adoptée en deuxième lecture. Il me semble que les amendements proposés par le député dépassent la portée de la disposition à l'étude et portent sur un sujet nouveau.

Quand le ministre dit que la proposition est tellement différente qu'elle devrait peut-être faire l'objet d'une mesure législative toute nouvelle, il exprime une idée qui a un certain mérite. La Chambre attend de la présidence qu'elle examine la question aussi subjectivement que possible, ce que j'ai fait, et rien dans la procédure me justifierait d'accepter les motions et d'en saisir la Chambre.

M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest) propose,—Qu'on modifie le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, en supprimant la ligne 15 de la page 3 et en la remplaçant par ce qui suit:

«du niveau de vie canadien, et»,

Après débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Schumacher, propose,—Qu'on modifie le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, en supprimant l'alinéa 10.1 *b*) à la page 3.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

La motion numéro (5) inscrite au nom de l'honorable député de Palliser (M. Schumacher), est appelée, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie l'article 1 du Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, par l'adjonction, immédiatement après la ligne 23 à la page 3, du paragraphe suivant:

«(7) Le conjoint d'un cotisant peut choisir de contribuer conformément au présent article sur la base de son propre revenu gagné ou de celui de l'autre conjoint, le revenu le plus élevé étant à retenir.».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Je remercie le député pour sa contribution en faveur de sa proposition. La recommandation jointe au bill se lit en partie comme suit: «prévoyant, suivant les modalités prescrites, le remboursement de contributions à un cotisant qui, appartenant à une secte religieuse connue ou à partie de celle-ci, a choisi de ne pas verser de contributions;»

Le député de Palliser (M. Schumacher) a fait une intéressante intervention en faveur de la règle qui veut que ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre, en opposition à la recommandation royale. En fin de compte, je pense que la présidence doit décider que son projet de motion va plus loin que le bill et supposer que les conjoints des cotisants devraient pouvoir verser des cotisations au Régime de pensions. Je croirais, et j'estime que la plupart des députés sont d'accord, que si la motion était adoptée, elle modifierait les dispositions du bill dont la Chambre n'est pas saisie à l'heure actuelle.

En second lieu, je crois que le projet de motion serait incompatible avec l'objectif principal du bill défini dans la recommandation royale. A maintes reprises, la présidence s'est appuyée sur la recommandation royale pour rejeter un amendement étant donné, comme le veut notre régime démocratique, que la recommandation royale doit être constamment observée. Pour ces raisons et malgré l'argument séducteur du député, c'est à regret que la présidence rejette le projet de motion n° 5.

M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. MacLean, propose,—Qu'on modifie le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, en supprimant le mot «supérieur» à la ligne 32 de la page 3 et en le remplaçant par ce qui suit:

«inférieur».

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Skoreyko, propose,—Qu'on modifie le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, en supprimant le mot «prescrit» à la ligne 34 de la page 3 et en le remplaçant par ce qui suit:

«de 7%».

M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Skoreyko, propose,—Qu'on modifie le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, en supprimant le mot «prescrit» aux lignes 6 et 20 de la page 4 et en le remplaçant par ce qui suit:

«de 7%».

Il s'élève un débat sur lesdites motions;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Penner en remplacement de M. Gauthier (Ottawa-Est) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Fox en remplacement de M. Breau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Barnett en remplacement de M. Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Darling en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Darling, Nielsen et Korchinski en remplacement de MM. Kuntz, Oberle et Taylor sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3141, en date du 16 octobre 1973, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160D).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 157

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 25 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la durée des discours portant sur la motion d'opposition présentée aujourd'hui soit limitée à quinze minutes, sauf pour le proposeur et le ministre qui y répond qui disposeront de trente minutes chacun ainsi que le principal orateur de chacun des deux autres partis qui disposera de vingt minutes;

Que tout vote par appel nominal concernant les Ordres inscrits au nom du gouvernement maintenant en suspens ou qui seront étudiés au cours des délibérations du vendredi 26 octobre 1973, soit différé et l'heure et le jour soient fixés après consultation avec les leaders des différents partis à la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Douglas, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait envisager de prendre des mesures immédiates pour veiller à ce que les ressources pétrolières disponibles servent à assurer un approvisionnement ininterrompu à des prix justes et équitables pour tous les consommateurs canadiens, et qu'il devrait, pour commencer:

1. Créer une Société pétrolière nationale qui passerait des ententes bilatérales avec les pays producteurs de pétrole et surveillerait la vente du pétrole au Canada.

2. Prolonger l'oléoduc vers l'est du Canada et se porter acquéreur de l'oléoduc de l'Inter-Provincial.

3. Assurer les approvisionnements futurs en pétrole en amorçant des négociations avec les provinces intéressées en vue de l'exploitation des sables bitumineux par une société mixte fédérale-provinciale.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Leggatt, Broadbent et Madill en remplacement de MM. Rose, Knight et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des members du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Nielsen en remplacement de M. Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Dick et Nowlan en remplacement de MM. MacLean et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) des musées nationaux du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la Loi sur les musées nationaux du Canada, chapitre N-12, S.R.C., 1970, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent. (Document parlementaire n° 291-1/300A).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 158

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 26 OCTOBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Buchanan, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le sixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le Comité recommande que lui soit accordée la permission de voyager d'un endroit à un autre au Canada—plus précisément pendant une semaine en décembre 1973 dans le Territoire du Yukon—dans le cadre de son étude du rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1972 et que le personnel de soutien nécessaire l'accompagne.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Cossitt, appuyé par M. Darling, il est ordonné,—Que, cette semaine, à l'occasion du dixième anniversaire de l'emprisonnement de monsieur Ronald Patrick Lippert, à Cuba, la Chambre des communes demande au gouvernement de Cuba d'étudier, pour des raisons humanitaires, l'élargissement de ce détenu afin de lui permettre de rentrer dans sa famille au Canada.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles numéros 11, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 36 et 37 sont réservés.

M. Godin, appuyé par M. Baker, propose,—Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'accorder un dégrèvement d'impôt sur le

revenu équivalant au montant payé en intérêt sur l'hypothèque d'une maison familiale et au montant des taxes municipales, le tout jusqu'à concurrence de $1,000 par année. (*Avis de motion n° 38*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Mazankowski, Thomas (Moncton), Nowlan, Taylor et Haliburton en remplacement de MM. Kempling, Paproski, Arrol, Frank et Hollands sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. McRae en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Fleming et M^me^ Morin en remplacement de MM. Railton et Caron sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Guay (Saint-Boniface) en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Blais, Corbin et Demers en remplacement de M^lle^ Bégin, MM. Roy (Laval) et Portelance sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Corbin en remplacement de M. Whicher sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,— Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3143, en date du 16 octobre 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160E).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 159

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 29 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du Protocole de la troisième session de la Commission Canada/URSS pour la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie ainsi qu'une liste des membres des deux délégations. Fait à Moscou le 19 octobre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/143).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1677—*M. Munro* (Esquimalt-Saanich)

1. A quelle date le gouvernement déposera-t-il l'accord entre les gouvernements du Canada et de la France sur le projet commun de construction et d'utilisation d'un observatoire d'astronomie à Hawaï?

2. Quelle répartition générale l'accord prévoit-il en ce qui concerne *a*) le coût de la construction, *b*) le coût de l'équipement, *c*) le coût de l'exploitation, *d*) les demandes d'offres pour la fourniture de matériel en fonction du pays d'origine, *e*) la surveillance de la construction, *f*) la surveillance de l'installation des appareils, *g*) la dotation en personnel une fois les travaux terminés, et *h*) le temps d'utilisation une fois l'observatoire terminé? (Document parlementaire n° 291-2/1677).

N° 2205—*M. Forrestall*

Quelle est la règle générale du gouvernement concernant la location de dactylographes automatiques pour l'envoi de lettres-formulaires, ces machines ont-elles parfois été utilisées pour répondre aux députés et, dans l'affirmative, à quelles occasions? (Document parlementaire n° 291-2/2205).

N° 2206—*M. Forrestall*

1. Quels sont les ministères ou les organismes du gouvernement qui utilisent ou ont utilisé des dactylographes automatiques pour des formules-réponses aux demandes de renseignements, de façon temporaire ou permanente, chaque année depuis le début de l'année 1966?

2. Quel est le coût de location mensuel de ces machines?

3. Combien de ces machines ont été louées et pour quelle durée, au 30 avril 1973?

4. Jusqu'à ce jour, quel a été le coût total de location de ces machines?

5. Ces machines sont-elles actuellement utilisées dans les bureaux des ministres de la Couronne et, dans l'affirmative, pour quels ministres?

6. Combien de lettres ces machines peuvent-elles sortir chaque jour lorsqu'elles sont utilisées à leur pleine capacité? (Document parlementaire n° 291-2/2206).

*N° 2482—*M. Forrestall*

Le gouvernement songe-t-il éventuellement à assurer à des intérêts et à des navires canadiens le droit exclusif d'exploiter les ressources minières au nord du 60e parallèle et, dans l'affirmative, *a*) de quoi s'agit-il, *b*) combien la mise en application prendra-t-elle de temps? (Document parlementaire n° 291-2/2482).

N° 2664—*M. Stevens*

1. Quel a été le pourcentage de variation de l'indice du coût de la vie d'une année à l'autre, depuis qu'on a commencé à établir cet indice?

2. Quel serait aujourd'hui l'indice général des prix à la consommation de 1913 à nos jours, si l'indice de 1949 est égal à 100?

3. Quel était l'indice général des prix à la consommation, de 1913 à nos jours calculé en fonction de l'indice 100 pour 1949, en janvier 1953, 1958, 1963, 1968 et 1973 et en quoi le pourcentage diffère-t-il de celui des cinq années précédentes pour chacune des périodes?

4. Quel serait l'indice actuel des prix à la consommation dans le cas de *a*) l'alimentation, *b*) du logement, *c*) des services autres que le logement, *d*) des articles autres que l'alimentation, de 1913 à nos jours, si l'indice de 1949 est égal à 100?

5. Quel était l'indice des prix à la consommation dans le cas de *a*) l'alimentation, *b*) de logement, *c*) des services autres que le logement, *d*) des articles autres que l'alimentation, de 1913 à nos jours, si l'indice de 1949 est égal à 100, en janvier 1953, 1958, 1963, 1968 et 1973 et en quoi le pourcentage diffère-t-il de celui des cinq années précédentes dans le cas de chacune des périodes? (Document parlementaire n° 291-2/2664).

N° 2745—*M. Masniuk*

1. Quel a été le coût total pour les «Représentants spéciaux du personnel» qui ont récemment parcouru tout le pays pour expliquer les «réalités linguistiques de la vie» aux fonctionnaires des bureaux fédéraux régionaux?

2. Pourquoi cette politique s'appliquait-elle surtout aux Canadiens anglophones des provinces anglaises?

3. Quel est le coût total du paiement en double des traitements des fonctionnaires unilingues qui suivent des cours d'immersion en anglais ou en français, au cours de l'année financière 1972-1973?

4. Combien de Canadiens anglophones dans la Fonction publique suivent actuellement des cours d'immersion en français?

5. Combien de Canadiens francophones dans la Fonction publique suivent actuellement des cours d'immersion en anglais? (Document parlementaire n° 291-2/2745).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Faulkner,—Que le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pension du Canada (n° 2).

M. Lalonde, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Un rappel au Règlement est soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) concernant la nécessité d'une recommandation royale.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Si aucun autre député ne désire intervenir dans ce débat de procédure particulièrement intéressant et important, je vais essayer de rendre ma décision. D'après le député de Saint-Jean-Lancaster, (M. Bell), lui-même et les députés qui siègent autour de lui prennent cette question de procédure très au sérieux, ce qui ne m'étonne pas car c'est un point de procédure important. Il a été soulevé il y a quelques jours par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et c'est en réponse à son avertissement que la présidence s'est engagée à faire une étude approfondie des précédents et commentaires d'auteurs avertis en vue de déterminer si, dans ce cas précis, la recommandation royale était nécessaire.

La Chambre se rend compte du problème qui se pose à la présidence. Un principe depuis longtemps admis est en jeu, principe confirmé dans tous les cas et depuis des années par les orateurs qui m'ont précédé. J'espère que les députés ne me demanderont pas d'exposer toutes leurs décisions. Je me suis efforcé d'atteindre ce que je considère être le fond du problème avant d'aboutir à une conclusion.

Les députés de Winnipeg-Nord-Centre et d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), ont soulevé cette question à propos du bill C-224 et de la recommandation royale, dont

voici le texte: «Son Excellence le Gouverneur général a recommandé à la Chambre des communes la présente mesure modifiant le Régime de pensions du Canada de façon à supprimer la limite de deux pour cent à laquelle est soumis le relèvement annuel de l'indice de pension, au sens où l'entend la loi; de façon à fixer $6,600, pour 1974, et à $7,400, pour 1975, le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension; et de façon à prévoir que par la suite les hausses de l'indice des prix à la consommation entraîneront un relèvement équivalent des prestations payables de la loi.»

Certains députés ont indiqué que cette recommandation était inutile puisque, selon eux, les dépenses qu'entraînerait l'adoption du bill seraient imputées à la caisse du Régime de pensions plutôt qu'au Trésor. C'est du moins la façon dont j'ai interprété l'argument du député de Winnipeg-Nord-Centre quand il a abordé la question, et les trois députés à ma gauche dont les commentaires ont été dans la même veine.

J'ai soigneusement examiné le bill C-224 et j'ai écouté attentivement les arguments soulevés plus tôt cet après-midi. Si je comprends bien, le bill C-224 tend à modifier le Régime de pensions du Canada en augmentant le montant maximum des gains imposables pour 1974 et 1975. Si les modifications sont adoptées, les contributions des employés et des employeurs seront plus élevées. Mais le gouvernement fédéral lui-même est un employeur et sa contribution à la caisse des retraites serait donc plus élevée. Je le dis en toute déférence car j'admire beaucoup la sagesse des députés qui ont pris part à ce débat, mais il me semble que c'est peut-être un aspect de la question qu'ils n'ont pas examiné, du moins en détail. L'article 119 de la loi prévoit que les cotisations que la Couronne est tenue de verser au titre des cotisations de l'employeur pour les personnes à l'emploi de la Couronne doivent être débitées au Fonds du revenu consolidé et créditées au compte du Régime de pensions du Canada.

Que cela constitue une charge pour le Trésor, on en trouvera une preuve à l'appui dans la 18e édition de l'ouvrage de sir Erskine May, «Parliamentary Procedure» à la page 745: «L'imposition de charges à des Fonds autres que le Fonds consolidé ou le Fonds des prêts nationaux ne requiert pas de recommandation royale, à moins qu'il ne s'agisse d'augmenter un paiement prélevé sur ces fonds, ou d'augmenter leur responsabilité financière (par exemple, au moyen d'une garantie) ou qu'il s'agisse d'une subvention automatique payée avec de l'argent voté par le Parlement. Le Fonds national de l'assurance et le Fonds national de l'assurance (accidents de travail) sont des exemples de ce genre de fonds; et les propositions visant à augmenter les prestations imputables sur ces fonds ne requièrent pas de recommandation royale. Mais toute augmentation des contributions du Trésor à ces fonds ou des dépenses engagées par les administrer . . . même si elle est finalement recouvrable par le Trésor doit, bien sûr, être recommandée par la Couronne.»

C'est là que j'ai quelque peine à accepter les arguments invoqués par les députés. Ils prétendent que l'argent prélevé sur le compte du Régime de pensions du Canada n'est pas prélevé sur le Fonds du revenu consolidé. Toutefois, l'article 110 auquel se reportent les députés stipule clairement qu'au nombre des comptes du Canada, on en établira un appelé compte du Régime de pensions du Canada et qu'on payera au Fonds du revenu consolidé et portera au crédit du compte du Régime de pensions du Canada tous les montants reçus en application de la loi au titre des cotisations ou à valoir sur celles-ci ou de quelque autre façon. Le paragraphe (4) de l'article 110 dit: «Il ne doit être payé sur le Fonds du revenu consolidé aux termes du présent article aucun montant qui excède le solde au crédit du compte du Régime de pensions du Canada.»

Je ne suis pas très bien l'argument du député de Winnipeg-Nord-Centre qui a cité l'article 110(4) de la loi comme preuve qu'aucune somme n'est versée à même le Fonds du revenu consolidé. Cela confirme que tous les versements effectivement faits et autorisés aux termes de l'article 110(3) de la loi devraient l'être à même le Fonds du revenu consolidé, conformément à l'article 110(4).

Puis-je citer aux députés un extrait de la 4e édition de Bourinot qui se lit comme suit: «Outre les subventions votées dans le budget des dépenses, il y a certains versements qui n'ont pas été prévus annuellement, mais sont effectués à même le Fonds du revenu consolidé en conformité de diverses lois. Ils comprennent: les frais découlant de la perception et de la gestion du revenu; l'intérêt sur la dette publique; le traitement du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs, des juges, etc.; les prêts, les subventions aux provinces en vertu de l'acte de l'Union, et tous autres versements permanents. Chaque fois qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à ces subventions permanentes, elles doivent être présentées sous forme de résolutions en comité plénier, et des bills doivent être fondés sur ces résolutions.»

Il est vrai, bien entendu, que l'étape de la résolution d'un bill portant imputation de frais sur les recettes publiques ne fait plus partie de notre procédure, mais l'exigence d'une recommandation de la couronne fait toujours partie essentiellement de notre procédure. Puis-je signaler aux députés le paragraphe (2) du commentaire 246 de la 4e édition de Beauchesne qui déclare ce qui suit: «La recommandation du Gouverneur général relative à une résolution qui comporte un versement à même le trésor public doit être donnée en termes précis par un conseiller privé, de son siège, au commencement même de la procédure, c'est-à-dire dès qu'a été proposée la motion invitant la Chambre à se former en comité pour l'étude de la résolution.»

Tous les députés connaissent bien le paragraphe (1) de l'article 62 du Règlement, que des députés ont cité et qui se fonde, naturellement, sur l'article pertinent de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Des députés, surtout le député de Winnipeg-Nord Centre (M. Knowles), ont parlé de bills d'initiative parle-

mentaire tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, qui ont été acceptés ou rejetés. Je m'attarderai au bill du député de Selkirk (M. Rowland) dont nous avons été saisis le 29 mars 1972. Après mûre réflexion, on a donné au bill le bénéfice du doute et on l'a laissé suivre son cours, en dépit du fait qu'un simple député en était le motionnaire et qu'il n'était pas accompagné d'une recommandation royale. Le bill prévoyait la participation au Régime des ménagères qui paieraient la cotisation de l'employeur et de l'employé. En toute déférence, cette proposition différait considérablement de celle qui est à l'étude. En outre, la présidence a mis en garde contre une dérogation possible à l'initiative financière de la Couronne.

Les honorables députés ont également fait allusion à un bill tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (Indice de pension), qui sauf erreur, fut présenté par l'honorable député de Hillsborough (M. Macquarrie) et qui, soit dit en passant, poursuit un autre des buts du bill C-224. Ce bill a été déclaré irrégulier le 20 avril 1971 puisqu'il empiétait sur l'institution financière. Ce cas et d'autres précédents qui ont été invoqués pour la gouverne de la présidence étaient tous des cas d'amendements ou de bills jugés irréguliers.

Certains députés ont proposé que peut-être le moment était venu pour l'Orateur d'annuler la décision de l'ancien Orateur adjoint, et même revienne sur sa propre décision à propos d'une décision rendue en comité plénier par le président qui occupait alors le fauteuil, portée en appel devant l'Orateur adjoint en sa qualité d'Orateur suppléant et confirmée par l'Orateur adjoint à ce titre, et confirmée ensuite par un vote de la Chambre.

Je dois dire, en toute déférence, qu'il est extrêmement difficile pour la présidence d'accepter l'idée que tous ces précédents devraient être écartés et qu'une décision différente devrait être rendue en ce moment. Je suis entièrement d'accord avec les députés quant au pouvoir qu'ont les simples députés de présenter des bills ou de proposer des amendements, y compris des amendements à la loi qui nous occupe, mais les députés conviendront avec moi que la présidence est liée par les précédents, notamment par le Règlement, qui réflètent la position proposée par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ce par nos pratiques et coutumes concernant les exigences lorsqu'il s'agit de dépenses imposées au Trésor.

Je sais fort bien que je n'ai peut-être pas disposé de tous les aspects des arguments invoqués notamment l'argument très solide et intéressant du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Mais je doute que la majorité des députés me donneraient raison si je ne tenais aucun compte des précédents et des coutumes de la Chambre en concluant que la prérogative royale devrait être laissée de côté dans ce cas, que nous devrions communiquer avec Son Excellence et lui dire que nous lui renvoyons sa recommandation, qu'elle n'est pas nécessaire et qu'elle est superflue dans les circonstances actuelles. Je dois donc décider de ne pas faire droit à l'objection du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Il s'élève un débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article numéro 11 est réservé.

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. McKinley, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter une mesure législative instituant un Comité parlementaire chargé d'enquêter sur tous les aspects du crime au Canada, et dont le mandat spécial l'habiliterait expressément à étudier en profondeur *a*) la prévention du crime et le travail du Centre de consultation correctionnelle du ministère du Solliciteur général, *b*) la question des peines, de leur effet dissuasif et de leur importance dans le processus de réhabilitation, et tout particulièrement la peine de mort, en rassemblant des informations sur des cas précis et en tenant des séances publiques, *c*) le régime de correction, y compris le régime pénitentiaire et le régime de libération conditionnelle. *(Avis de motion n° 27)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Balfour et Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de MM. Hees et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de M. Madill sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Atkey en remplacement de M. Hargrave sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Barnett en remplacement de M. Peters sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce sur l'application de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 17 de ladite Loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/164A).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* Port Alberni, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 48*). (Document parlementaire n° 291-3/48).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* Nanaïmo, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 49*). (Document parlementaire n° 291-3/49).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Northwood Pulp Limited,* Prince George, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 50*). (Document parlementaire n° 291-3/50).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Prince George Pulp and Paper Limited,* B.P. 6000, Prince George, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 51*). (Document parlementaire n° 291-3/51).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Rayonier Canada Limited,* Woodfibre, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 52*). (Document parlementaire n° 291-3/52).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Rayonier Canada Limited,* Port Alice, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 53*). (Document parlementaire n° 291-3/53).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Scott Paper Limited,* B.P. 760, New Westminster, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 54*). (Document parlementaire n° 291-3/54).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Tahsis Company Limited,* Gold River, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 55*). (Document parlementaire n° 291-3/55).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Weyerhaeuser Company Ltd.*, B.P. 800, Kamloops, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 56*). (Document parlementaire n° 291-3/56).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Cariboo Pulp and Paper Company,* Quesnel, Colombie-Britannique (Mise en train: fin 1972), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 57*). (Document parlementaire n° 291-3/57).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *British Columbia Forest Products Ltd.,* Mackenzie, Colombie-Britannique (en construction), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 58*). (Document parlementaire n° 291-3/58).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Belkin Paperboard Limited,* Burnaby, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 59*). (Document parlementaire n° 291-3/59).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *British Columbia Forest Products Limited,* Crofton, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 60*). (Document parlementaire n° 291-3/60).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Canadian Forest Products Limited,* New Westminster, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 61*). (Document parlementaire n° 291-3/61).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Canadian Forest Products Limited,* Port Mellon, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 62*). (Document parlementaire n° 291-3/62).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* B.P. 1000, Castlegar, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 63*). (Document parlementaire n° 291-3/63).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* Prince-Rupert, Colombie-Britannique (Kraft), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 64*). (Document parlementaire n° 291-3/64).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Columbia Cellulose Company, Limited,* Prince-Rupert, Colombie-Britannique (sulfite), depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 65*). (Document parlementaire n° 291-3/65).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crestbrook Forest Industries Ltd.,* Skookumchuck, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société

susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 66*). (Document parlementaire n° 291-3/66).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crown Zellerbach Canada Limited,* Campbell River, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 67*). (Document parlementaire n° 291-3/67).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Crown Zellerbach Canada Limited,* Ocean Falls, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 68*). (Document parlementaire n° 291-3/68).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Eurocan Pulp and Paper Co. Ltd.,* Kitimat, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 69*). (Document parlementaire n° 291-3/69).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Finlay Forest Industries Ltd.,* Mackenzie, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 70*). (Document parlementaire n° 291-3/70).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *Intercontinental Pulp Company Ltd.,* B.P.600, Prince George, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 71*).—(Document parlementaire n° 291-3/71).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMilan Bloedel Limited,* 1010 Derwent Wau, Île Annacis, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 72*).—(Document parlementaire n° 291-3/72).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 avril 1973, demandant copie de toute correspondance, y compris tout télégramme et documents, échangée entre le ministère de l'Environnement ou tout organisme ou direction de ce ministère et la société *MacMillan Bloedel Limited,* Powell River, Colombie-Britannique, depuis le 1er janvier 1972 au sujet des règlements concernant les effluents des moulins de pâte et papier et l'application de ces dispositions à la société susmentionnée.—(*Avis de motion portant production de documents n° 73*).—(Document parlementaire n° 291-3/73).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement revisé de la Société du crédit agricole, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2), de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3193, en date du 18 octobre 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/143A).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 160

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 30 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres n°s 1 à 5 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-40, Loi prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur la suppression des dispositions relatives à l'avortement que comporte le Code criminel du Canada.

M. Reynolds, appuyé par M. Holmes, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Schumacher en remplacement de M. Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Horner (Crowfoot), Madill, Breau, Alexander, Paproski, Stollery et Clermont en remplacement de MM. Woolliams, Lambert (Edmonton-Ouest), Danson, Reynolds, Darling, Fox et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Railton, Ethier et Blais en remplacement de MM. Caccia, Yanakis et LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. McKinnon en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Baldwin en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Knight et Stevens en remplacement de MM. Mather et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Reynolds, Woolliams et Darling en remplacement de MM. Madill, Alexander, Horner (Crowfoot) et Paproski sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Yanakis, LeBlanc (Westmorland-Kent) et Caccia en remplacement de MM. Ethier, Blais et Railton sur la liste des membres du Comtié spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Caccia en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Horner (Crowfoot) en remplacement de M. Towers sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Stanbury, membre du Conseil privé de la Reine, Rapport (en français et en anglais) du ministère du Revenu national, douanes, accise et impôt, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère du Revenu national, chapitre N-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/19A).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 161

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 31 OCTOBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Howard, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-226, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1790—*M. Latulippe*

1. Quels sont les édifices, *a*) qui appartiennent au gouvernement, *b*) loués par le gouvernement dans la région Hull-Ottawa et qui sont protégés par une agence de sécurité privée?

2. Quel est le nom de ces agences?

3. Quel est le montant total du contrat de protection pour les années, *a*) 1971 et *b*) 1972? (Document parlementaire n° 291-2/1790).

N° 1932—*M. Lambert* (Bellechasse)

Quel est le nombre des projets Horizons nouveaux qui furent acceptés dans la province de Québec et quels sont les montants qui ont été répartis dans chaque circonscription au 15 avril 1973? (Document parlementaire n° 291-2/1932).

N° 2427—*M. Yewchuk*

1. Pour les années 1970, 1971 et 1972 inclusivement, combien d'artistes et de lettrés canadiens ont reçu *a*) des bourses de perfectionnement, *b*) des subventions pour travailler ou étudier (i) en France (ii) en Belgique (iii) en Suisse (iv) dans la République fédérale d'Allemagne (v) en Italie (vi) aux Pays-Bas (vii) en URSS (viii) en Inde (ix) aux États-Unis (x) ailleurs?

2. Quel est le lieu de naissance de chaque personne ayant reçu la bourse de perfectionnement ou la subvention?

3. Combien de personnes sont actuellement employées à *a*) la Maison du Canada à Paris, *b*) l'Institut Shasti à New Delhi?

4. Pour chacune de ces années, quels ont été leur *a*) salaire, *b*) budget annuel, *c*) frais de voyage, *d*) de promotion, *e*) de logement, *f*) de réceptions?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention d'élaborer une politique culturelle extérieure et, *a*) dans la négative, pour quelles raisons, *b*) dans l'affirmative, à quelle date, et quel ministère serait chargé de mettre une telle politique en œuvre?

6. Le gouvernement songe-t-il à augmenter le nombre des *a*) institutions culturelles, *b*) ententes culturelles bilatérales dans d'autres pays et, (i) dans la négative, pour

quelles raisons (ii) dans l'affirmative, à quelle date, et avec quels pays entrera-t-il en communications?

7. Pour chacune de ces années, *a*) combien d'étudiants sont venus au Canada, *b*) combien d'étudiants canadiens, par province, sont allés à l'étranger, en vertu du Programme international d'échange d'étudiants pour les emplois d'été? (Document parlementaire n° 291-2/2427).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 243 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des demandes de subventions formulées par la *Provincial Citizens' Rights and Freedoms Conference* de Saint-Jean (Terre-Neuve) dans le cadre de la Conférence tenue en janvier 1973 ainsi que de la correspondance du gouvernement à cet effet,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Trinity (M. Hellyer), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 244 ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des demandes de subventions formulées par l'association PACT (*Peoples Acting on Concerns Together*) de Winnipeg au Secrétariat d'État ainsi que de la correspondance échangée entre cette association et le gouvernement à ce sujet,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Trinity (M. Hellyer), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (n° 2), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Peters en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Comtois en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. MacKay en remplacement de M. Nowlan sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Dubé, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Travaux publics, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 34 de la Loi sur les travaux publics, chapitre P-38, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/21B).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 162

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 1er NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Hier, le député du Yukon (M. Nielsen) a soulevé la question de privilège et fait valoir que certains mots prononcés à la Chambre avant-hier par le solliciteur général (M. Allmand) n'étaient pas fidèlement consignés à la page 7351 des *Débats* du 30 octobre. Le député a déclaré que les mots «certaines autres» avaient été supprimés de façon à modifier le sens de la déclaration du ministre. En réponse, le ministre a reconnu que certaines modifications avaient été apportées et la présidence s'est chargée d'étudier cette affaire.

En examinant ce qu'on appelle les «bleus», c'est-à-dire la transcription des notes originales du sténographe, on se rend compte que les mots «certaines autres» avaient effectivement été employés par le ministre. Les règles régissant la correction des bleus ne sont pas très claires. La seule référence que la présidence ait pu trouver est le rapport du comité nommé par la Chambre pour superviser la rédaction effective des délibérations de la Chambre, rapport qui fut présenté le 26 mai 1948 et adopté par la Chambre. Le paragraphe 4 des recommandations du comité se lit comme suit: «Que les pages de l'édition quotidienne soient tenues intactes afin que, les corrections autorisées ayant été apportées, lesdites pages puissent servir à la préparation de l'édition reliée comme elles sont primitivement imprimées, et que les changements proposés par les députés soient strictement restreints à la correction d'erreurs et aux modifications secondaires essentielles.»

Depuis fort longtemps, il est d'usage d'attribuer à l'éditeur des débats la responsabilité de déterminer si les changements que proposent les députés sont acceptables ou non. Autrement dit, on devrait permettre à l'éditeur des débats d'exercer son jugement quant aux changements proposés par les députés et de décider si réellement il s'agit de corrections d'erreurs ou de modifications mineures apportées au fond. Je suis certain que tous les députés voudront encourager la perpétuation de cet usage.

En même temps, les changements ou corrections de nature semblable qui n'ont pas été apportés sur les «bleus» peuvent être proposés à l'appel des motions à la Chambre. Je le répète, cet usage est conforme aux dispositions du Règlement. Lorsque des modifications sont apportées au compte rendu de la Chambre, en conformité des dispositions de l'article 32 du Règlement, à la demande des députés, à l'appel des motions, la correction figure dans l'édition révisée du hansard. En l'occurrence, je présume que le ministre et les députés qui ont exprimé leur avis là-dessus voudraient que l'édition révisée rapporte fidèlement la déclaration réelle du ministre.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la Chambre revienne à l'appel des *Motions*, à huit heures ce soir, afin de permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration;

Qu'une période de questions d'une durée de vingt minutes s'ensuive sur le sujet traité;

Que copie de cette déclaration parvienne à l'avance aux leaders des partis de l'opposition.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Qu'on limite la durée des discours sur la motion d'opposition à quinze minutes chacun, sauf dans le cas du principal orateur de chaque parti qui disposera de vingt minutes.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell, propose,—Que la Chambre déplore que le gouvernement ne parvienne pas à faire preuve d'autorité en mettant au point et en appliquant des politiques et des programmes agricoles complets et coordonnés et que, par des solutions improvisées et inopportunes, le gouvernement ait affaibli l'ensemble de l'économie agricole.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la Chambre s'ajourne à 10 h. 30 ce soir.

Conformément aux dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, à huit heures du soir, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Plus tard;

Le débat reprend sur la motion de M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell,—Que la Chambre déplore que le gouvernement ne parvienne pas à faire preuve d'autorité en mettant au point et en appliquant des politiques et des programmes agricoles complets et coordonnés et que, par des solutions improvisées et inopportunes, le gouvernement ait affaibli l'ensemble de l'économie agricole.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Mitges et Wise en remplacement de MM. Woolliams et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Gilbert et Schumacher en remplacement de MM. Leggatt et Darling sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Hollands, Alkenbrack, Horner (Crowfoot) et Holmes en remplacement de MM. Wagner, Kempling, Jelinek et Epp sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Rose et Peters en remplacement de MM. Benjamin et Neale (Vancouver-Est) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 163

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 2 NOVEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document de travail relatif à la Troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer. (Document parlementaire n° 291-6/5).

M. De Bané, au nom de M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport soumis conformément à la résolution 340(1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies, en date du 25 octobre 1973, ainsi que des première et deuxième notes du Secrétaire général des Nations Unies relativement à la participation du Canada à la Force d'urgence. (Document parlementaire n° 291-6/8).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le document de travail sur les questions qui seront débattues lors de la prochaine Conférence sur le Droit de la Mer, déposé ce jour, soit déféré au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Fraser, appuyé par M. Rose, il est ordonné,—Que la Chambre des communes du Canada exprime son opposition immuable et unanime à l'inondation de la partie canadienne de la vallée de la rivière Skagitt qui résultera du projet de la ville de Seattle d'élever le niveau actuel du barrage Ross situé dans l'État de Washington en aval de la frontière canado-américaine.

Et qu'il soit en outre résolu que le gouvernement du Canada transmette immédiatement le texte de la présente résolution au gouvernement des États-Unis d'Amérique, au gouvernement de l'État de Washington et au conseil municipal de Seattle.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-189, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

M. Stanbury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-183, Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Clermont, au nom de M. Comtois, appuyé par M. Smith (Saint-Jean), propose,—Qu'on modifie le Bill C-183, Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit, par le retranchement de la ligne 23 de la version française de l'article 10 à la page 21 et son remplacement par ce qui suit:

«représentants de membres constitués en corporation en».

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, ledit bill tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport, et du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill S-9, Loi habilitant le Canada à se conformer à la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef.

M. Goyer au nom de M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Drury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des transports et des communications.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.

M. Drury, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Lang, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il s'élève un débat;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement).

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 6 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (indemnité de cessation d'emploi).

M. Peters, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, Partie II, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément au paragraphe 18(1) de ladite Loi, chapitre C-31, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/115B).

Par M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine,— Copies (en français et en anglais) d'un exemplaire de la Gazette du Canada en date du 26 septembre 1973, portant sur les Règles de la Commission de révision de l'impôt, conformément à l'article 11(2) de la Loi sur la Commission de révision de l'impôt, chapitre 11, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/297A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 164

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 5 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies d'un Accord sur l'application de la deuxième phase de la résolution 340(1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies (textes français et anglais), ainsi que du texte des notes du délégué permanent du Canada au Secrétaire général des Nations Unies, en date du 30 octobre et du 4 novembre 1973, également copie du texte de la note du Secrétaire général au délégué permanent du Canada, en date du 3 novembre 1973 (textes anglais). (Document parlementaire n° 291-6/8A).

Du consentement unanime, sur motion de M. Buchanan, appuyé par M. Cafik, le sixième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présenté à la Chambre le vendredi 26 octobre 1973, est agréé.

M. Gray, appuyé par M. Drury, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-227, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2419—*M. Marshall*

Un ministère a-t-il fait une étude des répercussions des sociétés américaines bénéficiaires du Programme DISC sur l'économie canadienne et *a*) dans l'affirmative, (i) quel(s) ministère(s) a (ont) fait l'étude ou les études, (ii) quel était leur mandat, (iii) quelles furent les conclusions, *b*) dans la négative, pourquoi? (Document parlementaire n° 291-2/2419).

N° 2430—*M. Cossitt*

1. Combien de motoneiges du gouvernement sont gardées aux Parcs nationaux des îles du Saint-Laurent?

2. Quand ces motoneiges ont-elles été achetées, de qui et à quel prix?

3. A-t-on procédé par appels d'offres pour chaque achat, et, *a*) dans la négative, pour quelle raison, *b*) dans l'affirmative, (i) a-t-on publié une annonce ou demandé des soumissions (ii) quels genres de soumissions a-t-on reçues dans chaque cas?

4. Qui voit à l'entretien de ces motoneiges et à combien s'élève le coût total d'entretien au cours des 12 derniers mois pour lesquels les montants sont connus?

5. Le gouvernement loue-t-il des motoneiges à cet endroit et, dans l'affirmative, de qui, et à quel prix? (Document parlementaire n° 291-2/2430).

N° 2431—*M. Cossitt*

1. Combien de bateaux du gouvernement sont gardés aux Parcs nationaux des îles du Saint-Laurent?

2. Quand ces bateaux ont-ils été achetés, de qui et à quel prix?

3. A-t-on procédé par appels d'offres pour chaque achat, et, *a*) dans la négative, pour quelle raison, *b*) dans l'affirmative, (i) a-t-on publié une annonce ou demandé des soumissions (ii) quels genres de soumissions a-t-on reçues dans chaque cas?

4. Qui voit à l'entretien de ces bateaux et à combien s'élève le coût total d'entretien au cours des 12 derniers mois pour lesquels les montants sont connus?

5. Le gouvernement loue-t-il des bateaux à cet endroit et, dans l'affirmative, de qui, et à quel prix? (Document parlementaire n° 291-2/2431).

N° 2432—*M. Cossitt*

1. Combien de véhicules du gouvernement sont gardés aux Parcs nationaux des îles du Saint-Laurent?

2. Quand ces véhicules ont-ils été achetés, de qui et à quel prix?

3. A-t-on procédé par appels d'offres pour chaque achat, et, *a*) dans la négative, pour quelle raison, *b*) dans l'affirmative, (i) a-t-on publié une annonce ou demandé des soumissions (ii) quels genres de soumissions a-t-on reçues dans chaque cas?

4. Qui voit à l'entretien de ces véhicules et à combien s'élève le coût total d'entretien au cours des 12 derniers mois pour lesquels les montants sont connus?

5. Le gouvernement loue-t-il des véhicules à cet endroit et, dans l'affirmative, de qui, et à quel prix? (Document parlementaire n° 291-2/2432).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), de son siège à la Chambre, demande la permission de proposer, en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence et énonce ainsi la question: «Les mesures que le gouvernement se propose de prendre pour faire face à linterruption des approvisionnements de pétrole en provenance de l'étranger et, plus particulièrement, les projets qu'il est à mettre au point pour

a) trouver d'autres sources susceptibles de satisfaire aux besoins de l'Est du Canada,

b) amener la population à appuyer une campagne destinée à réduire la consommation des ressources énergétiques cet hiver et

c) instituer, au besoin, un régime de rationnement du pétrole.»

En conséquence, la permission ayant été accordée de proposer une motion pour ajourner la Chambre en vue de la discussion d'une affaire dont la Chambre a été saisie, ladite motion d'ajournement est réservée jusqu'à huit heures ce soir.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera le vendredi 9 novembre, elle demeure ajournée au mardi 13 novembre 1973.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La motion numéro (1), inscrite au nom de l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) ayant été appelée ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en remplaçant le point par une virgule à la ligne 11 de la page 2, et en ajoutant ce qui suit:

«et qu'il est également opportun de créer un moyen de permettre aux entreprises établies appartenant à des étrangers de présenter une augmentation de valeur de leurs biens ou de leurs ventes pourvu qu'elles offrent au public canadien une partie de leur mise de fonds totale qui soit proportionnelle à ladite augmentation, lesquelles augmentations de biens ou de ventes doivent être soumises à l'Agence créée par la présente loi à des intervalles réguliers de cinq ans, pour les cinq années précédentes, la proportion de mise de fonds devant être établie sur la moyenne des activités de l'entreprise au cours des vingt années précédentes ou depuis sa constitution en corporation au Canada, la plus courte de ces deux périodes étant à retenir, et la première offre d'achat de mise de fonds devant être présentée à la Corporation de développement du Canada.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie les députés de leur aide en ce qui concerne la motion n° 1 inscrite au nom du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

Je crains fort que les députés, tout soucieux qu'ils aient été de venir en aide à la présidence, n'aient pas tranché pour moi la difficulté. Pour ce qui est du premier point que le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) a soulevé, j'estime, lorsque je considère la motion n° 2 et celles qui la suivent immédiatement, que cela donnerait de la latitude au débat. La présidence n'a certes pas l'intention d'obliger les députés à s'en tenir rigoureusement à l'essentiel de la motion, d'autant plus que la motion—savoir, la motion n° 2—donnerait une certaine latitude au débat. Au point de vue de la procédure,

j'accepterais difficilement la motion nº 1, inscrite au nom du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). A mon avis, elle déborde des cadres du bill. Sans citer, longuement ou le moindrement les commentaires, je prie les députés de se reporter à la page 508 de la 18e édition de May, où l'on précise quelles questions sont acceptables et lesquelles ne le sont pas.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) a raison lorsqu'il signale que même si cet article était mis en délibération, débattu et mis aux voix, il ne pourrait pas être facilement concilié avec le reste du bill. Je n'ai vraiment rien trouvé en lisant le bill qui lui donnerait cette nouvelle orientation. Il faudrait alors un nouveau bill ou des amendements supplémentaires. Cela seul suffit à démontrer que la motion proposée déborde des cadres du bill.

M. MacKay, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 43 à 46 de la page 2 et des lignes 1 à 6 de la page 3 au paragraphe 2(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«industries au Canada;

e) la compatibilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques nationales en matière industrielle et économique; et

f) la compatibilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques en matière industrielle et économique qu'a énoncées le gouvernement ou la législature d'une province dans laquelle l'entreprise est exploitée ou dans laquelle on projette d'exploiter la nouvelle entreprise.».

M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$250,000», au sous-alinéa 5(1)*c*)(i), à la ligne 23 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$500,000».

M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$3,000,000», au sous-alinéa 5(1)*c*)(ii), à la ligne 29 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$1,500,000».

M. MacKay, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en supprimant le paragraphe (3) de l'article 7 à la page 18 et en le remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le Ministre doit mettre à la disposition de l'Agence les services d'agents qui sont représentatifs de chacune des régions du Canada, y compris les agents du ministère du gouvernement du Canada qu'il dirige, qu'il peut nommer à cette fin.

(4) Chaque fois que l'examen ou l'appréciation d'un investissement proposé ou effectif aura vraisemblablement des répercussions appréciables pour une ou plusieurs provinces, une recommandation doit être soumise au Ministre à ce sujet par un comité d'agents dont la majorité sont représentatifs de la province ou des provinces.»

M. MacKay, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 34 à 36 inclusivement à la page 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux paragraphes 8(1), (2) ou (3), elle doit immédiatement envoyer copie de l'avis, par courrier recommandé, à la province ou aux provinces pour lesquelles l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables et au Ministre, qui doit dès lors examiner».

Après débat sur ces motions, ledit débat est interrompu.

Il est ordonné,—Que les délibérations sur la motion présentée en conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, se terminent à onze heures ce soir; et

Que les discours sur ladite motion soient limités à quinze minutes, exception faite du premier orateur de chaque parti qui disposera de vingt minutes.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article numéro 11 est réservé.

M. Jarvis, appuyé par M. Baker, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre les mesures qui s'imposent pour rétablir dans le sud-ouest de l'Ontario un service-voyageurs ferroviaire conforme aux besoins actuels et prévus du public.—*(Avis de motion nº 28)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A huit heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, M. Douglas, appuyé par M. Lewis, propose,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, M. l'Orateur déclare la motion adoptée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Yewchuk en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Hees et Forrestall en remplacement de MM. Lambert (Edmonton-Ouest) et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Barnett en remplacement de M. Douglas sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Mather en remplacement de M. Knight sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Danson en remplacement de M. Breau sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Jelinek, Marshall, Ritchie, Patterson et McKinnon en remplacement de MM. Holmes, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Epp, Horner (Crowfoot) et Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Breau en remplacement de M. Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Muir en remplacement de M. Arrol sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3327, en date du 23 octobre 1973, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160F).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'administration de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants pour l'année terminée le 30 juin 1972, conformément à l'article 18 de ladite Loi, chapitre S-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/245).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), —Rapport actuariel de l'application et de l'état de compte du Régime de pensions du Canada, au 31 décembre 1972, conformément à l'article 116(3) de la Loi sur le Régime de pensions du Canada, chapitre C-5, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/83A).

A onze heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 165

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 6 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le cinquième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié son Ordre de renvoi du jeudi 5 juillet 1973, qui se lit comme suit:

«Que l'objet de l'avis de motion émanant des députés, numéro 7 dont voici le texte:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'éliminer toutes réserves et restrictions concernant le droit aux pensions et aux pensions ou allocations de retraite de toutes sortes qui reviennent au personnel retraité des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi qu'aux sénateurs et aux députés, lorsqu'ils entrent au service du gouvernement du Canada soit, par l'intermédiaire de la Commission de la Fonction publique, ou qu'ils sont nommés par les autorités fédérales à une Commission, à un Conseil, à un organisme quelconque ou à la Magistrature du Canada,

soit déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.»

Le Comité recommande ledit avis de motion à la Chambre.

Une copie des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n°s 41 et 42*) est déposée.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 61 aux* Journaux)

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le sixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 31 octobre 1973, le Comité a étudié le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2), et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce bill (*fascicule n° 18*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 62 aux* Journaux)

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un rapport d'une étude intitulée «Nutrition Canada enquête nationale». (Document parlementaire n° 291-4/63).

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, (1) État des vérificateurs relativement aux stocks nets pour lesquels la Commission canadienne du blé est en droit de réclamer des frais de magasinage pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973. (Document parlementaire n° 291-1/260); (2) Déclaration relative aux paiements définitifs aux producteurs de grains de l'Ouest pour le blé, l'avoine et l'orge, pour la campagne agricole de 1972-1973. (Document parlementaire n° 291-1/260A).

Le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 43 à 46 de la page 2 et des lignes 1 à 6 de la page 3 au paragraphe 2(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«industries au Canada;

e) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques nationales en matière industrielle et économique; et

f) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques en matière industrielle et économique qu'a énoncées le gouvernement ou la législature d'une province dans laquelle l'entreprise est exploitée ou dans laquelle on projette d'exploiter la nouvelle entreprise.».

Et sur la motion de M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$250,000», au sous-alinéa 5(1)c)(i), à la ligne 23 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$500,000».

Et sur la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$3,000,000», au sous-alinéa 5(1)c)(ii), à la ligne 29 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$1,500,000».

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en supprimant le paragraphe (3) de l'article 7 à la page 18 et en le remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le Ministre doit mettre à la disposition de l'Agence les services d'agents qui sont représentatifs de chacune des régions du Canada, y compris les agents du ministère du gouvernement du Canada qu'il dirige, qu'il peut nommer à cette fin.

(4) Chaque fois que l'examen ou l'appréciation d'un investissement proposé ou effectif aura vraisemblablement des répercussions appréciables pour une ou plusieurs provinces, une recommandation doit être soumise au Ministre à ce sujet par un comité d'agents dont la majorité sont représentatifs de la province ou des provinces.»

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 34 à 36 inclusivement à la page 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux paragraphes 8(1), (2) ou (3), elle doit immédiatement envoyer copie de l'avis, par courrier recommandé, à la province ou aux provinces pour lesquelles l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables et au Ministre, qui doit dès lors examiner».

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-222, Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités et modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Forrestall, Coates, Beattie (Hamilton Mountain), Roy (Timmins) et Haliburton en remplacement de MM. Roche, Jarvis, Andre, Foster et McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Woolliams en remplacement de M. Wise sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M^me^ MacInnis, MM. Cafik et Oberle en remplacement de MM. Saltsman, Hymmen et Hueglin sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Taylor et Oberle en remplacement de MM. Korchinski et Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Nielsen, Wagner et Clark (Rocky Mountain) en remplacement de MM. O'Sullivan, Alexander et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Neale (Vancouver-Est) en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. Lachance et Harney en remplacement de MM. Caccia et Howard sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Roche, Nowlan et Olivier en remplacement de MM. Baldwin, Morgan et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Mitges en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Crouse en remplacement de M. McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. McCain, Carter et Marshall en remplacement de MM. Hees, Paproski et MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. L'Heureux en remplacement de M. Poulin sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Poulin en remplacement de M. L'Heureux sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Côté en remplacement de M. Corbin sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois de septembre 1973, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/329A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de ladite Loi, chapitre H-4, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/156A).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 166

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 7 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Drury, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

ROLAND MICHENER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1974 et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», le Gouverneur général recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général, Ottawa.

Ledit budget supplémentaire (A) pour l'année se terminant le 31 mars 1974, est enregistré à titre de document parlementaire n° 291-1/132C.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le budget supplémentaire (A), déposé aujourd'hui, soit déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Turner (London-Est) au nom de M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport d'Information Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973. (Document parlementaire n° 291-1/304A).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2220—*M. Alexander*

Au cours des cinq dernières années, à combien se sont élevées les subventions accordées par le Conseil des Arts du Canada, *a*) au total, *b*) par province, *c*) par catégorie dans les provinces, *d*) à Hamilton (Ontario) et dans la région et dans quelles catégories? (Document parlementaire n° 291-2/2220).

N° 2974—*M. Broadbent*

Quelles sont les sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme d'aide à la recherche industrielle (IRAP) au cours de chacune des années financières 1972-1973 (du 1er janvier à la fin) et 1973-1974 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés? (Document parlementaire n° 291-2/2974).

M. Breau, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la correspondance adressée au Premier ministre et au ministre des Finances au sujet de la Corporation de développement du Canada et de l'emplacement proposé dans la ville de Vancouver pour son bureau principal.—(*Avis de motion portant production de documents n° 228—M. Reynolds*)

L'avis de motion portant production de documents n° 252, ainsi conçu:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout document résultant de la première réunion de l'équipe de gestionnaires supérieurs de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants convoquée par le Directeur général de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants à Ottawa, du 26 au 29 mars, comme il suit, *a*) plans opérationnels pour les périodes qui précèdent et suivent la date limite du 31 mars 1974 pour les nouvelles demandes de prêts, *b*) utilisation plus poussée de la gestion par objectif en tant que style de gestion pour l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 256, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et l'URSS au sujet de la vente de blé entre les deux pays,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Scarborough-Est (M. Stackhouse), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

L'avis de motion portant production de documents n° 257, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la République populaire de Chine au sujet de la vente de blé entre les deux pays,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Scarborough-Est (M. Stackhouse), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 43 à 46 de la page 2 et des lignes 1 à 6 de la page 3 au paragraphe 2(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«industries au Canada;

e) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques nationales en matière industrielle et économique; et

f) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques en matière industrielle et économique qu'a énoncées le gouvernement ou la législature d'une province dans laquelle l'entreprise est exploitée ou dans laquelle on projette d'exploiter la nouvelle entreprise.».

Et sur la motion de M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$250,000», au sous-alinéa 5(1)c) (i), à la ligne 23 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$500,000».

Et sur la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$3,000,000», au sous-alinéa 5(1)c)(ii), à la ligne 29 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$1,500,000».

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en supprimant le paragraphe (3) de l'article 7 à la page 18 et en le remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le Ministre doit mettre à la disposition de l'Agence les services d'agents qui sont représentatifs de chacune des régions du Canada, y compris les agents du ministère du gouvernement du Canada qu'il dirige, qu'il peut nommer à cette fin.

(4) Chaque fois que l'examen ou l'appréciation d'un investissement proposé ou effectif aura vraisemblablement des répercussions appréciables pour une ou plus-

sieurs provinces, une recommandation doit être soumise au Ministre à ce sujet par un comité d'agents dont la majorité sont représentatifs de la province ou des provinces.»

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 34 à 36 inclusivement à la page 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux paragraphes 8(1), (2) ou (3), elle doit immédiatement envoyer copie de l'avis, par courrier recommandé, à la province ou aux provinces pour lesquelles l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables et au Ministre, qui doit dès lors examiner».

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Wise en remplacement de M. Atkey sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. McGrath et Jarvis en remplacement de MM. Coates et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Arrol en remplacement de M. Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 167

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 8 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Matte, appuyé par M. Fortin, propose,—Que cette Chambre déplore que le gouvernement maintienne par la crainte, l'autocratie et l'oligarchie, l'unité du pays, et n'ait rien fait pour inciter les provinces à se réunir elles-mêmes afin de modifier ou de refaire la Constitution canadienne et sauver ainsi le pays des troubles nationaux en satisfaisant aux aspirations originales de chacune des provinces.

Après débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Coates et Nowlan en remplacement de MM. Grafftey et McGrath sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Hargrave, Epp, Loiselle, Lessard, Trudel, Kempling, McKinley et Stollery en remplacement de MM. Murta, Whittaker, M^me^ Morin, MM. LeBlanc (Westmorland-Kent), Stollery, Horner (Crowfoot), Horner (Battleford-Kindersley) et Yanakis sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Baker, Andre, M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Madill, McKinley, Patterson, Lajoie et Dupont en remplacement de M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Nielsen, Woolliams, O'Connor, Stackhouse, Clark (Rocky Mountain), Prud'homme et Fox sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Dinsdale en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Gilbert en remplacement de M. Harney sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Morgan et Barnett en remplacement de MM. MacDonald (Egmont) et Peters sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Mather et Knight en remplacement de MM. Rose et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Blenkarn et Nowlan en remplacement de MM. Thomas (Moncton) et MacKay sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. McKenzie en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Railton en remplacement de M. Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Stackhouse, Woolliams, O'Connor et Nielsen en remplacement de M. McKinley, M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Madill et Patterson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Lajoie en remplacement de M. Railton sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Horner (Battleford-Kindersley) en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Blaker en remplacement de M. Reid sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Comtois, Neil (Moose Jaw) et Kuntz en remplacement de MM. Poulin, Nowlan et Taylor sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine,—Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de mai 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/355A).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Transports, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 34 de la Loi sur le ministère des Transports, chapitre T-15, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/26A).

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 168

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 9 NOVEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Marshall, il est ordonné,—Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants d'examiner d'urgence la possibilité de modifier les règlements d'application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon que les anciens combattants puissent acquérir de petites propriétés, même si, dans la plupart des cas, les anciens combattants âgés qui demandent des prêts en vertu de ladite Loi le font principalement pour subvenir à leurs besoins de logement, car, de l'avis de la Chambre, tout ancien combattant devrait lui aussi avoir le droit de posséder une parcelle de notre pays.

Le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 43 à 46 de la page 2 et des lignes 1 à 6 de la page 3 au paragraphe 2(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«industries au Canada;

e) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques nationales en matière industrielle et économique; et

f) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques en matière industrielle et économique qu'a énoncées le gouvernement ou la législature d'une province dans laquelle l'entreprise est exploitée ou dans laquelle on projette d'exploiter la nouvelle entreprise.».

Et sur la motion de M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$250,000», au sous-alinéa 5(1)c)(i), à la ligne 23 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$500,000».

Et sur la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$3,000,000», au sous-alinéa 5(1)c)(ii), à la ligne 29 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$1,500,000».

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en supprimant le paragraphe (3) de l'article 7 à la page 18 et en le remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le Ministre doit mettre à la disposition de l'Agence les services d'agents qui sont représentatifs de chacune des régions du Canada, y compris les agents du ministère du gouvernement du Canada qu'il dirige, qu'il peut nommer à cette fin.

(4) Chaque fois que l'examen ou l'appréciation d'un investissement proposé ou effectif aura vraisemblablement des répercussions appréciables pour une ou plusieurs provinces, une recommandation doit être soumise au Ministre à ce sujet par un comité d'agents dont la majorité sont représentatifs de la province ou des provinces.»

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 34 à 36 inclusivement à la page 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux paragraphes 8(1), (2) ou (3), elle doit immédiatement envoyer copie de l'avis, par courrier recommandé, à la province ou aux provinces pour lesquelles l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables et au Ministre, qui doit dès lors examiner».

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement).

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles numéros 11 et 29 sont réservés.

M. Roche, appuyé par M. McKinley, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à se doter d'un cadre intégré pour l'élaboration de la politique sociale et économique du Canada, en instituant un conseil économique et social destiné à établir de meilleurs rapports entre les intérêts sociaux et les intérêts du secteur des affaires, afin d'aider nos institutions à mieux répondre aux intérêts et aspirations de chaque citoyen.—*(Avis de motion nº 30).*

Il s'élève un débat;

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-143, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du Bill C-143, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion, soit révoqué, ledit bill retiré et que l'objet en soit déféré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^me^ Morin, MM. LeBlanc (Westmorland-Kent) et Yanakis en remplacement de MM. Loiselle, Lessard et Trudel sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) et M. O'Sullivan en remplacement de MM. Nielsen et Fairweather sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Harney en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Baldwin et O'Sullivan en remplacement de MM. Darling et Fraser sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne au mardi 13 novembre, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 169

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 13 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Qu'il soit résolu par .. .. la Chambre des communes:

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la décision du gouvernement à l'effet que les Forces canadiennes participent à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et que cette Chambre approuve ladite décision.

Et qu'un message soit transmis au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une résolution approuvant la participation des Forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et invitant Leurs Honneurs à se joindre à cette Chambre pour approuver ladite résolution en remplaçant les pointillés de la résolution par les mots «le Sénat et». —*Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.*

Le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 43 à 46 de la page 2 et des lignes 1 à 6 de la page 3 du paragraphe 2(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«industries au Canada;

e) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques nationales en matière industrielle et économique; et

f) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques en matière industrielle et économique qu'a énoncées le gouvernement ou la législature d'une province dans laquelle l'entreprise est exploitée ou dans laquelle on projette d'exploiter la nouvelle entreprise.».

Et sur la motion de M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entre-

prises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$250,000», au sous-alinéa 5(1)c)(i), à la ligne 23 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$500,000».

Et sur la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$3,000,000», au sous-alinéa 5(1)c)(ii), à la ligne 29 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$1,500,000».

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en supprimant le paragraphe (3) de l'article 7 à la page 18 et en le remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le Ministre doit mettre à la disposition de l'Agence les services d'agents qui sont représentatifs de chacune des régions du Canada, y compris les agents du ministère du gouvernement du Canada qu'il dirige, qu'il peut nommer à cette fin.

(4) Chaque fois que l'examen ou l'appréciation d'un investissement proposé ou effectif aura vraisemblablement des répercussions appréciables pour une ou plusieurs provinces, une recommandation doit être soumise au Ministre à ce sujet par un comité d'agents dont la majorité sont représentatifs de la province ou des provinces.»

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 34 à 36 inclusivement à la page 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux paragraphes 8(1), (2) ou (3), elle doit immédiatement envoyer copie de l'avis, par courrier recommandé, à la province ou aux provinces pour lesquelles l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables et au Ministre, qui doit dès lors examiner».

Le débat se poursuit;

M. Peters, appuyé par M. Barnett, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (2) en ajoutant après le mot «province» à la ligne 4 du paragraphe *f*) les mots:

«ou un conseil territorial».

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Forrestall en remplacement de M. Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Lawrence en remplacement de M. Andre sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McGrath en remplacement de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Howard et Benjamin en remplacement de MM. Harney et Brewin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Firth, Jelinek, Atkey et Caccia en remplacement de MM. Rose, Jarvis, Beattie (Hamilton Mountain) et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Caron et Prud'homme et remplacement de MM. Dupon et Blais sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Clarke (Vancouver Quadra), McKenzie, Forrestall, Oberle, Hales, Harney, Roy (Laval), Dupont, Smith (Saint-Jean) et Comtois en remplacement de MM. McGrath, Horner (Crowfoot), Holmes, Alkenbrack, Hollands, Mather, Blais, Gauthier (Ottawa-Est), Côté et Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Laflamme en remplacement de M. Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Schumacher et McKenzie en remplacement de MM. Morgan et O'Connor sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Baker en remplacement de M. Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Arrol en remplacement de M. Andre sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Grafftey en remplacement de M. Atkey sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Towers en remplacement de M^{lle} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Caccia, Danson et Macquarrie en remplacement de MM. Blaker, Poulin et MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, ainsi que l'état financier et le rapport de l'auditeur général y afférent conformément à l'article 20 de la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, chapitre C-8, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/91A).

A 10 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 170

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 14 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Jerome, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le huitième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 8 mai 1973, le Comité a étudié le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 5 à la page 5 et la remplacer par ce qui suit:

«quête et que

d) l'infraction pour laquelle la communication privée peut être interceptée est un acte criminel.»

Retrancher les lignes 6 à 32 inclusivement, à la page 5 et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Une autorisation doit

a) indiquer l'infraction relativement à laquelle des communications privées pourront être interceptées;

b) indiquer le genre de communication privée qui pourra être interceptée;

c) indiquer, si elle est connue, l'identité des personnes dont les communications privées doivent être interceptées et, lorsque l'identité de ces personnes n'est pas connue, décrire de façon générale le lieu où les communications privées pourront être interceptées ou s'il est impossible de donner une description générale de ce lieu, la façon dont elles pourront l'être;

d) énoncer les modalités que le juge estime opportunes dans l'intérêt public; et

e) être valide pour la période de trente jours au plus qui y est indiquée.

(2.1) Le solliciteur général du Canada ou le procureur général, selon le cas, peut désigner une ou plusieurs personnes qui pourront intercepter des communications privées aux termes d'autorisations.»

Retrancher les lignes 12 à 16 inclusivement à la page 7 et les remplacer par ce qui suit:

«ceptions commencent avant qu'une demande d'autorisation ne puisse, avec toute la diligence raisonnable, être présentée, il peut, selon les modalités, s'il en est, qu'il estime à propos, donner la permission à un agent de la paix ou à un fonctionnaire public d'intercep-»

Retrancher la ligne 22 à la page 7 et la remplacer par ce qui suit:

«en vertu du paragraphe (1) par un mandataire, la personne»

Retrancher les lignes 30 à 39 inclusivement à la page 7 et les remplacer par ce qui suit:

«*a*) ordonner qu'une demande d'autorisation d'intercepter des communications privées dans les circonstances visées par la permission soit présentée par l'agent de la paix ou le fonctionnaire public,

b) approuver la permission, ou

c) révoquer la permission.»

Retrancher les lignes 8 à 16 inclusivement à la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

«et par écrit au procureur général de la province où la demande est présentée ou au solliciteur général du Canada, selon le cas, et doit être signée par un agent de la paix ou un fonctionnaire public qui aurait eu le droit de demander l'autorisation d'intercepter des communications privées dans les circonstances que vise la permission; et cette approbation peut être donnée si le procureur général de la province où la demande est présentée ou le solliciteur général du Canada, selon le cas, est»

Ajouter immédiatement après la ligne 26 à la page 8 le nouveau paragraphe suivant:

«(5) Le juge d'instruction peut juger irrecevable la preuve obtenue par voie d'interception d'une communication privée en application d'une autorisation subséquente donnée sous le régime du présent article, s'il conclut que la demande de cette autorisation subséquente était fondée sur les mêmes faits, et comportait l'interception de la communication privée de la même personne ou des mêmes personnes, ou se rapportait à la même infraction, constituant le fondement de la demande de la première autorisation.»

Retrancher les lignes 28 et 29 à la page 8 et les remplacer par ce qui suit:

«vée qui a été interceptée et une preuve obtenue directement ou indirectement grâce à des renseignements recueillis par l'interception d'une communication privée sont toutes deux inadmissibles en preuve contre son auteur ou la»

Retrancher les lignes 39 à 45 inclusivement à la page 8.

Retrancher la ligne 5 à la page 14 et la remplacer par ce qui suit:

«et les mandataires, dont le nom doit apparaître au rapport, spécialement dé-»

Retrancher la ligne 11 à la page 14 et la remplacer par ce qui suit:

«mandataires, dont le nom doit apparaître au rapport, spécialement désignés par»

Ajouter immédiatement après la ligne 35 à la page 17 le nouvel article suivant:

«178.23 (1) Le procureur général de la province où la demande a été présentée ou le solliciteur général, selon le cas, doit aviser par écrit, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la période pour laquelle l'autorisation a été accordée, la personne qui a fait l'objet de l'interception en exécution d'une autorisation et doit, de la façon prescrite par règlement, certifier au tribunal qui a octroyé l'autorisation que cette personne a été avisée.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas

a) dans le cas d'une autorisation lorsque le but d'une interception est relié à la prévention ou à la découverte d'espionnage ou de sabotage fait pour le compte d'un pays étranger, ou

b) lorsque le procureur général de la province où la demande est présentée ou le solliciteur général, selon le cas, certifie dans ledit délai de quatre-vingt-dix jours de la façon prescrite par règlement au juge qui a accordé l'autorisation que l'enquête se poursuit et lorsque le juge estime que l'intérêt de la justice exige qu'un délai d'une durée raisonnable et déterminée soit accordé, auquel cas le juge peut accorder un délai raisonnable et déterminée.»

Article 6

Retrancher les lignes 30 à 45 inclusivement à la page 21 et les lignes 1 à 14 inclusivement à la page 22 et les remplacer par ce qui suit:

«(2) Le solliciteur général du Canada peut décerner un mandat autorisant l'interception ou la saisie de toute communication s'il est convaincu, en se fondant sur une preuve faite sous serment, que cette interception ou saisie est nécessaire pour prévenir ou dépister une activité subversive dirigée contre le Canada ou préjudiciable à la sécurité du Canada, ou est nécessaire pour recueillir des renseignements d'origine étrangère essentiels à la sécurité du Canada.

(3) Aux fins du paragraphe (2), «activité subversive» désigne

a) l'espionnage ou le sabotage;

b) des activités de renseignement d'origine étrangère visant à réunir des renseignements sur le Canada;

c) des activités visant à opérer un changement de gouvernement au Canada ou ailleurs par la force, la violence ou tout autre moyen criminel;

d) des activités d'une puissance étrangère visant, en fait ou éventuellement, à attaquer le Canada ou à se livrer contre lui à d'autres actes hostiles, ou

e) des activités d'un groupe de terroristes étrangers visant à la perpétration d'actes terroristes au Canada ou contre le Canada.

(4) Un mandat décerné en application du paragraphe (2) doit spécifier

a) le genre de communication qui doit être interceptée ou saisie;

b) la ou les personnes qui peuvent faire l'interception ou la saisie; et

c) la période pendant laquelle le mandat est en vigueur.

(5) Le solliciteur général du Canada doit, chaque année, aussitôt que possible, établir, relativement aux mandats décernés en application du paragraphe (2) et aux interceptions et saisies pratiquées en vertu de ceux-ci au cours de l'année précédente, un rapport indiquant

a) le nombre de mandats décernés en application du paragraphe (2),

b) la durée moyenne de validité des mandats,

c) une description sommaire des méthodes d'interception ou de saisie utilisées en vertu des mandats, et

d) une appréciation générale de l'importance des mandats décernés en application du paragraphe (2) pour la prévention ou le dépistage des activités subversives dirigées contre le Canada ou préjudiciables à la sécurité du Canada et pour la réunion de renseignements d'origine étrangère essentiels à la sécurité du Canada,

et une copie de chacun de ces rapports doit être déposée devant le Parlement dès que le rapport est terminé ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite.»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-176, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28 et 29*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 63 aux* Journaux).

M. Jerome, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le neuvième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi, 21 septembre 1973, le Comité a étudié le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

Article 1

Retrancher les lignes 21 à 27 inclusivement à la page 1 et les lignes 1 à 7 inclusivement à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

«(4) Lorsqu'un membre spécial était, au moment de sa nomination, employé dans la Fonction publique, le ministère qui l'emploie doit lui accorder un congé sans traitement et il doit toucher un traitement à titre de membre de la Commission.»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-191, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport, en application de l'article 75(2) du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule no 29*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 64 aux* Journaux.)

M. Stewart, du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Dans le but de s'acquitter de son mandat qui lui est accordé par un Ordre de renvoi en date du 21 septembre 1973, le Comité demande qu'on lui permette de se rendre à Montréal pour rencontrer le Bureau de direction de la S.R.-C. lors de son assemblée annuelle de décembre et d'étudier les aspects du problème qui semblent importants pour le Comité, avec d'autres représentants de la Société, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Dupras, appuyé par M. Macquarrie, il est ordonné,—Que l'objet de la déclaration conjointe émise à l'issue de la réunion entre la délégation du Parlement européen et la délégation du Parlement canadien à Ottawa, le 1er novembre 1973, soit discuté en cette Chambre à un moment déterminé après les consultations d'usage.

Il est ordonné,—Que l'étude de ladite motion soit différée au vendredi 16 novembre 1973, à l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

No 801—*M. Coates*

1. A combien s'élève le nombre total des employés dans tous les bureaux d'information du gouvernement actuellement, pour chaque ministère, et quels sont les coûts de fonctionnement de chaque service d'information?

2. Quel est l'effectif d'Information Canada et quel est le montant en dollars des salaires versés aux employés d'Information Canada?

3. Quel a été le budget d'Information Canada pour chaque année de son existence et à combien évalue-t-on son budget pour 1973-1974?

4. Information Canada a-t-elle fait certaines études auprès du public canadien et, dans l'affirmative, *a*) combien d'études de ce genre ont été faites, *b*) quel était le but de chacune d'elles, *c*) qui dirigeait chaque étude, *d*)

combien de personnes d'Information Canada y ont participé et combien de personnes étrangères à Information Canada y ont participé et quels sont les noms de ces dernières, *e*) de quelles tâches particulières ont-elles été chargées et *f*) qu'ont-elles reçu en espèces pour leur contribution ainsi que pour leurs frais dans chaque cas?

5. L'une ou l'autre de ces études entreprises par Information Canada a-t-elle été mise à la disposition du public et, dans l'affirmative, *a*) de quelles études s'agit-il et *b*) dans la négative, pourquoi? (Document parlementaire n° 291-2/801).

N° 2379—*M. McGrath*

1. Au cours de la dernière année financière, quelle somme chacune des provinces a-t-elle touchée pour l'exploitation des garderies d'enfants et autres services destinés aux femmes?

2. Quels critères régissent l'affectation de ces sommes?

3. Le gouvernement encourage-t-il les provinces à utiliser ce programme pour fournir des garderies? (Document parlementaire n° 291-2/2379).

N° 2411—*M. Stackhouse*

Combien d'employés du gouvernement ne sont pas citoyens canadiens et, de ce nombre, *a*) combien sont immigrants reçus, *b*) combien sont citoyens américains, *c*) combien sont employés du Conseil du Trésor? (Document parlementaire n° 291-2/2411).

N° 2492—*M. Yewchuk*

1. Pendant chaque année de 1971 à 1973 inclusivement, combien de projets dans le cadre du Programme Perspectives-Jeunesse ont comporté *a*) des études sur la pollution ainsi que sur ses conséquences et qu'a-t-on fait des résultats obtenus, *b*) l'assainissement de l'environnement?

2. Par province et par territoire, combien de *a*) lacs, *b*) rivières, *c*) cours d'eau, *d*) eaux sur les terrains de camping ont été déclarés pollués par le gouvernement pendant les périodes de 1951 à 1960 et de 1961 à 1972 inclusivement?

3. Pendant les mêmes périodes, combien de ceux-ci, par province et par territoire, le gouvernement a-t-il réussi à assainir?

4. A l'heure actuelle, combien de municipalités ont reçu, par province, de l'aide financière du gouvernement pour *a*) améliorer, *b*) installer des systèmes pour le traitement des eaux résiduaires?

5. Pendant chacune des cinq dernières années, combien de fois le gouvernement a-t-il rencontré, au niveau ministériel, *a*) des ministres provinciaux responsables des Affaires municipales, *b*) des représentants des municipalités concernant leurs efforts pour (i) disposer des déchets solides (ii) améliorer les méthodes qu'ils utilisent actuellement pour le traitement des eaux résiduaires?

6. Le gouvernement envisage-t-il la possibilité *a*) de contrôler, *b*) de diriger, *c*) de financer des projets municipaux de traitement des eaux résiduaires dans le cadre d'une politique urbaine nationale et (i) dans la négative, pour quelles raisons (ii) dans l'affirmative, quelles sont les provinces et les municipalités qui ont été consultées jusqu'à ce jour?

7. Le gouvernement a-t-il des données disponibles indiquant *a*) la quantité de papier et de produits du papier qui a été jetée dans la région Ottawa-Hull, *b*) combien cela a-t-il coûté à la municipalité Ottawa-Carleton pour ramasser et disposer de ces déchets pendant les années 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972 inclusivement?

8. Si ces renseignements ne sont pas disponibles, le gouvernement a-t-il l'intention de les fournir avant 1975 et, dans la négative, pour quelles raisons? (Document parlementaire n° 291-2/2492).

N° 2634—*M. Forrestall*

1. Quels sont les ministères, organismes et directions du gouvernement qui ont acheté des plaques d'immatriculation spéciales du gouvernement ontarien après avoir versé le supplément de $25 requis pour l'obtention de lettres et de chiffres particuliers?

2. Quel est, dans chaque cas, ce numéro particulier?

3. En vertu de quelle autorisation statutaire ces sommes ont-elles été dépensées?

4. Le Premier ministre a-t-il autorisé le choix de la plaque d'immatriculation CAN 001 qui lui a été réservée? (Document parlementaire n° 291-2/2634).

N° 2635—*M. Forrestall*

1. Quelles mesures précises le gouvernement entend-il prendre pour fournir au personnel de la marine des bulletins lui permettant de voter par procuration aux prochaines élections fédérales?

2. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que ces bulletins parviennent aux mandataires à temps pour les faire valider?

3. Combien de plaintes, verbales ou écrites, ont été reçues à cet égard du 1er septembre au 30 octobre 1972? (Document parlementaire n° 291-2/2635).

N° 2678—*Mme MacInnis*

Au cours de chacune des dix dernières années financières, combien le gouvernement a-t-il dépensé *a*) pour la lutte contre l'usage du tabac, notamment pour la production d'annonces éclair d'intérêt public destinées aux média d'information afin de déconseiller au public l'usage du tabac, etc., *b*) pour la recherche sur la culture du tabac, plus précisément celle qui prévoit un rendement supérieur par acre, une proportion de nicotine plus faible etc., *c*) pour les missions commerciales et toute autre activité destinée à ouvrir des marchés d'exportation aux producteurs de tabac au Canada? (Document parlementaire n° 291-2/2678).

N° 2755—*M. Marshall*

Le ministère de l'Environnement a-t-il entrepris, ou envisage-t-il d'entreprendre, des programmes de recherches dans la province de Terre-Neuve et, *a*) dans l'affirmative, quels sont ces programmes, *b*) dans la négative, pour quelles raisons? (Document parlementaire n° 291-2/2755).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la liste des invités à la réception offerte par le Premier ministre le 7 août 1973 au Centre national des Arts en

l'honneur de Sa Majesté la Reine et le duc d'Édimbourg. (*Avis de motion portant production de documents n° 241—M. Diefenbaker*).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.—(Document parlementaire n° 291-3/241).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la liste des invités au dîner donné à Calgary le 5 juillet 1973 par le Premier ministre et le gouvernement du Canada en l'honneur de Sa Majesté la Reine et du duc d'Édimbourg. (*Avis de motion portant production de documents n° 242—M. Diefenbaker*).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.—(Document parlementaire n° 291-3/242).

M. Sharp, appuyé par M. MacEachen, propose,—Qu'il soit résolu par .. .. .. la Chambre des communes.

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la décision du gouvernement à l'effet que les Forces canadiennes participent à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et que cette Chambre approuve ladite décision.

Et qu'un message soit transmis au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une résolution approuvant la participation des Forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et invitant Leurs Honneurs à se joindre à cette Chambre pour approuver ladite résolution en remplaçant les pointillés de la résolution par les mots«le Sénat et».

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) *b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Rynard en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Holmes et Hueglin en remplacement de MM. Roche et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Woolliams, Balfour, Hurlburt et Bawden en remplacement de MM. O'Sullivan, Baker, Hales, McKenzie et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Saltsman, Symes, Poulin, Cullen et Béchard en remplacement de MM. Knight, Harney, Dupont, Comtois et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Dupont en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Gauthier (Ottawa-Est) et Stollery en remplacement de MM. Stollery et Caccia sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Andre en remplacement de M. Hurlburt sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Ritchie en remplacement de M. Jelinek sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 4 juin 1973, (Question n° 926), demandant: 1. Quels sont les fonctionnaires ministériels (y compris le personnel du cabinet du Premier ministre) qui, durant l'année civile 1972, ont reçu plus de $1,000 de surtemps?

2. Quel a été le surtemps payé dans chaque cas et quelle était l'échelle de traitement de chacun de ces employés? (Document parlementaire n° 291-2/926A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 171

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 15 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. MacEachen,—Qu'il soit résolu par .. .. la Chambre des communes:

Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent la décision du gouvernement à l'effet que les Forces canadiennes participent à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et que cette Chambre approuve ladite décision.

Et qu'un message soit transmis au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une résolution approuvant la participation des Forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et invitant Leurs Honneurs à se joindre à cette Chambre pour approuver ladite résolution en remplaçant les pointillés de la résolution par les mots «le Sénat et».

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, les ordres numéros 90 à 114 inclusivement et 130 sont réservés.

M. Broadbent, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du dernier rapport d'appréciation du Programme d'aide au dessin industriel (IDAP). (*Avis de motion portant production de documents n° 7*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le re-

tranchement des lignes 43 à 46 de la page 2 et des lignes 1 à 6 de la page 3 du paragraphe 2(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«industries au Canada;

e) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques nationales en matière industrielle et économique; et

f) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques en matière industrielle et économique qu'a énoncées le gouvernement ou la législature d'une province dans laquelle l'entreprise est exploitée ou dans laquelle on projette d'exploiter la nouvelle entreprise.».

Et sur la motion de M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «250,000», au sous-alinéa 5(1)c)(i), à la ligne, 23 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$500,000».

Et sur la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$3,000,000», au sous-alinéa 5(1)c)(ii), à la ligne 29 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$1,500,000».

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en supprimant le paragraphe (3) de l'article 7 à la page 18 et en le remplacement par ce qui suit:

«(3) Le Ministre doit mettre à la disposition de l'Agence les services d'agents qui sont représentatifs de chacune des régions du Canada, y compris les agents du ministère du gouvernement du Canada qu'il dirige, qu'il peut nommer à cette fin.

(4) Chaque fois que l'examen ou l'appréciation d'un investissement proposé ou effectif aura vraisemblablement des répercussions appréciables pour une ou plusieurs provinces, une recommandation doit être soumise au Ministre à ce sujet par un comité d'agents dont la majorité sont représentatifs de la province ou des provinces.»

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 34 à 36 inclusivement à la page 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux paragraphes 8(1), (2) ou (3), elle doit immédiatement envoyer copie de l'avis, par courrier recommandé, à la province ou aux provinces pour lesquelles l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables et au Ministre, qui doit dès lors examiner».

Et sur la proposition d'amendement de M. Peters, appuyé par M. Barnett,—Qu'on modifie la motion numéro 2 en ajoutant après le mot «province» à la ligne 4 du paragraphe *f*) les mots:

«ou un conseil territorial».

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Rose, Caccia, Haliburton et Blaker en remplacement de MM. Symes, Gauthier (Ottawa-Est), Nowlan et Guilbault sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M^me^ MacInnis et MM. Grier, Grafftey, Comtois, Jelinek, Marceau, Epp, Rose et Arrol en remplacement de MM. Saltsman, Symes, Andre, Smith (Saint-Jean), Woolliams, Poulin, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), M^me^ MacInnis et M. Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Brewin, Blaker et Fleming en remplacement de MM. Benjamin, Lachance et Reid sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Yanakis et Rompkey en remplacement de MM. Leblanc (Laurier) et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Gleave, MacKay et Thomas (Moncton) en remplacement de MM. Peters, Kuntz et Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Lessard, Roy (Laval) et Whittaker en remplacement de MM. Gauthier (Ottawa-Est), Dupont et Hueglin sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Caron et Forrestall en remplacement de MM. Danson et Arrol sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. McGrath et Clarke (Vancouver Quadra) en remplacement de MM. Baldwin et Bawden sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Atkey en remplacement de M. Arrol sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Andre et M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) en remplacement de MM. Macquarrie et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Masniuk, Poulin et Whicher en remplacement de MM. McKenzie, Gendron et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Penner, Smith (Saint-Jean) et LeBlanc (Westmorland-Kent) en remplacement de MM. Marceau, Comtois et Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Hargrave en remplacement de M. Grafftey sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Frank, Whittaker, M^me^ MacInnis et M. O'Connor en remplacement de MM. Epp, Jelinek, Rose et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de l'Office national du film du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 20(2) de la Loi nationale sur le film, chapitre N-7, S.R.C., 1970, y compris les états financiers dudit Office. (Document parlementaire n° 291-1/189A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Classification des prêts des banques à charte du Canada au 30 septembre 1973, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970, (Textes français et anglais) (Document parlementaire n° 291-1/66A).

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 172

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 16 NOVEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion de M. Stewart (Cochrane), appuyé par M. Fleming, le troisième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présenté à la Chambre le mercredi 14 novembre 1973, est agréé.

M. Campbell, appuyé par M. Fleming, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Lang,—Que le Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.*

M. Isabelle, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le septième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 17 octobre 1973, le Comité a étudié le Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu, et il a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher la 21, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«en application»

Article 4

Retrancher les lignes 23 à 42 inclusivement, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

"(i) aura pour résultat qu'il sera versé, chaque mois, à l'égard de chaque enfant auquel s'applique le texte législatif, des allocations familiales d'un montant égal ou supérieur à soixante pour

cent de l'allocation familiale dont le versement est autorisé en vertu du paragraphe 3(1),

(ii) aura pour résultat, dans la mesure du possible, de l'avis du Ministre, de faire verser, dans cette province, au titre des allocations familiales, conformément aux taux spécifiée dans le texte législatif provincial, au cours de chacune des périodes consécutives de trois années civiles consécutives qui s'écouleront à compter de 1974, un montant dont le total est égal au produit»

Retrancher la ligne 10, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

«d'une hausse décrétée en vertu de l'article»

Ajouter immédiatement après la ligne 42, à la page 4, le paragraphe suivant:

«(3) Lorsqu'une province prévoit, pour des personnes se trouvant dans cette province, des allocations semblables à une allocation familiale ou des allocations destinées à compléter une allocation familiale le Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure, avec le gouvernement de cette province, une entente prévoyant que l'allocation ou allocation complémentaire provinciale payabe pour un mois à un destinataire d'une allocation familiale pourra être ajoutée au montant de l'allocation familiale et payée au nom du gouvernement de cette province au destinataire de l'allocation familiale de la manière qui peut être prévue à l'entente; toutefois, une telle entente doit stipuler que le gouvernement de cette province remboursera au Ministre, tous les trois mois, les dépenses faites par ce dernier en vertu de cette entente.»

Article 5

Retrancher la ligne 32, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit:

«à moins que, dans les six mois de la com-»

Article 6

Retrancher les lignes 9 et 10, à la page 7, et les remplacer par ce qui suit:

«d'assistance familiale relativement à des enfants d'immigrants et de résidents revenant au Canada ou en»

Article 9

Retrancher la ligne 20, à la page 8, et la remplacer par ce qui suit:

«application de l'ar-»

Retrancher les lignes 30 et 31 du texte français seulement, à la page 8, et les remplacer par ce qui suit:

«et qui réside au foyer de parents nourriciers, dans un foyer de placement»

Article 10

Dans le texte français:

Retrancher la ligne 26, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«payable à un parent nourricier, ministère, dé-»

Retrancher la ligne 30, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«foyer de ces parents nourriciers, dans le foyer»

Retrancher la ligne 2, à la page 10, et la remplacer par ce qui suit:

«des parents nourriciers»

Article 11

Dans le texte français:

Retrancher la ligne 6, à la page 10, et la remplacer par ce qui suit:

«prescrites, à celui des parents nourriciers ou»

Retrancher la ligne 18, à la page 10, et la remplacer par ce qui suit:

«d'être payable à un parent nourricier, le fonc-»

Article 13

Retrancher l'article 13, aux pages 10 et 11, et ajouter le nouvel article 13:

«13. (1) Le montant de l'allocation familiale ou de l'allocation spéciale à payer pour un mois de toute année doit être rajusté annuellement, au moment et de la manière qui peuvent être prescrits, de sorte que le montant qui peut être payé à l'égard de tout enfant pour un mois de toute année commençant après 1974 soit le montant obtenu en multipliant

a) le montant de l'allocation familiale ou de l'allocation spéciale pour un mois de l'année précédente, par

b) la proportion que l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois prenant fin le 31 octobre de l'année précédente représente par rapport à l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois précédant cette période de douze mois.

(2) Nonobstant le paragraphe (1), le montant de l'allocation familiale ou de l'allocation spéciale qui peut être payé à l'égard d'un enfant pour un mois de toute année ne doit pas, du seul fait d'un rajustement effectué en application de ce paragraphe, être inférieur au montant de l'allocation familiale ou de l'allocation spéciale qui était payable à l'égard d'un enfant pour tout mois de l'année précédente.

(3) Lorsque, relativement à une année de rajustement, le dernier indice des prix à la consommation est inférieur à l'ancien indice des prix à la consommation, il ne doit être effectué aucun rajustement du montant de l'allocation familiale et de l'allocation spéciale en application du paragraphe (1) relativement à cette année.

(4) En ce qui concerne une année de rajustement qui suit une année de rajustement visée au paragraphe (3), il ne doit être effectué aucun rajustement du montant de l'allocation familiale et de l'allocation spéciale en application du paragraphe (1) relativement à cette année de rajustement subséquent tant que le dernier

indice des prix à la consommation pour cette année de rajustement subséquente n'est pas supérieur à l'ancien indice des prix à la consommation pour l'année de rajustement visée au paragraphe (3); lorsque cette dernière condition se réalise, cet ancien indice des prix à la consommation pour l'année de rajustement visée au paragraphe (3) doit être considéré comme l'ancien indice des prix à la consommation pour cette année de rajustement subséquente.

(5) Toutes les fois que l'indice des prix à la consommation pour le Canada, publié par Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*, est ajusté pour tenir compte d'une nouvelle base quant au temps ou au contenu et qu'il en résulte un ajustement procentuel des chiffres de cet indice, un ajustement correspondant doit être apporté à l'indice des prix à la consommation pour toute période de douze mois qui est utilisée pour le calcul du montant de l'allocation familiale ou de l'allocation spéciale payable en vertu du présent article.

(6) Le gouverneur en conseil peut prescrire la façon de déterminer la moyenne des indices des prix à la consommation pour toute période de douze mois et la façon d'exprimer une telle moyenne lorsqu'il s'agit d'une fraction d'un nombre entier.

(7) Au présent article, lorsqu'il est fait mention de l'indice des prix à la consommation pour toute période de douze mois, cette mention désigne la moyenne des indices des prix à la consommation pour le Canada, publiés par Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la statistique*, pour chacun des mois de cette période.

(8) Aux paragraphes (3) et (4),

«ancien indice des prix à la consommation» designe l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois qui précède la période de douze mois du dernier indice des prix à la consommation;

«année de rajustement» désigne une année relativement à laquelle un rajustement du montant de l'allocation familiale et de l'allocation spéciale doit être effectué;

«dernier indice des prix à la consommation» désigne l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois prenant fin le 31 octobre de l'année précédant l'année de rajustement.»

Article 19

Retrancher les lignes 10 à 15, à la page 15, et les remplacer par ce qui suit:

«*d*) prescrivant la manière de présenter toute demande prévue par la présente loi ou de faire rapport ainsi que le prévoient les paragraphes 7(2) ou 11(2) ou (3), les renseignements et la preuve à fournir à cet égard et la procédure à suivre pour l'examen et l'approbation des demandes;»

Article 22

Retrancher les lignes 40 et 41 du texte anglais, à la page 16, et les remplacer par ce qui suit:

«(*a*) where any person has received or obtained»

Retrancher les lignes 4, 5 et 6, à la page 17, et les remplacer par ce qui suit·

«d'assistance familiale relativement à des enfants d'immigrants et de résidents revenant au Canada ou un versement dont le montant»

Retrancher la ligne 18, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit:

«(ii) dans tous le cas où le sous-alinéa (i) ne»

Retrancher la ligne 28, à la page 17, et la remplacer par ce qui suit:

«allocation qui lui est payable; ou»

Article 23

Retrancher la ligne 32, à la page 18, et la remplacer par ce qui suit:

«d'inclure une somme égale à cette allocation dans le revenu»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-211, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 19 et 20*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 65 aux* Journaux.)

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*).

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 14 novembre 1973, la Chambre aborde maintenant l'étude de l'objet de la déclaration conjointe émise à l'issue de la réunion entre la délégation du Parlement européen et la délégation du Parlement canadien à Ottawa, le 1er novembre 1973.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ladite déclaration soit imprimée en appendice aux *Débats* de ce jour.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Harney, Schellenberger, Lessard, Wagner, De Bané, Munro (Esquimalt-Saanich), L'Heureux, Lachance et Macquarrie en remplacement de Mme MacInnis, MM. Hargrave, Demers, McGrath, Cullen, Atkey, Béchard, Penner et Clarke (Vancouver Quadra) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. O'Sullivan en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 29 octobre 1973, (Question n° 2205), demandant: Quelle est la règle générale du gouvernement concernant la location de dactylographes automatiques pour l'envoi de lettres-formulaires, ces machines ont-elles parfois été utilisées pour répondre aux députés et, dans l'affirmative, à quelles occasions? (Document parlementaire n° 291-2/2205A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 173

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 19 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Hales, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 23 mai 1973, le Comité a commencé ses audiences par une revue des «recommendations et observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre auxquelles le gouvernement n'a pas encore donné suite», figurant à l'appendice 1 du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1972.

Dans l'étude de ces recommandations non encore examinées ni appliquées, le Comité a été bien aidé dans ses travaux par les hauts fonctionnaires suivants du Bureau de l'Auditeur général: M. George R. Long, auditeur général adjoint (il a occupé le poste d'auditeur général par intérim jusqu'au 30 juin 1973) et M. H. E. Hayes, directeur.

Certaines des recommandations et observations dont le rapport de l'Auditeur général fait état remontent à plus de huit ans et n'ont pas encore été appliquées. Mais il continuera de faire des commentaires sur la série actuelle figurant à l'appendice 1.

A ce propos, le Comité s'inquiète du trop petit nombre de mesures prises au sujet de certaines recommandations. Dans d'autres cas, il est heureux des efforts manifestes déjà déployés ou en cours afin de corriger une situation donnée.

Le Comité convient que si certaines recommandations n'ont pas été appliquées au adoptées, ce n'est pas l'effet de la négligence mais plutôt d'une véritable divergence d'opinion quant aux problèmes en cause entre le Comité, l'Auditeur général et les services administratifs.

1. Quatrième rapport 1963—présenté à la Chambre le 19 décembre 1963, courrier de deuxième classe. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules n°s 1 et 2, 12 et 14 juin 1973*).

Étant donné que le ministère des Postes a fait des efforts raisonnables en vue de devenir un organisme lucratif et que la seule autre solution possible est une nouvelle modification de la politique gouvernementale qui permettrait de supprimer ce déficit, le Comité a convenu de laisser tomber cette recommandation.

2. Mandats spéciaux du gouverneur général. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules n°s 1 et 2, 12 et 14 juin 1973*).

Dans son quatrième Rapport du 28 juillet 1964, le Comité recommandait d'étudier la question de ces mandats. Depuis, aucune étude de ce genre n'a été faite.

26370—42½

Bien que le Parlement examine les versements faits grâce à ces mandats au Comité des prévisions budgétaires en général, l'Auditeur général suppléant a déclaré qu'il semble exister une divergence entre la méthode prévue à l'article 23 de la Loi sur l'administration financière et celle qui a été suivie.

Le Comité a convenu de retenir cette recommandation.

3. Sixième rapport 1964-1965—présenté à la Chambre le 20 octobre 1964.

Aide fournie aux provinces par les forces armées dans les cas d'urgence. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules nos 1 et 2, 12 et 14 juin 1973*).

Le Comité a conclu qu'aucune mesure réelle n'a encore été prise pour prévoir et obtenir une rémunération de l'aide assurée par les Forces armées à la demande des provinces dans les cas d'urgence. Il convient que l'on devrait continuer de mettre ce service à la disposition des provinces. Il semble juste qu'elles n'aient pas à payer les soldes des militaires participant aux opérations d'urgence, mais il est raisonnable de présumer qu'elles versent de l'argent lorsqu'une aide est assurée et que chaque province s'est engagée par écrit à rembourser au gouvernement fédéral, tous les frais entraînés. En 1968, le ministère de la Défense nationale a fait parvenir un bilan détaillé de ces comptes au secrétariat des relations fédérales-provinciales du Bureau du Conseil privé pour qu'on l'aide à résoudre cette difficulté. On ne semble avoir rien fait pour régler la question et le Comité recommande que l'on accorde priorité absolue à ce problème dans le programme de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

4. Erreurs dans le calcul des contributions et des pensions du compte de pension de retraite du service public. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1973*).

La vérification des comptes de retraite par sondage révèle encore de nombreuses erreurs, mais en général, le Comité est d'avis que l'on a fait des progrès et recommande qu'on mette au point le plus tôt possible le système électronique de calcul des pensions.

5. Intérêts sur les prêts à la Commission de la capitale nationale. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1793*).

Il y a divergence d'opinion entre le Comité des comptes publics, l'Auditeur général et le ministre des Finances quant à la nature de ces prêts ou subventions.

Le Comité a de nouveau examiné cette question en tenant compte de la lettre du ministre des Finances du 7 janvier 1972 (*Appendice «C», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1793*) et il se propose de l'approfondir lorsque les hauts fonctionnaires du ministère des Finances seront appelés à témoigner ultérieurement.

6. Compensation indirecte aux banques à charte. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1973*).

Le Comité a de nouveau examiné cette question et, à la suite de discussions plus approfondies sur le sujet, a décidé de créer un sous-comité composé de quatre membres pour étudier plus en détail la question des soldes importants ne portant pas intérêt déposés par le gouvernement dans les banques à charte.

Septième rapport 1964-1965—présenté à la Chambre le 7 décembre 1964.

7. Disposition des biens excédentaires. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1973*).

Le Comité a examiné de nouveau cette recommandation et, compte tenu des renseignements contenus dans une lettre du ministre de la Défense nationale (*Voir Appendice «D», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1973*) ainsi que du témoignage de l'Auditeur général adjoint, a conclu que cette recommandation serait bientôt mise en œuvre.

Le Comité est d'avis que le terme «Disposition des biens excédentaires» ne répond pas avec exactitude au but de la recommandation et propose le titre suivant plus approprié: «Coût des matériels en stock au ministère de la Défense nationale».

Huitième rapport 1964-1965—présenté à la Chambre le 7 décembre 1964.

8. (1) Sommes adjugées en vertu de la loi sur les pensions. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules nos 2 et 3, 14 juin et 17 juin 1973*).

9. (2) Allocations aux anciens combattants.

Le Comité a fait des recommandations sur ces deux questions. Dans le premier cas, il a voulu apporter des précisions à la Loi sur les pensions et, dans le second, il a fait part de ses préoccupations quant aux paiements effectués aux termes de la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Cependant, à la lumière de lettres reçues des différents ministres des Affaires des anciens combattants (*Voir Appendice «B», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 2, 14 juin 1973*) et tenant compte des raisons exposées par les ministres dans leurs lettres, il semble que l'exécutif ne soit pas d'accord avec les recommandations du Comité.

10. Modifications à la loi sur les douanes et à la loi sur la taxe d'accise. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 3, 19 juin 1973*).

Un Comité sur la taxe de vente a été formé afin d'étudier certaines questions techniques concernant l'administration de la taxe de vente; le rapport de ce comité dit notamment ceci: «La loi ne semble pas autoriser le ministre à changer les prix de vente actuels ou à établir des prix de ventes en gros car ils n'existent pas» et, dans son Huitième Rapport daté du 7 décembre 1964, le Comité des comptes publics a recommandé «qu'une modification soit apportée à la Loi sur la taxe d'accise en vue d'obtenir l'approbation statutaire de la méthode d'évaluation actuellement en vigueur au ministère du Revenu national, alors qu'en vertu de prescriptions, les industriels sont autorisés à calculer la taxe de vente sur une somme moindre que le prix de vente réel.»

Le Comité a décidé que la mesure avait été partiellement appliquée et qu'il continuerait l'étude de cette question lorsque le sous-ministre des Douanes et Accises comparaîtra devant lui. (*Voir les lettres du Ministre en date du 25 novembre 1970 et du 20 avril 1972, Appendice «K», Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 12, 6 novembre 1972*).

11. Vérification du bureau de l'auditeur général. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 3, 19 juin 1973*).

Selon les dispositions de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, un agent de la Fonction publique nommé par le Conseil du Trésor, doit examiner les recettes et les débours du Bureau de l'Auditeur général et les certifier.

Le Comité a recommandé que cet article de la Loi sur l'administration financière soit modifié afin de prévoir que les recettes et les débours du Bureau de l'Auditeur général soient étudiés par une personne compétente, nommée par le Parlement par l'intermédiaire de son Comité permanent des comptes publics, et que cette personne présente un rapport à ce sujet à la Chambre des communes. Le Comité a réitéré sa recommandation dans son Troisième Rapport 1966-1967.

Une lettre du président du Conseil du Trésor, en date du 7 décembre 1971 (*Voir Appendice «E», Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 3, 19 juin 1973*) indique que l'Exécutif s'oppose à la recommandation du Comité.

Troisième rapport 1966-1967—présenté à la Chambre le 28 juin 1966.

12. Loi distincte du Parlement. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules nºs 3 et 4, 19 et 21 juin 1973*).

Le Comité recommande que les fonctions et responsabilités du Bureau de l'Auditeur général devraient faire l'objet d'une loi distincte du Parlement régissant ce Bureau plutôt que d'être intégrées à la Loi sur l'administration financière.

Le 28 mars 1972, le Comité a adopté la motion suivante:

> Que le président de ce Comité soit autorisé à solliciter l'aide de l'Auditeur général du Canada, du ministère de la Justice et des deux chambres du Parlement pour la préparation d'un projet de bill concernant les fonctions et les pouvoirs de l'Auditeur général et que ce bill soit présenté au Comité d'ici le 1er octobre 1972 ou le plus tôt possible après si le Comité ne se réunit pas à cette époque.

Les principales dispositions qu'il voulait voir figurer dans le texte du projet de loi étaient: l'indépendance de l'Auditeur général et la protection des fonctionnaires faisant partie de son personnel.

Des progrès ont été accomplis, semble-t-il, au sujet de cette recommandation. Dans une déclaration faite devant le Comité, le nouvel Auditeur général a annoncé la formation d'un comité indépendant qui examinera le fonctionnement du Bureau de l'Auditeur général et fera un rapport public dans sept à neuf mois. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du Comité des comptes publics, fascicule nº 11, 30 octobre 1973*).

13. Comité permanent des comptes publics. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 3, 19 juin 1973*).

Le Comité des comptes publics a fait deux recommandations:

1. Que le Comité fonctionne en vertu d'une Loi sur les comptes publics.

2. Que les comptes publics de chaque année et le Rapport de l'Auditeur général soient renvoyés d'office au Comité des comptes publics quand ils sont déposés à la Chambre.

Toutefois, le ministre des Finances dans sa lettre du 26 janvier 1967 au président du Comité des comptes publics (*Voir Appendice «E», Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 3, 19 juin 1973*) n'a pas été d'accord avec la première recommandation du Comité.

Le Comité regrette qu'on n'a pas donné suite à sa deuxième recommandation.

Cinquième rapport 1966-1967—présenté à la Chambre le 19 octobre 1966.

14. Perte possible de revenu lorsque les marchandises cessent d'être exemptées. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 3, 19 juin 1973*).

Le Comité a constaté avec inquiétude que l'équipement et les marchandises entrant au Canada en franchise, en vertu de certaines conditions, cessent d'être exemptés sans que ces cas soient portés à la connaissance du ministère du Revenu national. Après avoir interrogé l'Auditeur général suppléant et étudié une lettre du ministre du Revenu national datée du 20 avril 1972 (*Voir Appendie «K», Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 12, 6 novembre 1973*) dans laquelle celui-ci exposait les mesures prises pour résoudre ce problème, le Comité a convenu qu'on avait fait un certain progrès.

15. Drawback payé sur les marchandises détruites après leur dédouanement. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicules nºs 3 et 4, 19 et 21 juin 1973*).

Le Comité s'est inquiété de constater que le ministère du Revenu national (Division des douanes et de l'accise) avait, comme pratique, de recommander au Gouverneur en conseil le paiement de drawbacks et de remises dans le cas de marchandises «détruites au Canada aux dépens du propriétaire sous le contrôle de la douane» alors que l'article 22(6) de la Loi sur l'administration financière stipule ce qui suit: «Aucun impôt payé à Sa Majesté sur des marchandises quelconques ne peut être remis du seul fait que les marchandises ont été perdues ou détruites après qu'a été payé l'impôt et levé le contrôle des fonctionnaires de la douane ou de l'accise.»

A ce moment-là, le Comité était d'avis que le ministère devrait adopter une attitude plus sévère à l'égard des

demandes de remboursements et de remises faites à la suite de circonstances qui dépassent la pratique normale des affaires.

L'Auditeur général suppléant signale qu'à la connaissance du Bureau de l'Auditeur général aucun changement n'a eu lieu dans les errements du ministère à cet égard. Cependant, le Comité détient dans ses dossiers une lettre du ministre du Revenu national (*Voir Appendice «K», fascicule nº 12, 6 novembre 1973*) exposant les mesures adoptées par son ministère et le Comité estime que sa recommandation a été partiellement appliquée.

16. Exemptions d'impôts accordées à certains groupes. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 4, 21 juin 1973*).

Le Parlement accorde, à l'occasion, des exemptions de la taxe de vente et d'autres impôts à des institutions, telles qu'hôpitaux et écoles, et à des groupes de consommateurs, tels que bûcherons, cultivateurs et autres. Au cours de délibérations avec les représentants du ministère et l'Auditeur général, il a semblé que, dans certains cas, les avantages de ces exemptions d'impôts allaient à des personnes que le Parlement n'avait pas l'intention d'aider.

Le Bureau de l'Auditeur général a été d'avis qu'il s'agissait là d'une mauvaise application des directives du Parlement et le Comité a accepté d'insister, comme il l'a fait d'ailleurs, auprès de la Direction des douanes et accises du ministère du Revenu national afin que ces exemptions profitent uniquement à ceux que le Parlement entendait favoriser.

Une lettre du ministre du Revenu national, du 20 avril 1972 (*Procès-verbaux et témoignages, Appendice «K», fascicule nº 12, 6 novembre 1973*) décrit les lignes de conduite qui s'offrent au ministère ainsi que les difficultés que comporte l'application de cette exemption de taxe.

Le Comité a convenu de suivre cette question de près.

Septième rapport 1966-1967—présenté à la Chambre le 26 octobre 1966.

17. Prêts et avances représentant des subventions aux sociétés de l'État.

La question a déjà été étudiée à la recommandation nº 5.

18. Caisse de secours à l'agriculture des prairies. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 4, 21 juin 1973*).

Le Comité des comptes publics a fait diverses recommandations au sujet de la Caisse de secours à l'agriculture des Prairies et il a recommandé que les points signalés par l'Auditeur général au paragraphe 46 de son rapport de 1964 et au paragraphe 52 de son rapport de 1965 soient rectifiés et qu'une mesure législative appropriée soit présentée le plus tôt possible. Une lettre du ministre de l'Agriculture, datée du 10 janvier 1972 (*Voir Procès-verbaux et témoignages, Appendice «L», fascicule nº 12, 6 novembre 1973*) en réponse aux recommandations du Comité des comptes publics expose les problèmes et les moyens envisagés de les résoudre et le Comité constate qu'un progrès a été réalisé.

Huitième rapport 1966-1967—présenté à la Chambre le 3 novembre 1966.

19. Réparation et transformation des bateaux de la garde côtière canadienne. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 4, 21 juin 1973*).

Le Comité croit qu'il faudrait, dans la mesure du possible, assurer aux contribuables canadiens que la méthode de soumission pour la réparation des navires fonctionne de manière à ce que le coût des travaux ne soit pas exagéré.

Le Comité a discuté avec les représentants du ministère diverses façons de surmonter cette difficulté constante, et par la suite, à condition que le contrat soit soumis tout entier à l'analyse des vérificateurs de l'État.

Le Comité des comptes publics est d'avis qu'on a fait des progrès et il approfondira la question lorsque les hauts fonctionnaires du ministère des Approvisionnements et Services viendront comparaître devant lui.

20. Coût de l'abandon des plans d'un transbordeur. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 4, 21 juin 1973*).

Le Comité a étudié les frais supplémentaires de $20,000 occasionnés par l'établissement d'un plan de transbordeur, le ministère des Transports, le Canadien National et les architectes maritimes ne s'étant pas entendus, semble-t-il, sur le type de bâtiment requis. Le Comité convenait que le Conseil du Trésor aurait dû obtenir tous les faits pertinents lorsqu'on lui a demandé d'approuver les dépenses supplémentaires. Le Comité recommandait que les chemins de fer assument la responsabilité de l'achat des transbordeurs. Le ministère des Transports ne se montre pas d'accord avec la recommandation formulée par le Comité et aucune mesure n'a été prise à ce sujet. (*Boir lettre du Ministre en date du 12 juillet 1973, Procès-verbaux et témoignages, Appendice «M», fascicule nº 12, 6 novembre 1973*).

Cet aspect du problème sera confié au ministre des Transports responsable actuellement de définir les besoins.

Le Comité poursuivra l'examen de ce problème.

Dixième rapport 1966-1967—présenté à la Chambre le 7 février 1967.

21. Salaires et traitements pour travail non accompli. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 4, 21 juin 1973*).

Le Comité est d'avis que les fonds publics ne devraient pas être dépensés pour du travail non accompli et que la direction de la société d'État est chargée d'assurer que l'argent des contribuables n'est pas employé à des dépenses improductives. En 1969-1970, lors d'un réexamen de cette pratique, il a recommandé que la Société Radio-Canada négocie avec les syndicats intéressés afin de supprimer ces paiements. La Société poursuit en déclarant qu'elle fait de son mieux pour apporter ces améliorations. La deuxième recommandation du Comité portait sur le fait qu'un effort devrait être fait pour que toutes les conventions collectives des employés de la Société se terminent à la même date et demande que l'Auditeur général poursuive l'étude de cette question

afin d'y apporter éventuellement, les améliorations qui s'imposent.

22. Allocation de déménagement proposée. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 4, 21 juin 1973*).

Cette recommandation a été formulée dans le Dixième Rapport du Comité présenté le 7 février 1967, à la suite d'un certain nombre d'irrégularité concernant des réclamations de frais de déménagement présentées par les membres des Forces armées. Le Comité a recommandé au ministère de la Défense nationale d'envisager l'opportunité de proposer l'établissement, à l'intention des militaires mutés d'une allocation en espèces égale à 90 p. 100 du coût estimatif du déménagement de leur mobilier. Toutefois, dans son Cinquème Rapport de 1968-1969, le Comité a constaté que le sous-ministre de la Défense nationale l'avait informé que les désavantages d'une telle mesure étaient tels qu'il serait malavisé d'accorder une indemnité en espèces. Le Comité a maintenu qu'il faudrait étudier une telle possibilité et il a demandé au sous-ministre de réexaminer la question et d'en faire rapport. Dans une lettre adressée à l'Auditeur général en date du 19 juin 1969 (*Voir Procès-verbaux et témoignages, Appendice «N», fascicule nº 12, 6 novembre 1973*) le gouvernement n'approuvait pas semble-t-il, la recommandation du Comité. Toutefois, le Comité a accepté de laisser cette recommandation en suspens jusqu'à ce qu'il ait étudié cette question avec le secrétaire du Conseil du Trésor et comparé ces règles avec celles qui s'appliquent aux frais de déménagement des membres de la Fonction publique.

Onzième rapport 1966-1967—présenté à la Chambre le 7 février 1967.

23. Société centrale d'hypothèques et de logement. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 4, 21 juin 1973*).

Le Comité était au courant que les vérificateurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement rédigeaient deux types de rapports. (*Voir lettre au président, de l'honorable John R. Nicholson, en date du 10 novembre 1967, Procès-verbaux et témoignages, Appendice «O», fascicule nº 12, 6 novembre 1973*)et il a recommandé que des exemplaires de tous les rapports préparés par les vérificateurs de l'extérieur, de toutes société de la Couronne, soient mis à la disposition du Comité. Il s'agit d'un cas où le gouvernement n'est pas d'accord avec la recommandation du Comité, et le présent Comité a accepté de retirer cette recommandation.

Douzième rapport 1966-1967—présenté à la Chambre.

24. Remaniement de la structure financière du Conseil des ports nationaux. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 5, 22 juin 1973*).

Dans son Douzième Rapport de 1966-1967, le Comité s'est demandé si vraiment il y avait quelque chance que le Conseil des ports nationaux soit jamais en mesure de faire face à ses obligations concernant le remboursement du capital et des intérêts et il a recommandé que la structure financière du Conseil soit remaniée.

Après une étude plus poussée de la question, le Comité a convenu, le 28 juin 1973, de demander un rapport sur les progrès accomplis. (*Voir les lettres du 5 et du 17 juillet 1973 du président du Conseil des ports nationaux, Appendice «P», Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 12, 6 novembre 1973*). On a informé le Comité qu'un comptable agréé des plus chevronnés s'était vu chargé de la restructuration financière du Conseil et qu'on espérait au cours du printemps 1974, pouvoir présenter un rapport.

Le Comité demandera à l'Auditeur général de continuer à le tenir au courant des résultats.

Treizième Rapport 1966-1967—présenté à la Chambre le 1er mars 1967.

25. Contrôle parlementaire des dépenses. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 5, 28 juin 1973*).

Dans son Treizième Rapport de 1966-1967 qui traite en détail du contrôle parlementaire des dépenses, le Comité a exprimé l'opinion que les montants additionnels requis par chaque ministère devraient faire l'objet d'un budget supplémentaire dressé par le ministère en cause pour être soumis à l'examen du Parlement et faire l'objet d'affectations de crédits de la façon ordinaire. Dans son Deuxième Rapport de 1972, le Comité s'est encore inquiété de l'existence de réserves importantes provenant de soldes inutilisés de crédits pour éventualités, et a fortement réitéré cette recommandation. Dans ses observations sur «le contrôle parlementaire des dépenses» le président du Conseil du Trésor, par sa lettre au président, datée du 9 décembre 1971, semble être en désaccord avec la recommandation du Comité (*Voir Procès-verbaux et témoignages, fascicules nº 5, 28 juin 1973, pages 13 et 14*).

Le Comité a étudié de nouveau cette divergence d'opinion avec l'Auditeur général suppléant et à défaut d'en arriver à d'autres conclusions sur la question, il a convenu de laisser le problème en suspens en attendant la comparution du secrétaire du Conseil du Trésor devant le Comité.

Cinquième rapport 1968-1969—présenté à la Chambre le 26 juin 1969.

26. Paiements anticipés excessifs en vertu de contrats. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 5, 28 juin 1973*).

Cette situation particulière est survenue à la suite du paiement total anticipé de 6.7 millions de dollars au gouvernement américain, au mois de mars 1966, en règlement d'un contrat pour le reconditionnement de moteurs d'aéronefs, alors que ce contrat n'avait été passé que le 21 mars et qu'aucun travail ne pouvait être effectué, aucune marchandise reçue ni aucun service rendu au cours de l'année financière 1965-1966. Le Comité devait donc conclure qu'une stipulation contractuelle de ce genre prévoyant un paiement complet et anticipé, visait à faire en sorte que le montant total soit versé sur les crédits de 1965-1966 afin d'éviter la caducité de l'affectation. Le Comité n'a pas approuvé qu'on puisse ainsi contourner, à cet égard, les dispositions de l'article 35 de la Loi sur l'administration financière et a recommandé que le Conseil du Trésor préserve aux ministères de ne pas s'engager à faire des paiements anticipés pour éviter l'annulation de toute partie d'un crédit.

Compte tenu des observations faites par le président du Conseil du Trésor, le Comité a réexaminé la recommandation et a convenu de demander qu'un état des travaux sur la question soit présenté lorsque les témoins du Conseil du Trésor comparaîtront devant lui.

Premier rapport 1969-1970—présenté à la Chambre le 12 février 1970.

27. Radiodiffusion d'urgence. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 5, 28 juin 1973*).

Cette question traite des frais qu'a subis Radio-Canada en assurant des services de radiodiffusion d'urgence. Le Comité recommande que l'organisme à qui ces services étaient destinés devrait en défrayer le coût et que les prévisions budgétaires de Radio-Canada devraient être réduits en conséquence. (*Voir les lettres du président de Radio-Canada, Appendice «Q», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*).

Deuxième rapport 1969-1970—présenté à la Chambre le 4 mars 1970.

28. Co-ordination de l'aide touchant la recherche et le développement dans l'industrie. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Dans son rapport, le Comité des comptes publics a exprimé l'opinion que le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait tenir un registre central de tous les paiements que font les ministères aux diverses sociétés afin d'empêcher la duplication éventuelle du travail ainsi que celle des subventions. (*Voir lettres, Appendice «R», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*).

Des progrès ont été accomplis et cette recommandation a été partiellement mise en vigueur. Le Comité demandera qu'un autre état des travaux soit présenté lorsque les hauts fonctionnaires du ministère comparaîtront devant le Comité.

Quatrième rapport 1969-1970—présenté à la Chambre le 23 juin 1970.

29. Retard à percevoir la taxe de vente. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Cette recommandation se rapporte à la disposition de l'article 27 de la Loi sur la taxe d'accise, S.R., Chap. E-13, qui oblige les fabricants munis de licence à payer la taxe de vente sur les marchandises entièrement fabriquées et achetées pour la revente. Toutefois, le Comité constate que certains fabricants munis de licence préfèrent percevoir la taxe sur toutes leurs ventes, y compris les ventes de marchandises entièrement fabriquées qu'ils ont achetées pour les revendre et pour lesquelles ils sont déjà tenus de payer la taxe de vente. En pareil cas, le ministère du Revenu national, par règlement, autorise ces fabricants à retenir immédiatement la taxe de vente payée sur ces achats sur les sommes dues au ministère en raison des ventes imposables effectuées par ces fabricants. Ce règlement a pour effet de permettre au fabricants d'exonérer de la taxe de vente son stock de marchandises entièrement fabriquées et achetées pour la revente: l'obligation que lui impose la loi de payer la taxe de vente sur ces achats de marchandises entièrement fabriquées pour la revente est pour le fabricant lettre morte. Constatant qu'il n'y avait aucune perte de revenu et que le ministère était d'avis que l'usage pratiqué actuellement est moins incommode que la pratique imposée par l'article 30 de la Loi sur la taxe d'accise, le Comité a exprimé l'avis qu'il faudrait apporter un amendement à l'article 30 de la Loi sur la taxe d'accise. Compte tenu de la lettre du ministre du Revenu national en date du 16 juillet 1973 (*Voir Appendice «S», Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 12, 6 novembre 1973*) le Comité peut espérer que sa recommandation est en voie d'être appliquée.

30. Aides à la navigation fournies gratuitement aux utilisateurs. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Le recommandation générale formulée par le Comité dans ce cas particulier était la suivante: Conformément à la ligne de conduite du gouvernement et à la recommandation de la Commission Royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, le ministère des Transports devrait percevoir les taxes des usagers, quand c'est possible, pour la fourniture d'aides à la navigation et, dans les cas où il semble impossible de percevoir ces taxes, le ministère des Transports devrait chercher à obtenir une autorisation du gouvernement pour continuer à fournir ces services gratuitement.

Le Comité estime que l'application est en cours et qu'on progresse.

Premier rapport 1970-1971—présenté à la Chambre le 6 novembre 1970.

31. Augmentation des frais de location de locaux. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Le Comité, s'inquiétant de l'augmentation des dépenses de location de l'État, avait recommandé d'imputer les frais de logement et le montant des dommages à chaque ministère, sur ses crédits budgétaires, au lieu de laisser le ministère des Travaux publics les payer dans une large mesure sur ses propres crédits. Le Comité est d'avis que cette modification pourrait inciter les ministères à chercher des locaux plus modestes afin que leurs budgets restent dans des limites raisonnables.

Le Comité s'inquiète de ce qu'on réagisse si lentement à ses recommandations et il tentera d'obtenir des explications auprès des hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics et du Secrétaire du Conseil du Trésor lorsqu'ils comparaîtront devant lui.

Troisième rapport 1970-1971—présenté à la Chambre le 28 janvier 1971.

32. Société Radio-Canada—Tarifs d'hôtel. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 6, 5 juillet 1973*).

Au cours d'un examen spécial des demandes de remboursement de frais de voyage de la Société Radio-Canada, le Comité a constaté que des tarifs homologués ont été établis en ce qui concerne certaines villes du Canada et il recommande de fixer des tarifs semblables pour le plus d'agglomérations possibles.

Le Comité constate avec plaisir que la S.R.C. a pris des mesures précises pour corriger cette situation et dans une lettre du président de la G.R.C. (*Voir Appendice «F», Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 5, 28 juin 1973*), on trouve le commentaire suivant:

Situation actuelle. La société a établi des tarifs homologués au Canada. Ces deux dernières années, elle s'est basée sur les tarifs dont bénéficie le ministère de la Production de défense pour les déplacements aux États-Unis et à l'étranger et elle a réussi à obtenir pour ses employés des tarifs d'hôtel comparables sur les deux continents.

Le Comité considère que sa recommandation a été mise en application.

33. Société Radio-Canada—Indemnités de voyage journalières. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 6, 5 juillet 1973*).

Le Comité recommande l'adoption, autant que possible, d'indemnités journalières pour les repas et les pourboires, dans tous les cas où il n'y a pas de tarif quotidien. Compte tenu de la lettre du président en date du 21 juin 1973 (*Voir Appendice «F», Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 5, 28 juin 1973*), le Comité pense que certains progrès ont été réalisés, mais il est d'accord pour demander un rapport plus détaillé sur l'état de la question.

Cinquième rapport 1970-1971—présenté à la Chambre le 10 mars 1971.

34. Programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 7, 10 juillet 1973*).

Conformément à la proposition de l'Auditeur général, le Comité recommande qu'un exposé détaillé des programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces soit annexé aux Comptes publics pour indiquer la part fédérale du coût de chaque programme sur une base annuelle et cumulative. Le Comité recommande de plus que ce renseignement soit fourni par province.

Après étude et consultations avec l'Auditeur général adjoint à cet égard, le Comité a le plaisir de déclarer que la présente recommandation est actuellement mise en vigueur.

Sixième rapport 1970-1971—présenté à la Chambre le 30 juin 1971.

35. Renouvellement de bail. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité a constaté à plusieurs reprises qu'après la date d'expiration d'un bail concernant des biens publics, l'État continuait de recevoir des versements avant le renouvellement du bail et qu'il ne pouvait élever ces loyers pour cette période sans le consentement du preneur, les taux originels ayant été acceptés sans réserve. Ayant remarqué avec satisfaction que le ministère des Transports inclut dans tout bail avec possibilité de renouvellement une clause stipulant que le loyer après expiration du bail sera accepté sous réserve seulement, le Comité a recommandé que tous les ministères et agences de l'État adoptent cette pratique, qui est déjà mise en vigueur par les ministères de la Défense nationale et des Transports.

Le Comité a prié le président d'écrire au Conseil du Trésor pour lui demander si une circulaire renfermant les renseignements figurant dans la recommandation du Comité avait été transmise à tous les ministères.

36. Frais recouvrables encourus pour la Commission pour la trêve en Indochine. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 7, 10 juillet 1973*).

Étant donné que le Canada a engagé des dépenses s'élevant à $2,772,000 pour avoir fait partie de la Commission pour la trêve en Indochine, dépenses dont il ne peut obtenir de remboursement parce que les autres membres de la Commission n'ont pas versé leur part des frais de fonctionnement de la Commission, le Comité recommande que le ministère des Affaires extérieures envisage d'entreprendre des démarches diplomatiques en vue de résoudre le problème.

Le Comité a approfondi l'étude de ce compte depuis longtemps en instance, car il remonte partiellement aux années 1960-1961. Questionné à ce sujet, l'Auditeur général adjoint a révélé que son bureau sait que les choses n'ont pas avancé du côté des Affaires extérieures et le Comité des comptes publics est d'accord pour que le président demande à ce ministère de lui faire tenir un rapport à jour sur la situation.

37. Concurrence restreinte pour les contrats du gouvernement. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité recommande que, les contrats d'impression sur papier de sûreté, comme les timbres-poste, les timbres fiscaux et les passeports, arrivant à expiration, on élargisse la concurrence de façon à ce que les maisons canadiennes qualifiées puissent participer aux appels d'offre.

Le ministre des Approvisionnements et Services, en réponse à une demande du président, lui a fait savoir par lettre du 28 novembre 1971, que seules deux sociétés au Canada étaient qualifiées pour faire des gravures sur acier et, de ce fait, que les appels d'offre relatifs à ce genre de travail étaient restreints (*Voir Appendice «U», Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 12, 6 novembre 1973*).

Après avoir étudié la question plus à fond et étant donné l'étude que font divers ministères à ce sujet, le Comité a convenu qu'un certain progrès avait été accompli et a chargé le président de demander un nouveau rapport sur l'état de la question.

Deuxième rapport 1972—présenté à la Chambre le 8 juin 1972.

38. Société d'assurance-dépôts du Canada. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule nº 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité était d'avis que le décret C.P. 1968-10/585 du 28 mars 1968 accordant, en vertu de l'article 17 (autrefois 22) de la Loi sur l'administration financière, une remise de tout l'impôt sur le revenu que la société aurait dû payer, devrait être révoqué et que la société devrait payer l'impôt sur le revenu.

Il s'est glissé, à ce qu'il semble, une omission dans la loi d'incorporation de cette société, peut-être par méprise, de sorte qu'une disposition d'exemption fiscale n'y figure pas et les hauts fonctionnaires qui ont comparu devant le Comité en 1971 ont déclaré que la prochaine fois que le Parlement en serait saisi, cette question serait examinée. A la suite de l'interrogatoire de l'Auditeur général adjoint, il semblerait qu'aucune autre mesure n'a été prise et le Comité accepte de réserver cette question jusqu'à ce que les hauts fonctionnaires de la société comparaissent devant lui.

39. Compte du Régime de pensions du Canada. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité a signalé à l'attention de la Chambre que même si l'Auditeur général examine actuellement les transactions effectuées dans le cadre du Compte du régime de pensions du Canada et du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, aucune disposition de la Loi sur le Régime de pensions du Canada ne prévoit un tel examen. Le Comité était d'avis que la Loi établissant le Régime de pensions du Canada devrait être modifiée en ce sens à la première occasion.

Le Comité est heureux de vous informer que cette recommandation a été mise en vigueur par le Bill C-190, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, car l'amendement (article 7) prévoit explicitement une vérification annuelle par l'Auditeur général.

Troisième rapport 1972—présenté à la Chambre le 30 juin 1972.

40. Défaut de la part d'une société d'État d'effectuer les retenus et les remises d'impôt des employés, ainsi que le versement d'autres contributions au gouvernement des États-Unis. (*Procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 7, 10 juillet 1973*).

Le Comité a étudié les circonstances entourant le paiement fait à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis par la Société Radio-Canada en ce qui concerne la cotisation de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu de ses employés en poste aux États-Unis et il a recommandé que la société prenne immédiatement des mesures pour récupérer la somme de $134,573.99 auprès des 17 employés concernés.

Cette question a été étudiée par le Comité et d'autres comités également lors de plusieurs réunions au cours des deux dernières années et après avoir interrogé longuement l'Auditeur général adjoint et examiné les lettres et les avis motivés provenant du président de la Société Radio-Canada (*Voir Appendices «A» et «G», Procès-verbaux et témoignages, fascicules n°s 1 et 5, 12 et 28 juin 1973*), le Comité estime que le gouvernement n'est pas d'accord avec cette recommandation, mais il se félicite de ce que cette question ait été portée à son attention, ce qui évitera qu'une telle situation se reproduise.

Programme montrant les dispositions prises au sujet des recommandations et les observations du Comité permanent des comptes publics non encore mises en œuvre ou auxquelles on n'a pas encore donné suite—Appendice 1—Rapport de l'Auditeur général—1972

N° de la recom.	Titre	Date du rapport	Mesures prises
1	Courrier de deuxième classe	19 décembre 1963	Abandonné
2	Mandats spéciaux du gouverneur-général	28 juillet 1964	Aucune mesure—Recommandation retenue
3	Assistance fournie aux provinces par les forces armées dans les cas d'urgence civile	20 octobre 1964	Aucune mesure—Recommandation retenue
4	Erreurs dans le calcul des contributions et des pensions du compte de pensions de retraite de la fonction publique	20 octobre 1964	Un certain progrès—Recommandation retenue
5	Intérêt sur les prêts à la Commission de la capitale nationale	20 octobre 1964	Un certain progrès—Recommandation retenue
6	Indemnité indirecte aux banques à chartes	20 octobre 1964	Aucune mesure—Recommandation actuellement à l'étude au sous-comité
7	Disposition des biens excédentaires	7 décembre 1964	A fait état d'un certain progrès—Application imminente
8	Sommes adjugées en vertu de la loi sur les pensions	7 décembre 1964	L'exécutif n'est pas d'accord
9	Allocation aux anciens combattants	7 décembre 1964	L'exécutif n'est pas d'accord
10	Modifications à la loi sur les douanes et à la loi sur la taxe d'accise	7 décembre 1964	Appliquée partiellement—Recommandation retenue
11	Vérification du bureau de l'Auditeur général	7 décembre 1964	L'exécutif n'est pas d'accord
12	Loi distincte du Parlement (en ce qui a trait au bureau de l'Auditeur général)	28 juin 1966	Un certain progrès—Formation d'un comité indépendant de révision (voir le procès-verbal du 30 octobre 1973, fascicule 11)
13	Comité permanent des comptes publics	28 juin 1966	Aucune mesure—l'exécutif n'est pas d'accord
14	Perte possible de revenus lorsque les marchandises cessent d'être exemptées	19 octobre 1966	Un certain progrès

N° de la recom.	Titre	Date du rapport	Mesures prises
15	Drawback payé sur les marchandises détruites après leur dédouanement	19 octobre 1966	Partiellement mise en œuvre
16	Exemptions d'impôt accordées à certains groupes	19 octobre 1966	L'exécutif est conscient du problème—à observer
17	Prêts et avances représentant des subventions aux sociétés de l'État	26 octobre 1966	Un certain progrès—Recommandation retenue
18	Caisse de secours à l'agriculture des prairies	26 octobre 1966	Un certain progrès
19	Réparations et transformations des bateaux de la garde côtière canadienne	3 novembre 1966	On a fait du progrès
20	Coût de l'abandon des plans d'un transbordeur	3 novembre 1966	Le ministère n'est pas d'accord—Recommandation retenue
21	Salaires et traitements pour travaux non exécutés	7 février 1967	Radio-Canada fait des efforts en vue de résoudre le problème; continue à faire l'objet d'une étude
22	Allocation de déménagement proposée	7 février 1967	L'exécutif n'est pas d'accord—Recommandation retenue
23	Société centrale d'hypothèques et de logement—Rapports des vérificateurs	7 février 1967	L'exécutif n'est pas d'accord—Recommandation retirée
24	Remaniement de la structure financière du Conseil des ports nationaux	9 février 1967	Le Conseil est en train de faire une étude—Recommandation retenue
25	Contrôle parlementaire des dépenses	1 mars 1967	L'exécutif n'est pas d'accord—Recommandation retenue
26	Paiements excessifs en vertu de contrats	26 juin 1969	On demande un rapport sur l'état de la situation
27	Émissions d'urgence	12 février 1970	Poursuivre l'étude
28	Coordination de l'aide touchant la recherche et le développement dans l'industrie	4 mars 1960	On a fait du progrès—on demandera d'autres rapports sur l'état de la situation
29	Retard dans la perception des taxes de ventes	23 juin 1970	En voie de mise en œuvre
30	Aides à la navigation fournies gratuitement aux utilisateurs	23 juin 1970	En voie de mise en œuvre—certain progrès
31	Augmentation de frais de location de locaux	26 novembre 1970	Très peu de mesures prises au sujet de cette recommandation—On demandera des explications
32	Société Radio-Canada—Tarifs d'hôtel	28 janvier 1971	Recommandation mise en œuvre
33	Société Radio-Canada—indemnités de voyages journalières	28 janvier 1971	Un certain progrès mais on demande un autre rapport
34	Programmes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces	10 mars 1971	Recommandation en voie de mise en œuvre
35	Renouvellement du bail	30 juin 1971	Partiellement mis en œuvre
36	Frais recouvrables encourus par la Commission pour la trève en Indochine	30 juin 1971	Aucun progrès apparent—On demande un autre rapport
37	Concurrence restreinte pour les contrats du gouvernement	30 juin 1971	Un certain progrès—On demande un autre rapport
38	Société d'assurance dépôts du Canada	8 juin 1972	Aucune mesure—Retenu en vue d'une étude ultérieure
39	Compte du Régime de pensions du Canada	8 juin 1972	Mise en œuvre en vertu du Bill C-190
40	Défaut de la part d'une société d'État d'effectuer les retenues et les remises des impôts des employés, ainsi que le versement d'autres contributions au gouvernement des États-Unis	30 juin 1972	L'exécutif n'est pas d'accord

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 7, 11 et 12 de la présente session*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 66 aux* Journaux.)

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

*N° 2585—*M. Coates*

1. Quel a été le coût estimatif global de la rénovation de l'immeuble Confédération où sont situés des bureaux de députés, comment a-t-on adjugé le contrat et, si on a fait des appels d'offres, qui ont soumissionné et le plus bas soumissionnaire est-il l'adjudicataire?

2. Combien de bureaux a-t-on aménagés, combien sont occupés par les députés et combien par le personnel?

3. Quelle est la ventilation, par dimension, des bureaux et des suites de bureaux occupés par les députés?

4. L'ameublement des bureaux était-il prévu dans le contrat général ou était-il fourni par contrat distinct et, dans l'affirmative, *a*) qui les a fournis, *b*) des appels d'offres ont-ils été faits et, dans l'affirmative, (i) quel ministère a fait les appels d'offres (ii) le contrat a-t-il été adjugé au moins offrant (iii) quel en était le montant et si le plus bas soumissionnaire n'a pas obtenu le contrat, quels sont les détails au sujet des appels d'offres, le nom des soumissionnaires et pourquoi n'a-t-on pas adjugé le contrat au moins offrant?

5. Comment a-t-on planifié les projets *a*) de rénovation, *b*) de redécoration et, dans chaque cas, a-t-on eu recours à des experts-conseils de l'extérieur et, dans l'affirmative, (i) qui étaient-ils (ii) quels honoraires estimatifs leur seront versés (iii) quels étaient les noms des sociétés d'experts-conseils et comment les a-t-on sélectionnées?

6. *a*) Comment a-t-on pourvu à l'ameublement des bureaux, quel en a été le coût, qui a fourni les meubles, a-t-on fait des appels d'offres et le plus bas soumissionnaire a-t-il obtenu le contrat et, dans la négative, pourquoi, *b*) quels sont les noms des sociétés qui ont obtenu ces contrats et quels sont les détails s'y rattachant?

7. Combien d'installations spéciales ont été prévues pour les députés dans l'immeuble Confédération, *a*) quelles sont-elles, *b*) comment ont-elles été établies, *c*) combien de personnes seront impliquées dans leur entretien, *d*) à combien évalue-t-on le coût total des salaires et traitements qui seront versés à ce personnel?

8. Qui aura accès à la cafétéria, au salon, au salon de barbier, au bain sauna et à la salle de récréation dans cet immeuble?

9. *a*) Combien de mini-bus font la navette entre les immeubles Confédération et central, *b*) combien coûte chaque mini-bus, *c*) combien d'employés assure ce service, *d*) quel est le coût total estimatif des salaires et traitements versés pour le maintien de ce service? (Document parlementaire n° 291-2/2585).

N° 2980—*M. Leggatt*

1. Par province et dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'œuvre, combien de demandes de *a*) subventions de prospection, *b*) subventions de voyage de stagiaire, *c*) subventions de déplacement ont été reçues au cours de chacune des années financières 1972-1973 (du 1er juin 1972 jusqu'à la fin de l'année) et 1973-1974 (jusqu'à ce jour)?

2. Par province et pour chaque année financière, combien de demandes de chaque catégorie de subventions ont été *a*) rejetées, *b*) acceptées?

3. Par province et pour chaque année financière, combien de bénéficiaires de subventions de prospection ont trouvé un emploi dans le secteur prospecté offrant des perspectives d'emploi?

4. Par province et pour chaque année financière, combien de bénéficiaires de subventions de voyage de stagiaire ont trouvé un emploi leur permettant d'exercer le métier pour lequel ils ont été formés en vertu de la subvention de voyage?

5. Pour chaque année financière, combien de bénéficiaires de subventions de déplacement se sont ultérieurement inscrits comme chômeurs aux centres de main-d'œuvre du Canada?

6. Par province et pour chaque année financière, quel était le montant total du coût de l'exécution du Programme? (Document parlementaire n° 291-2/2980).

N° 3015—*M. Wise*

1. Au cours de chaque année 1969, 1970, 1971 et 1972, combien l'État a-t-il dépensé au total aux termes de l'ARDA?

2. Au cours de chacune de ces années, quelles provinces ont touché une somme aux termes de l'ARDA et combien chaque province a-t-elle reçu au total?

3. A quelle fin ou dans le cadre de quels programmes a-t-on utilisé les fonds de l'ARDA dans chaque province au cours de chacune de ces années? (Document parlementaire n° 291-2/3015).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économique, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 43 à 46 de la page 2 et des lignes 1 à 6 de la page 3 au paragraphe 2(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«industries au Canada;

e) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques nationales en matière industrielle et économique; et

f) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques en matière industrielle et économique qu'a énoncées le gouvernement ou la législature d'une province dans laquelle l'entreprise est exploitée ou dans laquelle on projette d'exploiter la nouvelle entreprise.».

Et sur la motion de M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$250,000», au sous-alinéa 5(1)c)(i), à la ligne 23 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$500,000».

Et sur la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «3,000,000», au sous-alinéa 5(1)c)(ii), à la ligne 29 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$1,500,000».

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en supprimant le paragraphe (3) de l'article 7 à la page 18 et en le remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le Ministre doit mettre à la disposition de l'Agence les services d'agents qui sont représentatifs de chacune des régions du Canada, y compris les agents du ministère du gouvernement du Canada qu'il dirige, qu'il peut nommer à cette fin.

(4) Chaque fois que l'examen ou l'appréciation d'un investissement proposé ou effectif aura vraisemblablement des répercussions appréciables pour une ou plusieurs provinces, une recommandation doit être soumise au Ministre à ce sujet par un comité d'agents dont la majorité sont représentatifs de la province ou des provinces.»

Et sur la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 34 à 36 inclusivement à la page 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux paragraphes 8(1), (2) ou (3), elle doit immédiatement envoyer copie de l'avis, par courrier recommandé, à la province ou aux provinces pour lesquelles l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables et au Ministre, qui doit dès lors examiner».

Et sur la proposition d'amendement de M. Peters, appuyé par M. Barnett,—Qu'on modifie la motion numéro (2) en ajoutant après le mot «province» à la ligne 4 du paragraphe *f*) les mots:

«ou un conseil territorial».

Après plus ample débat, lesdites motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

Du consentement unanime, la motion numéro (7) inscrite au nom de M. Nystrom, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par l'adjonction après la ligne 13 de la page 26, du nouveau paragraphe 2 c) à l'article 14, comme suit:

«c) sur la recommandation que l'Agence présente au Ministre et sur la décision du Ministre, être rendus publics dans les deux semaines suivant le prononcé de la décision du Ministre.».

Et la motion numéro (8) inscrite au nom de M. Mac Kay, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par l'adjonction après la ligne 13 de la page 26, du nouveau paragraphe 2 c) à l'article 14, comme suit:

«et doivent

c) chaque fois que l'investissement proposé ou effectif auquel se rattache le paragraphe 8(1), (2) ou (3) est susceptible d'avoir des incidences appréciables sur une province, être communiqués par le Ministre à un ministre de la Couronne du chef de cette province,».

sont retirées.

M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des mots «cinq mille», au paragraphe 24(1), à la ligne 14 de la page 36, et leur remplacement par ce qui suit:

«cent mille».

M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 25 à 28 de la page 36 au paragraphe 24(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«maire de culpabilité, d'une amende de cent mille dollars au plus ou d'un emprisonnement d'un an au plus, ou de l'une et l'autre peine.»

Après débat, lesdites motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. MacKay, appuyé par M. McKinley, propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales

canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en substituant un point à la virgule à la ligne 24 de l'article 27 à la page 37 et en retranchant tous les mots qui suivent.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. MacKay, appuyé par M. McKinley, propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 5 et 6 de l'article 30 à la page 38 et en les remplaçant par ce qui suit:

«30. Dans les soixante jours suivant la fin de chaque année financière, le Ministre».

Il s'élève un débat;

M. Hellyer, appuyé par M. Munro (Esquimalt-Saanich), soumet l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (12) en remplaçant les mots «Dans les soixante jours» par les mots «Dans les cent quatre-vingt jours».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): A l'ordre. Encore une fois, je dois dire aux députés que je suis tout à fait d'accord avec leur point de vue. Bien sûr, l'amendement proposé par le député de Trinity (M. Hellyer) se rapporte au bill et à la motion que la Chambre étudie. Voici quel est le défaut de cette motion: elle cherche à remplacer un amendement par un autre. La motion de départ comporte dix lignes et l'amendement est compris dans ces mots de l'avant dernière ligne, à savoir: «Dans les soixante jours». Si l'amendement couvrait d'autres aspects du bill lequel comprenait un amendement visant à changer le délai pour les rapports cela permettrait d'amender la motion ou moyen d'une proposition d'amendement sans la détruire. Dans le cas présent j'estime que le député de Trinity propose à la Chambre quelque chose d'entièrement différent.

La motion présentée à la Chambre propose un délai de soixante jours. Le député désire, au moyen d'un amendement, supprimer ce délai et le remplacer par un autre. Son amendement propose un délai de six mois.

Je me demande à quoi servent les avis. Dans le cas présent le député de Central Nova (M. MacKay) s'est donné la peine d'avertir la présidence. Il a proposé que le délai soit changé. Il a proposé un délai précis au moyen d'un simple amendement. Je ne pense pas que nous puissions interpréter le Règlement à l'égard de l'amendement des motions de façon à . . .

— — — — —

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): Peut-être ne me suis-je pas exprimer clairement. Mon argument n'a rien à voir avec le retard. Je voulais dire que par cet amendement nous modifions tous les termes fondamentaux de la motion. Nous les remplaçons complètement par de nouveaux mots, qui signifient que l'on accordera plus de temps. Je dois dire que, selon mon interprétation des Règlements, surtout celui concernant l'avis qui s'applique à l'étape du rapport du projet de loi, je suis certain que du point de vue de la procédure, on ne peut proposer ce genre d'amendement maintenant. Voilà pourquoi il ne m'est pas possible d'accepter l'amendement rédigé dans ses termes actuels.

Plus tard—

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): Il m'est toujours difficile d'accepter cette modification. Il faudrait, bien sûr que cela se fasse par consentement unanime. Sans qu'il s'agisse là d'un précédent, je pense que la présidence devrait avoir le temps d'étudier cette question. Il y a eu des cas où on a consenti ou du moins convenu de se prononcer sur un amendement bien que la présidence ait estimé que le procédé ne répondait pas exactement à la pratique ni à la procédure. Ces restrictions faites, je suis disposé à laisser la Chambre se prononcer sur cet amendement. Bien que je fasse de fortes réserves à propos de ce genre d'amendement, j'invite la Chambre à se prononcer.

Après débat, ledit amendement, mis aux voix, est agréé.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

M. Nystrom, appuyé par M. Knight, propose,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en remplaçant le point par une virgule, à la ligne 16 de la page 38, et en ajoutant ce qui suit:

«et ce jour ne doit pas être postérieur au soixantième jour qui suit la sanction royale.».

Il s'élève un débat;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Broadbent, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (13) en remplaçant le mot «soixantième» par le mot «cent quatre-vingtième».

Après débat, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

La motion numéro (14) inscrite au nom de M. Schumacher, est appelée ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises

de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en remplaçant le point par une virgule, à la ligne 16 de la page 38, et en y ajoutant ce qui suit:

«sous réserve qu'aucune disposition de la présente loi ne doit s'appliquer dans une province avant que le ministre n'ait reçu le consentement de cette province à cette fin.».

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): Au début de l'étude du bill C-132 à l'étape du rapport, M. l'Orateur avait déclaré qu'il faisait alors certaines réserves quant à l'admissibilité de la motion n° 14. Bien sûr, il n'y a pas eu de débat à ce moment-là, mais on signale maintenant que la motion n° 14 est défectueuse en ce qu'il s'agit d'une proposition de fond plutôt que d'un amendement. De fait, elle vise à autoriser une ou plusieurs provinces à décider quand une mesure législative du Canada sera mise en vigueur. En somme, elle propose une modification à la procédure législative.

Les députés peuvent se reporter à la dix-huitième édition de May, aux paragraphes 10 et 11 de la page 510, qui sont ainsi conçus: «Les amendements à un bill proposant qu'une adresse ou une résolution d'une Chambre du Parlement abroge ce bill ou que les dispositions d'un bill fassent l'objet d'un référendum ont été jugés irrecevables parce qu'ils proposaient des modifications à la procédure législative qui seraient contraires à l'usage constitutionnel. Un amendement est hors de propos et ne peut être accepté s'il cherche à retarder l'entrée en vigueur d'un bill concernant l'Angleterre uniquement, tant qu'un bill analogue n'auraient pas été adopté pour l'Écosse.»

Après avoir fait part aux députés de ces idées, je pourrais déclarer qu'il est 6 heures et attendre à plus tard pour demander l'avis des députés, sauf s'ils se montrent satisfaits de la décision proposée.

— — — — —

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): A mon avis, les députés ne désirent pas contester les doutes de la présidence quant à la recevabilité de la motion n° 14. Dans ce cas, la présidence décide que la motion ne peut être acceptée à ce moment-ci.

Il est ordonné,—Que l'étude de l'ordre numéro 15 inscrit au nom du gouvernement soit ajournée jusqu'à la séance de demain, lorsque les votes par appel nominal différés sur les motions tendant à modifier le Bill C-132 seront abordés sur-le-champ dès l'appel des Ordres inscrits au nom du gouvernement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Lang,—Que le Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadein.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-183, Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Knight en remplacement de M. Nelson sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Comtois, Béchard, Demers, Herbert, Clermont et Leblanc (Laurier) en remplacement de MM. Lachance, LeBlanc (Westmorland-Kent), L'Heureux, Lessard, De Bané et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Mitges, Morgan, Hales, Lawrence, Jarvis, McCain, Neil (Moose Jaw), Orlikow et Nystrom en remplacement de MM. O'Connor, Wagner, Munro (Esquimalt-Saanich), Schellenberger, Macquarrie, O'Sullivan, Frank, Grier et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Nelson en remplacement de M. Gleave sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Gendron en remplacement de M. Béchard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. De Bané en remplacement de M. Roy (Laval) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil économique du Canada, y compris l'état financier, ainsi que le rapport de l'auditeur y relatif, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 21(1) de la Loi sur le Conseil économique du Canada, chapitre E-1, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/125A).

A 10h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 174

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 20 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté une résolution approuvant la décision du gouvernement que les Forces canadiennes participent à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient et a remplacé les pointillés de la résolution par les mots «le Sénat et».

M^me^ Morin, appuyé par M. Prud'homme, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-229, Loi modifiant la Loi sur les Indiens, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Peters, appuyé par M. Barnett,—Qu'on modifie la motion numéro (2) en ajoutant après le mot «province» à la ligne 4 du paragraphe *f*) les mots:

«ou un conseil territorial».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 44)

POUR

Messieurs

Alexander	Caouette (Témiscamingue)	Gauthier (Roberval)
Alkenbrack	Clark (Rocky Mountain)	Godin
Andre	Clarke (Vancouver Quadra)	Grafftey
Arrol	Coates	Hales
Atkey	Cossitt	Haliburton
Baker	Danforth	Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Baldwin	Dick	Hargrave
Barnett	Dinsdale	Hees
Bawden	Dionne	Hellyer
Beattie (Hamilton Mountain)	Ellis	Higson
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)	Epp	Holmes
Beaudoin	Fairweather	Horner (Crowfoot)
Bell	Forrestall	Horner (Battleford-Kindersley)
Boisvert	Fortin	
	Frank	

Messieurs

Howard
Howie
Hueglin
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reilly
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Tétrault
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—103.

CONTRE

Messieurs

Andras
Blackburn
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Clermont
Comtois
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (M^me)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rooney
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sauvé (M^me)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher—112.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 43 à 46 de la page 2 et des lignes 1 à 6 de la page 3 au paragraphe 2(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«industries au Canada;

e) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques nationales en matière industrielle et économique; et

f) la comptabilité de l'acquisition ou de la création avec les politiques en matière industrielle et économique qu'a énoncées le gouvernement ou la législature d'une province dans laquelle l'entreprise est exploitée ou dans laquelle on projette d'exploiter la nouvelle entreprise.».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 45)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Caouette (Témiscamingue)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Danforth
Dick
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Gauthier (Roberval)
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Tétrault
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—101.

CONTRE

Messieurs

Andras
Barnett
Blackburn
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Clermont
Comtois
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rooney
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher—114.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Horner (Crowfoot), appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «$250,000», au sous-alinéa 5(1)c)(i), à la ligne 23 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$500,000».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 46)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blenkarn
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Danforth
Dick
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Taylor
Thomas (Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—90.

CONTRE

Messieurs

Andras
Barnett
Beaudoin
Blackburn
Blaker
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Témiscamingue)
Clermont
Comtois
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fortin
Foster
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Godin
Goyer
Gray
Grier
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)

Messieurs

Langlois
Laniel
Laprise
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Matte
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rondeau
Rooney
Rowland
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Symes
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher—125.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement du montant «3,000,000», au sous-alinéa 5(1)c)(ii), à la ligne 29 de la page 17 et son remplacement par ce qui suit:

«$1,500,000».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 47)

POUR

Messieurs

Barnett
Beaudoin
Blackburn
Boisvert
Brewin
Broadbent
Caouette (Témiscamingue)
Dionne
Douglas
Fortin
Gauthier (Roberval)
Godin
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lambert (Bellechasse)
Laprise
Leggatt
Lewis
MacInnis (Mme)
Matte
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Orlikow
Peters
Rodriguez
Rondeau
Rowland
Symes.
Tétrault—34.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Foster
Frank
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Goyer
Grafftey
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Holmes
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Oberle
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Richardson
Ritchie
Roche
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—178.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales cana-

diennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, en supprimant le paragraphe (3) de l'article 7 à la page 18 et en le remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le Ministre doit mettre à la disposition de l'Agence les services d'agents qui sont représentatifs de chacune des régions du Canada, y compris les agents du ministre du gouvernement du Canada qu'il dirige, qu'il peut nommer à cette fin.

(4) Chaque fois que l'examen ou l'appréciation d'un investissement proposé ou effectif aura vraisemblablement des répercussions appréciables pour une ou plusieurs provinces, une recommandation doit être soumise au Ministre à ce sujet par un comité d'agents dont la majorité sont représentatifs de la province ou des provinces.»

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 48)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Caouette
(Témiscamingue)
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Danforth
Dick
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Gauthier
(Roberval)
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
(Moose Jaw)
Nesbitt
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Tétrault
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—99.

CONTRE

Messieurs

Andras
Barnett
Blackburn
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Clermont
Comtois
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (M^me)
Munro
(Hamilton-Est)
Neale
(Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Olivier
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rooney
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^me)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher—112.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. MacKay, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes d'entreprises nouvelles au Canada, en retranchant les lignes 34 à 36 inclusivement à la page 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux paragraphes 8(1), (2) ou (3), elle doit immédiatement envoyer copie de l'avis, par courrier recommandé, à la province ou aux provinces pour lesquelles l'investissement proposé ou effectif auquel se rapporte l'avis aura vraisemblablement des répercussions appréciables et au Ministre, qui doit dès lors examiner».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 49)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Caouette
(Témiscamingue)
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Danforth
Dick
Dinsdale
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Gauthier
(Roberval)
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
(Moose Jaw)
Nesbitt
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Tétrault
Thomas
(Moncton)
Towers
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—100.

CONTRE

Messieurs

Andras
Barnett
Blackburn
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Clermont
Comtois
Corbin
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (M^me)
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (M^me)
Munro
(Hamilton-Est)
Neale
(Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Olivier
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rodriguez
Rooney
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (M^me)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher—112.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des mots »cinq mille«, au paragraphe 24(1), à la ligne 14 de la page 36, et leur remplacement par ce qui suit:

«cent mille».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 50)

POUR

Messieurs

Barnett
Blackburn
Brewin
Broadbent
Douglas
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Lewis
MacInnis (M^me)
Neale
(Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Peters
Rodriguez
Rowland
Symes—21.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Témiscamingue)
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver-Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Davis
De Bané
Demers

Messieurs

Dick
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Frank
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Godin
Goyer
Grafftey
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Holmes
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McGrath
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Oberle
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Richardson
Ritchie
Roche
Rondeau
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—189.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Nystrom, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, par le retranchement des lignes 25 à 28 de la page 36 au paragraphe 24(2) et leur remplacement par ce qui suit:

«maire de culpabilité, d'une amende de cent mille dollars au plus ou d'un emprisonnement d'un an au plus, ou de l'une et l'autre peine.»

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 51)

POUR

Messieurs

Barnett
Blackburn
Brewin
Broadbent
Douglas
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Lewis
MacInnis (Mme)
Neale (Vancouver-Est)
Nesdoly
Nystrom
Peters
Rodriguez
Rowland
Symes—21.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blaker
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Témiscamingue)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver-Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Frank
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Godin
Goyer
Grafftey
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Holmes
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Hueglin
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Matte

Messieurs

Mazankowski
McCain
McGrath
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nesbitt
Oberle
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Richardson
Ritchie
Roche
Rondeau
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Tétrault
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Thomas (Moncton)
Towers
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—190.

Sur motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen, ledit bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Firth, Barnett, Olivier, Dupont, Ethier, Lambert (Edmonton-Ouest), Roy (Laval), Lambert (Bellechasse) et Forrestall en remplacement de MM. Orlikow, Nystrom, Gendron, Comtois, De Bané, Hales, Demers, Caouette (Charlevoix) et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Langlois, Caouette (Charlevoix) et O'Sullivan en remplacement de MM. Herbert, Lambert (Bellechasse) et Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Stollery et Schumacher en remplacement de MM. Gauthier (Ottawa-Est) et Towers sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Orlikow et Nesdoly en remplacement de MM. Firth et Barnett sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Mazankowski, McKenzie, MacKay, Munro (Esquimalt-Saanich) et Whittaker en remplacement de MM. Mitges, Morgan, Jarvis, McCain et Lambert (Edmonton-Ouest) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. McKinnon et Reid en remplacement de MM. Towers et Caron sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. McCain en remplacement de M. O'Sullivan sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stollery en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Guay (Saint-Boniface), Côté, Herbert, Blenkarn, Haliburton, Jarvis et Taylor en remplacement de MM. Olivier, Dupont, Ethier, Stevens, Blenkarn, McCain et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Lundrigan et Stevens en remplacement de MM. Taylor et MacKay sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Olivier en remplacement de M. Blais sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 10 h. 26 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 175

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 21 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Caouette (Témiscamingue), appuyé par M. Fortin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-230, Loi modifiant la Loi sur les petits prêts, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Nesdoly, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-231, Loi concernant la garantie d'approvisionnement en pièces de véhicules automobiles et d'instruments agricoles importés au Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1279—*M. Rowland*

1. Pour chaque circonscription fédérale et pour l'année 1973, quel est *a*) le nombre de demandes reçues dans le cadre du Programme des initiatives locales, *b*) le nombre de demandes approuvées, *c*) le nombre d'emplois créés par les projets approuvés, *d*) le montant total engagé dans les projets approuvés?

2. Quelles sont les circonscriptions comprises partiellement ou totalement dans les régions désignées ou spéciales? (Document parlementaire n° 291-2/1279).

N° 2213—*M. Stackhouse*

1. Combien d'automobiles ont été fournies aux ambassades canadiennes et aux autres missions étrangères pour leur usage propre au cours *a*) de 1970, *b*) 1971, *c*) 1972?

2. Combien de ces automobiles ont été achetées à des prix allant de *a*) $5,000 à $6,999, *b*) de $7,000 à $10,000, *c*) à un prix supérieur à $10,000?

3. Quel a été le coût total du service et de l'entretien de ces automobiles en *a*) 1970, *b*) 1971, *c*) 1972?

4. Combien de chauffeurs ont été engagés pour les conduire en *a*) 1970, *b*) 1971, *c*) 1972?

5. Quel montant a été versé pour la location d'automobiles utilisées par les ambassades et les autres missions étrangères en *a*) 1970, *b*) 1971, *c*) 1972? (Document parlementaire n° 291-2/2213).

N° 2689—*M. Dick*

Le ministre de la main-d'œure et de l'Immigration a-t-il annoncé que les circonscriptions électorales où le taux de chômage est élevé se verront accorder des subventions relativement plus importantes dans le cadre du Programme des initiatives locales et, dans l'affirmative, *a*)

quelle formule appliquera-t-on, *b*) quelles circonscriptions électorales sont désignées comme ayant un taux de chômage élevé, *c*) quelle somme est affectée à chaque circonscription électorale? (Document parlementaire n° 291-2/2689).

N° 2740—*M. Blenkarn*

1. Qui est l'architecte qui a conçu et surveillé la construction du terminus n° 2 à l'aéroport international de Toronto?

2. Qui était sous-ministre des Transports au moment où le plan du terminus n° 2 a été accepté par ce ministère?

3. Qui étaient les agents supérieurs du ministère des Transports au moment où fut accepté le plan du terminus n° 2?

4. Qui était l'entrepreneur et quelle était l'offre originale pour l'exécution du contrat initial de construction du terminus n° 2?

5. Quel a été le coût final des travaux effectués jusqu'à ce jour à l'aéroport international de Toronto payé par le ministre des Transports ou par le ministère des Travaux publics?

6. Qui a préparé les plans d'agrandissement du terminus n° 2 et quel est le coût prévu de l'agrandissement proposé au même terminus?

7. Quel loyer doit verser Air Canada pour utiliser le terminus n° 2 et quelle est la durée de ce contrat?

8. Quel est le montant total des loyers perçus de toutes les autres sociétés d'aviation au terminus n° 1 à l'aéroport international de Toronto?

9. *a*) Quelles modifications et quelles réparations a-t-on dû effectuer au terminus n° 2 avant qu'Air Canada n'occupe cet espace, *b*) qui a payé pour ces modifications, ces réparations ou ces changements, *c*) quel en a été le coût total? (Document parlementaire n° 291-2/2740).

N° 2796—M. Clark (*Rocky Mountain*)

Quels étaient *a*) le nom, *b*) le lieu de résidence habituel, *c*) l'institution fréquentée par chaque étudiant employé pendant l'été par les Parcs du Canada en 1973? (Document parlementaire n° 291-2/2796).

N° 2801—M. Rondeau

1. Au cours de chacune des années financières de 1970 à 1973 inclusivement, combien de contrats ont été accordés aux sociétés *a*) *Acton Rubber Ltd.*, Acton-Vale (Québec), *b*) *Acton Shoe Co. Ltd.*, Acton-Vale (Québec)?

2. Quand ont-ils été accordés et quel était le montant de chacun? (Document parlementaire n° 291-2/2801).

N° 2814—M. Rodriguez

1. Quel est le montant total qui a été dépensé dans le cadre du Programme d'assistance aux créations de la mode pour chacune des années financières de 1970-1971 à 1973-1974 (jusqu'à ce jour)?

2. Quelle tranche de ce montant a été dépensée chaque année *a*) pour la formation de créateurs de mode, *b*) pour Mode-Canada, *c*) pour frais administratifs, *d*) à d'autres fins?

3. Quels sont les noms des bénéficiaires de bourses, subventions ou de toute autre disposition prévue par ce programme?

4. Le ministère a-t-il effectué une étude d'appréciation du programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/2814).

N° 2834—M. Firth

1. Au cours de chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici), quelles personnes ont reçu un appui financier aux termes du Programme d'aide aux prospecteurs (PAP) et quelle somme a-t-on accordée dans chaque cas?

2. Le ministère a-t-il fait une étude d'appréciation du Programme et, dans l'affirmative, à quand remonte le dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/2834).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des télégrammes, de la correspondance et des autres documents échangés entre la société E.B. Eddy ou la société Weston et la Commission de la Capitale nationale ainsi que le ministre responsable de la CCN concernant la disposition ultime des biens restants de la société E.B. Eddy dans Hull et les intentions de la société de réimplanter ses installations dans la région immédiate de Hull.—(*Avis de motion portant production de documents n° 261—M. Isabelle*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Knight en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. McCain, Danforth, Towers, Wise, Hargrave, Kempling et Horner (Battleford-Kindersley) en remplacement de MM. Mazankowski, McKenzie, Munro (Esquimalt-Saanich), Haliburton, Jarvis, Lundrigan et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Lessard, Caccia, Mazankowski, Jarvis et Béchard en remplacement de MM. Guay (Saint-Boniface), Langlois, Danforth, Horner (Battleford-Kindersley) et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Horner (Battleford-Kindersley) en remplacement de M. Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Holmes et Roche en remplacement de MM. Epp et Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

26370—43½

N° 176

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 22 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Du consentement unanime, la motion numéro (1) inscrite au nom de M. Atkey, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 1, les lignes 4 à 6 inclusivement, à la page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur l'interception des communications privées.*».

est réservée.

M. Atkey, appuyé par M. Woolliams, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 6 à 14 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

« «infraction» désigne une infraction aux articles 47 (trahison), 51 (intimidation du Parlement ou d'une législature), 52 (sabotage), 62 (sédition), 76.1 (détournement d'aéronef), 76.2 (acte portant atteinte à la sécurité d'aéronef), 76.3 (armes offensives à bord d'aéronef), 78 (manque de précaution à l'égard d'explosifs), 79 (intention de causer des blessures avec des explosifs), 80 (possession d'explosifs sans excuse légitime), 108 (corruption de fonctionnaires judiciaires et de législateurs), 109 (corruption de fonctionnaires), 121 (parjure), 218 (meurtre), 247 (enlèvement), 303 (vol qualifié), 305 (extorsion), 306 (introduction par effraction), 338 (fraude), 389 (crime d'incendie), 421 *a*) *b*) (tentatives, complicité), quand elles se rattachent aux infractions précédentes, et 423(1) *a*) *b*) (complot) quand il se rattache à l'une quelconque des infractions précédentes, ou une infraction aux articles 4 (trafic), et 5 (importation et exportation) de la *Loi sur les stupéfiants*, et tout genre d'autres infractions établies par une loi du Parlement du Canada pour lesquelles un contrevenant peut être poursuivi par voie de mise en accusation lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que ce genre d'infractions fait partie d'activités de crime organisé, et comprend toute infraction de ce genre dont on allègue ou dont on soupçonne la commission possible en se fondant sur des motifs raisonnables;».

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. Campbell, appuyé par M. Cullen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement du Bill S-7, Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada.

M. Railton, appuyé par M. Foster, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat reprend sur la motion de M. Atkey, appuyé par M. Woolliams,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 6 à 14 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

« «infraction» désigne une infraction aux articles 47 (trahison), 51 (intimidation du Parlement ou d'une législature), 52 (sabotage), 62 (sédition), 76.1 (détournement d'aéronef), 76.2 (acte portant atteinte à la sécurité d'aéronef), 76.3 (armes offensives à bord d'aéronef), 78 (manque de précaution à l'égard d'explosifs), 79 (intention de causer des blessures avec des explosifs), 80 (possession d'explosifs sans excuse légitime), 108 (corruption de fonctionnaires judiciaires et de législateurs), 109 (corruption de fonctionnaires), 121 (parjure), 218 (meurtre), 247 (enlèvement), 303 (vol qualifié), 305 (extorsion), 306 (introduction par effraction), 338 (fraude), 389 (crime d'incendie), 421 *a*) *b*) (tentatives, complicité), quand elles se rattachent aux infractions précédentes, et 423(1) *a*) *b*) (complot) quand il se rattache à l'une quelconque des infractions précédentes, ou une infraction aux articles 4 (trafic), et 5 (importation et exportation), de la *Loi sur les stupéfiants*, et tout genre d'autres infractions établies par une loi du Parlement du Canada pour lesquelles un contrevenant peut être poursuivi par voie de mise en accusation lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que ce genre d'infractions fait partie d'activités de crime organisé, et comprend toute infraction de ce genre dont on allègue ou dont on soupçonne la commission possible en se fondant sur des motifs raisonnables;».

Après plus ample débat sur cette motion, ledit débat est suspendu.

Du consentement unanime, la motion numéro (3) inscrite au nom de M. Diefenbaker, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«d'une autorisation ni à une personne qui, de»

b) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7. les lignes 1 à 40 inclusivement, à la page 8, les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11, les lignes 20 à 42 inclusivement, à la page 17 et les lignes 29 à 32 inclusivement, à la page 18.

est réservée.

Du consentement unanime, la motion numéro (4) inscrite au nom de M. Leggatt, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, à la page 2, les lignes 37 à 46 inclusivement.

est réservée.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les mots «ou par un mandataire spécialement désigné par écrit aux fins du présent article par», aux lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 3.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, à la page 3 les lignes 32 à 49 inclusivement et les lignes 1 à 41 inclusivement à la page 4.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur

les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 42 à 50 inclusivement à la page 4, les lignes 1 à 46 inclusivement à la page 5 et les lignes 1 à 21 inclusivement à la page 6.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, à la page 6, les lignes 22 à 44 inclusivement et les lignes 1 à 8 inclusivement, à la page 7.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 1 à 9 inclusivement, à la page 11.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 19 à 41 inclusivement, à la page 11 et les lignes 1 à 12 inclusivement, à la page 12.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 4, les lignes 6 à 9 inclusivement, à la page 20.

Il s'élève un débat sur lesdites motions;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel.

Bill C-189, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Roche en remplacement de M. Baker sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Grier, Rose et Nelson en remplacement de MM. Brewin, Barnett et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Leggatt en remplacement de M. Harney sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Nowlan, Symes, MacInnis (Cape Breton-East Richmond), Ethier, Gauthier (Ottawa-Est) et Stollery en remplacement de MM. Arrol, Rose, Coates, Stollery, Herbert et Blaker sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Nelson en remplacement de M. Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. O'Sullivan et Nielsen en remplacement de MM. Towers et Wise sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Harney, Gilbert, Langlois, Côté, Demers, Kempling, Stevens et Nesdoly en remplacement de MM. Knight, Nesdoly, Béchard, Caccia, Clermont, Whittaker, Mazankowski et Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Baldwin en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Forrestall, Benjamin, Taylor et McCain en remplacement de MM. Thomas (Moncton), Gleave, Ellis et Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Whittaker, Macquarrie et Cafik en remplacement de MM. Kempling, Horner (Battleford-Kindersley) et Whicher sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Stackhouse, Munro (Esquimalt-Saanich) et Hollands en remplacement de MM. Horner (Battleford-Kindersley), Hargrave et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Grafftey, M^me^ Morin, MM. Watson, Lambert (Bellechasse) et Clermont en remplacement de MM. McCain, Lessard, Roy (Laval), Caouette (Charlevoix) et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Ritchie en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Roche en remplacement de M. Morgan sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Rose, Rowland, Alexander, Epp, Skoreyko, Oberle, Beattie (Hamilton Mountain), Marshall et MacInnis (Cape Breton-East Richmond) en remplacement de MM. Leggatt, Nesdoly, Hollands, Grafftey, Munro (Esquimalt-Saanich), O'Sullivan, Nielsen, Stevens et Stackhouse sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Arrol en remplacement de M. Jarvis sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. MacGuigan, Lessard, Béchard, Saltsman, Hollands et M^me^ MacInnis en remplacement de MM. Demers, Watson, M^me^ Morin, MM. Rowland, Skoreyko et Saltsman sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Portelance et Ethier en remplacement de MM. Blaker et Olivier sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. McKenzie en remplacement de M. Mazankowski sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 10 h. 27 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 177

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 23 NOVEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Richardson, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies de notes échangées entre le Secrétaire général des Nations Unies et le délégué permanent du Canada aux Nations Unies, en date des 22 et 23 novembre 1973, relativement à la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-6/8B).

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Politique canadienne concernant l'aviation civile internationale». (Document parlementaire n° 291-7/23).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la Chambre revienne à l'appel des *Motions*, le lundi 26 novembre 1973, à cinq heures de l'après-midi, afin de permettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration et qu'une période de questions d'une durée de vingt minutes s'ensuive sur le sujet traité.

M. Gauthier (Ottawa-Est), appuyé par M. Roy (Laval), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-232, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie le bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«d'une autorisation ni à une personne qui, de»

b) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, les lignes 1 à 40 inclusivement, à la page 8, les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11, les lignes 20 à 42 inclusivement, à la page 17 et les lignes 29 à 32 inclusivement, à la page 18.

Il s'élève un débat;

(*A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

Du consentement unanime, l'article numéro 11 est réservé.

M. Schellenberger, appuyé par M. Bell, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, de concert avec les provinces et les municipalités, songer à l'opportunité à parrainer et à financer une politique nationale des loisirs, qui répartirait l'organisation des loisirs, déterminerait l'usage des terrains, et encouragerait les gens à développer les loisirs chez eux dans le cadre de programmes permanents subventionnés par le gouvernement fédéral.—(*Avis de motion n° 29*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Nystrom, Saltsman, Comtois, Breau, Cullen, Whittaker, Lambert (Edmonton-Ouest), Gillies et Stevens en remplacement de M. Rose, M^me^ MacInnis, MM. Béchard, MacGuigan, Smith (Saint-Jean), Beattie (Hamilton Mountain), Alexander, Arrol et Hollands sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Jarvis, Towers, Kempling et Demers en remplacement de MM. Epp, Marshall, MacInnis (Cape Breton-East Richmond) et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Epp, Neil (Moose Jaw) et Horner (Battleford-Kindersley) en remplacement de MM. Holmes, Roche et Macquarrie sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Whittaker en remplacement de M. Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Gleave en remplacement de M. Nelson sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Arrol en remplacement de M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1973, demandant copie de toute correspondance, télégramme ou autre document échangés depuis le 1^er^ janvier 1969, entre le gouvernement ou toute agence, direction ou ministère du gouvernement et toute personne ou société s'occupant de transformation de poisson en Colombie-Britannique relativement à l'achat possible d'usines de transformation de poisson ou de conserveries, appartenant à ladite personne ou à ladite société ou exploitées par ces dernières depuis le 1^er^ janvier 1969.—(*Avis de motion portant production de documents n° 36*). (Document parlementaire n° 291-3/36).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1973, demandant copie de toute étude, analyse et rapport faits par toute agence, direction ou ministère du gouvernement depuis le 1^er^ janvier 1969, ou commandés par contrat relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique, que ces études, analyses ou rapports concernent ou non la *Pacific North Coast Native Co-operative*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 37*). (Document parlementaire n° 291-3/37).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1973, demandant copie de toute correspondance, télégramme ou autre document échangés depuis le 1^er^ janvier 1969, entre le gouvernement ou toute agence, direction ou ministère du gouvernement et toute personne, groupe ou organisation relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique et impliquant la *Pacific North Coast Native Cooperative*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 38*). (Document parlementaire n° 291-3/38).

Par M. MacEachen,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 février 1973, demandant copie de toute correspondance, télégramme ou autre document échangés depuis le 1^er^ janvier janvier 1969, entre le gouvernement ou toute agence, direction ou ministère du gouvernement et le gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique et mettant en cause la *Pacific North Coast Native Co-operative*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 39*). (Document parlementaire n° 291-3/39).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 février 1973, demandant copie de toute correspondance, télégramme, circulaire, étude, rapport ou autre document échangés depuis le 1^er^ janvier 1969, par toute agence, direction ou ministère du gouvernement, relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique et impliquant la *Pacific North Coast Native Co-operative*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 40*). (Document parlementaire n° 291-3/40).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 178

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 26 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du communiqué conjoint relatif à la visite du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures en URSS, du 18 au 24 novembre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/144).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1213—*M. Laprise*

1. Au cours de chaque année depuis 1968, combien d'unités de logement pour personnes âgées ont été construites et quel montant a été versé à cette fin pour chacune des provinces canadiennes?

2. Au cours de chaque année depuis 1968, combien d'unités de logement pour personnes à faible revenu ont été construites et quel montant a été versé à cette fin pour chacune des provinces canadiennes? (Document parlementaire n° 291-2/1213).

N° 2803—*M. Grier*

Quelle est la valeur totale des contrats civils et de défense accordés par le ministère des Approvisionnements et Services, aux termes des contrats régis par ce ministère et de ceux qui lui ont été délégués par d'autres ministères ou organismes du gouvernement au cours des années financières 1968-1969, 1972-1973 (depuis octobre 1972 jusqu'à la fin de l'année), et 1973-1974 à ce jour aux sociétés suivantes: *Abitibi Paper Co. Ltd.; Acme Seeley Ltd.; Acres Consulting Services Ltd.; Aircraft Appliances and Equipment Ltd.; Alcan Aluminum Ltd.; Algoma Steel Corporation Ltd.; American Motors (Canada) Ltd.; Atlantic Sugar Refineries etc.; Bell Canada; Bristol Aerospace Ltd.; B.P. Oil and Gas Ltd.; Bethlehem Copper Co. Ltd.; Boeing of Canada Ltd.; Burrowes Manufacturing Ltd.; Canada Packers Ltd.; Canadair Ltd.; Canadian Admiral Corp.; Canadian General Electric Co. Ltd.; Canadian Industries Ltd.; Canadian Ingersoll-Rand Co. Ltd.; Canadian International Paper; Canadian Javelin; Canadian Johns-Manville Co.; Canadian Co.; Canadian Marconi Co.; Canadian Motorola Electronics Co.; Canadian Pacific Railway Co.; Chemcell Ltd.; Chrysler Corp.; Computing Devices of Canada; Consolidated Bathurst Ltd.; DeHavilland Aircraft of Canada Ltd.; John Deere Ltd.; Digital Equipment of Canada Ltd.; Dominion Foundries and Steel; Dominion Road Machinery Co. Ltd.; Dominion Textile Ltd.; Domtar Ltd.;* Du Pont du Canada Limitée; *Dyer & Miller Bros. Ltd.; Eddy Paper Co. Ltd.; Eddy Match Co. Ltd.; Ford Motor Co.; Foster Advertising; General Foods Ltd.; General Motors Corp.; Gordon Hill Advertising; Gulf Oil Canada Ltd.; Hewlett-Packard (Canada) Ltd.; Honeywell Ltd.;* Compagnie de la Baie d'Hudson; *Husky Oil Ltd.; Imperial Furniture Manufac-*

turing Co. Ltd.; Imperial Oil Ltd.; IBM Canada Ltd.; International Harvester Co. of Canada Ltd.; International Nickel Co. (Canada) Ltd.; Irving Oil Co. Ltd.; Kates, Peat, Marwick Co.; Kodak Canada Ltd.; Litton Systems (Canada) Ltd.; MacMillan Bloedel Ltd.; Massey-Ferguson Ltd.; McCain Foods Ltd.; McFarland Construction; McLaren Advertising; Micro-Max Products Ltd.; Microsystems International Ltd.; Minnesota Mining & Manufacturing of Canada Ltd.; Molson Industries Ltd.; National Sea Products Ltd.; Northern Electric Ltd.; Orenda Ltd.; Pacific Petroleum Ltd.; Peat, Marwick Mitchell Co.; Petrofina Canada Ltd.; Proctor and Gamble Co. of Canada Ltd.; RCA Ltd.; North American Rockwell of Canada Ltd.; Rolland Paper Co. Ltd.; Shell Canada Ltd.; Simpson's Ltd.; Spartan Aero Ltd.; Sparton of Canada Ltd.; Sperry Rand Canada Ltd.; Standard Aero Engine Ltd.; Steel Co. of Canada Ltd.; Sunar Industries Ltd.; Swift Canada Co. Ltd.; Texaco Co. Ltd.; Union Carbide of Canada Ltd.; Uniroyal Ltd.; United Aircraft; Westinghouse Canada Ltd.; Xerox of Canada Ltd.? (Document parlementaire n° 291-2/2803).

N° 2805—*M. Grier*

1. Quelles sommes ont été dépensées par le ministère des Approvisionnements et Services en vertu de contrats que lui ont délégué d'autres ministères et organismes pour l'achat de biens et services *a*) dans chaque province, *b*) à l'étranger, par pays, durant chacune des années financières 1968-1969 à 1973-1974 à ce jour?

2. Combien le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il dépensé en vertu de contrats MAS pour l'achat de biens et services *a*) dans chaque province, *b*) à l'étranger, par pays, durant chacune des années financières 1968-1969, 1972-1973 et 1973-1974 à ce jour? Document parlementaire n° 291-2/2805).

N° 2978—*M. Broadbent*

1. Quelles sont les sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (DIP), au cours de chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés?

2. A quelle date remonte la dernière étude d'appréciation du Programme faite par le ministère (Document parlementaire n° 291-2/2978).

N° 2990—*M. Paproski*

1. Combien a-t-on enregistré officiellement de visiteurs au Canada en 1971, 1972 et 1973?

2. Quel a été le nombre total d'arrivées à tous les ports canadiens (y compris les aéroports) en 1971, 1972 et 1973?

3. Combien de personnes enregistrées comme visiteurs ont demandé le statut d'immigrant reçu en 1971, 1972 et 1973?

4. Des personnes susmentionnées, combien ont reçu le statut d'immigrant reçu?

5. Du total des personnes, par pays, qui ont demandé le statut d'immigrant reçu au Canada, à l'étranger et comme visiteurs, en 1971, 1972 et 1973, combien ont été *a*) acceptées et *b*) rejetées? (Document parlementaire n° 291-2/2990).

N° 2994—*M. Hales*

1. A-t-on adjugé à la société *Kelly Girl Service Ltd.* de Toronto (Ontario) un contrat TOX 3-1005/2 au montant de $14,500 assurant, entre le 5 juillet 1973 et le 31 mai 1974, des services de personnel à Toronto (Ontario)?

2. A-t-on lancé des appels d'offre et, dans l'affirmative, *a*) quels sont le nom et l'adresse des soumissionnaires, *b*) a-t-on accepté l'offre la moins élevée?

3. Des frais supplémentaires se sont-ils ajoutés au chiffre précité et, dans l'affirmative, quels étaient-ils?

4. Comment a-t-on informé les soumissionnaires des exigences du gouvernement?

5. En quoi consistent les services devant être assurés aux termes du contrat?

6. A quel(*s*) ministère(*s*) de l'État assurera-t-on ces services?

7. Si le contrat prévoit l'orientation des requérants et leur affectation à des postes au sein de la Fonction publique, combien de postes seront pourvus aux termes du contrat?

8. Quelle est l'échelle de traitement de ces postes? (Document parlementaire n° 291-2/2994).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Lang,—Que le Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le débat se poursuit;

Conformément aux dispositions de l'ordre adopté le vendredi 23 novembre 1973, à cinq heures de l'après-midi, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de documents intitulés:

(1) Directives du ministère des Travaux publics en vue de la conservation de l'énergie dans les immeubles du gouvernement fédéral;

(2) Conservation de l'énergie à la maison;

(3) La conservation de l'énergie dans l'utilisation des automobiles. (Document parlementaire n° 291-7/24).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdits documents soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour.

Plus tard;

Le débat reprend sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Lang,—Que le Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Baker et Woolliams en remplacement de MM. Gillies et Towers sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Peters en remplacement de M. Barnett sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Benjamin en remplacement de M. Gleave sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Reynolds, Reilly, Gauthier (Ottawa-Est) et Blenkarn en remplacement de MM. Jarvis, Lambert (Edmonton-Ouest), Breau et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Comtois sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Corbin en remplacement de M. LeBlanc (Westmorland-Kent) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

M. Broadbent en remplacement de M. Nystrom sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Côté, Watson et Caccia en remplacement de MM. Comtois, Cullen et Herbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 179

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 27 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Knight, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), il est résolu,—Que la Chambre des communes donne son approbation et accorde son appui de principe à la note diplomatique défendant les droits et les intérêts canadiens visés par le Traité sur les eaux limitrophes en vue d'éviter la pollution inutile de deux importants réseaux fluviaux canadiens.

M. Andras, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport final du Comité consultatif de l'assurance-chômage sur l'étude du Programme de contrôle des prestations ainsi qu'une lettre d'accusé réception du ministre au président, en date du 26 novembre 1973. (Document parlementaire n° 291-1/252B).

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie de la Note n° 432 adressée au Secrétaire d'État des États-Unis, concernant l'effet sur la qualité de l'eau de la rivière Souris, relativement à la mise sur pied du Projet de dérivation Garrison dans l'État du Dakota-Nord (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-6/141C).

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre le Bill C-233, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en élargissant la formule de péréquation de façon à faire entrer les impôts scolaires dans les revenus devant faire l'objet de la péréquation et en prolongeant jusqu'au 31 mars 1977 les arrangements relatifs au financement de l'enseignement postsecondaire exposés dans la Partie VI de la Loi; et une mesure modifiant la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les

secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«d'une autorisation ni à une personne qui, de»

b) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, les lignes 1 à 40 inclusivement, à la page 8, les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11, les lignes 20 à 42 inclusivement, à la page 17 et les lignes 29 à 32 inclusivement, à la page 18.

Après plus ample débat sur cette motion, ledit débat est suspendu.

Le débat reprend sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les mots «ou par un mandataire spécialement désigné par écrit aux fins du présent article par», aux lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 3.

Et sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, —Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, à la page 3 les lignes 32 à 49 inclusivement et les lignes 1 à 41 inclusivement à la page 4.

Et sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, —Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 42 à 50 inclusivement à la page 4, les lignes 1 à 46 inclusivement à la page 5 et les lignes 1 à 21 inclusivement à la page 6.

Et sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, —Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, à la page 6, les lignes 22 à 44 inclusivement et les lignes 1 à 8 inclusivement, à la page 7.

Et sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, —Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 1 à 9 inclusivement, à la page 11.

Et sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, —Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 19 à 41 inclusivement, à la page 11 et les lignes 1 à 12 inclusivement, à la page 12.

Et sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, —Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 4, les lignes 6 à 9 inclusivement, à la page 20.

Après plus ample débat, lesdites motions, mises aux voix, sont rejetées, sur division.

M. Lang, appuyé par M. Haidasz, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2:

a) la ligne 50, à la page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«peu de chance de succès; et»

b) la ligne 5, à la page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«quête.»

c) les lignes 6 à 8 inclusivement, à la page 5.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Leggatt, appuyé par M. Orlikow, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les mots «ou par un mandataire spécialement désigné par écrit aux fins de l'article 178.12 par le solliciteur général du Canada ou le procureur général, selon le cas,», aux lignes 42 à 46 inclusivement, à la page 5.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les mots «et les mandataires, dont le nom doit apparaître au rapport spécialement désignés par lui, par écrit, aux fins de l'article 178.12 ont fait la demande,», aux lignes 5 à 8 inclusivement, à la page 15 et y ajoutant les mots «a fait la demande,» et en retranchant les mots «ou par les mandataires, dont le nom doit apparaître au rapport, spécialement désignés par lui, par écrit, aux fins de cet article», aux lignes 11 à 15 inclusivement, à la page 15.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les mots «ou par les mandataires spécialement désignés par lui, par écrit, aux fins de cet article», aux lignes 30 à 32 inclusivement, à la page 18.

Après débat, lesdites motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, et leur remplacement par ce qui suit:

«Permission en cas d'urgence

178.15 (1) Lorsque le procureur général d'une province ou le solliciteur général du Canada ou un mandataire spécialement désigné par écrit aux fins du présent article par le procureur général d'une province ou le solliciteur général du Canada est convaincu qu'il existe des circonstances qui justifieraient l'octroi d'une autorisation d'intercepter des communications privées mais que l'urgence de la situation exige que des interceptions commencent avant qu'une autorisation ne puisse, avec toute la diligence raisonnable, être obtenue, il peut, selon les modalités, s'il en est, qu'il estime à propos, donner la permission d'intercepter les communications privées entre des personnes, au lieu et de la manière qu'il indique dans le texte de la permission.

Rapport au procureur général ou au solliciteur général du Canada

(2) Lorsqu'une permission d'intercepter des communications privées est donnée en vertu du paragraphe (1), la personne qui la donne doit, dans chaque cas, immédiatement faire rapport à ce sujet, en précisant tous les détails, au procureur général qui l'a désigné aux fins du présent article ou au solliciteur général du Canada, selon le cas, et celui-ci doit dès lors

a) ordonner de présenter une demande d'autorisation d'intercepter des communications privées dans les circonstances visées par la permission,

b) ordonner de présenter une demande d'approbation de la permission, ou

c) révoquer la permission ou confirmer toute révocation de celle-ci effectuée par la personne qui a donné la permission.»

b) les lignes 16 à 40 inclusivement, à la page 8, et leur remplacement par ce qui suit:

«Qui peut approuver une permission et dans quel cas

(4) Une demande d'approbation d'une permission d'intercepter des communications privées doit être présentée *ex parte* et par écrit à un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle ou à un juge défini à l'article 482 et doit être signée par un mandataire qui aurait eu le droit de demander l'autorisation d'intercepter des communications privées dans les circonstances que vise la permission; et cette approbation peut être donnée si le juge auquel la demande est présentée est convaincu qu'il existait, au moment où la permission a été donnée, des circonstances qui auraient justifié l'octroi d'une autorisation d'intercepter des communications privées dans les circonstances que vise la permission et que l'urgence de la situation exige que des interceptions commencent avant qu'une autorisation ne puisse, avec toute la diligence raisonnable, être obtenue.».

Après débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels

a) par l'insertion, immédiatement après la ligne 28, à la page 9, de ce qui suit:

«Le juge peut déclarer une preuve admissible

(2) Lorsque, au cours de quelque procédure, le juge est d'avis qu'une communication privée ou autre preuve inadmissible aux termes du paragraphe (1) est pertinente et que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue dans l'affaire à laquelle la procédure se rapporte, il peut, nonobstant le paragraphe (1), admettre en preuve cette communication privée ou cette preuve dans cette procédure.»

b) par le retranchement de la ligne 29, à la page 9, et son remplacement par ce qui suit:

«Application du paragraphe (1)

(3) Le paragraphe (1) s'applique à»

Il s'élève un débat;

M. Atkey, appuyé par M. Baldwin, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (13) en retranchant les mots «est pertinente et que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue dans l'affaire à laquelle la procédure se rapporte,» et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) est pertinente,

b) est inadmissible uniquement à cause d'un défaut de forme ou d'une irrégularité dans la procédure, lorsqu'il ne s'agit pas d'un défaut ou d'une irrégularité de fond, dans la demande ou l'émission de l'autorisation en vertu de laquelle cette communication privée a été interceptée ou au moyen de laquelle cette preuve a été obtenue, et

c) que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue,».

Il s'élève un débat;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Epp, Herbert, Guilbault, Blaker, Holmes et Ritchie en remplacement de MM. Haliburton, Gauthier (Ottawa-Est), Ethier, Marceau, Grafftey et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Knowles (Norfolk-Haldimand), Masniuk, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Beattie (Hamilton Mountain) et Neil (Moose Jaw) en remplacement de MM. Baker, Whittaker, Reilly, Jelinek et Arrol sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Symes, Orlikow, Herbert, Lessard, Smith (Saint-Jean), Béchard, Jelinek et Arrol en remplacement de MM. Broadbent, Saltsman, Caccia, Watson, Gauthier (Ottawa-Est), Clermont, Woolliams et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Mazankowski, Thomas (Moncton), MacKay, Schellenberger, Mackasey et Ethier en remplacement de MM. Whittaker, McCain, Haliburton, Blenkarn, Guay (Saint-Boniface) et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Atkey en remplacement de M. Horner (Battleford-Kindersley) sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Bawden et Blenkarn en remplacement de MM. Taylor et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en remplacement de M. Symes sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Benjamin, Blaker, Kempling, Whittaker et Lundrigan en remplacement de MM. Brewin, Ethier, Andre, Nowlan et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Jarvis, MacLean et Clermont en remplacement de MM. Reynolds, Blenkarn et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Stewart (Cochrane) en remplacement de M. Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Nielsen en remplacement de M. MacLean sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Knight et Harding en remplacement de MM. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Fraser, Alkenbrack, Darling, Lundrigan, Crouse, Côté, Breau, Roy (Laval) et Neil (Moose Jaw) en remplacement de MM. Beattie (Hamilton Mountain), Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Knowles (Norfolk Haldimand), Neil (Moose Jaw), Masniuk, Lessard, Smith (Saint-Jean), Clermont et Neilsen sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Andre et Nowlan en remplacement de MM. Lundrigan et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Trudel et Caron en remplacement de MM. Whicher et Campbell sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Forrestall en remplacement de M. Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Harding en remplacement de M. Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A 10 h. 16 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 180

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copie du Mémoire de l'Entente relative à la Force d'urgence des Nations Unies, en date du 23 novembre 1973. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-6/8C).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2510—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Y a-t-il en ce moment des employés du gouvernement qui fréquentent une université ou qui reçoivent une autre formation, à l'extérieur du Canada aux frais du gouvernement et, dans l'affirmative, quels sont, dans chaque cas, *a*) le nom de la personne, *b*) le ministère intéressé, *c*) le poste intéressé, *d*) la nature des études, *e*) l'endroit du cours, *f*) le degré du cours, *g*) le montant de la subvention ou de toute autre forme de paiement par le gouvernement, *h*) la raison du cours, *i*) le degré de formation préalable reçu par cette personne aux frais du gouvernement?

2. Dans combien de cas le fonctionnaire qui étudie à l'étranger aux frais du gouvernement, est-il accompagné par son conjoint et, dans chaque cas, quelle portion des frais du conjoint, ou quel montant, est payé par le gouvernement?

3. Parmi les fonctionnaires qui ont suivi des cours à l'extérieur du Canada aux frais du gouvernement pendant la période du 1er janvier 1970 au 30 juin 1973, combien *a*) étaient préalablement employés dans le bureau, ou faisaient partie du personnel, d'un ministre, *b*) ont obtenu de l'avancement dans la Fonction publique au cours des six mois précédant le début de leurs études à l'extérieur du Canada?

4. Quel est le nom de chacune de ces personnes ayant été préalablement associée à un ministre et quel est le nom du ministre?

5. Quel est le nom de chacune des personnes qui ont ainsi obtenu de l'avancement et quelles ont été *a*) la nature, *b*) les raisons de la promotion? (Document parlementaire n° 291-2/2510).

N° 2818—*M. Howard*

1. Que veut dire l'expression une augmentation de la masse monétaire?

2. Par quelle méthode ou quelles méthodes cette masse monétaire est-elle augmentée?

3. Pour chaque mois de la dernière année, de combien la masse monétaire s'est-elle augmentée à l'égard du mois précédent?

4. Quelle est la conséquence d'une hausse de la masse monétaire sur la valeur d'achat du dollar?

5. Pour chaque mois de l'année passée, quelle a été la diminution de la valeur d'achat du dollar à l'égard de chaque mois précédent en conséquence de l'augmentation de la masse monétaire? Document parlementaire n° 291-2/2818).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents, échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, ou autres personnes et organismes, au sujet du transfert de *Province House,* à Charlottetown, Île du Prince-Édouard, au gouvernement du Canada, ainsi que le terrain où cet édifice est érigé et tout autre terrain ou édifices se rapportant à ce transfert.—(*Avis de motion portant production de documents n° 258—M. MacDonald (Egmont)*).

Le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels

a) par l'insertion, immédiatement après la ligne 28, à la page 9, de ce qui suit:

«Le juge peut déclarer une preuve admissible

(2) Lorsque, au cours de quelque procédure, le juge est d'avis qu'une communication privée ou autre preuve inadmissible aux termes du paragraphe (1) est pertinente et que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue dans l'affaire à laquelle la procédure se rapporte, il peut, nonobstant le paragraphe (1), admettre en preuve cette communication privée ou cette preuve dans cette procédure.»

b) par le retranchement de la ligne 29, à la page 9, et son remplacement par ce qui suit:

«Application du paragraphe (1)

(3) Le paragraphe (1) s'applique à»

Et sur la proposition d'amendement de M. Atkey, appuyé par M. Baldwin,—Qu'on modifie la motion numéro (13) en retranchant les mots «est pertinente et que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue dans l'affaire à laquelle la procédure se rapporte,» et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) est pertinente,

b) est inadmissible uniquement à cause d'un défaut de forme ou d'une irrégularité dans la procédure, lorsqu'il ne s'agit pas d'un défaut ou d'une irrégularité de fond, dans la demande ou l'émission de l'autorisation en vertu de laquelle cette communication privée a été interceptée ou au moyen de laquelle cette preuve a été obtenue, et

c) que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue,».

Après plus ample débat, un rappel au Règlement est soulevé relativement à la recevabilité d'un amendement à la proposition d'amendement à la motion numéro (13).

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie les honorables députés de leurs conseils et je sais gré à l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen) d'avoir soulevé cette importante question du Règlement qui préoccupe la présidence depuis quelque temps. Je me rends compte que la Chambre ne peut être saisie que d'un amendement et d'un sous-amendement à la fois. Si le sous-amendement est rejeté, un autre sous-amendement peut être présenté en vue de modifier l'amendement. Il s'agit de savoir si nous sommes saisis actuellement de trois amendements ou de deux seulement.

Devant la possibilité qu'une telle objection soit soumise à la Chambre, j'ai toujours pensé que l'interprétation à donner à l'article 75(5) du Règlement c'est qu'il s'agit d'une motion de fond avec préavis. C'est là la différence, en ce sens que le Règlement stipule qu'une motion de fond avec avis doit figurer au *Feuilleton;* elle peut alors faire l'objet d'un amendement et d'un sous-amendement.

Je dois avouer que j'ai quand même des doutes à ce sujet et, en raison de ces doutes, je songe au problème depuis quelque temps tout en me demandant à quel moment il se présenterait. C'est la première fois que l'on présente ce point de vue.

Je pense que les députés pourraient avoir droit au bénéfice du doute et que l'on pourrait interpréter l'article du Règlement de cette façon-ci: nous sommes actuellement saisis d'une motion de fond pouvant faire l'objet d'un amendement et d'un sous-amendement.

La motion numéro (16) inscrite au nom de M. Leggatt, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'artcle 2, les lignes 8 à 15 inclusivement, à la page 15 et en les remplaçant par ce qui suit:

«*Loi sur les secrets officiels*».

est retirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels

a) par l'insertion, immédiatement après la ligne 28, à la page 9, de ce qui suit:

«Le juge peut déclarer une preuve admissible

(2) Lorsque, au cours de quelque procédure, le juge est d'avis qu'une communication privée ou autre preuve inadmissible aux termes du paragraphe (1) est pertinente et que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue dans l'affaire à laquelle la procédure se rapporte, il peut, nonobstant le paragraphe (1), admettre en preuve cette communication privée ou cette preuve dans cett procédure.»

b) par le retranchement de la ligne 29, à la page 9, et son remplacement par ce qui suit:

«Application du paragraphe (1)

(3) Le paragraphe (1) s'applique à»

Et sur la proposition d'amendement de M. Atkey, appuyé par M. Baldwin,—Qu'on modifie la motion numéro (13) en retranchant les mots «est pertinente et que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue dans l'affaire à laquelle la procédure se rapporte,» et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) est pertinente,

b) est inadmissible uniquement à cause d'un défaut de forme ou d'une irrégularité dans la procédure, lorsqu'il ne s'agit pas d'un défaut ou d'une irrégularité de fond, dans la demande ou l'émission de l'autorisation en vertu de laquelle cette communication privée a été interceptée ou au moyen de laquelle cette preuve a été obtenue, et

c) que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue,».

Le débat se poursuit;

M. Lalonde, appuyé par M. Guay (Lévis), propose le sous-amendement suivant,—Qu'on modifie la proposition d'amendement de M. Atkey à la motion numéro (13):

a) par l'adjonction du mot «et» après l'alinéa *a*) du texte modifié;

b) par le retranchement du mot «et» à la fin de l'alinéa *b*) du texte modifié et son remplacement par le mot «ou»; et

c) par l'insertion, immédiatement après le mot «que» de l'alinéa *c*) du texte modifié, de ce qui suit:

«, dans le cas d'une preuve, à l'exception de la communication privée elle-même,»

Après débat, ladite proposition de sous-amendement est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

Le débat suspendu reprend sur la motion de M. Atkey, appuyé par M. Woolliams,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabiilté de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retrenchant de l'article 2, les lignes 6 à 14 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçent par ce qui suit:

« «infraction» désigne une infraction aux articles 47 (trahison), 51 (intimidation du Parlement ou d'une législature), 52 (sabotage), 62 (sédition), 76.1 (détournement d'aéronef), 76.2 (acte portant atteinte à la sécurité d'aéronef), 76.3 (armes offensives à bord d'aéronef), 78 (manque de précaution à l'égard d'explosifs), 79 (intention de causer des blessures avec des explosifs), 80 (possession d'explosifs sans excuse légitime), 108 (corruption de fonctionnaires judiciaires et de législateurs), 109 (corruption de fonctionnaires), 121 (parjure), 218 (meurtre), 247 (enlèvement) 303 (vol qualifié), 305 (extorsion), 306 (introduction par effraction), 338 (fraude), 389 (crime d'incendie), 421 *a*) b) (tentatives, complicité), quand elles se rattachent aux infractions précédentes, et 423(1) *a*) b) (complot) quand il se rattache à l'une quelconque des infractions précédentes, ou une infraction aux articles 4 (trafic), et 5 (importation et exportation) de la *Loi sur les stupéfiants*, et tout genre d'autres infractions établies par une loi du Parlement du Canada pour lesquelles un contrevenant peut être poursuivi par voie de mise en accusation lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que ce genre d'infractions fait partie d'activités de crime organisé, et comprend toute infraction de ce genre dont on allègue ou dont on soupçonne la commission possible en se fondant sur des motifs raisonnables;».

Le débat se poursuit;

M. Cullen, appuyé par M. Guay (Lévis), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (2) par le retranchement du texte cité et son remplacement par ce qui suit:

«infraction» désigne toute infraction, complot, tentative de commettre une infraction ou complicité après le fait en ce qui concerne: les articles 47, 51, 52, 58, 62 76.1, 76.2, 76.3, 78, 79, 80, 108, 109, 110, 121, 127, 178.11, 178.18, 218, 247, 281.1, 303, 305, 306, 312, 314 325, 326, 331, 338, 339, 383, 389, 407, 408, 410, l'alinéa 186(1)*e*) et l'alinéa 294*a*); les articles 4 et 5 de la *Loi sur les stupéfiants;* les articles 34 et 42 de la *Loi sur les aliments et drogues;* l'article 192 de la *Loi sur les douanes;* la distillation, la vente, l'offre de vente ou l'achat illégaux d'eau-de-vie en contravention des articles 158 et 163 de la *Loi sur l'accise;* ou tout autre action criminel au sujet duquel il y a des motifs raisonnables et probables de

croire qu'il fait partie d'un ensemble d'infractions semblables ou connexes commises par deux personnes ou plus agissant de concert, et que ce genre d'infractions fait partie d'activités de crime organisé.

Après débat, ladite proposition d'amendement est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

Le débat suspendu reprend sur la motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçent par ce qui suit:

«d'une autorisation ni à une personne qui, de»

b) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, les lignes 1 à 40 inclusivement, à la page 8, les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11, les lignes 20 à 42 inclusivement à la page 17 et les lignes 29 à 32 inclusivement, à la page 18.

Le débat se poursuit;

M. Guay (Lévis), appuyé par M. Caron, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (3)

a) par le retranchement, des lignes 3 et 4 de l'alinéa *b*), des mots

«les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11,»

et leur remplacement par ce qui suit:

«les lignes 1 à 15, à la page 10, les mots «ou d'une permission donnée en vertu du paragraphe 178.15(1)» aux lignes 31 à 34, à la page 11,»; et

b) par l'adjonction à l'alinéa *b*) de ce qui suit:

«Demandes à des juges spécialement désignés

178.15 (1) Nonobstant l'article 178.12, une demande d'autorisation peut être présentée *ex parte* à un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle ou à un juge défini à l'article 482, désigné par le juge en chef, à l'occasion, par un agent de la paix spécialement désigné par écrit aux fins du présent article par

a) le solliciteur général du Canada, si l'infraction faisant l'objet de l'enquête est une infraction pour laquelle des poursuites peuvent, le cas échéant, être engagées sur l'intance du gouvernement du Canada et conduites par le procureur général du Canada ou en son nom, ou

b) le procureur général d'une province, pour toute autre infraction se situant dans cette province,

si l'urgence de la situation exige que l'interception de communications privées commence avant qu'il soit possible, avec toute la diligence raisonnable, d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 178.13.

Autorisations en cas d'urgence

(2) Lorsque le juge auquel une demande est présentée en application du paragraphe (1) est convaincu que l'urgence de la situation exige que l'interception de communications privées commence avant qu'il soit possible, avec toute la diligence raisonnable, d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 178.13, il peut, selon les modalités qu'il estime à propos le cas échéant, donner une autorisation par écrit pour une période de trente-six heures.

Certaines interceptions sont réputées ne pas être légales

(3) Aux fins de l'article 178.16 seulement, l'interception d'une communication privée en conformité d'une autorisation donnée en application du présent article est censée ne pas avoir été légalement faite à moins que le juge qui a donné cette autorisation ou, en cas d'empêchement de ce juge, un juge de la même juridiction, ne certifie que, si une demande d'autorisation lui avait été présentée en application de l'article 178.12, il aurait donné l'autorisation demandée.

Définition

(4) Au présent article, «juge en chef» désigne

a) dans la province d'Ontario, le juge en chef de la Cour suprême

b) dans la province de Québec, le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine (juridiction criminelle),

c) dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, de l'Alberta et de Terre-Neuve respectivement, le juge en chef de la Cour suprême,

d) dans la province de la Colombie-Britannique, le juge en chef de la Cour suprême,

e) dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan respectivement, le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine,

f) dans le territoire du Yukon, le juge en chef de la Cour territoriale,

g) dans les territoires du Nord-Ouest, le juge en chef de la Cour territoriale.»

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Rodriguez en remplacement de M. Harding sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Campbell et Guay (Saint-Boniface) en remplacement de MM. Caron et Trudel sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. MacDonald (Egmont), Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Howie, MacKay et Dick en remplacement

de MM. Fraser, Alkenbrack, Lundrigan, Crouse et Neil (Moose Jaw) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Watson et L'Heureux en remplacement de MM. Stollery et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Prud'homme, Blais, Smith (Saint-Jean), Isabelle et Marshall en remplacement de MM. Herbert, Breau, Côté, Roy (Laval) et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Clarke (Vancouver Quadra), Neil (Moose Jaw), O'Sullivan, Towers, Howie, Broadbent et Gilbert en remplacement de MM. Howie, Clarke (Vancouver Quadra), Darling, Dick, Jarvis, Knight et Rodriguez sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Grier en remplacement de M. Nelson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Harney et Brewin en remplacement de MM. Howard et Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Kempling en remplacement de M. Reynolds sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Woolliams, Baker, Blenkarn, Dinsdale, Clarke (Vancouver Quadra), Darling et Jarvis en remplacement de MM. MacDonald (Egmont), MacKay, Marshall, Towers, O'Sullivan, Neil (Moose Jaw) et Howie sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 181

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 29 NOVEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Trudel, du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 19 septembre 1973, le Comité a étudié le Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 12

Retrancher la ligne 11 de la page 6 et la remplacer par ce qui suit:

«la Société plus de cinquante millions de dollars»

Article 13

Retrancher la ligne 23 de la page 6 et la remplacer par ce qui suit:

«de deux cent vingt-cinq millions de dollars.

(3) Nonobstant la limite fixée au paragraphe (2), le solde global des prêts consentis en vertu du présent article ne doit à aucun moment dépasser cent cinquante millions de dollars à moins que le solde global des prêts provenant de sources autres que les revenus du gouvernement du Canada ou des organismes de celui-ci ne soit au moins égale à l'excédent.»

Article 18

Retrancher le chiffre «100» à la ligne 28 de la page 19 et le remplacer par ce qui suit:

«20»

Retrancher le chiffre «20» à la ligne 6 de la page 21 et le remplacer par ce qui suit:

«4»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-135, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^os 43, 45, 46, 47 et 48*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 67 aux* Journaux.)

M. Beattie (Hamilton Mountain), appuyé par M. Reynolds, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-234, Loi modifiant le Code canadien du travail, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 2 et en les remplacant par ce qui suit:

«d'une autorisation ni à une personne qui, de»

b) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, les lignes 1 à 40 inclusivement, à la page 8, les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11, les lignes 20 à 42 inclusivement à la page 17 et les lignes 29 à 32 inclusivement, à la page 18.

Et sur la proposition d'amendement de M. Guay (Lévis), appuyé par M. Caron,—Qu'on modifie la motion numéro (3)

a) par le retranchement, des lignes 3 et 4 de l'alinéa *b*), des mots

«les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11,»

et leur remplacement par ce qui suit:

«les lignes 1 à 15, à la page 10, les mots «ou d'une permission donnée en vertu du paragraphe 178.15(1)» aux lignes 31 à 34, à la page 11,»; et

b) par l'adjonction à l'alinéa *b*) de ce qui suit:

«Demandes à des juges spécialement désignés

178.15 (1) Nonobstant l'article 178.12, une demande d'autorisation peut être présentée *ex parte* à un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle ou à un juge défini à l'article 482, désigné par le juge en chef, à l'occasion, par un agent de la paix spécialement désigné par écrit aux fins du présent article par

a) le solliciteur général du Canada, si l'infraction faisant l'objet de l'enquête est une infraction pour laquelle des poursuites peuvent, le cas échéant, être engagées sur l'instance du gouvernement du Canada et conduites par le procureur général du Canada ou en son nom, ou

b) le procureur général d'une province, pour toute autre infraction se situant dans cette province,

si l'urgence de la situation exige que l'interception de communication privées commence avant qu'il soit possible, avec toute la diligence raisonnable, d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 178.13.

Autorisations en cas d'urgence

(2) Lorsque le juge auquel une demande est présentée en application du paragraphe (1) est convaincu que l'urgence de la situation exige que l'interception de communications privées commence avant qu'il soit possible, avec toute la diligence raisonnable, d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 178.13, il peut, selon les modalités qu'il estime à propos le cas échéant, donner une autorisation par écrit pour une période de trente-six heures.

Certaines interceptions sont réputées ne pas être légales

(3) Aux fins de l'article 178.16 seulement, l'interception d'une communication privée en conformité d'une autorisation donnée en application du présent article est censée ne pas avoir été légalement faite à moins que le juge qui a donné cette autorisation ou, en cas d'empêchement de ce juge, un juge de la même juridiction, ne certifie que, si une demande d'autorisation lui avait été présentée en application de l'article 178.12, il aurait donné l'autorisation demandée.

Définition

(4) Au présent article, «juge en chef», désigne

a) dans la province d'Ontario, le juge en chef de la Cour suprême

b) dans la province de Québec, le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine (juridiction criminelle),

c) dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, de l'Alberta et de Terre-Neuve respectivement, le juge en chef de la Cour suprême,

d) dans la province de la Colombie-Britannique, le juge en chef de la Cour suprême,

e) dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan respectivement, le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine,

f) dans le territoire du Yukon, le juge en chef de la Cour territoriale,

g) dans les territoires du Nord-Ouest, le juge en chef de la Cour territoriale.»

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la motion numéro (4) inscrite au nom de M. Leggatt, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, à la page 2, les lignes 37 à 46 inclusivement; et

La motion numéro (12) inscrite au nom de M. Leggatt, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, les lignes 1 à 40 inclusivement, à la page 8 et les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9,

sont retirées.

Le débat reprend sur la motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Bell,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«d'une autorisation ni à une personne qui, de»

b) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, les lignes 1 à 40 inclusivement, à la page 8, les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11, les lignes 20 à 42 inclusivement à la page 17 et les lignes 29 à 32 inclusivement, à la page 18.

Et sur la proposition d'amendement de M. Guay (Lévis), appuyé par M. Caron,—Qu'on modifie la motion numéro (3)

a) par le retranchement, des lignes 3 et 4 de l'alinéa *b*), des mots

«les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11,»

et leur remplacement par ce qui suit:

«les lignes 1 à 15, à la page 10, les mots «ou d'une permission donnée en vertu du paragraphe 178.15(1)» aux lignes 31 à 34, à la page 11,»; et

b) par l'adjonction à l'alinéa *b*) de ce qui suit:

«Demandes à des juges spécialement désignés

178.15 (1) Nonobstant l'article 178.12, une demande d'autorisation peut être présentée *ex parte* à un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle ou à un juge défini à l'article 482, désigné par le juge en chef, à l'occasion, par un agent de la paix spécialement désigné par écrit aux fins du présent article par

a) le solliciteur général du Canada, si l'infraction faisant l'objet de l'enquête est une infraction pour laquelle des poursuites peuvent, le cas échéant, être engagées sur l'instance du gouvernement du Canada et conduites par le procureur général du Canada ou en son nom, ou

b) le procureur général d'une province, pour toute autre infraction se situant dans cette province,

si l'urgence de la situation exige que l'interception de communications privées commence avant qu'il soit possible, avec toute la diligence raisonnable, d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 178.13.

Autorisations en cas d'urgence

(2) Lorsque le juge auquel une demande est présentée en application du paragraphe (1) est convaincu que l'urgence de la situation exige que l'interception de communications privées commence avant qu'il soit possible, avec toute la diligence raisonnable, d'obtenir une autorisation en vertu de l'article 178.13, il peut, selon les modalités qu'il estime à propos le cas échéant, donner une autorisation par écrit pour une période de trente-six heures.

Certaines interceptions sont réputées ne pas être légales

(3) Aux fins de l'article 178.16 seulement, l'interception d'une communication privée en conformité d'une autorisation donnée en application du présent article est censée ne pas avoir été légalement faite à moins que le juge qui a donné cette autorisation ou, en cas d'empêchement de ce juge, un juge de la même juridiction, ne certifie que, si une demande d'autorisation lui avait été présentée en application de l'article 178.12, il aurait donné l'autorisation demandée.

Définition

(4) Au présent article, «juge en chef» désigne

a) dans la province d'Ontario, le juge en chef de la Cour suprême

b) dans la province de Québec, le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine (juridiction criminelle),

c) dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, de l'Alberta et de Terre-Neuve respectivement, le juge en chef de la Cour suprême,

d) dans la province de la Colombie-Britannique, le juge en chef de la Cour suprême,

e) dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan respectivement, le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine,

f) dans le territoire du Yukon, le juge en chef de la Cour territoriale,

g) dans les territoires du Nord-Ouest, le juge en chef de la Cour territoriale.»

Le débat se poursuit;

M. Atkey, appuyé par M. Fairweather, propose le sous-amendement suivant,—Qu'on modifie la proposition d'amendement de M. Guay (Lévis) à la motion numéro (3) en retranchant les deux premières lignes du paragraphe *a*) et en les remplaçant par ce qui suit:

a) par le retranchement des mots et des numéros suivants figurant aux lignes 3 et 4 dc paragraphe b), savoir:

«lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11.»

Après débat, ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est agréée.

La proposition d'amendement, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

La motion numéro (3), telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, la motion numéro (11) inscrite au nom de l'honorable ministre de la Justice, dont la mise aux voix a été différée le 27 novembre 1973 et qui se lit comme suit:—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, et leur remplacement par ce qui suit:

«Permission en cas d'urgence

178.15 (1) Lorsque le procureur général général d'une province ou le solliciteur général du Canada ou un mandataire spécialement dé-

signé par écrit aux fins du présent article par le procureur général d'une province ou le solliciteur général du Canada est convaincu qu'il existe des circonstances qui justifieraient l'octroi d'une autorisation d'intercepter des communications privées mais que l'urgence de la situation exige que des interceptions commencent avant qu'une autorisation ne puisse, avec toute la diligence raisonnable, être obtenue, il peut, selon les modalités, s'il en est, qu'il estime à propos, donner la permission d'intercepter les communications privées entre des personnes, au lieu et de la manière qu'il indique dans le texte de la permission.

Rapport au procureur général ou au solliciteur général du Canada

(2) Lorsqu'une permission d'intercepter des communications privées est donnée en vertu du paragraphe (1), la personne qui la donne doit, dans chaque cas, immédiatement faire rapport à ce sujet, en précisant tous les détails, au procureur général qui l'a désigné aux fins du présent article ou au solliciteur général du Canada, selon le cas, et celui-ci doit dès lors

a) ordonner de présenter une demande d'autorisation d'intercepter des communications privées dans les circonstances visées par la permission,

b) ordonner de présenter une demande d'approbation de la permission, ou

c) révoquer la permission ou confirmer toute révocation de celle-ci effectuée par la personne qui a donné la permission.»

b) les lignes 16 à 40 inclusivement, à la page 8, et leur remplacement par ce qui suit:

«Qui peut approuver une permission et dans quel cas

(4) Une demande d'approbation d'une permission d'intercepter des communications privées doit être présentée *ex parte* et par écrit à un juge d'une cour supérieure de juridiction criminelle ou à un juge défini à l'article 482 et doit être signée par un mandataire qui aurait eu le droit de demander l'autorisation d'intercepter des communications privées dans les circonstances que vise la permission; et cette approbation peut être donnée si le juge auquel la demande est présentée est convaincu qu'il existait, au moment où la permission a été donnée, des circonstances qui auraient justifié l'octroi d'une autorisation d'intercepter des communications privées dans les circonstances que vise la permission et que l'urgence de la situation exige que des interceptions commencent avant qu'une autorisation ne puisse, avec toute la diligence raisonnable, être obtenue.»,

est retirée.

Du consentement unanime, M. Lang, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), propose l'amendement suivant, —Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, par le retranchement de la ligne 13, à la page 1, et son remplacement par ce qui suit:

«vée donnée en vertu de l'article 178.13 ou du paragraphe 178.15(2);».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Lang, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, par le retranchement de la ligne 46, à la page 2, et son remplacement par ce qui suit:

«telle autorisation;».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Lang, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, par le retranchement

a) des lignes 10 à 15 de la page 15 et leur remplacement par ce qui suit:

«*b*) aux autorisations données en vertu de l'article 178.15 qui ont été demandées par des agents de la paix dont le nom doit apparaître au rapport spécialement désignés par lui aux fins de cet article,»,

b) des lignes 29 à 32 de la page 18 et leur remplacement par ce qui suit:

«*b*) aux autorisations données en vertu de l'article 178.15 qui ont été demandées par des agents de la paix spécialement désignés par lui aux fins de cet article,».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, M. Lang, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, par le retranchement des lignes 45 et 46 de la page 17 et leur remplacement par ce qui suit:

«dont il est fait mention au paragraphe (2), contenir»,

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que tous les votes par appel nominal concernant le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, soient abordés, sur-le-champ, dès l'appel des Ordres inscrits au nom du gouvernement, le mardi 4 décembre 1973; et qu'on pourra passer à la troisième lecture de ce bill au cours de la même séance.

M. Atkey, appuyé par M. Baker, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les

secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 9 à 13 inclusivement, à la page 19 et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) dans le cas d'un mandat décerné en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur les secrets officiels*».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Lang, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 39 à 44 inclusivement, à la page 18 et les lignes 1 à 25 inclusivement, à l page 19.

Il s'élève un débat;

(*A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

Du consentement unanime,—Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-232, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

M. Gauthier (Ottawa-Est), appuyé par M. Ethier, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

(*Avis de motions (documents)*)

M. Grier, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du Conseil du Trésor pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses. (*Avis de motion portant production de documents n° 90*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Du consentement unanime, la motion numéro (1) inscrite au nom de M. Atkey, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 1, les lignes 4 à 6 inclusivement, à la page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur l'interception des communications privées.*»,

est retirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est),—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 39 à 44 inclusivement, à la page 18 et les lignes 1 à 25 inclusivement, à la page 19.

Après plus ample débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert, propose,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, à l'article 6, par l'adjonction immédiatement après la ligne 10, à la page 25, de ce qui suit:

«(6) Le Solliciteur général du Canada ne doit décerner aucun mandat en vertu du présent article à moins qu'une autorisation d'intercepter n'ait été accordée de la façon prévue à la Partie IV.1 du *Code criminel*,».

Il s'élève un débat;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Lundrigan, MacInnis (Cape Breton-East Richmond), Caron, Stollery et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. Schellenberger, Bawden, Stewart (Cochrane), Poulin et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Watson, Reid, Clermont, Roy (Laval) et Herbert en remplacement de MM. Béchard, Blais, Prud'homme, Isabelle et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Stewart (Marquette), Stevens et Macquarrie en remplacement de M. McKenzie, M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles), M. O'Sullivan sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Smith (Saint-Jean), Blais, Haliburton, Nielsen, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Reid en remplacement de MM. Reid, Portelance, Nowlan, McKinnon, Forrestall et Smith (Saint-Jean) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Roche et Barnett en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Peters sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. Haliburton, Neil (Moose Jaw), Stewart (Marquette), Masniuk et Rodriguez en remplacement de MM. Woolliams, Baker, Blenkarn, Dinsdale et Gilbert sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rowland en remplacement de M. Broadbent sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Dinsdale et Stevens en remplacement de MM. Stewart (Marquette) et Darling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Breau, Schumacher, Béchard et Marshall en remplacement de MM. Watson, Clarke (Vancouver Quadra), Reid et Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Peters, Smith (Northumberland-Miramichi) et Schellenberger en remplacement de MM. Benjamin, Caron et MacInnis (Cape Breton-East Richmond) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Portelance, Ritchie, Higson et Masniuk en remplacement de MM. Stollery, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Nielsen et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Wise en remplacement de M. Haliburton sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Isabelle en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Saltsman, Symes, Smith (Saint-Jean), Clermont, Blais, Balfour, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Andre et Bawden en remplacement de MM. Rodriguez, Rowland, Breau, Isabelle, Demers, Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Haliburton, Neil (Moose Jaw) et Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Stollery, MacDonald (Egmont), MacLean, Madill, Haliburton et Lachance en remplacement de MM. Portelance, Andre, Higson, Wise, Ritchie et Blais sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Woolliams, Nielsen et Neil (Moose Jaw) en remplacement de MM. Marshall, Woolliams et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Caron en remplacement de M. Smith (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Alkenbrack en remplacement de M. MacDonald (Egmont) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 8 du Règlement.

N° 182

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 30 NOVEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. (Texte français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/310C).

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Que le Livre Vert intitulé: «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», déposé le 17 juillet 1973, soit déféré au Comité permanent des privilèges et élections. —*Le président du Conseil privé.*

Le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, à l'article 6, par l'adjonction immédiatement après la ligne 10, à la page 25, de ce qui suit:

«(6) Le Solliciteur général du Canada ne doit décerner aucun mandat en vertu du présent article à moins qu'une autorisation d'intercepter n'ait été accordée de la façon prévue à la Partie IV.1 du *Code criminel*,».

Après plus ample débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-233, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Drury, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, et du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^me^ MacInnis, MM. Grier, McGrath, Marshall, Hees, Gendron, Baker, Côté et Roy (Laval) en remplacement de MM. Saltsman, Symes, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), Balfour, Andre, Roy (Laval), Bawden, Béchard et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Coates, Haliburton, Schellenberger, Marceau, Madill, Schumacher, Breau et Railton en remplacement de MM. Muir, Ritchie, Holmes, Herbert, Nowlan, Arrol, Roy (Timmins) et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. MacLean, De Bané, Béchard et Pelletier en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Roy (Timmins), Hymmen et Gendron sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Arrol en remplacement de M. Madill sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1973, demandant copie de toute correspondance, télégramme ou autre document échangés depuis le 1^er^ janvier 1969, entre le gouvernement ou toute agence, direction ou ministère du gouvernement et toute personne ou société s'occupant de transformation de poisson en Colombie-Britannique relativement à l'achat possible d'usines de transformation de poisson ou de conserveries, appartenant à ladite personne ou à ladite société ou exploitées par ces dernières depuis le 1^er^ janvier 1969.—(*Avis de motion portant production de documents n° 36*).—(Document parlementaire n° 291-3/36A).

Par M. MacEachen,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 21 février 1973, demandant copie de toute correspondance, télégramme, circulaire, étude, rapport ou autre document échangés depuis le 1^er^ janvier 1969, par toute agence, direction ou ministère du gouvernement, relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique et impliquant la *Pacific North Coast Native Co-operative*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 40*).—(Document parlementaire n° 291-3/40A).

A 4 h. 37 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 183

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 3 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Reynolds, appuyé par M. Baldwin, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-235, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie; établissant un Office de répartition des approvisionnements d'énergie composé de cinq membres et prévoyant leur rémunération et le remboursement de leurs frais et qu'ils sont réputés être à l'emploi de la Fonction publique du Canada; prévoyant la nomination du personnel de l'Office ainsi que la rémunération et le remboursement des frais de personnes ayant des connaissances techniques dont l'Office peut, à titre temporaire, retenir les services et qu'ils sont réputés être à l'emploi de la Fonction publique du Canada; prévoyant l'affrètement de navires; créant des infractions et prévoyant, suivant les modalités prescrites, une amende de $10,000 et que la mesure lie la Couronne; prévoyant l'établissement d'un tribunal chargé d'entendre les plaintes ayant trait à la dépossession d'un bien et le versement d'une compensation pour cette dépossession; prévoyant que toutes les dépenses faites aux fins de la présente mesure doivent être acquittées sur les crédits votés à cet égard par le Parlement à l'exception que, en ce qui concerne l'année financière se terminant le 31 mars 1974, une somme ne dépassant pas $1,000,000 peut être payée sur le Fonds du revenu consolidé; et prévoyant la nomination de deux membres supplémentaires à l'Office national de l'énergie.

26370—45

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les neuf questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1745—*M. Orlikow*

1. Depuis l'entrée en vigueur du programme Perspectives-Jeunesse et du Programme des initiatives locales, combien de projets approuvés dans le cadre de ces programmes, dans chaque province, avaient pour objet la réalisation d'un film?

2. Combien de ces films ont été réalisés?

3. Le gouvernement sait-il combien de fois les films réalisés ont été projetés devant des groupes de spectateurs? (Document parlementaire n° 201-2/1745).

N° 1907—*M. Yewchuk*

1. Combien d'instances, y compris les lettres, a-t-on faites critiquant la rareté des programmes relatifs aux autres cultures?

2. Le gouvernement entend-il utiliser des satellites pour téléviser des programmes en langues autres que les langues officielles et, si tel est le cas, en quelles langues et dans quelles régions? (Document parlementaire n° 291-2/1907).

N° 2453—*M. Cossit*

1. Le Canada Monde-World a-t-il reçu des fonds du ministère du secrétariat d'État en 1972 et, dans l'affirmative, à quelles dates, pour quel montant et à quelle fin?

2. Le Canada Monde-World a-t-il reçu ou recevra-t-il des fonds du ministère du secrétariat d'État en 1973 et, dans l'affirmative, à quelles dates, pour quel montant et à quelle fin?

3. Qui a signé les demandes ou requêtes du Canada Monde-World reçues par le gouvernement pour de tels fonds?

4. Le gouvernement sait-il si des rapports existent entre M. Jacques Hébert et le Canada Monde-World?

5. Des instances quelconques en vue de telles subventions ont-elles été faites par le Premier ministre ou par quelqu'un agissant en son nom?

6. Combien de personnes ont été ou seront les bénéficiaires de tels fonds et, plus précisément, quel a été ou quel sera le montant dépensé par personne par le gouvernement? (Document parlementaire n° 291-2/2453).

N° 2588—*M. Rowland*

Au cours de chacune des cinq dernières années financières et pour chacune des compagnies de construction d'avions au Canada, des ministères ou organismes du gouvernement ont-ils accordé des subventions, des prêts ou une aide financière quelconque et, dans l'affirmative, *a*) quel en a été le montant, *b*) en vertu de quels programmes et *c*) à quelles fins? (Document parlementaire n° 291-2/2588).

N° 2596—*M. Cossitt*

1. En août dernier, quel était le coût total du voyage du ministre de la Défense nationale et de ceux qui l'accompagnaient dans divers pays du monde?

2. *a*) Quel avion du gouvernement a été utilisé pour ce voyage, *b*) combien de milles a-t-il parcourus, *c*) combien d'heures de vol a-t-il effectuées, *d*) quelles étaient les dates du départ et de retour au Canada, *e*) quel a été le coût total de ses opérations pendant la période impliquée?

3. *a*) Quel était le nom de tous les membres d'équipage, *b*) quel était le montant total des dépenses assumées par le gouvernement, y compris les salaires?

4. *a*) Quel était le nom de toutes les autres personnes qui se trouvaient à bord de l'avion à un moment quelconque du voyage et, dans chaque cas, quel montant, s'il en est, ont-elles payé pour couvrir les frais de transport, *b*) le gouvernement a-t-il versé des sommes à ces personnes pour leurs dépenses dans une mesure quelconque et, dans l'affirmative, combien a-t-il déboursé dans chaque cas?

5. Combien le transport aurait-il coûté au gouvernement si le ministre de la Défense nationale avait fait le même voyage comme voyageur à bord d'un avion commercial?

6. *a*) Combien de journalistes accompagnaient le ministre, *b*) comment ont-ils été choisis et par qui, *c*) combien venaient de la circonscription ou de la province du ministre? (Document parlementaire n° 291-2/2596).

N° 2677—*M. Stevens*

1. Le 1er avril de chacune des années 1953, 1958, 1963, 1968 et 1973 *a*) combien d'employés du ministère du Revenu national s'occupaient respectivement d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, *b*) combien de personnes avait-on affectées à la vérification des rapports d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés?

2. En ce qui concerne les années financières terminées le 31 mars 1953, 1958, 1963, 1968 et 1973, combien de rapports d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ont été respectivement *a*) classés et, dans chaque cas, quel a été le montant total de l'impôt payé et, *b*) vérifiés et, dans chaque cas, quelle a été la nouvelle cotisation? (Document parlementaire n° 291-2/2677).

N° 2908—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale le Conseil économique du Canada a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2908).

N° 3013—*M. Wise*

1. Quels sont le nom et l'adresse des fonctionnaires de l'État qui travaillent actuellement dans la circonscription d'Elgin?

2. A quel ministre fédéral est attaché chacun des fonctionnaires travaillant dans la circonscription d'Elgin? (Document parlementaire n° 291-2/3013).

N° 3060—*M. Dinsdale*

1. En ce qui a trait à la soumission MPE 0274-2-8322/3/4/5 du ministère des Approvisionnements et Services, le gouvernement a-t-il adjugé un contrat relatif à l'article 1(B)AO, systèmes de tri des colis pour le traitement postal en vrac et le tri des lettres à la société *McInnis* de Windsor, affiliée à la société *Arrowjet General,* de Frederick, Maryland, a) la société *Feranti-Packard* de Toronto, affiliée à la société *Speaker Sortation Systems,* a-t-elle présenté une soumission, *b*) la société *Speaker Motions of Canada,* affiliée à la société *Speaker Motions of Milwaukee,* a-t-elle présenté une soumission, *c*) quel a été, dans chaque cas, le montant de la soumission?

2. Les chargés du projet des Postes ont-ils présenté un rapport indiquant que la soumission de *McInnis* ne répondait pas aux caractéristiques d'un contrat axé sur le rendement et, dans l'affirmative, *a*) le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il réexaminé la soumission présentée par *McInnis, b*) la soumission a-t-elle été augmentée de $1,760,211 à $4,160,436, *c*) a-t-on procédé à un examen analogue dans le cas des deux autres soumissions?

3. Des soumissions des trois sociétés en cause, laquelle comportait l'alimentation mécanique, tel que spécifié aux termes d'un contrat axé sur le rendement, *a*) l'offre de *McInnis* a-t-elle été améliorée de façon à comprendre l'alimentation mécanique, *b*) quel a été le coût revisé de cette amélioration, *c*) quelle est la compétence technique et l'expérience de la société *McInnis* dans ce domaine particulier de la technologie?

4. *a*) Laquelle des trois soumissions a reçu l'appui des chargés de projet des Postes, compte tenu de la compétence technique et de l'expérience réelle de la fabrication des systèmes de tri 1(B)AO, qui sont nécessaires pour satisfaire aux exigences de la distribution postale, *b*) à quelle soumission les experts consultés sur le projet, la société *Cole-Sherman Associates* de Toronto, ont-ils accordé leur appui, au point de vue compétence technique et expérience réelle dans la fabrication de systèmes de tri de colis, compte tenu de l'importance de la date de livraison?

5. Le chargé de projet des Postes canadiennes, responsable de l'exécution de ce projet a-t-il été retiré du processus d'évaluation à la demande du ministère des Approvisionnements et Services?

6. Quelle est l'expérience pratique des trois sociétés soumissionnaires sur le plan de la fabrication et de la livraison de machinerie pour le tri postal?

7. *a*) la filiale américaine de la société *McIninis,* la société *Arrowjet General,* est-elle devenue la propriété d'*American Chain and Cable Co.* depuis la soumission initiale, *b*) la filiale canadienne de ACCO, la société *Canadian Mechanical Handling Systems,* est-elle en concurrence avec la société *McInnis*?

8. Quelle est l'affiliation canadienne des deux autres sociétés qui ont présenté des soumissions?

9. Le projet a-t-il été retardé par suite des négociations avec la société *McInnis, a*) la date initiale de livraison était-elle octobre 1974, *b*) a-t-elle maintenant été reportée et, dans l'affirmative, à quand?

10. Combien coûte approximativement par jour le retard dans la livraison?

11. Laquelle des trois sociétés a participé à d'autres contrats dans le cadre du projet de mécanisation des Postes canadiennes, *a*) de quels projets s'agit-il, *b*) le rendement a-t-il été satisfaisant?

12. Existe-t-il une compatibilité logistique et de formation entre le service de traitement en vrac du courrier et la machinerie de *McInnis*?

13. *a*) Le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il l'habitude d'accorder des contrats relatifs au projet de mécanisation des Postes canadiennes, sans tenir compte de la compétence technique, *b*) sur quels critères ces adjudications sont-elles fondées? (Document parlementaire n° 291-2/3060).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, rapporté avec un amendement par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Howard, appuyé par M. Broadbent, propose,—Qu'on modifie le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, par l'adjonction après la ligne 14 du nouveau paragraphe (2) comme suit:

«(2) Deux des membres spéciaux doivent être d'origine indienne.»

et que les paragraphes qui suivent soient renumérotés en conséquence.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Howard, appuyé par M. Broadbent, propose,—Qu'on modifie le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, par l'adjonction après la ligne 18 du nouveau paragraphe comme suit:

«(3) Deux des membres spéciaux doivent avoir passé une certaine période dans un pénitencier relevant de la compétence du Parlement du Canada, que cette personne ait ou non, au moment de sa nomination, bénéficié d'une libération conditionnelle.»

et que les paragraphes qui suivent soient renumérotés en conséquence.

Il s'élève un débat sur lesdites motions;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputés présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Roy (Timmins) et Stollery en remplacement de MM. Breau et Railton sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Brewin et Barnett en remplacement de MM. Rose et Grier sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Nowlan en remplacement de M. Hees sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rose en remplacement de M. Firth sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Demers, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Arrol et Rose en remplacement de MM. Côté, Baker, Neil (Moose Jaw) et Grier sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Kempling, Atkey, Macquarrie, Munro (Esquimalt-Saanich) et Andre en remplacement de MM. Marshall, Schumacher, Nowlan, Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) et Atkey sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Rowland et Brewin en remplacement de M^me^ MacInnis et M. Rose sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. De Bané, Béchard et Rose en remplacement de MM. Demers, Roy (Laval) et Rowland sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1973, demandant copie de toute correspondance, télégramme ou autre document échangés depuis le 1^er^ janvier 1969, entre le gouvernement ou toute agence, direction ou ministère du gouvernement et toute personne, groupe ou organisation relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique et impliquant la *Pacific North Coast Native Co-operative*. —(*Avis de motion portant production de documents n° 38*. (Document parlementaire n° 291-3/38A).

A 10 h. 20 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 184

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 4 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) soulève une question de privilège concernant le président du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui a donné, conformément au Règlement, un préavis de son intention de soulever cette question comme une question de privilège. Selon la pratique ou la coutume, la Présidence a donné au député dont la conduite est mise en cause, l'occasion de répondre brièvement. Je suis donc prêt à rendre une décision à ce sujet. La décision que la Présidence doit rendre consiste simplement à déterminer s'il y a à première vue question de privilège nécessitant une motion qui serait ensuite mise aux voix. Si ladite motion recevait l'assentiment de la Chambre, la question proposée serait évidemment déférée au Comité permanent des privilèges et élections.

Étant donné les précédents, le Règlement de la Chambre et les ouvrages sur la procédure que j'ai pu consulter, je doute fort qu'il soit possible à la Présidence de dire qu'il s'agisse à première vue ou *prima facie* d'une question de privilège.

Je remercie le député de Saint-Jean-Est d'avoir donné un préavis à la présidence. Ce préavis explique que le président du comité, le député de Laurier, a ajourné la séance du comité à 5 heures hier, empêchant ainsi le député de Saint-Jean-Est de faire un rappel au Règlement pour obtenir que la séance se prolonge au-delà. Le député déclare en outre que par suite de cette décision, l'occasion lui a été refusée de s'opposer à un élément du budget supplémentaire des dépenses du Conseil de la radio-télévision canadienne. Le député s'oppose à cette décision et propose que la conduite du président du comité permanent des prévisions budgétaires en général soit soumise à l'attention du comité permanent des privilèges et élections.

Comme le savent les députés, ce n'est pas la première fois que certains problèmes de procédure au sein des comités sont portés à l'attention de la Chambre par le biais de la question de privilège.

Que les députés se reportent, par exemple, aux décisions rapportées dans les *Procès-verbaux* du 12 janvier 1972, et dans le hansard, à une autre occasion, soit le vendredi 3 mars 1967 à la page 13697. D'après les précédents auxquels je viens de faire allusion, ainsi que les commentaires et le Règlement, la Présidence a toujours décidé que ces questions ne peuvent être résolues sous forme de questions de privilège.

La coutume bien établie veut que les affaires des comités ne puissent être prises en considération ou débattues à la Chambre sauf sous forme du rapport d'un comité. S'il arrive qu'on invoque le Règlement ou qu'on soulève la question de privilège à un comité, la question doit être tranchée là plutôt que d'être permise à la Chambre. Que les députés consultent le commentaire 295(1) de la 4e édition de *Beauchesne,* qui dit, en partie, et je cite: «Le 24 juillet 1956, le comité permanent de la banque et du commerce a soumis un appel à la Chambre et l'Orateur a décidé que le comité devait se prononcer lui-même sur la décision du président sans en faire rapport à la Chambre.»

Cette décision mena à l'adoption de l'article 65(11) du Règlement que voici, que les députés reconnaîtront sûrement: «(11) Le président d'un comité permanent ou spécial maintient l'ordre aux réunions du comité. Il décide de toutes les questions d'ordre sous réserve d'appel au comité. Cependant, le désordre dans un comité ne peut être censuré que par la Chambre, sur réception d'un rapport à cet égard.»

Au fond, le député de Saint-Jean-Est, par voie de question de privilège, proposerait que la conduite d'un autre député fasse l'objet d'une enquête de la part du comité permanent des privilèges et élections. Je répète qu'il est de tradition que la conduite d'un député ne peut être assujettie à l'examen de la Chambre par la voie d'une question de privilège. Que les députés se reportent sur ce point à la décision bien connue et souvent citée de M. l'Orateur Michener, laquelle figure à la page 584 des *Journaux* du 19 juin 1959. J'ai toujours sérieusement douté aussi de l'avantage qu'il y aurait de soumettre les délibérations d'un comité à l'enquête d'un autre comité de la Chambre.

Pour toutes ces raisons, la Présidence doit conclure qu'il n'y a pas ici de prime abord de question de privilège. Le député ne peut donc présenter maintenant sa motion à la Chambre.

Le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Orlikow,— Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les mots «ou par un mandataire spécialement désigné par écrit aux fins de l'article 178.12 par le solliciteur général du Canada ou le procureur général, selon le cas,», aux lignes 42 à 46 inclusivement, à la page 5.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 52)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
De Bané
Firth
Gilbert
Gleave
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
MacInnis (Mme)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Peters
Rose
Rowland
Symes—26.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bell
Blais
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Carter
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
Demers
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Godin
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean

Messieurs

Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
Olivier
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Richardson
Ritchie
Rompkey
Rondeau
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—209.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les mots «et les mandataires, dont le nom doit apparaître au rapport, spécialement désignés par lui, par écrit, aux fins de l'article 178.12 ont fait la demande,», aux lignes 5 à 8 inclusivement, à la page 15 et y ajoutant les mots «a fait la demande,» et en retranchant les mots «ou par les mandataires, dont le nom doit apparaître au rapport, spécialement désignés par lui, par écrit, aux fins de cet article», aux lignes 11 à 15 inclusivement, à la page 15.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 53)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
De Bané
Firth
Gilbert
Gleave
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
MacInnis (Mme)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Peters
Rose
Rowland
Symes—26.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bell
Blais
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Carter
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
Demers
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Godin
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
Olivier
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Richardson
Ritchie
Rompkey
Rondeau
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield

Messieurs

Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—209.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les mots «ou par les mandataires spécialement désignés par lui, par écrit, aux fins de cet article», aux lignes 30 à 32 inclusivement, à la page 18.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 54)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
De Bané
Firth
Gilbert
Gleave
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Lewis
MacInnis (Mme)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Peters
Rose
Rowland
Symes—27.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bell
Blais
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Carter
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
Demers
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Duquet

Messieurs

Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Godin
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hollands
Holmes
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
Olivier
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Richardson
Ritchie
Rompkey
Rondeau
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—208.

La Chambre aborde la mise aux voix différée du sous-amendement de M. Lalonde, appuyé par M. Guay (Lévis),—Qu'on modifie la proposition d'amendement de M. Atkey à la motion numéro (13):

a) par l'adjonction du mot «et» après l'alinéa *a*) du texte modifié;

b) par le retranchement du mot «et» à la fin de l'alinéa *b*) du texte modifié et son remplacement par le mot «ou»; **et**

c) par l'insertion immiédiatement après le mot «que» de l'alinéa c) du texte modifié et son remplacement par ce qui suit:

«, dans le cas d'une preuve, à l'exception de la communication privée elle-même,»

Ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 55)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Basford
Beaudoin
Béchard
Blais
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Godin
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Jerome
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reynolds
Richardson
Rompkey
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—115.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Barnett
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Brewin
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Danforth
Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Frank
Fraser
Gilbert
Gillies
Gleave
Grier
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Leggatt
Lewis
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Mme)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesdoly
Nielsen
Nowlan
Nystrom
O'Connor
Olaussen
Orlikow
Paproski
Patterson
Peters
Reilly
Ritchie
Rondeau
Rose
Rowland
Rynard
Schellenberger
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Taylor
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—114.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement, tel que modifié, de M. Atkey, appuyé par M. Baldwin,—Qu'on modifie la motion numéro (13) en retranchant les mots «est pertinente et que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue dans l'affaire à laquelle la procédure se rapporte,» et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a*) est pertinente,

b) est inadmissible uniquement à cause d'un défaut de forme ou d'une irrégularité dans la procédure, lorsqu'il ne s'agit pas d'un défaut ou d'une irrégularité de fond, dans la demande ou l'émission de l'autorisation en vertu de laquelle cette communication privée a été interceptée ou au moyen de laquelle cette preuve a été obtenue, et

c) que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue,».

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 56)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bell
Blais
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Carter
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
Demers
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Godin
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Holmes
Hopkins
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
Olivier
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Richardson
Ritchie
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—200.

CONTRE

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
Gilbert
Gleave
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Lewis
MacInnis (Mme)
Neale
(Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Peters
Rose
Rowland
Saltsman
Symes—26.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion, telle que modifiée, de M. Lang, appuyé par M. Sharp,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels

a) par l'insertion, immédiatement après la ligne 28, à la page 9, de ce qui suit:

«Le juge peut déclarer une preuve admissible

(2) Lorsque, au cours de quelque procédure, le juge est d'avis qu'une communication privée ou autre preuve inadmissible aux termes du paragraphe (1) est pertinente et que son exclusion peut empêcher que justice soit rendue dans l'affaire à laquelle la procédure se rapporte, il peut, nonobstant le paragraphe (1), admettre en preuve cette communication privée ou cette preuve dans cette procédure.»

b) par le retranchement de la ligne 29, à la page 9, et son remplacement par ce qui suit:

«Application du paragraphe (1)

(3) Le paragraphe (1) s'applique à».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 57)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Basford
Beaudoin
Béchard
Blais
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Caron
Chrétien

Messieurs

Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Demers
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Godin
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Jerome
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neil (Moose Jaw)
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reynolds
Richardson
Rompkey
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—116.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Barnett
Bawden
Beatty (Hamilton Mountain)
Beattie (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Brewin
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Danforth
Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gilbert
Gillies
Gleave
Grier
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Leggatt
Lewis
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Mme)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Orlikow
Paproski
Patterson
Peters
Reilly
Ritchie
Rondeau
Rose
Rowland
Rynard
Schellenberger
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Taylor
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—113.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de l'amendement de M. Cullen, appuyé par M. Guay (Lévis),—Qu'on modifie la motion numéro (2) par le retranchement du texte cité et son remplacement par ce qui suit:

> « «infraction» désigne toute infraction, complot, tentative de commettre une infraction ou complicité après le fait en ce qui concerne: les articles 47, 51, 52, 58, 62, 76.1, 76.2, 76.3, 78, 79, 80, 108, 109, 110, 121, 178.11, 178.18, 218, 247, 281.1, 303, 305, 306, 312, 314, 325, 326, 331, 338, 339, 383, 389, 407, 408, 410, l'alinéa 186(1)*e*) et l'alinéa 294*a*); les articles 4 et 5 de la *Loi sur les stupéfiants*; les articles 34 et 42 de la *Loi sur les aliments et drogues*; l'article 192 de la *Loi sur les douanes*; la distillation, la vente, l'offre de vente ou l'achat illégaux d'eau-de-vin en contravention des articles 158 et 163 de la *Loi sur l'accise*; ou tout acte criminel au sujet duquel il y a des motifs raisonnables et probables de croire qu'il fait partie d'un ensemble d'infractions semblables ou connexes commises par deux personnes ou plus agissant de concert, et que ce genre d'infractions fait partie d'activités de crime organisé.».

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 58)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bell
Blais
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Carter
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont

Messieurs

Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
Demers
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Godin
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Holmes
Hopkins
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
Olivier
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Richardson
Ritchie
Rompkey
Rondeau
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Yanakis
Yewchuk—206.

CONTRE

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
De Bané
Gilbert
Gleave
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Lewis
MacInnis (Mme)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Peters
Rose
Rowland
Symes—26.

Ladite motion, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Lang, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est),—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2, les lignes 39 à 44 inclusivement, à la page 18 et les lignes 1 à 25 inclusivement, à la page 19.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 59)

POUR

Messieurs

Allard
Allmand
Andras
Basford
Beaudoin
Béchard
Blais
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Demers
Dionne
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Fortin
Foster
Fox
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Godin
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Jerome
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Bellechasse)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rompkey

Messieurs

Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—113.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Barnett
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Brewin
Broadbent
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Danforth
Darling
De Bané
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Frank
Fraser
Gilbert
Gillies
Gleave
Grier
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Hellyer
Higson
Holmes
Howard
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lawrence
Leggatt
Lewis
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Mme)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesdoly
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Connor
Olaussen
Orlikow
Paproski
Patterson
Peters
Reilly
Reynolds
Ritchie
Rose
Rowland
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Taylor
Wagner
Whittaker
Wise
Yewchuk—118.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Leggatt, appuyé par M. Gilbert,—Qu'on modifie le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, à l'article 6, par l'adjonction immédiatement après la ligne 10, à la page 25, de ce qui suit:

«(6) Le Solliciteur général du Canada ne doit décerner aucun mandat en vertu du présent article à moins qu'une autorisation d'intercepter n'ait été accordée de la façon prévue à la Partie IV.1 du *Code criminel.*».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 60)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Gilbert
Gleave
Grier
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Lewis
MacInnis (Mme)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Orlikow
Peters
Reilly
Rose
Rowland
Symes—27.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Béchard
Bell
Blais
Blenkarn
Blouin
Boisvert
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caouette (Charlevoix)
Caouette (Témiscamingue)
Caron
Carter
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Davis
Demers
Diefenbaker
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Fortin
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Est)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Holmes
Hopkins
Howie
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan

Messieurs

Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
Olivier
Ouellet
Paproski
Patterson
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Reynolds
Richardson
Ritchie
Rompkey
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Rynard
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Taylor
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whittaker
Wise
Yanakis
Yewchuk—200.

Sur motion de M. Lang, appuyé par M. MacEachen, ledit bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

M. Lang, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agrée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, rapporté avec un amendement par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Howard, appuyé par M. Broadbent,—Qu'on modifie le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, par l'adjonction après la ligne 14 du nouveau paragraphe (2) comme suit:

«(2) Deux des membres spéciaux doivent être d'origine indienne.»

et que les paragraphes qui suivent soient renumérotés en conséquence.

Et sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Howard, appuyé par M. Broadbent, —Qu'on modifie le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, par l'adjonction après la ligne 19 du nouveau paragraphe comme suit:

«(3) Deux des membres spéciaux doivent avoir passé une certaine période dans un pénitencier relevant de la compétence du Parlement du Canada, que cette personne ait ou non, au moment de sa nomination, bénéficé d'une libération conditionnelle.»

et que les paragraphes qui suivent soient renumérotés en conséquence.

Le débat se poursuit sur lesdites motions;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Demers, Mlle MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Nielsen, Neil (Moose Jaw), Taylor, Oberle, Darling, Whicher et Roy (Laval) en remplacement de MM. De Bané, Andre, Arrol, Kempling, Macquarrie, McGrath, Munro (Esquimalt-Saanich), Blais et Whicher sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Herbert, Muir, Gauthier (Ottawa-Est), Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo), Nowlan, Grafftey et Jarvis en remplacement de MM. Symes, Schumacher, Caccia, Haliburton, Epp, Jelinek et Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

MM. McKinnon, Forrestall, Blais, Ethier, Benjamin et Lachance en remplacement de MM. McLean, Alkenbrack, Lachance, Dupras, Harney et Ethier sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. McCain, Masniuk et Comtois en remplacement de MM. Thomas (Moncton), Lundrigan et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Nystrom, Orlikow, Comtois, Danson, Breau, Trudel, Hellyer, Ritchie et Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de MM. Brewin, Rose, Smith (Saint-Jean), Béchard, Roy (Laval), Clermont, Mlle MacDonald (Kingston et les Îles), MM. Oberle et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Olaussen et Nesdoly en remplacement de MM. Mather et Knight sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Hales, Gillies et Watson en remplacement de MM. Nielsen, Hales et Demers sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Morgan, Alkenbrack, Holmes, Gilbert, Nielsen, Scott et Dick en remplacement de MM. Roche, Kempling, Atkey, Grier, Woolliams, Schumacher et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Symes, Stevens et Kempling en remplacement de MM. Orlikow, Taylor et Darling sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Demers, Smith (Saint-Jean) et Béchard en remplacement de MM. Trudel, Danson et Comtois sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Foster et Railton en remplacement de MM. Caron et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Clermont en remplacement de M. Watson sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Broadbent, Gilbert, Nielsen, Reilly, Baker et Oberle en remplacement de MM. Symes, Nystrom, Neil (Moose Jaw), Hellyer, Lambert (Edmonton-Ouest) et Gillies sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Côté, Alkenbrack et Watson en remplacement de MM. Breau, Reilly et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Dupras, Ethier, M[lle] MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Smith (Northumberland-Miramichi) en remplacement de MM. Lachance, Blaker, Masniuk et Stewart (Okanagan-Kootenay) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Ritchie, Côté et Reid en remplacement de MM. Madill, Reid et Côté sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Dinsdale, Breau, Marshall et Jarvis en remplacement de MM. Ritchie, Smith (Saint-Jean), Jarvis et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Munro (Esquimalt-Saanich) en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de ladite Loi, chapitre E-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/131A).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 novembre 1973, demandant copie des télégrammes, de la correspondance et des autres documents échangés entre la société E. B. Eddy ou la société Weston et la Commission de la Capitale nationale ainsi que le ministre responsable de la CCN concernant la disposition ultime des biens restants de la société E. B. Eddy dans Hull et les intentions de la société de réimplanter ses installations dans la région immédiate de Hull.—(*Avis de motion portant production de documents n° 261*). (Document parlementaire n° 291-3/261).

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 185

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRE

M. Langlois, au nom de M. Leblanc (Laurier), du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le sixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Au cours de sa réunion du soir le mardi 4 décembre 1973, le Comité a adopté la motion suivante:

Que le président recommande immédiatement à la Chambre que l'on ordonne au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales de la Chambre des communes d'enquêter immédiatement sur les activités de la Société centrale d'hypothèques et de logement relativement à l'établissement de la politique du logement des Autochtones, à la mise en application de la politique sociale du logement comprise dans la mesure législative adoptée le printemps dernier, et tout particulièrement au congédiement d'un haut fonctionnaire responsable de la planification de la politique dans ces deux domaines.

En conséquence, la motion est rapportée à la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 55 et 58*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 68 aux* Journaux.)

M. Blais, appuyé par M. Cullen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-237, Loi modifiant la Loi sur l'identification des criminels, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

*N° 2553—*M. Woolliams*

1. A quelle date la société (*Trefann Court,* Toronto) *Trefann Homes Corporation* a-t-elle été constituée en société?

2. Quel est le nom des directeurs ou des administrateurs de la société en question?

3. Quel est le nom de tout avocat et de toute étude légale qui ont représenté cette société jusqu'à maintenant à quelque fin que ce soit?

4. Lors des négociations pour obtenir un ou des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement, quelles sont les sommes totales de prêts hypothécaires qui ont été demandées?

5. Jusqu'à maintenant, des fonds ont-ils été avancés à la société *Trefann Homes Corporation* à quelque fin que ce soit?—(Document parlementaire n° 291-2/2553).

N° 3111—*M. Cossitt*

1. Au cours de la dernière année de navigation pour laquelle on a des chiffres, combien de gros navires, sauf les bateaux de plaisance, qui naviguent sur le Saint-Laurent entre Prescott (Ontario) et le Lac Ontario, ont eu affaire aux autorités canadiennes dans les cas suivants: *a*) un avertissement d'excès de vitesse, *b*) une accusation d'excès de vitesse, *c*) ont été trouvés coupables d'excès de vitesse et ont été mis à l'amende?

2. Quels navires ont été trouvés coupables d'excès de vitesse, à quelle vitesse naviguaient-ils ce moment, où cela se passait-il, quelle amende leur a-t-on imposée et, dans chaque cas, sous quel pavillon le navire était-il enregistré et quel était le nom de la société de navigation et de l'agent maritime?—(Document parlementaire n° 291-2/3111).

N° 3136—*M. Schellenberger*

Combien, en dollars, le Canada a-t-il exporté de *a*) lait écrémé, *b*) lait entier, *c*) beurre, *d*) fromage, vers chacun des pays de la communauté économique européenne au cours des années 1970, 1971 et 1972?—(Document parlementaire n° 291-2/3136).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

L'avis de motion portant production de documents n° 259, ainsi conçu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents qu'ont échangés, après la récente grève nationale des chemins de fer, le ministre des Transports, d'autres ministres et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard, au sujet du service de navires traversiers entre Borden et Tormentine,

est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Hillsborough (M. Macquarrie), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 5 décembre 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 5 décembre, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le président de la Chambre des communes

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Il s'élève un débat;

Un message est reçu du très honorable Gérald Fauteux, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la Chambre du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-183, Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit—Chapitre n° 37.

Bill C-2, Loi modifiant le Code criminel—Chapitre n° 38.

Bill C-189, Loi modifiant la Loi sur les douanes—Chapitre n° 39.

Bill C-222, Loi concernant la Loi sur la revision des limites des conscriptions électorales—Chapitre n° 40.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Smith (Saint-Jean) en remplacement de M. Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Lundrigan en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Andre, MacLean et Holmes en remplacement de MM. Baker, Alkenbrack et Marshall sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Schellenberger en remplacement de M. Horner (Battleford-Kindersley) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Howard en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 novembre 1973, demandant copie de la correspondance adressée au Premier ministre et au ministre des Finances au sujet de la Corporation de développement du Canada et de l'emplacement proposé dans la ville de Vancouver pour son bureau principal.—(*Avis de motion portant production de documents n° 228*). (Document parlementaire n° 291-3/228).

Par M. MacEachen,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1973, demandant copie de toute étude, analyse et rapport faits par toute agence, direction ou ministère du gouvernement depuis le 1er janvier 1969, ou commandés par contrat relativement à la possibilité d'installer une usine de transformation de poisson le long de la côte nord de la Colombie-Britannique, que ces études, analyses ou rapports concernent ou non la *Pacific North Coast Native Co-operative*.—(*Avis de motion portant production de documents n° 37*). (Document parlementaire n° 291-3/37A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada, Volume II, États annuels—compagnies d'assurance incendie et risques divers, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/166A).

A 6 h. 06 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 186

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soulève un rappel au Règlement concernant la postion qu'occupent au *Feuilleton* de ce jour, la motion de l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et celle de l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams), portant sur l'adoption du sixième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je ne suis pas sûr que toutes les opinions pour et contre le rappel au Règlement du député de Winnipeg-Nord-Centre aient été exprimées. Je pensais réserver quelque temps ma décision pour y réfléchir, mais je dois dire en toute honnêteté que, étant donné que les avis ont été déposés hier par les députés de Calgary-Nord et d'Oshawa-Whitby, j'ai dû considérer sérieusement toute la question.

Je relève un point faible dans l'argument soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre au sujet des motions déjà inscrites au *Feuilleton*, à savoir qu'il ne tient pas compte d'un rappel au Règlement fait, si je ne m'abuse, le 15 ou 16 juin dernier, et suivi d'une décision rendue le 18 juin. A l'époque, les députés ont éclairé la présidence de leurs excellents conseils, étudié la question en détail et fait part de leurs opinions. Après considération des vues et avis émis par les députés, la présidence a alors estimé que la seule façon de donner suite à ce genre de motion était de la reporter à un jour consacré aux subsides. La présidence peut fort difficilement rendre une autre décision. Qu'il suffise aux députés de se reporter à l'article 58(16) du Règlement pour y lire ce qui suit: «Il ne sera tenu aucun débat sur une motion tendant à l'adoption d'un rapport d'un comité permanent relativement aux prévisions budgétaires qui lui auront été renvoyées, sauf lors d'un jour désigné à cet égard.»

Comment la présidence pourrait-elle statuer qu'il peut y avoir un débat sur le rapport en question un jour autre qu'un jour désigné dans le cadre de l'étude des subsides? Je manquerais à mon devoir si je rendais une autre décision. Selon moi, la Chambre s'engagerait dans une voie plutôt dangereuse si, quand nous renvoyons des prévisions budgétaires au comité et que nous recevons des rapports sur des questions qui, à mon avis, pourraient fort bien être étudiées au comité, nous recevions les rapports les étudiions chaque jour à l'appel des motions. Lors des travaux de la Chambre, nous ne passerions pas à l'étude des affaires courants et nous ne passerions peut-être jamais aux questions les jours où nous étudierions

ces nombreux rapports accompagnés de recommandations, certainement très valables dans plusieurs cas, mais émanant des comités qui, en général, sont tenus d'étudier les prévisions budgétaires supplémentaires et d'en faire rapport.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre et d'autres députés ont prétendu que ce rapport était irrecevable puisqu'il n'aurait jamais dû être accepté. Je ne dis pas que le rapport est recevable ou non, mais je dis que s'il est valable, ce doit être en tant que rapport du comité des prévisions budgétaires et il doit par conséquent être étudié comme l'exige l'article 58 du Règlement.

J'ai quelques réserves à l'égard du travail qui est confié à ces comités et surtout au comité des prévisions budgétaires en général. Je ne vois aucune raison à ce que toutes les prévisions budgétaires ou la plupart soient renvoyées à ce comité. Je veux parler des prévisions supplémentaires. Je me demande pourquoi on ne pourrait s'entendre pour répartir ce travail entre un certain nombre de comités . . . plutôt que de surcharger le comité des prévisions budgétaires en général et son pauvre président qui doit alors faire la répartition du temps, en faisant peut-être preuve d'imagination. Les députés compatiront sûrement avec le président du comité et, s'ils étaient à sa place, ils estimeraient peut-être devoir recourir à ce genre de mesure extrême pour permettre l'étude de toutes les prévisions budgétaires des divers ministères avant la remise du rapport.

Pour toutes ces raisons, les députés reconnaîtront qu'il est généreux de la part de la Chambre de proposer que ce rapport soit reporté comme question de subsides plutôt que sous le rubrique des motions.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a proposé que le choix soit laissé aux députés qui parrainnent les motions qui sont mises en délibération à titre d'affaires courantes. S'il lit la décision rendue le 18 juin, il constatera que c'est une chose à laquelle la présidence s'oppose fortement. J'avais l'impression, au moment où la décision fut rendue, qu'on en était venu à une entente tacite sur le fait que ces motions ne devraient peut-être pas être où elles sont, et que nous devrions peut-être réfléchir avant de nous lancer, forts du consentement unanime de la Chambre et avec la sanction de la présidence, dans l'étude de motions ou de rapports de cette nature en provenance d'un comité chargé de l'étude des prévisions budgétaires.

Pour ces motifs, j'ose espérer que les députés accepteront la décision de la présidence et consentiront à ce que les avis de motions en question reste où il sont, pour le moment du moins.

M. Duquet, du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 22 novembre 1973, le Comité a étudié le Bill S-7, Loi concernant *The National Dental Examining Board of Canada* et a convenu d'en faire rapport à la Chambre avec les modifications suivantes:

Article 3

Retrancher les lignes 6 à 10 à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

quises pour établir un seul standard national de certificat de compétence pour les dentistes non spécialisés;

Article 4

Retrancher les lignes 36 à 39 à la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

des dentistes non spécialisés de façon que les titres puissent être

Retrancher les lignes 9 à 11 à la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

un dentiste non spécialisé peut obtenir

Retrancher les lignes 29 à 31 à la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

cialisés;

Retrancher les lignes 40 à 43 à la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

tence aux dentistes non spécialisés et aux dentistes-spécialistes conformément

Retrancher les lignes 1 à 3 à la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

sés et des dentistes-spécialistes à qui le Bureau a accordé des certificats de compétence;

Préambule

Retrancher la ligne 5 à la page 1 de la version anglaise et la remplacer par ce qui suit:

expedient to grant the prayer of the peti-

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill S-7, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 4*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 69 aux* Journaux.)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-49, Loi concernant la divulgation des dossiers de solvabilité.

M. McGrath, appuyé par M. Fraser, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Ellis, Blouin, Poulin, Caron, Madill, Stevens et Campbell en remplacement de MM. Lundrigan, Loiselle, Caron, Campbell, Schellenberger, McCain et Blouin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Schumacher et Stewart (Okanagan-Kootenay) en remplacement de M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Smith (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Oberle, Kempling, Béchard et Rompkey en remplacement de MM. Epp, Neil (Moose Jaw), Stollery et Caccia sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Haliburton, Nielsen, L'Heureux, Demers et Masniuk en remplacement de MM. Schellenberger, Darling, Poulin, Watson et M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Danforth et Wise en remplacement de MM. McKinley et Kempling sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M. McCain en remplacement de M. Madill sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Fortin en remplacement de M. Gauthier (Roberval) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Rowland en remplacement de M. Rose sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Darling en remplacement de MM. Haliburton et Taylor sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Andre, Kempling, Wise et Schellenberger en remplacement de MM. Dick, Forrestall, Haliburton et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Rooney en remplacement de M. Laflamme sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Mackasey et Lessard en remplacement de MM. Blaker et Foster sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional pour le mois d'octobre 1973, conformément à l'article 16 de ladite Loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/330A).

A 10 h. 15 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 187

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document de travail, en date du 1er décembre 1973, intitulé: «Le criminel et la société canadienne. Une vue d'ensemble du processus correctionnel». (Document parlementaire n° 291-4/64).

Le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, rapporté avec un amendement par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Howard, appuyé par M. Broadbent,—Qu'on modifie le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, par l'adjonction après la ligne 14 du nouveau paragraphe (2) comme suit:

«(2) Deux des membres spéciaux doivent être d'origine indienne.»

et que les paragraphes qui suivent soient renumérotés en conséquence.

Et sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Howard, appuyé par M. Broadbent,—Qu'on modifie le Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, par l'adjonction après la ligne 18 du nouveau paragraphe comme suit:

«(3) Deux des membres spéciaux doivent avoir passé une certaine période dans un pénitencier relevant de la compétence du Parlement du Canada, que cette personne ait ou non, au moment de sa nomination, bénéficié d'une libération conditionnelle.»

et que les paragraphes qui suivent soient renumérotés en conséquence.

Lesdites motions, mises aux voix, sont rejetées, sur division.

Sur motion de M. Allmand, appuyé par M. MacEachen, ledit bill est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté sur division.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Lang,—Que le Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, soit maintenant lu une deuxième foi et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2), rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des resssources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles numéros 11, 33, 34 et 36 sont réservés.

M. Atkey, appuyé par M. Baker, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité d'instituer un programme national de conservation des édifices et sites historiques ayant une valeur architecturale et n'ayant pas été altérés moyennant une aide financière qui serait accordée aux municipalités, aux sociétés historiques et à d'autres organisations sans but lucratif afin qu'elles puissent acquérir, restaurer et entretenir ces édifices et sites et les affecter aux mêmes usages publics ou privés qu'à l'origine, tout en les ouvrant au public à intervalles réguliers.—(*Avis de motion n° 37*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-233, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Whittaker en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3658, en date du 27 novembre 1973, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160G).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement revisé d'Air Canada, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3704, en date du 29 novembre 1973, approuvant ledit budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/56B).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du président de la Banque d'expansion industrielle, pour l'année terminée le 30 septembre 1973, ainsi que le rapport des vérificateurs, conformément à l'article 30(4) de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre I-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/162A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 188

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Buchanan, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le septième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le mardi 13 février 1973, le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour l'année financière qui s'était terminée le 31 mars 1972, était présenté au Comité qui, le vendredi 20 juillet 1973, recevait l'Ordre de renvoi suivant de la Chambre des communes:

Il est ordonné,—Que permission soit accordée au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien de voyager d'un endroit à un autre au Canada pendant le prochain ajournement afin de visiter plusieurs parcs nationaux de l'Ouest et du Nord et la région de la vallée du Mackenzie dans le cadre de son étude du rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1972 et que le personnel de soutien nécessaire l'accompagne.

Le Comité a tenu officiellement des réunions publiques à Banff et à Jasper, les 23 et 24 août respectivement, dans le cadre d'une tournée générale de prospection des parcs nationaux de l'Ouest et du Nord. Nous avons reçu plusieurs excellents mémoires dont la plupart laissaient percevoir un sentiment de déception quant aux dispositions administratives qui avaient été prises dans le cadre du système de parcs nationaux. En outre, les audiences ont donné à plusieurs membres du Comité l'occasion de voir, pour la première fois, de leurs propres yeux, des collectivités qui représentent pour des milliers de visiteurs chaque année ou le Canada, ou notre système de parcs. Les membres du Comité ont été surpris de l'intérêt que portent les citadins aux parcs.

Toutefois, le Comité ne peut ignorer la véhémente protestation qui s'est élevée contre certaines pratiques administratives, touchant plus particulièrement les villes de Banff et Jasper et leurs habitants. Il y a longtemps que le Comité entend ces protestations et a donc décidé de présenter le rapport provisoire qui suit.

La nécessité d'établir des installations récréatives pour occuper les heures de loisir exige un programme de parcs à multiples aspects, notamment des parcs récréatifs, des parcs à fins multiples, des parcs à l'état sauvage et des parcs nationaux traditionnels. Le Comité n'est pas encore en mesure de faire des recommandations sur une refonte intégrale de la politique canadienne en matière de parcs nationaux. Il lui faudra, pour y parvenir un programme beaucoup plus général d'audiences publiques.

L'existence d'agglomérations au sein des parcs nationaux de l'Ouest exige une politique nationale qui réponde tant au souhait des résidants de s'administrer eux-mêmes

qu'à la nécessité pour le Service des parcs de préserver ces lieux «de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures».

La façon actuelle de procéder conteste dans une certaine mesure le droit à l'autonomie locale, ce qui est tout simplement inacceptable dans une démocratie. Les résidants de Banff et de Jasper n'ont pas actuellement le droit d'élire un Conseil local ayant une certaine autorité ni le pouvoir d'imposer des taxes à des fins municipales; ils ne peuvent non plus influencer directement l'avenir de leur collectivité ni la conduite de leurs affaires. De trop nombreuses décisions locales sont prises à 2,000 milles par des fonctionnaires d'Ottawa. En pratique, le Bureau régional de l'Ouest de Parcs Canada, les administrateurs ou les surintendants locaux ont peu d'autorité réelle. Cette forme de gouvernement absentéiste n'a pas eu pour conséquence d'accroître la qualité de l'architecture et de la planification qui devrait caractériser les villes entourées par des parcs nationaux.

A Banff, on a créé un Comité consultatif formé de citoyens. Il est élu et dirigé par les résidants locaux mais son seul pouvoir est de conseiller. A Jasper, les résidants refusent un Conseil sans pouvoir et Ottawa ne veut pas s'engager dans des discussions suivies ou officielles avec tout autre genre d'organisme.

Le Comité estime que les agglomérations qui se trouvent dans les parcs nationaux ne ressembleront jamais aux autres. Le gouvernement, en tant que conservateur de l'intérêt national des parcs nationaux, exige qu'on contrôle en dernier ressort le développement des limites des agglomérations sises dans les parcs. La Couronne, au nom du Canada, devrait conserver la propriété des terres et les autorités fédérales devraient avoir leur mot à dire dans le choix des plans et l'aménagement des agglomérations en général.

Toutefois, les résidants locaux doivent également pouvoir exercer sensiblement plus de contrôle sur leurs intérêts propres. Depuis quelque temps seulement, la tendance va en ce sens mais on ne progresse vraiment que très lentement.

En mars 1970, l'Assemblée législative de l'Alberta a décidé d'appuyer à l'uninimité une résolution autorisant la province à élaborer un plan d'autonomie locale.

En mars 1972, le premier ministre de l'Alberta a déposé un rapport présenté par le ministère des Affaires municipales de l'Alberta, rapport qui traitait des moyens de parvenir à une plus grande autonomie dans les deux localités.

Depuis avril 1973, les représentants de Parcs Canada et du Conseil consultatif de Banff se sont rencontrés afin de discuter de la délégation officielle de certains pouvoirs municipaux à un organisme administratif de cette ville.

Le 21 novembre, Parcs Canada a créé un comité spécial chargé de préparer pour le 30 avril 1974 des recommandations tendant à attribuer un certain pouvoir à l'administration locale de Banff.

Le Comité estime que cette étude devrait également s'appliquer à Jasper et qu'elle devrait être publiée assez tôt pour qu'on puisse tenir des audiences publiques avant le début de la pleine saison touristique en 1974. En effet, le délai du 30 avril signifie qu'on ne pourra en tenir avant l'automne et donc que l'établissement d'une administration locale sera inutilement retardé.

En conséquence, le Comité recommande que:

(1) Avant le 15 mars 1974, Parcs Canada, de concert avec le Conseil consultatif de Banff et des représentants désignés par les citoyens de Jasper, mettent au point u nprojet tendant à doter ces agglomérations d'administration municipale forte et que la proposition comprenne un état complet, fiable et précis des frais et des revenus correspondants.

(2) Le comité décrit en (1) ci-dessus propose une formule de juste participation gouvernementale aux frais occasionnés par une forme quelconque d'administration municipale.

(3) Cette proposition d'administration locale devrait faire l'objet d'audiences publiques à Banff et à Jasper, qui devraient se terminer avant le 15 mai 1974; après quoi, les résultats de ces audiences devraient être évalués et des recommandations fermes rédigées par un comité composé de représentants, un dans chaque cas, des résidants de Banff, de Jasper, de Parcs Canada et du ministère des Affaires municipales de l'Alberta, tous devant voter sous la présidence d'une cinquième personne choisie par les quatre autres membres à l'unanimité.

(4) Les recommandations devraient faire l'objet d'un plébiscite à Banff et à Jasper avant le 15 octobre 1974.

(5) La mise en vigueur d'une solide forme d'autonomie locale, si elle est approuvée par plébiscite, devrait avoir lieu, effectivement, avant le 15 décembre 1974.

L'autonomie locale exigera le droit de percevoir des impôts. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral perçoit, à la place de taxes municipales, des droits locatifs fonciers. Ces droits proviennent du fait que les terres des parcs ne peuvent être acquises en propriété libre, mais seulement en vertu d'une concession frappée de droits. Cependant, ces droits varient d'un cas à l'autre et font l'objet de sérieuses discussions entre les résidants et les autorités. Il est peut-être nécessaire de conserver un système quelconque de location de terres, mais une fois le gouvernement local en place, le système appliqué différera presque certainement du système actuel.

Le Comité recommande que:

(6) La question de la location de terres soit passée en revue à la lumière de la proposition relative à l'administration locale qui fera l'objet d'un plébiscite.

La question du logement à Banff et à Jasper intéresse particulièrement le Comité. Il y a une pénurie constante et aiguë de logements, qui a été temporairement atténuée grâce aux récents lotissements destinés à la construction d'ensembles résidentiels à Banff et de maisons mobiles à Jasper. Les résidants de Banff ont soulevé, au Comité, le problème que représente le nombre important de propriétés domiciliaires aux mains de non-résidants.

Le Comité s'inquiète qu'on se soit mis à lotir de façon sporadique pour répondre à des nécessités plutôt qu'à une planification et que cette pratique conduira inévitablement, si elle se maintient, à la détérioration des agglomérations. Nous croyons qu'à long terme, on devrait limiter le nombre d'habitants de chaque agglomération et que cette limite devrait être prévue de façon qu'elle s'harmonise avec la beauté naturelle du site, tout en tenant compte des recommandations de l'*Alberta Environmental Conservation Authority* en ce qui a trait aux modes de croissance dans les régions attenantes aux parcs nationaux. Nous devrions nous efforcer de faire de ces agglomérations des modèles d'excellence et des exemples d'urbanisme pour tout le Canada.

Le Comité recommande que:

(7) Parcs Canada, de concert avec les représentants du gouvernement de l'Alberta et ceux que désigneront les localités de Banff et de Jasper, formulent des recommandations immédiates en ce qui concerne:

a) la mise sur le marché d'un nombre limité de lots en 1974;

b) la limite imposée à la population de chaque agglomération;

c) un plan pour la construction échelonnée de logements, y compris le réaménagement des vieux quartiers de chaque agglomération; et

d) la possession de logement par des non-résidants.

La suppression éventuelle des aiguilles de division du CN à Jasper préoccupe particulièrement le Comité. Toute suppression de ce genre aurait naturellement des répercussions sur la viabilité de la ville de Jasper que 1,200 habitants devraient quitter alors qu'ils fournissent, toute l'année, l'appui et le personnel nécessaires aux entreprises et aux services touristiques d'été. On a confié à un comité créé à cette fin l'étude des possibilités de réinstallation et des représentants des cheminots de Jasper font partie du comité formé par Parcs Canada et le CN étant donné l'intérêt direct qu'ils portent à la question. Conformément aux principes voulant que tous les habitants de la localité aient la possibilité de participer aux décisions qui les touchent, nous proposons que le comité soit élargi pour inclure d'autres représentants de la collectivité et qu'il publie régulièrement un compte rendu complet de ses délibérations.

D'autres questions importantes ont été soulevées au Comité au cours des audiences à Banff et à Jasper, mais le présent rapport n'en fait pas état. La question de l'habitation en est un cas bien évident. Bon nombre des questions soulevées relèvent d'une administration locale, ayant les pouvoirs nécessaires. Nous estimons que la responsabilité la plus urgente de ce comiét quant aux problèmes des habitants des lotissements urbains, consiste à assurer une bonne administration locale de ce genre.

Le Comité est conscient des problèmes spéciaux que pose le parc national de Waterton, ou l'agglomération est plus petite et où la plupart des habitants sont saisonniers. Il est peu probable que cette localité puisse maintenir la forme d'autonomie locale qui pourrait être utile à Banff et à Jasper. Cependant, il faut établir certains moyens officiels d'assurer la participation aux prises de décisions de ceux qui, en tant que résidants ou propriétaires de commerce, ont un grand intérêt en l'avenir des lacs du parc national de Waterton et de ses agglomérations urbaines.

Le Comité recommande que:

(8) Suite à la préparation des recommandations du comité dont il est question à la recommandation (3) du présent rapport, une audience publique soit tenue, sous l'égide de Parcs Canada, ou de ce Comité permanent, dans la localité de Waterton afin de discuter de l'avenir de cette agglomération, et entre autres, des moyens nécessaires à assurer la participation de la population locale aux décisions.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 25*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 70 aux* Journaux.)

M. Firth, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-238, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (forme du bulletin de vote), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 129—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale Information Canada a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire n° 291-2/129).

N° 2245—*M. MacKay*

Combien de causes le ministère de la Consommation et des Corporations a plaidées contre l'industrie de l'automobile et du pétrole depuis 1950 et, *a*) quel a été le pourcentage des causes gagnées et des causes perdues, *b*) quel était le nom des sociétés accusées et quels étaient, en résumé, les chefs d'accusation? (Document parlementaire n° 291-2/2245).

N° 2371—*M. McKinnon*

De 1968 à 1972, quelle somme a-t-on dépensée annuellement dans chaque province *a*) en vue de financer des programmes innovateurs concernant l'usage des drogues à des fins non médicales, *b*) en vue d'aider les recherches sociologiques sur l'usage des drogues à des fins non médicales? (Document parlementaire n° 291-2/2371).

N° 2610—*M. Forrestall*

1. Dans quels pays le Canada maintient-il des forces militaires?

2. Quels sont les effectifs des Forces armées canadiennes dans chacun de ces pays, *a*) militaire, *b*) civil?

3. Pour chacun de ces pays, quels ont été les frais d'exploitation et d'entretien au cours des années financières 1971-1972, 1972-1973 et 1973-1974? (Document parlementaire n° 291-2/2610).

N° 3014—*M. Wise*

1. Quelle somme totale a-t-on dépensée aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles au cours de chacune des années 1969, 1970, 1971 et 1972?

2. Combien les producteurs de chaque province ont-ils reçu au total au cours de chaque année?

3. Au cours de chaque année, combien a-t-on consacré au total, par province, à chaque denrée couverte par la Loi? (Document parlementaire n° 291-2/3014).

N° 3070—*M. Howard*

Au cours du mois d'octobre 1973, des avions appartenant au ministère de la Défense nationale ou relevant de sa compétence ont-ils décollé de l'aéroport MDT de Sandspit, Colombie-Britannique, et, dans l'affirmative, *a*) quel était le modèle de chacun, *b*) à quelle date a eu lieu chaque départ, *c*) quels étaient la nature et le but de chaque vol, *d*) quels étaient le nom, le grade, s'il y a lieu, le pays d'origine de chacune des personnes à bord et s'agissait-il dans chaque cas (i) d'un membre de l'équipage de l'avion ou (ii) d'un passager? (Document parlementaire n° 291-2/3070).

N° 3071—*M. Howard*

Au cours du mois d'octobre 1973, y a-t-il un avion relevant du ministère de la Défense nationale ou lui appartenant qui a atterri à l'aéroport du MDT, à Sandspit, Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, *a*) quel était le type d'appareil, *b*) quelle est la date de chaque atterrissage, *c*) quels étaient le but et la nature de chaque vol, *d*) quels étaient le nom, le rang le cas échéant, et le pays d'attache de chaque personne à bord de l'avion et chacune de ces personnes était-elle (i) un membre de l'équipage (ii) un passager? (Document parlementaire n° 291-2/3071).

N° 3120—*M. Forrestall*

1. Combien de personnes se sont présentées aux concours d'administrateur-stagiaire tenus récemment pour ceux qui désiraient faire partie de la Fonction publique du Canada, *a*) suivant les villes où ont eu lieu ces concours, *b*) la langue officielle choisie?

2. Combien de postes doivent être pourvus par les candidats reçus?

3. Quel montant a été alloué et utilisé pour faire connaître à temps ces concours aux étudiants des diverses universités canadiennes?

4. Le gouvernement a-t-il l'habitude de recourir aux journaux étudiants ou d'apposer des affiches dans les divers campus du Canada pour faire connaître ces concours? (Document parlementaire n° 291-2/3120).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Un rappel au Règlement est soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) concernant la procédure suivie par la Chambre relativement aux Travaux des subsides.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a soulevé deux questions, la première qui porte sur la priorité éventuelle de l'examen des motions portant sur les questions de subsides inscrites au *Feuilleton*. Je suis certain que tous les députés conviendront d'accorder la priorité à la motion inscrite au nom du chef de l'opposition (M. Stanfield), qui est une motion de défiance.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé une question intéressante sans doute, mais pas vraiment opportune; il voudrait savoir quand les deux autres motions inscrites au noms du député d'Oshawa-Whitby et du député de Calgary-Nord seront mises en délibération. En supposant qu'elles soient recevables, elles devraient être examinées ou mises en délibération comme travaux des subsides un jour prévu pour l'étude des subsides, mais pas aujourd'hui. Cela me paraît assez évident.

Je sais gré au député de Winnipeg-Nord-Centre de sa remarque au sujet de la motion du député du Yukon sous forme d'amendement à l'avis d'opposition au crédit 20a, mais nous devrions peut-être permettre au chef de l'opposition de proposer sa motion, étant donné la notification d'opposition du député de Winnipeg-Nord-Centre, à laquelle je m'associe. Je suis sûr que le député du Yukon a des réserves au sujet de la recevabilité de l'une ou l'autre de ces questions, et on pourrait peut-être en discuter plus tard aujourd'hui.

Si la motion du chef de l'opposition aboutissait à une mise aux voix avant 9 heures 45 ce soir, nous pourrions alors examiner la question de procédure; dans le cas contraire, on en traitera après 10 heures ce soir.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Stanfield, appuyé par M. Bell, propose,—Que la Chambre déclare que le gouvernement, à cause de sa politique énergétique incompétente, inconséquente et inconsistante qui apporte des pertes économiques au Canada et des privations aux consommateurs, a perdu la confiance de la Chambre.

Il s'élève un débat;

Ce jour étant le cinquième et dernier jour prévu pour la période des subsides se terminant le 10 décembre 1973, à 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

(Vote nº 61)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Beaudoin
Bell
Blenkarn
Boisvert
Caouette
(Charlevoix)
Caouette
(Témiscamingue)
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gillies
Godin
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Howie
Hueglin
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Latulippe
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacInnis
(Cape Breton-East Richmond)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Madill
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Morgan
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connor
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Taylor
Tétrault
Thomas
(Moncton)
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—117.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (Mle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Davis
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Est)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Goyer
Gray
Grier
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Hopkins
Howard
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (Mme)
Munro
(Hamilton-Est)
Neale
(Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Olivier
Orlikow
Ouellet
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Rose
Rowland
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Smith
(Northumberland-Miramichi)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Thomas
(Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Trudel
Turner
(London-Est)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—135.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 20a, au montant de $1,009,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Sciences de la terre—Dépenses du Programme, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit agréé.

Un rappel au Règlement est soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) relativement à l'acceptabilité d'une proposition d'amendement soumise une fois que M. l'Orateur, en vertu des dispositions du paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement, eut interrompu les délibérations.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: A l'ordre. Je ne suis pas certain que les députés soient persuadés que la Présidence ait trouvé acceptables les excellents arguments qui lui ont été présentés. Il n'est pas vraiment nécessaire de revenir aux précisions dont j'ai parlé en début de soirée. En fait, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait aujourd'hui un rappel au Règlement et s'est opposé aux avis mentionnés au cours des dernières minutes dont l'un était un avis d'amendement à un crédit précis du budget et l'autre un avis d'opposition à un poste précis du budget.

Les députés qui ont participé à ce débat, surtout le député du Yukon (M. Nielsen) ont parlé longuement du fait que les députés ont dans le passé cherché à contester une partie d'un crédit au lieu du poste tout entier et de temps à autre on a essayé de faire du poste tout entier et, de temps à autre on a essayé de faire mettre aux voix un crédit réduit ou une partie d'un crédit du budget.

Je pense que chaque fois que nous nous sommes trouvés dans cette situation, on a fait valoir l'argument que le Règlement actuel, savoir le Règlement modifié en 1968 qui est entré en vigueur en 1969, ne permettait pas aux députés—de la façon dont il avait été interprété en tout cas—de mettre aux voix à n'importe quel moment une fraction d'un crédit ou de proposer par voie d'amendement la réduction d'un crédit du budget. Cependant, les députés comprendront que je dois m'en tenir au Règlement tel qu'il est à l'heure actuelle.

J'ai souvent dit que la procédure que nous avons adoptée quant aux prévisions budgétaires comporte peut-être des lacunes et qu'il faudrait la modifier. Évidemment, elle a causé tellement d'ennuis que nous devrions le plus tôt possible, en temps utile, l'étudier de nouveau et trouver un moyen d'étudier les prévisions budgétaires que les députés jugeront plus satisfaisant. Mais le Règlement est là. Il est assez difficile pour la présidence de n'en pas tenir compte. L'article pertinent est évidemment celui que les députés ont cité, l'article 58(10) du Règlement qui stipule en partie: «Si la motion à l'étude au moment de l'interruption est une motion de défiance, l'Orateur met d'abord aux voix, sans autre débat ou amendement, toute question qui s'y rattache et immédiatement met successivement aux voix, sans débat ni amendement, toute question se rattachant aux affaires en délibération concernant les crédits provisoires,»

Le député du Yukon a cité des commentaires et des précédents qui, si je les comprends bien, sont antérieurs à la modification du Règlement de 1968. L'article 58, qui fait partie du nouveau Règlement, détermine clairement les questions et les motions qui peuvent être mises en délibération à propos du budget. Il y a un moment, le député a dit qu'il n'y avait aucun moyen procédural par lequel une partie d'un crédit ou d'un poste du budget pouvait être mise aux voix. J'ai déjà signalé que cela pouvait se faire mais, avec déférence, je ne pense pas que la façon dont il a essayé de le faire ce soir est la bonne. En effet, je crois que par le passé le député de Peace River (M. Baldwin) avait, un jour des subsides, mis en cause un certain nombre d'articles précis. Ces crédits, étant des motions dont la Chambre était saisie, pouvaient être débattus et faire l'objet d'amendements en vue de les réduire. Mais la situation actuelle est différente.

Le Règlement est très clair, me semble-t-il, en ce sens qu'il ne peut y avoir débat à cette étape. Or, s'il ne peut y avoir débat, il ne peut y avoir d'amendement. Le député, me semble-t-il, cherche indirectement, en donnant un avis de son intention de proposer un amendement, ce qu'il ne peut faire directement, c'est-à-dire qu'il cherche à avoir la parole en ce moment, à la présente étape, pour débattre la motion et y proposer un amendement.

Il nous reste donc l'avis d'opposition proprement dit. J'essaie de faire une distinction entre l'amendement, qui constitue la première partie de l'intervention du député, et l'avis de motion. Je dois lui dire que l'amendement ne me semble aucunement recevable, et je ne vois pas comment la présidence, même en donnant une interprétation large, pourrait dire qu'on peut en saisir la Chambre en ce moment. Il nous reste donc l'avis d'opposition.

Je dois dire que j'ai de sérieuses réserves quant à la formulation de l'avis déposé par le député et tel que reproduit au *Feuilleton*. Au moyen de cet avis, le député cherche à réduire un crédit de $16,999.99. En fait, l'avis d'opposition ne doit comprendre aucune argumentation et doit éviter de réduire indirectement un crédit dont la Chambre n'est pas saisie au moment de l'avis. La présidence est disposée à passer outre à cet aspect de l'avis d'opposition déposé par le député parce que, du fait que l'avis ait été reçu et déposé, il a entraîné l'inscription au *Feuilleton* d'une motion au nom du président du Conseil du Trésor (M. Drury), de sorte que nous nous retrouvons maintenant en fait devant une motion du président du Conseil du Trésor.

Je pourrais décider que nous avons été saisis de façon irrégulière de la motion à l'étude, mais il me semble que ce serait peut-être aller trop loin, car nous cherchons encore, après quelques années, à comprendre et à interpréter ces articles, l'article 58 surtout. Il était bien entendu par le député que non pas sa motion mais son préavis d'opposition, ne crée pas de précédent—ce n'est pas la motion qui est mise aux voix mais si les députés désirent voter sur division, il s'agit de la motion du président du Conseil du Trésor (M. Drury). Je ne cherche certes pas à me montrer intransigeans au point de m'opposer à la mise aux voix de la motion du ministre pour que la Chambre se prononce à ce sujet et non sur l'amendement du député, et non pas vraiment sur son préavis d'opposition mais sur la motion du ministre proprement dite.

Je ne m'oppose pas à une interprétation éloignée du Règlement et à faire ce que j'étais sur le point de faire

il y a 30 ou 40 minutes, c'est-à-dire à mettre aux voix la motion inscrite au nom du président du Conseil du Trésor.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 20a, au montant de $1,009,000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Sciences de la terre—Dépenses du Programme, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, déposé à la Chambre le 7 novembre 1973, soit agréé.

Un rappel au Règlement est soulevé par l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) concernant l'à-propos d'inclure trois crédits à caractère législatif d'un dollar, dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie les députés de leurs conseils en ce qui concerne l'important argument soulevé par le député du Yukon (M. Nielsen). La Chambre doit comprendre que la présidence approuve la décision qu'a citée le député du Yukon. A l'époque où cette question fut soulevée pour la première fois à la Chambre, en mars 1971, la présidence avait été autorisée à réserver sa décision. Et après avoir sérieusement réfléchi aux arguments soulevés par les députés en cette occasion—et je crois me souvenir qu'au moins huit ou dix députés avaient participé au débat—la présidence avait rendu la décision qui a été citée plus tôt dans la soirée. L'une des parties de cette décision qui nous intéresse est la suivante: «Depuis l'adoption du nouveau Règlement, et un crédit de $1 ayant des répercussions législatives n'a figuré qu'une seule fois dans le budget supplémentaire. Ce crédit particulier, inclus dans le budget supplémentaire de 1970, n'a pas été mis en doute et n'a pas suscité de rappel au Règlement. Aucune pratique n'a donc encore été établie, sauf peut-être que jamais de postes statutaires de $1 visant à modifier un statut n'ont été inclus dans le budget supplémentaire depuis la modification du Règlement en 1968, à l'exception du cas unique susmentionné. La Chambre peut donc affirmer de nouveau que, lorsque ces propositions visent clairement à modifier des lois existantes, elle devrait en être saisie au moyen d'un bill modificateur et non d'un crédit dans le budget supplémentaire.»

Je pense que c'était un bon principe destiné à guider la Chambre dans son étude des mesures législatives et du budget et je crois nécessaire de réaffirmer ce principe aujourd'hui. Les trois crédits auxquels le président du Conseil privé (M. MacEachen) a fait allusion sont de toute évidence des crédits de $1. Je crois comprendre que le précédent dont il a parlé, en particulier celui du mois de juin 1973, n'était pas un crédit de $1. D'après moi, il s'agissait d'un crédit de 2 millions de dollars. C'est là le problème, car le crédit de $1 n'est rien d'autre—il s'agit simplement d'une loi adoptée au moyen d'un crédit de $1 dans le budget et je crois que la Chambre ne devrait pas excuser et appuyer une telle pratique.

Le président du Conseil privé (M. MacEachen) a déclaré que le budget comptait un grand nombre de crédits législatifs d'un dollar. Si j'ai bien compris, ce ne sont pas des crédits d'un dollar qui modifient une loi existante, mais qui modifient une loi antérieure portant affectation de crédits. Il y en a un grand nombre. Nous étudions présentement neuf crédits semblables, mais ni le député du Yukon ni aucun député à la Chambre, ni la présidence n'ont donné à entendre qu'ils étaient irréguliers.

Je demande aux députés de bien vouloir examiner, dans la mesure où il s'applique, un précédent qui figure dans la 18e édition de May, à la page 731: «La question s'est souvent posée de savoir si, dans un cas particulier, l'autorisation accordée par la loi portant affectation de crédits remplaçait de façon satisfaisante l'autorisation donnée par un bill particulier; D'une part, en ce qui concerne cette question, il n'existe aucune restriction légale quant à la prérogative de la Couronne de présenter un crédit, ou quant à celle du Parlement d'autoriser la dépense prévue par ce crédit dans la loi portant affectation de crédits. D'autre part, la loi portant affectation de crédits est une mesure d'ordre général qui contient un grand nombre d'articles et qui ne vise pas à définir les conditions des dépenses. En outre, cette loi accorde des pouvoirs pour une année seulement et ne s'applique donc pas aux dépenses qui doivent se poursuivre pendant une certaine période ou indéfiniment. Dans certains cas également, la loi portant affectation de crédits a été utilisée non seulement pour remplacer une loi précise, mais pour passer outre aux limites imposées par une loi existante.

Le comité des comptes publics a constamment appelé l'attention, dans ses rapports, sur ce qu'il considérait comme des abus de la loi portant affectation de crédits de l'une ou de l'autre des façons susmentionnées, et le Trésor a répondu à cela en justifiant cette pratique pour des raisons d'urgence plutôt que par principe.»

Je crois qu'une telle justification devrait s'entendre d'un cas d'urgence plutôt qu'en principe. La présidence doit rendre une décision en principe et je devrais alors dire que la Chambre n'est pas dûment saisie de ces trois crédits.

Si j'ai bien compris le député du Yukon, la question à considérer est la suivante. Comme on l'a déjà fait quand la présidence avait reconnu le principe qu'on ne devrait pas essayer de légiférer par voie de crédits de $1. La question a encore été présentée et la présidence a demandé s'il y avait consentement pour étudier le crédit quand même, et ce consentement allait être accordé. Si c'est ce que je comprends à la situation ce soir, je de-

manderais alors à la Chambre si elle entend nous permettre d'inclure ces trois crédits dans le budget de dépenses et la motion qui lui serait présentée à ce moment-ci.

Du consentement unanime, il est agréé,—Que les crédits 1a—Justice, 50a—Santé nationale et Bien-être social et 30a—Affaires des anciens combattants, soient inclus dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, déposé à la Chambre le 7 novembre 1973, soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le Bill C-239, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement et agréé à l'étape du rapport.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Bill C-232, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Paproski en remplacement de M. Taylor sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Paproski en remplacement de M. Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Thomas (Moncton) et Whittaker en remplacement de MM. Ellis et Stevens sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Fleming et Dupont en remplacement de MM. L'Heureux et Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Pelletier (Sherbrooke), en remplacement de M. McRae sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Drury, à 11 h. 49 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 189

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 11 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. (Texte français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/310D).

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2).

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Laflamme et Blaker, Mme Morin et MM. Forrestall, Dick, Clarke (Vancouver Quadra), Nowlan, Haliburton et Harney en remplacement de MM. Ethier, Stollery, Stewart (Okanagan-Kootenay), Clark (Rocky Mountain), Wise, Kempling, Schellenberger, Andre et Brewin sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Benjamin et Rose en remplacement de MM. Rowland et Benjamin sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Symes en remplacement de M. Herbert sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Whicher en remplacement de M. Cafik sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Railton et Smith (Saint-Jean) en remplacement de MM. Poulin et Campbell sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Stewart (Okanagan-Kootenay) et Stollery en remplacement de Mme Morin et M. Rooney sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Langlois et Breau en remplacement de MM. Comtois et Langlois sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Stevens en remplacement de M. McKenzie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 190

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Macdonald (Rosedale), au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, désigne le jeudi 13 décembre 1973, pour l'étude d'une motion des voies et moyens déposée sur la Table le 11 décembre 1973.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2556—*M. Yewchuk*

1. Quelles sociétés contrôlées par *a*) des Canadiens, *b*) des Américains, *c*) des Britanniques, *d*) des Français (France), *e*) des Allemands, *f*) des Japonais, *g*) des Russes, *h*) toute autre se sont vu accorder des permis d'exploration pétrolière par le gouvernement pour explorer dans (i) le territoire du Yukon (ii) les territoires du Nord-Ouest (iii) chacune des provinces?

2. Quel ministère a la responsabilité de la concession de permis concernant l'exploration pétrolière?

3. Le gouvernement consulte-t-il toujours les autochtones avant d'accorder ces permis et, dans la négative, pour quelles raisons?

4. Jusqu'à aujourd'hui, combien de plaintes ont été formulées aux termes des lois fédérales de lutte contre la pollution dans le cas des sociétés qui explorent le Nord canadien?

5. *a*) Quelles étaient ces sociétés, *b*) quelle a été l'amende imposée dans chaque cas?

6. Le gouvernement a-t-il, à quelque moment que ce soit, ressenti la nécessité de mettre en vigueur *a*) la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, *b*) la Loi sur les eaux intérieures du Nord, *c*) la Loi sur les terres territoriales et, dans l'affirmative, à quelle date et contre qui? (Document parlementaire n° 291-2/2556).

N° 2750—*M^lle MacDonald* (Kingston et les Îles)

1. La cale de halage de la rue Princess dans le port de Kingston a-t-elle été vendue au gouvernement par la ville de Kingston et, dans l'affirmative, *a*) quelle était la superficie approximative du terrain, *b*) quand la vente a-t-elle eu lieu, *c*) en vertu de quel décret du conseil a-t-elle été achetée?

2. Le gouvernement a-t-il obtenu la permission de remplir la cale et, dans l'affirmative, *a*) de qui, *b*) quand?

3. Qui a utilisé la cale entre 1966 et 1972 et combien a-t-on versé pour l'utilisation de la cale pour chacune de ces années et à qui a-t-on effectué les versements?

4. Une transaction a-t-elle été conclue entre le gouvernement et les sociétés *Dunleary Investments Limited* et *Murney Development Limited* en ce qui concerne la

cale appartenant à l'État et, dans l'affirmative, à quelle date le transfert de propriété a-t-il eu lieu et comment s'est-il fait?

5. Si le transfert de propriété a vraiment eu lieu, le gouvernement a-t-il consulté la province de l'Ontario et le conseil municipal de la ville de Kingston avant de procéder à la vente et, dans l'affirmative, quand ces consultations ont-elles eu lieu?

6. *a*) Quels étaient le nom des directeurs, des administrateurs et des actionnaires des sociétés *Dunleary Investments Limited* et *Murney Development Limited* en novembre 1972, *b*) y a-t-il eu des changements à la direction de ces sociétés depuis novembre 1972?

7. Quels sont le nom des signataires de l'acte de transfert de propriété de la cale appartenant au gouvernement à ces sociétés?

8. Quels baux, ventes, renonciations, ou autres transferts de propriété ont été conclus relativement aux terrains du port de Kingston depuis les renonciations par la ville de Kingston en 1955, *a*) à qui les a-t-on fait, *b*) quels étaient les dimensions et l'emplacement des parcelles de terrain, *c*) quels montants a-t-on versés pour chaque parcelle, *d*) quel est la durée des baux, *e*) quand ont eu lieu les transactions, *f*) qui étaient les administrateurs et les actionnaires des sociétés impliquées, *g*) quels transferts de propriété ont été fait concernant des terrains qui faisaient l'objet de transactions avec d'autres sociétés ou particuliers, *h*) qui étaient les administrateurs et les actionnaires de ces sociétés secondaires?

9. La ville de Kingston a-t-elle demandé au ministère des Transports d'éclaircir les problèmes du droit de propriété dans le port de Kingston et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) quelles mesures a-t-on prises depuis ce temps? (Document parlementaire n° 291-2/2750).

N° 2813—*M. Rodriguez*

Quel est le nom des bénéficiaires de subventions ou de prêts accordés dans le cadre du Programme de développement et d'expansion des exportations pour chacune des années financières 1972-1973 (du 1er janvier 1973 à la fin de l'année financière) et 1973-1974 (jusqu'à ce jour) et quels ont été, dans chaque cas, les montants accordés? (Document parlementaire n° 291-2/2813).

N° 2816—*M. Rodriguez*

1. Quel est le nom des sociétés qui ont profité du Programme d'amortissement fiscal accéléré (AFA) s'appliquant aux installations et au matériel de lutte contre la pollution au cours de chacune des années financières de 1965-1966 à 1972-1973 (du 1er janvier jusqu'à la fin) et 1973-1974 à ce jour et, dans chaque cas, quels frais a-t-on autorisés aux termes du Programme d'amortissement accéléré?

2. Quelles sont les qualités requises du personnel chargé de déterminer si le matériel ou les installations mentionnées dans la demande d'amortissement accéléré peuvent réduire, atténuer ou éliminer un problème de pollution et quelles normes applique-t-on pour définir la réduction l'atténuation, l'élimination d'un tel problème?

3. Quels rapports d'inspection a-t-on rédigés en vue d'apprécier le rendement du matériel ou des installations dans la réduction, l'atténuation ou l'élimination d'un problème de pollution?

4. Lorsque le rendement a été jugé insatisfaisant, quelles mesures a-t-on prises en vue d'assurer une amélioration ou de récupérer les montants de l'amortissement accéléré? (Document parlementaire n° 291-2/2816).

N° 2874—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes le Conseil national de recherches a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on consacrées annuellement à la publicité but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/on d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 291-2/2874).

N° 2922—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale le Conseil national de recherches a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2922).

N° 2954—*M. Atkey*

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'intervenir à titre d'ami de la cour dans l'action en justice n° 3495-73, actuellement devant la Cour Suprême de l'Ontario, intentée contre la *General Motors of Canada* au nom de Helen Naken, Stephen Cranson, William Pearce, Robert Vandiera et de tous ceux qui ont acheté des automobiles neuves de modèle Firenza 1971 et 1972?

2. Les propriétaires de Firenza ont-ils été obligés de compter presque uniquement sur l'aide de l'Association pour la protection des automobilistes pour essayer d'obtenir réparation de *General Motors* et, dans l'affirmative, le gouvernement songe-t-il à accorder des fonds permanents à l'Association qui est actuellement subventionnée dans le cadre du Programme des initiatives locales, afin de lui assurer une existence continue, ou alors à fournir des fonds à d'autres groupes semblables d'automobilistes?

3. Quels critères a-t-on utilisés pour choisir les sept automobiles de modèle Firenza qui ont servi à l'étude effectuée par la Direction de la sécurité automobile et routière du ministère des Transports le 16 juillet 1973?

4. Pour quelle raison le Direction de la sécurité automobile et routière a-t-elle considéré que sept automobiles constituaient un échantillon suffisant pour lui permettre de conclure que les automobiles de modèle Firenza ne représentaient pas un danger pour la sécurité routière?

5. Le gouvernement a-t-il envisagé d'accroître les pouvoirs et les installations de la Division des Enquêtes sur les accidents et les défauts, qui relève de la Direction de

la sécurité automobile et routière du ministère des Transports, pour éviter que l'on continue à se fier au système américain de contrôle des défauts et, dans la négative, pourquoi?

6. La Division des Enquêtes sur les accidents et les défauts a-t-elle laissé entendre que le système électrique de la Firenza constitue une source d'ennuis et, dans l'affirmative, l'éventualité d'un défaut du système ne justifie-t-elle pas le rappel de toutes les Firenzas 1971 et 1972 pour des raisons de sécurité?

7. Le ministre des Transports a-t-il songé à élargir l'interprétation de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles ou à y apporter des modifications afin de permettre le rappel des automobiles qui risquent de mettre en danger la sécurité des Canadiens sur les routes?

8. Le ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il l'intention de proposer une loi ou d'exercer des pouvoirs afin d'empêcher désormais l'importation d'automobiles défectueuses au Canada et, dans l'affirmative, quelles mesures prend-on ou prendra-t-on? qu'il entend prendre?

9. Un conseiller indépendant en génie automobile a-t-il examiné un échantillon d'automobiles modèle Firenza pour le compte du ministère des Transports et a-t-il découvert que tous les véhicules comportaient des défauts qui, selon lui, ne constituaient pas un «danger grave et immédiat» pour la conduite sûre de ces automobiles et, dans l'affirmative, le ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il l'intention de prendre des mesures en ce qui concerne de tels défauts de fonctionnement?

10. Quelles mesures le ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il éventuellement l'intention de prendre contre les concessionnaires d'automobiles qui ont censément fait figurer dans leurs offres d'échange la note de crédit de $250 offerte par *General Motors* aux propriétaires de Firenzas?

11. Le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il l'intention d'intenter des poursuites contre *General Motors* en vertu des dispositions de la Loi relative aux enquêtes sur la coalition pour publicité trompeuse puisque la Firenza n'a pu répondre aux promesses publicitaires de *General Motors* qui assuraient «une tenue solide, une fiabilité soutenue, une durabilité à toute épreuve et toute la science mécanique de GM»? (Document parlementaire nº 291-2/2954).

Nº 2982—*M. Forrestall*

1. Dans combien de cas la Partie XV de la Loi sur la marine marchande du Canada a-t-elle été suspendue conformément aux articles 663 et 665 de ladite loi, à quelles dates, relativement à quels navires pour combien de temps depuis le 1er janvier 1970?

2. Pour quelles raisons ces exemptions ont-elles été accordées dans chaque cas? (Document parlementaire nº 291-2/2982).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 12 décembre 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 12 décembre, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une communication l'informant qu'une vacance s'est produite dans la députation, savoir:

M. Harry Kuntz, député de la circonscription électorale de Battle River, décédé.

En conséquence, il a adressé son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ladite circonscription électorale.

CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BATTLE RIVER

CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes

Nous, soussignés, donnons avis par la présente, conformément à l'article 10 de la Loi sur la Chambre des communes, qu'une vacance est survenue dans la députation à la Chambre des communes, pour la circonscription électorale de Battle River, dans la province de l'Alberta, par suite de la mort de M. Harry Kuntz député de cette circonscription.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce 12e jour de décembre 1973.

(L.S.) JACK H. HORNER
Député de la circonscription électorale de Crowfoot

(L.S.) STANLEY S. SCHUMACHER
Député de la circonscription électorale de Palliser

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada.

Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu.

Un message est reçu de l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, à titre de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2)—Chapitre n° 41.

Bill C-228, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales—Chapitre n° 42.

Bill C-232, Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales—Chapitre n° 43.

Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu—Chapitre n° 44.

Bill C-233, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu—Chapitre n° 45.

Bill C-132, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes et ceux de la création, par certaines personnes, d'entreprises nouvelles au Canada—Chapitre n° 46.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McCain, Ritchie et Haliburton en remplacement de MM. Marshall, Carter et Stackhouse sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

MM. McKenzie, Schellenberger et Ellis en remplacement de MM. McCain, Thomas (Moncton) et Whittaker sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

A 6 h. 05 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 191

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 13 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Horner (Crowfoot), du Comité permanent des transports et des communications, présente le sixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 29 octobre 1973, le Comité a étudié le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissemnt du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada.

Le Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité de ne pas ratifier l'achat par Air Canada de trente pour-cent du capital-actions de la compagnie *Wardair Canada Limited.*

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 24, 25 et 26*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 71 aux* Journaux)

M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du communiqué final publié à la suite de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bruxelles les 10 et 11 décembre 1973. (Document parlementaire n° 291-6/26).

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, (en français et en anglais) (1) du Rapport final du groupe d'étude sur le mercure organique dans l'environnement. (Document parlementaire n° 291-4/205);

(2) des mesures relatives aux recommandations dudit groupe. (Document parlementaire n° 291-4/205A).

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-240, Loi modifiant la Loi sur les banques, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Cham-

bre, le Bill C-241, Loi modifiant la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (hypothèques grevant des propriétés résidentielles), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-242, Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt (hypothèques grevant des propriétés résidentielles), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-243, Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires (hypothèques grevant des propriétés résidentielles), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Broadbent, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-244, Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation (hypothèques grevant des propriétés résidentielles), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise (document parlementaire n° 291-1/310D), dont avis a été déposé sur la Table le mardi 11 décembre 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ladite motion soit agréée.

L'honorable chef de l'Opposition soulève un rappel au Règlement à l'effet que l'avis de motion des voies et moyens portant sur deux sujets différents devrait, par conséquent, être divisé.

M. l'Orateur réserve sa décision.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, avec l'amendement suivant:

Page 18: Retrancher les lignes 18 à 46, inclusivement.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Avant de passer aux initiatives parlementaires, je pourrais peut-être rendre une décision sur le rappel au Règlement qui a été fait. Plus tôt aujourd'hui, lors de l'appel des ordres inscrits au nom du gouvernement, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a invoqué le Règlement relativement à la validité de l'avis de motion de voies et moyens concernant la loi sur la taxe d'accise déposé à la Chambre le 11 décembre 1973. Le chef de l'opposition a tenté de convaincre la présidence que l'avis de motion de voies et moyens devrait être divisé parce qu'il contient plus d'une proposition afin que les députés aient l'occasion de se prononcer sur chaque proposition s'ils le désirent. Je mentionne précisément la possibilité de voter, car selon le Règlement, il ne doit pas y avoir de débat sur une motion de ce genre mais seulement la possibilité de voter.

Les députés ont eu la générosité de permettre à la présidence d'examiner les arguments invoqués par le chef de l'opposition et les opinions exprimées à la même occasion par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et par le président du Conseil privé (M. MacEachen).

Comme les députés le savent, j'en suis certain, l'autorité de la présidence en ce qui concerne la division des questions est extrêmement limitée. Elle n'a jamais été exercée au sujet du préavis d'un bill.

Le chef de l'opposition a cité à titre de précédent une décision de monsieur l'Orateur Macnaughton qui avait divisé une motion portant sur l'adoption d'un drapeau national sous prétexte—et c'était une constatation de monsieur l'Orateur Macnaughton—que la Chambre devait examiner deux questions distinctes.

Les députés comprendront que cette fois-là la Chambre avait été saisie d'une seule question qu'il fallait régler d'un seul coup. Les députés n'étudiaient pas un bill ou n'examinaient pas une des diverses étapes du processus législatif. Toutefois, la Chambre est maintenant priée d'examiner une motion officielle précédant la présentation d'un ou plusieurs bills fondés sur la motion.

Un examen des précédents confirme qu'il n'y a pas eu d'occasion dans le passé où une motion précédant un bill ait été divisée. L'heure accordée à la présidence pour examiner les précédents, les commentaires et le Règlement a été utilisée, avec l'aide des fonctionnaires du bureau de la Chambre, à essayer de déterminer s'il y a avait eu des précédents qui auraient pu nous guider et nous aider à rendre la décision que le chef de l'opposition (M. Stanfield) aimerait voir la présidence rendre.

Les députés savent qu'il est possible de retracer de nombreuses motions de voies et moyens qui renferment

des propositions variées et diverses relatives à l'impôt. Je pourrais citer bon nombre de précédents. Un ou deux ont été consignés dans les Journaux de la Chambre du 19 juin 1971, lorsque M. Benson, membre du Conseil privé de la Reine, a déposé sur le bureau un avis de motion de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois et, plus tard, un avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Je puis assurer aux députés qu'il ressort de maints précédents analogues qu'une motion des voies et moyens ne se rapporte pas simplement à une question mais à des questions diverses, différentes et complexes. Étant donné l'usage traditionnel à la Chambre, il serait donc bien difficile pour la présidence de décider que la motion des voies et moyens en question devrait être subdivisée.

Le président du Conseil privé (M. MacEachen) a signalé qu'en fait, il ne s'agit pas de deux questions différentes dans cet avis de motion. Selon lui, il n'y a qu'une proposition, énoncée en deux parties, traitant de l'imposition d'un droit sur l'exportation du pétrole brut par le Canada. Je pense qu'on pourrait disserter longuement sur le pour et le contre, c'est-à-dire le point de vue du chef de l'opposition et le point de vue contraire exprimé par le président du Conseil privé.

Sans aller au fond de la question et sans en aborder cet aspect, mais jugeant de la situation du point de vue strictement de la procédure et compte tenu des précédents, la présidence devra déclarer qu'elle n'a pas la compétence voulue pour mettre pour subdiviser la question à l'heure actuelle.

Le point soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est également très intéressant, mais peut-être prématuré. Il sera probablement signalé et débattu plus longuement plus tard.

Je puis assurer aux députés qu'avec l'aide des greffiers de la Chambre, j'ai examiné le plus minutieusement possible le point soulevé par le chef de l'opposition. Il est très important, je le reconnais, et doit être examiné sérieusement. Néanmoins, je le répète, je ne serais pas en droit, je pense d'établir un précédent en acceptant l'argument du chef de l'opposition et je dois donc rendre une décision en conséquence.

A ce sujet, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Macdonald (Rosedale), il est résolu, —Que la motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise dont avis a été déposé sur la Table le mardi 11 décembre 1973, soit agréée.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, le Bill S-7, Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, est agréé à l'étape du rapport.

M. Railton, appuyé par M. Walker, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

(Avis de motions (documents))

M. Grier, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie (y compris des budgets supplémentaires A, B, X) de la prévision des programmes (Révision des programmes) du ministère des Transports pour la dernière année et dont le Parlement a approuvé les dépenses. *(Avis de motion portant production de documents n° 91)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservé aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Stewart (Cochrane), Poulin, Macquarrie, Lessard, Corriveau, Ritchie et Stevens en remplacement de MM.

Guay (Saint-Boniface), Smith (Saint-Jean), Stevens, Caron, Breau, Macquarrie et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Munro (Esquimalt-Saanich), Danson, Madill et Haliburton en remplacement de MM. Nowlan, Dupras, Haliburton et Munro (Esquimalt-Saanich) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Knight en remplacement de M. Nesdoly sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Fleming sur la liste des membres du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation.

MM. Allard, Dupras, MacDonald (Egmont), Blais, Munro (Esquimalt-Saanich) et Danson en remplacement de MM. Matte, Blais, Ritchie, Danson, Haliburton et Laflamme sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Caron, Campbell, Comtois, Herbert, Corbin, Corriveau et Korchinski en remplacement de MM. Lessard, Corriveau, Poulin, Railton, Stewart (Cochrane), Turner (London-Est) et Ellis sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) des travaux effectués en vertu de la Loi sur le développement de la pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de ladite Loi, chapitre F-21, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/292).

Par M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de Statistique Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 4(3) de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 291-1/122A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, chapitre N-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/18B).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du surintendant des assurances du Canada sur les compagnies de fiducie et de prêt, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 8 de la Loi sur le département des assurances, chapitre I-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/170A).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 192

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Cullen, du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présente le troisième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

A la suite de la présentation de son deuxième rapport, le mercredi 25 juillet 1973, le Comité a tenu dix séances.

Au cours de cette période, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a été convoquée pour discuter de son premier rapport trimestriel sur le prix des denrées alimentaires et de l'évolution des coûts; ce rapport a été présenté à la suite du premier mandat confié à la commission par le Gouvernement, à savoir: «de surveiller les mouvements des prix d'une vaste série de produits alimentaires et de faire rapport tous les trois mois.» Lors de la troisième rencontre du Comité avec la Commission, on s'est également entretenu des tendances actuelles du prix du boeuf.

En outre, le Comité a entendu l'honorable Eugene F. Whelan, ministre de l'Agriculture, l'honorable Otto Lang, ministre responsable de la Commission canadienne du blé, l'honorable Herb Gray, ministre le la Consommation et des Corporations ainsi que des hauts fonctionnaires de son ministère notamment, MM. J. B. Seaborn, sous-ministre adjoint (Consommation), J. J. Quinlan, c.r., sous-directeur des enquêtes, J. W. Morrow, chef de la Direction des recherches, Bureau du directeur des enquêtes et recherches, direction des enquêtes sur les coalitions, et l'honorable Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires

Le premier rapport de votre Comité demandait au gouvernement de créer une commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Avant, pendant et après la création de la Commission aux termes de la Loi sur les enquêtes, on peut dire, à juste titre, que cette dernière a suscité de nombreux débats et s'est attiré autant de critiques que d'éloges. Cette controverse même concernant la Commission lui a fait la meilleure des publicités, en captant l'attention de nombreuses personnes.

Les membres de votre Comité ont été aussi divisés et le sont encore autant que les consommateurs canadiens en général, dans leurs vues sur le rôle de la Commission. L'efficacité de la Commission, certaines déclarations de sa Présidente, le contenu de certains de ses rapports, sont autant de sujets qui ont été longuement débattus par les membres de votre Comité.

Votre Comité est alarmé par le rapport de Statistique Canada qui indique de nouvelles hausses dans le prix des produits alimentaires au cours du mois de novembre et croit qu'il faut continuer à être vigilant. Votre Comité

est d'avis que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires pourrait jouer un rôle utile à cet égard.

Recommandations

Le Comité recommande:

1. QUE LA CHAMBRE ÉTUDIE L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER SON RÈGLEMENT DE FAÇON À POUVOIR CRÉER UN COMITÉ PERMANENT DE LA CONSOMMATION.

Le Comité est d'avis que le consommateur canadien profiterait de la création d'un Comité permanent de la consommation. Le Comité est également d'avis que des lois importantes, comme dans le cas des amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, devraient provenir du ministère de la Consommation et des Corporations et ces lois pourraient faire l'objet d'une étude plus appropriée par un Comité de la consommation. Dans le cas de la mise sur pied par la Chambre d'un comité permanent de la consommation, le Comité recommande que le gouvernement adopte comme politique d'y renvoyer automatiquement tous les rapports de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

2. QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ÉTUDIE L'OPPORTUNITÉ D'ENTREPRENDRE IMMÉDIATEMENT L'ÉTUDE D'UNE POLITIQUE À LONG TERME SUR L'ALIMENTATION AU CANADA, COORDONNÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET QUE LE GOUVERNEMENT ÉTUDIE L'OPPORTUNITÉ DE SOUMETTRE CETTE QUESTION AUX COMITÉS PERMANENTS APPROPRIÉS.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertients (*fascicules 28 à 35 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice nº 72 aux* Journaux.)

M. Stewart (Okanagan-Kootenay), du Comité permanent des privilèges et élections, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 12 juillet 1973, le Comité a étudié le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher les lignes 5 et 6 de la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

chandises et services donnés ou fournis à l'exception du travail

Ajouter immédiatement après la ligne 2 de la page 3 ce qui suit:

h) le coût des marchandises ou services assurés par un gouvernement, une société de la Couronne ou tout autre organisme public.

Retrancher les lignes 10 à 13 de la page 3 et les remplacer par ce qui suit:

lorsque la personne qui a fourni les marchandises ou services exploite une entreprise qui consiste à fournir ces marchandises ou services, le prix le plus bas exigé pour une même quantité des marchandises ou services par la personne qui les fournit, vers le moment où elle les fournit, et lorsque la personne qui a fourni les marchandises ou services n'exploite pas une entreprise qui consiste à fournir ces marchandises ou services, le prix le plus bas exigé pour une même quantité des marchandises ou services par toute autre personne qui fournit ces marchandises ou biens sur une échelle commerciale dans la région où ces marchandises ou services sont fournis si le montant exigé est égal ou supérieur à $100; la présente disposition ne s'applique pas si le montant exigé est inférieur à $100;

Article 3

Retrancher la ligne 4 de la page 4 et la remplacer par ce qui suit:

3. (1) L'alinéa 13(8)*b*) de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

b) après le trentième jour qui précède le jour du scrutin, radier du registre un parti enregistré

(i) qui n'était pas représenté à la Chambre des communes la veille de la dissolution du Parlement juste avant l'élection, et

(ii) qui n'avait pas, le trentième jour qui précède le jour du scrutin à l'élection des candidats officiellement présentés dans au moins cinquante circonscriptions du Canada.

(2) L'article 13 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction immédiatement après le paragraphe (8) du paragraphe suivant:

(8.1) Le directeur général des élections doit radier du registre tout parti enregistré qui ne se conforme pas à l'un quelconque des paragraphes 13.1(2), 13.1(3), 13.3(1) et 13.3(2).

(3) L'article 13 de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

Article 4

Retrancher les lignes 32 à 34 du paragraphe 13.1(2), à la page 4 et les remplacer par ce qui suit:

(2) Chaque parti enregistré doit dans les trente jours après l'entrée en vigueur du présent article ou dans les trente jours après l'enregistrement du parti, quel que soit le délai le plus long, remettre au directeur

Retrancher les lignes 14 et 15 du paragraphe 13.1(3), à la page 5 et les remplacer par ce qui suit:

le parti enregistré doit, dans le délai de trente jours, en informer le directeur général des élec-

Retrancher les lignes 29 à 34 de la page 5 et les remplacer par ce qui suit:

a) toute somme que fournit un particulier autre que le candidat ou une corporation, un syndicat, une organisation ou association non constituée en corpora-

tion pour toutes dépenses engagées pour la conduite ou la direction de l'élection, soit à titre de contribution, de don, de prêt, d'avance, de dépôt ou à un autre titre, doit être versée pour son propre compte, sur des sommes sur lesquelles il a un droit réel, à l'agent enregistré du parti; et

Retrancher les lignes 41 à 44 de la page 7 et les remplacer par ce qui suit:

13.2(1) L'agent principal de tout parti enregistré qui, par l'intermédiaire d'agents enregistrés agissant dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés à ce titre ou d'autres personnes agissant au nom du parti enregistré à la connaissance et avec le consentement d'un dirigeant de celui-ci,

Ajouter immédiatement après la ligne 6 de la page 8, ce qui suit:

(1.1) Pour le calcul, aux fins du présent article, du montant des dépenses d'élection engagées par un parti enregistré pour la conduite ou la direction d'une élection, il faut exclure toute somme afférente aux contributions ou dons faits par le parti enregistré ou pour son compte au profit de candidats à l'élection.

Ajouter immédiatement après la ligne 15 de la page 8 le paragraphe suivant:

(3) Le directeur général des élections doit, au plus tard le trentième jour précédent le jour du scrutin, établir le nombre de noms figurant sur toutes les listes préliminaires des électeurs dans chaque circonscription et doit immédiatement faire publier ce renseignement dans la Gazette du Canada.

Retrancher les lignes 16 à 49, de la page 8, et les lignes 1 à 33, de la page 9, et remplacer par ce qui suit:

13.3(1) Tout parti enregistré doit, dans les trente jours qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi ou dans les trente jours qui suivent la date où le parti est devenu un parti enregistré, selon celui de ces délais qui expire le dernier, nommer un vérificateur qui doit être une personne qui remplit normalement les fonctions de vérificateur dans une province.

(2) Lorsqu'un vérificateur nommé par un parti enregistré en application du paragraphe (1) cesse, pour quelque raison, d'occuper ce poste, perd la qualité requise au paragraphe (1) ou perd le droit d'agir comme vérificateur ainsi qu'il est prévu au paragraphe (3), le parti doit, dans le délai de trente jours, nommer un autre vérificateur.

(3) Aucun président d'élection, scrutateur ou secrétaire d'élection et aucun candidat, agent officiel d'un candidat ou agent enregistré d'un parti enregistré, ni l'associé, l'employé ou le commis de l'un d'eux, n'a le droit d'agir comme vérificateur d'un parti enregistré. Si l'une de ces personnes agit en cette qualité, elle est coupable d'une infraction à la présente loi.

(4) Le vérificateur nommé par un parti enregistré doit faire rapport à l'agent principal du parti relativement à chaque rapport sur les recettes et dépenses du parti pour un exercice financier et à chaque rapport relatif aux dépenses d'élection du parti établi pendant son mandat et il doit faire les vérifications qui lui permettront de déclarer dans son rapport si, à son avis, le rapport sur les recettes et dépenses ou sur les dépenses d'élection présente fidèlement les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé.

(5) Le vérificateur, dans son rapport établi en application du paragraphe (4), doit faire les déclarations qu'il estime nécessaires dans tous les cas où

a) le rapport sur lequel porte son rapport ne présente pas fidèlement les renseignements énoncés dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé;

b) il n'a pas reçu des agents enregistrés et des dirigeants du parti tous les renseignements et explications qu'il a exigés; ou

c) le parti enregistré n'a pas tenu des écritures comptables appropriées, pour autant que le révèle son examen

(6) Le vérificateur d'un parti enregistré doit avoir accès, en tout temps, à tous les registres, documents, livres, comptes et pièces justificatives du parti, et il a le droit d'exiger des agents enregistrés et des dirigeants du parti les renseignements et explications qui, à son avis, peuvent être nécessaires pour l'établissement du rapport prescrit par le paragraphe (4).

Retrancher les lignes 34 à 49 de la page 9 et les remplacer par ce qui suit:

13.4 (1) L'agent principal d'un parti enregistré doit faire parvenir au directeur général des élections, à l'égard de chaque exercice financier du parti, un rapport, établi en substance de la façon prescrite, par le directeur général des élections, sur les recettes et les dépenses du parti pour l'exercice financier, à l'exception des dépenses d'élection relatives à une élection générale, ainsi que le rapport y afférent que le vérificateur lui a fait en vertu du paragraphe 13.3(4).

Retrancher la ligne 4 de la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

a) le montant des sommes et la valeur commerciale des marchandises et services mises à la

Retrancher la ligne 5 de la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

disposition du parti au moyen de prêts, d'avances, de dépôts, de con-

Retrancher la ligne 12 de la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

sont pas librement négociables, les gouvernements, les

Retrancher la ligne 27 de la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

des prêts, des avances, des dépôts, des dons ou des contributions dont le

Retrancher la ligne 30 de la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

la période financière, des prêts, des avances, des dépôts, des dons ou des

Retrancher la ligne 33 de la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

cas, le montant du prêt, de l'avance, du dépôt, de la contribution ou

Retrancher la ligne 34 de la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

du don ou celui de l'ensemble des prêts, des avances, des dépôts, des con-

Retrancher les lignes 42 à 44 de la page 10, et les lignes 1 à 13 de la page 11, et les remplacer par ce qui suit:

d) le total de toutes les autres dépenses faites par le parti ou pour son compte, à l'exception des dépenses d'élection relatives à une élection générale.

et ce rapport doit être transmis au directeur général des élections, en même temps que le rapport du vérificateur dont il est question au paragraphe (1), dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier sur lequel il porte.

Retrancher les lignes 26 à 45 de la page 11, et les lignes 1 à 16 de la page 12 et les remplacer par ce qui suit:

13.5 (1) L'agent principal d'un parti enregistré doit transmettre au directeur général des élections, relativement à chaque élection générale, un rapport, établi en substance de la façon prescrite par le directeur général des élections, concernant les dépenses d'élection faites par le parti ou pour son compte relativement à l'élection, ainsi que le rapport y afférent que le vérificateur lui a fait en vertu du paragraphe 13.3(4).

(2) Le rapport de l'agent principal dont il est question au paragraphe (1) doit indiquer les sommes dépensées pour les dépenses d'élection et la valeur commerciale des biens et des services reçus aux fins de l'élection et il doit être transmis au directeur général des élections, en même temps que le rapport du vérificateur dont il est question au paragraphe (1), dans les six mois qui suivent le jour du scrutin de l'élection à laquelle il se rapporte.

Retrancher la ligne 12 de la version anglaise de la page 13 et la remplacer par ce qui suit:

(*b*) procures for publication or acquiesces in the pub-

Retrancher la ligne 1 de la page 13 et la remplacer par ce qui suit:

13.7(1) Tout parti enregistré qui, par

Ajouter immédiatement après la ligne 18 à la page 13 ce qui suit:

c) entre le jour de l'émission du bref d'une élection et le jour du scrutin, ou le jour du scrutin, fait obtenir la publication dans une publication du gouvernement de documents qui favorisent ou contrecarrent un parti enregistré en particulier ou à un candidat en particulier, ou y consent

Retrancher le mot «directement» de la ligne 20, à la page 13.

Ajouter immédiatement après la ligne 26 de la page 13 ce qui suit:

(2) Aux fins du paragraphe (1), l'avis d'une réunion qui doit être tenue dans le principal but de désigner un candidat à une élection est réputé ne pas constituer la publication d'une annonce dans le but de favoriser ou de contrecarrer un parti enregistré en particulier ou l'élection d'un candidat en particulier.

(3) Aux fins du paragraphe (1) un avis d'activité, de rencontre ou d'autre événement auquel le chef d'un parti enregistré ou un candidat a l'intention de participer ou une invitation à rencontrer et (ou) à entendre le chef d'un parti enregistré ou un candidat à un endroit précis n'est pas censé être de la publicité visant à favoriser ou à contrecarrer directement un parti enregistré en particulier ou l'élection d'un candidat en particulier.

Retrancher les lignes 41 à 46 de la page 13, et les lignes 1 à 9 de la page 14 et les remplacer par ce qui suit:

(2) Le directeur général des élections doit, dès qu'il lui est raisonnablement possible de le faire après qu'il a reçu tous les rapports concernant les dépenses d'élection qui doivent lui être transmis aux termes de l'article 13.5 de la *Loi électorale du Canada* relativement à la première élection générale à laquelle s'applique l'article 13.2 de cette loi, faire rapport à l'Orateur de la Chambre des communes relativement aux dépenses d'élection des partis enregistrés, et ce rapport doit être renvoyé en permanence au Comité permanent de la Chambre des communes sur les privilèges et les élections aux fins d'examen de l'opportunité de la limitation des dépenses d'élection des partis enregistrés prévue à l'article 13.2 de la *Loi électorale du Canada*.

Article 6

Retrancher l'article 6 tel qu'il figure aux pages 14 et 15 et renuméroter les articles suivants en conséquence.

Article 8

Ajouter immédiatement après la ligne 33 à la page 16, ce qui suit:

(3) Pour le calcul, aux fins du présent article, du montant des dépenses d'élection faites par un candidat soit directement soit par l'intermédiaire de son agent officiel ou de toute autre personne agissant pour son compte,

a) il faut exclure tous les frais de déplacement du candidat; et

b) il ne doit être inclus au titre des dépenses personnelles occasionnées au candidat par l'élection que l'excédent de ces dépenses, si excédent il y a, sur la part de celle-ci que le candidat est autorisé à payer aux termes du paragraphe 62(17).

Retrancher la ligne 34 de la page 16 et la remplacer par ce qui suit:

61.2 (1) Tout candidat autre qu'un candidat de territoires du Nord-Ouest qui, directe-

Retrancher la ligne 3 de la version anglaise de la page 17 et la remplacer par ce qui suit:

(*b*) procures for publication or acquiesces in the pub-

Retrancher le mot «directement» de la ligne 11 à la page 17.

Retrancher la ligne 17 de la page 17 et la remplacer par ce qui suit:

le but principal de désigner un candidat à

Retrancher le mot «directement» aux lignes 21 et 22 de la page 17.

Article 9

Retrancher les lignes 23 à 41 de la page 17 et les lignes 1 à 34 de la page 18 et les remplacer par ce qui suit:

9. (1) Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article 62, de l'article suivant:

«62.1 (1) Tout candidat doit, au moment de la nomination de son agent officiel, nommer un vérificateur, qui doit être une personne habile à remplir les fonctions de vérificateur dans la province où est située la circonscription électorale du candidat. Les nom et adresse du vérificateur doivent être déclarés au président d'élection sur le bulletin de présentation, suivant la formule nº 27, par le candidat ou de sa part, le ou avant le jour des présentations.

(2) Lorsqu'un vérificateur nommé par un candidat en application du paragraphe (1) cesse, pour quelque raison, d'occuper ce poste, perd la qualité requise au paragraphe (1) ou perd le droit d'agir comme vérificateur ainsi qu'il est prévu au paragraphe (3), le candidat doit immédiatement nommer un autre vérificateur.

(3) Un président d'élection, scrutateur ou secrétaire d'élection et un candidat, agent officiel d'un candidat ou agent enregistré d'un parti enregistré ne peut

a) exercer les fonctions de vérificateur d'un candidat, ni,

b) s'il est associé au vérificateur d'un candidat ou employé de ce vérificateur ou d'une firme à laquelle ce vérificateur est associé, prendre part à l'examen ou à l'établissement du rapport d'un vérificateur prévus par le présent article, sauf dans la mesure prévue au paragraphe (6),

et quiconque contrevient au présent paragraphe est coupable d'une infraction à la présente loi.

(4) Le vérificateur nommé par un candidat doit faire rapport à l'agent officiel du candidat sur le rapport concernant les dépenses d'élection établi par le candidat ou pour le compte de celui-ci et il doit faire les vérifications qui lui permettront de déclarer dans son rapport si, à son avis, le rapport en question représente fidèlement les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé.

(5) Le vérificateur, dans son rapport établi en application du paragraphe (4), doit faire les déclarations qu'il estime nécessaires dans tous les cas où

a) le rapport sur lequel porte son rapport ne présente pas fidèlement les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé;

b) il n'a pas reçu de l'agent officiel du candidat et du candidat tous les renseignements et explications qu'il a exigés; ou

c) l'agent officiel du candidat n'a pas tenu des écritures comptables appropriées, pour autant que le révèle son examen.

(6) Le vérificateur nommé par un candidat doit avoir accès, à tout moment raisonnable, à tous les registres, documents, livres, comptes et pièces justificatives de l'agent officiel du candidat et du candidat qui se rapportent à l'élection, et il a le droit d'exiger de l'agent officiel du candidat et du candidat les renseignements et explications qui, à son avis, peuvent être nécessaires pour l'établissement du rapport prescrit par le paragraphe (4).»

(2) Il est par les présentes donné pouvoir et ordonné au directeur général des élections d'apporter à la formule nº 27, le bulletin de présentation, les modifications qui sont à son avis nécessaires pour donner effet au paragraphe 62.1(1) de la *Loi électorale du Canada*, tel que l'édicte le paragraphe (1).

Article 10

Retrancher les lignes 1 à 22 de la page 19 et les remplacer par ce qui suit:

d'élection le rapport que lui a fait le vérificateur conformément au paragraphe 62.1(4) et un rapport fidèle, dûment signé et rédigé en substance suivant la formule nº 64. Ce document, appelé dans la présente loi «rapport concernant les dépenses d'élection», doit contenir, au sujet de ce candidat, les états détaillés

a) de toutes les dépenses d'élection engagées, accompagnées de toutes pièces justificatives et reçus qui s'y rapportent, lesquels pièces justificatives et reçus sont dans la présente loi, compris dans l'expression «rapport concernant les dépenses d'élection»;

Retrancher la ligne 25 de la page 19 et la remplacer par ce qui suit:

«*e*) le montant des fonds et la valeur commerciale des marchandises ou des services que met à

Retrancher la ligne 27 de la page 19 et la remplacer par ce qui suit:

de prêt, d'avance, de dépôt, de contribution ou de don, chacune des

Retrancher la ligne 33 de la page 19 et la remplacer par ce qui suit:

bles, des gouvernements, les syndicats, des corporations

Retrancher la ligne 40 de la page 19 et la remplacer par ce qui suit:

poration, gouvernement, syndicat, organisation et as-

Retrancher la ligne 45 de la page 19 et la remplacer par ce qui suit:

prêt, une avance, un dépôt, un don ou une contribution dont le mon-

Retrancher la ligne 47 de la page 19 et la remplacer par ce qui suit:

fait au profit du candidat des prêts, des avances, des dépôts, des dons, ou

Retrancher la ligne 1 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

ces cas, le montant du prêt, de l'avance, du dépôt, de la contribution

Retrancher la ligne 3 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

prêts, des avances, des dépôts, des contributions ou des dons qu'il a ainsi

Retrancher la ligne 5 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

(1.1) Lorsqu'un prêt, une avance, un dépôt, une contribution ou un

Retrancher la ligne 6 de la version anglaise à la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

the use of a candidate is made by any local

Retrancher les lignes 7 et 8 de la page 20 et les remplacer par ce qui suit:

d'une circonscription d'un parti politique, enregistré ou non, au profit d'un candidat, le rapport

Retrancher la ligne 10 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

graphe (1) doit, si le montant ou la valeur du prêt, de l'avance, du dépôt, de la contribution ou du

Retrancher la ligne 12 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

des particuliers, corporations, gouvernements, syndicats,

Retrancher la ligne 14 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

en corporation dont le prêt, l'avance, le dépôt, la contribution ou le

Retrancher la ligne 15 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

don à une association locale de la cir-

Retrancher la ligne 16 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

conscription sont inclus dans le prêt, l'avance, le dépôt, la contribu-

Retrancher la ligne 17 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

tion ou le don qu'une association locale

Retrancher la ligne 19 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

candidat et le montant ou la valeur du prêt, de l'avance, du dépôt, de la contri-

Retrancher la ligne 21 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

liers, corporations, gouvernements, syndicats organis-

Retrancher la ligne 27 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

le prêt, l'avance, le dépôt, la contribution ou le don à l'association

Retrancher la ligne 29 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

dans le prêt, l'avance, le dépôt, la contribution ou le don que l'asso-

Retrancher la ligne 35 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

particuliers, corporations, gouvernements, syndicats, or-

Retrancher la ligne 37 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

en corporation ayant fait un prêt, une avance, un dépôt, une contribu-

Retrancher la ligne 41 de la page 20 et la remplacer par ce qui suit:

rapport comme si ces prêts, avances, dépôts, contributions ou

Retrancher les lignes 46 à 50 de la page 20 et les remplacer par ce qui suit:

(7) Chaque rapport du vérificateur que reçoit le président d'élection d'un agent officiel, accompagné du résumé du rapport concernant les dépenses d'élection auquel il se rapporte, doit être publié aux frais du directeur général des élections pour le compte de la Couronne, du chef du Canada, dans un journal publié ou diffusé dans la région où se sont tenues les élections.

Article 11

Ajouter le mot «et» à la fin de la ligne 10 de la page 23.

Retrancher le mot «et» à la fin de la ligne 13 de la page 23.

Retrancher la ligne 14 de la page 23 et la remplacer par ce qui suit:

et il doit verser au vérificateur du candidat, sur le Fonds du revenu consolidé, le moins élevé des montants suivants: deux cent cinquante dollars ou les honoraires figurant sur la note qu'il a présentée au candidat.

Retrancher les lignes 7 à 14 de la page 23 et les remplacer par ce qui suit:

une somme égale au total

a) du montant, déterminé en vertu de l'alinéa (1)b), qui est porté sur le certificat;

b) du montant déterminé en vertu de l'alinéa (1)c) qui est indiqué, le cas échéant, dans le certificat; et

c) de deux cent cinquante dollars.

Retrancher les lignes 33 à 38 de la page 23 et les remplacer par ce qui suit:

receveur général doit verser au vérificateur du candidat auquel se rapporte ce certificat, sur le Fonds du revenu consolidé le moins élevé des montants suivants: deux cent cinquante dollars ou les honoraires figurant sur la note qu'il a présentée au candidat.»

Article 12

Ajouter à la ligne 14 de la page 24 ce qui suit:

Le directeur général des élections doit nommer un commissaire qui a pour fonctions, sous la surveillance

du directeur général des élections, de veiller à ce que les dispositions de la loi à l'égard des dépenses d'élection soient respectées et appliquées.»

Retrancher la ligne 8 de la page 24 et la remplacer par ce qui suit:

paragraphes 63(1) ou (3), le directeur

Article 13

Retrancher les lignes 23 à 27 de la page 24 et les remplacer par ce qui suit:

b) un agent enregistré d'un parti enregistré agissant dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés à ce titre ou une autre personne agissant au nom d'un parti enregistré à la connaissance et avec le consentement d'un dirigeant de celui-ci,

Article 15

Retranchement des lignes 29 à 46, de la page 26 et des lignes 1 à 22, de la page 27, et les remplacer par ce qui suit:

(2) A n'importe quel moment, lorsque trente jours se sont écoulés après le rapport d'un bref d'élection ou l'entrée en vigueur de la présente loi, tout parti enregistré peut notifier au Conseil de la Radio-Télévision canadienne et à l'agent principal ou au chef de tous les autres partis enregistrés son intention d'entamer avec eux des consultations en vue d'établir entre les partis enregistrés une répartition du temps d'émission qui doit leur être accordé en vertu du paragraphe (1) lors des prochaines élections générales

(3) Lorsqu'un parti enregistré délivre une notification visée au paragraphe (2), il fixera une date à laquelle les consultations devront commencer, mais cette date ne sera pas antérieure à six semaines après la délivrance de la notification.

(4) Après avoir reçu une notification visée au paragraphe (2), le Conseil de la Radio-Télévision canadienne communiquera avec l'agent principal ou le chef de tous les partis enregistrés et indiquera l'endroit où les consultations devront commencer à la date fixée dans la notification, en conformité du paragraphe (3), et présidera la réunion.

(5) Lorsque le Conseil et les représentants des partis enregistrés parviennent à un accord sur une répartition des six heures et demie, cette répartition est obligatoire pour chacun des partis enregistrés.

(6) Lorsqu'on ne parvient à aucun accord sur la répartition du temps en vertu du paragraphe (5) au cours des quatre semaines qui suivent la date fixée dans la notification demandant l'ouverture des consultations délivrées en application du paragraphe (2), le Conseil de la Radio-Télévision canadienne doit, dans les deux semaines qui suivent la période de quatre semaines, notifier à chaque parti enregistré une proposition de répartition de temps entre les partis enregistrés; lorsque le Conseil ne reçoit aucune objection à cette proposition dans la semaine qui suit la notification de cette proposition, la répartition proposée est obligatoire pour chacun des partis enregistrés.

(7) Lorsque le Conseil de la Radio-Télévision canadienne reçoit, dans le délai prévu à cet effet au paragraphe (6), une objection à la proposition de répartition du temps, il doit consulter les représentants de chacun des partis enregistrés et, par la suite, confirmer ou modifier la répartition proposée et notifier sa décision à chaque parti enregistré et, sur délivrance de cette notification, la répartition proposée, confirmée ou modifiée, est obligatoire pour chacun des partis enregistrés.

(8) Si, à tout moment après la répartition du temps effectuée en vertu du présent article est devenue obligatoire pour les partis enregistrés, un nouveau parti devient un parti enregistré par le directeur général des élections, le parti nouvellement enregistré doit, dans les trente jours qui suivent son enregistrement, délivrer au Conseil de la Radio-Télévision canadienne et à l'agent principal ou au chef de tous les autres partis enregistrés une notification demandant que la répartition précédemment devenue obligatoire en vertu du présent article soit modifiée.

(9) Lorsque le Conseil de la Radio-Télévision canadienne reçoit une notification en vertu du paragraphe (8), il indique un endroit et une date, antérieure au quinzième jour suivant la délivrance de cette notification, à laquelle tous les représentants des partis enregistrés doivent se rencontrer afin de se consulter en vue de modifier la répartition des six heures et demie effectués précédemment afin de faire une place au parti nouvellement enregistré et si, dans un délai de trois jours, les partis enregistrés ne peuvent parvenir à un accord sur le modification de la répartition des six heures et demie, le Conseil de la Radio-Télévision canadienne doit, dans les deux jours qui suivent la rupture de ces consultations, leur notifier une proposition de répartition du temps modifiée, et cette proposition doit être obligatoire.

et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Ajouter immédiatement après la ligne 46 de la page 27 ce qui suit:

(12) Au plus tard cinq jours après que le Conseil de la Radio-Télévision canadienne a délivré cette notification, chaque parti enregistré doit indiquer, par écrit, à chaque radiodiffuseur à qui il entend acheter du temps d'émission, sa préférence quant à la proportion de périodes commerciales et de périodes d'émission dont il doit disposer et quant aux jours où les périodes ainsi réparties doivent être disponibles.

(13) Tout radiodiffuseur qui reçoit une notification visée au paragraphe (12) doit, dans un délai de trois jours, consulter les représentants du parti enregistré dans le but de parvenir à un accord sur les demandes du parti enregistré.

(14) Lorsqu'on ne parvient à aucun accord en vertu du paragraphe (13), la question doit être déférée au Conseil de la Radio-Télévision canadienne qui doit immédiatement notifier une proposition de répartition qui doit être finale et obligatoire pour le parti enregistré et le radiodiffuseur.

(15) Toute proposition faite par le Conseil de la Radio-Télévision canadienne en vertu du paragraphe (14) doit tenir compte de la règle reconnaissant à chaque parti enregistré la liberté et la possibilité de

déterminer la proportion de périodes commerciales et de périodes d'émission dont il doit disposer et les jours où les périodes ainsi réparties doivent être disponibles.

et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Ajouter, après la ligne 40 de la page 28 ce qui suit:

(18) Tout radiodiffuseur qui exploite une entreprise de radiodiffusion qui fait partie d'un réseau doit, sous réserve des règlements établis en application de la Loi sur la radiodiffusion et des conditions de sa licence, diffuser d'émissions dont le radiodiffuseur ou toute autre personne titulaire d'une licence d'exploitation d'une entreprise de radiodiffusion est à l'origine, un certain nombre de périodes d'émission, périodes qui doivent être accordées gratuitement aux partis enregistrés, selon la proportion fixée par la répartition et toute nouvelle répartition effectuée en vertu du présent article, et leur nombre ainsi que le total du temps d'émission doivent être déterminés après consultation avec les représentants des partis enregistrés et le Conseil de la Radio-Télévision canadienne.

(19) Le temps d'émission accordé en vertu du paragraphe (18) doit s'ajouter aux six heures et demie de temps d'émission accordées en vertu du paragraphe (1).

(20) Il ne doit pas être tenu compte du temps accordé à un parti enregistré en vertu du paragraphe (18) et utilisé par ce parti dans le calcul des dépenses d'élection du parti.

(21) Un radiodiffuseur qui refuse d'accorder du temps d'émission en vertu du paragraphe (18) à la satisfaction du Conseil de la Radio-Télévision canadienne est coupable d'une infraction à la présente loi et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende ne dépassant pas vingt-cinq mille dollars.

et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

Retrancher l'article 99.3 figurant aux pages 29 à 32.

Renuméroter les articles 99.4 et 99.5 qui deviennent respectivement les articles 99.3 et 99.4.

Remplacer aux lignes 10 et 28 de la page 33 la mention de l'article 99.4 par une mention de l'article 99.3.

Remplacer aux lignes 5 et 11 de la page 34 la mention de l'article 99.5 par une mention de l'article 99.4.

Retrancher la ligne 21 de la page 33 et la remplacer par ce qui suit:

prise entre six heures du matin et neuf heures du matin, midi et deux heures de l'après-midi et quatre heures de l'après-midi et sept

Article 20

Retrancher les lignes 30 à 34, de la page 35, et remplacer par ce qui suit:

titre de l'ensemble des sommes versées par le contribuable, durant l'année, à titre de contributions, à des partis enregistrés et à des candidats, pour l'élection d'un ou plusieurs députés à la Chambre des communes du Canada (appelées au présent article «la somme versée»),

Retrancher les lignes 6 et 7, de la page 36, et remplacer par ce qui suit:

si le paiement de chaque somme comprise dans la somme versée est prouvé en produisant

Retrancher les lignes 36 à 41 de la page 38 et les remplacer par ce qui suit:

24. (1) Sous réserve du paragraphe (2), la présente loi entrera en vigueur six mois, jour pour jour, après la date de sa sanction ou, si le directeur général des élections a publié un avis relatif à la présente loi dans la Gazette du Canada, moins de six mois après cette date, en application de l'article 111(1) de la *Loi électorale du Canada*, à la date de la publication de cet avis.

(2) Si aucun avis relatif à la présente loi n'a été publié dans la Gazette du Canada en application de l'article 111(1) de la *Loi électorale du Canada* dans les six mois qui suivent la date de la sanction de la présente loi et que des brefs d'élection relatifs à une élection générale sont en vigueur à l'expiration de ce délai, la présente loi entrera en vigueur le lendemain de la date fixée pour le rapport de ces brefs.

(3) L'article 126.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* édicté par l'article 20 de la présente loi s'applique aux sommes versées, de la façon qui y est prévue, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi ou ultérieurement.

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-203, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n^os^ 12 à 26 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 73 aux* Journaux).

M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport final de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, en date du 14 décembre 1973. (M. Gérald Le Dain, président). (Document parlementaire n° 291-4/105).

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du surintendant des assurances du Canada au sujet des compagnies de petits prêts et des prêteurs d'argent détenant des permis en vertu de la Loi sur les petits prêts, pour l'année terminée le 31 décembre 1972. (Document parlementaire n° 291-1/241A).

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-245, Loi imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe en prévoyant qu'il doit être payé, sur le Fonds du revenu consolidé, aux provinces qui y sont désignées pour une période prescrite, une proportion de 50% des revenus à ces provinces calculée de la façon indiquée dans la mesure.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-7, Loi modifiant la Loi sur la statistique (statistiques de zone).

M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. McKinley, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes, suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Laflamme en remplacement de M. Danson sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Hamilton (Swift Current-Maple Creek), Murta, Schumacher, McCain, Haliburton, Turner (London-Est), Smith (Northumberland-Miramichi) Roy (Laval) et Gleave en remplacement de MM. McKenzie, Stevens, Blenkarn, Korchinski, Schellenberger, Mackasey, Turner (London-Est), Herbert et Rose sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Hargrave et Turner (London-Est) en remplacement de MM. Haliburton et Smith (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, —Sommaire des arrêtés en conseil adoptés durant le mois de juin 1973. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/356A).

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires extérieures, pour l'année terminée le 31 décembre 1972 conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre E-20, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/10A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 193

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «La situation de la femme au Canada 1973». (Document parlementaire n° 291-4/104A).

M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une entente sur une structure de coordination intergouvernementale pour la planification du transport dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la Communauté régionale de l'Outaouais et la région de la Capitale nationale dans son ensemble, ainsi qu'un communiqué de presse y afférent. (Document parlementaire n° 291-7/25).

M. Fairweather, appuyé par M. Bell, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-246, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les dix questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2209—*M. Forrestall*

1. Quel a été le montant versé par le gouvernement et les musées nationaux du Canada en paiements directs au personnel ou en subventions à des organismes de l'extérieur ou à des particuliers pour des travaux de recherche sur l'histoire du Canada, chaque année, depuis le début de 1965?

2. Quel est le montant prévu au budget pour ces études et cette recherche sous l'égide des musées nationaux du Canada, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974?

3. Le gouvernement juge-t-il que ce montant est suffisant?

4. Quels sont les autres organismes du gouvernement qui bénéficient d'une aide dans ce domaine (histoire du Canada)?

5. Le gouvernement entend-il accorder la plus haute priorité à la recherche et à l'aide à la recherche sur l'histoire canadienne dans le contexte des divers programmes décrits ci-dessus? (Document parlementaire n° 291-2/2209).

N° 2318—*M. Alexander*

1. Pour les années 1972-1973 et 1973-1974, par circonscription et par province, quels projets de construction ont bénéficié de subventions dans le cadre du Programme des initiatives locales?

2. Quels étaient le nom, le numéro et le montant des sommes dépensées par projet?

3. En vertu de quels critères des subventions ont-elles été accordées dans le cadre du Programme des initiatives locales pour l'exécution de projets de construction? (Document parlementaire n° 291-2/2318).

N° 2609—*M. Forrestall*

Quelles sont les bases et les stations principales des Forces armées canadiennes et quels sont les effectifs militaires et civils à chaque endroit? (Document parlementaire n° 291-2/2609).

N° 2692—*M. Stevens*

1. *a*) De novembre 1970 jusqu'à maintenant, quels voyages M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACDI, a-t-il faits en pays étranger directement ou indirectement aux frais de l'État, *b*) dans chaque cas, les frais globaux de son voyage ont-ils été répartis en catégories indiquant les frais de déplacement, de logement, de réception et autres?

2. Des membres de la famille de M. Gérin-Lajoie l'ont-ils accompagné dans ses voyages directement ou indirectement aux frais de l'État et, dans l'affirmative, lesquels, lors de quels voyages et quel a été le montant des dépenses? (Document parlementaire n° 291-2/2692).

N° 2717—*M. Schumacher*

1. Depuis 1967 à ce jour, à combien d'expositions ou de foires le Canada a-t-il participé?

2. Dans chaque cas, quels étaient *a*) l'endroit, *b*) le coût total, *c*) la nature de la participation, *d*) la date?

3. Depuis 1967 à ce jour, combien d'invitations à participer à des expositions ou à des foires le Canada a-t-il refusé?

4. Dans chaque cas, quels étaient *a*) l'endroit, *b*) le coût, *c*) la nature de l'invitation, *d*) la date et, *e*) la raison du refus?

5. Quels sont les projets du Canada quant à sa participation à des expositions ou à des foires *a*) pour le reste de 1973, *b*) pour 1974, *c*) pour 1975?

6. Dans chaque cas, quels seraient *a*) l'endroit, *b*) le coût estimatif, *c*) la nature de la participation du Canada *d*) la date? (Document parlementaire n° 291-2/2717).

N° 2906—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale le Conseil de recherches pour la défense a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2906).

N° 2972—*M. Broadbent*

1. Quelles sont les sociétés qui ont reçu des subventions en espèces en vertu du Programme de recherches industrielles pour la défense (DIR) au cours de chacune des années financières 1962-1963, 1963-1964, 1964-1965, 1972-1973 et 1973-1974 jusqu'ici et, dans chaque cas, quels ont été les montants engagés et versés?

2. A quelle date remonte la dernière étude d'appréciation du Programme faite par le ministère? (Document parlementaire n° 291-2/2972).

N° 2999—*M. Reynolds*

1. Combien de billets de banque la Banque du Canada avait-elle en circulation *a*) en 1970, *b*) de janvier à juin 1973?

2. A combien s'est chiffré le montant global des prêts consentis *a*) par les banques, *b*) par toutes les autres institutions de prêts au Canada en 1970?

3. Le gouvernement possède-t-il en détail l'éventail des crédits de toute provenance disponibles chaque année et, dans l'affirmative, à qui faut-il s'adresser pour obtenir ces renseignements? (Document parlementaire n° 291-2/2999).

N° 3183—*M. Clark* (Rocky Mountain)

1. Quelles études le gouvernement a-t-il effectuées ou fait effectuer au sujet des différents aspects du projet de création d'un parc national, appelé temporairement le Parc national de Pukawkwa?

2. Quelles sont les principales recommandations qui figurent dans chaque étude sur *a*) l'aspect économique, *b*) les répercussions sociales, *c*) les répercussions sur les autochtones à la suite de la création de ce parc?

3. Quelles *a*) incidences économiques, *b*) incidences sociales, *c*) incidences sur les autochtones, attend-on de la création du parc?

4. Suppose-t-elle la cession des droits issus des issus des traités et, dans l'affirmative, où en sont les négociations avec les autochtones en cause? (Document parlementaire n° 291-2/3183).

N° 3336—*M. MacDonald* (Egmont)

1. A quelle date le Canada a-t-il reçu la première demande d'aide de la part du gouvernement de l'Éthiopie?

2. Combien d'aide le gouvernement canadien a-t-il envoyée à l'Éthiopie et à quelle date?

3. De quelles priorités l'ACDI aura-t-elle besoin pour allouer plus de fonds aux efforts de secours en Éthiopie?

4. Une aide supplémentaire sera-t-elle envoyée en Éthiopie et, dans l'affirmative, quelle quantité, sous quelle forme et à quelle date?

5. L'ACDI a-t-elle des fonds disponibles pour fournir de l'aide supplémentaire à l'Éthiopie?

6. La présente crise mondiale concernant l'alimentation influencera-t-elle la décision du Canada concernant l'envoi d'aide supplémentaire à l'Éthiopie?

7. Quelle est la gravité du problème de la disette alimentaire mondiale en ce qui concerne les engagements présents et futurs de l'ACDI? (Document parlementaire n° 291-2/3336).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada

durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McKenzie, Blenkarn et Stevens, en remplacement de MM. Hargrave, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et Murta, sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Schellenberger en remplacement de M. McCain sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Guay (Saint-Boniface), Mackasey et Lundrigan en remplacement de MM. Corriveau, Corbin et Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,— Rapport (en français et en anglais) sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Organisation de l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, chapitre F-26, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-6/3).

A 10 h. 33 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 194

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 18 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Jerome, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le dixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 2 mars 1973, le Comité a étudié l'objet de la désignation d'un jour de congé national, au cours de la période s'étendant du mois de janvier au mois de mars.

Le Comité recommande:

(1) Que le gouvernement considère l'opportunité de présenter un projet de loi tendant à établir que le troisième lundi de février soit un nouveau jour férié légal;

(2) Que ce jour férié soit observé sous le nom de jour d'Héritage Canada;

(3) Qu'il faudrait proclamer d'année en année l'aspect particulier de notre héritage à commémorer ce jour-là. De l'avis du Comité, la première année, il faudrait fêter le drapeau canadien; la deuxième année, rendre hommage à notre premier premier ministre, Sir John A. Macdonald, et la troisième année, honorer nos autochtones;

(4) Qu'un nouveau Comité permanent conjoint des deux chambres du Parlement, présidé par l'Orateur de la Chambre et le Président du Sénat, soit mis sur pied afin de recommander au gouvernement le thème de ce jour férié d'année en année;

(5) Que le gouvernement considère l'opportunité d'émettre un timbre commémoratif spécial et une pièce de monnaie tous les ans afin de mieux marquer ce jour de fête.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n°s 30, 31 et 32*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 74 aux* Journaux.)

M. Buchanan, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le huitième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

En étudiant le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année se terminant le 31 mars 1972, le Comité a adopté la motion suivante:

Le Comité recommande que l'on accède aux demandes réitérées du Conseil territorial du Yukon en vue de la réforme gouvernementale au niveau territorial, que la

motion n° 1 du conseil en date du 23 janvier 1968 présentée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien soit acceptée par le gouvernement et que celui-ci étudie l'opportunité de présenter des amendements appropriés à la Loi sur le Yukon.

Une copie de la motion n° 1 est annexée.

ANNEXE

MOTION N° 1
23 janvier 1968

Proposé par le conseiller McKinnon et appuyé par le conseiller Dumas.

ATTENDU QUE l'histoire de notre pays nous rappelle avec fierté nos efforts en vue de respecter et de maintenir constamment les grands principes de la démocratie; attendu que ce Conseil veut affirmer sa conviction que la maturité et la pleine mesure de la nation canadienne ne peuvent être atteintes avant que la démocratie ne règne sur le pays tout entier; attendu que le fait de retarder ou d'entraver la participation à part entière pour l'un ou l'autre de nos territoires et de nos peuples, va à l'encontre des principes chers à cette nation; attendu que ce Conseil souhaite accepter les principes d'évolution constitutionnelle qui déboucheront sur la création d'un régime responsable de gouvernement dans le Territoire du Yukon; et attendu qu'il faudrait incorporer les vœux des membres du Conseil législatif du Yukon dans toute réforme constitutionnelle envisagée: IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT: Qu'on demande au commissaire de faire parvenir au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, afin qu'il la soumette au gouvernement du Canada au nom du Conseil du Territoire du Yukon, la résolution ci-jointe: et il est en outre décidé que les statuts du Canada soient modifiés au besoin pour donner force de loi aux réformes constitutionnelles suivantes: A) Que le Conseil du Territoire du Yukon soit connu sous le nom d'Assemblée législative du Yukon. B) Que le nombre des membres de l'Assemblée législative du Yukon soit porté à 15 et que le mandat de l'Assemblée soit désormais de quatre ans. C) Que le comité consultatif des Finances soit remplacé par un conseil exécutif ne comptant pas moins de cinq membres et possédant les pleins pouvoirs exécutifs dans les domaines suivants: i) éducation, santé et bien-être ii) ressources territoriales, y compris les terres iii) travaux publics iv) justice et correction v) revenu et finances vi) exploitation forestière vii) pêches viii) toutes les fonctions exécutives et administratives résiduelles, y compris l'industrie et le travail contrôlés ou exécutés par le gouvernement fédéral, et que l'Assemblée législative ait exclusivement le pouvoir de légiférer au nom du gouvernement du Territoire à l'égard des domaines susmentionnés sans préjudice des pouvoirs législatifs déjà reconnus par l'article 16 de la loi modifiée sur le Yukon. D) Que le nombre des membres de l'Assemblée législative du Yukon soit encore augmenté lorsque cette Assemblée jugera approprié que toutes les réformes législatives nécessaires et autres doivent être mises en œuvre pour constituer la province du Yukon qui aurait alors les mêmes pouvoirs législatif et exécutif que les autres provinces du Canada. E) Qu'on accorde aux membres tous les pouvoirs nécessaires analogues à ceux que détiennent les assemblées législatives provinciales pour fixer leurs indemnités et allocations et qu'ils puissent librement instituer leur régime de pension ou de santé et y participer. F) Que l'article 24 de la loi sur le Yukon soit abrogé. G) Que le statut de l'Assemblée législative du Yukon soit élargi de façon qu'elle ait les pleins pouvoirs d'assister à toutes les conférences interprovinciales et fédérales-provinciales et de participer aux discussions et accords en résultant. H) Que la Loi sur les titres de biens-fonds soit abrogée dans la mesure où elle s'applique au Territoire du Yukon et qu'elle soit remplacée par une ordonnance s'appliquant aux titres de biens-fonds. I) Que toutes les terres de la Couronne soient détenues au nom de la Couronne du chef du Territoire.

* * *

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 29*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 75 aux* Journaux).

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de l'Auditeur général du Canada à la Chambre des communes, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973. (Document parlementaire n° 291-1/64A).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit rapport soit déféré au Comité permanent des comptes publics.

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1973-4065, en date du 18 décembre 1973, approuvant les lignes directrices auxquelles les fonctionnaires doivent se conformer en cas de conflits d'intérêts. (Document parlementaire n° 291-7/26).

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que ledit document soit imprimé en appendice aux *Débats* de ce jour.

Il est donné lecture de l'ordre portant étude à l'étape du rapport du Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections.

Du consentement unanime, la motion numéro (1) inscrite au nom de M. Howard, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retran-

chant les mots «Loi sur les dépenses d'élection» à l'article 1 et en les remplaçant par les mots:

«Loi sur les dépenses d'élection et les subventions aux partis politiques.»,

est réservée.

M. Howard, appuyé par M. Barnett, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «le gouvernement, une société de la Couronne, ou tout autre organisme public,» à l'alinéa *h*) de la définition de «dépenses d'élection» à l'article 2 et en les remplaçant par les mots:

«Sa Majesté du chef du Canada.».

M. Barnett, appuyé par M. Howard, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «gouvernements» figurant à l'alinéa *e*) du paragraphe 63(1) de l'article 9(2) du bill et en le remplaçant par les mots:

«Sa Majesté du chef du Canada»

et en retranchant le mot «gouvernement» figurant à l'article *f*) du paragraphe 63(1) de l'article 9(2) du bill et en le remplaçant par les mots:

«Sa Majesté du chef du Canada».

Après débat, lesdites motions, mises aux voix, sont rejetées, sur division.

M. Knight, appuyé par M. Howard, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant, avant la définition de «agent principal», figurant à l'article 2 du bill, la définition suivante:

« «agent de circonscription» relativement à un parti enregistré, désigne une personne dont le nom figure dans le registre des agents des partis enregistrés, tenu par le directeur général des élections en application du paragraphe 13.1(1) et qui est nommé à ce poste par l'agent principal du parti.».

M. Knight, appuyé par M. Howard, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant à la fin de la définition de «agent enregistré» à l'article 2, ce qui suit:

«et un agent de circonscription».

M. Rodriguez, appuyé par M. Howard, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en changeant la numérotation du paragraphe 13.1(2) de l'article 4(1) du bill qui devient l'alinéa 13.1(2)*a*) et en ajoutant le nouvel alinéa 13.1(2)*b*) suivant:

«(*b*) Une association ou un organisme formé de membres d'un parti enregistré dans une circonscription électorale peut choisir une ou des personnes à titre d'agents de circonscription du parti enregistré dans cette circonscription et peut en notifier le parti enregistré qui peut prévenir immédiatement le directeur général des élections, lui donnant les noms et adresses desdites personnes et ces renseignements seront consignés par le directeur général des élections dans le registre dont il est fait mention au paragraphe (1).».

M. Peters, appuyé par M. Howard, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant, immédiatement après le paragraphe 13.1(3) de l'article 4(1) du bill, ce qui suit:

«(4) Immédiatement après sa nomination, l'agent principal de chaque parti enregistré doit remettre au directeur général des élections le nom et l'adresse de tous agents de circonscription du parti et le directeur général des élections doit enregistrer ces renseignements dans le registre mentionné au paragraphe (1).

(5) Quand

a) une personne dont le nom figure dans le registre mentionné au paragraphe (1) cesse d'être un agent de circonscription du parti enregistré par rapport auquel son nom est inscrit, ou

b) un ou plusieurs autres agents de circonscription du parti enregistré sont nommés, l'agent principal du parti enregistré doit en aviser par écrit le directeur général des élections et le directeur général des élections doit modifier le registre en conséquence.»

et en modifiant la numérotation des autres paragraphes en conséquence.

Après débat, lesdites motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Rodriguez, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant, entre les mots «titre» et «doit» figurant à l'alinéa 13.1(5)*a*) du paragraphe 4(1) du bill, ce qui suit:

«doit être en monnaie canadienne provenant directement de sources canadiennes et».

M. Benjamin, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant la virgule à la fin de la ligne 8 de la page 12 et en y ajoutant ce qui suit:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes.».

M. Benjamin, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt

sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant après le mot «catégories» à la ligne 42 de l'article 9(2) à la page 21,

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes;»

Il s'élève un débat sur lesdites motions;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-239, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Schumacher, McCain, Corriveau, Loiselle et Lessard en remplacement de MM. Lundrigan, Schumacher, Comtois, Roy (Laval) et Mackasey sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Morgan et Roche en remplacement de MM. MacDonald (Egmont) et Baldwin sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Nelson en remplacement de M. Howard sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Symes en remplacement de M. Douglas sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Schellenberger et Taylor en remplacement de MM. Oberle et Nielsen sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Rose en remplacement de M. Gleave sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Masniuk et Comtois en remplacement de MM. Stevens et Lessard sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Horner (Battleford-Kindersley) en remplacement de M. Masniuk sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Lessard, Higson, Stewart (Marquette) et Orlikow en remplacement de MM. Comtois, Masniuk, Schellenberger et Peters sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Woolliams, Ritchie, Baldwin, Cullen, Blaker, Caccia et Danson en remplacement de MM. McKenzie, McCain, Bawden, Hymmen, Rooney, McRae et Rompkey sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Comtois, Corriveau et Campbell en remplacement de MM. Corriveau, Campbell et Corriveau sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Fraser et Lawrence en remplacement de MM. Paproski et Balfour sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Masniuk et Watson en remplacement de MM. Horner (Battleford-Kindersley) et Dupont sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Balfour en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 septembre 1973, demandant copie des documents qui ont été utilisés les 16 et 21 juin lors de la discussion entre la section de l'aviation civile et du groupe d'étude canado-soviétique sur les transports relativement au projet d'aéroport international de Toronto à Pickering et au projet d'aéroport international de Montréal à Mirabel.—(*Avis de motion portant production de documents n° 237*). (Document parlementaire n° 291-3/237).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 195

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable député de Peace River (M. Baldwin) soulève une question de privilège concernant les dépositions faites au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Je ne veux pas empêcher le ministre de répondre aux observations de l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), mais l'honorable député m'a donné préavis de son intention de soulever cette question au moyen de la question de privilège et je suis maintenant en mesure de rendre une décision. Sans doute vaut-il mieux procéder de cette façon que de retomber dans les difficultés auxquelles le comité paraît s'être heurté.

L'honorable député de Peace River se reporte évidemment à un principe très important relativement aux preuves fournies aux comités ou n'importe où ailleurs. Cependant, qu'il appartienne à la Chambre d'instruire le grief possible de l'honorable député de Peace River et d'autres honorables députés par voie d'un recours à la question de privilège est une toute autre affaire.

En vertu d'un principe établi de longue date qui revêt peut-être autant d'importance que celui que l'honorable député de Peace River a cité les difficultés qui se présentent au comité relativement à la procédure proprement dite doivent se régler au comité et non pas à la Chambre. Nul doute que, reconnaissant ce principe, l'honorable député se rend compte de la difficulté que le point qu'il a soulevé a fait naître du point de vue de la procédure. Voilà pourquoi, au lieu de recommander qu'une difficulté de procédure concernant le comité soit déférée au comité permanent des privilèges et des élections, il a préféré soumettre à l'attention de la Chambre ce qui constitue de fait une question de fond. Aussi sa question de fond est-elle devenue une motion ordinaire qui requiert un préavis de 48 heures. On ne peut plus la soulever de nouveau à la Chambre en en faisant une question de privilège.

Je ne veux certes pas minimiser en aucune façon l'importance de la question soulevée par l'honorable député de Peace River, mais je lui dis qu'il n'est pas possible à la présidence de trouver au premier abord une question de privilège qui permette à la Chambre d'étudier une motion de fond en ce moment. Ce n'est certes pas conforme aux traditions de longue date de la Chambre en ce qui a trait aux questions de privilège. En conséquence, je ne peux faire droit à la demande du député à l'égard de cette question de procédure fort limitée dont je suis saisi, savoir s'il y a au premier abord une question de privilège. La présidence doit donc rendre une décision négative.

M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'un document intitulé «Modalités de réception, de traitement et de dépouillement des soumissions écrites». (Document parlementaire n° 291-7/27).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les dix-sept questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 420—*M. Stackhouse*

1. En 1972, quelle somme fut dépensée *a*) par les ministres du gouvernement, *b*) par chaque ministre pendant ses voyages d'affaires?

2. Pendant les mois de septembre et octobre 1972, quelle somme fut dépensée *a*) par les ministres du gouvernement, *b*) par chaque ministre pendant ses voyages d'affaire? (Document parlementaire n° 291-2/420).

N° 525—*M. Masniuk*

Du 1er septembre au 30 octobre 1972, combien ont coûté au contribuable canadien les voyages faits au Canada et à l'étranger par *a*) le premier ministre et ses adjoints, *b*) chaque ministre du Cabinet et ses adjoints? (Document parlementaire n° 291-2/525).

N° 931—*M. Knight*

1. Quels sont les fonctionnaires ministériels (y compris le personnel du cabinet du Premier ministre) qui, durant l'année financière 1971-1972, ont soumis des états de dépenses de voyage?

2. Dans chaque cas, quelles ont été ces dépenses de voyage, la destination du fonctionnaire en déplacement et son échelle de traitement? (Document parlementaire n° 291-2/931).

N° 2420—*M. Schumacher*

1. Comment a-t-on choisi les œuvres d'art en vue de l'exposition Trajectoire 73 à Paris, France?

2. Quels sont *a*) le nom, *b*) l'adresse, *c*) le poste de chacun des membres du Comité de sélection?

3. Pour chacun des membres de ce Comité, quel est le coût *a*) du transport, *b*) du logement, *c*) des repas, *d*) des dépenses journalières, *e*) des autres dépenses?

4. Qui assume les frais ainsi entraînés?

5. Combien d'œuvres d'art a-t-on choisi et de quels endroits au Canada provenaient-elles?

6. Le Comité de sélection a-t-il visité chaque province du Canada?

7. Le Comité de sélection a-t-il *a*) acheté des œuvres, *b*) loué des œuvres, *c*) indemnisé en particulier un artiste ou un organisme relativement à l'œuvre d'art choisie et, dans l'affirmative, de quel montant s'agissait-il dans chaque cas?

8. Le Canada a-t-il été officiellement invité à participer à Trajectoire 73 et, dans l'affirmative, *a*) par qui, *b*) à quelles conditions, *c*) à quelle date? (Document parlementaire n° 291-2/2420).

N° 2421—*M. Schumacher*

1. Combien de fonctionnaires du Conseil des arts du Canada, *a*) se sont rendus, *b*) vont se rendre à Paris pour Trajectoire 73?

2. Quels sont *a*) le nom de chaque fonctionnaire qui y assiste ou a l'intention de s'y rendre, *b*) le poste qu'il occupe actuellement et *c*) le traitement qu'il reçoit?

3. Dans chaque cas, quel est le coût, *a*) du transport, *b*) du logement, *c*) des repas, *d*) des dépenses journalières?

4. Chacun de ces fonctionnaires se rend-il à Paris en compagnie de son épouse et/ou de ses enfants et, dans l'affirmative, qu'en coûtera-t-il dans chaque cas?

5. Combien d'objets d'art *a*) ont été envoyés, *b*) seront envoyés à Paris aux frais du gouvernement pour Trajectoire 73?

6. Quel est le coût *a*) de l'assemblage, *b*) de la manutention, *c*) de l'expédition, *d*) de l'entreposage, *e*) de l'assurance pour les articles canadiens exposés à Trajectoire 73?

7. Combien d'artistes *a*) se sont rendus, *b*) se rendront à Paris pour participer à Trajectoire 73 aux frais du gouvernement?

8. Quels sont *a*) le nom, *b*) l'adresse, *c*) l'œuvre exposée de chaque artiste participant à Trajectoire 73 aux frais du gouvernement?

9. Dans chaque cas, quel est le coût *a*) du transport, *b*) du logement, *c*) des repas, *d*) des dépenses journalières?

10. Chaque artiste se rend-il à Paris en compagnie de son épouse et/ou de ses enfants et, dans l'affirmative, quel en est le coût dans chaque cas?

11. Quels ministères ou organismes du gouvernement assument les frais ainsi entraînés et quel en est le montant dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/2421).

*N° 2584—*M. Coates*

1. Quand a-t-on entrepris la décoration actuelle des bureaux du Premier ministre situés dans l'édifice du centre, en vertu de quelle autorisation et quel ministère en assume la responsabilité?

2. Des décorateurs de l'extérieur ont-ils été impliqués dans les rénovations et dans la décoration des bureaux et, dans l'affirmative, *a*) quel est le nom du décorateur ou de la société, *b*) comment l'a-t-on choisi, *c*) combien a coûté la planification des travaux, *d*) les plans comportaient-ils des frais autres que les dépenses déjà réglées pour services rendus?

3. Combien de verges de tapis ont été utilisées, au total, quels étaient le genre, la couleur et le coût du tapis et a-t-on fait des appels d'offres et, *a*) dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires, quel était le montant de chaque soumission et la plus basse a-t-elle été acceptée, *b*) dans la négative, pourquoi pas?

4. *a*) Quel genre de tissu recouvre les canapés qui se trouvent dans le hall d'entrée des bureaux du Premier ministre, *b*) combien les canapés ont-ils coûté, *c*) combien y en a-t-il, *d*) des appels d'offres ont-ils été faits

pour leur achat et, dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et la plus basse soumission a-t-elle été acceptée?

5. *a*) Quels sont, en détail, les autres articles d'ameublement qui se trouvent dans ce hall, *b*) quel est le prix de chacun, qu'il s'agisse d'un cendrier ou d'une sculpture d'art esquimau, *c*) de quelle façon s'est-on procuré ces articles, des appels d'offres ont-ils été faits et, dans l'affirmative, quels sont le prix de chaque article et le nom du fournisseur?

6. A-t-on fait une décoration intérieure de tous les bureaux du Premier ministre et, dans l'affirmative, quel était, du coût global de la décoration, le coût de l'intérieur des bureaux comparativement à celui du hall d'entrée?

7. En détail, quel nouvel ameublement a été fourni pour les bureaux et qu'a-t-on fait du vieil ameublement? (Document parlementaire n° 291-2/2584).

N° 2592—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. Quels étaient *a*) le nom et *b*) le travail ordinaire de chacune des personnes et sociétés auxquelles un permis a été délivré en vue de l'importation de bestiaux en provenance de l'Europe continentale au cours de chacune des quatre dernières années?

2. Dans le cas de ces personnes et de ces sociétés, *a*) combien de permis avaient été demandés et *b*) combien ont été accordés?

3. Quels étaient *a*) le nom et *b*) le travail ordinaire de chacune des personnes et sociétés qui ont demandé en vain qu'un permis leur soit délivré en vue de l'importation de bestiaux en provenance de l'Europe continentale au cours de chacune des quatre dernières années? (Document parlementaire n° 291-2/2592).

N° 2599—*M. Cossitt*

Le gouvernement a-t-il dépensé pour le mobilier, les accessoires, des appareils ou des articles de tout genre, depuis le 20 avril 1968, à la résidence officielle du Premier ministre, à Ottawa, et, dans l'affirmative, *a*) de quels genres d'articles s'agit-il, *b*) quel en a été le coût dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/2599).

N° 2600—*M. Cossitt*

Quel a été le coût global des dépenses encourues pour la résidence d'été du Premier ministre au lac Mousseau, sous tous les aspects, au cours de chaque année financière depuis le 31 mars 1968? (Document parlementaire n° 291-2/2600).

N° 2601—*M. Cossitt*

Quel a été le coût global des dépenses effectuées pour la résidence officielle du Premier ministre, à Ottawa au cours de chaque année financière depuis le 31 mars 1968? (Document parlementaire n° 291-2/2601).

N° 2779—*M. Clark (Rocky Mountain)*

1. Combien d'opérations de sauvetage a-t-on effectuées en 1964, 1966, 1968, 1970, 1971 et 1972 *a*) au sud, *b*) au nord du 60ième parallèle?

2. Quels sont les lieux de départ des opérations de sauvetage dans les régions au nord du 60ième parallèle?

3. Dans le cas où une équipe permanente de sauvetage n'est pas située dans un endroit au nord du 60ième parallèle, pour quelle raison? (Document parlementaire n° 291-2/2779).

N° 2884—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes Statistique Canada a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 291-2/2884).

N° 2900—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale la Commission canadienne des transports a-t-elle consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2900).

N° 3072—*M. Cossitt*

1. Quel est le nom des personnes actuellement employées, attachées, prêtées ou associées, d'une façon ou d'une autre, au Cabinet du Premier ministre?

2. Dans chaque cas, quelles sont leurs fonctions précises, quand ont-elles été embauchées, quel est leur salaire annuel et quels postes ont-elles occupés, s'il y a lieu, au service du gouvernement?

3. Envisage-t-on d'augmenter le personnel du Cabinet du Premier ministre au cours de la prochaine année et, dans l'affirmative, quelles raisons, selon le gouvernement, rendent cette augmentation nécessaire? (Document parlementaire n° 291-2/3072).

N° 3082—*M. Laprise*

1. Quelle travaux ont été exécutés par le ministre des Travaux publics dans la circonscription d'Abitibi au cours de l'année financière 1972-1973?

2. Quels travaux le ministère des Travaux publics projette-t-il de réaliser au cours de l'année financière 1973-1974 dans la circonscription d'Abitibi? (Document parlementaire n° 291-2/3082).

N° 3146—*M. Gleave*

1. Quel a été, au Canada, le montant total mis à la disposition du Conseil des arts du Canada pour l'octroi de subventions?

2. Quel montant a-t-on mis à la disposition *a*) du Manitoba, *b*) de la Saskatchewan, *c*) de l'Alberta?

3. Combien de demandes a-t-on reçues *a*) du Manitoba, *b*) de la Saskatchewan, *c*) de l'Alberta?

4. Quel montant a-t-on mis à la disposition de chacune des circonscriptions suivantes: *a*) Assiniboia, *b*) Battleford-Kindersley, *c*) Mackenzie, *d*) Meadow Lake, *e*) Moose Jaw, *f*) Prince-Albert, *g*) Qu'Appelle-Moose Mountain, *h*) Regina-Est, *i*) Regina-Lake Centre, *j*) Saskatoon-Biggar, *k*) Saskatoon-Humboldt, *l*) Swift Current-Maple Creek, *m*) Yorkton-Melville? (Document parlementaire n° 291-2/3146).

N° 3214—*M. Knight*

1. Quel était le but du voyage de M. H. T. Aiken, président de la Société pour l'expansion des exportations (échelle de salaire $31,500 - $37,500) à New York, Washington, Monaco, en Angleterre et en Algérie ($4,849), au cours de l'année financière 1971-1972?

2. En quel mois de l'année ce voyage a-t-il eu lieu? (Document parlementaire n° 291-2/3214).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les études qu'ont faites les ingénieurs sur le coût et le besoin de restauration et/ou de réaménagement du *Cave and Basin* de Banff.—(*Avis de motion portant production de documents n° 260—M. Clark* (Rocky Mountain)).

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie des contrats conclus entre la société *Evergreen Development Ltd.*, Winnipeg (Manitoba) et le gouvernement ou l'un de ses ministères ou agences.—(*Avis de motion portant production de documents n° 266—M. Rowland*).

Le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant, entre les mots «titre» et «doit» figurant à l'alinéa 13.1(5)*a*) de l'article 4(1) du bill, ce qui suit:

«doit être en monnaie canadienne provenant directement de sources canadiennes et».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élections, en retranchant la virgule à la fin de la ligne 8 de la page 12 et en y ajoutant ce qui suit:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes,».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant après le mot «catégories» à la ligne 42 de l'article 9(2) à la page 21:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes,».

Le débat se poursuit sur lesdites motions;

M. Barnett, appuyé par M. Knight, propose l'amendement suivant,—Qu'on retranche le mot «sources» figurant à la fin des trois motions et qu'on le remplace par ce qui suit:

«citoyens canadiens, de personnes ayant le statut d'immigrant reçu, de sociétés dont au moins cinquante pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à des citoyens canadiens et dont au plus dix pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à une personne ou un groupe de personnes étrangères ou à des syndicats étrangers établis au Canada, et d'associations ou organisations établies en conformité d'une loi du Parlement du Canada ou d'une province.».

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions de l'article 29 du Règlement, M. Howard, appuyé par M. Horner (Crowfoot), propose,—Que l'honorable député de Mississauga (M. Blenkarn) soit maintenant entendu.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(*Vote n° 62*)

POUR

Monsieur

Howard—1.

CONTRE

Messieurs

Alexander	Blackburn	Cyr
Alkenbrack	Blais	Danforth
Allard	Blaker	Danson
Allmand	Blenkarn	Darling
Andre	Blouin	Davis
Arrol	Boulanger	De Bané
Baker	Breau	Demers
Baldwin	Brewin	Dick
Balfour	Caccia	Dinsdale
Barnett	Cafik	Drury
Bawden	Caron	Dubé
Beattie (Hamilton Mountain)	Carter	Dupont
	Chrétien	Dupras
	Clark (Rocky Mountain)	Duquet
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)	Clermont	Epp
	Comtois	Ethier
	Corbin	Fairweather
Beaudoin	Corriveau	Faulkner
Béchard	Cossitt	Fleming
Bégin (M^lle)	Côté	Forrestall
Bell	Crouse	Fortin
Benjamin	Cullen	Foster
		Fox

Messieurs

Frank
Fraser
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Godin
Goyer
Grafftey
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Harding
Harney
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Hueglin
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jerome
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lachance
Laflamme
Lajoie
Lambert (Edmonton-Ouest)
Langlois
La Salle
Latulippe
Lawrence
Leblanc (Laurier)
Leggatt
Lessard
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
MacKay
Madill
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nesdoly
Nowlan
O'Connor
Olaussen
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Railton
Reid
Reilly
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stollery
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudel
Turner (London-Est)
Wagner
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—182.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat reprend sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élections, en insérant, entre les mots «titre» et «doit» figurant à l'alinéa 13.1(5)*a*) de l'article 4(1) du bill, ce qui suit:

«doit être en monnaie canadienne provenant directement de sources canadiennes et».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant la virgule à la fin de la ligne 8 de la page 12 et en y ajoutant ce qui suit:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes,».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant après le mot «catégories» à la ligne 42 de l'article 9(2) à la page 21:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes,».

Et sur la proposition d'amendement de M. Barnett, appuyé par M. Knight,—Qu'on retranche le mot «sources» figurant à la fin des trois motions et qu'on le remplace par ce qui suit:

«citoyens canadiens, de personnes ayant le statut d'immigrant reçu, de sociétés dont au moins cinquante pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à des citoyens canadiens et dont au plus dix pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à une personne ou un groupe de personnes étrangères ou à des syndicats étrangers établis au Canada, et d'associations ou organisations établies en conformité d'une loi du Parlement du Canada ou d'une province.».

Le débat se poursuit:

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-7, Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada, sans amendement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. O'Sullivan, Mlle MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Fox en remplacement de MM. Scott, Holmes et Caron sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Benjamin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. McRae, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), et Bawden en remplacement de MM. Railton, Baldwin et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 196

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 20 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Horner (Crowfoot), du Comité permanent des transports et des communications, présente le septième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 29 octobre 1973, le Comité a étudié le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 14

Retrancher la ligne 13, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«14. (1) Nonobstant le paragraphe 38(1) de la *Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada*, des vérificateurs indépendants»

Retrancher la ligne 18, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«les années 1972, 1973 et 1974 à 1978 inclusivement.»

Retrancher la ligne 30, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«c) pour les années 1974 à 1978 inclusivement, le cabinet Coopers»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-164, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n°s 18 à 29 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 76 aux* Journaux.)

L'honorable député de Skeena (M. Howard) soumet une motion portant adoption du sixième rapport du Comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le jeudi 13 décembre 1973.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je remercie les députés de leur aide au sujet de la décision à rendre sur ce point important découlant de la motion du député de Skeena en vue de l'adoption par la Chambre des communes du sixième rapport du comité permanent des transports et des communications. Comme je le disais, le fait que la motion du député de Skeena soit contestée du point de vue procédural ne constitue en rien une critique des travaux du comité ni de l'excellent travail effectué par le distingué président de ce comité qui fait l'unanimité de tous les députés.

Connaissant l'indépendance d'esprit du député, je suis convaincu qu'il poursuivrait quelle que soit la décision de la présidence, mais j'estime que cette décision doit être fondée sur mon interprétation personnelle du Règlement.

La présidence ne s'oppose pas nécessairement au rapport. Celui-ci figure au *Feuilleton* et il n'a été soulevé aucune objection bien que la présidence ait peut-être eu les mêmes réserves que celles qu'ont eues le député de Crowfoot et d'autres membres du comité au moment de la présentation de la motion et après qu'elle eût été amendée; mais nous en avions été saisis et elle figurait chaque jour au *Feuilleton* des avis ainsi que d'autres avis pour lesquel aucune motion d'adoption n'a encore été soumise à la présidence.

J'ai déjà fait état des difficultés que j'éprouve au sujet de ces motions. Le député de Crowfoot a invoqué le fait qu'à différentes reprises des rapports analogues avaient été déposés et il a parfaitement raison. Il ne fait aucun doute que celà c'est déjà produit et son exemple était pertinent, comme le disent des députés à l'appui de déclarations faites par d'autres, soit qu'un rapport a été déposé par le comité permanent des affaires des anciens combattants comme l'indiquent les Journaux de la Chambre du 16 février 1971 à la page 333. Il s'agissait d'un rapport de fond. Il était peut-être encore plus contestable que celui-ci, car il y était question de finances. Le député de Crowfoot et d'autres en ont fait état, mais les députés doivent se rendre compte qu'il ne fait l'objet d'aucune motion d'adoption. C'est là que surgit la difficulté. La présidence aurait été mise dans une situation délicate si, à l'époque, on avait proposé une motion d'adoption du rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, tel qu'il figure à la page 333 des Journaux de la Chambre. La présidence aurait très bien pu avoir à en arriver à une décision en stipulant que ce dont ces comités étaient saisis, comme c'était le cas pour celui-ci, c'était un bill.

La situation est très différente quand un comité a reçu un mandat général, comme, mettons, le rapport annuel d'un ministère, où il peut beaucoup plus facilement présenter des recommandations de fond à la Chambre.

Avec tout le respect que je lui dois, je fais remarquer aux députés qu'il n'y a pas d'autorité qu'on puisse invoquer pour soutenir qu'étudiant un bill un comité de la Chambre peut lui faire rapport d'autre chose que le bill lui-même. C'est la difficulté à laquelle nous nous butons ici, à savoir qu'une recommandation a été faite qui aurait très bien pu être pertinente au bill, mais qui est arrivée à la Chambre sous forme de recommandation de fond.

J'aurais cru, comme l'ont dit certains députés et, je crois, le président du Conseil privé, que, si cette recommandation se rapportait, comme c'est probablement ou possiblement le cas, à un des articles du bill, un amendement aurait dû être présenté au comité.

J'aimerais citer quelques sources pour la gouverne des députés. Le paragraphe (2) du commentaire 304 de la quatrième édition de Beauchesne se lit comme suit: «Un comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger. Dans le cas d'un comité spécial chargé de l'examen d'un bill, ce bill constitue par lui-même l'ordre de renvoi, et le comité doit en faire rapport à la Chambre, avec ou sans modification.»

On lit à la page 494 de la dix-huitième édition de May: «La fonction d'un comité qui étudie un bill est de parcourir le texte du bill article par article et, au besoin, mot par mot, en vue d'y apporter les amendements qui semblent de nature à le rendre plus acceptable en général.»

Si la substance du rapport que la Chambre étudie actuellement est fondée sur le bill ou s'y rapporte, il s'ensuivrait qu'une forme du bill est étudié par le comité et une autre par la Chambre. Je renvoie les députés au paragraphe 1 du commentaire 414 de Beauchesne, 4e édition, qui stipule ce qui suit: «La Chambre n'est pas censée être au courant des délibérations d'un comité chargé de l'examen d'un bill tant que ledit bill ne lui a pas été rapporté; en conséquence, toute discussion des articles pendant que l'Orateur occupe le fauteuil, et que le projet de loi est encore au comité, est contraire au Règlement.»

J'aurais pensé qu'une recommandation si importante figurant dans le rapport que la Chambre étudie maintenant n'aurait été proposée ni au comité plénier ni à l'étape du rapport du bill. De nouveau, j'estime que le comité aurait pu peut-être proposé un amendement au bill si bien qu'une fois que le bill aurait été renvoyé, il aurait inclu cet amendement.

Le problème est que nous avons devant nous une recommandation de fond chose que je ne mets pas en doute, comme je ne mets pas en question les délibérations du comité et que je ne m'oppose nullement à la décision prise par le président du comité—mais quand il est question de proposer d'étudier la question comme recommandation de fond, je signale aux députés que le Règlement prévoit des moyens d'étudier à la Chambre une proposition de fonds. Cependant, je ne pense pas que cela puisse se faire à partir d'une recommandation d'un comité qui étudie un projet de loi.

J'espère que les députés qui attachent de l'importance à cette question pourraient envisager que le comité lui-même l'étudie à nouveau, étant donné que le bill n'a pas encore été retourné à la Chambre. Le député de Crowfoot a déjà signalé cette possibilité.

Compte tenu de toutes ces circonstances et également du fait qu'il n'existe aucun précédent de la Chambre qui appuie la proposition selon laquelle une telle procédure est acceptable, je trouverais très difficile de faire une exception en faveur de la motion proposée par le député de Skeena.

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du troisième rapport du comité fédéral-provincial sur le transport dans la région de l'Atlantique. (Document parlementaire n° 291-5/32).

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des principes directeurs préliminaires relativement à une entreprise connexe. (Document parlementaire n° 291-7/28).

L'avis de motion qui suit est appelé, reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, conformément à l'article 21(2) du Règlement:

Que le mode de rajustement de la représentation à la Chambre des communes, y compris la manière de déterminer le nombre de députés assigné à chaque province établie par l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit déféré au Comité permanent des privilèges et élections.—*Le président du Conseil privé.*

Le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant, entre les mots «titre» et «doit» figurant à l'alinéa 13.1(5)*a*) de l'article 4(1) du bill, ce qui suit:

«doit être en monnaie canadienne provenant directement de sources canadiennes et».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élections, en retranchant la virgule à la fin de la ligne 8 de la page 12 et en y ajoutant ce qui suit:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes,».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant après le mot «catégories» à la ligne 42 de l'article 9(2) à la page 21:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes,».

Et sur la proposition d'amendement de M. Barnett, appuyé par M. Knight,—Qu'on retranche les mots «sources canadiennes» figurant à la fin des motions numéros 7, 17, 31 et qu'on les remplace par ce qui suit:

«citoyens canadiens, de personnes ayant le statut d'immigrant reçu, de sociétés dont au moins cinquante pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à des citoyens canadiens et dont au plus dix pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à une personne ou un groupe de personnes étrangères ou à des syndicats étrangers établis au Canada, et d'associations ou organisations établies en conformité d'une loi du Parlement du Canada ou d'une province.».

Après plus ample débat, ladite proposition d'amendement et lesdites motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Howard, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«quinze cents».

M. Barnett, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'on modifie le bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«vingt cents».

M. Brewin, appuyé par M^me^ MacInnis, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «trente» à la ligne 7 de la page 9 et en le remplaçant par:

«vingt».

M. Peters, appuyé par M. Howard, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt

sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«vingt-cinq cents».

Il s'élève un débat sur lesdites motions;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

Du consentement unanime, la Chambre procède à l'étude des *Avis de motions émanant des députés.*

Du consentement unanime M. Arrol, appuyé par M. Danforth, propose,—Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, de concert avec les provinces, étudier l'opportunité d'ordonner une enquête spéciale pour étudier les problèmes qui se posent à l'industrie canadienne en ce qui concerne le perfectionnement et l'utilisation des dispositifs antipollution.—(*Avis de motion n° 46*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat reprend sur la motion de M. Howard, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«quinze cents».

Et sur la motion de M. Barnett, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«vingt cents».

Et sur la motion de M. Brewin, appuyé par M^me^ MacInnis,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «trente» à la ligne 7 de la page 9 et en le remplaçant par:

«vingt».

Et sur la motion de M. Peters, appuyé par M. Howard,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«vingt-cinq cents».

Après plus ample débat, lesdites motions sont mises aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Howard, au nom de M. Barnett, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «exclure» figurant au paragraphe 13.2(1.1) du paragraphe 4(1) du bill et en le remplaçant par «inclure».

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada.

Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Forrestall, Frank, L'Heureux et Schellenberger en remplacement de MM. Taylor, Schellenberger, Pelletier (Sherbrooke) et Forrestall sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Lawrence, Horner (Crowfoot) et Portelance en remplacement de MM. Balfour, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) et McRae sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Mackasey et Béchard en remplacement de MM. Campbell et Caron sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Lajoie, McKinnon, Ritchie et Horner (Battleford-Kindersley) en remplacement de MM. Demers, Horner (Battleford-Kindersley), Clark (Rocky Mountain) et McKinnon sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 12(2) de ladite Loi, chapitre F-22, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/147).

A 10 h. 13 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 197

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Un document, en française et en anglais, sur la stratégie du secteur des industries de la chaussure et de la tannerie, en date du 21 décembre 1973. (Document parlementaire n° 291-4/47).

M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Un document, en français et en anglais, concernant l'historique du Programme de prestations d'aide à l'adaptation à l'intention des travailleurs déplacés de l'industrie de la chaussure et du tannage, en date du 21 décembre 1973. (Document parlementaire n° 291-4/47A).

Le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Howard, au nom de M. Barnett, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «exclure» figurant au paragraphe 13.2 (1.1) du paragraphe 4(1) du bill et en le remplaçant par «inclure».

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection; de façon à prévoir que, sur réception des certificats prescrits du directeur général des élections, les candidats élus ou ceux qui ont obtenu un nombre de voix égal à 15% du nombre de votes exprimés dans la circonscription correspondante seront remboursés à concurrence de seize cents pour chacun des vingt-cinq mille premiers noms figurant sur les listes préliminaires des électeurs de leur circonscription, de quatorze cents pour chaque nom supplémentaire et de deux cent cinquante dollars; de façon à prévoir qu'un candidat d'une circonscription mentionnée à l'annexe III de la Loi sera remboursé de ses frais de déplacement; de façon à prévoir que tous les autres candidats seront remboursés de deux cent cinquante dollars; de façon à prévoir que chaque rapport du vérificateur que reçoit le président d'élection d'un agent officiel doit être publié de la façon prescrite aux frais du directeur général des élections pour le compte de la Couronne du chef du Canada; et

de façon à prévoir que, lors de toute élection générale, les partis enregistrés seront remboursés de cinquante pour cent du coût de six heures et demie de temps d'émission aux heures d'écoute de pointe suivant la répartition de ce temps entre les partis enregistrés et suivant l'utilisation qu'ils en ont faite.

M. Howard, appuyé par M. Barnett, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant à l'article 4(1) du bill le nouveau paragraphe 13.2(3) suivant:

«(3) Lorsque le parti enregistré est coupable d'une infraction à la présente loi en vertu du paragraphe (1), tout dirigeant ou agent enregistré du parti enregistré qui a ordonné, autorisé, consenti, permis ou participé à l'infraction devient partie à l'infraction, est coupable de l'infraction et est passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende ne dépassant pas vingt-cinq mille dollars et d'un emprisonnement ne dépassant pas un an, ou des deux peines à la fois.».

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Du consentement unanime, la motion numéro (14) inscrite au nom de M. Howard, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les lignes 24 à 38 inclusivement de l'article 4(1) à la page 10 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(4) Le vérificateur nommé par un parti enregistré doit faire rapport à l'agent principal du parti

a) relativement à chaque rapport sur les recettes et dépenses du parti pour un exercice financier et à chaque rapport relatif aux dépenses d'élection du parti établi pendant son mandat, et

b) sur les recettes et dépenses du parti depuis l'élection précédant le début du premier exercice financier suivant l'entrée en vigueur de la présente loi et se terminant le jour où débute ce premier exercice financier,

et il doit faire les vérifications qui lui permettront de déclarer dans son rapport si, à son avis, le rapport sur les recettes et dépenses ou sur les dépenses d'élection présente fidèlement les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé et, à l'égard de la période visée à l'alinéa *b*), il doit faire les vérifications qui lui permettront de déclarer dans quelle mesure les dispositions des paragraphes 13.4(1) et (2) ont été observées.»; et

La motion numéro (15) inscrite au nom de M. Howard, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les lignes 18 à 30 inclusivement de l'article 4(1), à la page 11 et en les remplaçant par ce qui suit:

«13.4(1) L'agent principal d'un parti enregistré doit faire parvenir au directeur général des élections,

a) à l'égard de chaque exercice financier du parti, un rapport sur les recettes et les dépenses du parti pour l'exercice financier, à l'exception des dépenses d'élection relatives à une élection générale, et

b) à l'égard de la période comprise entre l'élection précédant le début du premier exercice financier suivant l'entrée en vigueur de la présente loi et le jour où débute ce premier exercice financier, un rapport sur les recettes et les dépenses du parti pour cette période,

établis en substance de la façon prescrite par le directeur général des élections, ainsi que le rapport y afférent que le vérificateur a fait à l'agent principal en vertu du paragraphe 13.3(4).»; et

La motion numéro (16) inscrite au nom de M. Howard, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant à l'article 4(1), immédiatement après les mots «l'exercice financier», à la page 39 de la page 11, ce qui suit:

«et de la période visée à l'alinéa 13.4(1)*b*)»

et en insérant immédiatement après les mots «période financière», aux lignes 15, 20 et 29 de la page 12, ce qui suit:

«et de la période visée à l'alinéa 13.4(1)*b*)»; et

La motion numéro (18) inscrite au nom de M. Brewin, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant la virgule à la fin de la ligne 29 de page 12 et en y ajoutant ce qui suit:

«et chaque particulier, corporation, syndicat, organisation ou association non constituée en corporation qui fait ces prêts, avances, dépôts, contributions ou dons doit remettre au partie une déclaration faite devant un notaire public, un commissaire à l'assermentation ou un juge de paix, laquelle réclamation doit avoir le même force et le même effet que si elle était fait sous serment, déclarant

(i) que le somme ainsi fournie lui appartenait réellement, ou

(ii) si la somme n'appartenait pas réellement à ces particuliers, corporation, syndicat, organisation ou association non constituée en corporation, le nom du particulier, de la corporation, du syndicat, de l'organisation ou association non constituée en corporation à qui cette somme appartenait effectivement,»; et

La motion numéro (19) inscrite au nom de M. Brewin, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant à la ligne 27 de la page 13, après les mots «doit indiquer» ce qui suit:

«*a*) le montant des sommes mises à la disposition du parti au moyen de prêts, d'avances, de dépôts, de contributions ou de dons, au cours de l'élection, par chacune des catégories suivantes de donateurs, à savoir les particuliers, les corporations dont les actions sont librement négociables, les corporations

dont les actions ne sont pas librement négotiables, les syndicats, les corporations n'ayant pas de capital-actions qui ne sont pas des syndicats et les organisations ou associations non constituées en corporation qui ne sont pas des syndicats, ainsi que le nombre de donateurs de chacune de ces catégories, sous réserve toutefois que toutes ces sommes doivent être en monnaie canadienne et provenir de sources canadiennes,

b) le nom de chaque particulier, corporation, syndicat, organisation et association non constituée en corporation, énuméré conformément aux catégories de donateurs dont il est question à l'alinéa *a*), qui a fait au profit du parti, au cours de l'élection, des prêts, des avances, des dépôts, des dons ou des contributions dont le montant excédait cent dollars ou qui a fait au profit du parti, au cours de l'élection, des prêts, des avances, des dépôts, des dons ou des contributions dont l'ensemble excédait cent dollars et, dans chacun des cas, le montant du prêt, de l'avance, du dépôt, de la contribution ou du don ou celui de l'ensemble des prêts, des avances, des dépôts, des contributions ou des dons qu'il a faits au cours de l'élection et chaque particulier, corporation, syndicat, organisation ou association non constituée en corporation qui fait ces prêts, avances, dépôts, contributions ou dons doit rémettre au parti une déclaration faite devant un notaire public ou un juge de paix, laquelle déclaration doit avoir la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, déclarant

(i) que la somme ainsi fournie lui appartenait réellement, ou

(ii) si la somme nappartenait pas réellement à ces particuliers, corporation, syndicat, organisation ou association non constituée en corporation, le nom du particulier, de la corporation, du syndicat, de l'organisation ou association non constituée en corporation à qui cette somme appartenait effectivement.»; et

La motion numéro (20) inscrite au nom de M. Howard, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant l'article 4(2) du bill, et en le remplaçant par ce qui suit:

«(2) Sur présentation à la Chambre des communes du premier rapport du directeur général des élections, qui doit être ainsi présenté, en vertu de l'article 59 de la *Loi électorale du Canada*, après la première élection générale relativement à laquelle cette loi, s'applique, le Comité permanent de la Chambre des communes sur les privilèges et les élections en sera saisi aux fins d'examen de l'opportunité de la présente loi et de toutes ses dispositions.»; et

La motion numéro (21) inscrite au nom de M. Howard, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant à la fin de l'article 4(2) du bill, ce qui suit:

«et le Sénat ne doit apporter aucune modification au présent paragraphe.»; et

La motion numéro (22) inscrite au nom de M. Barnett, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en réinsérant l'article 6 suivant:

«6. Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion, à la suite de l'article 27, de l'article suivant:

«27.1 (1) Lorsqu'il décide de tenir un scrutin en application du paragraphe 27(1), le président d'élection doit, immédiatement après, faire imprimer pour chacune des sections de vote de la circonscription, une notification de scrutin revêtant la forme prescrite par le directeur général des élections; des formules de notification en blanc doivent être fournies à chaque président d'élection comme partie des accessoires d'élection mentionnés à l'alinéa 12(1)*c*).

(2) La notification de scrutin destinée à une section de vote doit indiquer

a) le nom et, le cas échéant, l'appartenance politique de chaque candidat officiellement présenté dans la circonscription, de la même façon en substance que ces renseignements figureront sur les bulletins de vote;

b) le nom de la section de vote, le cas échéant, et l'adresse de chacun de ses bureaux de scrutin; et

c) les heures de vote.

3. Au plus tôt le mercredi qui tombe le dix-neuvième jour précédant le jour du scrutin dans les circonscriptions énumérées à l'annexe III et dans les autres circonscriptions et au plus tard le mercredi qui tombe le douzième jour précédant le jour du scrutin, le président d'élection doit expédier aux électeurs qui résident dans une section de vote et dont les noms figurent sur la liste électorale y afférente, conformément aux dispositions des alinéas 18(15)*a*) à *c*), une copie de notification de scrutin pour cette section de vote, en y indiquant l'adresse du bureau de scrutin figurant sur la liste des électeurs qui renferme leurs noms.

27.2 Tout candidat, agent officiel d'un candidat ou toute autre personne agissant au nom d'un candidat, qui expédie par la poste ou fait parvenir autrement à toute personne dont le nom figure sur la liste électorale d'une section de vote un opuscule, une carte, une brochure ou un autre document ne renfermant en substance que les renseignements que doit contenir une notification de scrutin pour la section de vote ou qu'une partie de ces renseignements, est coupable d'une infraction à la présente loi.» »

et en renumérotant les articles suivants en conséquence; et

La motion numéro (23) inscrite au nom de M. Harney, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant immédiatement après «(2)» à la ligne 11 de l'article à à la page 17, ce qui suit:

«ou qui offre ou donne à ses agents aux bureaux de scrutin une somme dans le but de retenir leurs

services pour agir pour son compte ou celui d'un parti enregistré le jour du scrutin»; et

La motion numéro (24) inscrite au nom de M. Barnett, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le paragraphe 61.1(2) de l'article 7 du bill et en le remplaçant par ce qui suit:

«(2) La somme déterminée au terme du présent paragraphe et le montant obtenu en multipliant vingt-cinq cents par le nombre de noms figurant sur la liste préliminaire des électeurs pour la circonscription.» et

La motion numéro (25) inscrite au nom de M. Knight, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «un dollar» figurant à l'alinéa 61.1(2)*a*) de l'article 7 du bill et en les remplaçant par les mots:

«cinquante cents»,

en retranchant les mots «cinquante cents» figurant à l'alinéa 61.(2)*b*) de l'article 7 du bill et en les remplaçant par les mots:

«vingt-cinq cents»

et en retranchant les mots «vingt-cinq cents» figurant à l'alinéa 61.1(2)*c*) et en les remplaçant par les mots:

«douze cents»; et

La motion numéro (26) inscrite au nom de M. Peters, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «un dollar» figurant à l'alinéa 61.1(2)*a*) de l'article 7 du bill et en les remplaçant par les mots:

«soixante-sept cents»,

en retranchant les mots «cinquante cents» figurant à l'alinéa 61.1(2)*b*) de l'article 7 du bill et en les remplaçant par les mots:

«trente-quatre cents»

et en retranchant les mots «vingt-cinq cents» figurant à l'alinéa 61.1(2)*c*) et en les remplaçant par les mots:

«dix-sept cents»; et

La motion numéro (27) inscrite au nom de M. Benjamin, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «un dollar» figurant à l'alinéa 61.1(2)*a*) de l'article 7 du bill et en les remplaçant par les mots:

«soixante-sept cents»,

en retranchant les mots «cinquante cents» figurant à l'alinéa 61.1(2)*b*) de l'article 7 du bill et en les remplaçant par les mots:

«trente-quatre cents»

et en retranchant les mots «vingt-cinq cents» figurant à l'alinéa 61.1(2)*c*) et en les remplaçant par les mots:

«dix-sept cents»; et

La motion numéro (28) inscrite au nom de M. Barnett, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le point à la fin du paragraphe 62.1(1) de l'article 8 du bill et en y ajoutant ce qui suit:

«et aucun vérificateur ne doit, sans motif raisonnable et valable, refuser d'accepter une semblable nomination.».; et

La motion numéro (29) inscrite au nom de M. Howard, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant, comme paragraphe 62.1(7) de l'article 8 du bill, ce qui suit:

«(7) Un vérificateur nommé aux termes du présent article ne doit pas exiger d'honoraires excédant $250 pour les services exigés par le présent article.»; et

La motion numéro (32) inscrite au nom de M. Brewin, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt supr le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le point à la fin de la ligne 18 de l'article 9(2), à la page 22 et en y ajoutant ce qui suit:

«et chaque particulier, corporation, syndicat, orginisation ou association non constituée en corporation qui fait ces prêts, avances, dépôts, contributions ou dons doit remettre au parti une déclaration faite devant un notaire public ou un juge de paix, laquelle réclamation doit avoir la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, déclarant

(i) que la somme ainsi fournie lui appartenait réellement, ou

(ii) si la somme n'appartenait pas réellement à ces particuliers, corporation, syndicat, organisation ou association non constituée en corporation, le nom du particulier, de la corporation, du syndicat, de l'organisation ou association non constituée en corporation à qui cette somme appartenait effectivement.»; et

La motion numéro (33) inscrite au nom de M. Howard, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les lignes 25 à 34 inclusivement de la page 23 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(7) Chaque rapport du vérificateur que reçoit le président d'élection d'un agent officiel doit être publié accompagné du résumé du rapport concernant les dépenses d'élection auquel il se rapporte.».

sont retirées.

M. Howard, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt

sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «vingt pour cent» figurant au paragraphe 63.1(1) de l'article 10 du bill et en les remplaçant par les mots:

«soixante-dix pour cent».

Il s'élève un débat;

M. MacEachen, appuyé par M. Drury, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «soixante-dix pour cent» et en les remplaçant par les mots «quinze pour cent».

Après débat, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée, sur division.

La motion numéro (34), telle que modifiée, mise aux voix, est agréée, sur division.

Du consentement unanime, la motion numéro (35) inscrite au nom de M. Brewin, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «vingt» à la ligne 33 de la page 24 et en le remplaçant par le mot:

«dix»; et

La motion numéro (36) inscrite au nom de B. Barnett, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant, à la fin du sous-alinéa 63.1(1)*b*(i) de l'article 10 du bill, le mot:

«et»

et en retranchant les sous-alinéa 63.1(1)*b*)(ii) et 63.1(1)*b*)(iii).; et

La motion numéro (37) inscrite au nom de M. Barnett, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «et» à la fin de l'alinéa 63.1(2)*a*), et en retranchant, à la fin de l'alinéa 63.1(2)*b*) ce qui suit: «et il doit verser au vérificateur du candidat, sur le Fonds du revenu consolidé, le moins élevé des montants suivants: deux cent cinquante dollars ou les honoraires figurant sur la note qu'il a présentée au candidat.»

et en le remplaçant par ce qui suit:

«et

c) deux cent cinquante dollars.»; et

La motion numéro (38) inscrite au nom de M. Peters, ainsi qu'il suit: Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant l'article 10 du bill, sont retirées.

M. Harney, appuyé par M. Howard, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le point à la ligne 39 de la page 29 et en ajoutant ce qui suit:

«sous réserve que

a) aucune partie de la répartition ne doit être utilisée en périodes inférieures à quatre minutes de temps d'émission lorsque l'entreprise de radiodiffusion pour laquelle il détient une licence d'exploitation est une station de télévision, et

b) dans tout autre cas, pas plus du tiers de la répartition ne doit être utilisée en périodes inférieures à cinq minutes de temps d'émission.»

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Du consentement unanime, la motion numéro (40) inscrite au nom de M. Harney, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant de l'article 14 les lignes 40 à 44 inclusivement de la page 29 et les lignes 1 à 30 inclusivement de la page 30 et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne doit accorder aux partis enregistrés le même nombre d'heures d'émission.»; et

La motion numéro (41) inscrite au nom de M. Barnett, ainsi qu'il suit:—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le paragraphe 99.2 de l'article 14 du bill,

sont retirées.

M. Barnett, appuyé par M. Howard, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant, au paragraphe 99.4 de l'article 14 du bill, les mots «entre six heures du matin et neuf heures du matin, midi et deux heures de l'après-midi et quatre heures de l'après-midi et sept» et en les remplaçant par les mots:

«entre six heures du matin et huit».

Après débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Howard, appuyé par M. Barnett, propose,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «Loi sur les dépenses d'élection» à l'article 1 et en les remplaçants par les mots:

«Loi sur les dépenses d'élection et les subventions aux partis politiques.».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 21 décembre 1973

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en

sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 21 décembre, à 4 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des Communes

(*Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement*)

(*Avis de motions*)

Du consentement unanime, les articles numéros 11, 33 et 34 sont réservés.

M. Yewchuk, appuyé par M. Crouse, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre des mesures pour renverser la tendance au dépeuplement des campagnes et tout spécialement des mesures à court et à long terme pour sauver la ferme familiale.—(*Avis de motion n° 36.*)

Il s'élève un débat;

Un message est reçu de l'honorable Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill S-7, Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada.

Bill C-191, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.—Chapitre n° 48.

Bill C-135, Loi créant des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada.—Chapitre n° 49.

M. l'Orateur fait aussi connaître qu'il s'est adressé à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

«Bill C-239, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1974.»

«Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Bill C-239, Loi n° 5 de 1973 portant affectation de crédits.—Chapitre n° 47.

Il est ordonné,—Que la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la sonnerie.

A 6 h. 45 du soir, la Chambre reprend la séance.

M. MacEachen, appuyé par M. Bell, propose,—

Que, lorsque la Chambre s'ajournera le 21 décembre 1973, elle demeure ajournée jusqu'au 3 janvier 1974. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement de Sa Majesté, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Que, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement le troisième jour de l'étude du bill C-245, imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe, toute question nécessaire pour disposer du bill à toutes les étapes ultérieures soit immédiatement mise aux voix et tranchée sans autre débat ni amendement;

Que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit chargé de faire rapport du bill C-236, loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie, après deux autres journées d'étude;

Que, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement le troisième jour de l'étude du bill C-236 à l'étape du rapport, toute question nécessaire pour disposer du bill à l'étape du rapport soit immédiatement mise aux voix et tranchée sans autre débat ni amendement;

Que, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement le premier jour de l'étude de la motion tendant à l'adoption en troisième lecture du bill C-236, toute question nécessaire pour disposer de la troisième lecture du bill soit immédiatement mise aux voix et tranchée sans autre débat ni amendement;

Et que, lorsque le bill C-203, tendant à modifier la loi électorale du Canada, la loi sur la radiodiffusion et la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, sera mis en délibération pour la première fois, toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport et de la troisième lecture du bill, soit immédiatement mise aux voix et tranchée sans autre débat ni amendement.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Baldwin, Baker et Hamilton (Qu'appelle-Moose Mountain) en remplacement de MM. Horner (Crowfoot), Lawrence et Woolliams sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, —Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Merritt dans la province de la Colombie-Britannique, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/268A).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Fort St. John dans la province de la Colombie-Britannique, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/268B.

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Quesnel dans la province de la Colombie-Britannique, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/268C).

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du directeur des enquêtes et recherches, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 49 de ladite Loi, chapitre C-23, S.R.C. 1970. (Document parlementaire n° 291-1/112A).

A 6 h. 55 du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'à deux heures de l'après-midi le jeudi 3 janvier 1974, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.

N° 198

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 3 JANVIER 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacDonald (Cardigan), au nom de M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table, —Copies, en français et en anglais, d'un document sur la situation canadienne des engrais de 1973-1974. (Document parlementaire n° 291-7/29).

Il est ordonné,—Que, à 4 h. 45 de l'après-midi, les délibérations alors en cours soient interrompues afin que la Chambre procède aux mises aux voix différées pour disposer à l'étape du rapport du Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité plénier du Bill C-245, Loi imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu.

En conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, à 4 h. 45 de l'après-midi, la Chambre aborde la mise aux voix différée des motions numéros (3), (4), (5) et (6), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant avant la définition de «agent principal», figurant à l'article 2 du bill, la définition suivante:

« «agent de circonscription» relativement à un parti enregistré, désigne une personne dont le nom figure dans le registre des agents des partis enregistrés, tenu par le directeur général des élections en application du paragraphe 13.1(1) et qui est nommé à ce poste par l'agent principal du parti.».—*M. Knight.*

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant à la fin de la définition de «agent enregistré» à l'article 2, ce qui suit:

«et un agent de circonscription».—*M. Knight.*

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en changeant la numérotation du paragraphe 13.1(2) de l'article 4(1) du bill qui devient l'alinéa 13.1(2)*a*) et en ajoutant le nouvel alinéa 13.1(2)*b*) suivant:

«*b*) Une association ou un organisme formé de membres d'un parti enregistré dans une circonscription électorale peut choisir une ou des personnes à titre d'agents de circonscription du parti enregistré dans cette circonscription et peut en notifier le parti enregistré qui peut prévenir immédiatement le directeur général des élections, lui donnant les noms et adresses desdites personnes et ces renseignements seront consignés par le directeur général des élections dans le registre dont il est fait mention au paragraphe (1).».—*M. Rodriguez.*

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en ajoutant, immédiatement après le paragraphe 13.1(3) de l'article 4(1) du bill, ce qui suit:

«(4) Immédiatement après sa nomination, l'agent principal de chaque parti enregistré doit remettre au directeur général des élections le nom et l'adresse de tous agents de circonscription du parti et le directeur général des élections doit enregistrer ces renseignements dans le registre mentionné au paragraphe (1).

(5) Quand

a) une personne dont le nom figure dans le registre mentionné au paragraphe (1) cesse d'être un agent de circonscription du parti enregistré par rapport auquel son nom est inscrit, ou

b) un ou plusieurs autres agents de circonscription du parti enregistré sont nommés, l'agent principal du parti enregistré doit en aviser par écrit le directeur général des élections et le directeur général des élections doit modifier le registre en conséquence.»

et en modifiant la numérotation des autres paragraphes en conséquence.—*M. Peters.*

Lesdites motions, mises aux voix, sont agréées par le vote suivant:

(Vote nº 63)

POUR

Messieurs

Alexander
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Barnett
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Broadbent
Carter
Clark (Vancouver-Quadra)
Coates
Cossitt
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Douglas
Ellis
Epp
Fairweather
Frank
Fraser
Gilbert
Gillies
Gleave
Grafftey
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harding
Harney
Hees
Hellyer
Higson
Horner (Crowfoot)
Howard
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lawrence
Leggatt
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Mather
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
Mitges
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nowlan
Nystrom
O'Connor
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Scott
Stackhouse
Stanfield
Stewart (Marquette)
Symes
Whittaker
Wise
Woolliams—90.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (M^lle)
Blais
Blaker
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Chrétien
Clermont
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Godin
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Jerome
Lajoie
Lalonde
Langlois
Laprise
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (M^me)
Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Roy (Laval)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Trudeau
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whicher—87.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la proposition d'amendement de M. Barnett, appuyé par M. Knight,—Qu'on retranche les mots «sources canadiennes» figurant à la fin des motions numéros 7, 17 et 31 et qu'on les remplace par ce qui suit:

«citoyens canadiens, de personnes ayant le statut d'immigrant reçu, de sociétés dont au moins cinquante pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à des citoyens canadiens et dont au plus dix pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à une personne ou un groupe de personnes étrangères ou à des syndicats étrangers établis au Canada, et d'associations ou organisation établies en conformité d'une loi du Parlement du Canada ou d'une province.»

Ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 64)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Douglas
Gilbert
Gleave
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Mather
Nystrom
Orlikow
Rodriguez
Rowland
Saltsman
Symes—20.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Blais
Blaker
Blenkarn
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Langlois
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Rynard
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Trudeau
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams—157.

La Chambre aborde la mise aux voix différée des motions numéros (7), (17) et (31), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant, entre les mots «titre» et «doit» figurant à l'alinéa 13.1(5)*a*) de l'article 4(1) du bill ce qui suit:

«doit être en monnaie canadienne provenant directement de sources canadiennes et».—*M. Rodriguez.*

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant la virgule à la fin de la ligne 8 de la page 12 et en y ajoutant ce qui suit:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes.»—*M. Benjamin.*

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant après le mot «catégories» à la ligne 42 de l'article 9(2) à la page 21,

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes».—*M. Benjamin.*

Lesdites motions, mises aux voix, sont rejetées par le vote suivant:

(Vote nº 65)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Douglas
Gilbert
Gleave
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Mather
Nystrom
Orlikow
Rodriguez
Rowland
Saltsman
Symes—20.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (M^lle)
Bell
Blais
Blaker
Blenkarn
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Langlois
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McRae
Mitges
Morgan
Morin (M^me)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
O'Connor
Oliiver
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Rynard
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Trudeau
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams—156.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Howard, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«quinze cents».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 66)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Douglas
Gilbert
Gleave
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Mather
Nystrom
Orlikow
Rodriguez
Rowland
Saltsman
Symes—21.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (M^lle)
Bell
Blais
Blaker
Blenkarn
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Langlois
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McRae
Mitges
Morgan
Morin (M^me)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier
(Hochelaga)

Messieurs

Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Rooney
Roy (Laval)
Rynard
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stewart (Marquette)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Trudeau
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams—156.

La Chambre aborde la mise aux voix différée des motions numéros (9) et (10), ainsi qu'il suit:

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«vingt cents».—*M. Barnett.*

Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant le mot «trente» à la ligne 7 de la page 9 et en le remplaçant par:

«vingt».—*M. Brewin.*

Lesdites motions, mises aux voix, sont rejetées par le vote suivant:

(Vote nº 67)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Douglas
Gilbert
Gleave
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Mather
Nystrom
Orlikow
Rodriguez
Rowland
Saltsman
Symes—21.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Blais
Blaker
Blenkarn
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clarke (Vancouver-Quadra)
Clermont
Coates
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner (Crowfoot)
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Langlois
La Salle
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil (Moose Jaw)
Nowlan
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Rooney
Roy (Laval)
Rynard
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stewart (Marquette)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Trudeau
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams—156.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Peters, appuyé par M. Howard,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant les mots «trente cents» figurant au paragraphe 13.2(1) de l'article 4(1) du bill et en les remplaçant par ce qui suit:

«vingt-cinq cents».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 68)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Douglas
Gilbert
Gleave
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Mather
Nystrom
Orlikow
Rodriguez
Rowland
Saltsman
Symes—21.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Blais
Blaker
Blenkarn
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Langlois
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Rynard
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Trudeau
Turner
(London-Est)
Turner
(Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams—155.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Barnett, appuyé par M. Howard,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant, au paragraphe 99.4 de l'article 14 du bill, les mots «entre six heures du matin et neuf heures du matin, midi et deux heures de l'après-midi et quatre heures de l'après-midi et sept» et en les remplaçant par les mots:

«entre six heures du matin et huit».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 69)

POUR

Messieurs

Barnett
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Douglas
Gilbert
Gleave
Harding
Harney
Howard
Knight
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Mather
Nystrom
Orlikow
Rodriguez
Rowland
Saltsman
Symes—21.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Beatty
(Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Bell
Blais
Blaker
Blenkarn
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goyer
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Langlois
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
O'Connor
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Reid
Richardson
Ritchie
Roche

Messieurs

Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Rynard
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Trudeau
Turner
(London-
Est)
Turner
(Ottawa-
Carleton)
Walker
Watson
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams—155.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Chrétien, ledit bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

M. MacEachen, appuyé par M. Chrétien, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Ladite motion, mise au voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 70)

POUR

Messieurs

Alexander
Allmand
Andras
Andre
Arrol
Baker
Baldwin
Basford
Bawden
Beattie
(Hamilton
Mountain)
Beatty
(Wellington-
Grey-Dufferin-
Waterloo)
Béchard
Bégin (Mlle)
Beil
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blenkarn
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Caccia
Cafik
Caron
Carter
Chrétien
Clarke
(Vancouver
Quadra)
Clermont
Coates
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Frank
Fraser
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gillies
Gleave
Goyer
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hales
Haliburton
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Harding
Harney
Hees
Hellyer
Herbert
Higson
Hopkins
Horner
(Crowfoot)
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Jerome
Kempling
Knight
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Langlois
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-
Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston
et les Îles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacKay
MacLean
Macquarrie
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-
Cariboo)
Mather
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McRae
Mitges
Morgan
Morin (Mme)
Muir
Munro
(Esquimalt-
Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
(Moose Jaw)
Nowlan
Nystrom
O'Connor
Olivier
Orlikow
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Penner
Portelance
Reid
Richardson
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rompkey
Rooney
Rowland
Roy
(Laval)
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Scott
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stackhouse
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Symes
Trudeau
Turner
(London-
Est)
Turner
(Ottawa-
Carleton)
Walker
Watson
Whicher
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis—174.

CONTRE

Messieurs

Allard
Barnett
Beaudoin
Boisvert
Dionne
Godin
Howard
Laprise
Leggatt
Matte—10.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-245, Loi imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McRae, Corbin, Blaker, Danforth, Lessard, Harney, Munro (Esquimalt-Saanich) et Symes en remplacement

de MM. Portelance, Blaker, Corbin, Stevens, Blais, Symes, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain) et Harney sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

MM. Blais, Hamilton (Swift Current-Maple Creek) et McCain en remplacement de MM. Lessard, Danforth et Baker sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 21 novembre 1973, demandant copie des télégrammes, de la correspondance et des autres documents échangés entre la société E. B. Eddy ou la société Weston et la Commission de la Capitale nationale ainsi que le ministre responsable de la CCN concernant la disposition ultime des biens restants de la société E. B. Eddy dans Hull et les intentions de la société de réimplanter ses installations dans la région immédiate de Hull.—(*Avis de motion portant production de documents n° 261*) (Document parlementaire n° 291-3/261A).

A 10 h. 24 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 199

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 4 JANVIER 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Gillespie, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 12 décembre 1973, sur une enquête relative aux filés de coton. (Document parlementaire n° 291-4/156A).

M. Gillespie dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 31 octobre 1973, sur une enquête relative aux chemises pour hommes et pour garçons. (Document parlementaire n° 291-4/151A).

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-247, Loi concernant les procédures de portée générale, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-245, Loi imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité plénier.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres numéros 1 à 6 inclusivement sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-46, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

M. Mather, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^lle^ Bégin en remplacement de M. Gauthier (Ottawa-Vanier) sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Gauthier (Ottawa-Vanier) et Morgan en remplacement de MM. Gendron et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mars 1973, demandant copie de tout mémoire, de toute correspondance et de tout autre document échangés, du 1^er^ janvier 1968 à ce jour, par le gouvernement du Canada avec toute municipalité, tout organisme et tout particulier de la circonscription fédérale de Compton, relativement à la construction de bureaux de poste ou de tous autres édifices fédéraux dans ladite circonscription.—(*Avis de motion portant production de documents n° 160*). (Document parlementaire n° 291-3/160).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 200

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 7 JANVIER 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Cullen, du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, présente le sixième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 17 décembre 1973, le Comité a étudié le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 25, à la page 1, et les lignes 1 et 2, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

> association qui fournit quelque produit contrôlé, par grosses quantités, à un stade quelconque ou à tous les stades de la distribution en gros, que le fournisseur soit ou non

Retrancher les lignes 21 et 22, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit:

> chose dont les approvisionnements sont répartis aux termes d'une pro-

Ajouter après la ligne 42, à la page 2, ce qui suit:

> et un règlement établi en vertu de la présente loi et tout décret pris ou directive émise par le gouverneur en conseil ou l'Office en vertu de la présente loi sont réputés être des textes réglementaires en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*.

Article 9

Retrancher la ligne 34, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

> (2) L'Office peut, par décret, déléguer à toute per-

Article 10

Renuméroter l'article 10, à la page 5, qui devient le paragraphe 10(1), et ajouter après la ligne 25 ce qui suit:

> (2) Durant toute période au cours de laquelle un programme de répartition obligatoire ou un programme de rationnement est en vigueur en vertu de la présente loi, l'Office doit faire rapport par écrit au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à la fin de chaque mois, sur son activité exercée en vertu de la présente loi au cours du mois.
>
> (3) Tous les rapports visés au paragraphe (2) doivent être déposés devant le Parlement dès leur établissement ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite.

Article 14

Retrancher les lignes 34 à 47, à la page 7, et les remplacer par ce qui suit:

14. Plutôt que d'assujettir un combustible de remplacement, suivant la définition qu'en donne l'article 13, à un programme de répartition obligatoire établi en vertu de la présente loi, l'Office peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec les autorités provinciales des accords aux termes desquels la répartition des approvisionnements et la fixation du prix du combustible de remplacement seront réglementés dans les provinces de façon à préserver au mieux les approvisionnements canadiens de produits pétroliers.

Article 15

Retrancher les lignes 1 à 14, à la page 8, et les remplacer par ce qui suit:

15. L'Office peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec les autorités provinciales des accords prévoyant la réglementation des approvisionnements et la fixation du prix, par ces autorités, de l'énergie électrique produite ou consommée dans une province, afin de réduire la demande qui s'exerce sur les approvisionnements d'un produit pétrolier qui sont disponibles au Canada.

Article 16

Déplacer les alinéas *q*) et *r*), à la page 10, qui deviennent respectivement les alinéas *r*) et *s*).

Insérer, immédiatement après l'alinéa *p*), à la page 10, l'alinéa suivant:

q) assurant, autant que cela est matériellement possible, le maintien des approvisionnements du produit contrôlé fournis aux détaillants indépendants de ce produit dans la mesure compatible avec tout ordre de priorité établi par l'Office relativement à l'usage de ce produit;

Retrancher la ligne 29, à la page 10, et la remplacer par ce qui suit:

aux alinéas *a*) à *r*), que l'Office estime

Article 19

Renuméroter l'article 19, à la page 12, qui devient le paragraphe 19(1), et ajouter après la ligne 30 ce qui suit:

(2) Le texte d'un ordre donné en vertu du paragraphe (1) doit être déposé devant le Parlement dès que cet ordre est donné ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite.

Article 20

Retrancher la ligne 41, à la page 13, et la remplacer par ce qui suit:

i) fixant des prix ou une échelle de prix pour la vente d'un produit contrôlé aux détaillants et à leur clientèle;

j) prévoyant l'établissement, par l'Office,

Retrancher les lignes 47 à 50, à la page 13, et les remplacer par ce qui suit:

k) concernant les autres questions ou choses, semblables ou non à celles indiquées aux alinéas *a*) à *j*), que l'Office estime nécessaire de réglementer pour

Article 24

Retrancher les lignes 18 à 43, à la page 16, et les remplacer par ce qui suit:

24. (1) Lorsque, pour préserver les approvisionnements disponibles d'un produit contrôlé, l'Office estime nécessaire d'établir des règlements prévoyant l'atténuation de dispositions de droit réglementant ou interdisant le rejet dans l'atmosphère de composés sulfureux provenant de la combustion de carburant à des sources fixes, il peut consulter les personnes, organismes et autorités qui, à son avis, sont en mesure de l'aider à formuler et à établir des règlements qui permettraient de préserver ce produit contrôlé tout en assurant le mieux la protection de la salubrité publique et de l'environnement.

(2) Avant d'établir un règlement en vertu du présent article, l'Office doit consulter le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de l'atténuation de quelque disposition de droit régissant le rejet dans l'atmosphère de composés sulfureux.

(3) Une atténuation de quelque disposition de droit réglementant ou interdisant le rejet dans l'atmosphère de composés sulfureux en application de règlements établis en vertu du présent article ne peut être autorisée que par permis délivré à l'occasion par l'Office pour des périodes d'au plus six mois

a) à l'égard de sources fixes déterminées, ou

b) à l'égard d'une zone géographique définie,

et la nature et la portée de cette atténuation de quelque disposition de droit autorisée par permis doivent être indiquées au permis.

(4) Les règlements établis en vertu du présent article doivent

a) prévoir un moyen de donner un avis public de la délivrance d'un permis en vertu de ces règlements, lequel avis public doit être donné dans les dix jours de son émission et indiquer le contenu du permis;

b) prévoir un moyen par lequel toutes autorités provinciales ou municipales ou toutes personnes physiques, ou l'une quelconque d'entre elles, peuvent demander et obtenir la tenue d'une audition publique devant un officier d'audition devant être nommé par le ministre de l'Environnement sur la question de tout permis délivré en application de ces règlements, laquelle audience doit être tenue promptement, et il doit en être fait rapport au ministre de l'Environnement et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social immédiatement après la fin de l'audition;

c) prévoir que le rapport de l'officier d'audition sur la question d'un permis délivré en application

de ces règlements doit être rendu public et prévoir la façon dont il doit être rendu public;

d) prévoir que le ministre de l'Environnement ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut révoquer ou modifier un permis délivré en application de ces règlements si ce ministre estime que le rapport d'une audience publique sur le permis justifie une telle mesure.

(5) Lorsqu'une audience a été tenue sur la question d'un permis délivré en application des règlements établis en vertu du présent article, une copie de ce permis et le rapport de l'officier d'audition doivent être déposés devant le Parlement dès réception par le ministre de l'Environnement du rapport de l'officier d'audition ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours ou il siège par la suite.

(6) Lorsque survient un conflit quelconque entre un règlement établi en vertu de la présente loi et quelque disposition de droit réglementant ou interdisant le rejet dans l'atmosphère de composés sulfureux, le règlement établi en vertu de la présente loi l'emporte.

Article 29

Renuméroter l'article 29 qui devient le paragraphe 29(1), à la page 20, et ajouter après la ligne 40 ce qui suit:

(2) Lorsque l'observation d'un règlement établi en vertu de la présente loi exigerait la construction de quelque ouvrage, le règlement ne doit être appliqué que si l'Office est convaincu que les frais à prévoir ne sont pas excessifs compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire, que des moyens de financement suffisants sont disponibles pour la construction de l'ouvrage et que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été mis au courant des frais à prévoir et approuve l'application du règlement.

Nouvel article 37

Ajouter immédiatement après la ligne 36, à la page 24, la rubrique et l'article suivant:

PARTIE VI

EXPIRATION DE LA LOI

37. La présente loi, à l'exception de la Partie V, expire le 30 juin 1976.

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-236 tel qu'il a été modifié pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 24 à 29 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 77 aux* Journaux.)

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une lettre, en date du 10 décembre 1973, adressée au président et chef exécutif d'*Imperial Oil Limited*, Toronto, Ontario, par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, relativement à la politique générale du gouvernement concernant la production de la matière en provenance des sables bitumineux de l'Alberta. (Document parlementaire no 291-7/30).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les seize questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

No 103—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, quelle somme totale le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il consacrée aux contrats accordés à des particuliers et à des organismes de l'extérieur aux fins de recherche, développement et autres services de consultation?

2. Quels sont leurs noms et adresses et à combien revenait chaque contrat?

3. Quel était l'objectif de chacun et le titre de chaque rapport présenté?

4. Quels sont les noms et adresses des particuliers et des organismes de l'extérieur à qui l'on a accordé des contrats aux fins de recherche, développement et autres services de consultation pendant l'année financière en cours, à combien se chiffre chaque contrat et quel en est l'objectif? (Document parlementaire no 291-2/103).

No 1687—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

1. Quelle est la politique actuelle du gouvernement en matière d'assistance financière aux hôpitaux du Canada?

2. De 1960 à 1972 inclusivement, combien d'argent le gouvernement a-t-il versé annuellement aux provinces et aux municipalités pour les hôpitaux dans les domaines suivants *a*) la construction, *b*) les installations, *c*) la recherche et *d*) l'enseignement?

3. Si le gouvernement a des engagements financiers actuellement à l'égard d'hôpitaux canadiens pour *a*) la construction, *b*) les installations, *c*) la recherche et *d*) l'enseignement, quels sont-ils et quel est le nom et la localité de chaque hôpital en cause?

4. Le gouvernement accorde-t-il des subventions aux facultés universitaires de médecine pour *a*) la construction, *b*) les installations, *c*) la recherche et *d*) l'enseignement et, dans l'affirmative, quelles subventions ont été versées et à quelles universités, de 1960 à 1972 inclusivement? (Document parlementaire no 291-2/1687).

No 2422—*M. Schumacher*

1. Combien de fonctionnaires du Conseil des arts du Canada *a*) se sont rendus, *b*) vont se rendre au Salon des arts qui aura lieu à Paris?

2. Quel est *a*) le nom de ces fonctionnaires, *b*) le poste qu'occupe actuellement chacun d'eux?

3. Dans chaque cas, quel est le coût du *a*) transport, *b*) du logement, *c*) des repas, *d*) des dépenses journalières?

4. L'épouse et/ou les enfants de chacun de ceux qui assistent à ce salon l'accompagnent-ils et, dans l'affirmative, qu'en coûtera-t-il dans chaque cas?

5. Combien d'objets d'art du Canada *a*) ont été envoyés, *b*) seront envoyés au Salon des arts qui se tient à Paris?

6. Quel est le coût *a*) de l'assemblage, *b*) de la manutention, *c*) de l'expédition, *d*) de l'entreposage, *e*) de l'assurance pour les pièces exposées par le Canada à ce salon?

7. Quels sont *a*) le nom, *b*) l'adresse, *c*) l'œuvre exposée de chaque artiste participant ou devant participer aux frais du gouvernement au Salon des arts qui a lieu à Paris?

8. Dans chaque cas, quel est le coût *a*) du transport, *b*) du logement, *c*) des repas, *d*) des dépenses journalières?

9. Chacun de ces artistes se rend-il à Paris en compagnie de son épouse et/ou de ses enfants et, dans l'affirmative, qu'en coûtera-t-il dans chaque cas?

10. Quels ministères ou organismes du gouvernement assument les frais ainsi entraînés et quel en est le montant dans chaque cas? (Document parlementaire n° 291-2/2422).

N° 2433—*M. Schumacher*

1. Quelles sont les personnes qui ont eu l'idée de faire participer le Canada *a*) à Trajectoire 73, *b*) à l'Exposition de la banque d'œuvre d'arts à Paris (France)?

2. Quels postes ces personnes occupent-elles actuellement?

3. Quels moyens a-t-on utilisés pour entrer en contact avec des artistes et leur faire présenter des œuvres qui seront exposées à *a*) Trajectoire 73, *b*) l'Exposition de la banque d'œuvres d'arts, à Paris (France)?

4. Comment cela s'est-il produit?

5. Qui a été chargé des décisions initiales concernant les œuvres qui seraient présentées dans chaque catégorie aux comités de sélection pour le choix final?

6. Quels sont les titres de compétence de ces personnes et quels postes occupent-elles?

7. Quels ont été les critères utilisés lorsqu'on a pris ces décisions?

8. A combien d'artistes a-t-on initialement demandé de présenter des œuvres et où ceux-ci résident-ils?

9. Quels critères ont été fournis au comité final de sélection concernant le choix des travaux qui seront exposés à *a*) Trajectoire 73, *b*) à l'Exposition de la banque d'œuvres d'arts à Paris (France)? (Document parlementaire n° 291-2/2433).

*N° 2637—*M. Stevens*

1. A combien s'élèvent jusqu'ici *a*) les frais d'étude, *b*) de conception, *c*) de construction, *d*) autres, du pont Akonolinga, au Cameroun?

2. Quelle fraction du coût total a été financée au moyen de l'aide canadienne et quelle fraction de cette aide a été accordée sous forme de *a*) prêt, *b*) de subvention?

3. Quels sont le nom et l'adresse ainsi que les rémunérations totales versées ou exigées jusqu'ici par *a*) les sociétés d'experts-conseils, *b*) les architectes, *c*) les ingénieurs, *d*) les avocats, *e*) les entrepreneurs, *f*) les directeurs de travaux, *g*) et les autres qui ont pris part à la réalisation de ce projet?

4. A combien s'élève le coût global des services professionnels de ce projet, y compris l'estimation des frais généraux du gouvernement relatifs à la construction du pont? (Document parlementaire n° 291-2/2637).

N° 2727—*M. Nielsen*

1. Au cours de chacune des années 1968 à 1973, le gouvernement a-t-il fait des avances sous forme de subventions ou de prêts à l'Institut Nishnawabi et, dans l'affirmative, *a*) quel était le montant de chacune de ces subventions ou prêts pour chaque année, *b*) qui a reçu ces montants, *c*) et quel en était le but?

2. Le gouvernement a-t-il versé de l'argent à M^me^ Lavell en vue de l'aider à assumer les frais du procès dont le jugement a été rendu récemment par la Cour suprême du Canada et, dans l'affirmative, quels montants étaient en cause? (Document parlementaire n° 291-2/2727).

N° 2920—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale l'Office national de l'énergie a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2920).

N° 2925—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale le Bureau du Conseil privé a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2925).

N° 2940—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2940).

N° 2938—*M. Wise*

Le gouvernement contribue-t-il à l'instruction des réfugiés rhodésiens et, dans l'affirmative, *a*) qui contrôle cette contribution, *b*) comment a-t-on versé cette contribution au cours des années 1969 à 1972? (Document parlementaire n° 291-2/2938).

N° 3102—*M. Stevens*

1. Le gouvernement envisage-t-il d'appuyer davantage la formation industrielle en cours d'emploi et le recyclage?

2. Au Canada, quelle est la proportion de ceux qui reçoivent une formation en cours d'emploi par rapport à ceux qui reçoivent une formation scolaire?

3. Comment ce rapport se situe-t-il comparativement à ceux du Royaume-Uni et des États-Unis? (Document parlementaire n° 291-2/3102).

N° 3107—*M. Rodriguez*

1. *a*) Quand le Canada est-il devenu membre de la Banque interaméricaine de développement (BIAD), *b*) avant d'en faire partie, le Canada y avait-il contribué des fonds, *c*) quel rôle le Canada y a-t-il joué au regard de l'affectation de ses fonds avant qu'il en devienne membre, *d*) quel rôle y joue-t-on maintenant qu'il en est membre, quant à l'affectation de ses fonds?

2. *a*) La BIAD a-t-elle reçu, entre 1970 et 1973, des demandes d'aide du Chili et, dans l'affirmative, (i) quelle était, en dollars, la valeur globale de ces demandes (ii) quelle a été l'attitude du Canada à l'égard de ces demandes, *b*) quelle a été, en dollars, la valeur totale des demandes du Chili approuvées par la BIAD au cours du régime Allende, *c*) les mesures prises par la BIAD étaient-elles en accord avec la politique du gouvernement canadien envers le Chili de 1970 à 1973, *d*) certains membres de la BIAD ont-ils un droit de veto sur les demandes adressées à la Banque et, dans l'affirmative, quels sont ces membres?

3. Quelle est, sous le présent régime chilien, la politique du gouvernement à l'égard des demandes de prêts et de crédit reçues par la BIAD et la Société pour l'expansion des exportations (SDE)?

4. Quelle a été l'attitude du (des) représentants(s) du Canada à la BIAD lorsque cet organisme a accordé un crédit de plus de 60 millions de dollars à la junte chilienne après le 11 septembre 1973? (Document parlementaire n° 291-2/3107).

N° 3190—*M. Orlikow*

Pour chacune des cinq dernières années, quel est le coût des soins de santé au Canada en ce qui concerne *a*) le paiement des honoraires des médecins, *b*) les frais d'hospitalisation, *c*) le remboursement des frais d'ordonnances? (Document parlementaire n° 291-2/3190).

N° 3316—*M. Godin*

1. Au cours des années 1966 à 1971 inclusivement, *a*) quel entrepreneur entretenait les rues du Village Huron de Loretteville, *b*) quel était le coût total de l'entretien et de l'enlèvement de la neige de ce territoire?

2. Pour chacune des années 1972 et 1973, *a*) à quel prix ce travail a-t-il été effectué, *b*) quels sont le nom et l'adresse de l'entrepreneur responsable? (Document parlementaire n° 291-2/3316).

N° 3341—*M. Godin*

Le Canada a-t-il participé à une réunion au cours des dernières années avec les membres du Commonwealth et, dans l'affirmative, la question pour notre pays de se retirer de cette Association a-t-elle été discutée? (Document parlementaire n° 291-2/3341).

N° 3357—*M. Stewart* (Marquette)

1. En vertu du Programme recherches-actions du ministère du Secrétariat d'État, pour chacune des années 1970, 1971, 1972 et 1973 jusqu'ici, quel a été le montant total des subventions faites pour le fonctionnement de centres d'information communautaire?

2. *a*) Pour chacune des années susmentionnées, quelles collectivités ont reçu des subventions et quel a été le montant de chaque subvention, *b*) ce Programme est-il encore en œuvre? (Document parlementaire n° 291-2/3357).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-245, Loi imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe, est étudié de nouveau en Comité plénier, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le Comité obtient la permission d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

L'honorable ministre des Finances demande la permission de présenter une modification à la motion des voies et moyens, visant à imposer une taxe sur l'exportation de l'huile brut, dont avis a été déposé sur la Table le mardi 11 décembre 1973.

Permission étant accordée, M. MacEachen, appuyé par M. Davis, propose,—Qu'on modifie de nouveau la Loi sur la taxe d'accise afin de prévoir notamment que, au sujet du pétrole brut exporté du Canada au cours de la période commençant le 1er février 1974 et se terminant le 1er avril 1974, une taxe soit imposée, levée et perçue sur chaque baril de pétrole brut ainsi exporté, au taux de $6.40 le baril, et payée par la personne qui détient une licence aux termes de la partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie, pour l'exportation du pétrole du Canada et en vertu de laquelle le pétrole brut est exporté.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend l'étude en Comité plénier du Bill C-245, Loi imposant des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe, qui est rapporté avec des amendements.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Stanbury, ledit bill (titre modifié pour se lire «Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe»), tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant étude à l'étape du rapport du Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement

du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des transports et des communications.

M. Blenkarn, appuyé par M. McKinley, propose,—Qu'on modifie le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, en retranchant le montant «$225,500,000» aux lignes 4, 5 et 18 de la page 2 et en le remplaçant par «$211,021,000» et en retranchant les lignes 14 et 15 de la page 2.

M. Blenkarn, appuyé par M. McKinley, propose,—Qu'on modifie le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, en retranchant la ligne 23 de la page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:

«des embranchements, mais excluant tout montant à l'égard d'hôtels ou de La Tour CN Ltée) en l'année civile».

Il s'élève un débat sur lesdites motions;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Taylor, Nielsen et Oberle en remplacement de MM. Masniuk, Frank et Ritchie sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Pelletier (Sherbrooke) en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du Conseil des Arts du Canada, y compris le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre C-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/80A).

A dix heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du pargraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 201

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 8 JANVIER 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 60 du Règlement, M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du conseil privé de la Reine, désigne le mercredi 9 janvier 1974 pour l'étude d'une motion des voies et moyens dont avis a été déposé sur la Table le 23 octobre 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du surintendant des assurances du Canada sur les sociétés coopératives de crédit, pour l'année terminée le 31 décembre 1972. (Document parlementaire n° 291-1/114A).

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies en français et en anglais, de l'arrêté en conseil C.P. 1974-3, en date du 1er janvier 1974, nommant certains députés à la Chambre des communes à des postes de secrétaires parlementaires. (Document parlementaire n° 291-1/205).

M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, des bulletins administratifs nos 54 et 78 de la Gendarmerie royale du Canada. (Document parlementaire n° 291-7/31).

Le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des transports et des communications, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blenkarn, appuyé par M. McKinley,—Qu'on modifie le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, en retranchant le montant «$225,500,000» aux lignes 4, 5 et 18 de la page 2 et en le remplaçant par «$211,021,000» et en retranchant les lignes 14 et 15 de la page 2.

26370—51½

Et sur la motion de M. Blenkarn, appuyé par M. McKinley,—Qu'on modifie le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, en retranchant la ligne 23 de la page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:

«des embranchements, mais excluant tout montant à l'égard d'hôtels ou de La Tour CN Ltée) en l'année civile».

Le débat se poursuit sur lesdites motions;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Herbert en remplacement de M. Guilbault sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-4020, en date du 18 décembre 1973, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire nº 291-1/160H).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 202

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 9 JANVIER 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Fleming, au nom de M. Stewart (Cochrane), du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présente le quatrième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Le vendredi 21 septembre 1973, le Comité a reçu l'Ordre de renvoi suivant:

Il est ordonné,—Que l'objet de l'usage de la langue gaélique à un programme hebdomadaire de radio au Cap-Breton soit déféré au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Le Comité a tenu 10 séances au cours desquelles les témoins suivants ont été entendus et les témoignages recueillis:

PREMIÈRE SÉANCE:

M. Muir, député, parrain.

DEUXIÈME ET TROISIÈME SÉANCE:

De la Société Radio-Canada:

M. Laurent Picard, président;
M. Lister Sinclair, vice-président exécutif;
M. Ron Fraser, vice-président, affaires de la société.

QUATRIÈME SÉANCE:

M. Keith Spicer, Commissaire aux langues officielles;
M. Royce Frith, conseiller juridique du Commissaire aux langues officielles.

CINQUIÈME SÉANCE:

Du Conseil de la radio-télévision canadienne:

M. Pierre Juneau, président;
M. Harry Boyle, vice-président.

SIXIÈME SÉANCE:

De l'Association canadienne-française de l'Ontario:

M. Omer Deslauriers, président;
M. Remy Beauregard, secrétaire-général;
Mme Liliane Beauchamp, vice-présidente;
M. Lucien Bradet, vice-président.

SEPTIÈME SÉANCE:

Du Comité des Ukrainiens canadiens:

M. B. S. Onyschuk, président du Conseil provincial de l'Ontario;
M. I. Hlynka, membre de l'exécutif national;
M. A. Semotiuk, Union des étudiants Ukrainiens canadiens.

HUITIÈME SÉANCE:

M. Lino Magagna, représentant de la Communauté italienne au Conseil multiculturel;

M. Frank Piscopo, *Italian Business and Professional Men's Association of Ottawa.*

NEUVIÈME SÉANCE:

Du Conseil canadien des arts folkloriques:

M. Leon Kossar, directeur exécutif;

M. Guy Landry, directeur exécutif adjoint;

M. Bruno K. J. Bragoli, trésorier.

DIXIÈME SÉANCE:

M. Linden MacIntyre, représentant de la Société gaélique du Cap-Breton.

Lorsque le Comité a reçu l'ordre de renvoi, il lui est apparu que la question se rapportait surtout à l'étude générale de la radiodiffusion dans une troisième langue au Canada. Par conséquent, la plupart des témoignages portaient sur la radiodiffusion multilingue plutôt que sur les émissions gaéliques en particulier.

Le Comité a étudié les témoignages compte tenu de la politique canadienne officielle du bilinguisme dans un cadre multiculturel. Il a donc essayé de trouver la façon d'améliorer la radiodiffusion multilingue dans tout le pays. A cause de leur grand nombre, les stations privées et les postes affiliés de Radio-Canada semblent tout indiqués pour les émissions ethniques d'intérêt local. Toutefois, le Comité avait aussi pour tâche de déterminer si, en principe, Radio-Canada devait ou non bénéficier des deniers publics pour produire ces émissions.

Le Comité a dû faire face à beaucoup de questions complexes relatives au rôle des sociétés privées de radiodiffusion et de Radio-Canada comme le nombre de groupes linguistiques qui désirent avoir des émissions et le temps qu'on doit leur allouer. L'étendue de la demande, le nombre de groupes linguistiques qui serait touché, les genres d'émissions, les nécessités géographiques, les possibilités de diffusion par des stations privées et les conditions de budgétisation si la Société Radio-Canada devait y participer, sont d'autres questions qui ont besoin d'être résolues et que le Comité n'a pu régler durant ses travaux.

Au cours de leur interrogatoire par des membres du Comité, dans leurs témoignages, les représentants de la Société Radio-Canada ont indiqué que les directives gouvernementales n'interdisaient nullement l'emploi d'autres langues en plus de l'anglais et du français. Il devenait manifeste que la prétendue interdiction d'émissions en plusieurs langues était uniquement l'interprétation qu'en avait donné le conseil d'administration de la Société Radio-Canada. Par conséquent, ce n'est pas la loi qui doit être modifiée mais seulement l'interprétation qu'en a donné le conseil, il est souhaitable que des émissions soient effectuées dans une troisième langue par la Société Radio-Canada.

Le Comité désirait vivement que l'on trouve une formule si différents groupes ethniques devaient utiliser le réseau public de radiodiffusion. Par conséquent, le Comité a pensé qu'il est nécessaire d'effectuer une étude détaillée afin de trouver une formule qui serait acceptable et qui en même temps ne porterait atteinte en aucune façon au statut des deux langues officielles du Canada. Ces études ont été mentionnées au cours des audiences, mais le Comité a pensé que cette étude devrait être effectuée par un groupe composé de représentants du Conseil de la radio-télévision canadienne, de la Société Radio-Canada, du Secrétaire d'État et du ministre d'État chargé du multiculturalisme.

Étant donné que les stations privées constituent le parfait véhicule pour les émissions à caractère ethnique, le Comité a accepté la proposition selon laquelle le Conseil de la radio-télévision canadienne devrait examiner la possibilité d'enjoindre les radiodiffuseurs, désireux d'obtenir un permis de diffusion FM ou le renouvellement de leur permis, de prévoir une programmation multilingue si les auditeurs éventuels faisaient partie de groupes multilingues bien établis.

L'un des témoins qui ont comparu devant le Comité était le Commissaire aux langues officielles. Même si ses fonctions concernent avant tout les deux langues officielles, l'article 38 de la Loi sur les langues officielles cielles, l'article 38 de la Loi sur les langues officielles sera interprétée comme affectant ou diminuant de quelque manière les droits ou privilèges acquis ou possédés en vertu de la loi ou de la coutume soit avant, soit après l'entrée en vigueur de la présente loi, en ce qui concerne les langues autres que les langues officielles.» Le Comité estime que cet article se rapporte directement au sujet qu'il étudie car on croit que des émissions ont vraiment été interdites dans des régions où des droits étaient établis par la coutume. Par conséquent le Comité a examiné la possibilité de renforcer ce principe grâce à une modification à la Loi sur les langues officielles. Étant donné que l'étude de cette loi ne faisait pas partie du mandat du Comité, il en sera question dans le corps du rapport plutôt que dans les recommandations précises. A cet égard, le Comité est d'avis qu'on devrait appeler l'attention à son désir qu'un examen de toutes les lois et politiques fédérales actuelles soit effectué afin de veiller à ce qu'aucune dérogation ni diminution d'aucune sorte ne soient faites aux droits ou privilèges établis par la coutume ou par la loi, et acquis ou exercés relativement à toute langue qui n'est pas langue officielle.

Étant donné qu'une étude visant à trouver une formule de radiodiffusion multilingue pourrait prendre un certain temps, le Comité estime que la situation à Radio-Canada devra redevenir ce qu'elle était auparavant, c'est-à-dire, que jusqu'à ce qu'une politique soit élaborée, l'émission en langue gaélique doit demeurer inchangée et toute autre émission qui est en voie d'être retirée, telle l'émission en langue ukrainienne à St-Boniface, doit reparaître au petit écran, si le groupe concerné le demande.

Au cours des séances, certains se sont inquiétés du fait que si une troisième langue venait à prendre une place prépondérante dans la radiodiffusion publique, la situation des langues officielles s'affaiblirait. A cet effet, le Comité souligne la nécessité de trouver une formule qui ne diminuera pas l'importance de l'anglais ni du français au Canada, et qui en même temps aiderait à alimenter les diverses cultures du pays. Tous les groupes culturels constituent des éléments essentiels à la communauté des cultures qui fait du Canada ce qu'il est. On devrait les

inciter à partager leur expression et leurs valeurs culturelles avec tous les Canadiens et à aider ainsi à enrichir la vie canadienne en général. Le Comité sait qu'une politique multiculturelle a été annoncée par le gouvernement en octobre 1971 et il croit qu'elle a été conçue dans le but d'encourager les groupes ethniques à mettre en valeur leur culture et à la partager avec les autres Canadiens. L'étude en question devrait être entreprise aussitôt que possible afin de déterminer le meilleur moyen possible de résoudre la question de la radiodiffusion multilingue.

Recommandations:

Le Comité recommande que le gouvernement étudie la possibilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir:

1) Que l'émission en langue gaélique à Sydney, (Nouvelle-Écosse) demeure inchangée, jusqu'à ce qu'une politique de radiodiffusion multilingue ait été mise au point.

2) Que, compte tenu de l'intérêt général manifesté par de nombreux groupes ethniques qui ont comparu au Comité dans le but d'apporter quelque chose de constructif, des recherches soient effectuées par un groupe formé des représentants de Radio-Canada, du CRTC, du Secrétariat d'État et du ministère d'État chargé du multiculturalisme, dont la tâche serait de déterminer une formule propre à la radiodiffusion dans une troisième langue et ce, sans diminuer le rang des deux autres langues officielles du Canada.

3) Que jusqu'à ce que l'étude mentionnée dans la recommandation nº 2 soit terminée, toute autre émission dans une troisième langue déjà au programme continue à être radiodiffusée par Radio-Canada, si les groupes concernés le demandent.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce sujet (*fascicules nºs 23 à 32 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice nº 78 aux* Journaux.)

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les trente-trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

Nº 2335—*M. Forrestall*

Quel est précisément, pour les cinq prochaines années, le programme des dépenses et les projets de construction de navires gouvernementaux, y compris les navires militaires, selon leur type (catégorie opérationnelle), *a*) qui seront utilisés au nord du 60e parallèle, *b*) qui seront utilisés au sud du 60e parallèle? (Document parlementaire nº 291-2/2335).

Nº 2426—*M. Leggatt*

1. Pour chacune des années financières de 1963 à 1973, combien de libérations conditionnelles ont été accordées à des détenus ayant purgé moins d'un tiers de leur peine?

2. Sur ces libérations conditionnelles accordées, combien ont été révoquées depuis lors? (Document parlementaire nº 291-2/2426).

Nº 2729—*M. Corbin*

Pour chaque ministère et agence du gouvernement *a*) combien de fonctionnaires travaillaient au Nouveau-Brunswick à la fin du dernier exercice financier, *b*) combien étaient du sexe féminin, *c*) dans quelles localités travaillaient ces fonctionnaires, *d*) parmi les fonctionnaires du sexe féminin, combien occupaient des postes autres que secrétaires, sténographes, dactylographes, *e*) les postes désignés «bilingues» étaient-ils pourvus à cette date et combien y en avait-il? (Document parlementaire nº 291-2/2729).

Nº 2731—*M. Stevens*

1. A combien se sont élevées, pour chacune des six dernières années financières, les sommes versées par *a*) la Société Radio-Canada, *b*) le gouvernement, par l'intermédiaire des ministères, organismes ou sociétés de l'État (i) à la Presse canadienne (ii) à *Broadcast News Limited* (iii) à *Press News Limited*?

2. Quels contrats lient présentement la Société Radio-Canada, tout autre ministère, organisme du gouvernement ou société de l'État au personnel de la Presse canadienne et à combien s'élèvent les sommes payables au personnel de la Presse canadienne en vertu de ces contrats? (Document parlementaire nº 291-2/2731).

Nº 2735—*M. Stevens*

1. Au 31 mars de chacune des années 1967, 1969, 1971 et 1973 *a*) combien d'employés comptaient le département des relations avec l'auditoire de la Société Radio-Canada, *b*) quel était le budget de fonctionnement de ce département pour chaque année?

2. La Société Radio-Canada distribue-t-elle des rapports de recherches à l'extérieur de ses cadres et, dans l'affirmative, *a*) quels rapports ont été distribués, *b*) quels ministères de l'État ou particuliers ont reçu de tels rapports au cours des trois dernières années financières?

3. Le gouvernement a-t-il créé d'autres groupes ou départements internes des relations de l'auditoire et, dans l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) sous quel ministère, *c*) quel est leur effectif actuel et leur budget de fonctionnement?

4. Au cours de chacune des six dernières années financières, *a*) quelles ont été les dépenses totales du gouvernement pour rémunérer les conseillers privés en matière de relations des média d'information, *b*) quel est le nom des cinq conseillers qui ont reçu les rémunérations les plus élevées et combien chacun a-t-il reçu, *c*) quels sont les cinq ministères ou organismes du gouvernement qui ont versé les sommes les plus élevées aux conseillers privés en matière de relations des média d'information et combien chacun a-t-il dépensé? (Document parlementaire nº 291-2/2735).

Nº 2738—*M. Corbin*

1. Le ministère des Affaires extérieures, le ministère de l'Environnement ou d'autres ministères ou agences ont-ils reçu des plaintes des citoyens du Nouveau-Brunswick relativement à la pollution de l'air originant de la base Loring du *Strategic Air Command*, dans l'État du Maine, États-Unis, où l'on brûle souvent des quantités de dérivatifs de mazout dont des huiles usées?

2. Quand ces plaintes ont-elles été formulées et par qui?

3. Quelle a été la réaction du gouvernement face à ces plaintes? (Document parlementaire n° 291-2/2738).

N° 2789—*M. Hales*

1. Les sociétés allemandes de construction de navires sont-elles engagées actuellement dans la construction de navires aptes à naviguer dans l'Arctique douze mois par année?

2. Des ingénieurs et des techniciens canadiens ou tout autre spécialiste aident-ils les sociétés allemandes de constructions de navires à construire des navires aptes à naviguer dans l'Arctique douze mois par année et, dans l'affirmative, *a*) combien de spécialistes canadiens sont en cause, *b*) de qui relèvent ces spécialistes au Canada, *c*) quels ministères du gouvernement canadien participent à ce Programme, *d*) qui paient les traitements et les dépenses du personnel affecté à ce Programme?

3. Des fonds canadiens servent-ils à financer une partie du Programme de construction des navires allemands aptes à naviguer dans l'Arctique douze mois par année et, dans l'affirmative, *a*) combien d'argent a-t-on dépensé jusqu'à maintenant, *b*) combien d'argent envisage-t-on de dépenser à l'avenir, *c*) quels ministères du gouvernement canadien dépensent ces sommes, *d*) si plus d'un ministère du gouvernement canadien est en cause, combien chacun a-t-il dépensé?

4. A quelles fins ces navires sont-ils destinés et, dans le cas où de tels navires sont en voie de construction actuellement, quand prévoit-on les mettre en opération?

5. Quels sont le nom et l'adresse des sociétés canadiennes qui s'occupent de construire le même type de navires et ces sociétés ont-elles été appelées à présenter des soumissions par les sociétés allemandes de construction? (Document parlementaire n° 291-2/2789).

N° 2794—*M. Reynolds*

Combien de psychiatres travaillent actuellement *a*) à temps plein, *b*) à temps partiel dans chacune des régions mentionnées dans le dernier rapport du Solliciteur général concernant les services psychiatriques? (Document parlementaire n° 291-2/2794).

N° 2807—*M. Orlikow*

1. Jusqu'ici, au cours de l'année financière 1973-1974, quel est par province et par municipalité, le nom des employeurs qui ont passé des contrats avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aux termes du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada, pour la formation au sein de l'entreprise et la formation en cours d'emploi?

2. Quel a été, dans chaque cas, le nombre des stagiaires et quelle somme a-t-on dépense ou engagée à cet effet?

3. Quels sont les objectifs du Programme?

4. Le gouvernement a-t-il fait une étude d'appréciation du Programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/2807).

N° 2822—*M. Knight*

1. Quelles sont les sociétés qui ont reçu de l'aide sous forme d'assurance de crédit pour l'exportation, d'assurance sur les investissements étrangers, de garanties de prêts ou de prêts consentis par la Société pour l'expansion des exportations, pour chacune des années financières de 1968-1969 à 1973-1974 jusqu'à ce jour?

2. Quels sont, dans chaque cas, les montants en cause et, le cas échéant, les modalités de remboursement?

3. La Société pour l'expansion des exportations ou le ministère de l'Industrie et du Commerce ont-ils effectué des études d'appréciation du programme et, dans l'affirmative, quelle est la date du dernier rapport? (Document parlementaire n° 291-2/2822).

N° 2847—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes l'Énergie atomique du Canada Limitée, a-t-elle consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementare n° 291-2/2847).

N° 2850—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes l'Agence canadienne de développement internationale a-t-elle consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 291-2/2850).

N° 2852—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 291-2/2852).

N° 2867—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes Information Canada a-t-elle consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementare n° 291-2/2867).

N° 2870—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 291-2/2870).

N° 2871—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes le ministère de la Défense nationale a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 291-2/2871).

N° 2878—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes la Commission de la Fonction publique a-t-elle consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense? (Document parlementaire n° 291-2/2878).

N° 2896—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale le Conseil des Arts du Canada a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2896).

N° 2899—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale le Conseil de la Radio-Télévision canadienne a-t-il consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2899).

N° 2938—*M. Nystrom*

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelle somme totale la Commission d'assurance-chômage a-t-elle consacrée annuellement à des contrats adjugés à des personnes et à des organismes de l'extérieur à des fins de recherche, de développement et pour d'autres services consultatifs?

2. Quels sont le nom et l'adresse de ces personnes et organismes de l'extérieur et quelles sommes étaient en cause dans chaque contrat?

3. Quel était le but de chacun des contrats et le titre de chacun des rapports soumis? (Document parlementaire n° 291-2/2938).

N° 2953—*M. Atkey*

1. Le nouvel ordinateur central de la police fonctionne-t-il actuellement et, *a*) dans l'affirmative, quelles sont la nature et la gamme des services mis aujourd'hui à la disposition de la GRC ou des autres organismes ou ministères de l'État avant accès à ces installations, *b*) dans la négative, à quelle date entrera-t-il en service et quelles sont la nature et la gamme des services qui seront mis à la disposition de la GRC ou d'autres organismes ou ministères à ce moment-là?

2. *a*) A quelle date l'ensemble des installations du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), dont l'ordinateur central de la police fait partie, fonctionnera-t-il à plein, *b*) quelles sont la nature et la gamme des services mis alors à la disposition de la GRC ou des autres organismes ou ministères de l'État, *c*) le CIPC pourra-t-il fournir des installations d'interrogation dotées d'ordinateurs semblables à celles qu'on utilise pour les audiences de l'affaire Watergate au Sénat américain?

3. *a*) Quelles forces policières canadiennes ou étrangères auront accès aux dossiers centraux de la police entreposés au CIPC, *b*) quels autres organismes, ministères ou particuliers, publics ou privés y auront accès?

4. *a*) Quels dossiers seront entreposés au CIPC, *b*) si des casiers judiciaires sont entreposés, quelles seront les catégories de renseignements contenus dans chaque dossier individuel, *c*) ces casiers judiciaires contiendront-ils (i)

des pièces concernant des personnes arrêtées et/ou accusées mais non reconnues coupables (ii) des fiches dactyloscopiques lorsque la personne accusée n'est pas reconnue coupable (iii) des documents relatifs aux cours martiales militaires (iv) des pièces relatives aux condamnations par le magistrat ou aux condamnations de jeunes délinquants (v) des pièces concernant des personnes dont le nom figure sur une liste d'interdiction?

5. Les dossiers de sécurité et de renseignements seront-ils entreposés au CIPC et, dans l'affirmative, quelles catégories de renseignements seront versées dans chaque dossier individuel?

6. Quelles mesures prendra-t-on en vue de garantir la sécurité physique des têtes de ligne qui donneront accès aux renseignements entreposés au CIPC et quelles mesures prendra-t-on en vue de veiller à ce que seules les têtes de ligne légitimes soient reliées à ce système?

7. Quel contrôle exercera-t-on sur l'usage des dossiers obtenus du CIPC par le canal des têtes de ligne légitimes?

8. Quelles possibilités auront les personnes sur qui on possède un dossier entreposé au CIPC de connaître l'existence d'un tel dossier et de corriger tout faux renseignement ou erreur qu'il pourrait contenir?

9. Le gouvernement compte-t-il proposer une mesure législative couvrant certaines des questions ou toutes les questions susmentionnées et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

10. *a*) Quelle somme globale le gouvernement a-t-il consacrée jusqu'ici au CIPC, *b*) quelle somme aura-t-on dépensée lorsque le CIPC fonctionnera à plein, *c*) quels seront les frais estimatifs annuels d'exploitation du CIPC lorsqu'il fonctionnera à plein?

11. *a*) Combien d'employés faudra-t-il pour le plein fonctionnement du CIPC, *b*) combien en a-t-on engagés jusqu'ici, *c*) quelles sont les échelles de salaire respectives des employés qui ont été engagés jusqu'ici et de tous ceux qui dirigeront le CIPC lorsqu'il fonctionnera à plein, *d*) à combien s'élèveront les salaires globaux payés au CIPC lorsqu'il sera en plein fonctionnement? (Document parlementaire n° 291-2/2953).

N° 2959—*M. Cossitt*

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province du Manitoba et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux? (Document parlementaire n° 291-2/2959).

N° 2963—*M. Cossitt*

Quels sont le nom et l'adresse de tous les avocats employés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours de la dernière année financière dans la province du Nouveau-Brunswick et quelle somme totale a-t-on versée à chacun d'entre eux? (Document parlementaire n° 291-2/2963).

N° 2979—*M. Broadbent*

1. Quel est le nom des sociétés qui ont reçu des subventions en espèces dans le cadre du Programme de subventions pour la construction de navires (SCSP) au cours de chacune des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) et à combien s'élevait chaque subvention?

2. Qui étaient les propriétaires des navires et autres vaisseaux construits dans le cadre du Programme durant chacune de ces années financières?

3. Qui étaient les propriétaires des navires avec port d'attache à l'étranger qui ont commandé des navires et autres vaisseaux dans le cadre du Programme SCSP ou du Programme temporaire d'aide à la construction de navires (STAP), quels sont ceux qui ont bénéficié de subventions fédérales à l'exportation et quel en a été le montant dans chaque cas au cours de ces années financières?

4. Quels sont les objectifs du Programme temporaire d'aide à la Construction de navires?

5. A quelle date remonte la dernière appréciation par le ministère des Programmes SCSP et STAP? (Document parlementaire n° 291-2/2979).

N° 3022—*M. Atkey*

1. *a*) En quoi consiste, en détail, les programmes suivants: (i) Étude des services à la jeunesse reliés à la prévention de la délinquence (ii) Projet 73 (iii) Échange de renseignements sur le Programme pour la jeunesse de Toronto (*Toronto Youth Programme Information Exchange*), *b*) quel rapport y a-t-il entre ces divers programmes, *c*) combien ont coûté jusqu'ici ces programmes et combien de personnes y participent?

2. Le Solliciteur général a-t-il l'intention d'affecter des fonds supplémentaires à Projet 73 et, *a*) dans l'affirmative, quel en est le montant, *b*) sinon, pourquoi met-il fin au Programme?

3. Le Solliciteur général a-t-il l'intention de se servir du groupe chargé de l'Étude des services à la jeunesse reliés à la prévention de la délinquance comme d'un groupe consultatif permanent en matière de politique ou simplement comme d'un organisme temporaire d'enquête?

4. Le Solliciteur général projette-t-il de soumettre un rapport des conclusions du groupe de travail chargé de Projet 73 et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il? (Document parlementaire n° 291-2/3022).

N° 3101—*M. Stevens*

Depuis 1962, combien de chômeurs a-t-on classés chaque année comme invalides et quel pourcentage du nombre total de chômeurs ceux-ci représentent-ils? (Document parlementaire n° 291-2/3101).

N° 3112—*M. Cossitt*

1. La société Radio-Canada a-t-elle reçu des plaintes de la station radiophonique CJET de Smiths Falls (Ontario) à propos du langage et d'enregistrements indécents utilisés dans le cadre de l'émission *Concern* et, dans l'affirmative, qu'a-t-on répondu à CJET?

2. Qui est le réalisateur de *Concern* et pourquoi a-t-il permis qu'on ait recours à des propos censément grossiers sur les ondes?

3. Quelles mesures le Secrétariat d'État a-t-il l'intention de prendre afin que l'on n'entende plus, à l'avenir, de propos grossiers ou d'enregistrements indécents au cours de l'émission *Concern*? (Document parlementaire n° 291-2/3112).

N° 3201—*M. Rose*

1. Combien de cahiers de documentation au sujet des nouvelles modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions présentées le 5 novembre ont été distribués aux citoyens canadiens?

2. Quels groupes et particuliers ont reçu ces cahiers et combien d'exemplaires ont été distribués à chacun des groupes?

3. Combien a-t-on dépensé en tout pour l'impression et la distribution de ces cahiers?

4. Le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il l'habitude de recourir à de semblables méthodes de relations publiques lors de la présentation d'autres projets de loi par le ministre? (Document parlementaire n° 291-2/3201).

N° 3321—*M. Nesdoly*

Quelle est la ventilation des dépenses relatives aux loisirs en 1971, 1972 et 1973 dans les collectivités suivantes: *a*) Fort Ray, *b*) Hay River, *c*) Simpson, *d*) Fort Smith, *e*) Inuvik, *f*) Norman Wells (Territoires du Nord-Ouest)? (Document parlementaire n° 291-2/3321).

N° 3370—*M. Cossitt*

1. Le gouvernement a-t-il des plans pour résoudre le problème de la pénurie de papier journal qui menace la publication continue des hebdomadaires et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

2. Le gouvernement envisage-t-il de prendre les mesures nécessaires pour restreindre les exportations de papier journal jusqu'à ce que la demande locale soit satisfaite? (Document parlementaire n° 291-2/3370).

N° 3398—*M. Scott*

1. Combien de demandes de prêts la Banque d'expansion industrielle a-t-elle reçues de chaque province depuis sa création?

2. Combien de prêts ont été accordés par province et à quelle somme cela correspond-il dans chaque province?

3. *a*) Combien de prêts ont été consentis dans la circonscription de Victoria-Haliburton, *b*) quelle somme cela représente-t-il?

4. Combien de prêts sont actuellement en carence dans chaque province?

5. Quels ont été les profits ou les pertes de la Banque d'expansion industrielle? (Document parlementaire n° 291-2/3398).

N° 3400—*M. Godin*

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il adjugé des contrats pour l'année financière 1972-1973 à des employeurs ou à des sociétés en vertu de l'article 6 de la Loi sur la formation professionnelle des adultes et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il adjugés (i) à des employeurs de l'Ontario (ii) à des employeurs du Québec, b) quels sont le nom et l'adresse de chacune de ces sociétés au Québec, *c*) quelle était la durée de chacun de ces contrats? (Document parlementaire n° 291-2/3400).

N° 3421—*M. McKinnon*

Chaque année de 1968 à 1972, combien d'hypothèques de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont été établies par chacune des sociétés dont le nom figure sur la liste dressée en réponse à la question n° 2377? (Document parlementaire n° 291-2/3421).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de la motion des voies et moyens concernant le Tarif des douanes (document parlementaire n° 291-1/311B) dont avis a été déposé sur la Table le mardi 23 octobre 1973.

M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ladite motion soit maintenant agréée.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. MacEachen, le Bill C-248, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 3), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant étude, à l'étape du Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Baldwin, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les mots «ou d'une province» de la ligne 12 à la page 1.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Baldwin, appuyé par M. Patterson, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les lignes 22 et 23 de la page 5 et en les remplaçant pas le mot «loi.».

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Baldwin, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les mots «ou porteront» à la ligne 6 de la page 6.

Du consentement unanime, ladite motion est réservée.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Dubé, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant des périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, par la renumérotation de l'article 11 qui devient 11(1) et par l'adjonction de ce qui suit:

Motion tendant à l'adoption du décret

«(2) Un avis de motion tendant à l'adoption d'un décret pris en vertu du paragraphe (1) doit être déposé sur la Table de chaque Chambre du Parlement par un ministre de la Couronne ou pour son compte dans les sept jours de la prise du décret, si le Parlement siège à ce moment-là.

Procédure devant la Chambre des communes

(3) Un avis de motion déposé devant la Chambre des communes en application du paragraphe (2) doit être inscrit à l'Ordre du jour pour examen comme premier ordre inscrit au nom du Gouvernement au cours de la première séance suivant la séance où l'avis a été déposé sur la Table de cette Chambre et aucun autre ordre inscrit au nom du Gouvernement ne doit être étudié avant qu'on ait disposé de celui-ci.

Mise aux voix

(4) Quinze minutes avant la fin du temps prévu pour les travaux inscrits au nom du Gouvernement le troisième jour de séance suivant le début de l'étude d'une motion dont avis a été donné en vertu du paragraphe (2), ou à tout moment antérieur où la Chambre est prête à se prononcer, l'Orateur doit mettre la question aux voix immédiatement et sans autre débat.

Convocation du Parlement

(5) Si un décret visé au paragraphe (1) est pris pendant une prorogation ou un ajournement du Parlement, le Parlement doit immédiatement être convoqué pour siéger dans les sept jours qui suivent la prise du décret visé au paragraphe (1).

Lorsque le Parlement est convoqué

(6) Si le Parlement est convoqué pour siéger dans les circonstances décrites au paragraphe (5),

a) l'Orateur de la Chambre des communes doit, à la demande d'un ministre de la Couronne, faire inscrire un avis de motion tendant à l'adoption d'un décret visé au paragraphe (1) sur un Feuilleton spécial qui doit être publié avant l'ouverture du Parlement ou la reprise de la session, selon le cas, et

b) l'étude d'une motion dont avis a été donné à la Chambre des communes en vertu de l'alinéa *a*) doit être inscrit comme seul point à l'ordre des travaux et, lorsqu'on en a disposé, M. l'Orateur doit ajourner la Chambre et, après avoir consulté le gouvernement, il doit fixer la date de reprise de la session, sous réserve que les dispositions précédentes qui ont trait à l'ajournement ne s'appliquent pas si le gouvernement présente d'autres travaux.

Étude

(7) L'étude d'une motion dont avis a été donné en vertu du paragraphe (6) doit commencer à onze heures l'avant-midi du jour fixé, et la Chambre doit siéger sans interruption jusqu'à onze heures du soir le même jour ou à tout moment antérieur où la Chambre des communes est prête à se prononcer; l'Orateur doit alors mettre la question aux voix immédiatement et sans autre débat.

Procédure devant le Sénat et terminaison

(8) Lorsqu'un avis de motion tendant à l'adoption d'un décret pris en vertu du paragraphe (1) est déposé sur la Table du Sénat,

a) Si l'avis a été déposé sur la Table du Sénat dans les circonstances décrites au paragraphe (2), la motion doit être débattue au Sénat le premier jour de séance suivant comme premier point inscrit à l'ordre des travaux et mis aux voix avant la fin des deux jours de séance suivants si on n'en a pas complété l'étude antérieurement, ou

b) si l'avis a été déposé sur la Table du Sénat dans les circonstances décrites au paragraphe (5), la motion doit être débattue au Sénat à titre de seul point inscrit à l'ordre des travaux et mise aux voix avant la fin du jour de séance où l'avis a été déposé sur la Table du Sénat.

Révocation

(9) Si l'une ou l'autre Chambre du Parlement rejette la motion tendant à l'adoption d'un décret pris en vertu du paragraphe (1), le décret est révoqué immédiatement.

Effet de la révocation

(10) Lorsqu'un décret pris en vertu du paragraphe (1) est révoqué en application du présent article, tout programme de répartition obligatoire institué à la suite de ce décret prend fin immédiatement mais sans préjudice à l'application antérieure de ce programme ou à toute chose dûment faite ou subies sous son régime ou à toute infraction commise ou à toute peine encourue.».

Il s'élève un débat;

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Douglas, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion numéro (4) en remplaçant les mots «si l'une ou l'autre Chambre du Parlement» par les mots «si la Chambre des communes», au paragraphe (9) de l'article 11.

Il s'élève un débat;

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)*b*) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Clark (Rocky Mountain) en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Dupont en remplacement de M. L'Heureux sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Masniuk et Horner (Battleford-Kindersley) en remplacement de MM. Schellenberger et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Copie (en anglais) du budget d'établissement revisé de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-4083, en date du 20 décembre 1973, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/63B).

Par M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 25 juillet 1973, (Question n° 929), demandant: 1. Quels sont les fonctionnaires à plein temps de chaque ministère fédéral, société ministérielle, organisme officiel et société propriétaire, dont la siège est au Canada et qui, durant l'année financière 1971-1972, ont voyagé à l'étranger et soumis des états de dépenses de voyage?

2. Dans chaque cas, quelles ont été les dépenses de voyage, la destination du fonctionnaire en déplacement et son échelle de traitement? (Document parlementaire n° 291-2/929A).

Par M. Ouellet, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Postes sur l'activité de l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur les postes, chapitre P-14, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/20A).

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 203

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 10 JANVIER 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Buchanan, du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, présente le neuvième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 7 décembre 1973, le Comité a étudié le Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Retrancher la ligne 22, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«3.1 (1) Sous réserve des paragraphes (2) à (5), le gouverneur en conseil peut,

Supprimer le point à la ligne 8, de la page 2, et ajouter ce qui suit:

et, lorsque l'étendue des terres décrites dans la proclamation est importante par rapport au parc, qu'ils ont été publiés au cours de ladite période de quatre-vingt-dix jours dans un journal ou autre organe d'information diffusé dans les deux langues officielles, et dans toute autre langue que le Ministre estime utile, dans la région où se situent les terres et dans deux grands quotidiens de chacune des cinq régions du Canada, à savoir les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les provinces des prairies et la Colombie-Britannique, au moins une fois par semaine durant quatre semaines consécutives.

Ajouter après la ligne 8, à la page 2, les nouveaux paragraphes suivants:

(2) Un avis de l'intention de faire une proclamation publié dans la *Gazette du Canada* en application du paragraphe (1) doit être déposé en permanence à la Chambre des communes et, dès son dépôt, être déféré en permanence au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

(3) Le comité permanent doit se réunir sans délai, entendre les témoins, étudier les témoignages pertinents et présenter à la Chambre des communes un rapport approuvant ou désapprouvant la proclamation projetée.

(4) Aux affaires courantes de la Chambre des communes, le premier jour de séance suivant la présentation du rapport, une motion tendant à son adoption apparaissant au nom du président du comité permanent doit être mise aux voix sans débat.

(5) Si la Chambre des communes adopte un rapport désapprouvant la proclamation projetée ou n'adopte

pas un rapport approuvant ladite proclamation, le gouverneur en conseil ne peut faire la proclamation.»

Article 10

Retrancher la ligne 6, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit:

10. (1) Sous réserve des paragraphes (2), et (4) à (7), le

Supprimer le point à la ligne 49, à la page 4, et ajouter ce qui suit:

et qu'ils ont été publiés au cours de ladite période de quatre-vingt-dix jours dans un journal ou autre organe d'information diffusé dans les deux langues officielles, et dans toute autre langue que le Ministre estime utile, dans la région où se situent les terres et dans deux grands quotidiens de chacune des cinq régions du Canada, à savoir les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les provinces des prairies et la Colombie-Britannique, au moins une fois par semaine durant quatre semaines consécutives.

Ajouter après la ligne 49, à la page 4, les nouveaux paragraphes suivants:

(3) Le ministre doit, aux moments qu'il estime appropriés pour l'aménagement de parcs nationaux dans les régions décrites au paragraphe (1), tenir des audiences publiques relativement aux plans d'aménagement de ces parcs.

(4) Un avis de l'intention de faire une proclamation publié dans la *Gazette du Canada* en application du paragraphe (2) doit être déposé en permanence à la Chambre des communes et, dès son dépôt, être déféré en permanence au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

(5) Le comité permanent doit, sans délai, se réunir, entendre des témoins, étudier les témoignages pertinents, puis présenter à la Chambre des communes un rapport approuvant ou désapprouvant la proclamation projetée.

(6) Aux affaires courantes de la Chambre des communes, le premier jour de séance suivant la présentation du rapport, une motion tendant à son adoption apparaissant au nom du président du comité permanent doit être mise aux voix sans débat.

(7) Si la Chambre des communes adopte un rapport désapprouvant la proclamation projetée ou n'adopte pas un rapport approuvant ladite proclamation, le gouverneur en conseil ne peut faire la proclamation.

Article 11

Retrancher la ligne 1, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit:

11. (1) Sous réserve du paragraphe (2), et des paragraphes (4) à (7), le gouverneur en conseil peut,

Retrancher les lignes 2 à 4, à la page 5, et les remplacer par ce qui suit:

après approbation par le Conseil du territoire du Yukon ou par le Conseil des territoires du Nord-Ouest, selon le cas, par procla-

Supprimer le mot «consultation» à la ligne 19, de la page 5, et le remplacer par ce qui suit:

approbation

Supprimer le point à la ligne 28, de la page 5, et ajouter immédiatement ce qui suit:

et qu'ils ont été publiés au cours de ladite période de quatre-vingt-dix jours dans un journal et autre organe d'information diffusé dans les deux langues officielles, et dans toute autre langue que le Ministre estime utile, dans la région où se situent les terres et dans deux grands quotidiens de chacune des cinq régions du Canada à savoir les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les provinces des prairies et la Colombie-Britannique, au moins une fois par semaine durant quatre semaines consécutives.

Ajouter après la ligne 28, à la page 5, les nouveaux paragraphes suivants:

(3) Aucune terre ainsi mise à part à titre de parc national ne doit porter atteinte à quelque droit, titre ou intérêt des autochtones du Yukon ou des territoires du Nord-Ouest si pareil droit, titre ou intérêt devait éventuellement être établi.

(4) Un avis de l'intention de faire une proclamation publié dans la *Gazette du Canada* en application du paragraphe (2) doit être déposé en permanence à la Chambre des communes et, dès son dépôt, être déféré en permanence au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

(5) Le comité permanent doit, sans délai, se réunir, entendre des témoins, étudier les témoignages pertinents, puis présenter à la Chambre des communes un rapport approuvant ou désapprouvant la proclamation projetée.

(6) Aux affaires courantes de la Chambre des communes, le premier jour de séance suivant la présentation du rapport, une motion tendant à son adoption apparaissant au nom du président du comité permanent doit être mise aux voix sans débat.

(7) Si la Chambre des communes adopte un rapport désapprouvant la proclamation projetée ou n'adopte pas un rapport approuvant ladite proclamation, le gouverneur en conseil ne peut faire la proclamation.

Annexe 5

Retrancher la coordonné «66°23'40» de latitude», figurant à la ligne 23 de la page 23 et la remplacer par la coordonnée suivante:

66°38'40» de latitude

Retrancher la coordonnée «66°23'50 de latitude», figurant à la ligne 27 de la page 23 et la remplacer par la coordonnée suivante:

66°38'50» de latitude

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill S-4 tel qu'il a été modifié pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 30 à 33 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 79 aux* Journaux.)

M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/311C).

M. Saltsman, appuyé par M. Reid, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-249, Loi concernant un projet d'association entre le Canada et les Îles Turks et Caicos, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels.

M. Lang, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que cette Chambre refuse d'adopter la modification apportée par le Sénat au Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, mais qu'au lieu de ladite modification ledit bill soit modifié par le retranchement des lignes 18 à 46, à la page 18, et leur remplacement par ce qui suit:

«Rapport au juge

178.23 (1) Sous réserve du paragraphe (4), dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la période pour laquelle une autorisation a été donnée ou renouvelée, une personne spécialement désignée par écrit aux fins du présent article par le procureur général de la province dans laquelle a été présentée la demande d'autorisation ou par le solliciteur général du Canada, selon le cas, doit présenter, par écrit, au juge qui a donné l'autorisation ou accordé tout renouvellement de celle-ci ou, si ce juge est dans l'incapacité d'agir, à un juge de la même juridiction, un rapport précisant l'état des travaux de l'enquête relativement à laquelle l'autorisation a été donnée ou renouvelée.

Le juge doit considérer l'envoi d'un avis

(2) Sur réception du rapport visé au paragraphe (1), le juge auquel il est présenté doit examiner s'il est dans l'intérêt de la justice et de la protection de la vie privée qu'une personne dont les communications privées ont été interceptées soit avisée de cette interception.

Avis au procureur général ou au solliciteur général

(3) Lorsque le juge auquel a été présenté le rapport visé au paragraphe (1) est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la justice et de la protection de la vie privée qu'une personne visée au paragraphe (2) soit avisée de l'interception de ses communications privées, il doit en informer, selon le cas, le procureur général de la province ou le solliciteur général du Canada, qui doit immédiatement aviser cette personne, par écrit, de l'interception, et lui remettre une copie de l'autorisation.

Exception

(4) Le paragraphe (1) ne s'applique pas lorsque l'autorisation a été obtenue aux fins d'une interception relative à la prévention ou au dépistage d'activités subversives, suivant la définition qu'en donne le paragraphe 16(3) de la *Loi sur les secrets officiels*.

Accès interdit

(5) Rien au présent article ne doit être interprété comme donnant à une personne qui a reçu un avis visé au paragraphe (3) le droit d'accès à la demande d'autorisation ou de renouvellement de celle-ci ou au rapport visé au paragraphe (1) ou à quelque pièce à l'appui déposé à l'appui de ces demandes ou de ce rapport ou s'y rapportant.

Façon d'assurer le secret du rapport

(6) Le rapport visé au paragraphe (1) et tous documents connexes sont confidentiels et ils doivent être traités de la manière prévue à l'article 178.14 pour les documents relatifs à une demande faite en application de l'article 178.12 ou du paragraphe 178.13(3), avec les modifications qu'exigent les circonstances.».

Il s'élève un débat;

M. Leggatt, appuyé par M. Neale (Vancouver-Est), propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels» et en les remplaçant par les mots:

«et qu'un message, à cet effet, soit transmis à Leurs Honneurs».

Après débat, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

(Vote nº 71)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Barnett
Beattie (Hamilton Mountain)
Bell
Benjamin
Blackburn
Blenkarn
Boisvert
Brewin
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Douglas
Ellis
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Fortin
Frank
Fraser
Gilbert
Gillies
Gleave
Hales
Haliburton
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harding
Hargrave
Harney
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Laprise
Latulippe
Lawrence
Leggatt
Lewis
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacInnis (Mme)
MacKay
MacLean
Madill
Marshall
Masniuk
Mather
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Morgan
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neale (Vancouver-Est)
Neil (Moose Jaw)
Nelson
Nesdoly
Nielsen
Nystrom
Oberle
Olaussen
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reilly
Reynolds
Ritchie
Rondeau
Rose
Saltsman
Schellenberger
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Taylor
Tétrault
Thomas (Moncton)
Wagner
Whittaker
Wise
Woolliams—114.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Cullen
Cyr
Davis
Demers
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Isabelle
Jamieson
Lajoie
Lalonde
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
L'Heureux
Loiselle
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Olivier
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Portelance
Poulin
Prud'homme
Reid
Richardson
Rompkey
Rooney
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Stollery
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—94.

La motion principale, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

Le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

Sur ce, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Dubé,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant des périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, par la rémunérotation de l'article 11 qui devient 11(1) et par l'adjonction de ce qui suit:

Motion tendant à l'adoption du décret

«(2) Un avis de motion tendant à l'adoption d'un décret pris en vertu du paragraphe (1) doit être déposé sur la Table de chaque Chambre du Parlement par un ministre de la Couronne ou pour son compte dans les sept jours de la prise du décret, si le Parlement siège à ce moment-là.

Procédure devant la Chambre des communes

(3) Un avis de motion déposé devant la Chambre des communes en application du paragraphe (2) doit être inscrit à l'Ordre du jour pour examen comme premier ordre inscrit au nom du Gouvernement au cours de la première séance suivant la séance où l'avis a été déposé sur la Table de cette Chambre et aucun autre ordre inscrit au nom du Gouvernement ne doit être étudié avant qu'on ait disposé de celui-ci.

Mise aux voix

(4) Quinze minutes avant la fin du temps prévu pour les travaux inscrits au nom du Gouvernement le troisième jour de séance suivant le début de l'étude d'une motion dont avis a été donné en vertu du paragraphe (2), ou à tout moment antérieur où la Chambre est prête à se prononcer, l'Orateur doit mettre la question aux voix immédiatement et sans autre débat.

Convocation du Parlement

(5) Si un décret visé au paragraphe (1) est pris pendant une prorogation ou un ajournement du Parlement, le Parlement doit immédiatement être convoqué pour siéger dans les sept jours qui suivent la prise du décret visé au paragraphe (1).

Lorsque le Parlement est convoqué

(6) Si le Parlement est convoqué pour siéger dans les circonstances décrites au paragraphe (5),

a) l'Orateur de la Chambre des communes doit, à la demande d'un ministre de la Couronne, faire inscrire un avis de motion tendant à l'adoption d'un décret visé au paragraphe (1) sur un Feuilleton spécial qui doit être publié avant l'ouverture du Parlement ou la reprise de la session, selon le cas, et

b) L'étude d'une motion dont avis a été donné à la Chambre des communes en vertu de l'alinéa *a*) doit être inscrit comme seul point à l'ordre des travaux et, lorsqu'on en a disposé, M. l'Orateur doit ajourner la Chambre et, après avoir consulté le gouvernement, il doit fixer la date de reprise de la session, sous réserve que les dispositions précédentes qui ont trait à l'ajournement ne s'appliquent pas si le gouvernement présente d'autres travaux.

Étude

(7) L'étude d'une motion dont avis a été donné en vertu du paragraphe (6) doit commencer à onze heures l'avant-midi du jour fixé, et la Chambre doit siéger sans interruption jusqu'à onze heures du soir le même jour ou à tout moment antérieur où la Chambre des communes est prête à se prononcer; l'Orateur doit alors mettre la question aux voix immédiatement et sans autre débat.

Procédure devant le Sénat et terminaison

(8) Lorsqu'un avis de motion tendant à l'adoption d'un décret pris en vertu du paragraphe (1) est déposé sur la Table du Sénat,

a) Si l'avis a été déposé sur la Table du Sénat dans les circonstances décrites au paragraphe (2), la motion doit être débattue au Sénat le premier jour de séance suivant comme premier point inscrit à l'ordre des travaux et mis aux voix avant la fin des deux jours de séance suivants si on n'en a pas complété l'étude antérieurement, ou

b) si l'avis a été déposé sur la Table du Sénat dans les circonstances décrites au paragraphe (5), la motion doit être débattue au Sénat à titre de seul point inscrit à l'ordre des travaux et mise aux voix avant la fin du jour de séance où l'avis a été déposé sur la Table du Sénat.

Révocation

(9) Si l'une ou l'autre Chambre du Parlement rejette la motion tendant à l'adoption d'un décret pris en vertu du paragraphe (1), le décret est révoqué immédiatement.

Effet de la révocation

(10) Lorsqu'un décret pris en vertu du paragraphe (1) est révoqué en application du présent article, tout programme de répartition obligatoire institué à la suite de ce décret prend fin immédiatement mais sans préjudice à l'application antérieure de ce programme ou à toute chose dûment faite ou subies sous son régime ou à toute infraction commise ou à toute peine encourue.»

Et sur la proposition d'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Douglas,—Qu'on modifie la motion numéro (4) en remplaçant les mots «si l'une ou l'autre Chambre du Parlement» par les mots «si la Chambre des communes», au paragraphe (9) de l'article 11.

Après plus ample débat, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est agréée.

La motion principale, telle que modifiée, mise aux voix, est agréée.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Du consentement unanime, les ordres numéros 92 à 114 sont réservés.

M. Harding, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des accords de formation et d'emploi préparés en vue du projet du pipeline Mackenzie mentionné à la page 61 du rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.—*(Avis de motion portant production de documents nº 130)*.

Il s'élève un débat;

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Baldwin, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les mots «ou porteront» à la ligne 6 de la page 6.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Baldwin, appuyé par M. Andre, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les lignes 19 à 26 inclusivement à la page 7 et en renumérotant le paragraphe suivant en conséquence.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

M. Baldwin, appuyé par M. Andre, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les lignes 1 à 12 inclusivement de la page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«22.(1) Aux fins de la présente loi, l'expression «privation d'un bien» comprend la perte ou la détérioration d'un bien ou la dépossession totale ou partielle d'un droit comportant une valeur pécuniaire subie au Canada par un particulier résidant au Canada au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, mais ne comprend pas une perte, une détérioration ou une dépossession dans la mesure où une indemnité ou une compensation à leur égard est ou a été autrement prévue.

(2) Le gouverneur en conseil doit, par décret, établir un tribunal sur une base quasi-judiciaire, chargé de l'audition et de la décision, des plaintes relatives à la privation d'un bien occasionnée par un règlement établi en vertu de la présente loi, et prescrite dans ledit décret le délai dans lequel les plaintes doivent être portées et la procédure à suivre à cet égard et au sujet de la fixation et du paiement d'une indemnité pour cette privation d'un bien et du fonds sur lequel l'indemnité doit être payée.

(3) Il peut être interjeté appel de toute décision rendue par ce tribunal devant la Cour d'appel fédérale qui a compétence pour modifier, annuler ou confirmer cette décision.

(4) Une personne qui se plaint de la privation d'un bien peut, au lieu de porter plainte devant le tribunal établi en vertu du paragraphe (2), introduire sa plainte devant la Division de première instance de la Cour fédérale qui a compétence pour entendre et juger la plainte.».

Après débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

Du consentement unanime, à onze heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. MacDonald (Egmont) et Baldwin en remplacement de MM. Munro (Esquimalt-Saanich) et Roche sur la liste des membres du Comité permanent de la procédure et de l'organisation.

A 11 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

N° 204

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 11 JANVIER 1974

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Leggatt, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-250, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Stevens, appuyé par M. Bell, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-251, Loi modifiant le Code criminel, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Stevens, appuyé par M. Bell, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-252, Loi modifiant la Déclaration canadienne des Droits, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rose, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-253, Loi concernant la proclamation du jour d'actions de grâces, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, est étudié de nouveau à l'étape du rapport.

M. Baldwin, appuyé par M. Hees, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénurie ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les lignes 13 à 43 inclusivement de la page 16 et les lignes 1 à 28 inclusivement de la page 17 et en renumérotant les autres articles.

Après débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Faulkner, propose,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, par le retranchement des paragraphes (4), (5) et (6) aux pages 26 et 27 et leur remplacement par ce qui suit:

Dépôt des décrets

«(4) Un avis de motion tendant à l'adoption d'un décret pris en vertu du paragraphe (3) doit être déposé sur la Table de chaque Chambre du Parlement par un ministre de la Couronne ou pour son compte dans les sept jours de la prise du décret ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, dans les sept premiers jours où il siège par la suite.

Application de l'article 11

(5) Les paragraphes 11(3), (4), (8), (9) et (10) s'appliquent *mutatis mutandis* à un décret pris en vertu du paragraphe (3).».

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Baldwin, appuyé par M. Andre,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les lignes 1 à 12 inclusivement de la page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«22.(1) Aux fins de la présente loi, l'expression «privation d'un bien» comprend la perte ou la détérioration d'un bien ou la dépossession totale ou partielle d'un droit comportant une valeur pécuniaire subie au Canada par un particulier résidant au Canada au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* mais ne comprend pas une perte, une détérioration ou une dépossession dans la mesure où une indemnité ou une compensation à leur égard est ou a été autrement prévue.

(2) Le gouverneur en conseil doit, par décret, établir un tribunal sur une base quasi-judiciaire, chargé de l'audition et de la décision, des plaintes relatives à la privation d'un bien occasionnée par un règlement établi en vertu de la présente loi, et prescrire dans ledit décret le délai dans lequel les plaintes doivent être portées et la procédure à suivre à cet égard et au sujet de la fixation et du paiement d'une indemnité pour cette privation d'un bien et du fonds sur lequel l'indemnité doit être payée.

(3) Il peut être interjeté appel de toute décision rendue par ce tribunal devant la Cour d'appel fédérale qui a compétence pour modifier, annuler ou confirmer cette décision.

(4) Une personne qui se plaint de la privation d'un bien peut, au lieu de porter plainte devant le tribunal établi en vertu du paragraphe (2), introduire sa plainte devant la Division de première instance de la Cour fédérale qui a compétence pour entendre et juger la plainte.».

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 72)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Atkey
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie
(Hamilton Mountain)
Bell
Blenkarn
Boisvert
Carter
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cossitt
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Frank
Fraser
Hales
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner
(Crowfoot)
Horner
(Battleford-Kindersley)
Howie
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Laprise
Latulippe
Lawrence
Lundrigan
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Madill
Marshall
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
(Moose Jaw)
Nielsen
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Schellenberger
Schumacher
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Tétrault
Thomas
(Moncton)
Whittaker
Woolliams—77.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (M^lle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Haidasz
Harding

Messieurs

Harney
Herbert
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lajoie
Lalonde
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Reid
Rompkey
Rooney
Rose
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—114.

La Chambre aborde la mise aux voix différée de la motion de M. Baldwin, appuyé par M. Hees,—Qu'on modifie le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, en retranchant les lignes 13 à 43 inclusivement de la page 16 et les lignes 1 à 28 inclusivement de la page 17 et en renumérotant les autres articles en conséquence.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote nº 73)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
Arrol
Baker
Baldwin
Balfour
Bawden
Beattie (Hamilton Mountain)
Bell
Blenkarn
Boisvert
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cossitt
Danforth
Darling
Dick
Diefenbaker
Dionne
Ellis
Epp
Fairweather
Frank
Fraser
Hales
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Hellyer
Higson
Hollands
Holmes
Horner (Crowfoot)
Horner (Battleford-Kindersley)
Howie
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Laprise
Latulippe
Lawrence
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Madill
Marshall
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil (Moose Jaw)
Nielsen
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Reilly
Reynolds
Schellenberger
Schumacher
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Tétrault
Thomas (Moncton)
Whittaker
Woolliams—76.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andras
Barnett
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Caccia
Cafik
Campbell
Caron
Chrétien
Clermont
Comtois
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
De Bané
Demers
Douglas
Drury
Dubé
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gilbert
Gillespie
Gleave
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harding
Harney
Herbert
Isabelle
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lajoie
Lalonde
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Lewis
L'Heureux
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Mme)
Mackasey
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Mather
McRae
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Neale (Vancouver-Est)
Nelson
Nesdoly
Nystrom
Olaussen
Ouellet
Pelletier (Hochelaga)
Penner
Peters
Portelance
Poulin
Prud'homme
Reid
Rompkey
Rooney
Rose
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Symes
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Trudeau
Turner (London-Est
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Yanakis—115.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen, ledit bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Cullen, appuyé par M. McGrath, le troisième rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le vendredi 14 décembre 1973, est agréé.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le mode de rajustement de la représentation à la Chambre des communes, y compris la manière de déterminer le nombre de députés assigné à chaque province établie par l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit déféré au Comité permanent des privilèges et élections.

M. MacEachen appuyé par M. Drury, propose;—Que, lorsque la Chambre s'ajournera après l'adoption du Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, elle demeure ajournée jusqu'à une date fixée par M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, alors que la Chambre pourra se réunir aux fins de poursuivre toute délibération subséquente ou pour donner la sanction royale au Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels, au Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, au Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie au Bill C-245, Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe et à tout autre bill;

Que, après que lesdits bills auront reçu la sanction royale ou si la Chambre ne s'est pas réunie à cette fin, la Chambre s'ajourne ou demeure ajournée, selon le cas, jusqu'au 26 février 1974. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu avant cette date que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira alors au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à cette date;

Et que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des Comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil privé de la Reine,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Wynyard, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274).

A 4 h. 55 de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté aujourd'hui, M. l'Orateur déclare que la Chambre est ajournée.

N° 205

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 14 JANVIER 1974

Quatre heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 14 janvier 1974

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., C.R., Juge en Chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 14 janvier, à 4 h. 15 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général, ainsi que celui du Très honorable Premier ministre, prononcés à la cérémonie de ce matin, soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il n'insiste pas sur l'amendement qu'il a apporté au Bill C-176, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels", et que la Chambre des communes a refusé d'accepter.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Bill C-245, Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe.

Un message est reçu du très honorable Bora Laskin, C.P., C.R., juge en Chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-203, loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection.—Chapitre nº 51.

Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.—Chapitre nº 52.

Bill C-245, Loi imposant une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et répartissant certains des revenus retirés de cette taxe.—Chapitre nº 53.

Bill C-176, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les secrets officiels.—Chapitre nº 50.

A 4 h. 39 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 26 février 1974, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le vendredi 11 janvier 1974.

N° 206

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 26 FÉVRIER 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 21 FÉVRIER 1974

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Bora Laskin, C.P., le Juge en Chef du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, à deux heures de l'après-midi, le mardi 26 février, dans le but de proroger la première session, du vingt-neuvième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire administratif du Gouverneur général,
ANDRÉ GARNEAU

L'honorable
Le Président de la Chambre des communes

Un message est reçu du très honorable Bora Laskin, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle des séances du Sénat, alors qu'il plaît au très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du vingt-neuvième Parlement par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La première session de la vingt-neuvième Législature s'est ouverte le 4 janvier 1973. Il s'est produit depuis de nombreux événements de haute importance tant pour le Canada que pour les autres pays, qui vous ont obligés à adopter des lois ou à approuver bon nombre de mesures essentielles.

Au cours de cette session, les Canadiens ont eu le plaisir d'accueillir deux fois Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg, qui ont participé aux fêtes marquant le centenaire de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération, le centenaire de

la Gendarmerie royale du Canada et le tricentenaire de la ville de Kingston. Les visiteurs royaux ont aussi séjourné à Ottawa pendant la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth, dont les Canadiens, l'été dernier, ont eu l'honneur d'être les hôtes. On a souligné une fois de plus, à cette occasion, la contribution de cette association à la compréhension mondiale.

Les affaires internationales ont en général joué un rôle important au cours de la session qui s'achève. Lorsque, à la suite des efforts conjugués des pays intéressés, est apparu un espoir de paix au Vietnam, le Canada a accepté, sous certaines réserves, de participer à la surveillance de la nouvelle trêve. Bien que nous nous soyons retirés de la Commission internationale de surveillance et de contrôle lorsqu'il est devenu évident que nous ne pouvions plus rien y faire de constructif, notre brève participation a néanmoins contribué à stabiliser un fragile cessez-le-feu qui, de son côté, a permis l'échange de prisonniers de guerre et le retrait des forces américaines de combat.

A la suite de la reprise des hostilités au Moyen-Orient, le Canada a de nouveau accepté de faire partie d'une force de maintien de la paix. La contribution du Canada à la détente s'est aussi manifestée par sa participation active aux conférences sur la sécurité et la coopération en Europe et sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces.

Au mois d'octobre, le Premier ministre faisait un voyage officiel en République populaire de Chine, à l'occasion du deuxième anniversaire de la reconnaissance diplomatique canado-chinoise. C'était la première fois qu'un Premier ministre canadien se rendait dans ce pays. Des négociations et des discussions avec le Premier ministre Chou-En-lai et le Président Mao Tsé-toung ont abouti à la conclusion de plusieurs ententes et accords dont certains ont une importance considérable pour le Canada. On a signé un accord commercial de même qu'un accord dans le domaine des services de santé. Suite à ce dernier, une équipe d'anesthésistes canadiens fut désignée pour aller étudier en Chine l'emploi de l'acupuncture comme méthode d'analgésie. Des accords furent également conclus en vue de faciliter la réunion au Canada de familles d'origine chinoise, et pour favoriser les échanges et la coopération dans plusieurs autres domaines d'intérêt commun.

Le gouvernement a poursuivi ses efforts en vue d'étendre et d'intensifier, sur le plan international, ses échanges commerciaux, scientifiques, culturels et dans de nombreux autres domaines. A cette fin, plusieurs autres ministres ont fait d'importants voyages dans d'autres pays du monde.

La question de l'énergie a montré de façon saisissante l'interdépendance de notre société; aussi, tout en veillant d'abord aux besoins des Canadiens, le gouvernement a affirmé le désir du Canada de collaborer avec les États-Unis et les autres pays à la recherche d'une solution.

L'économie canadienne a été des plus active. La croissance accélérée de la première partie de l'année a amené l'économie près des limites matérielles de sa capacité de production. Les arrêts de travail de la fin de l'été et du début de l'automne ont entraîné un ralentissement de la croissance de la production, mais à mesure qu'approchait la fin de la session, la production a augmenté rapidement. L'un des secteurs de la demande qui accélère le plus rapidement est celui des investissements des entreprises dans des bâtiments et des matériels nouveaux. La demande de produits canadiens à l'exportation est appréciable, mais elle est maintenant soumise aux répercussions incertaines, sur nos fournisseurs, nos marchés et nos propres producteurs, de la pénurie et de la cherté du pétrole dans le monde.

Notre population active a continué d'augmenter rapidement, plus encore que durant l'année précédente, et plus rapidement que celle de certains autres pays industrialisés. Cette augmentation est due surtout à l'entrée des femmes et des jeunes Canadiens sur le marché du travail. Mais l'emploi s'est accru à un rythme plus rapide que la population active, de telle sorte qu'on a pu enregistrer au cours de l'année une baisse notable et bienvenue du nombre des personnes à la recherche d'un emploi.

L'expansion de l'économie a entraîné la hausse des revenus des Canadiens. Les revenus des travailleurs se sont accrus, les recettes des gouvernements ont augmenté, les bénéfices des entreprises également.

Les revenus des entreprises, s'ajoutant aux mesures spéciales que vous avez approuvées, favorisent l'expansion des investissements nécessaires pour accroître la capacité de production de notre économie. L'investissement dans le logement a également été considérable.

En matière de commerce extérieur, nos importations de même que nos exportations ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que la valeur totale de notre production et la balance commerciale de nos marchandises penche toujours en notre faveur; quant à notre balance commerciale combinée (biens et services), elle est également supérieure à la moyenne de 1972.

La valeur d'échange de notre monnaie, qui flotte, est restée proche de celle du dollar américain.

La hausse des prix au cours de l'année a été une source de préoccupation constante. L'augmentation du prix des fournitures industrielles, des denrées alimentaires et du pétrole s'est manifestée dans le monde entier. Ses répercussions sur la vie des Canadiens vous ont incités à prendre un certain nombre de mesures visant à épargner aux Canadiens de trop lourdes privations et à augmenter les approvisionnements dans l'avenir.

Au cours de la session, vous avez essayé de faire face à cette crise. Le gouvernement a soumis au Parlement le principe d'une nouvelle politique énergétique nationale qui tendra à rendre, d'ici à dix ans, le Canada autonome en matière de pétrole et de produits pétroliers. Parmi les conditions essentielles à l'adoption d'une nouvelle politique, mentionnons la création d'un marché national pour le pétrole canadien, la mise sur pied d'un mécanisme de fixation des prix qui prévoira des stimulants suffisants pour la mise en valeur de nos ressources pétrolières, l'établissement de mesures visant à faire en sorte que toute augmentation des bénéfices et des recettes résultant d'une hausse de prix contribue à la sécurité et à l'autonomie, la création d'une société pétrolière canadienne sous contrôle étatique dont le but premier consistera à accélérer la prospection et la mise en valeur dans ce domaine, l'achèvement, à brève échéance, d'un oléoduc d'une capacité suffisante pour desservir Montréal et, au besoin, les localités situées plus à l'est et, enfin, l'intensification de la

recherche portant sur la technologie relative aux sables pétrolifères de façon à en permettre la mise en valeur complète et rapide.

Au cours de la session, vous avez adopté des mesures destinées à la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Le gouvernement a déjà engagé des pourparlers avec les provinces et d'autres négociations à ce sujet doivent avoir lieu. Entre-temps, les Canadiens sont invités à économiser l'énergie; le gouvernement croit que l'économie canadienne est suffisamment souple pour s'adapter rapidement aux conditions changeantes tout en maintenant la production et l'emploi à des niveaux élevés.

Dans le discours du trône, au début de la présente session, le gouvernement a annoncé que les questions de politique sociale constitueraient une nouvelle priorité et que les programmes de sécurité sociale seraient réaménagés. Une étape importante de la réalisation de cette promesse a été la décision du fédéral et des provinces d'entreprendre une étude approfondie d'une durée de deux ans sur l'ensemble du système canadien de sécurité sociale en utilisant à cette fin le Document de travail sur la sécurité sociale au Canada, présenté au Parlement en avril dernier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Un des deux principaux objectifs énoncés dans le Document de travail et acceptés par le ministre fédéral et les ministres provinciaux consiste à inciter davantage toutes les personnes aptes au travail à ne compter que sur elles-mêmes pour subvenir à leurs besoins et à mieux les récompenser de leurs efforts. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement a proposé une mesure législative qui visait à augmenter sensiblement les allocations familiales et que le Parlement a adoptée. Le salaire d'un travailleur ne dépendant pas de la taille de sa famille, comme dans le cas des prestations sociales, cette mesure concernait en particulier un grand nombre de personnes qui, pour diverses raisons, ne touchent pas un salaire suffisant pour pourvoir aux besoins de leur famille. Le nouveau programme d'allocations familiales tend à réduire ces injustices et à inciter davantage les défavorisés à ne pas abandonner leur emploi. Ces nouvelles allocations, qui sont plus élevées que les précédentes, sont imposables afin d'assurer une assez bonne redistribution des revenus.

Pour renforcer le désir déjà très grand d'indépendance de la population canadienne, notre gouvernement a pris, avec l'accord des provinces, des mesures visant à consolider le principal programme d'assurance sociale du pays: le Régime de pensions du Canada.

Grâce aux lois que vous avez votées, le niveau des gains sur lequel sont calculées les cotisations sera haussé pour mieux protéger les travailleurs canadiens contre des difficultés financières dues à des circonstances partiellement ou totalement indépendantes de leur volonté: la vieillesse, l'invalidité ou le décès d'un soutien de famille.

En outre, le gouvernement a pris des dispositions visant à maintenir le pouvoir d'achat des prestations de sécurité sociale. Par exemple, les allocations aux anciens combattants, les allocations familiales, et les prestations versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada et du programme de pensions de retraite seront indexées sur le coût de la vie. Quant aux prestations de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti pour les personnes âgées, l'indexation qui existe déjà se fera sur une base trimestrielle. Grâce à ces mesures, les principaux programmes fédéraux de sécurité du revenu gardent tous leur pleine valeur originelle.

Le second objectif principal de l'examen du système de sécurité sociale consiste à assurer un revenu de base convenable à tous ceux qui ne peuvent ou ne devraient pas travailler. Au début de cette session, le gouvernement a donc proposé de relever sensiblement le niveau de sécurité garanti des personnes âgées; le Parlement a approuvé cette mesure qui assure maintenant aux personnes seules âgées de 65 ans et plus un revenu garanti supérieur à $2,000 par année, et aux couples un revenu de plus de $4,000. Ces chiffres se comparent très avantageusement à ceux des autres pays du monde.

Mais ces mesures ne sont pas les dernières à prendre dans le domaine de la sécurité sociale. Nous pouvons maintenant attendre de l'examen en question, avec un espoir justifié, d'autres réalisations visant à maximiser les avantages et à réduire les injustices de la société canadienne.

Au cours de cette session, vous avez œuvré en vue d'améliorer les normes et la disponibilité des habitations canadiennes. Vous avez approuvé une mesure prévoyant de l'aide pour la recherche et la planification en matière d'aménagement collectif, pour l'acquisition par l'État de terrains propres à la construction domiciliaire, pour l'amélioration des quartiers résidentiels existants et des habitations des autochtones, pour l'accroissement du nombre des logements destinés aux familles à faible revenu, pour l'aménagement de logements coopératifs et pour la protection des acheteurs. Dans ce dernier cas, l'aide est semblable à celle qui est accordée aux acheteurs d'autres biens de consommation. Vous avez aussi adopté la Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles, qui a pour but d'accroître les fonds disponibles au Canada pour des hypothèques prises sur des propriétés résidentielles.

Vous avez dû, au cours de cette session, régler la grève du rail, mais vous avez pu agir avec justice et célérité de telle sorte que le pays en a relativement peu souffert.

Des mesures destinées à améliorer les procédures en matière d'immigration ont été adoptées au cours de cette session, et le gouvernement a fait le nécessaire pour régulariser le statut de milliers d'immigrants.

Des dispositions ont été prises au cours de l'année pour assurer le bon fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage.

L'adoption de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a été de toute première importance pour le contrôle par les Canadiens de l'économie du pays. Il s'agit là, en effet, d'une mesure positive destinée à favoriser à la fois le développement de l'économie canadienne et la naissance d'un sentiment national. Le mécanisme d'examen qu'elle prévoit est un instrument souple qui reconnaît que les investissements étrangers directs présentent à la fois des avantages et des inconvénients. Cette loi doit nous permettre d'améliorer le rendement des investissements étrangers au Canada tout en arrêtant et en renversant la tendance à la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes. Ce n'est pas une mesure visant à mettre fin aux investissements étrangers au pays c'est au contraire une mesure destinée à faire bon accueil aux investissements étrangers profitables au Canada.

L'augmentation considérable des ventes de blé ainsi que du prix de cette céréale nous révèle que les affaires des agriculteurs canadiens ont été prospères au cours de cette session. Vous avez adopté, pour protéger ces agriculteurs, des mesures permettant d'éliminer les impôts sur les gains en capital perçus lors de la transmission, d'une génération à l'autre, de la ferme familiale, et de réduire le coût de l'assurance-récolte. La protection à la fois de l'agriculteur et du consommateur a été assurée grâce à une augmentation du niveau des prix de soutien des produits laitiers et de l'aide relative au tarif de fret de la provende dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique. Des dispositions ont également été prises en vue d'améliorer de façon générale la commercialisation des produits agricoles, et l'on a commencé à élaborer une nouvelle politique sur les grains de provende.

Au cours de cette session, vous avez prolongé pour une nouvelle période de cinq ans l'abolition partielle de la peine de mort et vous avez adopté une mesure importante visant à protéger la population contre l'envahissement de la vie privée par les techniques modernes. Vous avez aussi adopté une mesure de protection contre la piraterie aérienne et vous avez augmenté le nombre des membres de la Commission des libérations conditionnelles.

Vous vous êtes attachés à renforcer l'application de la démocratie au Canada. Le gouvernement a fait connaître sa politique à l'égard des conflits d'intérêts touchant les ministres et les fonctionnaires. Il vous a présenté un Livre vert sur les membres du Parlement et les conflits d'intérêts. Vous avez entamé le processus d'examen et de modernisation éventuelle du système de représentation de la population au Parlement canadien.

Vous avez voté une loi de toute première importance pour la démocratie au Canada: la Loi sur les dépenses d'élection. Celle-ci permettra à un nombre beaucoup plus grand de citoyens de participer directement à la vie politique du pays. Elle garantira la tenue de campagnes électorales plus franches et plus honnêtes chez nous et assurera la révélation des intérêts particuliers et des obligations politiques importantes des candidats et des partis politiques.

Vos réalisations ont été nombreuses au cours de cette session, mais il faut accélérer le rythme des réformes et des innovations législatives afin d'être en mesure de relever les défis que l'avenir nous réserve.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux services publics au cours de cette année financière et de la précédente.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence bénir encore notre pays.

Après quoi, Son Honneur le Président du Sénat s'exprime en ces termes:

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

C'est le désir et le plaisir de Son Honneur le Gouverneur général suppléant que ce Parlement soit prorogé au mercredi vingt-septième jour de février, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est ainsi prorogé au vingt-septième jour de février.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Hellyer, Ritchie, Arrol, Horner (Crowfoot), Baldwin, Barnett, Lajoie, Lachance et Rooney en remplacement de MM. McKinnon, Munro (Esquimalt Saanich), Clarke (Vancouver Quadra), Madill, O'Connor, Harney, Caccia, Reid et Stollery sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

M. Leblanc (Laurier) en remplacement de M. Dupras sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

MM. Danson et Stewart (Cochrane) en remplacement de MM. Stewart (Okanagan-Kootenay) et Blais sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Allmand, membre du Conseil de la Reine,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Drumheller, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266-C).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité d'Athabasca, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266D).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Fort Saskatchewan, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266E).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Grande Cache, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266F).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Grand Centre, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266G).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Hanna, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266H).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de High Level, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266I).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de High Prairie, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266J).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de High River, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266K).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Fairview, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266L).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Leduc, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266M).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Swan Hills, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266N).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Stettler, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266O).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de St. Albert, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266P).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de St. Paul, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266Q).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Strathcone, Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/266R).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité d'Oromocto, Nouveau-Brunswick, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/272).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de St. Andrews, Nouveau-Brunswick, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/272A).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Campbellton, Nouveau-Brunswick, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/272B).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Riverview, Nouveau-Brunswick, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/272C).

Par M. Allmand,—Copie d'accords entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Parkdale, Île-du-Prince-Édouard, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,

chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/273A).

Par M. Allmand,—Copie d'accords entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Sherwood, Île-du-Prince-Édouard, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/273B).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Souris, Île-du-Prince-Édouard, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/273C).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Montague, Île-du-Prince-Édouard, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/273D).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Wodena, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274A).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Tisdale, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274B).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Moosomin, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274C).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Canora, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274D).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Creighton, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274E).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Kamsack, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274F).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Indian Head, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274G).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de North Battleford, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274H).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Swift Current, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274I).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Esterhazy, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274J).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Outlook, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274K).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Gravelbourg, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274L).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Unity, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274M).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Melfort, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,

chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274N).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité d'Assiniboia, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970 (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274O).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Yorkton, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274P).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Melville, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274Q).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Battleford, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274R).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Hudson Bay, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274S).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Humboldt, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274T).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Lloydminster, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274U).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Meadow Lake, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274V).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Rosetown, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274W).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Shaunavon, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274X).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Watrous, Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/274Y).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Windsor, Nouvelle-Écosse, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). Document parlementaire n° 291-1/275A).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Port Hawkesbury, Nouvelle-Écosse, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/275B).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Pictou, Nouvelle-Écosse, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/275C).

Par M. Allmand,—Copie de l'accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité d'Antigonish, Nouvelle-Écosse, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-/275D).

Par M. Allmand,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Corner Brook, Terre-Neuve, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/276).

Par M. Basford, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du département d'État chargé des Affaires urbaines, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 22 de la Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement, chapitre 14 (2e supplément) S.R.C. 1970, (Document parlementaire n° 291-1/31A).

Par M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 7 de la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, chapitre I-7, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/13A).

Par M. Chrétien,—Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 12, sanctionnées le 22 juin 1973, conformément à l'article 16(1) de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-2240, en date du 24 juillet 1973, approuvant lesdites ordonnances. (Texte englais). (Document parlementaire n° 291-1/200B).

Par M. Chrétien,—Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 5, sanctionnées le 19 octobre 1973, conformément à l'article 16(1) de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre N-22, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3791, en date du 4 décembre 1973, approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 291-1/200C).

Par M. Chrétien,—État relatif aux deniers remboursés sous le régime de la Loi des remboursements (ressources naturelles), durant la période du 5 janvier 1973 au 26 février 1974, conformément à l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada, 1932 (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/225A).

Par M. Chrétien,—État des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semences, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période du 5 janvier 1973 au 26 février 1974, conformément à l'article 2 de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-1927. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/237A).

Par M. Chrétien,—Exemplaires des Ordonnances rendues par le Conseil du Territoire du Yukon sanctionnées le 1er octobre 1973, conformément à l'article 20(1) de la Loi sur le Yukon, chapitre Y-2, S.R.C., 1970 ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3474, en date du 30 octobre 1973 approuvant lesdites Ordonnances. (Textes anglais et français). (Document parlementaire n° 291-1/263B).

Par M. Faulkner, membre du Conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de la Société Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3701 en date du 29 novembre 1973, approuvant ledit budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/87).

Par M. Faulkner,—Budget d'établissement de la Société Radio-Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3702 en date du 29 novembre 1973, approuvant ledit budget. (Textes français et anglais), (Document parlementaire n° 291-1/87A).

Par M. Faulkner,—Budget d'établissement de la Société Radio-Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3703 en date du 29 novembre 1973, approuvant ledit budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/87B).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 25 de la Loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens, chapitre C-26, S.R.C., 1970, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent. (Document parlementaire n° 291-1/113).

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 25 de la Loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens, chapitre C-26, S.R.C., 1970, ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent. (Document parlementaire 291-1/113A).

Par M. Goyer, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Approvisionnements et Services pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 12 de la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, chapitre S-18, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/29A).

Par M. Jamieson, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur le rétablissement agricole des Prairies et les opérations s'y rattachant, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 10 de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, chapitre P-17, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/211A).

Par M. Jamieson,—Rapport (en français et en anglais) sur l'application de la Loi sur les subventions au développement régional spéciales pour le mois de novembre 1973, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/331A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'administration du Régime de pensions du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 118 de ladite loi, chapitre C-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/83B).

Par M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapports (en français et en anglais) du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 8 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre V-1 et à l'article 4(2) de la Loi sur les pensions, chapitre P-7, S.R.C., 1970, y compris, pour la même période, les rapports de la Commission des allocations aux anciens combattants, du Conseil de révision des pensions et du Bureau de services juridiques des pensions. (Document parlementaire n° 291-1/27B).

Par M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Uranium Canada, Limitée, y compris les comptes et les états financiers ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année terminée le 31 décembre 1972, conformément à l'article 75(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/407).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour année financière terminée le 31 octobre 1973, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/67A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Liste des actionnaires des banques à charte du Canada à la fin de l'année financière terminée le 31 octobre 1973, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/68A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Liste des actionnaires des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques d'épargne de Québec, à la fin de l'année financière terminée le 31 octobre 1973, conformément à l'article 101(1) de ladite loi, chapitre B-4, S.R.C., 1970. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/71A).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur l'aide aux améliorations municipales pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'article 11 de ladite Loi, chapitre M-16, S.R.C., 1970. Document parlementaire n° 291-1/178A).

Par M. Whelan, membre du Conseil privé de la Reine, —Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement revisé de la Société du crédit agricole, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, conformément à l'article 70(2), de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 et de l'arrêté en conseil C.P. 1974-74, en date du 10 janvier 1974, approuvant ledit budget. (Document parlementaire n° 291-1/143B).

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1973-1974

No 1 – Assurance-chômage (Loi de 1971), modification, Bill C-124: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 et 2*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 86.

No 2 – Budget supplémentaire (A) 1972-1973: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 9*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 89.

No 3 – Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 123.

No 4 – Rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 141.

No 5 – Sécurité de la vieillesse (Loi), modification, Bill C-147: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 183.

No 6 – Anciens combattants, allocations (Loi), modification, Bill C-148: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 4*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 183.

No 7 – Budget supplémentaire (B), 1972-1973: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 10 à 18*) imprimés et déposés avec le 2e rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 199-200.

No 8 – Budget principal de 1973-1974 du ministère des Affaires des anciens combattants: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 à 7*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des affaires des anciens combattants, 225.

No 9 – Prix des aliments: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 17*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, 231-4.

No 10 – Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 8 et 9*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 241.

No 11 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 4*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 249.

No 12 – Mines d'or, Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation, modification, Bill C-130: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 12*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité des ressources nationales et des travaux publics, 261.

No 13 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Justice: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 6*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 265.

No 14 – Budget principal de 1973-1974 du ministère du Travail: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 3, 5 et 6*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 265.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1973-1974 – Suite

No 15 – Expansion des exportations (Loi), modification, Bill C-3: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 7, 8 et 11*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, 271.

No 16 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Défense nationale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2, 9 et 10*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, 275-80.

No 17 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 5*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de l'expansion économique regionale, 290.

No 18 – Budget principal de 1973-1974 de l'Energie atomique du Canada limitée et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 11 et 15*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 307.

No 19 – Budget principal de 1973-1974 du ministère des Transports: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1, 5, 6 et 7*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des transports et des communications, 317.

No 20 – Budget principal de 1973-1974 du ministère du Solliciteur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 9*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 317.

No 21 – Budget principal de 1973-1974 du ministère des Postes: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 8*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 321.

No 22 – Juges (Loi), modification, Bill C-177: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 10*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 323.

No 23 – Habitation (Loi nationale), modification, Bill C-133: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 6 à 11*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec amendements, 324-6.

No 24 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 13*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 329.

No 25 – Budget principal de 1973-1974 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 15*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 331-2.

No 26 – Budget principal de 1973-1974 du Conseil des ports nationaux: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 9*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 339.

No 27 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Environnement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 16*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des pêches et forêts, 349.

No 28 – Budget principal des dépenses pour 1973-1974: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 11 et 19 à 35*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 349.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1973-1974 – Suite

No 29 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2 à 5, 12, 13 et 14*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 353.

No 30 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 et 13*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 357.

No 31 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 9 à 13*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent du travail de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 357-8.

No 32 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Expansion économique régionale et permission de voyager au Canada: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 14*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 358.

No 33 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Expansion économique régionale: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 14*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent de l'expansion économique régionale, 358.

No 34 – Budget principal de 1973-1974 du ministère du Solliciteur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 7 à 12*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 358-9.

No 35 – Budget principal de 1973-1974 du ministère du Secrétariat d'Etat: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 2, 3, 4 et 12*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 359.

No 36 – Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Agriculture: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 4 et 6 à 12*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture, 359.

No 37 – Budget principal de 1973-1974 du ministère des Travaux publics: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 14, 15 et 21 et sous-fascicules nos 1 à 4*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 359-61.

No 38 – Budget principal de 1973-1974 du ministère des Travaux publics: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 14, 15 et 21 et sous-fascicules nos 1 à 4*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 362.

No 39 – Budget principal de 1973-1974 des ministères des Travaux publics et de l'Energie, des Mines et des Ressources: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13, 14, 15 et 18 à 21*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, 362.

No 40 – Régie interne et permission de voyager au Canada: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 11 et 12*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 363.

No 41 – Commissions de port (Loi), modification (Bill C-21): procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 11*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 389.

No 42 – Assurance-récolte (Loi), modification, Bill C-129: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13 et 14*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de l'agriculture, 391.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1973-1974 – Suite

No 43 – *Centre Amusement Co. Limited,* Bill S-6: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 1*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 409.

No 44 – *National Dental Examining Board of Canada,* Bill S-7: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 2*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 425.

No 45 – Développement de la pêche (Loi), modification, Bill C-4: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 17 et 18*) imprimés et déposés avec les troisième et quatrième rapports du Comité permanent des pêches et des forêts, 429.

No 46 – Commission d'appel de l'immigration (Loi), modification, Bill C-197: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 14 et 15*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent du travail de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 449.

No 47 – Code criminel, modification, Bill C-2: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 18, 19 et 20*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 452-3.

No 48 – Faune du Canada (Loi), Bill C-131: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 19 et 20*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des pêches et des forêts, 455.

No 49 – Centre Amusement Co. Limited, Bill S-6: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 3*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 459.

No 50 – Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), suspension, Bill C-208: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 4*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, 475.

No 51 – Radiodiffusion (Loi), modification, Bill C-22: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 14 à 22*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 479-81.

No 52 – Jeux olympiques d'été de 1976 (Loi), Bill C-196: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 36 à 40*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 487-8.

No 53 – Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi), Bill C-132: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 26 à 42*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec amendements, 495-8.

No 54 – Prix de l'alimentation: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 18 à 27*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité spécial des tendances des prix de l'alimentation, 509-14.

No 55 – Aéronautique (Loi), modification, Bill C-128: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 11 à 17*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 520.

No 56 – Droit statutaire, modification (Loi de 1973), Bill C-220: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 15*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 547-8.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1973-1974 – Suite

No 57 – Enquête sur le système pénitentiaire: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 25*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, 449-50.

No 58 – Etude des faits entourant l'interrogatoire de Mlle MacDonald et de son personnel: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 5 à 11*) imprimés et déposés avec le deuxième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, 567.

No 59 – Régime de pensions du Canada (Loi), modification, Bill C-190: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 16 et 17*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 583.

No 60 – Associations coopératives de crédit (Loi), modification, Bill C-183: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 44*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, avec modification, 592-3.

No 61 – Restrictions aux pensions des membres des Forces armées, de la Gendarmerie, des sénateurs et députés: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 41 et 42*) imprimés et déposés avec le cinquième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 621.

No 62 – Régime des pensions du Canada (Loi no 2), modification, Bill C-224: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 18*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 621-2.

No 63 – Protection de la vie privée (Loi), Bill C-176: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 13* à 17, 21 à 24 et 26 à 29) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modification, 637-9.

No 64 – Libération conditionnelle des détenus (Loi), modification, Bill C-191: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 29*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec modifications, 639.

No 65 – Allocations familiales (Loi de 1973), Bill C-211: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 19 et 20*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, avec modifications, 647.

No 66 – Comptes publics 1970-1972 et les rapports de l'Auditeur général: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 1 à 7, 11 et 12*) imprimés et déposés avec le premier rapport du Comité permanent des comptes publics, 651-9.

No 67 – Financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles (Loi): procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 43 et 45 à 48*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des finances du commerce et des questions économiques, 697.

No 68 – Recommandation à la Chambre concernant les activités de la Société centrale d'hypothèques et de logement: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 55 et 58*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des prévisions budgétaires en général, 721.

No 69 – National Dental Examining Board of Canada, Bill S-7: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 4*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, 726.

No 70 – Budget principal de 1973-1974 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 25*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 731-3.

LISTE DES APPENDICES AUX JOURNAUX – SESSION DE 1973-1974 – Fin

No 71 – Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) (Loi de 1973), Bill C-164: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 24, 25 et 26*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 745.

No 72 – Tendance des prix de l'alimentation: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 28 à 35*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité spécial des tendances des prix de l'alimentation, avec recommandations, 749-50.

No 73 – Dépenses d'élection (Loi), Bill C-203: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 12 à 26*) imprimés et déposés avec le troisième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, 750-6.

No 74 – Teneur de la Loi sur le Jour du drapeau canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 30, 31 et 32*) imprimés et déposés avec le dixième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, avec recommandations, 763.

No 75 – Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: procès-verbaux et témoignages (*fascicule no 29*) imprimés et déposés avec le huitième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 763-4.

No 76 – Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) (Loi de 1973), Bill C-164: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 18 à 29*) imprimés et déposés avec le septième rapport du Comité permanent des transports et des communications, 773.

No 77 – Energie, approvisionnements (Loi d'urgence), Bill C-236: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 24 à 29*) imprimés et déposés avec le sixième rapport du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, avec modifications, 797-9.

No 78 – Usage de la langue gaélique à un programme de radio au Cap-Breton: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 23 à 32*) imprimés et déposés avec le quatrième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 805-7.

No 79 – Parcs nationaux (Loi), modification, Bill S-4: procès-verbaux et témoignages (*fascicules nos 30 à 33*) imprimés et déposés avec le neuvième rapport du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, avec modifications, 815-7.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Affaires extérieures et défense nationale:

Fascicules nos 1, 3, 5, 6, 7, 8 et 11 – Affaires extérieures (Ministère), budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 2, 9, 10 et 13 – Défense nationale (Ministère), budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 4, 12 et 14 – Agence canadienne de développement international, budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 15, 16 et 17 – Construction de défense (1951) Limitée, budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 18, 19, 20 et 21 – Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, Finlande, du 26 au 31 janvier 1973 (*non rapportés*).

Fascicules nos 22, 23, 24, 25, 26 et 27 – Document de travail sur les questions qui seront débattues lors de la troisième Conférence sur le Droit de la mer (*non rapportés*).

Affaires indiennes et développement du Nord canadien:

Fascicules nos 1, 2, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28 et 29 – Affaires indiennes et Nord canadien (Ministère), rapport annuel de 1971-1972 (*non rapportés*).

Fascicules nos 3 et 4 – Indiens (Loi), modification (Bill C-16) (*non rapportés*).

Fascicules nos 5, 6, 10, 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 – Affaires indiennes et Nord canadien (Ministère), budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Agriculture:

Fascicules nos 5 et 15 – Commission canadienne du blé, rapport annuel pour 1971-1972 (*non rapportés*).

Comptes publics:

Fascicules nos 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 – Comptes publics du Canada pour 1971-1972 et les rapports de l'Auditeur général s'y afférents, ainsi que les témoignages recueillis par le Comité pendant la quatrième session du vingt-huitième Parlement (*non rapportés*).

Finances, commerce et questions économiques:

Fascicules nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13 et 24 – Finances (Ministère), budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 – Industrie et Commerce (Ministère), budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 18 et 19 – Statistique Canada, budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 20 et 22 – Revenu national (Ministère), budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicule no 23 – Département des Assurances, budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputé rapporté*).

Fascicule no 25 – Conseil économique du Canada, budget des dépenses de 1973-1974 (*réputé rapporté*).

Prévisions budgétaires en général:

Fascicules nos 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57 et 58 – Budget supplémentaire (A) de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Privilèges et élections:

Fascicules nos 1, 2 et 3 – Directeur général des élections, budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Procédure et organisation:

Fascicules nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 – Chambre des communes, budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicule no 3 – Bibliothèque du Parlement, budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputé rapporté*).

Fascicules nos 7, 8, 9, 10 (et 11 si imprimé) – Règlement et procédure de la Chambre des communes et de ses comités (*non rapportés*).

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES DES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX NON RAPPORTÉS OU RÉPUTÉS RAPPORTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES (Fin)

Radiodiffusion, films et assistance aux arts:

Fascicules nos 1, 5, 6, 7 et 11 – Secrétariat d'Etat (Ministère), budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 2, 3, 4, 12 – Société Radio-Canada, budget des dépenses pour 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicules nos 8 et 9 – Musées nationaux du Canada, budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicule no 10 – Conseil des Arts du Canada, budget des dépenses de 1973-1974 (*réputé rapporté*).

Fascicule no 13 – Information Canada, budget des dépenses de 1973-1974 (*réputé rapporté*).

Règlements et textes réglementaires, Comité (Mixte):

Fascicules nos 1 et 2 – Ordre de renvoi permanent: Extrait de la Loi sur les textes réglementaires 1970-1971-1972 c. 38 (*non rapportés*).

Ressources nationales et travaux publics:

Fascicules nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 16, 17, 22 et 23 – Energie, Mines et Ressources (Ministère), rapport annuel de 1971-1972 (*non rapportés*).

Transports et communications:

Fascicules nos 2, 3 et 4 – Commission canadienne des transports, budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

Fascicule no 10 – Communications (Ministère), budget des dépenses de 1973-1974 (*réputé rapporté*).

Travail, main-d'oeuvre et immigration:

Fascicules nos 7 et 8 – Main-d'oeuvre et Immigration (Ministère), budget des dépenses de 1973-1974 (*réputés rapportés*).

MEMBRES DU CABINET DU
TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU
(par ordre de préséance)
et
SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Ministres et portefeuille		Secrétaires parlementaires
LE TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU	Premier ministre	
L'HON. PAUL JOSEPH JAMES MARTIN	Leader du gouvernement au Sénat	
L'HON. MITCHELL SHARP	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	
L'HON. ALLAN JOSEPH MACEACHEN	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	M. JOHN REID M. MAURICE B. FOSTER**
L'HON. CHARLES MILLS DRURY	Président du Conseil du Trésor	
L'HON. JEAN MARCHAND	Ministre des Transports	M. JOSEPH-PHILIPPE GUAY
L'HON. JOHN NAPIER TURNER	Ministre des Finances	M. J.-ROLAND COMTOIS
L'HON. JEAN CHRÉTIEN	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	M. LEN MARCHAND
L'HON. DONALD STOVEL MACDONALD	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	M. HERB BREAU*
L'HON. JOHN CARR MUNRO	Ministre du Travail	M. CHARLES TURNER
L'HON. GÉRARD PELLETIER	Ministre des Communications	
L'HON. JACK DAVIS	Ministre de l'Environnement et ministre des Pêches	M. WILLIAM ROMPKEY
L'HON. JEAN-EUDES DUBÉ	Ministre des Travaux publics	
L'HON. RONALD BASFORD	Ministre d'État chargé des Affaires urbaines	M. IAN WATSON
L'HON. DONALD CAMPBELL JAMIESON	Ministre de l'Expansion économique régionale	M. MARCEL PRUD'HOMME
L'HON. ROBERT KNIGHT ANDRAS	Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	M. MARK MACGUIGAN
L'HON. JAMES ARMSTRONG RICHARDSON	Ministre de la Défense nationale	M. LEONARD HOPKINS
L'HON. OTTO EMIL LANG	Ministre de la Justice et Procureur général du Canada	M. GILLES MARCEAU*
L'HON. HERB GRAY	Ministre de la Consommation et des Corporations	M. PIERRE DE BANÉ*
L'HON. ROBERT DOUGLAS G. STANBURY	Ministre du Revenu national	
L'HON. JEAN-PIERRE GOYER	Ministre des Approvisionnements et Services	
L'HON. ALASTAIR WILLIAM GILLESPIE	Ministre de l'Industrie et du Commerce	M. RAYNALD GUAY
L'HON. STANLEY HAIDASZ	Ministre d'État	
L'HON. EUGENE F. WHELAN	Ministre de l'Agriculture	M. LÉOPOLD CORRIVEAU
L'HON. WARREN ALLMAND	Solliciteur général du Canada	
L'HON. JAMES HUGH FAULKNER	Secrétaire d'État du Canada	
L'HON. ANDRÉ OUELLET	Ministre des Postes	
L'HON. DANIEL J. MACDONALD	Ministre des Affaires des anciens combattants	
L'HON. MARC LALONDE	Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	M. NORMAN CAFIK
L'HON. JEANNE SAUVÉ	Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie	

*Changement de poste de 1er janvier 1974.
**Nomination de 1er janvier 1974.

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur	L'HON. LUCIEN LAMOUREUX
Orateur suppléant et président des comités pléniers	M. ROBERT MCCLEAVE
Président suppléant des comités pléniers	M. GÉRALD LANIEL
Vice-président adjoint des comités pléniers	M. PROSPER BOULANGER

Greffier de la Chambre des communes	M. ALISTAIR FRASER, B.A., LL.B.
Greffier adjoint	M. J. GORDON DUBROY
Greffier adjoint (affaires juridiques)	M. MARCEL R. PELLETIER, B.A., B.PH., LL.L., D.E.S.D.
Légiste et conseiller parlementaire	M. JOSEPH MAINGOT, B.COMM., LL.B.
Second greffier adjoint	M. ALEXANDER SMALL

Sergent d'armes	LIEUTENANT-COL. DAVID V. CURRIE, V.C.
Sergent d'armes adjoint	M. JEAN-LOUIS LACROIX

Journaux	
Section française	
Chef	M. M. GUITARD
Chef adjoint	M. C. DES ROSIERS
Section anglaise	
Chef	M. J. E. O'CONNOR
Chef adjoint	M. R. E. THOMAS

Index et Références	
Section française	
Chef	Mlle J. THIBAULT
Chef adjoint	Mlle M. BISSONNETTE
Section anglaise	
Chef	M. J. W. MACLEOD
Chef adjoint	Mlle P. WETZEL

Comités et Législation privée	
Chef	M. R. L. BOIVIN
Chef adjoint	M. R. V. VIRR
Comptes rendus des comités	
Chef	M. F. J. BELZILE
Chef adjoint	M. K. SHAW

LISTE ALPHABÉTIQUE DES COMITÉS PERMANENTS, SPÉCIAUX ET MIXTES

(au dernier jour de la session)

Comité	Président	Vice-président
Affaires des anciens combattants	M. Maurice Dupras	M. Harold T. Herbert
Affaires extérieures et défense nationale	M. Georges Lachance	M. Barney Danson
Affaires indiennes et développement du Nord canadien	M. Judd Buchanan	M. Alexandre Cyr
Agriculture	M. Ross Whicher	M. Walter Smith
Bibliothèque du Parlement	M. L'Orateur (coprésident)	
Bills privés en général et Règlement	M. Gérard Duquet	
Comptes publics	M. A. D. Hales	M. Maurice Dupras
Expansion économique régionale	M. Keith Penner	M. Marcel Lessard
Finances, commerce et questions économiques	M. Jacques-L. Trudel	M. Harold T. Herbert
Impressions	M. L'Orateur (coprésident)	
Justice et questions juridiques	M. James Jerome	Mme Albanie Morin
Pêches et forêts	M. Albert Béchard	
Prévisions budgétaires en général	M. Fernand Leblanc	M. Paul Langlois
Privilèges et élections		M. Douglas Stewart
Procédure et organisation	M. James E. Walker	L'hon. Marcel Lambert
Radiodiffusion, films et assistance aux arts	M. Ralph Stewart	M. James Fleming
Règlements et autres textes réglementaires	M. Gordon Fairweather (coprésident)	
Ressources nationales et travaux publics	M. Jack Cullen	M. Denis Éthier
Restaurant du Parlement	M. L'Orateur (coprésident)	
Santé, bien-être social et affaires sociales	M. Gaston Isabelle	M. Victor Railton
Comité de sélection	L'hon. Allan MacEachen	
Tendances des prix de l'alimentation	M. Jack Cullen	M. Marcel Roy
Transports et communications	M. Jack H. Horner	M. Paul McRae
Travail, main-d'œuvre et immigration	M. Arthur Portelance	M. James Fleming

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Indiquant leur circonscription et leur affiliation politique

Première session de la vingt-neuvième législature

Orateur: L'HON. LUCIEN LAMOUREUX

ALEXANDER, LINCOLN—Hamilton-Ouest—CP
ALKENBRACK, DOUGLAS—Frontenac-Lennox et Addington—CP
ALLARD, EUDORE—Rimouski—CS
ALLMAND, L'HON. WARREN W.—Notre-Dame-de-Grâce—L
ANDRAS, L'HON. ROBERT K.—Port Arthur—L
ANDRE, HARVIE—Calgary-Centre—CP
ARROL, IAN—York-Est—CP
ATKEY, RONALD—St. Paul's—CP

BAKER, WALTER—Grenville-Carleton—CP
BALDWIN, GERALD W.—Peace River—CP
BALFOUR, JIM—Regina-Est—CP
BARNETT, THOMAS—Comox-Alberni—NPD
BASFORD, L'HON. RONALD—Vancouver-Centre—L
BAWDEN, PETER—Calgary-Sud—CP
BEATTIE, DUNCAN M.—Hamilton-Mountain—CP
BEATTY, PERRIN—Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo—CP
BEAUDOIN, LÉONEL—Richmond—CS
BÉCHARD, ALBERT—Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine—L
BÉGIN, Mlle Monique—Saint-Michel—L
BELL, THOMAS M.—Saint-Jean-Lancaster—CP
BENJAMIN, LES—Regina-Lake Centre—NPD
BLACKBURN, DEREK—Brant—NPD
BLAIS, J.-J.—Nipissing—L
BLAKER, ROD—Lachine-Bord-du-Lac—L
BLENKARN, DON—Mississauga—CP
BLOUIN, GUSTAVE—Manicouagan—L
BOISVERT, JEAN-MARIE—Drummond—CS
BOULANGER, PROSPER—Mercier—L
BREAU, HERBERT—Gloucester—L
BREWIN, ANDREW—Greenwood—NPD
BROADBENT, EDWARD—Oshawa-Whitby—NPD
BUCHANAN, JUDD—London-Ouest—L

CACCIA, CHARLES L.—Davenport—L
CAFIK, NORMAN—Ontario—L
CAMPBELL, JOHN—LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul—L
CAOUETTE, GILLES—Charlevoix—CS
CAOUETTE, RÉAL—Témiscamingue—CS
CARON, YVES—Beauce—L
CARTER, WALTER—Saint-Jean-Ouest—CP
CHRÉTIEN, L'HON. JEAN—Saint-Maurice—L
CLARK, JOE—Rocky Mountain—CP
CLARKE, WILLIAM—Vancouver Quadra—CP
CLERMONT, GASTON—Gatineau—L
COATES, ROBERT C.—Cumberland-Colchester-Nord—CP
COMTOIS, J.-ROLAND—Terrebonne—L
CORBIN, EYMARD—Madawaska-Victoria—L
CORRIVEAU, LÉOPOLD—Frontenac—L
COSSITT, TOM—Leeds—CP
CÔTÉ, FLORIAN—Richelieu—L
CROUSE, LLOYD R.—South Shore—CP
CULLEN, JACK—Sarnia-Lambton—L
CYR, ALEXANDRE—Gaspé—L

DANFORTH, HAROLD W.—Kent-Essex—CP
DANSON, BARNETT—York-Nord—L
DARLING, STANLEY—Parry Sound-Muskoka—CP
DAVIS, L'HON. JACK—Capilano—L
DE BANÉ, PIERRE—Matane—L
DEMERS, YVES—Duvernay—L
DICK, PAUL—Lanark-Renfrew-Carleton—CP
DIEFENBAKER, LE TRÈS HON. JOHN G.—Prince-Albert—CP
DINSDALE, L'HON. WALTER—Brandon-Souris—CP
DIONNE, CHARLES-EUGÈNE—Kamouraska—CS
DOUGLAS, T. C.—Nanaïmo-Cowichan-Les Îles—NPD
DRURY, L'HON. CHARLES M.—Westmount—L
DUBÉ, L'HON. JEAN-EUDES—Restigouche—L
DUPONT, RAYMOND—Sainte-Marie—L
DUPRAS, MAURICE—Labelle—L
DUQUET, GÉRARD—Québec-Est—L

ELLIS, JACK—Hastings—CP
EPP, JAKE—Provencher—CP
ÉTHIER, DENIS—Glengarry-Prescott-Russell—L

FAIRWEATHER, GORDON L.—Fundy-Royal—CP
FAULKNER, L'HON. HUGH—Peterborough—L
FIRTH, WALLY—Territoires du Nord-Ouest—NPD
FLEMING, JIM—York-Ouest—L
FORRESTALL, J. MICHAEL—Dartmouth-Halifax-Est—CP
FORTIN, ANDRÉ—Lotbinière—CS
FOSTER, MAURICE—Algoma—L
FOX, FRANCIS—Argenteuil-Deux-Montagnes—L
FRANK, WILLIAM C.—Middlesex—CP
FRASER, JOHN—Vancouver-Sud—CP

GAUTHIER, CHARLES-A.—Roberval—CS
GAUTHIER, JEAN-ROBERT—Ottawa-Vanier—L
GENDRON, ROSAIRE—Rivière-du-Loup-Témiscouata—L
GILBERT, JOHN—Broadview—NPD
GILLESPIE, L'HON. ALASTAIR—Etobicoke—L
GILLIES, JAMES—Don Valley—CP
GLEAVE, A. P.—Saskatoon-Biggar—NPD
GODIN, ROLAND—Portneuf—CS
GOYER, L'HON. JEAN-PIERRE—Dollard—L

NOTA: Affiliation politique: L — libéral; CP — conservateur progressiste; LT — libéral travailliste; NPD — Nouveau parti démocratique; CS — Le Parti Crédit Social du Canada; Ind — indépendant.

GRAFFTEY, W. H.—Brome-Missisquoi—CP
GRAY, L'HON. HERBERT E.—Windsor-Ouest—L
GRIER, TERRY—Toronto-Lakeshore—NPD
GUAY, JOSEPH—Saint-Boniface—L
GUAY, RAYNALD—Lévis—L
GUILBAULT, JACQUES—Saint-Jacques—L

HAIDASZ, L'HON. STANLEY—Parkdale—L
HALES, A. D.—Wellington—CP
HALIBURTON, CHARLES E.—South Western Nova—CP
HAMILTON, L'HON. ALVIN—Qu'appelle-Moose Mountain—CP
HAMILTON, FRANK—Swift Current-Maple Creek—CP
HARDING, RANDOLPH—Kootenay-Ouest—NPD
HARGRAVE, BERT—Medicine Hat—CP
HARNEY, JOHN—Scarborough-Ouest—NPD
HEES, L'HON. GEORGE—Prince Edward-Hastings—CP
HELLYER, L'HON. PAUL—Trinity—CP
HERBERT, HAL—Vaudreuil—L
HIGSON, KENNETH—Lincoln—CP
HOLLANDS, DAN—Pembina—CP
HOLMES, J. ROBERT—Lambton-Kent—CP
HOPKINS, LEONARD—Renfrew-Nord-Nipissing-Est—L
HORNER, J. H.—Crowfoot—CP
HORNER, NORVAL—Battleford-Kindersley—CP
HOWARD, FRANK—Skeena—NPD
HOWIE, J. ROBERT—York-Sunbury—CP
HUEGLIN, J. F.—Niagara Falls—CP
HURLBURT, KEN—Lethbridge—CP
HYMMEN, KIETH—Kitchener—L
ISABELLE, GASTON—Hull—L

JAMIESON, L'HON. DONALD—Burin-Burgeo—L
JARVIS, BILL—Perth-Wilmot—CP
JELINEK, OTTO—High Park-Humber Valley—CP
JEROME, JAMES A.—Sudbury—L

KEMPLING, BILL—Halton-Wentworth—CP
KNIGHT, WILLIAM—Assiniboia—NPD
KNOWLES, STANLEY—Winnipeg-Nord-Centre—NPD
KNOWLES, WILLIAM—Norfolk-Haldimand—CP
KORCHINSKI, STANLEY—Mackenzie—CP
KUNTZ, HARRY[1]—Battle River—CP

LACHANCE, GEORGES-C.—Lafontaine—L
LAFLAMME, OVIDE—Montmorency—L
LAJOIE, CLAUDE-G.—Trois-Rivières-Métropolitain—L
LALONDE, L'HON. MARC—Outremont—L
LAMBERT, ADRIEN—Bellechasse—CS
LAMBERT, L'HON. MARCEL—Edmonton-Ouest—CP
LAMOUREUX, L'HON. LUCIEN—Stormont-Dundas—Ind
LANG, L'HON. OTTO—Saskatoon-Humboldt—L
LANGLOIS, PAUL—Chicoutimi—L
LANIEL, GÉRALD—Beauharnois-Salaberry—L
LAPRISE, GÉRARD—Abitibi—CS
LA SALLE, ROCH—Joliette—Ind
LATULIPPE, HENRI—Compton—CS
LAWRENCE, ALLAN—Northumberland-Durham—CP
LEBLANC, FERNAND-E.—Laurier—L
LEBLANC, ROMÉO—Westmorland-Kent—L
LEFEBVRE, THOMAS—Pontiac—L
LEGGATT, STUART—New Westminster—NPD
LESSARD, MARCEL—Lac-Saint-Jean—L
LEWIS, DAVID—York-Sud—NPD
L'HEUREUX, YVON—Chambly—L
LOISELLE, GÉRARD—Saint-Henri—L
LUNDRIGAN, JOHN—Gander-Twillingate—CP

MACDONALD, L'HON. DANIEL—Cardigan—L
MACDONALD, DAVID—Egmont—CP
MACDONALD, L'HON. DONALD S.—Rosedale—L
MACDONALD, Mlle FLORA—Kingston et les Îles—CP
MACEACHEN, L'HON. ALLAN J.—Cape Breton Highlands-Canso—L
MACGUIGAN, MARK—Windsor-Walkerville—L
MACINNIS, DONALD—Cape Breton-East Richmond—CP
MACINNIS, Mme GRACE—Vancouver-Kingsway—NPD
MACKASEY, L'HON. BRYCE STUART—Verdun—L
MACKAY, ELMER—Central Nova—CP
MACLEAN, L'HON. J. ANGUS—Malpèque—CP
MACQUARRIE, HEATH—Hillsborough—CP
MADILL, ELLWOOD—Peel-Dufferin-Simcoe—CP
MARCEAU, GILLES—Lapointe—L
MARCHAND, L'HON. JEAN—Langelier—L
MARCHAND, LEN—Kamloops-Cariboo—L
MARSHALL, JACK—Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe—CP
MASNIUK, PETER—Portage—CP
MATHER, BARRY—Surrey-White Rock—NPD
MATTE, RENÉ—Champlain—CS
MAZANKOWSKI, DON—Vegreville—CP
MCCAIN, FRED A.—Carleton-Charlotte—CP
MCCLEAVE, ROBERT—Halifax-East Hants—CP
MCGRATH, JAMES A.—Saint-Jean-Est—CP
MCKENZIE, DAN—Winnipeg-Sud-Centre—CP
MCKINLEY, ROBERT E.—Huron—CP
MCKINNON, ALLAN B.—Victoria—CP
MCRAE, PAUL—Fort William—L
MITGES, GUS—Grey-Simcoe—CP
MORGAN, J. TREVOR—St. Catharines—CP
MORIN, Mme ALBANIE—Louis-Hébert—L
MUIR, ROBERT—Cape Breton-The Sydneys—CP
MUNRO, DONALD W.—Esquimalt-Saanich—CP
MUNRO, L'HON. JOHN C.—Hamilton-Est—L
MURTA, JACK—Lisgar—CP

NEALE, PADDY—Vancouver-Est—NPD
NEIL, DOUGLAS—Moose Jaw—CP
NELSON, ED—Burnaby-Seymour—NPD
NESBITT, WALLACE B.[2]—Oxford—CP
NESDOLY, ELIAS—Meadow-Lake—NPD
NIELSEN, ERIK—Yukon—CP
NOWLAN, J. PATRICK—Annapolis Valley—CP
NYSTROM, LORNE—Yorkton-Melville—NPD

OBERLE, FRANK—Prince George-Peace River—CP
O'CONNOR, TERRY—Halton—CP
OLAUSSEN, HARRY—Coast Chilcotin—NPD
OLIVIER, JACQUES—Longueuil—L
ORLIKOW, DAVID—Winnipeg-Nord—NPD
O'SULLIVAN, SEAN—Hamilton-Wentworth—CP
OUELLET, L'HON. ANDRÉ—Papineau—L

PAPROSKI, STEVEN—Edmonton-Centre—CP
PATTERSON, ALEX—Fraser-Valley-Est—CP
PELLETIER, L'HON. GÉRARD—Hochelaga—L
PELLETIER, IRÉNÉE—Sherbrooke—L

[1] Décès le 16 novembre 1973.
[2] Décès le 21 décembre 1973.

PENNER, KEITH—Thunder Bay—L
PETERS, ARNOLD—Timiskaming—NPD
PORTELANCE, ARTHUR—Gamelin—L
POULIN, HUGH—Ottawa-Centre—L
PRUD'HOMME, MARCEL—Saint-Denis—L

RAILTON, VICTOR—Welland—L
REID, JOHN—Kenora-Rainy River—LT
REILLY, PETER—Ottawa-Ouest—CP
REYNOLDS, JOHN—Burnaby-Richmond-Delta—CP
RICHARDSON, L'HON. JAMES A.—Winnipeg-Sud—L
RITCHIE, GORDON—Dauphin—CP
ROCHE, DOUGLAS—Edmonton-Strathcona—CP
RODRIGUEZ, JOHN—Nickel Belt—NPD
ROMPKEY, WILLIAM—Grand Falls-White Bay-Labrador—L
RONDEAU, GILBERT—Shefford—CS
ROONEY, DAVID—Bonavista-Trinity-Conception—L
ROSE, MARK—Fraser-Valley-Ouest—NPD
ROWLAND, DOUGLAS—Selkirk—NPD
ROY, JEAN-R.—Timmins—L
ROY, MARCEL—Laval—L
RYNARD, P. B.—Simcoe-Nord—CP

SALTSMAN, MAX—Waterloo-Cambridge—NPD
SAUVÉ, L'HON. JEANNE—Ahuntsic—L
SCHELLENBERGER, STAN—Wetaskiwin—CP
SCHUMACHER, STAN—Palliser—CP
SCOTT, WILLIAM C.—Victoria-Haliburton—CP
SHARP, L'HON. MITCHELL—Eglinton—L
SKOREYKO, WILLIAM—Edmonton-Est—CP
SMITH, PERCY—Northumberland-Miramichi—L
SMITH, WALTER—Saint-Jean—L
STACKHOUSE, REG—Scarborough-Est—CP
STANBURY, L'HON. ROBERT—York-Scarborough—L
STANFIELD, L'HON. ROBERT L.—Halifax—CP
STEVENS, SINCLAIR—York-Simcoe—CP
STEWART, CRAIG—Marquette—CP
STEWART, DOUGLAS—Okanagan Kootenay—L
STEWART, RALPH—Cochrane—L
STOLLERY, PETER—Spadina—L
SYMES, CYRIL—Sault-Sainte-Marie—NPD

TAYLOR, KEITH—Churchill—CP
TÉTRAULT, OZA—Villeneuve—CS
THOMAS, ANTONIO—Maisonneuve-Rosemont—L
THOMAS, CHARLES H.—Moncton—CP
TOWERS, GORDON—Red Deer—CP
TRUDEAU, LE TRÈS HON. PIERRE ELLIOTT—Mont-Royal—L
TRUDEL, JACQUES-L.—Montréal-Bourassa—L
TURNER, CHARLES—London-Est—L
TURNER, L'HON. JOHN N.—Ottawa-Carleton—L

WAGNER, CLAUDE—Saint-Hyacinthe—CP
WALKER, JAMES E.—York-Centre—L
WATSON, IAN—Laprairie—L
WHELAN, L'HON. EUGENE F.—Essex-Windsor—L
WHICHER, ROSS—Bruce—L
WHITTAKER, GEORGE H.—Okanagan Boundary—CP
WISE, JOHN—Elgin—CP
WOOLLIAMS, ELDON—Calgary-Nord—CP

YANAKIS, ANTONIO—Berthier—L
YEWCHUK, PAUL—Athabasca—CP

LISTE ALPHABÉTIQUE
DES
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES REPRÉSENTÉES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Indiquant le nom des députés et leur affiliation politique

Première session de la vingt-neuvième législature

ABITIBI—Laprise, Gérard—CS
AHUNTSIC—Sauvé, l'hon. Jeanne—L
ALGOMA—Foster, Maurice—L
ANNAPOLIS VALLEY—Nowlan, J. Patrick—CP
ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES—Fox, Francis—L
ASSINIBOIA—Knight, William—NPD
ATHABASCA—Yewchuk, Paul—CP

BATTLE RIVER—[1] Kuntz, Harry—CP
BATTLEFORD-KINDERSLEY—Horner, Norval—CP
BEAUCE—Caron, Yves—L
BEAUHARNOIS-SALABERRY—Laniel, Gérald—L
BELLECHASSE—Lambert, Adrien—CS
BERTHIER—Yanakis, Antonio—L
BONAVENTURE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE—Béchard, Albert—L
BONAVISTA-TRINITY-CONCEPTION—Rooney, David—L
BRANDON-SOURIS—Dinsdale, l'hon. Walter—CP
BRANT—Blackburn, Derek—NPD
BROADVIEW—Gilbert, John—NPD
BROME-MISSISQUOI—Grafftey, W. H.—CP
BRUCE—Whicher, Ross—L
BURIN-BURGEO—Jamieson, l'hon. Donald—L
BURNABY-RICHMOND-DELTA—Reynolds, John—CP
BURNABY-SEYMOUR—Nelson, Ed.—NPD

CALGARY-CENTRE—Andre, Harvie—CP
CALGARY-NORD—Woolliams, Eldon—CP
CALGARY-SUD—Bawden, Peter—CP
CAPE BRETON-EAST RICHMOND—MacInnis, Donald—CP
CAPE BRETON HIGHLANDS-CANSO—MacEachen, l'hon. Allan J.—L
CAPE BRETON-THE SYDNEYS—Muir, Robert—CP
CAPILANO—Davis, l'hon. Jack—L
CARDIGAN—MacDonald, l'hon. Daniel J.—L
CARLETON-CHARLOTTE—McCain, Fred A.—CP
CENTRAL NOVA—MacKay, Elmer—CP
CHAMBLY—L'Heureux, Yvon—L
CHAMPLAIN—Matte, René—CS
CHARLEVOIX—Caouette, Gilles—CS
CHICOUTIMI—Langlois, Paul—L
CHURCHILL—Taylor, Keith—CP
COAST CHILCOTIN—Olaussen, Harry—NPD
COCHRANE—Stewart, Ralph—L
COMOX-ALBERNI—Barnett, Thomas—NPD
COMPTON—Latulippe, Henri—CS
CROWFOOT—Horner, J. H.—CP
CUMBERLAND-COLCHESTER-NORD—Coates, Robert C.—CP

DARTMOUTH-HALIFAX-EST—Forrestall, J. Michael—CP
DAUPHIN—Ritchie, Gordon—CP
DAVENPORT—Caccia, Charles L.—L
DOLLARD—Goyer, l'hon. Jean-Pierre—L
DON VALLEY—Gillies, James—CP
DRUMMOND—Boisvert, Jean-Marie—CS
DUVERNAY—Demers, Yves—L

EDMONTON-CENTRE—Paproski, Steven—CP
EDMONTON-EST—Skoreyko, William—CP
EDMONTON-OUEST—Lambert, l'hon. Marcel—CP
EDMONTON-STRATHCONA—Roche, Douglas—CP
EGLINTON—Sharp, l'hon. Mitchell—L
EGMONT—MacDonald, David—CP
ELGIN—Wise, John—CP
ESQUIMALT-SAANICH—Munro, Donald W.—CP
ESSEX-WINDSOR—Whelan, l'hon. Eugene F.—L
ETOBICOKE—Gillespie, l'hon. Alastair—L

FORT WILLIAM—McRae, Paul—L
FRASER-VALLEY-EST—Patterson, Alex—CP
FRASER-VALLEY-OUEST—Rose, Mark—NPD
FRONTENAC—Corriveau, Léopold—L
FRONTENAC-LENNOX ET ADDINGTON—Alkenbrack, Douglas—CP
FUNDY-ROYAL—Fairweather, Gordon L.—CP

GAMELIN—Portelance, Arthur—L
GANDER-TWILLINGATE—Lundrigan, John—CP
GASPÉ—Cyr, Alexandre—L
GATINEAU—Clermont, Gaston—L
GLENGARRY-PRESCOTT-RUSSELL—Éthier, Denis—L
GLOUCESTER—Breau, Herbert—L
GRAND FALLS-WHITE BAY-LABRADOR—Rompkey, William—L
GREENWOOD—Brewin, Andrew—NPD
GRENVILLE-CARLETON—Baker, Walter—CP
GREY-SIMCOE—Mitges, Gus—CP

HALIFAX—Stanfield, l'hon. Robert L.—CP
HALIFAX-EAST HANTS—McCleave, Robert—CP
HALTON—O'Connor, Terry—CP
HALTON-WENTWORTH—Kempling, Bill—CP
HAMILTON-EST—Munro, l'hon. John C.—L
HAMILTON MOUNTAIN—Beattie, Duncan M.—CP
HAMILTON-OUEST—Alexander, Lincoln—CP
HAMILTON-WENTWORTH—O'Sullivan, Sean—CP
HASTINGS—Ellis, Jack—CP
HIGH PARK-HUMBER VALLEY—Jelinek, Otto—CP
HILLSBOROUGH—Macquarrie, Heath—CP
HOCHELAGA—Pelletier, l'hon. Gérard—L
HULL—Isabelle, Gaston—L

[1] Décès le 16 novembre 1973.

HUMBER-SAINT-GEORGES-SAINTE-BARBE—Marshall, Jack—CP
HURON—McKinley, Robert E.—CP

JOLIETTE—La Salle, Roch—Ind

KAMLOOPS-CARIBOO—Marchand, Len—L
KAMOURASKA—Dionne, Charles-Eugène—CS
KENORA-RAINY RIVER—Reid, John—LT
KENT-ESSEX—Danforth, Harold W.—CP
KINGSTON ET LES ÎLES—MacDonald, M^lle Flora—CP
KITCHENER—Hymmen, Kieth—L
KOOTENAY-OUEST—Harding, Randolph—NPD

LABELLE—Dupras, Maurice—L
LACHINE-BORD-DU-LAC—Blaker, Rod—L
LAC-SAINT-JEAN—Lessard, Marcel—L
LAFONTAINE—Lachance, Georges C.—L
LAMBTON-KENT—Holmes, J. Robert—CP
LANARK-RENFREW-CARLETON—Dick, Paul—CP
LANGELIER—Marchand, l'hon. Jean—L
LAPOINTE—Marceau, Gilles—L
LAPRAIRIE—Watson, Ian—L
LASALLE-ÉMARD-CÔTE SAINT-PAUL—Campbell, John—L
LAURIER—Leblanc, Fernand-E.—L
LAVAL—Roy, Marcel—L
LEEDS—Cossitt, Tom—CP
LETHBRIDGE—Hurlburt, Ken—CP
LÉVIS—Guay, Raynald—L
LINCOLN—Higson, Kenneth—CP
LISGAR—Murta, Jack—CP
LONDON-EST—Turner, Charles—L
LONDON-OUEST—Buchanan, J. Judd—L
LONGUEUIL—Olivier, Jacques—L
LOTBINIÈRE—Fortin, André—CS
LOUIS-HÉBERT—Morin, M^me Albanie—L

MACKENZIE—Korchinski, Stanley—CP
MADAWASKA-VICTORIA—Corbin, Eymard—L
MAISONNEUVE-ROSEMONT—Thomas, Antonio—L
MALPÈQUE—MacLean, l'hon. J. Angus—CP
MANICOUAGAN—Blouin, Gustave—L
MARQUETTE—Stewart, Craig—CP
MATANE—De Bané, Pierre—L
MEADOW-LAKE—Nesdoly, Elias—NPD
MEDICINE-HAT—Hargrave, Bert—CP
MERCIER—Boulanger, Prosper—L
MIDDLESEX—Frank, William C.—CP
MISSISSAUGA—Blenkarn, Don—CP
MONCTON—Thomas, Charles H.—CP
MONTMORENCY—Laflamme, Ovide—L
MONTRÉAL-BOURASSA—Trudel, Jacques-L.—L
MONT-ROYAL—Trudeau, le très hon. Pierre Elliott—L
MOOSE JAW—Neil, Douglas—CP

NANAÏMO-COWICHAN-LES ÎLES—Douglas, T. C.—NPD
NEW WESTMINSTER—Leggatt, Stuart—NPD
NIAGARA-FALLS—Hueglin, J. P.—CP
NICKEL BELT—Rodriguez, John—NPD
NIPISSING—Blais, J.-J.—L
NORFOLK-HALDIMAND—Knowles, William—CP
NORTHUMBERLAND-DURHAM—Lawrence, Allan—CP
NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI—Smith, Percy—L
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE—Allmand, l'hon. Warren W.—L

OKANAGAN BOUNDARY—Whittaker, George H.—CP
OKANAGAN KOOTENAY—Stewart, Douglas—L
ONTARIO—Cafik, Norman—L
OSHAWA-WHITBY—Broadbent, Edward—NPD
OTTAWA-CARLETON—Turner, l'hon. John N.—L
OTTAWA-CENTRE—Poulin, Hugh—L
OTTAWA-VANIER—Gauthier, Jean-Robert—L
OTTAWA-OUEST—Reilly, Peter—CP
OUTREMONT—Lalonde, l'hon. Marc—L
[2]OXFORD—Nesbitt, Wallace B.—CP

PALLISER—Schumacher, Stan—CP
PAPINEAU—Ouellet, l'hon. André—L
PARKDALE—Haidasz, l'hon. Stanley—L
PARRY SOUND-MUSKOKA—Darling, Stanley—CP
PEACE RIVER—Baldwin, Gerald W.—CP
PEEL-DUFFERIN-SIMCOE—Madil, Ellwood—CP
PEMBINA—Hollands, Dan—CP
PERTH-WILMOT—Jarvis, Bill—CP
PETERBOROUGH—Faulkner, l'hon. Hugh—L
PONTIAC—Lefebvre, Thomas—L
PORTAGE—Masniuk, Peter—CP
PORT-ARTHUR—Andras, l'hon. Robert K.—L
PORTNEUF—Godin, Roland—CS
PRINCE-ALBERT—Diefenbaker, le très hon. John G.—CP
PRINCE EDWARD-HASTINGS—Hees, l'hon. George—CP
PRINCE GEORGE-PEACE RIVER—Oberle, Frank—CP
PROVENCHER—Epp, Jake—CP

QU'APPELLE-MOOSE MOUNTAIN—Hamilton, l'hon. Alvin—CP
QUÉBEC-EST—Duquet, Gérard—L

RED DEER—Towers, Gordon—CP
REGINA-EST—Balfour, Jim—CP
REGINA-LAKE CENTRE—Benjamin, Les—NPD
RENFREW-NORD-NIPISSING-EST—Hopkins, Leonard—L
RESTIGOUCHE—Dubé, l'hon. Jean-Eudes—L
RICHELIEU—Côté, Florian—L
RICHMOND—Beaudoin, Léonel—CS
RIMOUSKI—Allard, Eudore—CS
RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA—Gendron, Rosaire—L
ROBERVAL—Gauthier, Charles-A.—CS
ROCKY MOUNTAIN—Clark, Joe—CP
ROSEDALE—Macdonald, l'hon. Donald S.—L

SAINT-BONIFACE—Guay, Joseph—L
ST. CATHARINES—Morgan, J. Trevor—CP
SAINT-DENIS—Prud'homme, Marcel—L
SAINT-HENRI—Loiselle, Gérard—L
SAINT-HYACINTHE—Wagner, Claude—CP
SAINT-JACQUES—Guilbault, Jacques—L
SAINT-JEAN—Smith, Walter—L
SAINT-JEAN-EST—McGrath, James A.—CP
SAINT-JEAN-LANCASTER—Bell, Thomas M.—CP
SAINT-JEAN-OUEST—Carter, Walter—CP
SAINTE-MARIE—Dupont, Raymond—L
SAINT-MAURICE—Chrétien, l'hon. Jean—L
SAINT-MICHEL—Bégin, M^lle Monique—L
ST. PAUL'S—Atkey, Ronald—CP
SARNIA-LAMBTON—Cullen, Jack—L
SASKATOON-BIGGAR—Gleave, A. P.—NPD
SASKATOON-HUMBOLDT—Lang, l'hon. Otto—L
SAULT-SAINTE-MARIE—Symes, Cyril—NPD
SCARBOROUGH-EST—Stackhouse, Reg—CP

[2] Décès le 21 décembre 1973.

SCARBOROUGH-OUEST—Harney, John—NPD
SELKIRK—Rowland, Douglas—NPD
SHEFFORD—Rondeau, Gilbert—CS
SHERBROOKE—Pelletier, Irénée—L
SIMCOE-NORD—Rynard, P. B.—CP
SKEENA—Howard, Frank—NPD
SOUTH SHORE—Crouse, Lloyd R.—CP
SOUTH WESTERN NOVA—Haliburton, Charles E.—CP
SPADINA—Stollery, Peter—L
STORMONT-DUNDAS—Lamoureux, l'hon. Lucien—Ind
SUDBURY—Jerome, James A.—L
SURREY-WHITE ROCK—Mather, Barry—NPD
SWIFT CURRENT-MAPLE CREEK—Hamilton, Frank—CP

TÉMISCAMINGUE—Caouette, Réal—CS
TERREBONNE—Comtois, J.-Roland—L
TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Firth, Wally—NPD
THUNDER BAY—Penner, Keith—L
TIMISKAMING—Peters, Arnold—NPD
TIMMINS—Roy, Jean-R.—L
TORONTO-LAKESHORE—Grier, Terry—NPD
TRINITY—Hellyer, l'hon. Paul—CP
TROIS-RIVIÈRES-MÉTROPOLITAIN—Lajoie, Claude-G.—L

VANCOUVER-CENTRE—Basford, l'hon. Ronald—L
VANCOUVER-EST—Neale, Paddy—NPD
VANCOUVER KINGSWAY—MacInnis, Mme Grace—NPD
VANCOUVER QUADRA—Clarke, William—CP
VANCOUVER-SUD—Fraser, John—CP
VAUDREUIL—Herbert, Hal—L
VEGREVILLE—Mazankowski, Don—CP
VERDUN—Mackasey, l'hon. Bryce Stuart—L
VICTORIA—McKinnon, Allan B.—CP
VICTORIA-HALIBURTON—Scott, William C.—CP
VILLENEUVE—Tétrault, Oza—CS

WATERLOO-CAMBRIDGE—Saltsman, Max—NPD
WELLAND—Railton, Victor—L
WELLINGTON—Hales, A. D.—CP
WELLINGTON-GREY-DUFFERIN-WATERLOO—Beatty, Perrin—CP
WESTMORLAND-KENT—LeBlanc, Roméo—L
WESTMOUNT—Drury, l'hon. Charles M.—L
WETASKIWIN—Schellenberger, Stan—CP
WINDSOR-OUEST—Gray, l'hon. Herbert E.—L
WINDSOR-WALKERVILLE—MacGuigan, Mark—L
WINNIPEG-NORD—Orlikow, David—NPD
WINNIPEG-NORD-CENTRE—Knowles, Stanley—NPD
WINNIPEG-SUD—Richardson, l'hon. James A.—L
WINNIPEG-SUD-CENTRE—McKenzie, Dan—CP

YORK-CENTRE—Walker, James E.—L
YORK-EST—Arrol, Ian—CP
YORK-NORD—Danson, Barnett—L
YORK-OUEST—Fleming, Jim—L
York-Scarborough—Stanbury, l'hon. Robert—L
YORK-SIMCOE—Stevens, Sinclair—CP
YORK-SUD—Lewis, David—NPD
YORK-SUNBURY—Howie, J. Robert—CP
YORKTON-MELVILLE—Nystrom, Lorne—NPD
YUKON—Nielsen, Erik—CP

INDEX

DES

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

Depuis le jeudi 4 janvier 1973
jusqu'au mardi 26 février 1974, inclusivement,
durant les
vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième années du règne
de Notre Souveraine Dame la Reine Élizabeth II

1973-1974

Première session du vingt-neuvième Parlement

Volume CXIX **119e volume**

26370—55½

A

Accise:
Voir **Taxe d'accise et Accise (Lois), modification.**

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce:
Déclaration des ministres à la suite de leur réunion tenue à Tokyo du 12 au 24 sept. 1973, 557. Document parlementaire no 291-6/11.

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.:
1. Notes échangées avec les Nations Unies les 22 et 23 novembre 1973 au sujet de la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies, 681. Document parlementaire no 291-6/8B.
2. Copie du Mémoire de l'Entente relative à la Force d'urgence des Nations Unies, en date du 23 nov. 1973, 691. Document parlementaire no 291-6/8C.
3. Accord OTAN sur la communication à des fins de défense, d'informations techniques, 308. Document parlementaire no 291-6/22.
4. Accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, 308. Document parlementaire no 291-6/42.
5. Accord avec la République algérienne au sujet de la vente de blé par le Canada, 309. Document parlementaire no 291-6/74.
6. Echange de notes avec le Brésil sur l'exploitation de radio amateurs, 308. Document parlementaire no 291-6/80.
7. Accord de commerce avec la République populaire de Chine, fait à Pékin, le 13 octobre 1973, 583. Document parlementaire no 291-6/84.
8. Copie d'un accord avec la République de Cuba relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, 121. Document parlementaire no 291-6/86.
9. Accord sur le statut du personnel des états d'origine attaché à un quartier général militaire international de l'O.T.A.N. en République fédérale d'Allemagne, 308. Document parlementaire no 291-6/88.
10. Echange de notes avec la République fédérale d'Allemagne modifiant l'accord sur l'utilisation du polygone de recherche Churchill, 308. Document parlementaire no 291-6/88A.
11. Accord de commerce avec la République des Philippines, 309. Document parlementaire no 291-6/99.
12. Echange de notes avec l'Italie pour la formation au Canada de 52 recrues de l'aviation italienne, 308. Document parlementaire no 291-6/103.
13. Echange de notes avec l'Italie modifiant l'accord sur les services aériens selon les dispositions du protocole du 28 avril 1972, 309. Document parlementaire no 291-6/103A.
14. Echange de notes avec Israël relatif aux investissements canadiens dans ce pays, 308. Document parlementaire no 291-6/105.
15. Accord avec l'Irlande relatif au Régime de pensions du Canada, 309. Document parlementaire no 291-6/106.
16. Echange de notes avec la République du Libéria relatif aux investissements canadiens au Libéria, 309. Document parlementaire no 291-6/112.
17. Echange de notes avec la République Dominicaine permettant aux stations radio d'amateur des deux pays d'échanger des messages avec des tiers, 308. Document parlementaire no 291-6/113.
18. Echange de notes avec le Guatemala sur l'exploitation des stations de radio amateur, 309. Document parlementaire no 291-6/114.
19. Accord avec les Pays-Bas concernant l'entraînement au Canada d'élèves-pilotes de l'aviation des Pays-Bas, 309. Document parlementaire no 291-6/119.
20. Echange de notes avec Singapour relatif aux investissements canadiens dans ce pays, 308. Document parlementaire no 291-6/125.
21. Echange de notes avec la Suisse portant sur l'Accord de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, 308. Document parlementaire no 291-6/126.
22. Accord avec Trinité et Tobago concernant des services aériens commerciaux réguliers, 308. Document parlementaire no 291-6/129.
23. Echange de notes avec Trinité et Tobago concernant les stations de radio amateur, 308. Document parlementaire no 291-6/129A.

Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc. – *(Fin)*

24. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant la préservation de la qualité d'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Jean, 309. Document parlementaire no 291-6/132.
25. Echange de notes avec les Etats-Unis prorogeant l'Accord relatif à la location de certains terrains situés dans les limites de la station de l'A.R.C. à Goose-Bay, 309. Document parlementaire no 291-6/133.
26. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant des accords relatifs aux installations des communications des Etats-Unis à Terre-Neuve, 308. Document parlementaire no 291-6/136.
27. Echange de notes avec les Etats-Unis concernant l'installation à Terre-Neuve de pistage spatial, 308. Document parlementaire no 291-6/138.
28. Echange de notes avec les Etats-Unis sur l'Accord concernant le tarif des péages de la voie maritime du Saint-Laurent, 309. Document parlementaire no 291-6/140.
29. Echange de notes avec les Etats-Unis prorogeant l'Accord sur des privilèges de pêche réciproques à l'égard de certaines parties de leur littoral respectif, 308. Document parlementaire no 291-6/141.
30. Accord avec les Etats-Unis au sujet des privilèges réciproques de pêche dans les régions sises au large des côtes, 423. Document parlementaire no 291-6/141B.
31. Copie de la Note no 432 adressée au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au sujet du Projet de dérivation Garrison dans le Dakota-Nord, 687. Document parlementaire no 291-6/141C.
32. Protocole de la 3e session de la Commission Canada/URSS pour la coopération en science et en technologie ainsi qu'une liste des membres, 601. Document parlementaire no 291-6/143.
33. Echange de notes avec l'Espagne concernant des relations de pêche entre les deux pays, 309. Document parlementaire no 291-6/149.
34. Echange de notes avec le gouvernement de St. Vincent concernant les investissements canadiens à St. Vincent, 308. Document parlementaire no 291-6/150.
35. Accord commercial avec la Tunisie, 309. Document parlementaire no 291-6/151.
36. Convention relative à l'Institut interaméricain des sciences agricoles, 307. Document parlementaire no 291-6/159.
37. Convention portant création d'un Conseil de coopération douanière, 307. Document parlementaire no 291-6/160.
38. Convention douanière relative aux *Containers* et protocole de signature, 307. Document parlementaire no 291-6/161.
39. Accord constitutif de la Banque interaméricaine de développement, 307. Document parlementaire no 291-6/162.
40. Accord pour la sauvegarde mutuelle du secret des inventions intéressant la défense, 307. Document parlementaire no 291-6/163.
41. Convention douanière sur le carnet A.T.A. pour l'admission temporaire de marchandises, 307. Document parlementaire no 291-6/164.
42. Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, 308. Document parlementaire no 291-6/165.
43. Accord avec l'Islande et la Norvège concernant un programme d'observateurs internationaux pour les stations baleinières terrestres situées en Atlantique Nord, 308. Document parlementaire no 291-6/166.
44. Echange de notes avec l'Organisation européenne de recherches spatiales concernant la coopération dans le domaine de la technologie spatiale avancée, 309. Document parlementaire no 291-6/167.

Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), modification:

1. Bill C-10, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Abolition du Sénat). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 73.
2. Bill C-107, M. Isabelle (Capitale nationale du Canada). 1re lecture, 36.

Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), modification:

1. Bill C-12, M. Nielsen (Représentation du Yukon et des territoires). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 127.
2. Bill C-52, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Quorum de la Chambre des communes). 1re lecture, 34.
3. Bill C-61, M. Caouette (Témiscamingue) (Durée de la Chambre des communes). 1re lecture, 35.
4. Bill C-104, M. Rowland (Durée du mandat de la Chambre des communes). 1re lecture, 35.
5. Bill C-106, Mme MacInnis (Durée du mandat de la Chambre des communes). 1re lecture, 36.
6. Bill C-112, M. Peters (Durée du mandat de la Chambre des communes). 1re lecture, 36.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972, 344. Document parlementaire no 291-1/242.
3. Budget d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 319. Document parlementaire no 291-1/243.
4. Dépenses d'investissement supplémentaires depuis son entrée en service, contribution du Canada et des Etats-Unis: M. McCain—Dépôt immédiat de la réponse, 573. Document parlementaire no 291-2/2546.

Administration de pilotage de l'Atlantique:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972, 347. Document parlementaire no 291-1/415.

Administration de pilotage des Grands Lacs:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972, 348. Document parlementaire no 291-1/417.

Administration de pilotage des Laurentides:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972, 347. Document parlementaire no 291-1/416.

Administration de pilotage du Pacifique:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972, 348. Document parlementaire no 291-1/418.

Administration du passage de Terre-Neuve, création (Loi):
Bill C-92, M. Marshall. 1re lecture, 35.

Administration financière (Loi), modification:
1. Bill C-19, M. Hales (Comptes publics). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 249.
2. Bill C-96, M. Reynolds (Commissaire du Parlement à l'administration). 1re lecture, 35.

Administration nationale du transport urbain (Loi):
Bill C-26, M. Stevens. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 318.

Adresse en réponse au discours du trône, débat:
Rapport du discours du trône, M. l'Orateur, 8. Motion (M. Trudeau): Etude du discours du trône à la prochaine séance de la Chambre, adoption de la motion, 13. Motion (M. Blais) tendant à l'adoption de l'Adresse, présentation et ajournement du débat sur motion, 17. Reprise du débat (1er jour désigné); amendement (M. Stanfield): Le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre, présentation et interruption du débat, 20. Reprise du débat (2e jour désigné), motion tendant à ajourner le débat rejetée sur vote inscrit, 21-2. Reprise et interruption du débat, 22. Reprise du débat (3e jour désigné) et interruption du débat, 25. Reprise du débat (4e jour désigné) et sous-amendement (M. Boisvert): remplacer des mots de l'amendement par "défaut de proposer les réformes du Crédit Social sur le revenu annuel garanti", présentation, débat et sous-amendement déclaré irrecevable, 27-8. Reprise du débat et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 28-9. Reprise du débat (5e jour désigné), amendement (M. Crouse): Négligence à résoudre les problèmes du chômage et du coût de la vie, présentation et interruption du débat, 31-2. Reprise du débat (6e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 36-7. Reprise et interruption du débat (7e jour désigné), 39. Reprise du débat (8e jour désigné) et adoption de la motion principale, sur division, 42. Motion tendant à faire grossoyer l'Adresse et à la transmettre au Gouverneur général, 42. (*Lettre de remerciement non reçue*).

Aéronautique (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-128, ministre des Transports. 1re lecture, 55. 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 296. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 55 aux *Journaux*), 520. Adoption à l'étape du rapport du consentement unanime et 3e lecture, 521. Adoption par le Sénat, 521. Sanction royale, 521. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 20, S.C. 1973-1974.

Aéronefs, registre (Loi):
Bill S-9, ministre des Transports. Reçu du Sénat, 455. 1re lecture, 459. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 616.

Aéroport international d'Ottawa (Loi):
Bill C-94, M. Isabelle. 1re lecture, 35.

Aéroports:
1. Concessionnaires de location d'automobiles: M. Mazankowski–Dépôt immédiat de la réponse, 482. Document parlementaire no 291-2/1841.
2. Vins canadiens offerts dans les restaurants: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 504. Document parlementaire no 291-2/1940.
3. Avions du gouvernement ayant utilisé l'aéroport du Mount Hope du 30 octobre 1972 au 1er juin 1973, coût, destination, raison des vols, etc.: M. O'Sullivan–Dépôt immédiat de la réponse, 586. Document parlementaire no 291-2/2445.
4. Toronto, aéroport international, terminus 2, agrandissement, plans, contrats, coût, etc.: M. Blenkarn–Dépôt immédiat de la réponse, 674. Document parlementaire no 291-2/2740.
5. Ordre,–Copie de documents relatifs aux projets des aéroports internationaux de Montréal et de Toronto: M. Ellis, 550. Dépôt de la réponse, 766. Document parlementaire no 291-3/237.
6. Copies de la déclaration du ministre des Transports sur le choix de l'emplacement pour le second aéroport de Toronto, 77. Document parlementaire no 291-7/1A. (Ordre d'impression en appendice au *hansard* du 30 janvier 1973).
7. Copie de la réponse du ministère des Transports à l'Agent aux auditions en ce qui a trait au nouvel aéroport de Toronto, 77. Document parlementaire no 291-7/1B.
8. Enquête sur le projet d'agrandissement de l'aéroport de Mount Hope: Motion (M. O'Sullivan), présentation et interruption du débat, 191.

Voir aussi **Expropriations (Loi).**

Aéroports ruraux, comités consultatifs d'aménagement (Loi):
Bill C-145, M. Howard. 1re lecture, 123.

Affaires des anciens combattants, Comité:
1. Composition, 45, 106, 128, 135, 172, 180, 224, 587.
2. Bills déférés: Anciens combattants, allocations (Loi), modification (Bill C-148), 176.
3. Déféré: Rapport du groupe mixte sur le taux de base des pensions, 121. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 4 aux *Journaux*), 141.
4. Ordre,–Renvoi du budget principal de 1973-1974 du ministère des Affaires des anciens combattants, 148.
5. Rapports: Premier (Rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions) (Appendice no 4 aux *Journaux*), 141; Deuxième (Anciens combattants, allocations (Loi), modification, Bill C-148) (Appendice no 6 aux *Journaux*), 183; Troisième (Budget principal de 1973-1974 du ministère des Affaires des anciens combattants) (Appendice no 8 aux *Journaux*), 225.

Affaires des anciens combattants, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des affaires des anciens combattants, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 8 aux *Journaux*), 225.
2. Rapport pour 1971-1972 ainsi que rapports de la Commission des allocations aux anciens combattants, du Conseil de révision des pensions et du Bureau de services juridiques des pensions, 15. Document parlementaire no 291-1/27.

Affaires des anciens combattants, Ministère – *(Fin)*

3. Rapports, de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants, du Conseil de révision des pensions et du Bureau de services juridiques des pensions pour 1972-1973, 834. Document parlementaire no 291-1/27B.
4. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 800. Document parlementaire no 291-2/2940.
5. Ordre,–Copie des prévisions des programmes pour la dernière année: M. Grier: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 153. Présentation, débat et interruption du débat, 537.

Affaires extérieures:

1. Recommandations finales des consultations de Helsinki au sujet de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, 449. Document parlementaire no 291-1/18.
2. Copie d'une lettre du ministre des Affaires étrangères de la Zambie, 353. Document parlementaire no 291-1/153.
3. Copie d'une lettre adressée aux parents de Christine Sinclair par le Président de la République de la Zambie, 394. Document parlementaire no 291-1/154. (*Imprimée en appendice aux Débats du 11 juin 1973*).
4. Durée, effectif et coût des missions internationales de contrôle de paix assurées par le Canada: M. Forrestall–Dépôt immédiat de la réponse, 354. Document parlementaire no 291-2/993. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 416. Document parlementaire no 291-2/993A.
5. Accord avec la France pour un observatoire d'astronomie à Hawaï, répartition des frais, des travaux, du personnel, etc.: M. Munro (Esquimalt-Saanich)–Dépôt immédiat de la réponse, 601. Document parlementaire no 291-2/1677.
6. Pays représentés par une ambassade ou un consulat au Canada: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)–Dépôt immédiat de la réponse, 299. Document parlementaire no 291-2/1735.
7. Ratification par le Canada des conventions sur le droit de la mer, sur la mer territoriale et zones contigues, sur la haute mer, sur la pêche et la conservation des ressources biologiques et sur le plateau continental: M. MacLean–Dépôt immédiat de la réponse, 483. Document parlementaire no 291-2/2198.
8. Ambassades et missions étrangères, location, achat, entretien et coût des automobiles depuis 1970: M. Stackhouse–Dépôt immédiat de la réponse, 673. Document parlementaire no 291-2/2213.
9. Participation du Canada à des réunions du Commonwealth, et prise en considération du retrait éventuel du Canada: M. Godin–Dépôt immédiat de la réponse, 801. Document parlementaire no 291-2/3341.
10. Rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que notes du Secrétaire général relativement à la participation du Canada à la Force d'urgence, 615. Document parlementaire no 291-6/8.
11. Copies d'un Accord avec le Conseil de sécurité des Nations Unies et autres textes, 617. Document parlementaire no 291-6/8A.
12. Texte d'une déclaration du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à la Conférence sur la sécurité européenne à Helsinki, 465. Document parlementaire no 291-6/18A.
13. Copies de la soumission du Canada faite par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures à Helsinki, le 5 juillet 1973, 465. Document parlementaire no 291-6/18B.
14. Communiqué sur la première phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, 465. Document parlementaire no 291-6/18C.
15. Communiqué conjoint relatif à la visite du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures en URSS, 683. Document parlementaire no 291-6/144.
16. Copie d'une déclaration concernant la mort de deux touristes canadiennes à la frontière de la Zambie et de la Rhodésie, 481. Document parlementaire no 291-6/155.
17. Copies d'une déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sur la politique du gouvernement en matière de ponts internationaux, 569. Document parlementaire no 291-7/22.
18. Ordre en vertu de l'article 43 du Règlement,–Etude de la déclaration émise à l'issue de la réunion des délégations des parlements européen et canadien, 639. Ordre,–Etude différée à l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés, le vendredi 16 novembre, 1973, 639. Présentation, débat et ordre,–Impression de ladite déclaration en appendice aux *Débats* de ce jour, 649.
19. Prise en considération de la Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité européennes tenue à Helsinki, Finlande: Motion (M. Fairweather), présentation, interruption du débat et renvoi, du consentement unanime, du sujet au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 159.

Voir aussi **Accords, protocoles, échanges de notes, traités, etc.**

Affaires extérieures et Défense nationale, Comité:

1. Composition, 43, 120, 122, 124, 135, 160, 161, 168, 176, 184, 188, 192, 202, 207, 268, 273, 330, 333, 352, 365, 392, 424, 431, 582, 605, 620, 623, 679, 704, 708, 719, 744.
2. Déféré: Document de travail relatif à la 3e Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, 615.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, de l'Agence canadienne de développement international, de la Commission mixte internationale et de la Construction de défense (1951) Limitée, 147.
4. Ordre du consentement unanime,—Etude par le Comité de la prise en considération de la Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité européennes tenue à Helsinki, Finlande, 159.
5. Rapports: Premier (Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Défense nationale) (Appendice no 16 aux *Journaux*), 275-80.

Affaires extérieures, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 147.
2. Rapport pour 1970-1971, 15. Document parlementaire no 291-1/10.
3. Rapport pour 1972, 757. Document parlementaire no 291-1/10A.
4. Argent dépensé pour des contrats aux fins de recherche depuis 1968, adjudicataires, etc.,: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 533. Document parlementaire no 291-2/133.
5. Correspondance échangée avec M. Marc Cayer au sujet des dépenses pour son rapatriement, 339. Document parlementaire no 291-7/9.

Affaires indiennes:

1. Contrats accordés, sommes engagées et nom des entrepreneurs ayant trait à des travaux à la réserve indienne de Weymontachie, P.Q.: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 144. Document parlementaire no 291-2/239.
2. Partie du budget du ministère alloué aux bandes, à l'étude des problèmes indiens, etc.: Mlle MacDonald (Kingston et les Iles)—Dépôt immédiat de la réponse, 393. Document parlementaire no 291-2/486.
3. Statistiques sur le logement des Indiens depuis 1968: Mlle MacDonald (Kingston les Iles)—Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 291-2/722.
4. Indiens incarcérés dans des pénitenciers depuis 1968: Mlle MacDonald (Kingston les Iles)—Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 291-2/725.
5. Associations d'Indiens ayant reçu des subventions depuis 1970: M. Howard—Dépôt immédiat de la réponse, 465. Document parlementaire no 291-2/1079.
6. Aide financière à l'Institut Nishnawabi et à Mme Lavell pour des frais de Cour: M. Nielsen—Dépôt immédiat de la réponse, 800. Document parlementaire no 291-2/2727.
7. Frais d'entretien des rues du Village Huron de Loretteville, contracteur: M. Godin—Dépôt immédiat de la réponse, 801. Document parlementaire no 291-2/3316.
8. Ordre,—Copie du rapport Stanbury-Fields sur l'imposition des Indiens: M. Howard, 120. Dépôt de la réponse, 135. Document parlementaire no 291-3/133.
9. Institution d'un comité spécial pour enquêter sur les aspects des droits des aborigènes: Motion (M. Howard), présentation et interruption du débat, 192.

Affaires indiennes et Développement du Nord canadien, Comité:

1. Composition, 44, 113, 117, 120, 122, 139, 149, 160, 168, 180, 182, 188, 202, 227, 236, 238-9, 246, 259, 268, 284, 288, 300, 318, 326-7, 333, 337, 340, 347, 365, 424, 447, 453, 460-1, 492, 508, 518, 522, 525, 596, 623, 630, 723, 727, 738, 766, 776-7, 802, 813.
2. Bills déférés: Indiens (Loi), modification, Bill C-16, 110. Parcs nationaux (Loi), modification, Bill S-4, 730.
3. Déféré: Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 116.
4. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Commission d'énergie du Nord canadien, 148.
5. Rapports: Premier (Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) (Appendice no 3 aux *Journaux*), 123; Deuxième et troisième (Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) (Appendice no 10 aux *Journaux*), 241; Quatrième (Budget principal de 1973-1974 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) (Appendice no 25 aux *Journaux*), 331-2; Cinquième (Permission de voyager au Canada), 495; Sixième (Permission de voyager au Canada), 599; Septième (Budget principal 1973-1974 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)

Affaires indiennes et Développement du Nord canadien, Comité – *(Fin)*

5. Rapports – *(Fin)*
(Appendice no 70 aux *Journaux*), 731-3; Huitième (Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) (Appendice no 75 aux *Journaux*), 763-4. Neuvième (Parcs nationaux (Loi), modification) (Appendice no 79 aux *Journaux*), 815-7.
6. Adoption des rapports: Premier, sur motion, 143; Deuxième, motion (Mlle MacDonald) présentation, rappel au Règlement et décision de M. l'Orateur déclarant la motion recevable, 261-2. Reprise et interruption du débat, 263. Cinquième, du consentement unanime, 495. Sixième, du consentement unanime, 617.

Affaires indiennes et Nord canadien, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 25 aux *Journaux*), 331-2. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 70 aux *Journaux*), 731-3.
2. Rapport pour 1971-1972, 58. Document parlementaire no 291-1/13.
3. Rapport pour 1972-1973, 834. Document parlementaire no 291-1/13A.
4. Argent dépensé pour des contrats de publicité ou d'information depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 297. Document parlementaire no 291-2/89.
5. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1968, bénéficiaires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 570. Document parlementaire no 291-2/131.
6. Motion (M. Chrétien): Renvoi du rapport au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 111. Présentation et adoption de la motion, 116. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 3 aux *Journaux*), 123. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 10 aux *Journaux*), 241. Rapport (Permission de voyager au Canada), 495. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 75 aux *Journaux*), 763-4.

Affaires urbaines:

Copies d'un exposé sur la première conférence tripartite de l'Ontario, 309. Document parlementaire no 291-5/135.

Affaires urbaines, département d'Etat:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 148.
2. Rapport pour 1971-1972, 82. Document parlementaire no 291-1/31.
3. Rapport pour 1972-1973, 833. Document parlementaire no 291-1/31A.
4. Argent dépensé pour des contrats aux fins de recherche, etc., depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 533. Document parlementaire no 291-2/115.
5. Ordre,–Production d'un rapport intitulé "Groupe d'étude sur le traitement des égouts municipaux": Mme MacInnis, 101. Dépôt de la réponse, 176. Document parlementaire no 291-3/27.
6. Ordre,–Copie des prévisions des programmes pour la dernière année: M. Grier: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 153. Présentation, débat et interruption du débat, 566.

Agence canadienne de développement international:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 147.
2. Sommes accordées pour des contrats aux fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 251. Document parlementaire no 291-2/111.
3. Pays bénéficiaires, fonds alloués et nombre de Canadiens y travaillant: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)–Dépôt immédiat de la réponse, 426. Document parlementaire no 291-2/1929.
4. Et Bureau de l'aide extérieure, employés, dépenses, etc.: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 595. Document parlementaire no 291-2/2647.
5. Voyages du président, M. Paul Gérin-Lajoie, frais et buts: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 760. Document parlementaire no 291-2/2692.
6. Somme consacrée à des contrats publicitaires depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 808. Document parlementaire no 291-2/2850.

Agriculture:
1. Sommes consacrées à la recherche agricole en 1972 et sommes prévues pour 1973: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/882.
2. Ordre,—Copie de l'étude de Steven Rodd sur la culture de la betterave à sucre dans l'Ontario et le Québec: M. Danforth, 134. Dépôt de la réponse, 145. Document parlementaire no 291-3/132.
3. Adresse,—Copie de documents échangés entre les ministres de l'Agriculture fédéral et du Québec relativement aux subventions aux agriculteurs du Québec dont des pertes de récoltes ont été causées par les pluies de l'été 1972: M. Lambert (Bellechasse), 304. Dépôt de la réponse, 490. Document parlementaire no 291-3/213.
4. Copies d'un document sur la situation canadienne des engrais de 1973-1974, 787. Document parlementaire no 291-7/29.
5. Prise de mesure pour renverser la tendance au dépeuplement des campagnes: Motion (M. Yewchuk), présentation et interruption du débat, 784.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Agriculture, Comité:
1. Composition, 43, 202, 246, 258, 288, 300, 302, 310, 318-9, 326, 330, 333, 352, 355, 365, 377, 390, 468, 727, 730.
2. Bills déférés: Assurance-récolte (Loi), modification (Bill C-129), 296.
3. Déféré: Rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1972, 297.
4. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Agriculture, de la Commission canadienne du lait, de l'Office canadien des provendes et de la Société du crédit agricole, 147.
5. Rapports: Premier (Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Agriculture) (Appendice no 36 aux *Journaux*), 359; Deuxième (Assurance-récolte (Loi), modification, Bill C-129) (Appendice no 42 aux *Journaux*), 391.

Agriculture des Prairies, assistance (Loi):
Rapport de l'activité pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1973, 506. Document parlementaire no 291-1/210.

Agriculture, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de l'agriculture, 147. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 36 aux *Journaux*), 359.
2. Rapport pour 1971-1972, 103-4. Document parlementaire no 291-1/6.
3. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherches et de développement depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 221. Document parlementaire no 291-2/137.
4. M. Hoar, fonctions, reclassification, etc.: M. Bell—Dépôt immédiat de la réponse, 322. Document parlementaire no 291-2/1168.

Aide aux améliorations municipales (Loi):
1. Rapport pour 1972, 87. Document parlementaire no 291-1/178.
2. Rapport sur les opérations pour 1973, 835. Document parlementaire no 291-1/178A.

Aide extérieure:
1. Prêts consentis, conditions, depuis le 30 avril 1970: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 179. Document parlementaire no 291-2/490.
2. Assistance financière fournie depuis cinq ans aux pays d'Amérique latine et projets patronnés par le Canada: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 280. Document parlementaire no 291-2/1097.
3. Assistance financière fournie depuis cinq ans aux pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Océanie et projets patronnés par le Canada: M. Paproski—Dépôt immédiat des réponses, 280-3. Documents parlementaires nos 291-2/1098-1115, 291-2/1116-1130, 291-2/1131-1143.
4. Assistance financière fournie à des pays d'Afrique depuis cinq ans et projets patronnés par le Canada: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 290-2. Documents parlementaires no 291-2/1144-1164.
5. Coût depuis 1960: M. Haliburton—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 291-2/1533.
6. Aide accordée aux pays d'Afrique depuis 1970: M. Wise—Dépôt immédiat de la réponse, 457. Document parlementaire no 291-2/2165.

Aide extérieure – *(Fin)*

7. Frais de la construction du pont Akonolinga au Cameroun: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 800. Document parlementaire no 291-2/2637.
8. Contribution canadienne à l'instruction des réfugiés rhodésiens: M. Wise–Dépôt immédiat de la réponse, 800. Document parlementaire no 291-2/2988.
9. Aide à l'Ethiopie, demande, forme, priorités, gravité de la disette alimentaire mondiale: M. MacDonald (Egmont)–Dépôt immédiat de la réponse, 760. Document parlementaire no 291-2/3336.

Air Canada:

1. Rapport de la Société pour 1972, 375. Document parlementaire no 291-1/54.
2. Budget revisé d'établissement pour 1972, 157. Document parlementaire no 291-1/56.
3. Budget d'établissement pour 1972 et copie du décret approuvant ledit budget, 106. Document parlementaire no 291-1/56 (Texte anglais).
4. Budget d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 310. Document parlementaire no 291-1/56A.
5. Budget d'établissement revisé pour 1973 ainsi que le rapport des vérificateurs, 730. Document parlementaire no 291-1/56B.
6. Copie des documents échangés avec les vérificateurs-comptables: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 470.
7. Ordre,–Copie du rapport de *McKinsey Consultants Limited:* M. McKenzie: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 514.

Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 40(1) du Règlement:

Motion: "Que la Chambre s'ajourne maintenant" est considérée comme ayant été proposée, après discussion, et adoptée, 20, 22, 39, 58, 63, 76, 78, 86, 95, 106, 113, 115, 122, 128, 149, 160, 164, 176, 180, 181, 188, 195, 197, 205, 227, 238, 246, 256, 258, 268, 284, 300, 302, 310, 315, 326, 332, 340, 347, 351, 365, 374, 377, 390, 398, 407, 422, 424, 447, 453, 460, 466, 468, 475, 486, 492, 505, 508, 518, 525, 532, 539, 548, 559, 562, 566, 573, 587, 590, 597, 604, 609, 622, 629, 634, 644, 663, 672, 679, 685, 689, 701, 707, 718, 727, 739, 747, 761, 766, 776, 793, 804, 820.

Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante:

1. Motion (M. Douglas): Prise de mesures pour faire face à l'interruption des approvisionnements de pétrole en provenance de l'étranger, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. du soir, 618. M. Lewis propose: Que cette Chambre s'ajourne maintenant, présentation et après débat, adoption de la motion, 620.
2. Motion (M. Gleave): Etude de la menace pour les consommateurs canadiens suite aux contrôles de l'exportation de produits oléagineux américains, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. du soir le lundi 16 juillet, 474. M. Gleave propose: Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation et, après débat, adoption de la motion, 483.
3. Motion (M. Lewis): Suspension de l'autorisation de la Commission canadienne des transports concernant la hausse des tarifs de Bell Canada, présentation, motion déclarée recevable et débat reporté à 8h. du soir, 235-6. M. Lewis propose: Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation et, après débat, adoption de la motion, 235.
4. Motion (M. Stanfield): Etude de la question des poussées inflationnistes non contrôlées et de l'augmentation des taux d'intérêt, et motion (M. Broadbent): Urgence de prendre des mesures correctives, présentation, motions déclarées recevables et débat reporté à 8h. du soir le jeudi 13 septembre, 553-4. M. Stanfield propose: Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation et, après débat, adoption de la motion, 554.

Ajournement de la Chambre, Motions spéciales:

1. Ordre,–Que la Chambre lorsqu'elle s'ajournera pour le congé de Pâques, demeure ajournée jusqu'au lundi, 7 mai 1973, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, 285.
2. Ordre,–Que lorsque la Chambre s'ajournera le vendredi 22 juin, elle demeure ajournée au mardi 26 juin, 413.
3. Ordre,–Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui (21 septembre 1973), elle demeure ajournée jusqu'au 15 octobre 1973, 568.

Ajournement de la Chambre, Motions spéciales – *(Fin)*

4. Motion (M. Drury): Que la Chambre s'ajourne jusqu'au 15 octobre 1973 après l'adoption du Bill C-196 sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant et, modalités d'étude du Bill C-2, présentation, débat et interruption du débat, 519-20. Reprise du débat et adoption de la motion, 520-1.
5. Ordre du consentement unanime,–Que lorsque la Chambre s'ajournera le vendredi 9 novembre, elle demeure ajournée au mardi 13 novembre, 618.
6. Que lorsque la Chambre ajournera pour le congé de Noël, le 21 décembre, elle demeure ajournée jusqu'au 3 janvier 1974, sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant et sous les conditions concernant les bills C-245, C-236 et C-203, incluses dans la motion, 784-5.
7. Motion (M. MacEachen),–Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle demeure ajournée jusqu'à une date fixée pour se réunir afin de donner la sanction royale aux bills C-176, C-203, C-236 et C-245, et, qu'ensuite, la Chambre s'ajourne jusqu'au 26 février sous réserve d'être rappelée par M. l'Orateur ou M. l'Orateur suppléant, 824.

Alcoolisme:

1. Publicité des boissons alcooliques, réglementation; méfaits de l'alcool, etc.: M. Carter–Dépôt immédiat de la réponse, 543. Document parlementaire no 291-1/2070.
2. Revenu des taxes sur les boissons alcooliques de 1962 à 1970 et argent consacré au problème de l'alcoolisme pour la même période: M. Laprise–Dépôt immédiat de la réponse, 533-4. Document parlementaire no 291-2/194.
3. Revenus du gouvernement sur la vente de la bière, vins et spiritueux depuis 1970 et fonds consacrés à la prévention de l'alcoolisme: M. Mather–Dépôt immédiat de la réponse, 534. Document parlementaire no 291-2/584.

Alimentation, tendances des prix, Comité spécial:

1. Composition, 67, 76, 79, 87, 103, 113, 117, 128, 135, 139, 142, 149, 156, 160, 164, 168, 172-3, 176, 180, 182, 184, 188, 195, 198, 202, 206, 207, 215, 227, 284, 340, 347, 352, 365, 370, 374, 377-8, 386, 418, 427, 431, 466, 468, 483, 486, 490, 492, 505, 508, 532, 536, 539, 559, 562, 564, 566, 590, 596, 600, 605, 610, 627, 629-30, 632, 663, 675, 679, 682, 686, 690, 727, 740, 748.
2. Motion,–Création d'un comité spécial mixte dans le but d'enquêter sur les tendances des prix de l'alimentation, message au Sénat: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 27. Présentation, débat et amendement (M. Lawrence): Retrancher le mot "mixte", présentation et sous-amendement (Mme MacInnis): Présentation par le comité d'un rapport intérimaire après deux mois, présentation et sous-amendement déclaré irrecevable, 47. Reprise et interruption du débat, 48. Reprise du débat et sous-amendement (M. Allard): Etude par le comité, des taux d'intérêts, présentation et sous-amendement déclaré irrecevable, 49. Reprise du débat et adoption de l'amendement sur vote inscrit, 49-50. Reprise du débat et amendement (M. McGrath): Rapport final dans trois mois, présentation, débat et sous-amendement (M. Harney): Rapport intérimaire et recommandations après deux mois, présentation et interruption du débat, 53. Reprise et interruption du débat, 56. Reprise du débat, mise aux voix du sous-amendement et de l'amendement et ordre visant à reporter le scrutin au lendemain, 56-7. Reprise du débat et amendement (M. Woolliams): 19 membres au lieu de 20, présentation et sous-amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre): 25 membres au lieu de 19, présentation, débat, mise aux voix du sous-amendement et scrutin reporté, 57. Reprise du débat, mise aux voix de l'amendement et scrutin reporté, 58. Reprise du débat et amendement (M. Atkey): Ajouter les mots "depuis 1967", présentation, débat, mise aux voix de l'amendement et scrutin reporté au lendemain, 58. Reprise du débat, adoption du sous-amendement de M. Harney sur vote inscrit et adoption de l'amendement de M. McGrath sur division, 59-60. Adoption du sous-amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) sur vote inscrit, adoption de l'amendement de M. Woolliams sur division et rejet de l'amendement de M. Atkey sur vote inscrit, 60-2. Reprise du débat et adoption de la motion sur division, 62-3.
3. Rapports: Premier (Prix de l'alimentation) (Appendice no 9 aux *Journaux*), 231-4; Deuxième (Appendice no 54 aux *Journaux*), 509-14; Troisième (Recommandations) (Appendice no 72 aux *Journaux*), 749-50.
4. Adoption du rapport: Premier, motion (Mme MacInnis), présentation et interruption du débat, 258. Reprise du débat et amendement (M. Lawrence): Renvoi du rapport au comité, gel des prix et mesures pour stabiliser les coûts, présentation et amendement déclaré irrecevable, 286. Reprise du débat et adoption de la motion sur vote inscrit, 287. Deuxième, motion (M. McGrath), présentation et ordre du consentement unanime tendant à aborder l'étude de la motion après les affaires courantes ordinaires,

Alimentation, tendances des prix, Comité spécial – *(Fin)*
4. Adoption du rapport – *(Fin)*
557. Présentation, débat et amendement (M. Grier): Renvoi au Comité afin d'y inclure une nouvelle recommandation, présentation et amendement déclaré irrecevable, 558. Reprise du débat et amendement (M. Atkey): Renvoi au Comité afin d'examiner l'indice des prix à la consommation, présentation et amendement déclaré irrecevable, 558-9. Reprise et interruption du débat, 559. Troisième, sur motion, sans débat, 824.

Aliments et drogues:
1. Produits pharmaceutiques approuvés en 1971 et qui ne l'avaient pas été par le programme *Parcost* de l'Ontario: M. Rynard–Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 291-2/790.
2. Ordre,–Copie de la liste des compagnies pharmaceutiques se conformant à la norme (74-GP-1c): M. Orlikow, 66. Dépôt de la réponse, 120. Document parlementaire no 291-3/46.
3. Pétition de 10,000 citoyens de la Colombie-Britannique ayant trait à l'augmentation du prix des aliments, présentation, 265. Rapport du greffier des pétitions et lecture de la pétition, 271.

Aliments et drogues (Loi), modification:
Bill C-84, M. Mather (Vente des produits du tabac). 1re lecture, 35.

Allocations de retraite des membres du Parlement (Loi):
Rapport pour 1971-1972, 206. Document parlementaire no 291-1/173.

Allocations familiales:
1. Rapport pour 1971-1972 sur l'administration de la Loi sur les allocations familiales, 14. Document parlementaire no 291-1/141.
2. Rapport sur les dépenses et l'administration de la Loi pour 1972-1973, 551. Document parlementaire no 291-1/141A.

Allocations familiales et Allocations aux jeunes (Lois), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-223, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 541. Motion tendant à la 2e lecture, présentation du consentement unanime, débat et interruption du débat, 541. Reprise et interruption du débat, 547, 548. Reprise du débat, 2e lecture, renvoi au Comité plénier, du consentement unanime, 550. Etude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 550. Adoption par le Sénat, 556. Sanction royale, 556. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 34, S.C. 1973-1974.

Allocations familiales (Loi de 1973):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-211, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 482. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 573, 575. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 577. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 65 aux *Journaux*), 647-9. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 730. Adoption par le Sénat, 744. Sanction royale, 744. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 44, S.C. 1973-1974.

Amendements:
Adresse, débat:
1. Amendement (1er et 4e jours désignés) de M. Stanfield (chef de l'opposition): Le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre, présentation, 20.
2. Amendement (5e et 6e jours désignés) M. Crouse: Négligence à résoudre les problèmes du chômage et du coût de la vie, présentation, 32. Rejet de l'amendement sur vote inscrit, 36-7.
3. Sous-amendement (4e jour désigné) M. Boisvert: Défaut de proposer les réformes du Crédit Social sur le revenu annuel garanti, présentation et sous-amendement déclaré irrecevable, 28.

Avis de motions (Documents):
4. Amendement (M. MacDonald) (Egmont): Renvoi du sujet au Comité des privilèges et des élections, présentation et amendement déclaré irrecevable, 188.

Amendements – *(Suite)*

Bills d'initiative ministérielle – 2e lecture:

5. Assurance-chômage (Loi de 1971), modification (Bill C-124): La Chambre n'approuve pas cette mesure, présentation et décision remise, 66. Amendement déclaré irrecevable, 67-8.
6. Assurance-chômage (Loi de 1971), modification (Bill C-124): Remise à plus tard et renvoi de l'objet du bill au Comité des prévisions budgétaires en général, présentation et amendement déclaré irrecevable, 68-70.
7. Chemins de fer, maintien de l'exploitation (Loi), Bill C-217: Remise à plus tard et présentation d'une autre mesure, présentation et amendement déclaré irrecevable, 524.

Bills d'initiative ministérielle – Etape du rapport:

8. Associations coopératives de crédit (Loi), modification (Bill C-183), 616.
9. Assurance-chômage (Loi de 1971), modification (Bill C-124), 92.
10. Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) (Loi de 1973), Bill C-164, 801-2, 803-4.
11. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), suspension, Bill C-208, 489.
12. Code criminel, modification (Bill C-2), 499-501, 505, 507-8, 579-81.
13. Dépenses d'élection (Loi), Bill C-203, 764-6, 770-1, 775-6, 779-83, 788-93.
14. Energie, approvisionnements (Loi d'urgence), Bill C-236, 811-3, 818-20, 821-3.
15. Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi), Bill C-132, 618-9, 622, 626-7, 631-2, 633-4, 643-4, 660-3, 665-72.
16. Habitation (Loi nationale), modification (Bill C-133), 394-8, 402-6.
17. Juges (Loi), modification (Bill C-177), 350.
18. Libération conditionnelle des détenus (Loi), modification, Bill C-191, 707, 718, 729.
19. Protection de la vie privée (Loi), Bill C-176, 667, 678-9, 681, 687-9, 692-4, 698-701, 703, 710-8.
20. Régime de pensions du Canada (Loi), modification, Bill C-190, 595-6.
21. Sécurité de la vieillesse (Loi), modification (Bill C-147), 217-9.

Bills d'initiative ministérielle – 3e lecture:

22. Jeux olympiques d'été de 1976 (Loi), Bill C-196: Remise à six mois de ce jour, présentation, 515. Rejet sur vote inscrit, 517-8.
23. Sécurité de la vieillesse (Loi), modification (Bill C-147): Renvoi au comité pour étudier l'abaissement de l'âge de la pension, présentation et amendement déclaré irrecevable, 219.
24. Sécurité de la vieillesse (Loi), modification (Bill C-147): Renvoi au comité pour étude des conditions, présentation et amendement déclaré irrecevable, 219.
25. Sécurité de la vieillesse (Loi), modification (Bill C-147): Renvoi au comité afin de modifier le projet de loi, présentation et rejet sur vote inscrit, 222-3.

Bills d'initiative ministérielle – Amendements du Sénat:

26. Protection de la vie privée (Loi), Bill C-176, amendement à la motion de rejet, adoption sur vote inscrit, 817-8.

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – 2e lecture:

27. Radiodiffusion (Loi), modification (Bill C-22): Remise de la 2e lecture à plus tard et renvoi de la teneur du bill au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présentation et adoption, 218.

Budget, débat:

28. Amendement (1er et 4e jours désignés) M. Lambert (Edmonton-Ouest): Absence de mesures pour réduire le chômage et la hausse du coût de la vie, présentation, 134. Rejet sur vote inscrit, 144-5.
29. Sous-amendement (1er et 2e jours désignés) M. Matte: Absence de mesures propres à diminuer la dette publique, présentation, 135. Rejet sur vote inscrit, 138-9.

Comités – rapports:

30. Amendement (M. Atkey): Renvoi au Comité afin d'examiner l'indice des prix à la consommation, présentation et amendement déclaré irrecevable, 558-9.
31. Amendement (M. Grier): Renvoi au Comité afin d'y inclure une nouvelle recommandation, présentation et amendement déclaré irrecevable, 558.

Amendements – *(Fin)*

Comités – rapports – (Fin)

32. Amendement (M. Lawrence) à la motion tendant à l'adoption du premier rapport du Comité sur les tendances des prix de l'alimentation: Renvoi du rapport au comité, gel des prix et mesures pour stabiliser les coûts, présentation et amendement déclaré irrecevable, 286.

Motions d'initiative ministérielle:

33. Amendement (M. Atkey) à la motion de création d'un comité spécial sur les prix de l'alimentation: Ajouter les mots "depuis 1967", présentation, 58. Rejeté sur vote inscrit, 61-2.
34. Amendement (M. Caouette) (Témiscamingue) à la motion sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles, présentation, débat et rejet sur vote inscrit, 384-5.
35. Amendement (M. Lawrence) à la motion visant à la création d'un comité spécial mixte sur les prix de l'alimentation: Retrancher le mot "mixte", présentation, 47. Adoption sur vote inscrit, 50.
36. Amendement (M. McGrath) à la motion de création d'un comité spécial sur les prix de l'alimentation: Présentation d'un rapport final dans trois mois, présentation, 53. Adoption sur division, 60.
37. Amendement (M. Rondeau) à l'amendement de M. Stanfield à la motion sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles, présentation et amendement déclaré irrecevable, 364-5.
38. Amendement (M. Stanfield) à la motion sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles, présentation, 364. Rejet sur vote inscrit, 383.
39. Amendement (M. Wagner) à la motion d'approbation de la paix au Vietnam: Participation canadienne sujette à une confirmation de la Chambre, présentation, 86.
40. Amendement (M. Woolliams) à la motion de création d'un comité spécial sur les prix de l'alimentation: 19 membres au lieu de 20, présentation, 57. Adoption sur division, 61.
41. Sous-amendement (M. Allard) à la motion visant à la création d'un comité spécial mixte sur les prix de l'alimentation: Etude par le comité des taux d'intérêts, présentation et sous-amendement déclaré irrecevable, 49.
42. Sous-amendement (M. Harney) à la motion de création d'un comité spécial sur les prix de l'alimentation: Présentation d'un rapport intérimaire et recommandations après deux mois, présentation, 53. Adoption sur vote inscrit, 60.
43. Sous-amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) à la motion de création d'un comité spécial sur les prix de l'alimentation: 25 membres au lieu de 19, présentation, 57. Adoption sur vote inscrit, 60-1.
44. Sous-amendement (M. Latulippe) à la motion sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles, présentation et sous-amendement déclaré irrecevable, 367-9.
45. Sous-amendement (M. Lewis) à la motion d'approbation de la paix au Vietnam: Ajouter les mots "ou de retirer", présentation et interruption du débat, 86-7.
46. Sous-amendement (Mme MacInnis) à la motion visant à la création d'un comité spécial mixte sur les prix de l'alimentation: Présentation par le comité d'un rapport intérimaire après deux mois, présentation et sous-amendement déclaré irrecevable, 47.

Subsides, travaux:

47. Amendement de M. Barnett à la motion d'opposition de M. Stanfield: Etablissement du droit de propriété sur le poisson androme frayant dans nos frontières, présentation, débat et fin des délibérations, 390.
48. Amendement de M. Fortin à la motion d'opposition de M. Benjamin: Prise en considération du prix d'achat des grains entre l'Est et l'Ouest du Canada, présentation, débat et fin des délibérations, 423-4.
49. Amendement de M. Godin à la motion d'opposition de M. Gillies: Application des principes économiques du Crédit social, présentation, débat, décision de M. l'Orateur suppléant déclarant l'amendement recevable et rejet sur vote inscrit, 414-5.

Anciens combattants, allocations (Loi), modification:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-148, ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 138. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 175. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires des anciens combattants, 176. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 6 aux *Journaux*), 183. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 217. Adoption par le Sénat, 245. Sanction royale, 246. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 9, S.C. 1973-1974.

Anciens combattants, Assurance (Loi):
Etat relatif aux opérations découlant de la Loi, 387. Document parlementaire no 291-1/254.

Animaux:
Voir **Espèces menacées d'extinction, protection (Loi) (C-88, C-165); Faune.**

Antidumping (Loi):
1. Rapport du Tribunal pour 1972, 189. Document parlementaire no 291-1/282.
2. Rapport du Tribunal concernant les effets des importations sur la production de la chaussure canadienne, 450. Document parlementaire no 291-1/282A.

Appendices aux Procès-verbaux:
1. Avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes, le 10 janvier 1974.
2. Avis de motion des voies et moyens relatif à la Loi sur la taxe d'accise, le 21 septembre 1973.
3. Avis de motion des voies et moyens relatif au Tarif des douanes, le 23 octobre 1973.
4. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, le 30 novembre 1973.
5. Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, le 11 décembre 1973.
6. Avis de motions des voies et moyens relatifs à l'impôt sur le revenu et aux Règles de 1971 de l'impôt sur le revenu, le 4 juillet 1973.
7. Avis de motions des voies et moyens, 29 mars 1973.
8. Opposition de certains députés du Québec au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec en appendice aux Procès-verbaux du 8 juin 1973.
9. Opposition par des députés du Québec au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, le 12 juin 1973.
10. Tableaux supplémentaires relatifs au Budget, 19 février 1973.
11. Texte d'une objection de députés de l'Ontario au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour cette province, le 11 juillet 1973.
12. Texte d'une opposition de la part de certains députés de la Saskatchewan au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le vendredi 29 juin 1973.
13. Texte d'une opposition des députés de l'Alberta au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 14 juin 1973.
14. Texte d'une opposition des députés du Manitoba au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 14 juin 1973.
15. Texte d'une opposition signée par les députés de Terre-Neuve au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 18 avril 1973.
16. Texte d'une opposition signée par les députés du Nouveau-Brunswick au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour ladite province, le 24 mai 1973.

Approvisionnements et Services, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport pour 1971-1972, 32. Document parlementaire no 291-1/29.
3. Rapport pour 1972-1973, 834. Document parlementaire no 291-1/29A.
4. Argent consacré à des contrats pour fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 291-2/99.
5. Somme dépensée depuis trois ans dans chaque province et à l'étranger: M. Grier—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 291-2/142.
6. Contrats passés depuis 1969 avec les sociétés mentionnées: M. Grier—Dépôt immédiat de la réponse, 129. Document parlementaire no 291-2/187.
7. Contrats accordés à la compagnie *German & Milne* sans qu'il y ait eu appels d'offres depuis dix ans: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 372. Document parlementaire no 291-2/997.
8. Contrat et subvention à *Collins Radio Canada Ltd* de Toronto et cas de la *Triton Industries Ltd*, C.-B., concernant la mise au point d'un service radiomaritime à bande latérale unique, 594. Document parlementaire no 291-2/2075.
9. Valeur totale des contrats accordés depuis 1968: M. Grier—Dépôt immédiat de la réponse, 683. Document parlementaire no 291-2/2803.
10. Sommes dépensées pour l'achat de biens et services depuis 1968: M. Grier—Dépôt immédiat de la réponse, 684. Document parlementaire no 291-2/2805.

Approvisionnements et Services, Ministère – *(Fin)*
11. Informations concernant le contrat TOX 3-1005/2 adjugé à la société *Kelly Girl Service Ltd.* de Toronto assurant des services de personnel: M. Hales–Dépôt immédiat de la réponse, 684. Document parlementaire no 291-2/2994.
12. Ordre,–Copie de l'appel d'offre no LKT 8080-2-1392 ainsi que copie de la correspondance échangée à ce sujet: M. Hellyer, 152. Dépôt de la réponse, 284. Document parlementaire no 291-3/80.
13. Document intitulé "Modalités de réception, de traitement et de dépouillement des soumissions écrites", 768. Document parlementaire no 291-7/27.

Archives publiques:
Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147.

Armes atomiques:
1. Ordre en vertu de l'article 43 du Règlement,–Prière à toutes les puissances nucléaires de mettre fin aux essais et à la France d'annuler ses projets dans le Pacifique, 313.
2. Ordre en vertu de l'article 43,–Que la Chambre des communes déplore que la France ait fait exploser une bombe nucléaire dans le Pacifique et réclame l'annulation de tout autre essai dans l'atmosphère, 503.
3. Résolution en vertu de l'article 43 du Règlement portant que la Chambre approuve la position de la Cour internationale sur les essais nucléaires de la France dans le Pacifique, 433.

Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-233, ministre des Finances. 1re lecture, 687. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, et adoption, 703. Etude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 704. Adoption par le Sénat, 730. Sanction royale, 744. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 45, S.C. 1973-1974.

Arsenaux canadiens Limitée:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport, y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 448. Document parlementaire no 291-1/85.
3. Budget des immobilisations pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 120. Document parlementaire no 291-1/85A.

Assistance-chômage (Loi):
1. Rapport sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi pour 1970-1971, 15. Document parlementaire no 291-1/251.
2. Rapport sur les dépenses et l'administration pour 1971-1972, 145. Document parlementaire no 291-1/251A.

Assistance-vieillesse (Loi):
Rapport sur l'administration de la Loi pour 1971-1972, 202. Document parlementaire no 291-1/203.

Associations coopératives de crédit (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-183, ministre des Finances. 1re lecture, 336. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 568. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 60 aux *Journaux*), 592-3. Etape du rapport, motion, 616. Amendement adopté, 616. Adoption à l'étape du rapport et, du consentement unanime, 3e lecture, 616. Adoption par le Sénat, 663. Sanction royale, 722. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 37, S.C. 1973-1974.

Assurance-chômage:
1. Rapport provisoire du Comité consultatif de l'assurance-chômage, 290. Document parlementaire no 291-1/252.
2. Rapport du Comité consultatif pour 1972, 525. Document parlementaire no 291-1/252A.
3. Copies du rapport final du Comité consultatif de l'assurance-chômage sur l'étude du Programme de contrôle des prestations, ainsi qu'une lettre d'accusé réception du ministre en date du 26 novembre 1973, 687. Document parlementaire no 291-1/252B.
4. Mandats spéciaux émis depuis le 1er septembre 1972, 33. Document parlementaire no 291-1/258.
5. Bureaux, demandes traitées, rejetées, appels interjetées, fonctionnaires, etc.: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 346. Document parlementaire no 291-2/864.
6. Réclamations frauduleuses, statistiques, méthodes pour les éliminer: M. Hueglin—Dépôt immédiat de la réponse, 421. Document parlementaire no 291-2/1019.
7. Total des prestations pour 1972, prévisions annoncées: M. Hueglin—Dépôt immédiat de la réponse, 354. Document parlementaire no 291-2/1023.
8. Etude de l'opportunité de modifier la Loi afin qu'un Canadien chômeur à l'étranger reçoive ses prestations: Motion (M. Kempling) présentation et interruption du débat, 505.

Assurance-chômage, Commission:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 148.
2. Rapport pour 1972, 447. Document parlementaire no 291-1/250.
3. Rapport sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission, y compris le rapport de l'Auditeur général pour 1971-1972, 42. Document parlementaire no 291-1/253.
4. Rapport sur la situation du Compte d'assurance-chômage et sur les opérations de la Commission, y compris le rapport de l'Auditeur général pour 1972-1973, 583. Document parlementaire no 291-1/253A.
5. Coût d'installation et entretien des centres d'informatique: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 179. Document parlementaire no 291-2/26.
6. Somme consacrée pour des contrats aux fins de recherches depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 313. Document parlementaire no 291-2/114.
7. Ordinateurs, salaires, employés, etc.: M. Gauthier (Roberval)—Dépôt immédiat de la réponse, 292. Document parlementaire no 291-2/1172.
8. Agents de contrôle des prestations, langue, nombre, expérience, traitements: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 354. Document parlementaire, 291-2/1936.
9. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 291-2/2938.
10. Ordre,—Copie de documents relatifs à la fermeture du bureau de Montmagny (P.Q.): M. Lambert (Bellechasse): Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 201.

Assurance-chômage (Loi):
Révision de la Loi afin d'en supprimer certaines dispositions: Motion (M. Knowles) (Norfolk-Haldimand), présentation et interruption du débat, 422.

Assurance-chômage (Loi), modification:
Bill C-221, M. Oberle (Inventaire des emplois disponibles). 1re lecture, 532.

Assurance-chômage (Loi de 1971), modification:
1. Bill C-154, M. Rodriguez (Travailleurs non syndiqués). 1re lecture, 159.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-124, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Avances en vertu de l'article 137). 1re lecture, 41. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et amendement (M. Baldwin): La Chambre n'approuve pas cette mesure, présentation, rappel au Règlement et décision de M. l'Orateur suppléant reportée, 66. Reprise et interruption du débat, 66. Reprise du débat et motion déclarée irrecevable, 67-8. Reprise du débat et amendement (M. Nielsen): Remise à plus tard et renvoi de l'objet du bill au Comité des prévisions budgétaires en général, présentation, rappel au Règlement et M. l'Orateur suppléant remet sa décision, 68. Décision sur le rappel au Règlement, reprise du débat et amendement déclaré irrecevable, 68-70. Reprise du débat et renvoi du bill au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, sur vote inscrit, 70. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 1 aux *Journaux*), 86. Etape du

Assurance-chômage (Loi de 1971), modification – *(Fin)*
2. Message et recommandation du Gouverneur général – *(Fin)*
rapport, amendements, 92. Amendements déclarés irrecevables, 92-4. Adoption à l'étape du rapport, 94. Motion, du consentement unanime, tendant à la 3e lecture, présentation et rappel au Règlement résolu suite à une décision de M. l'Orateur suppléant, 94. Reprise et interruption du débat, 95, 97. Reprise du débat et adoption de la motion sur vote inscrit, 98-9. Adoption par le Sénat, 105. Sanction royale, 106. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 2, S.C. 1973-1974.
3. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-125, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Périodes et taux des prestations) 1re lecture, 42.

Assurance des crédits à l'exportation:
Voir **Exportations, expansion, Société.**

Assurance-hospitalisation (Loi):
Rapport sur l'application des accords avec les provinces pour 1971-1972, 418. Document parlementaire no 291-1/157.

Assurance-récolte (Loi):
Rapport sur le fonctionnement des accords conclus et les paiements faits aux provinces pour 1971-1972, 90. Document parlementaire no 291-1/116.

Assurance-récolte (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-129, ministre de l'Agriculture. 1re lecture, 55. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 227. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de l'agriculture, 296. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 42 aux *Journaux*), 391. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 550. Adoption par le Sénat, 556. Sanction royale, 556. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 33, S.C. 1973-1974.

Assurances, surintendant:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 du Département des assurances au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 147.
2. Copies du rapport sur les sociétés coopératives de crédit pour 1971, 41. Document parlementaire no 291-1/114.
3. Rapport sur les sociétés coopératives de crédit pour 1972, 803. Document parlementaire no 291-1/114A.
4. Rapport, Volume I – Précis des Etats des Compagnies d'assurance au Canada pour 1971, 15. Document parlementaire no 291-1/165.
5. Rapport, Volume I – Précis des Etats des Compagnies d'assurance au Canada pour 1972, 574. Document parlementaire no 291-1/165A.
6. Rapport, Volume II, Etats annuels – compagnies d'assurance incendie et risques divers pour 1971, 192. Document parlementaire no 291-1/166.
7. Rapport, Volume II – Etats annuels des compagnies d'assurance incendie et risques divers pour 1972, 723. Document parlementaire no 291-1/166A.
8. Rapport, Volume III. Etats annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuels pour 1971, 83. Document parlementaire no 291-1/167.
9. Rapport sur les compagnies de prêt et de fiducie pour 1971, 182. Document parlementaire no 291-1/170.
10. Rapport sur les compagnies de fiducie et de prêt pour 1972, 748. Document parlementaire no 291-1/170A.
11. Rapport sur les normes des prestations de pension pour 1972-1973, 476. Document parlementaire no 291-1/207.
12. Copies du rapport au sujet des compagnies de petits prêts et des prêteurs d'argent détenant des permis en vertu de la Loi sur les petits prêts pour 1971, 41. Document parlementaire no 291-1/241.
13. Rapport au sujet des compagnies de petits prêts et des prêteurs d'argent détenant un permis en vertu de la Loi sur les petits prêts pour 1972, 756. Document parlementaire no 291-1/241A.
14. Rapport sur l'application de la Loi sur les sociétés d'investissement pour la période du 1er janvier 1972 au 31 mars 1973, 554. Document parlementaire no 291-1/435.

Auberges de jeunesse:
Participation du gouvernement à la gestion des auberges en 1973: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 572. Document parlementaire no 291-2/2501.

Auditeur général:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport pour 1971-1972, 335. Document parlementaire no 291-1/64.
3. Rapport pour 1972-1973, 764. Document parlementaire no 291-1/64A. Ordre du consentement unanime,—Renvoi au Comité des comptes publics, 764.
4. Motion (M. Baldwin) en vertu de l'article 43: La Chambre exprime son regret à l'annonce de la retraite prochaine de M. Henderson, Auditeur général du Canada, présentation et adoption, 179.

Automobile, industrie:
1. Cas de la voiture Firenza de la *General Motors of Canada*, action en justice, attitude du gouvernement, etc.: M. Atkey—Dépôt immédiat de la réponse, 743. Document parlementaire no 291-2/2954.
2. Ordre,—Correspondance échangée entre le ministère de l'Industrie et du Commerce et les fabricants d'automobiles au sujet du prix des modèles 1973: M. Broadbent, 201. Dépôt de la réponse, 202. Document parlementaire no 291-3/3.
3. Ordre,—Copie des notes et instances faites aux Etats-Unis au sujet de la taxe imposée sur les pneus Michelin: M. Lawrence, 263. Dépôt de la réponse, 269. Document parlementaire no 291-3/197.
4. Ordre,—Copie des rapports d'évaluation sur le programme d'aide de transition à l'industrie de l'automobile: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.
5. Ordre,—Copie des rapports d'évaluation sur le programme d'exonération des droits de douane pour les fabricants de véhicules à moteur: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 172.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Aveugles (Loi):
Rapport sur l'administration des allocations pour 1971-1972, 202. Document parlementaire no 291-1/73.

Avions:
1. Utilisation des avions d'Etat: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 125. Document parlementaire no 291-2/23.
2. Subventions accordées à des compagnies de construction d'avions depuis cinq ans: M. Rowland—Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/2588.

Avortement:
Nombre de comités d'avortement dans les hôpitaux canadiens: M. Leggatt—Dépôt immédiat de la réponse, 465. Document parlementaire no 291-2/1487.

Voir aussi **Code criminel, modification (C-34, C-142, C-187, C-251).**

B

Baie James, projet hydro-électrique:
Copie d'une convention avec la Société de développement de la Baie James et copie d'un communiqué au sujet de la signature de ladite convention, 187. Document parlementaire no 291-5/156.

Banque d'expansion industrielle:
1. Rapport pour 1971-1972 et rapport des vérificateurs, 15. Document parlementaire no 291-1/162.
2. Rapports du président et des vérificateurs pour 1972-1973, 730. Document parlementaire no 291-1/162A.
3. Prêts consentis et montants remboursés par les provinces depuis 1970: M. Laprise—Dépôt immédiat de la réponse, 354. Document parlementaire no 291-2/2018.
4. Valeur des prêts consentis depuis 1971, pour chaque province, créances irrecouvrables, etc.: M. Frank—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 291-2/2090.
5. Prêts demandés et accordés, par province, somme engagée, prêts en carence, profits ou pertes: M. Scott—Dépôt immédiat de la réponse, 811. Document parlementaire no 291-2/3398.

Banque du Canada:
1. Rapport du Gouverneur et relevé des comptes pour 1972, 198. Document parlementaire no 291-1/65.
2. Billets en circulation, en 1970, en 1973; prêts consentis, éventail des crédits, etc.: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 760. Document parlementaire no 291-2/2999.

Banque du Canada (Loi), modification:
Bill C-14, M. Caouette (Témiscamingue). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 116.

Banque industrielle et Agence de développement:
Voir **Industrie.**

Banque interaméricaine de développement:
Participation canadienne, prêts au Chili, attitude du gouvernement: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 801. Document parlementaire no 291-2/3107.

Banque Internationale:
Copies de Déclarations faites aux Assemblées annuelles pour la reconstruction du Fonds monétaire international, 569. Documents parlementaires nos 291-6/12D, 291-6/12E, 291-6/12F, 291-6/12G et 291-6/12H.

Banques (Loi), modification:
Bill C-240, M. Broadbent. 1re lecture, 745.
Voir aussi **Enquêtes sur les coalitions (Loi), modification.**

Banques, rapports:
1. Classification des prêts des banques à charte pour 1971-1972, 20. Document parlementaire no 291-1/66.
2. Classification des prêts des banques à charte au 10 septembre 1973, 645. Document parlementaire no 291-1/66A.
3. Relevé des revenus, des dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour 1971-1972, 74. Document parlementaire no 291-1/67.
4. Relevé des revenus, des dépenses et autres données pour 1972-1973, 835. Document parlementaire no 291-1/67A.
5. Liste des actionnaires des banques à charte du Canada pour 1971-1972, 149. Document parlementaire no 291-1/68.
6. Liste des actionnaires des banques à charte du Canada pour 1972-1973, 835. Document parlementaire no 291-1/68A.
7. Classification du passif-dépôts des banques à charte pour 1971-1972, 20. Document parlementaire no 291-1/70.
8. Classification du passif—dépôt des banques à charte du Canada au 30 avril 1973, 476. Document parlementaire no 291-1/70A.
9. Liste des actionnaires des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques d'épargnes du Québec pour 1971-1972, 149. Document parlementaire no 291-1/71.
10. Liste des actionnaires des banques d'épargne du Québec pour 1972-1973. Document parlementaire no 291-1/71A.
11. Nombre, noms, réserve et prêts consentis par des banques à charte en 1972: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 252. Document parlementaire no 291-2/1532.

Bateaux, sécurité (Loi):
Bill C-48, M. Mather. 1re lecture, 34.

Bell Canada:
Voir **Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante; Commission canadienne des transports.**

Bétail:
Voir **Exportations et importations.**

Bibliothèque du Parlement:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la procédure et de l'organisation, 149.
2. Rapport pour 1971-1972, 13. Document parlementaire no 291-1/3.
3. Copies d'un état concernant l'approbation des revisions de traitements, le reclassement et nouvelles classes, 520. Document parlementaire no 291-1/3A.

Bibliothèque du Parlement, Comité (Mixte):
1. Composition, 46, 160.
2. Représentation du Sénat, 71, 470.

Bibliothèque nationale:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147.
2. Rapport pour 1972-1973, 447. Document parlementaire no 291-1/169.

Bilinguisme:
Voir **Fonction publique; Langues officielles (Loi); Relations fédérales-provinciales.**

Bills d'intérêt privé et pétitions:
Voir aussi les titres des divers bills. (Pour la liste des bills par ordre numérique, Voir **Bills d'intérêt privé** dans l'*Index des Débats*).

1. *Centre Amusement Co. Limited*–(Bill S-6)–*M. Poulin*–(reçu du Sénat, chapitre 54, S.C. 1973-1974).

2. *National Dental Examining Board of Canada*–(Bill S-7)–*M. Railton*–(reçu du Sénat, chapitre 55, S.C. 1973-1974).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire:
Voir aussi les titres des divers bills; **Orateur, M. l', Décisions et déclarations; Procédure et Règlement de la Chambre.** (Pour la liste des bills par ordre numérique, voir **Bills d'intérêt public** dans l'*Index des Débats*).

1. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), modification (Abolition du Sénat)–(Bill C-10)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

2. Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), modification (Capitale nationale du Canada)–(Bill C-107)–*M. Isabelle*–(restée en plan au *Feuilleton*).

3. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), modification (Durée du mandat de la Chambre des communes) –(Bill C-61)–*M. Caouette*–(restée en plan au *Feuilleton).*

4. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), modification (Durée du mandat de la Chambre des communes)–(Bill C-104)–*M. Rowland*–(restée en plan au *Feuilleton).*

5. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), modification (Durée du mandat de la Chambre des communes)–(Bill C-106)–*Mme MacInnis*–(restée en plan au *Feuilleton).*

6. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), modification (Durée du mandat de la Chambre des communes)–(Bill C-112)–*M. Peters*–(restée en plan au *Feuilleton).*

7. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), modification (Quorum de la Chambre des communes)–(Bill C-52)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton*).

8. Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), modification (Représentation du Yukon et des territoires)–(Bill C-12)–*M. Nielsen*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

9. Administration du passage de Terre-Neuve, création (Loi)–(Bill C-92)–*M. Marshall*–(restée en plan au *Feuilleton).*

10. Administration financière (Loi), modification (Commissaire du Parlement à l'administration)–(Bill C-96)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton).*

11. Administration financière (Loi), modification (Comptes publics)–(Bill C-19)–*M. Hales*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

12. Administration nationale du transport urbain (Loi)–(Bill C-26)–*M. Stevens*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

13. Aéronautique (Loi), modification–(Bill C-128)–*Ministre des Transports*–(chapitre 20, S.C. 1973-1974).

14. Aéronefs, registre (Loi)–(Bill S-9)–*Ministre des Transports*–(émanant du Sénat, restée en plan au Comité des transports et des communications).

15. Aéroport international d'Ottawa (Loi)–(Bill C-94)–*M. Isabelle*–(restée en plan au *Feuilleton),*

16. Aéroports ruraux, comités consultatifs d'aménagement (Loi)–(Bill C-145)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton).*

17. Aliments et drogues (Loi), modification (Vente des produits du tabac)–(Bill C-84)–*M. Mather*–restée en plan au *Feuilleton).*

18. Allocations familiales (Loi de 1973)–(Bill C-211)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(chapitre 44, S.C. 1973-1974).

19. Allocations familiales et Allocations aux jeunes (Lois), modification–(Bill C-223)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(chapitre 34, S.C. 1973-1974).

20. Anciens combattants, allocations (Loi), modification–(Bill C-148)–*Ministre des Affaires des anciens combattants*–(chapitre 9, S.C. 1973-1974).

21. Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (Loi), modification–(Bill C-233)–*Ministre des Finances*–(chapitre 45, S.C. 1973-1974).

22. Associations coopératives de crédit (Loi), modification–(Bill C-183)–*Ministre des Finances*–(chapitre 37, S.C. 1973-1974).

23. Assurance-chômage (Loi de 1971), modification (Avances en vertu de l'article 137)–(Bill C-124)–*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*–(chapitre 2, S.C. 1973-1974).

24. Assurance-chômage (Loi de 1971), modification (Périodes et taux des prestations)–(Bill C-125)–*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*–(restée en plan au *Feuilleton*).

25. Assurance-chômage (Loi de 1971), modification (Travailleurs non syndiqués)–(Bill C-154–*M. Rodriguez*–(restée en plan au *Feuilleton).*

26. Assurance-chômage (Loi), modification (Inventaire des emplois disponibles)–(Bill C-221)–*M. Oberle*–(restée en plan au *Feuilleton*).

27. Assurance-récolte (Loi), modification–(Bill C-129)–*Ministre de l'Agriculture*–(chapitre 33, S.C. 1973-1974).

28. Banque du Canada (Loi), modification–(Bill C-14)–*M. Caouette* (Témiscamingue)–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

29. Banques (Loi), modification–(Bill C-240)–*M. Broadbent*–(restée en plan au *Feuilleton*).

30. Bateaux, sécurité (Loi)–(Bill C-48)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

31. Bruit, code national de contrôle (Loi)–(Bill C-110)–*M. Grier*–(restée en plan au *Feuilleton*).

32. Bruits industriels (Loi)–(Bill C-102)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

33. Casier judiciaire (Loi), modification–(Bill C-27)–*M. Rynard*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

34. Casier judiciaire (Loi), modification (formalités bureaucratiques)–(Bill C-235)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).

35. Chemins de fer (Loi), modification (Clôture d'emprise dans les agglomérations)–(Bill C-180)–*M. Schumacher*–(restée en plan au *Feuilleton*).

36. Chemins de fer (Loi), modification (Déviations, changements, déplacements)–(Bill C-179)–*M. Knight*–(restée en plan au *Feuilleton*).

37. Chemins de fer (Loi), modification (Publication des rapports d'accidents)–(Bill C-11)–*M. Thomas* (Moncton)–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

38. Chemins de fer (Loi), modification (Trains de banlieue)–(Bill C-225)–*M. Hales*–(restée en plan au *Feuilleton*).

39. Chemins de fer, maintien de l'exploitation (Loi)–(Bill C-217)–*Ministre du Travail*–(chapitre 32, S.C. 1973-1974).

40. Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) (Loi de 1973)–(Bill C-164)–*Ministre des Finances*–(restée en plan à l'étape du rapport).

41. Cimetières d'Indiens ou d'Inuits, fouilles (Loi)–(Bill C-99)–*M. Harney*–(restée en plan au *Feuilleton*).

42. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Avis d'observation à formuler aux séances)–(Bill C-32)–*M. Howie*–(restée en plan au *Feuilleton*).

43. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Modification du nom de la circonscription de Lachine à Lachine-Bord-Du-Lac)–(Bill C-31)–*M. Blaker*–(chapitre 6, S.C. 1973-1974).

44. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Modification du nom de la circonscription de Lasalle à Lasalle-Emard-Côte-Saint-Paul)–(Bill C-228)–*M. Campbell*–(chapitre 42, S.C. 1973-1974).

45. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Modification du nom de la circonscription de Ottawa-Est à Ottawa-Vanier)–(Bill C-232)–*M. Gauthier* (Ottawa-Est)–(chapitre 43, S.C. 1973-1974).

46. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Modification du nom de la circonscription de Peel-Sud à Mississauga)–(Bill C-222)–*M. Blenkarn*–(chapitre 40, S.C. 1973-1974).

47. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Modification du nom de la circonscription de Waterloo à Waterloo-Cambridge)–(Bill C-156)–*M. Saltsman*–(chapitre 7, S.C. 1973-1974).

48. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Motifs des recommandations des commissions de délimitation)–(Bill C-51)–*M. Lambert* (Edmonton-Ouest)–(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

49. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Règles)–(Bill C-119)–*M. Reid*–(restée en plan au *Feuilleton*).

50. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification (Territoires du Nord-Ouest)–(Bill C-198)–*M. Firth*–(restée en plan au *Feuilleton*).

51. Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), suspension–(Bill C-208)–*Président du Conseil privé*–(chapitre 23, S.C. 1973-1974).

52. Citoyenneté canadienne (Loi), modification (Absence pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté)–(Bill C-82)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton*).

53. Citoyenneté canadienne (Loi), modification (Citoyen canadien de naissance)–(Bill C-161)–*Mme MacInnis*–(restée en plan au *Feuilleton*).

54. Citoyenneté canadienne (Loi), modification (Conjoints de Canadiens)–(Bill C-175)–*Mme MacInnis*–(restée en plan au *Feuilleton*).

55. Citoyenneté canadienne (Loi), modification (Enfant né hors du Canada)–(Bill C-246)–*M. Fairweather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

56. Citoyenneté canadienne (Loi), modification (Enfants nés hors du Canada)–(Bill C-75)–*M. Andre*–(restée en plan au *Feuilleton*).

57. Citoyenneté canadienne (Loi), modification (Exigence minimum de résidence)–(Bill C-188)–*M. Prud'homme*–(restée en plan au *Feuilleton*).

58. Citoyenneté canadienne (Loi), modification (Liberté de conscience)–(Bill C-103)–*M. Peters*–(restée en plan au *Feuilleton*).

59. Citoyenneté canadienne (Loi), modification (Membres des Forces armées)–(Bill C-214)–*M. Hueglin*–(restée en plan au *Feuilleton*).

60. Code canadien du travail, modification (Augmentation du salaire horaire minimum)–(Bill C-76)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton*).

61. Code canadien du travail, modification (Commission d'enquête sur des grèves contraires à l'intérêt public)–(Bill C-234)–*M. Beattie*–(restée en plan au *Feuilleton*).

62. Code canadien du travail, modification (Distinction injuste en matière d'âge et de sexe)–(Bill C-64)–*M. Forrestall*–(restée en plan au *Feuilleton*).

63. Code canadien du travail, modification (Dix jours fériés payés)–(Bill C-79)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton*).

64. Code canadien du travail, modification (Vacances annuelles de trois semaines après trois ans)–(Bill C-108)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton*).

65. Code canadien du travail (Normes), modification (Indemnité de cessation d'emploi)–(Bill C-44)–*M. Peters*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

66. Code criminel, modification (Avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)–(Bill C-162)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

67. Code criminel, modification (Avortement)–(Bill C-34)–*Mme MacInnis*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

68. Code criminel, modification (Avortement)–(Bill C-142)–*M. Leggatt*–restée en plan au *Feuilleton).*

69. Code criminel, modification (Avortement)–(Bill C-187)–*M. Blenkarn*–(restée en plan au *Feuilleton*).

70. Code criminel, modification (Avortement)–(Bill C-251)–*M. Stevens*–(restée en plan au *Feuilleton*).

71. Code criminel, modification (Captation de messages télégraphiques)–(Bill C-120)–*M. Orlikow*–(restée en plan au *Feuilleton).*

72. Code criminel, modification (Communications téléphoniques harcelantes)–(Bill C-47)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

73. Code criminel, modification (Contrôle des armes offensives et des armes à feu)–(Bill C-138)–*M. Leggatt*–(restée en plan au *Feuilleton).*

74. Code criminel, modification (Cruauté envers les animaux)–(Bill C-46)–*M. Mather*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

75. Code criminel, modification (Détention préventive)–(Bill C-87)–*M. Orlikow*–(restée en plan au *Feuilleton).*

76. Code criminel modification (Jeunes contrevenants)–(Bill C-59)–*M. Woolliams*–(resté en plan au *Feuilleton*).

77. Code criminel, modification (Maîtrise d'un véhicule à moteur)–(Bill C-29)–*M. Nesbitt*–(restée en plan au *Feuilleton*).

78. Code criminel, modification (Manifestation au Parlement)–(Bill C-69)–*M. Stewart* (Cochrane)–(restée en plan au *Feuilleton).*

79. Code criminel, modification (Peine capitale)–(Bill C-2)–*Solliciteur général*–(chapitre 38, S.C. 1973-1974).

80. Code criminel, modification (Peine pour vol de bestiaux)–(Bill C-199)–*M. Marchand* (Kamloops-Cariboo)–(restée en plan au *Feuilleton*).

81. Code criminel, modification (Sécurité des pneumatiques)–(Bill C-114)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton).*

82. Code criminel, modification (Suppression des numéros de série des véhicules à moteur)–(Bill C-80)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton).*

83. Code maritime (Loi)–(Bill C-216)–*Ministre des Transports*–(restée en plan au *Feuilleton*).

84. Commerce, réglementation (Loi)–(Bill C-153)–*M. Saltsman*–(restée en plan au *Feuilleton).*

85. Commissaire parlementaire, création du poste (Loi)–(Bill C-93)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton).*

86. Commission d'appel de l'immigration (Loi), modification–(Bill C-197)–*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*–(chapitre 21, S.C. 1973-1974).

87. Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement (Loi)–(Bill C-33)–*M. Forrestall*–(Appel de l'ordre tendant à la 2e lecture et bill déclaré irrecevable).

88. Commissions de port (Loi), modification (Commission du port de Nanaïmo)–(Bill C-21)–*M. Douglas*–(chapitre 26, S.C. 1973-1974).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

89. Commissions de port (Loi), modification (Election des membres)–(Bill C-39)–*M. Reynolds*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

90. Commissions de port (Loi), modification (Membre d'une Commission)–(Bill C-101)–*M. Rose*–(restée en plan au *Feuilleton*).

91. Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Loi), modification–(Bill C-241)–*M. Broadbent*–(restée en plan au *Feuilleton*).

92. Compagnies de prêt (Loi), modification–(Bill C-242)–*M. Broadbent*–(restée en plan au *Feuilleton*).

93. Compagnies fiduciaires (Loi), modification–(Bill C-243)–*M. Broadbent*–(restée en plan au *Feuilleton*).

94. Conférence internationale du Travail, Loi sur la signature et l'application de la Convention 96–(Bill C-163)–*M. Caccia*–(restée en plan au *Feuilleton*).

95. Conseil de révision administrative, création (Loi)–(Bill C-36)–*M. Rose*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

96. Conseil des transports de l'Atlantique, création (Loi)–(Bill C-105)–*M. Nowlan*–(restée en plan au *Feuilleton*).

97. Consommation et Corporations, Ministère (Loi), modification–(Bill C-77)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

98. Corporation de disposition des biens de la Couronne, modification du nom (Loi)–(Bill C-20)–*M. Cullen*–(restée en plan au *Feuilleton*).

99. Corporations commerciales canadiennes (Loi)–(Bill C-213)–*Ministre de la Consommation et des Corporations*–(restée en plan au *Feuilleton*).

100. Corporations de la Couronne (Loi)–(Bill C-74)–*M. Fortin*–(restée en plan au *Feuilleton*).

101. Cour suprême (Loi), modification (Fonction judiciaire)–(Bill C-24)–*M. Fairweather*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

102. Criminels, identification (Loi), modification–(Bill C-237)–*M. Blais*–(restée en plan au *Feuilleton*).

103. Cultivateurs et créanciers, arrangements (Loi), modification–(Bill C-209)–*M. Baldwin*–(restée en plan au *Feuilleton*).

104. Déclaration canadienne des droits (Loi), modification–(Bill C-201)–*M. Yewchuk*–(restée en plan au *Feuilleton*).

105. Déclaration canadienne des droits (Loi), modification (Définition du mot "individu")–(Bill C-252)–*M. Stevens*–(restée en plan au *Feuilleton*).

106. Démarcheurs parlementaires, activités, réglementation (Loi)–(Bill C-89)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

107. Denrées périssables emballées (Loi)–(Bill C-100)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

108. Dépenses d'élections (Loi)–(Bill C-28)–*Mlle MacDonald*–(motion tendant à la 2e lecture déclarée irrecevable).

109. Dépenses d'élection (Loi)–(Bill C-203)–*Président du Conseil privé*–(chapitre 51, S.C. 1973-1974).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

110. Développement de la pêche (Loi), modification–(Bill C-4)–*Ministre des Pêches*–(chapitre 25, S.C. 1973-1974).

111. Développement régional, subventions (Loi). modification–(Bill C-123)–*M. MacDonald* (Egmont)–(restée en plan au *Feuilleton*).

112. Développement régional, subventions (Loi), modification (Rapport sur l'application de la Loi)–(Bill C-144)–*M. MacKay*–(restée en plan au *Feuilleton*).

113. Divorce (Loi), modification–(Bill C-97)–*M. Fairweather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

114. Divulgation des intérêts (Loi)–(Bill C-38)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton*).

115. Documents publics, libre accès (Loi)–(Bill C-9)–*M. Mather*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

116. Dossiers de solvabilité, divulgation (Loi)–(Bill C-49)–*M. McGrath*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

117. Douanes (Loi), modification–(Bill C-189)–*Ministre du Revenu national*–(chapitre 39, S.C. 1973-1974).

118. Drapeau national, déploiement dans les deux Chambres du Parlement (Loi)–(Bill C-50)–*M. Stewart*–(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).

119. Drapeaux du Canada, déploiement dans les deux Chambre du Parlement (Loi)–(Bill C-146)–*M. Schumacher*–(restée en plan au *Feuilleton*).

120. Droit à l'information (Loi)–(Bill C-58)–*M. Baldwin*–(restée en plan au *Feuilleton*).

121. Droit d'auteur (Loi), modification–(Bill C-73)–*M. Rose*–(restée en plan au *Feuilleton*).

122. Droit statutaire, modification (Loi de 1973)–(Bill C-220)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 36, S.C. 1973-1974).

123. Eaux navigables, protection (Loi), modification–(Bill C-155)–*M. Barnett*–(restée en plan au *Feuilleton*).

124. Emploi dans la Fonction publique (Loi), modification (Distinction injuste en matière d'âge)–(Bill C-111)–*M. Forrestall*–(restée en plan au *Feuilleton*).

125. Energie, approvisionnements (Loi d'urgence)–(Bill C-236)–*Ministre de l'Energie des Mines et des Ressources*–(chapitre 52, S.C. 1973-1974).

126. Enquêtes (Loi), modification–(Bill C-70)–*M. Alexander*–(restée en plan au *Feuilleton*).

127. Enquête sur les coalitions (Loi), modification–(Bill C-226)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton*).

128. Enquêtes sur les coalitions (Loi), modification–(Bill C-227)–*Ministre de la Consommation et des Corporations*–(restée en plan au *Feuilleton*).

129. Entreprises canadiennes, protection des dossiers (Loi)–(Bill C-81)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

130. Environnement et Pêches, Ministère (Loi), modification–(Bill C-65)–*M. McGrath*–(restée an plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

131. Espèces menacées d'extinction, protection (Loi)–(Bill C-88)–*M. Watson*–(Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).

132. Espèces menacées d'extinction, protection (Loi) (Espèces rares)–(Bill C-165)–*M. Harney*–(Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).

133. Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)–(Bill C-132)–*Ministre de l'Industrie et du Commerce*–(chapitre 46, S.C. 1973-1974).

134. Expansion des exportations (Loi), modification–(Bill C-3)–*Ministre de l'Industrie et du Commerce*–(chapitre 13, S.C. 1973-1974).

135. Expansion économique régionale, Ministère (Loi), modification–(Bill C-68)–*M. MacDonald* (Egmont)–(restée en plan au *Feuilleton*).

136. Exportation des denrées cultivées et produites au Canada (Loi)–(Bill C-15)–*M. Peters*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

137. Faune du Canada (Loi)–(Bill C-131)–*Ministre des Pêches et de l'Environnement*–(chapitre 21, S.C. 1973-1974).

138. Financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles (Loi)–(Bill C-135)–*Ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines*–(chapitre 49, S.C. 1973-1974).

139. Gouvernement, contrats d'embauche (Loi)–(Bill C-72)–*M. Orlikow*–(restée en plan au *Feuilleton*).

140. Habitation (Loi nationale), modification (Hypothèques grevant des propriétés résidentielles)–(Bill C-244)–*M. Broadbent*–(restée en plan au *Feuilleton*).

141. Habitation (Loi nationale), modification (Projets contre la pollution)–(Bill C-6)–*M. Alexander*–(décision lors de l'étude en 2e lecture à l'effet que l'étude du bill ne peut être poursuivie).

142. Habitation (Loi nationale) modification (Projet coopératif d'habitation)–(Bill C-133)–*Ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines*–(chapitre 18, S.C. 1973-1974).

143. Iles Turks et Caicos, union avec le Canada (Loi)–(Bill C-249)–*M. Saltsman*–(restée en plan au *Feuilleton*).

144. Immigration, dispositions et procédures (Loi)–(Bill C-212)–*Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration*–(chapitre 28, S.C. 1973-1974).

145. Immigration (Loi), modification (Arriération mentale)–(Bill C-91)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

146. Immigration (Loi), modification (Personnes atteintes d'épilepsie)–(Bill C-139)–*M. Benjamin*–(restée en plan au *Feuilleton*).

147. Impôt sur le revenu, législation (Loi modifiant)–(Bill C-193)–*Ministre des Finances*–(chapitre 30, S.C. 1973-1974).

148. Impôt sur le revenu, législation (Loi modifiant) (Voies et moyens)–(Bill C-170)–*Ministre des Finances*–(chapitre 14, S.C. 1973-1974).

149. Impôt sur le revenu (Loi), modification–(Bill C-192)–*Ministre des Finances*–(chapitre 29, S.C. 1973-1974).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

150. Impôt sur le revenu (Loi), modification (Article 239)–(Bill C-8)–*M. Lambert* (Edmonton-Ouest)–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

151. Indiens (Loi), modification (Age de vote aux élections dans les réserves)–(Bill C-16)–*M. Foster*–(restée en plan au Comité des Affaires indiennes et du Nord canadien).

152. Indiens (Loi), modification (Femmes indiennes mariées à des non-Indiens)–(Bill C-229)–*Mme Morin*–(restée en plan au *Feuilleton*).

153. Information, protection des sources (Loi) (Privilèges de la presse)–(Bill C-41)–*M. Peters*–(ordre tendant à la reprise du débat, à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

154. Information, protection des sources (Loi) (Privilège de la presse)–(Bill C-122)–*M. Fairweather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

155. Invalides, transport (Loi)–(Bill C-45)–*M. Nesbitt*–(restée en plan au *Feuilleton*).

156. Jeunesse, semaine nationale (Loi)–(Bill C-13)–*M. Reynolds*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

157. Jeux olympiques d'été de 1976 (Loi)–(Bill C-196)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 31, S.C. 1973-1974).

158. Jour d'actions de grâces, proclamation (Loi)–(Bill C-253)–*M. Rose*–(restée en plan au *Feuilleton*).

159. Jour des découvertes (Loi)–(Bill C-150)–*M. Stevens*–(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).

160. Jour du drapeau canadien (Loi)–(Bill C-136)–*M. Nelson*–(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).

161. Jours fériés (Loi), modification–(Bill C-184)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).

162. Juges (Loi), modification–(Bill C-177)–*Ministre de la Justice*–(chapitre 17, S.C. 1973-1974).

163. Justice, Ministère, modification–(Bill C-116)–*M. Fortin*–(restée en plan au *Feuilleton*).

164. Langues officielles (Loi), modification–(Bill C-200)–*M. Yewchuk*–(restée en plan au *Feuilleton*).

165. Libération conditionnelle des détenus (Loi), modification–(Bill C-191)–*Solliciteur général*–(chapitre 48, S.C. 1973-1974).

166. Loi électorale du Canada, modification (Congé)–(Bill C-185)–*M. Stackhouse*–(restée en plan au *Feuilleton*).

167. Loi électorale du Canada, modification (Forme des bulletins)–(Bill C-121)–*M. Rowland*–(restée en en plan au *Feuilleton*).

168. Loi électorale du Canada, modification (Forme du bulletin de vote)–(Bill C-137)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton*).

169. Loi électorale du Canada, modification (Forme du bulletin de vote)–(Bill C-238)–*M. Firth*–(restée en plan au *Feuilleton*).

170. Loi électorale du Canada, modification (Liste des électeurs militaires et fonctionnaires)–(Bill C-210)–*M. Nesdoly*–(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

171. Loi électorale du Canada, modification (Liste électorale permanente)–(Bill C-17)–*M. Buchanan*–(objet du bill déféré au Comité des privilèges et des élections).

172. Loi électorale du Canada, modification (Liste électorale permanente)–(Bill C-55)–*M. Fleming*–(restée en plan au *Feuilleton*).

173. Loi électorale du Canada, modification (Personne dont le nom ne figure pas sur la liste électorale)–(Bill C-140)–*M. Howard*–restée en plan au *Feuilleton).*

174. Loi électorale du Canada, modification (Prisonniers habilités à voter)–(Bill C-43)–*M. MacDonald* (Egmont)–(restée en plan au *Feuilleton*).

175. Loi électorale du Canada, modification (Publication de résultats de votes d'essai)–(Bill C-86)–*M. Peters*–(restée en plan au *Feuilleton).*

176. Loi électorale du Canada, modification (Publication de sondages électoraux)–(Bill C-60)–*M. Coates*–(restée en plan au *Feuilleton).*

177. Loi électorale du Canada, modification (Vote par procuration)–(Bill C-56)–*M. Horner* (Crowfoot)–(restée en plan au *Feuilleton*).

178. Macdonald, sir John A., fête (Loi)–(Bill C-95)–*M. Macquarrie*–(révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).

179. Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère (Loi), modification–(Bill C-159)–*M. Atkey*–(restée en plan au *Feuilleton).*

180. Major's Hill, désignation du parc (Loi)–(Bill C-62)–*M. Stewart* (Cochrane)–(restée en plan au *Feuilleton).*

181. Marine marchande du Canada (Loi), modification–(Bill C-157)–*M. Neale*–(restée en plan au *Feuilleton).*

182. Mer territoriale et zones de pêche (Loi), modification–(Bill C-126)–*M. Howard* (Skeena)–(restée en plan au *Feuilleton).*

183. Mines d'or, Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation, modification–(Bill C-130)–*Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources*–(chapitre 11, S.C. 1973-1974).

184. Mise en accusation (Loi)–(Bill C-168)–*M. Baldwin*–(restée en plan au *Feuilleton*).

185. Non-fumeurs, assistance (Loi)–(Bill C-218)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

186. Office national de l'énergie (Loi), modification–(Bill C-25)–*M. Andre*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

187. Ombudsman, création du poste (Loi)–(Bill C-67)–*M. Reid*–(restée en plan au *Feuilleton).*

188. Orateur de la Chambre des communes (Loi)–(Bill C-85)–*M. Knowles* (Winnipeg-Nord-Centre)–(restée en plan au *Feuilleton).*

189. Ours polaires, protection (Loi)–(Bill C-174)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).

190. Parcs nationaux (Loi), modification–(Bill S-4)–*Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien*–(émanant du Sénat, examen par le Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, qui en fait rapport, sans plus).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

191. Passeports délivrés aux femmes mariées (Loi)–(Bill C-173)–*Mme MacInnis*–(restée en plan au *Feuilleton*).

192. Pêcheries (Loi), modification–(Bill C-23)–*M. Barnett*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

193. Peine capitale, tenue d'un plébiscite sur l'abolition (Loi)–(Bill C-117)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton).*

194. Pénitenciers (Loi), modification–(Bill C-160)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton).*

195. Pensions (Loi), modification–(Bill C-202)–*Ministre des Affaires des anciens combattants*–(chapitre 19, S.C. 1973-1974).

196. Petits prêts (Loi), modification–(Bill C-57)–*M. Rowland*–(restée en plan au *Feuilleton*).

197. Petits prêts (Loi), modification (Définition des mots "prêt" et "taux d'intérêt")–(Bill C-230)–*M. Caouette* (Témiscamingue)–(restée en plan au *Feuilleton*).

198. Pétrole, taxe d'exportation (Loi)–(Bill C-245)–*Ministre des Finances*–(chapitre 53, S.C. 1973-1974).

199. Pilotage (Loi), modification–(Bill C-127)–*Ministre des Transports*–(chapitre 1, S.C. 1973-1974).

200. Plateau continental (Loi)–(Bill C-54)–*M. McGrath*–(restée en plan au *Feuilleton*).

201. Plébiscite sur l'avortement (Loi)–(Bill C-40)–*M. Reynolds*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

202. Pollution des eaux arctiques, prévention (Loi), modification–(Bill C-186)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton*).

203. Prestations de pension, normes (Loi), modification–(Bill C-5)–*M. Rose*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

204. Prêts aidant aux opérations de pêche (Loi), modification–(Bill C-207)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton*).

205. Prêts aux petites entreprises (Loi), modification–(Bill C-205)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton*).

206. Prêts destinés aux améliorations agricoles (Loi), modification–(Bill C-206)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton*).

207. Prêts destinés aux améliorations agricoles (Loi), modification–(Bill S-5)–*M. Guay* (Saint-Boniface)–(émanant du Sénat, avis portant 1re lecture rayé du *Feuilleton,* suite à une décision de M. l'Orateur).

208. Preuve au Canada (Loi), modification (Déclarations incriminantes)–(Bill C-78)–*M. Orlikow*–(restée en plan au *Feuilleton).*

209. Preuve au Canada (Loi), modification (Témoignage de conjoint)–(Bill C-152)–*M. Blackburn*–(restée en plan au *Feuilleton).*

210. Procédures de portée générale (Loi)–(Bill C-247)–*M. Leggatt*–(restée en plan au *Feuilleton*).

211. Produits domestiques dangereux, étiquetage (Loi)–(Bill C-83)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton).*

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

212. Protection de la vie privée (Loi)–(Bill C-176)–*Ministre de la Justice*–(chapitre 50, S.C. 1973-1974).

213. Radiodiffusion (Loi), modification (Annonces publicitaires destinées aux enfants)–(Bill C-22)–*M. McGrath*–(examen par le Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, qui en fait rapport, sans plus).

214. Radiodiffusion (Loi), modification (Temps de diffusion égal aux partis de l'opposition)–(Bill C-118)–*M. Orlikow*–(restée en plan au *Feuilleton*).

215. Radiodiffusion (Loi), modification (Temps gratuit aux candidats)–(Bill C-63)–*M. Mather*–(restée en plan au *Feuilleton*).

216. Radiodiffusion (Loi), modification (Utilisation du matériel didactique par les commissions scolaires)–(Bill C-143)–*M. McKenzie*–(Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill).

217. Régime de pensions du Canada (Loi), modification (Appel à la Commission d'appel des pensions)–(Bill C-151)–*M. Coates*–(restée en plan au *Feuilleton*).

218. Régime de pensions du Canada (Loi), modification–(Bill C-115)–*M. Rowland*–(restée en plan au *Feuilleton*).

219. Régime de pensions du Canada (Loi), modification (Contributions et prestations de la maîtresse de maison)–(Bill C-149)–*M. Saltsman*–(restée en plan au *Feuilleton*).

220. Régime de pensions du Canada (Loi), modification (Cotisant appartenant à une secte religieuse)–(Bill C-190)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(restée en plan à l'étape du rapport).

221. Régime de pensions du Canada (Loi), modification (Enfant d'un cotisant invalide)–(Bill C-182)–*M. Blais*–(restée en plan au *Feuilleton*).

222. Régime de pensions du Canada (Loi no 2), modification–(Bill C-224)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(chapitre 41, S.C. 1973-1974).

223. Relations de travail dans la Fonction publique (Loi), modification (Décisions arbitrales)–(Bill C-98)–*M. Reilly*–(restée en plan au *Feuilleton*).

224. Relations de travail dans la Fonction publique (Loi), modification (Nomination de trois présidents suppléants à la Commission)–(Bill C-178)–*M. MacEachen*–(chapitre 15, S.C. 1973-1974).

225. Relations de travail dans la Fonction publique (Loi), modification (Portée des négociations collectives)–(Bill C-113)–*M. Orlikow*–(restée en plan au *Feuilleton*).

226. Rémunération symbolique (Loi)–(Bill C-169)–*M. L'Heureux*–(restée en plan au *Feuilleton*).

227. Route Alaska-Yukon, établissement de l'Administration (Loi)–(Bill C-18)–*M. Oberle*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

228. Route Alaska-Yukon, établissement de l'Administration (Loi)–(Bill C-53)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).

229. Sécurité de la vieillesse (Loi), modification (Augmentation du montant de base)–(Bill C-147)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(chapitre 8, S.C. 1973-1974).

230. Sécurité de la vieillesse (Loi), modification (Pension aux personnes dont le conjoint est pensionné)–(Bill C-90)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Suite)*

231. Sécurité de la vieillesse (Loi), modification (Rajustement trimestriel)–(Bill C-219)–*Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social*–(chapitre 35, S.C. 1973-1974).

232. Semaine nationale d'embauchage des handicapés (Loi)–(Bill C-158)–*M. Atkey*–(restée en plan au *Feuilleton).*

233. Sénat et Chambre des communes (Loi), modification–(Bill C-30)–*M. Stewart* (Cochrane)–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

234. Serments d'office (pro forma)–(Bill C-1)–*Premier ministre.*

235. Statistique (Loi), modification (Statistiques de zone)–(Bill C-7)–*M. MacDonald* (Egmont)–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

236. Stupéfiants (Loi), modification–(Bill C-181)–*M. Reynolds*–(restée en plan au *Feuilleton*).

237. Subsides (1re loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (A)de 1972-1973)–(Bill C-141)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 3, S.C. 1973-1974).

238. Subsides (2e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (B) de 1972-1973)–(Bill C-166)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 4, S.C. 1973-1974).

239. Subsides (3e loi principale de la session fondée sur le budget principal de 1973-1974)–(Bill C-204)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 16, S.C. 1973-1974).

240. Subsides (4e loi principale de la session fondée sur le budget supplémentaire (A) de 1973-1974)–(Bill C-239)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 47, S.C. 1973-1974).

241. Subsides (1re loi provisoire de la session fondée sur le budget principal de 1973-1974)–(Bill C-167)–*Président du Conseil du Trésor*–(chapitre 5, S.C. 1973-1974).

242. Tabac, restriction de l'usage (Loi)–(Bill C-42)–*M. Mather*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

243. Tarif des douanes (Loi), modification–(Bill C-172)–*Ministre des Finances*–(chapitre 10, S.C. 1973-1974).

244. Tarif des douanes (Loi), modification–(Bill C-195)–*Ministre des Finances*–(chapitre 22, S.C. 1973-1974).

245. Tarif des douanes (Loi), modification–(Bill C-248)–*Ministre des Finances*–(restée en plan au *Feuilleton*).

246. Taxe d'accise et Accise (Lois), modification–(Bill C-194)–*Ministre des Finances*–(chapitre 24, S.C. 1973-1974).

247. Taxe d'accise (Loi), modification–(Bill C-171)–*Ministre des Finances*–(chapitre 12, S.C. 1973-1974).

248. Téléphone, numéro universel en cas d'urgence (Loi)–(Bill C-37)–*M. Mather*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

249. Terre des Indiens en Colombie-Britannique (Loi)–(Bill C-134)–*M. Howard*–(restée en plan au *Feuilleton).*

250. Terres destinées aux anciens combattants (Loi), modification–(Bill C-71)–*M. MacDonald* (Egmont)–(restée en plan au *(Feuilleton).*

Bills d'intérêt public et d'initiative ministérielle ou parlementaire – *(Fin)*

251. Terres destinées aux anciens combattants (Loi), modification (Droits des épouses)–(Bill C-250)–*M. Leggatt*–(restée en plan au *Feuilleton*).

252. Textiles, étiquetage (Loi), modification–(Bill C-109)–*Mme MacInnis*–(restée en plan au *Feuilleton*).

253. Transports (Loi nationale), modification–(Bill C-66)–*M. Whicher*–(restée en plan au *Feuilleton*).

254. Véhicules automobiles et instruments agricoles, pièces (Loi)–(Bill C-231)–*M. Nesdoly*–(restée en plan au *Feuilleton*).

255. Véhicules automobiles, sécurité (Loi), modification (Ceintures de sécurité)–(Bill C-35)–*M. Mather*–(ordre tendant à la reprise du débat à l'étape de la 2e lecture, resté en plan au *Feuilleton*).

256. Véhicules automobiles, sécurité (Loi), modification (Tracteurs de ferme)–(Bill C-215)–*M. Rowland*–(restée en plan au *Feuilleton*).

Bills privés en général et Règlement, Comité:

1. Composition, 44, 160, 386, 407, 458, 719, 723.
2. Bills et pétitions (en retard) déférés: Centre Amusement Co. Limited. (Bill S-6), 392. National Dental Examining Board of Canada (Bill S-7), 413. Centre Amusement Co. Limited. (Bill S-6), 446. National Dental Examining Board of Canada (Bill S-7), 678.
3. Rapports: Premier (*Centre Amusement Co. Limited*, pétition reçue en retard) (Appendice no 43 aux *Journaux*), 409; Deuxième (*National Dental Examining Board of Canada*, pétition reçue en retard) (Appendice no 43 aux *Journaux*), 425; Troisième (Centre Amusement Co. Limited, Bill S-6) (Appendice no 49 aux *Journaux*), 459; Quatrième (National Dental Examining Board of Canada, Bill S-7) (Appendice no 69 aux *Journaux*), 726.
4. Adoption des rapports: Premier, sur motion, sans avis, 417. Deuxième, sur motion, sans avis, 433.

Bois de pâte et papier, industrie:

1. Nombre d'usines, subventions versées depuis 1968, ouvriers remerciés: M. Fortin–Dépôt immédiat de la réponse, 222. Document parlementaire no 291-2/641.
2. Ordres,–Copie de tout document échangé depuis le 1er janvier 1972 avec les compagnies de bois de pulpe et de pâte à papier concernant l'application des règlements sur les effluents des moulins: M. Howard: Appel des avis de motions qui sont reportés à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents), 130-4. Présentation, débat et adoption sur division, 266-8. Dépôt de la réponse, 605-7. Documents parlementaires nos 291-3/48 à 291-3/73.
3. Ordres,–Copies des programmes de mise en application du règlement concernant les effluents des moulins de pâte et papier de la Colombie-Britannique: M. Howard: Appel des avis de motions qui sont reportés à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 292-5.

Voir aussi **Environnement, Ministère.**

Boulanger, M. Prosper, député:

Nomination à titre de vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre, 13.

Bretton Woods, accords (Loi):

Rapport pour 1972, 230. Document parlementaire no 291-1/74.

Bruit, Code national de contrôle (Loi):

Bill C-110, M. Grier. 1re lecture, 36.

Bruits industriels (Loi):

Bill C-102, M. Mather. 1re lecture, 35.

Budget des dépenses:
1. Budget supplémentaire (A), 1972-1973, dépôt, 19. Document parlementaire no 291-1/132.
2. Budget principal des dépenses pour 1973-1974, dépôt, 127. Document parlementaire no 291-1/132A.
3. Budget suplémentaire (B) de 1972-1973, dépôt, 165. Document parlementaire no 291-1/132B.
4. Budget supplémentaire (A) pour 1973-1974, 625. Document parlementaire no 291-1/132C.
5. Renvoi du budget des dépenses aux comités, 19, 147-9, 165, 625.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions; Voies et moyens (Budget).**

Bureau fédéral de la statistique:
Voir **Statistique Canada.**

C

Cabinet:
1. Membres du Cabinet, administrateurs de compagnies, etc.: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 200. Document parlementaire no 291-2/19. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 582. Document parlementaire no 291-2/19A.
2. Pouvoir de nomination, formation et qualifications des sous-ministres et des sous-ministres adjoints et associés: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 291-2/640.

Caisse d'aide à la santé:
Projets acceptés, objectifs, coût, bénéficiaires: M. Holmes—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 291-2/653.

Caisse d'aide à la santé (Loi):
1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1971-1972, 15. Document parlementaire no 291-1/156.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1972-1973, 623. Document parlementaire no 291-1/156A.

Canada et les Etats-Unis, accords, échanges de notes, etc.:
Copies d'une note remise aux Etats-Unis le 19 janvier 1973 au sujet de l'imposition de droits à la Société Canadienne des pneus Michelin Ltée, 55. Document parlementaire no 291-6/132.

Canada-Monde World:
Subventions du Secrétariat d'Etat: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/2453.

Canadien National:
Copie des documents échangés avec les vérificateurs-comptables: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 470.

Capitale nationale, Commission:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 148.
2. Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972-1973, 471. Document parlementaire no 291-1/181.
3. Budget d'établissement pour 1972-1973 et copie du décret l'approuvant, 256. Document parlementaire no 291-1/182.
4. Correspondance échangée avec la compagnie E.B. Eddy ou la société Weston au sujet de la disposition des biens restants et des intentions de la compagnie: M. Isabelle, 674. Dépôt de la réponse, 719. Document parlementaire no 291-3/261. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 794. Document parlementaire no 291-3/261A.
5. Déclarations sur la longueur des pistes cyclables ainsi que des promenades de la Commission, 410. Document parlementaire no 291-7/11.

Capitale nationale, région:
Entente pour la planification du transport dans la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la Communauté régionale de l'Outaouais et la région de la capitale nationale, 759. Document parlementaire no 291-7/25.

Casier judiciaire (Loi), modification:
1. Bill C-27, M. Rynard. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 502.
2. Bill C-235, M. Reynolds (Formalités bureaucratiques). 1re lecture, 705.

Centre Amusement Co. Limited:
Réception d'une pétition (en retard) visant à annuler l'avis de dissolution, 353. Rapport du greffier des pétitions, 366. Bill S-6, M. Poulin. Reçu du Sénat et 1re lecture, 362. Ordre du consentement unanime,—Renvoi de la pétition et du 4e rapport du greffier des pétitions au Comité des bills privés en général et du Règlement, 392. Rapport du Comité recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 43 aux *Journaux*), 409. Rapport de l'Examinateur des pétitions, 418. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité des bills privés en général et du Règlement, 446. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 49 aux *Journaux*), 459. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 474. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 54, S.C. 1973-1974.

Centre d'information de la police canadienne:
Services dispensés, droits d'accès, sécurité des têtes de ligne, frais d'établissement et d'exploitation, employés, etc.: M. Atkey—Dépôt immédiat de la réponse, 809-10. Document parlementaire no 291-2/2953.

Centre de recherches pour le développement international:
1. Rapport pour 1971-1972, 15. Document parlementaire no 291-1/365.
2. Rapport pour 1972-1973, 537. Document parlementaire no 291-1/365A.

Centre national des Arts, Corporation:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147.
2. Rapport et état financier pour 1971-1972, 431. Document parlementaire no 291-1/179.

Céréales:
1. Elévateurs à grain en service depuis cinq ans: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 210. Document parlementaire no 291-2/971.
2. Graine de colza, production, exportations et subventions: M. Caouette (Charlevoix)—Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/1507.
3. Nombre et capacité des wagons-trémies utilisés: M. Masniuk—Dépôt immédiat de la réponse, 299. Document parlementaire no 291-2/1546.
4. Quantités de blé et de colza produites depuis 1969, prix par boisseau et prix d'exportation: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 482. Document parlementaire no 291-2/2088.
5. Demandes pour la construction d'usines de broyage de graines de colza, produits du colza exportés depuis 1969, etc.: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 572. Document parlementaire no 291-2/2295.
6. Copies d'une déclaration faite le 30 mars 1973 sur le système bivalent de prix du blé, 229. Document parlementaire no 291-7/6.
7. Ordre,—Copie de la correspondance échangée avec l'URSS au sujet de la vente de blé: M. Stackhouse: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 626.
8. Ordre,—Copie de la correspondance échangée avec la Chine au sujet de la vente de blé: M. Stackhouse: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 626.

Voir aussi **Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante; Exportations et importations.**

Chambre des communes:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la procédure et de l'organisation, 149.
2. Copies d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie intérieure, concernant la revision des traitements des employés de la Chambre des communes, 290. Document parlementaire no 291-1/1.
3. Copie d'un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie intérieure, concernant les dépenses pour appels téléphoniques des députés, 289. Document parlementaire no 291-1/1A. Adoption sur motion dudit extrait, 289.
4. Copie du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne concernant les services téléphoniques pour les députés, 473. Document parlementaire no 291-1/1B.
5. Copie du décret en date du 1er janvier 1974 nommant certains députés à la Chambre des communes à des postes de secrétaires parlementaires, 803. Document parlementaire no 291-1/205.
6. Avis de rappel de la Chambre des communes publié par M. l'Orateur dans la *Gazette du Canada* le 27 juillet 1973, 523. Document parlementaire no 291-7/19.
7. Motion (M. MacEachen): Etude par le Comité de la procédure et de l'organisation, du Règlements de la Chambre et des comités ainsi que des questions de procédure soulevées au cours des 28e et 29e Parlements: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 143. Présentation et interruption du débat, 172. Reprise du débat et adoption de la motion, 177.
8. Nomination des commissaires de la régie intérieure, 13.
9. Ordre,—Autorisation au président de la Chambre à déployer le drapeau canadien à la Chambre des communes, 119.
10. Ordre,—Impression en appendice au *hansard* du discours et des allocutions prononcés lors de la visite du Président du Mexique, 226.
11. Ordre,—Impression en appendice au *hansard* du 19 juin 1973 du discours de Mme Indira Gandhi et des autres allocutions, 423.
12. Ordre du consentement unanime,—Renvoi au Comité de la procédure et de l'organisation de la question des déclarations faites par des députés à l'extérieur de la Chambre à l'égard de délibérations tenues à la Chambre, 357.

Chambre des communes, représentation, modification:
1. Motion (Président du Conseil privé): Que le mode de rajustement de la représentation à la Chambre des communes soit déféré au Comité des privilèges et des élections: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 775. Présentation et adoption, 824.
2. Vacances de siège: Battle River (décès de M. Kuntz), 743.

Charbon:
Sociétés bénéficiaires depuis 1968, objectifs et rapports concernant le Programme de subventions au transport du charbon: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 75. Document parlementaire no 291-2/66.

Chemins de fer (Loi):
Sommes versées à chaque société de chemins de fer depuis 1968: M. Benjamin—Dépôt immédiat de la réponse, 322. Document parlementaire no 291-2/1476.

Chemins de fer (Loi), modification:
1. Bill C-11, M. Thomas (Moncton) (Publication des rapports d'accidents). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 78.
2. Bill C-179, M. Knight (Déviations, changements, déplacements). 1re lecture, 309.
3. Bill C-180, M. Schumacher (Clôtures d'emprise dans les agglomérations). 1re lecture, 311.
4. Bill C-225, M. Hales (Trains de banlieue). 1re lecture, 593.

Chemins de fer, maintien de l'exploitation (Loi):
Bill C-217, ministre du Travail. 1re lecture 523. Motion, du consentement unanime, tendant à la 2e lecture, présentation, débat et amendement (M. Lewis): Remise à plus tard et présentation d'une autre mesure, présentation et amendement déclaré irrecevable, 524. Reprise du débat, 2e lecture sur vote inscrit et renvoi à un Comité plénier, du consentement unanime, 524-5. Etude en Comité plénier, rapport avec amendements et adoption à l'étape du rapport, 527. Motion tendant à la 3e lecture, adoption sur vote inscrit après débat, 527-8. Adoption par le Sénat, 528. Sanction royale, 529. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 32, S.C. 1973-1974.

Chemins de fer Nationaux du Canada:
1. Rapport pour 1972, 375. Document parlementaire no 291-1/96.
2. Budgets d'établissement et d'exploitation pour 1972 et copie du décret approuvant lesdits budgets, 106, 157. Document parlementaire no 291-1/98.
3. Budgets d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant lesdits budgets, 310. Document parlementaire no 291-1/98A.
4. Copie d'un état des finances et des immobilisations pour 1972, concernant la construction d'une ligne ferroviaire de Grimshaw, Alberta jusqu'au Grand Lac des Esclaves, 250. Document parlementaire no 291-1/99.
5. Rapport de 1972 concernant la construction d'une ligne ferroviaire du mille 17 du prolongement Windfall jusqu'à Bigstone, Alberta, 124. Document parlementaire no 291-1/99C.
6. Rapport du Trust des titres pour 1972, 537. Document parlementaire no 291-1/101.
7. Accidents du Canadien National en 1972, nombre, causes, dommages, etc.: M. Godin—Dépôt immédiat de la réponse, 394. Document parlementaire no 291-2/1378.
8. Adresse,—Copie des documents relatifs à tout déplacement éventuel de la voie ferrée à Wetaskiwin (Alberta): M. Schellenberger, 82. Dépôt de la réponse, 185. Document parlementaire no 291-3/74.
9. Adresse,—Copie de tout document échangé avec l'Alberta au sujet du déplacement des voies ferrées dans les municipalités de cette province: M. Schellenberger, 134. Dépôt de la réponse, 302. Document parlementaire no 291-3/75.
10. Adresse,—Copie des documents relatifs à la décision d'approuver la construction du projet de Tour du CN à Toronto: M. Forrestall, 354. Dépôt de la réponse, 365-6. Document parlementaire no 291-3/205.
11. Ordre,—Copie du rapport du juge Tristschler sur l'enquête sur la construction du chemin de fer du Grand Lac des Esclaves: M. Benjamin: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 130. Présentation et interruption du débat, 246.

Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) (Loi de 1973):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-164, ministre des Finances. 1re lecture, 193. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 273. Reprise et interruption du débat, 283, 284, 580, 586, 589-90, 599. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des transports et des communications, 602. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 71 aux *Journaux*), 745. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 76 aux *Journaux*), 773. Etape du rapport, motions, 801-2, 803-4.

Chômage:
1. Raisons et explications des différences dans les divers relevés, et statistiques concernant les chômeurs: M. Grier—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 291-2/956.
2. Nombre de chômeurs pendant l'été 1971 et nombre d'étudiants chômeurs pendant les étés 1970 et 1971: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 304. Document parlementaire no 291-2/1815.
3. Nombre et pourcentage des chômeurs classés comme invalides depuis 1962: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 291-2/3101.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Churchill, port:
Voir **Ports, quais et brise-lames.**

Cimetières d'Indiens ou d'Inuits, fouilles (Loi):
Bill C-99, M. Harney. 1re lecture, 35.

Circonscriptions électorales, Commission de délimitation:

1. Rapport pour la province d'Alberta, 349. Document parlementaire no 291-1/420.
2. Rapport de la Commission pour la Colombie-Britannique, 451. Document parlementaire no 291-1/421.
3. Rapport pour la province du Manitoba, 331. Document parlementaire no 291-1/422.
4. Rapport pour le Nouveau-Brunswick, 303. Document parlementaire no 291-1/423.
5. Rapport pour la province de Terre-Neuve, 245. Document parlementaire no 291-1/424.
6. Rapport pour la Nouvelle-Ecosse, 449. Document parlementaire no 291-1/425.
7. Rapport de la Commission pour l'Ontario, 455. Document parlementaire no 291-1/426.
8. Copie du rapport de délimitation des circonscriptions de l'Ile du Prince-Edouard, 297. Document parlementaire no 291-1/427.
9. Rapport pour la province de Québec, 1973, 313. Document parlementaire no 291-1/428.
10. Rapport pour la Saskatchewan, 409. Document parlementaire no 291-1/429.
11. Avis d'opposition au rapport de la Commission pour la province du Nouveau-Brunswick de la part des députés de cette province, 339-40. Ordre du consentement unanime,—*Impression en appendice aux Procès-verbaux du 24 mai 1973*, 340. Ordre portant prise en considération, présentation et plus ample considération de ladite objection est différée, 427.
12. Objection de certains députés de la Saskatchewan au rapport de la Commission pour cette province. Ordre,—Que le texte de ladite objection soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* du 29 juin 1973, 449.
13. Objection de députés de l'Ontario au rapport de la Commission pour cette province, présentation, 470. Ordre du consentement unanime,—Impression en appendice aux Procès-verbaux du 11 juillet 1973, 470.
14. Opposition de certains députés du Québec au rapport de la Commission pour la province de Québec, 291. Ordre du consentement unanime,—*Impression en appendice aux Procès-verbaux du 8 juin 1973.*
15. Opposition de la part des députés de Terre-Neuve au rapport de la Commission pour cette province, présentation et ordre visant à imprimer ladite objection en appendice aux *Procès-verbaux* du 18 avril 1973, 290.
16. Opposition des députés de l'Alberta au rapport de la Commission pour cette province. Ordre,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 14 juin 1973, 413. Présentation, lecture de l'objection et plus ample considération est différée, 474.
17. Opposition des députés du Manitoba au rapport de la Commission pour cette province. Ordre,—Impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 14 juin 1973, 413. Présentation, débat et plus ample considération de ladite objection est différée, 460.
18. Opposition par des députés du Québec au rapport de la Commission pour la province de Québec, présentation et ordre visant à imprimer ladite objection en appendice aux *Procès-verbaux* du 12 juin 1973, 401. Ordre portant prise en considération de l'objection, présentation et plus ample considération de ladite opposition est différée, 442-3.
19. Prise en considération de l'objection concernant le rapport de la Commission pour la province de Terre-Neuve, présentation, débat et plus ample considération de ladite objection est différée, 329-30.

Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification:

1. Bill C-31, M. Blaker (Modification du nom de la circonscription de Lachine à Lachine-Bord-Du-Lac). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et adoption, 176. Etude en comité plénier, du consentement unanime, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 176. Adoption par le Sénat, 202. Sanction royale, 226. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 6, S.C. 1973-1974.
2. Bill C-32, M. Howie (Avis d'observation à formuler aux séances). 1re lecture, 34.
3. Bill C-51, M. Lambert (Edmonton-Ouest) (Motifs des recommandations des commissions de délimitation). 1re lecture, 34.
4. Bill C-119, M. Reid (Règles). 1re lecture, 36.
5. Bill C-156, M. Saltsman (Modification du nom de la circonscription de Waterloo à Waterloo-Cambridge). 1re lecture, 165. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et adoption, 176. Etude en comité plénier du consentement unanime, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 176. Adoption par le Sénat, 202. Sanction royale, 226. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 7, S.C. 1973-1974.
6. Bill C-198, M. Firth (Territoires du Nord-Ouest). 1re lecture, 423.
7. Bill C-222, M. Blenkarn (Modification du nom de la circonscription de Peel-Sud à Mississauga). 1re lecture, 533. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, étude en Comité plénier, du consentement unanime, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 561. Adoption par le Sénat, 622. Sanction royale, 722. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 40, S.C. 1973-1974.

Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), modification – *(Fin)*

8. Bill C-228, M. Campbell (Modification du nom de la circonscription de Lasalle à Lasalle-Emard-Côte-Saint-Paul). 1re lecture, 647. Motion tendant à la 2e lecture, adoption, et, du consentement unanime étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 678. Adoption par le Sénat, 738. Sanction royale, 744. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 42, S.C. 1973-1974.
9. Bill C-232, M. Gauthier (Ottawa-Est) (Modification du nom de la circonscription de Ottawa-Est à Ottawa-Vanier). 1re lecture, 681. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture, étude en Comité plénier, du consentement unanime, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 701. Adoption par le Sénat, 738. Sanction royale, 744. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 43, S.C. 1973-1974.

Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), suspension:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-208, Président du Conseil privé. 1re lecture, 451. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 460. Reprise et interruption du débat, 463, 466, 467. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des privilèges et élections, 467-8. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 50 aux *Journaux*), 475. Etape du rapport, motions, 489, 492. Motion rejetée, 492. Adoption à l'étape du rapport, et 3e lecture du consentement unanime, 492. Adoption par le Sénat, 515. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 23, S.C. 1973-1974.

Citoyenneté canadienne (Loi), modification:

1. Bill C-75, M. Andre (Enfants nés hors du Canada). 1re lecture, 35.
2. Bill C-82, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Absence pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté). 1re lecture, 35.
3. Bill C-103, M. Peters (Liberté de conscience). 1re lecture, 35.
4. Bill C-161, Mme MacInnis (Citoyen canadien de naissance). 1re lecture, 179.
5. Bill C-175, Mme MacInnis (Conjoints de Canadiens). 1re lecture, 266.
6. Bill C-188, M. Prud'homme (Exigence minimum de résidence). 1re lecture, 367.
7. Bill C-214, M. Hueglin (Membres des Forces armées). 1re lecture, 492.
8. Bill C-246, M. Fairweather (Enfant né hors du Canada). 1re lecture, 759.

Code canadien du travail:

1. Rapport – Partie III – sur les mesures prises pour 1972-1973, 439. Document parlementaire no 291-1/82.
2. Rapport – Partie V – sur les mesures prises pour 1972-1973, 300. Document parlementaire no 291-1/406.

Code canadien du travail, modification:

1. Bill C-64, M. Forrestall (Distinction injuste en matière d'âge et de sexe). 1re lecture, 35.
2. Bill C-76, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Augmentation du salaire horaire minimum). 1re lecture, 35.
3. Bill C-79, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Dix jours fériés payés). 1re lecture, 35.
4. Bill C-108, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) (Vacances annuelles de trois semaines après trois ans). 1re lecture, 36.
5. Bill C-234, M. Beattie (Commission d'enquête sur des grèves contraires à l'intérêt public). 1re lecture, 698.

Code canadien du travail (Normes), modification:

Bill C-44, M. Peters (Indemnité de cessation d'emploi). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et interruption du débat, 616.

Code criminel, modification:

1. Bill C-2, Solliciteur général (Peine capitale). 1re lecture, 27. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 73. Reprise et interruption du débat, 75, 76, 78, 82, 128, 314, 315, 318, 322, 332. Ordre du consentement unanime,–Que le débat soit arrêté le jeudi 24 mai et que toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion principale soient mises aux voix le mardi, 29 mai à 9h.30 du soir, 337. Reprise et interruption du débat sur la motion tendant à la 2e lecture, 337, 340, 350. Reprise du débat et adoption de la motion tendant à la 2e lecture sur vote inscrit et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 350-1. Rapport (Procès-verbaux et témoignages –

Code criminel, modification – *(Fin)*
1. Bill C-2 – *(Fin)*
Voir Appendice no 47 aux *Journaux*), 452-3. Etape du rapport, motions, 499-501, 505, 507-8, 579-81. Adoption d'une motion concernant les modalités d'étude du bill C-2, 521. Motions déclarées irrecevables, 500-1. Motions rejetées sur vote inscrit, 580-1. Adoption à l'étape du rapport, 581. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 583. Reprise du débat et ordre tendant à différer le vote par appel nominal, 585. Motion tendant à la 3e lecture, mise aux voix et adoptée par 119 voix contre 106, 593-4. Adoption par le Sénat, 679. Sanction royale, 722. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 38, S.C. 1973-1974.
2. Bill C-29, M. Nesbitt (Maîtrise d'un véhicule à moteur). 1re lecture, 34.
3. Bill C-34, Mme MacInnis (Avortement). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 463.
4. Bill C-46, M. Mather (Cruauté envers les animaux). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 796.
5. Bill C-47, M. Mather (Communications téléphoniques harcelantes). 1re lecture, 34.
6. Bill C-59, M. Woolliams (Jeunes contrevenants). 1re lecture, 35.
7. Bill C-69, M. Stewart (Cochrane) (Manifestation au Parlement). 1re lecture, 35.
8. Bill C-80, M. Mather (Suppression des numéros de série des véhicules à moteur). 1re lecture, 35.
9. Bill C-87, M. Orlikow (Détention préventive). 1re lecture, 35.
10. Bill C-114, M. Mather (Sécurité des pneumatiques). 1re lecture, 36.
11. Bill C-120, M. Orlikow (Captation de messages télégraphiques). 1re lecture, 36.
12. Bill C-138, M. Leggatt (Contrôle des armes offensives et des armes à feu). 1re lecture, 97.
13. Bill C-142, M. Leggatt (Avortement). Motion tendant à la 1re lecture, présentation et adoption sur vote inscrit, 115-6.
14. Bill C-162, M. Mather (Avertissement sur les contenants de boissons alcooliques). 1re lecture, 193.
15. Bill C-187, M. Blenkarn (Avortement). 1re lecture, 362.
16. Bill C-199, M. Marchand (Kamloops-Cariboo) (Peine pour vol de bestiaux). 1re lecture, 425.
17. Bill C-251, M. Stevens (Avortement). 1re lecture, 821.

Voir aussi **Enquêtes sur les coalitions (Loi), modification.**

Code maritime (Loi):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-216, ministre des Transports. 1re lecture, 503.

Collège Rochdale:
Copie d'une lettre du ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines à *Chairman, Metropolitan Board of Commissioners of Police*, Toronto, 335. Document parlementaire no 291-7/8. (*Imprimé en appendice au hansard du 23 mai 1973*).

Colombie-Britannique:
1. Demandes de subventions acceptées et refusées par le ministère de l'Expansion économique régionale, entreprises établies et emplois créés: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)–Dépôt immédiat de la réponse, 292. Document parlementaire no 291-2/1272.
2. Transfert des terres de la Couronne de Station Ladner à la municipalité de Delta: Motion (M. Reynolds), présentation, débat et adoption, 284.

Columbia, fleuve:
1. Adresse,–Copie des délibérations du Comité de liaison Canada–Colombie-Britannique de 1958 à 1961, 101. Dépôt de la réponse, 182. Document parlementaire no 291-3/34.
2. Adresse,–Copie de projets du Comité mixte international: M. Hamilton: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 295.

Comités permanents:
1. Institution du comité chargé de la formation des comités permanents, 13. Rapports sur la composition des comités, 19, 43-6.
2. Adoption des rapports, 19, 46.

Comités pléniers de la Chambre:
1. Nomination, sur motion, de M. Gérald Laniel, député, à titre de vice-président, 13.
2. Nomination, sur motion, de M. Prosper Boulanger, député, à titre de vice-président adjoint, 13.
3. Nomination, sur motion, de M. Robert McCleave, député, à titre de président, 13.

Comités spéciaux:
Voir **Alimentation, tendances des prix.**

Commerce:
Ordre,—Copie des notes et instances faites aux Etats-Unis concernant le programme DISC: M. Lawrence, 263. Dépôt de la réponse, 269. Document parlementaire no 291-3/198.

Commerce, réglementation (Loi):
Bill C-153, M. Saltsman. 1re lecture, 149.

Commissaire aux langues officielles:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport pour 1971-1972, 81. Document parlementaire no 291-1/301.

Commissaire parlementaire, création du poste (Loi):
Bill C-93. M. Reynolds. 1re lecture, 35.

Commission canadienne des grains:
Rapport pour 1971, 15. Document parlementaire no 291-1/153.

Commission canadienne des transports:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport pour 1972, 230. Document parlementaire no 291-1/105.
3. Contrats accordés pour fins de recherche, objectifs et rapports: M. Nystrom-Dépôt immédiat de la réponse, 163. Document parlementaire no 291-2/109.
4. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires, etc.: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/2900.
5. Copie d'un rapport sur les conséquences de l'octroi de subventions aux navires américains pratiquant le commerce de vrac sur les Grands Lacs, 191. Document parlementaire no 291-4/52.
6. Copie d'un document sur la décision rendue le 30 mars 1973 sur la requête "A" de la société Bell Canada, 441. Document parlementaire no 291-7/13.

Commission canadienne du blé:
1. Rapport pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1972, ainsi que le rapport des vérificateurs, 269. Document parlementaire no 291-1/259. Ordre,—Renvoi au Comité de l'agriculture, 297.
2. Etat des stocks nets donnant droit à des frais de magasinage pour la campagne agricole 1972-1973, 622. Document parlementaire no 291-1/260.
3. Déclaration sur les paiements définitifs aux producteurs de grains pour 1972-1973, 622. Document parlementaire no 291-1/260A.
4. Grain vendu dans chaque province depuis 10 ans, provenance, destination, aide, etc.: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 394. Document parlementaire no 291-2/894.

Commission canadienne du lait:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de l'agriculture, 147.
2. Rapport pour 1971-1972, 104. Document parlementaire no 291-1/90.

Commission d'appel de l'immigration:
Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 148.

Commission d'appel de l'immigration (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-197, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. 1re lecture, 420-1. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et ajournement du débat du consentement unanime, 427. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 434. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 46 aux *Journaux*), 449. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 475. Adoption par le Sénat, 492. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 27, S.C. 1973-1974.

Commission d'énergie du Nord canadien:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des affaires indiennes et du Nord canadien, 148.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 493. Document parlementaire no 291-1/196.
3. Budget revisé d'établissement pour 1971-1972 et copie du décret approuvant ledit budget, 173. Document parlementaire no 291-1/198.
4. Budget d'établissement pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 173. Document parlementaire no 291-1/298A.

Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales:
Rapport pour 1971-1972, 20. Document parlementaire no 291-1/124.

Commission de contrôle de l'énergie atomique:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 18 aux *Journaux*), 307.
2. Rapport pour 1972-1973, 450. Document parlementaire no 291-1/61.

Commission de la Fonction publique:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Somme consacrée à la recherche et au développement depuis 1968: M. Nystrom-Dépôt immédiat de la réponse, 125. Document parlementaire no 291-2/108.
3. Somme consacrée à des contrats publicitaires depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 291-2/2878.

Commission de réforme du droit au Canada:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la justice et des questions juridiques, 148.
2. Rapport pour 1971-1972, 37. Document parlementaire no 291-1/409.
3. Deuxième rapport annuel pour 1972-1973, 576. Document parlementaire no 291-1/409A.

Commission de révision de l'impôt:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la justice et des questions juridiques, 148.
2. Rapport annuel des activités pour 1972, 228. Document parlementaire no 291-1/297.

Commission de surveillance du prix des produits alimentaires:
Décret sur la nomination des membres et le mandat de la Commission, 345. Document parlementaire no 291-4/165.

Commission des champs de batailles nationaux:
1. Rapport de l'Auditeur général concernant l'examen des comptes et des états financiers pour 1971-1972, 305. Document parlementaire no 291-1/194.
2. Rapport de l'Auditeur général concernant l'examen des comptes et des états financiers pour 1972-1973, 548. Document parlementaire no 291-1/194A.
3. Budget revisé d'établissement pour 1971-1972, 573. Document parlementaire no 291-1/194B.
4. Budget revisé d'établissement pour 1972-1973, 573. Document parlementaire no 291-1/194C.
5. Budget d'établissement pour 1973-1974, 573. Document parlementaire no 291-1/194D.

Commission des relations de travail dans la Fonction publique:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport annuel pour 1971-1972, 51. Document parlementaire no 291-1/219.

Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée:
Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 439. Document parlementaire no 291-1/58.

Commission du parc international Roosevelt Campobello:
Rapport et état financier pour 1972, 311. Document parlementaire no 291-1/229.

Commission du tarif:
Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 147.

Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement (Loi):
Bill C-33, M. Forrestall. 1re lecture, 34. A l'appel de l'ordre tendant à la 2e lecture, le bill est déclaré irrecevable, 561-2.

Commission mixte internationale:
Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 147.

Commission permanente d'ingénieurs:
Rapport annuel au Canada et aux Etats-Unis pour 1971-1972, 39. Document parlementaire no 291-1/264.

Commissions de port (Loi) modification:
1. Bill C-21, M. Douglas (Commission du port de Nanaïmo). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité des transports et des communications, 273. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 41 aux *Journaux*), 389. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 451-2. Adoption par le Sénat, 475. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 26, S.C. 1973-1974.
2. Bill C-39, M. Reynolds (Election des membres). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 575.
3. Bill C-101, M. Rose (Membre d'une Commission). 1re lecture, 35.

Commonwealth:
Voir **Affaires extérieures.**

Communications, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport pour 1971-1972, 113. Document parlementaire no 291-1/22.
3. Sommes accordées pour des contrats aux fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 252. Document parlementaire no 291-2/123.
4. Politique de bilinguisme, statistiques et budget octroyé pour le développement du bilinguisme: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 291-2/464.

Compagnie des jeunes canadiens:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147.
2. Rapport pour 1971-1972 ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, 834. Document parlementaire no 291-1/113.
3. Rapport pour 1972-1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, 834. Document parlementaire no 291-1/113A.

Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Loi), modification:
Bill C-241, M. Broadbent. 1re lecture, 746.

Compagnies de prêt (Loi), modification:
Bill C-242, M. Broadbent. 1re lecture, 746.

Compagnies fiduciaires (Loi), modification:
Bill C-243, M. Broadbent. 1re lecture, 746.

Comptes publics, Comité:
1. Composition, 45, 95, 185, 227, 347, 407, 416, 424, 427, 447, 461, 466, 468, 475, 532, 610, 620, 623, 644, 663, 672, 719, 748.
2. Déféré: Comptes publics du Canada pour 1970-1971 et pour 1971-1972 ainsi que les rapports de l'Auditeur général, 335.
3. Déféré: Le rapport annuel de 1972-1973 de l'Auditeur général, 764.
4. Rapports: Premier (Comptes publics 1970-1972 et les rapports de l'Auditeur général) (Appendice no 66 aux *Journaux*), 651-9.

Comptes publics du Canada:
1. Renvoi des comptes publics pour 1970-1971 et de 1971-1972 ainsi que les rapports de l'Auditeur général au Comité des comptes publics, 335. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 66 aux *Journaux*), 651-9.
2. Comptes publics, Volumes I, II et III pour 1971-1972, 15. Document parlementaire no 291-1/214.
3. Comptes publics, Volumes I, II et III pour 1972-1973, 574. Document parlementaire no 291-1/214A.
4. Revue des comptes de l'Etat pour 1972-1973, 367. Document parlementaire no 291-1/316. (*Imprimé en appendice au Débats du 1er juin 1973*).

Conférence internationale du Travail:
Copie d'un rapport intitulé "La situation au Canada concernant les conventions adoptées aux 55e et 56e sessions", 297. Document parlementaire no 291-6/20.

Conférence internationale du Travail, Loi sur la signature et l'application de la Convention 96:
Bill C-163, M. Caccia. 1re lecture, 193.

Conférence sur la sécurité et la coopération européenne:
Voir **Affaires extérieures.**

Conférence tripartite nationale:
Documents de travail, 593. Documents parlementaires nos 291-5/31, A, B, C, D et E.

Conférences fédérales-provinciales:
1. Nombre depuis 1936, date et nature de chacune: M. Matte–Dépôt immédiat de la réponse, 421. Document parlementaire no 291-2/2052.
2. Communiqué émis à l'issue de la conférence des premiers ministres tenue à Ottawa, du 23 au 25 mai 1973, 345. Document parlementaire no 291-5/29B.
3. Copies de l'ordre du jour proposé de la conférence du Comité fédéral provincial des ministres des Finances et des trésoriers provinciaux, 41. Document parlementaire no 291-5/30.
4. Communiqué en date du 23 janvier, émis suite à la conférence sur l'habitation, 65. Document parlementaire no 291-5/33.
5. Copie de documents préparés en prévision de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, 473. Document parlementaire no 291-5/54A.
6. Documents préparés en prévision de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, 485. Documents parlementaires nos 291-5/54B, 291-5/54C et 291-5/54D.
7. Document préparé en prévision de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, 491. Document parlementaire no 291-5/54E.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Conférences maritimes, Loi dérogatoire:
Rapport pour 1972, 224. Document parlementaire no 291-1/367.

Conflits d'intérêts:
1. Copies d'un Livre Vert intitulé "Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts", 485. Document parlementaire no 291-4/61.
2. Décret en date du 18 décembre approuvant les directives auxquelles les fonctionnaires doivent se conformer, en cas de conflit d'intérêt et ordre visant à faire imprimer ledit décret en appendice au hansard du 18 décembre 1973, 764. Document parlementaire no 291-7/26.
3. Ordre,—Renvoi du Livre Vert sur les conflits d'intérêts au Comité des privilèges et des élections: appel de l'avis de motion qui est reporté aux Ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 703.

Conseil canadien des normes:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 147.
2. Rapport, y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 450. Document parlementaire no 291-1/76.

Conseil Consultatif Canadien du Multiculturalisme:
Copie du texte du mandat ainsi qu'une liste des membres, 326. Document parlementaire no 291-4/58.

Conseil consultatif de la condition de la femme:
Dossier relatif à l'institution et au mandat du Conseil, 362. Document parlementaire no 291-4/104.

Conseil de l'Atlantique Nord:
1. Communiqué final émis à la suite de la session ministérielle tenue les 14 et 15 juin 1973, 420. Document parlementaire no 291-6/23.
2. Communiqué publié à la suite de la session ministérielle tenue à Bruxelles, les 10 et 11 décembre 1973. Document parlementaire no 291-6/26.

Conseil de la radio-télévision canadienne:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport pour 1972-1973, 450. Document parlementaire no 291-1/286.
3. Somme accordée depuis 1968 pour des contrats aux fins de recherche et de développement, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 209-10. Document parlementaire no 291-2/210.
4. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 291-2/2899.
5. Ordre,—Copie de cinq documents d'examen: M. Rose, 295.

Conseil de recherches médicales:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 148.
2. Rapport pour 1972-1973, y compris les états financiers, 422. Document parlementaire no 291-1/299.

Conseil de recherches pour la défense:
1. Somme consacrée depuis 1968 à des contrats aux fins de recherche et de développement, adjudicataires et objectifs: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 291-2/136.
2. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 760. Document parlementaire no 291-2/2906.

Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada:
Rapport pour 1971, 21. Document parlementaire no 291-1/149.

Conseil de révision administrative, création (Loi):
Bill C-36, M. Rose. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 507.

Conseil des Arts du Canada:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion des films et de l'assistance aux arts, 147.
2. Rapport pour 1971-1972, 37. Document parlementaire no 291-1/80.
3. Rapport pour 1972-1973, y compris le rapport de l'Auditeur général y afférent, 802. Document parlementaire no 291-1/80A.
4. Subventions demandées et accordées dans le domaine des humanités et des sciences sociales: M. Gillies—Dépôt immédiat de la réponse, 252. Document parlementaire no 291-2/976.
5. Groupes ethniques ou personnes ayant reçu des subventions pour rédiger des livres d'histoire du Canada, sommes affectées: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 466. Document parlementaire no 291-2/1912.
6. Subventions accordées depuis cinq ans: M. Alexander—Dépôt immédiat de la réponse, 625. Document parlementaire no 291-2/2220.
7. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 291-2/2896.
8. Montant total disponible pour subventions et répartition par circonscription dans les Prairies: M. Gleave—Dépôt immédiat de la réponse, 769-70. Document parlementaire no 291-2/3146.

Conseil des ports nationaux:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 26 aux *Journaux*), 339.
2. Etats financiers pour 1972, 296. Document parlementaire no 291-1/154.
3. Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972, 343. Document parlementaire no 291-1/154A.
4. Budget d'établissement pour 1973 et décret approuvant ledit budget, 300. Document parlementaire no 291-1/155.

Conseil des sciences du Canada:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport pour 1972-1973, 431. Document parlementaire no 291-1/234.

Conseil des transports de l'Atlantique, création (Loi):
Bill C-105, M. Nowlan. 1re lecture, 35.

Conseil du Trésor:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Somme consacrée aux contrats aux fins de recherche depuis 1968, bénéficiaires, rapport, etc.: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 183-4. Document parlementaire no 291-2/113.
3. Ordre,—Copie des prévisions des programmes pour la dernière année: M. Grier: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 153. Présentation, débat et interruption du débat, 701.

Conseil économique du Canada:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 147.
2. Rapport y compris l'état financier et le rapport de l'Auditeur général pour 1971-1972, 13. Document parlementaire no 291-1/125.
3. Rapport y compris l'état financier et le rapport de l'Auditeur général pour 1972-1973, 664. Document parlementaire no 291-1/125A.
4. Somme consacrée pour des contrats aux fins de recherche, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/2908.

Conseil national de recherches:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport pour 1972-1973, 454. Document parlementaire no 291-1/192.
3. Contrats adjugés et argent dépensé pour la publicité depuis 1968: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 111-2. Document parlementaire no 291-2/104.

Conseil national de recherches – *(Fin)*
4. Somme consacrée à des contrats de publicité et d'information depuis 1972, bénéficiaires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 742. Document parlementaire no 291-2/2874.
5. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, bénéficiaires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 742. Document parlementaire no 291-2/2922.

Conseil privé:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 291-2/107.
3. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche, depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 800. Document parlementaire no 291-2/2925.

Consommation et Corporations, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 148.
2. Rapport pour 1970-1971, 14. Document parlementaire no 291-1/7.
3. Rapport pour 1971-1972, 333. Document parlementaire no 291-1/7A.
4. Somme consacrée à des contrats pour fins de recherches depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 345. Document parlementaire no 291-2/125.
5. Sommes versées par régions depuis 1968: M. McKenzie–Dépôt immédiat de la réponse, 283. Document parlementaire no 291-2/1538.
6. Avocats québécois ayant travaillé pour le ministère de 1969 à 1973, honoraires versés: M. Fortin–Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 291-2/2192.
7. Causes plaidées contre l'industrie de l'automobile et du pétrole depuis 1950: M. MacKay–Dépôt immédiat de la réponse, 733. Document parlementaire no 291-2/2245.
8. Coût d'impression et de distribution des cahiers d'information sur les modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions: M. Rose–Dépôt immédiat de la réponse, 811. Document parlementaire no 291-2/3201.

Consommation et Corporations, Ministère (Loi), modification:
Bill C-77, M. Mather. 1re lecture, 35.

Construction de défense (1951) Limitée:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 147.
2. Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972-1973, 443. Document parlementaire no 291-1/120.

Corporation commerciale canadienne:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 478. Document parlementaire no 291-1/88.

Corporation de développement du Canada:
Ordre,–Correspondance au sujet de l'emplacement du bureau principal: M. Reynolds, 626. Dépôt de la réponse, 723. Document parlementaire no 291-3/228.

Corporation de disposition des biens de la Couronne:
1. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 443. Document parlementaire no 291-1/117.
2. Statistiques concernant les terrains dont la Corporation s'est départie depuis 1964: M. Forrestall–Dépôt immédiat de la réponse, 152. Document parlementaire no 291-2/253.

Corporation de disposition des biens de la Couronne, modification du nom (Loi):
Bill C-20, M. Cullen. 1re lecture, 34.

Corporations commerciales canadiennes (Loi):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-213, ministre de la Consommation et des Corporations. 1re lecture, 488.

Corporations de la Couronne:
Voir **Sociétés de la Couronne.**

Corporations de la Couronne (Loi):
Bill C-74, M. Fortin. 1re lecture, 35.

Corporations et syndicats ouvriers, déclarations (Loi):
1. Rapport – Partie II – pour 1970, 230. Document parlementaire no 291-1/115.
2. Rapport – Partie I – pour 1970, 269. Document parlementaire no 291-1/115A.
3. Rapport – Partie II – pour 1971, 616. Document parlementaire no 291-1/115B.
4. Dépôt des rapports depuis 1962, rapports non-déposés, poursuites et amendes: M. Hellyer–Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 291-2/2053.
5. Sociétés n'ayant pas fait parvenir de rapport à Statistique Canada, amendes imposées: M. Peters–Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/2190.

Cour fédérale du Canada:
Copie de l'Ordonnance modificatrice no 2 rendue par les juges le 16 octobre 1972 sur les règles de la Cour fédérale et copie du décret approuvant ladite ordonnance, 37. Document parlementaire no 291-1/404.

Cour suprême (Loi), modification:
Bill C-24, M. Fairweather (Fonction judiciaire). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 407

Coût de la vie:
Indice du coût de la vie et indice des prix à la consommation depuis 1913: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 602. Document parlementaire no 291-2/2664.

Crédit agricole, Société:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de l'agriculture, 147.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 439. Document parlementaire no 291-1/142.
3. Budget d'établissement pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 300. Document parlementaire no 291-1/143.
4. Budget d'établissement revisé pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 607. Document parlementaire no 291-1/143A.
5. Budget d'établissement revisé pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 835. Document parlementaire no 291-1/143B.

Criminels, identification (Loi), modification:
Bill C-237, M. Blais. 1re lecture, 721.

Cultivateurs et créanciers, arrangements (Loi):
Rapport pour 1972-1973, 256. Document parlementaire no 291-1/145.

Cultivateurs et créanciers, arrangements (Loi), modification:
Bill C-209, M. Baldwin. 1re lecture, 459.

D

Déclaration canadienne des droits (Loi), modification:
1. Bill C-201, M. Yewchuk. 1re lecture, 430.
2. Bill C-252, M. Stevens (Définition du mot "individu"). 1re lecture, 821.

Décrets du Conseil:
Sommaire des décrets adoptés d'avril 1972 à février 1974, 13, 87, 149, 239, 493, 525, 573, 630, 757. Documents parlementaires, nos, 291-1/354, 291-1/355, 291-1/356, 291-1/357, 291-1/358, 291-1/359, 291-1/360, 291-1/343, 291-1/362, 291-1/351, 291-1/352, 291-1/353, 291-1/354A, 291-1/355A, 291-1/356A.

Défense:
1. Sociétés subventionnées en vertu du Programme DIP depuis 1968, objectifs, appréciation et rapport: M. Broadbent–Dépôt immédiat de la réponse, 298. Document parlementaire no 291-2/157.
2. Subventions accordées, rapport et objectif concernant le Programme de recherches industrielles pour la défense: M. Broadbent–Dépôt immédiat de la réponse, 129. Document parlementaire no 291-2/165.
3. Unités de l'aviation et de la marine militaire: M. Boisvert–Dépôt immédiat de la réponse, 457. Documents parlementaires nos 291-2/2037 et 291-2/2038.
4. Subventions accordées en vertu du DIR depuis 1962 et dernière étude d'appréciation: M. Broadbent–Dépôt immédiat de la réponse, 760. Document parlementaire no 291-2/2972.
5. Sociétés subventionnées en vertu du DIP depuis 1972 et étude d'appréciation: M. Broadbent–Dépôt immédiat de la réponse, 684. Document parlementaire no 291-2/2978.

Défense, équipement et armement:
Ordre,–Copie du rapport sur les dégats causés au *HMCS Restigouche* pendant sa réparation: M. Rowland: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 304.

Défense nationale (Loi):
Etat concernant les sommes reçues et déboursées dans le fonds spécial affecté au remplacement du matériel pour 1972-1973, 444. Document parlementaire no 291-1/185.

Défense nationale, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 147. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 16 aux *Journaux*), 275-80.
2. Contrats adjugés et argent dépensé pour la publicité depuis 1968: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 111. Document parlementaire no 291-2/71.
3. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche, etc., adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 200. Document parlementaire no 291-2/101.
4. Coût et provenance des achats de matériel de communication sans fil depuis 1968: M. Gillies–Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 291-2/598.
5. Somme consacrée à des contrats publicitaires depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 291-2/2871.
6. Avions ayant décollé ou atterri à l'aéroport du MDT, à Sandspit, C.-B., pendant octobre 1973: M. Howard–Dépôt immédiat des réponses, 734. Documents parlementaires nos 291-2/3070 et 291-2/3071.

Démarcheurs parlementaires, activités, réglementation (Loi):
Bill C-89, M. Mather. 1re lecture, 35.

Denrées périssables emballées (Loi):
Bill C-100, M. Mather. 1re lecture, 35.

Dépenses d'élections (Loi):

1. Bill C-28, Mlle MacDonald. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation irrecevable suite à une décision de M. l'Orateur adjoint, 467.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-203, Président du Conseil privé. 1re lecture, 433. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 468. Reprise et interruption du débat, 470, 474. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des privilèges et des élections, 475. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 73 aux *Journaux*), 750-6. Etape du rapport, motions, 764-6, 770-1, 775-6, 779-83, 788-93. Motion adoptée sur division, 783. Motions adoptées sur vote inscrit, 788. Motions retirées du consentement unanime, 780-2, 783. Motions rejetées sur division, 765, 779, 783. Motions rejetées sur vote inscrit, 789-93. Présentation d'une nouvelle Recommandation royale, 779. Ordre,–Mise aux voix sans débat ni amendement des questions nécessaires à disposer de l'étape du rapport et de la 3e lecture lors de la prochaine mise en délibération du bill, 785. Adoption à l'étape du rapport, 793. Motion (M. MacEachen) tendant à la 3e lecture, présentation et adoption sur vote inscrit, 793. Adoption par le Sénat, 824. Sanction royale, 826. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 51, S.C. 1973-1974.

Développement de la pêche (Loi):

Rapport des travaux effectués en vertu de la Loi pour 1972-1973, 748. Document parlementaire no 291-1/192.

Développement de la pêche (Loi), modification:

Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-4, ministre des Pêches. 1re lecture, 31. 2e lecture et renvoi au Comité des pêches et des forêts, 402. Rapports (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 45 aux *Journaux*), 429. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 501. Adoption par le Sénat, 518. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 25, S.C. 1973-1974.

Développement régional, subventions (Loi):

1. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois de mars 1973, 300. Document parlementaire no 291-1/77A.
2. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de janvier 1973, 157. Document parlementaire no 291-1/322.
3. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour février 1973, 236. Document parlementaire no 291-1/323.
4. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois d'avril 1973, 355. Document parlementaire no 291-1/325.
5. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois de mai 1973, 471. Document parlementaire no 291-1/325A.
6. Rapport sur l'application de la Loi pour la période du 1er au 31 juin 1972, 23. Document parlementaire no 291-1/326.
7. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de juin 1972, 82. Document parlementaire no 291-1/326.
8. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois de juin 1973, 525. Document parlementaire no 291-1/326A.
9. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois de juillet 1972, 23. Document parlementaire no 291-1/327.
10. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de juillet 1972, 82. Document parlementaire no 291-1/327.
11. Rapport sur l'application de la Loi et de la Loi sur les subventions aux zones spéciales, pour le mois de juillet 1973, 559. Document parlementaire no 291-1/327A.
12. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois d'août 1972, 23. Document parlementaire no 291-1/328.
13. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois d'août 1972, 82. Document parlementaire no 291-1/328.
14. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois d'août 1973, 574. Document parlementaire no 291-1/328A.
15. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois de septembre 1972, 23. Document parlementaire no 291-1/329.
16. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de septembre 1972, 82. Document parlementaire no 291-1/329.

Développement régional, subventions (Loi) – *(Fin)*
17. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois de septembre 1973, 623. Document parlementaire no 291-1/329A.
18. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois d'octobre 1972, 23. Document parlementaire no 291-1/330.
19. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois d'octobre 1972, 83. Document parlementaire no 291-1/330.
20. Rapport sur l'application de la Loi pour octobre 1973, 727. Document parlementaire no 291-1/330A.
21. Rapport sur l'application de la Loi pour le mois de novembre 1972, 23. Document parlementaire no 291-1/331.
22. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de novembre 1972, 83. Document parlementaire no 291-1/331.
23. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de novembre 1973, 834. Document parlementaire no 291-1/331A.
24. Rapport sur l'application de la Loi et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de décembre 1972, 83. Document parlementaire no 291-1/332.
25. Sociétés ayant accepté des subventions depuis 1966, sommes engagées et versements recouvrés: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 570. Document parlementaire no 291-2/155.
26. Guaranties de prêts accordées depuis 1970 et rapports: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 163. Document parlementaire no 291-2/169.

Développement régional, subventions (Loi), modification:
1. Bill C-123, M. MacDonald (Egmont). 1re lecture, 36.
2. Bill C-144, M. MacKay (Rapport sur l'application de la Loi). 1re lecture, 121.

Directeur général des élections:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des privilèges et des élections, 148.
2. Rapport, 29. Document parlementaire no 291-1/4.

Direction de la santé et du sport amateur:
Rapport pour 1971-1972, 160. Document parlementaire no 291-1/150.

Direction de la sécurité automobile et routière:
Rapport pour 1971-1972, 341. Document parlementaire no 291-1/370.

Direction des rentes de l'Etat:
Rapport pour 1971-1972, 95-6. Document parlementaire no 291-1/57.

Divorce (Loi), modification:
Bill C-97, M. Fairweather. 1re lecture, 35.

Divulgation des intérêts (Loi):
Bill C-38, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre). 1re lecture, 34.

Documents publics, libre accès (Loi):
Bill C-9, M. Mather. 1re lecture, 33. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 68.

Dossiers de solvabilité, divulgation (Loi):
Bill C-49, M. McGrath. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 727.

Douanes:
Bureaux de douanes au Canada, personnel, entretien, etc.: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 291-2/1765.

Douanes (Loi), modification:
Bill C-189, ministre du Revenu national. 1re lecture, 371. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et du consentement unanime, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 615-6. Adoption par le Sénat, 679. Sanction royale, 722. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 39, S.C. 1973-1974.

Drapeau national, déploiement dans les deux Chambres du Parlement (Loi):
Bill C-50, M. Stewart (Cochrane). 1re lecture, 34. Du consentement unanime, révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture et retrait du bill, 121.

Drapeaux du Canada, déploiement dans les deux Chambres du Parlement (Loi):
Bill C-146, M. Schumacher. 1re lecture, 137.

Drogues:
Voir **Aliments et drogues.**

Drogues et narcotiques:
1. Commission LeDain, coût, contrats accordés, objectif poursuivi: M. Muir—Dépôt immédiat de la réponse, 457. Document parlementaire no 291-2/686.
2. Montant dépensé depuis cinq ans pour la réhabilitation des narcomanes: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 291-2/2234.
3. Somme dépensée depuis 1968 pour financer des programmes concernant l'usage des drogues: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 291-2/2371.
4. Rapport final de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, 756. Document parlementaire no 291-4/105.
5. Liste des médicaments non conformes aux spécifications de l'étiquetage selon le programme QUAD, 318. Document parlementaire no 291-7/7.
6. Ordre,—Copie du rapport du 10 avril 1972 du Comité sur le contrôle de l'héroïne: M. Nystrom: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 184.
7. Ordre,—Copie du rapport du 20 mars 1972 du Comité sur le contrôle de l'héroïne: M. Nystrom: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 184.

Droit à l'information (Loi):
Bill C-58, M. Baldwin. 1re lecture, 35.

Droit d'auteur (Loi), modification:
Bill C-73, M. Rose. 1re lecture, 35.

Droit de la mer:
1. Document de travail relatif à la 3e Conférence des Nations Unies, 615. Document parlementaire no 291-6/5.
2. Ordre,—Renvoi au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, du document de travail relatif à la prochaine Conférence du droit de la mer, 615.

Droit statutaire, modification (Loi de 1973)
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-220, président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 531. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 541. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 56 aux *Journaux*), 547. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 550. Adoption par le Sénat, 556. Sanction royale, 556. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 36, S.C. 1973-1974.

E

Eaux navigables, protection (Loi), modification:
Bill C-155, M. Barnett. 1re lecture, 163.

Edifices fédéraux:
1. Coût de la construction de l'édifice de la Commission des grains à Winnipeg: M. Rowland—Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/837.
2. Edifices de la région Hull-Ottawa protégés par une agence de sécurité privée: M. Latulippe—Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 291-2/1790.
3. Construction et location par appels d'offres depuis 1969, soumissionnaires: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 394. Document parlementaire no 291-2/2073.
4. Appels d'offres, soumissionnaires et adjudicataires pour les contrats de rénovation de l'édifice de la Confédération: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 534. Document parlementaire no 291-2/2133.
5. Immeuble Confédération, rénovation et ameublement, coût, contrats et adjudicataires, etc.: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 660. Document parlementaire no 291-2/2585.

Education:
Convocation d'une conférence nationale sur l'éducation et les ressources humaines: Motion (M. Lundrigan), présentation et interruption du débat, 542.

Eldorado Aviation Limitée:
1. Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972, 305. Document parlementaire no 291-1/129.
2. Budget d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 574. Document parlementaire no 291-1/130.

Eldorado Nucléaire Limitée:
1. Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972, 305. Document parlementaire no 291-1/129.
2. Budget d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 574. Document parlementaire no 291-1/130.

Elections:
1. Copies du décret en date du 16 mai 1972 modifiant le Tarif des honoraires des élections fédérales, 37. Document parlementaire no 291-1/402.
2. Candidats défaits aux élections du 30 octobre 1972 ayant obtenu un poste au sein du gouvernement: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 251. Document parlementaire no 291-2/22.
3. Candidats défaits ayant un poste au gouvernement, noms, fonctions, rémunérations: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 346. Document parlementaire no 291-2/612.
4. Candidats du Parti libéral, défaits aux élections du 30 octobre 1972, ayant un poste au gouvernement, noms, fonctions et rémunération: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 291-2/1898.
5. Mesures permettant au personnel de la marine de voter par procuration: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 640. Document parlementaire no 291-2/2635.
6. Ordre,—Copie du rapport des dépenses globales de chaque candidat à l'élection du 30 octobre 1972: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), 65. Dépôt de la réponse, 182. Document parlementaire no 291-3/1.
7. Liste des députés élus au 29e Parlement, 1-7.

Emigration:
Statistiques depuis 1946: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 144. Document parlementaire no 291-2/442.

Emploi:
Ordre,—Copie des rapports d'évaluation sur le programme de soutien de l'emploi: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 172.

Emploi dans la Fonction publique (Loi):
Rapport sur les postes soustraits à l'application de la Loi pour 1972, 411. Document parlementaire no 291-1/217.

Emploi dans la Fonction publique (Loi), modification:
Bill C-111, M. Forrestall. 1re lecture, 36.

Energie:
1. Etablissement d'un réseau électrique national: M. Dinsdale—Dépôt immédiat de la réponse, 354. Document parlementaire no 291-2/1810.
2. Copies des Tomes 1 et 2 d'un document intitulé "Politique canadienne de l'énergie", 447. Document parlementaire no 291-4/59.
3. Documents concernant la conservation de l'énergie dans les immeubles du gouvernement, à la maison et dans l'utilisation des automobiles, 684-5. Document parlementaire no 291-7/24 (Imprimé en appendice aux *Débats* du 26 novembre 1973).

Energie, approvisionnements (Loi d'urgence):
Message et recommandation du Gouvemeur général. Bill C-236, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, 1re lecture, 705. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 722. Reprise et interruption du débat, 727, 730, 739, 743, 744, 746, 747, 757. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 761. Ordre,—Mise aux voix, sans débat ni amendement des questions pour disposer de l'étape du rapport, le troisième jour de l'étude du bill et de même pour la 3e lecture, le premier jour de l'étude, 785. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 77 aux *Journaux*), 797-9. Etape du rapport, motions, 811-3, 818-20, 821-3. Motions rejetées sur division, 811, 820. Motions adoptées, 819, 822. Motions rejetées sur vote inscrit, 822-3. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture sur motion après débat, 823-4. Adoption par le Sénat, 825. Sanction royale, 826. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 52, S.C. 1973-1974.

Energie atomique du Canada Limitée:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 18 aux *Journaux*), 307.
2. Rapport, y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 448. Document parlementaire no 291-1/62.
3. Budget d'établissement pour 1972-1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 195. Document parlementaire no 291-1/63.
4. Budget d'établissement pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 443. Document parlementaire no 291-1/63A.
5. Budget d'établissement revisé pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 813. Document parlementaire no 291-1/63B.
6. Somme consacrée à des contrats publicitaires depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 808. Document parlementaire no 291-2/2847.

Energie, Mines et Ressources, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 39 aux *Journaux*), 362.
2. Rapport pour 1971-1972, 228. Document parlementaire no 291-1/9.
3. Somme consacrée pour des contrats aux fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 262. Document parlementaire no 291-2/135.

Enquêtes (Loi), modification:
Bill C-70, M. Alexander. 1re lecture, 35.

Enquêtes sur les coalitions (Loi):
1. Rapport du directeur des enquêtes et recherches pour 1971-1972, 14. Document parlementaire no 291-1/112.
2. Rapport du directeur des enquêtes et recherches pour 1972-1973, 785. Document parlementaire no 291-1/112A.
3. Amendes infligées à des particuliers ou des sociétés suite à une infraction de la Loi: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 194. Document parlementaire no 291-2/871.
4. Poursuites intentées, compagnies reconnues coupables, peines imposées et coût des poursuites: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 210. Document parlementaire no 291-2/885.

Enquêtes sur les coalitions (Loi), modification:
1. Bill C-226. M. Howard. 1re lecture, 611.
2. Bill C-227, ministre de la Consommation et des Corporations. 1re lecture, 617.

Entreprises canadiennes, protection des dossiers (Loi):
Bill C-81, M. Mather. 1re lecture, 35.

Environnement et Pêches, Ministère (Loi), modification:
Bill C-65, M. McGrath. 1re lecture, 35.

Environnement, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des pêches et des forêts, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 24 aux *Journaux*), 329. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 27 aux *Journaux*), 349.
2. Rapport annuel pour 1971-1972, 135. Document parlementaire no 291-1/14.
3. Contrats adjugés et argent dépensé pour la publicité depuis 1968: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 111. Document parlementaire no 291-2/92.
4. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 297-8. Document parlementaire no 291-2/134.
5. Recherches entreprises ou envisagées dans la région de Terre-Neuve: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 640. Document parlementaire no 291-2/2755.

Espèces menacées d'extinction, protection (Loi):
1. Bill C-88, M. Watson. 1re lecture, 35. Ordre,—Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture, retrait du bill et renvoi de sa teneur au Comité des pêches et des forêts, 304.
2. Bill C-165, M. Harney (Espèces rares). 1re lecture, 209. Ordre,—Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture, retrait du bill et renvoi de la teneur au Comité des pêches et des forêts, 304.

Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-132, ministre de l'Industrie et du Commerce. 1re lecture, 65. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 229. Reprise et interruption du débat, 235, 238. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 242. Rapport avec amendements (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 53 aux *Journaux*), 495-8. Etape du rapport, motions, 618-9, 622, 626-7, 631-2, 633-4, 643-4, 660-3, 665-72. Amendements adoptés, 662. Motions modifiées adoptées, 662. Motions déclarées irrecevables, 619. 663. Motions retirées du consentement unanime, 661. Motions rejetées sur division, 662. Motions rejetées sur vote inscrit, 665-72. Ordre,—Tenue des votes, par appel nominal, différés à l'appel des Ordres inscrits au nom du gouvernement, le mardi 20 novembre, 663. Adoption à l'étape du rapport, 672. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 672. Reprise et interruption du débat, 674. Reprise du débat et 3e lecture, 684. Adoption par le Sénat, 744. Sanction royale, 744. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 46, S.C. 1973-1974.

Examinateur des pétitions:
Rapports, 418, 434.

Expansion des exportations (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-3, ministre de l'Industrie et du Commerce. 1re lecture, 31. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 89. Reprise et interruption du débat, 177, 184. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 187. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 15 aux *Journaux*), 271. Adoption à l'étape du rapport, 286. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et interruption du débat, 286. Reprise du débat et 3e lecture, 286. Adoption par le Sénat, 295. Sanction royale, 296. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 13, S.C. 1973-1974.

Expansion économique régionale:
1. Bénéficiaires des subventions, par province, sommes engagées, emplois créés, objectifs et étude d'évaluation du programme: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 456. Document parlementaire no 291-2/154.
2. Subventions demandées, accordées et rejetées pour la province de Québec, bénéficiaires, emplois créés, faillites déclarées, etc.: M. Wagner—Dépôt immédiat de la réponse, 456. Document parlementaire no 291-2/561.
3. Subventions accordées à des industries de la région de Drummondville, employés, mises à pied et fermeture depuis 1968: M. Boisvert—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 291-2/1007.
4. Ordre,—Copie du rapport intitulé "*Economic Prospects for the Goose Bay Area*": M. Rompkey, 222. Dépôt de la réponse, 228. Document parlementaire no 291-3/202.

Expansion économique régionale, Comité:
1. Composition, 45, 215, 220, 246, 256, 259, 269, 288, 302, 327, 330, 333, 337, 340-1, 343, 347, 352, 355, 365.
2. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Expansion économique régionale et de la Société de développement du Cap-Breton, 148.
3. Rapports: Premier (Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Expansion économique régionale, permission de se déplacer au Canada) (Appendice no 17 aux *Journaux*), 290; Deuxième et troisième (Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Expansion économique régionale, et permission de voyager au Canada) (Appendices nos 32 et 33 aux *Journaux*), 358.
4. Adoption des rapports: Premier, sur motion, sans avis, 335.

Expansion économique régionale, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de l'expansion économique régionale, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 17 aux *Journaux*), 290. Rapports (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendices nos 32 et 33 aux *Journaux*), 358.
2. Rapport pour 1971-1972, 110. Document parlementaire no 291-1/28.
3. Somme dépensée pour des contrats de publicité depuis 1968: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 291-2/77.
4. Somme consacrée à des contrats pour fins de recherches depuis 1968, bénéficiaires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 456. Document parlementaire no 291-2/120.
5. Fonds investis dans la circonscription de Portneuf, bénéficiaires, résultats: M. Godin—Dépôt immédiat de la réponse, 304. Document parlementaire no 291-2/1499.
6. Subventions demandées acceptées et refusées provenant de la région de Montréal: M. Stackhouse—Dépôt immédiat de la réponse, 483. Document parlementaire no 291-2/2211.
7. Copies de documents contribuant aux consultations fédérales-provinciales relativement à une politique de développement régional au Canada, 449. Document parlementaire no 291-4/60.
8. Ordre,—Copie de l'entente conclue et des documents relatifs à l'offre garantie de prêt faite à l'Hôtel Parc Samuel Holland de Québec: M. Lambert (Bellechasse): Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 134. Présentation, débat et interruption du débat, 363.
9. Ordre,—Copie de l'entente conclue et des documents relatifs à l'offre garantie de prêt faite à la *Commonwealth Holiday Inns Ltd.*: M. Latulippe: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 134.
10. Ordre,—Copie des documents relatifs à l'offre de subvention faite à la Corporation du journal Le Soleil de Québec: M. Lambert (Bellechasse): Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 134. Présentation, débat et interruption du débat, 517.

Expansion économique régionale, Ministère (Loi), modification:
Bill C-68, M. MacDonald (Egmont). 1re lecture, 35.

Exportation des denrées cultivées et produites au Canada (Loi):
Bill C-15, M. Peters. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 238.

Exportations et importations:

1. Quantité et nomenclature des produits alimentaires importés en 1970 et 1971: M. Wise—Dépôt immédiat de la réponse, 125. Document parlementaire no 291-2/66.
2. Bénéficiaires de subventions en vertu du Programme d'expansion des exportations depuis 1971, objectifs et rapports du Programme: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 291-2/175.
3. Importations de mandarines et exportation de pommes au Japon depuis 1968: M. Whittaker—Dépôt immédiat de la réponse, 262. Document parlementaire no 291-2/429.
4. Taux d'exportation du Canada dans des pays ayant bénéficié de prêts à des taux d'intérêt de moins de 4 pour cent et balance commerciale du Canada dans ces pays: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 280. Document parlementaire no 291-2/498.
5. Versements en souffrance des prêts en vertu de la Loi sur l'expansion des exportations: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 194. Document parlementaire no 291-2/895.
6. Articles de bureau importés des Etats-Unis depuis 1972 et montant des articles de bureau exportés: M. Towers—Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/1201.
7. Céréales de provende à haute teneur en protéines importés et exportés des Etats-Unis, valeur, quantité, prix: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 504. Document parlementaire no 291-2/1943.
8. Permis demandés et accordés pour l'importation de bétail de l'Europe continentale depuis quatre ans, identité et fonctions des détenteurs de permis: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/2592.
9. Bénéficiaires des subventions accordées dans le cadre du Programme de développement et d'expansion des exportations: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 742. Document parlementaire no 291-2/2813.
10. Ordre,—Copie du dernier rapport d'appréciation du Programme d'exonération des droits de douane pour les machines (MACH): M. Rodriguez, 152. Dépôt de la réponse, 176. Document parlementaire no 291-3/24.
11. Déclaration et liste de marchandises nécessitant une licence d'exportation, 466. Document parlementaire no 291-7/17.
12. Ordre,—Copie des rapports d'évaluation sur le programme d'exonération des droits de douane pour les machines (MACH): M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 172.

Exportations et importations, licences (Loi):

Rapport pour 1972, 198. Document parlementaire no 291-1/137.

Exportations, expansion, Société:

1. Rapport sur l'application de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation pour 1972-1973, 337. Document parlementaire no 291-1/139.
2. Rapport pour 1972, 239. Document parlementaire no 291-1/289.
3. Argent souscrit et marchés conclus pour chaque province depuis dix ans: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 292. Document parlementaire no 291-2/1673.
4. Montant et modalités de l'aide accordé, bénéficiaires, étude d'appréciation: M. Knight—Dépôt immédiat de la réponse, 808. Document parlementaire no 291-2/2822.
5. But du voyage du président en 1971-1972: M. Knight—Dépôt immédiat de la réponse, 770. Document parlementaire no 291-2/3214.

Exposition internationale du commerce:

Raisons de la non-participation du Canada à l'exposition de Bagdad en octobre 1973: M. Macquarrie—Dépôt immédiat de la réponse, 505. Document parlementaire no 291-2/2408.

Expositions et foires:

1. Choix des oeuvres pour Trajectoire 73 à Paris, activités et frais du comité de sélection, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 768. Document parlementaire no 291-2/2420.
2. Frais de la participation canadienne à Trajectoire 73 à Paris, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 768. Document parlementaire no 291-2/2421.
3. Fonctionnaires et artistes canadiens participant au Salon des Arts de Paris, frais occasionnés, etc.: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 799-800. Document parlementaire no 291-2/2422.

Expositions et foires – *(Fin)*
4. Participation canadienne à Trajectoire 73 et à l'Exposition de la banque d'oeuvre d'arts à Paris, comité et critères de sélection, etc.: M. Schumacher–Dépôt immédiat de la réponse, 800. Document parlementaire no 291-2/2433.
5. Endroits, nature, dates et coût des participations du Canada depuis 1967 et projets à venir: M. Schumacher–Dépôt immédiat de la réponse, 760. Document parlementaire no 291-2/2717.

Expropriation (Loi):
1. Rapport de l'Officier enquêteur, y compris un compte rendu de l'audition tenue le 7 décembre 1972, 46. Document parlementaire no 291-7/1.
2. Rapport (1er supplément) y compris un compte rendu de l'audition du 7 décembre 1972, 63. Document parlementaire no 291-7/1.
3. Rapport de l'Agent aux auditions, en date du 20 janvier 1973, au sujet de l'expropriation de propriétés à Sea Island (C.-B.), 81, 96. Document parlementaire no 291-7/2.
4. Rapport de l'agent aux auditions en date du 28 février 1973, 234. Document parlementaire no 291-7/2A.
5. Copie du rapport de l'agent aux auditions au sujet d'expropriations projetées en vue de l'expansion de l'aéroport de Vancouver, 300. Document parlementaire no 291-7/2A.

F

Faillite (Loi):
Décret en date du 27 mars 1973 modifiant les Règles régissant la faillite, 300. Document parlementaire no 291-1/284.

Faune:
Nombre de refuges, superficie, entretien, etc.: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)–Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 291-2/1821.

Faune du Canada (Loi):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-131, ministre des Pêches et de l'Environnement. 1re lecture, 56. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 301. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des pêches et des forêts, 304. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 48 aux *Journaux*), 455. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 501. Adoption par le Sénat, 518. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 21, S.C. 1973-1974.

Femme:
Document intitulé "La situation de la femme au Canada 1973", 759. Document parlementaire no 291-4/104A.

Ferme expérimentale de Lacombe (Alb.):
Nombre de têtes de bétail et de porcs vendus en 1972, prix l'unité: M. Hollands–Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 291-2/760.

Financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles (Loi):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-135, ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines. 1re lecture, 85. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 407. Reprise et interruption du débat, 561, 562. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 563. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 67 aux *Journaux*), 697. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 729. Adoption par le Sénat, 776. Sanction royale, 784. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 49, S.C. 1973-1974.

Finances:

1. Détention de dollars américains dans les réserves de liquidités internationales du Canada, accords, garanties de change, etc.: M. Nowlan—Dépôt immédiat de la réponse, 534. Document parlementaire no 291-2/1514.
2. Masse monétaire, expression, hausse, influence sur la valeur d'achat du dollar, etc.: M. Howard—Dépôt immédiat de la réponse, 691-2. Document parlementaire no 291-2/2818.
3. Communiqué de presse du Conseil des Ministres des Finances de la CEE, réuni à Bruxelles le 11 mars 1973 et communiqué de presse de la Réunion ministérielle du Groupe des Dix de la CEE, tenue à Paris le 9 mars 1973, 181. Documents parlementaires nos 291-6/12 et 291-6/12A.
4. Communiqué de presse de la réunion ministérielle du Groupe des Dix de la CEE tenue à Paris le 16 mars 1973, 197. Document parlementaire no 291-6/12B.
5. Copie du Communiqué final de la Réunion des ministres des Finances du Commonwealth tenue à Dar Es-Salaam les 19 et 20 septembre 1973, 569. Document parlementaire no 291-6/12C.

Finances, Commerce et Questions économiques, Comité:

1. Composition, 44, 122, 181, 198, 206, 236, 238, 246, 256, 258, 263, 268-9, 273, 284, 288, 300, 310, 318-9, 322, 330, 333, 337, 340, 347, 352, 355, 365, 374, 377, 390, 399, 407, 410, 416, 418, 422, 424, 427, 431, 443, 447, 461, 463, 466, 468, 470, 475, 486, 490, 492, 576, 577, 582, 587, 590, 596, 598, 600, 605, 610, 612, 614, 620, 623, 695.
2. Bills déférés: Expansion des exportations (Loi), modification, Bill C-3, 187. Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi), Bill C-132, 242. Financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles (Loi), Bill C-135, 563.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 des ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et du Revenu national, du Département des assurances, de la Commission du tarif, du Conseil canadien des normes, de Statistique Canada et du Conseil économique du Canada, 147-8.
4. Rapports: Premier (Expansion des exportations (Loi), modification, Bill C-3) (Appendice no 15 aux *Journaux*), 271; Deuxième (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi), Bill C-132) (Appendice no 53 aux *Journaux*), 495-8; Troisième (Associations coopératives de crédit (Loi), modification, Bill C-183) (Appendice no 60 aux *Journaux*), 592-3; Quatrième (Financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles (Loi)) (Appendice no 67 aux *Journaux*), 697.

Finances, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 147.
2. Somme consacrée à des contrats pour fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 291-2/132.

Fonction publique:

1. Rapport de la Commission pour 1972, 411. Document parlementaire no 291-1/216.
2. Rapport de la Commission sur la délégation de pouvoirs en matière de personnel pour 1972, 411. Document parlementaire no 291-1/218.
3. Copies de la liste des commissions délivrées pour 1971-1972, 228. Document parlementaire no 291-1/413.
4. Liste des commissions délivrées pour 1972-1973, 319. Document parlementaire no 291-1/413.
5. Nomination de femmes et d'hommes à des postes de plus de $10,000 depuis 1970: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 482. Document parlementaire no 291-2/271.
6. Postes reconnus bilingues, nomination et proportion de francophones à Winnipeg et fonctionnaires déplacés suite à l'imposition du bilinguisme: M. McKenzie—Dépôt immédiat de la réponse, 298. Document parlementaire no 291-2/529.
7. Echange de personnel avec l'entreprise privé, fonctions, rémunérations et durée des affectations: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 234. Document parlementaire no 291-2/611.
8. Nombre de fonctionnaires par ministère ayant suivi des cours de langues, coût, primes de bilinguisme accordées: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 353-4. Document parlementaire no 291-2/857.
9. Fonctionnaires ministériels ayant fait plus de $1,000 en surtemps: M. Knight—Dépôt immédiat de la réponse, 371. Document parlementaire no 291-2/926. Dépôt d'une réponse supplémentaire no 291-2/926A.

Fonction publique – *(Fin)*
10. Fonctionnaires ministériels et personnel du cabinet du Premier ministre ayant soumis des états de dépenses de voyage pour 1971-1972: M. Knight–Dépôt immédiat de la réponse, 768. Document parlementaire no 291-2/931.
11. Nombre d'employés des ministères, des corporations de la Couronne et des départements gouvernementaux: M. Matte–Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 291-2/1686.
12. Nombre de travailleurs sociaux employés, qualifications, fonctions, etc.: 372. Document parlementaire no 291-2/1693.
13. Fonctionnaires du gouvernement et des Territoires du Nord-Ouest en fonction à Yellowknife et ailleurs dans les Territoires: M. Nielsen–Dépôt immédiat de la réponse, 372. Document parlementaire no 291-2/1742.
14. Citoyenneté des employés et non-canadiens employés au Conseil du Trésor: M. Stackhouse–Dépôt immédiat de la réponse, 640. Document parlementaire no 291-2/2411.
15. Perfectionnement des fonctionnaires, identité, poste occupé, nature des études poursuivies, coût, promotion, etc.: M. Clark–Dépôt immédiat de la réponse, 691. Document parlementaire no 291-2/2510.
16. Coût des représentants du personnel chargés d'expliquer la politique du bilinguisme, et coût des cours d'immersion: M. Masniuk–Dépôt immédiat de la réponse, 602. Document parlementaire no 291-2/2745.
17. Fonctionnaires en poste dans la circonscription d'Elgin: M. Wise–Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/3013.
18. Détails concernant les concours d'administrateur-stagiaire tenus récemment: M. Forrestall–Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 291-2/3120.
19. Circulaire du Conseil du Trésor ayant trait aux exigences linguistiques des postes, ainsi qu'un bulletin de la Commission de la Fonction publique concernant la dotation en personnel des postes bilingues, 455. Document parlementaire no 291-7/16.
20. Modifications aux Lois sur l'emploi dans la Fonction publique, sur les relations de travail dans la Fonction publique et au Code du travail du Canada: Motion (M. Baker), présentation et interruption du débat, 94.

Voir aussi **Commission de la Fonction publique.**

Fonds canadien de recherches de la Reine Elisabeth II:
Rapport du Conseil de fiducie pour 1971-1972, 13. Document parlementaire no 291-1/224.

Fonds Monétaire International:
Communiqué du Comité du Conseil des Gouverneurs sur la réforme du système monétaire international et des questions connexes, 221. Document parlementaire no 291-6/24. (*Imprimé en appendice au hansard du 28 mars 1973*).

Forces armées du Canada:
1. Etat du Compte de pension de retraite pour 1972-1973, 443. Document parlementaire no 291-1/92.
2. Rapport sur l'examen actuariel du Compte de pension de retraite au Fonds du revenu consolidé pour 1970, 366. Document parlementaire no 291-1/221.
3. Rapport sur l'examen actuariel du Compte de prestations de décès au Fonds du revenu consolidé pour 1970, 366. Document parlementaire no 291-1/223.
4. Bilan et transactions du compte de prestations au décès pour 1972-1973, 444. Document parlementaire no 291-1/226.
5. Jeeps vendus depuis 1968, acheteurs et prix: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 234. Document parlementaire no 291-2/690.
6. Navires en service, état de la coque, équipage de chaque navire et effectif de réserve: M. Rowland–Dépôt immédiat de la réponse, 201. Document parlementaire no 291-2/1278.
7. Effectifs militaires et civils des principales bases et stations, 760. Document parlementaire no 291-2/2609.
8. Effectifs dans chaque pays, frais d'entretien, etc.: M. Forrestall–Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 291-2/2610.
9. Ordre,–Copie des examens de fin d'études dans les collèges militaires royaux du Québec: M. McKenzie, 410. Dépôt de la réponse, 508. Document parlementaire no 291-3/224.
10. Pétition ayant trait à l'uniforme écossais pour les régiments canadiens des Highlands de la milice et des cadets, présentation, 350. Rapport du greffier des pétitions, 357.

Voir aussi **Pensions.**

Formation en cours d'emploi, Programme:
1. Demandes reçues, montants visés, demandes concernant les maisons Eaton, Hudson Bay et Simpsons-Sears, etc.: M. Kempling—Dépôt immédiat de la réponse, 252. Document parlementaire no 291-2/1181.
2. Employeurs participant, stagiaires formés, dépense engagée, etc.: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 808. Document parlementaire no 291-2/2807.
3. Participation du gouvernement et comparaison avec d'autres pays: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 801. Document parlementaire no 291-2/3102.

Formation professionnelle des adultes:
1. Cours d'anglais suivis par les néo-canadiens en 1971: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 252. Document parlementaire no 291-2/1466.
2. Adultes inscrits aux cours en vertu de la Loi sur la formation de la main-d'oeuvre et de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle en 1971: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 252. Document parlementaire no 291-2/1468.
3. Contrats adjugés par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, adjudicataires pour l'Ontario et le Québec: M. Godin—Dépôt immédiat de la réponse, 811. Document parlementaire no 291-2/3400.

France:
Voir **Armes atomiques.**

G

Garde côtière canadienne:
Répartition des navires et frais d'administration: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 572. Document parlementaire no 291-2/2370.
Voir aussi **Navires, construction.**

Garderies d'enfants:
1. Subventions aux provinces pour 1971-1972: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 298. Document parlementaire no 291-2/850.
2. Somme touchée par chaque province pour l'exploitation des garderies d'enfants: M. McGrath—Dépôt immédiat de la réponse, 640. Document parlementaire no 291-2/2379.

Gendarmerie royale du Canada:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la justice et des questions juridiques, 148.
2. Copie d'un accord avec la municipalité de Wynyard, Saskatchewan, 824. Document parlementaire no 291-1/174 (Texte anglais).
3. Copie de l'accord avec la municipalité de Red Deer, Alberta, 25. Document parlementaire no 291-1/226B (Texte anglais).
4. Rapport sur l'examen actuariel de la situation de la Caisse de pension pour 1971-1972, 490. Document parlementaire no 291-1/230.
5. Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil du Trésor concernant la répartition du surplus de la Caisse des pensions, 490. Document parlementaire no 291-1/230A.
6. Rapport sur l'administration de la Partie I de la Loi sur la pension de retraite pour 1972-1973, 506. Document parlementaire no 291-1/231.
7. Rapport des comptes et de l'état financier de la caisse de retraite pour 1970-1971 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 13. Document parlementaire no 291-1/232.
8. Rapport des comptes et de l'état financier de la caisse de retraite pour 1971-1972 ainsi que le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 14. Document parlementaire no 291-1/232A.
9. Rapport des comptes et de l'état financier de la caisse de retraite pour 1972-1973. Document parlementaire no 291-1/232B.
10. Copie de l'accord avec la municipalité de Leduc, Alberta, 14. Document parlementaire no 291-1/266 (Texte anglais).
11. Copie de l'accord avec la municipalité de Spruce Grove, Alberta, 14. Document parlementaire no 291-1/266A (Texte anglais).

Gendarmerie royale du Canada – *(Fin)*
12. Copies d'accords avec certaines municipalités d'Alberta, 830-1. Documents parlementaires nos 291-1/266C à 291-1/266R (Textes anglais).
13. Copie de l'accord avec Abbotsford, C.-B., 315. Document parlementaire no 291-1/268 (Texte anglais).
14. Copie de l'accord avec la municipalité de Merritt, C.-B., 785. Document parlementaire no 291-1/268A (Texte anglais).
15. Copie d'un accord avec la municipalité de Fort St-John, C.-B., 785. Document parlementaire no 291-1/268B (Texte anglais).
16. Copie d'un accord avec la municipalité de Quesnel, C.-B., 785. Document parlementaire no 291-1/268C.
17. Copies d'accords avec certaines municipalités du Nouveau-Brunswick, 831. Documents parlementaires nos 291-1/272 et 291-1/272A à 291-1/272C (Textes anglais).
18. Copie d'accords avec certaines municipalités de l'Ile du Prince-Edouard, 14. Document parlementaire no 291-1/273 (Texte anglais).
19. Copies d'accords avec certaines municipalités de l'Ile du Prince-Edouard, 832. Documents parlementaires nos 291-1/273A à 291-1/273D (Textes anglais).
20. Copies d'accords avec certaines municipalités de la Saskatchewan, 832-3. Documents parlementaires nos 291-1/274A à 291-1/274Y (Textes anglais).
21. Copie de l'accord avec la municipalité d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, 14. Document parlementaire no 291-1/275 (Texte anglais).
22. Copies d'accords avec certaines municipalités de la Nouvelle-Ecosse, 833. Documents parlementaires nos 291-1/275A à 291-1/275D (Textes anglais).
23. Copie d'un accord avec la municipalité de Corner Brook, Terre-Neuve, 833. Document parlementaire no 291-1/276 (Texte anglais).
24. Demandes de concessions relativement au centenaire de la GRC: M. Forrestall–Dépôt immédiat de la réponse, 112. Document parlementaire no 291-2/205.
25. Copie des bulletins administratifs nos 54 et 78, 803. Document parlementaire no 291-7/31.

Voir aussi **Pensions.**

Gouvernement, contrats, achats, propriétés, etc.:
1. Nombre de véhicules appartenant au gouvernement, achat, soumissions, prix: M. Latulippe–Dépôt immédiat de la réponse, 321. Document parlementaire no 291-2/548.
2. Contrats signés avec des compagnies de taxis de la capitale nationale: M. Muir–Dépôt immédiat de la réponse, 353. Document parlementaire no 291-2/574.
3. Avocats de la circonscription de Victoria, C.-B., dont les services ont été retenus par le gouvernement depuis 1968, honoraires versés: M. McKinnon–Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 291-2/1478. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 476. Document parlementaire no 291-2/1478A.
4. Terrains expropriés par provinces depuis 1960, coût: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)–Dépôt immédiat de la réponse, 426. Document parlementaire no 291-2/1767.
5. Edifices dans la région d'Ottawa, achat, location, démolition et construction: M. Yewchuk–Dépôt immédiat de la réponse, 586. Document parlementaire no 291-2/1984.
6. Propriétaires des immeubles loués par le gouvernement dans la région de la capitale nationale: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/2131.
7. Renseignements concernant la cale de halage de la rue Princess dans le port de Kingston: Mlle MacDonald–Dépôt immédiat de la réponse, 741-2. Document parlementaire no 291-2/2750.
8. Contrats accordés à *Acton Rubber Ltd.* et à *Acton Shoe Co. Ltd.* depuis 1970: M. Rondeau–Dépôt immédiat de la réponse, 674. Document parlementaire no 291-2/2801.
9. Ordre,–Copie des contrats conclus avec la société *Evergreen Development Ltd.*, de Winnipeg: M. Rowland, 770.

Gouvernement, contrats d'embauche (Loi):
Bill C-72, M. Orlikow. 1re lecture, 35.

Gouvernement, dépenses:
1. Subventions, remises de droits, prêts, primes consentis par chaque ministère aux compagnies de téléphone: M. Grier–Dépôt immédiat de la réponse, 456-7. Document parlementaire no 291-2/634.
2. Dépenses publicitaires en 1972: M. Mather–Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/964.

Gouvernement, dépenses – *(Fin)*
3. Incorporation des programmes de dépense supérieurs à cinq millions à une loi distincte: Motion (M. Munro) (Esquimalt-Saanich), présentation et interruption du débat, 483.

Gouverneur général:
1. Pouvoir de nomination, postes, titulaires, formation et traitement: M. Fortin–Dépôt immédiat de la réponse, 410. Document parlementaire no 291-2/639.
2. Ordre du consentement unanime,–Impression en appendice aux Débats du 14 janvier des discours du Premier ministre et du Gouverneur général prononcés à la cérémonie de ce matin, 825.

Gouverneur-général et Lieutenants-gouverneurs:
Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.

Graines de semence, dettes contractées pour avances:
1. Etat des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avance, du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, 18. Document parlementaire no 291-1/237.
2. Etat des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avance du 5 janvier 1973 au 26 février 1974, 834. Document parlementaire no 291-1/237A.

Grands Lacs:
Copie d'un rapport intérimaire intitulé *"Great Lakes Shore Erosion Studies"*, 207. Document parlementaire no 291-4/54.

Granite:
Importation, exportation, extraction, subventions, etc.: M. Beaudoin–Dépôt immédiat de la réponse, 421. Document parlementaire no 291-2/1893.

Greffier de la Chambre:
1. Communique la lettre du Secrétaire adjoint du Gouverneur général relative à l'ouverture du Parlement, 7.
2. Dépose la liste des députés élus au 29e Parlement, 1-7.
3. Préside à l'élection de l'Orateur, 8.

Greffier des pétitions:
1. Rapport sur des pétitions d'ordre public, 200, 271, 357, 367, 591.
2. Rapports sur des pétitions relatives à des bills d'intérêt privé, 366.

Voir aussi **Bills d'intérêt privé et pétitions; Bills privés en général et Règlement, Comité** – et les rubriques propres aux divers bills d'intérêt privé.

Groupe interparlementaire Canada-Etats-Unis:
Ordre,–Que M. l'Orateur demande la tenue immédiate d'une séance du Groupe afin de faire connaître le point de vue canadien sur le mouvement du pétrole de l'Alaska, 491.

H

Habitation:
1. Logements pour personnes âgées et à faible revenu construits depuis 1968, coût: M. Laprise–Dépôt immédiat de la réponse, 683. Document parlementaire no 291-2/1213.
2. Copie d'une lettre adressée aux ministres provinciaux de Logements ou des Affaires municipales proposant un gel des loyers dans les logements publics pour personnes âgées, 191. Document parlementaire no 291-5/35.

Habitation (Loi nationale):
1. Statistiques sur le financement des logements depuis 5 ans: M. Gilbert–Dépôt immédiat de la réponse, 151. Document parlementaire no 291-2/210.
2. Statistiques sur le financement de la construction depuis 5 ans: M. Gilbert–Dépôt immédiat de la réponse, 151. Document parlementaire no 291-2/211.

Habitation (Loi nationale), modification:
1. Bill C-6, M. Alexander (Projets contre la pollution). 1re lecture, 33. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, rappel au Règlement et décision de M. l'Orateur à l'effet que l'étude du bill ne peut être poursuivie, 97-8.
2. Bill C-244, M. Broadbent (Hypothèques grevant des propriétés résidentielles). 1re lecture, 746.
3. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-133, ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines (Projet coopératif d'habitations). 1re lecture, 77. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 187-8. Reprise et interruption du débat, 191, 194, 195, 202, 205. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 205. Rapport avec amendements (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 23 aux *Journaux*), 324-6. Etape du rapport, motions, 394-8, 402-6. Motions déclarées irrecevables, 394-5, 397-8, 404. Motions adoptées, 403. Motions adoptées sur vote inscrit, 404-5, 406-7. Motion rejetée sur vote inscrit, 405. Adoption à l'étape du rapport, 407. Motion du consentement unanime tendant à la 3e lecture, présentation et adoption, 407. Adoption par le Sénat, 439. Sanction royale, 446. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 18, S.C. 1973-1974.

Hôpitaux:
Aide financière depuis 1962, engagements actuels, politique du gouvernement, etc.: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)—Dépôt immédiat de la réponse, 799. Document parlementaire no 291-2/1687.

Hypothèques:
Voir **Financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles (Loi); Société centrale d'hypothèques et de logement.**

I

Iles Turks et Caicos, union avec le Canada (Loi):
Bill C-249, M. Saltsman. 1re lecture, 817.

Immigration:
1. Rapports suite à la publication d'un document, études depuis 1966 sur les conséquences de l'immigration, enquêtes sur les immigrants, etc.: M. Alexander—Dépôt immédiat de la réponse, 200-1. Document parlementaire no 291-2/591.
2. Ougandais immigrés au Canada, répartition au Canada, professions, frais occasionnés au gouvernement: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 466. Document parlementaire no 291-2/2101.

Immigration, dispositions et procédures (Loi):
Bill C-212, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. 1re lecture, 485. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 492. 2e lecture, étude en Comité plénier rapport avec un amendement, adopté à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 498. Adoption par le Sénat, 515. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 28, S.C. 1973-1974.

Immigration (Loi):
1. Rapport sur les permis délivrés en 1972, 106. Document parlementaire no 291-1/158.
2. Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis pour 1972-1973, 330. Document parlementaire no 291-1/159.

Immigration (Loi), modification:
1. Bill C-91, M. Mather (Arriération mentale). 1re lecture, 35.
2. Bill C-139, M. Benjamin (Personnes atteintes d'épilepsie). 1re lecture, 101.

Importations:
Voir **Exportations et importations.**

Impôt sur le revenu:

1. Copie d'un exemplaire de la Gazette du Canada portant sur les Règles de la Commission de révision de l'impôt, 616. Document parlementaire no 291-1/297A.
2. Sociétés ayant bénéficié du Programme d'amortissement fiscal accéléré: M. Rodriguez–Dépôt immédiat de la réponse, 112. Document parlementaire no 291-2/170.
3. Montants déclarés par les sociétés industrielles au poste "provision pour impôts sur le revenu – période à venir": M. Lewis–Dépôt immédiat de la réponse, 210. Document parlementaire no 291-2/199.
4. Contributions versées aux partis politiques déclarées par les corporations pour 1968: M. Lewis–Dépôt immédiat de la réponse, 304. Document parlementaire no 291-2/1797.
5. Contributions versées aux partis politiques déclarées par les corporations pour 1969: M. Lewis–Dépôt immédiat de la réponse, 304. Document parlementaire no 291-2/1798.
6. Répartition des contribuables selon le revenu: M. Orlikow–Dépôt immédiat de la réponse, 322. Document parlementaire no 291-2/1887.
7. Ordre,–Copie des instances reçues depuis le 1er juillet 1971, ayant trait à l'application de la loi aux prospecteurs: M. Howard, 119. Dépôt de la réponse, 122. Document parlementaire no 291-3/35.
8. Copies d'un communiqué ayant trait au Règlement de l'impôt au sujet des bénéfices de fabrication et de transformation, 392. Document parlementaire no 291-7/10.
9. Copie des règlements de l'impôt sur le revenu – Modification C.P. 1972-1611, 27 juillet 1972, 442. Document parlementaire no 291-7/15.
10. Copies des modifications aux Règlements ainsi qu'un communiqué à ce sujet, 532. Document parlementaire no 291-7/20.
11. Modification de la Loi pour favoriser l'achat ou la construction d'une résidence: Motion (M. Balfour), présentation et interruption du débat, 253.
12. Motion (M. Morgan),–Modification de la Loi concernant les déductions du contribuable, présentation et interruption du débat, 315.
13. Opportunité d'accorder un dégrèvement d'impôt équivalent à l'intérêt payé sur l'hypothèque d'une maison familiale: Motion (M. Godin), présentation, débat et fin des délibérations, 599-600.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Impôt sur le revenu, lélislation (Loi modifiant):

1. Avis de motion des voies et moyens, 350. Document parlementaire no 291-1/314A. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mai 1973*). Présentation et adoption, 381. Bill C-193, ministre des Finances. 1re lecture, 382. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 422. Reprise du débat, 2e lecture et étude en Comité plénier, 422, 458. Reprise du débat, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 460. Adoption par le Sénat, 475. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 30, S.C. 1973-1974.
2. Avis de motions des voies et moyens, 225. Documents parlementaires nos 291-1/308A, 291-1/309A et 291-1/313 (*Imprimés en appendice aux Procès-verbaux du 29 mars 1973*). Présentation et adoption, 237. Bill C-170, ministre des Finances. 1re lecture, 237. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 245. Reprise et interruption du débat, 246. Reprise du débat et adoption de la motion, 249. Etude en comité plénier, 249, 252, 253-6, 266. Reprise du débat, rapport avec amendements et adoption à l'étape du rapport, 268. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption, 268. Adoption par le Sénat, 296. Sanction royale, 296. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 14, S.C. 1973-1974.

Impôt sur le revenu (Loi), modification:

1. A l'appel de l'avis inscrit au nom de M. Reynolds, sous la rubrique *Dépôt de bills*, M. l'Orateur déclare ledit bill irrecevable, 593.
2. Avis de motion des voies et moyens, 350. Document parlementaire no 291-1/314. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mai 1973*). Présentation et adoption, 381. Bill C-192, ministre des Finances. 1re lecture, 382. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 410. Reprise et interruption du débat, 417. Reprise du débat, et vote sur la motion tendant à la 2e lecture différé à mercredi le 20 juin, 421-2. Reprise du débat et 2e lecture sur vote inscrit, 426-7. Etude en Comité plénier, 427, 442, 451, 452, 453. Reprise de l'étude en Comité plénier, rapport avec amendements, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture sur vote inscrit après débat, 457-8. Adoption par le Sénat, 486. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 29, S.C. 1973-1974.
3. Bill C-8, M. Lambert (Edmonton-Ouest) (Article 239). 1re lecture, 33. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 62.

Impressions, Comité (Mixte):
1. Composition, 46.
2. Représentation du Sénat, 71.

Indiens:
Voir **Affaires indiennes.**

Indiens (Loi):
Rapport sur les prêts consentis aux Indiens pour 1972-1973, 305. Document parlementaire no 291-1/161.

Indiens (Loi), modification:
1. Bill C-16, M. Foster (Age de vote aux élections dans les réserves). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 109-110.
2. Bill C-229, Mme Morin (Femmes indiennes mariées à des non-Indiens). 1re lecture, 665.

Industrie:
1. Somme accordée en subventions dans chaque province depuis juillet 1971, bénéficiaires ayant fait faillite: M. Diefenbaker—Dépôt immédiat de la réponse, 200. Document parlementaire no 291-2/52.
2. Prêts et subventions accordés aux industries citées, depuis 1968 et remises accordées en vertu de la Loi sur l'administration financière: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 570. Document parlementaire no 291-2/152.
3. Bénéficiaires de subventions en vertu du programme PAIT depuis 1968, objectifs et rapport du programme: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 194. Document parlementaire no 291-2/158.
4. Subventions accordées par province, par le ministère de l'Expansion économique régionale, le Programme de production de l'industrie de défense et le Programme pour l'avancement de la technologie industrielle: M. Reynolds—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 291-2/522.
5. Subventions à la *Cirtex Knitting Incorporated* et aux autres bonneteries canadiennes en 1972 et politique quant aux importations de textiles: M. Jarvis—Dépôt immédiat de la réponse, 346. Document parlementaire no 291-2/1527.
6. Etudes des répercussions des sociétés américaines bénéficiaires du Programme DISC: M. Marshall—Dépôt immédiat de la réponse, 617. Document parlementaire no 291-2/2419.
7. Sociétés subventionnées en vertu du Programme d'aide à la recherche industrielle, depuis 1972, montants engagés: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 625. Document parlementaire no 291-2/2974.
8. Document sur la stratégie du secteur des industries de la chaussure et de la tannerie, en date du 21 décembre 1973, 779. Document parlementaire no 291-4/47.
9. Document concernant le Programme de prestations d'aide des travailleurs déplacés de l'industrie de la chaussure et de la tannerie, en date du 21 décembre 1973, 779. Document parlementaire no 291-4/47A.
10. Copies d'une déclaration sur la petite entreprise et portant sur la création de la Banque Industrielle et Agence de Développement, 469. Document parlementaire no 291-7/18.
11. Copie des principes directeurs préliminaires relativement à une entreprise connexe, 775. Document parlementaire no 291-7/28.
12. Etude du perfectionnement et de l'utilisation des dispositifs antipollution: Motion (M. Arrol), présentation et interruption du débat, 776.
13. Ordre,—Copie des rapports d'évaluation préparés par le Conseil du Trésor sur le programme d'aide à la construction des navires: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.
14. Ordre,—Copie des rapports d'évaluation sur la loi stimulant la recherche et le développement scientifique: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 172.
15. Ordre,—Copie des rapports d'évaluation sur le programme d'aide au dessin industriel: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 172. Présentation, et interruption du débat, 643.
16. Ordre,—Copie des rapports d'évaluation sur le programme d'aide générale de transition: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 172.

Industrie – *(Fin)*

17. Ordre,–Copie des rapports d'évaluation sur le programme pour l'accroissement de la productivité: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.
18. Ordre,–Copie des rapports d'évaluation sur le programme pour l'avancement de la technologie: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.
19. Ordre,–Copie du dernier rapport d'appréciation du Programme d'aide au design industriel: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 170.
20. Ordre,–Copie du dernier rapport d'appréciation du Programme général d'aide de transition: M. Rodriguez: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.
21. Ordre,–Copie du dernier rapport d'appréciation du Programme pour l'accroissement de la productivité: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 170.
22. Ordre,–Copie du dernier rapport d'appréciation du Programme pour l'avancement de la technologie: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.
23. Ordre,–Copie du dernier rapport d'appréciation du Programme stimulant la recherche et le développement industriel: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 170.

Industrie et Commerce, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 147.
2. Rapport sur l'activité du ministère pour 1971-1972, 58. Document parlementaire no 291-1/12. Ordre,–Renvoi au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 91.
3. Somme dépensée pour publicité depuis 1968, contrats adjugés et adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 200. Document parlementaire no 291-2/88.
4. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 280. Document parlementaire no 291-2/130.
5. Renseignements sur les membres du Conseil consultatif: M. Lambert (Bellechasse)–Dépôt immédiat de la réponse, 372. Document parlementaire no 291-2/1904.
6. Adoption sur vote inscrit du crédit 1b du Budget supplémentaire (B) de 1972-1973, 211-2.
7. Ordre,–Copie des prévisions des programmes pour la dernière année: M. Grier: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 152. Présentation, débat et interruption du débat, 340.

Information Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147.
2. Rapport pour 1971-1972, 197. Document parlementaire no 291-1/304.
3. Rapport pour 1972-1973, 625. Document parlementaire no 291-1/304A.
4. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1968, bénéficiaires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 733. Document parlementaire no 291-2/129.
5. Fonctionnaires affectés à l'information avant et après la création d'Information Canada: M. Mather–Dépôt immédiat de la réponse, 303. Document parlementaire no 291-2/586.
6. Budget, personnel, travail accompli et frais consacrés à l'information dans chaque ministère: M. Coates–Dépôt immédiat de la réponse, 639-40. Document parlementaire no 291-2/801.
7. Noms, fonctions traitement du personnel à Winnipeg, critères d'évaluation en vue de l'avancement et politique d'engagement d'anciens détenus: M. McKenzie–Dépôt immédiat de la réponse, 504. Document parlementaire no 291-2/2188.
8. Somme consacrée à des contrats publicitaires depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 291-2/2867.

Information, protection des sources (Loi):

1. Bill C-41, M. Peters (Privilèges de la presse). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 589.
2. Bill C-122, M. Fairweather (Privilège de la presse). 1re lecture, 36.

Initiatives locales, programme:

1. Nombre et montant total des projets acceptés pour 1972: M. Lambert (Bellechasse)–Dépôt immédiat de la réponse, 91-2. Document parlementaire no 291-2/208.
2. Statistiques concernant les projets acceptés dans certaines circonscriptions pour 1972-1973: M. Matte–Dépôt immédiat de la réponse, 152. Document parlementaire no 291-2/524.
3. Subventions accordées et refusées, bénéficiaires et évaluation pour la circonscription de Saint-Hyacinthe: M. Wagner–Dépôt immédiat de la réponse, 179-180. Document parlementaire no 291-2/535.
4. Projets acceptés dans chacune des provinces et dans chacun des comtés de la province de Québec: M. Gauthier (Roberval)–Dépôt immédiat de la réponse, 152. Document parlementaire no 291-2/691.
5. Bénéficiaires de subventions en 1972 dans le comté de Northumberland, Ont.: Mr. Lawrence–Dépôt immédiat de la réponse, 201. Document parlementaire no 291-2/786.
6. Projets présentés et acceptés dans la circonscription de Compton: M. Latulippe–Dépôt immédiat de la réponse, 201. Document parlementaire no 291-2/807.
7. Projets reçus au 31 janvier 1973, projets acceptés par circonscription de la province de Québec, montant total: M. Lambert (Bellechasse)–Dépôt immédiat de la réponse, 210. Document parlementaire no 291-2/818.
8. Projets acceptés au 10 février 1973 et montants répartis dans chaque comté de la province de Québec: M. Lessard–Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/960.
9. Projets de la circonscription de Drummond pour 1971 et 1972: M. Boisvert–Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/1006.
10. Projets soumis, acceptés et refusés dans la province de Québec pour 1972-1973 et montants impliqués: M. Fortin–Dépôt immédiat de la réponse, 298. Document parlementaire no 291-2/1010.
11. Projets soumis, acceptés et refusés en 1972-1973 pour la circonscription de Lotbinière, montants impliqués: M. Fortin–Dépôt immédiat de la réponse, 298. Document parlementaire no 291-2/1011.
12. Fonctionnaires chargés de sélectionner les projets du Québec, autorité du bureau de Montréal, normes de sélection et projets prioritaires: M. Lambert (Bellechasse), 298. Document parlementaire no 291-2/1060.
13. Montants accordés dans chaque circonscription du Québec: M. Matte–Dépôt immédiat de la réponse, 299. Document parlementaire no 291-2/1196.
14. Projets acceptés et refusés dans la circonscription de Richmond en 1972, coordonnateurs, montants demandés, emplois créés: M. Beaudoin–Dépôt immédiat de la réponse, 346. Document parlementaire no 291-2/1215.
15. Projets acceptés au Québec et taux de chômage: M. Matte–Dépôt immédiat de la réponse, 299. Document parlementaire no 291-2/1272.
16. Demandes reçues, approuvées, emplois créés, coût: M. Rowland–Dépôt immédiat de la réponse, 673. Document parlementaire no 291-2/1279.
17. Détails des projets acceptés dans les circonscriptions de Langelier, Montmorency et Portneuf: M. Godin–Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 291-2/1289.
18. Titres, lieux et montants des projets acceptés dans certaines circonscriptions du Québec: M. Matte–Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/1293. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 478. Document parlementaire no 291-2/1293A.
19. Projets soumis, acceptés et rejetés pour la province de Québec: M. Caouette (Témiscamingue)–Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/1441.
20. Montants accordés dans chaque province, frais, installations permanentes, et participation provinciale et municipale: M. Haliburton–Dépôt immédiat de la réponse, 299. Document parlementaire no 291-2/1461.
21. Projets acceptés en Ontario et montants répartis par circonscription au 13 mars 1973: M. Latulippe–Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 291-2/1556.
22. Projets acceptés au Québec et montants répartis par circonscription au 13 mars 1973: M. Latulippe–Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 291-2/1567.
23. Projets présentés par les Indiens, projets acceptés, subventions accordées: M. Korchinski–Dépôt immédiat de la réponse, 421. Document parlementaire no 291-2/1725.
24. Demandes de la Nouvelle-Ecosse, nombre par circonscription et subventions accordées: M. Muir–Dépôt immédiat de la réponse, 421. Document parlementaire no 291-2/1727.
25. Projets approuvés concernant la réalisation d'un film; films réalisés et visionnés: M. Orlikow–Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/1745.
26. Subventions accordées à des succursales de la Légion Royale canadienne: M. Marchand (Kamloops-Cariboo)–Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/1829.

Initiatives locales, programme – *(Fin)*

27. Projets présentés pour l'hiver 1972-1973 dans la circonscription de Portneuf: M. Godin–Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 291-2/1942.
28. Projets présentés, approuvés et emplois créés pour chaque circonscription de l'Ontario: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 426. Document parlementaire no 291-2/1987.
29. Projets présentés et acceptés dans la circonscription de Drummond: M. Boisvert–Dépôt immédiat de la réponse, 534. Document parlementaire no 291-2/2029.
30. Projets de construction subventionnés depuis 1972 et critères de choix: M. Alexander–Dépôt immédiat de la réponse, 759-60. Document parlementaire no 291-2/2318.
31. Procédure d'approbation des projets, critères, représentants régionaux, attributions, etc.: M. Alexander–Dépôt immédiat de la réponse, 535. Document parlementaire no 291-2/2319.
32. Projets acceptés et subventions accordées dans les circonscriptions mentionnées depuis 1971: M. Alexander–Dépôt immédiat de la réponse, 557. Document parlementaire no 291-2/2472.
33. Circonscriptions à taux de chômage plus élevé, subventions plus importantes: M. Dick–Dépôt immédiat de la réponse, 673-4. Document parlementaire no 291-2/2689.
34. Copie de documents concernant le programme d'initiatives locales et le programme de formation en cours d'emploi, 187. Document parlementaire no 291-7/5. (Imprimé en appendice au *Hansard* du 15 mars 1973).
35. Ordre,–Bilans financiers des projets réalisés en Colombie-Britannique en 1971-1972: M. Reynolds: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 354.
36. Ordre,–Copie des documents ayant trait à l'étude du PIL no M-1101 "OMNIBUS": M. Rowland: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 242.
37. Ordre,–Copie du rapport d'évaluation pour 1972: M. Leggatt: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 201.

Invalides (Loi):

Rapport sur l'administration des allocations pour 1971-1972, 202. Document parlementaire no 291-1/121.

Invalides, transport (Loi):

Bill C-45, M. Nesbitt. 1re lecture, 34.

Investissement:

Rapport intitulé "Investissements privés et publics au Canada", 265. Document parlementaire no 291-1/213.

J

Jeunes, allocations (Loi):

1. Rapport sur l'administration de la Loi pour 1971-1972, 15. Document parlementaire no 291-1/262.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1972-1973, 551. Document parlementaire no 291-1/262A.

Jeunesse:

Rôle, objectif et coût des programmes ayant trait à la jeunesse: M. Atkey–Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 291-2/3022.

Jeunesse, Ministère:

Création: Motion (M. Marshall), présentation et interruption du débat, 53-4.

Jeunesse, semaine nationale (Loi):

Bill C-13, M. Reynolds. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 106.

Jeux olympiques d'été de 1976 (Loi):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-196, Président du Conseil du Trésor. 1re lecture, 392. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 446. Reprise et interruption du débat, 446, 447, 450. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des prévisions budgétaires en général, 451. Rapport avec amendements (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 52 aux *Journaux*), 487-8. Adoption à l'étape du rapport, 514. Motion tendant à la 3e lecture, présentation, débat et amendement (M. Peters): Remise à six mois de ce jour, présentation, débat et ajournement du débat sur motion, 514-5. Reprise du débat et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 517-8. 3e lecture, 520. Adoption par le Sénat, 521. Sanction royale, 521. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 31, S.C. 1973-1974.

Jour d'actions de grâces, proclamation (Loi):
Bill C-253, M. Rose. 1re lecture, 821.

Jour des découvertes (Loi):
Bill C-150, M. Stevens. 1re lecture, 141. Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture, retrait du bill et renvoi de la teneur au Comité de la justice et des questions juridiques, 161.

Jour du drapeau canadien (Loi):
Bill C-136, M. Nelson. 1re lecture, 91. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 122. Ordre du consentement unanime,—Le bill garde l'ordre no 1 au *Feuilleton*, 122. Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture, retrait du bill et renvoi de la teneur au Comité de la justice et des questions juridiques, 161. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 75 aux *Journaux*), 763.

Jours fériés (Loi), modification:
Bill C-184, M. Reynolds. 1re lecture, 339.

Juges (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-177, ministre de la Justice. 1re lecture, 280. 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 296. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 22 aux *Journaux*), 323. Etape du rapport, amendement, 350. Amendement adopté, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 350. Adoption par le Sénat, 424. Sanction royale, 446. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 17, S.C. 1973-1974.

Justice, administration:
1. Subventions versées aux programmes d'aide légale au citoyen: M. Macquarrie—Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/1171.
2. Document de travail intitulé "Le criminel et la société canadienne", 729. Document parlementaire no 291-4/64.

Justice et Questions juridiques, Comité:
1. Composition, 44, 95, 239, 246, 258-9, 268-9, 300, 302, 310, 311, 318-9, 326, 330, 337, 340, 352, 355, 365, 377, 390, 407, 416, 424, 431, 439, 443, 447, 450, 461, 475, 483, 486, 492, 525, 562, 568, 623, 629-30, 632, 634, 679, 695, 701, 719, 766, 771.
2. Bills déférés: Juges (Loi), modification (Bill C-177), 296; Protection de la vie privée (Loi), (Bill C-176), 301; Code criminel, modification (Bill C-2), 351; Libération conditionnelle des détenus (Loi), modification (Bill C-191), 568.
3. Déféré: Objet de la désignation d'un jour de congé national, 161.
4. Déféré: Ordre d'enquête sur le système pénitentiaire, 318.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 des ministères de la Justice, du Solliciteur général, de la Commission de réforme du droit, de la Commission de révision de l'impôt, des Services correctionnels et de la Gendarmerie royale du Canada, 148.
6. Rapports: Premier (Budget du ministère de la Justice pour 1973-1974) (Appendice no 13 aux *Journaux*), 265; Deuxième (Solliciteur général, ministère) (Appendice no 20 aux *Journaux*), 317; Troisième (Juges (Loi), modification, Bill C-177) (Appendice no 22 aux *Journaux*), 323; Quatrième (Budget principal de 1973-1974 du ministère du Solliciteur général) (Appendice no 34 aux *Journaux*), 358-9; Cinquième (Régie interne et permission de voyager au Canada) (Appendice no 40 aux *Journaux*), 363; Sixième

Justice et Questions juridiques, Comité – *(Fin)*

6. Rapports – *(Fin)*
(Code criminel, modification, Bill C-2) (Appendice no 47 aux *Journaux*), 452-3. Septième (Enquête sur le système pénitentiaire) (Appendice no 57 aux *Journaux*), 549-50; Huitième (Protection de la vie privée (Loi), Bill C-176) (Appendice no 63 aux *Journaux*), 637-9; Neuvième (Libération conditionnelle des détenus, (Loi), modification, Bill C-191) (Appendice no 64 aux *Journaux*), 639; Dixième (Teneur de la Loi sur le Jour du drapeau canadien) (Appendice no 74 aux *Journaux*), 763.
7. Adoption des rapports: Cinquième, sur motion, sans avis, 375.

Justice, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la justice et des questions juridiques, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 13 aux *Journaux*), 265.
2. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1968, bénéficiaires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 570. Document parlementaire no 291-2/128.
3. Travaux accomplis et honoraires versées à des avocats et études légales du Québec pour 1972: M. Wagner—Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/538.
4. Liste par circonscription, des avocats autorisés à agir pour le compte du gouvernement: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/1835.
5. Avocats québécois ayant travaillé pour le ministère de 1969 à 1973, honoraires versés: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 550. Document parlementaire no 291-2/2191.
6. Nom, adresse et circonscription électorale des avocats employés par le gouvernement en Colombie-Britannique: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/2272.
7. Nom, adresse et circonscription électorale des avocats employés par le gouvernement en Alberta: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/2273.
8. Nom, adresse et circonscription électorale des avocats employés par le gouvernement en Saskatchewan: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/2274.
9. Nom, adresse et circonscription électorale des avocats employés par le gouvernement au Québec: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/2276.
10. Nom, adresse et circonscription électorale des avocats employés par le gouvernement en Ontario: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/2280.

Justice, Ministère (Loi), modification:

Bill C-116, M. Fortin. 1re lecture, 36.

L

Langues officielles (Loi):

1. Montant versés en vertu de l'aide au bilinguisme dans chaque province depuis 1968, 563. Document parlementaire no 291-2/772.
2. Approbation des principes en vue d'atteindre les objectifs de la Loi: Motion (M. Trudeau): Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 272. Présentation, débat et interruption du débat, 362-3. Reprise du débat et amendement (M. Stanfield): Présentation d'un projet de loi incorporant les principes susmentionnés, présentation, débat et amendement (M. Rondeau): Remplacement des principes mentionnés par d'autres, présentation et amendement déclaré irrecevable, 363-5. Reprise du débat et sous-amendement (M. Latulippe): Ajouter: "Etude de la possibilité de réaliser une administration parallèle anglophone et francophone", présentation et sous-amendement déclaré irrecevable, 367-9. Reprise et interruption du débat, 369-70. Reprise et interruption du débat, 372-4. Reprise du débat et ordre du consentement unanime,—Fin du débat sur l'amendement, ce soir et vote différé à demain après-midi et qu'à 5h.45 mise aux voix des questions pour disposer de la motion principale, 375-6. Reprise et interruption du débat, 376-7. Reprise du débat et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 382-4. Reprise du débat et amendement (M. Caouette) (Témiscamingue): Remplacement des principes énumérés par d'autres, présentation, débat et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 384-5. Adoption de la motion principale sur vote inscrit, 386.

Langues officielles (Loi), modification:
Bill C-200, M. Yewchuk. 1re lecture, 429.

Laniel, M. Gérald, député:
Nomination à titre de vice-président des comités pléniers de la Chambre, 13.

LeDain, Commission:
Voir **Drogues et narcotiques.**

Léger, Jules:
Voir **Gouverneur général.**

Libération conditionnelle des détenus (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-191, Solliciteur général. 1re lecture, 379. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 566. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 568. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 64 aux *Journaux*), 639. Motions, étape du rapport, 707, 718, 729. Motions rejetées sur division, 729. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 729. Adoption par le Sénat, 776. Sanction royale, 784. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 48, S.C. 1973-1974.

Libérations conditionnelles:
Voir **Pénitenciers.**

Lieux et monuments historiques:
1. Adresse,–Copie de tout document échangé avec l'Ile-du-Prince-Edouard ou autres au sujet du transfert de *Province House* à Charlottetown, etc.: M. MacDonald (Egmont), 692.
2. Institution d'un programme national de conservation: Motion (M. Atkey), présentation et interruption du débat, 730.

Lippert, Patrick:
Ordre en vertu de l'article 43 du Règlement,–Etude par le gouvernement de l'élargissement de ce détenu canadien à Cuba, 599.

Loi électorale du Canada, modification:
1. Bill C-17, M. Buchanan (Liste électorale permanente). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et ordre du consentement unanime tendant à déférer l'objet dudit bill au Comité des privilèges et des élections, 332.
2. Bill C-43, M. MacDonald (Egmont) (Prisonniers habilités à voter). 1re lecture, 34.
3. Bill C-55, M. Fleming (Liste électorale permanente). 1re lecture, 34.
4. Bill C-56, M. Horner (Crowfoot) (Vote par procuration). 1re lecture, 34.
5. Bill C-60, M. Coates (Publication de sondages électoraux). 1re lecture, 35.
6. Bill C-86, M. Peters (Publication de résultats de votes d'essai). 1re lecture, 35.
7. Bill C-121, M. Rowland (Forme des bulletins). 1re lecture, 36.
8. Bill C-137, M. Howard (Forme du bulletin de vote). 1re lecture, 97.
9. Bill C-140, M. Howard (Personne dont le nom ne figure pas sur la liste électorale). 1re lecture, 105.
10. Bill C-185, M. Stackhouse (Congé). 1re lecture, 339.
11. Bill C-210, M. Nesdoly (Liste des électeurs militaires et fonctionnaires). 1re lecture, 469.
12. Bill C-238, M. Firth (Forme du bulletin de vote). 1re lecture, 733.

Loisirs:
1. Dépenses relatives aux loisirs depuis 1971 dans des localités du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest: M. Nesdoly–Dépôt immédiat de la réponse, 811. Document parlementaire no 291-2/3321.
2. Etablissement d'une politique nationale des loisirs: Motion (M. Schellenberger), présentation et interruption du débat, 682.

M

Macdonald, sir John A., fête (Loi):
Bill C-95, M. Macquarrie. 1re lecture, 35. Révocation de l'ordre tendant à la 2e lecture, retrait du bill et renvoi de la teneur au Comité de la justice et des questions juridiques, 161.

Machines agricoles:
1. Importation de tracteurs Universal no 65 de Roumanie, participation du gouvernement: M. Schumacher—Dépôt immédiat de la réponse, 482. Document parlementaire no 291-2/2085.
2. Instruments aratoires fabriqués au Canada, coût et provenance de la machinerie importée: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 534. Document parlementaire no 291-2/2144.
3. Etudes sur la hausse des prix des instruments aratoires, mesures pour y remédier, importations, banqueroutes, subventions, recherche, etc.: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 535. Document parlementaire no 291-2/2181.

Main-d'oeuvre:
1. Employeurs participant au Programme de formation de la main-d'oeuvre depuis 1967, somme dépensée, objectifs et rapport: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 291-2/193.
2. Politique quant à l'emploi des infirmes: M. Atkey—Dépôt immédiat de la réponse, 380. Document parlementaire no 291-2/1190.
3. Demandes reçues et acceptées, coût et résultats du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre depuis 1972: M. Leggatt—Dépôt immédiat de la réponse, 660. Document parlementaire no 291-2/3015.
4. Ordre,—Copie du dernier rapport d'estimation du programme de mobilité de la main-d'oeuvre: M. Orlikow: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.

Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 11 aux *Journaux*), 249. Rapports (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendices nos 30 et 31 aux *Journaux*), 357-8.
2. Rapport pour 1971-1972, 82. Document parlementaire no 291-1/17.
3. Argent dépensé pour fins publicitaires depuis 1968: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 101. Document parlementaire no 291-2/70.
4. Sommes accordées pour des contrats aux fins de recherches depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 252. Document parlementaire no 291-2/126.
5. Contrats à des sociétés conseils, adjudicataires, coût et recommandations adoptées: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 534. Document parlementaire no 291-2/1828.
6. Somme consacrée à des contrats publicitaires depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 809. Document parlementaire no 291-2/2870.
7. Déclaration du ministre concernant les problèmes à l'étude en date du 17 septembre 1973, 557. Document parlementaire no 291-7/21.

Main-d'oeuvre et Immigration, Ministère (Loi), modification:
Bill C-159, M. Atkey. 1re lecture, 175.

Major's Hill, désignation du parc (Loi):
Bill C-62, M. Stewart (Cochrane). 1re lecture, 35.

Marine marchande du Canada:
1. Nom, pays d'immatriculation et d'appartenance des navires de la Marine marchande du Canada, 469. Document parlementaire no 291-2/1068.
2. Etablissement: Motion (M. Bell), présentation et interruption du débat, 466.

Marine marchande du Canada (Loi):
1. Rapport concernant les exemptions autorisées, dans les cas où l'on a pu obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant le certificat et l'expérience exigés pour 1972, 273. Document parlementaire no 291-1/239.
2. Etat concernant les recettes et dépenses en vertu de la Partie V de la Loi (Marins malades) pour 1970-1971, 15. Document parlementaire no 291-1/283.
3. Etat concernant les recettes et dépenses en vertu de la Partie V de la Loi (Marins malades) pour 1971-1972, 15. Document parlementaire no 291-1/283A.
4. Cas où la Partie XV de la Loi fut suspendue, dates, navires concernés et raisons: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 743. Document parlementaire no 291-2/2982.

Marine marchande du Canada (Loi), modification:
Bill C-157, M. Neale. 1re lecture, 175.

McCleave, M. Robert, député:
Nomination à titre de président des comités pléniers de la Chambre, 13.

Médicaments:
Voir **Drogues et narcotiques; Produits pharmaceutiques.**

Mer territoriale et zones de pêche (Loi), modification:
Bill C-126, M. Howard (Skeena). 1re lecture, 46.

Mexique, Président:
Voir **Chambre des communes.**

Minéraux:
Déclaration des ministres fédéraux et provinciaux intitulée "Objectifs d'une politique minérale canadienne", 326. Document parlementaire no 291-4/57.

Mines d'or, aide à l'exploitation (Loi d'urgence):
1. Rapport pour 1971-1972, 15. Document parlementaire no 291-1/131.
2. Rapport pour 1972-1973, 719. Document parlementaire no 291-1/131A.

Mines d'or, Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation, modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-130, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. 1re lecture, 56. Motion tendant à la 2e lecture, présentation débat, adoption et renvoi au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 226. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 12 aux *Journaux*), 261. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 285. Adoption par le Sénat, 295. Sanction royale, 296. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 11, S.C. 1973-1974.

Mines, industrie:
1. Bénéficiaires, objectifs et rapport du Programme d'aide aux prospecteurs: M. Firth—Dépôt immédiat de la réponse, 130. Document parlementaire no 291-2/203.
2. Bénéficiaires du Programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord depuis 1968: M. Firth—Dépôt immédiat de la réponse, 91. Document parlementaire no 291-2/204.
3. Politique du gouvernement quant à l'exploitation des ressources minières au nord du 60e parallèle: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 602. Document parlementaire no 291-2/2482.
4. Bénéficiaires, montants engagés et rapports du Programme d'aide aux prospecteurs: M. Firth—Dépôt immédiat de la réponse, 674. Document parlementaire no 291-2/2843.
5. Ordre,—Copie du dernier rapport d'appréciation du Programme de subventions en vertu de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or: M. Broadbent: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.

Ministères:

1. Dépenses en matériel de bureau depuis 1968: M. Harding—Dépôt immédiat de la réponse, 298. Document parlementaire no 291-2/180.
2. Dépenses pour la location de bureaux depuis 1968: M. Harding—Dépôt immédiat de la réponse, 262. Document parlementaire no 291-2/181.
3. Frais de déplacements et de réception depuis 1968: M. Harding—Dépôt immédiat de la réponse, 210. Document parlementaire no 291-2/182.
4. Dépenses en matériel de bureau depuis 1968: M. Harding—Dépôt immédiat de la réponse, 194. Document parlementaire no 291-2/183.
5. Superficie totale des locaux du gouvernement par région: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 262. Document parlementaire no 291-2/506.
6. Réalisations dans la circonscription de Compton pour 1972-1973: M. Latulippe—Dépôt immédiat de la réponse, 263. Document parlementaire no 291-2/544.
7. Personnel français, anglais et bilingue dans la région de la Capitale nationale: M. Latulippe—Dépôt immédiat de la réponse, 336. Document parlementaire no 291-2/555.
8. Contrats avec des agences de publicité depuis 1968, rémunération: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 399. Document parlementaire no 291-2/797.
9. Contrats à des sociétés pour rédiger des dépliants exposant les politiques du gouvernement: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 469. Document parlementaire no 291-2/865.
10. Montants payés depuis 1971 aux agences de publicité et aux maisons de relations publiques: M. Stackhouse—Dépôt immédiat de la réponse, 394. Document parlementaire no 291-2/898.
11. Fonctionnaires ayant soumis des états de dépenses de voyage: M. Knight—Dépôt immédiat de la réponse, 514. Document parlementaire no 291-2/929. Dépôt d'une réponse, supplémentaire, 813. Document parlementaire no 291-2/929A.
12. Fonctionnaires employés à l'étranger, traitements, frais de voyage: M. Knight—Dépôt immédiat de la réponse, 465. Document parlementaire no 291-2/930.
13. Adjoints spéciaux, nombre, salaires, fonctions: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/1028.
14. Achat de plantes tropicales depuis 1966, coût: M. Haliburton—Dépôt immédiat de la réponse, 482. Document parlementaire no 291-2/1460.
15. Achat de plantes tropicales depuis 1970, coût, provenance, fournisseurs, entretien: M. Hales—Dépôt immédiat de la réponse, 534. Document parlementaire no 291-2/1809.
16. Dépenses pour services professionnels et spéciaux depuis 1967: M. Mather—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/2092.
17. Location de dactylographes automatiques, utilisation, coût, etc.: M. Forrestall—Dépôt immédiat des réponses, 601. Documents parlementaires nos 291-2/2205 et 291-2/2206. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 650. Document parlementaire no 291-2/2205A.
18. Achat de plaques d'immatriculation spéciales du gouvernement d'Ontario: M. Forrestall—Dépôt immédiat de la réponse, 640. Document parlementaire no 291-2/2634.
19. Et organismes de la Couronne, employés au Nouveau-Brunswick: M. Corbin—Dépôt immédiat de la réponse, 807. Document parlementaire no 291-2/2729.
20. Ordre,—Copie des prévisions des programmes pour la dernière année: M. Grier: Appel des avis de motions qui sont reportés à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 152-5.

Ministres du Cabinet:

1. Ministres administrateurs de sociétés ou compagnies, identité, démissions: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 200. Document parlementaire no 291-2/19.
2. Utilisation des avions de l'Etat, buts et détails des voyages: M. Coates—Dépôt immédiat de la réponse, 209. Document parlementaire no 291-2/24.
3. Somme dépensée pour des voyages d'affaires en 1972: M. Stackhouse—Dépôt immédiat de la réponse, 768. Document parlementaire no 291-2/420.
4. Coût des voyages des ministres de septembre à octobre 1972: M. Masniuk—Dépôt immédiat de la réponse, 768. Document parlementaire no 291-2/525.
5. Coût du voyage du ministre de la Défense nationale en août dernier: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/2596.

Mise en accusation (Loi):

Bill C-168, M. Baldwin. 1re lecture, 234.

Mode, créations, Programme d'assistance:
Dépenses, bénéficiaires, étude d'appréciation: M. Rodriguez–Dépôt immédiat de la réponse, 674. Document parlementaire no 291-2/2814.

Monnaie et change (Loi):
Rapport sur les opérations du compte du fonds de change ainsi que l'état financier pour 1972, 366. Document parlementaire no 291-1/133.

Monnaie royale du Canada:
1. Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972, 284. Document parlementaire no 291-1/176.
2. Budget des immobilisations pour 1973, 327. Document parlementaire no 291-1/176A.

Motions d'initiative parlementaire:
1. Aéroports, enquête sur le projet d'agrandissement de l'aéroport de Mount Hope, présentation et interruption du débat, 191.
2. Affaires extérieures, prise en considération de la Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité européennes, tenue à Helsinki, Finlande, présentation, débat et renvoi du sujet au Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, 159.
3. Agriculture, prise de mesure pour renverser la tendance au dépeuplement des campagnes, présentation et interruption du débat, 784.
4. Assurance-chômage, étude de l'opportunité de modifier la Loi afin qu'un Canadien chômeur à l'étranger reçoive ses prestations, présentation et interruption du débat, 505.
5. Assurance-chômage (Loi), révision de la Loi afin d'en supprimer certaines dispositions, présentation et interruption du débat, 422.
6. Corporations de la Couronne, création d'un comité spécial d'étude, présentation et interruption du débat, 75-6.
7. Education, convocation d'une conférence nationale sur l'éducation et les ressources humaines, présentation, débat et interruption du débat, 542.
8. Gouvernement, dépenses, incorporation des programmes de dépense supérieurs à cinq millions à une loi distincte, présentation et interruption du débat, 483.
9. Impôt sur le revenu, modification de la Loi concernant les déductions du contribuable, présentation et interruption du débat, 315.
10. Impôt sur le revenu, modification de la Loi pour favoriser l'achat ou la construction d'une résidence, présentation et interruption du débat, 253.
11. Impôt sur le revenu, opportunité d'accorder un dégrèvement d'impôt équivalant à l'intérêt payé sur l'hypothèque d'une maison familiale, présentation et interruption du débat, 600.
12. Industrie, étude du perfectionnement et de l'utilisation des dispositifs antipollution, présentation et interruption du débat, 776.
13. Institution d'un comité spécial pour enquêter sur les aspects des droits des aborigènes, présentation et interruption du débat, 192.
14. Jeunesse, création d'un ministère, présentation et interruption du débat, 53-4.
15. Lieux et monuments historiques, institution d'un programme national de conservation, présentation et interruption du débat, 730.
16. Loisirs, établissement d'une politique nationale des loisirs, présentation et interruption du débat, 682.
17. Marine marchande du Canada, établissement, présentation et interruption du débat, 466.
18. Modifications aux Lois sur l'emploi dans la Fonction publique, sur les relations de travail dans la Fonction publique et au Code du travail du Canada, présentation et interruption du débat, 94.
19. Navigation, prise de mesures afin d'empêcher les dommages causés aux rives, digues, maisons, etc., par les embarcations, présentation et interruption du débat, 573.
20. Parcs nationaux, voir à l'opportunité d'aménager des parcs de loisirs dans ou alentours des centres urbains, présentation et interruption du débat, 396.
21. Pénitenciers, institution d'un Comité parlementaire chargé d'enquêter sur le crime au Canada, présentation, débat et fin des délibérations, 604.
22. Pension de vieillesse, étude de l'opportunité de hausser les pensions, présentation et interruption du débat, 477.

Motions d'initiative parlementaire – *(Fin)*

23. Pensions, élimination des restrictions pour le personnel des Forces armées, de la Gendarmerie, les sénateurs et députés retraités lorsqu'ils entrent au service du gouvernement, présentation, débat, retrait de la motion du consentement unanime et renvoi du sujet au Comité des prévisions budgétaires en général, 460.
24. Pensions, instauration d'un programme garantissant à tout couple un revenu de base, présentation et interruption du débat, 229.
25. Petites entreprises, montant maximum des prêts, présentation et interruption du débat, 56.
26. Produits pharmaceutiques, distribution aux pensionnés de la vieillesse, présentation et interruption du débat, 417.
27. Régions designées, désignation de St-Hyacinthe comme zone spéciale, présentation et interruption du débat, 299.
28. Santé, création de programmes à l'intention des malades chroniques et des infirmes, présentation et interruption du débat, 126.
29. Santé, mesures permettant aux personnes dans le besoin d'obtenir des médicaments, présentation et interruption du débat, 236.
30. Situation économique, institution d'un conseil économique et social, présentation et interruption du débat, 632.
31. Sociétés de la Couronne, présentation d'un projet de loi prévoyant la nomination de députés sur les conseils d'administration, présentation et interruption du débat, 450.
32. Sports, établissement d'une caisse nationale de dotation pour soutenir une équipe nationale de hockey, présentation et interruption du débat, 586.
33. Transfert des terres de la Couronne de Station Ladner à la municipalité de Delta, présentation, débat et adoption de la motion, 284.
34. Transport, élaboration d'une politique nationale sur le camionnage, présentation et interruption du débat, 90.
35. Transport, opportunité d'imposer des mesures visant à rétablir un service-voyageur ferroviaire dans le sud-ouest de l'Ontario, présentation et interruption du débat, 619.
36. Voir à modifier la Loi afin de permettre aux agriculteurs de participer au Régime de pensions du Canada, présentation et interruption du débat, 195.

Motions portant production de documents:

Copie d'un exposé de la politique du gouvernement, 187. Document parlementaire no 291-7/4.

Mousse d'Irlande:

Quantité importée depuis dix ans, extraction du caragénane, coût: M. Macquarrie—Dépôt immédiat de la réponse, 164. Document parlementaire no 291-2/570.

Moyen-Orient:

1. Motion (M. Sharp): Résolution du Sénat et de la Chambre des communes visant à approuver la décision du gouvernement sur la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies, et message au Sénat: appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement, et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 633. Présentation, débat et interruption du débat, 641. Reprise du débat et adoption de la motion, 643. Message du Sénat adoptant la motion, 665.
2. Ordre du consentement unanime,—Ajournement de la Chambre à 8h. ce soir afin de discuter de la situation au Moyen-Orient, 575. M. Sharp propose: Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation, débat et fin des délibérations, 576.

Voir aussi **Affaires extérieures.**

Multiculturalisme:

1. Publicité, coût, agent de publicité, etc.: M. O'Sullivan—Dépôt immédiat de la réponse, 535. Document parlementaire no 291-2/2149.
2. Noms et attributions des fonctionnaires et experts-conseils qui participent à l'exécution du Programme de multiculturalisme: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 572. Document parlementaire no 291-2/2346.
3. Ordre,—Copie de l'étude sur la presse ethnique: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 381.

Multiculturalisme – *(Fin)*

4. Ordre,–Copie des rapports de l'IAAC: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 381.
5. Ordre,–Copie du document sur les politiques éventuelles en fonction du rapport sur les études ethniques canadiennes: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents), 381.
6. Ordre,–Copie du rapport sur les études ethniques canadiennes: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 381.

Voir aussi **Conseil Consultatif Canadien du Multiculturalisme; Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Municipalités:

Argent prêté à des municipalités depuis 1867, taux d'intérêt: M. Beaudoin–Dépôt immédiat de la réponse, 298. Document parlementaire no 291-2/487.

Musées nationaux du Canada:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147.
2. Rapport pour 1971-1972, 40. Document parlementaire no 291-1/300.
3. Rapport pour 1972-1973 ainsi que le rapport de l'Auditeur général, 598. Document parlementaire no 291-1/300A.
4. Dépenses pour des travaux de recherche sur l'histoire du Canada depuis 1965 et prévisions futures: M. Forrestall–Dépôt immédiat de la réponse, 759. Document parlementaire no 291-2/2209.

N

Narcotiques:

Voir **Drogues et narcotiques.**

National Dental Examining Board of Canada:

Réception d'une pétition (en retard) visant à modifier la loi de constitution en société, 353. Rapport du greffier des pétitions, 366. Bill S-7, M. Railton. Reçu du Sénat et 1re lecture, 409. Ordre,–Renvoi de la pétition et du 4e rapport du greffier des pétitions au Comité des bills privés en général et du Règlement, 392. Rapport recommandant la réception de la pétition (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 44 aux *Journaux*), 425. Rapport de l'Examinateur des pétitions, 434. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, 2e lecture et renvoi au Comité des bills privés en général et du Règlement, 678. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 69 aux *Journaux*), 726. Adoption à l'étape du rapport, 747. 3e lecture, 747. Adoption par le Sénat des amendements apportés par la Chambre des communes, 771. Sanction royale, 784. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 55, S.C. 1973-1974.

Nations Unies:

Rapport sur l'activité de l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture pour 1972-1973, 761. Document parlementaire no 291-6/3.

Voir aussi **Accords, protocole, échange de notes, traités, etc.**

Navigation:

1. *Pelee Shipping Company Limited,* subventions, litige avec ses employés, exploitation du traversier *Pelee Islander*: M. Grier–Dépôt immédiat de la réponse, 346. Document parlementaire no 291-2/1833.
2. Navires mis à l'amende pour excès de vitesse sur le Saint-Laurent: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 722. Document parlementaire no 291-2/3111.
3. Ordre,–Copie de la correspondance ayant trait au rapport sur le naufrage du "*SS Patrick Morris*": M. Marshall, 119. Dépôt de la réponse, 122. Document parlementaire no 291-3/43.
4. Ordre,–Copie des détails concernant les propriétaires du navire *M.V. Travetal*: M. Beattie, 336. Dépôt de la réponse, 374. Document parlementaire no 291-3/216.

Navigation – *(Fin)*
5. Ordre,–Copie des détails concernant les propriétaires des navires *M.V. Chimo* et *M.V. Cabot*: M. Beattie, 337. Dépôt de la réponse, 418. Document parlementaire no 291-3/220.
6. Ordre,–Copie des documents échangés avec l'Association internationale des débardeurs au sujet du caboteur *Travetal:* M. Olaussen, 514. Dépôt de la réponse, 574. Document parlementaire no 291-3/232.
7. Ordre,–Copie des documents échangés avec les propriétaires du caboteur *Travetal* au sujet du navire: M. Olaussen, 514. Dépôt de la réponse, 518. Document parlementaire no 291-3/233.
8. Adresse,–Copie des documents échangés avec la Nouvelle-Ecosse au sujet du caboteur *Travetal*: M. Olaussen, 514. Dépôt de la réponse, 518. Document parlementaire no 291-3/234.
9. Prise de mesures afin d'empêcher les dommages causés aux rives, digues, maisons, etc., par les embarcations: Motion (M. Danforth), présentation et interruption du débat, 573.

Navires, construction:
1. Sociétés subventionnées par le SCSP depuis 1968, propriétaires des navires construits, objectifs et appréciation du programme: M. Broadbent–Dépôt immédiat de la réponse, 262. Document parlementaire no 291-2/153.
2. Subventions versées pour la construction de bateaux de pêche sur la côte du Pacifique: M. Barnett–Dépôt immédiat de la réponse, 372. Document parlementaire no 291-2/1047.
3. Noms, dates de construction et modèles des navires de la Garde côtière canadienne, programme de modernisation: M. Forrestall–Dépôt immédiat de la réponse, 421. Document parlementaire no 291-2/1900.
4. Programme de dépenses et projets de construction de navires gouvernementaux pour les cinq prochaines années: M. Forrestall–Dépôt immédiat de la réponse, 807. Document parlementaire no 291-2/2335.
5. Engagement de sociétés allemandes dans la construction de navires aptes à naviguer dans l'Arctique, participation canadienne: M. Hales–Dépôt immédiat de la réponse, 808. Document parlementaire no 291-2/2789.
6. Subventions accordées, bénéficiaires, objectif et appréciation du Programme: M. Broadbent–Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 291-2/2970.

Non-fumeurs, assistance (Loi):
Bill C-218, M. Mather. 1re lecture, 523.

Nouveau Parti Démocratique:
Voir **Tables d'écoute.**

Nouveaux horizons, programme:
1. Nombre de projets acceptés dans la province de Québec et montants répartis par circonscription: M. Lambert (Bellechasse)–Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 291-2/1932.
2. Projets acceptés dans la circonscription de Champlain, montants accordés: M. Matte–Dépôt immédiat de la réponse, 535. Document parlementaire no 291-2/2369.

Nouvelle-Ecosse:
Adresse,–Copie de la correspondance touchant le versement d'indemnités pour les dégats causés par le cyclone Bess en août 1971: M. Forrestall, 184. Dépôt de la réponse, 428. Document parlementaire no 291-3/186.

O

Office canadien des provendes:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de l'agriculture, 147.
2. Rapport pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1972, y compris les comptes et états financiers, 220. Document parlementaire no 291-1/94.

Office canadien du poisson salé:
1. Rapport pour 1971-1972 (1er supplément), 14. Document parlementaire no 291-1/368.
2. Budget revisé des immobilisations pour 1972-1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 399. Document parlementaire no 291-1/368A.

Office canadien du poisson salé – *(Fin)*
3. Budget des immobilisations pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 399. Document parlementaire no 291-1/368B.
4. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 502. Document parlementaire no 291-1/368C.

Office de commercialisation du poisson d'eau douce:
1. Rapport pour 1971-1972, 296. Document parlementaire no 291-1/294.
2. Budget d'établissement pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 518. Document parlementaire no 291-1/295.

Office de l'établissement agricole des anciens combattants:
Ordre,—Copie de tout document résultant de la 1re réunion des gestionnaires: M. Marshall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 626.

Office de stabilisation des prix agricoles:
Rapport pour 1972-1973, 471. Document parlementaire no 291-1/52.

Office des prix des produits de pêche:
1. Rapport pour 1971-1972, 14. Document parlementaire no 291-1/148.
2. Rapport pour 1972-1973, 548. Document parlementaire no 291-1/148A.

Office des produits agricoles:
Rapport pour 1972-1973, 471. Document parlementaire no 291-1/51.

Office national de l'énergie:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 148.
2. Rapport pour 1972, 247. Document parlementaire no 291-1/188.
3. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 800. Document parlementaire no 291-2/2920.
4. Copies des modifications des Règlements (Partie VI), 423. Document parlementaire no 291-7/12.

Office national de l'énergie (Loi), modification:
Bill C-25, M. Andre. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 485.

Office national du film:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147.
2. Rapport pour 1971-1972, 40. Document parlementaire no 291-1/189.
3. Rapport et état financier pour 1972-1973, 645. Document parlementaire no 291-1/189A.
4. Contrats de films confiés à des sous-traitants canadiens et non-canadiens, montants impliqués: M. Diefenbaker—Dépôt immédiat de la réponse, 222. Document parlementaire no 291-2/995.

Ombudsman, création du poste (Loi):
Bill C-67, M. Reid. 1re lecture, 35.

Orateur de la Chambre des communes (Loi):
Bill C-85, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre). 1re lecture, 35.

Orateur, Monsieur l':
1. Donne avis que la Chambre se réunira à 2h. de l'après-midi le jeudi, 30 août 1973, 523.
2. Election de l'honorable Lucien Lamoureux, 8.
3. Fait part à la Chambre des vacances survenues dans la députation et de l'envoi de mandats pour l'émission de brefs d'élection, 743.
4. Fait part de la lettre du Secrétaire du Gouverneur général au sujet de l'ouverture du Parlement, 8.

Orateur, Monsieur l' – *(Fin)*
5. Fait part de lettres au sujet de la sanction royale, 81, 105, 141, 226, 245, 289, 446, 521, 528, 556, 722, 743, 783, 825.
6. Fait part d'une lettre du Secrétaire du Gouverneur général au sujet de la prorogation, 827.
7. Fait savoir que le discours du trône a été prononcé, 8.
8. Revendique les droits relatifs à la reconnaissance habituelle des privilèges des Communes, 8.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations:
Adresse, débat:
Le 4e jour prévu pour la reprise du débat sur la motion d'Adresse en réponse au discours de Son Excellence. M. Boisvert propose un sous-amendement à la motion d'amendement du Chef de l'Opposition officielle (M. Stanfield). M. l'Orateur déclare qu'il ne vise pas à préciser la substance de l'amendement mais tend plutôt à y substituer une proposition entièrement nouvelle. Pour cette raison, il le déclare irrecevable, 28.

Avis de motions:
Voir la décision sous la rubrique *Comités permanents – Rapports.*

Avis de motions (Documents):
M. MacDonald (Egmont) présente un amendement, lors de l'étude d'une motion portant production de documents, visant à renvoyer le sujet au Comité des privilèges et élections. M. l'Orateur suppléant déclare ladite proposition irrecevable parce que c'est une motion de fond et non un amendement, 188.

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – Dépôt ou 1re lecture:
A l'appel de l'avis inscrit au nom de M. Reynolds pour la présentation d'un bill intitulé "Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu", M. l'Orateur déclare que depuis 100 ans, la Chambre n'a jamais accepté de bill semblable et suggère au député de présenter le sujet sous forme de motion plutôt que sous forme d'un bill, 593.
Le 8e jour de séance de la session, lors de la publication dans le *Feuilleton* de la première liste des bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire, M. l'Orateur déclare que tous les bills devront être étudiés, afin d'y dépister les erreurs avant l'étape de la 2e lecture, car la Présidence n'est pas en mesure de se prononcer sur leur admissibilité aux termes du Règlement, et, afin d'épargner du temps, tous les bills sont réputés avoir été présentés et avoir franchi l'étape de la première lecture, 33.
M. Hales demande la permission de présenter un bill intitulé "Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer". M. l'Orateur déclare que ce bill enfreint les initiatives financières de la Couronne et que son dépôt doit être reporté, 473-4.
M. l'Orateur déclare que, ayant examiné les projets de loi déposés en bloc, plus tôt, que certains d'entre eux ont des implications financières. Il déclare, en outre, que ces bills resteront inscrits au *Feuilleton* en attendant une décision de la Présidence lors de leur appel à l'Ordre du jour, 48.
M. l'Orateur déclare que la note explicative accompagnant le bill de M. Howard (Mer territoriale et zones de pêche (Loi), modification) ne semble pas conforme aux traditions et usages de la Chambre. Il recommande au député de réexaminer les notes explicatives afin de les rendre moins polémiques, 42.
M. Stackhouse demande la permission de présenter un bill intitulé "Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales". M. l'Orateur déclare que ce bill prévoyant des allocations à une catégorie d'enfants non touchés par les dispositions de la Loi actuelle, empiète sur les prérogatives financières de la Couronne et de ce fait est irrecevable, 553.

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – Emanant du Sénat:
Au sujet du Bill S-5 (Prêts destinés aux améliorations agricoles (Loi), modification), M. l'Orateur décide que ce bill enfreint les initiatives financières de la Couronne, qu'il doit être rejeté, 401-2.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – *(Suite)*

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – 2e lecture:

Lors de l'appel de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-28 (Dépenses d'élections (Loi)), M. l'Orateur adjoint déclare que le bill ne peut être présenté parce qu'en vertu des dispositions de l'article 62 du Règlement, il affecte les deniers publics et de ce fait enfreint les initiatives financières de la Couronne, 467.

Lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-33 (Commission fédérale d'enquête sur les transports, établissement (Loi)), M. l'Orateur suppléant déclare que le bill cherche à entrainer des dépenses et qu'il est irrecevable sous cette forme parce qu'il empiète sur les initiatives financières de la Couronne, 561-2.

Un rappel au Règlement ayant été soulevé lors de l'étude en 2e lecture du Bill C-6 (Habitation (Loi nationale), modification), M. l'Orateur suppléant déclare que ce bill prévoit des dépenses et que ce genre de bill ne peut être présenté que par un ministre de la Couronne et qu'une recommandation de Son Excellence doit y être attachée. Il déclare donc que l'étude dudit bill ne peut être poursuivie, 97-8.

Bills d'initiative ministérielle – 2e lecture:

M. Nielsen soulève un rappel au Règlement lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-124 (Assurance-chômage (Loi de 1971), modification) voulant que ce bill contienne un article sur une affectation déjà à l'étude devant l'un des comités de la Chambre. M. l'Orateur suppléant déclare que la Chambre n'a pris aucune décision au sujet de ce crédit sinon le soumettre à l'examen d'un comité et que l'étude de ce bill est la procédure la plus efficace pour en disposer, 69.

Bills d'initiative ministérielle – Amendements – 2e lecture:

M. Baldwin présente un amendement à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-124 (Assurance-chômage (Loi de 1971), modification) visant à rejeter le projet de loi. M. l'Orateur suppléant déclare que l'amendement tout en n'étant pas un rejet du bill, mais une résolution déclaratoire s'opposant à son principe, dépasse les cadres du bill et est irrecevable, 67-8.

M. Lewis présente un amendement visant à remettre la 2e lecture du Bill C-217 (Chemins de fer, maintien de l'exploitation (Loi)) à plus tard et à présenter une autre mesure. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il tente de faire examiner une proposition entièrement nouvelle et qu'il acticipe sur l'étude à l'étape du Comité, 524.

M. Nielsen présente un amendement à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-124 (Assurance-chômage (Loi de 1971), modification), visant à remettre la 2e lecture à plus tard et à déférer l'objet du bill au Comité des prévisions budgétaires en général. M. l'Orateur suppléant déclare que la forme même de cet amendement est irrégulier et cela le rend irrecevable, 69-70.

Bills d'initiative ministérielle – Motions – Etape du rapport:

Cinq motions sont présentées pour amender le Bill C-147 (Sécurité de la vieillesse (Loi), modification) à l'étape du rapport. M. l'Orateur suppléant déclare les motions irrecevables parce que certaines impliquent une dépense imprévue dans la recommandation royale et les autres tendent à modifier la loi existante, 218-9.

Déclaration concernant les modalités d'étude des motions présentées, 394, 499.

Lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), un rappel au Règlement est soulevé et M. l'Orateur déclare que la Chambre est saisie d'une motion de fond pouvant faire l'objet d'un amendement et d'un sous-amendement, 692.

MM. Alexander, Nielsen et Baldwin proposent des motions visant à modifier à l'étape du rapport le Bill C-124 (Assurance-chômage (Loi de 1971), modification). M. l'Orateur déclare qu'un amendement ne peut changer les objectifs, buts, conditions et réserves de la recommandation royale. En plus, ces amendements dépassent le principe du bill tel qu'adopté en 2e lecture et ne peuvent être acceptés, 92-4.

M. Broadbent propose un amendement à la motion de M. Woolliams au Bill C-133 (Habitation (Loi nationale), modification). M. l'Orateur suppléant déclare qu'il s'agit d'une motion de fond que le député tente d'annexer à la motion dont la Chambre est déjà saisie en vertu de l'article 75(5) du Règlement et cela la rend irrecevable en tant qu'amendement, 397-8.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – *(Suite)*

Bills d'initiative ministérielle – Motions – Etape du rapport – (Fin)

M. Fleming présente neuf motions tendant à modifier le Bill C-2 (Code criminel, modification) à l'étape du rapport. M. l'Orateur émet des doutes sur le bill tel qu'amendé au Comité et déclare que les motions présentées tendent à supprimer les articles portant sur le principe du bill, de plus ces motions tentent d'ajouter des dispositions non contenues dans le bill lors de son adoption en 2e lecture. Pour ces raisons, les motions sont irrecevables et ne peuvent donc être étudiées, 499-500.

M. Hellyer présente un amendement visant à modifier la motion de M. McKay modifiant le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)) à l'étape du rapport visant à remplacer les mots "cent-huit" par les mots "soixante". M. l'Orateur suppléant déclare que cet amendement modifie les termes fondamentaux de la motion, qu'il n'est pas acceptable à l'étape du rapport, et, restrictions faites, il consent à ce que la Chambre se prononce sur ledit amendement sans toutefois créer de précédent, 662.

M. Horner (Crowfoot) présente deux motions tendant à modifier le Bill C-190 (Régime de pensions du Canada (Loi), modification) à l'étape du rapport visant à remplacer la prescription d'ordre religieux par une condition financière. M. l'Orateur déclare les motions irrecevables parce qu'elles dépassent la portée de la disposition à l'étude et portent sur un sujet nouveau, 595.

M. Lawrence présente une motion tendant à modifier le Bill C-2 (Code criminel, modification) à l'étape du rapport, concernant l'exécution de la sentence. M. l'Orateur déclare ladite motion irrecevable parce qu'elle tente de modifier un article de la loi existante non compris dans le Bill C-2 et, de ce fait, dépasse le cadre du bill à l'étude, 501.

M. l'Orateur énumère les motions présentées à l'étape du rapport du Bill C-2 (Code criminel, modification) et émet de sérieuses réserves quant à l'aspect procédural de ces motions. Il invite les députés à exprimer leur point de vue avant de rendre une décision, 499.

M. Nystrom présente une motion en vue de modifier à l'étape du rapport le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)) et visant à permettre aux entreprises étrangères d'augmenter la valeur de leurs biens. M. l'Orateur déclare que la motion est irrecevable parce qu'elle dépasse les cadres du bill à l'étude, 618-9.

M. Oberle propose une motion tendant à modifier le Bill C-133 (Habitation (Loi nationale), modification) à l'étape du rapport et visant à changer certains mots. M. l'Orateur adjoint déclare que le contenu de l'amendement dépasse les cadres de la recommandation royale et que la motion est irrecevable, 404.

M. Schumacher présente une motion pour modifier à l'étape du rapport le Bill C-190 (Régime de pensions du Canada (Loi), modification) et visant à permettre la participation du conjoint d'un cotisant. M. l'Orateur adjoint déclare la motion irrecevable car elle tend à modifier des dispositions du bill dont la Chambre n'est pas saisie et dépasse le cadre de la recommandation royale, 596.

M. Schumacher présente une motion visant à modifier le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)) à l'étape du rapport. M. l'Orateur suppléant déclare que ladite motion est une motion de fond, accordant aux provinces le privilège d'autoriser ou non la loi, plutôt qu'un amendement et est donc irrecevable, 663.

M. Woolliams présente une motion lors de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-133 (Habitation (Loi nationale), modification) visant à modifier le préambule du bill. M. l'Orateur déclare qu'un bill modificateur ne comporte pas de préambule et que l'amendement vise à en ajouter un en modifiant le décret et que cela consiste à inclure dans la loi un préambule qui n'est pas à l'étude. La Chambre n'étant pas saisie d'un préambule, une motion visant à le modifier n'est pas recevable, 394-5.

Bills d'initiative ministérielle – 3e lecture:

M. Alexander en appelle au Règlement lors de l'étude en 3e lecture du Bill C-124 (Assurance-chômage (Loi de 1971), modification) alléguant que l'article 2 du bill était invalide étant donné que le crédit mentionné dans cet article ne pourrait être autorisé avant l'adoption d'un bill de finance l'incorporant. M. l'Orateur suppléant rapporte plusieurs précédents concernant l'étude de bills concurrents et interdépendants et conclue que cette pratique étant courante, l'étude du bill doit se poursuivre, 94-5.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – *(Suite)*

Bills d'initiative ministérielle – Amendements – 3e lecture:

M. Matte propose un amendement à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-147 (Sécurité de la vieillesse (Loi), modification) visant à renvoyer le bill au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour étudier l'abaissement de l'âge de la pension. M. l'Orateur suppléant déclare l'amendement irrecevable parce qu'il outrepasse la portée du bill et impose une dépense imprévue dans la recommandation royale, 219.

M. Rondeau présente un amendement à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-147 (Sécurité de la vieillesse (Loi), modification) visant à renvoyer le bill au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales afin d'étudier les conditions d'admission. M. l'Orateur adjoint déclare que l'amendement ne se rapporte pas à la disposition du bill à l'étude, qu'il n'est pas pertinent et donc irrecevable, 219.

Bills d'initiative ministérielle – Recommandation de la Couronne:

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), lors de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-224 (Régime de pensions du Canada (Loi no 2), modification), soulève un rappel au Règlement alléguant que la recommandation royale n'est pas nécessaire vu que les dépenses prévues dans le bill relèvent du Régime de pensions du Canada plutôt que du Trésor. M. l'Orateur déclare que le gouvernement fédéral en tant qu'employeur puisera dans les fonds du Trésor les cotisations modifiées par le bill pour les créditer au compte du Régime de pensions du Canada. Cette charge pour le Trésor doit être recommandée par la Couronne, 602-4.

M. l'Orateur déclare qu'il faut corriger une erreur dans le texte français de la recommandation qui accompagne le Bill modifiant la Loi nationale sur l'habitation, 75.

Budget des dépenses:

M. Baldwin soulève un rappel au Règlement à l'effet que la Chambre est dépourvue des pouvoirs nécessaires pour présenter une motion visant à réduire les crédits inscrits au Budget des dépenses. M. l'Orateur déclare que de fait, depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement, les Comités et non plus la Chambre peuvent adopter des motions visant à réduire lesdits crédits du Budget des dépenses, 435-6.

M. Nielsen invoque le Règlement et soutient que certains crédits du budget supplémentaire (A) 1973-1974, en voie d'être adoptés, modifient une loi existante. M. l'Orateur reconnait le bien-fondé du rappel au Règlement et déclare que la pratique visant à modifier une loi existante au moyen d'une loi portant affectation de crédits ne peut être acceptée que du consentement unanime. Ce principe étant reconnu, il demande à la Chambre la permission d'inclure dans le budget supplémentaire (A) 1973-1974, les trois crédits concernés, 737-8.

M. Nielsen soulève un rappel au Règlement à l'effet que certains crédits du budget des dépenses sont irréguliers puisque leur portée dépasse l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et que le message y afférent limite les dépenses à l'année financière en cours. M. l'Orateur adjoint déclare que le Règlement stipule que le message se rapporte à l'adoption du crédit et non à la dépense qu'il implique au cours d'une année financière donnée, 437.

Voir aussi la décision sous la rubrique *Comités permanents – Rapports.*

Comités – Séances:

Voir décision sous la rubrique *Questions de privilège.*

Comités permanents – Rapports:

M. Howard présente une motion tendant à l'adoption du 2e rapport du Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, un rappel au Règlement est soulevé et plus ample étude en est différée, 563. M. l'Orateur déclare que cette motion anticipe l'ordre du débat ajourné sur la même motion présentée par un autre député. Il déclare en outre, que cette motion étant maintenant inscrite sous la rubrique "Ordres inscrits au nom du gouvernement", elle ne peut être désignée pour étude à une séance donnée que par un ministériel, 565-6.

M. Howard propose l'adoption du 6e rapport du Comité des transports et des communications. M. l'Orateur déclare que ce rapport constitue une recommandation de fond non pertinente à l'ordre de renvoi dont le comité a été saisi et ne peut tenir lieu de rapport sur la question déférée M. l'Orateur signale qu'il existe d'autres moyens, qu'un rapport de Comité, pour étudier une recommandation de fond, 774-5.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – *(Suite)*

Comités permanents – Rapports – (Fin)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement concernant deux motions inscrites au *Feuilleton* portant sur l'adoption du sixième rapport du Comité des prévisions budgétaires en général. M. l'Orateur déclare que conformément à une décision rendue le 18 juin, il ne peut être tenu de débat sur une motion de ce genre sauf lors d'un jour désigné à cet égard. C'est pourquoi les motions sont inscrites au *Feuilleton* en vertu de l'article 58(4) du Règlement plutôt que sous la rubrique Affaires courantes, 725-6.

M. Orlikow propose une motion tendant à l'adoption du 3e rapport du Comité des transports et des communications ayant trait au budget principal du Conseil des ports nationaux. Un rappel au Règlement est soulevé et M. l'Orateur diffère sa décision, 417. M. l'Orateur déclare que l'adoption des prévisions budgétaires incombe à la Chambre et que le Règlement stipule qu'aucun débat ne peut être tenu sur une motion tendant à l'adoption d'un rapport d'un Comité permanent relativement aux prévisions budgétaires sauf lors d'un jour désigné à cet égard, il ajoute que certains avis de motions inscrits au *Feuilleton* relativement à l'adoption de rapports de comités devraient être retirés et les sujets de ces rapports débattus un jour prévu, 419-20.

On soulève un rappel au Règlement concernant une motion tendant à l'adoption du deuxième rapport du Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. M. l'Orateur déclare que le libellé de la dernière partie du rapport doit être modifié pour rendre la motion recevable. Ayant obtenu le consentement unanime pour ladite modification, M. l'Orateur déclare la motion recevable, 261-2.

Un rappel au Règlement est soulevé au sujet d'un avis et d'une motion inscrits en même temps au *Feuilleton* et portant sur l'adoption du rapport d'un Comité permanent. M. l'Orateur déclare qu'il peut y avoir inscrit au *Feuilleton* plus d'un avis sur le même sujet. Ce n'est que lorsque la Chambre s'est prononcée sur l'une de ces motions que les autres peuvent être présentées, 555.

Voir aussi la décision sous la rubrique *Bills d'initiative ministérielle – Motions – Etape du rapport.*

Comités spéciaux – Ordres de renvoi:

M. Allard présente un sous-amendement à la motion de création d'un Comité spécial mixte sur les prix à l'alimentation, portant que ledit Comité étudie aussi les taux d'intérêt aux consommateurs. M. l'Orateur déclare que le sous-amendement est irrecevable car il se rapporte à la motion principale plutôt qu'à l'amendement présenté, 49.

Comités spéciaux – Rapports:

M. Atkey présente un amendement à la motion tendant à l'adoption du 2e rapport du Comité spécial sur les tendances des prix à l'alimentation, visant à renvoyer le rapport au Comité avec un nouveau mandat. M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il ne tend pas à modifier la motion à l'étude mais un autre motion adoptée antérieurement et constitue une nouvelle question, 559.

M. Grier présente un amendement à la motion tendant à l'adoption du 2e rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, visant à renvoyer le rapport au Comité afin d'y inclure une nouvelle recommandation. M. l'Orateur adjoint déclare que l'objectif de l'amendement n'est pas prévu dans le mandat du Comité, et, qu'il dépasse les cadres du 2e rapport concerné par la motion à l'étude et est, par ces faits, irrecevable, 558.

M. Lawrence présente un amendement à la motion d'adoption du premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, visant à renvoyer le rapport au Comité dans le but d'obtenir un mandat élargi et à ordonner un gel des prix, des revenus et des coûts. M. l'Orateur déclare qu'il s'agit d'une question entièrement nouvelle et que la procédure ne permet pas de l'accepter, 286-7.

M. MacEachen invoque le Règlement lors de la motion tendant à l'adoption du premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix à l'alimentation, afin de faire une réserve au sujet des implications financières de la recommandation no 6. M. l'Orateur déclare qu'une recommandation n'est pas un ordre et que le gouvernement n'y est pas tenu et qu'une recommandation d'un comité impliquant des dépenses enfreint la pratique de l'initiative financière de la Couronne. Il enjoint les députés à utiliser la formule traditionnelle priant le gouvernement d'envisager de dépenser des fonds, lorsqu'ils font des recommandations qui exigent des dépenses de fonds. Du consentement unanime, la Chambre accepte l'adjonction suggérée et le rapport tel que modifié est agréé, 257-8.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – *(Suite)*

Comités spéciaux (Mixtes) – Attributions:

Mme MacInnis présente un sous-amendement à la motion de création d'un Comité spécial mixte sur les prix de l'alimentation, visant que ledit Comité présente un rapport intérimaire après deux mois. M. l'Orateur suppléant déclare que le sous-amendement est irrecevable car il se rapporte à la motion principale plutôt qu'à l'amendement présenté, 47.

Débats de la Chambre:

Voir la décision sous la rubrique *Questions de privilège.*

Documents, dépôt:

Lors du dépôt d'un document par le ministre des Communications, M. Lewis s'objecte à cette procédure alléguant que le document aurait dû être soumis sous forme de déclaration ministérielle afin de donner à l'Opposition l'occasion de faire des commentaires. M. l'Orateur déclare qu'une déclaration ministérielle sert à annoncer une action ou une politique du gouvernement et que le document déposé étant un document d'information, il ne doit pas nécessairement faire l'objet d'une déclaration ministérielle mais peut être déposé. Il ne s'agit donc que d'un grief exprimé par l'honorable député de York Sud, 445-6.

Motions d'ajournement en vertu de l'article 26 du Règlement:

M. Lewis demande la permission de proposer la suspension de l'autorisation de hausse de tarifs accordée à Bell Canada par la Commission canadienne des transports. M. l'Orateur remet sa décision à plus tard, 235. M. l'Orateur déclare que l'importance et le caractère pressant de la question ainsi que le manque d'occasion de la débattre à un autre moment l'incitent à déclarer la motion recevable et à accorder la tenue d'un débat plus tard dans la soirée, 236.

Motions d'initiative ministérielle:

M. Latulippe propose un sous-amendement à la motion sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles visant à ajouter d'autres objectifs. M. l'Orateur suppléant déclare le sous-amendement irrecevable parce qu'il n'est pas pertinent et ne semble pas modifier l'amendement à l'étude, 368-9.

M. Rondeau présente un amendement à l'amendement de M. Stanfield à la motion sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles visant à remplacer les principes mentionnés par d'autres. M. l'Orateur adjoint déclare que la proposition d'amendement n'est pas recevable parce qu'elle n'est pas un amendement à l'amendement dont la Chambre est saisie, 365.

Pétitions d'ordre public:

Au sujet d'une pétition ayant trait à la publicité des diffuseurs destinée aux enfants, M. l'Orateur signale à la Chambre la difficulté d'étudier par voie d'une pétition une question dont le Parlement a déjà confié l'examen à un autre organisme, et décide que la pétition ne peut être reçue, 591-2.

Procès-verbaux:

M. l'Orateur déclare que par inadvertance on a traité le Bill S-5 (Prêts destinés aux améliorations agricoles (Loi), modification) comme un bill privé plutôt que comme un bill public. Cette entrée dans les Procès-verbaux sera rayée et ledit bill apparaîtra au *Feuilleton* sous la rubrique "Première lecture des bills publics émanant du Sénat", 389.

Questions de privilège:

Mlle MacDonald soulève une question de privilège au sujet de l'interrogatoire de son personnel et d'elle-même par des policiers. M. l'Orateur accepte de prime abord la question de privilège, 532.

M. Baldwin soulève une question de privilège concernant les dépositions faites au Comité des ressources nationales et des travaux publics. M. l'Orateur déclare que les difficultés de procédure qui se présentent au Comité doivent être réglées au Comité et non à la Chambre. Il ajoute que le député a présenté une question de fond qui est devenue une motion ordinaire requérant un préavis et ne pouvant plus être considérée comme une question de privilège, 767.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – *(Fin)*

Questions de privilège – (Fin)

M. McGrath soulève une question de privilège concernant un rappel au Règlement non entendu lors d'une séance de Comité et demande l'examen par le Comité des privilèges et des élections de la conduite du président du Comité. M. l'Orateur déclare qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège mais plutôt d'un problème de procédure au sein des comités qui ne peut être pris en considération à la Chambre mais au Comité, sauf sous forme de rapport d'un Comité à la Chambre. Il ajoute que la conduite d'un député ne peut être assujettie à l'examen de la Chambre par la voie d'une question de privilège, 709-10.

M. Nielsen soulève une question de privilège concernant des déclarations faites à la presse par le Solliciteur général. M. l'Orateur examine les précédents et commentaires cités par le député et déclare que les commentaires cités ne sauraient s'appliquer à des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre et reconnait qu'il n'y a pas de prime abord une question de privilège, 537-9.

M. Nielsen soulève la question de privilège à l'effet que la réponse du Solliciteur général à sa question orale n'est pas fidèlement consignée aux Débats. M. l'Orateur déclare que des changements relatifs à la correction d'erreurs et aux modifications secondaires essentielles peuvent être proposés par les députés à l'appel des motions et qu'il est d'usage d'attribuer à l'éditeur la responsabilité de les accepter ou non. Il ajoute que l'édition revisée devrait rapporter fidèlement la déclaration réelle du ministre, 613.

Subsides, motions:

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement au sujet des avis d'oppositions aux crédits, inscrits au *Feuilleton*. M. l'Orateur met les députés en garde sur les avis d'oppositions qui ne doivent pas donner lieu à une argumentation, ajoute que les crédits peuvent faire l'objet d'un débat à d'autres occasions. Il déclare que ce n'est pas un jour prévu mais la nature du sujet à débattre l'incite à accepter les avis d'oppositions en vertu de l'article 58(4)a du Règlement et à décider que les motions requises soient présentées afin que les subsides soient débattus, 102-103.

Subsides, motions – Amendements:

M. Godin présente un amendement à une motion d'opposition. M. l'Orateur suppléant déclare que la première partie de l'amendement n'est qu'une confirmation de la motion principale et que la 2e partie constitue une motion nouvelle. Cependant, tenant compte des doutes et des réserves, il accepte l'amendement et le soumet à la Chambre, 414.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement, au sujet de la recevabilité d'un amendement et d'un avis d'opposition à un poste du budget. M. l'Orateur déclare que le Règlement ne permet pas de s'opposer de cette façon à une partie d'un crédit, ce que vise l'avis d'opposition à l'étude. D'autre part, il ajoute qu'à ce moment des travaux toute question concernant les crédits doit être mise aux voix, sans débat ni amendement. L'amendement soumis est donc irrecevable. L'avis d'opposition ayant toutefois été présenté irrigulièrement, la Chambre doit se prononcer sur la motion visant à adopter le crédit contesté, 736-7.

Subsides, motions de défiance:

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) soulève un rappel au Règlement concernant la priorité des motions des subsides inscrites au *Feuilleton*. M. l'Orateur accorde la priorité à la motion du chef de l'Opposition, qui est une motion de défiance et déclare que les autres motions si elles sont recevables, pourraient être mises en délibération un autre jour prévu pour l'étude des subsides, 734.

M. MacEachen soulève un rappel au Règlement concernant la motion de défiance présentée par le chef de l'Opposition portant sur les propositions des budgets de mai 1972 et février 1973. M. l'Orateur émet de sérieuses réserves sur le libellé de la motion rappelant que la Chambre ne peut se prononcer deux fois sur la même question lors d'une même session. Cependant il accorde le bénéfice du doute au motionnaire car il ne peut conclure que la motion est la même que celle sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée, 166-7.

Voies et moyens:

M. Stanfield soulève un rappel au Règlement à l'effet que l'avis de motion des voies et moyens porte sur deux sujets différents et devrait être divisée. M. l'Orateur déclare qu'il ressort de maints précédents analogues qu'une même motion des voies et moyens se rapporte à des questions diverses et différentes, et qu'il ne lui appartient pas de subdiviser la question actuelle, 746-7.

Ordres de dépôt de documents (Ordres demeurés sans réponse à la fin de la session):
Voir aussi, dans l'index, les rubriques correspondant aux divers sujets.

Avis de motions portant production de documents

1. Conseil de la radio-télévision canadienne, copie de cinq documents d'examen: M. Rose (Motion documents no 204), 295.

2. Gouvernement, contrats, achats, propriétés, etc., copie des contrats conclus avec la société *Evergreen Development Ltd.*, de Winnipeg: M. Rowland (Motion documents no 266), 770.

3. Lieux et monuments historiques, copie de tout document échangé avec l'Ile du Prince-Edouard ou autres au sujet du transfert de *Province House* à Charlottetown: M. MacDonald (Egmont) (Motion documents no 258), 692.

4. Parcs nationaux, copie des études sur le besoin et le coût de restauration du *Cave and Basin* de Banff: M. Clark (Motion documents no 260), 770.

5. Pétrole et gaz, copie de la correspondance concernant la construction de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie: M. Saltsman (Motion documents no 117), 120.

6. Transport, copie des procès-verbaux des réunions du Comité de coordination des transports du Manitoba au sujet des installations ferroviaires de Winnipeg: M. Rowland (Motion documents no 190), 201.

7. Transport, copie de la correspondance échangée entre le Canadien Pacifique et le président du Comité de coordination des transports du Manitoba: M. Rowland (Motion documents no 191), 201.

8. Transport, copie de la correspondance échangée entre le Comité de coordination des transports du Manitoba et des experts-conseils: M. Rowland (Motion documents no 192), 201.

Organisation des mesures d'urgence:
Objectifs, unités, coût, participation des municipalités, etc.: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)—Dépôt immédiat de la réponse, 380-1. Document parlementaire no 291-2/1740.

Organismes de bienfaisance:
1. Organismes constitués et destitués depuis 1960: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)—Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/1818.
2. Subventions reçues depuis 1970: M. Stewart (Okanagan-Kootenay)—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/1819.

Ours polaires, protection (Loi):
Bill C-174, M. Reynolds. 1re lecture, 251.

Ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux (Loi):
Rapport sur les opérations pour 1972, 259. Document parlementaire no 291-1/168.

P

Papier:
Mesure pour parer à la pénurie de papier journal, restriction des exportations: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 811. Document parlementaire no 291-2/3370.

Parcs nationaux:
1. Etudes depuis dix ans sur la location de terrains, la politique des baux, l'aménagement des lotissements et les évaluations foncières: M. Clark—Dépôt immédiat de la réponse, 298. Document parlementaire no 291-2/887.

Parcs nationaux – *(Fin)*

2. Surintendants des parcs nationaux depuis 1960: M. Clark–Dépôt immédiat de la réponse, 170. Document parlementaire no 291-2/1033.
3. Mesures prises en vue de l'aménagement d'un parc de 80 acres près du port de Toronto: M. Diefenbaker–Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/1380.
4. Employés des parcs nationaux des îles du Saint-Laurent: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 535. Document parlementaire no 291-2/2429.
5. Achat, coût, entretien des motoneiges, bateaux et autres véhicules du gouvernement aux parcs nationaux des Iles du Saint-Laurent: M. Cossitt–Dépôt immédiat des réponses, 617-8. Documents parlementaires nos 291-2/2430, 291-2/2431 et 291-2/2432.
6. Gros Morne, Qué., administration, régie interne, etc.: M. Marshall–Dépôt immédiat de la réponse, 543-4. Document parlementaire no 291-2/2541.
7. Nom et adresse des étudiants employés en 1973: M. Clark–Dépôt immédiat de la réponse, 674. Document parlementaire no 291-2/2796.
8. Etudes sur la création du Parc national de Pukawkwa, recommandations, incidences sociales, etc.: M. Clark–Dépôt immédiat de la réponse, 760. Document parlementaire no 291-2/3183.
9. Adresse,–Copie des accords conclus avec la province de Québec pour l'établissement de parcs nationaux dans cette province: M. Knight, 120. Dépôt de la réponse, 122. Document parlementaire no 291-3/126.
10. Adresse,–Copie de tout document échangé avec la Nouvelle-Ecosse au sujet de l'aménagement d'un troisième parc national dans cette province: M. Forrestall, 102. Dépôt de la réponse, 390. Document parlementaire no 291-3/131.
11. Ordre,–Copie des études sur le besoin et le coût de restauration du *Cave and Basin* de Banff: M. Clark, 770.
12. Voir à la possibilité d'aménager des parcs de loisirs dans ou alentours des centres urbains: Motion (M. Blenkarn), présentation et interruption du débat, 396.

Parcs nationaux (Loi), modification:

Bill S-4, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Reçu du Sénat, 458. 1re lecture, 459. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 616. Reprise et interruption du débat, 647, 663, 684, 685. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, 730. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 79 aux *Journaux*), 815-7.

Parlement:

Ex-députés occupant un poste au service de l'Etat, fonctions, traitement: M. Reynolds–Dépôt immédiat de la réponse, 262. Document parlementaire no 291-2/36.

Passeports délivrés aux femmes mariées (Loi):

Bill C-173, Mme MacInnis. 1re lecture, 245.

Pêcheries:

1. Rapport du Conseil de recherches sur les pêcheries pour 1972, 261. Document parlementaire no 291-1/149A.
2. Interdiction de pêche à cause de la pollution par le mercure, zones interdites, perte d'emplois, mesures prises: M. Harding–Dépôt immédiat de la réponse, 372. Document parlementaire no 291-2/1656.
3. Ordre,–Copie de la correspondance échangée depuis janvier 1969 avec toute personne s'occupant de transformation de poisson en Colombie-Britannique relativement à l'achat d'usines de transformation de poisson: M. Howard, 222. Dépôt de la réponse, 682. Document parlementaire no 291-3/36. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 704. Document parlementaire no 291-3/36A.
4. Ordre,–Copie de toute étude, analyse ou rapport relatifs à l'installation d'une usine de transformation de poisson en Colombie-Britannique: M. Howard, 222. Dépôt de la réponse, 682. Document parlementaire no 291-3/37. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 723. Document parlementaire no 291-3/37A.
5. Ordre,–Copie de tout document échangé avec toute personne relatif à l'installation d'une usine de transformation de poisson en Colombie-Britannique, impliquant la *Pacific North Coast Native Co-operative:* M. Howard, 222. Dépôt de la réponse, 682. Document parlementaire no 291-3/38. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 708. Document parlementaire no 291-3/38A.

Pêcheries – *(Fin)*
6. Ordre,–Copie de tout document échangé au sujet d'une usine de transformation de poisson mettant en cause la *Pacific North Coast Native Co-operative:* M. Howard, 130. Dépôt de la réponse, 682. Document parlementaire no 291-3/39.
7. Adresse,–Copie de tout document échangé avec la Colombie-Britannique au sujet d'une usine de transformation de poisson mettant en cause la *Pacific North Coast Native Co-operative*: M. Howard, 130. Dépôt de la réponse, 682. Document parlementaire no 291-3/40. Dépôt d'une réponse supplémentaire 704. Document parlementaire no 291-3/40A.
8. Communiqué à la suite d'entretiens canado-américains relativement à la pêche du saumon du Pacifique, 318. Document parlementaire no 291-6/141A.
9. Copies de tableaux indiquant par zones dans l'Atlantique nord-ouest, les limites de prises pour le Canada et les autres nations pour 1973 et 1974, 441. Document parlementaire no 291-7/14.

Voir aussi **Développement de la pêche (Loi), modification.**

Pêcheries (Loi), modification:
Bill C-23, M. Barnett. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 301.

Pêches et Forêts, Comité:
1. Composition, 44, 178, 206, 207, 219-20, 224, 238-9, 242, 246, 250, 258, 268, 302, 304, 310, 311, 318, 327, 330, 333, 337, 347, 352, 408, 410, 424, 427, 434, 443, 453.
2. Bills déférés: Faune du Canada (Loi), (Bill C-131), 304. Développement de la pêche (Loi), modification, (Bill C-4), 402.
3. Déféré: La teneur des bills C-88 et C-165 (Espèces menacées d'extinction, protection (Loi)), 304.
4. Ordre,–Renvoi du budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Environnement, 148.
5. Rapports: Premier (Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Environnement) (Appendice no 24 aux *Journaux*), 329; Deuxième (Budget principal de 1973-1974 du ministère de l'Environnement) (Appendice no 27 aux *Journaux*), 349; Troisième et quatrième (Développement de la pêche (Loi), modification, Bill C-4) (Appendice no 45 aux *Journaux*), 429; Cinquième (Faune du Canada (Loi), Bill C-131) (Appendice no 48 aux *Journaux*), 455.

Peine capitale, tenue d'un plébiscite sur l'abolition (Loi):
Bill C-117, M. Reynolds. 1re lecture, 36.

Pénitenciers:
1. Détenus évadés et repris ou non, depuis 1968, délits commis pendant ces évasions, poursuites intentées: M. Coates–Dépôt immédiat de la réponse, 290. Document parlementaire no 291-2/29.
2. Détenus ayant participé en 1972 aux programmes des sorties spéciales, résultats: M. Coates–Dépôt immédiat de la réponse, 221. Document parlementaire no 291-2/30.
3. Nombres de prisonniers en 1972, nombres d'Indiens: M. Orlikow–Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/1462.
4. Enquête, recommandations, sanctions, suite aux troubles qui ont eu lieu au pénitencier de Kingston en avril 1971: M. Nielsen–Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 291-2/1474.
5. Libérations conditionnelles accordées et révoquées depuis 1963: M. Leggatt–Dépôt immédiat de la réponse, 807. Document parlementaire no 291-2/2426.
6. Psychiatres employés pour chaque région: M. Reynolds–Dépôt immédiat de la réponse, 808. Document parlementaire no 291-2/2794.
7. Copies du rapport du Groupe d'étude sur la mise en liberté des détenus, en date du 30 novembre 1972, 433. Document parlementaire no 291-4/58.
8. Copies du rapport de la Commission d'enquête sur le soulèvement survenu au pénitencier de Kingston en avril 1971, 159. Document parlementaire no 291-4/113.
9. Institution d'un Comité parlementaire chargé d'enquêter sur le crime au Canada: Motion (M. MacDonald) (Egmont), présentation, débat et fin des délibérations, 604.
10. Ordre,–Que le Comité de la justice et des questions juridiques enquête sur le système pénitentiaire, 318. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 57 aux *Journaux*), 549-50.

Pénitenciers, Commission d'enquête:
Copie du mandat de la Commission ainsi qu'un communiqué à ce sujet, 335. Document parlementaire no 291-4/60.

Pénitenciers (Loi), modification:
Bill C-160, M. Howard. 1re lecture, 177.

Pension de vieillesse:
1. Nombre de bénéficiaires de la pension et du supplément, par provinces et à l'étranger, montants impliqués: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 291-2/6.
2. Adoption du consentement unanime d'une motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), en vertu de l'article 43 du Règlement, visant à déplorer l'attitude des propriétaires qui ont augmenté les loyers des pensionnés de la vieillesse, 165.

Pension du service public (Loi):
Rapport sur l'application de la Loi pour 1971-1972, 220. Document parlementaire no 291-1/220.

Pensions:
1. Ministères où certains fonctionnaires prennent leur retraite à 55 ans, cas de la Défense nationale: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/1058.
2. Rapport du groupe mixte d'étude sur le taux de base des pensions, en date du 1er novembre 1972, 81. Document parlementaire no 291-4/51.
3. Elimination des restrictions pour le personnel des Forces armées, de la Gendarmerie, les sénateurs et députés retraités lorsqu'ils entrent au service du gouvernement: Motion (M. Lambert) (Edmonton-Ouest), présentation, débat, retrait de la motion du consentement unanime et renvoi du sujet au Comité des prévisions budgétaires en général, 460. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 61 aux *Journaux*), 621.
4. Etude de l'opportunité de hausser les pensions: Motion (M. Latulippe), présentation et interruption du débat, 477.
5. Instauration d'un programme garantissant à tout couple un revenu de base: Motion (M. Coates), présentation et interruption du débat, 229.
6. Motion (M. MacDonald) (Cardigan): Renvoi du rapport sur le taux de base des pensions au Comité des affaires des anciens combattants: Appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre, 105. Présentation et adoption, 121.
7. Pétition des citoyens d'Edmonton ayant trait aux pensions de vieillesse et des anciens combattants, présentation, 197. Rapport du greffier des pétitions et lecture de la pétition, 200.

Voir aussi **Régime de pensions du Canada.**

Pensions (Loi), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-202, ministre des Affaires des anciens combattants. 1re lecture, 430. 2e lecture, étude en Comité plénier, du consentement unanime, rapport sans amendement, adopté à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 434. Adoption par le Sénat, 439. Sanction royale, 446. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 19, S.C. 1973-1974.

Peoples Acting on Concerns Together:
Ordre,—Copie des demandes de subventions formulées au Secrétariat d'Etat et copie de la correspondance échangée: M. Hellyer: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 612.

Perspectives-Jeunesse, Programme:
1. Projets approuvés concernant la réalisation d'un film, films réalisés et visionnés: M. Orlikow—Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/1745.
2. Identité et fonctions des employés affectés à l'exécution du Programme et engagés depuis le 30 avril 1973, 504. Document parlementaire no 291-2/2162.

Perspectives-Jeunesse, Programme – *(Fin)*
3. Demandes reçues depuis 1971, montants impliqués, références des applicants, etc.: M. Beatty–Dépôt immédiat de la réponse, 572. Document parlementaire no 291-2/2414.
4. Projets acceptés et subventions accordées dans les circonscriptions mentionnées depuis 1971: M. Alexander–Dépôt immédiat de la réponse, 557. Document parlementaire no 291-2/2472.

Petites entreprises:
Montant maximum des prêts: Motion (M. Ellis), présentation et interruption du débat, 56.

Pétitions:
Voir **Examinateur des pétitions; Greffier des pétitions.**

Petits prêts (Loi), modification:
1. Bill C-57, M. Rowland. 1re lecture, 34.
2. Bill C-230, M. Caouette (Témiscamingue) (Définition des mots "prêt" et "taux d'intérêt"). 1re lecture, 673.

Pétrole et gaz:
1. Concessions d'exploitation demandées et accordées, accords conclus quant au partage de la superficie: M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)–Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 291-2/1392.
2. Nationalité des compagnies détenant un permis d'exploration, conditions d'émission des permis, plaintes concernant la pollution, etc.: M. Yewchuk–Dépôt immédiat de la réponse, 741. Document parlementaire no 291-2/2556.
3. Ordre,–Copie des rapports traitant des conséquences sur l'écologie de la construction de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie: M. Harding, 134. Dépôt de la réponse, 145. Document parlementaire no 291-3/81.
4. Ordre,–Copie des rapports concernant les incidences de la construction d'un pipeline sur les moyens d'existence des indigènes: M. Firth, 120. Dépôt de la réponse, 135. Document parlementaire no 291-3/115.
5. Ordre,–Copie des rapports concernant les conséquences économiques de la construction d'un oléoduc dans la vallée du Mackenzie: M. Saltsman, 120. Dépôt de la réponse, 215. Document parlementaire no 291-3/116.
6. Ordre,–Copie des renseignements fournis par l'industrie du pipe-line, dont il est question dans le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. Harding, 134. Dépôt de la réponse, 145. Document parlementaire no 291-3/129.
7. Ordre,–Copie du groupe d'étude chargé de la question des pipe-lines du Nord: M. Rowland, 222. Dépôt de la réponse, 239. Document parlementaire no 291-3/188.
8. Copie d'une lettre, en date du 10 décembre 1973, à *Imperial Oil Limited,* relativement à la politique de production des sables bitumineux de l'Alberta, 799. Document parlementaire no 291-7/30.
9. Ordre,–Copie de la correspondance concernant la construction de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie: M. Saltsman, 120.
10. Ordre,–Copie des accords de formation et d'emploi préparés en vue du projet du pipeline Mackenzie: M. Harding, présentation et interruption du débat, 819.

Voir aussi **Ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante; Groupe interparlementaire Canada-Etats-Unis; Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Pétrole, taxe d'exportation (Loi):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-245, ministre des Finances. 1re lecture, 757. Ordre,–Mise aux voix sans débat ni amendement des questions pour disposer du bill à toutes les étapes, le troisième jour de l'étude du bill, 784. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, et interruption du débat, 787. Reprise et interruption du débat, 793. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi à un Comité plénier, 795. Etude en comité plénier, 795, 801. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 801. Adoption par le Sénat, 825. Sanction royale, 826. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 53, S.C. 1973-1974.

Pilotage (Loi), modification:
Bill C-127, ministre des Transports. 1re lecture, 55. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, adoption et renvoi au comité plénier, 78. Etude en comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 78. Adoption par le Sénat, 82. Sanction royale, 82. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 1, S.C. 1973-1974.

Plateau continental (Loi):
Bill C-54, M. McGrath. 1re lecture, 34.

Plébiscite sur l'avortement (Loi):
Bill C-40, M. Reynolds. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 609.

Pollution:
1. Etudes dans le cadre de Perspectives-Jeunesse, municipalités subventionnées pour le traitement des eaux usées, lieux pollués, etc.: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 640. Document parlementaire no 291-2/2492.
2. Plaintes des citoyens du Nouveau-Brunswick sur la pollution de l'air causée par la base de Loring, Maine, et réaction du gouvernement: M. Corbin—Dépôt immédiat de la réponse, 807-8. Document parlementaire no 291-2/2738.
3. Sociétés ayant profité du Programme d'amortissement fiscal accéléré pour l'installation de matériel anti-pollution depuis 1965, rendement: M. Rodriguez—Dépôt immédiat de la réponse, 742. Document parlementaire no 291-2/2816.
4. Motion en vertu de l'article 43 visant à appuyer la note diplomatique sur le Traité sur les eaux limitrophes, 687.

Pollution des eaux arctiques, prévention (Loi), modification:
Bill C-186, M. Howard. 1re lecture, 343.

Polymer Corporation Limited:
Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972, 269. Document parlementaire no 291-1/208.
Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Population:
1. Naissances et décès enregistrés dans les Prairies depuis 1945: M. Korchinski—Dépôt immédiat de la réponse, 194. Document parlementaire no 291-2/855.
2. Nombre et sexe des personnes âgées de 60 à 65 ans au 31 mars 1972: M. Lambert (Bellechasse)—Dépôt immédiat de la réponse, 304. Document parlementaire no 291-2/1897.
3. Ordre,—Copie de la première réponse du Canada à la deuxième enquête des Nations-Unies sur l'accroissement et l'évolution démographiques: M. Rowland, 202. Dépôt de la réponse, 587. Document parlementaire no 291-3/195.

Ports et jetées de l'Etat (Loi):
Relevé des recettes de quayage, des droits de ports et une liste des baux consentis pour 1970-1971, 149. Document parlementaire no 291-1/261.

Ports, quais et brise-lames:
1. Coût d'entretien du quai aux Escoumains depuis dix ans: M. Caouette (Charlevoix)—Dépôt immédiat de la réponse, 210. Document parlementaire no 291-2/1001.
2. Ordre,—Copie des documents touchant l'aménagement d'installations portuaires en eaux profondes sur la côte du Pacifique: M. Leggatt, 201. Dépôt de la réponse, 284. Document parlementaire no 291-3/45.
3. Ordre,—Copie des documents concernant l'amélioration du port de Churchill: M. Mazankowski: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 489.

Postes, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 21 aux *Journaux*), 321.
2. Rapport pour 1971-1972, 32. Document parlementaire no 291-1/20.
3. Rapport pour 1972-1973, 813. Document parlementaire no 291-1/20A.
4. Somme accordée depuis 1968 pour des contrats aux fins de recherche et de développement, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 209. Document parlementaire no 291-2/106.
5. Achat de camions postaux, soumissionnaires, etc.: M. Dinsdale–Dépôt immédiat de la réponse, 543. Document parlementaire no 291-2/2480.
6. Soumissions relatives aux systèmes de tri des colis et des lettres: M. Dinsdale–Dépôt immédiat de la réponse, 707. Document parlementaire no 291-2/3060.
7. Ordre,–Copie de tout document échangé depuis 1968 concernant la construction de bureaux de poste ou autres édifices fédéraux dans la circonscription de Compton: M. Latulippe, 172. Dépôt de la réponse, 796. Document parlementaire no 291-3/160.
8. Adresse,–Copie de tout document échangé avec toute personne relativement à la construction d'un bureau de poste à Taschereau (P.Q.): M. Laprise, 295. Dépôt de la réponse, 574. Document parlementaire no 291-3/203.
9. Ordre,–Copie des documents reçus au sujet du nouveau code postal ainsi que les réponses afférentes: M. Dinsdale: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 171.
10. Ordre,–Copie du rapport de la firme Samson, Belair, Riddell, Stead Inc.: M. McKenzie: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 202.
11. Ordre,–Copie du rapport de *P.S. Ross & Partners* sur l'établissement du prix de revient: M. McKenzie: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 457.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Prairies, rétablissement agricole (Loi):
1. Rapport sur les opérations pour 1971-1972, 110. Document parlementaire no 291-1/211.
2. Rapport pour 1972-1973, 834. Document parlementaire no 291-1/211A.

Premier ministre, bureau:
1. Identité, fonctions et traitement des personnes employées depuis le 31 juillet 1972: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 144. Document parlementaire no 291-2/220.
2. Employés, fonctions et traitement pour le bureau du Premier ministre, le Conseil du Trésor et le Conseil privé et prévisions quant aux secrétaires parlementaires: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 152. Document parlementaire no 291-2/282.
3. Personnes employées de janvier à août 1972: M. Fraser–Dépôt immédiat de la réponse, 144. Document parlementaire no 291-2/288.
4. Bureaux de l'édifice du centre, décoration, coût, appels d'offres, soumissionnaires, etc.: M. Coates–Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/2584.
5. Personnes employées, attachées, prêtées ou associées, salaire, fonctions, etc.: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/3072.

Premier ministre, résidences:
1. Dépenses pour mobilier et articles depuis avril 1968 à la résidence d'Ottawa: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/2599.
2. Dépenses pour la résidence d'été depuis mars 1968: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/2600.
3. Dépenses à la résidence d'Ottawa depuis mars 1968, pour chaque année: M. Cossitt–Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/2601.

Presse:
Sommes versées depuis six ans par les ministères, organismes et sociétés de l'Etat à la Presse canadienne, à *Broadcast News Limited* et à *Press News Limited* et contrats présentement en vigueur: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 807. Document parlementaire no 291-2/2731.

Prestations de pension, normes (Loi), modification:
Bill C-5, M. Rose, 1re lecture, 33. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 48.

Prestations de retraite supplémentaires (Loi):
Rapport sur l'application de la Loi pour 1971-1972, 220. Document parlementaire no 291-1/366.

Prêts aidant aux opérations de pêche (Loi), modification:
Bill C-207, M. Howard. 1re lecture, 441.

Prêts aux étudiants (Loi canadienne):
Rapport pour 1971-1972, 620. Document parlementaire no 291-1/245.

Prêts aux petites entreprises (Loi):
Rapport sur l'administration de la Loi pour 1972, 587. Document parlementaire no 291-1/240.

Prêts aux petites entreprises (Loi), modification:
Bill C-205, M. Howard. 1re lecture, 441.

Prêts destinés aux améliorations agricoles (Loi):
Rapport sur l'application de la Loi pour 1972, 587. Document parlementaire no 291-1/144.

Prêts destinés aux améliorations agricoles (Loi), modification:
1. Bill C-206, M. Howard. 1re lecture, 441.
2. Bill S-5, M. Guay (Saint-Boniface). Reçu du Sénat, 379. Avis portant 1re lecture rayé du *Feuilleton* suite à une décision de M. l'Orateur, 401-2.

Preuve au Canada (Loi), modification:
1. Bill C-78, M. Orlikow (Déclarations incriminantes). 1re lecture, 35.
2. Bill C-152, M. Blackburn (Témoignage du conjoint). 1re lecture, 143.

Prévisions budgétaires en général, Comité:
1. Composition, 19, 25, 29, 32, 37, 50, 54, 58, 63, 71, 76, 79, 82, 87, 90, 156, 164, 168, 176, 180, 182, 184-5, 188, 195, 198, 202, 206, 215, 219-20, 224, 227, 236, 238-9, 246, 256, 258-9, 263, 269, 296, 300, 304, 310, 318-9, 326, 330, 333, 337, 340-1, 347, 355, 386, 458, 461, 463, 468, 470, 475, 486, 598, 600, 614, 623, 630, 632, 634, 641, 644-5, 649, 663, 672, 674-5, 679-80, 682, 685, 690, 694-5, 701-2, 704, 708, 718, 719, 723.
2. Bills déférés: Jeux olympiques d'été de 1976 (Loi), Bill C-196, 451.
3. Déféré: Le sujet de la motion visant à l'élimination des restrictions des pensions pour le personnel des Forces armées, de la Gendarmerie, les sénateurs et députés retraités lorsqu'ils entrent au service du gouvernement, 460.
4. Ordre,—Renvoi du budget des dépenses supplémentaire (A), 1972-1973, 19.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 du Conseil privé, du Conseil du Trésor, de l'Auditeur général, du Commissaire aux langues officielles, etc., 148-9.
6. Ordre,—Renvoi du budget supplémentaire (B) de 1972-1973, 165.
7. Rapports: Premier (Budget supplémentaire (A), 1972-1973) (Appendice no 2 aux *Journaux*), 89; Deuxième (Budget supplémentaire (B), 1972-1973) (Appendice no 7 aux *Journaux*), 199-200; Troisième (Budget principal des dépenses pour 1973-1974) (Appendice no 28 aux *Journaux*), 349; Quatrième (Jeux olympiques d'été de 1976 (Loi), Bill C-196) (Appendice no 52 aux *Journaux*), 487-8; Cinquième (Pensions) (Appendice no 61 aux *Journaux*), 621; Sixième (Recommandation à la Chambre concernant la Société centrale d'hypothèques et de logement) (Appendice no 68 aux *Journaux*), 721.

Privilèges et Elections, Comité:
1. Composition, 45, 120, 259, 340, 355, 470, 475, 532, 536, 539, 548, 550-1, 554, 556, 559, 562, 564, 566, 573, 577, 582, 590, 598, 610, 623, 630, 632, 634-5, 644-5, 672, 679-80, 685, 690, 695, 702, 718, 719, 723, 727, 740, 748, 757, 830.
2. Bills déférés: Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), suspension, Bill C-208, 468. Dépenses d'élection (Loi), Bill C-203, 475.
3. Déféré: Budget des dépenses supplémentaire (A) pour 1973-1974, 625.
4. Déféré: Etude des faits entourant l'interrogatoire de Mlle MacDonald et de son personnel, 532.
5. Déféré: Etude du mode de rajustement de la représentation à la Chambre, 824.
6. Déféré: L'objet du Bill C-17, Loi électorale du Canada, modification, 332.

Privilèges et Elections, Comité – *(Fin)*
7. Ordre,–Renvoi du budget principal de 1973-1974 du Directeur général des élections, 148.
8. Rapports: Premier (Circonscriptions électorales, limites, revision (Loi), suspension, Bill C-208) (Appendice no 50 aux *Journaux*), 475; Deuxième (Etude des faits entourant l'interrogatoire de Mlle MacDonald et de son personnel) (Appendice no 58 aux *Journaux*), 567; Troisième (Dépenses d'élection (Loi), Bill C-203) (Appendice no 73 aux *Journaux*), 750-6.

Prix:
1. Relation entre l'indice des prix de vente de l'industrie et l'indice général des prix de gros: M. Kempling–Dépôt immédiat de la réponse, 465-6. Document parlementaire no 291-2/1711.
2. Copies d'un "Mémoire traitant des effets sur les prix à la consommation...", 579. Document parlementaire no 291-4/62.

Prix agricoles, stabilisation (Loi):
Somme dépensée depuis 1969, par province, par denrée: M. Wise–Dépôt immédiat de la réponse, 734. Document parlementaire no 291-2/3014.

Procédure et organisation, Comité:
1. Composition, 45, 188, 224, 259, 263, 284, 288, 310, 318, 326, 352, 377, 390, 407, 410, 424, 447, 453, 468, 505, 518, 605, 610, 612, 623, 630, 679, 685, 690, 702, 718, 727, 766, 820.
2. Déféré: La question des déclarations faites par des députés à l'extérieur de la Chambre à l'égard des délibérations tenues à la Chambre, 357.
3. Ordre,–Etude des questions de procédure soulevées au cours des 28 et 29e Parlements et des Règlements de la Chambre et des comités, 177.
4. Ordre,–Renvoi du budget principal de 1973-1974 du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement, 149.

Procédure et Règlement de la Chambre:
Adresse, débat:
Motion tendant à l'ajournement du débat, rejet sur vote inscrit, 21-22.

Ajournement, heures:
Après l'heure réglementaire, 215, 220, 236, 319, 439, 483, 529, 554, 582, 620, 738, 785, 820.
Ordre,–Que la Chambre s'ajourne à 10h.30, un jour prévu (le 1er novembre 1973), 614.
Rejet d'une motion tendant à la prolongation des heures de séances en vertu de l'article 6(5) du Règlement, 263.
Sur motion, avant l'heure réglementaire, 15, 18, 110, 273, 515, 522, 568, 826.

Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 40(1) du Règlement:
Ordre,–Que la motion soit proposée, nonobstant l'ordre spécial adopté le 27 juillet 1973, 585.

Ajournement (Motion) en vertu de l'article 26 du Règlement:
Les délibérations débutent à 4h de l'après-midi, du consentement unanime, 554.
Ordre,–Suspension de la motion jusqu'au lundi 16 juillet, 474.

Attribution d'une période de temps:
Ordre,–Ajournement à 8h. du soir de l'ordre inscrit au nom du gouvernement afin d'appeler la présentation du budget, 121.
Ordre,–Appel de l'ordre tendant à l'adoption d'un rapport de comité à 8h. ce soir et mise aux voix de la motion à 10h., 285.
Ordre,–Arrêt du débat tendant à la 2e lecture du Bill C-2 (Code criminel, modification) le jeudi 24 mai 1973 et mise aux voix des questions pour disposer de la motion principale le 29 mai 1973 à 9h.30 du soir, 337.
Ordre,–Disposition des questions concernant les lois sur la taxe d'exportation du pétrole, sur les dépenses d'élection et sur les approvisionnements en énergie selon les périodes de temps attribuées, 784-5.

Procédure et Règlement de la Chambre – *(Suite)*

Attribution d'une période de temps – (Fin)

Ordre,—Fin du débat sur l'amendement à la motion sur les langues officielles, à 10h. ce soir et vote différé à demain après-midi de même que mise aux voix à 5h.45 des questions pour disposer de la motion principale, 376.

Ordre du consentement unanime,—Interruption du débat sur une motion des subsides à 4h.45 de l'après-midi afin de prendre en considération l'objection au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, 329.

Avis de motions (Documents):

Amendement tendant à renvoyer le sujet au Comité, déclaré irrecevable, 188.
Annulation après débat, 226.
Etude en bloc et adoption, 266-8.
Motion débattue, est réservée et garde son rang, 188.

Avis de motion inscrits au nom du gouvernement:

Abordé sans avoir été transféré aux ordres inscrits au nom du gouvernement, 17.

Avis de motions portant production de documents:

Exposé de la politique du gouvernement au sujet des avis de motions portant production de documents, 187. Document parlementaire no 291-7/4. (*Imprimé en appendice au Débats du 15 mars 1973*).

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – Dépôt ou 1re lecture:

Dépôt ou 1re lecture en bloc, 33-6.
1re lecture sur vote inscrit, 115-6.

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – 2e lecture:

Déclarés irrecevables, 97-8, 561-2.
2e lecture et toutes les autres étapes franchies le même jour, 176, 561, 678, 701.
Du consentement unanime, révocation de l'ordre et retrait du bill, 121.
Priorité aux bills C-136 et C-95 et renumérotation des autres ordres en conséquence, 121, 122.
Renvoi à un Comité plénier, 176, 561, 678, 701.

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – Objet:

Révocation de l'ordre portant 2e lecture et renvoi de l'objet du bill au Comité, 161, 218, 304, 332, 632.

Bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire – Réimpression:

Bill rapporté avec amendements du Comité et ordre de réimpression tel que modifié, 726.

Bills d'initiative ministérielle – Dépôt:

Présentation sans préavis et étude à toutes les étapes le même jour, 285-6.

Bills d'initiative ministérielle – Dépôt ou 1re lecture:

2e lecture fixée à plus tard le même jour, 523, 532, 541.

Bills d'initiative ministérielle – 2e lecture:

Ajournement du débat, du consentement unanime, 427.
2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture le même jour, 78, 272-3, 286, 434, 477, 486, 550, 615-6, 703-4.
Renvoi à un Comité plénier, 78, 286, 434, 498, 525, 536, 550, 616, 704, 795.

Bills d'initiative ministérielle – Amendements – 2e lecture:

Voir **Amendements.**

Bills d'initiative ministérielle – Etape du rapport:

Adoption d'un bill à l'étape du rapport le même jour que le rapport du comité, 521.

Procédure et Règlement de la Chambre – *(Suite)*
Bills d'initiative ministérielle – Motions – Etape du rapport:
Voir **Amendements.**

Bills d'initiative ministérielle – 3e lecture:
Ajournement du débat, sur motion, 515.
Ordre du consentement unanime,–Adoption d'un bill rapporté avec amendements à l'étape du rapport et 3e lecture le même jour, 94, 350, 407, 457, 460, 492, 498, 616, 718, 793, 823.

Bills d'initiative ministérielle – Amendements – 3e lecture:
Voir **Amendements.**

Bills d'initiative ministérielle – Amendements par le Sénat:
Rejet de l'amendement, 818.
Voir aussi **Sénat, amendements à des bills émanant de la Chambre des communes.**

Bills d'initiative ministérielle – Recommandation de la Couronne:
Présentation d'une nouvelle recommandation à l'étape du rapport, 779-80.

Bills d'initiative ministérielle – Réimpression:
Bills rapportés avec amendements des comités et ordre de réimpression tel que modifiés, 326, 453, 488, 498, 593, 639, 649, 697, 756, 773, 799, 817.

Bills d'initiative ministérielle – Titres modifiés:
Motion adoptée lors de l'étude en Comité plénier, 801.

Budget des dépenses:
Crédit non adopté par le Comité, 200.
Crédits modifiés au Comité, 358, 359.
Motion tendant à l'adoption d'un poste, rejet sur vote inscrit, 212-3.
Trois crédits retenus, du consentement unanime, dans le budget supplémentaire (A) de 1973-1974, suite à une décision de l'Orateur, 738.

Comités permanents – Ordres de renvoi:
Déféré au Comité de la procédure et de l'organisation: les questions de procédure soulevées au cours des 28 et 29e Parlements et le Règlement de la Chambre et des comités, 177.
Déféré au Comité de la procédure et de l'organisation: les déclarations faites par des députés à l'extérieur de la Chambre, 357.
Témoignages de la dernière session déférés, 335.

Comités – Rapports:
La Chambre revient à l'appel de la "Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux", 86, 123, 363, 452, 474, 520, 547, 647.
Modifié à la Chambre, du consentement unanime, 257-8, 262.
Recommandant l'établissement d'un Comité spécial, 317, 362.

Comités permanents:
Suspension de l'article 65(1) du Règlement, concernant le nombre des membres lors de l'institution du Comité de sélection, 13.

Comités permanents – Ordres de renvoi:
Séances du comité à divers endroits:
Autorisation, 335, 375, 495, 617, 647.
Demandes des comités, 290, 358, 363, 495, 599, 639.
Sur ordre de la Chambre, 177.
Voir aussi sous la rubrique *Motions*.

Procédure et Règlement de la Chambre – *(Suite)*

Comités permanents – rapports:
Motion par un simple député, 143, 258, 261.
Ordre,–Motion tendant à l'adoption, appel à la conclusion des affaires courantes ordinaires, 262, 557.
Voir aussi la rubrique *Attribution d'une période de temps.*

Déclarations ministérielles:
Ordre,–Que la Chambre revienne à l'appel des *Motions*, 446, 614, 681.

Discours:
Limite de temps, 17, 47, 86, 138, 236, 242, 257, 262, 318, 483, 557, 575, 619.

Heure réservée à l'étude des Affaires inscrites au nom des députés:
Appelée, nonobstant les dispositions de l'ordre spécial du vendredi, 27 juillet 1973, 585.
Différée ou suspendue, 86, 113, 123, 258, 286, 369, 373, 376, 492, 521, 523, 527, 532, 554, 557, 704.
Interruption pour étude et adoption d'un bill du gouvernement, 350.
Voir aussi sous la rubrique *Motions.*

Motions:
Adoptées en vertu de l'article 43 du Règlement, 91, 119, 121, 165, 179, 313, 335, 443, 491, 503, 568, 599, 615, 631, 639, 687.
Etude du consentement unanime d'une motion d'initiative ministérielle sur la guerre du Vietnam, 17.
Ordre,–Etude d'une motion adoptée en vertu de l'article 43 du Règlement reportée à vendredi prochain, à l'heure réservée aux Affaires inscrites au nom des députés, 639.
Motion portant que la Chambre aborde une autre question lors de l'heure réservée à l'étude des Affaires inscrites au nom des députés, adoption sur vote par appel nominal, 191-2.
Ordre,–Prise en considération d'une motion relative à un ordre de renvoi à un Comité, à 8h. ce soir, 318.
Ordre,–Qu'un député soit maintenant entendu, rejet sur vote par appel nominal, 770-1.
Ordre,–Que la Chambre s'ajourne à 8h. afin de discuter de la situation au Moyen-Orient et que les délibérations se terminent à 10h.30, 575.

Motions d'initiative parlementaire:
Adoptée après débat, 284.
Que la Chambre aborde maintenant une autre question, adoption sur vote par appel nominal, 191-2.
Retirée après débat et objet déféré au Comité, 159, 460.

Procès-verbaux:
Corrigendum au vote no 25 enregistré à la page 385 des Procès-verbaux, 390.
Corrigendum concernant l'avis de motion no 34, 107.
Errata à la page 750 des *Procès-verbaux* du vendredi 14 décembre 1973, 761.

Questions orales:
Ordre du consentement unanime,–Qu'une période de questions de 20 mts. suive une déclaration ministérielle faite lors de l'appel des *Motions*, 614, 681.

Séances de la Chambre:
Deux séances le même jour, 229.
Ordre,–Séance un vendredi soir, 527.
Séances prolongées jusqu'à l'adoption du Bill C-2, 521.
Suspension de la séance afin de permettre aux députés d'étudier un certain bill, 523, 532.
Suspension jusqu'à l'appel de la Présidence, 528.
Suspension entre certaines heures, 8, 554, 585.
Suspension de la séance jusqu'à l'appel de la sonnerie, 784.
Voir aussi **Séances de la Chambre.**

Procédure et Règlement de la Chambre – *(Fin)*
Subsides:
L'avis de motion d'opposition, est appelé, non étudié et révoqué, 346.
Ordre du consentement unanime,–Limite de quinze minutes pour les discours, excepté pour les premiers orateurs, 389, 597, 614.
Voir aussi sous la rubrique *Attribution d'une période de temps.*

Voies et moyens:
Etudes de motions, jours désignés, 121, 225, 375, 458, 741, 803.
Motion modifiée du consentement unanime, 801.
Présentation d'avis de motions de voies et moyens lors de l'étude en Comité plénier du Bill C-170 Impôt sur le revenu, Législation (Loi modifiant), 253-6.

Votes par appel nominal:
Aucune voix contre, 223-4, 406-7.
Différés en vertu de l'article 75(11), 395, 403, 579, 580, 596, 661, 688, 689, 693, 694, 701, 703, 765, 775, 776, 783, 820, 822.
Votes différés, 56, 57, 58, 377, 421-2, 585, 586, 597, 663, 787.

Procédures de portée générale (Loi):
Bill C-247, M. Leggatt. 1re lecture, 795.

Procès-verbaux et témoignages des comités permanents et spéciaux non rapportés ou réputés rapportés à la Chambre des communes:
Voir page 843.

Produits agricoles, vente coopérative (Loi):
Rapport sur les accords conclus pour 1972-1973, 230. Document parlementaire no 291-1/53.

Produits dangereux (Loi):
1. Copie du décret en date du 29 août 1972, modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 14. Document parlementaire no 291-1/160.
2. Copie du décret en date du 17 juillet modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 502. Document parlementaire no 291-1/160A.
3. Copie du décret en date du 17 juillet modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 502. Document parlementaire no 291-1/160B.
4. Copie du décret en date du 21 août 1973 modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 536. Document parlementaire no 291-1/160C.
5. Copie du décret en date du 16 octobre 1973 modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 596. Document parlementaire no 291-1/160D.
6. Copie du décret en date du 16 octobre 1973 modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 600. Document parlementaire no 291-1/160E.
7. Décret en date du 23 octobre 1973 modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 620. Document parlementaire no 291-1/160F.
8. Copie du décret en date du 27 novembre 1973 modifiant la Partie II de l'annexe à la Loi, 730. Document parlementaire no 291-1/160G.
9. Copie du décret en date du 18 décembre 1973 modifiant la Partie I de l'annexe à la Loi, 804. Document parlementaire no 291-1/160H.

Produits de ferme, Conseil national de commercialisation:
Rapport pour 1972-1973, 458. Document parlementaire no 291-1/419.

Produits domestiques dangereux, étiquetage (Loi):
Bill C-83, M. Mather. 1re lecture, 35

Produits laitiers:
Quantité exportée vers la CEE depuis 1970: M. Schellenberger–Dépôt immédiat de la réponse, 722. Document parlementaire no 291-2/3136.

Produits pharmaceutiques:
Distribution aux pensionnés de la vieillesse: Motion (M. Muir), présentation et interruption du débat, 417.

Programme d'aide à la recherche industrielle:
Bénéficiaires, objectifs et rapports: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 151. Document parlementaire no 291-2/163.

Protection de la vie privée (Loi):
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-176, ministre de la Justice. 1re lecture, 271. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 299. Reprise et interruption du débat, 299, 301. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la justice et des questions juridiques, 301. Rapport avec modifications (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 63 aux *Journaux*), 637-9. Motions, étape du rapport, 667, 678-9, 681, 687-9, 692-4, 698-701, 703, 710-8. Motions adoptées, 688, 699, 700, 701, 716. Motions adoptées sur vote inscrit, 713-6. Motions retirées, 692, 698, 700, 701. Motions rejetées sur vote inscrit, 710-2, 716-8. Motion rejetée sur division, 688. Sous-amendements et amendements adoptés, 699, 713-4. Adoption à l'étape du rapport, 718. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et adoption après débat, 718. Adopté par le Sénat avec un amendement, 746. Motion (M. Lang): refus d'adopter la modification du Sénat et proposition d'une nouvelle modification, présentation, débat et amendement (M. Leggatt): refus d'adopter la modification du Sénat et transmission d'un message à cet effet, à Leurs Honneurs, présentation, débat et adoption de l'amendement sur vote inscrit, 817-8. Adoption de la motion principale, 818. Message du Sénat informant qu'il n'insiste pas sur l'amendement, 825. Sanction royale, 826. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 50, S.C. 1973-1974.

Provincial Citizens' Rights and Freedoms Conference:
Ordre,—Copie des demandes de subventions formulées dans le cadre de la Conférence tenue en janvier 1973: M. Hellyer: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 612.

Publicité destinée aux enfants:
Voir **Télévision.**

R

Radio-Canada, Société:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147.
2. Rapport, comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1971-1972, 14. Document parlementaire no 291-1/86.
3. Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972-1973, 476. Document parlementaire no 291-1/86A.
4. Budget d'établissement pour 1971-1972 et copie du décret approuvant ledit budget, 834. Document parlementaire no 291-1/87.
5. Budget d'établissement pour 1972-1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 834. Document parlementaire no 291-1/87A.
6. Budget d'établissement pour 1973-1974 et copie du décret approuvant ledit budget, 834. Document parlementaire no 291-1/87B.
7. Département des relations avec l'auditoire, employés, budget, rapports de recherche distribués à l'extérieur et dépenses du gouvernement dans le même domaine: M. Stevens—Dépôt immédiat de la réponse, 807. Document parlementaire no 291-2/2735.
8. Plaintes de la station CJET de Smith Falls, Ont., au sujet de propos grossiers lors de l'émission *Concern*, mesures prises par le Secrétariat d'Etat: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 291-2/3112.
9. Ordre en vertu de l'article 43 du Règlement,—Etude par le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts de l'usage de la langue gaélique à un programme de radio au Cap-Breton, 568. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 78 aux *Journaux*), 805-7.

Radiodiffusion:
Copie de l'étude-pilote faite par le CRTC et la Direction de la citoyenneté en ce qui concerne les groupes dont la langue n'est pas l'une des deux langues officielles: M. Yewchuk: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 470.

Radiodiffusion, Films et Assistance aux Arts, Comité:
1. Composition, 43, 224, 227, 238, 243, 246, 256, 259, 273, 288, 318, 322, 333, 347, 351-2, 355, 365, 399, 407-8, 416, 418, 431, 434, 450, 453, 461, 475, 620, 623, 627, 629, 634, 641, 644, 679, 682, 690, 704, 708, 718, 740, 796, 804.
2. Déféré: L'objet du Bill C-22 (Radiodiffusion (Loi), modification), 218.
3. Déféré: L'objet du Bill C-143 (Radiodiffusion (Loi), modification), 632.
4. Déféré en vertu de l'article 43 du Règlement: Etude de l'usage de la langue gaélique à un programme de radio au Cap-Breton, 568.
5. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 du Secrétariat d'Etat, du Conseil des Arts du Canada, de la Société Radio-Canada, de Information Canada, de la Compagnie des jeunes Canadiens, de la Corporation du Centre national des Arts, de l'Office national du film, de la Bibliothèque nationale, des Musées nationaux du Canada et des Archives publiques, 147.
6. Rapports: Premier (Budget principal de 1973-1974 du ministère du Secrétariat d'Etat) (Appendice no 35 aux *Journaux*), 359; Deuxième (Radiodiffusion (Loi), modification, Bill C-22) (Appendice no 51 aux *Journaux*), 479-81; Troisième (Permission de se rendre à Montréal), 639; Quatrième (Usage de la langue gaélique à un programme de radio au Cap-Breton) (Appendice no 78 aux *Journaux*), 805-7.
7. Adoption des rapports: Deuxième, sur motion, 507; Troisième, sur motion, 647.

Radiodiffusion (Loi), modification:
1. Bill C-22, M. McGrath (Annonces publicitaires destinées aux enfants). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et amendement (M. Reid): Remise de la 2e lecture à plus tard et renvoi de l'objet du bill au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présentation et adoption, 218. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 51 aux *Journaux*), 479-81.
2. Bill C-63, M. Mather (Temps gratuit aux candidats). 1re lecture, 35.
3. Bill C-118, M. Orlikow (Temps de diffusion égal aux partis de l'opposition). 1re lecture, 36.
4. Bill C-143, M. McKenzie (Utilisation du matériel didactique par les commissions scolaires). 1re lecture, 116. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, révocation, retrait du bill et renvoi de l'objet au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. 632.

Réadaptation professionnelle des invalides (Loi):
1. Rapport pour 1971-1972, 195. Document parlementaire no 291-1/257.
2. Rapport pour 1972-1973, 427. Document parlementaire no 291-1/257A.

Recherche et développement scientifiques, subventions (Loi):
1. Rapport sur l'application de la Loi pour 1971-1972, 14. Document parlementaire no 291-1/164.
2. Rapport sur l'application de la Loi pour 1972-1973, 605. Document parlementaire no 291-1/164A.

Recherches-actions, Programme:
Subventions du Secrétariat d'Etat depuis 1970, bénéficiaires: M. Stewart (Marquette)—Dépôt immédiat de la réponse, 801. Document parlementaire no 291-2/3357.

Référendums:
Ordre,—Copie des plébiscites ou référendums depuis 1967: M. Forrestall, 66. Dépôt de la réponse, 74. Document parlementaire no 291-3/30.

Régie intérieure, Commission:
Compte rendu des délibérations pour la période du 24 avril au 27 décembre 1972, 54. Document parlementaire no 291-1/2.

Régime d'assistance publique du Canada:
Rapport sur l'application pour 1970-1971, 14. Document parlementaire no 291-1/77.

Régime de pensions du Canada:
1. Rapport sur l'administration pour 1971-1972, 202. Document parlementaire no 291-1/83.
2. Rapport actuariel de l'application et de l'état de compte pour 1972, 620. Document parlementaire no 291-1/83A.
3. Rapport sur l'administration pour 1972-1973, 834. Document parlementaire no 291-1/83B.
4. Nombre de demandes rejetées pour des pensions d'invalidité: M. Rynard—Dépôt immédiat de la réponse, 119. Document parlementaire no 291-2/789.
5. Voir à modifier la Loi afin de permettre aux agriculteurs de participer au Régime: Motion (M. Neil), présentation et interruption du débat, 195.

Régime de pensions du Canada (Loi), modification:
1. Bill C-115, M. Rowland. 1re lecture, 36.
2. Bill C-149, M. Saltsman (Contributions et prestations de la maîtresse de maison). 1re lecture, 141.
3. Bill C-151, M. Coates (Appel à la Commission d'appel des pensions). 1re lecture, 141.
4. Bill C-182, M. Blais (Enfant d'un cotisant invalide). 1re lecture, 335-6.
5. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-190, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Cotisant appartenant à une secte religieuse). 1re lecture, 371. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 501-2. Reprise et interruption du débat, 554, 555-6. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 561. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 59 aux *Journaux*), 583. Etape du rapport, motions, 595-6. Motions déclarées irrecevables, 595, 596. Motions rejetées sur division, 595, 596.

Régime de pensions du Canada (Loi no 2), modification:
Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-224, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. 1re lecture, 585. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, rappel au Règlement, poursuite du débat suite à une décision de M. l'Orateur, 602-4. Reprise et interruption du débat, 604, 609. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 612. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 62 aux *Journaux*), 621. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 730. Adoption par le Sénat, 739. Sanction royale, 744. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 41, S.C. 1973-1974.

Régions désignées:
1. Ordre,—Copie du dernier rapport d'appréciation du Programme aux termes de la Loi sur le développement régional: M. Broadbent, 152. Dépôt de la réponse, 250. Document parlementaire no 291-3/18.
2. Désignation de St-Hyacinthe comme zone spéciale: Motion (M. Wagner), présentation et interruption du débat, 299.

Registraire général:
1. Etat détaillé des cautionnements enregistrés pour 1971-1972, 215. Document parlementaire no 291-1/412.
2. Etat détaillé des cautionnements enregistrés pour 1972-1973, 300. Document parlementaire no 291-1/412A.

Règlements et textes réglementaires, Comité (Mixte):
1. Composition, 46, 470.
2. Déféré: L'avis de motion portant production de documents no 86, 226.
3. Ordre,—Séances pendant les ajournements du Sénat, 139.
4. Quorum, établissement, message du Sénat, 491. Adoption, 491.
5. Représentation du Sénat, 71.

Reine Elizabeth II:
1. Ordre,—Liste des invités à la réception du 7 août en l'honneur de Sa Majesté: M. Diefenbaker, 640-1. Dépôt de la réponse, 641. Document parlementaire no 291-3/241.
2. Ordre,—Liste des invités à la réception du 5 juillet 1973 à Calgary, en l'honneur de Sa Majesté: M. Diefenbaker, 641. Dépôt de la réponse, 641. Document parlementaire no 291-3/242.
3. Copie de la correspondance relative à la visite de Sa Majesté le 5 juillet 1973, 115. Document parlementaire no 291-7/3.

Relations de travail dans la Fonction publique:
1. Ordre,—Copie du rapport Bryden: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 120. Présentation, débat et amendement (M. MacDonald) (Egmont): Renvoi du sujet au Comité des privilèges et des élections, présentation et amendement déclaré irrecevable, 188. Ordre, du censentement unanime visant à réserver la motion, 188. Reprise du débat, annulation de l'ordre du consentement unanime et l'avis de motion est déféré au Comité mixte des règlements et textes réglementaires, 226.
2. Ordre,—Dépôt du rapport Bryden: M. Forrestall: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 119. Présentation et interruption du débat, 205.

Relations de travail dans la Fonction publique (Loi), modification:
1. Bill C-98, M. Reilly (Décisions arbitrales). 1re lecture, 35.
2. Bill C-113, M. Orlikow (Portée des négociations collectives). 1re lecture, 36.
3. Message et recommandation du Gouverneur général, Bill C-178, M. MacEachen (Nomination de trois présidents suppléants à la Commission). 1re lecture, 285. 2e lecture et renvoi au Comité plénier, 286. Etude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 286. Adoption par le Sénat, 295. Sanction royale, 296. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 15, S.C. 1973-1974.

Relations fédérales-provinciales:
1. Argent prêté aux provinces depuis 1970, taux d'intérêt et date d'échéance: M. Beaudoin—Dépôt immédiat de la réponse, 393. Document parlementaire no 291-2/486.
2. Plans fédéraux-provinciaux auxquels chaque province a signé un accord: M. Matte—Dépôt immédiat de la réponse, 482. Document parlementaire no 291-2/1883.
3. Copies de lettres adressées aux premiers ministres des provinces au sujet des réunions fédérales-provinciales proposées au niveau ministériel, 41. Document parlementaire no 291-5/29.
4. Ordre du jour de la conférence des premiers ministres du 23 au 25 mai 1973, 326. Document parlementaire no 291-5/29A.
5. Copie d'une lettre adressée aux ministres des Affaires sociales et du Bien-être des provinces au sujet d'une collaboration plus étroite au niveau des opérations, 195. Document parlementaire no 291-5/36.
6. Dossier sur la position du fédéral au sujet des dispositions financières dans le domaine des soins et de l'enseignement post-secondaire, 303. Document parlementaire no 291-5/37. Ordre, impression en appendice au *hansard* du 9 mai 1973.
7. Rapports sur le Programme fédéral-provincial de coopération pour la promotion du bilinguisme, 401. Document parlementaire no 291-5/51.
8. Copie du communiqué conjoint émis à la suite de la rencontre Québec-Canada sur l'énergie, 557. Document parlementaire no 291-5/157.

Remboursements (Loi):
1. Etat relatif aux deniers remboursés sous le régime de la Loi pour la période du 16 février 1972 au 4 janvier 1973, 18. Document parlementaire no 291-1/225.
2. Etat relatif aux deniers remboursés du 5 janvier 1973 au 26 février 1974, 834. Document parlementaire no 291-1/225A.

Rémunération symbolique (Loi):
Bill C-169, M. L'Heureux. 1re lecture, 237.

Ressources en eau du Canada (Loi):
Rapport sur les opérations pour 1972-1973, 566. Document parlementaire no 291-1/303.

Ressources minérales:
Voir **Mines, industrie.**

Ressources nationales et Travaux publics, Comité:
1. Composition, 45, 99, 106, 122, 149, 160, 176, 206, 219, 224, 239, 256, 259, 263, 288, 300, 304, 305, 310, 311, 315, 318-9, 326, 333, 337, 340, 343, 347, 352, 377, 390, 424, 470, 738, 766, 771, 776, 785, 794, 796.
2. Bills déférés: Mines d'or, Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation, modification (Bill C-130), 226.
3. Déféré: Rapport de 1971-1972 du ministère de l'Industrie et du Commerce, 91.

Ressources nationales et Travaux publics, Comité – *(Fin)*
4. Ordre,–Rapport du Bill C-236 après deux autres journées d'étude, 784.
5. Ordre,–Renvoi du budget principal de 1973-1974 des ministères de l'Energie, des Mines et des Ressources et des Travaux publics, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, de l'Energie atomique du Canada limitée et de l'Office national de l'énergie, 148.
6. Rapports: Premier (Mines d'or, Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation, modification, Bill C-130) (Appendice no 12 aux *Journaux*), 261; Deuxième (Budget principal de 1973-1974 de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et de l'Energie atomique du Canada Limitée) (Appendice no 18 aux *Journaux*), 307; Troisième, quatrième et cinquième (Budget principal de 1973-1974 des ministère des Travaux publics et de l'Energie, des Mines et des Ressources) (Appendices nos 37, 38 et 39 aux *Journaux*), 359-62; Sixième (Energie, approvisionnements (Loi d'urgence)) (Appendice no 77 aux *Journaux*), 797-9.

Restaurant du Parlement, Comité (Mixte):
1. Composition, 46.
2. Représentation du Sénat, 71.

Revenu familial:
Adresse,–Copie de tout document échangé avec la province de Québec au sujet du projet de loi relatif au régime de sécurité du revenu familial: M. Marshall, 242. Dépôt de la réponse, 302. Document parlementaire no 291-3/41.

Revenu national, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 147.
2. Rapport pour 1971-1972, 15. Document parlementaire no 291-1/19.
3. Rapport pour 1972-1973, 610. Document parlementaire no 291-1/19A.
4. Somme dépensée pour la publicité ou l'information depuis 1968: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 251. Document parlementaire no 291-2/73.
5. Somme consacrée à des contrats pour fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 421. Document parlementaire no 291-2/105.
6. Nombre d'employés en 1963 et en 1973 et traitement des employés depuis 1963: M. Paproski–Dépôt immédiat de la réponse, 235. Document parlementaire no 291-2/1089.
7. Personnel et traitements depuis 1970: M. Knight–Dépôt immédiat de la réponse, 299. Document parlementaire no 291-2/1414.
8. Personnes affectées à la vérification des rapports d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, rapports vérifiés depuis 1953: M. Stevens–Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/2677.
9. Ordre,–Copie des documents se rapportant à la réorganisation de la Direction des douanes: M. Coates, 65. Dépôt de la réponse, 120. Document parlementaire no 291-3/2.

Route Alaska-Yukon, établissement de l'Administration (Loi):
1. Bill C-18, M. Oberle. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 177-8.
2. Bill C-53, M. Reynolds. 1re lecture, 34.

Route transcanadienne (Loi):
Rapport concernant les opérations du 10 décembre 1949 au 31 mai 1971, 14. Document parlementaire no 291-1/248.

S

Sanction royale:
1. Bills ayant reçu la sanction royale, 82, 105, 142, 226-7, 246, 296, 446, 522, 529, 556, 722, 744, 784, 826.
2. Lettres émanant de la résidence du Gouverneur général, 81, 105, 142, 226, 245, 289, 446, 521, 529, 556, 722, 743, 783, 825.

Santé:

1. Subventions accordées pour la recherche sur les soins de santé depuis trois ans, argent dépensé, but: M. Paproski–Dépôt immédiat de la réponse, 489. Document parlementaire no 291-2/1855.
2. Sommes dépensées pour la recherche sur le cancer depuis 1968: M. McKinnon–Dépôt immédiat de la réponse, 535. Document parlementaire no 291-2/2369.
3. Coût des soins depuis cinq ans: M. Orlikow–Dépôt immédiat de la réponse, 801. Document parlementaire no 291-2/3190.
4. Rapport d'une étude intitulée "Enquête nationale Nutrition Canada", 622. Document parlementaire no 291-4/63.
5. Rapport final du groupe d'étude sur le mercure organique dans l'environnement et copie des mesures relatives aux recommandations dudit groupe, 745. Documents parlementaires nos 291-4/205 et 291-4/205A.
6. Création de programmes à l'intention des malades chroniques et des infirmes: Motion (M. Dinsdale), présentation et interruption du débat, 126.
7. Mesures permettant aux personnes dans le besoin d'obtenir des médicaments: Motion (M. Nesbitt), présentation et interruption du débat, 236.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Santé, Bien-être social et Affaires sociales, Comité:

1. Composition, 44, 156, 178, 181-2, 184, 188, 198, 202, 206, 215, 219, 224, 227, 246, 256, 258, 263, 268-9, 284, 315, 318-9, 327, 330, 333, 341, 347, 355, 545, 548, 564, 566, 577, 582, 620, 623, 641, 644. 738.
2. Bills déférés: Sécurité de la vieillesse (Loi), modification (Bill C-147), 175. Habitation (Loi nationale), modification (Bill C-133), 205. Droit statutaire, modification (Loi de 1973) (Bill C-220), 541. Régime de pensions du Canada (Loi), modification (Bill C-190), 561. Allocations familiales (Loi de 1973) (Bill C-211), 577. Régime de pensions du Canada (Loi no 2), modification (Bill C-224), 612.
3. Ordre,–Renvoi du budget principal de 1973-1974 des ministères de la Consommation et des Corporations et de la Santé nationale et du Bien-être social, du Conseil de recherches médicales, du Département d'Etat chargé des Affaires urbaines, de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de la Commission de la Capitale nationale, 148.
4. Rapports: Premier (Sécurité de la vieillesse (Loi), modification, Bill C-147) (Appendice no 5 aux *Journaux*), 183; Deuxième (Habitation (Loi nationale), modification, Bill C-133) (Appendice no 23 aux *Journaux*), 324-6; Troisième (Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) (Appendice no 29 aux *Journaux*), 353; Quatrième (Droit statutaire, modification (Loi de 1973)) (Appendice no 56 aux *Journaux*), 547-8; Cinquième (Régime de pensions du Canada (Loi), modification, Bill C-190) (Appendice no 59 aux *Journaux*), 583; Sixième (Régime de pensions du Canada (Loi no 2), modification, Bill C-224) (Appendice no 62 aux *Journaux*), 621-2; Septième (Allocations familiales (Loi de 1973), Bill C-211) (Appendice no 65 aux *Journaux*), 647-9.

Santé nationale et Bien-être social, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 29 aux *Journaux*), 353.
2. Rapport pour 1970-1971, 14. Document parlementaire no 291-1/18.
3. Rapport pour 1971-1972, 365. Document parlementaire no 291-1/18A.
4. Rapport pour 1972-1973, 748. Document parlementaire no 291-1/18B.
5. Argent dépensé pour publicité depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 393. Document parlementaire no 291-2/72.
6. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche, depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 799. Document parlementaire no 291-2/103.
7. Mesures prises à la suite des recommandations de la Commission sur les troubles émotifs et les problèmes scolaires des enfants: M. Andre–Dépôt immédiat de la réponse, 393. Document parlementaire no 291-2/246.
8. Projets de la Direction des drogues approuvés et financés: M. Reynolds–Dépôt immédiat de la réponse, 426. Document parlementaire no 291-2/1937.
9. Avocats du Québec ayant travaillé pour le ministère depuis 1969, travaux accomplis, montants versés: M. Fortin–Dépôt immédiat de la réponse, 535. Document parlementaire no 291-2/2193.

Science et Technologie, département d'Etat:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des prévisions budgétaires en général, 148.
2. Rapport pour 1971-1972, 103. Document parlementaire no 291-1/30.
3. Somme totale consacrée aux contrats accordés à des particuliers depuis 1968: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 91. Document parlementaire no 291-1/119.
4. Contrats attribués et en cours de négociation, bénéficiaires: M. Andre—Dépôt immédiat de la réponse, 184. Document parlementaire no 291-2/235.

Séances de la Chambre:
1. Ordre,—Réunion de la Chambre de 10h. à 11h. du matin et de 2h. à 5h. de l'après-midi, le 30 mars 1973, 225.
2. Suspendue jusqu'à l'appel de la sonnerie, 521, 532.

Voir aussi **Ajournement de la Chambre, Motions spéciales; Ajournement de la Chambre en vertu de l'article 40(1) du Règlement; Procédure et Règlement de la Chambre.**

Seaway International Bridge Corporation, Ltd.:
Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972, 344. Document parlementaire no 291-1/235.

Secrétaires parlementaires:
Personnel, fonctions, traitement, etc.: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/1270. Dépôt d'une réponse, supplémentaire, 322. Document parlementaire no 291-2/1270A.

Secrétariat d'Etat, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 147. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 35 aux *Journaux*), 359.
2. Rapport pour 1970-1971, 14. Document parlementaire no 291-1/24.
3. Rapport pour 1971-1972, 124. Document parlementaire no 291-1/24A.
4. Argent dépensé pour des contrats aux fins de publicité, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 303. Document parlementaire no 291-2/79.
5. Somme consacrée à des contrats pour fins de recherches, bénéficiaires depuis 1968: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 456. Document parlementaire no 291-2/118.
6. Subventions de voyages et d'échanges aux étudiants des écoles secondaires, sélection, critères, bénéficiaires: M. Masniuk—Dépôt immédiat de la réponse, 442. Document parlementaire no 291-2/1488.
7. Subventions accordées depuis 1969 aux fins de visites d'échange internationales, bénéficiaires: M. Alexander—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/1502.
8. Montant des subventions accordées en vertu du Programme de citoyenneté: M. Stackhouse—Dépôt immédiat de la réponse, 571. Document parlementaire no 291-2/1504.
9. Subventions et bourses accordées depuis 1970 à des artistes ou des lettrés canadiens, bénéficiaires, politique culturelle extérieure, étudiants étrangers venus au Canada, etc.: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 611. Document parlementaire no 291-2/2427.

Sécurité de la vieillesse (Loi):
1. Rapport sur les dépenses et l'administration pour 1971-1972, 15. Document parlementaire no 291-1/204.
2. Rapport sur l'application de la Loi, comprenant un compte des recettes et déboursés pour 1972-1973, 551. Document parlementaire no 291-1/204A.

Sécurité de la vieillesse (Loi), modification:
1. Bill C-90, M. Reynolds (Pension aux personnes dont le conjoint est pensionné). 1re lecture, 35.
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-147, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Augmentation du montant de base). 1re lecture, 137. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 159. Reprise et interruption du débat, 159-60, 161. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 175. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 5 aux *Journaux*), 183. Etape du rapport, amendements, 217-9. Motions déclarées irrecevables, 218-9. Adoption à l'étape du rapport, 219. Motion tendant à la 3e lecture, présentation et amendement (M. Matte): Renvoi au comité pour étudier l'abaissement de l'âge de la pension, présentation et amendement déclaré irrecevable, 219. Reprise du débat et amendement (M. Rondeau): Remise à plus tard et renvoi au comité pour étude des conditions, pré-

Sécurité de la vieillesse (Loi), modification – *(Fin)*
2. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-147 – *(Fin)*
sentation et amendement déclaré irrecevable, 219. Reprise et interruption du débat, 219. Reprise du débat et amendement (M. LaSalle): Renvoi au comité afin de modifier le projet de loi, présentation et amendement rejeté sur vote inscrit, 222-3. 3e lecture sur vote inscrit, 223-4. Adoption par le Senat, 245. Sanction royale, 246. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 8, S.C. 1973-1974.
3. Message et recommandation du Gouverneur général. Bill C-219, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Rajustement trimestriel). 1re lecture, 531. Motion conformément à un ordre spécial, tendant à la 2e lecture, présentation, débat et interruption du débat, 532. Reprise du débat, 2e lecture et renvoi à un Comité plénier, 536. Etude en Comité plénier, 536, 537, 539. Adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 539. Adoption par le Sénat, 554. Sanction royale, 556. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 35, S.C. 1973-1974.

Sécurité sociale:
Copie d'un document de travail, en date du 18 avril 1973, 290. Document parlementaire no 291-4/56.

Semaine nationale d'embauchage des handicapés (Loi):
Bill C-158, M. Atkey. 1re lecture, 175.

Sénat:
Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la procédure et de l'organisation, 149.

Sénat, amendement à des bills émanant de la Chambre des communes:
Protection de la vie privée (Loi) (Bill C-176) adopté par le Sénat avec un amendement, 746. Rejet de l'amendement par la Chambre des communes, 818.

Sénat et Chambre des communes (Loi), modification:
Bill C-30, M. Stewart (Cochrane). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat, rappel au Règlement et M. l'Orateur remet sa décision, 350. Reprise et interruption du débat, 350.

Séquestre des biens ennemis:
Rapport pour 1972, 230. Document parlementaire no 291-1/118.

Serments d'office (pro forma):
Bill C-1, premier ministre (Loi concernant la prestation des serments d'office). 1re lecture, 8.

Service civil, assurance (Loi):
Etat concernant l'application de la Loi pour 1972-1973, 439. Document parlementaire no 291-1/110.

Services correctionnels:
Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la justice et des questions juridiques, 148.

Situation économique:
1. Copies d'un document intitulé "Compte rendu de la situation économique", avril 1973, 265. Document parlementaire no 291-1/315.
2. Institution d'un conseil économique et social: Motion (M. Roche), présentation et interruption du débat, 632.

Skagitt, rivière:
Ordre en vertu de l'article 43 du Règlement,–Opposition de la Chambre à l'inondation de la vallée de la rivière Skagitt, 615.

Société canadienne des brevets d'exploitation Limitée:
Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 454. Document parlementaire no 291-1/104.

Société canadienne des télécommunications transmarines:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport y compris les comptes et états financiers pour 1972-1973, 450. Document parlementaire no 291-1/102.

Société centrale d'hypothèques et de logement:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, 148.
2. Rapport et états financiers pour 1972, 207. Document parlementaire no 291-1/108.
3. Budget d'établissement pour 1973, 164. Document parlementaire no 291-1/109.
4. Budget d'établissement revisé pour 1973 tel qu'approuvé par un décret du 31 août 1973, 556. Document parlementaire no 291-1/109A.
5. Statistiques concernant les prêts en 1970 et 1971: M. Gilbert—Dépôt immédiat de la réponse, 151. Document parlementaire no 291-2/209.
6. Montant investi dans le Québec et l'Ontario depuis 1968, nombre d'unités construites: M. Godin—Dépôt immédiat de la réponse, 346. Document parlementaire no 291-2/1500.
7. Somme consacrée à des contrats publicitaires depuis 1972, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 808. Document parlementaire no 291-2/2852.
8. Avocats employés au Manitoba, salaires versés: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 291-2/2959.
9. Avocats employés au Nouveau-Brunswick, salaires versés: M. Cossitt—Dépôt immédiat de la réponse, 810. Document parlementaire no 291-2/2963.
10. Hypothèques établies par chacune des sociétés figurant sur la liste mentionnée: M. McKinnon—Dépôt immédiat de la réponse, 811. Document parlementaire no 291-2/3421.
11. Copie des documents ou rapports préparés à la suite d'une enquête faite sur des maisons de Place de la Promenade à Neufchatel: M. Godin: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 470.

Société d'assurance-dépôts du Canada:
Rapport ainsi que les comptes et états financiers pour 1972, 192. Document parlementaire no 291-1/78.

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne:
1. Rapport pour 1971-1972 ainsi que l'état financier et le rapport de l'Auditeur général s'y rapportant, 39-40. Document parlementaire no 291-1/91.
2. Rapport pour 1972-1973 ainsi que l'état financier et le rapport de l'Auditeur général à ce sujet, 635. Document parlementaire no 291-1/91A.

Société de développement du Cap-Breton:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de l'expansion économique régional, 148.
2. Rapport pour 1972, 273. Document parlementaire no 291-1/106.
3. Budgets d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant lesdits budgets, 228. Document parlementaire no 291-1/107.

Société des Transports du Nord Limitée:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148.
2. Rapport y compris les comptes et les états financiers pour 1972, 300. Document parlementaire no 291-1/201.
3. Budget revisé d'établissement pour 1972, 157. Document parlementaire no 291-1/202.
4. Budget d'établissement pour 1972 et copie du décret approuvant ledit budget, 106. Document parlementaire no 291-1/202 (Texte anglais).
5. Budget revisé d'établissement pour 1973 et copie du décret approuvant ledit budget, 344. Document parlementaire no 291-1/202A.

Société royale du Canada:
1. Mémoires 1972, 471. Document parlementaire no 291-1/233.
2. Etat financier pour 1972-1973, 471. Document parlementaire no 291-1/233A.

Sociétés de la Couronne:
1. Contrats avec des agences de publicité depuis 1968, rémunération: M. Fortin—Dépôt immédiat de la réponse, 394. Document parlementaire no 291-2/797.
2. Noms des présidents: M. Horner (Crowfoot)—Dépôt immédiat de la réponse, 594. Document parlementaire no 291-2/2255.
3. Création d'un comité spécial d'étude: Motion (M. Fortin), présentation et interruption du débat, 75-6.
4. Présentation d'un projet de loi prévoyant la nomination de députés sur les conseils d'administration des sociétés de la Couronne: Motion (M. Stewart), présentation et interruption du débat, 450.

Soins médicaux (Loi):
Rapport sur l'application de la Loi pour 1971-1972, 178. Document parlementaire no 291-1/298.

Soldats de retour au pays, Assurance (Loi):
Etat relatif aux opérations découlant de la Loi, 386-7. Document parlementaire no 291-1/228.

Solliciteur général, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité de la justice et des questions juridiques, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 20 aux *Journaux*), 317. Rapport (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendice no 34 aux *Journaux*), 358-9.
2. Rapport pour 1971-1972, 13. Document parlementaire no 291-1/25.
3. Argent dépensé pour publicité depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 313. Document parlementaire no 291-2/80.
4. Somme consacrée à des contrats pour fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 345. Document parlementaire no 291-2/117.
5. Adoption sur vote inscrit du crédit 1b du Budget supplémentaire (B) de 1972-1973, 213-4.

Soutien de l'emploi (Loi):
Rapport trimestriel pour la période se terminant le 30 juin 1972, 63. Document parlementaire no 291-1/180.

Sports:
1. Dépenses et recettes du tournoi de hockey Canada-Russie: M. Mazankowski—Dépôt immédiat de la réponse, 371. Document parlementaire no 291-2/228. Dépôt d'une réponse supplémentaire, 448. Document parlementaire no 291-2/228A.
2. Noms et fonctions des personnes engagées pour assister en Europe aux jeux de 1972 de Hockey Canada, frais payés: M. Rose—Dépôt immédiat de la réponse, 441. Document parlementaire no 291-2/625.
3. Adresse,—Copie des documents échangés avec le maire de Montréal et le premier ministre du Québec au sujet des Jeux Olympiques de 1976: M. Marshall, 130. Dépôt de la réponse, 135. Document parlementaire no 291-3/42.
4. Copies de la correspondance adressée au Premier ministre du Canada, au sujet des Jeux Olympiques de 1976, 89. Document parlementaire no 291-5/34. (*Imprimé en appendice au hansard du 2 février 1973*).
5. Etablissement d'une caisse nationale de dotation pour soutenir une équipe nationale de hockey: Motion (M. Hueglin), présentation et interruption du débat, 586.
6. Motion (M. MacDonald) (Egmont): Expression des félicitations de la Chambre à Karen Magnussen, 161.
7. Ordre,—Copie de l'accord conclu entre la Ligue nationale de Hockey et Hockey Canada concernant la série Canada-Russie: M. Rose: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 184.
8. Ordre,—Copie des ententes intervenues entre la Ligue nationale de Hockey et Hockey Canada: M. Rose: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 184.

Statistique Canada:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des finances, du commerce et des questions économiques, 147.
2. Rapport pour 1970-1971, 14. Document parlementaire no 291-1/122.
3. Rapport pour 1971-1972, 748. Document parlementaire no 291-1/122A.
4. Somme dépensée pour publicité depuis 1968, contrats adjugés et adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 194. Document parlementaire no 291-2/81.

Statistique Canada – *(Fin)*
5. Somme consacrée à des contrats pour fins de recherche depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 379. Document parlementaire no 291-2/100.
6. M. et Mme Ryten, emploi, formation, fonctions, promotions, voyages, etc.: M. Fortin–Dépôt immédiat de la réponse, 322. Document parlementaire no 291-2/1859.
7. Somme consacrée à la publicité ou l'information depuis 1972, adjudicataires, etc.: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/2884.

Statistique (Loi), modification:
Bill C-7, M. MacDonald (Egmont) (Statistiques de zone). 1re lecture, 33. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 757.

Stupéfiants (Loi), modification:
Bill C-181, M. Reynolds. 1re lecture, 335.

Subsides:
1. Ordre relatif à la prise en considération des travaux des subsides, 42, 105, 164, 165, 180, 181, 197, 207, 210, 310, 311, 326, 329, 343, 346, 354, 389, 392, 413, 423, 430, 436, 544, 597, 614, 629, 735.
2. (a) Budget des dépenses, 1972-1973:
   Supplémentaire (A), présentation et renvoi, 19. Document parlementaire no 291-1/132.
   Supplémentaire (B), présentation et renvoi, 165. Document parlementaire no 291-1/132B.
   (b) Budget des dépenses, 1973-1974:
   Principal, présentation, renvoi, 127. Document parlementaire no 291-1/132A.
   Supplémentaire (A), présentation, 625, renvoi, 625. Document parlementaire no 291-1/132C.
3. Résolutions adoptées (Budget des dépenses par ministère):
   (a) Budget supplémentaire (A) de 1972-1973 moins les crédits adoptés aujourd'hui, 112.
   (b) Budget supplémentaire (A) de 1972-1973: Crédit L12a du ministère des Finances, présentation, 103, débat, 103, 105, 106 et 109. Adoption sur division, 109. Crédits 35a, 40a et 45a du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, présentation, 109, débat 109, 112. Adoption, 112. Crédits 1a du ministère des Finances, 10a, 15a et L30a du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et 5a du Conseil du Trésor, adoptés sur motion, 112.
   (c) Budget supplémentaire (B) de 1972-1973: crédits 1b du ministère de l'Industrie et du Commerce et 1b du ministère du Solliciteur général, sur votes inscrits, 111-4. Crédits 1b du ministère du Revenu national, sur division, 213.
   (d) Budget principal pour 1973-1974: crédits provisoires, 214.
   (e) Budget supplémentaire (A), 1973-1974: Crédit 20a du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, agréé sur division, 737.
   (f) Budget supplémentaire (A) de 1973-1974, moins le crédit adopté aujourd'hui, 738.
4. Résolutions rejetées (Budget des dépenses par ministère):
   (a) Budget supplémentaire (B) de 1972-1973: crédit 25b du ministère du Travail, sur vote inscrit, 212-3.
5. Résolutions adoptées (Budget des dépenses par ministère, moins les crédits provisoires):
   (a) Budget principal, 1973-1974, moins les crédits adoptés aujourd'hui, 439.
   (b) Budget principal, 1973-1974: Crédits 70 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 15 du ministère des Travaux publics, 5 du ministère du Travail, 1 du ministère de l'Expansion économique régionale, 50 du Secrétariat d'Etat, L30 du ministère des Transports et 5 du Conseil du Trésor, agréés sur division, 437-8.
   (c) Budget principal, 1973-1974: Crédit 1 du ministère du Solliciteur général, agréé sur vote inscrit, 438.
6. Ordre du consentement unanime,–Inclusion dans le budget supplémentaire (A) 1973-1974 de trois crédits modifiant des lois existantes, 738.

Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions:
1. Motion (M. Stevens): Demande d'accorder une aide financière et de prolonger le délai concernant les déclarations d'impôt de 1972, présentation, débat et fin des délibérations, 164.

Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions – *(Fin)*

2. Motion (M. Stanfield): Réponse non satisfaisante de la combinaison des budgets de 1972 et 1973, présentation, rappel au Règlement, décision de M. l'Orateur visant à poursuivre le débat, débat et rejet de la motion sur vote inscrit, 165-8.
3. Motion (M. Laprise): Hausse du chômage et négligence du gouvernement à proposer des mesures efficaces pour fournir des emplois, présentation, débat et fin des délibérations, 180.
4. Motion (M. Broadbent): Impuissance du gouvernement à résoudre le conflit canado-américain sur l'automobile, présentation, débat et fin des délibérations, 181.
5. Motion (M. Mazankowski): Prises de mesures immédiates en vue d'établir une politique nationale des transports, présentation, débat et fin des délibérations, 197.
6. Motion (M. Lewis): Impuissance du gouvernement à exploiter des sociétés de la Couronne et traitement préférentiel aux sociétés privées, présentation, débat et fin des délibérations, 207.
7. Motion (M. Nielsen): Condamnation du gouvernement pour la vente de la Société Polymer Limitée à la Corporation de développement du Canada, présentation, débat et rejet de la motion sur vote inscrit, 210-1.
8. Motion (M. Gillies): Prise de mesures efficaces contre la hausse du coût de la vie, présentation, débat et fin des délibérations, 310.
9. Motion (M. Douglas): Financement adéquat des services de santé, présentation, débat et fin des délibérations, 311.
10. Motion (M. Matte): Application intégrale de la politique sur le bilinguisme, présentation, débat et fin des délibérations, 326.
11. Motion (M. Marshall): Présentation de mesures dans le but de remédier aux injustices causées aux anciens combattants, présentation, débat et fin des délibérations, 329.
12. Motion (M. Baldwin): Prise de mesures dans le but de rétablir le contrôle parlementaire des fonds publics, présentation, débat et fin des délibérations, 343.
13. Motion (M. Douglas): Prise de mesures contre les récentes augmentations des prix du pétrole, présentation, débat et fin des délibérations, 347.
14. Motion (M. Yewchuk): Manque de conviction du gouvernement au sujet du patrimoine multiculturel du Canada, présentation, débat et fin des délibérations, 354.
15. Motion (M. Stanfield): Prise de mesures pour appliquer la politique des ressources de pêche du plateau continental, présentation, débat et amendement (M. Barnett): Etablissement du droit de propriété sur le poisson androme frayant dans nos frontières, présentation, débat et fin des délibérations, 390.
16. Motion (M. Dinsdale): Prise de mesures en vue de rétablir la qualité du service postal, présentation, débat et fin des délibérations, 392.
17. Motion (M. Gillies): Le gouvernement perd la confiance de la Chambre par ses politiques démodées qui accablent les Canadiens, présentation, débat et amendement (M. Godin): Négligence à appliquer les principes économiques du Crédit social, présentation, débat et décision de M. l'Orateur suppléant déclarant l'amendement recevable, 413-4. Reprise du débat, rejet de l'amendement sur vote inscrit et rejet de la motion sur vote inscrit, 414-6.
18. Motion (M. Benjamin): Besoin urgent d'une nouvelle politique nationale des transports, présentation, débat et amendement (M. Fortin): Prise en considération du prix d'achat des grains entre l'Est et l'Ouest du Canada, présentation, débat et fin des délibérations, 423-4.
19. Motion (M. Horner) (Crowfoot): Ingérence du gouvernement dans les affaires de la Commission canadienne du blé, présentation, débat et rejet de la motion sur vote inscrit, 430.
20. Motion (M. Nielsen): Opposition à huit des crédits du budget principal de 1973-1974, présentation, débat et fin des délibérations, 436.
21. Motion (M. Stanfield): Insuffisance des mesures gouvernementales pour enrayer le coût de la vie, présentation, débat et rejet de la motion sur vote inscrit, 544-5.
22. Motion (M. Douglas): Prise de mesures pour assurer l'approvisionnement de tous les consommateurs canadiens en produits pétroliers à des prix équitables, présentation, débat et fin des délibérations, 597.
23. Motion (M. Horner) (Crowfoot): Négligence du gouvernement à mettre au point et à appliquer des politiques et des programmes agricoles complets et coordonnés, présentation et interruption de débat, 614. Reprise du débat et fin des délibérations, 614.
24. Motion (M. Matte): Négligence du gouvernement à inciter les provinces à se réunir afin de modifier la Constitution canadienne, présentation, débat et fin des délibérations, 629.
25. Motion (M. Stanfield): Non confiance de la Chambre envers la politique énergétique du gouvernement, présentation, débat et rejet de la motion sur vote inscrit, 735.

Subsides (Lois):

1. Adoption d'une motion de subsides (Crédits provisoires fondés sur le budget principal de 1973-1974), 214. Bill C-167 (Loi des subsides no 3 de 1973), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 214-5. Adoption par le Sénat, 226. Sanction royale, 227. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 5, S.C. 1973-1974.
2. Adoption du budget principal de 1973-1974, 439. Bill C-204 (Loi des subsides no 4 de 1973), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 439. Adoption par le Sénat, 446. Sanction royale, 447, 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 16, S.C. 1973-1974.
3. Adoption du budget supplémentaire (A) de 1972-1973 (étudié par le Comité des prévisions budgétaires en général), 112. Bill C-141 (Loi des subsides no 1 de 1973), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1973. 1re lecture, 2e lecture, étude en comité plénier et interruption du débat, 113. Reprise et interruption du débat, 116, 120, 122, 123, 125, 127. Reprise du débat, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 127-8. Sanction royale, 142. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 3, S.C. 1973-1974.
4. Adoption du budget supplémentaire (A) de 1973-1974 (étudié par le Comité des prévisions budgétaires en général), 738. Bill C-239 (Loi des subsides no 5 de 1973), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1974. 1re lecture, 2e lecture, étude en comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 738. Adoption par le Sénat, 766. Sanction royale, 784. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 47, S.C. 1973-1974.
5. Adoption du budget supplémentaire (B) de 1972-1973 (étudié par le Comité des prévisions budgétaires en général), 214. Bill C-166 (Loi des subsides no 2 de 1973), président du Conseil du Trésor, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1973. 1re lecture, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 214. Adoption par le Sénat, 226. Sanction royale, 227. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 4, S.C. 1973-1974.

Syndicats ouvriers (Loi):

1. Rapport du Registraire général, 215. Document parlementaire no 291-1/411.
2. Rapport du Registraire général sur les opérations pour 1972-1973, 311. Document parlementaire no 291-1/411A.

T

Tabac:

Coût, de la lutte contre l'usage, de la recherche et des missions commerciales: Mme MacInnis—Dépôt immédiat de la réponse, 640. Document parlementaire no 291-2/2678.

Voir aussi **Aliments et drogues (Loi), modification.**

Tabac, restriction de l'usage (Loi):

Bill C-42, M. Mather. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 434.

Tables d'écoute:

Ordre du consentement unanime,—Remise immédiate des bandes magnétiques enregistrées au caucus du NPD, au député de York-Sud ou à M. l'Orateur, 577.

Tarif des douanes (Loi), modification:

1. Avis de motion des voies et moyens, 126. Document parlementaire no 291-1/311. Bill C-195, ministre des Finances. 1re lecture, 382. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 477. Reprise et interruption du débat, 483, 485. Reprise du débat, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture sur division, 486. Adoption par le Sénat, 502. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 22, S.C. 1973-1974.
2. Avis de motion des voies et moyens, 225. Document parlementaire no 291-1/311A. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mars 1973).* Présentation et adoption, 238. Bill C-172, ministre des Finances. 1re lecture, 238. 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 272-3. Adoption par le Sénat, 296. Sanction royale, 296. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 10, S.C. 1973-1974.
3. Avis de motion des voies et moyens, 589. Document parlementaire no 291-1/311B. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 23 octobre 1973*). Présentation et adoption, 811. Bill C-248, ministre des Finances. 1re lecture, 811.

Taxe d'accise et Accise (Lois), modification:

Avis de motion des voies et moyens, 350. Document parlementaire no 291-1/314B. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mai 1973*). Présentation et adoption. Bill C-194, ministre des Finances. 1re lecture, 382. 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture du consentement unanime, 477. Adoption par le Sénat, 492. Sanction royale, 522. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 24, S.C. 1973-1974.

Taxe d'accise (Loi), modification:

1. Avis de motion des voies et moyens, 225. Document parlementaire no 291-1/310A. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mars 1973).* Présentation et adoption, 238. Bill C-171, ministre des Finances. 1re lecture, 238. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 268. Reprise du débat, 2e lecture, étude en Comité plénier, rapport sans amendement, adoption à l'étape du rapport et 3e lecture, 272. Adoption par le Sénat, 296. Sanction royale, 296. 21-22-23 Elizabeth II, chapitre 12, S.C. 1973-1974.
2. Avis de motion des voies et moyens, présentation, rappel au Règlement, décision de M. l'Orateur concernant le rappel au Règlement et adoption de la motion, 746-7. Motion (M. MacEachen) tendant à modifier ladite motion, adoption, 801.

Télécommunications:

1. Adresse,—Copie de la correspondance échangée avec la ville de Toronto au sujet de la construction de la tour de télécommunications du CN et du CP: M. Stackhouse, 222. Dépôt de la réponse, 228. Document parlementaire no 291-3/135.
2. Adresse,—Copie de correspondance adressée par M. G. Pelletier à M. J.-P. Lallier: M. Nowlan, 201. Dépôt de la réponse, 203. Document parlementaire no 291-3/189.
3. Livre vert intitulé "Politique nationale de la télécommunication", 205. Document parlementaire no 291-4/53.
4. Copies d'un Livre Vert intitulé "Principes directeurs d'une politique téléinformatique", 271. Document parlementaire no 291-4/55.
5. Copie d'une lettre d'invitation à une conférence fédérale-provinciale adressée aux ministres provinciaux des communications, 205. Document parlementaire no 291-5/50.
6. Copies d'une lettre adressée au ministre des Communications de la province de Québec le 20 février 1973, 141. Document parlementaire no 291-5/55.

Téléphone, numéro universel en cas d'urgence (Loi):

Bill C-37, M. Mather. 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 556.

Télésat Canada:

1. Copies des Lettres Patentes modifiant les objets et pouvoirs de Télésat Canada, 15. Document parlementaire no 291-1/305.
2. Rapport annuel de 1972, 378. Document parlementaire no 291-1/305A.

Télévision:
1. Programmes relatifs aux autres cultures, réalisations en des langues autres que les langues officielles et instances faites sur la rareté de ces programmes: M. Yewchuk—Dépôt immédiat de la réponse, 706. Document parlementaire no 291-2/1907.
2. Exploitation au Canada, de la télévision par câble, par des sociétés américaines: M. Baker—Dépôt immédiat de la réponse, 535-6. Document parlementaire no 291-2/2452.
3. Pétition ayant trait à la publicité destinée aux enfants, présentation, 589. Rapport du greffier des pétitions, 591. Pétition déclarée irrecevable par M. l'Orateur, 591-2.

Terre des Indiens en Colombie-Britannique (Loi):
Bill C-134, M. Howard. 1re lecture, 81.

Terre-Neuve, Livre du souvenir:
Ordre du consentement unanime,—Que les discours prononcés par M. MacDonald (Cardigan) et M. Mercier lors de la présentation du Livre, le dimanche 21 octobre 1973 soient imprimés en appendice aux *Débats* de ce jour, 586.

Terres destinées aux anciens combattants (Loi):
1. Etat détaillé des engagements financiers conclus et des dépenses faites pour 1972-1973, 431. Document parlementaire no 291-1/256.
2. Ordre en vertu de l'article 43 du Règlement,—Examen par le ministre des Affaires des anciens combattants, des règlements d'application de la Loi, 631.

Terres destinées aux anciens combattants (Loi), modification:
1. Bill C-71, M. MacDonald (Egmont). 1re lecture, 35.
2. Bill C-250, M. Leggatt (Droits des épouses). 1re lecture, 821.

Territoires du Nord-Ouest:
1. Ordonnances sanctionnées le 13 octobre 1972 et copies du décret les approuvant, 18. Document parlementaire no 291-1/200 (Texte anglais).
2. Exemplaire des Ordonnances sanctionnées le 9 février 1973 et copie du décret approuvant lesdites ordonnances, 215. Document parlementaire no 291-1/200A (Texte anglais).
3. Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 12, sanctionnées le 22 juin 1973 ainsi que copie du décret approuvant lesdites ordonnances, 834. Document parlementaire no 291-1/200B (Texte anglais).
4. Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 5, sanctionnées le 19 octobre 1973 et copie du décret approuvant lesdites ordonnances, 834. Document parlementaire no 291-1/200C (Texte anglais).

Voir aussi **Fonction publique.**

Textile et vêtement, Commission:
1. Rapport sur une enquête relative aux chemises pour hommes et pour garçons, 200. Document parlementaire no 291-4/151.
2. Rapport en date du 31 octobre 1973, sur une enquête relative aux chemises pour hommes et pour garçons, 795. Document parlementaire no 291-4/151A.
3. Rapport sur une enquête relative aux filés acryliques, 200. Document parlementaire no 291-4/152.
4. Rapport sur une enquête relative aux filés de filament de polyester et un communiqué en date du 28 mars 1973, 221. Document parlementaire no 291-4/153.
5. Rapport sur une enquête relative aux tissus large de filaments de polyester, 309. Document parlementaire no 291-4/153A.
6. Rapport sur une enquête relative aux tricots doubles et tricots sur métier chaîne, 309. Document parlementaire no 291-4/154.
7. Rapport sur une enquête relative aux serviettes et aux tissus pour serviettes de coton-éponge, 367. Document parlementaire no 291-4/155.
8. Rapport en date du 15 juin 1973 sur une enquête sur les filés de coton, 514. Document parlementaire no 291-4/156.
9. Rapport en date du 12 décembre 1973, sur une enquête relative aux filés de coton, 795. Document parlementaire no 291-4/156A.

Textiles, étiquetage (Loi), modification:
Bill C-109, Mme MacInnis. 1re lecture, 36.

Timbre-poste:
1. Ordre,—Copie de tout document adressé au gouvernement et concernant l'émission d'un timbre commémorant le 25e anniversaire de mariage du couple royal: M. Dinsdale, 101-2. Dépôt de la réponse, 203. Document parlementaire no 291-3/124.
2. Pétition ayant trait à l'émission d'un timbre commémoratif à l'effigie de Sa Majesté, présentation, 362. Rapport du greffier des pétitions, 367.

Tourisme:
Visiteurs enregistrés depuis 1971, demandes, de statuts d'immigrants reçus, reçues et accordées: M. Paproski—Dépôt immédiat de la réponse, 684. Document parlementaire no 291-2/2990.

Traducteurs:
Subventions attribuées pour les services d'interprétation simultanée, bénéficiaires: M. Beattie—Dépôt immédiat de la réponse, 469. Document parlementaire no 291-2/2221.

Transports:
1. Ordre,—Copie du rapport d'appréciation du Programme de subventions pour le transport de la houille: M. Broadbent, 152. Dépôt de la réponse, 176. Document parlementaire no 291-2/14.
2. Bénéficiaires, objectifs et estimation du Programme de subsides au transport depuis 1968: M. Broadbent—Dépôt immédiat de la réponse, 143. Document parlementaire no 291-2/167.
3. Subventions accordées au transport de marchandises depuis 1970: M. McCain—Dépôt immédiat de la réponse, 573. Document parlementaire no 291-2/2548.
4. Ordre,—Copie du tarif-marchandises de la *Trident Steamships Limited:* M. Beattie, 336. Dépôt de la réponse, 476. Document parlementaire no 291-3/214.
5. Copies du 3e rapport du comité fédéral-provincial sur le transport dans la région de l'Atlantique, 775. Document parlementaire no 291-5/32.
6. Accord de principe au sujet d'un Programme commun d'expansion des transports dans le nord de la Colombie-Britannique, 514. Document parlementaire no 291-5/85.
7. Copie du mandat du Comité d'étude indépendant sur les besoins de transports aériens de la région de Toronto, 429. Document parlementaire no 291-7/1C.
8. Document intitulé "Politique canadienne concernant l'aviation civile internationale", 681. Document parlementaire no 291-7/23.
9. Ordre,—Copie des procès-verbaux des réunions du Comité de coordination des transports du Manitoba au sujet des installations ferroviaires de Winnipeg: M. Rowland, 201.
10. Ordre,—Copie de la correspondance échangée entre le Canadien Pacifique et le président du Comité de coordination des transports du Manitoba: M. Rowland, 201.
11. Ordre,—Copie de la correspondance échangée entre le Comité de coordination des transports du Manitoba et des experts-conseils: M. Rowland, 201.
12. Adresse,—Copie de tout document échangé avec l'Ile du Prince-Edouard au sujet du service de traversiers entre Borden et Tormentine lors de la grève des chemins de fer: M. Macquarrie: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 722.
13. Elaboration d'une politique nationale sur le camionnage: Motion (M. Hurlburt), présentation et interruption du débat, 90.
14. Opportunité d'imposer des mesures visant à rétablir un service-voyageur ferroviaire dans le sud-ouest de l'Ontario: Motion (M. Jarvis), présentation et interruption de débat, 619.
15. Ordre,—Copie des détails concernant les propriétaires de la *Newfoundland Steamships Limited:* M. Beattie: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 354.
16. Ordre,—Copie du tarif-marchandises de la *Newfoundland Steamships Limited*: M. Beattie: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 337.

Voir aussi **Subsides en vertu de l'article 58 du Règlement, Motions.**

Transports et Communications, Comité:

1. Composition, 45, 184, 188, 192, 243, 246, 259, 284, 288, 300, 302, 305, 310, 315, 318-9, 327, 333, 337, 340, 347, 352, 355, 365, 390, 408, 416, 431, 447, 450, 475, 518, 600, 612, 614, 630, 644-5, 679-80, 682, 685, 690, 694, 701-2, 718, 723, 727, 738, 740, 744, 748, 757, 761, 766, 771, 776.
2. Bills déférés: Commissions de port (Loi), modification (Bill C-21), 273; Aéronautique (Loi), modification (Bill C-128), 296; Chemins de fer nationaux du Canada (Financement et garantie) (Loi de 1973), (Bill C-164), 602; Aéronefs, registre (Loi) (Bill S-9), 616.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 des ministères des Communications, des Postes, des Transports, du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, etc., 148.
4. Rapports: Premier (Budget principal de 1973-1974 du ministère des Transports) (Appendice no 19 aux *Journaux*), 317; Deuxième (Budget principal de 1973-1974 du ministère des Postes) (Appendice no 21 aux *Journaux*), 321; Troisième (Budget principal de 1973-1974 du Conseil des ports nationaux) (Appendice no 26 aux *Journaux*), 339; Quatrième (Commissions de port (Loi), modification)(Appendice no 41 aux *Journaux*), 389; Cinquième (Aéronautique (Loi), modification, Bill C-128) (Appendice no 55 aux *Journaux*), 520; Sixième (Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) (Loi de 1973), Bill C-164) (Appendice no 71 aux *Journaux*), 745; Septième (Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) (Loi de 1973), Bill C-164) (Appendice no 76 aux *Journaux*), 773.
5. Adoption des rapports: Troisième, motion, débat et M. l'Orateur diffère sa décision sur un rappel au Règlement, 417. Motion rejetée suite à une décision de M. l'Orateur, 419.

Transports (Loi nationale), modification:

Bill C-66, M. Whicher. 1re lecture, 35.

Transports, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des transports et des communications, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 19 aux *Journaux*), 317.
2. Rapport pour 1971-1972, 76. Document parlementaire no 291-1/26.
3. Rapport pour 1972-1973, 630. Document parlementaire no 291-1/26A.
4. Somme consacrée à des contrats aux fins de recherche depuis 1968, bénéficiaires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 503. Document parlementaire no 291-2/97.
5. Ordre,—Copie des prévisions des programmes pour la demière année: M. Grier: Appel de l'avis de motion qui est reporté à l'ordre relatif aux "Avis de motions (Documents)", 154. Présentation et interruption du débat, 747.

Travail, Main-d'oeuvre et Immigration, Comité:

1. Composition, 44, 74, 76, 79, 82, 87, 176, 227, 236, 238-9, 243, 246, 258-9, 268, 302, 304, 310, 322, 327, 333, 337, 340-1, 347, 352, 355, 365, 418, 439, 447, 450, 453, 623.
2. Bills déférés: Assurance-chômage (Loi), modification (Bill C-124), 71. Commission d'appel de l'immigration (Loi), modification (Bill C-197), 434.
3. Ordre,—Renvoi du budget principal de 1973-1974 des ministères du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de la Commission d'assurance-chômage et de la Commission d'appel de l'immigration, 148.
4. Rapports: Premier (Assurance-chômage (Loi de 1971), modification, Bill C-124) (Appendice no 1 aux *Journaux*), 86; Deuxième (Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration) (Appendice no 11 aux *Journaux*), 249; Troisième (Budget principal de 1973-1974 du ministère du Travail) (Appendice no 14 aux *Journaux*), 265; Quatrième et cinquième (Budget principal de 1973-1974 du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration) (Appendices nos 30 et 31 aux *Journaux*), 357-8; Sixième (Commission d'appel de l'immigration (Loi), modification, Bill C-197) (Appendice no 46 aux *Journaux*), 449.

Travail, Ministère:

1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité du travail, de la main-d'oeuvre et de l'Immigration, 148. Rapport (Procès-verbaux et témoignages — *Voir* Appendice no 14 aux *Journaux*), 265.
2. Argent dépensé depuis 1968 à des contrats pour la publicité, adjudicataires: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 242. Document parlementaire no 291-2/69
3. Somme consacrée depuis 1968 à des contrats aux fins de recherche et développement, adjudicataires et objectifs: M. Nystrom—Dépôt immédiat de la réponse, 169. Document parlementaire no 291-2/127.
4. Rejet sur vote inscrit du crédit 25b du Budget supplémentaire (B) de 1972-1973, 212-3.

Travaux publics, Ministère:
1. Renvoi du budget principal de 1973-1974 au Comité des ressources nationales et des travaux publics, 148. Rapports (Procès-verbaux et témoignages – *Voir* Appendices nos 37, 38 et 39 aux *Journaux*), 359-62.
2. Rapport pour 1970-1971, 14. Document parlementaire no 291-1/21.
3. Rapport pour 1971-1972, 525. Document parlementaire no 291-1/21A.
4. Rapport pour 1972-1973, 612. Document parlementaire no 291-1/21B.
5. Argent consacré à des contrats pour fins de recherches depuis 1968, adjudicataires: M. Nystrom–Dépôt immédiat de la réponse, 321. Document parlementaire no 291-2/121.
6. Travaux réalisés dans la circonscription d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe depuis 1968: M. Marshall–Dépôt immédiat de la réponse, 194. Document parlementaire no 291-2/812.
7. Projets dans chaque province en 1972, coût, bureaux de postes, etc.: M. Korchinski–Dépôt immédiat de la réponse, 314. Document parlementaire no 291-2/856.
8. Travaux effectués en Abitibi depuis 1972: M. Laprise–Dépôt immédiat de la réponse, 769. Document parlementaire no 291-2/3082.

Trefann Homes Corporation:
Administrateurs, transactions avec la SCHL, etc.: M. Woolliams–Dépôt immédiat de la réponse, 721. Document parlementaire no 291-2/2553.

U

Uranium Canada Limitée:
Rapport y compris les comptes et états financiers ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour 1972, 835. Document parlementaire no 291-1/407.

V

Véhicules automobiles et instruments agricoles, pièces (Loi):
Bill C-231, M. Nesdoly. 1re lecture, 673.

Véhicules automobiles, sécurité (Loi), modification:
1. Bill C-35, M. Mather (Ceintures de sécurité). 1re lecture, 34. Motion tendant à la 2e lecture, présentation, débat et interruption du débat, 547.
2. Bill C-215, M. Rowland (Tracteurs de ferme). 1re lecture, 503.

Vietnam, guerre:
1. Adresse,–Copie de la correspondance échangée avec les Etats-Unis et le Nord Vietnam, au sujet du rôle du Canada au maintien de la paix: M. Broadbent, 101. Dépôt de la réponse, 135. Document parlementaire no 291-3/85.
2. Communiqué intitulé "Acte de la conférence internationale sur le Vietnam", texte du discours et d'un exposé du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures prononcé à ladite conférence, 163. Document parlementaire no 291-6/50. (Impression en appendice au *hansard* du 5 mars 1973).
3. Copies du texte de notes remis aux parties aux accords sur la guerre, ainsi qu'aux protocoles de ces accords, 75. Document parlementaire no 291-6/60.
4. Livre Blanc sur la participation canadienne à la Commission internationale de contrôle et de surveillance, 350. Document parlementaire no 291-6/61.
5. L'avis de motion d'opposition à la participation du Canada au Vietnam est appelé et révoqué, 346.
6. Motion (M. Sharp): Approbation des accords pour la paix au Vietnam et acceptation par le Canada de participer à une Commission internationale de contrôle: appel de l'avis de motion qui est reporté aux ordres inscrits au nom du gouvernement et fait l'objet d'un ordre d'examen plus tard aujourd'hui, 85. Présentation, débat et amendement (M. Wagner): Participation canadienne sujette à une confirmation de la Chambre, présentation, débat et sous-amendement (M. Lewis): Ajouter les mots "ou de retirer", présentation et interruption du débat, 85-6. Reprise et interruption du débat, 86-7.

Vietnam, guerre – *(Fin)*
7. Motion (M. Sharp): Inquiétude du Canada quant à la poursuite des hostilités au Vietnam et encouragement aux partis en cause à réussir les négociations en vue de la paix, présentation, débat et adoption de la motion, 17.

Voie maritime du Saint-Laurent:
Voir **Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.**

Voies et moyens:
1. Avis de motion relatif à la Loi de l'impôt sur le revenu, 126. Document parlementaire no 291-1/308.
2. Avis de motion relatif à la Loi de l'impôt sur le revenu, 225. Document parlementaire no 291-1/308A. *(Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mars 1973).*
3. Avis de motion visant à modifier les Règles de 1971 de l'impôt sur le revenu, 126. Document parlementaire no 291-1/309.
4. Avis de motion relatif aux Règles de 1971 de l'impôt sur le revenu, 225. Document parlementaire no 291-1/309A. *(Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mars 1973).*
5. Avis de motions relatifs à la Loi de l'impôt sur le revenu, 253-6. Documents parlementaires nos 291-1/308B, 291-1/308C, 291-1/309B et 291-1/309C. *(Imprimés en appendice au hansard du 9 avril 1973).*
6. Avis de motion relatif à la Loi sur la taxe d'accise, 225. Document parlementaire no 291-1/310A. *(Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mars 1973).*
7. Avis de motion relatif à la Loi sur la taxe d'accise, 567. Document parlementaire no 291-1/310B (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 21 sept. 1973*).
8. Avis de motion visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, 703. Document parlementaire no 291-1/310C.
9. Avis de motion visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, 739. Document parlementaire no 291-1/310D.
10. Avis de motion relatif à la Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, 126. Document parlementaire no 291-1/311.
11. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 126. Document parlementaire no 291-1/311.
12. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 225. Document parlementaire no 291-1/311A. *(Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mars 1973).*
13. Avis de motion relatif au Tarif des douanes, 589. Document parlementaire no 291-1/311B (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 23 octobre 1973*).
14. Avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes, 817. Document parlementaire no 291-1/311C (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 10 janvier 1974).*
15. Avis de motion relatif à la Partie IV du Chapitre 63 des Statuts de 1970-1971-1972, 225. Document parlementaire no 291-1/313. *(Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 21 mars 1973).*
16. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 350. Document parlementaire no 291-1/314. *(Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mai 1973).*
17. Avis de motion visant à modifier les Règles de 1971 sur l'application de l'impôt sur le revenu, 350. Document parlementaire no 291-1/314A. *(Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mai 1973).*
18. Projet de modification des Règlements de l'impôt sur le revenu, 350. Document parlementaire no 291-1/314B. *(Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 29 mai 1973).*
19. Avis de motion visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, 458. Document parlementaire no 291-1/314C. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 4 juillet 1973*). Présentation et adoption, 459.
20. Avis de motion relatif aux Règles de 1971 de l'impôt sur le revenu, 458. Document parlementaire no 291-1/314D. (*Imprimé en appendice aux Procès-verbaux du 4 juillet 1973*). Présentation et adoption, 460.
21. Ordre relatif à la prise en considération d'une motion des voies et moyens, 126, 237-8, 459, 746.

Voies et moyens (Budget):
1. Ordre,–Impression des tableaux relatifs au Budget en appendice au *hansard* du 19 février 1973, 126. Document parlementaire no 291-1/312.
2. Motion (M. Turner): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, présentation, débat et ajournement du débat sur motion (M. Lambert) (Edmonton-Ouest), 126. Reprise du débat (1er jour désigné) et amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest): Absence de mesures pour réduire le chômage et la hausse du coût de la vie, présentation, débat et sous-amendement: (M. Matte): Absence de

Voies et moyens (Budget) – *(Fin)*
2. Motion (M. Turner) – *(Fin)*
mesures propres à diminuer la dette publique, présentation et interruption du débat, 134-5. Reprise du débat (2e jour désigné) et rejet du sous-amendement sur vote inscrit, 138-9. Reprise et interruption du débat (3e jour désigné), 142. Reprise du débat (4e jour désigné) et rejet de l'amendement sur vote inscrit, 144-5. Reprise et interruption du débat (5e jour désigné), 149. Reprise du débat (6e jour désigné) et adoption de la motion sur vote inscrit, 155-6.

Votes par appel nominal:
1. Motion (M. Hees) tendant à l'ajournement du débat lors de l'Adresse en réponse au discours du trône, rejet par 104 voix contre 153, 21-2.
2. Amendement (M. Stanfield) à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, rejet par 148 voix contre 107, 28-9.
3. Amendement (M. Crouse) à la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, rejet par 139 voix contre 114, 36-7.
4. Amendement (M. Lawrence) à la motion visant à la création d'un comité mixte sur les prix de l'alimentation, adoption par 128 voix contre 102, 50.
5. Sous-amendement (M. Harney) à la motion de création d'un comité spécial sur les prix de l'alimentation, adoption par 152 voix contre 102, 60.
6. Sous-amendement (M. Knowles) (Winnipeg-Nord-Centre) à la motion de création d'un comité spécial sur les prix de l'alimentation, adoption par 152 voix contre 101, 60-1.
7. Amendement (M. Atkey) à la motion de création d'un comité spécial sur les prix de l'alimentation, rejet par 139 voix contre 115, 61-2.
8. Motion (M. MacEachen) tendant à la 2e lecture et au renvoi au comité du Bill C-124 (Assurance-chômage (Loi de 1971), modification), adoption par 139 voix contre 92, 70.
9. Motion (M. Andras) tendant à la 3e lecture du Bill C-124 (Assurance-chômage (Loi de 1971), modification) adoption par 148 voix contre 98, 98-9.
10. Motion (M. Leggatt) tendant à la 1re lecture du Bill C-142 (Code criminel, modification), adoption par 179 voix contre 56, 115-6.
11. Sous-amendement (M. Matte) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget principal), rejet par 236 voix contre 13, 138-9.
12. Amendement (M. Lambert) (Edmonton-Ouest) à la motion proposant que la Chambre adopte la politique budgétaire du gouvernement (Budget principal), rejet par 140 voix contre 111, 144-5.
13. Motion proposant que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement (Budget principal), adoption par 143 voix contre 102, 156.
14. Motion de subsides (M. Stanfield), rejet par 147 voix contre 108, 167-8.
15. M. Howard propose que la Chambre aborde une autre question lors de l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés, adoption par 55 voix contre 53, 192.
16. Motion de subsides (M. Nielsen), rejet par 145 voix contre 101, 210-1.
17. Motion (M. Drury) visant à l'adoption du crédit 1b du ministère de l'Industrie et du Commerce du Budget supplémentaire (B) de 1972-1973, adoption par 146 voix contre 100, 211-2.
18. Motion (M. Drury) visant l'adoption du crédit 25b du ministère du Travail du Budget supplémentaire (B) de 1972-1973, rejet par 138 voix contre 107, 212-3.
19. Motion (M. Drury) visant l'adoption du crédit 1b du ministère du Solliciteur général du Budget supplémentaire (B) de 1972-1973, adoption par 141 voix contre 105, 213-4.
20. Amendement (M. LaSalle) à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-147 (Sécurité de la vieillesse (Loi), modification), rejet par 216 voix contre 15, 222-3.
21. Motion (M. Lalonde) tendant à la 3e lecture du Bill C-147 (Sécurité de la vieillesse (Loi), modification), adoption par 228 voix contre aucune, 223-4.
22. Motion (Mme MacInnis) tendant à l'adoption du premier rapport du Comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, adoption par 129 voix contre 90, 287.
23. Motion (M. Allmand) tendant à la 2e lecture du Bill C-2 (Code criminel, modification), adoption par 138 voix contre 114, 350-1.
24. Amendement (M. Stanfield) à la motion sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles, rejet par 143 voix contre 96, 383.
25. Amendement (M. Caouette) (Témiscamingue) à la motion sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles, rejet par 226 voix contre 12, 385.

Votes par appel nominal – *(Suite)*

26. Motion (M. Trudeau) sur les objectifs de la Loi sur les langues officielles, adoption par 214 voix contre 16, 386.
27. Motion (M. Broadbent) en vue de modifier, à l'étape du rapport le Bill C-133 (Habitation (Loi nationale), modification), adoption par 133 voix contre 101, 404.
28. Amendement (M. Gilbert) à la motion tendant à l'adoption à l'étape du rapport du Bill C-133 (Habitation (Loi nationale), modification), rejet par 196 voix contre 38, 405.
29. Motions (M. Woolliams) à la motion tendant à l'adoption du Bill C-133 (Habitation (Loi nationale), modification) à l'étape du rapport, adoption par 235 voix contre aucune, 406-7.
30. Amendement (M. Godin) à la motion d'opposition de M. Gillies, rejet par 208 voix contre 8, 414-5.
31. Motion de subsides (M. Gillies), rejet par 128 voix contre 89, 415-6.
32. Motion (M. Turner) tendant à l'adoption du Bill C-192 (Impôt sur le revenu (Loi), modification), adoption par 194 voix contre 30, 426-7.
33. Motion d'opposition (M. Horner) (Crowfoot), rejet par 120 voix contre 93, 430-1.
34. Motion (M. Drury) tendant à l'adoption du crédit 1 du ministère du Solliciteur général, adoption par 126 voix contre 105, 438.
35. Motion (M. Turner) (Ottawa-Carleton) tendant à la 3e lecture du Bill C-193 (Impôt sur le revenu, législation (Loi modifiant)), adoption par 165 voix contre 23, 457-8.
36. Amendement (M. Peters) à la motion tendant à la 3e lecture du Bill C-196 (Jeux olympiques d'été de 1976 (Loi)), rejet par 114 voix contre 21, 517-8.
37. Motion (M. Munro) (Hamilton-Est) tendant à la 2e lecture du Bill C-217 (Chemins de fer, maintien de l'exploitation (Loi)), adoption par 192 voix contre 24, 524-5.
38. Motion (M. Munro) (Hamilton-Est) tendant à la 3e lecture du Bill C-217 (Chemins de fer, maintien de l'exploitation (Loi)), adoption par 187 voix contre 26, 527-8.
39. Motion de subsides (M. Stanfield), rejet par 129 voix contre 102, 544-5.
40. Motion (M. Basford) tendant à la 2e lecture du Bill C-135 (Financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles (Loi)), adoption par 146 voix contre 29, 563-4.
41. Motion (Mme Morin) à l'étape du rapport en vue d'amender le Bill C-2 (Code criminel, modification), rejet par 115 voix contre 78, 580-1.
42. Motion (M. Lawrence) à l'étape du rapport en vue d'amender le Bill C-2 (Code criminel, modification), rejet par 114 voix contre 75, 581.
43. Motion (M. Allmand) tendant à l'adoption en 3e lecture du Bill C-2 (Code criminel, modification), adoption par 119 voix contre 106, 593-4.
44. Amendement (M. Peters) à la motion tendant à l'adoption à l'étape du rapport du Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)), rejet par 112 voix contre 103, 665-6.
45. Motion (M. MacKay) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)), rejet par 114 voix contre 101, 666-7.
46. Motion (M. Horner) (Crowfoot) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)), rejet par 125 voix contre 90, 667-8.
47. Motion (M. Nystrom) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)), rejet par 178 voix contre 34, 668.
48. Motion (M. MacKay) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)), rejet par 112 voix contre 99, 669.
49. Motion (M. MacKay) à l'étape du rapport en vue d'amender le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)), rejet par 112 voix contre 100, 670.
50. Motion (M. Nystrom) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)), rejet par 189 voix contre 21, 670-1.
51. Motion (M. Nystrom) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-132 (Examen des prises de contrôle par des étrangers (Loi)), rejet par 190 voix contre 21, 671-2.
52. Motion (M. Leggatt) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), rejet par 209 voix contre 26, 710-1.
53. Motion (M. Leggatt) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), rejet par 209 voix contre 26, 711-2.
54. Motion (M. Leggatt) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), rejet par 208 voix contre 27, 712.
55. Sous-amendement (M. Lalonde) à la motion tendant à l'adoption à l'étape du rapport du Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), adopté par 115 voix contre 114, 713.

Votes par appel nominal – *(Fin)*

56. Amendement (M. Atkey) à la motion tendant à l'adoption à l'étape du rapport du Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), adopté par 200 voix contre 26, 714.
57. Motion (M. Lang) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), adoptée par 116 voix contre 113, 714-5.
58. Amendement (M. Cullen) à la motion tendant à l'adoption à l'étape du rapport du Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), adopté par 206 voix contre 26, 715-6.
59. Motion (M. Lang) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), rejet par 118 voix contre 113, 716-7.
60. Motion (M. Leggatt) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-176 (Protection de la vie privée (Loi)), rejet par 200 voix contre 27, 717-8.
61. Motion de subsides (M. Stanfield), rejet par 135 voix contre 117, 735.
62. Motion en vertu de l'article 29 du Règlement (M. Howard): Que M. Blenkarn soit entendu, rejet par 189 voix contre 1, 770-1.
63. Motions (MM. Knight, Rodriguez et Peters) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-203 (Dépenses d'élection (Loi)) adoption par 90 voix contre 87, 788.
64. Motion (M. Barnett) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-203 (Dépenses d'élection (Loi)), rejet par 157 voix contre 20, 789.
65. Motions (MM. Rodriguez et Benjamin) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-203 (Dépenses d'élection (Loi)), rejet par 156 voix contre 20, 789-90.
66. Motion (M. Howard) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-203 (Dépenses d'élection (Loi)), rejet par 156 voix contre 21, 790-1.
67. Motions (MM. Barnett et Brewin) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-203 (Dépenses d'élection (Loi)), rejet par 156 voix contre 21, 791.
68. Motion (M. Peters) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-203 (Dépenses d'élection (Loi)), rejet par 155 voix contre 21, 791-2.
69. Motion (M. Barnett) en vue d'amender, à l'étape du rapport le Bill C-203 (Dépenses d'élection (Loi)), rejet par 155 voix contre 21, 792-3.
70. Motion (M. MacEachen) tendant à la 3e lecture du Bill C-203 (Dépenses d'élection (Loi)), adoption par 174 voix contre 10, 792-3.
71. Amendement (M. Leggatt) à la motion de rejet d'un amendement du Sénat à un bill de la Chambre des communes, adoption par 114 voix contre 94, 818.
72. Motion (M. Baldwin) en vue d'amender à l'étape du rapport le Bill C-236 (Energie, approvisionnements (Loi d'urgence)), rejet par 114 voix contre 77, 822-3.
73. Motion (M. Baldwin) en vue d'amender à l'étape du rapport le Bill C-236 (Energie, approvisionnements (Loi d'urgence), rejet par 115 voix contre 76, 823.

Y

Yukon, Territoire:

1. Exemplaire des Ordonnances rendues par le Conseil et sanctionnées du 30 mars au 8 décembre 1972, 51. Document parlementaire no 291-1/263.
2. Exemplaire des Ordonnances sanctionnées le 6 mars 1973 et copie du décret approuvant lesdites ordonnances, 256. Document parlementaire no 291-1/263A (Texte anglais).
3. Exemplaires des Ordonnances sanctionnées le 1er octobre 1973 ainsi que copie du décret approuvant lesdites ordonnances, 834. Document parlementaire no 291-1/263B.
4. Nombre de fonctionnaires, traitements et allocations: M. Nielsen–Dépôt immédiat de la réponse, 381. Document parlementaire no 291-2/1741.

Voir aussi **Territoires du Nord-Ouest.**